



DICTIONNAIRE

DES VILLES, VILLAGES ET HAMEAUX

DU DÉPARTEMENT DES

BOUCHES-DU-RHONE

Imprimé à l'aide d'une Subvention du Conseil-Général

(Délibération du 30 août 1876).

DICTIONNAIRE

DES

VILLES, VILLAGES & HAMEAUX

DU DÉPARTEMENT DES

BOUCHES-DU-RHONE

ORNÉ

DE CARTES, PLANS, DESSINS ET GRAVURES

PAR

ALFRED SAUREL

Lauréat et Membre de plusieurs Sociétés Savantes

TOME PREMIER

MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE MARIUS OLIVE

RUE SAINTE, 39

MDCCCLXXVII

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL-GÉNÉRAL

du département des Bouches-du-Rhône

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Ma première idée, en entreprenant la publication du *Dictionnaire des Villes, Villages et Hameaux du département des Bouches-du-Rhône*, a été de me placer sous les auspices du Conseil-Général et de lui dédier cet ouvrage.

Composé d'hommes éclairés et patriotes, le Conseil-Général qui dirige les affaires de ce département avec tant de sollicitude et de discernement ne saurait rester indifférent, en présence des recherches que j'ai entreprises depuis plusieurs années, dans le but de faire connaître chaque commune des Bouches-du-Rhône dans ses moindres détails.

Je n'hésite donc pas à le prier d'accepter la dédicace de ce livre comme un hommage qui lui est dû et de m'accorder un patronage qui, en soutenant mon zéle, témoignera de sa bonne volonté en faveur des travaux statistiques qui intéressent le département.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien offrir au Conseil-Général les premières livraisons que j'ai l'honneur de vous adresser et lui faire part de mon désir d'être utile à mon pays, en continuant en quelque sorte et en complétant surtout, d'après un plan nouveau et au point de vue des sciences modernes, la *Statistique du Département* publiée de 1821 à 1829, conformément au vœu du Conseil-Général qui siégeait à cette époque.

Veuillez agréer,

Monsieur le Président,

l'hommage de mon profond respect,

ALFRED SAUREL

Marseille, le 15 *Avril* 1875.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

(Séance du 25 Août 1875).

« M. de Chabert, au nom de la Commission des Vœux et Objets divers, expose que M. Alfred Saurel prie le Conseil d'accepter la dédicace d'un ouvrage dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Dictionnaire des Villes, Villages et Hameaux du Département des Bouches-du-Rhône*.

« Cette publication présente un vif intérêt pour le département.

« Déjà, dans la séance du 15 octobre 1874, le Conseil-Général avait voté des remercîments à l'auteur. La Commission propose de les renouveler et d'accepter la dédicace offerte au Conseil.

« M. Pautrier appuie les conclusions du rapport. Il ajoute que la demande de M. Saurel avait été adressée à la Commission départementale accompagnée de plusieurs livraisons de l'ouvrage publiées jusqu'à ce jour. Elle a pu s'assurer de l'utilité de cette publication ; mais elle a pensé qu'elle n'avait pas qualité pour accepter la dédicace offerte par l'auteur et a réservé cette dédicace au Conseil-Général.

« Les conclusions du rapport sont adoptées. »

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

AU PRÉSENT OUVRAGE

Nota. — Un grand nombre de souscripteurs nous ayant expressément recommandé de passer leurs noms sous silence, nous avons dû, bien à regret, nous conformer à leur désir.

Conseil-Général du département 150
Ville de Marseille 3
Chambre de Commerce de Marseille............ 4
Mgr Forcade, archevêque d'Aix. 1
Mgr Place, évêque de Marseille................ 3
M. Rigaud, premier président de la Cour d'Aix.. 1

A.

Albertas (Gaston, Marquis d'), Aix...... 1
Aldebert, (Joseph), typographe, Marseille 1
Alexis, (Ed.), notaire, Aix.. 1
Alexis, (Ferdinand), emballeur, Marseille 1
Allibert de Berthier, secr. de la société d'Horticulture, Marseille 1
Amiel fils aîné, Marseille. 1
Amoureux père et fils, Alleins......... 1
Arbaud (Paul), Aix 1
Armand, prof. d'histoire et de géographie au Lycée, Marseille 1
Asile des Aliénés, Marseille............ 1
Aubergue (Alfred d') Aix.............. 1
Aubert, curé, Mallemort............... 1
Aubin-Durand, propriétaire, Charleval... 1

B.

Barbarin (J. de), Marseille............. 1
Barthélemy (Marquis de), ancien député, Marseille......................... 1
Barthélemy (Comte Léon de), Marseille. 1
Barthélemy (L.), docteur en médecine, Marseille......................... 1
Baux (Alphonse), négociant, Marseille .. 1
Beillier (Ernest), notaire, Marseille..... 1
Bellue, libraire, Marseille 10
Bérard, ancien professeur au collége, Aix 1
Berluc-Perussis (L. de), Porchères..... 1
Bernard de Borchart, Marseille......... 1
Bernardi, curé, Vernègues 1
Berthou, avocat, Marseille...... 1
Beuf (Hippolyte), Marseille............ 1
Bibliothèque de Marseille 1
(Souscription du conservateur spécial des imprimés)
Bibliothèque d'Aix.................. 1
Bibliothèque d'Arles.................. 1
Billaud aîné (J.-B.), minotier, Marseille.. 1
Blache, directeur de la Santé, Marseille.. 1
Blain (Albin), château du Cyprès, St-Rémy 1
Blanc (Jean-Marie), propr. Saint-Rémy.. 1
Blanc (Thadée), typographe, Marseille .. 1
Bodleian, libraire, Oxford 1
Bonnard, miroitier, Marseille. 1
Bonnaud fils, cafetier, Charleval 1
Bonnafoux, Marseille 1
Bontoux, docteur en médecine, Chateaurenard 1
Bouquet (Maurice), homme de lettres, Marseille 1

Bouchaud de Bussy (L. de), Saint-Rémy. 1
Borély, employé de commerce, Marseille. 1
Borssat, directeur des Postes, Marseille. 1
Bourrelly (Marius), homme de lettres, Marseille 1
Bory, ancien maire, Marseille.......... 1
Boy-Estellon, libraire, Marseille 2
Brochier, ancien conseiller-gén. Marseille 1
Bru, receveur buraliste, Charleval...... 1
Brunello (Marius), expédit., Marseille.. 1

C.

Caillol, avoué, Marseille............... 1
Camoin (Étienne), libraire, Marseille... 15
Cantel (Jean-Baptiste), Marseille....... 1
Cantini (Jules), Marseille............. 1
Caseneuve (Ch.), Marseille 1
Cavallier, notaire honoraire, Montpellier. 1
Cercle des Phocéens, Marseille 1
Chaix-Bryan, négociant, Marseille...... 1
Chausse-Revertégat, négociant, Marseille 1
Chevret, plombier, Marseille........... 1
Chighizola, négociant, Marseille........ 1
Clapiers (marquis A. de), Marseille..... 1
Colombon (Henri), typographe, Marseille. 1
Coriolis (Baronne de), Falase.......... 1
Courbassier (L.), Alger............... 1
Croset (Paul), propriétaire, Marseille... 1
Crozet (Laurent de), prop. Marseille... 1

D.

Daspre, vicaire général, Marseille...... 1
Demandolx (Marquis de), Marseille...... 1
Denans, docteur en médecine, Marseille. 1
Dessalles, commis, Marseille........... 1
Désiré-Michel, entrepreneur de travaux publics, Marseille 1
Dol (Paul), employé de comm. Marseille. 1
Dugas (Théodore), doct. en méd. Marseille 1

E.

Estieu, Marseille...................... 1
Estienne de Saint-Jean, Aix........... 1
Eysseric, Marseille.................... 1

F.

Falen (J.), maitre-portefaix, Marseille... 1
Farjon (Emile), assur.-mar., Marseille. 1
Faure (Ch.), libraire, Saint-Rémy....... 4
Féraud-Giraud, Président de Chambre à la Cour d'appel, Aix................ 1
Flavard (Eugène), doct. en méd. Marseille 1
Flotte (Baron Gaston de), Marseille..... 1
Forbin d'Oppède (Marquis de), Marseille. 1
Forbin (Comte de), Labarben.... 1
Foresta (Marquis de), Marseille.. 1
Fontainieu (B. de), Villeneuve-d'Ornon.. 1
Fouque, maire, Charleval........... .. 1
Fouque, ingénieur-géographe, Marseille. 1
Francou, maître-portefaix, Marseille ... 1

G.

Garidel (L. de), Aix.................. 1
Garry (Pierre), typographe, Marseille... 1
Gauthier-Descotte (Achille), not., Arles. 1
Gelly (Barthélemy), employé de commerce, Marseille.................... . 1
Gibert, ancien directeur du Musée, Aix. 1
Gilbert, ex-bibliothécaire, Arles........ 1
Giraud (Marius), commissionn. Marseille 1
Giry (Hippolyte), commissionn. Marseille 1
Goudard de Lachau, propriét. Marseille . 1
Goudard de Monclar, propriét., Cassis.. 1
Gouget, archiviste, Bordeaux.......... 1
Granoux fils, Marseille................ 1
Grille (Marquis de), Arles............. 1
Gueidan, maire, Alleins........... ... 1
Guéidon (Alexandre), représentant de commerce, Marseille................ 1
Guichenné (Henri), archéologue, Marseille 1
Guigou de Féraud (Jérôme), Marseille.. 1

H.

Henricy, Aix......................... 1

J.

Jailly (Chevalier de), colonel d'Etat-major, Châlons-sur-Marne............. 1
Jeansolin (Joseph), Marseille........... 1
Jessé-Charleval (Marquis de), Marseille. 5
Jessé-Charleval (Vicomte de), Marseille. 1
Joanne (Adolphe), auteur des Itinéraires, du Dictionnaire géog., etc., Paris.... 1
Jullien (Léon), Marseille.............. 1
Jullien (Marius), Marseille............ 1

L.

Laforêt (Auguste), juge-hon., Marseille. 1
Lambert, propriétaire, Vernègues...... 1
Laugier, conservateur du cabinet des médailles, Marseille.................. 1
Lebon (Marius), libraire, Marseille.... 20
Lèbre, instituteur communal, Marseille.. 2
Lefebvre, employé de comm. Marseille.. 1
Lestang-Parade (Comte de), Seranon.... 1
Lombardon (Ludovic de), Marseille..... 1
Lory (Benoît), Marseille............... 1
Louche (Jules), aumônier du pensionnat des Frères des Éc. chrét., Marseille.. 1

M.

Makaire (A.), libraire, Aix............. 7
Mathieu (Joseph), chef du secrétariat de la Chambre de Commerce, Marseille.. 1
Maurel, Marcelin, Vence............. 1
Maurin, propriétaire, Peynier.......... 1
Maurin (Selim-Ernest), docteur en médecine, Marseille.................... 1
Meilleur (Louis), Marseille............ 1
Meynier (de Saint-Louis), Marseille..... 1
Meyran de Lagoy, Aix................ 1
Millou, docteur en médecine, Marseille.. 1
Mistral-Bernard fils, conseiller-général, Maire, Saint-Rémy................. 1
Monbrison (G. de), propriétaire, Anvillar 1
Montaigu (Achille de), Châteauneuf-le-R. 1
Montgrand (Marquis de), Marseille..... 1
Montvallon (Vicomte de), Aix.......... 1
Morel, curé à St-Barthélemy, Marseille. 1
Mortreuil (J.-A.-B), juge de paix, Marseille.......................... 1
Mougins-Roquefort (Comte de), Aix.... 1
Mourchou (H.), Marseille............. 1

N.

Négrel (Casimir), Marseille............ 1
Néri (Henri), propriétaire, Marseille.... 1
Nodet, élève à l'éc. des Beaux-Arts, Paris 1

O.

Olive (Alphonse), Marseille............ 1

P.

Pachini (Joseph), libraire, Marseille.... 1
Palmaro, curé aux Crottes, Marseille.... 1
Palustre (Léon), directeur de la société française d'archéologie, Tours....... 1
Panisse (Marquis de), Lamanon........ 1
Panisse (Comte de), Marseille.......... 1
Paoli (Jean-Antoine), employé, Marseille. 1
Payan-d'Augery, cons. de Préf. Marseille. 1
Pascalet (Jules), commiss.-pris. Marseille 1
Patot (Gustave), Marseille............. 1
Pauzat (Henri), Marseille............. 1
Penon, conservateur du Musée d'archéologie, Marseille..................... 1
Peyrano (Henri), négociant, Marseille... 1
Piriou, capitaine de frégate en retraite, Septèmes......................... 1
Plagniol de James, négociant, Marseille. 1
Ponthier, vicaire-général, Marseille..... 1
Poilroux (Charles), avocat, Aix........ 1
Porte fils, propriétaire, Charleval...... 1
Porte fils aîné, propriétaire, Charleval.. 1
Possel (de), Marseille................. 1
Possel fils (de), négociant, Marseille.... 1
Puget (Adolphe), négociant, Marseille.. 1
Putter (Edouard), secrétaire de la Chambre de Commerce, Marseille......... 1

Q.

Queilar (Du), Marseille............. 1

R.

Rabatau (Augustin), maire, Marseille.... 1
Rabier (Alfred), hydrographe, Marseille. 1
Raybaud-Trenquier (Adrien), Arles 1
Régis de la Colombière (A.), Marseille.. 1
Reguis (Marius), étudiant, Marseille.... 1
Revest (Pierre), Marseille............ 1
Rey (Alphonse), banquier, Marseille.... 1
Reynard-Lespinasse (Henri), Marseille.. 1
Riban (Charles), Marseille............ 1
Ribbe (Charles de), Aix.............. 1
Richard (A.), propriétaire, Marseille.... 1
Rigaud fils, Aix..................... 1
Roche (Théophile), boucher, Charleval.. 1
Roland (Emile), Marseille............. 1
Rostan-d'Ancezune, propriét. Marseille.. 1
Roubaud (Léon), notaire, Marseille..... 1

Rouquette (J.-B.), négociant, Marseille. 1
Roussel (Auguste), expédit., Marseille.. 1
Roussin (Auguste), chimiste, Marseille.. 1
Roustan (Louis), Marseille.............. 1
Roux (Baron de), Marseille............ 1
Roux (Jules-Charles), fabricant de savon, Marseille........................ 1
Roux (Victor), propriétaire, Marseille... 1

S.

Sabatier, ingénieur, Roque-d'Authéron.. 1
Sabran-Pontevès (Duc de), Marseille.... 1
Sabran-Pontevès (Comte de), Marseille.. 1
Saint-Jacques (Gustave de), Marseille... 1
Salvador, Marseille.................. 1
Sardat, libraire, Aix................. 3
Saporta (Comte G. de), Aix............ 1
Saurel (Charles), docteur en médecine, l'Isle-sur-Sorgues.................. 1
Saurel (Ferdinand), aumônier de la Sainte-Famille, Montpellier................ 1
Saurel (Mme Vve Louis), Montpellier ... 1
Septèmes (Commune de), Septèmes..... 1
Sesias (Pierre-Lazare), portefaix, Marseille............................ 1
Sicard (Adrien), doct. en méd. Marseille. 1
Solomé, curé à Saint-Pierre, Marseille.. 1
Société d'Hygiène, Marseille........... 1
Strafforelle, avocat, Marseille........... 1
Sumien (E.), homme de lettres, Marseille 1

T.

Taurel (P.), Marseille................. 1
Teissier (Octave), Marseille............ 1
Tessor (Joseph), Marseille............. 1
Thomas (Eugène), empl. de com. Marseille 1
Timon-David (Félix), Marseille......... 1
Tourniaire (H.), notaire honor. Marseille 1
Trabaud (Alexandre), Marseille 1
Turcat, architecte, Marseille........... 1

V.

Viel, Émile, négociant, Aix........... 1
Véran (Auguste), architecte, Arles...... 1
Vérany (Jules), hom. de lettres, Marseille 1
Verlaque, fabricant papetier, Gémenos. 1
Vert (Amand), cafetier, Alleins.......... 1
Vert (Joseph, fils de François), Charleval 1
Veyrier (Jérôme du), Venelles 1
Vitrolles (Comte de), Vitrolles (H.-Alpes). 1

AVANT-PROPOS

Notre intention est d'étudier toutes les communes du département des Bouches-du-Rhône, au triple point de vue topographique, historique et statistique.

Dans l'intention de parvenir sûrement à nos fins, mais prévoyant que des empêchements insurmontables pourraient un jour mettre obstacle à l'achèvement de notre œuvre, nous avons cru devoir diviser notre travail en trois parties, de telle façon que chacune d'elle puisse être, au besoin, considérée comme un ouvrage distinct et complet.

La première partie comprendra l'arrondissement de Marseille;

La seconde l'arrondissement d'Aix ;

La troisième l'arrondissement d'Arles.

Chacune de ces parties formera autant de livres que l'arrondissement comprend de cantons, et chaque livre sera subdivisé en chapitres dont le nombre égalera celui des communes renfermées dans sa circonscription.

Le *Dictionnaire des Villes, Villages et Hameaux du Département des Bouches-du-Rhône* aura donc :

3 parties, correspondant aux 3 arrondissements ;

27 livres, correspondant aux 27 cantons ;

108 chapitres, correspondant aux 108 communes.

Chaque chapitre, subdivisé en titres et en paragraphes, sera nécessairement d'une longueur ou d'une étendue proportionnée à l'importance de la commune, non pas au point de vue administratif, mais au point de vue de l'intérêt qu'elle peut offrir sous le rapport de l'archéologie, de l'histoire, de l'agriculture, de l'industrie ou de toute autre branche des études que nous entreprenons.

Nous n'avons ni à faire ressortir la difficulté et la grandeur du sujet que nous embrassons, ni à nous excuser d'avance des imperfections qu'on remarquera dans la manière dont nous l'aurons traité.

Connaissant assez bien le département pour savoir qu'on n'en apprécie pas suffisamment les ressources, nous essayons de montrer ses richesses et le parti que l'on en peut tirer ; le travail peut être au-dessus de nos forces, mais non pas de notre courage et de notre ardeur.

Puisant à pleines mains autant parmi les documents inédits découverts depuis peu que dans les livres imprimés durant ces dernières années; recherchant et utilisant d'ailleurs la collaboration de toutes les personnes animées comme nous de l'amour du sol natal, nous avons le désir de faire une œuvre utile, et nous tâchons d'atteindre ce résultat.

Nous n'avons pas à signaler d'avance au lecteur les *titres* qui ont été écrits par d'autres plumes que la nôtre. Pour traiter des sujets qui demandaient des hommes spéciaux, nous nous sommes adressé à des personnes trop avantageusement connues du monde savant pour que nous ayons à en faire l'éloge, mais notre devoir est de les nommer au moment opportun et surtout de les remercier hautement du concours qu'elles nous ont si gracieusement prêté.

Quant aux sources auxquelles nous avons puisé nos renseignements historiques et statistiques, nous avons pris soin de les faire connaître en bloc à la fin de chaque titre. On croira sans peine que ce livre lui-même eut été à moitié rempli de notes et de renvois s'il avait fallu, à toute occasion, citer nos autorités.

Ce Dictionnaire est donc une œuvre de *bonne foi*, car la recherche de la vérité, *sans parti-pris*, a été notre unique préoccupation.

Nous sommes en droit d'espérer qu'on voudra bien le reconnaître.

ALFRED SAUREL.

Marseille, 31 *décembre* 1876.



INTRODUCTION

Formé d'une partie de l'ancienne Provence, le département des Bouches-du-Rhône est borné au Nord, par le département de Vaucluse ; à l'Est, par celui du Var; au Sud, par la mer Méditerranée, et à l'Ouest, par le département du Gard.

Il est compris entre 43° 9' 30" et 43° 55' 24" de latitude septentrionale et entre 1° 53' 30" et 3° 28' 50" de longitude orientale.

Sa plus grande longueur du Nord-Est au Sud-Ouest est de 132 kilomètres, et sa plus grande largeur du Nord au Sud de 58 kilomètres. Son pourtour est de 460 kilomètres, et sa superficie de 510,487 hectares.

Au point de vue physique le département se divise en deux grandes régions : la région montagneuse et la région des plaines.

La première comprend : 1° la chaîne des *Alpines* comprise entre la Durance et le canal de Crapponne et finissant au Nord, sur la rive du Rhône, au Sud, dans les plaines de la Crau ; 2° la chaîne de la *Trévaresse*, entre la plaine de la Durance, la vallée de la Touloubre et la dépression du canal de Crapponne ; 3° la chaîne de *Sainte-Victoire*, entre la Durance, la Touloubre, l'Arc et l'étang de Berre ; 4° la chaîne de la *Sainte-Baume* dont le point central appartient au département du Var, comprise entre l'Huveaune et la côte maritime ; 5° la chaîne de l'*Esteou* ou de l'*Etoile*, entre l'Arc, l'Huveaune et l'étang de Berre.

La seconde région comprend : 1° la *Crau*, entre la chaîne des Alpines, la vallée de la Touloubre, les étangs et le Rhône ; 2° la *Camargue*, vaste delta situé entre les deux branches principales du Rhône et la mer.

Le département peut aussi être divisé en cinq vallées, du nom des rivières qui les arrosent : 1° la vallée de la *Durance ;* 2° la vallée du *Rhône ;* 3° la vallée de l'*Arc ;* 4° la vallée de la *Touloubre ;* 5° la vallée de l'*Huveaune*.

La Durance qui prend sa source dans les Hautes-Alpes, borne seulement le département au Nord, mais c'est à cette rivière qu'ont été faites les prises d'eau des canaux d'arrosage de Cadarache, de Puy-Sainte-Réparade, de Marseille, de Crapponne, de Boisgelin, des Alpines, de Sénas, des Cabannes et de Châteaurenard.

Le Rhône borne le département à l'Ouest sur un parcours de 85 kilomètres : ses eaux coulent presque sans profit pour l'agriculture.

L'Arc ou *Lar* prend sa source près de Pourcieux (Var), et après un parcours de 80 kilomètres, va se jeter dans l'étang de Berre, non sans être utilisé pour l'arrosage des terres.

La Touloubre qui a ses origines près de Venelles, dans la Trévaresse, a 70 kilomètres de cours, mais rend peu de service à l'agriculture et à l'industrie et se jette dans l'étang de Berre.

L'Huveaune naît dans les communes de Saint-Zacharie et de Nans (Var) et coule dans une riche vallée sur un parcours de 36 kilomètres dans le département. Ses eaux sont reprises dans plusieurs canaux et largement utilisées pour l'agriculture et l'industrie. L'Huveaune a son embouchure dans la mer.

On comptait dans le département des Bouches-du-Rhône : en l'année 1820, 313,614 habitants; en 1826, 326,845; en 1831, 359,473 ; en 1836, 362,325 ; en 1841, 375,003 ; en 1846, 413,918 ; en 1851, 423.512 ; en 1856, 473,365 ; en 1861, 507,112 ; en 1866, 543,903.

La population du département, d'après le recensement de 1872, est de 285,230 individus du sexe masculin et de 269,681 personnes du sexe féminin, soit 554,911 habitants.

Au point de vue administratif, le département des Bouches-du-Rhône est divisé en trois arrondissements : 1° Marseille ; 2° Aix ; 3° Arles.

L'arrondissement de Marseille comprend 9 cantons et 17 communes, savoir :

COMMUNES.	HABITANTS.
Allauch	3,258
Aubagne	7,658
Auriol	4,804
Belcodène	196
Cassis	1,806
Ceyreste	608
Ciotat (La)	9,867
Cuges	1,450
Destrousse (la)	690
Gémenos	1,486
Gréasque	802
Marseille	312,864
Penne (La)	782
Peypin	704
Roquefort	600
Roquevaire	3,499
Saint-Savournin	1,392
TOTAL	352,466

L'arrondissement d'Aix comprend 10 cantons et 59 communes, savoir :

COMMUNES.	HABITANTS.
Aix	29,020
Aurons	198
Beaurecueil	377
Berre	1,918
Bouc	1,159
Cabriès	925
Carri-le-Rouet	567
Charleval	1,021
Châteauneuf-les-Martigues	1,241
Châteauneuf-le-Rouge	325
Cornillon	565
Eguilles	1,551
Fos	1,170
Fuveau	2,754
Gardane	2,566
Gignac	928
Grans	1,920
Istres	3,937
Jouques	1,493
Labarben	294
Lafare	1,272
Lambesc	3,038
Lançon	1,749
Marignane	2,209
A reporter	62,197
Report	62,197
Martigues	8,053
Meyrargues	1,296
Meyreuil	767
Mimet	647
Miramas	1,170
Pélissane	1,818
Pennes (Les)	2,000
Peynier	1,047
Peyrolles	1,255
Port-de-Bouc	995
Puyloubier	924
Puy-Sainte-Réparade (Le)	1,484
Rognac	849
Rognes	1,426
Roque-d'Anthéron (La)	1,494
Rousset	1,109
Rove (Le)	790
Saint-Antonin	104
Saint-Cannat	1,710
Saint-Chamas	2,614
Saint-Estève-Janson	129
Saint-Marc	181
Saint-Mitre	984
Saint-Paul	453
Saint-Victoret	470
Salon	7,522
Septèmes	1,616
Simiane	1,008
Tholonet (Le)	501
Trets	2,794
Vauvenargues	415
Velaux	1,150
Venelles	680
Ventabren	1,130
Vitrolles	1,256
TOTAL	114,038

L'arrondissement d'Arles comprend 8 cantons et 32 communes, savoir :

COMMUNES.	HABITANTS.
Alleins	1,144
Arles	24,695
Aureille	642
Barbentane	3,148
Baux (Les)	395
Boulbon	1,207
Cabannes	1,474
Châteaurenard	5,708
Eygalières	1,398
A reporter	39,811

COMMUNES.	HABITANTS.
Report...	39,811
Eyguières	3,246
Eyragues	2,461
Fontvieille	2,566
Graveson	1,659
Lamanon	408
Maillane	1,480
Mallemort	2,195
Masblanc	107
Maussane	1,623
Mézoargues	223
Molléges	785
Mouriès	2,200
Noves	2,200
Orgon	3,160
Paradou (Le)	713
Rognonas	1,320
Saint-Andiol	1,381
A reporter..	67,540

COMMUNES.	HABITANTS.
Report...	67,540
Saintes-Maries (Les)	951
Saint-Rémy	6,030
Sénas	1,987
Tarascon	11,249
Vernègues	455
Verquières	195
TOTAL	88,407

RÉCAPITULATION

Arrondissements.		Cantons.	Communes.	Habitants.
Marseille	1	9	17	452,466
Aix	1	10	59	114,038
Arles	1	8	32	88,407
TOTAUX.	3	27	108	554,911

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire Administratif et Statistique des Bouches-du-Rhône, in-18, années div. en cours de publication.

Annuaire de Provence pour l'an 1831, par F. C. et D. R., in-32, 1830.

Annuaire Statistique, Commercial, Industriel, Administratif, Scientifique et Littéraire du département des Bouches-du-Rhône, pour l'année 1837, in-12, 1837.

Congrès Scientifique de France, 33me session tenue à Aix au mois de décembre 1866, in-8°, 1868.

De Lyon à la Méditerranée, par A. Joanne et J. Ferrand, in-12, 1872.

Département des Bouches-du-Rhône (Atlas National) feuilles 17 et 18, in-fol°.

Département des Bouches-du-Rhône, (France illustrée), par V. A. Malte-Brun, feuilles 26 et 27, grand in-8°.

Dictionnaire Historique et Topographique de la Provence ancienne et moderne, par E. Garcin, 2 vol. in-8°, Draguignan, 1833.

Dictionnaire Historique, Géographique et Topographique de la Provence et du Comtat Venaissin, par Achard, 2 vol. in-4°, 1785.

Dictionnaire Topographique de l'arrondissement de Marseille, par J.-A.-B. Mortreuil, in-8°, 1873.

Etat descriptif de l'arrondissement d'Arles, par Revel du Perron et de Gaucourt, in-4°, 1871.

Géographie du département des Bouches-du-Rhône, par Adolphe Joanne, in-18, 1872 et 1874.

Guide Pittoresque du voyageur en France, publié par Firmin Didot, 1838, tome III.

Histoire des villes de France, par Aristide Guilbert, 1844, tome Ier.

La France pittoresque, par Abel Hugo, tome III.

Mémoires de la société d'Emulation de la Provence, 3 vol. in-8°, 1862 à 1864.

Petite Géographie pour le département des Bouches-du-Rhône, par Armand et Ch. Périgot, in-18, 1873.

Petite Géographie du département des Bouches-du-Rhône, par E. Nouguier et Danton, in-32, 1873.

Provence, Alpes-Maritimes, Corse, (Itinéraire général de la France), par Adolphe Joanne, in-12, 1877.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône, par Michel, d'Eyguières, in-8°, 1802.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône, par Peuchet et Chaulaire, in-4°, 1811.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône, avec Atlas, par M. le comte de Villeneuve, 4 vol. in-4°, Marseille, 1821 à 1829.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône, par F. Guindon, in-4°, 1843.

PREMIÈRE PARTIE

ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE.

L'arrondissement de Marseille occupe la partie Sud-Est du département. Il est limité : au Nord, par l'arrondissement d'Aix ; à l'Est, par le département du Var ; au Sud et à l'Ouest, par la mer.

Sa circonférence est de 150 kilomètres ; sa superficie de 65,805 hectares, 06 ares, 91 centiares, et sa population, suivant le recensement de 1872, de 352,466 habitants.

L'arrondissement est divisé en 9 cantons et 17 communes dont les noms figurent dans le tableau suivant :

CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT.			SUPERFICIE.		POPULATION.	
NOMS.	NOMBRE.	COMMUNES.	PAR COMMUNE. Hect., ares, cent.	PAR CANTON. Hect., ares, cent.	Par Commune.	Par Canton.
Marseille...	6	Marseille.....	22.800 99 25	28.661 41 54	312.864	316.122
		Allauch	5.860 42 29		3.258	
Aubagne ...	1	Aubagne	5.518 63 50	12.981 73 76	7.658	11.376
		Cuges........	3.881 17 33		1.450	
		Gémenos.....	3.226 18 »		1.486	
		La Penne	355 74 93		782	
La Ciotat...	1	La Ciotat.....	3.161 95 08	11.479 84 57	9.867	12.881
		Cassis	2.636 16 48		1.806	
		Ceyreste	2.304 38 38		608	
		Roquefort. ..	3.377 34 63		600	
Roquevaire.	1	Roquevaire...	2.380 38 46	12.682 07 04	3.499	12.087
		Auriol	5.730 29 16		4.804	
		Belcodène....	1.321 87 23		196	
		La Destrousse.	601 74 45		690	
		Gréasque.....	615 13 64		802	
		Peypin.......	1.025 50 19		704	
		St-Savournin .	1.007 13 91		1.392	
TOTAUX ...	9	17	65.805 06 91	65.805 06 91	352.466	352.466

LIVRE PREMIER

CANTON DE MARSEILLE.

La circonscription cantonale de Marseille comprend seulement deux communes : Marseille et Allauch ; elle est divisée en six arrondissements, dont trois dits *intrà-muros* et trois dits *extrà-muros*. C'est dans le dernier de ceux-ci, soit dans le sixième canton *extrà-muros*, que la commune d'Allauch est comprise en même temps que la partie Est de la banlieue de Marseille.

Elle est limitée :

Au Nord, par les communes des Pennes, de Septèmes, de Simiane, de Mimet et de Saint-Savournin ;

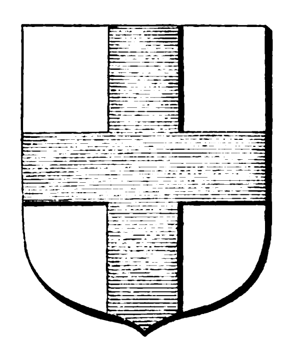
A l'Est, par les commuues de Peypin, de Roquevaire, d'Aubagne, de la Penne et de Cassis ;

Au Sud, par la mer ;

A l'Ouest, par la mer et la commune du Rove.

COMMUNE DE MARSEILLE

Μασσαλια (Thucydide, 410 a. J.-C.)
Ελλήνις Μασσαλια (335 a. J.-C.)
ΜΑΣΣΑ (abrév. Obole au type d'Apollon, cabinet des Méd. de Marseille).
ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ (Drachme au type de Diane, cabinet des Médailles de Marseille).
Μασαλια (Ptolémée, 150 après J.-C.)
Massilia (J. César, 45 avant J.-C.)
Massilia Græcorum (Pline, 70 ap. J.-C.).



Masilia (sou d'or de Childebert II.)
Masilie (sou d'or de Childéric II.)
Marsilia (cart. de St-Victor — 950.)
Massilie civitas (M. cart. — 965.)
Marcelie (archiv. municip.— 1136)
Marcellie (archives municip. 1152.)
Marsseille (archiv. municip. 1236.)
Maselha (archives municip. 1390.)
Marcelho (titres div. du XVIe siècle.)
Marseille (Tous les hist. français.)

Marsilha (vieux provençal), *Marsio* (provençal moderne), *Marsiho* (provençal des poètes modernes).
(Formes anciennes des noms, d'après J.-A.-B. MORTREUIL.)

MARSEILLE, chef-lieu du département et du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône.

I. — SITUATION GÉOGRAPHIQUE

D'après l'*Annuaire du Bureau de longitudes*, la position géographique est la suivante :

Clocher de Notre-Dame de la Garde — latitude 43° 17' 4" — longitude 3° 2' 3" E, à une élévation de 165 m. 70 cent. au-dessus de la mer.

Sommet de la boule du clocher des Accoules : latitude 43° 17' 52" — longitude 3° 1' 55" E, à une élévation de 70 m. 30 cent.

En suivant les lignes ferrées, les distances entre Marseille et quelques villes désignées ci-après sont :

Paris 863 kil. — Bordeaux (par Tarascon) 681 kil. — Toulouse (par Tarascon) 424 kil. — Lyon 352 kil. — Nice 225 kil. – Cette (par Tarascon) 205 kil. – Montpellier (par Tarascon) 177 kil.— Sisteron 171 kil. — Avignon 121 kil. — Tarascon 100 kil. — Cavaillon 90 kil. — Pertuis 86 kil. — Arles 86 kil. — Toulon 67 kil. — Aix 26 kil. — Aubagne 17 kil.

Les distances de Marseille au chef-lieu de chaque commune se trouvent indiquées à la suite du nom de ces communes.

Les distances par mer entre Marseille et les ports les plus importants avec lesquels ses relations sont les plus suivies, sont, d'après les cartes-itinéraires de la Compagnie des *Messageries Maritimes* :

Espagne : Barcelone, 230 milles. — Valence, 349 milles. — Gibraltar, 690 milles.

Algérie : Alger, 417 milles. — Stora, 393 milles. — Bone, 450 milles. — La Calle, 486 milles. — Oran, 598 milles.

Italie : Livourne, 282 milles.— Civita-Vecchia, 399 milles. — Naples, 432 milles. — Messine, 572 milles. — Palerme, 480 milles. — Gênes, 204 milles.

Angleterre : Londres, 2106 milles.

Tunis, 610 milles.

Malte, 660 milles.

Grèce et Levant : Pyrée, 1058 milles. — Syra, 1097 milles. — Smyrne, 1253 milles. — Rhodes, 1499 milles. — Mersina, 1844 milles. – Alexandrette, 1881 milles. — Lattaquié, 1806 milles. — Tripoli, 1743 milles. — Beyrouth, 1695 milles. — Jaffa, 1770 milles. — Dardanelles, 1281 milles. — Constantinople, 1418 milles.

Egypte: Alexandrie, 1408 milles. — Port-Saïd, 1568 milles. — Suez (par le Canal), 1643 milles.

Indes, Chine et *Japon* (par le Canal de Suez): Aden, 2963 milles. — Bombay, 4643 milles. — Pointe-de-Galles, 5123 milles. — Calcutta, 6263 milles. — Singapore, 6623 milles, — Saïgon, 7223 milles. — Manille, 7943 milles. — Hong-Kong, 8033 milles. — Shang-Haï, 8843 milles. — Yokohama, 9623 milles.

Amérique (par Gibraltar) : New-York, 3990 milles. — Martinique, 3930 milles. — Cayenne, 4110 milles. — Rio-Janeiro, 5010 milles. — Buenos-Ayres, 6270 milles.

Nouvelle-Calédonie (par le Canal de Suez): 10883 milles.

(Renseignements contrôlés sur les cartes marines de M. Rabier, libraire hydrographe, à Marseille.)

NOTA. — D'après l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, le mille marin de 60 au degré ou arc du méridien d'une minute un tiers de lieue marine vaut 1852 mètres.

II. — PÉRIMETRE ET DIVISIONS CANTONALES DE LA COMMUNE.

La commune, dont la superficie totale est de 22,801 hectares, est bornée au N. par les communes des Pennes, de Septèmes et de Simiane; à l'E. par les communes d'Allauch, d'Aubagne, de la Penne et de Cassis; au S. par la mer Méditerranée; à l'O. par la mer Méditerranée et la commune du Rove.

Déduction faite des îles et des petites sinuosités de la côte, la commune a un périmètre de 100 kilomètres environ.

Considérée sur une carte, la forme du territoire paraît très-irrégulière, surtout dans la partie septentrionale. Les deux quartiers de la Nerte (entre les communes du Rove et des Pennes) et de Saint-Antoine (entre les communes des Pennes et de Septèmes), accusent des saillies assez allongées. Ces deux points exceptés, en ne considérant que la masse, on peut dire que l'ensemble du territoire constitue un parallélogramme écrasé sur sa base.

La commune est divisée en six cantons. savoir :

Le 1er dit : Nord *(intrà-muros)*.
Le 2e dit : Sud *(intrà-muros)*.
Le 3e dit : Centre *(intrà-muros)*.
Le 4e dit : Nord *(extrà-muros)*.
Le 5e dit : Sud *(extrà-muros)*.
Le 6e dit : Centre *(extrà-muros)*, comprenant, en outre, toute la commune d'Allauch, dont la superficie est de 5,791 hectares.

Périmètre du 1er canton Nord (intrà-muros). — Rue Nationale (nos impairs). — Place des Capucines (nos impairs). — Boulevard du Nord (nos impairs). — Boulevard de la Paix (nos pairs). — Place d'Aix (du no 2 à 10 et tous les nos impairs).— Grand chemin d'Aix, place Pentagone et Avenue d'Arenc (nos impairs) jusqu'au pont d'Arenc (no 201 inclus).— Rue d'Anthoine (nos impairs) jusqu'au bassin d'Arenc. — Rue du Mont-de-Piété et place du Mont-de-Piété (nos pairs). — Place St-Martin (no 3).— Rue Neuve Saint-Martin (nos pairs).— Rue Sainte-Marthe (nos pairs). — Rue Saint-Cannat (nos pairs). — Rue Méry (nos impairs). —Place Centrale (tous les nos excepté le no 1). —Rue des Belles-Ecuelles (nos pairs). — Rue du Panier (nos pairs et du no 7 au-dessus).— Rue des Moulins (nos impairs). — Rue Montée-des-Accoules (nos pairs et du no 24 et au-dessus). — Rue de Lenche (nos 11 et 14 et au-dessus). — Rue Saint-Thomé (tous les nos sauf 1 et 3). — Rue des Ferrats (nos impairs et no 46 et au-dessus). — Rue Saint-Laurent (no 47 et 62 et au-dessus). — Rue Mayousse (nos impairs). — Quai du Port (no 82 et au-dessus). — Ligne idéale tirée de ce point jusqu'au milieu du Port et de là jusqu'à la Passe.

Périmètre du 2e canton (sud intrà-muros).— Rue Cannebière (nos pairs). — Cours Saint-Louis (nos pairs).—Rue d'Aubagne (nos pairs). — Rue Château-Redon (nos pairs). — Cours Lieutaud (nos pairs). — Boulevard du Musée (nos impairs et du no 40 et au-dessus). — Boulevard Dugommier (nos pairs). — Allées des Capucines (nos pairs). — Boulevard de la Madeleine (nos pairs). — Rue Saint-Savournin (nos pairs). — Place Saint-Michel (nos pairs). — Rue Fontange (nos pairs) — Place Notre-Dame-du-Mont. — Rue de Lodi (nos pairs).— Rue Vincent (nos 2 à 28). — Ancienne traverse de Cassis. — Rue de l'Abbé-Féraud (nos 1 à 15). — (Officiellement la ligne de démarcation continue à être tracée fictivement et directement de l'angle formé par la rue de l'Abbé-Féraud et du cours Gouffé jusqu'à l'angle sud du Fort de Notre-Dame de la Garde, divisant des propriétés diverses et des maisons habitées; mais au point de vue pratique, les limites indiquées par les divers *Guides-Indicateurs de Marseille* et admises sans protestations jusqu'à ce jour sont :) — Grand Chemin de Toulon (nos 1 à 85).—Place Castellane (nos 1 à 11 et 2 à 26). — Rue Fortunée (nos pairs).—Rue Breteuil (nos impairs). — Rue Montebello (nos pairs).— Rue Fort-du-Sanctuaire. — Remparts sud et ouest du Fort de Notre-Dame-de-la-Garde. — Voie d'accès de la Chapelle. — Montée des Oblats

(nos impairs). — Lices Saint-Victor. — Place Dumarsais.— Rue Saint-Lambert. – Rue du Rempart. — Rempart sud du Fort Saint-Nicolas.—Anse de la Réserve et ligne idéale coupant le Port dans toute sa longueur jusqu'à l'axe de la Cannebière.

Périmètre du 3e Canton (centre intrà-muros).— Rue Cannebière (nos pairs).— Cours Belsunce (nos impairs). — Rue du Mont-de-Piété (nos impairs). — Place Saint-Martin (nos 1, 2 et 4). — Rue Neuve-Saint-Martin (nos impairs).— Rue Sainte-Marthe (nos impairs). — Rue Saint-Cannat (nos impairs). — Place Centrale (no 1). — Rue des Belles-Écuelles (nos impairs). — Rue du Panier (nos 1 à 5). — Rue des Moulins (nos pairs). —Rue Montée des Accoules (nos impairs et 2 à 22).— Place de Lenche (nos 2 à 12 et de 1 à 9). — Rue Saint-Thomé (nos 1 et 3). — Rue des Ferrats nos 2 à 44). — Rue Saint-Laurent (nos 1 à 45 et 2 à 60). — Rue Mayousse (nos pairs). — Rue Lancerie (no 1 à 80). — Quai du Port — Ligne idéale rencontrant celle du 2e canton dans le sens de la longueur du Port.

Périmètre du 4e Canton (nord extrà-muros). — Quai Nord du Môle de l'Abattoir. — Rue d'Anthoine.— Avenue d'Arenc (nos pairs). — Grand Chemin d'Aix (nos pairs).— Place d'Aix (no 12 et au-dessous). — Boulevard de la Paix (nos impairs). — Boulevard du Nord (nos pairs). — Allées des Capucines (nos impairs).— Boulevard de la Madeleine (nos impairs). — Rue Saint-Savournin (nos impairs). — Cours Devilliers (nos 39 et au-dessus impairs). — Rue Devilliers (nos impairs). — Traverse de Monte-Christo (nos impairs). — Rive gauche de Jarret.— Chemin vicinal no 9 de St-Jean-du-Désert. — Traverse Pierre du Moulin. — Chemin vicinal no 15 des Caillols. — Traverse de la Figonne.—Chemin vicinal no 6 de Saint-Julien. — Traverse des Olives. — Traverse des Durbecs jusqu'au hameau de ce nom. — Ligne droite jusqu'au ruisseau de Fondacles. — Traverse le chemin de grande communication no 11 de la Valentine. — Ruisseau de Fondacles. — Ruisseau de Jarret. — Ruisseau du Grand-Vallat. — Traverse de Notre-Dame de Consolation.— Chemin vicinal no 5 de Château-Gombert. — Traverse de Saint-Mître. — Traverse de la Battarelle. — Traverse et vallon de la Femme-Morte jusqu'à la limite de la commune de Septèmes.

Dans ce canton sont compris les quartiers de : 1. La Madeleine; 2. Les Chartreux; 3. Saint-Just; 4. Saint-Barnabé; 5. Malpasset; 6. La Rose; 7. Saint-Charles; 8. Bon-Secours; 9. Belle-de-Mai; 10. Le Canet; 11. Saint-Jérôme; 12. Arenc; 13. Les Crottes; 14. Saint-Barthélemy; 15. La Palud; 16. Saint-Louis; 17. La Viste; 18. Sainte-Marthe; 19. Saint-Joseph; 20. Les Aygalades; 21. Saint-Antoine ou les Baumes; 22. N.-D. de la Douane; 23. Séon-Saint-André; 24. Séon-Saint-Henri; 25. L'Estaque; 26. La Nerte.

Périmètre du 5e Canton (sud extrà-muros). —Rue Saint-Savournin (nos impairs).— Place Saint-Michel (nos impairs). — Rue Fontange (nos impairs). — Rue de Lodi (nos impairs). — Rue Vincent (no 30 et tous les impairs). — Ancienne traverse de Cassis. — Rue de l'Abbé-Féraud (nos 17 et au-dessus et tous les nos pairs).— Grand Chemin de Toulon (nos 87 et au-dessus et tous les nos pairs). —Place Castellane (nos 40 à 48).— Rue Fortunée (nos impairs). — Rue Breteuil (nos pairs). — Rue Montebello (nos impairs). — (Officiellement la ligne de démarcation depuis l'angle de la rue de l'Abbé-Féraud jusqu'au Fort Notre-Dame-de-la-Garde, est la même que celle que nous avons indiquée pour le deuxième canton. — Au point de vue pratique, les délimitations ci-dessus peuvent être acceptées.)—Du Fort Notre-Dame de la Garde jusqu'à l'anse de la Réserve, les limites entre le 5e et le 2e canton sont celles indiquées pour le 2e canton.— Le complément de la limite du 5e canton est formée par la Mer depuis l'Anse de la Réserve jusqu'à la commune de Cassis. — De l'autre côté : Boulevard de la Madeleine.— Rue St-Savournin. — Cours et rue Devilliers. – Trav. de Monte-Christo. - Jarret.— Chemin de St-Jean-du-Désert, no 9.—Chemin vicinal de la Parette, no 16. — Chemin de grande communication no 2 de Marseille à Aubagne. — Chemin du Moulin jusqu'à la Route Nationale no 8.— Vallon de Valbarelle.— Traverse de Valbarelle.— Vallon de Saint-Cyr.— Crête de la montagne de Saint-Cyr. — Vallon des Escourtines jusqu'à la limite de la commune de la Penne, et les onze quartiers ruraux, savoir : 45. Saint-Loup; 46. La Capelette, 47. Saint-Pierre; 48. Sainte-Marguerite; 49. Mazargues; 50. Le Rouet; 51. Saint-Giniez; 52. Montredon; 53, Bonneveine; 54. Le Pharo et les Catalans.

Périmètre du 6e canton (centre extrà-muros) — Dans la commune de Marseille, la ligne de démarcation partant du Vallon de la Femme-Morte dont l'extrémité appartient a la commune de Septèmes, vient aboutir au débouché du Vallon des Escourtines qui se termine dans la commune de la Penne, en s'appuyant nécessairement au 4e canton *nord extrà-muros* et au 5e canton *sud extrà-muros.*

Ce sixième canton embrasse la commune d'Allauch tout entière et les quartiers suivants de la banlieue de Marseille :

27. La Pomme; 28. Saint-Marcel; 29. Les Comtes; 30. Saint-Dominique; 31. Saint-Jean-du-Désert; 32. Les Caillols; 33. Saint-Julien; 34. La Valentine; 35. Les Acates;

36. Les Fabres; 37. Saint-Menet; 38. La Treille; 39. Les Camoins; 40. Eoures; 41 Les Martégaux; 42. Les Aurengues; 43. Les Olives; 44. Château-Gombert.

(Ces périmètres rectifiés d'après les plans de M. Louis Lan, ancien chef de bureau de la Voirie de Marseille, se trouvent avoir été acceptés par la municipalité pour les tracés des circonscriptions électorales et fixés par des jugements du tribunal civil de Marseille des 18 et 25 juin 1847).

Nota. — La division par cantons n'a pas été suivie pour la perception et la police.

Bien que nous jugions inutile d'en tracer les périmètres, la commune est divisée en plusieurs arrondissements de *perception* et de *police*. Nous n'indiquerons pas les perceptions au nombre de neuf.

Les commissariats de police, au nombre de vingt-un, portent les noms suivants :

1er Préfecture. — 2e Hôtel-de-Ville. — 3e Palais de Justice. — 4e Grand-Théâtre. — 5e Hôtel-Dieu. — 6e Bourse. — 7e Mont-de-Piété. — 8e Marché Central. — 9e Hôpital Militaire. — 10e Gare du Sud. — 11e Boulevard Chave. — 12e Gare du Nord. — 13e Belle-de-Mai. — 14e Bassin du Carénage. — 15e Arc-de-Triomphe. — 16e Ports. — 17e Saint-Louis. — 18e Saint-Julien. — 19e Saint-Marcel. — 20e Mazargues. — 21e Endoume.

A Marseille, le décret présidentiel portant nomination d'un commissaire de police ne lui assigne pas d'arrondissement, parce que cette détermination est une question purement règlementaire dévolue au préfet du département, ainsi que l'a décidé le ministre de l'intérieur, par une lettre du 15 janvier 1831.

On conçoit que le nouveau titulaire soit installé tout d'abord dans l'arrondissement où exerçait son prédécesseur. Mais quand des changements d'attributions d'arrondissement sont réclamés pour le bien du service, un arrêté du préfet les opère après avoir entendu le maire.

Ces arrondissements, au reste, ne limitent, ni ne circonscrivent les pouvoirs respectifs des commissaires de police qui exercent dans toutes l'étendue de la commune. Ils indiquent seulement, conformément à l'article 12 du code d'instruction criminelle, les quartiers dans lesquels chacun d'eux est plus spécialement astreint à un service constant et régulier de ses fonctions.

III. — DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION.

Nous aurons l'occasion de faire connaître dans la partie historique, quelle fut la population de Marseillle aux différentes époques de son existence. Pour en parler ici seulement au point de vue statistique nous allons montrer les fluctuations qu'elle a subies depuis le commencement du siècle.

On comptait à Marseille :

Sous l'Empire (1814)........	111,315 hts
Sous la Restauration (1818).	112,807
Durant les dernières années de Louis-Philippe...........	195,800
Lors du recensement de 1861.	260,910
Dans le courant de 1866.....	300,131
Et d'après le recensement de 1872....................	312,864

Ces totaux sont nécessaires pour expliquer les chiffres du mouvement de la population qui vont suivre.

Mouvement de la population depuis la Restauration.

NAISSANCES

Années.	Garçons.	Filles.	Totaux.
1814	1.675	1.611	3.286
1824	2.274	2.240	4.514
1834	2.619	2.490	5.109
1844	2.901	2 808	5.709
1854	3.447	3.365	6 812
1864	4.963	4.796	9.759
1865	4.785	4.643	9.428
1866	4.986	5.025	10.011
1867	4.851	5.023	9.874
1868	4.981	4.659	9.640
1869	4.995	4.937	9.932
1870	4.721	4.766	9.487
1871	4.419	4.356	8.775
1872	4.767	4.841	9.608
1873	4.902	4.565	9.467
1874	4.735	4.652	9.387

MARIAGES.

Années.	Nombre.	Années.	Nombre.
1814	550	1867	2.439
1824	967	1868	2.295
1834	1.076	1869	2.230
1844	1.423	1870	1 952
1854	1 661	1871	2.204
1864	2 408	1872	2.783
1865	2 276	1873	2.516
1866	2.404	1874	2.401

DÉCÈS.

Années.	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
1814	1.821	1.688	3.509
1824	1.912	1.995	3.907
1834	2.471	2.491	4.962
1844	2.611	2.545	5.156
1854	5.431	4.818	9.249
1864	4.721	4.492	9.213
1865	5.921	5.284	11.205
1866	4.632	4.213	8.845
1867	4.530	3.998	8 528

(*Suite*) DES DÉCÈS

Années.	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
1868	4.548	4.266	8.814
1869	4.681	4.398	9.079
1870	4.976	4.592	9.568
1871	6.205	5.080	11.285
1872	4.511	4.087	8.598
1873	4.797	4.266	9.063
1874	4.718	4.198	8.916

Mouvement de la population pendant les années 1873 et 1874.

NAISSANCES.

1873	Garçons.	Filles.	Totaux.
Enfants légitimes.	4.234	3.965	8.199
Enfants naturels..	668	600	1.268
	4.902	4.565	9.467

1874	Garçons.	Filles.	Totaux.
Enfants légitimes.	4.057	4.027	8.084
Enfants naturels..	678	625	1.303
	4.735	4.652	9.387

MARIAGES.

1873		
Entre garçons et filles...	2.019	2.516
Entre garçons et veuves.	152	
Entre veufs et filles.....	217	
Entre veufs et veuves....	128	

1874		
Entre garçons et filles...	1.915	2.401
Entre garçons et veuves.	149	
Entre veufs et filles.....	214	
Entre veufs et veuves...	123	

DÉCÈS

1873	Sexe mas.	Sexe fem.	Total.
Agés de moins d'un an.	960	807	1.767
— de 1 à 50 ans.	2.343	2.180	4.523
— de 50 à 90 ans.	1.479	1.255	2.734
— de 90 à 100 ans.	15	24	39
	4.797	4.266	9.063

1874	Sexe mas.	Sexe fem.	Total.
Agés de moins d'un an.	938	801	1.739
— de 1 à 50 ans.	2.408	2.084	4.492
— de 50 à 90 ans.	1.363	1 299	2.662
— de 90 à 100 ans.	9	14	23
	4.718	4.198	8.916

En prenant des moyennes de 1865 à 1874 inclusivement, on établit d'une maniere exacte le mouvement annuel de la population marseillaise ci-après :

Mariages			2.350
Naissances.	Garçons	4.814	9.561
	Filles	4.747	
Décès	Sexe masc.	4.952	9.390
	Sexe fémin.	4.438	

D'où il ressort une augmentation de population *native de Marseille*, de 171 individus par an.

Recensement de 1872.

HABITATIONS

Rues, impasses, quais, places		1165
Edifices publics isolés		5
Maisons habitées	31707	34537
Maisons inhabitées	2421	
Maisons en construction.	409	
Maisons occupées par des établissements publics		81
Maisons occupées par des particuliers		31626
Locations dans les maisons particulières occupées,		48729
Locations dans les maisons particulières vacantes		1253
Nombre de locations industrielles et commerciales		10844

POPULATION

Agglomérée	218763	312864
Eparse	76931	
Comptée à part	10105	
Troupes de garnison	7065	
Sexe masculin	159640	312864
Sexe féminin	153224	
Ménages		73729

NATIONALITÉS

Français.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Francais nés dans le département	92992	93909	186901
Français nés dans d'autres départ^{ts}	46203	44640	90843
Etrangers naturalisés français	272	12	284
Alsaciens et Lorrains ayant opté.	122	40	162

Étrangers.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Alsaciens et Lorrains n'ayant pas opté	4	1	5
Anglais, Ecossais, Irlandais	200	64	264
Américains du Nord et du Sud	47	14	61

(Suite) *Étrangers.*

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Allemands	204	92	296
Autrichiens et Hongrois	59	41	100
Belges	75	43	118
Hollandais	54	15	69
Italiens	14200	11851	26051
Espagnols	3542	1000	4542
Suisses	504	444	948
Russes	43	15	58
Polonais	42	29	71
Suédois, Norwégiens, Danois	33	9	42
Turcs, Grecs, Valaques	105	92	197
Chinois, Indiens et divers Asiatiques	12	5	17
Autres Etrangers	69	6	75
Nationalités inconnues	858	902	1760
Total général	159640	153224	312864

RELIGIONS

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Catholiques	150645	145456	296101
Calvinistes	4968	4672	9650
Luthériens	1553	1419	2972
Israélites	1453	1209	2662
Mahométans, Boudhistes	22	4	26
Individus disant ne professer aucun culte	207	12	219
Individus dont le culte n'a pu être constaté	792	452	1244
	159640	153224	312864

INSTRUCTION

Ne sachant ni lire ni écrire.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Au-dessous de 6 ans	8322	7019	15341
De 6 à 20 ans	13010	11000	24010
De 20 ans et au-dessus	17001	17790	34791
	38333	35809	74142

Sachant lire et écrire.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Au-dessous de 6 ans	3125	2803	5928
De 6 à 20 ans	16602	15022	31624
De 20 ans et au-dessus	85136	84049	169185
	104863	101874	206737

Sachant lire seulement.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Au-dessous de 6 ans	4229	3902	8131
De 6 à 20 ans	5218	4820	10038
De 20 ans et au-dessus	2942	2420	5362
	12389	11142	23531

PROFESSIONS

Agriculture.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Propriétaires vivant dans leurs terres, ou les cultivant eux-mêmes	392	504	896
Colons et métayers	509	672	1181
Fermiers	200	170	370

Industrie.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Chefs d'exploitation de mines et carrières	21	27	48
Chefs d'usine, de matières premières	200	12	215
Fabricants de toute nature	80	»	80
Entrepreneurs de travaux	422	»	422

Commerce.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Patrons, négociants et march. en gros	2042	572	2614
Marchands au détail	12600	1892	14492

Transport, Crédit, Banque, Commission.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Directeurs de chemins de fer	6	»	6
Chefs d'entreprises de transports	601	10	611
Chefs d'établissement de crédit, etc.	30	»	30
Banquiers, changeurs, agents de change	92	»	92
Armateurs, commissionnaires, courtiers	1550	15	1565

Professions diverses.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Propriétaires	3140	2970	6110
Rentiers	872	342	1214
Retraités et pensionnés	592	302	894
Séminaristes, étudiants, élèves	412	97	509
Chefs d'établis., de bains, de gymnases et de pompes funèbres	26	9	35

(Suite) Professions diverses.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Totaux
Chefs d'hôtels meublés, etc.	504	449	953
Mendiants, vagabonds	419	240	659
Filles perdues	»	809	809
Aliénés renfermés dans les asiles publics	474	503	977

Professions libérales.

Clergé séculier, Evêques, Curés, Vicaires, Aumôniers	405	»	405
Clergé régulier, Moines et Religieuses	477	1783	2260
Pasteurs protestants	3	»	3
Rabbin	1	»	1
Armée active	6969	»	6969
Gendarmes, gardiens de la paix et gardes-champêtres	442	»	442
Fonctionnaires de l'Etat	1670	»	1670
Fonctionnaires du département	415	57	472
Fonctionnaires de la commune	1614	98	1712
Magistrats, membres de tribunaux	37	»	37
Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées et des mines	24	»	24
Professeurs et Instituteurs publics	180	45	225
Professeurs et Instituteurs privés de lettres et d'arts	305	42	347
Savants et hommes de lettres	49	»	49
Artistes lyriques, dramatiques, peintres et sculpteurs	272	121	393
Avocats, notaires, avoués, huissiers et gens d'affaires	643	»	643
Médecins, vétérinaires, dentistes, pédicures, oculistes	292	19	311
Pharmaciens	102	»	102
Sages-femmes	»	146	146

RÉCAPITULATION PAR PROFESSIONS

de toute la population de la Commune de Marseille)

Agriculture	4363	4233	8596
Industrie	26668	19123	45791
Commerce	55606	59291	114897
A reporter	86637	82647	169284
Report	86637	82647	169284
Transport, crédit, banque, commission	27183	25485	52668
Professions diverses	2451	2360	4811
Professions libérales	25418	16086	41504
Professions inconnues ou non constatées	1500	4204	5604
Individus sans profession	4421	10247	14668
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	8928	9557	18485
Population non classée	3102	2638	5740
	159640	153224	312864

POPULATION PAR CANTON (COMMUNE DE MARSEILLE)

1er canton	46843	312864
2e »	69416	
3e »	42149	
4e »	81413	
5e »	60999	
6e »	12044	

Au chiffre du 6e canton, il faut ajouter celui de la population de la commune d'Allauch qui est de 3,258 habitants. Nombre total des habitants des six cantons : 316,122.

POPULATION DE LA BANLIEUE

4e Canton (nord *extrà-muros*).

Arenc	2134
Aygalades (Les)	1182
Belle-de-Mai	11341
Canet (Le)	742
Chartreux (Les)	3289
Crottes (Les)	5232
Madrague-de-la-Ville (La)	974
Estaque (L')	1287
Saint-Henri	3245
Saint-André	1741
Gibes	1268
Montolivet	452
Nerte (La)	75
Notre-Dame-de-la-Douane	164
Saint-Antoine	1249
Saint-Barnabé	3340
Saint-Barthélemy	681
Saint-Jérôme	1744
Rose (La)	1235
Saint-Joseph	482
Saint-Mauront	2492
Saint-Just	1572
Saint-Louis	2549
Sainte-Marthe	1188
Grande-Viste (La)	767

Petite-Viste (La)	482
Villette (La)	471

5ᵉ Canton (Sud *extrà-muros*).

Bonneveine	1042
Capelette (La)	2241
Endoume	9952
Mazargues	3678
Montredon	1126
Rouet (Le)	5169
Saint-Giniez	1124
Saint-Loup	3067
Sainte-Marguerite	2241
Saint-Pierre	1246
Sainte-Anne	929

6ᵉ Canton (Centre *extrà-muros*).

Acates (Les)	272
Caillols (Les)	539
Camoins (Les)	431
Château-Gombert	1889
Croix-Rouge (La)	127
Olives (Les)	582
Eoures	179
Pomme (La)	531
Saint-Jean-du-Désert	182
Saint-Julien	1741
Saint-Marcel	2427
Saint-Menet	452
Treille (La)	149
Valentine (La)	678

POPULATION PAR SECTIONS ÉLECTORALES.

D'après le tableau arrêté conformément à la loi du 7 juillet 1874, la commune renfermait, au moment des élections municipales du mois de novembre de la même année, 57,625 électeurs. Voici les noms des 54 sections tant de la ville que de la banlieue :

Sections.	Inscrits.
1 Ecole de l'Evêché	1675
2 Charité	1443
3 Boulevard des Dames	1882
4 Caserne des Incurables	1587
5 Ecole des Dominicaines	1327
6 Rue Grignan	1312
7 Palais-de-Justice	1533
8 Ancienne Préfecture	1515
9 Grand-Théâtre	1526
10 Ancien Musée	1437
11 Cours Jullien	1421
12 Rue des Princes	1764
13 Rue Puget	1884
14 Rue Saint-Laurent	1377
15 Ancien Palais-de-Justice	1452
16 Rue du Grand-Puits	1862
17 Alcazar, Mont-de-Piété	1614
19 Chapitre	1671
19 Longchamp	1684
A reporter	29966
Report	29966
20 Saint-Lazare	1411
21 Belle-de-Mai	1869
22 Saint-Mauront	591
23 Abattoir	342
24 Saint-Barthélemy	211
25 Canet	110
26 Sainte-Marthe	349
27 Crottes	591
28 Saint-Louis	310
29 Aygalades	312
30 Saint-Henri	1223
31 Saint-Antoine	380
32 Saint-Jérôme	355
33 Saint-Barnabé	466
34 Saint-Just	436
35 Chartreux	1815
36 Rue d'Oran	2308
37 Boulevard Chave	1935
38 Rue Sainte-Cécile	2199
39 Capelette	584
40 Saint-Loup	522
41 Sainte-Marguerite	323
42 Mazargues	732
43 Château-Borély	377
44 Montredon	181
45 Prado	1090
46 Rue Paradis	1602
47 Endoume	795
48 Catalans	1239
49 Saint-Julien	450
50 Château-Gombert	401
51 Camoins	212
52 Valentine	377
53 Saint-Marcel	425
54 Pomme (La)	133
	57.625

(Renseignements recueillis auprès de M. Joseph Mathieu, et dans divers bureaux de la Mairie).

IV. — ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Administration du Département et de l'Arrondissement. — 1 Préfet, 1 Secrétaire-général, 4 Conseillers de Préfecture, 1 Secrétaire-Greffier.

27 Conseillers généraux.

9 Conseillers d'arrondissement.

2 Chefs de division, ayant sous eux un personnel d'employés répartis dans divers bureaux, 1 archiviste en chef, 1 sous-archiviste.

Enfants assistés. — 1 Inspecteur et 1 sous-Inspecteur-adjoint des établissements hospitaliers.

Poids et mesures. — 1 Vérificateur en chef.

Bâtiments civils. — Commission consultative de 7 Membres.

Prisons départementales. — (Maison d'arrêt et de dépôt des hommes, au boulevard

Chave, Maison de correction des hommes, à la rue Saint-Pierre, Maison d'arrêt et de correction des femmes, à la Porte-d'Aix). — 1 Directeur, 1 Inspecteur, 1 Greffier-Comptable.

Maison centrale d'éducation correctionnelle, rue Sébastopol. — 1 Directeur.

Pénitencier de Saint-Pierre. — 1 Directeur.

Police. — 1 Commissaire central, 1 Commissaire spécial, 21 Commissaires d'arrondissement.

Dépôt de mendicité. — 1 Directeur.

Direction de la santé. — 1 Directeur, 1 Conseil d'hygiène et de salubrité de 10 Membres.

Instruction publique. — 1 Inspecteur d'Académie, 1 Inspecteur de l'instruction primaire, 1 Conseil départemental de 10 Membres.

Faculté des sciences. — 1 doyen, 6 professeurs titulaires. — Cours complémentaires, 7 professeurs.

Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. — 1 Directeur, 10 Professeurs titulaires, 3 Adjoints, 4 Suppléants.

Lycée et sa succursale. — 1 proviseur, 1 censeur, 59 professeurs ou fonctionnaires divers, 1 Conseil d'administration et 1 Conseil de perfectionnement de l'enseignement spécial.

Observatoire, — 1 Directeur, 2 Astronomes.

(Voir pour des détails ou des compléments le chapitre XIII.)

Travaux publics. — Ponts-et-Chaussées. — 1 Ingénieur de département, 1 Ingénieur d'arrondissement.

Ponts-et-chaussées (service spécial maritime). — 1 Ingénieur en chef, 1 Ingénieur ordinaire.

Chemins vicinaux. — 1 Agent-voyer en chef, 4 Agents-voyers.

Service des Mines. — 1 Ingénieur en chef, 1 Ingénieur de sous-arrondissement minéralogique.

Lignes télégraphiques. — 1 Inspecteur général, 2 Inspecteurs divisionnaires, 1 Contrôleur, 1 Directeur des Transmissions, 1 Station centrale, 2 Bureaux secondaires.

Finances. — 1 Trésorier-payeur-général, 9 percepteurs.

Contributions directes. — 1 Directeur, 1 Inspecteur, 8 Contrôleurs.

Douanes. — 1 Directeur, 1 Inspecteur principal, 1 Inspecteur sédentaire, 1 Receveur principal, 5 sous-Inspecteurs, 1 Premier commis. — Service des bureaux 139 employés, service des brigades 864 hommes.

Enregistrement, Domaines et Timbre. — 1 Directeur, 1 Inspecteur, 4 Vérificateurs, 1 Conservateur des hypothèques, 12 Receveurs.

Contributions indirectes. — 1 Directeur, 3 Inspecteurs, 1 Receveur principal, 4 Receveurs, 2 Entreposeurs.

Tabacs (manufacture). — 1 Directeur, 1 Ingénieur, 1 Entreposeur, 1 Garde-magasin. — Magasin de transit. — Entrepôt de tabacs et de poudres à feu.

Postes. — 1 Directeur, 1 Receveur principal, 2 Contrôleurs, 6 Receveurs ou Receveuses.

Poste aux chevaux. — 1 Relayeur.

Banque de France (succursale). — 1 Directeur, 13 Administrateurs, 3 Censeurs, 1 Caissier principal.

Administration judiciaire. — Tribunal civil de 1re instance. — 1 Président, 4 Vice-présidents, 10 Juges, 6 Juges suppléants, 1 Greffier en chef, 5 Greffiers audienciers.

Parquet. — 1 Procureur, 5 Substituts.

6 Justices de Paix.

36 Avoués.

27 Huissiers.

29 Notaires.

6 Commissaires-priseurs.

Tribunal de simple police. — 2 sections.

Tribunal de commerce. — 1 Président, 9 Juges, 6 Juges-suppléants, 2 Secrétaires, 1 Greffier en chef, 2 Greffiers audienciers.

Conseil des Prud'hommes. — 1 Président, 1 vice-Président, 7 membres patrons, 8 membres ouvriers, 1 Secrétaire.

Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments.

Chambre syndicale des maîtres-boulangers.

Administration militaire. — La 15me région militaire, dont Marseille est le chef-lieu, comprend les départements des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, du Var et de Vaucluse.

1re *Subdivision*. — Var. — Arrondissements de Brignoles et de Toulon.

Bouches-du-Rhône. — Arrondissement de Marseille; cantons d'Aubagne, de La Ciotat, de Roquevaire, et cantons centre-extrà et sud-extrà de Marseille.

2me *Subdivision*. — Alpes-Maritimes.

Var. — Arrondissement de Draguignan.

3me *Subdivision*. — Bouches-du-Rhône. — Arrondissements d'Arles et d'Aix; de Marseille, cantons: centre-intrà, nord-intrà, nord-extrà et sud-intrà de Marseille.

Basses-Alpes.

4me *Subdivision*. — Corse.

5me *Subdivision*. — Gard. — Arrondissement de Nimes, d'Alais, et du Vigan.

6me *Subdivision*. — Vaucluse.

7me *Subdivision*. — Ardèche. — Arrondissements de Tournon et de Privas, moins

les cantons de Viviers, Bourg-Saint-Andéol et Villeneuve-de-Berg.

8[me] *Subdivision.* — Gard. — Arrondissement d'Uzès.

Ardèche. — Arrondissement de l'Argentière, de Privas, cantons de Viviers, de Bourg-Saint-Andéol et de Villeneuve-de-Berg.

Artillerie (Sous-Direction).
Génie militaire (Direction).
Intendance et Sous-Intendance.
Gendarmerie (chef-lieu de la 9e légion).
Manutention.
Poudres et Salpêtres — (Raffinerie de Salpêtre).
Dépôt de recrutement.
Magasin d'habillement et de campement.
Direction des lits militaires.
Réserve des médicaments.
Service des hôpitaux.
Justice militaire. — 1 Commissaire du gouvernement, 1 Rapporteur, 1 Greffier.
Hôpital militaire (rue de Lodi). — Desservi par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Marine. — Sous-Arrondissement de Marseille, comprenant les Quartiers de Marseille, la Ciotat, Martigues, Arles, Cette, Agde, Narbonne, Port-Vendres; les Sous-quartiers d'Aigues-Mortes et de Saint-Laurent de la Salanque et huit Syndicats.

1 Commissaire général, 1 Commissaire de l'inscription maritime, 2 sous-Commissaires, 1 Directeur des mouvements du port.
Ecole d'hydrographie.
Tribunal des Prud'hommes-Pêcheurs.
1 Trésorier des Invalides.
Gendarmerie Maritime.
Service de la Santé.
Commission administrative de Pilotage de 9 membres

Commerce et Agriculture.—Chambre de commerce. — 1 Président, 1 Vice-Président, 1 Secrétaire, 1 Trésorier, 16 Membres.

Tribunal de commerce *(V. administrations judiciaires).*

Chambre d'agriculture et Société d'agriculture du département. *(Voir chap. XIII pour celle-ci.)*

Chambre consultative des arts et manufactures de l'arrondissement.

Commission de statistique cantonale.

Consulats d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de Bade, de Belgique, de Bolivie, de Brésil, de Chili, de Suisse, de Costa-Rica, de Danemarck, d'Equateur, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de Nouvelle-Grenade, de Grèce, de Guatemala, d'Haiti, de Sandwich, d'Italie, de Japon, de Mexique, de Monaco, de Nicaragua, des Pays-Bas, de Pérou, de Perse, de Portugal, de la République Argentine, de la République de Saint-Marin, de la République de Salvador, de la République orientale, de l'Uruguay, de Russie, du Saint-Siége, de Siam, de Suède et Norwège, de Turquie, de Venezuala.

(Renseignements extraits de l'*Annuaire Administratif* de M. J. Lançon), et rectifiés dans les bureaux des différentes administrations).

V.— ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Nous comprenons sous ce titre les corps organisés et entretenus aux frais exclusifs de la commune et les établissements qui sont subventionnés par elle. Mais pour ne pas nous répéter, nous développerons dans le chapitre relatif aux *Edifices civils* la description que nous avons à donner de la Bibliothèque, du Cabinet des Médailles, du Muséum, des Musées et autres établissements que nous ne faisons que nommer ici.

Municipalité. — 1 Maire, 10 Adjoints, 36 Conseillers Municipaux.

Fonctionnaires communaux.—1 archiviste, 1 secrétaire général, 1 receveur municipal, 11 chefs de bureau et sous eux 142 employés.

Bâtiments communaux. — 1 architecte, 3 inspecteurs et 4 chefs de section.

Direction de la Voirie urbaine. — 1 ingénieur, 2 inspecteurs et 4 chefs de section.

Direction de la Voirie vicinale et du Canal. — 1 ingénieur et 7 chefs de section.

Inspection des eaux de l'Huveaune. — 1 inspecteur.

Octroi.— Le rayon de l'Octroi, déterminé par le décret du 9 mars 1861, et sanctionné par un nouveau décret du 30 octobre 1873, comprend le périmètre suivant :

Le premier point de circonvallation est établi au sud, sur la plage de Montredon, à 550 mètres environ au delà de l'embouchure de l'Huveaune. De ce point la ligne se dirige vers l'Est, en suivant le côté Sud de la grande avenue du château Borély, jusqu'à l'intersection du chemin vicinal de Bonneveine qu'elle suit du même côté jusqu'au village de Saint-Giniez.

De là elle remonte la rue principale de ce dernier village jusqu'à la traverse de Barral sur le côté sud de laquelle elle se développe jusqu'à la rencontre du chemin vicinal de Mazargues à Sainte-Marguerite. Puis elle se dirige vers Sainte-Marguerite et vers Saint-Loup en suivant successivement le côté Sud du chemin de grande communication de Marseille à Cassis et le chemin vicinal de Sainte Marguerite à Saint-Loup.

Arrivée à ce dernier village, la ligne traverse la route nationale n° 8, et suit, dans toute sa longueur, le côté Est du nouveau chemin de Saint-Loup à la petite route d'Aubagne.

De là elle remonte la dite route (côté Sud) jusqu'à la rencontre du chemin de la Parette, au point où celui-ci est traversé par le chemin de fer de Toulon.

A partir de là, le tracé suit la voie ferrée, soit sur la ligne de Toulon, soit sur celle d'Avignon, jusqu'au viaduc des Aygalades; elle longe ensuite le côté Nord du chemin vicinal des Aygalades jusqu'à la route nationale n° 8, englobant ainsi la majeure partie du village de Saint-Louis, et se dirige vers la mer, en suivant le chemin vicinal de Saint-Henri jusqu'à la traverse de M. Béjac et le ruisseau de Mirabeau, dont elle emprunte la rive gauche jusqu'à la mer; de là elle revient vers la ville en suivant le rivage, et embrasse dans son enceinte le nouveau port et les avant-ports jusqu'au phare du fort Saint-Jean. Sur ce point elle traverse en ligne droite la passe du port et aboutit au phare de la Tête-de-Maure; elle reprend ensuite son cours au bord de la mer, d'où, enserrant l'anse des Catalans, elle va rejoindre son point de départ.

Le service de la perception se fait dans 17 bureaux de recette, dont 12 de 1re classe et 5 de 2e.

Les recettes de 1re classe sont établies aux lieux suivants :

1° Le bureau central, à la Direction, rue Armény, 12;

2° Le bureau de Saint-Loup, au village de Saint-Loup;

3° Le bureau de Saint-Pierre, au coin du chemin de la Parrette et du boulevard allant à Saint-Loup;

4° Le bureau dit de la Gare du Prado, à la gare du chemin de fer, au point d'intersection de la ligne d'Octroi et de la petite route d'Aubagne;

5° Le bureau de Saint-Barnabé au pont de Saint-Barnabé;

6° Le bureau des Chartreux, sur la route nationale n° 8 *bis*, avant le pont du chemin de fer;

7° Le bureau de la gare Saint-Charles, *petite vitesse*, à la gare du chemin de fer (côté de la sortie);

8° Le bureau de la gare Saint-Charles, *grande vitesse*, à la gare du chemin de fer (hangar des marchandises);

9° Le bureau de Saint-Louis, au village de Saint-Louis;

10° Le bureau de l'Abattoir, à l'entrée de l'Abattoir public;

11° Le bureau des Docks (hangar des Docks).

12° Le bureau des Ports, à l'angle de la rue de la Loge et de la rue de la Prison.

Les recettes secondaires sont:

1° Celle de Saint-Giniez, au pont du même nom.

2° Celle de Sainte-Marguerite, au village de Sainte Marguerite;

3° Celle de Sainte-Marthe, à la traverse de Sainte-Marthe;

4° Celle des Aygalades, à la traverse des Aygalades, près de la gare Saint-Louis;

5° Celle de Saint-Henri, au chemin de fer à Saint-Henri, commencement du boulevard de Mirabeau.

Un bureau de contrôle et de vérification est annexé à chacune des recettes susnommées tant de 1re que de 2e classe.

Indépendamment de ces bureaux il existe divers postes intermédiaires de surveillance répartis sur les points suivants :

1° A l'extrémité du château Borély, près de la mer;

2° Aux abords du château Borély, sur le chemin de Bonneveine;

3° A la campagne Cousinery, entre Saint-Giniez et Sainte-Marguerite;

4° A la campagne Jacques, sur le chemin de Sainte-Marguerite à Saint-Loup;

5° A Saint-Tronc;

6° A la traverse de la Pomme;

7° A la traverse de Saint-Jean du Désert;

8° A la traverse dite Pierre du Moulin (gare de la Blancarde);

9° A Jarret (près du Jardin des Plantes);

10° Au chemin de Saint-Charles;

11° A la bifurcation des deux voies ferrées de Paris et de Nice;

12° A la traverse de la Calanque;

13° A Saint-Barthélemy;

14° Au Canet, près de la voie ferrée;

15° A la traverse Saint-Joseph;

16° Au Tunnel Saint-Louis;

17° Sur le rivage de la mer, au ruisseau de Mirabeau;

18° A la Madrague de la Ville.

19° Aux Catalans;

20° A Endoume.

Le personnel de l'Octroi se compose de: 783 employés, savoir:

Service des bureaux: 222.

Service actif: 561 hommes.

La recette brute de l'octroi est annuellement de 6,500,000 francs environ. Le traitement du personnel et les frais de perception atteignent le chiffre de 1,075,000 francs.

Resterait comme produit net : 5,425,000 f.

(Renseignements puisés dans les bureaux de l'Administration de l'Octroi).

Corps des Sapeurs-Pompiers. — Les pompiers sont établis en permanence dans sept

postes. Leur caserne est à l'angle de la rue de la Prison, près de l'Hôtel-de-Ville.

Les sapeurs-pompiers pour la *garde des Ports* sont aux postes de l'Hôtel-de-Ville et à la Joliette ; à ce dernier poste, se trouve le matériel naval à incendie.

La compagnie, forte de 3 officiers, 2 chirurgiens, 90 titulaires soldés, 70 auxiliaires et 45 musiciens, forme la garde d'honneur de la municipalité dans les cérémonies publiques.

Peseurs Jurés de Commerce. — Ils sont admis au concours et sont assermentés. Leur nombre est limité au chiffre de cent.

Peseurs Jurés spéciaux, Jaugeurs publics et Mesureurs experts pour les bois. — Soumis aux mêmes conditions que les peseurs de commerce. Leur nombre règlementaire est de 32.

Les droits de pesage, mesurage et jaugeage rapportent en moyenne à la caisse municipale 750,000 francs par an.

Bibliothèque Publique. — Sous la surveillance d'une commission consultative. — 1 bibliothécaire, 1 bibliothécaire-adjoint, 1 sous-bibliothécaire, 4 employés.

Cabinet des Médailles. — 1 conservateur.

Conservatoire de Musique et de Déclamation. — Sous la surveillance d'une commission consultative. — 1 censeur des études, 26 professeurs.

Muséum d'Histoire Naturelle (Palais de Longchamp). — 1 directeur, 2 aides, 3 employés.

Ecole des Beaux-Arts. — 1 directeur, 5 professeurs, 4 employés.

Musée de Peinture et de Sculpture (Palais de Longchamp). — Sous la surveillance d'une commission consultative. — 1 directeur, 2 employés.

Musée d'Archéologie (Château-Borély). — Sous la surveillance d'une commission consultative. — 1 conservateur, 2 employés.

Abattoir. — 1 directeur, 1 inspecteur-vétérinaire, 1 agent-général de surveillance.

Inspection de la Boucherie. — 4 inspecteurs.

Inspection des Halle et Marchés. — 1 inspecteur, 3 surveillants.

Inspection des voitures de place et des omnibus. — 1 inspecteur, 2 sous-Inspecteurs.

Cimetières.— 1 conservateur, 7 employés.

VI. — CULTE.

1 Évêque (suff. d'Aix), 3 Grands Vicaires, 9 Chanoines titulaires, 4 Chanoines adjoints. — Grand Séminaire, Petit Séminaire, Ecole Belsunce, Pensionnat du Sacré-Cœur.

Le Diocèse de Marseille comptait en 1874, 438 prêtres et en 1875, 416.

4 Archidiaconnés entre lesquels le Diocèse se trouve réparti ont leur siége en ville, savoir :

Arch. de Sainte-Marie-Majeure comprenant le canton de la Major et celui des Aygalades, ou soit le 1er canton (nord *intrà-muros*) et le 4e canton (nord *extrà-muros*).

Arch. de Saint-Martin comprenant le canton de Saint-Martin et celui de Mazargues, ou soit le 3e canton (centre *intrà-muros*) et le 5e canton (sud *extrà-muros*).

Arch. de Saint-Victor comprenant le canton de Saint-Ferréol et celui d'Allauch, ou soit une partie du 2e canton (sud *intrà-muros*) et le 6e canton (centre *extrà-muros*).

Arch. de Notre-Dame des Accoules comprenant le canton de Saint-Cannat ou soit une partie du 2e canton (sud *intrà-muros*) et les cantons d'Aubagne, de la Ciotat, de Roquevaire et d'Auriol.

7 Paroisses se partagent la juridiction spirituelle de la ville et de son territoire.

1re *Paroisse.* — Sainte-Marie-Majeure (la Major) (Cure de 1re classe).

Succursales: Saint Laurent, N.-D.-du-Mont-Carmel, Saint-Lazare.

2e *Paroisse*: Saint-Martin (Cure de 1re classe).

Succursales: Saint-Théodore, Saint-Vincent de Paul, Saint-Michel, Saint-Pierre et Saint-Paul, Sainte-Marie-Madeleine.

3e *Paroisse*: Saint-Ferréol (Cure de 1re classe).

Succursales: Saint-Victor, Notre-Dame du-Mont, Saint-Charles, Saints Adrien et Hermès, Saint-Philippe, Notre-Dame de la Garde (Chapelle Vicariale).

4e *Paroisse*: Saint-Cannat (Cure de 1re classe).

Succursales: La Très-Sainte-Trinité, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Nicolas de Myre (grecs catholiques).

5e *Paroisse*: (Cure de 1re classe), Notre-Dame des Aygalades (Banlieue).

Succursales: Séon-Saint-André, Saint-Antoine, Saint-Barnabé, Saint-Barthélemy, Saint-Calixte, le Canet (Notre-Dame), Saint-Charles, les Crottes (Notre-Dame de Jéru-

salem), l'Estaque (Saint-Pierre ès-liens), Séon-Saint-Henri, Saint-Jérôme, Saint-Joseph, Saint-Just, Saint-Louis, Sainte-Marthe, Saint-Mauront, Montolivet (Saint-Fortuné), la Cabucelle (Saint-Trophime), la Viste (Saint-Paul).

6e *Paroisse* : Saint-Roch de Mazargues (Cure de 1re classe).

Succursales : Sainte-Anne, Bonneveine (Notre-Dame des Neiges), la Capelette (Saint-Laurent), le Vallon de l'Oriol (Saint-Cassien), Endoume (Saint-Eugène), Montredon (Sainte-Eusébie), Saint-François d'Assise, Saint-Giniez (Saint-Genès), Saint-Loup, Sainte-Marguerite, Saint-Pierre, le Rouet (Notre-Dame de l'Annonciation).

7e *Paroisse* : Saint-Sébastien d'Allauch (Cure de 2e classe)(Commune d'Allauch) comprenant toutes les Succursales ci-après dénommées: la Bourdonnière (Saint-Laurent) et le Plan de Cuques (Ste-Marie-Madeleine.)

Succursales appartenant à la commune de Marseille : Les Accates (Saint-Christophe), les Caillols (Sainte-Anne), les Camoins (Sainte-Agathe), Eoures (Notre-Dame), Saint Julien, Saint-Marcel, Saint-Menet (Saint-Benoit), les Olives (Saint-Paul), la Croix-Rouge (Saint-Patrice), La Pomme (Saint-Dominique), la Treille (Saint-Dominique), la Valentine (Saint-Valentin), Château-Gombert (Saint-Mathieu).

Culte Israélite. — 1 Consistoire (Circonscription : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Drôme, Var, Basses et Hautes Alpes, Ardèche, Lozère, Alpes Maritimes, Corse). — 1 Grand-Rabbin, 6 membres laïques et 1 membre laïque du Consistoire central. — 1 Temple. — 2 ministres officiants et 5 administrateurs du Temple.

Culte Protestant. — 1 Consistoire général (Circonscription : Bouches-du-Rhône, Var, Alpes Maritimes, Corse). — 1 Pasteur, président du Consistoire, 1 Temple, 3 Pasteurs, 1 Conseil presbytéral de 6 membres.

Culte Evangéliste. — 1 Temple, 1 Pasteur.

Culte Anglican.—1 Chapelle, 1 Chapelain.

Rit Grec Orthodoxe. — 1 Chapelle, 1 Pope.

Rit Grec Catholique. — 1 Eglise (Saint-Nicolas-de-Myre, succursale de la paroisse Saint-Cannat.) — 1 Recteur.

VII. — COMMUNAUTÉS, CONGRÉGATIONS ET CONFRÉRIES RELIGIEUSES.

Communautés religieuses *(Hommes)*: Bénédictins, — Dominicains, — Capucins, — Compagnie de Jésus, — Lazaristes, — Oblats de Marie Immaculée, — Victimes du Sacré-Cœur, —Congrégation du Très-Saint-Sacrement, — Congrégation de Saint-Pierre-ès-liens,— Société de la Retraite chrétienne,— Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu,— Frèresdes Ecoles Chrétiennes, — Frères Maristes,—Frères du Sacré-Cœur de Jésus (du Puy en Velay), — Petits-Frères de Marie.

Communautés religieuses *(Femmes)* : Capucines,— Carmélites,— Clarisses, — Sœurs de Notre-Dame de la Compassion, —Sœurs de la Doctrine Chrétienne (de Nancy),—Sœurs de l'Espérance,— Sœurs hospitalières de Saint-Augustin, — Sœurs de l'Immaculée Conception (de Bordeaux), — Sœurs de l'Intérieur de Jésus et de Marie, — Sœurs de Marie-Immaculée,— Sœurs de Marie Joseph,— Minimesses, — Dames du Nazareth,— Sœurs du Saint nom de Jésus, — Sœurs des Saints noms de Jésus et de Marie,— Sœurs de Notre Dame de Charité, — Sœurs de Notre-Dame de Sion,— Oblates de Marie Immaculée,— Petites Sœurs des Pauvres,— Sœurs de la Providence (de Gap), — Sœurs de la Retraite Chrétienne,— Sacramentines,— Dames du Sacré-Cœur,— Dames de Saint-Charles,— Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition,— Sœurs de Saint-Joseph (de Bourg),—Sœurs de Saint-Joseph (de Cluny), — Sœurs de Saint-Joseph (des Vans),— Sœurs de Saint-Joseph (de Vesseaux),— Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, — Sœurs de Saint-Vincent de Paul, —Sœurs de Bon Secours (de Troyes),—Trinitaires déchaussées,— Trinitaires (de Valence),—Victimes du Sacré-Cœur,— Dames de la Visitation de Sainte-Marie,—Sœurs du Saint-Enfant-Jésus, — Sœurs conventuelles de Saint-Francois-d'Assises.

Congrégations *(Hommes)* : Tiers-ordre Capucin,— Tiers-ordre Dominicain,—Tiers-ordre Minime.

Congrégations *(Femmes)* : Tiers-ordre des Sœurs Capucines, — Tiers-ordre des Sœurs Dominicaines, — Tiers-ordre des Sœurs Minimesses.

Confréries. — Leur nombre pour les hommes et pour les femmes est grand. Nous donnerons seulement des détails relatifs aux confréries d'hommes : les *Frères pénitents*, qui attirent le plus l'attention des étrangers.

Pénitents Bleus (1506).— Cette Confrérie, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, fut fondée l'an 1506 par quelques membres de l'antique association marseillaise de Sainte-Catherine qui avaient cru alors devoir en sortir.

Elle se réunit successivement dans le prieuré du Rouet, dans l'église souterraine

de Saint-Jaume, dans l'hôpital de Saint-Jacques de Galice, et depuis 1524 jusqu'en 1792, dans un local qu'elle fit bâtir tout près de l'église Saint-Martin.

Cette confrérie fonda celle de Saint-Marcel (Terroir) l'an 1508, et plus tard celles d'Allauch et du Beausset.

Dissoute, comme toutes les autres, en août 1792, elle obtint, en mars 1815, de se rétablir et de s'adjoindre la confrérie qui, sous les mêmes titres et couleurs, s'était formée en 1531 dans une chapellle donnée par les révérends Pères Carmes en contiguité à leur église.

La chapelle actuelle des Pénitents Bleus, rue Caisserie, 20, est l'ancienne église des Augustines.

Pénitents Blancs du Saint-Esprit (1511).— Cette Confrérie, sous le titre du glorieux St-Esprit, fut fondée à Marseille l'an 1511 par des membres sortant, comme ceux des Pénitents Bleus, de Sainte-Catherine.

Elle agrégea en 1604 la confrérie de Gap venue en nombre à cette fin à Marseille.

On doit lui attribuer la fondation des confréries des villes et villages ci-après : 1600 Cuges, 1624 Aubagne (rétablie en 1835), 1644 Gémenos (rétablie en 1828), 1661 Camoins (rétablie en 1817).

L'an 1768, elle fut, en même temps que la confrérie de Sainte-Catherine, réunie à celle de Saint-Lazare, ce qui dura jusqu'à l'époque de la dissolution générale des confréries (1792).

Les Pénitents Blancs du Saint-Esprit reparurent en 1800 et occupèrent tout contre l'antique église des Accoules leur ancienne chapelle qu'ils ne quittèrent qu'en 1820 pour s'établir dans la chapelle actuelle, bâtie sur le terrain de l'église de l'ancien séminaire du Bon Pasteur, rue du Bon-Pasteur, 20.

Cette confrérie, chargée de l'ensevelissement des noyés et des asphyxiés, ensevelit aussi les Dames religieuses de Saint-Charles et les Administrateurs de la société de Bienfaisance.

Pénitents Blancs, de la Trinité-Vieille (1514).— La Confrérie des Pénitents Blancs, sous le titre primitif de Notre-Dame d'Aide, et appelée dans la suite la Trinité-Vieille, fut fondée, à ce que l'on prétend, le 22 mars 1306 ; mais l'historien Ruffi ne fait remonter cette fondation qu'à l'année 1514.

On lui doit la fondation de la confrérie de Saint-Louis (terroir), l'an 1615, et ensuite celle de Signe (Var). Dissoute en 1792, elle fut rétablie en 1816, avec l'aide d'un très-grand nombre de pénitents sortant du Saint-Esprit.

Sa première chapelle s'éleva sur l'emplacement de l'ancien abattoir public. En 1548, il lui en fut bâti une nouvelle à côté du couvent de l'Observance.

Aujourd'hui, cette confrérie occupe l'ancienne chapelle des Pénitents du St-Esprit, rue Montée-du-Saint-Esprit.

Elle ensevelit les Dames religieuses de St-Vincent-de-Paul.

Pénitents Noirs (1521).— Cette Confrérie, sous le titre de la Décollation de St-Jean-Baptiste, fut établie le 8 avril 1521.

Elle a fondé, en l'année 1551, celle d'Aubagne qui, à son tour, fonda, dans la même ville, celle dite les *Bourras de la Miséricorde*, en détachant 72 de ses membres en 1672.

Dissoute en 1792 et rétablie en 1815, cette confrérie a pour chapelle l'ancienne église des Orphelines, rue Sainte-Françoise

Elle ensevelit les Frères des Ecoles chrétiennes.

Pénitents Blancs de Saint-Lazare (1550). — Cette Confrérie fut établie à Marseille l'an 1550, et par suite de l'ordonnance de Louis XV, du mois de janvier 1768, réunie à celles de Sainte-Catherine et du Saint-Esprit, qui existait déjà dans le XIII° siècle et dont la chapelle était située sur l'esplanade de la Tourette.

L'opposition des sentiments et des intérêts des trois confréries réunies fut telle que Mgr de Belloy, en 1772, dut faire recevoir de nouveaux statuts et adopter une espèce de réforme.

Dissoutes en 1792, la confrérie de Saint-Lazare se rétablit en 1814 dans une ancienne chapelle possédée autrefois par elle dans le vieux cimetière de l'église de la Major.

Cette chapelle a été, en dernier lieu, utilisée pour servir de dépôt aux objets d'art trouvés dans les démolitions de la cathédrale. Elle restait sans emploi, la confrérie ayant fait bâtir, vers 1859, une nouvelle chapelle dans la rue des Siffleurs, près l'église Saint-Lazare.

Les pénitents de Saint-Lazare ensevelissent les membres du Chapitre de la Major.

Pénitents gris du Bon Jésus (1591).— Cette confrérie de pénitents est appelée *Bourras* à cause, dit-on, de leur sac qui a la forme de la tête, et qui dès lors ne se termine plus en pointe, comme le sac de tous les autres pénitents, d'où Bout-ras en un seul mot.

Elle fut fondée à Marseille l'an 1591, sous le titre de Très-Saint et Très-Auguste-Nom-de-Jésus, par Gabriel Delassus, Mascaron, Chabaud et quelques autres marseillais qui fixèrent le nombre des membres à 72, en mémoire des 72 disciples de N.-S.

Cette confrérie s'est toujours distinguée par la piété de ses membres et la fidèle observance de ses statuts et réglements.

Dissoute en 1792, elle reparut en 1804 et célébra sa fête dans la chapelle des Pénitents du Saint-Esprit, que ceux-ci voulaient bien mettre à son usage dans l'intervalle de leurs offices particuliers.

Rétablie canoniquement en 1814, elle a repris depuis 1820, rue du Bon-Jésus, son ancienne chapelle qui était occupée depuis 1814 par les pénitents du Saint-Esprit.

Les *Bourras* assistent et ensevelissent les suppliciés.

Pénitents gris Carmelins (1621). — Cette confrérie, établie à Marseille le 21 septembre 1621, sous le titre de Pénitents séculiers déchaussés du saint scapulaire de Notre-Dame-des-Carmes, fixa le nombre de ses confrères à 120, en mémoire des 120 membres de l'Eglise naissante qui élevèrent saint Mathias à l'apostolat en remplacement de Judas.

Comme les autres, elle fut dissoute en 1792 et rétablie en 1814.

Elle a repris son ancienne chapelle, rue des Carmelins, près de l'église de N.-D. du Mont-Carmel.

(Ces documents ont été extraits de l'*Ordo* du diocèse de Marseille, année 1875, ou recueillis près d'un homme adonné à l'étude des Associations religieuses.)

VIII. — ŒUVRES DE CHARITÉ ET ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

Indépendamment des Hôpitaux et Hospices dont nous aurons à parler ailleurs longuement, la ville de Marseille et plusieurs agglomérations de sa banlieue renferment un très-grand nombre d'œuvres et d'établissements de toute nature organisés et entretenus par la charité et la bienfaisance.

Nous ferons suivre l'énumération suivante de quelques notes destinées à faire connaître les plus importants de ces établissements.

On n'aura, pour retrouver ces notes, qu'à se reporter aux numéros correspondants intercalés ici.

Bureau de Bienfaisance (5). — Société de Charité Maternelle ayant pour but de soulager les mères pauvres (1). — Œuvre du Refuge (6). — Œuvre de Saint-François-Régis pour la régularisation des unions illégitimes (18). — Association de la Providence, dite des *Enfants de l'Étoile* (7). — Œuvre des Orphelines (8). — Œuvre hospitalière de Saint-Jean-de-Dieu (3). — Petites Sœurs des Pauvres (4). — Société de Saint-Vincent-de-Paul (17). — Grand Conseil des Sociétés de Secours (32). — Œuvre de la Jeunesse pour la classe ouvrière (10). — Mont-de-Piété (34). — Asile des Convalescents (St-Barnabé). — Asile Catholique (Sœurs de Notre-Dame-de-Compassion). — Asile pour les prisonnières libérées (14). — Asile de Préservation pour les servantes (16).—Asile Sainte-Catherine. — Crèche de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. — Œuvre des Saintes Crèches et des Ouvroirs Chrétiens des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (19). — Crèche Sainte-Marie. — Dépôts des noyés et des asphyxiés (neuf postes). — Etablissement des Dames réunies. — Maison de retraite et de préservation (Cabot). — Plusieurs Œuvres de la Jeunesse. — Œuvre de la Sainte-Famille.— Œuvre de Notre-Dame-de-Nazareth. — Œuvre de Saint-Raphaël. — Association des Servantes (15). — Orphelinat de Saint-Vincent-de-Paul. — Orphelinat protestant. — Œuvre des Orphelines du Choléra (9). — Ouvroir Catholique.—Ouvroir des Dames de Nazareth. — Ouvroirs de Saint-Vincent-de-Paul. — Patronage des Apprentis et Jeunes Ouvriers (20). — Petite Œuvre de Persévérance. — Société de Bienfaisance des Portefaix (31). — Société Hospitalière et humanitaire pour les étrangers (26). — Société Philanthropique des Commis et Employés (30). — Société des Sauveteurs du Midi. — Société de Sauvetage Maritime (27).—Société Protectrice de l'Enfance (25). — Société de Bienfaisance et de Charité (2). — Œuvre de l'Ange Gardien (12). — Œuvre des Orphelins. — Œuvre de la Nativité. — Ecole des Mousses (11).—Maison de Préservation et de Correction (13).—Œuvre de Sainte-Anne.— Petite-Œuvre. — Œuvre des Savoyards. — Patronage de la Sainte-Vierge. — Patronage de Marie. — Orphelinats de Saint-Marcel, de Saint-Loup, de Saint-Barnabé, de Saint-Jean-Baptiste, de Sainte-Marguerite, de La Capelette, de Saint-Louis, de Saint-Victor, de Saint-Lazare, de Notre-Dame-du-Rouet. — Préservation de Notre-Dame-de-Charité. — Œuvre du Sacré-Cœur. — Œuvre de Saint-Maurice. — Asile de Notre-Dame-de-la-Garde (Saint-Just) (14). — Association des Dames de Sainte-Elisabeth. — Institutions des Jeunes Aveugles (23),—des Sourds-Muets des deux sexes (22),—des Bègues (24). — Association médicale pour l'Assistance mutuelle (28). — Association de Charité, Dispensaire homéopathique (29). — Caisse d'épargne et de prévoyance (23). — Société pour l'amélioration des logements d'ouvriers (21). — Société Italienne de Bienfaisance.— Fourneaux économiques. — Enfin d'autres Ouvroirs, Crèches, Dispensaires et Patronages qu'il serait trop long d'énumérer.

(1) *Société de Charité Maternelle.* — Cette Œuvre, dont la création en France remonte à l'année 1786, fut établie à Marseille le 17 août 1804 par la Société de Bienfaisance et

ne s'en sépara qu'en 1814. Elle a pour but de venir au secours des pauvres mères de famille en couches, et de les engager à nourrir elles-mêmes leurs enfants plutôt que de les abandonner à la charité publique ou aux soins de nourrices mercenaires dont ils sont souvent les malheureuses victimes.

L'administration en a été confiée à des dames charitables, qui apportent dans l'accomplissement de leurs fonctions tout ce que la religiona de nobles sentiments, réuni aux ingénieuses et délicates attentions de la charité.

Les secours, soit en argent, soit en nature, sont distribués dans des conditions déterminées et selon les besoins de l'accouchée. Ils consistent en une layette pour l'enfant, en bons de pain et de viande, et, s'il y a lieu, en prêt de paillasse, couvertures et draps de lit.

Des chirurgiens et des sages-femmes sont attachés à l'œuvre.

(2) *Société de Bienfaisance et de Charité de Marseille.* — Cette Société, fondée à Marseille en 1789 sous le titre de Société Philanthropique, fut réorganisée en 1803 et prit dès lors le nom de Société de Bienfaisance. C'est à peu près la seule de ce genre qui existe en France.

Elle a pour but de secourir les véritables pauvres à domicile en cas de maladie, sans accorder jamais de secours en argent.

Elle entretient 10 dépôts de secours pour les noyés et asphyxiés sur les quais des ports et le littoral.

Trois cents enfants des deux sexes reçoivent pendant le jour l'éducation et la nourriture dans son local. Environ 100 jeunes filles y sont élevées et entretenues gratuitement depuis l'âge de quatorze ans, et payent jusqu'à cette époque une faible rétribution mensuelle.

L'administration est formée de 25 membres, renouvelés chaque année par cinquième et rééligibles.

(3) *Œuvre Hospitalière de Saint-Jean-de-Dieu,* à Saint-Barthélemy. — L'établissement ne reçoit que les hommes, principalement les vieillards ou les infirmes, et à la condition qu'ils ne soient pas affectés d'aliénation mentale, de mal caduc ou de maladie contagieuse.

(4) *Petites-Sœurs des Pauvres,* aux Chartreux. — L'Etablissement recueille les vieillards des deux sexes, qui, n'ayant aucune ressource, ne peuvent pas gagner leur vie ou rester à la charge de leur famille.

(5) *Bureaux de Bienfaisance représentant la Grande et la Petite Miséricorde.* — Les Bureaux de Bienfaisance, dont l'origine remonte à 1578, ont pour objet les secours à domicile.

Pour rendre les secours plus efficace, il y a dans les divers quartiers de la ville, des associés adjoints et des dames de charité qui forment la partie active de chaque Bureau.

Des Sœurs Hospitalières sont en outre attachées à ces comités et les aident dans leurs utiles et nobles fonctions.

Une pension mensuelle de 5 fr., 10 fr., 15 fr., 20 fr., etc., est accordée aux familles marseillaises ou résidant à Marseille depuis longtemps, qui prouvent, par acte authentique, avoir occupé une position sociale ne descendant pas au-dessous du rang de capitaine au long-cours. De plus, les frais d'éducation et d'instruction sont payés en faveur des jeunes filles appartenant à ces familles déchues.

Pendant les six mois d'hiver, des secours mensuels variant de 1 fr. à 1 fr. 50, sont distribués aux pauvres en bons de pain et de viande, couvertures, paillasses, vêtements et souliers.

Plusieurs médecins, désignés par l'Administration, vont visiter les malades à domicile, ou les reçoivent à leur cabinet, selon leur état de santé.

Les indigents, qui en font la demande, reçoivent gratuitement les soins du docteur et les remèdes; c'est-à-dire sont admis à profiter du *dispensaire.*

Le bénéfice du dispensaire est accordé de droit aux assistés de la Grande et de la Petite-Miséricorde.

Une pharmacie est établie dans le local de chaque succursale.

La pharmacie principale du Bureau de Bienfaisance se trouve dans le local où l'administration siége et tient ses assemblées, rue Fonderie-Vieille, 2.

Depuis le 1er janvier 1849, le service de la pharmacie est confié aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

(6) *Refuge.* — Cette œuvre créée à Marseille au XVIIe siècle par la Compagnie du Très-Saint-Sacrement et reorganisée en 1820, est dirigée par les religieuses de Notre-Dame-de-Charité, boulevard Baille. — Sa maison est un asile ouvert au repentir et une sauvegarde contre les séductions de la vie licencieuse.

C'est là que les filles de mauvaises mœurs viennent réparer leurs erreurs passées, et demander aux principes religieux le sentiment de leur dignité et de leurs devoirs. C'est là aussi que trouvent place de jeunes personnes, arrachées à l'abime dans lequel elles périraient infailliblement, si on ne les dérobait aux funestes exemples qui leur sont donnés par des parents indignes de ce nom.

On peut se faire une juste idée des bien-

faits d'une telle institution, en voyant réellement que le plus grand nombre de ces malheureuses victimes des passions humaines ne sont amenées à un tel état de dégradation que par l'inexpérience de l'âge et l'absence de notions suffisantes de religion et de morale.

L'établissement offre la gratuité complète aux femmes perdues qui veulent changer de vie et faire pénitence aussi bien qu'aux autres femmes qui ont besoin d'être moralisées.

On y reçoit également les jeunes filles (âgées de quinze ans au moins) que leurs parents peuvent juger utile d'enfermer.

(7) *Association Religieuse des Hommes de la Providence dite Œuvre de l'Etoile.*

Cette Association a repris le but que s'était proposé l'abbé Jean-Baptiste Chautard, lorsqu'il fonda en 1672, l'*hôpital de N.-D. de Bonrencontre*, ou des Enfants abandonnés, pour abriter pendant la nuit ces pauvres enfants au-dessous de l'âge de 15 ans.

L'ancien hôpital qui était dans la rue des Vieux-Enfants-Abandonnés, près de la place d'Aix, fut transporté en 1744, dans l'hôtel de Mirabeau, sur la place de Lenche.

C'est là, dans ce dernier local, que s'établit pendant la Restauration (3 mars 1820), l'œuvre dite des *Enfants de l'Étoile* qui a aussi pour objet de donner asile aux enfants abandonnés, orphelins, ou appartenant à la classe indigente.

Une œuvre aussi intéressante est dirigée par une commission administrative, choisie parmi les membres de l'association. L'instruction et la surveillance des enfants sont confiées aux Frères du Sacré-Cœur de Jésus.

L'établissement comprend trois classes d'élèves :

1° Les entretenus ou gratuits ;
2° Les demi-payants ;
3° Les pensionnaires.

L'administration tient ses assemblées dans le local qui, depuis quelque années, est affecté à l'Œuvre et sa propriété, rue Reynard, 46.

(8) *Œuvre des Orphelines.* — Cette institution créée en 1714, rend aux pauvres filles orphelines les mêmes services que l'Association de la Providence, établie en faveur des jeunes garçons orphelins et indigents.

Des demoiselles de la ville se chargèrent d'abord de l'administration de toutes les affaires courantes, et s'acquittèrent de leurs généreuses fonctions avec une charité pleine de dévouement et un zèle digne d'éloges. Mais bientôt l'œuvre ayant pris de la consistance, elles ne purent plus suffire aux besoins que réclamait l'intérieur de la maison, et les sœurs de Saint-Charles dont l'institution a pour objet d'élever les enfants dans le travail et la piété, furent appelées à la direction de l'établissement.

Les filles légitimes nées à Marseille ou dans son territoire, ou y habitant depuis huit à dix ans et ayant perdu leur père et leur mère, sont seules admises à participer aux bienfaits de l'œuvre.

(9) *Orphelines du Choléra*, rue d'Isoard. — Cette Œuvre, qui date de 1835, reçoit :

1° Les orphelines de père ou de mère ;
2° Les jeunes filles non orphelines, mais dont les père et mère sont dans une extrême misère ;
3° Quelquefois les filles naturelles.

(10) *Œuvre de la Jeunesse pour la classe ouvrière.* — Fondée par M. le chanoine Timon-David, boulevard de la Madeleine, 88 A, cette Œuvre comprend :

1° Un Patronage ;
2° Une École, dite du Sacré-Cœur, où les enfants âgés de cinq ans au moins, moyennant une pension mensuelle de cinq francs, sont gardés depuis 6 heures 1/2 du matin jusqu'à 7 heures 1/2 du soir, et reçoivent l'instruction secondaire, jusqu'à la classe de philosophie inclusivement ;
3° Un Cercle pour les ouvriers, avec jeux, billard, musique, ouvert tous les soirs de 8 à 10 heures.

Pour faire partie du Cercle, il faut avoir atteint l'âge de dix-huit ans.

(11) *Ecole des Mousses* — placée sous le patronage de la Chambre de commerce. — Les enfants qui y sont admis jouissent des avantages suivants :

Séjour à l'école pendant 6 mois consacrés à l'éducation religieuse et professionnelle.

Embarquement des élèves aptes au service sur les bâtiments de l'Etat ou du commerce.

2/3 des salaires attribués à la Chambre de Commerce, afin d'alléger les sacrifices qu'elle s'impose.

1/3 des salaires placé à la Caisse d'épargne sous le nom de l'élève, qui en recouvre le montant à dix-huit ans.

(12) *Œuvre de l'Ange Gardien.* — Cette Œuvre a été fondée pour l'éducation des fils de familles honorables de Marseille, que le malheur a fait déchoir de leur ancienne position de fortune.

Plusieurs personnes, réunies pour souscrire 400 francs par an, ont le droit de faire admettre, sans délai, un enfant dans l'Œuvre.

(13) *Maison de Préservation et de Correction des Jeunes Garçons.* — Fondée par M. l'abbé Fissiaux, rue de Provence, impasse de la rue

Sébastopol, et desservie par les Frères de la Congrégation de Saint-Pierre-ès-Liens.

(14) *Asile de Notre-Dame de la Garde pour les prisonnières libérées* (à Saint-Just). — Le but de cette Œuvre est de tendre une main secourable à leur sortie de prison aux malheureuses frappées d'une peine correctionnelle ou autre et de leur offrir un asile et du travail afin d'empêcher le retour au mal.

(15) *Association des Servantes* — Sous le titre de Notre-Dame de Nazareth, rue Sainte-Victoire, 31. — L'association a pour but :

1° De fournir aux servantes des moyens de sanctification;

2° De leur offrir, en cas de maladie, le précieux asile d'une infirmerie, où elles sont traitées gratuitement.

Le nombre des associées est de 1,200 environ.

(16) *Asile de Préservation pour les Servantes*. — Fondée par le P. Barthez en 1844.

L'Œuvre se propose d'offrir aux servantes une protection hospitalière et de leur fournir une place ou de les aider dans ce choix.

Toute servante qui, sortant d'une place, en cherche une autre, est reçue à l'Asile dès qu'elle fournit de bons renseignements.

(1) *Société de Saint-Vincent-de-Paul*—C'est le 6 juin 1844 que quelques jeunes gens, sous la présidence de M. Tonsard d'Albec, fondèrent cette Société. Encouragés par la sympathie de la population et de la municipalité, les Associés se mirent en relation avec les membres d'autres Œuvres pour multiplier les bienfaits de la charité, améliorant la position de beaucoup de familles et apprenant à plusieurs autres à souffrir avec patience.

La Société ne s'est pas bornée à la visite et à l'assistance des familles pauvres; elle a largement contribué à l'érection de l'Œuvre de patronage pour les apprentis et à la construction du Fourneau Économique de la Belle-de-Mai. Elle a fondé une école spéciale pour les militaires, une bibliothèque et un secrétariat pour les pauvres.

Près de 600 Membres assistent les indigents, soit par leurs démarches, soit par leurs aumônes. Celles-ci dépassent chaque année le chiffre de cent mille francs.

(18) *Œuvre de Saint-François-Régis*.— La Société de Saint-François-Régis, placée sous la présidence de Mgr l'Évêque, et dirigée par une réunion de personnes charitables, travaille à régulariser les unions illégitimes, dans l'intérêt de la religion et de la morale publique et à faciliter les mariages dans les familles indigentes.

Elle se charge des démarches et des frais pour l'obtention des pièces nécessaires à la célébration du mariage civil et du mariage religieux. Quoique cette Œuvre ne compte encore que quelques années d'existence, plus de quinze mille familles lui doivent d'avoir une position morale et un état civil régulier.

(19) *Œuvre des Saintes-Crèches et des Ouvroirs Chrétiens*. — L'Œuvre des Saintes-Crèches et des Ouvroirs chrétiens a été établie à Marseille en janvier 1845 par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Les Crèches sont destinées à recevoir les petits enfants des pauvres femmes qui vont en journée. On trouve dans ces asiles, moyennant une rétribution de *quinze centimes*, tous les soins maternels donnés avec zèle et charité.

Les enfants y sont reçus depuis l'âge d'un mois jusqu'à trois ans, époque où ils peuvent entrer dans les Salles d'Asile. Les mères les apportent le matin, à 6 heures l'été et à 7 heures l'hiver, et viennent les chercher le soir à 8 heures. Cette institution compte plusieurs établissements.

Les Ouvroirs qui font partie de ces établissements sont non moins utiles. Les jeunes filles, depuis l'âge de neuf ans, y sont formées au travail et deviennent d'excellentes ouvrières, en même temps que, sous la direction des Sœurs, elles reçoivent l'instruction religieuse.

L'Œuvre est soutenue par des souscriptions de *six francs* par an que le zèle des Dames patronesses cherche à multiplier le plus possible, et par des allocations de la ville, du département et du gouvernement.

Le bureau d'administration est composé : d'une Présidente, de deux Vice-Présidentes, d'une Secrétaire, d'une Trésorière, d'une Économe (par chaque Crèche) et de vingt-quatre Conseillères. Ce bureau est renouvelé tous les deux ans.

(20) *Patronage des Apprentis et Jeunes Ouvriers, rue Saint-Pierre*, 259. — Le Patronage des Apprentis et Jeunes Ouvriers a pour but la moralisation chrétienne des jeunes gens assujettis à des travaux qui, presque toujours, les éloignent des soins et de la surveillance nécessaires, à l'âge où les passions et les mauvais penchants s'emparent de la jeunesse.

Les directeurs de l'Œuvre s'efforcent d'inspirer à ceux qui la fréquentent, l'amour du travail; les aident à choisir les maîtres pour la profession qu'ils sont susceptibles d'exercer, et leur font pratiquer l'ordre et l'économie, bases fondamendales de la prospérité de la famille, en leur apprenant le respect et l'obéissance.

Les jeunes gens, orphelins ou éloignés de

leurs familles, sont admis dans l'Œuvre en se conformant aux règles de l'Établissement.

(21) *Société pour l'amélioration des logements d'ouvriers.* — On lui doit les logements garnis pour ouvriers célibataires, à la Cité-Ouvrière, à l'entrée du boulevard Paradis.

(22) *Institution des Sourds-Muets des deux sexes.* — Cet établissement, fondé en 1829, par M. Bernard, et placé sous les auspices du Préfet des Bouches-du-Rhône et du Maire de Marseille, a pour objet de pourvoir au soulagement de l'une des plus déplorables infirmités humaines, et de rendre à leurs familles et à la société de pauvres enfants qui, sans les bienfaits de l'éducation, devaient s'en trouver à jamais exclus. Il compte aujourd'hui de nombreux pensionnaires entretenus aux frais du département des Bouches-du-Rhône, de la ville de Marseille, des départements voisins et de diverses familles aisées.

Les parents qui désirent obtenir pour un de leurs enfants une place gratuite dans cet établissement, doivent en faire la demande au Préfet de leur département, ou au Maire de leur commune.

L'enseignement comprend : l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, l'usage pratique de la langue française, l'arithmétique, la géographie, le dessin linéaire, etc., et la parole artificielle, qui consiste dans la connaissance de l'articulation et de la lecture sur les lèvres.

Le cours d'articulation est suivi par tous ceux d'entre eux qui montrent de l'aptitude pour cet exercice.

L'enseignement littéraire est coordonné avec l'enseignement industriel de manière à ce que les élèves de l'un et de l'autre sexe soient à même, à la fin de leur éducation, d'exprimer leurs pensées par écrit et de pourvoir à leur existence, par l'exercice d'un état manuel appris dans les ateliers de l'Institution.

Les jeunes filles sont formées avec le plus grand soin à la couture, à la broderie et à tous les ouvrages d'aiguille convenables à leur sexe.

Au mois de février 1875, on comptait dans l'établissement 60 internes et 6 externes.

(23) *Institution des Jeunes Aveugles des deux sexes pour le Midi de la France.* — L'Institution des Jeunes Aveugles a été fondée à Marseille, en mars 1858, par M. l'abbé Dassy.

Elle a pour objet de secourir et d'élever les jeunes aveugles des contrées méridionales de la France.

La maison, qui a été construite et disposée de la manière la plus convenable, se trouve dans les conditions les plus favorables de climat et d'accès, à l'extrémité du cours Pierre Puget, l'une des plus belles promenades de Marseille, en face du jardin de la Colline.

L'enseignement qu'on y donne aux jeunes aveugles est intellectuel, musical et industriel.

La communauté des Sœurs de Marie-Immaculée, spécialement créée pour soigner et élever les enfants atteints de cécité, est chargée de l'établissement sous la direction de son fondateur.

Les enfants peuvent être présentés à l'Institution dès l'âge de six ans.

Au mois de février 1875, on comptait dans la maison 43 aveugles.

(24) *Institution des Bègues fondée avec le concours de la municipalité.* — M. Chervin, directeur de l'*Institution des Bègues, de Paris*, vient tous les ans à Marseille, professer un cours de prononciation à l'usage des personnes atteintes du bégaiement ou de tout autre défaut d'articuler les sons.

Les bègues indigents sont admis à suivre ce cours sur simple demande adressée au Maire.

La guérison des bègues par la méthode Chervin ne comporte ni remède, ni opération, ni emploi d'aucun instrument dans la bouche. Cette méthode est basée sur les règles ordinaires de la prononciation; c'est la méthode de Démosthènes, moins les *cailloux*, professée avec une grande intelligence et une grande expérience de l'enseignement.

Par une imitation attentive et constante, l'élève arrive à s'approprier la diction du professeur, l'exercice le fortifie dans cette nouvelle manière de parler qui devient pour lui facile et naturelle. Le cours dure vingt jours.

La première semaine est employée à rompre avec le bégaiement; la seconde, à contracter un langage facile et naturel; la troisième, à fortifier ce nouveau langage.

(25) *Société Protectrice de l'Enfance.* — La Société Protectrice de l'Enfance de Marseille a été fondée le 7 février 1873 et autorisée par arrêté préfectoral du 22 du même mois.

Son Conseil d'administration, composé de 25 membres, se réunit trimestriellement, vote les fonds, discute et approuve les travaux des Commissions qu'il institue, ainsi que les actes du Bureau qu'il nomme.

Le Bureau est formé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire-Général, de deux Vice-Secrétaires, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Ce Bureau se réunit seulement tous les vendredis, mais pour l'expédition des affaires courantes, divers membres se trouvent au siége de la Société tous les jours à 11 heures.

Les services quotidiens se divisent ainsi : 1° Service de surveillance des enfants mis en nourrice hors du toit paternel. — 2° Service de secours, pour les enfants et les mères pauvres. — 3° Service de vaccination. — 4° Service administratif.

Le Conseil et le Bureau sont assistés d'une Commission de Secours et d'une Commission Scientifique et Médicale.

La surveillance des enfants mis en nourrice est exercée dans les départements des Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Ariége, Ardèche, Basses-Alpes, Drôme, Isère, Hautes-Alpes, Savoie, Alpes-Maritimes, Hautes-Savoie et Gard, par 400 Médecins Inspecteurs et un grand nombre de Comités de patronage composés de notables et de dames charitables.

Tous les mardis, les Dames de l'Œuvre se réunissent pour confectionner des langes et des vêtements pour les enfants pauvres. Ces divers objets sont classés dans un vestiaire, dont le contrôle est confié aux soins de la Commission de Secours.

Aucun secours n'est donné sans enquête préalable ; la Société n'accorde jamais de secours en argent. Les familles secourues sont mises sous le patronage des Dames de l'Œuvre.

Des prix sont décernés tous les ans aux nourrices et aux mères les plus méritantes.

Des concours sont ouverts chaque année, sur des questions intéressant l'hygiène ou la santé de l'enfant.

Des prix sont aussi décernés aux Médecins inspecteurs et aux personnes qui se sont dévouées à la protection des nourrissons.

Une exposition d'économie domestique spéciale au 1er âge, a été ouverte par la Société de Marseille, du 15 décembre 1873 au 15 février 1874. C'était la première du genre ; elle a produit d'heureux résultats. La Société a pris une large part dans l'élaboration de la loi Roussel.

La Société d'Encouragement a, le 31 mai 1874, décerné une médaille d'honneur à la Société Protectrice de l'Enfance de Marseille, à son fondateur, M. le docteur Maurin, enfin à MM. les docteurs Méli, Perrin, Millou, et Olive qui ont contribué le plus au succès du Congrès Scientifique et Médical relatif au premier âge tenu à Marseille du 2 au 15 février 1874.

(26) *Œuvre Humanitaire et hospitalière*, rue Marengo, 1. — Le but de cette Œuvre est de donner gratuitement, aux hommes et aux enfants sans domicile, un asile pour la nuit.

Cent cinquante lits environ reçoivent les hôtes qui se présentent, et, lorsqu'ils sont tous occupés, une place sur une couche de paille est offerte aux derniers arrivants.

Un lit ne peut être occupé plus de quatorze jours consécutifs par la même personne ; pendant ce laps de temps, les Associés tâchent de procurer du travail à ceux qu'ils hébergent.

A partir de sept heures et demie du soir, le local est ouvert.

Avant le coucher qui a lieu à dix heures, et après le lever qui a lieu à cinq heures en été et cinq heures et demie en hiver, la prière se fait en commun.

(27) *Institut de Sauvetages Maritimes, autorisé par arrêté préfectoral du* 29 *juillet* 1871. — Dans le but :

1° De secourir les naufragés ;

2° D'armer des canots de sauvetage pour porter secours aux navires en détresse ;

3° D'établir des bureaux de secours pendant les épidémies.

Pour faire partie de l'Institut, en qualité de membre actif, il faut être médaillé du Gouvernement ou avoir obtenu un diplôme pour actes de courage ou de dévouement.

(28) *Association Médicale pour l'assistance mutuelle.* — Cette Association a pour but de procurer aux membres des Sociétés adhérentes, les soins médicaux les plus prompts et les plus assidus.

(29) *Association de Charité. — Dispensaire homœopathique.* — Cette Société, soutenue à son origine par le dévouement et par les ressources du pharmacien et des médecins homœopathes de Marseille, se compose de fondateurs et d'adhérents.

Est fondateur, tout sociétaire qui s'engage à payer pour l'année une cotisation de 20 fr.

Sont adhérents, ceux qui s'engagent à payer pour l'année une cotisation quelconque inférieure à 20 francs.

Chaque sociétaire-fondateur reçoit une carte du dispensaire, renouvelable après chaque traitement.

Il est délivré à ceux des adhérents, dont la souscription est de 10 francs au moins, une carte non renouvelable.

Ces cartes, signées par le président et par le trésorier du Conseil d'Administration, ne sont valables que pour l'année dans laquelle la délivrance a été faite.

(30) *Société Philantropique des Commis.* — Cette Société, fondée en 1848, dans un but de secours mutuels, voit chaque jour augmenter le nombre de ses adhérents. Ses Statuts sont en tout point semblables à ceux des autres sociétés particulières de bienfaisance.

Secours de médecin et délivrance gratuite de médicaments en cas de maladie, retraite assurée aux employés invalides, recherche d'emploi dans l'intérêt de ceux qui en sont

privés; tels sont les principaux avantages offerts aux sociétaires.

(31) *Société de Bienfaisance des Portefaix de Marseille.* — Cette Société, dont l'origine est antérieure au XIVe siècle, détruite en 1792, fut rétablie en 1814.

Les avantages qu'elle assure à ses membres sont les suivants :

1° Sur une moyenne de 35 sociétaires malades, elle donne à chacun une somme de 9 francs par semaine, pendant toute la durée de la maladie; elle leur fournit, en outre, gratuitement, les soins médicaux et les médicaments qui leur sont nécessaires;

2° Chaque sociétaire invalide, dont le nombre varie de 130 à 135, reçoit une subvention de 6 francs par semaine et les soins gratuits d'un médecin, si sa santé l'exige; les médicaments, dans ce cas, sont également à la charge de la Société;

3° Elle salarie le secrétaire et le vice-secrétaire, l'homme d'affaires de la Société, le concierge de la salle d'audience; elle pourvoie aux frais des cérémonies religieuses pour la fête patronale, alloue une somme de 75 francs à la famille de chaque sociétaire décédé, paye la cire pour tous les enterrements, et se charge de tout ce qui est nécessaire pour les bureaux et la salle d'audience.

Toutes ces dépenses s'élèvent annuellement à une somme de 85,000 fr.

Le fonds capital, qui s'élèvait au 1er janvier 1875, à la somme de 439,354 fr. 84 c., peut donner une idée de la prospérité dont a joui notre commerce depuis l'époque de la fondation de la Société, si l'on réfléchit que cette somme, sa seule ressource, n'est que le produit du 3 p. 0/0 que chaque sociétaire verse sur le montant de son travail.

Le capital de la Société est ainsi réparti :

Rentes sur l'Etat..........	F.	204.180 48
Chemins de fer français....		182.183 18
Ville de Marseille..........		27.500 »
Ville de Paris.............		5.108 75
Canal de Suez.............		10.000 »
Caisse d'Épargne..........		3.549 28
En caisse................		6.833 15
	F.	439.354 84

La Société des Portefaix n'a jamais reçu de subvention de la ville, mais elle y aurait certainement des droits, si elle faisait valoir qu'en accordant, comme elle le fait, des retraites à ses invalides, elle allége les frais de la ville, en ce qui touche les établissements de bienfaisance et les divers hospices.

(32) *Sociétés Particulières de Prévoyance et de Secours. — Grand Conseil.* — Il existe à Marseille, depuis 1813, un grand nombre de sociétés de prévoyance et de secours qui, toutes, ont pour objet de fournir de l'argent et des médicaments à leurs membres lorsqu'ils sont malades, et dont les familles dans le même cas ont droit aussi aux soins d'un médecin et aux remèdes gratuitement.

Chacune de ces sociétés est administrée par 16 membres. Mais un article de leur règlement porte qu'elles sont sous la surveillance d'un Grand Conseil, élu en assemblée générale par deux membres de chaque société.

Ce Grand Conseil, dont les fonctions durent une année, est composé de 13 membres rééligibles indéfiniment, pris dans toutes les sociétés particulières qui sont sous son patronage, ainsi que le veut une délibération prise par les sociétés le 2 juillet 1821, approuvée le 10 août suivant par le Maire, et le 14 du même mois par le Préfet.

La mission du Grand Conseil est d'entretenir entre chaque société des rapports de confraternité, qui les fassent participer également aux améliorations morales ou matérielles qui peuvent naître de l'expérience et des circonstances et plus spécialement : 1° d'interpréter, dans les cas extraordinaires et imprévus, les règlements qui régissent ces sociétés; 2° de vérifier à la fin de l'année les comptes généraux et de les approuver, s'il y a lieu.

Survenant des contestations majeures entre les sociétaires et l'administration de chaque société ou entre les administrateurs eux-mêmes, le Grand Conseil forme le tribunal chargé de prononcer sur les réclamations de chacun.

(33) *Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Bouches-du-Rhône.* — La Caisse d'épargne et de prévoyance, fondée à Marseille par ordonnance royale du 3 janvier 1821 et ouverte le 9 avril suivant, est établie pour recevoir les petites économies que les particuliers veulent y placer, et les verser immédiatement à la caisse des dépôts et consignations ; elle n'est ainsi qu'un simple intermédiaire gratuit entre les déposants et cette caisse.

Les fonctions des administrateurs sont entièrement gratuites; ils ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire.

La Caisse reçoit tous les jours, sauf le jeudi, de 9 heures à midi. Les versement, ne peuvent être moindres d'*un franc*, ni excéder *trois cents francs* du même déposants chaque semaine.

Un livret est remis gratuitement à chaque nouveau déposant ; il est numéroté et contre-signé par un directeur ou un admi-

nistrateur et par un secrétaire. Chaque versement est inscrit sous la date où il a lieu; il l'est également sur le livre de caisse, et un compte-courant est ouvert à chaque déposant.

On ne reçoit plus de versement lorsque le compte s'élève à 1,000 f. (Loi du 30 juin 1851.) Il y a cependant à cette regle les trois exceptions ci-après :

Les sociétés de secours mutuels sont admises à verser jusqu'à concurrence de 3,000 francs, intérêts et capitaux compris.

Les remplaçants dans les armées de terre et de mer, sont admis à déposer en un seul versement le prix stipulé dans l'acte de remplacement, à quelque somme qu'il s'élève.

Les marins portés sur les contrôles de l'inscription maritime sont pareillement admis à déposer en un seul versement le montant de leur solde de comptes et salaires au moment soit de leur embarquement, soit de leur débarquement. Toutefois, les sommes qui, au règlement annuel, dépasseront 1,000 fr. devront être ramenées au dessous de cette limite.

L'intérêt bonifié par la caisse aux déposants a été fixé à 4 p. 0/0.

La Caisse tient compte des intérêts à partir du dimanche du versement jusqu'au dimanche qui précède le remboursement. Toute somme ronde de 1 franc porte seule intérêt, rien n'étant alloué pour les fractions de franc.

Les intérêts sont réglés à la fin de décembre sur tous les comptes-courants des déposants; on les ajoute au capital pour produire de nouveaux intérêts.

Lorsque par suite du règlement annuel des intérêts un compte arrive à excéder le *maximum* de 1,000 fr., soit par le capital, soit par l'accumulation des intérêts, si le déposant, pendant un délai de trois mois, n'a pas réduit son crédit au-dessous de cette limite, l'administration de la Caisse d'Epargne achète 10 fr. de rente, sans frais pour ce déposant.

Cette disposition ne s'applique pas aux remplaçants de terre et de mer; ceux-ci n'y seront soumis qu'à l'expiration de leur engagement. (Loi du 30 juin 1851.)

Les dépôts sont restitués en prévenant quinze jours d'avance; la Caisse se réservant toutefois de rembourser sans attendre l'expiration des quinze jours.

Tout déposant qui change de résidence, peut demander le transfert des fonds qu'il possède à la Caisse d'Epargne de Marseille dans l'une des Caisses d'Epargne établies en France, et réciproquement.

(34) ***Mont-de-Piété***.—Le Mont-de-Piété de Marseille a été institué par lettres-patentes du 18 juillet 1696. — Il suivait sa bienfaisante destination, lorsque la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794), réunit son actif et son passif au domaine national.

Devenu en l'an V (1795) la propriété des hospices, il fonctionna alors pour leur compte, jusqu'au 10 mars 1807, époque où fut rendu le décret qui a constitué ce genre d'établissement pour toute la France sur les bases qu'il a aujourd'hui.

Un Directeur, un Caissier et un Garde-Magasin, nommés par le Ministre, sont chargés de la gestion supérieure du Mont-de-Piété.

Les Commissaires-Priseurs de la ville font l'estimation des nantissements et la vente de ceux non retirés à l'échéance du prêt.

Les prêts ont lieu sur engagements d'effets mobiliers déposés dans les magasins de l'établissement; ils sont accordés pour un an. L'emprunteur a la faculté de se libérer par à-comptes successifs, qui peuvent être versés à toutes époques, mais ne doivent pas être moindres d'un franc. A l'expiration de l'année, l'emprunteur peut être admis à renouveler l'engagement des effets donnés en nantissement; à défaut de ce renouvellement, ou du remboursement du prêt en principal et accessoires, le nantissement est vendu publiquement aux enchères, dans le cours du treizième mois.

Les droits du Mont-de-Piété, pour intérêts, frais de garde et de régie, sont de 6 p. 0/0.

Ces droits se paient en effectuant le dégagement ou le renouvellement, ou bien ils sont retenus sur le produit de la vente.

Les décomptes se font par mois; le mois commencé est dû en entier.

L'emprunteur peut demander la vente avant l'expiration de l'année, pourvu que le nantissement ait été déposé depuis trois mois au moins.

En cas de perte du nantissement, la valeur en est payée au propriétaire, au prix de l'estimation, avec un quart en sus à titre d'indemnité.

Le boni produit par la vente du nantissement est acquis à l'Etablissement, s'il n'est réclamé dans les trois ans qui suivent la date de la reconnaissance.

(Les diverses notices qui précèdent ont été soumises à plusieurs administrateurs ou membres d'Œuvres de Bienfaisance.)

IX. — FÊTES, FOIRES ET MARCHÉS.

Fêtes : Le *Sacré-Cœur*, qui se célèbre le vendredi, dans l'octave de la Fête-Dieu, a un caractère essentiellement religieux et

pratique à Marseille. — La *Chandeleur*, 2 février, même grand concours dans l'église de Saint-Victor. Ce jour-là, on retire de la crypte la statue de Notre-Dame-de-Confession, connue sous le nom de *Vierge-Noire*, et elle se trouve publiquement exposée dans la nef supérieure. — La nativité de Saint-Jean-Baptiste, 24 juin, est signalée à Marseille par un feu de joie aux frais de la municipalité (Voir *Mœurs et usages particuliers*).

Foires : Saint-Lazare, 31 août (15 jours); — de Saint-Jean, 24 juin (3 jours); — des Santons, 10 décembre (25 jours); — des Arbres, 15 février (3 jours), 1er décembre (3 jours.)

Marché aux Bestiaux : Quartier des Crottes.

Marchés des Denrées Alimentaires (tous les jours : Cours Julien — Place de Lenche — Place Janguin (œufs et volailles.) — Place des Capucins — Place Bonneterie — Place Castellane — Cours du Chapitre.

NOTA. — Au marché du cours Julien, qui est le marché central, l'acheteur traite directement avec le producteur jusqu'à 9 heures du matin. Plus tard, les pourvoyeurs des Halles lui font concurrence.

Halles : Vieille, rue Bonneterie — Charles Delacroix, rue Vacon — Puget, rue des Incurables — du haut de la rue Montaux — du boulevard de la Liberté — de la place des Capucins — de la place Vivaux — de la place de Lenche — de la place Dumarsais, (ancienne porte Saint-Victor).

X. — PROPRIÉTÉS COMMUNALES

La commune de Marseille possède, en immeubles ou en terrains divers, un grand nombre de propriétés occupant une surface totale de 1641 hectares, 86 ares, 59 centiares.

Leur estimation totale, d'après un relevé établi à la date du 15 septembre 1871, s'élevait au chiffre de 98,769,111 francs.

Ces propriétés dont quelques-unes ont été modifiées depuis lors peuvent être classées par catégories ou sections, ainsi qu'il suit :

1° Edifices municipaux proprement dits, 94 ares, 81 cent............ 4.230.000 fr.

2° Monuments, Musées et Jardins publics, 55 hect., 14 ares, 55 cent... 13.527.000 fr.

3° Etablissements religieux, savoir :

Eglises, Chapelles et Presbytères, 5 hect. 87 ares 07 cent............ 11,885,174 fr.

Cimetières divers, 25 hect., 98 ares, 80 cent........................ 861.850 fr.

4° Etablissements d'instruction publique. 5 hect., 84 ares. 82 cent .... 6.988.814 fr.

5° Abattoir, Halles et Marchés, 4 hect., 36 ares, 86 cent.............. 4.237.700 fr.

6° Bâtiments pour le service de l'octroi, 1 hect., 20 ares, 28 cent...... 237.350 fr.

7° Canal et dépendances . 1402 hect., 26 ares, 80 cent.............. 45.430.570 fr.

8° Domaines et autres immeubles disponibles, ou attendant emploi, 140 hect., 22 ares, 60 cent.................. 11.370.653 fr.

Nous croyons utile de faire l'énumération de la plus grande partie de ces propriétés, le crédit de la ville ne pouvant que gagner à de pareilles communications.

1re Section. — Édifices et Bâtiments municipaux.

Hôtel-de-Ville, 11 ares, 16 cent. (quai du Port). Siége de l'administration municipale et des principaux services... 1.000.000 fr.

Maison, 3 ares, 57 cent. (rue des Olives, 2). Autres services municipaux... 150.000 fr.

Maison, 1 are, 23 cent. (rue des Olives, 4) Autres services municipaux.... 48.000 fr.

Maison, 1 are, 35 cent. (rue des Olives, 6) Autres services municipaux.... 40.000 fr.

Maison, 1 are, 62 cent. (rue des Olives, 8) Autres services municipaux... 40.000 fr.

Ancien Palais de Justice, 8 ares, 72 cent. (place du Calvaire). Tribunal de simple police, Prud'hommes, Ecole de Médecine, Justice de paix du 3e canton.......... 450.000 fr.

Ancienne Préfecture et ses dépendances, 67 ares, 16 cent. (rue Montgrand et rue Armény). Direction de l'Octroi, Etat-Major de la Place .... 2.500.000 fr.

2e Section. — Monuments, Musées, Jardins publics.

Clocher de N.-D. des Accoules avec horloge, ancienne Tour de Sauveterre 200,000 fr.

Arc-de-Triomphe, 2 ares, 37 cent. (place d'Aix).................... 1.850.000 fr.

Observatoire (nouveau), 1 hect., 43 ares, (plateau de Long-champ)......... 750.000

Palais de Longchamp, Jardin, Ancien Couvent des Carmélites, Musée des tableaux, Muséum d'histoire naturelle et Château-d'Eau 2 hect. 14 ares, 68 cent. ... 5.000.000 fr.

Ancien Jardin des Plantes et dépendances, 3 hect., 16 ares, 50 cent...... 633.000 fr.

Colline Bonaparte, 1 hect., 38 ares, Promenade, Pavillon, Serres...... 594.000 fr.

Château Borély et dépendances, 47 hect., Musée d'archéologie, Jardins, Champ de courses, Bâches, Fabrique... 4.700.000 fr.

3e Section. — Établissements religieux. — Églises Chapelles, Presbytères et Cimetières.

Eglise de Sainte-Marie Majeure (la Major) ancienne Cathédrale........ 1.000.000 fr.

Eglise paroissiale de Saint-Cannat (les Prêcheurs).................. 675.000 fr.

Eglise de Sainte-Madeleine (les Chartreux) (à la place des Chartreux) et presbytère........................ 695.000 fr.

Eglise de Saint-Charles (rue Grignan), presbytère et jardin.......... 669.000 fr.

Eglise paroissiale de Saint-Ferréol (les Augustins) (rue Neuve des Augustins), et presbytère attenant........... 980.000 fr.

Eglise de Saint-Joseph (rue Paradis) et presbytère.................. 764.000 fr.

Eglise de Saint-Jean-Baptiste (rue Friedland) et presbytère........... 110.000 fr.

Eglise de Saint-Laurent (place Saint-Laurent) et presbytère........... 330.000 fr.

Eglise de Saint-Lazare (rue des Sifleurs), presbytère et dépendances.... 696.400 fr.

Eglise paroissiale de St-Martin (place St-Martin) Cathédrale provisoire. 1.050.000 fr.

Eglise de Saint-Michel et dépendances, (rue Terrusse)............... 820.000 fr.

Eglise de Notre-Dame-du-Mont (place de ce nom) et presbytère........ 420.000 fr.

Eglise de Notre-Dame du Mont-Carmel, (place des Grands Carmes)..... 210.000 fr.

Eglise de Saint-Théodore (les Recollets), (rue des Dominicaines)........ 520.000 fr.

Eglise de la Trinité (rue de la Palud), et presbytère (rue Moustier, 12).. 873.350 fr.

Eglise de Saint-Victor (place Saint-Victor) et presbytère (rue de l'Abbaye) (ancienne abbaye, monument historique). 722.000 fr.

Eglise de Saint-Pierre-et-Saint-Paul et dépendances (boulevard de la Madeleine et rue Consolat)............... 159.624 fr.

Eglise de Saint-Vincent de Paul (les Réformés) (allées de Meilhan), partie livrée au culte et partie en construction. 2,500,000 fr.

Eglise des Accates, au hameau de ce nom, et presbytère.................. 54,000 fr.

Eglise nouvelle de Saint-André, au village de ce nom, et presbytère..... 116.000 fr.

Eglise de Saint-Antoine, au village de ce nom, et presbytère............ 67,000 fr

Eglise paroissiale des Aygalades, au village de ce nom.................... 78,000 fr.

Eglise nouvelle de Saint-Barnabé, au village de ce nom, et presbytère. 125.000 fr.

Eglise de Bonneveine, au quartier de ce nom, et presbytère............. 50,000 fr.

Eglise des Crottes, au quartier de ce nom, et nouveau presbytère........ 123.000 fr.

Eglise de Saint-Charles (extrà-muros), au quartier de ce nom, et nouveau presbytère........................ 67.500 fr.

Eglise des Caillols, au village de ce nom, et presbytère................. 66,000 fr.

Eglise de Château-Gombert, au village de ce nom, et presbytère.......... 56,000 fr.

Eglise nouvelle de la Capelette, au quartier de ce nom.................. 100,000 fr.

Eglise du Canet, au quartier de ce nom, et presbytère................... 27.000 fr.

Eglise des Camoins, au village de ce nom............................ 51,000 fr.

Eglise d'Eoures, au quartier de ce nom, et presbytère.................. 48.500 fr.

Eglise de l'Estaque, au village du même nom....................... 40,000 fr.

Eglise de Saint-Cassien, au quartier du Vallon de l'Oriol.............. 60.000 fr.

Eglise de Saint-Eugène, au village d'Endoume, et presbytere........... 90.000 fr.

Eglise de Saint-Patrice, au quartier de la Croix-Rouge, presbytère et terrain en dépendant....... .... 27.000 fr.

Eglise de Saint-Giniez, au quartier de ce nom (en reconstruction) valeur du sol et des parties conservées......... 78,000 fr.

Eglise de Saint-Henri de Séon, au village de ce nom, et presbytère....... 135,000 fr.

Eglise de Saint-Julien, au village du même nom, et presbytère......... 85.000 fr.

Eglise de Saint-Joseph, au hameau de ce nom, et presbytère.......... 46,000 fr.

Eglise de Saint-Just, au village de ce nom, presbytère et terrain en dépendant 65,000 fr.

Eglise de Saint-Jérôme, au village de ce nom, presbytère et dépendances 80.000 fr.

Eglise de Saint-Louis, au village de ce nom, et nouveau presbytère.... 80.000 fr.

Eglise de Saint-Loup, au village de ce nom, et presbytère................. 85.000 fr.

Eglise paroissiale de Saint-Roch, à Mazargues, (construction nouvelle) et nouveau presbytère.................. 126.000 fr.

Eglise de Sainte-Marguerite, au quartier de ce nom, et presbytère (constructions nouvelles)...... .... 130.000 fr.

Eglise de Saint-Marcel, au village de ce nom, et nouveau presbytère... 103.000 fr.

Eglise de Saint-Menet, au quartier de ce nom, et presbytère............ 45.000 fr

Eglise de Montredon, au quartier de ce nom, et presbytère. .... 95.000 fr.

Eglise des Olives, au quartier de ce nom, presbytère et dépendances..... 49.000 fr.

Eglise de la Pomme, au hameau de ce nom, et presbytère........... 42.000 fr.

Eglise de Saint-Pierre, au quartier de ce nom, et presbytère.......... 168.000 fr.

Eglise du Rouet, au quartier de ce nom, ancien presbytère et dépendances 34.000 fr.

Eglise de la Treille, au hameau de ce nom, et presbytère................ 42.000 fr.

Eglise de la Valentine, au quartier de ce nom, et presbytère............ 45,000 fr.
Eglise de Sainte-Marthe, au quartier de ce nom, et presbytère........... 46.000 fr.
Eglise de Saint-Adrien et ses dépendances, au Prado................. 79.800 fr.
Eglise de Saint-Mauront et ses dépendances, au Bas-Canet............. 49.000 fr.
Eglise de Ste-Anne, au quartier du Grand-Pin, sur le chemin de Mazargues, et presbytère....................... 68.500 fr.
Chapelle de Saint-Fortuné, au quartier de Montolivet........ .... 4,300 fr.
Chapelle de Saint-Jean-du-Désert, au hameau de ce nom............ 8.000 fr.
Chapelle des Martégaux, au quartier de ce nom .... 7.000 fr.
Chapelle des Comtes, au quartier de ce nom.......................... 8.500 fr.
Chapelle de Saint-Mitre, au quartier de ce nom...... .... 8.500 fr.
Chapelle pour les pénitents à Château-Gombert.................... 24.500 fr.
Chapelle pour les congrégations de femmes, à Château-Gombert....... 18.500 fr.
Chapelle de Bon Secours, au quartier de Saint-Charles, et presbytère..... 7.000 fr.
Chapelle au quartier de la Nerte. 150 fr.
Ancienne Chapelle de Sainte-Croix, au quartier de Saint-Marcel........ . 600 fr.

Cimetières divers de :

Saint-Pierre, 25 hect. 65 ares	700.000 fr.
Les Accates, 6 ares, 80 cent....	3.800 »
Les Aygalades, 4 ares, 45 cent.	3 600 »
Saint-Antoine, 39 ares, 81 cent.	2 900 »
Saint-André, 8 ares, 41 cent...	3.200 .
Les Caillols, 3 ares...........	2.900 »
Le Canet, 4 ares, 76 cent.....	3.500 »
Les Camoins, 2 ares, 31 cent..	1.100 »
Les Crottes, 26 ares, 50 cent..	30.000 »
Château-Gombert, 18 ares, 90 c.	6.000 »
Saint-Henri, 10 ares 65 cent..	13.500 »
Saint-Giniez, 1 are, 35 cent...	2.000 »
Eoures, 10 ares, 6 cent.......	2.200 »
Saint-Jérôme, 6 ares, 2 cent...	5.500 »
Saint-Julien, 6 ares, 27 cent...	3.300 »
Saint-Joseph, 55 cent.........	400 »
Saint-Louis, 5 ares, 73 cent...	8.500 »
Saint-Loup, 10 ares, 93 cent..	93.500 »
Saint-Menet, 1 are, 62 cent...	900 »
Mazargues, 17 ares, 30 cent...	7.500 »
Sainte-Marguerite, 2 ares, 80 c.	1.700 »
Sainte-Marthe, 3 ares, 74 cent.	4.500 »
Saint-Marcel, 20 ares, 10 cent..	10.050 »
Les Olives, 6 ares, 42 cent....	3.200 »
La Pomme, 2 ares	2.700 »
La Treille, 2 ares, 60 cent.....	1.000 »
La Valentine, 3 ares, 44 cent..	900 »
Saint-Barnabé, 3 ares, 43 cent.	8.500 »

4e Section. -- Établissements d'instruction publique.

Faculté des sciences, 10 ares, 23 cent., (allées des Capucines)...... 1.200.000 fr.
Bibliothèque Ecole des Beaux-Arts, et cabinet des Médailles, 55 ares, 56 centiares, (rue de la Bibliothèque)..... 3.100.000 fr.
Lycée, 1 hect., 84 ares, 40 cent, (place du Lycée)..................... 615.214 fr.
Ecole de Médecine et de Pharmacie *(Voir ancien Palais-de-Justice, 1re section)*.
Amphithéâtre de l'Ecole de Médecine et Morgue, 4 ares, 85 cent. (Montée du Saint-Esprit) .... 25.000 fr.
Maison d'école et asile du Domaine Martin, 56 ares, 59 cent. (place Dumarsais) 290.000 fr.
Maison d'école, 11 ares 39 cent. (Montée des Accoules) (ancien Observatoire) 120,000
Maison d'école, 2 ares, 43 cent., rue des Princes. Garçons .... 39.000 fr.
Maison d'école, 1 are, 92 cent., rue des Ferrats. Garçons .... 60.000 fr.
Maison d'école, 6 ares, 78 cent., cours Julien. Filles................. 212.000 fr.
Maison d'école, 8 ares, 90 cent., à Endoume. Garçons................ 50.000 fr.
Maison d'école, 2 ares, 80 cent., place des Grands-Carmes. Filles......... 20.000 fr.
Maison d'école, 2 ares, 38 cent., rue de l'Evêché. Garçons............ 30.000 fr.
Maison d'école, 4 ares, 3 centiares, rue des Carmelins. Garçons........ 30.000 fr.
Maison d'école, 13 ares, 9 cent., boulevard des Dames. Filles....... 450.000 fr.
Maison d'école, 12 ares, 51 cent., rue St-Vincent-de-Paul. Filles .... 74.700 fr.
Maison d'école, 8 ares, 98 cent.. place des Moulins. Filles (asile)......... 45.000 fr.
Maison d'école, 8 ares, 87 cent., à la Capelette (ancienne église) Garçons 25.000 fr.
Maison d'école, 6 ares, 84 cent., à Saint-Marcel. Garçons.............. 38.000 fr.
Maison d'école, 4 ares, 9 cent., à Sainte-Marguerite (ancienne église) Garçons 29,000
Maison d'école. 3 ares, 96 cent., aux Crottes. Garçons.................. 20.000 fr.
Maison d'école, 5 ares, 4 cent., rue Vincent. Garçons................ 30.000 fr.
Maison d'école, 15 ares, 21 cent., rue Friedland. Filles............. 21.000 fr.
Maison d'école, 17 ares, 42 cent., rue Belsunce. Garçons et salle d'asile. 178.000 fr.
Maison d'école, 2 ares, 66 cent., aux Caillols. Garçons................ 7.900 fr.
Maison d'école, 3 ares, 18 cent.. aux Chartreux. Garçons.............. 15.000 fr.
Maison d'école, 11 ares, 55 cent., à Montredon. Filles............... 35.000 fr.
Maison d'école, 4 ares, 36 cent., à Saint-Barnabé (ancienne église) Garçons 36.000 fr.
Maison d'école, à Séon Saint-André (ancienne église).............. 26.000 fr.

Maison d'école, à la Valentine (ancien presbytère)................... 13.200 fr.
Maison d'école, à Saint-Pierre (ancienne église)........................ 7.000 fr.

5e Section. — Abattoir, Halles et Marchés.

Abattoir, 2 hect.. 82 ares, 92 cent., quartier des Crottes............ 2.500.000 fr.
Halle Vieille, 2 ares, 10 cent., rue Bonneterie....................... 130.000 fr.
Halle neuve, 2 ares, 44 centiares, rue Bonneterie.................. 40.000 fr.
Halle Puget, 4 ares. 4 cent., rue des Incurables.................... 170.000 fr.
Halle Charles Delacroix, 4 ares, 46 cent., rue Vacon .... 200.000 fr.
Halle Vivaux, 4 ares, 27 cent. , place Vivaux....................... 170.000 fr.
Halle Montaux, 9 ares, 87 cent., rues Montaux et Sainte-Victoire....... 350.000 fr.
Halle, 3 ares, 64 cent. , place de la Liberté.......................... 45.000 fr.
Halle, 3 ares, 44 cent., place de Lenche.......................... 45.000 fr.
Halle, 3 ares, 60 cent., place Dumarsais.......................... 25.000 fr.
Halle des Capucins, 9 ares, 45 cent., rue des Feuillants................ 390.000 fr.
Marché aux Bestiaux , 99 ares, 60 cent., quartier des Crottes.......... 190.000 fr.
Marché aux Fleurs, pavillons détachés, 53 cent., cours Saint-Louis........ 6.400 fr.
Marché aux Fleurs, pavillons détachés, 20 cent., place Paradis............ 2.400 fr.
Halle pour la vente à la Criée, 7 ares, 26 centiares, cours Julien.......... 6.000 fr.
Marché, 2 ares, 48 centiares, à Saint-Henri.......................... 6.000 fr.

6e Section. — Bâtiments pour le service de l'Octroi

L'administration de l'Octroi dont nous avons donné, page 10 (chapitre V), le rayon, les limites, les postes de recettes et de surveillance, emploie, outre la maison attenant à l'ancienne Préfecture où est établie la Direction, 45 maisons, pavillons, baraques ou échoppes : 1 hect.,20 ares, 28 c. 237.350 fr.

7e Section. — Canal et dépendances.

Canal d'amenée de la Durance à l'entrée du territoire de Marseille, y compris le pont de Roquefavour et tous les autres travaux d'art; branche-mère dans le territoire; principaux canaux de derivation : 1,400 hectares valeur................... 45.000.000 fr.
Magasins de matériel à la prise et sur le cours du Canal aussi bien que pavillons pour surveillance et pour prise d'eau, au nombre de 116 : 32 ares, 84 cent...... 430.570 fr.
(Voir pour plus amples détails le chapitre : XVI *Hydrographie.*)

8e Section. — Domaines, Bâtiments, Propriétés et Terrains disponibles.

La Félicie (domaine), 6 ares, 70 cent., quartier Saint-Victor.......... 330.000 fr.
Incurables (domaine des), 17 ares, 4 centiares, rue des Incurables..... 455.000 fr.
Menpenti (domaine), 1 hect., 35 ares, 93 cent., quartier du Petit-Camas. 100.000 fr.
Signoret (domaine). 9 ares, 48 cent., place de la Major.................. 180.000 fr.
Présentines (caserne des) , 33 ares , 83 cent., boulevard des Dames ... 600.600 fr.
Maison, 26 centiares , allées des Capucines, 77........................ 40 000 fr.
Ancien hospice Saint-Lazare, 2 hect., 51 ares, 04 cent., dont une faible partie est occupée par des écoles de filles et de garçons, grand chemin d'Aix. (Voir le complément aux Ecoles)............ 958.000 fr.
Magasins sous la Cathédrale, 38 ares, 18 cent., quai de la Joliette..... 1.200.000 fr.
Maison, 99 cent., r. de Lodi, 3 18.000 fr.
Magasin sous l'escalier d'accès, 94 cent., rue Fort-Notre-Dame........... 4.500 fr.
Local de la Pégoulière, 54 cent , rue Neuve-Sainte-Catherine............... 4.000 fr.
Maison, 2 ares, 33 centiares, aux Crottes (ancien presbytère)............ 1.200 fr.
Ancien Cimetière de Saint-Charles, 9 hectares, 11 ares, 84 cent. (Ce terrain sera disponible dès le jour prochain où s'épuisera la servitude légale qui le frappe). 5.471.000 fr.
Anciens Cimetières à Saint-Louis, à Saint-Marcel, aux Accates, à Saint-Antoine, à Château-Gombert et aux Olives, plus l'emplacement d'une ancienne chapelle dans cette dernière localité.— Ensemble 12 ares, 36 centiares.... .... 6.680 fr.
Terrain à Saint-Pierre destiné à un presbytère, 1 are, 88 centiares....... 2.500 fr.
Terrain, rue Saint-Sébastien, destiné à une Salle d'Asile, 6 ares, 66 cent.. 27.000 fr.
Terrain au quartier de Menpenti, 50 ares, 13 centiares.................. 10.000 fr.
Propriété inculte à Saint-Menet 49 hectares, 18 ares, 10 centiares........ 2000 fr.
Propriété à Saint-Loup, 2 hectares, 7 ares, 70 centiares................ 51.927 fr.
Terrain vague à Saint-Lazare, 7 ares, 50 centiares........................ 40.000 fr.
Parcelles de terrain délaissées par la voierie urbaine, au nombre de 24 pouvant être vendues de suite, 1 hectare, 66 ares, 48 centiares............... 1.849.127 fr.
Parcelles de terrain, délaissées par le

canal dans ses quatre sections, au nombre de 68 : 79 hect., 72 ares, 59 cent. 157.384 fr.

Parcelles de terrain délaissées par la voirie vicinale (parties de chemins abandonnées ou en dehors des largeurs réglementaires), 19 parcelles : 83 ares, 63 cent. 41.972 fr.

(Renseignements contrôlés pour la plupart dans les bureaux de la Mairie).

XI. — BUDGET. REVENUS ET DÉPENSES.

On a dit souvent que Marseille avait un budget plus considérable que certains petits États d'Europe. Cela n'est pas exagéré, et l'on pourra voir par les chiffres que nous donnons ci-après que c'est par millions qu'il faut compter les dépenses aussi bien que les revenus de la commune.

Quelques rapprochements curieux pourraient être faits entre les budgets établis à diverses époques; bornons-nous à opposer au budget de 1875, celui de 1821, année prospère parmi les plus paisibles de la Restauration.

Or, dans cette année les recettes n'atteignaient qu'un total de 2,006,477 francs et les dépenses la somme de 2,003,204 francs.

Dans les chapitres des recettes, l'octroi figurait en tête avec un chiffre de 1,462,634 francs, les pesage, mesurage et jaugeage, avec 312,333 francs, la location des emplacements publics avec 34,284 francs.

Dans le chapitre des dépenses ordinaires, l'article des secours aux établissements de charité figurait avec 373,637 francs; la voirie et l'entretien des biens communaux avec 170,719 francs.

Si nous jetons un coup d'œil sur les comptes budgétaires de l'année 1869, nous verrons qu'en moins de six ans les charges de la commune ont augmenté de quatre millions.

Les économistes pourront trouver là un sujet d'étude; quant à nous, notre devoir consiste à présenter les faits et non à les commenter.

Voici un résumé du budget de 1875 :

RECETTES

1° Recettes ordinaires :

Droits d'Octroi	6.500.000	»
Droits de pesage, mesurage et jaugeage	750.000	»
Location des emplacements publics, halles et marchés	325.000	»
Droits de voirie	50.000	»
Produit des eaux du Canal et de l'Huveaune	1.300.000	»
Autres recettes ordinaires	2.254.463	»
TOTAL	11.179.463	»

2° Recettes extraordinaires :

Taxe additionnelle sur les farines	1.150.000	»
Surtaxe sur les vins	1.250.000	»
A valoir sur l'emprunt de 25 millions	13.000.000	»
Autres recettes extraordinaires	1.674.581	98
TOTAL	17.074.581	98

3° Recettes faites en vertu de la loi du 10 juin 1874 :

Location des terrains de la Joliette	3.000	»
TOTAL DES RECETTES	28.257.044	98

DÉPENSES

1° Dépenses ordinaires :

Frais d'administration	333.900	»
Frais de police, de salubrité et de sûreté	1.164.912	»
Prélèvements au profit du Trésor	260.000	»
Frais de perception et d'exploitation	1.224.440	»
Dépenses mises à la charge de la Commune	29.100	»
Entretien et achat des propriétés communales	124.800	»
Voirie, jardins et promenades	1.839.000	»
Canal de la Durance	655.600	»
Sapeurs-pompiers	130.000	»
Dépenses militaires	18.000	»
Subventions, rentes, pensions	1.013.467	»
Instruction primaire	633.480	»
Etablissements scientifiques et artistiques	248.178	»
Cultes	176.850	»
Dépenses imprévues	60.000	»
TOTAL	7.911.727	»

2° Dépenses extraordinaires :

Remboursement de divers Emprunts	15.487.850	30
Restants prix d'acquisitions engagements à termes et dépenses extraordinaires d'administration (château Borély, cimetière, etc..	312.741	80
Canal (construction d'un bassin d'épuration, travaux de distribution des eaux, etc)	1.080.000	»
A reporter	16.880.592	10

Report.....	16.880.592 10
Travaux communaux extraordinaires (pavage de la Cannebière, égouts, voies nouvelles, bibliothèque, abattoir, église Saint-Vincent-de-Paul, etc., etc)	1.246.200 »
Secours (œuvres de bienfaisance)...............	96.350 »
Subventions (théâtres, école supérieure de commerce, élèves)........	211.200 »
Dons et legs.............	50.000 »
TOTAL.....	18.484.342 10
TOTAL DES DÉPENSES.....	26.396.069 10

RÉSUMÉ :

Recettes ordinaires et extraordinaires	28.257.044 98
Dépenses ordinaires et extraordinaires...........	26.396.069 10
EXCÉDANT DES RECETTES..	1.860.975 88

XII. — CONSOMMATION.

Il serait impossible de connaître d'une manière même approximative les quantités de denrées alimentaires consommées dans la commune de Marseille. Tous les calculs que l'on tenterait de faire pour arriver à un résultat positif ne pouvant être basés que sur des données moyennes sans fondement, se résumeraient dans des totaux fantaisistes.

Cela ne serait pas, si la ligne de l'Octroi, au lieu de comprendre seulement la ville et quelques-uns des quartiers suburbains, suivait les limites mêmes du territoire. — On pourrait alors, en se servant des relevés de l'administration de l'Octroi, obtenir des totaux, non seulement authentiques, mais réels, cette administration procédant toujours à une vérification sérieuse des marchandises qu'on lui présente.

Nous donnons pourtant (à titre de document à consulter au besoin), la copie exacte des relevés établis par l'Octroi de tous les objets, alimentaires ou autres, entrés pendant l'année 1874 dans le rayon renfermant la cité et la partie de la banlieue qui en est la plus rapprochée.

Si nous nous en rapportons aux chiffres officiels du recensement de la population que nous avons groupés dans le Chapitre III, les relevés qui figurent ci-après ne s'appliqueraient qu'à 266,000 habitants environ.

La population totale de la commune étant de 312,864 habitants, il n'y aurait qu'à augmenter de un douzième les chiffres indiqués dans les relevés de l'Octroi pour connaître le chiffre à peu près exact des objets consommés.

Il va sans dire que ce mode de procéder ne pourrait être praticable qu'à l'égard des principaux articles dénommés. Quant aux autres, légumes, fruits, etc., les premières données manquant d'une manière absolue, il faudrait bien se garder de hasarder des calculs, rien ne pouvant en démontrer l'authenticité et la valeur.

Voici les relevés relatifs à l'année 1874.

Nous ne les produirons pas sans signaler que les matières premières pour la construction et pour l'industrie sont souvent confondues dans le même chiffre que les matières premières servant réellement à la consommation alimentaire.

Vins en cercles et en bouteilles 449,812 hect.

Alcool soit en cercles, soit en bouteilles reconnu pur ou existant dans les eaux-de-vie, esprits et liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, 4,563 hect.

Alcools dénaturés 391 hect.

Vinaigres en cercles ou en bouteilles de toute espèce et de toute provenance, conserves au vinaigre 2,637 hect.

Acides acétiques, pyroligneux et vinaigres concentrés 62 hect.

Bière de l'intérieur et du dehors 23,358 hect.

Limonades gazeuzes 620 hect.

Huiles de toute nature, de toute provenance, comestibles, lampantes ou lourdes et à fabrique; oleïnes, glycérines, etc., pétroles, schistes et autres similaires, 92,146 hect.

Farines de toute espèce non blutées 1,296,497 kil.

Farines de toute espèce blutées 37,171,328 kil.

Biscuits de mer, vermicelles, macaronis et autres pâtes 811,049 kil.

Bœufs, vaches, génisses, buffles, moutons, brebis, menons, chèvres, chevreaux, etc. etc. 18,552,903 kil.

Porcs 2,420,831 kil.

Veaux et agneaux 1,408,011 kil.

Viandes dépécées 519,629 kil.

Charcuterie 202,465 kil.

Lard et petit salé, porc salé, bœuf salé ordinaire, bœuf salé en saumure, venant par voie de mer de l'étranger et graisse comestible de toute espèce 120,693 kil.

Gibier à poils de toute espèce, de toute provenance et viande de venaison 50,834 kil.

Gibier à plumes de toute espèce et de toute provenance 79,326 kil.

Canards, pintades, poules, coqs et poulets 559,693 têtes.

Oies, dindes et dindonneaux 22,889 têtes.

Poissons frais de toute espèce et de toute provenance, sardines exceptées 1,372,488 kil.

Huîtres et praires 1,003,245 pièces.

Glace et neige 2,364,160 kil.

Fraises 386,266 litres.

Truffes 2,512 kil.

Châtaignes et marrons 806,788 kil.

Beurre de toute espèce, frais ou fondu, salé ou non salé 485,468 kil.

Fromage de toute espèce et de toute provenance 1,293,517 kil.

Œufs 1,645,589 kil.

Foin 16,566,995 kil

Paille 8,652,225 kil.

Avoine 784,711 double décalitres.

Son 11,489,115 kil.

Bois à brûler de toute espèce et de toute provenance, 27,955,994 kil.

Charbon de bois de toute espèce et de toute provenance 30,298,607 kil.

Charbon de pierre de toute espèce et de toute provenance 129,658,437 kil.

Chaux vives et chaux hydrauliques en pierres, plâtres blancs, ciments de toute espèce, de toute qualité et de toute provenance, plâtres roux ou gris et pierres à plâtre 30,084,260 kil.

Chaux éteiutes, cendrées de chaux, pouzzolane, chaux broyées, poudres hydrauliques et autres 4,961,443 kil.

Sable de toute espèce et de toute provenance 27,689 mètres cubes.

Pierres de taille dures, dites de Cassis et autres 1,709 mètres cubes.

Pierres tendres d'Arles, de la Couronne et autres 4,346 mètres cubes.

Marbres et granits de toute qualité et de toute provenance 473,133 kil.

Fers à T, cornières et tous fers destinés à la construction 221,076 kil.

Plomb en feuilles ou ouvré, etc. 451,443 kil.

Zinc en feuilles ou ouvré, etc. 143,426 kil.

Fontes ouvrées de toute nature 1,611,258 kil.

Matériaux de 1re catégorie : Terres cuites, tuyaux en poterie, fourneaux, gorgues, sorties de cheminées, etc., tuiles à tuyaux de cheminées, à lucarnes, faîtières, etc., plaques pour cheminées, pièces d'ornements pour balustrades, toitures, etc., corniches, retour, mosaïques en dés, malons vernis, carreaux, faïences et tous similaires des articles ci-dessus 453,760 kil.

Matériaux de 2e cat. : Terres cuites, tomettes de toute espèce, petits carrelets et grands carreaux dits mosaïques de toute nature et de toute provenance 130,002 kil.

Matériaux de 3e cat. : Terres cuites, tuiles plates de toute espèce, briques polies, malons d'un pied 2,628,435 kil.

Matériaux de 4e cat. : Terres cuites, tuiles creuses, briques pleines, creuses ou tubulaires, crottes doubles et simples, malons ou pans carrés, couverts et tous autres articles non compris dans les trois premières catégories 13,740,152 kil.

Ardoises de toute forme et de toute provenance 59,684 kil.

Asphalte bruts et travaux en asphalte 42,740 kil.

Billots de pin destinés à la fabrication de douves pour tonnellerie sèche et de planches de caisserie 4,299 m. cubes.

Planches de caisserie 16,095 m. cubes.

Planches de menuiserie, plateaux, chevrons, dosses, etc., bois de dimensions et tous bois généralement quelconques de toute nature et de toute provenance autres que ceux à brûler 6,371 m. cubes.

Bois en grume ou équarris à la hache 6,549 m. cubes.

Bois ouvrés et objets d'ébénisterie vernis ou non vernis, dorés ou non, de toute espèce et de toute provenance 11,291 mètres courants.

Douves en bois blanc de toute dimension pour tonnellerie sèche 3,692,748 pièces.

Douves en bois dur pour tonnellerie ordinaire jusqu'à 1 m. 50 de longueur et 0 m. 05 centimètres d'épaisseur 2,447,639 pièces.

Douves pour foudres au-dessus de 1 m. 50 de longueur et au-dessus de 5 centimètres d'épaisseur 48,642 pieces.

Cercles en bois au-dessous de 3 mètres de longueur 8,249,173 pièces.

Cercles en bois de 3 mètres de longueur et au-dessus 1,125,724 pièces.

Verres à vitres de toute qualité 281,251 kil.

Glaces de toutes dimensions, étamées ou non étamées 11,395 kil.

Soudes de toute espèce 1,081,000 kil.

Sulfate de soude 237,605 kil.

Graisses non comestibles de toute espèce 252,208 kil.

Suifs de l'extérieur 119,598 kil.

Chandelles de suif 3,962 kil.

Savons ordinaires 927,338 kil.

Savons de toilette 15,156 kil.

Os de bétail 4,808,568 kil.

Noir d'ivoire 74,817 kil.

Sparteries ouvrées ou non ouvrées et en cordages de toute espèce, crin végétal, etc., 1,268,953 kil.

Cire jaune, spermacetti brut 10,732 kil.

Cire blanche, cierges et bougies en cire, spermacetti raffiné, stéarines et bougies stéariques de toute espèce et de toute qualité 75,815 kil.

Vernis gras, blanc de céruse, blanc de zinc et toutes autres couleurs en pierre ou en poudre, soit broyées, soit préparées à l'huile ou avec un corps gras ou une essence quelconque 232,526 kil.

Essence de térébenthine et toutes autres essences à l'usage de la peinture 76,567 kil.

Objets soumis à la surtaxe.

Vins en cercles et en bouteilles 449,812 hect.

Farines de toute espèce non blutées 1,296,497 kil.

Farines de toute espèce blutées 37,171,328 kil.

Pain 1,228,367 kil.

Bestiaux abattus et livrés à la consommation pendant l'exercice 1874.

Désignation des bestiaux.	Nombre de têtes	Nombre de kil.
Bœufs, vaches, taureaux	26065	12370483
Veaux	12197	830018
Moutons et chevreaux..	175025	6163505
Agneaux	41713	577079
Porcs	19009	2419022
Totaux	274009	22360107

Si l'on compare les chiffres de 1874 avec ceux de 1873, on voit que la consommation de la viande à Marseille en 1874 a été d'environ 1,300,000 kilogrammes de plus qu'en 1873. Il a été en effet consommé en 1873 :

Bœufs, vaches	kil. 11.561.406
Veaux	622.477
Moutons, chevreaux	6.347.774
Agneaux	361.956
Porcs	2.151.033
Totaux	21.044.636

Sauf pour la viande de mouton, la consommation de toutes les autres viandes s'est accrue pareillement.

A ce sujet, nous ferons remarquer que la viande de bœuf tendant de plus en plus à remplacer la viande de mouton, dont la consommation était autrefois dans les habitudes exclusives de Marseille, il résulte que la consommation totale de la viande continue à se développer, bien que celle de mouton ait décru de 500.000 kil.

Le marché aux bestiaux de Marseille est toujours très bien approvisionné, grâce aux arrivages par mer et à la proximité du marché d'Aix, mais il lui manque encore une installation convenable et reconnue nécessaire pour voir s'accroître des transactions et un mouvement d'affaires dont l'importance dépasse en valeur annuelle le chiffre de plus de 80 millions de francs.

(Renseignements recueillis auprès de l'Administration de l'Octroi)

XIII. — INSTRUCTION PUBLIQUE UNIVERSITAIRE ET LIBRE, ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

Population des Ecoles au 1er Février 1875

Enseignement supérieur :

1 Faculté des sciences (cours publics).

1 Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie	145	élèves.
1 Grand séminaire	50	»

Enseignement secondaire :

1 Lycée	1025	élèves.
1 Petit Séminaire	115	»
1 Ecole Belsunce	500	»
1 Pensionnat du Sacré-Cœur.	220	»
1 Externat St-Ignace (Jésuites)	98	»
1 Œuvre de la Jeunesse	552	»

Enseignement primaire ou spécial :

1 Pensionnat des Frères des Ecoles Chrétiennes	600	»
1 Ecole sup. de commerce	55	»
1 École des Mousses	221	»

363 Écoles primaires, savoir :

Garçons.	communales	laïques	30	151
		congréganistes	24	
	libres	laïques	86	
		congréganistes	11	
Filles	communales	laïques	12	212
		congréganistes	37	
	libres	laïques	105	
		congréganistes	58	

En 1874, la population des écoles primaires *communales* était de 18,020 enfants, soit 9,834 garçons et 8,186 filles.

Les adultes ont des cours dirigés par des instituteurs laïques et par les Frères des Ecoles chrétiennes.

Il est à remarquer qu'il existe en outre un certain nombre d'institutions où les élèves suivent des cours secondaires; mais au point de vue de la statistique ces institutions sont comprises dans le tableau des écoles primaires, bien que certaines d'entre elles puissent être considérées comme des établissements de premier ordre.

Bien que Marseille jouisse aux yeux des étrangers d'une mauvaise réputation littéraire et artistique, plusieurs sociétés savantes y fleurissent depuis longtemps.

Nous donnons ici l'historique des principales qui sont : Académie des Sciences, Arts et belles lettres. — Société départementale d'Agriculture. — Société d'Horticulture. — Société de Statistique. — Société

de Médecine.—Comité Médical des Bouches-du-Rhône. — Société des Amis des Arts. — Société Scientifique Industrielle.

Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Marseille — A été fondée en 1726 par une dizaine de savants et de littérateurs qui, pendant toute la durée de la grande peste de 1720, s'étaient souvent réunis pour se communiquer les nouvelles de la ville. Le premier acte ostensible de cette compagnie est du 2 janvier 1726.

Autorisée par lettres-patentes de Louis XV expédiées en août de la même année, l'Académie fut hautement protégée à son début par le duc de Villars, maréchal de France, gouverneur de la province, et, jusqu'à la révolution, elle se montra digne de la réputation que ses fondateurs lui avaient faite.

Dissoute le 21 août 1793, elle fut rétablie sous le nom de *Lycée des sciences et des arts* (13 floréal, an VII), sur l'initiative d'Achard, qui avait été chargé d'organiser la bibliothèque publique, dès 1799.

De nouveaux réglements furent faits et approuvés successivement, et l'Académie reprit son ancien titre à partir du 1er janvier 1806.

Depuis lors elle a travaillé, par moments, avec activité, et la collection de ses mémoires,(fort difficile à compléter aujourd'hui) renferme des études sérieuses et des morceaux littéraires d'un incontestable mérite.

Société de Statistique. — Le 1er mars 1827 quelques amis de la science se réunirent, pour se constituer en *Société de Statistique* et continuer les recherches commencées par les auteurs de l'ouvrage dont il avait paru trois volumes, quelque temps auparavant, sous le titre de *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*.

Cette société dont le règlement fut approuvé par ordonnance royale du 2 avril 1831, s'est toujours proposé de recueillir les faits physiques et moraux qui concernent le département des Bouches-du-Rhône, et, dans cette vue, elle constate l'état de la population, de l'instruction, des sciences, des lettres et des arts, de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale dans ce département.

Elle compare les faits actuels avec ceux d'autrefois et en déduit des conséquences sur ce qui contribue à la prospérité ou à la décadence des diverses sources de la richesse publique.

Elle accueille aussi, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie de Marseille, les renseignements utiles sur tous les pays, étendant ses investigations partout où la France est en relations d'affaires ou peut en créer. C'est ainsi que ses travaux embrassent en quelque sorte toutes les branches de la statistique universelle.

Elle propose des prix pour encourager les études statistiques, et récompense également, par des médailles, les industriels qui ont introduit quelques nouvelles inventions ou qui se trouvent avoir apporté des perfections parmi celles déjà connues dans le département des Bouches-du-Rhône.

Les comptes-rendus des actes de la Société avaient donné une haute idée de son influence lorsqu'elle publia, en trois volumes, *les Annales des Sciences et de l'Industrie du Midi de la France* (1832).

Peu de temps après cette publication, elle en commença une nouvelle qui, intitulée *Répertoire des travaux de la Société*, a paru assez régulièrement de 1837 à 1873.

Ce Recueil qui renferme des études statistiques, archéologiques et même historiques de grand mérite, a été imprimé, avec l'aide de commissions spéciales, sous la direction successive de MM. P.-M. Roux, S.-F. Maurin et Alfred Saurel.

Société départementale d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. — Marseille, ville essentiellement commerçante et manufacturière, a été pendant longtemps dépourvue d'institutions agricoles. Mais un jour, pourtant, il arriva que dans son sein, une classe de propriétaires tenant au commerce, tout en ayant aussi de grands intérêts dans l'industrie du sol, avait considérablement augmenté.

C'est ainsi que, en 1841, on vit surgir un comice agricole. Cette première institution, dont le nombre des membres s'est élevé un moment à 250, a rendu en son temps de grands services à l'agriculture locale. Mais en 1846 et en 1847, des divisions, au sujet du but à poursuivre, s'opérèrent parmi ces membres.

Les uns restèrent attachés à la petite culture, qui forme l'apanage de l'arrondissement de Marseille; les autres, portant leurs vues plus haut, pensèrent qu'il existait dans le comice des éléments suffisants, pour former une société dont l'influence s'exercerait sur tout le département. De là naissance successive de la Société d'Horticulture de Marseille et de la Société départementale d'Agriculture.

Cette dernière fut autorisée par décision ministérielle du 26 mai 1847. Elle se compose d'un nombre illimité de membres résidents, de membres affiliés et d'un certain nombre de membres correspondants et étrangers, se réunit régulièrement une fois par mois et publie un bulletin trimestriel qui est envoyé gratuitement à tous les membres actifs, affiliés, correspondants ou honoraires.

Société d'Horticulture des B.-du-Rhône. — Fondée par 150 membres du Comice Agricole, suivant autorisation gouvernementale du 23 novembre 1846, elle a pour but l'améliora-

tion et le développement de la culture des fleurs, des fruits et des plantes potagères dans le département des Bouches-du-Rhône.

Dans chacune de ses réunions mensuelles, des rapports élaborés par des commissions signalent les meilleures espèces et les meilleurs procédés de culture. Des expositions publiques excitent le zèle des exposants, leur procurent le moyen de se faire connaître, et donnent aux habitants la satisfaction d'apprécier tout ce que l'horticulture produit de mieux dans ces trois catégories. A cet effet, la Société distribue des prix et des médailles.

Cette Société se réunit une fois par mois. Trois de ses membres siègent à la Chambre d'agriculture départementale, créée par la loi du 20 mars 1851, comme représentants des trois cantons *intrà-muros* de Marseille.

Pour imprimer le progrès à la science horticole, un journal a été fondé sous le titre de *Revue Horticole des Bouches-du-Rhône* et parait le 1er de chaque mois.

Société de Médecine. — Fondée le 7 juillet 1800, par douze médecins de Marseille, dont quelques-uns faisaient déjà partie de l'ancien Collége de médecine, autorisée par le ministre de l'Intérieur, le 6 thermidor an VIII, et par le ministre de la Police, le 9 fructidor de la même année, elle reçut le titre de Société *royale* le 16 janvier 1818 pour prix des services qu'elle avait rendus depuis sa fondation à la ville de Marseille et au département des Bouches-du-Rhône.

A cette époque, elle remplaçait les conseils d'hygiène, de salubrité, etc. Cette ordonnance la mettait sur le même pied que les établissements d'utilité publique de nos jours.

Se réunir souvent pour se communiquer les faits saillants de leur pratique, accueillir tous les travaux et toutes les découvertes, les étudier et récompenser les plus méritants, admettre parmi eux les jeunes médecins ayant exercé trois années dans la ville, donner des consultations gratuites aux indigents, éclairer l'autorité dans toutes les questions d'hygiène publique et privée, tel est le but des membres de la Société.

Comité Médical des Bouches-du-Rhône. — L'origine de ce Comité remonte à l'année 1842, car ce fut au Congrès scientifique de France, tenu à Strasbourg, que M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, fit et développa, la proposition d'engager les médecins et pharmaciens français à se constituer en association médicale dans leurs départements respectifs, pour s'occuper ensemble des intérêts moraux et matériels de la profession, et adressa en conséquence une circulaire à tous les membres du corps médical en France.

Ce fut en vertu de cette circulaire, publiée sous la date du 29 avril 1843, que M. le docteur P.-M. Roux fonda et organisa le Comité Médical des Bouches-du-Rhône, le 26 juillet 1843.

Le 3 août 1844, le Comité, qui jusque là n'avait eu qu'une existence provisoire, fut définitivement constitué.

Quelques mois plus tard, le Comité créait dans son sein trois commissions permanentes que depuis il a renouvelées chaque année.

Il fut autorisé, le 12 mars 1845, par le ministre de l'intérieur, et reconnu comme établissement d'utilité publique, par décret du 31 mars 1857. Il n'a cessé depuis sa fondation de travailler et de rendre de grands services. Il publie tous les mois, depuis janvier 1851, une feuille sous ce titre : *Actes du Comité Médical des Bouches-du-Rhône.*

Association Médicale des Bouches-du-Rhône, agrégée à l'Association générale des Médecins de France. — Cette société, qui a son siége à Marseille, s'étend à tous les médecins du département des Bouches-du-Rhône.

Elle a été constituée par arrêté préfectoral du 14 juillet 1860 et par décret du 26 octobre de la même année.

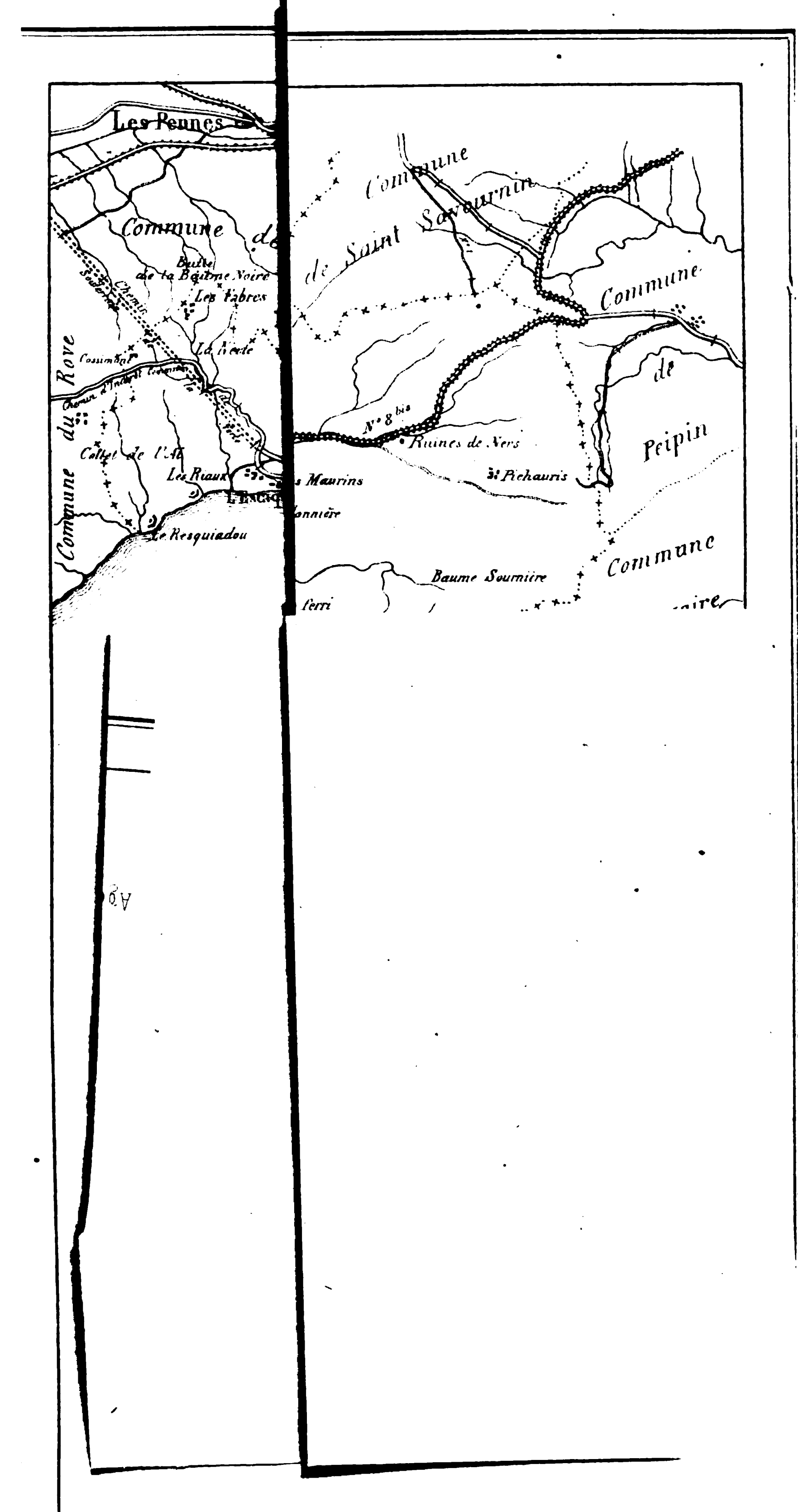
L'association est administrée par un Bureau et une Commission administrative dont les membres sont nommés en assemblée générale et pour cinq ans.

Société Médico-Chirurgicale des hôpitaux de Marseille. — Fondée en 1869 et autorisée par arrêté préfectoral du 23 juin 1874, cette société a pour but de s'occuper de toutes les questions relatives au service sanitaire des hôpitaux, de réunir les faits scientifiques, de présenter des rapports à l'administration de ces établissements et de faire la publication de ses *Actes*.

Société des Pharmaciens des Bouches-du-Rhône. — Fondée en 1865 et autorisée par arrêté ministériel, l'année suivante, cette Société s'occupe de sciences et surtout de questions professionnelles. Elle a organisé la XIIe session du Congrès des Sociétés de pharmacie de France qui se tint à Marseille du 3 au 5 septembre 1868.

Les procès-verbaux de cette session furent publiés en 1869, en un volume in-8°.

Société Scientifique et Industrielle de Marseille. — Fondée en 1870 et autorisée par arrêté préfectoral du 15 novembre 1871, cette société a pour but de rapprocher, en leur offrant un centre de réunion périodique, les personnes qui s'intéressent aux sciences et à l'industrie, de collectionner tous les documents scientifiques et industriels im-



ıde lon-
ɔu dit la
ɔ d'Eou-
a Pointe
ɔ, est de

ignalées
istances
les ter-
ənt être
ıoms de

ı Pointe
ıtgrand,
Collet de
Le che-
ne don-
e limite

t 9. Les
staque).
rs de la
'. Butte
llon de
.ï et les
. Butte
.eau des
borne

line au
Entrée
es Bou-
s som-
31, 32
ıme de
36, 37,
nin) et
ont de
s avec

e de la
. Barre
ıfronts

re. —
de la
proche
onnant
aou et
Route
gnan).
nche-
nin de
Cayol.
hemin
ıe par
. Croi-
57 et
ıut du
fronts

tion et le
fleurs, de
dans le de
Dans cl
des rappo
signalent
leurs pro
publique
leur proc
tre, et de
d'appréci
de mieu
effet, la
médaille
Cette S
Trois de
d'agricul
du 20 ma
trois can
Pour i
horticole
titre de
et parait

Sociét
1800, pa
quelque
Collége
nistre de
et par l
de la mé
ciété *roy*
services
dation à
ment de
A cett
d'hygièn
nance l
établiss
Se ré
les faits
tous les
les étud
tants,
decins
ville, de
indigen
questio
est le b

Comi
L'origi
1842,
France
P.-M. l
propos
macien
médica
pour s'
et mat
conséq
bres du
Ce f

portants, enfin d'étudier, dans des conférences et des réunions mensuelles, les communications orales ou écrites intéressant la science ou l'industrie.

Elle reçoit des membres fondateurs, des membres perpétuels et des membres associés et publie tous les trois mois un *bulletin* de ses travaux.

Société des Amis des Arts. — Elle a pour but de favoriser les progrès de l'art de la peinture et de la musique, à Marseille et dans le département; de développer l'intelligence et les connaissances artistiques par des expositions publiques de peinture et de sculpture et des concerts fréquents.

Chaque année, après l'exposition, les tableaux et les objets d'art qu'elle a acquis forment autant de lots tirés au sort entre les souscripteurs.

Cette Société est plus connue à Marseille sous le nom de *Cercle artistique*.

Société des Francs-Caminaires. — Fondée le 10 juin 1868, cette Société a pour but de parcourir, le plus souvent à pied, les divers sites de la Provence qui se recommandent par leurs souvenirs historiques ou les ressources qu'ils présentent pour l'étude des sciences archéologique, botanique ou géologique.

Le fondateur de cette Société, M. Alexandre Gueidon, a déjà publié plusieurs récits des tournées artistiques accomplies par ses membres, sous le titre de : *A travers la Provence.*

(Les articles contenus dans ce chapitre ont été revus par M. le docteur Adrien Sicard, président de plusieurs Sociétés savantes de Marseille, et par divers membres de ces mêmes Sociétés.)

XIV. — TOPOGRAPHIE — LIMITES — DIVISIONS PHYSIQUES DU TERRITOIRE — ALTITUDES DIVERSES.

Le territoire de Marseille est d'une superficie de 22,801 hectares. Son contour, si l'on ne tient pas compte des îles qui en dépendent et des sinuosités de la côte, est de 100 kilomètres. Sa forme, appréciée en supprimant le massif des montagnes de la Nerte, au N.-O., est à peu près celle d'un carré long. La ville de Marseille occupe le milieu de la ligne du littoral à l'O. sur une saillie, en regard des îles de Pomègues et de Ratonneau.

A vol d'oiseau, sa plus grande longueur, depuis le lieu dit Cossimont, sur la limite du Rove et des Pennes, au N.-O., jusqu'à la Pointe de la Cacau, limite de Cassis, au S.-E. est de 26 kilomètres. Sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., depuis le lieu dit la Taulière, à l'extrémité du territoire d'Eoures, limitrophe d'Aubagne, jusqu'à la Pointe de Malmousque, quartier d'Endoume, est de 14 kilomètres et demi.

Les limites du territoire sont signalées par 94 bornes ou termes variant de distances suivant la disposition et la nature des terrains. Ces points ainsi choisis peuvent être retrouvés facilement à l'aide des noms de localités.

Commune du Rove. — Borne 1. La Pointe du Resquiadou. — 2. La Butte de Montgrand, suite du Mont Colombière. — 3. Le Collet de l'Aï. — 4. Le Pas de l'Escalier. — 5. Le chemin du Rove. — 6. Cossimont, borne donnant trois confronts comme première limite avec les Pennes.

Commune des Pennes. — 7, 8 et 9. Les contours de la Butte de Mouraille (l'Estaque). — 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Contours de la Butte de la Baume-Noire. — 16 et 17. Butte de la Marguerite et sommet du vallon de Cambeau. — Barre de l'Esquino d'Aï et les Treize-Vents (la Nerte). — 19 et 20. Butte du Moulin à Vent du Diable et Ruisseau des Cadenaux. — 21. Les Abouillidous, borne des trois confronts avec Septèmes.

Commune de Septèmes. — 22. Colline au levant de N.-D de la Douane. — 23. Entrée du hameau de Notre-Dame. — 24. Les Bourelly. — 25, 26, 27 et 28. Contours des sommets du vallon de la Bigotte. — 30, 31, 32 et 33. Contours de la Butte de la Baume de l'Hôte. — 34. Les Maillans. — 35, 36, 37, 38 et 39. Les Peyras (Ravin ou chemin) et vallon de la Femme-Morte. — 41. Mont de l'Etoile, borne des trois confronts avec Simiane.

Commune de Simiane. — 42. Barre de la Gatogne (diramation de l'Etoile). — 43. Barre de Niolan (idem), borne des trois confronts avec Allauch.

Commune d'Allauch. — 44. La Nègre. — 45. Carraire de Mare-Plane et vallon de la Grave. — 46. Baume de la Galante, proche les Médecins et les Paroyes, borne donnant la ligne par le Moulin à Vent du Cavaou et le chemin du Cavaou. — 47 et 48. Route Nationale n° 8 (de Marseille à Draguignan). — 49 et 50. Route d'Allauch (Embranchement de la Croix-Rouge). 51. Chemin de la Pointe se dirigeant sur Allauch. — 52. Cayol. — 53 et 54. Château de Bras. — 55. Chemin des Trois-Lucs, borne donnant la ligne par les Trois-Lucs, Ruines de la Vieille, la Croisière, la Philippe et Marteleine. — 56, 57 et 58. Lieu dit Rebufa. — 59. Butte au haut du vallon de la Treille, borne des trois confronts d'Allauch avec Aubagne.

Commune d'Aubagne. — (Première partie). — 60. Les Lyonaises. — 61. Gour de Roubaud. — 62. La Poissonnière. — 63 et 64. Mont de Ruissatel (Eoures). — 65. La Pageotte. — 66. La Taulière. — La Guillomette (Sommet du vallon). — 68, 69, 70 et 71. Contours du vallon de Mirabelle. — 72. l'Aumône d'Aubagne, borne des trois confronts (Nord) avec la Penne.

Commune de la Penne. — 73 et 74. La Reynarde (chemin de traverse entre les deux routes de Marseille à Aubagne). — 75. Route nationale n° 8, lieu dit Bouquies. — 76, 77, 78 et 79. Les Fours à chaux (versant Nord de la chaîne de Saint-Cyr). — 80. Butte des Escourtines, borne des trois confronts (Sud) avec Aubagne.

Commune d'Aubagne (seconde partie) — 81. Chaînon et puits de la Montagne de Carpiagne. — 82. Montjoie de Carpiagne, borne des trois confronts avec Cassis.

Commune de Cassis. — 83, 84, 85, 86 et 87. Contours du vallon du Massuguier. — 88. Route de grande communication n° 1 (de Marseille à Cassis). — 89. Vallon de Chalabran. — 90 et 91. Montagne de la Gardiole. — 92. Puits de la Fontasse. — 93. Crête de roches entre Port-Pin et Port-Miou. — Finalement 94. Cap Cable, Pointe *Cacaou* des marins provençaux.

Le relevé qui précède sera surtout utile à l'occasion de tout ce que nous nous proposons de donner sur la campagne de Marseille et les divers petits centres d'habitations qu'on peut y remarquer.

Le territoire présente dans son ensemble un vaste amphithéâtre qui s'ouvre vers la ville et le Port-Vieux : au N. diverses barres de la chaîne de l'Etoile en tracent l'enceinte; au S. ce sont les dernières ramifications de la chaîne de Sainte-Baume ou de Roquefort qui le limitent.

Les sommets les plus élevés de ces deux chaînes sont également dépouillés de verdure, mais les chaînons secondaires se trouvent en général couronnés de bouquets de pins et montrent des pentes assez bien cultivées.

Sans vouloir entrer dans les détails géologiques consignés ailleurs, on peut dire que la roche calcaire compacte du Jura domine. Les collines inférieures et les côteaux sont formés d'une concrétion sableuse vulgairement appelée *safre*, qui n'est qu'un apport d'eau douce plus ou moins durci, ayant la structure du grès tertiaire, mais d'un grain plus fin et d'une nature plutôt argileuse que siliceuse. Le safre alterne avec des poudingues auxquels il a servi de patem et dont les nodules sont pour la plupart quartzeux. Ce terrain s'étend jusqu'aux bords de la mer où il forme ces escarpements qui s'éboulent avec tant de facilité.

Sur les bords de l'Huveaune, du Jarret et des autres cours d'eau du bassin de Marseille, on voit des bancs de tuf relativement modernes qui contiennent de belles empreintes végétales et autres. Un de ces bancs descend depuis Saint-Antoine jusqu'au Saut de Marrot, en suivant le ruisseau de Caravelle.

Le territoire cultivé de Marseille, proprement dit *Terradou*, était jadis d'une aridité et d'une sècheresse presque proverbiales, et l'on ne pouvait y faire croître avec succès que l'olivier, le figuier et la vigne ; les bords seuls de l'Huveaune, du Jarret et du Caravelle, favorisés d'un peu d'humidité et de fraîcheur, comportaient des prairies et des cultures maraîchères, mais depuis l'arrivée des eaux de la Durance, en 1847, le sol a tellement changé d'aspect et les moindres coins se sont si bien transformés, que toutes les descriptions antérieures à cette époque semblent inventées à plaisir.

On pourra rapprocher le tableau agricole que nous présenterons au Chapitre XIX, du tableau cadastral qui est encore officiel et qui sert même de base à la répartition des impôts.

Il s'agit ici des 6 cantons de Marseille, y compris par conséquent la commune d'Allauch :

Broussailles, terres vaines et vagues	9,094 hect.
Pâtures, patis, herbages secs...	3,552
Terres labourables............	1,535
Prés et terres arrosables	454
Jardins	184
Bois et forêts	3,406
Vignes	8,518
Amandiers, vergers, oliviers...	327
Routes, chemins, surfaces bâties	1,001
	28,071
Terrains non imposables......	589
Total....	28,660 hect.
Total des terrains incultes	17,053
Total des terres cultivées.....	11,018
Superficie non imposable	589
Total égal....	28,660 hect.

Nous renvoyons aux chapitres spéciaux (Géologie, Hydrographie, Sol arable et Produits du sol), ce que nous pourrions dire encore de la nature même du territoire, ne nous arrêtant plus dans le chapitre actuel qu'au grand partage de la surface entre la Banlieue et la Ville pour donner les diverses altitudes de ces deux unités importantes.

Les points les plus élevés du territoire,

classés relativement et en ordre décroissant, sont :

	m.	c.
Signal sur le sommet de l'Étoile....	652	»
Signal de Carpiagne............ ..	646	»
Barre de la Galogne, Montagne de l'Étoile........................	598	»
Mont Puget..	571	»
Montagne de l'Étoile (3 confronts)..	569	»
Signal du Cap Gros...............	548	»
Montagne d'Eoures...............	496	»
Vigie de Carpiagne...............	492	»
Le Ruissatel (au-dessus d'Eoures)..	445	»
Signal de Marseilleveïre	397	»
Col de la Mure...................	375	»
Butte au-dessus de la Treille.......	373	»
Sommet de Saint-Cyr (au-dessus de Saint-Loup)............	336	»
Bergerie de l'Étoile...............	332	»
Sommet de Luminy...............	325	»
Chapelle de Ste-Croix à Saint-Tronc	310	»
Signal de la Gardiole.............	292	»
Sommet de la chaîne de l'Estaque..	282	»
Sommet du chaînon de la Nerte....	273	»
Mont Loubière	269	»
Entrée de la Baume Loubière......	258	»
Ferme de Massuguier........... ..	248	»
Faîte des vallées du Jarret et de l'Huveaune, près du château de Bras........	236	»
Ferme de Carpiagne.......	232	»
Les Peyras......................	229	»
La Baume de St-Michel d'Eau douce	220	»
Collet-Redon de Château-Gombert.	220	»
La colline du Moulin du Diable.....	227	»
La limite du poudingue de Sainte-Marthe	172	»
Sommet de l'Ile de Riou..........	166	54
Butte de Cadenel............	166	»
Ferme de Luminy................	164	»
Eglise de Saint-Julien	162	37
Butte de Montgrand	151	»
Le Canal, à son arrivée dans le territoire	149	58
Les Aurengues.............	148	»
La Viste	147	»
Le Château des Tours	146	»
Le Canal, à la dérivation de Saint-Louis	146	»
Les Bessons.....................	145	»
Le Canal, à Saint-Antoine.........	140	»
Fontainieu.	140	»
Le Four de Buze...	138	»
Château-Gombert	136	»
Ligne de faîte de N.-D. de la Garde, au-dessus du Château Talabot....	135	»
Église de Montolivet..............	135	»
Sommet de l'Ile de Maïre....	135	»
Le Canal, à son entrée sur le territoire d'Allauch..............	134	»
Entrée de la Baume Rolland.... ..	132	49
Le Moulin de Vento	132	»
Les Serens......................	132	»
Le Plateau de Saint-Julien	130	55
L'ancienne Tour du télégraphe de Saint-Marcel.....................	125	»
La Chapelle Saint-Joseph du Cabot.	125	»
Hameau de la Nerte............ .	123	»
Le Château de Vento...........	122	»
Les Camoins......................	122	»
Tour-Sainte.....................	120	»
Eglise de Sainte-Marthe...........	116	»
Les Accates	113	»
Le moulin à vent de Saint-Just ...	106	»
Cabriou.........................	102	»
La Bégude...	102	»
Les Buires	101	»
Église de Saint-Joseph............	98	»
Butte de Saint-Louis.............	96	»
Les Oblats......................	95	80
Le Sommet de Pomègues (Ile).....	94	97
Le Collet de Taurel (les Comtes)...	94	»
La Palud.......................	91	30
Église de Saint-Barnabé...........	88	37
Sommet de Ratonneau (Ile)........	88	»
Collet de la Madrague de Montredon	86	»
Village de Saint-Louis............	84	»
Saint-Jérôme....................	84	»
Clocher des Chartreux............	83	78
Moulin à vent de Séon Saint-Henri.	83	»
L'Huveaune, à son entrée dans le territoire	80	»
Château de Saint-Joseph	79	50
Tunnel de la Nerte..	77	»
La Blancarde (Dames de la Compassion)	70	»
Malpassé........................	68	60
Couvent des Carmélites à Saint-Barthélemy	64	86
Église de Saint-Louis....	62	40
Le Canet..	61	»
Le Cap Croisette....	60	»
Collet de Montredon.............	52	»
Station de Saint-Joseph.....	52	»
Les Quatre-Chemins (Aygalades)...	50	70
Église des Chartreux	50	65
Sommet du Château-d'If..........	47	57
Saint-Jean-du-Désert............	46	»
Eglise de Mazargues...	42	»
Cap Pinède	40	»
Eglise d'Endoume...............	40	»
Château de la Floride (Canet).....	40	»
La Cabucelle....................	39	50
Eglise de Saint-Pierre............	37	»
Séon-Saint-Henri................	32	40
Saint-Loup.....................	30	»
Eglise de Sainte-Marguerite.......	30	»
Le Rouet...............	27	20
Sainte-Marguerite	25	»
La Capelette (devant la vieille chapelle)	21	80
Terrasse du Château-Borély	19	»
Sainte-Anne......	18	»
Pont de la Fausse-Monnaie........	15	88
Pont des Auffes.............. ..	15	42
Eglise des Crottes........... ...	13	20

Montfuron	12 79
Chemin de la Corniche (sous le Restaurant Roubion)	10 34
Rond-Point du Prado	9 »
Cour d'honneur du Château-Borély.	9 »
Entrée des Bains des Catalans.....	7 45
Saint-Giniez (Prado)....	6 91
Pont à l'entrée des Jardins du Château Borély....................	4 58
Extrémité du Prado	2 50
Quais à Arenc.....................	2 »
Entrée des Bains du Roucas-Blanc.	1 60

Pour permettre d'apprécier les détails qui précèdent de ceux que nous donnerons encore, il est utile d'examiner la configuration, la distribution et l'emploi de la *surface bâtie.*

La ville de Marseille est établie sur le versant de quatre collines séparées par deux vallées à peu près perpendiculaires entre elles: les collines de Longchamp, de la vieille-ville, de la Plaine Saint-Michel et de Notre-Dame-de-la-Garde. Les deux premières dominent la vallée qui suit la direction de la Madeleine, des Allées de Meilhan, de la rue Noailles et de la Cannebière, et les deux dernières la vallée du Cours, de la rue de Rome et du Prado.

Le fond de ces vallées a été réduit à deux lignes droites que suivent d'un bout à l'autre les deux grandes artères de la ville qui, quoique changeant de noms sur leur parcours, n'en demeurent pas moins, au point de vue pratique, sans solution de continuité. L'une, se dirigeant du N. au S., conduit de la Porte d'Aix au Prado; l'autre, de l'E. à l'O., commence à la Madeleine pour s'arrêter à l'entrée du Port-Vieux.

Ces deux grandes artères ont leur point d'intersection entre les rues Noailles et Cannebière, le Cours Belsunce et le Cours Saint-Louis, et de cet endroit on peut étendre le regard vers les quatre points cardinaux de la ville, sans rencontrer aucun obstacle.

Cette disposition rend aux étrangers la connaissance de la ville très facile, car, toutes les autres lignes de communication, parallèles, perpendiculaires ou obliques à ces artères divergent du centre à la circonférence.

Aussi, contrairement à ce qui s'est fait ailleurs, à Marseille, les séries de numéros des maisons ne suivent pas la pente de l'eau; elles prennent au contraire leur source au point le plus rapproché de ces diagonales et du point d'intersection, de manière que les numéros les plus forts sont placés sur les maisons les plus éloignées du centre, les numéros pairs à droite et les impairs à gauche.

Quel que soit donc l'endroit de la ville où momentanément il pourrait se croire égaré, le voyageur ou l'étranger qui connaîtra cette règle infailliblement suivie dans tous les quartiers, sera toujours certain de retrouver le centre de la ville quand il voudra y retourner.

Marseille se divisait, il y a moins de deux siècles, en Vieille et en Nouvelle ville.

La Vieille ville, enchevêtrement de ruelles étroites, escarpées, tortueuses, aboutissant à quelques places exiguës, était circonscrite par l'anse du Lazaret, le boulevard des Dames, le grand Cours, la Cannebière et l'ancien port. Siége de l'industrie, la population pauvre s'y entassait et avec elle le foyer des maladies les plus horribles.

La Nouvelle ville, au contraire, bâtie en échiquier, s'étendait largement entre la colline de Notre-Dame-de-la-Garde, les terrains où s'ouvre la route de Toulon, la colline qui porte le plateau de la Plaine Saint-Michel, le hameau de la Madeleine et les hauteurs que couronne aujourd'hui la gare du Chemin de fer.

Mais, à l'exception des établissements religieux, les édifices y étaient clairsemés, et c'est seulement dans le voisinage du port que les rues y avaient quelque animation.

De nos jours, la ligne de démarcation, autrefois si sensible entre la vieille et la nouvelle ville, n'existe plus. Si la nouvelle ville n'est pas destinée, comme on veut bien le dire, à dévorer l'ancienne, et si les hauteurs qui portent celle-ci ne sont pas encore près de disparaître, on doit constater néanmoins que de grandes modifications ont été introduites par l'ouverture de larges voies et le nivellement pratiqué au centre même des vieux quartiers.

Il ne peut pas rentrer dans notre plan de faire l'énumération de toutes les places et de toutes les rues de la ville, pas plus que d'en donner les longueurs et les largeurs et d'en faire la description détaillée, mais nous nous croyons forcé de signaler, canton par canton, celles qui sollicitent plus particulièrement l'attention.

Le périmètre du 1er canton (intrà-muros) renferme les quartiers construits à diverses époques, depuis la période phénicienne jusqu'à la période actuelle. Les principales rues qu'on y trouve sont: la rue d'Aix, le boulevard des Dames, la rue des Dominicaines, une partie de la rue de la République, et les quais de la Joliette, depuis le fort Saint-Jean, jusqu'à l'Abattoir. Les édifices qu'on y remarque sont: la nouvelle Cathédrale, le Palais Episcopal, l'Hospice de la Charité, l'Arc-de-Triomphe, les églises Saint-Martin et Saint-Théodore, les nouveaux Bassins de la Joliette, du Lazaret et de la Gare maritime; les Docks-entrepôts, la Gare maritime lui appartiennent également.

Le deuxième canton (sud intrà-muros) est exclusivement formé par les beaux quartiers; presque toutes les rues qu'il renferme sont tirées au cordeau, bordées de trottoirs et admirablement entretenues. C'est là qu'habite le haut commerce marseillais et que les maisons qu'il fait bâtir rivalisent de confortable et d'élégance.

C'est dans ce canton qu'on voit le cours Pierre-Puget, le boulevard Notre-Dame, le cours Lieutaud, le boulevard du Musée, les Allées de Meilhan, les rues de Rome, Saint-Ferréol, Paradis, Breteuil, Montgrand, Grignan, de la Darse, Vacon; la place Saint-Ferréol, le cours Saint-Louis et la place de la Bourse.

C'est aussi dans ce quartier que se montrent l'Hôtel de la Préfecture, le Palais de Justice, le Grand-Théâtre, le Lycée, le théâtre du Gymnase, les églises de Saint-Joseph, de Saint-Charles, de la Trinité, le temple Protestant et le temple Israélite. C'est là encore que se trouvent la vénérable abbaye de Saint-Victor et la chapelle si fréquentée de Notre-Dame-de-la-Garde; enfin, le fort Saint-Nicolas, le bassin du Carénage et le quai de Riveneuve.

Le troisième canton (centre intrà muros) occupe bien, ainsi que son nom l'indique, le centre de la ville, et il est formé en partie des quartiers les plus anciens et de ceux élevés dès la fin du XVIIe siècle. C'est dans son périmètre que se trouvent le cours Belsunce, la rue Noailles, la rue Tapis-Vert, une partie de la rue de la République, la Grand'Rue, le quai du Port.

Parmi les édifices, on remarque la Bourse, l'Hôtel-de-Ville, l'Hôtel-Dieu, l'église Saint-Cannat et le clocher des Accoules.

Le quatrième canton (nord extrà-muros) ne renfermait, lorsque les délimitations cantonales furent tracées, que des rues à peine indiquées; mais depuis lors les choses ont bien changé d'aspect, car c'est dans ce quartier que s'étendent les boulevards de la Liberté, de la Madeleine et de Longchamp, les rues du Coq, de la Rotonde, Consolat, le cours du Chapitre.

Parmi les monuments, il suffirait de citer le Palais des Arts de Longchamp, s'il n'y avait encore à mentionner la vaste caserne Saint-Charles, la manufacture des Tabacs, l'église Saint-Lazare, la gare du Chemin de fer et les bassins National et de Radoub.

Ce qui a été dit au sujet du 4e canton pourrait être répété à propos du 5e (sud extrà-muros) avec cette différence que si les quartiers nouvellement construits sont moins remarquables, sous le rapport des habitations, ils sont plus nombreux et d'une étendue plus considérable. On les voit groupés autour du boulevard Chave, du Prado et du chemin d'Endoume. Le premier de ces quartiers, bâti sur le versant oriental de la colline dont la place Saint-Michel occupe le sommet, est formé de rues tracées à angles droits qui ne s'arrêtent qu'aux environs du ruisseau de Jarret.

Plusieurs établissements importants se trouvent dans ce quartier: nommons la prison Départementale, la prison Saint-Pierre, l'hospice de la Conception, le théâtre Chave, les églises de Saint-Michel et de Notre-Dame-du-Mont, et, tout-à-fait au sud de la ville, les belles promenades du Prado et du Château-Borély.

Le sixième canton ne comprenant dans son périmètre que des agglomérations distinctes de la ville proprement dite, nous nous réservons d'en parler plus longuement dans les chapitres destinés à la description de la Banlieue.

La ville de Marseille étant très-accidentée on peut se rendre compte de la différence des niveaux par les altitudes suivantes :

Terrasse de N.-D. de la Garde	165	70
Faîte de la colline de N.-D. de la Garde	150	»
Bassin Vauban	100	»
Boulevard Vauban, près du bassin	94	92
Reposoir de la Vierge de la Garde	91	60
Tour du Nord de l'Observatoire	84	25
Seuil du batiment de l'Observatoire	74	56
Plateau de Longchamp	74	76
Sommet du clocher des Carmes	73	11
Square de Longchamp	73	»
Sommet du boulevard Vauban	65	»
Galerie sous la colonnade du Palais de Longchamp	65	»
Place Vauban	64	50
Colline Bonaparte	56	78
Extrémité de la rue Breteuil	54	»
Ancien Cimetière Saint-Charles	50	»
Fontaine de la place Saint-Michel	49	78
Rue Devilliers au boulevard Mérentié	49	27
Gare du chemin de fer Saint-Charles	48	50
Place Saint-Michel (centre)	48	»
Col de la Madeleine	46	42
Place du Château-d'Eau	45	»
Caserne Saint-Charles	44	40
Mamelon Saint-Lazare	44	»
Boulevard National, à la hauteur du boulevard Saint-Charles	42	40
Plateau des Moulins	42	27
Place N.-D. du Mont	41	»
Plate-Forme	40	»
Colline de l'ancien Lazaret	40	»
Bassin de la rue Vincent	38	»
Rue Plate-Forme, au haut de la rue de l'Echelle	37	13
Rue des Festons-Rouges	35	65
Rue des Grands-Carmes	35	29
Rampe de la Montée du Saint-Esprit	35	17
Place de la Rotonde	35	10
Radier du bassin des Moulins	35	»

Rue des Muettes, angle de la rue Saint-Joseph	34	90
Boulevard Baille, angle de la rue Lodi	34	»
Rue Paradis, angle du boulevard Perrier	34	»
Boulevard Chave, à Jarret	33	75
Place des Carmes	33	18
Rue du Panier, près de la rue des Cordelles	33	15
Cours Pierre-Puget, angle du boulevard Gazzino	33	»
Eglise de N.-D. du Mont-Carmel	33	»
Rue Guintrand	32	10
Place Beauséjour, à Menpenti	32	»
Angle de la rue du Bon-Pasteur	31	30
Cours Lieutaud, au boulevard de Rome	30	04
Faubourg Saint-Lazare, près de la place Pentagone	29	52
Porte Saint-Victor	29	44
Boulevard Chave, angle du boulevard Mérentié	29	25
Chemin d'Aix	28	13
Rue des Grands-Carmes, angle de la rue Sainte-Marthe	27	63
Cours du Chapitre	27	»
Angle de la place et du chemin d'Aix	26	49
Rue Traverse-Baussenque, angle de la rue des Honneurs	25	55
Boulevard des Dames, près de la rue des Carmes	25	38
Rue Fonderie-Vieille, angle de la Montée des Accoules	25	21
La Tourette	24	60
Col de l'Arc de Triomphe, place d'Aix	24	50
Rue des Chapeliers, près de la place d'Aix	24	07
Rue Saint-Thomé	23	79
Cours Pierre-Puget, au boulevard Notre-Dame	23	51
Place du Terras	23	12
Fontaine des Allées de Meilhan	23	»
Ruisseau de Jarret, à Menpenti	22	92
Col de la place Castellane	22	75
Rue de Lorette, près de la place de ce nom	22	64
Rue Baussenque, angle de la rue des Repenties	22	76
Rue Jean-Galland	22	19
Rue de la Tourette, angle de la rue Château-Joly	21	52
Cour de l'Hôtel-Dieu Saint-Esprit	21	»
Eglise de Saint-Victor	20	80
Rue du Colombier, angle de la rue de la Roquette	19	64
Eglise Saint-Joseph (rue Paradis)	19	40
Fontaine Saint-Laurent	18	15
Rue Jean-Galland, angle de la rue de la Foire	18	46
Halle des Capucins	18	35
Place des Treize-Coins	18	24
Rue Sainte-Barbe, angle de la rue des Pénitents-Bleus	18	12
Rue Trigance, angle de la rue des Grandes-Maries	17	01
Prado, angle du boulevard Perrier	16	53
Place de Lenche	16	39
Rue des Incurables, angle de la rue Sainte-Barbe	15	65
Place de l'Observance	15	37
Rue Fontaine de l'Aumône	14	64
Rue Belsunce, angle de la rue Sainte-Marthe	14	36
Rue des Incurables, angle de la rue d'Aix	14	06
Place de Rome	13	35
Préfecture	12	50
Rue Sainte-Pauline	12	45
Place Centrale	12	40
Rue Caisserie	12	33
Place des Augustines	12	13
Eglise des Prêcheurs (Saint-Cannat)	11	98
Champ de manœuvre du Pharo	11	90
Place Paradis (boulevard du Muy)	11	76
Rue Four-du-Chapitre, près de la Major	11	30
Halle Puget	11	30
Place de la Major	11	15
Place Paradis (cours Pierre-Puget)	10	97
Boulevard des Dames, inters. de la rue de la République	10	47
Halle Charles-Delacroix	10	47
Place de l'ancien Palais de Justice	10	30
Terrasse de la Nouvelle-Cathédrale	9	»
Place Saint-Ferréol (rue Montgrand)	8	56
Rue de la Rose, angle de la Grand'-Rue	8	91
Haut du cours Belsunce	8	34
Place aux Œufs	7	09
Place Saint-Martin	6	70
Entrée de la rue d'Aubagne	6	50
Poissonnerie-Vieille	6	44
Rue des Martégales	5	86
Place des Hommes	4	13
Rue de la Guirlande, près de l'Hôtel-de-Ville	4	53
Place du Grand-Théâtre	3	35
Angle de la Cannebière et du Port	2	49
Hôtel-de-Ville	2	25
Place Neuve	2	92
Place Vivaux	2	17
Quais des Nouveaux-Ports	2	»
Pavillon de la Consigne	1	82
Quais du Port-Vieux	1	80

(Renseignements contrôlés sur les cartes de Delavau, de Louis Lan, de l'Etat-Major, etc., et dans les bureaux de la Mairie.)

XV. — VOIES DE COMMUNICATION.

La commune de Marseille est traversée par diverses voies et par un grand nombre de chemins, savoir :

6	Chemins ou tronçons de chemin de fer	44.792 mèt.
2	Routes ou tronçons de routes nationales	30.000 »
1	Route départementale	500 »
1	Chemin d'intérêt commun	8.250 »
3	Chemins de grande vicinalité	41.700 »
41	Chemins vicinaux classés y compris 3 grands embranchements	96.900 »
54	Longueur totale	222.142 mèt.

En voici la description sommaire :

1° *Chemins de fer.*

1° Ligne de *Marseille à Lyon.*— De la gare Saint-Charles à la limite de la commune avec les Pennes, desservant les stations de Saint-Barthélemy (3 kil.), le Canet (5 kil.), Saint-Joseph (6 kil.), les Aygalades (7 kil.), Séon-Saint-André (8 kil), Séon-Saint-Henri (9 kil.), l'Estaque (11 kil.). Peu après l'Estaque commence le souterrain de La Nerte, long de 4628 mètres creusé à 200 mètres au-dessous du sommet de la montagne.
Parcours total 14200 mètres.

2° Ligne de *Marseille à Aix* par Gardanne. — De la gare de Saint-Charles à La Gavotte, avec temps d'arrêt à Sainte-Marthe et station à Saint-Antoine (en voie de construction).
Parcours total dans la commune 10792 mètres.

3° Ligne de *Marseille à Toulon.* - De la gare Saint-Charles à la limite de la commune avec la Penne, desservant: la Blancarde (6 kil.), la Pomme (7 kil), Saint-Marcel (9 kil.), Saint-Menet (12 kil.),
Parcours total 12800 mètres.

4° De la *Gare Maritime à la gare Saint-Charles*, tronçon passant par Arenc, Saint-Mauront et la Belle de Mai : longueur 3 kil.

5° De la *Station de la Blancarde à la gare du Prado*, par la Capelette, 1 kil.

6° *Du Port-Vieux à la gare du Prado* (en voie d'exécution (3 kil)., dont 2 kil. et demi en souterrain.

2° *Routes Nationales.*

1° N° 8 de 1re classe.— *De Paris à Toulon.* — Pénètre dans la commune au hameau de Notre-Dame, franchit le canal de Marseille, à Saint-Antoine et traverse les villages de Saint-Antoine, la Viste, Saint-Louis, la Cabucelle, les Crottes et La Villette, entre en ville à Saint-Lazare, descend la rue d'Aix, longe le Cours Belsunce, du côté droit, suit la rue de Rome jusqu'à la place Castellane et, tournant à l'Est, traverse Menpenti, franchit le ruisseau de Jarret, passe sous le chemin de fer du Prado, et plus loin sur l'Huveaune, au pont de Vivaux, traverse Saint-Loup, Saint-Marcel, franchit le canal un peu en avant de Saint-Menet et longeant l'Huveaune parvient jusqu'à la commune de la Penne.
Longueur du parcours d'une extrémité à l'autre de la commune, 22000 mètres.

2° N° 8 bis de 1re classe. — *De Marseille à Draguignan et l'Italie.* — Part du Port-Vieux au bas de la Cannebière, emprunte cette rue, longe les Allées de Meilhan et se dirigeant vers le N. E. suit le boulevard de la Madeleine, passe sous le pont du chemin de fer de Toulon, à la hauteur du Jardin des Plantes, et se maintenant sur la rive droite de Jarret traverse les Chartreux, Saint-Just, Malpassé, la Rose et la Croix-Rouge.
Longueur du parcours du Port-Vieux à l'extrémité de la commune, 8000 mètres.

3° *Routes Départementales.*

N° 1 — *De Marseille à Nimes.* — S'embranche sur la route nationale N° 8, à l'entrée du village de Saint-Antoine et atteint la limite de la commune avec les Pennes, après un parcours de 500 mètres.

4° *Chemins d'intérêt commun.*

N° 15 — *De Martigues à Marseille* par Carri-le-Rouet. Pénètre sur le territoire de la commune par le Rove, gravit la montagne de la Nerte, traverse ce hameau, descend en passant sous le chemin de fer de Lyon et sur la dérivation du canal, jusqu'au dessus du village de l'Estaque, traverse Séon-Saint-Henri et Séon-Saint-André, passe sur la dérivation de Saint-Louis et vient aboutir à la route nationale n° 8, au centre de ce dernier village, en face du chemin de grande communication n° 11.
Longueur du parcours, 8250 mètres.

5° *Chemins de grande vicinalité ou de grande communication.*

N° 1 — *De Marseille à la Ciotat* et à la partie méridionale du département du Var.— Se détache de la route nationale n° 8, près de la place Castellane, traverse le Rouet, franchit le grand Béal, le Jarret et l'Huveaune près de leur confluent à Monfuron, traverse le village de Sainte-Marguerite et le hameau

du Cabot, passe sur le Canal de Marseille (réduit aux eaux pour Montredon), s'engage dans le vallon de Vaufrège, gravit la rude montée de la Gineste en dominant les vallons de Luminy et du Logisson et pénètre sur le territoire de Cassis, à la *Pierre Plantade*.

Longueur du parcours, 16200 mètres.

N° 2 — *De Marseille à Saint-Pons* par Aubagne. — Commence à la plaine Saint-Michel, franchit le Jarret, traverse le village de Saint-Pierre, longe le Cimetière du même nom, atteint le village de la Pomme, passe sous le chemin de fer de Toulon et, cotoyant le grand Béal de l'Huveaune, traverse le petit Saint-Marcel, franchit le Canal de Marseille, puis, suivant de près la rive droite de l'Huveaune et le chemin de fer de Toulon, vient atteindre la limite de la commune avec la Penne après avoir passé au milieu de Saint-Menet.

Longueur du parcours, 11000 mètres.

N° 11 — *De Saint-Louis à la Penne et au Logis-Neuf* par Allauch. – Part du milieu du village de Saint-Louis et de la route nationale n° 8, traverse l'agglomération principale qui constitue le village de Saint-Joseph, puis le hameau du Melon (qui appartient à Sainte-Marthe) passe sur la dérivation du canal dite de Longchamp, près de Saint-Jérôme, suit sur une longueur de 500 mètres la route nationale n° 8 bis, traverse le hameau de la Rose, arrive sur la rive gauche du ruisseau de Jarret, donne accès au hameau des Martégaux, contourne le village des Olives, court parallèlement au souterrain de la Marionne servant au canal, enjambe la dérivation de Saint-Barnabé, passe entre la Serviane et les Accates, franchit le Canal aussi bien que le ruisseau de Carpoulière, au dessous des Fabres, et vient rejoindre le chemin de grande communication n° 2, à Saint-Menet.

Longueur du parcours 14500 mètres.

7° *Chemins vicinaux.*

Les chemins vicinaux entretenus dans l'intérêt du territoire de Marseille sont divisés en trois catégories :

La 1re comprend les chemins ayant au minimum une largeur de 6 mètres et où deux voitures peuvent se croiser partout en conservant leurs allures vives.

La 2e comprend les chemins ayant 6 mètres, mais présentant des lacunes sous le rapport de la largeur, de l'absence de ponts, de fortes pentes, etc.

La 3e comprend les chemins ayant une largeur moindre de 6 mètres.

Les mentions de 1re, 2e ou 3e catégorie mises à la fin de chaque article suffiront pour déterminer la classe des chemins.

N° 1 — *De l'Estaque*, allant du bord de lamer au chemin d'intérêt commun n° 15, traverse une partie du village de l'Estaque.

Il est bien entretenu ; sur une partie de 80 mètres de longueur, il n'a que 3m 50 de largeur ; ses rampes et ses pentes varient entre 0,03 et 0,06 par mètre. En contrebas de la chaussée de 1m 20, il est longé sur un parcours de 500 mètres par le ruisseau de Farenc.

Longueur totale : 700 mètres. — (2e catégorie).

N° 2. — *Des Aygalades*, allant du village des Crottes, sur la route nationale n° 8, au chemin vicinal de Saint-Joseph à Saint-Antoine, traverse les villages des Crottes et des Aygalades.

Il est bien entretenu ; plusieurs parties n'ont que 4 à 6 mètres de largeur; ses rampes et ses pentes variant entre 0,005 et 0,05 par mètre jusqu'à l'entrée du village des Aygalades ; au-delà du village la pente est de 0,10 par mètre. Ce chemin est généralement en déblai du côté droit et en remblai du côté gauche et bordé de murs de clôture de chaque côté. Le ruisseau de Caravelle le longe sur 550 mètres et le béal de Petit-Bergouz sur 350 mètres environ de son parcours.

Longueur totale : 4890 mètres. — (2e catégorie.)

N° 3. — *De Saint-Joseph par le Canet*, allant du boulevard National près du pont du chemin de fer de la Joliette, au chemin de grande communication n° 11, (à Saint-Joseph), avec embranchement jusqu'à l'église de ce quartier, traverse les quartiers de Gibbes et de Saint-Mauront et le hameau du Canet.

Il est bien entretenu ; sa largeur varie de 3m 50 à 6 mètres ; ses rampes et ses pentes sont de 0m 02 à 0m 045 par mètre. Depuis le boulevard Sardou jusqu'à son extrémité, il est en contrebas des propriétés riveraines d'environ 2 mètres, et peut être barré facilement ; il est bordé de murs de clôture de chaque côté.

Longueur totale, 4801 mètres. - (2e catégorie).

N° 4. — *De Sainte-Marthe*, allant de la place de la Porte-d'Aix au chemin de grande communication n° 11, (sur un point du quartier de Sainte-Marthe), emprunte la rue Turenne, (en prolongement de la rue des Siffleurs), croise le boulevard National (Trou des Masques), traverse le village de la Belle-de-Mai et une partie de celui de Ste-Marthe.

Il est bien entretenu ; quelques parties n'ont que 4m 50 a 5m 50 de largeur, ses rampes et ses pentes varient entre 0,005 et 0,05 par mètre. Sur son parcours il est bordé de murs de clôture de chaque côté. Le ruisseau de Plombière le longe sur environ 100 mètres.

Ce chemin (2e catégorie) mesure de son point de départ à la Belle-de-Mai 1540 mètres, et de là au lieu de son arrivée à Sainte-Marthe 3000 mètres.

Longueur totale, classée avec les trois embranchements ci-après, 8790 mètres.

N° 4.—1er *Embranchement de Saint-Lazare*, allant de la fontaine Saint-Lazare à la Belle-de-Mai, emprunte la rue Hoche (ancien chemin du Canet) coupe le boulevard National et joint à la Belle-de-Mai le chemin de Sainte-Marthe.

Il est bien entretenu; un pont de chemin de fer de 5m 00 d'ouverture lui donne passage sous le tronçon de la Gare Maritime à la Gare de Saint-Charles.

Longueur particulière de cet embranchement 1150 mètres (1re catégorie).

N° 4.—2me *Embranchement du Four de Buze*, allant du chemin de grande communication n° 11 (à Sainte-Marthe), à la colline, traverse une partie du village de Sainte-Marthe.

Il est assez bien entretenu; la montée de l'église de Sainte-Marthe a plus de 6m 00 de largeur, le reste a de 3 à 4 mètres; les rampes et les pentes ont de 0m 01 à 0m 08 par mètre. Ce chemin est sur presque toute sa longueur en déblai du côté gauche et en remblai du côté droit, et de plus bordé de murs de clôture.

Longueur particulière de cet embranchement 1600 mètres. — (3e catégorie).

N° 4. — 3me *Embranchement des Bessons*, allant du chemin de grande communication n° 11, (à Sainte-Marthe), au Canal de Marseille, traverse le hameau des Bessons.

Il est bien entretenu; quelques parties ont moins de 6 mètres de largeur; les rampes et les pentes varient entre 0,01 et 0,035 par mètre; des murs de clôture le bordent des deux côtés.

Longueur particulière de cet embranchement 1500 mètres — (2e catégorie).

N° 5. — *De Château-Gombert*, allant de Malpassé (sur la route nationale n° 8 *bis*), au village de Château-Gombert, traverse les villages de Saint-Jérôme et de Château-Gombert.

Il est bien entretenu; quelques parties n'ont pas 6m de largeur. On travaille aux études pour lui donner la largeur voulue sur tout son parcours.

Longueur totale, 4400 mètres. —(2e catégorie).

N° 6. — *De Marseille à Saint-Julien et aux Trois-Lucs*, allant de la route nationale n° 8 *bis*, (au carrefour de la Madeleine), au lieu dit les Trois-Lucs, (à la limite des territoires de Marseille et d'Allauch); traverse les quartiers de la Madeleine (côté Est), et de la Blancarde, et les villages de Saint-Barnabé et de Saint-Julien.

Il est bien entretenu; mais un peu avant le pont sur le Jarret et au dépassé, la voie n'a que 4m de largeur sur 20m de longueur environ. Si l'on trouve une forte rampe entre le pont du chemin de fer de Marseille à Toulon et la vieille Blancarde, les pentes et les rampes sont moyennes à partir de ce point jusqu'au village de Saint-Julien. Dans la traversée de ce village, aux abords de l'ancien château, la voie n'a plus que 4 à 5 mètres de largeur sur un développement de 60 mètres. Entre le village de Saint-Julien et la traverse de la Servianne, en face de la propriété Bérenguier, la voie n'a environ que 4 mètres de large sur un parcours de 72 mètres. La partie comprise entre le chemin vicinal de grande communication n° 11 et Allauch, a de 3 à 6 mètres de largeur, avec de fortes rampes.

Ce chemin passe au quartier de la Blancarde, sous le pont du chemin de fer long de 9m 10 avec une ouverture de 8m 10. A la vieille Blancarde, il traverse sur un pont la branche du canal de Marseille spécialement destinée au service de la ville. Le chemin est bordé de murs de clôture de chaque côté, depuis la Blancarde jusqu'au chemin de grande communication n° 11; il aboutit à des traverses rurales étroites et non entretenues.

Longueur totale, 10,717 mètres. — (2e catégorie).

N° 6 *bis*. — *Du village Saint-Barnabé aux Caillols*, allant du chemin vicinal n° 6 (à la croix du village de Saint-Barnabé) à la place de l'église du village des Caillols, traverse Saint-Barnabé et en partie les Caillols.

Il est bien entretenu; on remarque un brusque contour avec retrécissement de la voie à 4m 50 de largeur sur 35m. de longueur et une forte pente en face de la propriété Sauva près du village des Caillols, et une forte rampe sur 80m de développement en face de la propriété Vaccaro au-dessus du village de Saint-Barnabé. Sur le restant du parcours, il n'y a que des rampes et des pentes moyennes. Ce chemin est presque entièrement bordé de murs de clôture des deux côtés.

Longueur totale, 3250 mètres. —(2e catégorie).

N° 7. — *De Camoins-les-Bains*, allant du pont des Fabres, (sur le chemin de grande communication n° 11), au hameau de la Pageotte, (à la limite de la commune de Marseille avec Aubagne); traverse les hameaux de Eoures et de la Pageotte.

Il est bien entretenu; à son extrémité, entre l'embranchement du village des Camoins et le point où commence la commune

d'Aubagne, la largeur de la voie n'est que de 3 à 5 mètres, avec des rampes et des pentes moyennes. A partir du pont des Fabres ce chemin longe la rive gauche du ruisseau-torrentiel de Carpoulière, sur un parcours de 250 mètres. Il donne accès à des traverses rurales étroites et non entretenues. — (2ᵉ catégorie).

Longueur totale : 3950 mètres, avec les deux embranchements suivants qui en dépendent :

1° Embranchement partant du chemin vicinal de grande communication n° 11, (au village de la Valentine), et allant au village des Accates qu'il traverse.

Il est bien entretenu ; sa largeur varie entre 4ᵐ et 6ᵐ sur tout son parcours. Les traverses rurales auxquelles il donne accès ne sont pas entretenues. — (3ᵉ catégorie.)

2° Embranchement se détachant du chemin principal pour aller au village des Camoins qu'il traverse.

Il est bien entretenu; dans le village des Camoins la voie a de 3 à 5ᵐ de largeur; il existe une forte rampe sur toute la partie inférieure du parcours. Cet embranchement aboutit à des traverses rurales mal entretenues. — (2ᵉ catégorie.)

N° 8. — *De Montredon*, allant de l'Eperon du Prado à Montredon, traverse le petit Saint-Giniez, le grand Saint-Giniez, Bonneveine et atteint les premières maisons de Montredon, après avoir suivi le rivage de la mer depuis le bureau de l'octroi dit du château-Borély.

Ce chemin est assez bien entretenu. — (1ʳᵉ catégorie.)

Longueur totale, 7600 mètres, y compris :

N° 8. — Embranch. *de Mazargues*, allant du grand Saint-Giniez à Mazargues, qui traverse une partie du grand Saint-Giniez, Sainte-Anne, le Lancier et Mazargues.

Cet embranchement est bien entretenu; sauf une lacune de 20 mètres à l'extrémité sud du grand Saint-Giniez. — (2ᵉ catégorie.)

N° 9. — *De Saint-Jean-du-Désert*, allant du pont de Saint-Pierre, (sur le chemin vicinal de grande communication n° 2), au village de Saint-Barnabé, (sur le chemin vicinal n° 6 *bis*,) traverse une partie du village de Saint-Barnabé.

Il est bien entretenu ; à son origine, en face de la propriété Laforêt, sur environ 100ᵐ de longueur, la voie n'a que 5 à 6ᵐ de largeur. On trouve une seule rampe moyenne, un peu avant la Parette ; il y a sur 400ᵐ de longueur rétrécissement de la voie. A l'entrée même du village de Saint-Barnabé, ce retrécissement est réduit à 4ᵐ 50 environ, sur 40 à 50 mètres de longueur. On rencontre en avant du village de Saint-Pierre, un pont du tronçon du chemin de fer de la Blancarde à la gare du Prado, et au dépassé du même village un autre pont de la ligne de Marseille à Toulon. Ce chemin est presque entièrement bordé de murs de clôture de chaque côté.

Longueur totale, 2570 mètres. — (2ᵉ catégorie.)

N° 10. — *D'Endoume*, allant de la place Dumarsais à la place d'Endoume, traverse le quartier de Saint-Lambert et le village d'Endoume.

Il est bien entretenu, mais il s'y trouve plusieurs fortes pentes et des contours assez brusques. Il est bordé presque constamment des deux côtés par des maisons ou des murs de clôture de jardins.

Longueur totale, 1800 mètres. — (1ʳᵉ catégorie.)

N° 11. — *De Saint-Loup à Mazargues*, allant de Saint-Loup au hameau de Sainte-Anne (sur le chemin vicinal de Mazargues), coupe une partie des villages de Saint-Loup et de Sainte-Marguerite et traverse en entier le hameau de Sainte-Anne.

Il est très-bien entretenu, mais il présente de nombreuses lacunes comme largeur règlementaire, ces lacunes formant ensemble une longueur de 1000 mètres environ. On ne trouve pas de pont au passage du ruisseau-torrentiel de Gouffonne. Ce chemin prenant naissance sur la route nationale n° 8, croise le chemin de grande communication n° 1, de Marseille à Cassis.

Longueur totale, 4200 mètres. — (2ᵉ catégorie.)

N° 12. — *De la Madrague de la Ville*, allant de l'Abattoir, (sur la route nationale n° 8), au chemin d'intérêt commun n° 15, (à Saint-Louis), traverse la partie Ouest du quartier des Crottes et du quartier de Saint-Trophime.

Il est bien entretenu ; plusieurs parties ont moins de 6 mètres de largeur ; les rampes et les pentes varient entre 0,007 et 0,035 par mètre ; une partie a 0,06 par mètre; des murs de clôture le bordent de chaque côté.

Longueur totale, 3500 mètres. — (2ᵉ catégorie).

N° 13 et 14. — *De la Treille-des-Camoins*, allant du chemin vicinal n° 7, (lieu dit la Croix), à l'église du village de la Treille qu'il traverse.

Il est en bon état ; la voie n'a que 5ᵐ de largeur. Une très-forte rampe existe entre le pont du canal et le village de la Treille.

Ce chemin longe sur la plus grande partie de son parcours le ruisseau-torrentiel de Carpoulière, et n'aboutit qu'à des traverses rurales étroites et non entretenues.

Longueur totale, 2005 mètres. — (3e catégorie.)

N° 15. — *Des Caillols à Saint-Marcel*, allant de l'église du village des Caillols au chemin vicinal de grande communication n° 2, en face du vieux pont de Saint-Marcel, traverse une partie du village des Caillols.

Il est bien entretenu ; les pentes sont douces, mais il existe un brusque contour et un rétrécissement de la voie, à 3m 50 de largeur sur 70 de longueur, dans la traversée du village des Caillols. Un autre rétrécissement de voie, à 3,50 sur 100m de long se montre en face de la propriété Michel (côté du petit Saint-Marcel). Sur tout son parcours le chemin est bordé de murs de clôture de chaque côté.

Longueur totale, 2150 mètres. — (2e catégorie.)

N° 16. — *De la Parette*, allant de la Parette (sur le chemin vicinal n° 9), au chemin vicinal n° 2, (près de la barrière d'octroi dite de la Pomme), longe le hameau de Saint-Jean-du-Désert.

Il est bien entretenu ; on remarque un rétrécissement de la voie à 4 mètres de largeur sur 30 mètres de longueur environ, et un brusque contour en face du hameau de Saint-Jean-du-Désert ; deux pentes et deux rampes prononcées se partagent tout le parcours. On rencontre, presque à son extrémité, un pont du chemin de fer de Marseille à Toulon. Ce chemin est entièrement bordé de murs de clôture de chaque côté.

Longueur totale, 1110 mètres. — (2e catégorie.)

N° 17. — *De l'Argile*, allant du grand chemin de Toulon au chemin de grande communication n° 1 (de Marseille à La Ciotat).

Il est bien entretenu. Il passe sous deux ponts du chemin de fer dans sa partie déviée pour l'ouverture de la gare du Prado. Ces ponts ont l'un 12m 50 de longueur sur une largeur de 6m 00 ; l'autre une longueur de 12m 50 sur une largeur de 13m 30.

Longueur totale, 1050 mètres. — (1re catégorie.)

N° 18. — *De Saint-Joseph à Saint-Antoine*, allant du chemin de grande communication n° 11, (près de Saint-Joseph), au village de Saint-Antoine, (sur la route nationale n° 8) ; traverse le village de Saint-Antoine.

Il est bien entretenu ; les trois quarts du chemin ont moins de 6m 00 ; les rampes et les pentes varient de 0,018 et 0,058 par mètre. Ce chemin généralement en déblai du côté droit et en remblai du côté gauche est bordé de murs de clôture des deux côtés.

On ne doit pas laisser ignorer qu'à la suite des forts orages, ce même chemin sert pendant quelques heures, sur environ 100 mètres de longueur, de fossé d'écoulement aux eaux du vallon des Tuves.

Longueur totale, 3850 mètres. — (2e catégorie.)

N° 19. — *De la Madrague de Montredon*, allant du poste de douane de Montredon au hameau de la Madrague de Montredon, traverse une partie du village de Montredon et le hameau de la Madrague.

Il est ordinairement en bon état, mais des ornières profondes s'y forment facilement à l'époque des pluies persistantes qui ont quelquefois lieu en hiver. Ce chemin fait suite au chemin de Montredon et comme ce dernier il continue à longer le littoral.

Longueur totale, 1900 mètres. — (1re catégorie.)

N° 20. — *Du village de Saint-Marcel*, allant de la route nationale n° 8, (au lieu dit l'Eperon), à la même route, vers l'extrémité sud du village Saint-Marcel, traverse le dit village.

Il est bien entretenu ; sa largeur moyenne qui est seulement de 4m 50 sur tout son parcours doit être portée à 6 mètres.

Longueur totale, 800 mètres. — (3e catégorie.)

N° 21. — *D'Allauch par la Croix-Rouge*, allant de la route nationale n° 8 *bis*, à la limite du territoire de Marseille.

Il est bien entretenu.

Longueur totale, 480 mètres. — (1re catégorie.)

N° 22 et 26. — *De la Corniche*, allant du lieu dit de Saint-Lambert, à la plage du Prado, longe d'un côté les hameaux du Vallon de l'Oriol et du Roucas-Blanc et de l'autre le rivage de la mer.

Il est très-bien entretenu. Son parcours, grâce à de grands travaux d'art, ne présente que des pentes très-douces. Il franchit deux anses : l'une nommée Vallon des Auffes sur un pont d'une seule arche, l'autre appelée Anse de la Fausse-Monnaie sur un pont de trois arches. Ce chemin offre une promenade fort appréciée des étrangers.

Longueur totale, 4566 mètres. — (1re catégorie.)

N° 23. — *De la station du Canet*, allant du chemin vicinal de Sainte-Marthe, (près du pont du chemin de fer de Paris-Marseille), à la Station du Canet.

Il est bien entretenu ; largeur uniforme de 6m 00, sauf le passage du pont du chemin de fer ; les rampes et les pentes varient entre 0,02 et 0,055 par mètre.

Longueur totale, 550 mètres. — (2e catégorie.)

N° 24. — *De Saint-Barthélemy à Saint-Just*, allant du chemin vicinal de Sainte-

Marthe au village de Saint-Just, traverse le village de Saint-Barthélemy et dessert les usines de Belle-Vue, avant d'atteindre Saint-Just.

La partie comprise entre le chemin de Saint-Barthélemy et Belle-Vue est en très-mauvais état et n'a en moyenne que 4 mètres de largeur, mais le chemin entier doit être rectifié et avoir sa largeur portée à 8 mètres.

Longueur totale, 2900 mètres. — (2ᵉ catégorie.)

N° 25. — *De la place du Jardin des Plantes à Montolivet*, allant du pont du Jardin des Plantes, (sur le ruisseau de Jarret), à l'église du quartier de Montolivet, traverse le quartier des Chartreux,(côté Est), le hameau des des Quatre-Chemins, au-dessus du Grand-Séminaire, et le village de Montolivet.

Il est bien entretenu; il y a une forte rampe entre le boulevard Banon et la traverse du Séminaire, et des pentes et des rampes moyennes avant d'arriver à l'église de Montolivet. Au-dessus du boulevard Banon, la voie n'a environ que 4ᵐ 50 de largeur sur un parcours de 50 mètres. Ce chemin après avoir passé sous le chemin de fer de Marseille à Toulon, à l'aide d'un pont long de 9ᵐ 10 et d'une largeur ou ouverture de 8ᵐ 10, longe la rive gauche du ruisseau de Jarret, à partir du pont du Jardin des Plantes, sur un développement de 120 mètres environ. Il est bordé de murs de clôture des deux côtés sur tout son parcours, et donne accès à des traverses rurales étroites et non entretenues.

Longueur totale, 2600 mètres. — (2ᵉ catégorie.)

N° 27. — *Du Cimetière Saint-Pierre*, allant de l'entrée principale de l'Asile des Aliénés, (sur le chemin vicinal de grande communication n° 2), à la traverse rurale allant du cimetière israélite au quartier de la Capelette, longe une partie du quartier Saint-Pierre.

Il est bien entretenu; une pente moyenne existe sur un petit parcours, tandis que sur le reste la pente est généralement douce. A l'extrémité de la propriété des Aliénés, on rencontre un pont du tronçon du chemin de fer de la Blancarde à la gare du Prado. Ce chemin est entièrement bordé de murs de clôture de chaque côté et donne accès à des traverses étroites.

Longueur totale, 820 mètres. — (1ʳᵉ catégorie.)

N° 28. — *De Saint-Loup à la Pomme*, allant de l'entrée du village de Saint-Loup, (sur la route nationale n° 8), au chemin vicinal de grande communication n° 2, (en face du bureau de l'octroi dit de la Pomme).

Il est bien entretenu; les pentes et les rampes sont très-douces sur tout son parcours. Ce chemin est entièrement bordé de murs de clôture de chaque côté.

Longueur totale, 1012 mètres. — (1ʳᵉ catégorie.)

N° 29. — *De l'Amilhière*, allant de la route nationale n° 8, (extrémité de la propriété Régis), au hameau de Saint-Menet.

Il est bien entretenu; un passage à niveau du chemin de fer de Marseille à Toulon le traverse.

Longueur totale, 641 mètres. — (1ʳᵉ catégorie.)

N° 31. — *Du ruisseau de Mirabaud*, allant du bord de la mer au chemin d'intérêt commun n° 15, près du bureau de l'octroi dit Saint-André.

Il est bien entretenu; les rampes et les pentes varient entre 0,028 et 0,57 par mètre. Des murs bordent son parcours.

Longueur totale, 950 mètres. — (1ʳᵉ catégorie.)

N° 32. — *Du Moulin de Barral*, allant du grand Saint-Giniez (au chemin vicinal de Sainte-Marguerite) à Mazargues, vis-à-vis la propriété Coussinery.

Il est très-bien entretenu.

Longueur totale, 930 mètres. — (1ʳᵉ catégorie.)

N° 33. — *Du Boulevard du Rouet*, allant du Prado au chemin de grande communication n° 1 (de Marseille à La Ciotat.)

Il est bien entretenu.

Longueur totale, 442 mètres. — (1ʳᵉ catégorie.)

N° 34. — *Des Martégaux*, allant du chemin de grande communication n° 11, à l'église du quartier des Martégaux, traverse le village du même nom.

Il est bien entretenu.

Longueur totale, 450 mètres. — (1ʳᵉ catégorie.)

N° 35. — *De Saint-Tronc*, allant de Sainte-Marguerite au pied des collines de St-Tronc, traverse la partie Est du village de Sainte-Marguerite et en entier le hameau de Saint-Tronc.

Il est très-bien entretenu; on remarque dans son parcours diverses lacunes comme largeur règlementaire, la plus importante existe près de l'origine du chemin, dans la traversée même du village de Sainte-Marguerite; elle a environ 40ᵐ de longueur.

Longueur totale, 2187 mètres. — (2ᵉ catégorie.)

N° 36. — *Des chutes du Merlan*, allant du chemin de grande communication n° 11, à la branche mère du Canal.

Il est très-bien entretenu.

Longueur totale, 1960 mètres. — (1re catégorie.)

N° 37. — *Du Lancier*, allant du chemin de Mazargues, lieu dit le Lancier, au chemin vicinal de Mazargues à Montredon.
Il est très-bien entretenu.
Longueur totale, 564 mètres. — (1re catégorie).

N° 38. — *De la Pounche*, allant duchemin vicinal n° 21, (a la limite du territoire de Marseille), en tête du chemin vicinal n° 6, (d'Allauch) dont il est le prolongement.
Il est bien entretenu.
Longueur totale, 425 mètres. — (1re catégorie).

N° 39. — *De Raguse*, allant du quartier de Raguse (à Saint-Just) aux chutes d'eau de Lavie, traverse le village de Saint-Just.
Il est bien entretenu.
Longueur totale, 320 mètres. — (1re catégorie).

N° 40. — *De la Palud*, allant du chemin de Saint-Barthélemy à Saint-Just, au chemin de grande communication n° 11, (de Saint-Louis à la Penne).
Il est en très-bon état d'entretien.
Longueur totale, 989 mètres. — (1re catégorie).

N° 41. — *Du Roucas-Blanc*, allant du chemin vicinal n° 10 d'Endoume (à la naissance du boulevard Tellène) à l'extrémité du boulevard Tellène (au pied de la colline de N.-D. de la Garde) traverse une partie du quartier de Saint-Lambert.
Il est bien entretenu, mais il offre une très forte rampe et une courbe très prononcée à son point de départ. Il se dirige du N. au S., en longeant la propriété de l'*Œuvre de la Jeunesse* et se rattache au chemin qui, sous le même nom, conduit à un grand nombre de propriétés qui constituent le quartier du Roucas-Blanc et se termine au chemin de la Corniche, n° 22, au dessus du lieu dit le Prophète. Sa largeur varie de 3 à 4 mètres.
Longueur totale 494 mètres. — (3e catégorie)

N° 42 et 43. — *Des Chutes de Saint-Just*, dit *de Lavie* ou *de Saint-Charles*, allant du Siphon du Canal (à l'extrémité supérieure du boulevard de Saint-Charles) au chemin vicinal n° 39 de Raguse (en face des usines Lavie).
Il est en très-mauvais état et a moins de 6m 00 de largeur, mais prochainement il doit être rendu viable et amené à la largeur de 8 mètres.
Ce chemin se dirige d'abord du S. au N. en longeant la dérivation de Longchamp, puis il emprunte la traverse de la Calade de Saint-Just à la Belle-de-Mai, en prenant la direction de l'O. à l'E.
Longueur totale, 1385 mètres. — (3e catégorie).

Nota. — Nous avons cru devoir comprendre dans le même article et sous l'unique dénomination *de la Corniche*, les deux chemins qui figurent à la Préfecture sous les nos 22 et 26.

(Documents contrôlés sur les Etats de la Mairie (bureau de la Voirie): de la Préfecture (2e Division, 2e Bureau), et de l'Agent-Voyer en chef du Département.)

XVI. — HYDROGRAPHIE.

1° *Rivages de la mer.*

La côte maritime de la commune de Marseille peut être divisée en trois parties présentant chacune un caractère particulier.
La première, que nous nommerons *Rade de l'Estaque*, commence au Rocher du Resquiadou, point extrême du territoire, sur la limite de la commune du Rove, et finit a la pointe de Malmousque, près d'Endoume.
En suivant la côte du N. au S. on trouve successivement :
La pointe du Resquiadou, au-dessous de la Butte Montgrand.
La pointe, la batterie et le canal des Aragnons.
La batterie située presque au-dessous du Jas-Puget.
La pointe et la batterie de la Corbière.
La pointe de la Paone, au bas du vallon des Riaux que franchit le chemin de fer de Paris à Marseille sur un viaduc, long de 68 mètres, et composé de 5 arches de 8 mètres d'ouverture.
Le village de l'Estaque, au bord d'une plage formée de galets.
La pointe de la Fontaine des Tuiles, près de laquelle coule la source du même nom.
La plage et la Tour de Saumati ou de Somati.
Le cap et la batterie de Mourepiane, qui dérobent à la vue le village de Séon-Saint-Henri.
La calanque de Mourepiane.
La sinuosité des Capucins.
Le Saut de Marrot, qui appartient au territoire de Saint-Louis.
La calanque et la pointe de Fournat.
Le cap Janet.
La calanque de Ballard.
Le village de la Madrague, qui se reliant au hameau de la Cabucelle, sur la route de Marseille à Aix, appartient à la paroisse de Saint-Trophime.

Le cap Pinède.
Les bassins de radoub, au-dessous de l'Attaque, hameau qui dépend des Crottes.
Les nouveaux ports comprenant l'avant-port nord, le bassin national, le bassin de la gare maritime, le bassin d'Arenc, le bassin des Docks ou du Lazaret, le bassin de la Joliette et l'avant-port sud, abrités tous par la grande jetée.
L'avant-port et la passe du port vieux entre le fort Saint-Jean et le fort Saint-Nicolas. (Voir pour la description complète des ports le chapitre XXVIII.)
L'anse dite de la Réserve.
La Tête de Maure.
Le bassin du Pharo, où se trouvent les chantiers de construction des navires en bois.
La pointe et la batterie du Pharo.
L'anse des Catalans, occupée par des établissements de bains.
L'anse des Auffes, petit port fréquenté par les pêcheurs.
Les Ilettes, rochers avoisinant la côte, près du Canoubier et improprement appelés Iles des Pendus.
La pointe de Malmousque et la batterie des Lions.

La seconde partie de la côte marseillaise à laquelle nous donnons le nom de *Rade de Montredon*, commence à la pointe de Malmousque et finit à l'îlot de Peirot, en dehors du cap Croisette et de l'île de Maïre.

En la parcourant du N. au S. on trouve successivement:
Le hameau de Malmousque, avec un petit port naturel très abrité,
Le vallon des Auffes, sur lequel a été jeté un pont très-hardi d'une arche pour le passage du chemin de la Corniche, en face de l'île récemment fortifiée des Pendus.
L'anse de la Fausse-Monnaie, que le chemin de la Corniche franchit sur un très joli pont de trois arches.
Le vallon de l'Oriol, où commence le village de ce nom qui se prolonge jusqu'au beau pavillon de la Réserve-Roubion.
Le Roucas-Blanc, derrière lequel on aperçoit le superbe château style renaissance de M. Talabot.
L'établissement de bains construit depuis peu sur la source de Fonts-Caudes.
L'embouchure du rnisseau de Gironde.
La plage du Prado, où vient aboutir la promenade du même nom.
L'embouchure de l'Huveaune.
La plage du Château-Borély où s'élèvent tous les étés des cabines de bains.
La pointe de la Vieille-Chapelle.
La Pointe Rouge où se trouve un des hameaux dépendant du village de Montredon.
La batterie de Montredon.
La calanque du Mauvais-Pas.
La calanque de la Madrague de Montredon et le hameau du même nom.
La calanque de Samena au fond de laquelle on voit la grande fabrique de produits chimiques de Montredon.
La calanque de l'Escalette où se trouve une autre fabrique du même genre.
La calanque des Trous qui termine le vallon de l'Agneau.
Le port des Goudes où l'on aperçoit deux usines en activité, les ruines d'une fabrique de soude et un poste de douanes important.
Enfin le cap Croisette, avec son fortin en ruine, qui n'est séparé que par un passage d'une centaine de mètres de large de l'île de Maïre, au dehors de laquelle apparaît l'ilot de Peirot improprement appelé Tiboulen par plusieurs géographes.

La troisième et dernière partie du littoral marseillais, que nous désignerons par le nom de *Grande Côte*, commence au cap Croisette, à l'O., et finit à la pointe de la Cacau, limite de la commune à l'E., avec le territoire de Cassis.

En suivant la côte, qui d'un point à l'autre est abrupte ou très élevée, on trouve :
La calanque étroite de Calelongue, à l'extrémité de laquelle on a construit une fabrique de soude que domine la grotte de Saint-Michel-d'Eau-Douce.
La calanque de la Mounine, au-dessous du sémaphore.
La batterie de l'Esteou.
La calanque de Marseilleveïre, défendue par une batterie.
La calanque des Queyrons.
La calanque de Podestat au-devant de laquelle une madrague a été établie et supprimée à plusieurs reprises.
La calanque de Courtiou, qui est profonde et bien abritée.
Le cap Caridou.
La calanque de Sormiou dite aussi Grande Plage, véritable port naturel où les navires pourraient se réfugier si les eaux y étaient plus profondes.
Le cap Morgiou qui porte une batterie.
La calanque de Morgiou, presque aussi belle que celle de Sormiou.
La calanque de Sijean.
La côte de Devenson, taillée à pic sur toute sa longueur.
La calanque de l'Oule, qui finit en colimaçon, au milieu de rochers élevés.
La pointe de *Casteou-Viei*, au sommet de laquelle se trouvent les ruines d'une ancienne vigie ou Tour de Veille, dont on a fait Tour-Vieille ou Château-Vieux.
La calanque de Vau.
L'anse de Port-Pin.
Enfin la pointe de la Cacau laquelle sépare Port-Pin de la profonde calanque de Port-

Miou, qui appartient à la commune de Cassis. Cette pointe est celle que certains géographes ont appelée sans motif Cap Cable.

2° *Iles.*

A peu de distance de la côte et voisines les unes des autres, émergent des surfaces rocheuses, d'une étendue peu considérable, mais dont l'importance, au point de vue de la navigation, ne peut être niée.

Ces îlots, dont nous aurons à nous occuper plus longuement ailleurs, sont connus sous le nom d'*Iles de Marseille*, et forment deux groupes principaux.

Les premiers îlots, qui constituent au devant des ports une défense naturelle, représentent les dernières ramifications de la petite chaîne de montagnes dont le sommet de Notre-Dame de la Garde se trouve le point le plus élevé. Il est facile de comprendre qu'antérieurement à l'époque historique, ce petit groupe était lié au cap d'Endoume ou de Malmousque. Au reste des sondages ont démontré que, au-dessous du niveau actuel des eaux, la chaîne suit la direction indiquée, et qu'elle est formée de la même roche calcaire que les collines de la côte.

Ces îlots sont: *Ratonneau*, au N., *Pomègues*, au S.; *If*, à l'E.; *Tiboulen*, à l'O., et, près du rivage, le *Canoubier* et le *Sourdava*, les deux *iles d'Endoume* ou îles des *Pendus*, et les *Ilettes*.

Le second groupe, au S. du premier, a appartenu jadis à la chaîne de Marseilleveire, avec cette différence que tandis que la direction de l'un court du S.-O. au N.-E., la direction de l'autre court du N.-O. au S.-E.

Ces îles sont : au N., *Maire* et *Peirot*, à peu de distance du cap Croisette ; au S.-E., *Jarre* et *Caleseragne* ou *Plane* ; au S., *Riou*, avec le grand *Conclu* et le petit *Conclu* et les deux *Impériaux*; enfin, à l'O., mais bien avant dans la mer, *Planier* où se montre un phare d'une grande portée.

3° *Cours d'eau.*

Le territoire de Marseille est traversé ou arrosé par plusieurs cours d'eau naturels ou artificiels. Nous n'entendons parler ici que des rivières, ruisseaux ou canaux qui méride tels noms, et nullement des ravins qui, à la suite d'averses extraordinaires ou d'orages violents, charrient momentanément des quantités plus ou moins considérables d'eau pluviale.

Les cours d'eau naturels sont : la rivière de l'Huveaune, les ruisseaux de Jarret, de Caravelle, de Plombière, de Carpoulière et de Gironde; les cours d'eau artificiels sont le grand Béal de l'Huveaune, l'aqueduc de la ville et le Canal de Marseille.

§ 1er Cours d'eau naturels.

L'Huveaune qui descend du revers septentrional de la Sainte-Baume, entre Nans et Saint-Zacharie, est produite par les eaux du Plan-d'Aups qui s'écoulent et vont sortir en divers endroits du vallon.

A Saint-Zacharie, la rivière a déjà un volume d'eau assez considérable pour faire aller des moulins. Elle s'accroît d'un grand nombre de sources et de plusieurs ruisseaux qui tombent des ramifications de l'Olympe et du Regagnas. Les plus importants sont le ruisseau qui vient de l'ermitage de Saint-Jean-de-Trets et celui de Vède qui vient de la Lare.

L'Huveaune coule dans un vallon assez étroit qui s'élargit entre Saint-Zacharie et Auriol et se rétrécit ensuite à la montée de Saint-Claude. Jusque-là, elle a suivi la direction du Sud-Ouest; à sa sortie du défilé, elle se courbe et va droit vers le Sud. C'est dans cette courbure qu'elle reçoit le Merlançon, dégorgeoir naturel de toutes les eaux du plateau de la Pomme; formant un angle très ouvert avec la chaîne de l'Etoile, elle dirige vers le Sud-Est.

Au vallon de Saint-Vincent, la rivière est de nouveau resserrée, car le rapprochement des montagnes y forme une gorge très-étroite d'un mille de long, qui ne commence guère à s'élargir qu'au village de Roquevaire. C'est à partir de ce point que la vallée devient l'une des plus riches et des mieux cultivées des Bouches-du-Rhône.

Au Pont-de-l'Etoile, où finit le territoire de Roquevaire, il y a encore un étranglement au-delà duquel se trouve un large bassin de forme à peu près circulaire qui comprend les territoires d'Aubagne et de Gémenos et où se trouvent les *Paluns*.

A Aubagne, l'Huveaune est resserrée par les collines des Aires et du Château-de-l'Evêque. En sortant du défilé elle se recourbe et se dirige vers l'Ouest.

L'Huveaune pénètre dans le territoire de Marseille non loin de la Millière, quartier de Saint-Menet, (borne 75). Après avoir été traversée par le chemin de fer de Marseille à Toulon, elle coule vers le Nord, pour reprendre sa direction du côté de l'Ouest

A un demi-kilomètre de là, elle rencontre le siphon du Canal de Marseille composé de cinq tuyaux d'un orifice de 0,50 cent. et un pont sur le parcours du chemin de grande communication n° 11 (de Saint-Louis à la Penne).

A Saint-Marcel, le chemin de fer passe encore deux fois sur la rivière qui après avoir incliné vers le Sud remonte légèrement vers

le N. pour accentuer définitivement son mouvement vers le S. O., ce qu'elle fait presque à l'entrée du village de la Pomme, à l'endroit où la ligne ferrée la franchit pour la dernière fois.

La rivière sépare alors les deux territoires de la Pomme et de Saint-Loup, se dirige vers ce dernier village, en le laissant au S. et après avoir décrit un cercle vers le N. descend au S. O., rencontre le pont de Vivaux et vient couler en ligne droite jusqu'au moulin de Montfuron, où elle reçoit, au-dessous même de la route de Cassis, le ruisseau de Jarret.

De là, elle continue à se porter vers le S. O., passe au S. du Château-des-Fleurs, du côté opposé au Rond-Point du Prado, coule au milieu du hameau du Petit-Saint-Giniez, un peu au-dessus de l'embranchement du chemin de Bonneveine, et après avoir longé le parc du Château-Borély, au N., vient se jeter dans la mer, à l'extrémité S. du Prado, en passant sous le pont en fer qui ouvre la route de Montredon par la plage.

L'Huveaune dans son ensemble, bien qu'on lui donne le nom de rivière et même celui de fleuve côtier, ne mérite qu'une petite place dans la nomenclature des cours d'eau de la France. Cependant son importance, non seulement dans la commune, mais encore dans l'arrondissement de Marseille, est considérable. Elle a un parcours de 46 kilomètres et, presque partout, ses eaux sont employées à l'arrosage des terres.

Un tableau dressé en 1845 attribue à l'Huveaune la puissance de 605 chevaux. On ne saurait donc méconnaître les services rendus par cette rivière à la ville et à son territoire antérieurement à l'arrivée des eaux de la Durance et il sera facile de les apprécier par ce que nous dirons des dérivations dites du Grand-Béal et de l'Aqueduc de la ville.

Nous aurons l'occasion de présenter l'analyse des eaux de l'Huveaune puisées aux fontaines de la ville ; mais il nous paraît utile de donner ici leur composition, à divers point de leur cours, d'après M. Rivière La Souchere :

	à la source.	à Aubagne.	à l'embouch.
Sulfate sodique ...	0.360	0.480	0.450
Chlorure sodique..	0.110	0.095	0 123
Sulfate calcique...	0.395	0.401	0.415
Chlorure calcique.	0.075	0.070	0.082
Carbonate calcique	0.090	0.083	0.090
Chlorure magnésique.	0.050	0.055	0.055
Silice............	0.003	0.002	0.005

Le ruisseau de *Jarret* qui se forme au-dessous de Pichauris, dans la commune d'Allauch, se trouve longé presque continuellement par la route de la Bourdonnière (n° 8 *bis*). A l'état de torrent plus ou moins desséché avant la création du Canal de Marseille, il reçoit aujourd'hui le superflu des eaux d'arrosage provenant de la partie supérieure du territoire, et en fait jouir les localités inférieures, ce qui est du reste le rôle de la plupart des ruisseaux de la contrée.

Le Jarret passe à la Croix-Rouge, à la Bégude, à la Rose, à Malpassé, à Saint-Just et aux Chartreux, où il longe les murs de l'ancien Jardin des Plantes, recueillant des hauteurs de la Rose des sources importantes dont il sera parlé ci-après, à l'occasion de l'Aqueduc de la ville.

Une fois aux Chartreux, il coule presque en ville, puisqu'il sert de limite à l'Octroi sur une longue étendue; c'est ainsi qu'on le suit sous le chemin de Saint-Barnabé, près du couvent de la Visitation, puis à l'extrémité du boulevard Chave, et ensuite à Menpenti, sur la route de Toulon.

Enfin ce cours d'eau qui met en activité plusieurs moulins, laissant le Rouet à l'O., traverse les beaux terrains où vient d'être établie la gare du Prado, longe le chemin de Cassis et va se jeter dans l'Huveaune, à Montfuron, à un demi-kilomètre au N. de Sainte-Marguerite.

Le lit du ruisseau de Jarret, sans même se préoccuper de son fonctionnement comme collature des eaux de la Durance, ne saurait suffire à écouler son bassin supérieur en temps de pluie, d'où résultent des inondations fâcheuses.

Le Jarret, soit dit en passant, n'a jamais eu son embouchure dans le Port-Vieux, la configuration du sol ne le comporte pas ; mais il est certain qu'il y a eu des dérivations vers ce point opérées par la main de l'homme, ainsi que nous en fournirons des preuves historiques (Voir l'article *La Blancarde*), mais rien de plus.

Dans tous les cas, d'après le Cartulaire de Saint-Victor, dès l'année 1020, les eaux du Jarret *(Gerennus)* allaient se perdre dans l'Huveaune près de Sainte-Marguerite, comme aujourd'hui.

Le *ruisseau de Caravelle*, dit aussi de Car ou des Aygalades, après un long trajet dans les vallons de Fabregoules et de Septèmes, entre dans le territoire de Marseille, a Notre-Dame-de-la-Douane, sans posséder une eau permanente de quelque importance.

La première source dont il reçoit le tribut est celle des Boulhidous ou Abouillidous, tout près de la Gavotte, sur la route de Martigues (commune des Pennes), à une très-petite distance de Saint-Antoine; il passe à l'O. de ce village, puis longeant la grande route d'Aix, à l'E., coule latéralement à la Viste à l'E. et baigne les Aygalades, à l'O. Après avoir arrosé ce vallon dans toute son

étendue, ainsi que les terres inférieures du territoire de Saint-Louis, le Caravelle se dirige vers les Crottes. De là, précipitant son cours vers le S., il contourne, à l'E., l'importante agglomération d'Arenc, puis tournant brusquement vers l'O., se jette dans le Port-Neuf, près de l'ancien Château-Vert, en passant sous une voûte de trois à quatre cents mètres de long, au commencement des emplacements à bâtir, dits du Lazaret.

Le Caravelle fournit l eau au Béal dit *Petit Bergouz*, qui, commençant sur la rive gauche, à 600 mètres au-dessous du chemin de fer, passe sur la rive droite, à la hauteur de la Raffinerie dite de Saint-Louis, et se termine au-dessous du cimetière des Crottes, alimentant plusieurs huileries et moulins à blé. La longueur de ce Béal est de 1,500 m.

Le *ruisseau de Plombière* est alimenté presque à son origine par plusieurs sources assez considérables, et notamment par celle de Sainte-Marthe qui se trouve au hameau des Bessons (quartier de Sainte-Marthe.)

Après avoir traversé une partie du territoire de Saint-Barthélemy et de la Palud, du N. au S., il décrit une courbe assez brusque vers le N. O., passe au petit hameau appelé Ma Campagne, et laissant la Belle-de-Mai au S. vient se jeter dans le Port-Neuf (quartier d'Arenc), à quelques mètres de distance de l'embouchure du ruisseau de Caravelle.

Le *ruisseau de Carpoulière* descend des versants méridionaux des montagnes les plus élevées d'Allauch. A 2 kilomètres au-dessous de la Treille, il reçoit les eaux de la source du Pérou, coule au fond du vallon de Camoins-les-Bains, passe devant le hameau des Fabres et vient se perdre dans l'Huveaune, à peu de distance de Saint-Menet.

Le *ruisseau de Gironde* écoule les plus bas terrains du Rouet, passe sous les allées du Prado, après le Rond-Point, assainit les anciens marais des deux Saint-Giniez, longe le chemin du Fada et se jette à la mer près de la source de *Fonts-Caudes*, utilisée aujourd'hui par l'établissement de bains du Roucas-Blanc.

§ 2° Cours d'eau artificiels.

Le *Grand Béal* est le plus ancien cours d'eau artificiel de la commune. Son utilité, avant l'arrivée des eaux de la Durance, était immense.

Si l'on ne considère l'Huveaune que dans son lit, depuis la Reynarde jusqu'au dessous du Petit Saint-Giniez, on sera forcé de convenir que les eaux qu'elle contient se réduisent à peu de choses. Le lit de la rivière dans cette partie n'est guère qu'un fossé d'écoulement. Il faut voir la véritable Huveaune dans la dérivation dite le Grand Béal qui a sa premiere prise au-dessous du pont de la Reynarde, et qui continue à saigner la rivière à l'aide de quatre barrages successifs à la Barrasse, à Saint-Marcel, a Saint-Loup et à Sainte-Marguerite, partout où de nouvelles sources apparaissent.

Le Grand Béal transporte toute l'eau sur la rive droite de la rivière dont il suit à plus ou moins de distance tous les contours jusqu'à Montfuron où il passe sous Jarret pour faire tourner les moulins de Saint-Giniez, ne rentrant dans le lit de l'Huveaune que près de l'embouchure à la mer.

Sur un parcours de 12 kilomètres, les eaux de l'Huveaune ainsi dérivées mettent en mouvement quatorze usines ou moulins, arrosent des prairies, des vergers, des jardins et fournissent à l'alimentation de quelques fontaines de la ville.

En présence de la difficulté de concilier des intérêts aussi divers, le pape Innocent III dut déléguer le cardinal Saint-Ange à Marseille, en 1200.

D'après le cartulaire de Saint-Victor, un des moulins à blé du Grand Béal était digne d'attention dès 1097.

Sans remonter aussi haut dans l'histoire de la commune, on voit que les eaux employées à la mouture des blés étaient tellement indispensables pour cet usage, qu'en temps de sécheresse il fallait avoir recours à la force armée pour obtenir des cultivateurs riverains de ne pas y toucher.

Il importait aussi de conserver dans le Grand-Béal l'eau destinée au service des fontaines, comme on va pouvoir en juger.

L'Aqueduc de la ville est un canal qui amène dans la ville les eaux de l'Huveaune et du Jarret servant à l'alimentation de plusieurs fontaines.

Presque toujours sonterrain, il commence un peu au dessus du village de la Pomme et finit à la rue de la Vieille-Fontaine-Saint-Laurent.

Une première captation d'eau se fait sur l'Huveaune. De cette prise les eaux se rendent dans un premier bassin, où elles se reposent et s'épurent, avant de s'écouler par l'aqueduc.

Une deuxième prise est établie un peu en aval sur un petit *béal* venant de l'Huveaune pour l'arrosement de trois prairies riveraines. Elle sert surtout lorsque les eaux de la rivière sont au-dessous du niveau de la première prise.

Sur le grand *béal* existe une troisième prise plus considérable et plus usuelle, dont l'eau, après avoir séjourné dans deux bassins, rejoint l'aqueduc qui se dirige vers la ville et le quartier du Petit-Camas, après avoir traversé le Jarret.

A ce point d'intersection est une quatrième prise que l'on utilise dans les temps de sécheresse extrême, mais dont le concours est très-limité.

Lorsque le cas de pénurie se produit, le service d'eau potable passe avant celui des moulins et des arrosages.

Cela fut ainsi réglé en tout temps, parce que la communauté marseillaise tenait des vicomtes de Marseille, suivant le traité de 1225, un droit absolu sur les eaux du territoire. Les articles 60 et 64 des statuts de 1228 mentionnent trois officiers chargés de la surveillance des cours d'eau et nominativement de celui du Jarret. Charles d'Anjou et les autres souverains de la Provence ont reconnu le droit régulier de Marseille sur les eaux.

Vers 1310, la Ville-Haute, ou soit l'agglomération épiscopale, qui avait construit l'aqueduc à ses frais, dès le Xe siècle, admet la Ville-Basse ou Comtale à en jouir à prix d'argent. Depuis lors les archives municipales témoignent de certains travaux de réparation et d'entretien de cet aqueduc, opérés collectivement, surtout aux années 1350 et 1449.

L'aqueduc part à l'altitude de 44 mètres 81 c. et arrive en ville à 28 mètres 50 c.; sa longueur est de 7.328 mètres et sa pente moyenne de 0 m. 00078 par m.; ses dimensions varient entre 50 et 30 centimètres de largeur dans œuvre, et 1 mètre 50 c. à 0 mètre 60 c. de hauteur sous clé. Quelques parties sont creusées dans le roc ou construites en pierres sèches et les surfaces latérales se trouvent recouvertes d'un enduit sélénito-calcaire déposé par les eaux; d'autres sont voûtées régulièrement et faites en briques ou en moëllons piqués.

On s'introduit dans l'aqueduc par les regards de 120 puits dont la profondeur varie de 3 à 20 mètres. L'aqueduc a en outre 4 déversoirs disposés sur le parcours pour qu'on puisse, à un moment donné, enlever les détritus apportés par le courant.

Arrivées en ville, les eaux de l'Huveaune et du Jarret, réunies d'abord dans le grand réservoir des Présentines, sont réparties ensuite dans des bassins appelés *serves*, graduellement plus petits.

Les trois serves principales sont placées sur les points culminants de la rue des Abeilles, du boulevard du Nord et du boulevard de la Paix.

Les serves secondaires au nombre de 400 consistent en de simples bacs rectangulaires dans lesquels sont réglées les dernières attributions des eaux.

L'aqueduc distribue en ville 1000 deniers d'eau au maximum et 200 à l'étiage; durant les trente premières années du XIXe siècle, ce dernier cas s'est présenté seize fois.

Le calibre du denier d'eau est apprécié à la quantité de 9,000 litres par 24 heures, soit 6 litres 58 par minute.

Les 1,000 deniers de l'Huveaune et du Jarret sont attribués à 20 fontaines monumentales, 145 bornes-fontaines, 815 maisons, 20 établissements de bains, 224 fabriques, 20 lavoirs publics, 49 lavoirs particuliers, 3 hospices, 4 casernes, 2 forts, 2 théâtres, 1 abattoir.

(Tout ce qui concerne le service de l'Aqueduc de la ville a été recueilli auprès de M. Malignon, employé à la Mairie).

Avant de traiter plus au long cette partie de l'hydrographie, il nous paraît utile de donner la composition chimique non seulement des eaux de l'Huveaune, mais encore de celles des différentes sources utilisées encore pour l'alimentation de quelques quartiers de la ville.

Ces renseignements sont en partie consignés dans une brochure sur les eaux potables de Marseille, de M. le docteur S.-E. Maurin et M. Auguste Roussin, chimiste.

L'eau de l'Huveaune habituellement limpide, est d'une saveur agréable et inodore; sa température est voisine de celle de l'atmosphère. Essayée par la méthode hydrotimétrique, elle marque 86°.

Analysée le 28 mars 1863, l'eau, prise à une borne-fontaine de la ville, présentait environ 0 gr. 40 de résidu salin, dont les divers éléments peuvent être ainsi combinés :

Acide carbonique libre..	0^g 1543
Bi-carbonate de chaux...... ..	0.1090
» de magnésie....	0.0457
» de fer..........	0.0164
» de potasse......	0.0006
Chlorure de sodium	0.0069
Sulfate de chaux.............	0.2006
Sulfate de soude...	0.0048
Silice..................	0.0097
Matières organiques.........	0.0001

Une telle eau peut être classée dans les eaux potables de bonne qualité; elle serait excellente si le sulfate de chaux s'y trouvait en moindre quantité.

Voici, d'après M. Rivière La Souchère, l'analyse chimique des eaux de Jarret :

Sulfate sodique	0.390
Chlorure sodique..	0.205
Sulfate calcique..............	0.410
Chlorure calcique............	0.075
Carbonate calcique......	0.082
Chlorure magnésique.........	0.217
Silice........................	0.002
Matières organiques..........	0.001

Si l'on s'arrête à la pensée, qu'il n'a encore été constaté l'existence d'aucun reste

des travaux des Grecs ou des Romains, pour des eaux jaillissantes, on pourra croire qu'avant de recourir à l'Huveaune ou au Jarret, les Marseillais étaient réduits à faire usage de puits nombreux fournissant pour la plupart une eau salubre et abondante.

Très tardivement les sources de quelques-uns de ces puits auraient été canalisées de manière à alimenter des fontaines.

Signalons les principales.

C'est en l'année 1640 seulement que la source dite de *la Frâche* fut captée, vers le haut de la rue des Petites-Maries, et amenée dans des tubes bien ajustés. Elle alimente une borne-fontaine dans la rue de la Fare et une autre située dans la rue du Mont-de-Piété, plus un volume d'eau assez considérable à une surverse établie sur la place du Mont-de-Piété, à l'angle de la rue Magenta.

Son débit est de 15 litres à la minute.

La source dite du *Grand-Puits* a été captée vers le haut des Allées, près l'église des Réformés, en l'année 1703. Elle coule dans une galerie construite en maçonnerie ou creusée dans le roc, longue de 858 mètres, et passant par les Allées des Capucines, la place du même nom, la rue du Petit-Saint-Jean, le Cours Belsunce, la Grand'Rue, le Grand-Puits et le Port-Vieux.

Avant l'arrivée des eaux du canal, le débit de la source du Grand-Puits était de 20 deniers par jour, dont quatre alimentaient les Pompes dites Françaises situées sur la place du Grand-Puits, et les seize autres desservaient des fontaines disposées sur les quais de l'ancien port, du côté de la Mairie. Les équipages s'y approvisionnaient de préférence.

A la suite d'une diminution considérable dans le débit de cette source, des travaux furent entrepris, il y a quelques années, pour obtenir un captage plus complet, et des précautions furent prises en même temps pour que l'eau ne souffrit aucun mélange avec les eaux de la Durance ; mais dans le parcours de la place du Grand-Puits aux fontaines du port, la galerie est disposée pour recevoir, au contraire, toutes les infiltrations du canal et des autres sources qui se trouvent sur son passage.

Son débit est de 20 litres à la minute.

L'eau du Grand-Puits, limpide, inodore, d'une saveur agréable mais un peu âpre, a une température moyenne d'environ 12°5, et marque 86° à l'hydrotimètre.

Le 15 mars 1863, elle présentait un résidu d'environ 1 gr. 04, que l'on peut représenter par les combinaisons suivantes :

Acide carbonique libre.......	0gr1708
Bi-carbonate de chaux.......	0.2201
» de magnésie....	0.0918
Bi-carbonate de potasse.. ...	0.0025
» de fer..........	0.0400
Chlorure de sodium.........	0.0197
Sulfate de chaux............	0.4891
Sulfate de soude............	0.0233
Silice.....................	0.1395

Cette eau n'a une réputation de bonté qu'à cause de sa limpidité, de sa fraîcheur et du débit considérable de la source même pendant les sécheresses ; mais elle est évidemment trop chargée en matières salines, et surtout en sulfate de chaux et en silice; elle est lourde, et si elle ne trouble pas les digestions, c'est grâce à la quantité d'acide carbonique qu'elle contient.

C'est en 1842 que s'organisa la compagnie Blondel, pour amener en ville les eaux d'une belle source qui surgit dans la propriété de M. Goudard, au quartier de *La Rose*, dont elle continue à porter le nom.

Ladite source de *La Rose* débite soixante deniers d'eau par jour; son eau est limpide, fraîche et fort estimée. La compagnie fit établir des tuyaux de fonte de 25 centimètres de diamètre qui conduisirent l'eau en ville à une hauteur de 47 mètres au-dessus du niveau de la mer, avec une pente moyenne de 0m0016 par mètre. Le 4 novembre 1842, elle s'engagea, par-devant le conseil municipal, à fournir gratuitement 1 denier d'eau pour le jardin des Plantes et 5 deniers pour l'alimentation du quartier de la Plaine, « peuplé, dit un rapport que l'on conserve aux archives, d'environ 8 à 10,000 personnes n'ayant d'autre eau que celle de quelques puits, de mauvaise qualité, impropre aux besoins domestiques et insuffisante pour le service de la voierie. »

La compagnie qui avait surtout en vue des traités avec les particuliers, desservait, en 1847, environ 400 maisons.

Il est fâcheux que depuis la création du canal, les sociétaires des eaux de la Rose aient aliéné certaines de leurs branches de distribution, ou mêlé à leurs eaux celles du canal; car, dans bien des maisons, il serait plus avantageux d'avoir des eaux de source qui pussent servir durant le chomage et dans les moments où les eaux de la Durance sont trop chargées de limon.

Les eaux de La Rose sont presque constamment d'une limpidité parfaite et inodores.

D'après M. A. Commaille, elles marquent à l'hydrotimètre 39°. Leur analyse faite par le même autenr, le 8 septembre 1866, a donné les résultats suivants :

Carbonate de chaux........	0gr23685
» de magnésie.....	0.00632
Sulfate de chaux...........	0.09763
» de magnésie........	0.03459
» de soude..........	0.10081

Chlorure de sodium........	0.04519
Silice......................	0.00980
Alumine et fer.............	0 00260

Il nous resterait à parler des eaux de *Malpassé* qu'une compagnie amena aussi en ville par une conduite en fonte de 25 centimètres de diamètre et dont l'altitude d'arrivée était à peu près égale à celle des eaux de la Rose, et enfin de la source de la rue *Mazagran*. Mais la compagnie qui avait à élever les eaux de Malpassé est dissoute depuis longtemps et la source de la rue Mazagran est tombée avec raison en discrédit.

A l'appui de notre manière de voir nous rappellerons que la limpidité de l'eau de cette source est souvent troublée par des flocons d'hydrate de péroxyde de fer, qui nagent dans le liquide, dont la saveur est styptique. Sa température n'excède pas 12°; elle marque 110° à l'hydrotimètre.

« Le 2 novembre 1863, dit M. Roussin, l'eau fournie par cette source était louche et tenait en suspension une quantité assez considérable de péroxide de fer ; 0gr,1091 de protoxyde de fer y étaient combinés à l'état de bi-carbonate.

« On conçoit qu'une pareille eau, qui mériterait l'épithète de minérale, produise des effets d'excitation, et que si quelques personnes atteintes d'anémie, de chlorose, d'atonie des organes digestifs ont retrouvé la santé par son usage, d'autres au contraire, prédisposées aux irritations gastro-intestinales, ont dû renoncer à en boire, à cause de la constipation, des douleurs épigastriques et des aphthes qu'elle leur procurait. »

Cette source, qui est commune à trois maisons du boulevard du Musée, débite environ 5 litres d'eau par minute.

L'utilité de l'alimentation, soit publique, soit privée, à l'aide des précieuses sources que nous venons de mentionner, à l'aide surtout de l'aqueduc de la ville, doit être plus particulièrement appréciée en temps de chômage des eaux de la Durance. Cette utilité est telle que nous n'aurions pas manqué de comprendre dans le relevé des propriétés municipales l'aqueduc de la ville et les anciennes fontaines, si nous avions été en mesure, comme pour tout le reste, d'en traduire la valeur en chiffres.

Quelle que soit l'organisation du service du Canal de Marseille et la certitude que l'on ait de voir les eaux de la Durance couler toujours en abondance dans la ville et la banlieue, on ne saurait négliger la question des eaux qui ne peuvent être utilisées qu'à l'aide de puits artésiens ou ordinaires; c'est ce qui nous engage à donner, d'après MM. Maurin et Roussin, des indications générales sur les couches aquifères de Marseille.

Les forages démontrent que sur l'emplacement où la ville est bâtie, on trouve quatre couches aquifères superposées.

1° A la base des monticules, il existe quelquefois de petits amas provenant de la filtration des eaux épanchées à la surface du sol dominant. Ces eaux traversent la terre végétale, le poudingue, le safre, s'arrêtent sur un banc d'argile rougeâtre, et viennent parfois couler sous la forme de source, comme dans la rue Mazagran, au boulevard du Nord et au boulevard de la Gare, au pied du mur de soutènement, etc. Cette couche aquifère subit plus que toute autre l'influence de la sécheresse; on ne saurait en profiter que pour des citernes.

2° Les eaux épanchées sur le sol traversent quelquefois — *Sur les points culminants* : terre végétale, graviers, terre argileuse roussâtre, poudingue à ciment rouge, sable, argile schisteuse gris de plomb. — *Dans les plaines* : terre végétale, poudingue à ciment jaune, safre, argile bleue. — *Dans les vallées* : terre végétale, couche d'argile limoneuse, couches alternes irrégulières de safre, de limon durci, de poudingue dans lequel la pâte est tantôt une argile grise schisteuse mêlée de sable calcaire et agglutinant une multitude de graviers quartzeux, tantôt un grès quartzeux mêlé d'argile enfermant des grès calcaires ; argile limoneuse noire contenant des grains de fer sulfuré radié, des bois charbonés et des graviers. Ces eaux de la seconde couche formant un vaste réservoir à une profondeur moyenne de 8 mètres remontent habituellement de 3 mètres au dessus du point où elles ont été rencontrées.

C'est dans cette couche que s'alimentent d'une manière plus ou moins heureuse les 17,000 puits de Marseille appelés à fournir par jour 600,000 litres.

L'approvisionnement de cette couche a augmenté depuis l'arrivée des eaux de la Durance, mais pas en proportion de celui de la première couche aquifère; cependant elle tarit après des sécheresses prolongées.

3° L'existence de cette couche a été démontrée par le forage des puits artésiens de la place Saint-Ferréol, de la place de Rome et de la place Noailles. Elle a sa raison d'être dans la disposition géognosique différente de celle que nous avons signalée pour la formation de la seconde couche. Ici, des terrains de transport et des assises calcaires, formant la crête ou la partie supérieure de nos montagnes dénudées, ne peuvent absorber l'eau ; elles la laissent glisser à leur surface et cette eau suit la pente du rocher jusqu'à ce qu'elle rencontre un terrain perméable.

Elle se collige de cette manière au-dessous d'un sable marneux micacé, d'un sable

ferrugineux, et d'un grès marneux très-poreux, au-dessus d'une marne grise très-compacte, à une profondeur de 38 mètres à la place Noailles, de 93 mètres à la place de Rome, et de 95 mètres à la place Saint-Ferréol.

4° Une partie des eaux pluviales qui tombent sur les sommets les plus abruptes et les plus imperméables des montagnes calcaires suivent la pente du rocher jusqu'au fond du ravin, et arrivent ainsi à prendre place dans le sol, surtout à des étages inférieurs à ceux qui ont reçu la troisième couche. Elles forment un quatrième réservoir qui a été rencontré à 139m50 de profondeur (place Noailles), et à 143m25 (place de Rome).

L'eau des puits de Marseille, fournie par la deuxième couche aquifère, est limpide lorsqu'elle n'est pas altérée par des infiltrations d'égouts ou de diverses usines ; quelquefois elle sent légèrement l'argile.

Sa saveur indique sûrement ses qualités ou ses défauts. Agréable, lorsqu'elle fait cuire les légumes et prend le savon, elle devient fade, salée, douçâtre, saumâtre, nauséeuse, lorsqu'elle ne peut servir aux usages domestiques.

Sa température varie entre 12° et 13° en été, et 11° et 13° en hiver.

Suivant MM. Maurin et Roussin :

1° Le degré hydrotimétrique des eaux des puits de Marseille varie de 42° à 202°.

2° Le degré hydrotimétrique étant toujours en rapport avec les qualités hygiéniques de l'eau, celle qui marque moins de 58° est propre à tous les usages domestiques.

3° En moyenne, l'eau des puits marquant 73° est tout à fait impropre à l'alimentation.

4° Les sels de chaux, et principalement le sulfate, saturent l'eau des puits et la rendent mauvaise.

5° Enfin, les sels de magnésie concourent pour un quart au degré hydrotimétrique.

D'après les auteurs que nous citons volontiers à plusieurs reprises, les bons puits sont rares à Marseille, et il est des quartiers où l'eau sera nécessairement toujours de qualité inférieure.

Les meilleurs puits se trouvent : Boulevard du Nord, place d'Aix, rue Saint-Sépulcre, rue des Dominicaines, rue du Baignoir, rue Tapis-Vert, rue du Lycée, partie basse de la rue d'Aubagne, rue d'Alger, boulevard Chave, rue de Bruys, rue Glandevès, rue Beauveau, rue Saint-Ferréol, partie inférieure de la rue Sylvabelle et de la rue Breteuil, cours Pierre-Puget, rue de la Paix, rue Fortia, rue Grignan, partie inférieure de la rue Paradis, rue de la Prison, rue des Ferrats, etc.

Parmi les meilleurs puits, il pourrait en être qui, à l'aide de fissures ou de dislocations du sol, fussent favorisés de sources venant de la troisième couche, attendu que l'analyse de leurs eaux se rapproche de celles que nous allons donner à l'occasion des puits artésiens.

L'eau que débite la borne-fontaine située à l'angle S. E. de la place Saint-Ferréol provient du puits artésien foré à quelques pas de là. Elle est limpide, inodore, d'une saveur agréable et sans arrière goût ; d'une température moyenne de 16°6, elle marque 33° à l'hydrotimètre.

Les divers éléments qui la composent peuvent se grouper ainsi :

Acide carbonique libre.......	0.2102
Bi-carbonate de chaux.......	0.0493
» de magnésie....	0.0310
» de fer.........	0.0193
» de potasse......	0.0007
Chlorure de sodium.........	0.0100
Sulfate de chaux...........	0.0555
» de soude............	0.0023
Silice......................	0.0075

C'est la meilleure eau de Marseille et le peuple la recherche avec juste raison. Pourvue d'une quantité assez notable d'acide carbonique, elle facilite les fonctions digestives par une légère excitation.

Mais on ne saurait expliquer ce qui lui vaut sa notoriété pour les maladies d'yeux.

L'eau que débite la borne-fontaine de l'angle N. E. de la même place est le produit du puits artésien de la place de Rome. Celle-ci, limpide d'ailleurs, charrie souvent, et en plus ou moins grande proportion, des flocons d'hydroxide de fer. Elle est inodore, d'une saveur agréable, avec un arrière goût légèrement styptique et marque 27° à l'hydrotimètre ; sa température moyenne est de 11°5.

Ses divers éléments, donnant un résidu d'environ 0gr22, peuvent être combinés dans l'ordre suivant :

Acide carbonique libre.......	0.1955
Bi-carbonate de chaux.......	0g0460
» de magnésie....	0.0172
» de fer..........	0.0588
» de potasse......	0.0007
Chlorure de sodium.........	0.0479
Sulfate de soude............	0.0020
» de chaux...........	0.0408
Silice......................	0.0069

Moins pure que l'eau précédente, elle n'est pas moins d'excellente qualité ; mais ses propriétés altérantes la font spécialement rechercher par les gens atteints de pâles couleurs ; et la quantité de bi-carbonate de fer (0.0588 par litre) qu'elle contient justifie la faveur curative dont elle jouit.

Cette source, qui a jailli pour la première

fois le 17 juillet 1828, fournit 4 litres et demi par minute.

Canal de Marseille

Tel est le nom servant à désigner la grande dérivation des eaux de la Durance qui satisfait désormais de la manière la plus large aux besoins de la ville et du territoire de Marseille.

L'exécution de ce canal dépassant tout ce qui a pu être exécuté de plus grandiose, de plus utile et de plus dispendieux par une ville, en fait de travaux publics, il convient, avant de donner successivement la description détaillée du tracé et des ouvrages d'art du *canal d'amené*, de la *branche-mère* et des *principales dérivations*, de dire quelques mots des projets conçus à diverses époques en vue de l'accomplissement d'une pareille entreprise.

1° *Historique des diverses tentatives d'exécution.*

L'idée de recourir pour Marseille à d'autres eaux que celles des seuls environs de la ville est ancienne.

En 1507, la famille d'Oppède obtint le privilége de dériver les eaux de la Durance vers Aix et Marseille.

En 1558, Adam de Crapponne présenta le projet d'un canal qui, prenant ses eaux dans la rivière de la Durance, au rocher de Canteperdrix, un peu en aval du pont actuel de Mirabeau, devait passer par Aix, pour arroser ensuite copieusement le territoire de Marseille.

En 1645, de nouvelles études ayant pour objet de conduire les eaux de la Durance à Aix et à Marseille, furent faites par les ingénieurs Colomby, Desmarets et Lombard.

En 1702, le comte de Pallade, conseillé et appuyé par Vauban, se chargea de l'exécution d'un tel canal et fut sur le point de se mettre à remuer la terre.

En 1733, Floquet étudia un projet à peu près semblable à celui de Crapponne, et quelques années plus tard (1750), il commença des démarches pour le faire adopter et pour réunir les capitaux à l'aide desquels le canal commença à être creusé. En 1764. Floquet eut des successeurs qui plusieurs fois essayèrent infructueusement de reprendre l'entreprise.

En 1817, on discutait sérieusement les données nouvelles de l'ingénieur Plagnol, pour faire jouir Aix et Marseille des eaux de la Durance.

En 1820, et pendant les cinq années qui suivirent, l'ingénieur Garella préparait, à la demande du Conseil général et aux frais du département, un projet complet pour l'effectuation du canal dit de Provence, mettant à profit tous les calculs de ses nombreux prédécesseurs

En 1834, M. Bazin, négociant à Marseille, secondé quant aux études sur le terrain par l'esprit d'initiative de l'agent-voyer Matheron, modifia le tracé Garella de manière surtout à grandir la zône arrosée. — M. Bazin proposait pour l'exécution de son plan des conditions financières et économiques très favorablement accueillies. Quoi qu'il en soit, les travaux par lui ne purent jamais être commencés, faute de parvenir à s'entendre définitivement avec Aix et d'autres communes moins importantes. Marseille seule offrit libéralement son or à M. Bazin pendant plusieurs années.

Enfin, lorsqu'en l'absence de tout concours des autres villes, il devint légitime d'agir dans un intérêt purement exclusif, l'avant-projet du canal actuel, dressé en moins de six mois, fut en dépit des contre-projets (Michel, Seguin, Bazin-Dumollard, H. de Villeneuve et autres) adopté par le Conseil municipal de Marseille, le 27 avril 1838, et une loi ayant été votée, le 4 juillet même année, pour autoriser Marseille seule à dériver les eaux de la Durance, suivant un débit de 5 m. 75 par seconde, à l'époque des plus basses eaux, il devint désormais possible de mettre la main au travail, de façon à mener l'entreprise à son parfait achèvement.

L'exécution fut confiée à M. de Montricher d'après les plans par lui présentés.

La première pierre du Canal fut posée le 15 novembre 1839, par le duc d'Orléans, sur le plateau de Longchamp.

Les travaux proprement dits commencèrent en 1840, et en 1846 le Canal était ouvert sur toute la ligne. Les eaux parvinrent à Roquefavour le 29 juin 1847, le 8 juillet suivant elles arrivèrent à Saint-Antoine et le 19 octobre 1849 elles furent reçues en tête de l'aqueduc de Longchamp, par une commission présidée à la fois par M. Nègre, adjoint, et M. Maximin Consolat, ancien maire, celui qui avait été, pendant dix ans, le plus ferme appui de M. de Montricher et l'avait considérablement aidé de ses conseils.

Quant au projet de distribution des eaux dans le territoire de Marseille, dressé par M. de Montricher, depuis 1838, présenté au Conseil municipal, le 28 avril 1846, et adopté par celui-ci, le 17 décembre de la même année, il fut approuvé par le Ministre de l'Intérieur, seulement le 18 mai 1847.

Soit dit comme acte de justice, les études pour la distribution dans le territoire de Marseille avaient été poussées très avant par Floquet et plus loin encore par M. Bazin.

Or, le canal-mère ou distributeur et ses dérivations dans le territoire présentaient des

difficultés presque aussi grandes que l'établissement du canal d'amené.

Pour s'en rendre compte il suffira de rapprocher ce qui va être rapporté successivement de l'un et de l'autre.

2° *Canal d'amené.*

Le *canal d'amené* ou *canal alimentaire* a sa prise sur la Durance, un peu en aval du pont suspendu de Pertuis, à l'altitude de 187 m. 24 cent. Il porte ses eaux à l'altitude de 150 m. à la sortie du souterrain de Notre-Dame, près de la Gavotte, sur le versant interne des montagnes qui enserrent Marseille au Nord, a l'Est et au Midi. Il a perdu 37 m. 24 c. de son altitude initiale sur un parcours de 81.303 m. 29 c.

Suivant profil transversal, le canal est large de 3 m. à la cuvette, de 7 mètres à la ligne d'étiage et de 9 m. au sommet; sa profondeur normale est de 2 m. 40 cent. Dans les souterrains la largeur est réduite à 3 m. 40 cent. avec une hauteur sous clé de 3 m. 70 cent. mais la pente est portée à 1 m. par kilomètre.

Les eaux, pour passer de la vallée de la Durance dans la vallée où se trouve Marseille, ayant à franchir les nombreux prolongements de trois chaînes de montagnes (Trévaresse, Sainte-Victoire, Etoile) et les profondes cassures qui les entrecoupent, traversent les territoires de treize communes, savoir : le Puy-Sainte-Réparade, Saint-Estève-Janson, Rognes, la Roque-d'Anthéron, Charleval, le Vernègue, Lambesc, Labarben, Lançon, Ventabren, Aix, Cabriès et les Pennes.

La prise est pourvue d'un radier qui, traversant la rivière d'une rive à l'autre, empêche les affouillements de celle-ci.

A partir de la prise, le canal coule de l'Est à l'Ouest parallèlement à la Durance et se dirige en ligne droite à travers les plaines fertiles de la commune de Puy-Sainte-Réparade. Un peu en avant du village de Saint-Estève-Janson, il commence à avoir son passage ouvert dans les bases des côteaux. C'est ainsi qu'après quelques petits souterrains et quelques faibles tranchées, il arrive, à 13 kilomètres de son parcours, en face des ruines du vieux château de Janson. Non loin de là, il barre, à l'aide d'un remblai, le vallon de Ponserot, profond de 18 m. 87 c. pour en former un précieux bassin de décantation, d'une capacité de 120.000 mètres.

Après Ponserot le canal est suspendu aux flancs mêmes de côteaux rocheux, plus ou moins incultes ou boisés. C'est ainsi qu'il atteint la vallée de Rognes, profonde de 18 mètres 80 cent. Le remblai qui le met à même de la franchir sur une longueur de 170 mètres est le plus important de tout le parcours du canal.

La vallée de Rognes va permettre d'établir dans les meilleures conditions un bassin de décantation d'une capacité de 2.300 000 m. cubes. Le quartier de Saint-Christophe où sera la bonde du bassin touche au pont suspendu de Cadenet aussi bien qu'à la prise du canal de Crapponne. Cette prise est située à 15 kilomètres en aval de celle du canal de Marseille.

Dès le col de Saint-Christophe, les deux canaux se rapprochent et cheminent avec une différence d'altitude de 40 m., contournant, l'un au Midi et l'autre au Nord, l'antique abbaye de Silvacanne et peu après le village et le château moderne de la Roque-d'Anthéron.

Près de la Roque, le canal de Marseille a retrouvé des terrains meubles et cultivés qui ont rendu son établissement facile jusqu'aux petits contreforts Fouques et Meille que l'on a dû percer pour arriver à la vallée de la Jacourelle, vallée profonde de 19 m. 92 c. qui est traversée à l'aide d'un pont-aqueduc de 75 m. 74 cent. de développement.

Le souterrain de Fenouillet, peu considérable et quelques excavations au milieu des collines ont suffi pour amener le canal de la Jacourelle à la vallée de Valbonnette où une profondeur de 18 m. 83 cent. a exigé un pont-aqueduc d'un développement de 91 m. 50 cent,

Après ce pont, des rochers dont les moindres anfractuosités sont envahies par des pins d'Alep et des chênes verts ont été entaillés pour supporter le canal jusqu'au moment où il lui est facile de se développer en plaine dans la forêt de Charleval et ensuite dans les terres arables de Bonneval, du Vernègue et des Taillades.

Le canal se trouvant alors à quelques pas de la route nationale de Paris à Antibes fait un retour vers le Sud pour abandonner la vallée de la Durance qu'il a toujours suivie de l'Est à l'Ouest. Peu après, à 29.123 m. de la prise, il traverse le faîte de la Trévaresse, sous le chaînon des Côtes.

A la sortie de ce souterrain qui a une grande longueur, et qui a pris son nom de Taillades des grandes carrières de pierres qui sont auprès, le canal entre dans la partie plane de la vallée de Lambesc.

Au moyen d'un grand contour et des souterrains de Peyrières et de Suffréchois, il joint la vallée de la Touloubre, dont la profondeur de 25 m. comporte un pont-aqueduc de 171 m. 18 c. de développement.

Parvenu ainsi sur le versant Nord de la chaîne de Sainte-Victoire, après un parcours de 38.276 m., il perce par un souterrain une petite ramification de cette montagne, traverse le bois de Labarben sur nne longueur

de 3,000 m., coupe à angle droit l'antique voie Aurélienne et parvient sur la portion de pays la plus aride et la plus monotone que l'on puisse imaginer. Indépendament de nombreuses sinuosités presque uniformes, on compte là onze souterrains assez rapprochés, entre autres celui des Rosses et celui de Noël qui ont une certaine étendue.

Le canal longe ensuite les côteaux de Coudoux d'où les yeux se reposent enfin sur des campagnes fertiles, traverse la route départementale d'Aix à Port-de-Bouc et arrive sur le versant Nord de la vallée de l'Arc, près des escarpements de Roquefavour, à 63,809 m. de la prise.

Pour franchir la vallée de l'Arc, profonde de 80 m. 83 c., le canal continue son cours au moyen d'un magnifique pont-aqueduc de 370 m. 45 c. de développement, le plus beau travail qui ait été effectué pour le service des eaux de la Durance. Nous donnerons (v. *Commune de Ventabren*) une description complète et détaillée de ce monument.

Après avoir dépassé quelque peu Roquefavour, le canal pénètre dans le vallon de la Mérindolle où l'on voit les bassins d'épuration de Valloubier, d'une capacité de 36.000 m. cubes et de la Garenne qui cube 564.000 m.

Parcourant ce vallon en sens inverse du torrent qui en occupe le fond, le canal entre successivement dans quatorze petits souterrains.

L'intervalle large et profond qui sépare deux de ces souterrains, Réaltort et Traverse-du-Pin, a permis l'établissement du bassin de décantation dit de Réaltort, le plus vaste de tous (4.500.000 m. cubes).

Au sortir de là, le canal rencontrant enfin deux des grands chaînons de l'Etoile, en direction du village de Vitrolles, s'engage dans le long souterrain de l'Assassin, et presque immédiatement après dans le souterrain de Notre-Dame, son égal en développement, à vingt mètres près. — Il passe ainsi sous le village des Cadeneaux, et arrivé aussitôt au terme de sa course, il peut commencer, dès le hameau de la Gavotte, à faire jouir de ses bienfaits les versants de l'amphithéâtre de montagnes qui entoure Marseille.

En récapitulant les travaux du canal d'amené, on trouve :

1° Les *ouvrages d'art*, qui font partie de l'établissement même de la cuvette du canal ou qui ont été construits à son occasion, sont au nombre de 254, savoir : 119 ponts pour communication et 135 ponts-aqueducs.

Parmi ces derniers on en compte quatre d'une très-grande importance :

La Jacourelle, à un rang d'arches : 9 arches de 17 m. de haut et 6 m. d'ouverture.

Valbonnette, à un rang d'arches : 11 arches de 16 m. de haut et 6 m. d'ouverture.

Valmousse, à un rang d'arches : 17 arches de 23 m. de haut et 8 m. d'ouverture.

Roquefavour, à trois rangs d'arches : le premier rang de 34 m. 10 c. de haut, le second de 38 m. 90 c. et le troisième de 11m — Il présente, au premier rang, 12 arches de 15 m. d'ouverture, au second rang 15 arches de 16 m. d'ouverture et au troisième rang 53 arches de 5 m.

2° L'ensemble de tous les autres ouvrages qui ont été nécessaires pour établir la cuvette du canal :

A ciel-ouvert : longueur totale 64.416m 64c dont environ 3/20 en levée, 4/20 en tranchée, 5/20 à mi-coteau et 8/20 en plaine.

En souterrain : longueur totale 16.886m 65c, conformément au détail qui suit :

Noms et longueurs des 45 souterrains du Canal d'amené.

1	Saint-Estève-Janson	81,25
2	Saint-Christophe	297,00
3	Mouton	40,10
4	Fond des Bois	83,45
5	Fouque	68,65
6	Meille	13,75
7	Fenouillet	130,70
8	Taillades	3674,55
9	Peyrières (vallée de Lambesc)	171,25
10	Suffréchois	373,20
11	Valmousse (côté d'aval)	78,75
12	Labarben	78,70
13	De Forbin-Labarben	36,75
14	Val d'Estable	72,20
15	Caseneuve	128,80
16	Rosses	642,22
17	Seissaou	349,25
18	Tortu	30,00
19	Noël	699,40
20	Arnoux	400, »
21	Labaume	100,50
22	Meynargues	6,40
23	Carrière	69,75
24	Coudoux	214,00
25	Aigle	233,75
26	Audran	52,60
27	Veuve	72,40
28	Chantegrillet	154,35
29	Roquefavour (côté d'amont)	166,20
30	Sauguin	189,60
31	Collet-Redon	64,50
32	Sautadou	97,60
33	Siméon	23,50
34	Valloubier (près du bassin)	319,00
35	Garenne (id.)	85,40
36	Ménage	14,80
37	Beaumeterre	21,40
38	Arène	26,20
39	Darboussière	23,20
40	Miroirs	54,80
	A reporter	9439,92

	Report...	9439,92
41	Réaltort (près du bassin)......	148,25
42	Traverse-du-Pin..............	21,05
43	Arbois........................	312,10
44	Assassin......................	3473,73
45	Notre-Dame....................	3491,60
	Total :	16,886,65

2° Canal-mère ou distributeur.

La seconde partie du canal commence à la sortie du souterrain de Notre-Dame et finit à Montredon, après avoir accompli un immense détour et favorisé ainsi le plus grand emploi possible de ses eaux.

Son développement total est de 38.000 m. dont 33.752 m. sur le territoire de Marseille, 3.606 sur le territoire d'Allauch et 642 sur le territoire des Pennes.

Le total de 38.000 m. comprend les 1392 m. 84 c. de la sortie du souterrain de Notre-Dame à Saint-Antoine. Quoique cette partie du canal-mère ait été exécutée en même temps que le canal d'amené et d'après des plans et devis simultanés, sa destination spéciale oblige à l'en distinguer.

Si l'on ajoute au développement de 38.000m. du canal-mère celui du canal d'amené fixé à 81.303 m. 29 c., on trouve que les eaux de la Durance arrivent à Montredon après un trajet de 119.703 m. 19 c. ou en d'autres termes, que le chiffre total est de 119.703 m. 19 c. pour l'ensemble des deux grandes sections du canal de Marseille.

Le canal-mère franchit, à l'aide de nombreux souterrains, les trois lignes de faîte qui séparent les ruisseaux de Caravelle et de Jarret et la rivière de l'Huveaune.

Les localités les plus voisines du cours du canal sont successivement : — Dans la commune des Pennes, la Gavotte — dans la commune de Marseille (avant Allauch) Saint-Antoine, la Viste, les Aygalades, les Bessons, le Four-de-Buze et Château-Gombert — dans la commune d'Allauch, le Plan de Cuques, les Roubauds et les Gargonis — dans la commune de Marseille (vis-à-vis d'Allauch), la Croix-Rouge, et (après Allauch) les Olives, la Servianne, la Valentine, Saint-Menet, Saint-Marcel, Valbarelle, Saint-Loup, Saint-Tronc, le Cabot, le Château-du-Roi-d'Espagne et Montredon.

Le canal-mère reçoit habituellement du canal d'amené 10 m. cubes d'eau ; la dotation limitée à 5 mètres 75 étant applicable seulement dans le cas de pénurie à la Durance.

Si des expériences renouvelées en 1833 et en 1837, lors du projet d'étude, permirent de constater que le régime de cette rivière, qui est des plus irréguliers, varie de 60 à 2.000 mètres, des observations répétées trois fois par jour, pendant quatre années, ont aussi démontré que le niveau des eaux s'abaisse à peine 48 heures en quatre ans jusqu'a l'étiage, et qu'il se tient presque constamment à 30 ou 40 centimètres au dessus.

C'est pourquoi, bien que le canal ne doive amener sur le territoire de Marseille que 5 mètres 30 centimètres d'eau par seconde, il en amène réellement 10 mètres.

La largeur, la profondeur et la pente du canal-mère ont été calculées pour 10 m. depuis la sortie du souterrain de Notre-Dame jusqu'à Saint-Antoine.

Cette capacité qui diminue graduellement, dans la proportion de l'emploi des eaux, est de 9 m. au Four-de-Buze, 7 m. à Château-Gombert, 5 m. 50 aux Olives, 2 m. 50 à la Valentine, 1 m. 50 à Saint-Loup et 0 m. 50 à Montredon, dernière partie du parcours.

La pente normale se trouvant fixée à 0 m. 30 c. par kilomètre, la dénivellation est d'abord peu sensible : 150 m. altitude au point de depart, à la sortie du souterrain de Notre-Dame ; 149 m. 59 à l'intersection avec le ruisseau de Caravelle à Saint-Antoine ; 145 m. 90 au Four-de-Buze ; 142 m. à l'intersection avec le ruisseau de Jarret au dessous d'Allauch ; 140 m. aux Olives ; 138 m. 50 à l'arrivée sur la rive droite de la rivière de l'Huveaune.

A partir de ce point jusqu'à la traversée de la rivière, il a été ménagé pour l'industrie une force de 1000 chevaux, ou soit employé en chutes 60 m., ce qui fait descendre l'altitude à 78 m. 50 c.

Après la traversée de la rivière, à l'aide d'un siphon, l'altitude sur la rive gauche est réduite à 76 m 50 cent. — L'altitude désormais ne baisse plus seulement à cause de l'étendue du parcours, de façon à accuser 60 m. à Saint-Loup, 50 m. à Mazargues, 25 m. à Montredon du côté de Mazargues et zéro à Montredon au rivage de la mer ; la dénivellation est surtout le résultat successif des chutes réservées comme force motrice principalement au Cabot, à l'intersection avec le torrent de Coufonne, au Château-du-Roi-d'Espagne et dans les vallons des trois Ganses et de la Baume de Roland.

Pour faire mieux apprécier les explications qui précèdent et permettre en quelque sorte d'en faire l'application immédiate, nous décrirons le tracé comme suit.

Dans les premières centaines de mètres de son parcours, le canal-mère rencontre la ligne de faîte qui limite à l'Ouest la vallée de Caravelle ou des Aygalades et il en profite pour détacher la dérivation dite de l'Estaque, pour Saint-André, Saint-Henri et Saint-Louis. — Il passe près de là successivement

sous la route départementale n° 1, de Marseille à Nîmes par Salon et sous la route nationale de Paris à Antibes, n° 8, pour se développer dans les terrains cultivés de Saint-Antoine. — Il vient ainsi traverser sur de forts remblais le ruisseau de Caravelle et le vallon de Peyras. — Il suit alors les côteaux des Aygalades, entaillé sur leurs flancs, tantôt à ciel ouvert, tantôt en souterrain. — Puis, il passe au dessus de l'agréable habitation de Fontainieu et s'avance le long des côteaux qui dominent Sainte-Marthe.

Après un parcours plus en souterrain qu'à ciel ouvert, il arrive au quartier de Four-de-Buze, à la propriété Renaudin, sur la ligne de faîte qui limite, à l'Ouest, la vallée de Jarret, se servant de cette ligne de faîte pour donner principe à la dérivation dite de Longchamp, destinée plus spécialement au service de la ville même de Marseille.

Cette dérivation importante accomplie, le canal abandonne les collines de Sainte-Marthe, aussi bien que les collines de Saint-Jérôme, contourne fortement le Collet-Rodon de Château-Gombert et tranche le chaînon de Cavaou, afin de pouvoir s'arrondir dans des campagnes fertiles du territoire d'Allauch. On le voit plus loin passant, à l'aide d'un siphon, sous la route nationale n° 8 *bis*, dite de la Bourdonnière et sur le ruisseau de Jarret, au moyen d'un pont-aqueduc.

Presque toujours à ciel-ouvert, dans la traversée de la commune d'Allauch le canal retrouve la chance du parcours en souterrain, dès qu'il revient sur le territoire de Marseille, près des Olives. — Ce n'est même qu'en employant un souterrain des plus longs, celui de la Marionne, qu'il peut atteindre utilement, sur la rive droite de l'Huveaune, la ligne de faîte qui limite à l'Est la vallée de Jarret. Il n'abandonne cette ligne de faîte, qu'après avoir fourni, du côté Ouest, la dérivation dite de Saint-Barnabé, si intéressante pour la ville, puisqu'elle porte une partie de ses eaux à une très-grande altitude sur les versants de Notre-Dame-de-la-Garde, et alimenté, du côté Est, la dérivation pour le quartier des Camoins et la ville d'Aubagne.

Ces répartitions opérées, le canal-mère se retourne vers l'Est, suit les coteaux qui dominent le village des Caillols et contournant les contreforts de la Servianne et des Rampauds, vient passer au-dessus de la Valentine. A partir de là, il se trouve construit suivant un profil en maçonnerie pour pouvoir descendre rapidement sur les bords de la rivière, y marcher un moment en plaine et atteindre un siphon qui lui permet, tout en laissant en paix à la fois l'Huveaune et la route nationale n° 8, de venir sur la rive gauche, au pied des montagnes de Saint-Cyr et de Marseilleveire, s'établir à la limite de la zône cultivable.

Le canal coule alors au-dessus du château de Forbin, près de Saint-Marcel, contourne Valbarelle, la chapelle de Saint-Tronc, le vallon de Toulouze et le mont Rouvière, coupe le chemin de grande communication n° 1, et se dirige vers le Sud, jusqu'au Château-du-Roi-d'Espagne, pour aller enfin dans la direction de l'Ouest se jeter dans la mer, à l'anse de la Madrague de Montredon, tout près de la fabrique de soude.

Durant la partie du parcours qui se trouve entre le chemin de grande communication n° 1 et la mer, la cuvette creusée le plus souvent au milieu de plaines de sable a exigé un revêtement en maçonnerie.

Il n'est pas besoin d'en dire davantage pour montrer combien les travaux d'établissement du canal-mère ont été considérables et difficiles.

On peut signaler comme ouvrages d'art d'un caractère particulier, distinguant le canal-mère du canal d'amené, les deux siphons, l'un au-dessous d'Allauch, l'autre au fond de la vallée de l'Huveaune. Ce dernier à un développement de 340 mètres.

Les ponts, pour la circulation, relativement à la longueur du parcours, sont trois fois plus nombreux que sur le canal d'amené.

Nous donnons le relevé de quelques ponts-aqueducs du canal-mère comme contraste seulement avec ceux de Jacourelle, Valbonnette, Valmousse et Roquefavour.

Aqueduc de Jarret : 2 arches de 6 m. d'ouverture.

Aqueduc de Peyre : 3 arches de 8 m. d'ouverture.

Aqueduc de Coufonne : 3 arches de 6 m. d'ouverture.

Aqueduc de Daniel n° 1 : 3 arches de 6 m. d'ouverture.

Aqueduc de Daniel n° 2 : 4 arches de 8 mètres d'ouverture.

Aqueduc de Martin, près de Montredon : 12 arches de 4 m. d'ouverture.

Aqueduc Dudemaine : 3 arches de 5 m. d'ouverture.

Il y a sur le canal-mère plus de parcours à ciel ouvert et moins de souterrains que sur le canal d'amené.

Dans la partie à ciel ouvert, la proportion en plaine est plus considérable que pour le canal d'amené. La totalité du parcours se décompose comme suit :

A ciel ouvert.......	35599^{m} 98 c.
En souterrain......	2400^{m} 02 c.

Noms et longueurs des 26 souterrains du Canal-mère :

1 Deux-Moulins...............	27,36
2 André......................	24,00
A reporter....	51,36

	Report....	51,36
3	Vernet	80,39
4	Martin	12,00
5	Michel	77,73
6	Bayle	53,40
7	Fontainieu	43,00
8	Sainte-Marthe	33,80
9	Fallot	37,34
10	Barielle	53,73
11	Sardou (près de Four-de-Buze).	46,60
12	Sarde	12,13
13	Bœuf.	54,60
14	Cavaou	139,07
15	Cimetière	66,60
16	Brest	38,00
17	Marionne	1135,10
18	Rey	18,00
19	Gilly	36,00
20	De Forbin d'Oppède	27,45
21	Jullien	57,60
22	Bonnecorse	72,80
23	Lieutaud	37,40
24	Achard	130,50
25	Regny	55,20
26	Sardou (près de Montredon)....	52,00
	Total :	2400,02

3° *Principales dérivations.*

Il n'a été question jusqu'ici que du Canal d'amené et du Canal-mère et nullement des dérivations. Voici les noms et les tracés des quatre canaux secondaires les plus utiles à connaître.

1° La dérivation dite de l'Estaque part du canal-mère, avant son entrée dans le territoire de Marseille, à l'altitude de 149 m. 50 c., traverse les ruisseaux de la Gavotte et des Bouillidous, suit la route départementale n° 1, de Marseille à Nimes par Salon. En face du col qui sépare la vallée de Séon de la vallée des Aygalades, elle se retourne vers le couchant, et se bifurque, donnant naissance à deux sous-dérivations : 1° celle de Séon-Saint-André et de Séon-Saint-Henri, 2° celle de Saint-Louis.

La sous-dérivation de Séon-Saint-André et de Séon-Saint-Henri traverse le faîte de la Viste au moyen du souterrain de Saint-Antoine qui a 356 m. 73 c. de longueur sur 1 m. 20 c. de largeur, arrive dans le vallon des Pradeaux, franchit le torrent de Pelluque, à une altitude de 110 m., et après s'être développée dans divers petits vallons, à l'aide des souterrains de Treize-Vents (61 m. 60 c.) et Fenouil (129 m. 58 c.), se jette dans la mer à l'Estaque. Son parcours est de 4,000 mètres et sa portés d'eau au maximun un mètre cube à son origine.

La sous-dérivation de Saint-Louis se sépare de celle de Séon à l'entrée du souterrain de Saint-Antoine, coule parallèlement à la route nationale n° 8 de Paris à Antibes, jusqu'à la hauteur du Château-des-Tours, contourne le coteau de la Viste, et franchit le vallon qui se termine à Saint-André au moyen d'un aqueduc de 9 arches de 6 mètres d'ouverture. Puis, continuant à se diriger vers le Sud, elle passe à côté des Hauts-Fourneaux de Saint-Louis, sur le vallon dit de la Capette, à l'aide d'un bel aqueduc de 9 arches de 8 mètres d'ouverture, arrive à Saint-Louis et va se terminer à la mer près du cap Janet, après avoir alimenté les Crottes et Arenc. Son parcours est de 6000 mètres, et sa portée d'eau à l'origine de 0 m. 50 cent. cubes par seconde.

2° La dérivation dite de Longchamp, destinée à amener les eaux dans la ville, part d'un point de la branche-mère situé à 145 mètres 90 cent. au dessus du niveau de la mer, dans le quartier de Sainte-Marthe (près de la maison de campagne Rollandin), non loin de Four-de-Buze, et suit constamment le faîte qui sépare la vallée des Aygalades de la vallée du Jarret. C'est à 1200 m. en aval de la prise, que se trouve le Bassin de Sainte-Marthe d'une capacité de 135,000 m. cubes (aujourd'hui comblé de limon). A la même hauteur, sur cette dérivation, a été pratiqué le déversoir Barbarin qui peut conduire les eaux jusqu'à Malpassé, dans le Jarret et de là dans l'ancien aqueduc des fontaines de Marseille.

Après le déversoir, la dérivation de Longchamp, établie d'abord parallèlement au chemin vicinal n° 4 de Marseille au Four-de-Buze, s'approche successivement du moulin à vent qui tire son nom de l'ancienne famille de Vento, de la vieille église du hameau de la Palud et du château dit aussi de Vento. Dans cette partie du parcours, l'eau obéit à une pente rapide.

Plus loin, le canal cotoye la colline de Bellevue, traverse de riches et nombreuses campagnes ponr suivre les hauteurs des Chartreux et arrive enfin aux bas-fonds de l'ancien Jardin Zoologique et du chemin de Saint-Charles, qu'il franchit sur un bel aqueduc de 258 m. de longueur et d'une hauteur maximum de 9 m. 40 cent., formé de 25 arches de 6 m. 30 c. d'ouverture.

L'eau de la Durance parvient ainsi au plateau de Longchamp, à 74 m. 76 cent. au dessus du niveau de la mer.

Cette dérivation a un développement de 6,000 m. Il lui est attribué à son départ 2 mètres cubes d'eau, dont 1 m. 50 cent. pour la ville et 0 m. 50 cent. pour l'irrigation des terrains qui longent son cours.

3° La dérivation dite de Saint-Barnabé prend naissance près du chemin de grande communication n° 11, à 100 mètres en aval

de la Marionne, au point où s'opère également la dérivation dite des Camoins.

Le canal passe en souterrain sur une longueur de 179 m. 80 cent. le contrefort de la Servianne pour faire en quelqne sorte rebrousser chemin aux eaux. Il vient ainsi sur le versant méridional de Saint-Julien, suit les hauteurs de Saint-Barnabé et termine son cours dans le ruisseau de Jarret, quartier de Montolivet, au-dessus de Malpassé, où il peut suppléer au service du déversoir Barbarin.

Cette dérivation d'une longueur de 7,158 m. dispose d'un mètre cube d'eau, dont une partie, arrivée sur les hauteurs de la Blancarde, sert à alimenter le bassin de Vauban sur la colline de Notre-Dame-de-la-Garde à l'altitude de 94 m. 92 c., et à arroser les campagnes d'Endoume.

4° La dérivation dite des Camoins a sa prise, comme la dérivation de Saint-Barnabé, à 100 m. en aval du souterrain de la Marionne, mais elle dirige ses eaux d'un côté tout opposé.

Le canal suit les contours des terres cultivables des quartiers des Vaudrans et des Abuyes, franchit le ruisseau de Carpoulière, inférieurement à la Treille, passe en souterrain sous le village des Camoins et touche la limite Est du territoire, où il fournit de l'eau pour la commune d'Aubagne.

Ce partage opéré, le canal décrit une courbe et descend par des pentes rapides vers la Reynarde, en arrose les prairies et se jette dans la rivière de l'Huveaune, à un kilomètre au-dessus de Saint-Menet.

L'ouvrage le plus important de cette dérivation est le pont-aqueduc de la Clue qui est composé de 7 arches de 9 mètres d'ouverture, et qui mesure 89 mètres de longueur et 18 m. de hauteur.

Cette dérivation a 8.590 m. de développement, dont 994 m. 51 cent. en souterrain répartis comme ci-après :

1° Trois Lucs....	114 m. 70 cent.
2° Vaudrans.....	274 » 95 »
3° Romans......	120 » 05 »
4° Accates.......	89 » 95 »
5° Caillols.......	53 » 00 »
6° Conte........	52 » 00 »
7° Martin........	55 » 40 »
8° Camoins......	139 » 96 »
9° Brencaronnes.	60 » 50 »
Total	994 m. 51 cent.

Il est attribué à cette dérivation un cube d'eau de 1 m. 50 cent., savoir : 0 m. 50 cent. pour le territoire de Marseille, quartier des Camoins, et 1 mètre pour Aubagne. (Voir : *Commune d'Aubagne,* Hydrographie et emploi d'un mètre cube d'eau de la Durance.)

Les quatre grandes dérivations que nous venons de décrire ont un parcours total de 31,728 mètres.

Chacune d'elles fournit de l'eau à un nombre infini soit de rigoles à ciel ouvert pour arrosages ou usines, soit de conduits sous terre ou fermés dont les eaux sont destinées à mille autres emplois.

On peut énoncer comme longueur totale des rigoles le chiffre de 220 kilomètres, et celui de 430 kilomètres en ce qui concerne les conduits.

Pour présenter en peu de lignes le résumé de l'emménagement des eaux du canal et donner une idée des avantages que les habitants de la Ville de Marseille en retirent, il suffira de faire connaître l'emploi actuel de ces mêmes eaux.

A l'aide d'un débit de 10 m. cubes en été et de 5 m. 75 c. cubes en hiver, les concessions s'élèvent pour l'arrosage alternatif des campagnes du territoire à 2,946 litres, et les concessions d'eau continue pour la banlieue à 776 litres. — 500 litres sont nécessaires pour les bornes-fontaines du territoire et l'arrosage des routes et des chemins vicinaux. L'eau nécessaire pour les villages leur arrive par des conduits sous terre. (*Voir* Chapitre XX : *Sol arable*, utilisation des eaux dans la Banlieue.)

Quant au service des eaux de la Ville, il exige pour les fontaines publiques, les arrosages, l'assainissement du port, etc., un volume d'environ 1,800 litres.

Ce service est fait au moyen de conduits souterrains en fonte qui sillonnent les rues et distribuent l'eau, animée d'une telle force qu'elle peut atteindre le sommet des édifices publics et des maisons privées.

La hauteur d'une maison étant au maximum, entablement compris, de 17 m. 54 c., soit 15 m. 50 c. sous comble, les eaux du canal arrivent jusqu'au quatrième étage des maisons, dont le sol est situé à une hauteur de moins de 52 m. 50 c., et couleraient au rez-de-chaussée d'une maison bâtie à 67 m. au-dessus du niveau de la mer. C'est dire que les eaux du canal provenant de la dérivation de Longchamp, peuvent desservir toutes les constructions de Marseille, à l'exception seulement des maisons bâties sur la colline de Notre-Dame-de-la-Garde, à partir du premier oratoire qui est élevé de 74 m. au-dessus du niveau de la mer; mais quelques-unes de celles-ci ont à leur disposition les eaux du bassin Vauban, à l'altitude de 93 m.

Il existe en ville pour la pression et pour l'approvisionnement des eaux, quatre bassins principaux, à des altitudes diverses, d'une capacité totale de 59,000 mètres cubes :

1° Le Bassin de Longchamp, créé originairement pour l'installation d'un grand filtrage des eaux, 30,000 m. cubes, avec radier à 74 m. au-dessus du niveau de la mer.

2° Le Bassin des Moulins, au centre des vieux quartiers, 12,000 m. cubes, avec radier à 35 m. au-dessus du niveau de la mer.

3° Le Bassin Bonaparte, au sommet de la colline de ce nom, 15,000 m. cubes, avec radier à 50 m. au-dessus du niveau de la mer.

4° Le Bassin Vauban, sur un des plus hauts versants de la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde, 2,000 m. cubes, avec radier à 93 m. au-dessus du niveau de la mer.

De ce dernier bassin part une rigole qui passe sous la colline N.-D.-de-la-Garde au moyen d'un tunnel de 580 m. et se développe ensuite sur les côteaux d'Endoume, du Vallon de l'Oriol et du Roucas-Blanc.

Les bornes-fontaines dans la Ville, à Endoume, à Menpenti et sur le Prado sont au nombre de 357, sans compter toutes les anciennes bornes-fontaines au besoin desquelles le canal vient suppléer.

Des fontaines monumentales, au nombre de 11, existaient pour la plupart avant l'arrivée des eaux de la Durance, mais desservies d'une manière insuffisante par la rivière de l'Huveaune et le ruisseau de Jarret, elles étaient alors un objet de luxe dérisoire.

Les chutes d'eau ménagées sur le canal-mère et sur toutes ses dérivations permettent à la Ville de disposer pour les besoins de l'industrie des forces les plus considérables. — Les chutes utilisées à ce jour représentant seulement une force motrice de 1,214 chevaux répartie entre 72 usines, c'est sur un emploi double et même triple que l'on peut compter à l'avenir.

Le taux de la concession des chutes d'eau est peu élevé, comme au reste celui de tous les autres genres de concessions du canal, car la Ville de Marseille, avec grand sens, escompte largement les sommes qui arrivent ainsi d'une manière indirecte dans la caisse municipale.

4° *Administration du Canal.*

Les employés que nécessite le fonctionnement d'un service aussi important que celui du canal sont au nombre de 187, dont 77 titulaires et 110 auxiliaires, éclusiers ou cantonniers.

Ce personnel dispose pour la manutention et le fonctionnement du canal d'amené, du canal-mère et des dérivations d'un très-grand nombre de hangars, magasins et abris divers qu'il est utile de connaître.

Bâtiments dépendant du canal d'amené.

Hangar, sur la rive droite de la Durance, près du pont de Pertuis, renfermant le matériel du barrage mobile et du radier généra de la rivière.

Pavillon en tête du canal (sur la rive gauche de la Durance) avec étage pour logement d'un garde.

Pavillon, également en tête du canal, avec étage pour logement d'un éclusier.

Maison tout auprès de la tête du canal, ayant au rez-de-chaussée un magasin pour le matériel de la prise, y compris une forge et un étage servant de pied à terre au Directeur et aux employés en tournée.

Maisonnette à Ponserot, entre les bornes 57 et 58, destinée à servir d'entrepôt au matériel du bassin et à abriter l'éclusier en cas de besoin.

Guérite entre les bornes 143 et 144, destinée à favoriser l'échange de la correspondance par les piétons et a recueillir les gardes et les cantonniers dans les moments de mauvais temps.

Maison aux Taillades, au-dessus du puits n° 9, servant d'habitation à un piqueur et à un garde.

Baraque aux Taillades, sur le puits n° 13, employée comme lieu de refuge pour le garde et le piqueur en cas de mauvais temps.

Guérite Réginaud entre les bornes n°° 188 et 189, pour abriter les cantonniers.

Guérite de Valmousse, entre les bornes 194 et 195, lieu d'échange de la correspondance entre les piétons de la 1re et de la 2e sections.

Maisonnette entre les bornes 203 et 204, au quartier de Baumettes, commune de Labarben, servant à abriter les hommes de service pendant le mauvais temps et à renfermer les outils des cantonniers.

Maisonnette entre les bornes 211 et 212, au quartier de la Grand'Plaine, commune de Labarben, destinée aux mêmes usages que la précédente.

Maisonnette entre les bornes 222 et 223, au quartier de Matto, commune de Lançon, destinée aux mêmes usages que les deux précédentes.

Maisonnette entre les bornes 230 et 231, au quartier de Sibour, commune de Lançon, destinée aux mêmes usages que les précédentes.

Maisonnette entre les bornes 243 et 244, au quartier d'Arnoux, commune de Ventabren, destinée aux mêmes usages que les précédentes.

Bâtiment entre les bornes 249 et 250, au quartier de Meynargue, commune de Ventabren, servant de magasin pour le matériel de la section, ainsi que d'atelier de menuisier et de forgeron.

Maisonnette entre les bornes 260 et 261, au quartier Poissonnier, commune de Ventabren, pour servir d'abri aux employés pendant le mauvais temps et de dépôt d'outils.

Maisonnette entre les bornes 267 et 268, au quartier de Saint-Hilaire, commune de Ventabren, destinée aux mêmes usages que la précédente.

Maison, au quartier des Grandes-Plaines, commune de Ventabren, servant de logement à un cantonnier.

Maisonnette entre les bornes 279 et 280, au quartier de Gourgoulour, commune de Ventabren, pour abriter les hommes de corvée et enfermer les outils des cantonniers.

Maisonnette entre les bornes 285 et 286, au quartier des Espaillards, commune de Ventabren, destinée aux mêmes usages que la précédente.

Maisonnette entre les bornes 291 et 292, au quartier des Vignes-Longues, commune de Ventabren, utilisée comme la précédente.

Maisonnette entre les bornes 304 et 305, au quartier des Vences, commune de Ventabren, utilisée comme la précédente.

Maison entre les bornes 318 et 319, au quartier de Roquefavour, commune de Ventabren, servant de logement à un garde.

Maisonnette entre les bornes 337 et 338, au quartier de la Garenne, commune d'Aix, destinée à abriter les employés durant les mauvais temps et à renfermer les outils des cantonniers.

Maisonnette entre les bornes 353 et 354, au quartier de Réaltort, commune de Cabriès, utilisée comme la précédente.

Maison entre les bornes 353 et 354, au quartier de Réaltort, servant de logement aux employés du bassin.

Hangar sur le puits n° 10, du souterrain de l'Assassin, commune des Pennes, utilisé au besoin comme abri.

Maisonnette entre les bornes 386 et 387, au quartier des Giraudets, commune des Pennes, servant de refuge aux employés pendant les mauvais temps et de dépôt des outils des cantonniers.

Bâtiments dépendant du canal d'amené et des dérivations.

Maison située à Saint-Antoine (commune de Marseille), au point d'intersection du canal et de la route nationale n° 8, pour logement d'un piqueur et d'un éclusier et magasin du matériel pour la distribution des eaux.

Hangar à côté du bâtiment qui précède.

Pavillon de prise d'eau n° 3, à Saint-Antoine.

Pavillon de prise d'eau pour la propriété dite la Martini.

Pavillon de prise d'eau, aux Aygalades.

Pavillon de prise d'eau pour la propriété Michel.

Pavillon de prise d'eau dit du Château des Aygalades.

Pavillon de prise d'eau, à Fontainieu.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Joseph, pour Saint-Joseph et le Canet.

Pavillon de prise d'eau, à Sainte-Marthe.

Pavillon de prise d'eau, à Four-de-Buze n° 1.

Pavillon de prise d'eau, à Four-de-Buze n° 2.

Maison d'habitation d'un éclusier, à côté de la prise de la dérivation de Longchamp.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Jérôme n° 2.

Pavillon de prise d'eau, au Collet-Redon.

Pavillon de prise d'eau, à Château-Gombert.

Pavillon de prise d'eau, au vallon de la Grave.

Pavillon de prise d'eau, au Grand-Cyprès et à la Croix-Rouge.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Jérôme n° 1.

Pavillon de prise d'eau, au château de Vento.

Pavillon de prise d'eau, à la propriété Barbarin.

Pavillon de prise d'eau, au quartier de la Palud.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Barthélemy.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Just.

Maison près de la sortie du souterrain de la Marionne, destinée à la prise des eaux pour les Camoins et à l'habitation d'un éclusier.

Pavillon de prise d'eau, à la Millière et à la Barrasse (quartier de Saint-Loup).

Pavillón de prise d'eau, à la Bonnaude (quartier de Saint-Loup).

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Loup n° 1.

Magasin pour le matériel de la 4e section, à Saint-Loup.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Loup n° 2.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Loup n° 3.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Tronc.

Pavilon de prise d'eau, au vallon de Toulouze n° 1.

Pavillon de prise d'eau, au vallon de Toulouze n° 2.

Pavillon de prise d'eau pour Sainte-Marguerite (quartier du Cabot).

Pavillon de prise d'eau pour la Grande-Bastide (quartier de Mazargues).

Pavillon de prise d'eau, au vallon de Masse n° 1.

Pavillon de prise d'eau, au vallon de Masse n° 2.

Pavillon de prise d'eau, à Mazargues n° 1.

Pavillon de prise d'eau, à Mazargues n° 2.

Maison avec machine à élever l'eau, pour Morgiou et logement d'un surveillant.

Maison et prise d'eau, à Coufonne, avec étage.

Pavillon de prise d'eau, au Château du Roi d'Espagne n° 1.

Pavillon et prise d'eau, au Château du Roi d'Espagne n° 2.

Pavillon pour prise d'eau, au collet de Montredon.

Pavillon pour prise d'eau, au vallon du Parangon.

Pavillon pour prise d'eau, au vallon des Trois Ganses.

Pavillon pour prise d'eau, à la batterie de Montredon.

Bâtiments dépendant des dérivations

Pavillon de prise d'eau, situé à Séon-Saint-André.

Pavillon de prise d'eau, aux Dévots.

Pavillon de prise d'eau, au lieu dit le Vallon (quartier de Séon.)

Pavillon de prise d'eau, à Séon-Saint-Henri.

Pavillon de prise d'eau, à l'Estaque n° 1.

Pavillon de prise d'eau, à l'Estaque n° 2.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Antoine n° 1.

Pavillon de prise d'eau, à la Grande-Viste.

Pavillon de prise d'eau, à la Petite-Viste.

Pavillon de prise d'eau pour Saint-Louis et la proprieté Consolat.

Pavillon de prise d'eau de la propriété de l'Evêque (quartier de Saint-Louis.)

Pavillon de prise d'eau, à la Madrague.

Pavillon de prise d'eau, aux Comtes.

Pavillon de prise d'eau, à la Treille-Saint-Julien.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Jean-du-Désert.

Autre pavillon de prise d'eau, à Saint-Jean-du-Désert.

Pavillon de prise d'eau, à Saint-Barnabé n° 1.

Maison et prise d'eau avec machine élévatoire, à Saint-Barnabé n° 2, et logement d'un éclusier mécanicien.

Pavillon de prise d'eau, à la Blancarde n° 1.

Pavillon de prise d'eau, à la Blancarde n° 2.

Pavillon de prise d'eau, à Montolivet.

Pavillon de prise d'eau, pour la campagne Ségur et Mauvais-Pas.

Maison, à Gratte-Semelle, pour la turbine, servant aussi d'habitation pour un piqueur.

Pavillon de prise d'eau pour les Aurengues et les Camoins.

Pavillon de prise d'eau pour la Servianne et le Petit-Saint-Marcel.

Pavillon de prise d'eau pour Vaudran n° 2.

Pavillon de prise d'eau pour les Abuyes.

Pavillon de prise d'eau pour la Reynarde et Saint-Menet.

Maison avec prise d'eau pour le plateau de la Marionne, machine à élever les eaux, et logement du conducteur de la machine (quartier de la Valentine.)

Pavilion de prise d'eau, dans la propriété Dalayer (quartier de la Valentine.)

Les immenses avantages que présente le canal ne doivent pas nous empêcher de mentionner les quelques inconvénients qui existent relativement à la composition apparente de ses eaux.

En l'absence du fonctionnement de réservoirs pour une décantation prolongée, l'eau du canal n'est presque jamais limpide, tandis que dans son état normal elle est inodore et d'une saveur agréable. Sa température varie de + 5° 66 à — 5° 34 en hiver; elle s'élève jusqu'à 22° en été. Elle marque en moyenne 29° à l'hydrotimètre.

Le défaut de limpidité provient :

1° De ce que dans les canaux à fond lisse, à pente rapide, les eaux entraînent les matières étrangères qu'elles ont prises en suspension, durant les jours de pluie, de vent et de fonte de neige. Dans ce cas, la couleur de l'eau varie de la teinte d'ardoise la plus foncée à la teinte café au lait grise ; son odeur rappelle celle de l'argile ou de la terre détrempée ; sa saveur est âpre, saumâtre, désagréable ; enfin elle est onctueuse au toucher.

2° De ce que sous l'influence de la chaleur ou de l'abaissement de la pression atmosphérique, une partie de l'acide carbonique libre se dégage, et que dès lors les sulfates, les phosphates et les carbonates neutres dissous à la faveur de cet excès d'acide, se précipitent à l'état de division extrême et louchissent le liquide.

Les propriétés chimiques de l'eau du canal sont naturellement aussi peu stables que ses apparences physiques : chaque jour apporte quelques modifications dans l'un de ses principes constituants.

Voici les résultats de l'analyse chimique des eaux prises à une borne-fontaine de la ville, le 12 avril 1862, par M. Auguste Roussin. Elle répond aux conditions les plus ordinaires des eaux troubles et non décantées.

Les éléments du résidu, du poids d'environ 0 gr. 50, peuvent être ainsi combinés :

Acide carbonique libre.......	0g1610
Bi-carbonate de chaux.......	0.1208
» de magnésie....	0.0326
» de fer..........	0.0131
» de potasse.... ..	0.0023
Carbonate neutre de chaux...	0.0180
Chlorure de sodium.........	0.0207
Sulfate de chaux............	0.1195
Sulfate de soude............	0.0073
Silice......................	0.0049
Argile......................	0 1571
Matières organiques.........	0.0001

Pareille composition chimique démontre que l'eau du Canal est de bonne qualité. Elle sera parfaite le jour où l'on pourra lui donner une plus grande limpidité et modérer les écarts de sa température, ce qui n'est pas impossible, à l'aide des moyens dont une plus large application est préparée.

On nous pardonnera d'avoir donné antant de développement à tout ce qui concerne le Canal lorsqu'on pensera avec nous qu'au bon emploi de cette propriété municipale est lié fortement l'avenir de Marseille.

En résumant tout ce que nous avons fait connaître au sujet de la riche dotation aquifère locale, nous pouvons dire avec M. S. E. Maurin, que Marseille est alimentée par des eaux provenant :

1° De l'aqueduc de dérivation de l'Huveaune et du Jarret...........	9,500,000 lit.
2° De la source du Grand-Puits...............	190,000 »
3° De la source de la Rose.	750,000 »
4° De la première couche aquifère, débitant en 24 heures....	7,200 »
5° De la deuxième couche aquifère...........	850,000 »
6° De la troisième couche aquifère, puits artésien fournissant à la borne-fontaine Sud-Est de la place Saint-Ferréol............	6,480 »
7° De la quatrième couche aquifère, 1° puits artésien fournissant à la borne-fontaine de la rue Bonjuan........	5,520 »
2° Puits artésien fournissant à la borne-fontaine Sud-Ouest de la place Saint-Ferréol..	5,516 »
8° Du Canal de Marseille..	103,680,000 »
TOTAL..........	114,994,716 lit.

La population étant de 312,864 âmes, chaque habitant disposerait donc de 367 litres 55 d'eau par jour au maximum, si toutes ces ressources étaient employées.

(Les indications les plus précieuses relatives au Canal de Marseille sont dues à la bienveillance extrême de son directeur M. Gleize. Les analyses diverses pour les eaux ont été contrôlées par M. Auguste Roussin.)

XVII. — MÉTÉOROLOGIE.

Climat.

Tandis qu'il est des régions où les conditions climatériques restent les mêmes pendant des siècles, il en existe d'autres où les modifications sont fort appréciables.

Marseille et le territoire qui l'entoure se trouvent dans ce dernier cas. Parler de leur climat d'après les documents ayant plus de trente ans de date, ce serait vouloir égarer l'opinion publique ou faire preuve d'ignorance.

Le climat de Marseille, loin d'être ce qu'il était jadis, a subi des changements importants causés surtout par l'établissement du canal tiré de la Durance. En parcourant, au moyen de milliers de petits fossés d'arrosage, diverses parties de son territoire, en les inondant et en apportant la fraîcheur et la fertilité dans des régions où ne régnaient naguère que la sécheresse et l'aridité, ces eaux ont modifié profondément le sol et ses produits. L'état du ciel lui-même a changé et tout naturellement l'état sanitaire de ses habitants a dû se modifier.

Il pourrait se faire qu'à ces grandes causes, il fallût ajouter celle d'une augmentation considérable de population et la création d'une grande quantité d'usines fabriquant des produits chimiques dont les émanations sont dangereuses et qui emploient en abondance du combustible.

Nous n'avons pas à examiner ces questions en détail, nous bornant à résumer des craintes dont les lignes suivantes du docteur S.-E. Maurin peuvent donner la mesure, mais que nous croyons exagérées :

« Marseille est abondamment pourvue d'eaux publiques ; mais cette abondance même ne serait-elle pas nuisible? Le changement qui s'est opéré dans les conditions météorologiques et médicales en fournit la preuve. Les journées sont plus humides, on a noté plus de brouillards, et le nombre des chloroses, des fièvres intermittentes, des fièvres pernicieuses s'est encore accru considérablement. Craignons aussi pour nos champs, car le terrain humatile de notre banlieue repose sur une couche d'argile où l'eau s'étend et séjourne; nos arbres fruitiers se saturent de cette humidité, nos fruits sont plus gros, mais moins savoureux qu'autrefois, et les meilleurs plants s'altèrent en peu d'années.

« Le vice provient de ce que cette eau bienfaisante que Marseille réclamait n'est pas dispensée avec assez de précaution; car elle s'infiltre pour ainsi dire malgré nous.

« Espérons que l'on s'efforcera de remédier au mal. »

Température.

La seule remarque à faire au sujet des chiffres que nous allons présenter, c'est que les observations sont faites à l'Observatoire, à une altitude de 76 mètres environ, cet établissement étant d'ailleurs placé dans les positions suivantes :

Latitude Nord......	43°18' 19"
Longitude Est......	3° 3' 32" 5

Le sol de la terrasse du bâtiment principal est rigoureusement à une altitude de 74 m. 56 c. Le sommet de la plus élevée des deux tours est à l'altitude de 84 m. 25 c.

(A comparer avec les positions de Notre-Dame-de-la-Garde et du clocher des Accoules, page 1.)

La moyenne de la température, relevée de 1842 à 1862, est de 14° 43. De 1854 à 1874, la moyenne est de 15°. C'est donc ainsi 4° 92 de chaleur moyenne de plus qu'à Paris et 2° 57' de moins qu'à Rome.

A l'exception des mois de décembre et de janvier, il gèle rarement du 1er novembre à fin avril. — Quant à la neige, en dix ans on la voit seize fois, mais sept fois seulement en dix ans, elle persiste pendant plus de 24 heures.

Aussi, sauf ces journées exceptionnelles qui se rencontrent partout, est-on en droit de dire que les hivers son doux à Marseille et que le séjour de la ville en cette saison mérite qu'on le recherche.

En été, le thermometre monte très-haut, mais la brise qui vient de la mer, à heures presque identiques, rend la chaleur très-supportable, et, grâce à cette brise, on brave au dehors les rayons du soleil, et il est toujours facile d'établir chez soi des courants d'air délicieux.

Voici le tableau des relevés de l'Observatoire :

Années	Moyenne	Maximum absolu de l'année	Minimum absolu de l'année
1854....	14° 4	+ 32.2	— 3.»
1855....	13° 8	31.5	5.2
1856....	14° 4	32.9	5.2
1857....	14° 7	33.3	3.2
1858....	14° 7	29.7	4.2
1859....	15° 5	36.5	6.»
1860. ..	14° 2	30.1	4.»
1861....	15° 8	33.»	1.»
1862. ...	15° 4	31.8	4.»
1863....	15° 8	31.8	1.1
1864...	15° 1	31.6	6.6
1865....	15° 5	33.3	6.6
1866....	15° 6	30.4	3.3
1867. ..	15° 2	31.6	8.1
1868....	14° 8	33.2	7.8
1869....	13° 9	32.8	7.3
1870....	14° »	32.9	10.5
1871....	14° 2	33.»	11.3
1872....	14° 8	33.1	1.4
1873....	14° 6	34.4	4.8
1874....	13° 7	33.2	5.4

Nous ferons remarquer, à propos du maximum de chaleur et de froid, que les thermomètres exposés en ville, notamment sur la Cannebière, montent en été de deux ou trois degrés au moins plus haut que ceux de l'Observatoire, et qu'en hiver le même effet se produit également. Les différences des hauteurs et des expositions expliquent facilement cette contradiction apparente.

Vents.

Vent d'ouest (Ponent). — Salutaire en été, il règne en moyenne 79 fois par an. Les jours où il devient intense ne s'élèvent pas au delà du chiffre 4.

Les jours durant lesquels il souffle se répartissent ainsi :

1er trimestre	....	3 jours.
2e »	....	34 »
3e »	....	32 »
4e »	....	10 »

Vent du nord-ouest (Mistral). — Ce vent qui jouit d'un si détestable renom, mais qui en réalité vaut bien mieux que sa réputation, car c'est lui qui assainit Marseille et y dessèche promptement les boues, tout en rendant au ciel sa pureté, est beaucoup plus fréquent en hiver qu'en été. Une trentaine de fois par an il acquiert une intensité vraiment désagréable.

« Lorsqu'il souffle seul, dit le docteur S. E. Maurin, il est plus importum par sa persistance et son habituelle vivacité que nuisible, et il convient de conserver les abris naturels providentiellement élevés contre ses rigueurs. Raymond, auteur qui avait fait des recherches météorologiques spéciales, déplorait avec raison un arrêt des échevins qui avaient ordonné une coupure sur la colline, au nord de la ville, sacrifiant ainsi sa salubrité à l'alignement des rues. »

Aujourd'hui, comme pour priver à plaisir les Marseillais de leurs abris naturels, non-seulement on a rogné les hauteurs de la Tourette, mais on a nivelé tous les terrains du Lazaret et ouvert, pour y construire la rue de la République, une profonde tranchée allant de la Joliette à la Cannebière. Aussi peut-on constater sans peine que le mistral se fait sentir plus qu'autrefois dans certains quartiers de la ville et que le Port-Vieux lui-même en ressent les atteintes.

On ne saurait trop faire assurément pour assainir certaines rues et y introduire l'air et le jour, mais encore faut-il admettre que les villes anciennes ont été bâties en prévision du climat, et que dès lors, quelque défectueux qu'ils soient, les vieux quartiers par exemple ont eu dans leurs principaux alignements et certaines dispositions caractéristiques leur raison d'être.

En ce qui concerne la violence du *mistral*, dont le nom seul fait frissonner les habitants du nord de la France, il est bon d'étudier sans parti pris les tables d'observations dressées par l'Observatoire de Marseille, et l'on verra que si cet *épouvantable* vent du N. O. fait rage durant un certain nombre de jours, son action est bien moins fréquente qu'on ne le croit généralement. D'après les

anciens relevés, il ne soufflait autrefois réellement avec quelque persistance et d'une façon fâcheuse que pendant le mois de mars. Voici les moyennes par mois, officielles à cette époque :

Janvier.... .... Jours.	3
Février....	4
Mars..........	10
Avril............................	7
Mai..............................	5
Juin.............................	2
Juillet..........................	6
Août.............................	4
Septembre........................	3
Octobre..............	5
Novembre...	3
Décembre................, ...	2

En faisant des rapprochements, voici les résultats que l'on est en droit de présenter comme rigoureusement exacts :

De 1823 à 1842, le mistral a soufflé en moyenne 153 jours par an.

De 1852 à 1862, la moyenne n'est plus que de 138 jours par an.

De 1854 à 1874, le chiffre moyen va encore en décroissant; on ne trouve plus que 109 jours par an, qui se décomposent ainsi :

Jours durant lesquels le vent souffle avec une force modérée..........	86
Jours pendant lesquels il est très-fort ou violent..................	23
Total......	109

Ces derniers chiffres se retrouvent dans les récapitulations trimestrielles :

Trimestres	Vent modéré	Vent violent
Premier.. ...	23 jours	9 jours
Deuxième	15 »	5 »
Troisième	20 »	5 »
Quatrième....	28 »	4 »
	86 jours	23 jours

Ces chiffres officiels viennent à l'appui de ce que nous avons dit que le climat de Marseille se modifie et s'adoucit et que cet heureux changement doit être attribué surtout aux nombreuses cultures et aux plantations d'arbres que le canal de la Durance a entraînées à sa suite.

Au demeurant, le mistral, tant qu'il reste modéré, doit être reconnu comme le plus salutaire et le plus agréable de tous les vents, pour un Provençal, et nous ne craignons pas de répéter ici ce que nous avons écrit ailleurs, à propos du N. O. si calomnié :

« L'air qu'il agite devient si vif et si chargé de corpuscules actifs qu'il aiguise l'appétit, soutient les forces et ne laisse dans les travaux les plus pénibles aucun sentiment de lassitude. C'est au *Circius* qu'on doit cet horizon pur et serein, ce soleil brillant, enfin ces beaux jours de Provence si regrettés de ceux qui n'en jouissent plus.

« Aussi, les scrofuleux, les lymphatiques, les chorotiques, les convalescents pâles, débiles, dont le pouls est large et dépressible, dont l'appétit est perdu, dont les digestions sont lourdes, difficiles, dont la respiration est oppressée, dont, en un mot, toutes les fonctions languissent, frappées d'une espèce d'hébétude atonique, éprouvent-ils du bien-être à séjourner sur nos côtes. (Dr S. E. Maurin.)

Les *vents du nord* (Tramontane) et du *nord-est* (Grégali) soufflent depuis novembre jusqu'en avril, mais en quelque sorte si rarement qu'il est superflu d'en parler; froids et humides, ils seraient bien autrement dangereux que le mistral.

Une remarque qui a passé jusqu'à présent inaperçue pour les savants, c'est que le vent du N.-E. qui souffle si rarement avec violence durant le jour, se fait sentir modérément presque toutes les nuits, de 9 à 3 heures, lorsque le temps est calme, cédant la place, vers l'aube, au vent dominant qui vient d'une autre direction.

Ce vent que les marins appellent la *brise de terre* souffle à peu près 300 nuits par an.

Parmi les vents de mer, il faut à peine signaler *l'est-sud-est* (Vent blanc), qui vient de la Corse et qui est très-froid et humide; mais il convient de mentionner le *sud-est* (Sirocco), qui souffle par an 15 jours modérément et 2 jours avec violence. Dangereux en été à cause de la chaleur qu'il amène, il est par ce même motif fort agréable en hiver.

Deux autres vents, plus nuisibles à la navigation qu'à la santé, lorsqu'ils soufflent avec fureur, sont ceux du *sud* (Lar) qui souffle 16 jours modérément et du *sud-ouest* (Labech), qui règne 41 jours sans violence.

Le *vent d'Est* (Levant) est après le Mistral et le vent d'Ouest, celui qui souffle le plus à Marseille. Il se fait sentir en moyenne 63 jours modérément et 5 jours d'une manière violente. On sait qu'il amène quelquefois la pluie.

En hiver, le vent de S.-E. l'amène encore plus sûrement que le vent d'E.

En été et en automne le vent de S.-O. apporte fréquemment des orages.

Le nombre des jours de vent se décompose ainsi :

Trimestres	Vent violent	Vent modéré
Premier....	28 jours	4 jours
Deuxième...	6 »	» »
Troisième...	11 »	» »
Quatrième ..	18 »	1 »
	63 jours	5 jours

Tout ce que nous venons de dire des vents se trouve résumé, année par année, dans les tableaux qui suivent :

Tableau des Vents.
Nombre de jours pendant lesquels chacun d'eux a soufflé de 1851 à 1870.

Années	N.	N.-E.	E.	S.-E.
1851	»	3	36	42
1852........	1	3	26	68
1853........	»	3	38	57
1854........	»	2	20	44
1855..	»	7	21	60
1856........	1	»	18	74
1857........	»	3	23	73
1858........	1	»	22	57
1859........	»	»	14	50
1860........	»	1	16	49
1861........	»	3	16	72
1862........	3.	1	19	51
1863........	2	3	25	65
1864........	8	»	41	68
1865........	1	2	60	76
1866........	1	9	44	49
1867.	7	22	38	34
1868........	5	17	39	33
1869........	20	25	58	6
1870........	19	17	63	15

Années	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1851...... .	7	25	69	148
1852........	26	34	85	96
1853........	13	27	54	143
1854........	14	38	68	150
1855..... ..	10	31	72	131
1856........	5	26	73	116
1857........	6	33	75	107
1858........	14	29	76	115
1859........	10	41	73	89
1860........	6	17	78	126
1861........	1	29	83	102
1862........	18	36	76	98
1863........	12	32	72	120
1864........	7	31	54	117
1865........	5	36	41	114
1866........	22	72	34	83
1867........	15	53	56	77
1868....	18	85	38	88
1869........	19	34	78	78
1870........	16	41	79	86

Pluie, brouillards, etc.

De la même façon que nous avons établi que la moyenne des jours de mistral diminue d'une manière sensible, nous devons démontrer que les quantités d'eau de pluie suivent une période croissante.

Les chiffres mis en présence les uns des autres sont les meilleures preuves à donner:

Période	Eau de pluie
De 1832 à 1842.....	511 millimètres
De 1850 à 1860.....	545 »
De 1864 à 1874.....	583 »

La moyenne de chacune des vingt dernières années est reprise dans la récapitulation suivante :

Quantités d'eau tombées.

Années	Millimètres	Nombre d'orages
1854....	298.6	1
1855....	489.5	7
1856	523.»	8
1857.. .	694.3	8
1858....	686.7	11
1859. ..	421.5	4
1860....	472.»	10
1861....	306.3	4
1862....	782.9	10
1863....	654.8	5
1864....	668.»	11
1865 ...	439.»	10
1866.. .	454.»	13
1867....	365.9	5
1868....	732.4	18
1869....	399.3	9
1870....	496.3	9
1871....	531.1	6
1872....	1093.2	16
1873....	483.9	6
1874....	562.7	7

Il est aisé de comprendre qu'à la suite de l'accroissement de la pluie, les jours de brouillard aient augmenté. Les journées, qui n'étaient jadis que de 18, ont décuplé, mais il est rare qu'à Marseille le brouillard persiste après dix heures du matin, ou dure toute la journée.

Année commune, on compte à Marseille 180 journées nuageuses, mais moins de 48 fois le ciel reste totalement couvert pendant 24 heures.

Il ne neige et ne grêle qu'une fois par an, mais, comme pour les pluies, les jours de tonnerre et d'éclairs ont augmenté, puisqu'on en compte aujourd'hui 17 au lieu de 11. Ces 17 jours de tonnerre sont ainsi distribués : été, 7 ; automne, 4; printemps, 5; hiver, 1. Quant aux jours d'*orage* proprement dit, la moyenne peut être établie d'après le tableau présenté ci-dessus.

La seule remarque à ajouter, c'est que le phénomène de la pluie se produit beaucoup plus durant le jour que durant la nuit.

« En résumé donc, le climat de Marseille, doux et agréable, conviendrait, disent les traités d'hygiène marseillaise, aux valétudinaires de tout genre sans les écarts de température et les vents excessifs qui en sont cause. »

Mais ces perturbations se produisant sur tous les bords de mer, aussi bien sur les côtes de l'Océan et de la Manche que sur le littoral de Marseille, ce serait à tort que l'on insisterait sur les variations du climat marseillais.

Ce climat, étudié à trente ans d'intervalle, donnait les résultats suivants :

Moyennes.		1823 à 1832	1850 à 1860
Baromètre		757 62	758 83
Thermomètre		14°06	14°36
Vents de terre.	Jours.	205	222
Brouillards	—	18	183
Pluies	—	55	69
Orages	—	11	17
Eau tombée	—	511	545

Mais notre travail serait incomplet si nous ne faisions suivre ces récapitulations de tableaux puisés à des sources récentes. L'étude de la météorologie est trop à l'ordre du jour pour que nous omettions des renseignements dont on pourra sans doute tirer quelque profit.

Moyennes mensuelles des années 1873 et 1874

ANNÉE 1873

Mois	Baromètre	Tempér. moy.	Eau tombée
Janvier	756,87	9°,20	72,60
Février	754,91	6°,98	20,80
Mars	751,27	12°,01	39,15
Avril	751,17	11°,89	56,70
Mai	752,87	15°,70	1,65
Juin	754,80	19°,38	25,75
Juillet	755,97	23°,30	1,60
Août	756,04	23°,07	14,00
Septembre	756,35	18°,30	13,60
Octobre	753,54	15°,86	107,95
Novembre	753,35	11°,12	130,15
Décembre	760,58	7°,70	0, »

ANNÉE 1874

Mois	Baromètre	Tempér. moy.	Eau tombée
Janvier	759,87	7°,42	31,60
Février	757,03	6°,93	82,60
Mars	760.02	9°,09	24,65
Avril	751,83	12°,66	67,97
Mai	751,65	14°,58	20,85
Juin	756,19	20°,90	58, »
Juillet	755,06	22°,40	18,85
Août	754,68	20°,92	20,50
Septembre	757,22	19°,80	148,45
Octobre	756,88	15°,50	39,40
Novembre	753,24	9°,77	7,60
Décembre	748,22	4°,72	42,20

(Un grand nombre des documents qui précèdent ont été recueillis dans les bureaux de l'Observatoire de Marseille et contrôlés par M. Coggia, astronome, attaché à cet établissement.)

XVIII — GÉOLOGIE.

Au lieu de chercher à analyser pour Marseille et sa banlieue les études géologiques les plus récentes accomplies dans l'intérêt du département tout entier, nous cédons la plume à un des Maîtres de la science, lui demandant, pour ces localités, d'observer à nouveau et de professer au besoin, de telle sorte que, les types étant désormais bien déterminés et les gisements choisis avec intelligence, le contrôle et le progrès soient toujours possibles.

1° GÉOLOGIE DE LA RÉGION DE MARSEILLE

En montant au sommet de la colline de Notre-Dame-de-la-Garde, comme à un belvédère naturellement indiqué, et faisant différentes stations autour du monument, on embrasse le panorama entier de l'horizon, et on peut se rendre compte de la constitution générale, non-seulement du territoire de Marseille, mais du grand ensemble naturel dont le territoire de Marseille n'occupe qu'une partie.

On constate d'abord que la région de Marseille est limitée par un vaste fer à cheval formé de montagnes d'une altitude assez forte (surtout du côté de l'Est). Ce grand relief correspond, en général, aux parties élevées de la formation jurassique et aux parties inférieures de la formation crétacée ; la portion comprise dans le fer à cheval, c'est-à-dire, en particulier, le territoire de Marseille, est surtout constituée par des terrains faisant partie de la formation tertiaire.

La colline de Notre-Dame de la Garde appartient à la base de la formation crétacée, au terrain néocomien moyen ; c'est à cette division qui joue un si grand rôle dans le Midi de la France, et même dans le Jura, que les géologues ont donné le nom de *Calcaire à Chama*. La *Chama ammonia* qui caractérise cet horizon est une coquille bivalve, mais à valves très-inégales ; de plus l'une est contournée en spirale très-déroulée, tandis que l'autre, presque operculaire, ne montre, le plus souvent, que des indices de spires. Cette coquille est très-abondante

dans les calcaires de Notre-Dame-de-la-Garde, principalement sur les versants Nord et Est.

Comme les *Chamas* vivaient fixés et par grandes agglomérations, les pierres, dans les points où ces animaux se développaient, sont pétries de leurs débris fossiles, et leurs linéaments donnent à la pierre, quand elle est polie, un aspect tout particulier. On peut du reste se rendre compte de cet aspect en examinant les soubassements de quelques monuments publics de Marseille moderne, tels que la Préfecture, le Palais de Justice, et surtout la Bourse.

En se plaçant du côté de l'entrée de l'église de Notre-Dame, on voit à gauche, c'est-à-dire à l'Ouest, des îles dont les principales sont celles de Pomègues, de Ratoneau et du Château d'If. Ce groupe d'îles appartient en grande partie, comme la colline de Notre-Dame, au *Calcaire à Chama* ; cependant on y rencontre aussi les calcaires marneux du Néocomien inférieur, et, au-dessous de ces calcaires marneux, un autre calcaire gris, magnésien, très-siliceux, qui dépend de la formation jurassique. On peut, du reste, reconnaître ces deux nouveaux types sans sortir de l'enceinte même de Marseille.

Derrière les bâtiments des Bains des Catalans, tout au bord de la mer, existe un petit monticule de calcaire marneux très-apparent : c'est l'étage néocomien inférieur, celui qu'on appelle, dans le Jura et en Suisse, *Etage valenginien*. La découverte de l'étage valenginien dans le Midi de la France est due à M. Coquand, et parmi les nombreux services rendus à la science par cet éminent géologue, il faut placer cette découverte au premier rang. En effet, l'existence de cet étage est déjà, par elle même, un fait scientifique important, mais ce qui est bien autrement considérable, elle a permis de tracer avec précision la ligne de démarcation entre la formation jurassique et la formation crétacée, résultat qui, avant les travaux de M. Coquand, n'avait pas été obtenu d'une manière suffisante.

Les fossiles qui caractérisent l'étage valenginien sont d'abord un énorme Gastéropode que M. Coquand avait appelé *Strombus Sautieri*, mais qui avait été décrit antérieurement par MM. Pictet et Campiche sous le nom de *Natica Leviathan*. Nous avons trouvé deux exemplaires de cette espèce aux Bains des Catalans, et on peut dire qu'elle est commune dans cet horizon, car dans le vallon de Valbarelle, près de Saint-Loup, M. Arnaud, ayant fait élargir un chemin ouvert dans ces calcaires valenginiens, a rencontré un nombre considérable de *Natica Leviathan* dont il a bien voulu nous remettre les plus beaux exemplaires pour les collections du Museum et de la Faculté des Sciences. Avec la *Natica Leviathan* on trouve, souvent en abondance, dans le Valenginien du Midi de la France, une huître très connue : l'*Ostrea Couloni*.

Bien que nous et les géologues de Marseille ayons enlevé au rocher des Catalans beaucoup de ces huitres, il en reste encore un bon nombre, et, dans tous les cas, chaque enlèvement des couches supérieures remet à nu de nouveaux fossiles. Ces calcaires valenginiens, avec le même aspect et des fossiles en tout identiques, se retrouvaient au pied même de Notre-Dame-de-la-Garde, tout près des Bains actuels des Catalans, mais ils ont été en grande partie enlevés.

Cet étage, comme nous l'avons déjà dit, repose directement sur la formation jurassique. Les dépôts qui constituent cette partie des terrains jurassiques sont formés par des calcaires gris, siliceux, magnésiens, dont le développement est énorme dans la Provence méridionale. Ils ne renferment pas de fossiles, mais ils sont cependant très-facilement reconnaissables, d'abord à leur couleur grise, ensuite à leur grain toujours très-rude, à la grande irrégularité de leur stratification qui fréquemment tourne à l'amas, enfin à ce qu'ils sont percés de larges crevasses, formant parfois de véritables cavernes souvent remplies d'un sable fin qui, examiné à la loupe, se montre formé de très-petits cristaux de carbonate double de chaux et de magnésie.

Le massif calcaire sur lequel est bâti le fort Saint-Nicolas appartient à ce calcaire jurassique, et, du côté du vieux port, où ce même calcaire a été coupé sur une hauteur considérable, on peut prendre une idée très-exacte du faciès et de la disposition générale que nous venons d'indiquer comme le caractérisant.

En restant toujours du côté de l'entrée de l'église, mais en portant les yeux à droite, c'est-à-dire au Nord, et plus loin que la limite du territoire de Marseille, on rencontre la branche septentrionale du grand fer à cheval qui limite l'horizon de ce côté. Cette branche commence au cap Couronne, s'avance par Carri jusqu'à la Nerte (montagne rendue célèbre par le tunnel long de 4420 mètres, qui la traverse), se continue vers l'Est en s'élevant toujours, constitue la chaîne de l'Etoile dont le point culminant appelé Pilon du Roi présente, vu de Notre-Dame-de-la-Garde, l'aspect d'une tour aux dimensions colossales. La chaîne se prolongeant toujours à l'Est va, par l'intermédiaire des montagnes d'Auriol, se rattacher à la Sainte-Baume qui, de ce côté, au second plan, ferme le grand cirque des montagnes.

Depuis le cap Couronne jusqu'au Pilon du Roi, c'est-à-dire bien en dehors du territoire de Marseille, la chaîne dont nous venons de tracer la direction est surtout cons-

tituée par les calcaires gris jurassiques identiques à ceux du fort Saint-Nicolas. Les exceptions les plus importantes sont : 1° une bande littorale partant du cap Couronne et s'etendant jusqu'au delà de Carri du côté de l'Est, et quelques lambeaux dans les environs de la Couronne : ces dépôts appartiennent à la formation tertiaire (Miocène) et sont très fossilifères : 2° la montagne qui s'élève au nord de Méjean ; on trouve là, sur les versants Est et Nord, un développement considérable de l'étage valenginien avec des *Ostrea Couloni* a profusion, et tous les autres fossiles qui accompagnent ordinairement ce dernier ; cet étage s'étend au Nord, et prend un très grand développement sur le territoire du Rove ; 3° la partie qui correspond à la dépression par laquelle passe la route d'Aix, au-delà de la Viste, et ses environs à droite et à gauche. En outre on rencontre là un développement considérable de calcaires blancs sur lesquels nous reviendrons un peu plus loin : ils appartiennent à la formation tertiaire.

Quittant notre première station et passant à l'Est du monument de Notre-Dame, nous embrassons du regard la partie méridionale du bassin de Marseille, et la seconde branche du grand relief en fer à cheval qui l'entoure à l'Est et au Sud.

Ces montagnes beaucoup plus rapprochées que celles du Nord, produisent un aspect bien plus imposant. Il y a là deux massifs principaux : 1° tout à fait à l'Ouest, et se terminant assez brusquement à la mer, le massif de Marseilleveire ; 2° au Nord-Est du précédent le massif de Carpiagne dont l'un des contreforts est plus connu par les Marseillais sous le nom de *Saint-Cyr*, le plus important des deux, et dont l'altitude atteint 646 mètres. Au Sud de Carpiagne, on voit un autre massif secondaire descendant vers la mer : c'est celui du *Cap Gros* (1).

Marseilleveire. — Ce massif est magnifiquement stratifié en gros bancs s'étageant d'une façon parfaite, les uns au-dessus des autres. On les voit très-bien de Notre-Dame, partir du bord de la mer à l'Ouest, et s'élever régulièrement vers l'Est. De plus, quand on a étudié la montagne en détail, on constate que les couches plongent assez fortement vers le Sud.

La composition géologique de ce premier massif est très-simple : la partie inférieure appartient aux calcaires jurassiques siliceux et magnésiens du fort Saint-Nicolas, et le reste à l'étage néocomien (Valenginien et calcaires à Chama). Si l'on ne veut pas s'égarer dans l'exploration de ce massif, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'aller par le littoral, jusqu'à la première usine à soude de Montredon (un peu au-delà du point où le canal de Marseille débouche dans la mer)

Au Sud de cette usine on voit, très-fortement développés, les calcaires marneux à *Ostrea Couloni* des Catalans ; au-dessus de ces calcaires marneux se montrent des bancs de calcaire dur, parfaitement stratifiés, mais remplis de silex, enfin, au-dessus de ces calcaires à silex, les calcaires à grain fin de Notre-Dame, remplis, comme eux, de *Chama Ammonia*.

Quand on aura bien reconnu le valenginien à l'usine à soude, rien ne sera plus facile que de suivre, sans interruption, cet étage vers l'Est. Tout ce qui est à gauche appartient à la formation jurassique : tout ce qui est à droite fait partie de la formation crétacée inférieure (Etage néocomien).

Massif de Carpiagne. — Pour bien se rendre compte de la constitution de ce massif, il faut l'aborder par le Sud, en s'avançant, par la route de Cassis, jusqu'au vallon de Vaufrège. On rencontre là plusieurs usines de chaux hydraulique dont les matériaux d'alimentation sont fournis par la base de Carpiagne. Ces matériaux sont empruntés à l'Oolithe inférieure, étage le plus ancien qui arrive au jour dans la montagne de Carpiagne. Les fossiles sont très rares dans ces dépôts, mais, outre que nous avons rencontré dans les carrières même plusieurs espèces caractéristiques, leur position bien au-dessous de la grande Oolithe parfaitement définie dont nous allons parler tout à l'heure, ne laisse aucun doute sur la place exacte des calcaires hydrauliques de Vaufrège dans la série géologique.

Quand on a bien reconnu ces calcaires à chaux hydraulique, il faut s'élever au Nord vers un petit col par lequel passe l'unique sentier qui fait communiquer le vallon de Vaufrège avec un deuxième vallon presque parallèle au premier. En montant vers le col, on rencontre encore plusieurs ammonites de l'Oolithe inférieure, l'*Ammonites Parkinsoni* en particulier. Une fois au col, il faut s'avancer vers l'Est sur les terrains très-inclinés, sans s'éloigner de l'arête (qui ici, dans plusieurs points au moins, est une véritable arête). On rencontre, notamment sur les grands bancs nus qui inclinent fortement au nord, toute la faune de la grande Oolithe.

Cet étage a été longtemps méconnu en Provence et dans les Alpes où il se présente avec un faciès marneux identique à celui de Vaufrège. A la suite de nos études, de-

(1) Cette expression de *Cap Gros* se rencontre souvent en Provence appliquée à des montagnes très-éloignees de la mer : il est a supposer que c'est une application du provençal *cap*, tête, qui signifie *chapeau*. Ainsi l'on dit *Cap-Aunas* (tête en l'air) *Cap-Vas* (tête basse) etc.

puis Embrun jusqu'à Nice et jusqu'à Marseille (Bull. de la Soc. Géol. de France, 2e série, T. XXV, p. 403), nous avons établi que la grande Oolithe était très-développée et très-normale dans les Alpes et la Provence, seulement qu'elle était marneuse comme l'Oolithe inférieure, bien que la prédominence des calcaires indiquât déjà un approfondissement considérable des mers, et enfin qu'elle renfermait une faune ammonitifère parfaitement développée représentée par des ammonites globuleuses et une espèce spéciale se rapportant au type de l'*Ammonites Parkinsoni*, mais occupant toujours un niveau bien distinct et notablement supérieur à celui du véritable *Ammonites Parkinsoni*.

Les faits décrits dans notre mémoire se retrouvent à Vaufrège; il ne peut donc y avoir aucun doute sur la place que nous assignons aux calcaires marneux dont nous venons de parler.

Nous signalerons encore sur le versant Nord de l'arête de Vaufrège; la présence, en quantité innombrable, de ces curieuses empreintes étudiées d'abord dans l'Oolithe inférieure du Lyonnais, empreintes rapportées à une algue que Thiallière avait appelée *Chondrites scoparius*. Ces empreintes représentent assez bien l'aspect que laisseraient des coups de balai donnés sur le calcaire encore à l'état pâteux ; aussi, les géologues du Lyonnais, frappés à la fois de la forme et de la multitude de ces empreintes, avaient appelé les calcaires sur lesquelles elles sont incrustées *calcaires à coup de balai*.

Dans ces derniers temps, un des naturalistes qui font l'honneur de la France scientifique actuelle, M. le comte G. de Saporta, a publié, sur ces empreintes, dans la *Paléontologie française*, une étude devenue presque aussitôt classique, comme la plupart des nombreux travaux de ce savant.

En examinant les études de ses prédécesseurs sur ce sujet, et en y joignant les résultats de ses délicates et nombreuses investigations, M. de Saporta a désigné les plantes dont nous signalons les empreintes à Vaufrège, sous le nom de *Cancellophycus scoparius*. On croyait d'abord que ces empreintes ne se rencontraient que dans l'Oolithe inférieure, mais, dans un travail spécial, nous avons établi, il y a longtemps déjà (Bull. de la Soc. géol. de France, 2e série, T. XXV, p. 403), que ces empreintes se montraient à différents niveaux. A Vaufrège, nous les avons vues dans la grande Oolithe et dans certaines parties de la chaîne de la Nerte on les rencontre jusque dans l'Oxfordien le plus supérieur.

En continuant à s'avancer vers l'Est, sur le faîte de Vaufrège, on arrive à l'extrémité de l'arête (ou du moins de l'arête praticable), et en inclinant un peu à gauche, pour contourner le fond du deuxième vallon, on rencontre bientôt des bancs un peu ferrugineux qui renferment, en nombre considérable, les ammonites les plus classiques du Kellovien, et en particulier de grands exemplaires de l'*Ammonites macrocephalus*.

On peut, en suivant ce banc, descendre dans la partie Nord du second vallon et retrouver le banc fossilifère sur le versant Nord. En s'élevant plus haut, on voit apparaître des calcaires corrodés renfermant des *Ammonites cordatus*, *Ammonites tortisulcatus* et surtout d'énormes échantillons de l'*Ammonites Martelli* : c'est le niveau connu aujourd'hui dans la géologie de l'Europe entière sous le nom de horizon de l'*Ammonites transversarius*. Plus haut encore se rencontre un autre horizon des plus remarquables, mais très-peu fossilifère à Carpiagne, c'est celui de l'*Ammonites tenuilobatus*, très-riche à la Nerte.

Au-dessus de cet horizon se développent, dans toute la région de Carpiagne, les bancs énormes des calcaires grès siliceux et magnésiens du fort Saint-Nicolas. Ils forment les escarpements verticaux qui entourent le vallon du côté du Nord et de l'Est, et contribuent, dans une large mesure, à donner à ces sites quelque chose de sauvage et de grandiose qu'on ne s'attend nullement à trouver à ces faibles altitudes, et pour ainsi dire aux portes de Marseille.

En partant de la maison de campagne du deuxième vallon et continuant à marcher au Nord, on peut passer dans le vallon de Toulouze ; on atteint bientôt les calcaires siliceux et magnésiens dont nous venons de parler. On ne les quitte plus jusqu'au col, et ce sont encore eux qu'on rencontre sur l'autre versant, c'est-à-dire sur le flanc Sud du vallon de Toulouze.

Au fond de ce dernier vallon, on voit, de la manière la plus parfaite, grâce aux travaux des carrières, des calcaires marneux en bancs minces, succéder directement aux calcaires durs et crevassés dont il vient d'être question. Ces calcaires marneux sont ceux des Catalans : c'est le *Valenginien* à *Natica Leviathan* et *Ostrea Couloni*. Au-dessus d'eux se développent, absolument comme à Montredon, des bancs bien stratifiés avec silex, puis des calcaires à pâte fine, remplis, vers la partie supérieure surtout, de *Chama Ammonia*.

Si, à partir des fours à chaux de Vaufrège, on continuait à s'avancer en suivant la route de Cassis, on rencontrerait, mais dans de très-mauvaises conditions d'observation, la série que nous venons de passer en revue. La seule division bien appréciable en ces lieux serait celle du *Valenginien* : elle se montre en effet d'une maniere assez régulière au niveau de la route, quand on a dépassé son

point culminant et qu'on commence à descendre vers Cassis.

Sur les contreforts de Carpiagne, du côté du Nord-Est surtout, le calcaire à Chama est recouvert par le terrain qui lui succède dans la série normale, c'est-à-dire par l'*Aptien*.

Sur le versant opposé du bassin de Marseille, dans la montagne de la Nerte, on retrouve une succession tout-à-fait identique à celle de Vaufrège, seulement elle commence géologiquement beaucoup plus bas. Pour bien se rendre compte de l'état des choses, il faut, partant de la gare de l'Estaque, suivre la route carrossale qui conduit jusqu'à la gare de Pas-des-Lanciers (1).

Ce chemin est ouvert dans une direction qui ne s'éloigne pas sensiblement de celle du grand tunnel de la Nerte dont on voit constamment les puits d'aérage marqués par de petites tours rondes. On s'élève jusqu'au voisinage du sommet de la Nerte, et l'on s'arrête au pied du dernier puits sur le *versant méridional*.

Au Sud de ce puits, on a devant soi le Lias, et, au Nord, on voit les calcaires magnésiens et crevassés du fort Saint-Nicolas. Il y a donc là une faille énorme qui est du reste accusée, de la façon la plus nette, par les stries profondes qui burinent les premières couches fortement relevées s'étendant entre ce puits et le sommet de la montagne.

En s'avançant, à partir de ce point, dans la direction de l'Est, on voit bientôt apparaître des marnes rouges qui appartiennent au Trias supérieur, et, au-dessous d'elles, des calcaires à pâte fine pénétrés de taches pâles très-allongées : c'est le Muschelkalk.

Au-dessus des Argiles on rencontre l'Infralias avec la lumachelle caractéristique à la base, puis, au-dessus de cette division, le Lias du puits de la Nerte. Le Lias inférieur semble faire défaut en ce point : c'est, du reste, comme nous l'avons établi ailleurs, un fait général pour la Provence méridionale. Nous n'avons, dans tous les cas, jamais rencontré aucun fossile du Lias inférieur dans le Lias de la Nerte ; ceux que nous y avons découverts appartiennent tous au Lias moyen, (pas même le plus ancien) et au Lias supérieur.

En redescendant alors vers le village de l'Estaque, on coupe une série géologique très-normale. Au Lias supérieur succède l'Oolithe inférieure, et à celle-ci la grande Oolithe, l'une et l'autre marneuses, comme à Vaufrège, et renfermant les mêmes fossiles que dans cette dernière localité.

Au-dessus de la grande Oolithe vient le Kellovien avec de grandes *Ammonites macrocephalus*, puis l'Oxfordien moyen à *Ammonitus plicatilis* et *Am. cordatus* : c'est dans cette division que sont ouvertes les carrières à chaux hydraulique de la Nerte. Au-dessus de cet horizon, les bancs deviennent de plus en plus compactes, et bientôt fournissent de magnifiques pierres d'appareil.

Vers la partie inférieure du niveau exploité pour cet objet, on rencontre des bancs alternant avec des marnes jaunâtres qui renferment une quantité considérable de fossiles : c'est l'horizon de l'*Ammonites transversarius* que nous avons trouvé à la Nerte et de l'*Ammonites Martelli* qui y atteint des dimensions considérables (0m 35). A la partie supérieure de cette division, un peu avant l'apparition des calcaires magnésiens à poches de sable, on rencontre la faune de l'*Ammonites tenuilobatus* extrêmement riche : la Nerte nous a fourni *personnellement* plus de trois cents Ammonites de ce niveau.

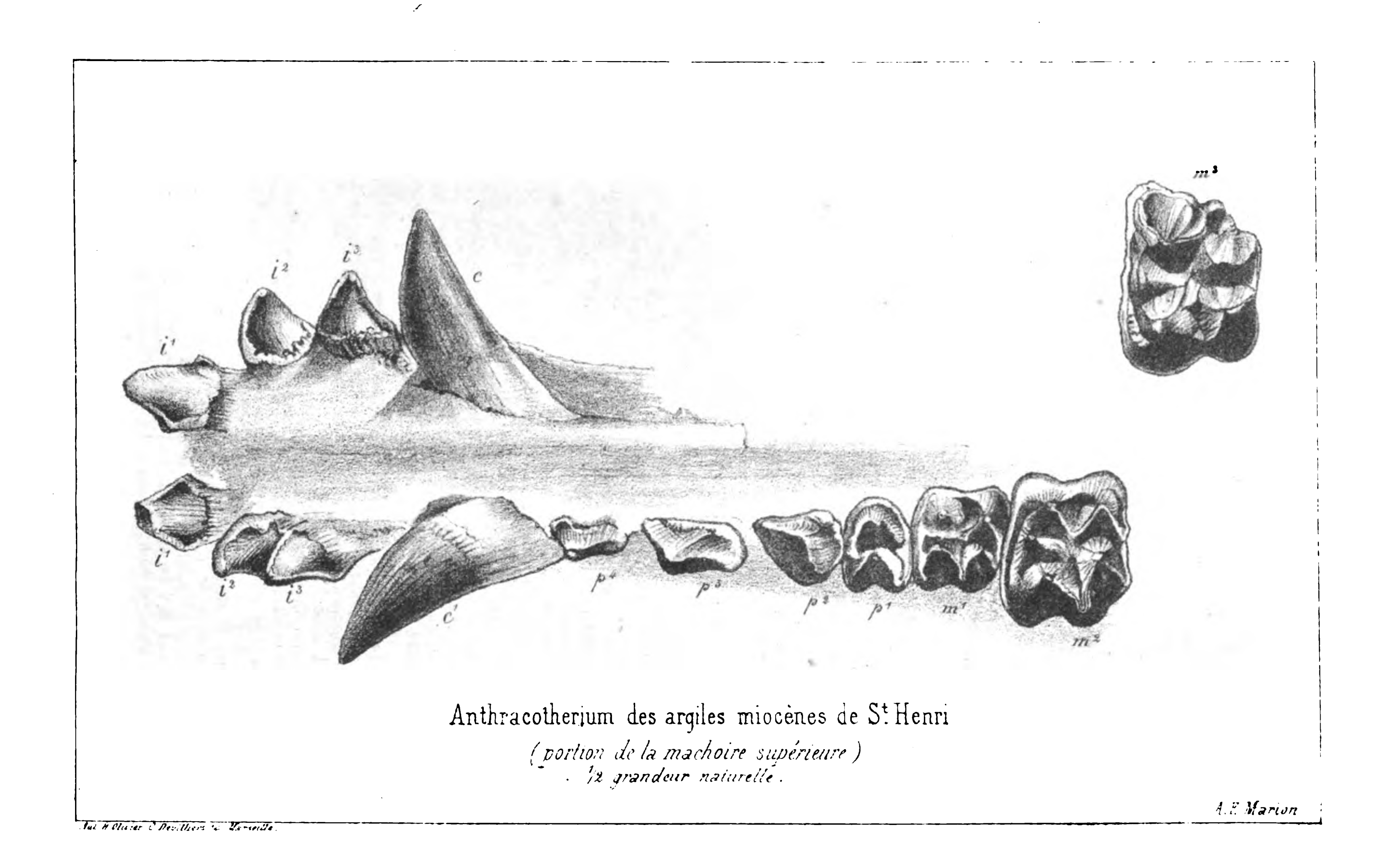
Au-dessus de la zone à *Ammonites tenuilobatus* commence le grand ensemble de calcaires gris magnésiens du fort Saint-Nicolas qui se termine par un petit ensemble de bancs d'un calcaire plus pur renfermant une faune remarquable et aujourd'hui célèbre dans toute l'Europe : c'est la faune de Stramberg, de l'Echaillon, du Salève, etc. C'est encore à M. Coquand que revient l'honneur d'avoir fixé, à la Nerte, la véritable place de cette faune.

Sur le versant méridional, la série est complètement interrompue, quand on s'élève au-dessus de la faune dont il vient d'être question ; la formation crétacée manque tout entière ; mais il n'en est pas de même sur le versant septentrional : là on trouve, au-dessus des calcaires gris magnésiens, le *Valenginien* auquel succède le *Calcaire à Chama*, puis l'Aptien, et enfin, au quartier de Fondouille, comme l'a fait voir M. Matheron, le remarquable étage du Gault.

Bassin de Marseille.—L'intérieur même du bassin est surtout formé par des dépôts appartenant à la formation tertiaire. Cependant aux Caillols et à Saint-Julien on trouve de grandes masses de gypses exploitées, qui appartiennent à la formation secondaire : ces gypses en effet sont triasiques, et de plus ils reposent sur le Muschelkalk que l'on reconnaît parfaitement en différents points, notamment à Saint-Julien. L'établissement de tous ces faits d'une importance capitale est toujours dû à M. Coquand.

La formation tertiaire du bassin de Mar-

(1) Nous écrivons le nom de cette station comme on l'écrit ordinairement, et cela afin d'éviter tout malentendu, pour les étrangers surtout ; mais le nom de cette localité est travesti de la façon la plus pittoresque. Les anciennes cartes, en effet, montrent que le ruisseau passant en ce point s'appelle l'*Alancier* ; on avait donc là le passage ou le *Pas* de l'Alancier ; par conséquent le nom de la station doit évidemment s'écrire *Pas d'Alancier*. — Voir *Commune de Saint-Victoret*, (art. Pas-des-Lanciers) les autres preuves que nous fournissons nous-même (N. de l'A.)



Anthracotherium des argiles miocènes de St Henri
(portion de la machoire supérieure)
1/2 grandeur naturelle.

seille appartient surtout à la division moyenne (Miocène); elle comprend deux subdivisions principales : 1° à la base, des calcaires blancs qui émergent presque sur tout le pourtour du bassin de Marseille, à l'Estaque, comme au pied de Notre-Dame-de-la-Garde (côté Est); 2° au-dessus, des argiles entremêlées de poudingues à éléments très-complexes.

La formation tertiaire de la Provence a surtout été étudiée par M. Matheron. Des découvertes fondamentales dues tout entières à ce savant, ont complètement transformé les notions que l'on possédait avant lui sur la formation tertiaire et la partie supérieure de la formation crétacée dans la France méridionale.

Nous ne saurions utilement entrer ici dans aucun détail à ce sujet, car le bassin de Marseille ne comprend pas les terrains qui ont surtout fourni à M. Matheron les résultats si remarquables dont nous venons de parler. Pour se rendre compte des choses à ce point de vue, il faut se reporter aux volumes de ce dictionnaire (articles Fuveau, Gréasque, Valdonne, Rognac), où sont traitées, avec tout le soin qu'elles méritent, ces capitales questions.

2° APPLICATIONS INDUSTRIELLES

Sans sortir de la région de Marseille, les applications de la géologie à l'industrie sont nombreuses.

Pierres de construction. — Les calcaires à Chama sont exploités comme pierres de grand appareil sur bien des points, en particulier à Notre-Dame-de-la-Garde.

Il en est de même de la partie supérieure des terrains jurassiques, notamment des bancs à pâte assez pure qui surmontent les calcaires dolomitiques. Enfin, on exploite encore pour le même usage, mais pour en obtenir des matériaux de qualité inférieure, les bancs calcaires entremêlés de petits lits d'argile qui commencent avec les bancs à *Ammonites transversarius* et *Ammonites Martelli.*

Ces mêmes formations donnent des moellons pour les constructions, et, à défaut, on en vient à utiliser comme moellons peu durables les calcaires blancs du miocène moyen et même les grès argileux qui alternent avec les poudingues.

Certains poudingues à gangues siliceuses et à cailloux quartzeux fourniraient de bons moellons. Malheureusement les frais d'exploitation en rendent l'emploi impossible. Ces poudingues, au quartier de Menpenti, tout près de la place Beau-Séjour, ont été longtemps exploités pour meules à moudre le blé et exportés sur le littoral au commencement de ce siècle.

Chaux hydrauliques. — Trois horizons bien distincts fournissent des calcaires hydrauliques dans la région de Marseille : 1° *Oolithe inférieure* (Vaufrège); 2° *Oxfordien à Ammonites cordatus* (la Nerte) ; 3° *Valenginien* (Vallon de Toulouze). Si ces calcaires sont différents sous le rapport de l'âge, ils ne le sont pas moins au point de vue de la chaux hydraulique produite. Nous ne pouvons, on le comprend, en présence de la fabrication immense de chaux hydraulique, donner ici la moindre appréciation sur les valeurs relatives de ces différents produits; nous nous contentons de signaler la diversité de leur provenance géologique à l'attention des personnes qui ont à employer des matériaux de cette nature.

Gypses. — Deux horizons fournissent des Gypses : 1° le Trias (Saint-Julien, les Caillols); 2° la Formation tertiaire (les Camoins).

Argile téguline. — Il existe dans la Formation tertiaire, au dessus des calcaires blancs, un ensemble de couches d'argile d'une épaisseur moyenne de cinq mètres ; cette argile fournit des tuiles et des briques très-estimées. Dans la région de l'Estaque, de Saint-Henri, de Saint-André, l'exploitation de cette argile a pris un développement énorme ; c'est par millions de francs qu'il faut compter les sommes sorties depuis quelques années du sol de ces localités.

Sables. — On recueille avec soin dans les lits de l'Huveaune, du Caravelle et du Jarret tous les sables qu'y déposent les grandes eaux de l'hiver, mais ces produits sont peu en rapport avec les besoins de la construction. Heureusement, après avoir épuisé les ressources précédentes, on trouve, sans s'éloigner trop de l'embouchure de l'Huveaune, les sables de Montredon accumulés par les vents du N. O. au pied de Marseilleveire. Ces sables proviennent de la décomposition du grès tertiaire.

(Ce chapitre a été écrit tout exprès pour le présent ouvrage, par M. Dieulafait, professeur de Géologie et de Minéralogie à la Faculté des sciences de Marseille.)

XIX. — PALÉONTOLOGIE.

Le Bassin de l'Huveaune à l'époque miocène.

L'étude des terrains tertiaires offre un intérêt spécial, puisque leurs couches, relativement récentes, nous conservent les restes d'une population animale qui n'est pas sans analogie avec celle du monde actuel.

Aux reptiles ambigus des temps secondaires succèdent des Crocodiliens et des Ché-

loniens, précurseurs des espèces qui vivent dans nos régions tropicales ; les oiseaux, dejà très-différents des Palæornithes Jurassiques, révêtent rapidement leurs types génériques définitifs, tandis que les mammifères se diversifient et prennent une prépondérance de plus en plus grande. Les eaux douces et les eaux marines sont habitées par des invertébrés encore représentés de nos jours et les végétaux eux-mêmes se montrent sous des formes familières aux botanistes.

Ces particularités donnent un attrait singulier à l'examen des formations miocènes du bassin de l'Huveaune, puisqu'elles nous permettent d'apprécier sûrement les affinités des faunes et des flores fossiles. Du reste, les mouvements orographiques qui ont accru le relief des chaînes de l'Etoile et de Carpiagne, en soulevant les couches tertiaires, n'ont pas tellement modifié l'état général de la contrée que nous ne puissions reconnaître sa disposition géographique ancienne.

A l'origine de l'époque miocène la vallée entière, d'Aubagne a Marseille, était occupée par un lac dont les rivages sinueux se dessinent encore sur les bancs des massifs secondaires de notre territoire. Cette vaste nappe étroitement resserrée entre les Camoins et Roquevaire, se terminait vers le Nord-Est par une baie étroite et profonde, dans laquelle se déversaient sans doute les eaux d'un petit lac existant à Saint-Zacharie. L'escarpement triasique de Saint-Julien constituait une petite île boisée au centre du grand lac de Marseille qui, s'élargissait ensuite notablement, baignait la base de la butte crétacée de Notre-Dame-de-la-Garde et s'étendait jusqu'au delà de l'Estaque, vers la Corbière, en donnant naissance au petit golfe de Saint-Antoine au-dessus de la Viste.

Les sédiments dénotent l'existence d'eaux calmes et assez profondes, peuplées de rares mollusqnes. A la base cependant, quelques assises marneuses et caillouteuses, mises à jour par les travaux de création de l'ancien port de carénage, au-dessous de Saint-Victor, nous montrent que la formation lacustre a débuté dans le bassin de Marseille par des phénomènes de transport, bientôt interrompus.

Ces couches du reste n'affleurent pas naturellement dans notre région. Les dépôts argileux plus récents qui occupent le centre de la vallée, recouvrent les calcaires marneux lacustres qui se relèvent toutefois au contact des terrains secondaires et sur l'emplacement même des anciens rivages.

Les bancs calcaires littoraux se montrent à l'Estaque, au quartier des Riaux, à Saint-Antoine, à la Treille, à Montespin, près d'Allauch. Ils prennent un grand développement aux Camoins, à Fenestrelle, près d'Aubagne, à Saint-Jean-de-Garguier, près de Gémenos, et nous les retrouvons à Marseille même, au chemin du Fada, aux alentours du Théâtre-Valette aussi bien que dans le voisinage du fort Saint-Nicolas.

Ajoutons que les couches à Hélix, Planorbes et Néritines qui surmontent dans le bassin d'Aix les sables supérieurs aux gypses exploités, correspondent exactement aux assises de Marseille que nous signalons et que nous devons rapporter à la période tongrienne ou oligocène.

A cette même époque, un autre petit lac profondément encaissé dans une étroite vallée secondaire, déposait à Saint-Pierre, entre Martigues et la Couronne, des gypses compactes et des calcaires marneux.

Les restes animaux sont rares dans ces formations. On peut recueillir quelques mollusques dans le bassin de Marseille, aux Camoins, à l'Estaque et sur le versant Est de Notre-Dame-de-la-Garde.

Ces fossiles appartiennent aux genres *Planorbis*, *Cyclostoma*, *Paludina*, *Melania*, *Neritina*, *Pisidium*. Ils constituent des espèces nouvelles dont les affinités seront indiquées dans le grand ouvrage paléontologique dont notre savant compatriote, M. Ph. Matheron, a réuni les matériaux, durant ses longues années de recherches comparatives sur la géologie de la Provence.

Nous ne possédons que des notions insignifiantes sur les vertébrés qui habitaient nos régions. A peine pouvons-nous citer un petit poisson, descendant du *Cottus aries* des gypses d'Aix et quelques restes de Chéloniens, recueillis autrefois lors du creusement du vieux port de carénage, mais égarés depuis.

Les mammifères, les oiseaux et les reptiles abondaient à la même époque sur les bords des lacs de la France centrale, et nous devons regretter que les dépôts de nos contrées ne nous aient point conservé les dépouilles de tous ces herbivores et de ces carnassiers qui ont rendu célèbres les gisements du Velay, de l'Auvergne et du Bourbonnais. Peut-être aurions-nous constaté l'existence de quelques types, tels que les *Gelocus* et les *Amphitragulus*, deviés des formes *Hyopotamiennes* et précurseurs des ruminants.

La végétation est heureusement mieux connue grâce aux études de M. le Comte G. de Saporta. Nous pouvons affirmer que la flore tongrienne du bassin de Marseille est la suite naturelle de celles qui l'ont immédiatement précédée à Aix et à Saint-Zacharie, et que c'est en elle que nous trouvons l'origine de la flore subséquente des argiles miocènes.

Les empreintes de feuilles sont communes à la Treille, à Montespin, aux Camoins, à

Fénestrelle, à Saint-Jean-de-Garguier. La prédominance des palmiers du genre *Sabalites*, des légumineuses appelées *Dalbergia*, *Drepanocarpus* et *Cassia*, des *Andromèdes* de la section *Leucothoë*, atteste une élévation de température que ne contredit pas l'existence d'nn charme *(Carpinus cuspidata)* très-analogue à une espèce du Népaul, et de bétulacées plus voisines des *Clethropsis* des régions chaudes que des bouleaux véritables.

Les plantes qui font encore actuellement partie de la flore européenne étaient évidemment représentées à ces époques par des essences à feuilles coriaces ou même semi-persistantes, que nous ne retrouvons plus aujourd'hui que dans les régions asiatiques, sur les limites méridionales de l'aire géographique du genre. Ce caractère tropical, qui imprime un cachet tout particulier aux flores éocènes et tongriennes d'Aix et de Saint-Zacharie, tend à s'effacer peu à peu, à mesure qu'on se rapproche de l'époque miocène proprement dite.

Il est encore bien accentué au moment du dépôt des calcaires marneux de Marseille. Les feuilles à limbe étroit et coriace dominent et semblent attester que les conditions climatériques n'ont pas changé depuis l'époque des gypses d'Aix. Une moyenne de 22° cent. répond aux aptitudes présumées de la plupart de ces plantes anciennes dont les congénères prospèrent de nos jours dans des contrées sèches et chaudes, telles que les Canaries, les îles du Cap-Vert, l'Afrique australe, Java et le pays d'Assan. Les affininités asiatiques et africaines sont bien évidentes. Il faut signaler cependant quelques érables voisins des formes américaines, qui nous annoncent l'arrivée des espèces des régions boréales, dont la propagation vers le Sud s'est effectuée déjà au moment des lignites de Manosque.

L'introduction en Provence de ces types de la flore miocène arctique concorde avec l'établissement d'un état climatérique nouveau. L'humidité est devenue bien plus grande: les plantes à feuilles larges et caduques se multiplient, tandis que de grands changements géographiques se manifestent. La mer revient dans nos contrées qu'elle avait quittées à l'époque senonienne ; et elle s'étend, par la vallée du Rhône, à travers la Suisse, jusqu'au Danube.

La Provence constitue alors une région méridionale spéciale, où persistent certains éléments des flores antérieures et où quelques formes septentrionales ont seules pu pénétrer. De nouveaux soulèvements augmentent le relief des massifs secondaires anciens et déterminent le retrait des lacs qui sont remplacés, dans le bassin de l'Huveaune, par un grand cours d'eau déposant alternativement des sables, des argiles et des cailloux roulés.

C'est à ces phenomènes de transport que nous devons les masses argileuses exploitées à Saint-Henri et celles sur lesquelles est bâtie Marseille elle-même. Le courant principal semble correspondre aux quartiers d'Arenc et de Saint-Jean ; les graviers et les poudingues dominent en ces points.

Il est du reste impossible d'assigner aucune régularité à ces dépôts d'un fleuve soumis sans doute à des crues périodiques et à de fréquents déplacements. Quelquefois, des mares pleines de plantes palustres, *Chara, Nelumbium* et *Conferves*, occupaient de grands espaces où s'accumulaient des argiles noirâtres. Des *Sequoia* et des *Taxodium* croissaient dans ces stations basses et humides. Plus loin les Laurinées et les Acacias couvraient le sol et leurs dépouilles n'étaient entraînées que par les plus forts débordements.

Les plantes de ces régions forestières possèdent encore un faciès franchement tropical, mais elles sont cependant associées à quelques espèces que nous pouvons considérer comme les ancêtres directs de certaines formes actuelles des pays circumméditerranéens. Les folioles d'un *Lentisque* abondent dans les argiles du cours Lieutaud, à côté des gousses de légumineuses africaines.

On rencontre fréquemment dans les mêmes lieux un *Mespilus* que M. G. de Saporta rapproche avec raison du *M. pyracantha*. Les *Paliurus orbiculatus*, *Pistacia miocenica*, *Acer angustilobum*, *Myrica amygdalina*, recueillis par M. Matheron dans les environs de la Pomme, présentent d'étroites affinités avec les types de l'Europe méridionale.

Il est difficile, du reste, d'exposer en peu de mots les caractères complexes de cette flore miocène. Quelques unes des plantes qui la composent se rapportent à un état ancien. Tel est le cas des divers *Camphriers* si communs dans les argiles de Marseille, qui apparaissent déjà dans les gypses éocènes du bassin d'Aix, se répandent à la même époque en Italie et en Allemagne et ne quittent l'Europe qu'au moment des formations pliocènes. Le *Callitris Heerii* du cours Lieutaud dérive certainement aussi des formes éocènes et tongriennes, mais cette conifère, mieux favorisée par les circonstances, ne s'éteint pas sans descendance, puisque le *Callitris quadrivalvis* des ravins humides des montagnes de l'Algérie et de la Tunisie, nous représente encore le même type.

Les *Taxodium* et les *Sequoia*, au contraire, si fréquents dans le miocène des régions arctiques, arrivent à peine dans nos pays où ils ne doivent pas trouver les conditions favorables à une longue existence.

Il faut citer encore quelques plantes croissant sans doute à l'écart, dans les endroits escarpés et sur les bords des ruisseaux. Leurs restes assez rares dénotent la présence de diverses espèces alliées aux Peupliers et aux Aulnes de Chypre, de l'Asie mineure et de l'Himalaya.

Bien que nos documents paléontologiques demeurent nécessairement incomplets, nous pouvons admettre que les divers fossiles végétaux que nous venons d'énumérer nous retracent fidèlement les caractères de la flore miocène marseillaise. Il nous indiquent évidemment la nature des essences dominantes et nous prouvent que la température moyenne, quoique sensiblement amoindrie depuis la période antérieure, ne peut être fixée au dessous de 20° cent.

Les affinités avec les régions actuelles voisines de la Méditerranée sont très-appréciables, mais elles n'excluent pas encore les relations avec la végétation africaine. L'existence des *Sequoia* et des *Taxodium* établit des rapports indirects avec l'Amérique septentrionale, car nous savons que ces plantes, nées sur les terres miocènes arctiques, se sont répandues en même temps dans les contrées méridionales des deux hémisphères On ne peut s'empêcher de reconnaître que les modifications qui ont successivement affecté les flores de nos pays, se montrent comme une dépendance directe des changements climatériques et géographiques, qui n'ont cessé d'agir depuis les périodes les plus anciennes.

L'examen de la faune miocène provençale mériterait de longs développements. Il nous suffira d'indiquer le faciès tropical des mollusques qui peuplaient la mer, dans laquelle venait se jeter à Carri le fleuve de la vallée de l'Huveaune.

Les espèces terrestres sont assez variées dans les argiles de Marseille. Il convient de signaler diverses espèces d'*Helix*, le *Bulimus aquensis* fréquent à la même époque dans les dépôts miocènes littoraux des environs d'Aix, des *Bythynies*, des *Planorbes*, des *Néritines* et des *Ancyles*.

Les vertébrés appartiennent à diverses classes. Des restes assez nombreux de tortues, de crocodiles, de *Rhinocéros*, d'*Anthracotherium* et d'*Hyopotamus* ont été recueillis à Saint-Henri.

Il est juste de citer ici les noms de MM. *Guichard*, *Roux* et *Fenouil*, auxquels nous devons ces précieuses découvertes. Grâce au zèle éclairé de ces intelligents industriels il nous est permis d'espérer que la science bénéficiera de l'exploitation des argiles de Saint-Henri et que nous posséderons un jour des matériaux suffisants pour une histoire complète des mammifères de ces époques lointaines.

(Cet article a été spécialement écrit pour le présent ouvrage par M. A. F. Marion, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille.)

XX. — SOL ARABLE ET PRODUITS DU SOL.

L'ameublissement des surfaces livrées à la végétation, à Marseille, est dû bien plus aux efforts de l'homme qu'à l'action des agents atmosphériques.

Il est impossible de ne point le reconnaître à des traces nombreuses et de plus de ne pas voir, en même temps, que le travail manuel est allé quelquefois trop loin, comme nous aurons a l'expliquer bientôt.

Quoi qu'il en soit, la proportion des terres cultivées n'en reste pas moins inférieure de plus de moitié à celle des terres incultes, les bornes du domaine de la roche imperméable ne pouvant point être reculées davantage.

Le sol le plus apte à une production végétale régulière est le plus souvent, à Marseille, le résultat de la décomposition sur place des affleurements des divers étages géologiques et en particulier du terrain de transport qui, très-développé d'ailleurs, mais peu fertile, se trouve en recouvrement jusqu'à la hauteur de 172 m. au-dessus du niveau de la mer.

Ainsi varie presque à chaque pas la nature du terrain cultivé dans lequel la proportion d'argile domine d'une manière assez générale, sauf du côté de Montredon où, par accident, le sable règne seul.

L'alluvion produite par les faibles cours d'eau, qui coulent au fond de vallées étroites, manque d'étendue et de profondeur.

Un nouvel apport de terrain meuble, le limon de la Durance, peu apprécié jusqu'à présent, faute peut-être de l'additionner a propos au sol ancien, est désormais à la disposition des agriculteurs pour les altitudes entre 0 m. et 150 m., ou soit pour la majeure partie des surfaces cultivées.

En effet, on ne saurait assez faire remarquer la gradation d'après laquelle le sol arable va diminuant d'étendue à mesure que l'altitude augmente, si bien qu'à une certaine élévation au-dessus du niveau de la mer, l'existence du champ cultivé n'est plus que l'exception.

C'est à cette sorte de limite où la terre cultivée cesse d'être d'un intérêt en quelque sorte social, qu'est venu se placer, dans le territoire de Marseille, le canal-mère d'ar-

rosage qui détermine plus que jamais deux zônes bien tranchées des surfaces arables, d'après leurs altitudes relatives et plus encore d'après leurs aptitudes productives.

Le principe aqueux manquant assez généralement pour régler les efforts du soleil et des engrais, on a mis tout en œuvre pour en pourvoir la plus grande étendue possible de surfaces cultivées.

Dans la zône aménagée de la sorte, ou soit dans toute la partie du territoire inférieure à 150 m., on arrose à eau courante, tandis que les terres qui vont s'élevant par gradation au-dessus de 150 m. sont encore réduites à compter sur le bon vouloir de la pluie.

En d'autres termes, la zône qui reste vouée à des produits peu sûrs et peu variés, voit, sans pouvoir trop crier à l'injustice, l'autre zône en mesure d'offrir, en quelque sorte à échéance fixe, tout ce qu'il est permis de demander à une surface arable qui réunit les meilleures conditions de fécondité.

Il va être traité de chacune de ces deux grandes divisions du territoire avec les développements particuliers qu'elles comportent.

ZÔNE PRIVÉE D'ARROSAGE.

En s'élevant dans les collines au-dessus du grand cours d'eau artificiel que l'ingénieur Floquet appelait, avec assez de sens, dès 1750, le Canal de Ceinture du territoire de Marseille, on a devant soi le plus souvent des roches plus ou moins craquelées et réduites en écailles, qui arrêtent les efforts de la bêche ou de la charrue et qui livrent à peine passage au développement spontané d'une faible végétation ligneuse.

C'est donc au milieu d'arbustes, généralement trop peu élevés pour former abri, qu'il faut aller à la recherche du sol cultivable de cette partie du territoire ; mais on ne trouve pas moins là de nombreux coins de terre où la végétation est prospère et dans lesquels l'olivier, l'amandier, le pistachier du Levant, l'azerolier et divers autres arbres à fruit, en compagnie de quelques grains et légumes, réussissent à merveille.

Avant l'invasion du phyloxera, la vigne en ouillères ou bandes, alternant avec d'autres plantations, y donnait des vins rouges et blancs dignes d'être regrettés.

Tous les produits de cette zône sont d'excellente qualité, mais d'un prix de revient très-relevé, car ils abondent peu et exigent, en l'absence de pluie, des labours fréquents.

La fécondité du sol diminue à mesure que l'altitude augmente; elle arrive même à être nulle ; c'est pourquoi nous ne parlerons de certains défrichements, abandonnés peu de temps après leur effectuation, que pour en signaler l'abus et déclarer que de telles surfaces ne sont bonnes qu'à accroître le nombre, déjà si grand, des surfaces du territoire de Marseille qui doivent être considérés comme rebelles à toute cultivation et n'ayant d'autre avenir que le reboisement.

Au reste, que l'on ne s'y trompe pas : le cadastre de 1829 en qualifiant de pâtures, pâtis et herbages secs les défrichements inutiles et imprudents, n'a entendu déterminer que des snrfaces arides sur lesquelles la bêche ou la charrue chercheraient en vain à s'exercer.

Egalement d'après le cadastre de 1829, les surfaces classées dans cette zône, comme broussailles ou terres vaines et vagues, présentent un sol qui ne saurait être ameubli et défriché.

Il en est même ainsi, toujours d'après ledit cadastre, des terrains dont la superficie a été déclarée en nature de bois et forêt.

Tout cela forme un immense ensemble de sol pauvre qu'on ne saurait évaluer à moins de 12.000 hectares, et qui est digne de toute sollicitude même au point de vue agricole, à cause des ressources de tout genre, résultant pour le surplus du territoire de leur bon aménagement.

Nous ne raconterons pas à la suite de quels abus dans le parcours des chèvres et des moutons, la plupart de ces surfaces se trouvent réduites au triste état où nous les voyons. Nous ne nous laisserons pas davantage aller à faire le procès des coupes de bois désordonnées et comprenant même l'extraction de la souche et des racines des arbres et des moindres arbustes.

Il nous suffira de dire que le fâcheux état de cette zône, même à l'égard des parties qui sont le plus éloignées de la ville, ne s'est pas aggravé, bien s'en faut, depuis 50 ans. Au contraire, on voit presque de tous les côtés, cet ensemble, que nous voudrions pouvoir appeler le sol forestier reprendre parure.

Le pin de Provence (*Pinus Halepensis*) et son compagnon fidèle le chêne-vert (*Quercus Ilex*), sont respectés et même propagés. A leur ombre reparaissent bon nombre d'amentucées, de rosacées, de jasminées ou de labiées qui, depuis longtemps, avaient presque déserté nos contrées, n'y conservant que quelques rares échantillons échappés comme par miracle à la dévastation.

Quelques particuliers associent, avec avantage, aux ressources locales pour le reboisement, quelques secours arrivant du delà des mers, plus particulièrement des conifères très divers.

Grâce à tant de bon vouloir, bientôt les sommets de Marseilleveire et de Puget au Midi, et ceux de l'Etoile et de La Nerte au Nord, montreront seuls des rochers dénudés et rebelles à toute végétation; encore

est-il possible que l'on mette à profit en ces lieux quelques cavités et quelques crevasses où des arbres seront emplacés de loin en loin, comme portes-graines dont le vent se chargera de distribuer les bienfaits.

Il devra nous être permis de terminer, par un souhait des plus entiers pour le reboisement; ce que nous avions à dire de la partie la plus vaste et la plus déshéritée du territoire marseillais.

ZÔNE ARROSÉE

Avant de tracer le tableau des faveurs dont a été l'objet la partie du territoire inférieure au Canal, ce qui donne la mesure des espérances à conserver relativement à celle du dessus, nous emprunterons à une plume, autre que la nôtre, l'exposé du mode d'entendre localement la possession du sol.

« La Banlieue de Marseille, est morcelée, dit E. de Saint-Ferreol, entre huit ou dix mille propriétaires différents qui possèdent chacun en moyenne un hectare. Ces propriétés comprennent chacune leur habitation. On pense bien que de pareils propriétaires ne peuvent avoir pour objet essentiel ni l'utilité, ni le produit. Ce sont des bastides où les habitants de la ville vont passer la saison d'été. Ceux mêmes des propriétaires qui possèdent des campagnes plus étendues et dont le sol se prêterait mieux à une culture n'en font pas moins à l'agrément une très large part. Il est dans les habitudes marseillaises de ne rien négliger pour rendre ces habitations agréables. »

Ajoutons que c'est au moyen des eaux du Canal que les propriétaires marseillais ont pu de nos jours arriver à créer les bosquets et les frais réduits après lesquels leurs ancêtres avaient vainement soupiré et à faire surgir de tous les côtés ces ombrages qui donnent au territoire un aspect si différent de celui que lui prêtent les écrivains des siècles passés.

Il y a moins de vingt-cinq ans que l'on trouvait dans les environs de la ville huit ou dix propriétés que leurs fontaines, leurs prairies et l'ombrage de leurs arbres permettaient de citer au point de vue l'agrément qu'elles offraient : maintenant c'est par centaines qu'il faut compter les maisons de campagne qui rivalisent en merveilles semblables.

L'engouement que les Marseillais ont eu pour la vie des champs, à toutes les époques, n'a pas peu contribué à cette explosion d'efforts pour embellir le château, la bastide, le simple cabanon. — Depuis l'arrivée des eaux de la Durance, la moindre colline, le plus petit vallon se couvrent d'arbres d'agrément, quand on ne peut pas les convertir en prairies ou en vergers.

Les propriétés placées au-dessous du Canal, que le cadastre de 1829 indique assez généralement comme vignes, devraient aujourd'hui être classées comme prairies et jardins ; elles viendraient ainsi grandir douze et quinze fois les misérables chiffres anciens de 454 pour les prairies et de 184 pour les jardins.

Cette transformation se trouve accomplie sur une contenance de 9000 hectares, ou soit sur l'ensemble du sol cultivable existant entre le Canal et la mer, car l'eau arrive à être distribuée sur les moindres points de cette zône.

Il a été nécessaire pour cela de triompher des plus grandes difficultés ; en effet, on ne saurait assez faire remarquer que les 9000 hectares actuellement arrosés sont répartis sur les versants des principaux chaînons détachés des grandes montagnes qui dominent la rive gauche du Canal, d'où il résulte une division naturelle des campagnes de Marseille en quatre parties, isolées en quelque sorte l'une de l'autre par les trois cours d'eaux dits de Caravelle, de Jarret et de l'Huveaune.

La première partie du territoire, comprise entre la chaîne de la Nerte, le ruisseau de Caravelle et la mer, renferme les divers vallons de Séon, la Viste, le faîte de Saint-Louis et les hauteurs subordonnées qui s'étendent jusqu'aux Crottes et au faubourg Saint-Lazare. Sa superficie est d'environ 1000 hectares.

La seconde partie se trouve entre la chaîne de l'Etoile, le ruisseau de Caravelle, le ruisseau de Jarret et la mer. C'est la plus intéressante, puisqu'elle comprend les belles et riches propriétés qui vont des Aygalades et de Château-Gombert aux portes mêmes de la ville et au Prado. Sa surface est de 3000 hectares environ.

La troisième partie commençant aux montagnes élevées d'Allauch et d'Eoure finit au confluent de l'Huveaune et du Jarret, après avoir enserré entre ces deux cours d'eau, le faîte de Saint-Julien et les diramations des points élevés des Camoins et de Saint-Barnabé. Elle occupe une superficie d'environ 2800 hectares.

Enfin, la quatrième partie est limitée, dans le haut, par les coteaux de Saint-Marcel, de Saint-Loup, de la Gineste, de Mazargues et autres situés au nord de Marseilleveire, et, dans le bas, par le cours de l'Huveaune et le rivage de la mer. Elle comprend les quartiers si appréciés de Sainte-Marguerite, de Bonneveine et de Montredon. Sa surface est de 2000 hectares environ.

Il fallait donner satisfaction à tous les intérêts de chacune des quatre parties de la zône arrosée. Ce n'est pas dès lors sans ta-

tonnements que les ingénieurs de l'époque actuelle y sont parvenus, malgré les précieuses déterminations déjà faites par leurs devanciers...

L'ingénieur Floquet se proposait de faire franchir l'Huveaune par son Canal de Ceinture au même endroit où l'on voit aujourd'hui le siphon qui permet au Canal actuel d'arroser Sainte-Marguerite, Bonneveine et Montredon.

D'après des lettres adressées à l'Intendant Lebret par le Père Pézenas, directeur de l'Observatoire de Marseille (lettres qui sont à la bibliothèque Méjanes, à Aix), Floquet aurait employé pour ses nivellements un homme des plus expérimentés, un sieur Girard, géomètre à Marseille.

Malheureusement les plans se rattachant aux excellents travaux de géodésie du sieur Girard ont été perdus, et il a fallu que M. de Montricher y fit suppléer à grands frais.

Ainsi, on possède aux archives du Canal 417 feuilles sur lesquelles ont été rapportées des courbes horizontales tracées sur le terrain, à 130, 110, 90, 70 et 50 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Toutes ces courbes se trouvent reliées entr'elles par des nivellements transversaux qui correspondent aux moindres lignes de faîtes, — de telle sorte qu'on a pu reconnaître avec exactitude les hauteurs diverses des propriétés et signaler même les moindres ondulations de terrain qui peuvent exister.

Ces études représentent en longueur des nivellements d'un total du 500 kilomètres. Sans en venir là, il eût été impossible d'emplacer utilement, comme il a été fait, les quatre grandes dérivations que nous avons décrites (Chapitre XVI, *Hydrographie*) et encore moins de répartir l'eau d'une manière convenable entre toutes les propriétés à l'aide des *rigoles* ou des *conduits* que nous avons à faire connaître, en ce moment, comme se rattachant plus particulièrement au meilleur emploi possible du sol.

On distingue dans le territoire les rigoles des conduits, surtout à cause de la destination de l'eau qui peut y couler.

Les rigoles, presque toujours à ciel ouvert, apportent aux prairies, aux vergers et aux bosquets les eaux d'irrigation, dites périodiques, qui ont besoin d'opérer par masse; les conduits, au contraire, fermés et le plus souvent sous terre, distribuent l'eau continue aux fontaines, aux cascades, aux lacs et même aux maisons, car les habitations de la campagne peuvent être pourvues d'eau à tous les étages, aussi bien que les habitations de la ville.

Le fait même de l'établissement des rigoles et des conduits a groupé les intérêts des propriétaires de la banlieue, de telle sorte qu'on a réparti administrativement le territoire arrosé en 114 syndicats dont voici les noms, la localisation et l'étendue, d'après l'ordre et le mode suivis précédemment, en commençant par les syndicats qui se partagent les eaux des quatre grandes dérivations du *Canal-Mère. (V. Hydrographie)*.

1° *La dérivation de l'Estaque* qui départ sa dotation entre :

La *sous-dérivation de Saint-Henri* qui, depuis son origine jusqu'à la mer, fournit l'eau d'arrosage et d'agrément à 8 syndicats présentant une surface de 375 hectares, savoir :

Séon-Saint-André — Les Dévots — Le Vallon — Séon-Saint-Henri — Les Guérites — L'Estaque n° 1 — L'Estaque n° 2 — Château-Fallet.

La *sous-dérivation de Saint-Louis* qui, depuis son origine jusqu'à la mer, fournit les eaux d'arrosage et d'agrément à 8 syndicats présentant une surface d'environ 725 hectares, savoir :

Château des Tours— La Viste— La Petite-Viste —Saint-Louis —Consolat — L Evêque — Verrerie — Madrague.

2° La *dérivation de Longchamp* doit être considérée sous le rapport des intérêts divers qu'elle dessert successivement dans son parcours comme formant deux sections :

La *première section*, depuis son origine jusqu'au pont-aqueduc de l'ancien Jardin Zoologique, fournit les eaux d'arrosage et d'agrément à 10 syndicats présentant une surface de 825 hectares, savoir :

Saint-Jérôme n° 1 — Château-Vento — La Palud — Saint - Barthélemy — Côteau Saint-Barthélemy — Saint-Just — Chartreux — Coteau des Chartreux — Belle de Mai — Saint-Charles.

La *seconde section* que nous appellerons *urbaine*, puisque sur le mètre cube et demi d'eau *réservé à la ville de Marseille*, un demi-mètre se trouve destiné à l'arrosage des terrains aux abords de la ville, est divisée en quatre syndicats comprenant ensemble une surface de 700 hectares, savoir :

Pénitencier — Menpenti — Prado — Endoume.

Il est à observer que les syndicats du Prado, d'Endoume, reçoivent un supplément d'eau de la dérivation de Saint-Barnabé, arrivant de la Blancarde sur les versants de Notre-Dame-de-la-Garde à la hauteur du bassin de Vauban.

3° La *dérivation de Saint-Barnabé*, depuis le bassin de partage en aval du souterrain de

la Marionne jusqu'à son extrémité au-dessus du quartier de Malpassé, fournit des eaux d'arrosage et d'agrément à 11 syndicats présentant une surface de 1825 hectares, savoir :

Servianne et Petit-Saint-Marcel — Comtes — Caillols — Saint-Julien — Treille-Saint-Julien — Saint-Jean-du-Désert et la Pomme — Saint-Barnabé n° 1 — Saint-Barnabé n° 2 — Montolivet — Blancarde — Bessons et Belle-Bastide.

Le plus important de ces syndicats est celui de Saint-Barnabé n° 2 et c'est pour son usage que l'on a établi, en 1851, le pont-aqueduc de Saint-Pierre, qui ayant 383 m. de longueur et 11 m. 20 de hauteur maximum est formé de 92 arches à plein cintre de 3 mètres d'ouverture. Ce même aqueduc franchit la route de grande communication n° 2 de Marseille à Saint-Pons, au moyen d'une arche surbaissée de 8 m. d'ouverture ayant seulement 1 m. 50 de flèche.

4° La *dérivation des Camoins*, depuis le bassin de partage placé en aval du souterrain de la Marionne jusqu'à sa chute dans l'Huveaune, fournit les eaux d'arrosage et d'agrément à 15 syndicats présentant une surface de 575 hectares, savoir :

Prise d'eau des Camoins — Bouquière — Vaudrans n° 1 — Vaudrans n° 2 — Accates — Fabres — Vidale — Abuyes — Vallon de Durbec — Bains des Camoins — Camoins — Carpoulière n° 1 — Carpoulière n° 2 — Saint-Menet et Crotonne — Reynarde.

C'est de la *dérivation des Camoins* que se détache le volume d'eau attribué à la commune d'Aubagne.

Après les syndicats auxquels donnent lieu les quatre grandes dérivations, viennent les syndicats résultant des cinq groupes de rigoles et de conduits qui puisent directement au Canal-Mère et qui sont placés géographiquement sur son cours comme suit :

1° Le *Canal-Mère*, entre Saint-Antoine et l'origine de la dérivation de Longchamp, fournit les eaux d'arrosage et d'agrément à 16 syndicats présentant une surface d'environ 1500 hectares, savoir :

Saint-Antoine n° 2 — Saint-Antoine n° 3 — La Martine — Vallon des Tuves n° 1 — Vallon des Tuves n° 2 — Vallon des Tuves n° 3 — Ravin de la Malette n° 1 — Ravin de la Malette n° 2 — Aygalades — Château des Aygalades — Fontainieu — Saint-Joseph et Canet — Bessons — Sainte-Marthe — Four de Buze n° 1 — Four de Buze n° 2.

De tous ces syndicats, le plus important est celui de Saint-Joseph et Canet. La rigole traverse le chemin de fer d'Avignon à Marseille sur un pont formé d'une seule arche de 10 m. d'ouverture et d'une hauteur de 10 m. 20 au-dessus de la voie.

2° Le *Canal-Mère*, entre l'origine de la dérivation de Longchamp et la limite de la commune d'Allauch, fournit les eaux d'arrosage et d'agrément à 9 syndicats présentant une surface d'environ 650 hectares, savoir :

Saint-Jérôme n° 2 — Saint-Mitre — Sardou — Collet-Redon n° 1 — Collet-Redon n° 2 — Jas — Château-Gombert — Vallon de la Grave — Grand-Cyprès — Croix-Rouge.

Le syndicat le plus important de ce groupe est celui de Saint-Jérôme n° 2 qui comprend une surface de 250 hectares. La rigole, à l'usage du syndicat Collet-Redon n° 2, est portée par un pont-aqueduc de 135 m. de longueur et de 5 m. de hauteur, composé de 32 arches à plein cintre de 3 m. d'ouverture.

3° Le *Canal-Mère* entre la limite d'Allauch et le faîte septentrional de la vallée du Jarret a 7 kilomètres de son parcours sur le territoire d'Allauch et arrose 275 hectares environ dans cette commune.

Durant le surplus de cette portion du parcours sur le territoire de Marseille, le Canal-Mère fournit les eaux d'arrosage et d'agrément à 3 syndicats présentant une surface de 275 hectares, savoir :

Aurengues et Martégaux — Olives — Vallon de Fondacle.

4° Le *Canal-Mère*, entre le siphon de l'Huveaune et le chemin de Cassis, au-dessus du Cabot, fournit les eaux à 18 syndicats présentant une surface d'environ 625 hectares, savoir :

Dalayer — Millière et Barasse n° 1 — Barasse n° 2 — Barasse n° 3 — Saint-Marcel n° 1 — Saint-Marcel n° 2 — Valbarelle n° 1 — Valbarelle n° 2 — Moutte — Rollanne — Bonnaude — Saint-Loup n° 1 — Saint-Loup n° 2 — Saint-Loup n° 3 — Peyre — Vallon de Toulouze n° 1 et Saint-Tronc — Vallon de Toulouze n° 2 — Sainte-Marguerite.

La *dérivation principale et directe*, entre le chemin de grande communication de Marseille à Cassis et la mer, fournit les eaux d'arrosage et d'agrément à 11 syndicats présentant une surface de 950 hectares, savoir :

Grande-Bastide — Vallon de la Masse — Mazargues — Jas de la Seigneurie — Château-du-Roi-d'Espagne — Collet de Montredon — Vallon du Parangon — Chemin des Trois Ganses — Batterie de Montredon — Mauvais-Pas — Château de Montredon.

Le nombre des syndicats ne pourra que s'accroître à mesure que les eaux de la Durance seront mieux appréciées, car des rigoles et des conduits de peu d'importance

aujourd'hui peuvent arriver à donner naissance à beaucoup de bifurcations nouvelles.

Dès les premières années du fonctionnement du canal, il a été établi pour l'eau périodique des rigoles d'un développement total de 380 kilomètres, dont 132 environ en terre comportant des talus ordinaires, et 280 environ avec revêtements en pierres sèches ou en maçonnerie avec mortier. Ces rigoles ont nécessité, comme ouvrages d'art, 275 syphons, un très-grand nombre de cols, plusieurs ponts-aqueducs assez longs qui atteignent jusqu'à 12 m. de hauteur et 1,750 ponts ordinaires destinés à rétablir la circulation.

A propos de travaux d'art se rattachant aux rigoles il est bon de rappeler ces pavillons de prise d'eau que nous avons énumérés en traitant du *Canal-Mère* (Chapitre Hydrographie).

Ces pavillons renferment un bassin pourvu de vannes et de flotteurs, ou soit tout un système pour la juste et équitable répartition des eaux entre tous les usagers.

Une répartition s'accomplissant d'elle-même est surtout intéressante pour les propriétaires d'eau continue.

Quant aux conduits pour ces mêmes eaux continues, ils ont été tout d'abord et ils seront toujours, kilométriquement parlant, plus développés que les rigoles, car les emplois que l'on peut faire de l'eau continue varient à l'infini et n'ont point de limite.

Les concessions de cette nature sont qualifiées par l'administration du nom prétentieux et bizarre d'*eau d'agrément* qui est cependant de nature à faire cesser tout malentendu. Chaque concessionnaire, en effet, est censé avoir trouvé une source d'eau vive qui, arrivée chez lui, est l'objet de toutes les jouissances possibles. Mais les aménagements à cet égard sont plus habiles qu'on ne croit, et s'il est tel emploi de l'eau qui embellit une demeure d'une manière féerique, ce même emploi n'est pas pour cela sans utilité, comme on pourra s'en convaincre à l'aide de ce qui va être dit des conditions économiques des habitations des champs.

L'ingénieur Floquet, dans toutes ses publications de 1740 à 1760, ne cessa d'affirmer que chaque bastide voudrait avoir sa fontaine, et il énonça même que la redevance de ces dix mille fontaines serait un des revenus les meilleurs et les plus assurés de son entreprise. — Il avait raison. — En effet, le simple bon sens indiquait qu'une propriété perdrait de sa valeur si elle restait privée d'eau, tandis que sa voisine en serait largement pourvue. — Le calcul, en dehors de toute émulation, voulait ce que nous voyons se réaliser actuellement : qu'il ne fut pas possible de clore la moindre parcelle de terrain et d'y construire l'habitation la plus modeste sans en venir à la doter d'eau continue.

Quoique la campagne de Marseille se couvre de constructions au point de faire croire à un prolongement indéfini de la ville, la division du sol n'est point telle qu'il ne reste encore des surfaces dont la culture agricole ne soit pas du plus grand intérêt.

Il est de plus à considérer que bon nombre de propriétaires se contentant d'une faible fraction du sol arrosable, plusieurs autres se trouvent avoir quelque chose de plus que la moyenne d'un hectare que nous leur avons assignée.

Dans ces campagnes relativement grandes on peut voir des prairies bien arrosées, des cultures potagères des mieux entendues et des productions florales lucratives, car depuis l'arrivée de l'eau de la Durance tout est possible à l'agriculture marseillaise qui dispose en quelque sorte à volonté de la pluie pour rendre toujours bienfaisante l'action des engrais et du soleil.

On n'a pas encore demandé à l'assainissement de la ville tous les engrais que le territoire arrosé pourrait employer utilement; on n'a pas davantage eu recours largement à la navigation et aux chemins de fer pour les engrais, mais on y arrivera.

Ainsi nous aurons, comme dans les environs de Milan, des prairies tellement grasses que leur végétation se prolongera même en hiver. — Et quant à bon nombre d'autres cultures forcées à l'aide de l'engrais, les Marseillais, sachant voyager avec les yeux ouverts, ne manqueront pas de les importer chez eux sans trop tarder.

C'est sur les coteaux bien exposés que l'horticulture donne ses meilleurs produits lorsqu'on vient ajouter les bienfaits de l'eau à ceux de la chaleur.

Il n'a pas été fait, que nous sachions, de travail sur les lignes isothermes du territoire, mais il ne faut pas perdre de vue qu'un travail de ce genre sera rendu facile un jour à l'aide des 417 feuilles de nivellements à diverses altitudes dont nous avons signalé l'existence aux Archives du canal.

Les lignes isothermes varient infiniment dans la même propriété, mais les différences sont encore bien plus grandes de quartier à quartier. A Saint-Henri, par exemple, aussi bien qu'aux Crottes, à Endoume, à Bonneveine et à Montredon, on peut presque atteindre la limite où les orangers commencent à vivre, tandis qu'on est obligé, ailleurs, de s'en tenir bien loin.

Quoi qu'il en soit, le soleil laisse à Marseille une large part dans les cultures géothermiques.

On manque généralement de chiffres quant aux revenus que l'on tire du jardinage, des fruits et des fleurs, mais on peut affirmer cependant que c'est là une source de richesse des plus considérables.

Combien de familles trouvent une honnête aisance dans la culture des fleurs surtout!

Cependant, au milieu d'hommes d'un mérite réel, les horticulteurs improvisés sont encore par trop nombreux dans la banlieue et aux portes mêmes de la ville.

La population de la campagne, malgré sa rare intelligence, n'a pu offrir, du jour au lendemain, des jardiniers émérites en assez grand nombre, pas plus qu'on ne pouvait en attendre cette sorte d'ingénieurs agricoles qu'il eut fallu, à la fois, sur tous les points du territoire, pour disposer convenablement les surfaces des terrains arrosables.

L'emploi du sol n'en a pas moins été réglé avec soin et de manière à faire cesser, assez généralement, cette culture déclive cause de tant de maux en Provence, puisqu'elle facilite la lévigation de la terre végétale, et finit par ne laisser sur place que des gravois stériles.

On a de suite compris que, dès qu'il s'agit d'employer l'eau d'une manière régulière pour la production, le plan incliné n'est plus possible qu'à l'état de talus servant à raccorder des surfaces horizontales. Encore faut-il réserver ces parties déclives à des plantes ou à des arbrisseaux dont les tiges aussi bien que les racines soient capables d'empêcher les érosions et les éboulements.

Dans l'atelier cultural, l'horizontalité est une des premières conditions de l'amélioration du sol et même de sa conservation. Sans horizontalité, l'emploi des engrais pour les propriétés arrosées est en quelque sorte en pure perte. Bon nombre de Marseillais ne l'ont que trop appris à leurs dépens!

Soit qu'il s'agisse de submerger le sol ou de lui faire recevoir l'eau par infiltration, en arrosant à l'aide de tranchées, on ne saurait trop veiller à une arrivée lente du flot bienfaisant et à un départ encore plus lent de ce même flot.

Pour cela les bons arroseurs manquent encore. Il serait à désirer qu'un motif d'intérêt ou d'honneur pût porter promptement les habitants de la campagne à se livrer à une étude toute particulière de l'art le plus complexe, celui de se servir de l'eau en agriculture.

Le bail à mégerie règle de temps immémorial, dans le territoire de Marseille, les rapports entre les propriétaires et les personnes qui cultivent le sol. Les plus heureuses combinaisons de cette nature de bail passent à l'état d'usage local, à mesure qu'une production nouvelle, maraîchère ou autre, vient à s'implanter. Le colon partiaire n'apporte pas seulement son travail; il contribue encore pécuniairement aux dépenses d'achat de matériel et d'entretien de celui-ci qui peuvent devenir nécessaires. Et cela pour le rendre plus avisé et l'intéresser davantage au succès.

C'est surtout au sujet des plus riches cultures de primeurs que tous ces accords d'une grande sagesse ont lieu entre le colon et le propriétaire.

Les primeurs maraichères du territoire de Marseille sont exportées aujourd'hui dans toute la France et même à l'étranger comme succédanées des primeurs similaires venues d'abord de l'Egypte et puis de l'Algérie.

Il y a même des légumes, cultivés à Marseille sous chassis, qui ont une telle avance sur ceux de l'Egypte et de l'Algérie qu'on les trouve sur les marchés étrangers avant que leurs similaires puissent être importés en France.

Nous citerons par exemple la tomate marseillaise qui est vendue dans certaines villes de l'Italie plusieurs semaines avant même que celle de la rivière de Gênes ou de Livourne ait fait son apparition à Marseille.

Ce fait paraîtrait invraisemblable si des documents officiels émanant de la douane n'étaient là pour en démontrer l'authenticité.

Les données statistiques manquent pour faire connaître les sommes d'argent que le territoire de Marseille produit en cultures maraîchères; cependant on peut être certain que les valeurs ainsi créées sont des plus considérables.

Ces valeurs paraîtraient à bon droit un progrès immense si on pouvait, après les avoir établies sur des bases vraies, les opposer à celles que présentait, en l'année 1828, la *Statistique du département* par M. le comte C. de Villeneuve.

« Le territoire de Marseille, est-il dit dans cet ouvrage, produit en moyenne 70,000 hectolitres de blé, 70,000 hectolitres de vin, 15,000 hectolitres d'huile et 24,000 quintaux de fourrage. Les fruits et le jardinage n'y sont que d'une *importance secondaire.* »

Les arbres à noyaux, y compris les amandiers, dominaient à cette époque (1828); aujourd'hui au contraire les arbres à pepins prennent de jour en jour un développement plus considérable. Ce n'est point que les cerisiers, les pruniers, les pêchers et les noisetiers, en se multipliant, n'aient largement remplacé les amandiers et les oliviers.

S'il est vrai, comme on le dit assez généralement, que les fruits ont perdu de leur saveur par l'effet de l'arrosage, ils ont tant gagné en quantité que l'on commence à les porter au dehors. Les cerises et les prunes

arrivent déjà dans le nord comme primeurs en abondance.

Les pommes devront être plus particulièrement appréciées au loin à cause de leur bonne conservation et des variétés précieuses déjà cultivées. Sait-on si un jour les pommes des campagnes de Marseille n'iront pas faire concurrence sur les marchés d'Angleterre aux pommes grises de la Saintonge?

Le doute n'est déjà plus permis pour certaines qualités de poires; et désormais les jardiniers marseillais peuvent lutter avec avantage dans d'autres régions que celles du Midi.

Pour passer des considérations générales aux énonciations particulières et localiser le progrès, signalons les quartiers du territoire qui ont subi les transformations les plus considérables depuis l'arrivée des eaux de la Durance. Ces quartiers sont : Sainte-Marthe, les Aygalades, Saint-Joseph, Saint-Jérôme, Château-Gombert, Saint-Julien, Montolivet, les Caillols, Saint-Jean-du-Désert, Sainte-Marguerite, Bonneveine et Montredon.

Si l'on voulait fournir une liste des quartiers où certaines cultures sont plus spéciales, il faudrait l'établir ainsi :

Fourrages : Sainte-Marthe, Saint-Marcel, la Pomme, la Rose.
Blés : Saint-Louis, la Viste.
Vins : Château-Gombert, Eoures.
Légumes secs : les Martégaux, St-Julien.
Légumes verts : les Caillols, la Valentine.
Primeurs : les Crottes, Saint-Giniez, Sainte-Marguerite, Bonneveine, Montredon.

En ce moment la culture de l'olivier, de la vigne et des céréales est réduite à peu de chose et celle des prairies domine en étendue toutes les autres, si bien que le fourrage qui manquait autrefois dans les environs de Marseille presque totalement arrive à dépasser les besoins de l'immense consommation locale.

Le produit en fourrage donne lieu à de grandes réalisations en argent. Les premières coupes sont toujours bien vendues. Il faudrait pouvoir en dire autant des regains et des herbes d'hiver. Cela pourra changer à mesure que l'élevage et l'entretien des animaux domestiques ira progressant dans le territoire.

En pareilles questions les renseignements fournis par la statistique ne sauraient être mis de côté. Le recensement des animaux domestiques opéré en 1872, témoigne de la pauvreté des ressources qu'offre la commune de Marseille lorsque l'abondance des fourrages permettrait de les augmenter sans difficulté. Les chiffres accusés par l'administration sont les suivants :

Race chevaline.........	7,682
Race mulassière........	1,259
Race asine.............	910
Race bovine	895
Race ovine.............	7,136
Race caprine...........	6,574
Race porcine...........	4,591

Les colons partiaires ou mégers ont déjà fort propagé les meilleures races porcines et ils trouvent dans leur propagation et leur maintien un bon emploi de tous les débris des cultures maraichères.

Ces mêmes colons, aidés et encouragés par leurs propriétaires, pourront également introduire dans le territoire pour l'utilisation des fourrages de qualité inférieure des vaches, des brebis et des chèvres de choix.

Il est à regretter que les essais d'élevage des races bovine, ovine et caprine même soient si peu avancés, car jamais les spéculateurs qui descendent des Alpes, et qui se décorent du nom de bergers, dans le territoire de Marseille, n'importeront des vaches, des brebis et des chèvres laitières de belle et bonne race comme il conviendrait de les avoir.

Le prétendu berger des Alpes se propose des profits trop prompts et trop actuels pour qu'on puisse espérer de lui quelque chose de bon. Il est tout au plus capable, en hiver, de surcharger les prairies et de les faire brouter jusqu'à la racine par des animaux souffreteux qu'il cherche à remettre un peu en état, avant qu'il lui soit permis de les livrer à la boucherie.

Au lieu de cela, soit dit entre autres pour la race ovine, on pourrait voir parquer régulièrement sur les prairies marseillaises, en hiver, les meilleures brebis laitières connues : les brebis de la vallée de la Trévaresse et des environs d'Eguilles ou d'Aix.

De retour à l'étable, et les jours de pluie même, ces brebis consommeraient utilement tous les foins de qualité inférieure d'une vente difficile.

Les agneaux, le lait, le beurre, le fromage et la laine laisseraient, il ne faut pas en douter, pas mal de profit au colon aussi bien qu'au propriétaire.

Mais c'est surtout à la race bovine que conviendrait le foin des dernières coupes.

Les vacheries établies dans la campagne de Marseille ne sont pas aussi nombreuses qu'il le faudrait, et il en est fort peu qu'on puisse citer comme bien tenues.

Malgré le goût assez manifeste des fils de famille de Marseille pour les chevaux de main, on voit encore rarement sur les prai-

ries des juments poulinières et leurs jeunes produits.

Les oiseaux de basse-cour vont se multipliant. Ils sont choisis et soignés avec intelligence. La pintade qui, en 1828, était élevée d'une manière exceptionnelle, se trouve facilement dans les campagnes et au marché.

Il y a eu de la part du comte de Montgrand quelques essais heureux de reproduction du hocco.

L'élevage des lapins (à poil plus ou moins précieux) est l'objet bien réel d'une industrie rémunératrice pour bon nombre de colons.

La production du miel et de la cire n'est pas aussi considérable qu'elle devrait être depuis que les fleurs abondent plus que jamais, depuis surtout que les abeilles, qui en été ont tant besoin d'eau, ne sont plus exposées à mourir de soif.

On compte à peine dans le territoire 458 ruches qui sont le plus souvent mal tenues et peu productives. C'est à Salon que les spéculateurs marseillais devraient aller chercher des enseignements précieux.

Le mûrier qui tend à disparaître des campagnes de Marseille n'a jamais été recherché que pour l'ombrage au midi des bastides, et s'il a servi à élever des vers à soie, c'est dans une faible proportion ou d'une manière peu suivie, à titre d'essai déjà ancien.

Les fleurs sont cultivées de plus en plus en grand, soit à l'air libre, soit sous châssis et en serre, de façon à fournir largement le marché en toute saison. Soit coupées, soit en vases, les fleurs sont très-recherchées à Marseille, car chaque jour davantage elles trouvent emploi dans toutes les circonstances de la vie de l'homme même le moins aisé.

L'art de disposer les fleurs en bouquets s'est bien amélioré; quoi qu'il en soit, Marseille est encore loin du moment où, comme à Gênes, le dessin et les effets de coloris d'un bouquet sont réglés d'avance sur le papier, tout comme on pourrait le faire pour une riche broderie à l'aiguille.

Un joli essai d'*infiorata* a eu lieu de la part des bouquetières du Cours Saint-Louis, en l'année 1872, lors de la reprise de la procession du Sacré-Cœur. Espérons qu'on n'en restera pas là quant au plus grand et au plus élégant emploi de fleurs que l'on puisse imaginer !

Les pépinières, pour arbres et arbustes, nombreuses d'ailleurs et étendues, sont loin, quant aux quantités et aux variétés d'espèces, de répondre aux besoins; mais il est à signaler qu'on y trouve en vase et en motte des arbres fruitiers, des arbustes et même des arbres d'alignement d'une reprise assurée en toute saison, et pouvant hâter les jouissances agricoles de celui qui est en mesure de les payer sans trop compter.

Si nous avons insisté autant sur l'utilisation du sol et ses produits, ou soit sur les cultures rémunératrices auxquelles il peut donner lieu, ce n'est pas, bien s'en faut, que nous voulions en venir à reprocher aux Marseillais de consacrer à l'agrément les surfaces mêmes qui se prêteraient le mieux aux jardins de primeurs ou autres.

Le procès de l'envahissante villa, est loin, bien loin de notre pensée.

Les campagnes ombragées, dirons-nous, ont une action saine, dont les bienfaits s'étendent au loin. Les cascades et les lacs qui en maintiennent la fraîcheur combattent l'aridité de l'air, l'atmosphère se mettant toujours en rapport avec l'état du sol, même à grande distance.

Nous observerons surtout que l'embellissement et la décoration des campagnes ne sont pas seulement un besoin de luxe, une satisfaction de la vanité. L'homme qui travaille, l'homme qui se livre aux grandes combinaisons commerciales, ne saurait se passer de distractions et de repos. Il revient d'autant plus volontiers, le soir, vers sa maison des champs, qu'il est assuré d'y retrouver sa famille en santé et entourée de tout le confort possible.

Le matin, il aspirerait volontiers l'ozone à pleins poumons, mais la vie des affaires l'appelle à la ville. Il sait tout quitter à heure fixe. Il n'est pas moins vrai que, grâce aux ombrages les plus frais, il a pu se recueillir et reprendre toute sa liberté de pensée pour des conceptions nouvelles.

Ainsi, selon nous, le développement des habitations de luxe ne saurait être un mal pour la banlieue, et leur fonctionnement, dans le grand laboratoire marseillais, ne sera jamais assez favorablement apprécié.

En effet, c'est sous des ombrages en apparence inutiles, que commencent les calculs capables de faire arriver à bon marché en Europe le blé qui nourrit le pauvre et la laine qui l'habille.

Un seul reproche peut être fait aux ombrages du territoire de Marseille : c'est de montrer des platanes de la même variété associés trop largement aux bouquets de pins séculaires, d'où résulte une monotonie fâcheuse. Assurément on eût pu appeler d'autres essences d'arbres à feuilles caduques au partage de la succession vacante du classique mûrier. Encore la faute, si faute il y a, en est-elle plutôt aux pépiniéristes marseillais qu'aux riches négociants qui leur donnent largement à gagner, en les chargeant d'aviser aux agréments extérieurs de leurs habitations de campagne.

Quel que soit notre désir de progrès, il ne

faudrait pas s'attendre à nous voir demander ici une introduction dans le territoire de tous les systèmes nouveaux de culture. Les propriétés sont trop divisées et le sol lui-même trop accidenté pour qu'il puisse être question d'autre chose que d'indiquer ce qui peut contribuer à perfectionner le mode connu sous le nom de *petite culture.*

Les instruments aratoires et tout l'outillage agricole ont subi une transformation sensible. On trouve aux portes de la ville et dans la campagne des ateliers importants où se préparent et se confectionnent à neuf dans une rare perfection la charrue dite *de Dombale* à deux et à quatre chevaux, les bêches, les houes, les faucilles, les serpes et les sécateurs de tout genre.

Les tentatives et les essais ont été des plus nombreux en ce qui concerne les engrais importés. Mais on a dû renoncer à plusieurs à cause des sophistications dont ils sont l'objet, surtout au guano, et l'on s'est arrêté aux tourteaux de graines oléagineuses comme supplément à l'engrais fourni par les étables et par les vidanges de la ville.

Comme conclusion, nous croyons pouvoir signaler que, pour aucune partie du sol de la France, il n'a été fait plus violence à la nature et dépensé davantage d'argent qu'à l'occasion du territoire de Marseille. Mais aussi, où trouver ailleurs des surfaces dont les produits représentent une valeur plus grande, soit comme actualité, soit comme avenir ?

On nous accuserait avec trop de raison de n'avoir pas tout dit au sujet du sol arable et de ses produits, si nous manquions de donner finalement le nombre des cultivateurs marseillais.

La population agricole de la commune de Marseille, d'après le recensement de 1872, est de 8,596 individus. Ce chiffre se décompose ainsi :

	Hommes	Femmes	Total
1° Propriétaires vivant toute l'année sur leur propriété ou la cultivant eux-mêmes	392	504	896
2° Colons et métayers	509	672	1181
3° Fermiers	200	170	370
4° Jardiniers, maraîchers, pépiniéristes, fleuristes.	303	240	543
5° Bucherons et charbonniers travaillant dans la zône au-dessus du canal.	100	82	182
6° Personnel permanent des ouvriers agricoles gagés à l'an	100	50	150
7° Journaliers admis temporairement	260	42	302
A reporter.....	1864	1760	3624
Report.....	1864	1760	3624
8° Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents	1574	1647	3221
9° Domestiques attachés au service individuel et intérieur des uns et des autres	925	826	1751
Total général..	4363	4233	8596

(Plusieurs des documents qui figurent dans le présent article ont été puisés dans les bureaux de l'Administration des Contributions directes et du cadastre, dans les bureaux de la Mairie et auprès des personnes compétentes en agriculture, telles que MM. Rousset père et fils, agriculteurs, à Sainte-Marthe, etc.)

XXI. — BOTANIQUE

Il y a peu de choses à dire sur la Botanique des environs de Marseille. L'introduction des eaux du canal a détruit bien des localités autrefois classiques et la multiplicité des murs de clôture nécessités par cette introduction, en a fait disparaître d'autres ou les a rendues innacessibles.

Il ne reste plus que quelques lambeaux de terrains sur lesquels l'amateur peut encore herboriser librement. S'il veut étendre ses recherches, il est forcé de prendre place dans un vagon du chemin de fer et de se diriger soit du côté de la Nerte, soit du côté d'Aubagne.

Dans la première direction il rencontrera, notamment sur les bords de l'étang de Berre, l'occasion de faire d'abondantes moissons; dans la seconde, la fraiche vallée de Saint-Pons, Cassis, la Ciotat lui présenteront encore une riche végétation naturelle et quelques espèces particulières et intéressantes.

Nous citerons cependant les localités qui sont encore accessibles et les espèces peu communes qu'on peut y rencontrer. Ces localités sont presque toutes sur le bord de la mer ou s'élèvent sur le flanc et au sommet des collines qui bordent le bassin de Marseille.

Mais auparavant, il convient de mentionner les ilots dits de Plane, Jarre, Riou et Maire, qui, malgré leur stérilité, présentent entr'autres : *Senecio crassifolius*, *Convolvulus Soldanella*, *Pancratium maritimum*, et les îles du golfe de Marseille, pour lesquelles il faut ajouter : *Asphodelus microcarpus*, *Ephedra distachia* et une récente découverte faite par M. Henri Roux : *Sedum littorum*.

Passant ensuite sur le continent et com-

mençant par le Nord, il y a l'Estaque, où l'on rencontre entr'autres : *Teucrium pseudo-chamapitis*, *Spartium Junceum* et sur les falaises de la Madrague : *Statice globulariæfolia.*

Franchissant l'espace occupé par les ports et l'anse du Pharo, il y a encore quelques parcelles de terrain inculte à Endoume où l'on peut récolter : *Echium calycinum*, *Hyoseris scabra*, *Bellis annua*, *Erodium littorum*, *E. Chium*, *Lotus Allionii*, *Crithnum maritimum*, etc.

Puis, laissant de côté le chemin de la Corniche, la plage du Prado et celle du Château-Borély, on arrive à la côte de Montredon, localité autrefois célèbre, où se trouvent encore quelques plantes croissant naturellement, mais luttant contre les végétaux introduits, et occupant les espaces restreints que ne leur ont pas encore ravis les nombreuses constructions et les terrains fermés. Tels sont : *Frankenia pulverulenta*, *F. intermedia*, *Silene gallica*, *Silene sedoides*, *Tribulus terrestris*, *Medicago littoralis*, *M. Braunii*, *Astragalus Tragacantha. Daucus Gingidium*, *Artemisia glutinosa*, *A. gallica*, *Anthemis secundiramea*, *Asteriscus maritimus*, *Helichrysum Stœchas*, *Teucrium Polium*, *Statice minuta*, *S. vigata*, *S. Echioides*, *Suæda fruticosa*, *S. maritima*, *Salsola Kali*, *Passerina hirsuta*, *P. Tarton-raira*, *Tragus racemosus*, *Dactylis hispanica.*

Plus loin, à l'anse de la Madrague, le long de la butte du grand Montredon : *Buplevrum glaucum*, *Linum gallicum*, *Allium acutiflorum*, et dans les fentes des rochers qui regardent la mer : *Scolopendrium hemionitis.*

En allant aux Goudes, on trouve quelques pieds rabougris de *Jumperus phœnicea;* aux Goudes même et aux environs : *Convolvulus soldanella*, *Eryngnium maritimum*, *Crucianella maritima*, *Salicormia macrostachya*, *Pancratium maritimum*, *Sporobolus pungens.*

Dans les sables de Mazargues, qui bientôt ne pourront plus être visités par les botanistes, il y a : *Heliaœthenum lavandufolium*, *Polygala rupestris*, *Medicago marina*, *Lavandula Stœchas*, *Stachys maritima*, *Vincetoxicum officinale*, *Alkana tinctoria*, *Ophrys lutea*, et auprès de la fabrique de soude de Mazargues : *Santolina chamæcyparissus.*

En suivant les collines jusqu'à Saint-Loup et Saint-Marcel, on rencontre : *Anemone coronaria*, *A. hortensis*, *Garidella Nigellastrum*, *Arabis verna*, *Biscutella lævigata*, *Œthionema saxatile*, *Cistus albidus*, *C. salviæfolius*, *C. monspeliensis*, *Saponaria ocimoides*, *Arenaria modesta*, *Gouffeia arenarioides*, *Linum campanulatum*, *L. narbonense*, *Althea hirsuta*, *Pistacia Terebinthus*, *P. Lentiscus*, *Ulex parviflora*, *Genista aspaloathoides*, *Thapsia villosa*, *Seseli elatum*, *Lonicera implexa*, *Aster acris*, *Asteriscus aquaticus*, *Inula montana*, *Jasonia glutinosa*, *Echinops Ritro*, *Galactites tomentosa*, *Tyrimnus leucographus*, *Picnomon Acarna*, *Centaurea intybacea*. *Microlonchus salmanticus*, *Crupina vulgaris*, *Leuzea conifera*, *Stæhelina dubia*, *Leontodon Vilarsii*, *Urospermum picroides*, *Scorzonera hirsuta*, *Tragopogon crocifolius*. *Lactuca perennis*, *Crepis recognita*, *C. suffreniana*, *Erica multiflora*, *Asterolinum stellatum*, *Coris monspeliensis*, *Jasminum fruticans*, *Cynoglossum cheirifolium*, *Linaria supina*, *L. rubrifolia*, *Odontites viscosa*, *Eufragia latifolia*, *Rosmarinus officinalis*, *Sideritis romana*, *Brunella hyssopifolia*, *Teucrium flavum*, *T. Polium*, *Plantago albicans*, *Globularia Alypum*, *Daphne Gnidium*, *Thesium divaricatum*, *Osyris alba*, *Cytinus hypocistis*, *Aristolochia Pistolochia*, *Pinus halepensis*, *Juniperus Oxycedrus*, *Tulipa celsiana*, *Scilla autumnalis*, *Asphodelus albus*, *Aphyllantes Monspeliensis*, *Asparagus acutifolius*, *Smilax aspera*, *Narcissus dubius*, *Cephalanthera ensifolia*, *Aceras densiflora*, *Limodorum arbotivum*, *Orchis fagrans*, *O. picta*, *O. mascula*, *Ophrys fusca*, *Sesleria cærulca*, *Andropogon Ischœmon*, *Gastridium lendigerum*, *Stipa juncea*, *St. pennata*, *Avena bromoides*, *Kœleria setacea*, *Melica Magnolii*, *Cynosurus elegans*, *Serafalcus squarrosus*, *Triticum villosum*, *Brachypodium ramosum*, *B. distachion*, *Psilurus nardoides*, *Ceterach officinarum*, *Asplenium Halleri*, *A. Petrarchæ*, etc.

Aux environs de la Treille *Onobrychis æquidentata*, *Campanula medium*, *Sideritis montana.*

Dans la chaîne de N.-D.-des-Anges et de l'Etoile, bien moins riches, surtout sur le versant Sud, que le versant Nord du contrefort de Saint-Cyr, chaine de Carpiagne, on rencontre quelques pieds de *Rhus cotinus*, *Anagallis tenella*, dans les endroits frais; et *Teucrium montanum*, *Hieracium amplexicante*, *H. andryaloides*, *H. Jacquini*, sur les sommets, près du Pilon du Roi.

On trouve encore dans les champs cultivés, lorsqu'on peut y pénétrer, une végétation particulière, mais qui est nécessairement uniforme. Cela doit être en effet pour les produits d'une terre soumise à des nettoiements fréquents et périodiques, qui ne laissent subsister à peu près que les végétaux pour ainsi dire inséparables de ceux qui sont volontairement soumis à la culture, et les végétaux qui, indépendamment de cette propriété, ne peuvent se passer, pour se maintenir dans notre climat, des soins inconscients que leur donne le cultivateur.

C'est par là aussi que s'introduisent quelques végétaux exotiques; leurs semences se glissent parmi celles des plantes cultivées soit pour la première fois, soit depuis longtemps, mais qui ont besoin, pour ne pas dé-

générer, d'être rajeunies dans leurs semences.

Une autre cause d'introduction d'espèces étrangères se rencontre dans le lavage des laines exotiques. Aussi les lavoirs à laines présentent-ils une végétation très-variée et qui se renouvelle chaque année. Mais les végétaux introduits par cette voie, sortent rarement des établissements où ils naissent, non-seulement, à cause de la nécessité où sont les industriels de purger leurs locaux de tout ce qui les gêne, ce qui en empêche beaucoup de mûrir leurs graines, mais encore parce que les graines qui ont mûri dans des conditions favorables, bien qu'elles aient germé et fructifié, ont perdu, sous un autre ciel, la faculté de reproduire le végétal d'où elles sont provenues.

Il en est de même des moulins à blé.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer à ce propos une espèce qui s'est introduite probablement par cette voie et qui a trouvé chez nous des conditions tout à fait favorables, car elle s'est répandue partout, c'est le *Crepis bursifolia*.

Quoi qu'il en soit, on peut faire dans les plantes qu'on rencontre dans les champs cultivés, une distinction entre celles qui croissent dans les cultures annuelles et celles qui vivent dans les prairies.

Dans les champs on recueille : *Adonis autumnalis, Ceratocephalus faloatus, Ranunculus arvensis, Ficaria ranunculoides, F. calthœfolia, Delphinium pubescens, Papaver Rhœas, Rœmeria hybrida, Hypecoum pendulum, Fumaria officinalis, F. Anatolica, F. densiflora, F. Parviflora. F. spicata, Sinapis arvensis, Brassica nigra, Diplotaxis erucoides, Arabis Thaliana, Alyssum calycinum, A. maritimum, Neslia paniculata, Isatis tinctoria, Iberis pinnata, Thlaspi perfoliatum, Silene nocturna, Gypsophila vaccaria, Lavatera punctata, L. trimestris, Geranium tuberosum, Melilotus sulcata, Lathyrus ochrus, L. annuus, L. inconspicuus, Portulaca oleracea, Ammi majus, Scandix pecten Veneris, Galium tricorne, Asperula arvensis, Chrysanthemum segetum, Calendula arvensis, Cirsium arvense, Centaurea cyanus, Cnicus benedictus, Anagallis arvensis, Borrago officinalis, Antirrhinum Orontium, Linaria spuria, L. Elatin, Euphorbia falcata. E. segetalis, E. sulcata, Polycnemum majus, Tulipa oculus-solis, T. prœcox, Ornithogalum Pater familias, O. divergens, Gagea arvensis, Allium vineale, A. scorodoprasum, A. ampeloprasum, A. polyanthum, A. nigrum, Muscari neglectum, Gladiolus segetum, Echinaria capitata, Sorghum halepense, Eragrostis megastachia, E. poœoides, Equisetum arvense.*

Dans les prés, on rencontre : *Ranunculus acris, Cracca major, Lathyrus pratensis, Trifolium pratense, Lythrum salicaria, Pastinaca urens, Silaus pratensis, Galium verum, Eupatorium cannabinum, Leucanthemum vulgare, Achillea millefolium, Centaurea Jacea, Leontodon proteiformis, Tragopogon pratensis, Symphytum officinale, S. tuberosum, Salvia pratensis, Glechoma hederacea, Ajuga reptans, Rumex Friesii, R. acetosa, Narcissus poeticus, N. Tazzeta, Arrhenatherum elatius, Holcus mollis, Poa pratensis, P. trivialis, Briza media, Dactylis glomerata, Festuca pratensis, Serrafalcus commutatus, S. mollis*, etc.

Telle est la revue très-rapide du territoire de Marseille au point de vue de la Botanique. Du reste on peut dire que ses rochers les plus arides présentent, malgré leur apparente désolation, une végétation, quelquefois très-humble, mais aussi très-variée.

Nous pourrions mentionner à ce propos plusieurs espèces de mousses, de champignons et de lichens.

Nous pourrions également faire une tournée dans notre golfe et examiner l'intéressante végétation de la mer ; mais, outre que notre article deviendrait alors hors de proportion avec cet ouvrage, l'étude de ces petits végétaux qui n'attirent pas l'œil de l'homme du monde, exige l'emploi d'un guide plus détaillé et plus précis que nous n'avons la prétention de l'être. Ce que nous pouvons dire, c'est que celui qui s'y livrera éprouvera une satisfaction et un plaisir qui le dédommageront amplement de la peine que lui auront coûtée les premiers pas dans cette voie.

Mais une étude de ce genre ne peut être faite qu'à la suite d'un véritable travail, et lors même que nous citerions un certain nombre d'espèces, cela ne présenterait qu'une accumulation de noms souvent bizarres, qui ne diraient rien à l'imagination, et ne seraient même, pour le simple amateur, que des matériaux propres à lui donner des idées fausses ou tout au moins incomplètes.

(Cet article a été spécialement écrit pour le présent ouvrage par M. Derbès, professeur de Botanique à la Faculté des sciences de Marseille.)

XXII. — BIBLIOGRAPHIE.

Au dire des personnes les plus compétentes en bibliographie, les ouvrages de quelque valeur traitant *spécialement* de Marseille au point de vue de l'histoire, de l'archéologie, de la biographie, du commerce et des sciences naturelles, peuvent être évalués à quatre mille.

Nous ne pouvions songer, par conséquent, à dresser une nomenclature qui eût été un véritable catalogue d'une étendue exagérée relativement au cadre de ce livre. Nous avons dû nous borner à faire un choix, nous résignant d'avance à entendre dire par les uns que ce chapitre est trop court et par les autres qu'il est trop long.

Le lecteur comprendra sans doute que nous avons eu seulement l'intention de signaler et les ouvrages dans lesquels se trouvent les documents les plus nombreux touchant l'existence de Marseille sous ses divers rapports, et les éditions les plus rares et les plus précieuses dont les bibliophiles recherchent surtout la possession.

A

Almanach-Guide de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône, par Alfred Saurel (1870-71-72) in-32.

Almanach historique de Marseille contenant les éphémérides calculées sur son méridien et l'état raisonné de l'Eglise, du Gouvernement civil et militaire et de tout ce qui peut servir à donner une notice exacte de ce qui se trouve en cette ville, avec les noms et les adresses des personnes constituées en dignité, par J.-B. Grosson, 1770 à 1790. Marseille, J. Mossy; 21 vol. in-18.

Almanach historique, politique et commercial de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône, pour l'an XII de la Rép. Marseille, Chardon 1803-1804; in-8.

Almanach historique et commercial de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône, etc,, par Chardon. Marseille, 1814 à 1840 ; in-12.

Analyse des prétendus titres et pièces que la Communauté des Pènes a produites, concernant le quartier contentieux de la Nerte, 1726; p. in-folio.

Annuaire de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône ou Almanach du commerce, etc. Marseille, Mengelle, années 1862 et 1863 ; in-8.

Annuaire de Marseille, par Ferdinand Blanc. Marseille, A. Arnaud, 1868; in-8.

Annuaire historique de Marseille pour 1857, par Marius Chaumelin. Marseille, Arnaud et Cie ; in-8.

Armorial de la ville de Marseille, recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV, par le comte Godefroy de Montgrand. Marseille, A. Gueidon, 1864 ; in-8.

Arrêt du Parlement de Provence contre les auteurs de l'assassinat commis en 1609, sur la personne de Frédéric de Ragueneau, évêque de Marseille ; nouvelle édition précédée d'une Notice historique par Casimir Bousquet. Marseille, 1856 ; in-8.

Autel de la Cathédrale de Marseille, par Alfred Ramé, 1851; in-4°, grav.

Aviso dell' arrivo del Serenissimo di Savoia dalla cotte catholica à Marsiglia, 1591.

B

Bref des œuvres du diocèse de Marseille, publié par Mgr Cruice. Marseille, 1862; in-12.

C

Calendrier spirituel et perpétuel pour la ville de Marseille, avec un état de tout le diocèse. Marseille, 1712; in-8.

Calendrier spirituel et perpétuel pour la ville de Marseille, avec un état spirituel de tout le diocèse (par le P. Saint-Alban, jésuite). Marseille, V. H. Brebion, 1713; in-16.

Calendrier spirituel contenant les fêtes que l'on célèbre dans chaque église de Marseille et de ses faubourgs, avec un précis historique des paroisses de l'abbaye de Saint-Victor et des ordres religieux (par Agneau). Leyde (Marseille), 1759; in-8.

Canal de Marseille. — Traité ou analyse d'un canal projeté pour dériver une partie des eaux de la Durance pour Aix, Marseille et Tarascon. Marseille, P. Boy, 1742; in-8.

Canal de Marseille. — Explication des moyens proposés pour faciliter la construction du Canal de Provence et des diverses manières de s'intéresser dans cette entreprise, par Floquet. Aix, J. et E. David, 1743; in-8.

Canal de Provence ou Canal d'Aix et de Marseille, son utilité, sa possibilité, par J. A. Floquet. Paris, Lemercier, 1750; in-8.

Canal de Richelieu en Provence et dépendances, par Floquet. Paris, Lemercier, 1752; in-8.

Canal de Marseille.—Plan et profil en long de la ligne principale entre la prise et le bassin de Marseille, par de Montricher. Marseille, lith. Charavel ; in-fol. obl.

Canal de Marseille. — Rapports sur la distribution des eaux dans la ville, et sur l'emprunt à contracter pour l'achèvement des travaux. Marseille, Barlatier-Feissat et Demonchy, 1847 ; in-8.

Cartulaire de l'abbaye de St-Victor de Marseille. Paris, Ch. Lahure, 1857; 2 vol. in-4.

Catalogue des Plantes qui croissent naturellement aux environs de Marseille, par Louis Castagne. Aix, Nicot et Pardigon, 1845 ; in-8, 11 planches.

Catalogue des Plantes qui croissent naturellement dans le département des Bouches-du-Rhône, par L. Castagne, avec une préface, la biographie de Castagne et un aperçu général sur la végétation du département des Bouches-du-Rhône, par Alph. Derbès. Marseille, Camoin frères, 1862 ; in-18.

Célébration du 21 janvier depuis 1793 jusqu'à nos jours, par Joseph Mathieu. Marseille, Lebon, 1865; in-8.

Chronique historique de l'archiconfrérie des Pénitents disciplinés sous le titre du St-Nom de Jésus (dits Bourras), de la ville de Marseille, par A. Jullien. Marseille, Vial, 1865 ; in-8.

Compte-rendu de la situation commerciale et industrielle de la circonscription de Marseille, publié par la Chambre de commerce. Marseille, Divers ; in-4.

Conducteur de l'étranger dans Marseille, suivi de l'itinéraire de Paris à Marseille, par Richard. Paris, R. Maison, 3 éditions, 1853; in-12, avec plans et vues.

Conférences ecclésiastiques du diocèse de Marseille (par Mgr de Belsunce). Marseille, Brebion, 1742-43-44; in-12.

Coup d'œil sur les anciennes possessions de l'Eglise de Marseille, par Famin. (*Revue de Marseille*).

125 mensonges avérés et contenus dans deux longs articles du 10 et du 14 octobre 1848 de la *Gazette du Midi*, authentiquement prouvés et radicalement réfutés par l'ermite des Tombeaux, (Père Joseph défroqué) ; in-8.

D

Découvertes archéologiques faites dans les terrains de la rue Impériale, par Penon. Marseille, Arnaud et Cie., 1866 ; in-8.

De l'ancienneté de Marseille, dissertation par l'abbé Aillaud. Marseille, Brebion, 1764 ; in-12.

De la peste de Marseille et de la Provence pendant les années 1720 et 1721, etc., par E. Lemontey. Paris, Firmin Didot, 1821 ; in-8.

De l'assainissement et du nettoiement des rues de Marseille et de son port, par Segaud. Marseille, Feissat, 1832 ; in-8.

De l'état de la musique à Marseille depuis les temps antiques jusqu'à nos jours, par J.-B. F. Porte. (Répert. de la Soc. de statistique de Marseille, Tome II)

Délibérations du Conseil municipal. Marseille, Divers, in-8.

De l'influence des anciennes lois marseillaises sur notre législation commerciale actuelle, par Ludovic Legré. Marseille, 1862; in-8.

De Paris à Marseille, guides Philipps; Paris, Degorge-Cadot; in-12, plans et fig.

De Pytheæ massiliensi dissertatio, scripsit Fuhr. Darmstadii, Heill, 1835.

Description de quelques médailles inédites de Massalia, de Glanum, des Cœnicenses et des Auscii, par de Lagoy. Aix, Poulin fils, 1834; in-4.

Des prisons d'Etat dans le Midi. — Histoire du Château d'If, des Iles Sainte-Marguerite, forts Lamalgue, Saint-Jean, Saint-Nicolas, etc., par A. Lardier. Marseille, 1841; in-8.

Développement des œuvres religieuses à Marseille depuis 1789, par Timon-David. Marseille, Arnaud et Cie, 1866 ; in-8.

De Vetere Massilia, disquisitiones, auctore Ludovico Mery. Massilia, Feissat et Demonchy, 1849 ; in-8.

Devis estimatif des ouvrages à faire pour la construction du Canal de Provence, projeté principalement pour les villes d'Aix et de Marseille, depuis la prise dans la Durance jusqu'à son embouchure dans la mer, par Floquet. Marseille, Sibié, 1746 ; in-4.

Discours de ce qui s'est passé en la prise de la ville de Marseille pour le service du Roy, par Monseigneur le duc de Guyse, son lieutenant-général en Provence, selon l'advis donné par un de la ville mesme du 18 février 1596. Paris, G. Auuray, 1596 ; in-8. — Autre relation du même événement imprimée à Aix, en 1596.

Discours véritable de la prise de Marseille. Paris, 1596; in-4.

Discours véritable de la réduction de la ville de Marseille en l'obéissance du Roy, le samedy dix-septiesme février 1596. Lyon, J. Pillehotte, 1596 ; pet. in-8.

Discours véritable des particularitez qui se sont passées en la réduction de la ville de Marseille en l'obeyssance du Roy. Avignon, 1596.

Dissertation historique et critique sur l'origine des Comtes de Provence et des Vicomtes de Marseille, par L. A. de Ruffi. Marseille, vᵉ Brebion, 1712 ; in-4.

Dissertation sur l'ancienne topographie de Marseille à son origine et au temps du siége de cette ville par Jules César, par Alfred Verdillon. Marseille, Cayer et Cie, 1872; in-8, cartes et plans.

Dissertation sur la fondation de la ville de Marseille, sur l'histoire des rois du Bosphore Cimmérien et sur Lesbonax, philosophe de Mytilène, par Félix Cary. Paris, Barrois, 1744; in-12.

Documents inédits sur l'histoire politique de Marseille au XIIIe siècle, publiés d'après les textes originaux conservés aux archives des Bouches-du-Rhône, par L. Blancard. Marseille, 1860; in-8.

Documents statistiques pour servir à l'histoire de l'Eglise de Marseille (par Segond-Cresp et Reimonet). Marseille, 1859; in-8.

Documents statistiques sur les hôpitaux et hospices civils et militaires de Marseille, 1825-1834; in-fol.

Don Mario Plati, épisode de l'histoire de Marseille, par Bouillon-Landais. Marseille, M. Olive, 1860; in-8.

Du mouvement d'émigration par le port de Marseille, par Ch. Expilly. Marseille. Roux, 1864; in-8.

E

Eloge de Belsunce, évêque de Marseille, par Paul Barbet. Paris, Egron, 1821; in-8.

Eloge historique et biographique de Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, par l'abbé Ponchevron. Versailles, 1854; in-8.

Entrée à Marseille, en 1533, de François Ier, de la reine, sa femme et du pape Clément VII. Marseille, Lebon, 1868; in-8.

Entrée solennelle du pape Urbain V à Marseille, en 1365. — Programme de la fête dressé par le Conseil de la ville, texte provençal inédit du XIVe siècle, par M. l'abbé Albanès. Marseille, 1865; in-8.

Esquisse sur Marseille au point de vue de l'hygiène, par Sélim-Ernest Maurin. Montpellier, Boehm et fils, 1861; in-8.

Essai historique et archéologique sur l'Abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille, par M. B. (Kothen). Marseille, 1850; in-8.

Essai historique et statistique sur la maison des fous à Marseille, par Lautard. 1840. *(Voir : La Maison des fous, etc.).*

Essai historique sur l'ancien Palais de justice de Marseille, par Augustin Fabre. Marseille, Ve Marius Olive, 1863; in-8.

Essai historique sur les mœurs et coutumes de Marseille au dix-neuvième siècle, par Fr. Mazuy. Marseille, Arnaud et Cie, 1852; in-12.

Essai sur l'apostolat de Saint-Lazare et des autres saints titulaires de la Provence, Paris, Leclaire, 1835; in-8.

Essai sur le commerce de Marseille, par Jules Julliany. Marseille, 1834; 1 vol. in-8, 1re édition. — 3 vol. in-8, 2e édition, 1842.

Essai sur l'état de la littérature à Marseille depuis le 17me siècle jusqu'à nos jours, par Gaston de Flotte. Paris, 1836; in-8.

Essai sur les diverses enceintes et sur la population de la ville de Marseille, par Aug. Fabre. Marseille, Ve Marius Olive, 1862; in-8.

Etat comparatif de l'ancien numérotage par îles et sections avec le nouveau numérotage des maisons par rues, par J. F. Achard. Marseille, 1809; in-8.

Etat de la noblesse de Marseille en 1693, par Octave Tessier. Marseille, V. Boy, 1868; in-32.

Etude sur la marine des galères à Marseille, par Auguste Laforêt. Marseille 1861; in-8, avec plans et dessins.

Etude sur la navigation, le commerce et l'industrie de Marseille, pendant la période quinquennale de 1850 à 1854, par C. Bousquet et Tony Sapet. Marseille, 1857; in-8.

Etude sur Pythéas, par l'abbé Aoust; in-8.

Etude des eaux, par M. Textoris. Marseille, veuve Roche, 1826; in-8.

Etude sur les eaux de Marseille, par M. A. Commaille — Marseille, Cayer, 1868; in-8.

Etude sur les Statuts de Marseille au XIIIe siècle, par R. de Fresquet. Marseille, 1865; in-8.

Excursion au château d'If, prison d'Etat, notice historique par P. Etienne. Marseille, E. Camoin, 1868; in-8.

Exordia et instituta Congregat. SS. Sacramenti. — Gratianopoli, 1658; in-12.

Explication des usages et des coustumes des Marseillais, par François Marchetti, prêtre de l'Eglise de Marseille. Marseille, Brebion, 1683; in-8.

Exposé des mœurs des Portefaix, par Claudio Jannet.

F

Fêtes patronales et usages des corporations et associations qui existaient à Marseille avant 1789, par Régis de la Colombière. Marseille, Marius Olive, 1863; in-8. avec 27 planches de blasons et un fac-simile.

G

Généalogie de tous les offices de notaires de la ville de Marseille et son ressort. 1819; in-4. Réimprimé en 1862.

Grand Conseil des sociétés de secours mutuels établi à Marseille. 2 volumes, Marseille. Gravière, 1858; Marius Lebon, 1865; in-8.

Guide Blanc, Annuaire de Marseille pour 1866 et 1867 ; in-8.

Guide catholique à l'usage des fidèles de Marseille (avec la liste des évêques de cette ville). Marseille, Marius Olive, 1844 ; in-18.

Guide Crémieux, adresses générales de Marseille. 1864 ; in-8.

Guide de la charité à Marseille. Marseille, Marius Olive, 1873; in-12.

Guide de l'étranger dans Marseille contenant la description de tout ce qui doit intéresser l'étranger dans cette ville et tous les renseignements qui peuvent lui être nécessaires. Marseille, Mossy, 1843; in-12, figures.

Guide et Album de voyage, publié par Sénès et Cie. Marseille, 1846 ; in-18 oblong, 13 vues et 1 plan de Marseille lithographiés.

Guide illustré de Marseille. Marseille, Canquoin, 1865-66; grand in-8, figures.

Guide judiciaire, contenant la nomenclature des rues etc. de la ville de Marseille, par E. Franchi. Marseille, Sénès, 1838; in-18.

Guide marseillais. etc. Marseille, J. Mossy, Chardon et autres, 1802 et suiv.

Guide principal des chemins de fer français, contenant les tarifs des voyageurs et la description de ce que chaque station offre de plus remarquable, suivi d'un tableau indicatif des bateaux à vapeur, etc., suivi d'un précis historique du département des Bouches-du-Rhône, de la ville de Marseille et de ses environs, par Louviès et Bassi. Marseille, s. d. ; in-12.

Guide universel de l'étranger dans Marseille, par F. Peise. Paris, Garnier, 1867; in-12, plans et vignettes sur bois.

Guide-Vigne commercial. Marseille, Vigne, 1838; in-18.

H

Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du Corps et du Conseil de la municipalité de Marseille depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours, par Louis Méry et E. Guindon. Marseille, 1841 et suiv.; in-8.

Histoire anecdotique des cafés de Marseille, par H. Bertin (Simon Bense). Marseille, Bellue, 1869; in-8.

Histoire de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Marseille, par Ferd. André. Marseille, Marius Olive, 1863; in-8.

Histoire de l'Académie de Marseille depuis sa fondation en 1736, jusqu'en 1826, par J. B. Lautard. Marseille, 1826-43 ; in-8.

Histoire de la dernière peste de Marseille, Aix, Arles et Toulon, avec plusieurs aventures arrivées pendant la contagion, par Martin, divisée en 2 parties. Paris, Paulus-du-Mesnil, 1732 ; in-8.

Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence, par Lourde. Marseille, 1838-1839; in-8.

Histoire de la ville de Marseille, contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis sa fondation, etc., par Antoine de Ruffi. Marseille, Garcin, 1642 ; in-folio.

Histoire de la ville de Marseille, etc., seconde édition, enrichie de quantité d'inscriptions, sceaux, monnaies, tombeaux et autres pièces d'antiquité, par Antoine de Ruffi. Marseille, Martel, 1696; in-folio.

Histoire de Marseille, par Amédée Boudin. Marseille, A. Terris, 1852; in-8. Frontispice en chromolithographie, plans, dessins et vues.

Histoire de Marseille, par Augustin Fabre. Marseille, M. Olive, 1829; in-8.

Histoire des hôpitaux et des institutions de bienfaisance de Marseille, par Aug. Fabre. Marseille, Jules Barile, 1854-1855; in-8.

Histoire du quartier de Saint-Loup, banlieue de Marseille, par l'abbé J.-J, Cayol. Marseille, Boy-Estellon, 1866; in-12; 12 dessins, par J. M. Cabasson.

Histoire du siége de Marseille, par Mignet (dans l'ouvrage intitulé Rivalité de François Ier et de Charles-Quint.)

Histoire espouvantable et cruelle d'un icune homme de Provence, lequel ayant tué sa mère, fust par punition divine estranglé du diable, le 27 septembre 1621. Lyon, 1621, in-12.

Histoire et topographie de la ville de Marseille, par E. Garcin. Draguignan, Bernard, 1834; in-8.

Histoire nouvelle du massacre des Turcs fait en la ville de Marseille, en Provence, le 14 mars 1620. Lyon, Cl. Armand, 1620; in-8.

Histoire raisonnée du commerce de Marseille, par Fouque. Paris, Rovet, 1843; in-8.

Histoire véritable de la prise de Marseille par ceux de la Ligue et la reprise par les bons serviteurs du Roy. 1585.

Historia reipublicæ Massiliensium, scripsit Augustus Bruckner. Gottingae, apud Vendenhoeck et Ruprecht, 1826 ; in-4.

Historia reipublicæ Massiliensium à primordiis ad Neronis tempora, scripsit Ternaux. Gottingae, E. Huth, 1826; in-4.

I

Ichthyologia Massiliensis sistens piscium descriptiones, etc. Hafniae et Lipsiae apud Rothii Viduam et prof, 1768; in-8.

Indicateur marseillais, guide de commerce des Bouches-du-Rhône, par Pierre Blanc. Marseille, de 1842 à 1875 ; in-12.

Inscription phénicienne de Marseille. Nouvelle interprétation, par l'abbé Bargès. Paris, 1848 ; gr. in-4, pl.

Instruction sur le bail partiaire, par Seytres ; 4 éditions.

J

Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion, et autres pièces relatives à la peste de 1720 à Marseille, par Pichatti de Croissainte. Marseille, J.-B. Boy, 1720 — Carpentras, Eysseric, 1721 ; in-4 — Paris, 1722, in-12 — Marseille, an II, in-4, Marseille, Boy, s. d.; in-8.

Journal des fêtes données à Marseille à l'occasion du voyage de Monsieur, frère du roi, etc. Marseille, Ant. Favet, 1777 ; in-4.

L

La Canebière, aperçu historique, par Bouillon-Landais. Marseille, V. Boy. 1856 ; in-8.

La cathédrale de Saint-Pétersbourg, la future cathédrale de Marseille, par Pascal Coste. Marseille, Marius Olive, 1874 ; in-8, avec dessins.

La confrérie de la Très-Sainte-Trinité et rédemption des captifs. Dédié au bureau des esclaves de Marseille. Lyon, s. d., réimpr., 1865, pt in-12.

La felice Navigatione di N. S. et tutta la pomposa entrata in Marsiglia con tutti li patsi et capitole fatte e nome de tutti li signori et signore presenti facti et la imbarcata di sua Santita per Roma. A la fin : Scritta adi XXII, di Nouembre, in Mar. nel : imbarcarsi. M. D. XXXIII. S. l. n. d., 1534 ; pet. in-4.

La fidélité de Marseille, par Lazare Cordier. S. l. n. d. ; in-4.

La justification de la ville de Marseille, s. d., in-4.

La maison des fous de Marseille, essai historique et statistique sur cet établissement depuis sa fondation, en 1699, jusqu'en 1837, par J.-B. Lautard. Marseille, Achard, 1840 ; in-8, 5 pl. et 1 vue.

L'Ami du voyageur à Marseille. Marseille, M. Olive, 1837 ; in-18.

La Major, cathédrale de Marseille, depuis les temps qui ont précédé sa fondation jusqu'à nos jours, ouvrage écrit d'après des documents inédits, par Casimir Bousquet Marseille, Ve Marius Olive, 1857; in-8, avec vues et plans.

L'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, par Mortreuil. Marseille, veuve M. Olive, 1854 ; in-8.

L'Antiquité de l'Eglise de Marseille et la succession de ses évêques, par Mgr l'évêque de Marseille (de Belsunce), ou Ch. Ant. Maire, jésuite, mort à Avignon en 1765, chanoine à Marseille qu'il quitta lors de l'expulsion de l'Institut, et auteur d'une oraison funèbre sur de Belsunce, 1775. Marseille, 1747-51 ; in-4.

L'Apôtre de la Provence ou la Vie du glorieux saint Lazare, 1er évêque de Marseille, par Chanteloup de Barban (forçat sur les galères de France). Marseille, Cl. Garcin, 1684 ; in-8.

La royale liberté de Marseille dédiée au Roy, par le sieur de Deimier. Paris, Adrien Périer, 1615, in-8. — Autre édition donnée à Anvers.

L'art en province. La musique à Marseille, par Alexis Rostand. Paris, Sandoz, 1874 ; in-12.

La société des Portefaix de Marseille. Son histoire et sa constitution actuelle, par Ch. de Ribbe.

La vie du noble et bienheureux Lazare, l'amy de Jésus-Christ, par Emanuel Pachier. Aix, E David, 1636 ; in-8.

La ville de Marseille, ses finances et ses travaux publics, par Bailleux de Marisy. — (Revue des Deux-Mondes, août 1866).

Le Château Borély illustré, rêverie artistique et scientifique en 1860, par Barthélemy-Lapommeraye. Marseille, Marius Olive, 1860 ; in-8.

L'Echo du peuple Marseillais, suivi d'un précis historique des principaux évènements qui se sont passés à Marseille depuis le

23 mars 1789 jusqu'en septembre 1790, par Mezières. Marseille, Brebion, 1790; in-8.

Le choléra à Marseille, 1834-1835, par Franc et Louis Méry. Marseille, Mille et Sénès, 1835; in-8.

Le Cicerone marseillais ou l'indicateur commercial, par J.-M. Benet. Marseille, hoirs Feissat et Demonchy, 1837 à 1842; in-8.

Le commerce de l'Amérique par Marseille... avec les règlements que ledit commerce a occasionnés, par Chambon, recev. des Douanes. Avignon, 1764; in-4, grav., cartes géogr. et figures.

Le conducteur marseillais ou tableau indicatif des autorités civiles, judiciaires et militaires, etc., etc., pour l'an de grâce 1822. Marseille, Guion; in-12.

Le conservateur marseillais, contenant des détails historiques et littéraires sur les manuscrits les plus curieux de la Bibliothèque de Marseille, par Jauffret. Marseille, 1828-30; in-8.

Le discours véritable de ce qui s'est passé au voyage de la Royne, depuis son département de Florence jusques à son arrivée en la ville de Marseille, aveq les magnificences faites à l'entrée de Sa Maiesté. Paris, Benoît Chalonneau, 1600.

Leggenda di Lazzaro, Marta et Maddalena scritta nel bon tempo della lingua italiana novamenti in luce sopra una rara edizione del seclo XV. Bologna, societa topografica bolognese, 1853; in-8.

Le guide marseillais contenant les membres de la Préfecture, etc. Marseille, J. Mossy, de 1802 à 1805; in-12.

Le guide marseillois, contenant la liste alphabétique des noms de MM. les négociants, commerçants de la ville de Marseille et de ses fauxbourgs, par J.-J. Mazet. Marseille, E. Brébion, de 1779 à 1799, in-8.

Le littoral de la Méditerranée, Marseille moderne et son avenir, par Edouard Salvador. Paris, Amyot, 1868; in-8.

Le Palais de Longchamp, par L. Brès. Marseille, Barlatier-Feissat, 1870; in-8.

Le port de Marseille et le commerce maritime de la France, par H. Albrand. Marseille, Arnaud et Cie, 1867; in-8.

Le port de Marseille, sa décadence ou sa prospérité au point de vue commercial, par A. Lebaudy. Paris, Paul Dupont, 1870; in-8.

Le règlement du sort, concernant la forme et la manière de procéder à l'élection des Officiers de la ville de Marseille, etc. Marseille, Claude-Garcin, 1654; in-4.

Le sage clergé de Marseille démasqué et confondu par le fol ermite des Tombeaux. (père Joseph Maron), Marseille, imp. nation., 1848; in-12.

Le siége de Marseille, par le connétable de Bourbon. par L. Méry. Paris, 1841; in-8.

Le siége de Marseille par Jules César, l'an 49 avant J.-C., par Ed. Rouby. Paris, Martinet, 1874; in-8, cartes.

Le traicté de la paix faicte avec les Marseillois et le Grand-Turc en Barbarie, ensemble la delivrance d'un grand nombre de chrestiens esclaves. Aix, J. Courraud, 1616, in-12.

Le temple de Baal à Marseille, ou grande inscription phénicienne découverte dans cette ville en 1845, par Bargès. Paris, 1847, gr. in-8, dess. et pl.

Les anciens chemins de Marseille, par Meynier. Marseille, Marius Olive, 1866; in-8.

Les antiquités de la ville de Marseille, par M. Jules-Raymond de Solier, jurisconsulte, où il est traité de l'ancienne république des Marseillais, et des choses les plus remarquables de leur état, translaté du latin en français, par Charles Annibal Fabrot, avocat au Parlement de Provence. Coligny, A. Pernet, 1615, réimpr. Lyon, 1623.

Les archives paroissiales de Marseille aux XVIe et XVIIe siècles, par F. Timon-David. Marseille, Marius Olive, 1875; in-8.

Les Aygalades et Fontainieu, à M. le comte de Castellane, par Méry et Barthélemy. Marseille, Feissat et Demonchy, 1834; in-8.

Les bains de mer, la plage du Prado et la plage de Trouville, par Alfred Saurel. Marseille, Marius Olive, 1871; in-8.

Les caves de Saint-Victor, simples observations sur les dernières fouilles qu'on vient d'y faire, par l'abbé Magnan. Marseille, 1857; in-8.

Les cris populaires de Marseille... recueillis par Régis de la Colombière. Marseille, typ. Olive, 1868; in-8.

Les embellissements de Marseille; par Charles Delacroix.

Les évêques de Marseille depuis saint Lazare jusqu'à nos jours, par l'abbé Ant. Ricard. Marseille, Ve P. Chauffard, 1872; in-8.

Les fontaines de Marseille, par M. Régis de la Colombière. Marseille, Vve. Marius Olive, 1860; in-8.

Les grandes processions à Marseille de-

puis le moyen-âge jusqu'à nos jours, par Joseph Mathieu. Marseille, Boy, 1864; in-16.

Les Marseillais et leurs titres historiques, par A. Liénard. Marseille, Bellue, 1862, in-4.

Les origines de l'imprimerie à Marseille, recherches historiques et bibliographiques, par J. T. Bory. Marseille, Boy, 1858; in-8.

Les petits coins de Marseille, par Horace Bertin (Simon Bense). Marseille, Barlatier, 1874; in-12.

Les pêcheurs de la ville de Marseille et de sa banlieue, par Laget de Podio. Marseille, Olive, 1835; in-8.

Les possessions de l'Eglise de Marseille, au commencement du IXe siècle, par J.-A.-B. Mortreuil. Marseille, 1855; in-8, planches.

Les prisonniers du château d'If, par Jacques Barrau. Marseille, Clappier, 1871; in-8.

Les prud'hommes pêcheurs de Marseille et leurs archives, par Payan d'Augery. Aix, Nicot, 1873; in-8.

Les rues de Marseille, par Aug. Fabre. Marseille, Camoin, 1867 et suiv.; in-8.

Les rues et les passants, réminiscences phocéennes, par Francis Wey. Paris; 1863.

Les sceaux de l'Eglise de Marseille au moyen-âge, par l'abbé Dassy. Marseille, 1857; gr. in-8, avec 34 sceaux.

Les statuts municipaux et coutumes anciennes de la ville de Marseille, etc.... par Noble François d'Aix. Marseille, Claude Garcin, 1656; in-4.

Les travaux de Marseille, par E. de Girardin. Marseille, Camoin, 1862; in-8.

Les trésors d'art de la Provence exposés à Marseille en 1861, par Marius Chaumelin. Marseille, 1862; in-8.

Lettres archéologiques sur Marseille, par J.-B. Lautard, 1re édition, 1840; 2e édition, Marseille, 1844; in-8.

Lettres d'abolition et amnistie accordée par Sa Majesté à la ville de Marseille. Marseille, Garcin, 1659; in-4.

Lettres escrittes de Marseille contenant au vray les choses qui s'y sont passées les 8, 9 et 10 du moys d'auril dernier 1585 avec un aduertissement sur icelles, 1585; in-8.

Lettres numismatiques ou Description de quelques monnaies trouvées dans le Midi de la France, par J.-F. Chalande, 1857; in-8. (Extrait de la Revue Numismatique belge.)

Lettres sur l'histoire monétaire de Marseille, par A. Carpentin. Marseille, Ve Marius Olive, 1855; in-8.

Lettres sur Marseille, par Jules Julliany. Marseille, Ant. Ricard, 1826; in-8.

Lettres sur Marseille, par Eugène Flavard. Marseille, Vial, 1853; in-8.

L'Hermès marseillais, ou Guide des étrangers à Marseille et dans le département des Bouches-du-Rhône. Marseille, Camoin, lib. 1826; in-12, avec une carte du département des Bouches-du-Rhône.

L'hermite de Saint-Jean ou Tableau des mœurs et fêtes marseillaises depuis le rétablissement des Bourbons, par Robert, 1814, 54 numéros. — Autres publications sous le même titre, par le même auteur, en 1823. 8 numéros. Marseille, Ricard; in-8.

L'histoire de la fondation de l'Ordre de Notre-Dame-de-la-Mercy pour la rédemption des captifs. Paris, J. Huré, 1618; in-12.

L'hôpital du Saint-Esprit, ses origines; suivi de documents inédits, par J.-A.-B. Mortreuil. Marseille, Cayer, 1873; in-8.

L'hôpital Sainte-Marthe, par J.-A.-B. Mortreuil. Marseille, 1856; in-8.

L'ile de Planier, par Paul Autran. Marseille, Barlatier-Feissat, 1869; in-8.

L'ile de Riou, par Bouillon-Landais. Marseille, Ve Marius Olive, 1859; in-8.

L'immuable fidélité de la ville de Marseille, par Louis d'Audiffret. s. l. n. d.; in-4.

L'index marseillais, recueil exact, nécessaire aux habitants et aux étrangers, etc. Marseille, Rouchon, de 1823 à 1826; in-12.

L'indicateur Marseillais, contenant tous les renseignements indispensables, rédigé sur un plan nouveau, propre à faciliter le parcours de la ville et la visite aux divers lieux qui peuvent mériter l'attention du voyageur ou de l'étranger, précédé d'une notice historique sur Marseille. Marseille, Bellue, 1851; in-12, plan de Marseille.

M

Magdalena massiliensis advena, seu de adventu Magdalenæ in Gallias et Massiliam appulsu, auctore R. P. Jos.-Bapt. Guesnay. Lugduni, Delagarde, 1643; in-4.

Manuel d'agriculture pour le Midi de la France et particulièrement pour le terroir de Marseille, par P.-A. Michel. Marseille, Gravière, 1854; in-8.

Manuel des bains de mer sur le littoral de Marseille, par L. S. M. Robert. Marseille, 1827; in-16.

Marseille. Album des étrangers et visiteurs. Marseille, 1833; in-12.

Marseille ancienne et moderne, par Guys. Paris Duchenne, 1786; in-4. — Seconde édition in-8.

Marseille aux pieds du Roy, par P. Mascaron. Avignon, J. Piot, 1632; in-4.

Marseille: coup-d'œil sur les mœurs, les coutumes, le commerce, l'industrie, la littérature et les arts, par Marius Chaumelin. Marseille, Camoin, 1861; in-8.

Marseille depuis 1789 jusqu'en 1815, esquisse historique, par Laurent Lautard. Marseille, 1844; in-8.

Marseille d'hier, d'aujourd'hui, de demain, étude locale, par S. Berteaut. Marseille, Vᵉ Marius Olive, 1867; in-8.

Marseille en 1962, par Marius Chaumelin. Marseille, 1862; in-8.

Marseille et les intérêts nationaux qui se rattachent à son port, par S. Berteaut. Marseille, Barlatier et Demonchy, 1845; in-8.

Marseille et les Marseillais, par Méry Paris, 1860; in-12.

Marseille et sa banlieue. Manuel renfermant la liste de toutes les rues nouvelles et anciennes de la ville et de la banlieue, des renseignements topographiques et statistiques sur tous les villages et hameaux de la banlieue, etc., par Alfred Saurel. Marseille, H. Seren, 1870; in-32.

Marseille et ses environs, par Alfred Saurel, avec 27 gravures, carte et 2 plans. Paris, L. Hachette et Cⁱᵉ, 1870, in-32 — 2ᵐᵉ édition, 1875, in-32.

Marseille et ses monuments, par Octave Teissier. Paris, 1867, in-18, plan. et gr.

Marseille et ses prisons, par Segaud. Marseille, Achard, 1826; in-8.

Marseille illustrée (France nouvelle). Paris, Marc. 1865, in-fol.

Marseille, Nîmes et ses environs en 1815, par un témoin oculaire. (Ch. Durand) en trois parties. Marseille, A. Ricard, 1818; in-8.

Marseille, petite revue d'une grande ville, par Barthélemy, 1842; in-8. — 2 autres éditions.

Marseille; précis monographique et encyclopédique ou le passé, le présent et l'avenir de cette ville aux points de vue historique, descriptif, industriel et hygiénique, de ses relations cosmopolites, etc., par Bruno Martin. Marseille, Samat, 1866; in-8.

Marseille savante, ancienne et moderne, par le Chevalier Jean de la Roque, 1729; in-12.

Marseille, son passé, son présent et son avenir, par A. Clapier. Paris, Huillaume et Cⁱᵉ, 1869; in-8.

Marseille sous Napoléon III, par Octave Teissier. Marseille, A. Gueidon, 1866; in-4, phot.

Marseille. Vademecum local des étrangers, touristes, voyageurs, artistes, négociants. Paris, Ch. Lahure, 1870; in-8, plans et vignettes.

Marseille vengée, réponse à Barthélemy, par Belliol. Marseille, 1846; in-8.

Marseille victorieuse, par Nicolas Faure; s. l. n. d. (1658), in-4.

Marseille visitée en vingt-quatre heures, guide du voyageur, (par Alfred Saurel). Marseille, Camoin, 1875; in-8, avec un plan de L. Lan.

Marseillo victoriosa ov la confirmation joyouso et panegyriquo do MM. Ant. de Bausset, Louys de Vacon et François Grange Consous gouuarnours, et M. Pierre Deloullo, Assessour, par Muraire; s. l. n. d., in-4.

Massilia lustrata, 1° ab antiquà fundatione, 2° ab infaustâ pestis afflictione, 3° a felici liberatione, Carmen heroicum, etc., Simon Fontanelte. Ex inclyta Massilia, per J. B. Boy, 1723; in-4.

Massilia Petri Hendreich. Argentorati, apud Josiam Hœdelium, 1657; in-18.

Mémoire au Roi concernant la franchise du port, de la ville et du territoire de Marseille, par M. Bergasse. Marseille, Dubié, 1814; in-8.

Mémoire pour la franchise du port, de la ville et du territoire de Marseille, par M. de Sinéty. Paris, Baudoin, 1790; in-8.

Mémoire que les Négociants soussignés, qui font exploiter des fabriques de savon à Marseille, présentent au Roi et à la Nation française. Marseille, 1789; in-4.

Mémoire soumis à l'administration au nom des propriétaires et habitants des quartiers de Mazargues, du Cabot, de Sainte-Marguerite et autres adjacents, territoire de Marseille, opposants à l'autorisation sollicitée par le sieur J. B. B. Emery, d'un établissement d'équarrissage de chevaux et autres animaux domestiques, à créer au vallon du Fangas. Marseille, Barlatier-Feissat et Demonchy, 1856; in-4, avec un plan.

Mémoire sur la topographie de Marseille du temps de César, par J. V. Martin. (Mémoire publié par l'Académie de Marseille, tom. VII), mai 1808; in-8.

Mémoire sur les eaux du ruisseau de Jarret, par les sieurs syndics des possédants jardins aux quartiers de Saint-Basile et de Sainte-Magdeleine — Marseille, 1785; in-4.

Mémoire sur les inconvénients de la franchise du port de Marseille, etc. Marseille, A. Ricard, 1816; in-8.

Mémoires et rapports de la Commission chargée de surveiller les fouilles du Bassin du carénage et de recueillir les objets d'antiquités. Marseille, 1831.

Mémoires pour servir à l'histoire des voyages maritimes des anciens navigateurs de Marseille, par M. B. A. Azuni. Gênes, Bonando, 1813; in-8.

Mémoires publiés par l'Académie de Marseille à partir de 1726. Marseille; in-8.

Monnaies des Patrices de Marseille; 1864. (Extrait de la *Revue Numismatique*).

Monnaies gallo-grecques de Marseille et d'Antibes; 1863. (Extrait de la *Revue Numismatique*).

Monographie de la Chartreuse de Marseille, par Félix Vérany. Marseille, 1861; in-16, une photographie.

Monographie de N. D. du Mont-Carmel à Marseille, par J.-B. Cantel. Marseille, Lebon, 1874; in-8.

N

Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône, par le marquis de Piolenc et de Genouillac. Paris, Dentu, 1863; in-8.

Notes sur les monuments funéraires et héraldiques que l'on voit encore dans quelques unes des églises de Marseille, par Ch. Kothen. Marseille, 1868; in-8.

Notice des tableaux et monuments antiques du Musée de Marseille. 1838; in-12.

Notice des monuments conservés dans l'Eglise noble, insigne et collégiale de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (par Fauris de Saint-Vincens). Marseille, Mossy; s. d. in-18.

Notice historique et statistique sur l'école des mousses à Marseille, par l'abbé Timon-David. Marseille, 1856; in-8.

Notice historique sur la Canebière, par P. Mazière. Marseille, G. Crespin, 1874; in-12.

Notice historique sur l'église Saint-Théodore (les Récolets), depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Casimir Bousquet. Marseille, 1856; in-8.

Notice historique sur l'Estaque (village de la banlieue de Marseille) par F. Vérany. Marseille, Boy, 1874; in-12.

Notice historique sur les anciennes rues de Marseille démolies en 1862, pour la création de la rue Impériale, par Augustin Fabre. Marseille, J. Barile, 1862; in-8 et atlas in-fol.

Notice historique sur les Pénitents, par Casimir Bousquet. Marseille, 1846; in-4.

Notice historique, topographique et hagiologique sur Saint-Giniez par l'abbé Daspres. Marseille, Ve P. Chauffard, 1874, in-8, dessins et plan.

Notice sur la chapelle et le fort de N.-D. de la Garde, par Régis de la Colombière. Marseille, Vve Marius Olive, 1855; in-8.

Notice sur la congrégation des missionnaires oblats (fondée par Mgr de Mazenod). Marseille, 1857; in-8.

Notice sur la côte Nord-Ouest de la rade de Marseille, la Nerthe, le Rove, Carry, etc., par Régis de la Colombière. Marseille, Vve Marius Olive, 1857; in-8.

Notice sur la croix de saint André (conservée à Saint-Victor), par l'abbé Magnan. Marseille, 1856; in-8.

Notice sur l'église paroissiale et cathédrale provisoire de Saint-Martin à Marseille, par l'abbé J. Louche. Marseille, Boy, 1871; in-8.

Notice sur les armoiries de Marseille, avec deux planches dessinées par Famin, représentant les armoiries de cette ville à diverses époques, par Bouillon-Landais. Marseille, Marius Olive, 1858; in-8.

Notice sur les cryptes de l'abbaye Saint-Victor-les-Marseille. Précis historique, description de ces souterrains, par Ch. Kothen. Marseille, 1864; in-8, avec un plan et 5 facsimile d'inscriptions, etc.

Notice sur les efforts faits à Marseille et à Toulon pour la restauration de la monarchie en 1793, par Abeille. Paris; in-8.

Notice sur le séjour à Marseille du roi d'Espagne Charles IV, depuis la fin de 1808 jusqu'au printemps de 1812, par Laurent Lautard. Paris et Marseille, 1826; in-8.

Notice sur les inscriptions découvertes dans le sous-sol de l'église de Saint-Vincent-de-Paul dite anciennement couvent des Augustins-Réformés-Déchaussés de Marseille, par Ch. Kothen. Marseille, 1871; in-8.

Notice sur les monnaies et médailles de la Bibliothèque de Marseille, par A. Carpentin. Marseille, veuve Marius Olive, 1862; in-8.

Notice sur une pierre tumulaire trouvée devant l'église Saint-Ferréol, par P. F. Bouillon-Landais. Marseille, 1839 ; in-8.

Nouveau guide de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône pour 1858, par L. Tronchet. Marseille, 1858 ; in-12.

Nouvel indicateur marseillais, Guide de commerce, par Pierre Blanc. Marseille, imp. diverses, de 1842 à 1875 ; in-12.

Nouvelles observations sur l'ancienne bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor, par Aug. Fabre. Marseille, J. Clappier, 1854 ; in-8.

Nouvelles lettres instructives et amusantes d'un ami à son ami sur l'Académie des Belles-lettres de Marseille, par Martin. Bruxelles, 1744, pt. in-8. — 2e édit., La Haye, 1745.

O

Observations et réflexions propres à confirmer ce qui est avancé par MM. Chicoyneau, Verny et Soullier dans la relation du 10 décembre 1720, touchant la nature des événements et le traitement de la peste à Marseille, imprimé par ordre de M. de Vauvenargues, premier procureur du pays. Aix, 1721.

Observations sur la dissertation intitulée : L'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, par Aug. Fabre. Marseille, Boy, 1854; in-8.

Observations sur l'importance du port de Marseille et sur la nécessité de le conserver, avec les moyens pour y parvenir, par Dedessuslamare. Marseille, P.-A. Favet, an XIII ; in-4.

Observations sur quelques plantes acotylédonées de la famille des urédinées et dans les sous-tribus des némasporées et des æcidinées, recueillies dans le département des Bouches-du-Rhône, par Louis Castagne. Marseille, 1842 ; in-12

Office de S. Lazare, evesque de Marseille et Martyr. Aix, Roize, 1634 ; in-12, front. gr.

Officia propria dioc. Massiliensis. Parisiis, 1853 ; in-8.

Officia propria sanctorum S. Massiliensis ecclesiæ. Massiliæ, C. Garcin, 1662; in-12.

Officia propria sanctorum sanctæ Ecclesiæ Massiliensis. Massiliæ, H. Martel, 1692; in-12.

Officia propria sanctorum sanctæ Ecclesiæ Massiliensis. Massiliæ, apud Joannem Petrum Brebion, 1732 ; in 12.

Officia propria venerabilis monasterii sancti Victoris Massiliensis. Marseille, Garcin, 1673.

Ordonnances du très-chrétien roi de France François premier et Edit par le roi, touchant la réformation de la justice en son pays de Marseille. Avignon, Jean de Chauney, 1536 ; in-4.

Ordonnances synodales du diocèse de Marseille. Marseille, 1855 ; in-8.

Ordonnances synodales du diocèse de Marseille, promulguées le 14 octobre 1857. Marseille, 1857 ; in-8.

P

Palais de la Bourse de Marseille, par Pascal Coste, architecte. Marseille, Marius Olive, 1874, in-8. 6 photographies.

Panégyrique de saint Lazare, premier évêque de Marseille et martyr, par M. Pellicot. Paris, J.-B. Garnier, 1758 ; in-8.

Particularités sur les places publiques de la ville de Marseille, par L.-F. Jauffret. Marseille, 1821 (*Mémorial Marseillais*) nos 218 à 264.

Petit indicateur de Marseille, offert par le propriétaire du Grand Hôtel du Louvre et de la Paix et de l'Hôtel du Petit Louvre, texte anglais. Marseille, Cayer et Cie, in-32, plan.

Physiologie du portefaix marseillais, par P. Martelly. Marseille. — 2 éditions in-12 et in-32.

Pièces gallo-grecques de Marseille, par A. Carpentin, 1861. (Extrait de la Revue numismatique).

Pièces historiques sur la Peste de Marseille et d'une partie de la Provence en 1720, 1721 et 1722, trouvées dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, etc., par L.-F. Jauffret. Marseille, Carnaud, 1820 ; in-8, avec un portrait de Mgr de Belsunce, et un fac-simile de son écriture.

Pierre Puget, peintre, sculpteur et architecte, par Léon Lagrange. Paris, Didier, 1868 ; in-8.

Port de Marseille. Examen des projets d'agrandissement, par Th. Lagrange. Paris, Garnier frères, 1842 ; in-8, plan.

Port de Marseille. Son passé, son présent, son avenir, par H. Pascal. Marseille, Senès, 1865 ; in-4.

Précis historique de tous les évènements remarquables arrivés à Marseille depuis 1789 jusqu'au 25 juin 1815 (par Chardon). Marseille, Chardon, 1817 ; in-12.

Précis historique sur l'ancienne Marseille, topographie, population, commerce, industrie, sciences et arts de cette nouvelle

Athènes des Gaules, par J. F. Lancelot. Bourges, Manceron, 1838; in-8.

Précis historique sur la Société de Bienfaisance et de Charité de la ville de Marseille, par Laurent de Crozet. Aix, A. Makaire, 1864 ; in-8.

Précis historique sur le commerce de Marseille, par M. A. Clapier. Paris, Guillaumin et Cᵉ, 1863 ; in-8.

Procès-verbal de ce qui s'est passé à l'arrivée et pendant le séjour à Marseille de S. A. Monsieur le comte d'Artois, en 1814 ; in-4.

Projets d'agrandissement des ports établis en vue d'assurer le présent et l'avenir de Marseille. Chambre de Commerce. Marseille, J. Barile, 1862 ; in-4, plans.

Promenades artistiques autour de Marseille, par Marius Chaumelin. (*Gazette du Midi*), 1855.

Promenade sur les bords du Canal de Marseille, par E. de Saint-Ferréol. Nîmes, Ballivet, 1854 ; in-8, avec plan.

Promenades dans Marseille, par Henri Verne. Marseille, Arnaud et Cⁱᵉ, 1862 ; in-12.

Protidas ou la Fondation de Marseille, par les Phocéens, par A. G. Baldy. Paris, L. Hachette, 1832 ; in-8.

Provinciœ Massiliensis ac reliquœ Phocensis annales, sive Massilia gentilis et christiana, auctore R. P. Joan. Bap. Guesnay. Lugduni, 1657 ; in-folio,

Pytheas aus Massilia von Fruhr. Damstadt, 1842 ; in-4.

Pytheas de Marseille et la géographie de son temps, par Joachim Lelewel. Bruxelles, Vogler, 1836 ; in-8.

Pytheœ Massiliensis fragmenta. Upsaliœ, 1824 ; in-4.

Q

Quatre mois de République à Marseille, 24 février ; 24 juin (par Dubosc). Marseille, Senès, 1848 ; in-8.

Quelques mots sur l'ancienne église des Accoules, par Casimir Bousquet. Marseille, 1854 ; in-8.

Quelques mots sur l'Obituaire du XIIᵉ au XIIIᵉ siècle, conservé dans l'église du monastère Saint-Victor à Marseille jusqu'en 1793, texte annoté et dessin inédit lithogr., par Ch. Kothen. Marseille, 1873 ; in-8.

R

Rapport sur le règlement définitif de l'opération dite des terrains du Lazaret, de la Joliette et d'Arenc, par F. Rouvière. Marseille, Marius Olive, 1874 ; in-8.

Rapport sur l'origine de la confrérie des Pénitents blancs de la Très-Sainte Trinité et de Notre-Dame d'Aide, pour la rédemption des captifs, fondée à Marseille en 1306. (par J.-B. Sardou). Marseille, 1853 ; in-8.

Recherches historiques sur l'ancienne législation marseillaise relative au privilége du vin, par Pierre Revest. Marseille, Lebon, 1873 ; in-8.

Recherches sur les voyages de Pythéas et sur ceux d'Hannon, par de Bourgainville. Paris, 1761 ; in-4.

Recueil des antiquités et monuments marseillais qui peuvent intéresser l'histoire et les arts, divisé en 5 parties et orné de gravures, par J.-B. Grosson. Marseille, Jean Mossy, 1773 ; in-4.

Recueil des Mandements, Ordonnances, etc., de Monseigneur l'évêque de Marseille, faits pendant que Marseille était affligée de la peste. Marseille, Jean Pierre Brebion, 1721 ; in-12.

Recueil du Règlement du corps des Portefaix, des délibérations prises et de l'arrêt du Parlement qui l'homologue. Marseille, F. Brebion, 1789 ; in-8.

Règlement à l'usage de l'Intendance sanitaire de Marseille, suivi des lois, etc. Marseille, 1836 ; gr. in-8.

Règlement de l'hôpital des Insensés de cette ville de Marseille. Marseille, 1776 ; in-8.

Règlements pour l'Administration de l'hôpital-général des pauvres enfants abandonnés et orphelins, établi à Marseille sous le titre de Notre-Dame de Bon-Rencontre. Marseille, 1748 ; in-4.

Règlement pour les Dames de la congrégation établie à Marseille sous le titre de la Purification de la Très-Sainte-Vierge. Lyon, imp. André Molin, 1710 ; in-12.

Relation de ce qui s'est passé à Marseille dans les journées des 14, 15, 16 et 17 avril 1814, an 1ᵉʳ de l'ère de la délivrance, par Blondet, s. n. n. d. ; in-8.

Relation de la feste des Prud'hommes, corps et communautés des patrons pêcheurs de la ville de Marseille, célébrée le 6 février 1687. Marseille, P. Mesnier, 1687, in-12. — Autre édition, in-4.

Relation et lettres sur ce qui s'est passe dans l'hopital général de la Charité de Marseille en 1700, par Bègue, diacre ; in-12.

Relation exacte des événements qui ont

eu lieu à Marseille depuis le 4 mars jusqu'au 25 juin 1815. Marseille, Terrasson, 1815; in-8.

Relation historique de la peste de Marseille en 1720, par Bertrand. Cologne, J. Marteau, 1721, et Marseille, Jean Mossy, 1779 ; in-8.

Relation succincte de la peste de Marseille, par Chicoyneau et Veray, 1720 ; in-8. — Plusieurs éditions.

Relation véritable de tout ce qui s'est passé en la ville de Marseille, depuis le 13 et 19 du mois de juillet 1658 jusqu'à présent, par Le Roy ; in-4.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, par P. M. Roux, S. E. Maurin et Alfred Saurel (1837-1873); 35 vol. in-8.

Réponse aux observations de M. Aug. Fabre sur l'ancienne Bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor, par Mortreuil. Marseille, Boy, 1854 ; in-8.

Réponse des fidèles catholiques, apostoliques, romains des diocèses d'Arles, Aix, Marseille, Apt, Orange, à la 2e lettre pastorale de M. Ch.-Benoît Roux ; s. l. n. d., 1791 ; in-8.

S

Saint-Just-lez-Marseille, histoire ecclésiastique de ce quartier, par l'abbé Jules Louche. Marseille, Marius Olive, 1873 ; in-8.

Sanctuaire de N.-D.-de-la-Garde à Marseille, depuis l'an 600 jusqu'à nos jours, par A. M. (frère Silve des Ecoles chrétiennes). Marseille, E. Camoin, 1873 ; in-8.

S. Joannes Cassianus illustratus, sive chronologia vitæ S. J. Cassiani abbatis et monasterii S. Victoris ab eodem Massiliæ conditi... ab anno Christi CCCCXX. opera et studia P. J. B. Guesnay. Lugduni, Ant. Collier, MDCLII.

Souvenirs marseillais. La peste de 1720, d'après les documents inédits, par Aug. Laforet, Marseille, Ve Marius Olive, 1863 ; in-8.

Statuta ecclesiæ cathedralis Massiliæ. Massiliæ, Cl. Garcin, 1648 ; in-4.

Statuta ecclesiæ cathedralis Massiliæ. Massiliæ, Brebion, 1725.

Statuts capitulaires de la cathédrale de Marseille. 1862 ; in-4.

Statuts de l'hospice de la Charité de Marseille, suivis de l'édit du roi, donné à Versailles en janvier 1689 ; in-8.

Statuts des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs, etc. de la ville de Marseille. Marseille, Ant. Favet, 1762 ; in-12.

Statuts et règlements de la communauté des marchands drapiers, merciers, toiliers, denteliers, jouailliers et quincailliers de la ville de Marseille, etc. Marseille, 1753 ; in-4.

Statuts et règlements de la paroisse Saint-Ferréol, autorisés par Monseigneur l'Evêque de Marseille le 6 avril 1700. Marseille, Ant. Ravel, 1763 ; in-24.

Statuts et règlement du corps et communauté des maîtres tonneliers et barrillats de la ville de Marseille. Marseille, 1755 ; in-8.

Statuts et règlement pour le collége des maîtres en chirurgie de la ville, faubourgs, district et territoire de Marseille accordés par lettres-patentes données à Versailles, le le 25 juin 1769. Marseille, Ant. Favet, 1785 ; petit in-folio.

Statuts et règlements pour chacun des autres corps d'état de la ville de Marseille.

Statuts synodaux du diocèse de Marseille, 18 avril 1712. Marseille, Ve de Henri Brebion ; in-8.

T

Tableau des noms anciens et noms nouveaux des promenades, places publiques, etc., de la ville de Marseille, et de ses faubourgs, suivi d'une notice historique sur la ville de Marseille, sur les maisons de campagne de son territoire et sur les principales promenades publiques de cette cité si fameuse dans l'histoire, par Chardon. Marseille, Chardon, 1830; in-8.

Tableau historique de Marseille et de ses dépendances, avec le plan de cette ville, par Achard. Lausanne. Marseille, chez Jph Rostand, lib., 1789 ; in-8.

Tableau historique et descriptif de Marseille ancienne et moderne, par Chardon, 4e édition, 1825 ; in-12.

Tableau historique et politique de Marseille ancienne et moderne, ou Guide fidèle du voyageur et des négociants dans cette ville. Marseille, Chardon, in-12. — Plusieurs éditions.

Traité sur la topographie, la population, le commerce, les arts de la ville de Marseille, au temps où elle fut assiégée par Jules César, par F. H. Bayle. Marseille, Feissat e Demonchy, 1838 ; in-8.

Types marseillais, portraits et noms, par Alphonse Bressier. Marseille, Camoin, 1871. in-8.

U

Une visite à Saint-Julien, banlieue de Marseille, en 1857, par H. Guys (Revue de Marseille, 1857).

V

Veteris Massiliæ res et instituta ex fontibus adumbrata, dissertatio quam scripsit Joannes Christianus Johannsen. Kiliæ, Mohr, 1817; in-8.

Voyage en Savoie et dans le midi de la France en 1804 et 1805, par La Bedoyère, (Curieux détails sur Marseille). Paris, Guiguet et Michaud, 1807; in-8.

CARTES ET PLANS.

Carte de la banlieue de Marseille, d'après M. E. Bonnet, par Alfred Saurel. Marseille, H. Ollivier, 1875, demi-feuille.

Carte des circonscriptions diocésaines avant 1789 dans les anciennes provinces ecclésiastiques d'Aix, d'Arles et d'Embrun, pour servir à l'intelligence des divisions civiles et administratives de la Provence romaine (fin du IVe siècle avant J.-C.), dressée par Alexis Reinaud de Fonvert. — Paris, Lemercier, 1861, 1 feuille grand aigle.

Carte topographique du territoire de Marseille, à l'échelle de 1 à 50,000, par Alphonse Matheron. — Marseille, Beisson, 1830, 1 feuille et demie colombier.

Le vrai portraict de la ville de Marseille (plan de cette ville joint à la cosmographie de Belleforest.) Paris, 1575.

Marseille du temps de Jules César et Marseille en 1850, par Ed. Rouby. — Paris, Raillery, 1868, in f°.

Marseille, plan du XVIe siècle, sans lieu ni date. — Autre semblable dans le *Civitas orbis Terrarum*, 1575.

Marseille. — Plan tiré, à quatre couleurs, dessin par E. Thuillier, gravé chez Erhard (Marseille et ses Environs par Alfred Saurel, 2me édition). — Paris, Hachette et Ce 1875, un quart de feuille.

Nouveau plan de la ville de Marseille comprenant tous les changements opérés jusqu'à ce jour — Paris, Maison, 1847, demi-feuille.

Ouverture de la rue Impériale dans la vieille ville, entre l'église des Augustins et le boulevard des Dames. — Marseille, Gravière, 1866, 1 feuille.

Plan de distribution des terrains de l'arsenal de Marseille, gravé d'ordre de la compagnie qui en a fait l'acquisition. — Un quart de feuille (1784).

Plan de l'abattoir construit de 1846 à 1851 sous la direction de Pascal Coste et Vincent Barral. — Marseille, Charavel, demi-feuille colombier.

Plan de l'agrandissement des quais du port de Marseille, dressé par les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et approuvé par la loi du 9 août 1839. — Marseille, Charavel, demi-feuille.

Plan de l'arsenal de Marseille tel qu'il existait en 1781, pour le service du corps des galères et celui de la marine, au moment où Louis XVI les vendit au commerce de cette ville, au prix de 11 millions. — Sans lieu ni date, un quart de feuille.

Plan de la nouvelle ligne de l'Octroi de Marseille, présenté par M. Casimir Boubel, préposé en chef de l'octroi, le 13 novembre 1848 et adopté le 4 janvier 1849. — Marseille, Viale-Geoffroy, 1849, 1 feuille petit colombier.

Plan de la rade de Marseille et des nouveaux quartiers projetés en 1861, par Latour et Gassend. — Marseille, 1861.

Plan de la rue Noailles et de ses abords conformes à l'exécution. — Marseille, Sauvanet, 1 feuille colombier.

Plan de la ville de Marseille, de ses faubourgs et de ses bastides avec les plans détaillés du Lazaret et les changements qui ont eu lieu jusqu'en l'année 1844. — Paris, Vicq, 1 feuille.

Plan de la ville de Marseille, détail de ses maisons de campagne, tracé du canal avec ses dérivations, dressé et gravé par Gabriel Rey, sur l'échelle de 1 à 7,500. — Marseille, 1851, 1 feuille.

Plan de la ville de Marseille et de la banlieue, par J. Fouque et L. Blanc. — Marseille, Sauvanet, 1860, 2 feuilles.

Plan de la ville et faubourgs de Marseille dressé d'après les meilleurs auteurs et gravé par Dupuis. — Paris, Jean, 1806, 2 feuilles.

Plan de la ville de Marseille réduit de celui de Demarest comprenant tous les nouveaux quartiers ainsi que les principaux changements opérés jusqu'en 1851. — Marseille, Raibaud, demi-feuille.

Plan de la ville de Marseille, réduction de 1 à 10,000 du plan du sieur Demarest, comprenant tous les nouveaux quartiers et les principaux changements jusqu'en 1854. — Marseille, Charavel, 1 feuille.

Plan de Marseille à vol d'oiseau. Marets, Delin, Cundier, sculp. (vers 1600); demi-feuille.

Plan de Marseille. — Marseille, Raibaud, 1846 (joint au Guide publié pour le compte de l'Hôtel des Empereurs).

Plan de Marseille, à l'échelle de 1 à 5,000, comprenant tous les nouveaux quartiers ouverts depuis 1808 et tous les changements jusqu'en 1845, par Théodore Brochier.— Marseille, Raibaud, 1846, 2 feuilles.

Plan de Marseille au moyen âge, dessiné par A. Ginoux et lithographié par C. Berck. — Marseille, Raibaud, 1852, demi-feuille.

Plan de Marseille, de ses faubourgs et bastides avec plans détaillés de son Lazaret et principaux monuments, donnant tous les changements qui ont eu lieu jusqu'en l'année 1854. — Paris, Vicq, 1 feuille.

Plan de Marseille dressé sous la direction de V.-A. Malte-Brun, par P. Binoteau. — Paris, Binoteau, 1853, demi-feuille.

Plan de Marseille et d'une partie de son territoire levé pour l'étude du chemin de fer maritime, dessiné par J. Fouque et L. Blanc. — Marseille, Veuve Marius Olive, 1863, 2 feuilles colombier.

Plan de Marseille indiquant les travaux en voie d'exécution, ainsi que les travaux projetés en 1868 (Guide de l'étranger à Marseille, par F. Peise). — Paris, Garnier frères, 1868, 1 feuille.

Plan de Marseille indiquant les travaux projetés. — Marseille, Raibaud, 1866, 1 feuille.

Plan de Marseille par Gabriel Rey, nouvelles limites de l'octroi, tracé du canal et des dérivations. — Marseille, Raibaud, 1852, demi-feuille.

Projet de reconstruction des vieux quartiers de Marseille avec le profil en long, par Léon Cahier (Jules Corso). — Marseille, Charavel, 1855, 1 feuille colombier.

Plan des îles, de la rade de Marseille et du port Dieudonné, par H. Garella. Paris, Desmadryl, 1 feuille.

Plan des terrains appartenant à la Société du Prado marseillais. — Marseille, Charavel, 1848, demi-feuille colombier.

Plan du local de la Providence, appartenant aux hospices de Marseille, situé rues de la Providence, Petit-Saint-Jean et rue Longue-des-Capucins, occupé aujourd'hui en partie par le Mont-de-Piété. — Marseille, Charavel, 1844, 1 feuille.

Plan d'un projet de jardin zoologique et d'embellissement des abords du bassin de Longchamp. — Marseille, Charavel, demi-feuille.

Plan du projet d'élargissement de la rue Noailles. — Marseille, Cousinery, demi-feuille colombier.

Plan du territoire de Marseille, de 1 à 50,000. — Marseille, Thibaut et Ce, 1847, demi-feuille colombier.

Plan du territoire de Marseille avec tracé du canal et du chemin de fer, d'après les documents fournis par diverses administrations, dessiné par Jarry et lithographié par Honoré Thibaut. — Marseille, Priston, 1853, 1 feuille.

Plan du territoire de Marseille, par Mikenhoff, géomètre, lithographié par Raybaud. — Marseille, Chiesa, éditeur, 1852, 1 feuille.

Plan et vue du nouveau port auxiliaire de la Joliette à Marseille par Victor Cassini. — Marseille, Viale-Geoffroy, 1845, demi-feuille.

Plan figuratif du nouveau quartier des Docks, proposé en 1858 pour Marseille, par le comte Venceslas Jablonowski. — Paris, Barousse, demi-feuille.

Plan général de la nouvelle cathédrale et de ses dépendances. — Marseille, Vial, 1853, 1 feuille.

Plan général de la ville de Marseille, par J.-P. Bresson, gravé par Raure, 1772. — Marseille, Antoine Bresson, 1773, 1 feuille.

Plan géométral de la ville de Marseille et de ses faubourgs, avec le projet d'agrandissement, levé par ordre du Roi, en 1785, sous l'inspection du colonel de génie de Perron. — Marseille, Roullet, 2 feuilles.

Plan géométral de la ville, citadelles, port et arcenaux de Marseille, dédié à M. de Philippeaux par Razaud, ingénieur, gravé par Randon. — Marseille, J.-B.-Benoît, 1743, 2 feuilles.

Plan géométral de Marseille et d'une partie de son territoire à l'échelle de 1 à 10,000, dressé et publié par L. Lan, chef de bureau de la voirie. — Marseille, H. Olivier, 1870, 1 feuille grand colombier.

Plan indiquant les nouveaux ports et les établissements de la compagnie des Docks. — Paris, Dupont, avril 1861, quart de feuille.

Plan routier de la ville de Marseille et de ses faubourgs, levé par Campou en 1791 et gravé par Denis Laurent en 1792. — Marseille, 1 feuille colombier.

Plan topographique de la ville de Mar-

seille et de la totalité de son territoire, réduit du plan cadastral parcellaire, de 1819 à 1821, sous les auspices du comte de Villeneuve, préfet, par Delavau, géomètre en chef. — Paris, A. Donnadryl, 2 feuilles.

Plan topographique de la ville de Marseille et de ses faubourgs, édité par Chardon, libraire, et gravé par Vicq, 1819.

Plan topographique de la ville de Marseille et d'une partie de son territoire, commencé en 1802, publié en 1824 sous les auspices du comte de Villeneuve, préfet, par Demarest. — Paris, 4 feuilles.

Plan topographique de la ville de Marseille et d'une partie de son territoire, avec toutes les nouvelles rues et constructions qui ont eu lieu jusqu'en 1836, dessiné par Jarry et lithographié par Thibaut. — Marseille, Estellon, 1837, 1 feuille grand colombier.

Projet de restauration des vieux quartiers, par Rivalz et Vaucher. — Marseille, Viale, 1850, 1 feuille colombier.

Terroir, ville, port et rade de Marseille et ses environs où sont distingués ses bornes et ses limites, tous les chemins de charoy, de cheval et de pieds; — les noms des montagnes, vallons, rivières, ruisseaux, ravines et fontaines; — la rade avec les îles et les batteries de canons et mortiers, — et la vue de la ville et de son port, par S. Chevalier de Soissons (1745), 2 feuilles.

Trait du plan topographique de la ville de Marseille et d'une partie de son territoire, commencé sous Charles Delacroix, préfet, par P. Demarest, gravé par Chamonin, 1808, 1 feuille.

Topographie physique de Marseille à son origine et du temps de L. César, par A. Verdillon. — Marseille, A. Decugis, 1872, quart de feuille.

Ville de Marseille et de ses abords à l'échelle de 1 à 10,000, gravé par Auguste Robelier, publié par J. Fouque et A. Matheron. — Marseille, A. Matheron, 1869, 1 feuille colombier.

(Les titres mentionnés dans ce chapitre ont été relevés sur les livres formant la bibliothèque publique de Marseille ou diverses collections particulières, telles que celles de MM. Bory, Laurent de Crozet, Kothen, De Jessé-Charleval, Laugier, Joseph Mathieu, etc.)

XXIII. — BIOGRAPHIE

La nomenclature des personnages illustres ou seulement remarquables que la Commune a produits atteindrait une longueur démesurée si nous ne savions faire un choix parmi les noms à citer. Nous nous sommes donc borné à signaler les enfants de Marseille qui se sont distingués dans les arts, la guerre, la littérature, nous gardant d'omettre ceux qui, par l'établissement des œuvres de bienfaisance ou la sainteté de leur existence, peuvent être encore aujourd'hui présentés comme des modèles à imiter.

Cette liste de notabilités, trop développée peut-être pour les indifférents et pour les étrangers, mais trop restreinte à coup sûr pour les véritables Marseillais, ne comprend aucun personnage vivant à la date du 1er novembre 1875, la mort seule, à notre avis, autorisant les auteurs à porter un jugement sain sur les actions et sur les ouvrages des hommes même les plus éminents.

Aux Marseillais proprement dits il nous a paru juste de mêler quelques notabilités qui ont vécu si longtemps à Marseille ou qui y ont rempli un rôle tellement important qu'on les considère comme appartenant à cette ville.

Le nom du lieu de naissance mis entre parenthèse suffira pour aviser le lecteur de la différence que nous établissons entre les vrais Marseillais et ceux qui seulement sont réputés tels.

Il nous paraît opportun de prévenir les critiques au sujet des prénoms et des dates de l'état-civil d'un grand nombre des personnages que nous citons. Nos documents sont puisés aux sources les plus pures et si les renseignements que nous produisons ne concordent pas avec ceux que l'on pourra trouver ailleurs, c'est que nos devanciers étaient mal informés.

Nous devons faire cette remarque surtout en ce qui concerne les Membres de l'Académie de Marseille. Il suffira sans doute de dire que les indications les plus complètes et les plus authentiques nous ont été fournies à leur sujet, avec une complaisance et une abnégation dont nous ne saurions trop le remercier, par M. l'abbé Dassy, secrétaire perpétuel de cette ancienne et savante Société.

A

Abbat (Antoine-Marie-Joseph), né en 1797, mort le 14 août 1866.

Prêtre, a fait construire en grande partie à ses frais l'église monumentale de Saint-Joseph de Marseille.

ABEILLE (Jean-Joseph-André), né le 23 août 1756, mort en février 1842.
Négociant, député à la Constituante, chevalier de Saint-Louis et de Malte, membre de l'Académie de Marseille.
A publié : Des colonies et du rétablissement de Saint-Domingue. — Notice historique sur les efforts faits à Toulon et à Marseille pour la restauration de la Monarchie en 1793. — Mémoire sur l'influence des sociétés savantes sur la navigation et le commerce. — Réflexions sur l'entrepôt de Marseille. — Rapport sur la fabrication du savon, etc.

ABEL (Henry-Joseph) né (à Aix) le 15 juillet 1796, mort le 19 novembre 1861.
Publiciste, rédacteur de la *Gazette du Midi* (1830-1861), a écrit : Quelques vérités sur les petits Catéchismes anti-révolutionnaires (1829). — Histoire de la monarchie française, 3 vol. (1858).

ACHARD (Louis-Amédée-Eugène), né en avril 1814, mort le 26 mars 1875.
Publiciste, romancier, auteur dramatique. On cite : Une Arabesque — Les petits-fils de Lovelace. — Les châteaux en Espagne. — La robe de Nessus.— Maurice de Treuil. — Madame Rose. — Le clos Pommier. — L'ombre de Ludovic. — Montebello. — Palestro. — Les vocations.— La famille Guillemot. — Les Séductions. — Les misères d'un millionnaire. — Noir et Blanc. — Le Roman du Mari. — Histoire d'un Homme. — La Traite des Blondes. — Le Duc de Carlepont. — Les Fourches Caudines.— La chasse à l'Idéal. — Les chaînes de fer. — Marcelle. — Le Journal d'une héritière. — La vie errante. — Chien et Chat.— Les Femmes honnêtes. — Les Coups d'épée de M. de La Guerche. — Envers et contre tous. — Maxence Humbert. — Les Trois Grâces. — Le Mari de Delphine. — La Vipère. — Le Serment d'Edwige. — Droit au but. — La Chasse Royale. — Madame de Villerxel. — Les Dernières Marquises. — Parisiennes et Provinciales. — Les Rêveurs de Paris, romans. — Albertine de Mierris, comédie. — Le Socialiste en Province. — Par la fenêtre. — Donnant donnant. — Le jeu de Sylvia, vaudevilles. — Souvent femme varie. — Souvenirs de voyage, etc.

ACHARD (Claude-François) né le 13 mars 1751, mort le 29 septembre 1809.
Médecin, membre de l'Académie de Marseille, organisateur de la bibliothèque publique, auteur de nombreux mémoires et de plusieurs ouvrages importants : Histoire des hommes illustres de la Provence ancienne et moderne, 2 vol. in-4° (1787). — Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaissin, in-4° (1788). — Cours élémentaire de bibliographie, in-8°. — Vocabulaire français-provençal, in-4° (1785).

ACHARD (Joseph-François).
Imprimeur, a écrit divers mémoires qui figurent dans le Répertoire de la Société de statistique de Marseille.

ADRAMAN, mort en janvier 1706.
Connu sous le nom de Fils de la Bouchère de Marseille; entré tout enfant au service des Turcs, devint Pacha de Rhodes et Grand amiral de Turquie.

AGEVILLE (Claude d'), supplicié en février 1794.
Architecte, professeur à l'Académie de peinture, collaborateur d'Achard. On lui doit : Eloge historique d'André Bardon. — Mémoire sur le port de Marseille. — Poésies provençales.

AGROTAS, vécut à Rome durant le premier siècle.
Orateur.

AILLAUD (Pierre), né le 24 novembre 1711, mort le 19 février 1764.
Abbé, membre de l'Académie de Marseille ; a publié : Dissertation sur l'ancienneté de Marseille et sur les colonies de cette ville. Légua sa bibliothèque, composée de 7,000 vol., aux prêtres du Sacré-Cœur-de-Jésus, établis au faubourg Saint-Lazare.

AIX (François d'), mort vers 1660.
Poète et compilateur, publia : Les statuts municipaux et coustumes anciennes de la ville de Marseille (1656). — Le Jugement de Jupiter sur le différent d'amour et de folie, poème. — Les infortunes de Pirame et de Thisbé, poème.

AIX (Louis d'), mort en 1596.
Viguier de Marseille, du parti de Charles de Casaulx contre les royalistes.

ALAGON DE MEYRARGUES (Louis), né (à Meyrargues), mort en 1605.
Agent diplomatique, viguier de Marseille.

ALBERTAS (Antoine-Nicolas d'), seigneur de Gémenos.
Négociant des plus riches qui aida de ses finances la ville de Marseille, à plusisurs reprises (1592-1593).

ALBERTAS (Jean-Baptiste-Suzanne, marquis d') né (à Aix), en 1751, mort le 3 septembre 1829.
Préfet des Bouches-du-Rhône (1814), Pair de France (1816).

ALBOUIS (Joseph-Jean-Baptiste) né le 11 décembre 1747, mort le 28 mars 1809.
Acteur célèbre sous le nom de D'Azincourt, sociétaire des Français en 1778.

Albrand (Etienne-Marius-Honoré), né en 1815, mort le 17 décembre 1867.
Courtier de commerce, a écrit plusieurs mémoires statistiques, entr'autres : Le port de Marseille et le commerce maritime en France (1866).

Albrand (Fortuné), né vers 1795, mort en 1827.
Voyageur; fondateur de la colonie de Sainte-Marie-de-Madagascar.

Albrand (Pierre-Jean-Baptiste), né le 6 décembre 1792, mort le 23 octobre 1855.
Avoué, membre de l'Académie de Marseille, musicien-publiciste.

Alby (Ernest), né le 1er juillet 1809, mort le 24 juin 1868.
Littérateur, a écrit : Les Aventures de Trompette Escoffier.

Alignano (Benoit d'),mort en juillet 1268.
L'un des évêques les plus remarquables de Marseille, suivit le roi de Navarre en Palestine (1239) et rendit de grands services aux Croisés. De retour en Provence, il honora son siége par ses vertus et ses talents. Il a laissé aussi quelques écrits, entr'autres : De Constructione Castri Saphet.

Allard (Joseph-Félix), né en 1795, mort le 2 octobre 1831.
Prêtre, bibliophile et littérateur. On a de lui une traduction de l'Apologétique de Tertullien (1827).

Allemand (Jean-Joseph) né le 27 décembre 1772, mort le 10 avril 1836.
Prêtre, fondateur de l'Œuvre de la jeunesse.

Allibert de Berthier (Hyppolyte-Antoine-Félix), né le 18 mai 1803, mort le 4 avril 1854.
A écrit divers mémoires touchant l'horticulture. — (Répertoire des travaux de la Société de statistique.)

Aloès (Jean-François), mort le 30 avril 1677.
Religieux de la Sainte-Trinité, a traduit : Vie de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois.

Altoviti (Marseille d'), née en 1577, morte en 1606.
Femme poète dont il ne reste que peu de productions, mais qui de son vivant fut très-admirée à cause de son esprit et de sa beauté.

Altoviti (Philippe d'), mort le 1er juin 1586.
Père de Marseille d'Altoviti, connu par sa querelle avec le duc d'Angoulême, gouverneur de la Provence, qui finit par un duel dans lequel ils succombèrent tous les deux.

Amphoux (Jacques-Antoine), né en 1720.
Prêtre, a publié: Oraisons funèbres du Dauphin et du duc de Villars. — Pièces sur l'histoire de Marseille. — Amusements curieux.

André, mort à la fin du siècle dernier.
Ecrivain ecclésiastique ; a produit un grand nombre d'ouvrages. On cite : Lettres à l'abbé Prévost concernant les missions du Paraguay (1758). — La Divinité de la Religion chrétienne (1763). — La Morale de l'Evangile en forme d'élévation à Dieu (1786), etc.

Anglès (Pierre-André), né en 1767.
Poète, a publié: Le siége de la Rochelle (1786).

Ansile (Saint), martyrisé le 26 janvier 483.
Evêque de Fréjus.

Anthoine (Antoine-Ignace d'), baron de Saint-Joseph, né (à Embrun) le 21 septembre 1749, mort le 22 juillet 1826.
Négociant, économiste, maire de Marseille, et créé baron de l'Empire en 1808, membre de l'Académie de Marseille, a écrit : Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire (1805 et 1820).

Anthoine (François d'), baron de Saint-Joseph, né en 1787.
Militaire de mérite, se distingua durant la guerre d'Espagne (1812).

Arbaud (Louis-Claude-Gaspard-Jérôme), né le 6 juin 1727.
Médecin, collaborateur d'Achard, a publié : Abrégé de l'Histoire de Louis XIV, etc.

Arcère (Antoine), né en 1664, mort le 22 janvier 1699.
Oratorien, voyageur ; auteur d'un Dictionnaire Turc, Latin et Français (inédit).

Arcère (Louis Etienne), né en 1698, mort le 7 février 1782.
Oratorien, historien, poète, auteur de plusieurs ouvrages, de mémoires historiques et biographiques et d'un assez grand nombre de poésies. On cite de lui: Histoire de La Rochelle et de l'Aunis, 2 vol. (1756). — Dissertation sur l'état de l'agriculture des Romains (1777). — Mémoire apologétique de la révolution de Corse contre les Génois (1760), etc.

Ardène (d') Voir : Rome.

Armand (François d'), mort en 1595.
Capitaine de galères, négociateur auprès du Roi.

Arnaud (Jean-Etienne-Guillaume), né le 16 mars 1807, mort le 28 janvier 1863.
Professeur de musique et compositeur de romances dont beaucoup devinrent populaires.

Arquier (Joseph), né (à Toulouse) en 1763, mort en octobre 1816.
Compositeur de musique et violoncelliste. A écrit : Le Mari corrigé (opéra-bouffe). — La Peau de l'Ours. — La Fée Urgèle.

Artaud (Louis), né en octobre 1700, mort le 29 avril 1768.
Avocat et conseil de la Ville, poète, membre de l'Académie de Marseille, a publié : Dissertation sur la législation de Marseille, et diverses poésies provençales, etc.

Artaud (Zacharie), né en 1694, mort en septembre 1753.
Oratorien, auteur d'un manuscrit latin in-folio intitulé : Atheneum Massiliense. 3 vol. (Bibliothèque de Marseille).

Artefeuil (Pseudonyme de P. J. L. de Gaillard-Longjumeau et de Marie d'Arnaud de Rousset, d'après M. L. Camoin).
Aurait publié, en collaboration de l'abbé de Capris : L'Histoire héroïque de la Noblesse de Provence (1776-86), d'après Achard.

Arvieux (Laurent d'), né le 21 juin 1635, mort le 3 octobre 1702.
Consul, voyageur savant dont les Mémoires ont été publiés en 1735 par le Père J.-B. Labat, sous le titre de : Mémoires du chevalier d'Arvieux, etc., en 6 vol.—Voir l'art. *Le Cannet.*

Astouin (Louis), né en 1822, mort le 25 août 1856.
Portefaix-poète, représentant du Peuple en 1848; a publié deux volumes de poésies. Il mourut des suites d'une maladie qu'il avait contractée en sauvant un homme qui se noyait.

Attenoux (Alexis).
Notaire, agronome, a écrit en collaboraiton de Sinéty : Description de diverses charrues perfectionnées.

Aubert (Antoine) né le 21 juillet 1693, mort le 3 juin 1779.
Docteur en médecine, fit le plus bel usage de sa fortune, et fonda le 16 mai 1774, l'hôpital du Sauveur (actuellement Faculté des sciences).

Aubert (Augustin), né le 23 janvier 1781, mort le 5 novembre 1857.
Peintre, membre de l'Académie de Marseille, auteur d'un grand nombre de tableaux pour la plupart religieux; on cite : le Sacrifice de Noé à la sortie de l'Arche (Musée de Marseille). — La Visitation (Notre-Dame du Mont).— Le Renvoi d'Agar.— Diane et Endymion.— Le Massacre des Innocents (Musée de Marseille). — Le Christ en Croix. — La Résurrection. — L'Ascension. — La Transfiguration (Saint-Charles).— Le Baptême de N.-S. (Saint-Martin). — La Sainte-Trinité entourée d'une gloire d'Anges (La Palud).— Vue de la chapelle souterraine de Saint-Victor. — Une vue de Marseille. — L'Adoration des Mages (Œuvre de la Jeunesse). — La Pêche miraculeuse (Saint-Laurent).— La Messe de Mgr de Belsunce (N.-D.-du-Mont). — La Mort de saint Joseph.— La Conversion de saint Paul. — Le Martyre de saint Paul (Tarascon). — Voir l'art. *Le Cannet.*

Audibert (Louis-François-Hilarion), né le 27 avril 1797, mort le 12 octobre 1861.
Maître des requêtes, a écrit : Éloge du Duc d'Enghien. — Histoire et roman. — Le Cardinal de Retz, Louis XI, Montesquieu, Talma. — Des avantages de la Légitimité.— De l'influence du Christianisme sur les institutions sociales. — Mélanges de littérature et d'histoire, etc.

Audibert (Dominique).
Négociant, membre de l'Académie de Marseille, auteur de plusieurs éloges d'académiciens, a produit : Lettres sur la Révolution de la Littérature et des Arts en Italie.— Histoire de France en vers techniques.

Audibert-Rose (Edmond), né (à Bordeaux) en 1820, mort le 31 mai 1873.
Ingénieur des mines, directeur du chemin de fer de Paris à Marseille, dont il avait dirigé la construction, amateur éclairé des beaux-arts et surtout de musique, directeur des mines de la Grand-Combe, officier de la Légion d'Honneur, etc.

Audiffret (Jean-Baptiste), né en 1657, mort en 1733.
Diplomate, géographe. A écrit : Géographie ancienne, moderne et historique (1689).

Audiffret (Louis-Dominique d'), commencement du XVIII[e] siècle.
Avocat. A écrit : L'immuable fidélité de la ville de Marseille.

Audiffret (Louis-Dominique), né (à Draguignan), mort le 11 juillet 1869.
Avocat, jurisconsulte, membre de l'Académie de Marseille, a publié : La servitude d'aqueduc au point de vue de la distribution des eaux dans le territoire de Marseille (1848) et plusieurs mémoires touchant l'archéologie (Recueil de l'Académie de Marseille).

Audimar (Jean-Baptiste), mort le 4 décembre 1736.
Echevin ; se distingua par son dévouement pendant la peste de 1720.

Audcuard (Antoine-Joseph), né (à Aix) le 17 mars 1794, mort le 30 octobre 1856.
Instituteur. Le répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille renferme plusieurs de ses mémoires traitant de sujets divers.

Authier de Sisgaud (Christophe d'), né le 6 avril 1609, mort le 17 Septembre 1667.
Evêque de Bethléem (1651), prédicateur distingué et fondateur de plusieurs séminaires, auteur d'un certain nombre d'ouvrages de piété, entre autres : L'amour de Dieu (1654).— Le Népotisme, etc.

Autran (Paul), né (à Cannes), le 5 Janvier 1788, mort le 24 novembre 1869.
Magistrat consulaire, membre de la Légion d'Honneur, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, auteur de plusieurs Biographies et d'Eloges historiques.— Observations sur le Laocoon. — Essai sur l'Enthousiasme.— Observations sur l'histoire de Palmyre, etc.

Avron (Jean d').
Mathématicien et astronome qui fut *fort aimé* de François Iᵉʳ.

Aycard (Marie), né le 9 novembre 1794, mort le 9 Juin 1859.
Romancier, vaudevilliste ; on cite de lui : Marie Mancini, 4 vol. (1830). — L'Actrice et le Faubourien (1833). — Le Comte de Horn, 4 vol. (1834). — Comme on gâte sa vie, 5 vol. (1835).— Ballades provençales.— Paul Morin, mélodrame.— L'Honneur d'une Femme, comédie.— Un Pont-Neuf, vaudeville. — Mademoiselle Aïssé. — Mademoiselle Desgarcins, etc. A traduit aussi plusieurs ouvrages espagnols.

B.

Bacon (François), né le 4 novembre 1620, mort le 30 décembre 1683.
Consul dans l'Inde et dans le Levant, négociateur.

Barbaroux (Charles-Jean-Marie), né le 6 mars 1767, mort le 25 juin 1793.
Avocat, député à la Convention, appartint au parti des Girondins, écrivit quelques poésies et des Mémoires qui furent publiés par son fils en 1822. On cite : De l'influence de la guerre maritime sur le commerce. — De l'organisation des travaux publics, etc.

Barbaroux (Charles-Ozé), né le 16 août 1792, mort le 10 juillet 1867.
Magistrat, sénateur, commandeur de la Légion d'Honneur, publiciste; auteur de quelques Mémoires statistiques relatifs à l'agriculture, et de plusieurs ouvrages : L'Histoire des Etats-Unis (1824).— Voyage de Lafayette en Amérique.— Les Mémoires d'un Sergent. — De la Transportation (1857). — Histoire de la Chambre des Pairs.

Barbaroux (Joseph).
Agriculteur ; a publié Manuel d'Agriculture pratique (1841).

Bardon (Antoine).
Dominicain, théologien, a écrit : Francolinus Clerici Romani Pedagogus (1706), et d'autres ouvrages.

Bardon.
Auteur d'un poème burlesque sur l'entrée du Comte de Provence, à Marseille, en 1777.

Barles (Louis), mort en 1680.
Médecin, auteur de divers ouvrages de médecine, traitant de la Génération humaine (1675).

Barralier (Honoré-François-Noël-Dominique), né le 10 avril 1803, mort le 24 juillet 1821.
Poète, écrivit diverses poésies et discours sur l'Immortalité de l'âme (impr. en 1822).

Barre (Pierre-Luc), né le 18 octobre 1730.
Prêtre ; a publié des Notices biographiques, des Conférences ecclésiastiques, etc.

Barrière (Dominique), né en 1622.
Graveur. On cite : Paysages et marines.— L'Histoire d'Apollon. — Portrait de Jean de la Valette.

Barrigue. *Voir* Fontainieu.

Barthélemy (Auguste-Marseille), né le 15 floréal an II (4 mai 1794), mort le 22 août 1867.
Poète épique et satirique, écrivit plusieurs de ses ouvrages seul ou en collaboration avec Joseph Méry ; les plus importants sont : Les Adieux à Sidi-Mahmoud (1825). — Les Sidiennes (1825). — Les Grecs (1826) — La Villéliade (1826). — Les Jésuites (1826). —Rome à Paris (1827). — Malagutti et Ralta (1827).— Biographie des Quarante de l'Académie Française (1827). — La Corbièréide (1827). — Le Congrès des Ministres. — La Bacriade ou la Guerre d'Alger (1828) — Etrennes à M. de Villèle. — Napoléon en Egypte (1828). — Le Fils de l'Homme ou Souvenirs de Vienne (1829). —Waterloo. — Mil huit cent trente. — La Bourse et la Prison. — L'Insurrection. — La Némésis (1831). — La Dupinade. — Douze Journées de la Révolution (1832).—La Statue de Napoléon. — L'Enéide (1835-1838). — L'Ecole du Peuple. — Les Aygalades et Fontainieu. — Cinquième anniversaire (1835). — La Bouillotte (1839).— La Syphilis (1840).— La Nouvelle Némésis (1844-1845). —Le Zodiaque (1846). — L'Art de Fumer (1844). — La Vapeur (1845).— Le Deux Décembre (1852). —L'Exposition (1855).—Les Deux Marseille (1858). — Voir l'art. : *Saint-Jean-du-Désert*,

Barthélemy (Balthazar-François, Marquis de), né (à Aubagne), le 20 octobre 1747. mort le 3 avril 1830.
Homme d'Etat, membre du Directoire (1797), sénateur (1800) et comte de l'Empire,

pair de France et grand officier de la Légion d'Honneur (1814), ministre d'Etat et marquis (1815).

BARTHÉLEMY (Pierre), vivait vers 1100.
Prêtre, accompagna Raymond de Saint-Gilles et le légat Adhemar à la première croisade.

BARTHÉLEMY La Pommeraye (Christophe-Jérôme), né le 14 avril 1796, mort le 4 octobre 1869.
Naturaliste, membre de l'Académie de Marseille, chevalier de la Légion d'Honneur, organisateur du Muséum d'histoire naturelle et du Jardin zoologique de Marseille, a produit plusieurs mémoires relatifs à l'agriculture et à l'ornithologie. On cite : Richesses ornithologiques du midi de la France (en collaboration avec le docteur Jaubert) 1860. Des recueils renferment en outre de lui des poésies provençales.

BARTHE (Nicolas-Thomas), né le 21 décembre 1734, mort le 15 juin 1785.
Membre de l'Académie de Marseille, auteur dramatique avantageusement connu, a écrit : L'Amateur. — Les Fausses Infidélités. — La Mère jalouse. — L'Homme personnel. — L'Ami du Mari ou les Perfidies à la mode. — Le Dépositaire — et un grand nombre de poésies légères.

BASTIDE (Jean-François de), né le 13 juillet 1724, mort le 4 juillet 1798.
Auteur, romancier, a publié : Les Confessions d'un fat (1749). — La Trentaine de Cythère (1752).— Les Têtes Folles (1753.)— Aventures de Victoire Ponty (1758). — Diverses comédies et des traités d'histoire.

BASTIDE (Jean-Joachim de), né le 9 décembre 1684, mort le 22 mars 1743.
Lieutenant-général criminel, poète, membre de l'Académie de Marseille, a traduit Sénèque, et a écrit : Discours contre les Sollicitations. — Discours sur les Préjugés, etc.

BAUSSAN (Jean) vivait en 1223.
Evêque de Toulon.

BAUSSET (Antoine-Hilarion de), mort le 21 décembre 1790.
Lieutenant des armées navales, président du Conseil de la Marine à Marseille.

BAUSSET (Barthélemy de), XVI° siècle.
Aumônier de Catherine de Médicis.

BAUSSET (Philippe de).
Prieur de Bouc, grand-vicaire de Marseille, a écrit : Homeliæ morales et Homeliæ panegyricæ de B. Lazaro, Massiliense protoprœsule martyre (1637).

BAUSSET (Nicolas-Mathieu, marquis de), né le 24 septembre 1724, mort le 28 avril 1767.
Marin, ambassadeur de France dans divers Etats de l'Allemagne et en Russie, membre de l'Académie de Marseille (1752), naturaliste.

BAYLE (Moïse), né vers 1760, mort vers 1815.
Membre de la Convention; a écrit : Lettres à Fréron (1795).

BAYLE (Pierre), mort en 1793.
Administrateur, député à la Convention, patriote qui s'opposa courageusement aux menées des Anglais à Toulon et fut étranglé, dit-on, par leurs ordres.

BAUX (Bernardin de), mort en 1527.
Général des galères de France.

BAUX (Pierre-François), né (à Nîmes ?)
Médecin qui introduisit l'inoculation du vaccin à Marseille ; a écrit : Parallèle de la petite vérole naturelle avec l'artificielle ou inoculée (1761). — Observations météorologiques.

BAYON DE LIBERTAT (Pierre), mort le 15 avril 1597.
Capitaine, d'origine corse, connu par le meurtre du consul Charles de Casaulx, son bienfaiteur, qu'il assassina le 17 février 1596. Voir l'art. : *La Pomme*.

BEAUJOUR (Louis-Félix, baron de) né (à Calas) le 28 décembre 1765, mort le 3 juillet 1836.
Consul en Suède, en Grèce, aux Etats-Unis, en Turquie ; député de Marseille (1823). A fondé un prix quinquennal destiné à encourager les études sur le commerce et l'industrie de Marseille ; a écrit : Théorie des Gouvernements ou exposition simple de la manière dont on peut les organiser et les conserver, 2 vol. (1823), etc.

BEAUGARD (Jean-Simon-Ferréol), né en 1754, mort le 21 juin 1828.
Avocat, auteur de : Les Amants espagnols, la Tabatière (1781), l'Oncle et le Neveu (1789), comédies, etc.

BEAULIEU. *Voir* Razac.

BEGON (Michel), né (à Blois) en 1638, mort le 4 mars 1710.
Gouverneur de Saint-Domingue, puis intendant-général des galères à Marseille, collectionneur distingué d'estampes, d'antiquités et d'objets d'histoire naturelle, à qui fut dédié, par le P. Plumier, le genre de cucurbitacées, connu depuis lors sous le nom de *Begonia*.

BÈGUE (François de).
Auteur de comédies provençales et de Lou Jardin deis Musos provençalos recueillidos deis plus doctes pouetos d'aquest pays (1665).

BELLIN (François), né en 1672, mort en 1732.

Auteur tragique, a écrit : Mustapha et Zéangir. — Othon. — Valonès. — La Mort de Néron, etc.

BELLIOL (Jean-Alexis), né en 1799.
Médecin. A publié : Marseille vengée, réponse à Barthélemy (1846).

BELLOT (Antoine-Pierre), né le 17 mars 1783, mort le 3 septembre 1855.
Poète provençal, a écrit un grand nombre de contes, etc.

BELSUNCE de Castel-Moron (Henri-François-Xavier de), né (au Château de la Force en Périgord) le 4 décembre 1671, mort le 4 juin 1755.
Evêque de Marseille (1709), l'un des fondateurs de l'Académie de cette ville, célèbre par le zèle et la charité qu'il déploya pendant la peste de 1720-21. Reçut le Pallium de Clément XII (1731). Passe pour être l'auteur de l'Antiquité de l'Eglise de Marseille et la succession de ses Evêques (ouvrage dont les matériaux avaient été recueillis par le P. Maire). A écrit des Instructions pastorales, etc. — Ses Œuvres choisies forment 2 vol. in-8° (1822).

BENAT (François-Gérard de), né en 1727, mort le 15 juin 1763.
Officier d'infanterie, a publié : Fragments choisis d'éloquence (1755).

BÉNÉDIT (Gustave), né en 1802, mort le 9 décembre 1870.
Publiciste, poète et professeur de chant et de déclamation au Conservatoire de sa ville natale, membre de l'Académie de Marseille, a écrit des poésies et des contes en vers français et provençaux. On cite : Chichois au Conservatoire. — Chichois à la Police correctionnelle. — Un Poème sur les Jeux de dominos. — Une Biographie de Della Maria, etc.

BÉRAUD (Jean-Jacques).
Oratorien, professeur de physique, membre associé de l'Académie de Marseille (1785); a publié : De la Pêche du corail. — De la culture des capriers. — De l'éducation des abeilles. — De l'endiguement des torrents (ouvrage imprimé aux frais de l'Administration départementale, 1791), etc.

BÉRENGER (Bertrand), mort en 1307.
Troubadour. Issu des vicomtes de Marseille, il fit des chansons pour Porcelette, fille de Bertrand, seigneur du Bourg, et mourut moine de Mont-Majour.

BÉRENGER DE LA BEAUME (Jean-François), né le 22 octobre 1702, mort le 20 février 1775.
Erudit, membre de l'Académie de Marseille; s'occupa de recherches sur les Vicomtes de Marseille.

BÉRENGER DE LA BEAUME (François-Jean-Baptiste), né le 22 septembre 1773, mort le 22 septembre 1832.
Mathématicien, membre de l'Académie de Marseille, a écrit : De la meilleure disposition à donner aux tables de logarithmes. — Méthode pour rapporter à la position de Marseille les calculs relatifs au lever et au coucher de la lune, etc.

BERGASSE (Jean-Louis), né le 25 août 1792, mort le 10 décembre 1848.
Négociant. On a de lui : Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture dans le département du Var (1835).

BERGER.
Prêtre, attaché au Secrétariat de l'Évêché ; a publié sous le pseudonyme d'*Agneau*, le Calendrier spirituel pour l'année 1759.

BERNARD (Jean-Baptiste), né en 1747, mort le 16 octobre 1808.
Libraire, historien. A écrit : Abrégé de l'histoire de la Grèce (1799).

BERRYER (Antoine-Pierre), né (à Paris) le 4 janvier 1790, mort le 29 novembre 1868.
Célèbre avocat, plusieurs fois député du département des Bouches-du-Rhône (1848-1849-1863).

BERTEAUT (Pierre-Sébastien), né le 10 Août 1807, mort le 14 décembre 1874.
Secrétaire de la Chambre de Commerce de Marseille, membre de l'Académie de cette ville, Chevalier de la Légion-d'Honneur, publiciste ; a écrit : Marseille et les Intérêts nationaux qui s'attachent à son port, 2 vol. (1845). — Des Notices biographiques sur Thiers (1872). — Méry (1871). — De Lesseps (1874). — L'Isthme de Suez (1869), etc.

BERTRAND. *Voir* : Bérenger.

BERTRAND (Jean).
Riche épicier - apothicaire ; institua, en 1386, plusieurs fondations religieuses et laissa de nombreux legs aux couvents.

BERTRAND.
Fondateur des Madelonnettes (Frères de la Pénitence de Sainte-Marie-Madeleine, sous la règle de St-Augustin, ordre supprimé en 1274).

BERTRAND (Jean-Baptiste), né (à Martigues) le 1er juillet 1670, mort le 10 septembre 1752.
Médecin, un des fondateurs de l'Académie de Marseille, se dévoua pendant la peste de 1720 ; a écrit : Relation historique de ce qui s'est passé à Marseille pendant la dernière peste. — Cinq autres éditions avec variantes de titre, et un grand nombre de Mémoires dont deux imprimés dans les Recueils de l'Académie.

Blancard (Pierre), né le 21 avril 1741, mort le 16 mars 1826.
Voyageur, a écrit : Manuel du Commerce des Indes Orientales et de la Chine (1805).

Blanc (Mathieu).
A publié des comédies provençales. — La bienfaisance de Louis XVI, etc.

Blanc-Gilly (Mathieu).
Administrateur du département des Bouches-du-Rhône, Député au Corps-Législatif, a écrit : Eloge du capitaine Cook. — Plan de la Révolution française concernant les finances.—Observations importantes sur les troubles de Saint-Domingue.

Blanchi (Jacques).
Médecin de Robert d'Anjou, Comte de Provence.

Blanchi (Jean), mort en 1240.
Jurisconsulte, chargé plusieurs fois de missions importantes par la Ville, auteur de : Epitome Feudorum. — Traité sur la production des Instruments juridiques, etc.

Blein. *Voir* : Bellin.

Bodin (Guillaume-Hyppolite-Auguste), né en février 1784, mort le 20 février 1813.
Médecin, a écrit : Quædam de pneumorrahgia seu hemoptysi.

Bonaud (Jean-Baptiste), né en 1684, mort le 13 mai 1758.
Oratorien, auteur d'une Histoire du diocèse de Rouen, 2 vol.

Bonin (Lange de).
Echevin ; député à Paris en 1666 pour défendre les intérêts de la Ville, fut mis à la Bastille uniquement parce que l'ardeur avec laquelle il remplissait sa mission avait déplu au Roi.

Bonneau (Jean-François), né en 1633, mort en 1663.
Oratorien, poète, a écrit : Organa pneumatica (1659). — Les Nymphes (1660)

Bonnecorse (Balthazard de), mort en 1706.
Consul au Caire, poète, connu par sa dispute littéraire avec Boileau. On cite de lui : La Montre d'amour (1666). — La Boète et le Miroir (1671). — Le Lutrigot (1686). — Relation d'un voyage à Nazareth. — Eloge de Louis XIV, etc.

Bonvin (Jean), mort en 1405.
Abbé de Saint-Victor. — Conseiller d'Etat sous Louis II, Comte de Provence.

Borelli (Jean-Marie), né le 2 mai 1723, mort le 7 avril 1808.
Littérateur ; on a de lui : Architectura, carmen (1746). — Poésies françaises et latines (1780).

Borély (Louis-Joseph-Denis), né en 1731, mort le 6 avril 1784.
Littérateur, membre de l'Académie de Marseille, créateur du Chateau-Borély, appartenant aujourd'hui à la ville de Marseille. Voir l'art. : *Bonneveine.*

Borély (Nicolas), né vers 1642, mort en 1711.
Publia : La vie de Messire Christophe d'Authier de Sisgau, évêque de Bethléem (1703).

Bory (Jacques-Thomas) né (à Martigues), le 7 mars 1809, mort le 6 février 1875.
Avocat, bibliophile, érudit, maire de Marseille (1870), membre de l'Académie de cette ville. A publié : Les origines de l'imprimerie à Marseille (1858). — Cantinelle provençale du XIe siècle en l'honneur de la Madeleine (1861), etc.

Bosq (Louis-Ferdinand), né en 1792, mort le 18 septembre 1862.
Secrétaire en chef de la mairie d'Arles, a écrit : Notice historique sur les reliques de saint Antoine-du-Désert (1845). — Supplément à cette notice (1849). — Diverses brochures traitant du Chemin de fer et de la Navigation du Rhône. — Mémoires judiciaires relatifs au pont d'Arles, au droit d'esplèche et au droit d'anouge (en collaboration avec Jean-Julien Estrangin).

Bouillon-Landais (Paul-François), né (à Agde) le 19 novembre 1798, mort le 27 février 1873.
Archiviste de la ville, publiciste, auteur de diverses brochures : Dissertation sur les origines de la langue romane (1840). — L'Ile de Riou (1859). — Notice sur les armoiries de Marseille (1857).— La Cannebière (1856). — Don Mario Plati (1860), etc.

Boule (Gabriel), mort en 1650.
Historiographe du Roi, publia : Histoire générale des Protestants (1646) — Relation du Ponthias (1647). — Observations sur Nyons (1647).

Bounieu (Michel-Honoré), né en 1740, mort en 1814.
Peintre; on a de lui : Naissance d'Henri IV. — Retour de la bataille d'Ivry. — Supplice d'une Vestale.— Adam et Eve.— Le Déluge. — L'Amour conduisant la Folie.— Antiope.— Madeleine pénitente. — Le Jugement de Midas.—Un Enfant endormi sous la garde d'un chien. — Betzabée au bain, etc. A écrit : La Cause du flux et du reflux de la mer.

Bouquier (François de), mort en 1590.
Capitaine, se distingua contre les Ligueurs à Marseille.

Bourguignon (Claude), né en 1633, mort en 1683.
Curé de Cassis, publia : La Vie du P.

Roncillon, fondateur des Ursulines en France (1669).— Oraison Funèbre de Paul de Fortia, seigneur de Pilles (1682).

Bousquet (Casimir-Gabriel), né en 1820, mort le 2 mars 1862.
A écrit dans les journaux de Marseille un grand nombre d'Articles biographiques, critiques, etc., d'Etudes historiques, archéologiques, statistiques et plusieurs Ouvrages d'une certaine importance: Notice historique sur Salvien, prêtre de Marseille (1848). — Quelques mots sur l'ancienne Eglise des Accoules (1854). — Notice historique sur l'Eglise Saint-Théodore (1856). — Etude sur la Navigation, le Commerce et l'Industrie de Marseille (1858) en collaboration avec Sapet. — Monographie de la Major (1857).

Boyer (Jean-Baptiste-Nicolas), né le 5 août 1693, mort le 2 avril 1768.
Médecin de Louis XV, chevalier de Saint-Michel, se distingua durant la peste de 1720; a publié plusieurs brochures sur les maladies épidémiques et de nombreuses thèses. On cite: Relation historique de la peste de Marseille (1721).— La Nature considérée sous ses différents aspects (1767). — Le Code de Paris, etc.

Brémond (Gabrielle), XVIIe siècle.
Voyageuse. Visita Jérusalem, la haute et la basse Egypte, la Syrie, etc. Les récits de ses voyages ont été traduits en Italien (1673).

Brueys (Claude).
Ecrivit plusieurs comédies qui ont été imprimées dans la première partie du recueil intitulé: Lou Jardin deis musos prouvençalos (1628).

Bruguières (Antoine-André, baron de Sorsum), né en juillet 1773, mort le 7 octobre 1823.
Poète; a produit divers ouvrages au milieu desquels on distingue: Les Captifs d'Alger, drame lyrique.—Leo-sang-ceul, comédie, plusieurs Contes chinois, etc., et de nombreuses traductions d'ouvrages sanscrits ou chinois.

Brun (Esprit-Joseph), né (à l'Isle-sur-Sorgues) le 1er juillet 1710.
Ingénieur et architecte; a exécuté les travaux du Château-Borély et divers autres grands ouvrages, châteaux et canaux d'arrosage.

Brunello (Félix), né le 15 août 1756, mort le 24 juin 1860.
Chanoine; a écrit: Vie du serviteur de Dieu Jean-Joseph Allemand, fondateur de l'Œuvre de Jeunesse (1852).

Burat de Gurgy (Edmond), né en 1810, mort le 8 mars 1840.
Romancier et poète dramatique. A publié: Un Duel sous Charles IX. — Un Bal. — Paillasse. — La Jeunesse d'un grand roi.

Busson (Jacques).
Apothicaire; fonda, vers 1577, une œuvre en faveur des indigents, des prisonniers et des filles pauvres à marier.

C.

Cadenet (Guillaume de).
Viguier de Marseille (1294), fit procéder au bornage du territoire de la commune.

Cailhol (Jacques).
Commissionnaire-chargeur, a écrit: Moussu Jus.—Lei Trés Commairés (1785), comédies.

Cailhol (François-Marius), né en 1810, mort le 19 Octobre 1853.
Sculpteur, a exécuté un grand nombre de statuettes, de médaillons, de bas-reliefs et de bustes, parmi lesquels ceux de Mgr de Mazenod, Méry, Autran, etc.

Caire (André-Antoine-Esprit-Vincent), né le 5 avril 1797, mort le 1er juillet 1856.
Protonotaire apostolique, chanoine honoraire de Marseille et de Paris.

Campion (Jean-Charles-Michel), né le 28 septembre 1734, mort le 29 mars 1784.
Fermier général de Provence, poète, graveur-amateur, membre de l'Académie de Marseille.

Candole (Bertrand de).
Consul de Marseille, homme de mérite, fit preuve d'un grand dévouement durant la peste de 1480-81.

Capefigue (Jean-Baptiste-Honoré-Raymond), né le 29 juin 1799, mort le 24 décembre 1872.
Publiciste, historien; a écrit: Vie de Saint-Vincent-de-Paul (1827). — Histoire philosophique des Juifs depuis la Décadence des Machabées jusqu'à nos jours (1833). — Charlemagne (1841). — Hugues-Capet et la troisième race jusqu'à Philippe-Auguste (1839).—Histoire de Philippe-Auguste (1829). — Histoire constitutionnelle et administrative de la France depuis la mort de Philippe-Auguste jusqu'à la fin du règne de Louis XI (1831-1833) — François 1er et la Renaissance (1844). — Histoire de la Réforme, de la Ligue et du Règne de Henri IV (1834-1835). — Richelieu, Mazarin, la Fronde et le Règne de Louis XIV (1835-1836). — Louis XIV, son gouvernement et ses relations diplomatiques avec l'Europe (1837-1838). — Jacques II à Saint-Germain (1832). — Philippe d'Orléans, Régent de France (1838). — Louis XV et la Société du XVIIIe Siècle (1842). — Louis XVI, son administration et ses rela-

tions diplomatiques avec l'Europe (1844). — L'Europe pendant la Révolution Française (1843). — L'Europe pendant le Consulat et l'Empire de Napoléon (1839-1841). — Les Cent Jours (1841). — Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons (1831-1833). — Les Diplomates Européens (1845). — L'Europe depuis l'avènement de Louis-Philippe (1845-1846). — Le Congrès de Vienne (1847). — Les quatre premiers siècles de l'Eglise Chrétienne (1850). — L'Eglise au Moyen-âge (1852). — L'Eglise pendant les quatre derniers siècles (1854-1856). — Histoire des grandes opérations financières (1855-1858). — Avant 1789, Royauté, Droit, Liberté (1857). — Madame de Pompadour (1858). — Madame la Comtesse du Barry (1858). — Mademoiselle de la Vallière et les Favorites des trois âges de Louis XIV (1859). — Les derniers jours de Trianon (1866). — La Favorite d'un Roi de Prusse (1867). — La Duchesse de Bourgogne et la vieillesse de Louis XIV (1867), etc.

Carbonel (Bertrand), Troubadour, vivait dans le XIII[e] siècle.

Carcès (Jean de Pontevès, comte de).
Lieutenant-général du roi, grand sénéchal de Provence; d'accord avec le comte de Tende il empêcha à Marseille et à Aix les massacres de la Saint-Barthélemy.

Carcès (Gaspard de Pontevès, Comte de), né en 1567, mort en août 1656.
Ligueur, qui déploya de gands talents politiques et militaires, jusqu'au moment de l'abjuration d'Henri IV.

Cary (Félix), né le 24 décembre 1699, mort le 15 décembre 1754.
Antiquaire, l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, publia des Dissertations nombreuses sur différents sujets. A écrit : Histoire des rois de Thrace et du Bosphore cimmérien (1752). — Essais historiques sur les bracelets, les colliers, les pendants d'oreilles des Anciens. — Dissertation sur la fondation de la ville de Marseille et d'autres mémoires qui n'ont pas été imprimés, etc.

Casaulx (Charles de).
Ligueur, consul perpétuel de Marseille, tué par Bayon de Libertat, le 17 février 1596; patriote exalté mais convaincu Il encouragea l'introduction de l'imprimerie à Marseille et commença la reconstruction de l'Hôtel-Dieu-Saint-Esprit. Voir : *Saint-Dominique*.

Casaulx (Julien de), mort vers 1394.
Riche négociant et manufacturier de corail, légua ses biens aux hôpitaux du Saint-Esprit et Saint-Jacques-de-Galice.

Casse (Jean), mort en 1390.
Habile négociant et armateur, laissa presque toute sa fortune à l'hôpital Saint-Jacques-de-Galice.

Cassien (Saint Jean), né vers 350, mort vers 433.
Fondateur du monastère de Saint-Victor. A écrit : Des Institutions. — Les Conférences. — Le traité de l'Incarnation, etc.

Castagne (Jean-Louis-Martin), né le 11 novembre 1785, mort le 16 mars 1858.
Négociant, agent consulaire, maire de Miramas, botaniste, membre de l'Académie de Marseille, a publié : Observations sur quelques plantes cotylédonées (1843). — Catalogue des plantes qui croissent naturellement aux environs de Marseille (1845). — Observations sur le reboisement des montagnes et des terrains vagues dans le département des Bouches-du-Rhône (1851). — Supplément au Catalogue (1851). — Biographie de Fusée Aublet.

Castellane (Boniface de), mort en 1257.
Troubadour, exécuté par ordre de Charles d'Anjou pour avoir fomenté une sédition à l'occasion du maintien de ses droits seigneuriaux.

Castellane (Louis - Joseph - Alphonse-Jules, comte de), né en 1782, mort le 24 février 1861.
Ancien militaire, membre de l'Académie de Marseille, donna un grand développement à l'extraction des lignites de Gréasque. A écrit : Nécessité de donner à l'éducation une base de plus en plus en rapport avec les besoins modernes. — Rodolphe ou le danger de l'ambition. — Aménaïde ou Malheur et vertu. — Des comédies, des poésies, etc.

Catin (Balthazard de), mort vers 1553.
Lieutenant du roi au siége présidial de Marseille.

Caton (Valerius), 1[er] siècle.
Poète et grammairien. On cite ses poèmes : Lydia et Diana. — Diræ.

Cauvière (André-Léger-François), né le 13 octobre 1780, mort le 12 octobre 1858.
Médecin distingué, professeur à l'école de médecine de Marseille, chevalier de la Légion d'honneur, connu pour sa grande facilité d'élocution.

Cayol (Jean-Jacques), né à Saint-Loup, en 1812, mort le 15 septembre 1869.
Prêtre. A écrit : Histoire de la vraie religion. — La divinité du Catholicisme. — Histoire du quartier de Saint-Loup (1866).

Cayol (Jean-Bruno), né le 17 avril 1787, mort le 25 septembre 1856.
Médecin, professeur à la Faculté de Paris, a collaboré à plusieurs journaux de médecine et publié : Clinique médicale suivie d'un

Traité sur les maladies cancéreuses (1833). — Relation sur la mort de Mgr Affre (qu'il assista à ses derniers moments). — Mémoires sur le choléra, la fièvre typhoïde, etc.

Chabert (Théodore), né (à Villefranche) en 1758, mort vers 1830.
Lieutenant-général, député au Conseil des Cinq-Cents pour le département des Bouches-du-Rhône.

Chailan (Fortuné), né (à Aix), le 20 janvier 1801, mort le 24 décembre 1840.
Expert-jaugeur, mathématicien, poète ; a écrit : Lou Gangui, recueil de poésies provençales. — Le Rhytolomètre ou Rapport de toutes les mesures employées pour les liquides. — Tables pratiques des capacités et des segments des tonneaux. — Histoire générale du choléra morbus (avec Aug. Fabre). — La Sainte-Baume, description physique et historique. — Jules César, mélodrame.

Chaix (Louis), né le 10 novembre 1810, mort le 18 juillet 1858.
Libraire, grand collectionneur de pièces de théâtre, horticulteur distingué.

Chambon.
Receveur des Douanes ; on a de lui : Le commerce de l'Amérique par Marseille (1764).

Champein (Stanislas), né le 19 septembre 1753, mort le 19 septembre 1830.
Musicien-compositeur, a écrit des morceaux religieux, des opéras, etc. On cite parmi ses opéras : Le Soldat Français (1779). — La Mélomanie (1781). — Le Baiser (1781). — Isabelle et Fernand (1783). — Les fausses Nouvelles (1786). — Les Dettes (1787). — Les Trois Hussards (1804) — Mentzikoff (1808). — Le Nouveau Don Quichotte (1789). — Les Ruses de Frontin — Florette et Colin. — Les Déguisements amoureux. — L'Avare amoureux, etc.

Chanuel (Jean-Baptiste), né en 1788, mort le 28 mai 1857.
Orfèvre, ciseleur : on cite comme son chef-d'œuvre la Vierge d'argent de la chapelle de N.-D.-de-la-Garde, repoussée au marteau.

Chapelié (Jean-Jacques-Edouard), né le 13 octobre 1792, mort le 24 octobre 1864.
Lieutenant-général de l'armée belge ; organisa l'école militaire de Bruxelles (1858).

Chapuis (Claude-François), né vers 1629, mort en novembre 1679.
Oratorien, mécanicien, peintre, architecte, tourneur d'une extrême habileté.

Chapuis (Jean), né en 1639, mort en 1677.
Oratorien, prédicateur distingué.

Chardigny (Barthélemy), mort en juillet 1813.
Sculpteur, membre de l'Académie de Marseille. A produit : Buste de Napoléon (colline Bonaparte). — Le Génie de l'immortalité ; la Cueillette des olives et la Pêche (bas-reliefs) ; Saint-Roch ; la Justice (Musée de Marseille), etc.

Chardigny (Pierre-Joseph), né (à Aix) en 1794.
Sculpteur ; on cite de lui : les Statues en bronze du roi d'Espagne Ferdinand VII (1831-1835). — Saint-Augustin, plâtre (1850). — Gambey, buste (1848). — Sainte-Vierge, (1855).

Charmis, vivait au milieu du 1er siècle.
Médecin, émule de Crinas et inventeur du système hydrothérapique.

Chénault (Nicolas), né en 1601, mort en 1671.
Médecin, auteur d'ouvrages traitant de son art, entre autres : Pharmacie théorique (1660 et 1682). — Analyse des eaux de la Comté d'Armagnac.

Chevalier (Thomas-Pierre-François-Achille), né en 1819, mort le 8 mars 1861.
Musicien-compositeur ; organisa des Sociétés chorales et écrivit des *chœurs* estimés.

Chevret (Edouard), né le 6 janvier 1835, mort le 9 décembre 1874.
Dessinateur-caricaturiste. A publié quelques chansons et plusieurs satires, entre autres : La Rubannomanie, la Peroquettomanie, etc.

Clary.
Négociant, sénateur, chef de la famille qui a fourni deux reines.

Clary (Eugénie-Bernardine-Désirée), née le 8 novembre 1781, morte le 20 décembre 1860.
Femme de Bernadotte (1798) devenue reine de Suède (1818).

Clary (Marie-Julie), née le 26 décembre 1777, morte le 7 avril 1845.
Femme de Joseph Bonaparte (1794), reine de Naples (1806), puis d'Espagne (1808).

Claude, né vers 1470, mort en 1537.
Peintre sur verre, exécuta, en compagnie de Guillaume, les remarquables vitraux du Vatican et de l'église de Santa Maria del Popolo, à Rome.

Cœur (Barthélemy de), mort en 1620.
Médecin de Mahomet III et son ambassadeur en France.

Collé (César), supplicié en 1794.
Chimiste et naturaliste, membre de l'Académie de Marseille.

Compian. *Voir* Martin de Compian.

Compian (Nicolas), né le 2 février 1655, mort le 16 avril 1733.
Négociant, célèbre par la fidélité à son serment qu'il tint auprès d'un musulman de Tripoli, dont il était l'esclave.

Consolat (Dominique-Maximin), né (à Grasse) le 4 août 1785, mort le 29 juillet 1858.
D'abord négociant. Maire de Marseille de 1831 à 1843, on peut le considérer comme le créateur du Canal de cette ville, à cause des soins, de l'habileté et de la persistance qu'il déploya pour arriver à le faire exécuter.

Constantin (Jean-Antoine), né à Bonneveine, le 21 janvier 1756, mort le 9 janvier 1844.
Dessinateur et paysagiste. Le Musée de Marseille possède de lui : Deux vues prises à Saint-Pons. — Vue du Château-Borély. — Ermitage. — Etude champêtre. — Voir l'art.: *Bonneveine.*

Cordier (Pierre-Lazare de), mort en 1665.
Avocat, assesseur (1616), auteur d'un grand nombre de poésies latines, entr'autres de : Quatuor anni tempestates, dont la valeur littéraire a été célébrée par Balthazard de Vias.

Coriolis d'Espinouse (Charles-Louis-Alexandre, marquis de), né 1772, mort en 1841.
Poète, auteur dramatique et publiciste; on cite de lui : Le Tyran, les Alliés et le Roi, brochure politique (1814).

Cornut (Guillaume), né vers 1230, mort le 8 juin 1283.
Navigateur, chef de galère, tué devant Malte, dans un combat naval, soutenu contre les Aragonais.

Corréard.
Comédien habile, créateur du rôle de Figaro.

Corvinus.
Orateur célèbre qui vécut sous les empereurs Théodore et Valentinien.

Cournand (Antoine de), né (à Grasse) en 1747, mort le 25 mai 1814.
Professeur au collége de France, a publié : La Littérature des Turcs (1786). — Tableau des révolutions de la littérature ancienne et moderne. — Réflexions sur les mémoires de Pie VI (1799). — Des traductions en vers de l'Achilléide de Stace (1800), des Styles, de la Liberté, des Géorgiques de Virgile (1804) etc.

Cousinéry (Esprit-Marie), né le 8 juin 1747, mort vers 1835.
Consul dans le Levant (1793), numismate distingué, a écrit : Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la Ligue achéenne (1835). — Voyage dans la Macédonie (1831), et un grand nombre de Mémoires traitant surtout de la numismatique.

Crapelet (Amable), né en 1813, mort le 19 mars 1867.
Dessinateur fécond, collaborateur de plusieurs journaux illustrés et peintre. On cite son tableau : Thèbes (Musée de Marseille).

Cresp (Pierre-Philippe), né le 22 septembre 1788, mort le 22 septembre 1869.
Avocat distingué, a écrit : Notice sur la vie et les travaux d'Emérigon (1839). — Consultation relative aux sociétés en commandite (1841), etc.

Cresp, vivait au milieu du XVIIe siècle.
Religieux de l'Observance, peintre miniaturiste remarquable.

Crinas, vivait en 74.
Médecin ; laissa en mourant une somme importante pour relever les remparts de sa ville natale.

Croizet (Jean), mort le 1er février 1738.
Jésuite. On a de lui : Année chrétienne, 18 vol. in-12. — Retraite spirituelle, 4 vol. in-12. — Dévotion au Sacré-Cœur, 2 vol. — Vie des Saints, 2 vol. in-f°. — Méditations, 4 vol. in-12, et plusieurs autres ouvrages moins volumineux.

Croze (Marie de), née en 1628, morte le 28 juin 1660.
Célèbre religieuse bénédictine.

Croze (Melchior de), né (à Pertuis) le 12 février 1682, mort le 27 mai 1743.
Religieux de Saint-Victor, l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, a écrit plusieurs mémoires manuscrits : Des avantages qui naissent de l'émulation. — Dissertation sur le style de la chaire, etc.

Croze-Magnan (Simon-Célestin), mort le 11 août 1818.
Littérateur, bibliothécaire de Marseille, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville, a écrit : Annales des musées français. — Epitre à l'auteur de la Gastronomie. — La perspective de Valenciennes. — L'art d'embellir les jardins. — Manière de préparer les pruneaux (en collaboration avec Gouffé de Lacour), etc.

D

Dagnan (Isidore), né en 1790, mort en 1863.
Peintre paysagiste.

Dandrade (Boniface), né en 1704, mort le 5 mai 1762.
Fondateur de l'Hôpital des Enfants-Abandonnés, du Bon-Pasteur, du Petit-Séminaire de Marseille, de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Dandré (L.-F.-C.), né en 1759, mort en 1825.
Orateur, Député aux Etats-Généraux. (1789).

Darbon (Mathieu), né en 1824, mort le 25 juillet 1857.
Ouvrier-poète, a écrit des Fables, etc.

Dassy (Jean-Joseph), né le 27 décembre 1791, mort le 26 juillet 1865.
Peintre, a produit des œuvres remarquables. On cite: Silène et les Bergers. — Madeleine (Musée de Marseille). — Adoration des Mages (Saint-Charles). — L'Apostolat. — Le Martyre. — La Résurrection de saint Lazare (Saint-Lazare). — Christ au tombeau (La Palud), etc.

Daumas (Jean-Baptiste).
Poète-vitrier, (1814).

Daumier (Jean-Baptiste).
Poète, a écrit : Un matin de printemps.— Recueil de pièces fugitives. — Philippe II, tragédie, etc.

Dauron (Jean), vivait dans le XVIe siècle.
Célèbre astrologue.

David (François), né en 1582, mort le 29 septembre 1648.
Capucin connu sous le nom de Père Paul de Marseille, écrivit : Les Flammes de l'amour divin, ouvrage qui ne fut imprimé qu'en 1659.

David (Paul), né en 1807, mort le 16 juillet 1834.
Musicien, publiciste de mérite.

David.
Peintre-aquarelliste.

Defougères (Christophe).
Ingénieur en chef du départemen, membre de l'Académie de Marseille (1801) ; auteur de : Mémoire sur le canal projeté de la Durance à Marseille. — Mémoire sur les moyens de prévenir l'encombrement du port de Marseille.

Deidier, né en 1696, mort en 1746.
Abbé, mathématicien ; a écrit un nombre considérable d'ouvrages touchant les sciences exactes, entr'autres : L'Arithmétique des géomètres (1739). — Du parfait ingénieur français (1742).

Deiglun (E.-C.)
Instituteur, a publié plusieurs poèmes : Joseph. — La peste de Marseille, etc.

Delacroix de Constant (Charles), né (en Champagne) en 1740, mort le 13 brumaire an XIV (1805).
Membre de la Convention, membre du Conseil des Cinq-cents, enfin Préfet des Bouches-du-Rhône, puis de la Gironde, membre de l'Académie de Marseille (1801). A écrit : Mémoire sur les embellissements de la ville de Marseille.— Idée sur la formation d'un nouveau port a l'ouest de la Ville.

Delille ou **Delisle** (Louis-Joseph), né le 19 mars 1735, mort le 27 janvier 1809.
Botaniste, silviculteur, associé de l'Académie de Marseille. A publié : Mémoire sur la culture du pin, (deux éditions, dont l'une en 1812).

Della Maria (Pierre-Antoine-Dominique), né le 14 juin 1769, mort le 9 mars 1800.
Musicien-compositeur, fit jouer : Le Prisonnier. — Oncle et Valet.— Le Vieux Château.— L'Ecole des Mères. — La Maison du Marais. — La Fausse duègne.

Delsoneux.
Négociant; a écrit : La Clef du commerce. — L'Orphelin des Ardennes, roman

Demandolx (Dominique de).
Conseiller du roi, membre de l'Académie de Marseille, a écrit: Discours sur les causes qui ont le plus contribué à répandre les langues (1772). — Des moyens de réprimer la mendicité.

Demandolx (de).
Grand-vicaire de Marseille avant 1789 ; évêque d'Amiens depuis le Concordat.

Demandolx (Jean-Gaspard de).
Botaniste, membre de l'Académie de Marseille (1800).

Demazures (Laurent), mort le 29 avril 1778.
Organiste fameux.

Démosthènes, vivait en 70.
Célèbre médecin.

Demours (Pierre), né en 1702, mort en juin 1795.
Médecin, naturaliste, associé de l'Académie de Marseille ; a publié plusieurs ouvrages importants et des traductions de livres anglais. On cite : Observations sur les maladies des yeux.—Observations sur la Salamandre, le Petit Crapaud, le Polype, etc.—Sur l'Organisation du corps vitré, la Mécanique et les Mouvements de la pupille, etc.

Dieudé (Balthazard).
Echevin qui s'illustra pendant la peste de 1720, et obtint de lettres de confirmation de noblesse en 1723.

Dieudé (Honoré), mort en 1787.
Avocat, membre de l'Académie de Marseille (1745), écrivit: La fausse prévention, comédie (1750). — Essai sur les ressources de la Grande-Bretagne (1785).

Dorange (Jacques-Nicolas-Pierre), né le 9 juin 1786, mort le 9 février 1811.
Poète. On a de lui : Les Bucoliques de Vir-

gile (traduction). — Adieux à la vie. — Le bouquet lyrique, etc.

Dulard (Paul-Alexandre), né le 8 mars 1696, mort le 7 décembre 1760.
Poëte épique, l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, a écrit : La fondation de Marseille, poème épique. — De la grandeur de Dieu dans les merveilles de la nature (ouvrage qui eut sept éditions). — L'établissement de la religion dans les Indes (1758).

Du Marsais (Charles Chesneau, sieur), né le 17 juillet 1676, mort le 11 juin 1756.
Avocat, grammairien. Publia : Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine. — Traité des tropes. — Principes de grammaire, etc.

Duparc (Antoine), mort en 1743.
Sculpteur, peintre et architecte. On cite de lui : Les sculptures du sanctuaire de N. D. du Mont-Carmel, la chaire à prêcher, la tribune et la façade de Saint-Cannat.

Duparc (Françoise, fille d'Antoine), morte le 17 octobre 1778.
Peintre. A produit : Annibal Camoux. — Une Tricoteuse. — Une Laitière. — Une Vieille (Musée de Marseille), etc.

Dupont (Jean-Baptiste), né le 29 octobre 1693, mort le 25 décembre 1748.
Prêtre, l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, auteur d'un grand nombre de poésies françaises, de plusieurs ouvrages et dissertations touchant la poésie et de dialogues. Ses principaux livres sont : Histoire du Nestorianisme. — Histoire du Pélagianisme.

Dupuis (Jean-François), né en 1711, mort en 1781.
Littérateur, naturaliste, publia : Observations sur la culture des vignes et la méthode de faire le vin (1775), etc.

Durand.
Voir : Holmon-Durand.

Duroure (Louis-Henri-Scipion-Grimoard, Comte), né en 1763, mort en septembre 1822.
Publiciste ; se trouva mêlé aux affaires de la Révolution. A traduit plusieurs ouvrages anglais. Il appartenait à la famille du pape Urbain V.

E

Empereur (Laurent-Marius), né en 1786, mort en octobre 1864.
Magistrat ; publia plusieurs études historiques dans la *Gazette du Midi*.

Engalière (Marius), né en 1826, mort le 16 mars 1857.
Peintre paysagiste ; on cite de lui : Vue d'Alicante. — Pont de Roquefavour, — Nouveaux ports de Marseille. — Marché de Valence. — Vue de Monaco. — Vue de Grenade (Musée de Marseille). — Une fabrique de sparterie en Espagne, etc.

Espérandieu (Henri), né (à Nîmes) en 1829, mort le 11 novembre 1874.
Architecte ; a dirigé l'exécution des travaux de la nouvelle cathédrale de Marseille et construit : Notre-Dame de la Garde, le Palais de Longchamp, l'école des Beaux-Arts, la Bibliothèque, etc.

Estelle (Jean-Baptiste), mort le 16 Janvier 1723.
Echevin, célèbre par son dévouement et la fermeté de son administration pendant la peste de 1720.

Estrangin (Eugène).
A écrit : De l'importation des graines oléagineuses exotiques dans le midi de la France (1844).

Euthymènes, vivait en 325 avant J.-C.
Astronome et navigateur, dont on cite le Voyage dans le grand Océan sur les côtes d'Afrique.

Eutrope (Saint) vivait en 475.
Evêque d'Orange.

Eydoux (Marc-Autoine), né en 1710, mort en 1780.
Ingénieur ; a traduit de l'anglais un très-grand nombre d'ouvrages de différents auteurs et fourni des articles à l'*Encyclopédie*.

Espercieux (Jean-Joseph), né en 1758, mort le 18 mars 1840.
Sculpteur ; on cite ses bustes de Raynal, de Redouté et divers autres ; ses statues de la Liberté, de la Paix, de Bonaparte, de Napoléon (empereur), de Corneille, de Racine, de Molière, de Sully ; ses bas-reliefs d'Ulysse reconnu par son chien, de Philoctète, etc.

Eymar (Ange-Marie, comte d'), mort le 11 janvier 1803.
Administrateur, puis ambassadeur à Turin (1796) ; a écrit divers ouvrages politiques ou littéraires. On cite : Réflexions sur la nouvelle division du royaume (1790). — Opinion sur la question de la suppression des ordres religieux (1790). — Amusements de ma solitude, mélanges de poésies, 2 vol. (1802), etc.

Eymar (Claude), né en 1748, mort en 1822.
A publié divers Mémoires relatifs à J.-J. Rousseau, un Discours sur l'Influence de la sévérité des peines sur les criminels, et autres.

Eyriès (Jean-Baptiste-Benoît), né le 24 juin 1767, mort le 12 juin 1846.
Voyageur, a collaboré à plusieurs grandes publications, et a écrit seul un nombre très-

considérable d'ouvrages. On cite : Voyage de découvertes dans la partie septentrionale de l'Océan pacifique, par le capitaine Broughton. — Histoire des voyages par de Perthes. — Voyage en Norwège et en Laponie. — Voyage au Brésil, par Maximilien. — Coutumes, mœurs et usages des Anglais, des Chinois, des Russes, etc. — Abrégé des voyages modernes, depuis 1780 jusqu'à nos jours, etc.

F.

Fabre.
Abbé, ingénieur des Etats de Provence, associé de l'Académie de Marseille (1783) exécuta le canal de Boisgelin. A publié : Essai sur la manière la plus avantageuse de construire les machines hydrauliques et en particulier les moulins à blé. — Instruction sur le canal de Provence. — Plan d'irrigation du territoire de Marseille.

Fabre (Antoine-François-Hyppolite), né en 1797, mort en décembre 1853.
Médecin ; collabora à un grand nombre de journaux de médecine et publia plusieurs ouvrages relatifs à son art, entre autres : Du choléra-morbus de Paris (1832). — Dictionnaire des Dictionnaires de médecine français et étrangers (1840).—Bibliothèque du médecin praticien (1843). — Il a écrit aussi plusieurs poèmes et des satires ayant trait à la médecine.

Fabre (Augustin-Jules-Esprit), né le 20 juin 1797, mort le 6 janvier 1870.
Juge de paix, a publié un grand nombre de mémoires et d'ouvrages importants ; on cite : Histoire du Choléra morbus asiatique depuis son départ des bords du Gange en 1817 jusqu'à son invasion en Italie, 1 vol. (1836), en collaboration avec Fortuné Chailan.— Histoire de Provence, 4 vol. (1837). — Histoire de Marseille, 2 vol. (1839). — Histoire des Hôpitaux et Institutions de Bienfaisance de Marseille, 2 vol (1854). — Essai sur les diverses enceintes et sur la population de Marseille, 1 vol. (1862). — Notice sur les anciennes rues de Marseille, 1 vol. (1862). — Les Rues de Marseille, 5 vol. (1867-1870).

Fabre (Gaspard), mort en 1579.
Capitaine des vaisseaux d'Henri II et de Charles IX.

Fabre (Joseph), mort en 1710.
Négociant, député du commerce à Paris (1657), obtint la franchise du port.

Fabre (Jean-Baptiste).
Envoyé extraordinaire auprès du roi de Perse (1704).

Famin (Stanislas-Marie-César), né le 9 juillet 1799, mort le 23 décembre 1853.
A écrit : De la Révolution en Sicile, en 1820. — Peintures, bronzes et statues érotiques du Musée de Naples (1832). — Histoire des invasions des Sarrasins en Italie (1843). — Histoire de la rivalité et du protectorat des églises chrétiennes en Orient (1853). — Histoire monétaire du Portugal.— Légendes rouges, (1833). — Histoire des Amazones (1832), etc.

Farrenc (Aristide), né le 9 avril 1791, mort le 31 janvier 1835.
Musicien, bibliophile et collaborateur de Fétis.

Faudran ou **Defaudran**, né (à Lambesc), mort en 1694.
Peintre ; le Musée de Marseille possède de lui : Une Allégorie de Marseille, et l'église Saint-Martin : une Sainte Famille.

Faure-Villar (Anselme-Claude-Nicolas), né en 1801, mort en 1870.
Médecin de l'armée, officier de la Légion d'honneur, a écrit : Mémoire pour servir à l'histoire des complications de la rougeole. — Histoire de l'épidémie de méningite cérébro-spinale observée à l'hôpital de Versailles, etc.

Favart, né en 1778.
Médecin, publia : Essai sur l'entendement médical.— Les Fièvres catarrhales, etc.

Feau (Charles), né en 1603, mort le 8 février 1677.
Oratorien, poète provençal, a écrit des comédies provençales, imitées de Plaute : L'Embarquement. — L'Interest ou la Ressemblanço.— L'Assemblée des Mendiants de Marseille — Le Procès du Carnaval.— Brusquet Ier et Brusquet II. Cette dernière comédie est insérée dans le Recueil intitulé : Lou Jardin deis Musos prouvençalos.

Feautrier (Jean), né (dans les environs de Castellane) en 1793, mort le 9 juin 1865.
Archiviste de la ville, conservateur du cabinet des médailles de Marseille. A rédigé un grand nombre de mémoires qui sont insérés dans le Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille et dans la Revue numismatique de Paris.

Feissat (Joseph).
Imprimeur, économiste, agronome : a écrit : Mémoire sur la conservation des bois existants et le reboisement des terres vagues et stériles dans la Basse-Provence (1827) etc.

Félix (Antoine de).
Consul de Marseille en 1653, jurisconsulte, publia : Le Règlement du Sort, contenant la forme et la manière de procéder à l'élection des Officiers de la ville de Marseille (1654)

Féraud (Jean-François), né le 17 avril 1725, mort le 8 février 1807.
Jésuite, philologue, membre de l'Académie de Marseille, auteur d'un Dictionnaire général de la langue française, d'un Dictionnaire critique de la langue française, du Nouveau Dictionnaire grammatical des Sciences et Arts et d'un Essai de grammaire et de glossaire de la langue provençale pour servir d'introduction et de supplément au dictionnaire provençal.

Fissiaux (Charles-Joseph-Marie), né (à Aix) le 22 juillet 1806, mort le 3 décembre 1867.
Chanoine honoraire, chevalier de la Légion d'Honneur, fondateur et supérieur général des Religieux de Saint-Pierre-ès-Liens, de divers pénitentiers, colonies agricoles, etc. A écrit : Notices sur les colonies agricoles pénitentiaires (1864).

Floret (Jacques).
Avocat, membre de l'Académie de Marseille, a publié : Discours sur les caractères auxquels on distingue les ouvrages de génie des ouvrages d'esprit (1760). — Discours sur l'état d'homme de lettres (1788), etc

Folquet, *voir* : **Fouquet**.

Fontainieu (Prosper-François-Irénée de Barrigue de), mort le 28 septembre 1850.
Ancien officier de marine, chevalier de Saint-Louis, membre de l'Académie de Marseille, peintre-paysagiste (médaille d'or de 1824).— On cite : Villa Cava (Musée de Marseille). — La Sainte-Baume et un grand nombre de vues de Provence et d'Italie.

Forbin (François-Toussaint de), né le 12 février 1655, mort le 21 Juin 1710.
Militaire, puis trappiste exemplaire.

Forbin (Palamède de), mort en février 1508.
Dit *le Grand*, gouverneur de Provence sous Louis XI, vicomte de Martigues, etc. Contribua largement à l'union de la Provence à la Couronne de France, mais fut disgracié en 1483.

Forbin de Janson (Toussaint de), né en 1630, mort le 24 mars 1713.
Evêque de Digne, de Marseille, de Beauvais, cardinal, négociateur en Pologne et en Italie.

Forcade (Eugène), né en 1820, mort le 7 novembre 1869.
Publiciste, fondateur de plusieurs journaux, auteur d'Etudes historiques (1853), d'une Histoire des causes de la guerre d'Orient (1854), etc.

Foresta (Marie-Joseph, marquis de), né le 28 mars 1783, mort le 11 février 1858.
Préfet, gentilhomme de la Chambre de Charles X, officier de la Légion d'Honneur, auteur des Lettres sur la Sicile (2 volumes).

Foresta-Colongue (Joseph-Ignace de), né le 14 mars 1654, mort le 18 décembre 1736.
Evêque d'Apt (1695), membre de l'Académie de Marseille. On a de lui des poésies et divers ouvrages de piété.

Fortia de Pilles (Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, comte de), né le 18 août 1758, mort le 18 février 1826.
Voyageur, membre de l'Académie de Marseille, a publié un assez grand nombre de brochures touchant la géographie, la politique, etc. On cite : l'Ouvrage écrit en collaboration avec le chevalier de Boisgelin sous le titre de Voyage de deux Français en Allemagne, Danemarck, Suède, Russie, Pologne (1790-1792). — Histoire de Malte. — Il a écrit aussi sur l'art musical et a fait représenter : La Fée Urgèle, Vénus et Adonis, Le Pouvoir de l'Amour, L'Officier français à l'armée, opéras.

Fortic (Antoine-Valère), né le 12 décembre 1737, mort en 1769.
Littérateur, membre de l'Académie de Marseille, a écrit : Dissertation sur quelques phénomènes des volcans. — Description des environs de Naples.

Fouquet, né vers 1160, mort en décembre 1231.
Troubadour, moine, abbé de Torronet, évêque de Toulouse, connu pour son zèle contre les Albigeois. Auteur de : Las complanchas de Beral.

Fournier (Louis), né en 1776, mort en février 1862.
Négociant, député (1849), légua deux tableaux de prix au musée de Marseille.

François d'Aix. *Voir* : Aix.

Francou (Antoine), né en 1826, mort en septembre 1860.
Typographe-poète ; a publié : La Jacquerie et diverses autres pièces.

Fréjus (Rolland de), mort en 1700.
Négociant, voyageur, envoyé du roi à Fez, a écrit : Relation d'un voyage fait dans la Mauritanie par ordre de S. M., en l'année 1666, vers le roi de Tafilète, Muley Arxid, pour l'établissement du commerce dans toute l'étendue du Royaume de Fez et des autres pays qui en dépendent (1670).

G.

Gaillard de Venel. *Voir* : Venel.

Galand (Jean).
Capitaine marin, fit plusieurs voyages ou expéditions pour le compte de la Ville, notamment en 1592.

Gallus, 1er Siècle. Immortalisé par Virgile.

GABRIEL.
Littérateur ; a joué un certain rôle à Marseille pendant la Révolution.

GANTEZ (Annibal), mort en 1650.
Chanoine, musicien, a écrit sur son art et publié : Un Recueil d'airs et des Messes en musique. — Entretien des Musiciens (1643).

GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore), né le 20 Janvier 1794.
Orientaliste, voyageur, a traduit un grand nombre d'ouvrages turcs et arabes, savoir : Exposition de la Foi musulmane. — Les Oiseaux et les Fleurs. — Coup-d'œil sur la Littérature orientale. — Conseils aux mauvais poètes. — Eucologe musulman. — Doctrine et devoirs de la Religion musulmane. — Les Aventures de Kamrup. — Les Œuvres de Wali. — A écrit en outre : Rudiments de la langue hindoustani. — Manuel de l'auditeur du cours d'Hindoustani. — Grammaire persane de Sir William Jones. — Rudiments de la langue hindoue, etc.

GARDANE (Louis de),
Diplomate, consul à Saïd (1611). A publié une relation de ses voyages (1612).

GARDANE (Gaspard-André, Comte de), né le 11 Juillet 1766, mort le 30 janvier 1818.
Général, commandeur de la Légion d'honneur, ambassadeur en Perse (1807).

GARDANE (Paul-Ange-Louis de), né le 2 mars 1765, mort en 1823.
Agent diplomatique, voyageur, publia : Journal d'un voyage dans la Turquie et la Perse fait en 1807 et 1808. — Notes sur la civilisation.

GARNIER (Bernard).
Riche négociant, fonda l'hôpital de Saint-Jacques-de-Galice, par son testament du 30 mars 1344.

GARNIER (Blaise).
Maître-maçon, a écrit : La Gnomonique mise à la portée de tout le monde.

GARNIER (Jacques), né en 1643, mort en 1714.
Prieur de Saint-Zacharie, poète.

GARNIER-PAGÈS (Etienne-Joseph-Louis), né le 27 décembre 1801, mort le 23 juin 1841.
Plusieurs fois député ; orateur de talent.

GAUTHIER D'AGOTY (Jacques), mort en 1785.
Peintre, graveur, physicien et anatomiste, a publié : Myologie complète (1747). — Anatomie de la tête (1748). — Chromogénésie ou génération des couleurs. — La Zoogénie ou génération des animaux. — Nouveau système de l'Univers. — Observations sur la Physique, l'Histoire naturelle et la Peinture. — Exposition anatomique de la structure du corps humain. — Exposition anatomique des organes des sens et quelques autres mémoires relatifs à la peinture et à la gravure. — Jacques Gauthier eut des fils et des frères dont les Biographes ne citent pas le lieu de naissance. On nomme :

GAUTHIER D'AGOTY (Arnaud-Eloi), mort en 1771, qui succéda à son père dans ses procédés et entreprises et publia plusieurs ouvrages.

GAUTHIER D'AGOTY (Jean-Baptiste), mort en 1786, qui s'occupa avec succès de la gravure en couleur.

GAUTHIER D'AGOTY (Edouard), mort en 1784, graveur et imprimeur.

GAUTIER (Jules-François).
Négociant, membre de l'Académie de Marseille ; a publié : Essai sur la restauration des finances et l'organisation générale de l'agriculture. — Des avantages du commerce de la France avec l'Egypte. — De l'Economie française (1801).

GEILLE.
Dessinateur en taille douce.

GENNADE, vivait au Ve siècle.
Prêtre de Marseille, auteur sacré. On a de lui : Un Livre traitant des écrivains ecclésiastiques. — Traité des dogmes.

GERMAIN (Jean-Baptiste), né en 1701, mort en 1781.
Poète provençal, a écrit un grand nombre de pièces en tête desquelles il faut placer : La Bourrido dei Dious.

GIMON (Joseph-Jean-Baptiste-Marius).
Littérateur, a publié : Epitre à un journaliste de province. — Ode sur la chevalerie. — Byron. — Observations sur les additions et changements à faire à la législation concernant l'État-Civil (1839), etc.

GIRARD (Camille), né, ainsi que ses frères, à Lourmarin, mort le 24 mars 1814.
Poète, membre de l'Académie de Marseille.

GIRARD (François-Henri-Joseph), dit l'aîné.
Secrétaire-général de la Préfecture, membre de l'Académie de Marseille, a préparé la publication de la Statistique des Bouches-du-Rhône ; a écrit : Praxile, roman imité du grec. — La Maison paternelle (fragment). — Mémoire pour servir à la statistique des Bouches-du-Rhône.

GIRARD (Frédéric), dit Romagnac, mort en février 1819.
Botaniste, membre de l'Académie de Marseille ; a publié : Mémoire sur les plantes cryptogames du bassin et de la rade de Marseille.

Girard (Philippe-Henri de), né le 1er février 1775, mort le 26 août 1845.
Mécanicien fort habile, membre de l'Académie de Marseille, connu par sa filature mécanique du lin et sa machine à vapeur à expansion, ennobli par Louis-Philippe Ier.

Giraud.
Orateur dramatique; fit représenter Porsenna, tragédie (1783). — Mutius ou l'amour de la patrie (1793).

Glandevès (George-François-Pierre, baron de), né en 1768.
Maréchal de Camp, pair de France (1823).

Gniphon (Marcus-Antonius), né en 63, mort en 114.
Célèbre professeur de rhétorique. On connaît de lui : *De latino sermone.*

Gombert (Antoine).
Curé des Pennes, collaborateur d'Achard, a écrit des poésies provençales.

Gouffé de Lacour (Roch-Bernard-Marie), né le 25 août 1755, mort le 5 novembre 1834.
Agronome distingué, conservateur du Cabinet botanique (1804) et du Jardin des plantes (1806), membre de l'Académie de Marseille; a écrit : Observations sur la culture du tabac. — Des semences. — Tableau des plantes oléagineuses. — Catalogue des oiseaux du département des Bouches-du-Rhône, classés d'après la méthode de Linné. — Observations sur la culture du sumac des corroyeurs. — Notice sur les pistachiers, etc.

Gouffé de Trois-Villes, né le 10 mai 1753, mort le 24 juillet 1835.
Chevalier de Saint-Louis, auteur d'un Mémoire sur la culture de l'olivier, ouvrage qui fut couronné par l'Académie de Marseille et imprimé à ses frais (1723).

Gourgault (Jean-Baptiste-Henri, dit Dugazon), né en 1743.
Célèbre comédien.

Goy (Alfred).
Docteur en Médecine, philologue : commença la publication du Panthéon provençal, orné de portraits.

Gozlan (Léon), né le 1er septembre 1803, mort le 14 septembre 1866.
Romancier, auteur dramatique, chevalier de la Légion-d'Honneur; a beaucoup produit. On cite : Les intimes. — Le médecin du Pecq. — Les Nuits du Père Lachaise. — Aristide Froissard. — La Frédérique. — Rog. — Le croup. — Histoire de cent treize femmes. — La main droite et la main gauche. — Une tempête dans un verre d'eau. — Le lion empaillé. — Rosemary. — Le plus beau rêve d'un millionnaire. — La dernière sœur grise. — Les châteaux de France. — Le dragon rouge. — Pour un cheveu blond. — La comédie et les comédiens. — Le tapis vert. — Les vendanges nouvelles. — La première jalousie. — Une vengeance en miniature. — Le feu. — La terre promise. — Les belles folies. — De midi à quatorze heures. — Les émotions de Marasquin. — Le notaire de Chantilly. — Le Fou couronné. — Les martyrs inconnus. — Georges III. — Les mémoires d'un apothicaire. — Les Méandres. — Washington. — Levert. — Socrate Leblanc. — Céleste. — Une nuit blanche, etc., etc.

Granet, mort vers 1266.
Troubadour.

Granet (François-Omer), né vers 1755, mort le 10 décembre 1821.
Homme politique, administrateur des Bouches-du-Rhône, député (1791), maire de Marseille, préserva (en 1793) l'Hôtel-de-Ville d'une destruction complète; a écrit : Rapports et projets de décrets sur les Consulats de France en pays étrangers (1792).

Grange (Jean-Baptiste-Henri-Amédée), né le 9 février 1795, mort le 25 février 1826.
Membre de l'Académie de Marseille; a publié : Les éloges de l'abbé Féraud, de Mgr de Belsunce, de Vauvenargues. — Essais littéraires (1824). — Essai sur les romans. — Deux volumes de poésies.

Gravier (Jean-Félix), né le 9 septembre 1687, mort le 11 mars 1747.
Avocat, poète, l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, connu sous le nom de l'*avocat des pauvres*.

Gravier (Laurent), né en 1654, mort le 9 janvier 1717.
Antiquaire, a écrit divers mémoires sur la numismatique.

Grenier.
Musicien-compositeur; fit représenter Thésée, opéra (1782).

Gros (François-Toussaint) né vers 1698 mort vers 1748.
Agent subalterne des fermiers généraux, poète provençal, publia ses œuvres sous le titre de : Recueil de pouesios prouvençalos (1734). — Voir l'art. *Bonneveine*.

Grosson (Jean-Baptiste-Bernard), né en 1733, mort le 20 décembre 1800.
Courtier royal, membre de l'Académie de Marseille. On a de lui : Recueil des Antiquités et monuments marseillais (1773). — Almanach historique de Marseille (21 vol.) — Discours sur l'origine et les progrès du Commerce de Marseille (1783), — et dans les Mémoires de l'Académie de Marseille plusieurs Dissertations intéressantes.

Gueidon (Philippe), mort le 19 mars 1648.
Avocat du roi, assassiné à Aix, pendant une émeute.

Gueidon (Jean-François), né le 1er avril 1761, mort en novembre 1843.
Capitaine à la 48e brigade de ligne, porté à l'ordre du jour par la Convention pour action d'éclat (20 janvier 1795).

Guiaud (Jacques-Etienne-Marie), né aux Camoins, le 10 mars 1790, mort le 1er octobre 1844.
Médecin-aliéniste ; a écrit : Essai physiologique et pathologique sur le sommeil. — Considérations littéraires et médicales sur la musique. — Essai sur les rapports de quelques sciences naturelles avec la physiologie.

Guieu (Jean-Baptiste), né le 4 janvier 1707 mort le 30 janvier 1755.
Négociant, poète, membre de l'Académie de Marseille.

Guilabert (Pierre).
Médecin d'un grand mérite, rappelé à Marseille, en 1368, par le Conseil de la ville.

Guillaume, né en 1475, mort en 1537.
Architecte et peintre sur verre ; peignit avec Claude les vitraux du Vatican et des églises de l'Anima et de la Madona del Popolo.

Guillaume Angelic. XIIIe siècle.
Médecin, mathématicien, astronome. A écrit : *De Urina non visa.*

Guin (Jean).
Administra la ville, en 1530, pendant une épidémie pestilentielle, en l'absence des Consuls qui avaient abandonné leur poste, fit preuve d'un grand dévouement et fut nommé Consul en 1537. En cette qualité il rendit de grands services à Marseille.

Guinot (Eugène), né le 8 avril 1805, mort le 9 février 1861.
Publiciste, romancier. On cite de lui : Un été à Bade (1850). — Soirées d'avril (1853). De Paris à Calais. — Promenade au château de Compiègne. — Enghien et la vallée de Montmorency. — Aquarelles par un peintre d'enseignes. — Le Camée. — Le duel sur les Alpes, — Une bonne fortune. — La Comédienne, etc. — A écrit des Vaudevilles sous le pseudonyme de Paul Vermond et des Feuilletons sous le pseudonyme de Pierre Durand.

Guys (Jean-Baptiste).
Auteur dramatique, a écrit : Térée, tragédie (1742). — La baguette mystérieuse. — Abailard et Héloïse, comédies (1752).

Guys (Pierre-Augustin), né le 2 août 1721, mort en 1799.
Voyageur, négociant, membre de l'Académie de Marseille ; a produit : Eloge de René Dugay-Trouin. — Mémoire et observations en faveur des négociants de Marseille. — Mémoire sur le commerce d'Angora. — Essai sur les élégies de Tibulle. — Voyage littéraire en Grèce (1776). — Voyage de Sophie à Constantinople. — Relation abrégée des voyages en Italie et dans le Nord (1772). — Les Saisons, poème. — Le bon vieux temps. — Les hôpitaux. — Marseille ancienne et moderne (1786). — Histoire des Madragues et quelques autres ouvrages moins importants ou non imprimés.

Guys (Pierre-Alphonse), né le 27 août 1755, mort le 13 septembre 1812.
Consul général dans le Levant, a publié : Lettres sur les Turcs (1776). — Eloge d'Antonin le Pieux. — La maison de Molière, pièce en 4 actes (1787), etc.

Guys (Charles-Edouard), né le 13 mars 1783, mort le 26 août 1871.
Consul, a écrit : Les Philistins, colonie de la Palestine. — La Syrie (1862). — Notice sur les îles de Bourba et Plata, le Golfe de Bourba et ses environs avec la relation d'un voyage sur la côte de l'Est et sur celle de l'Ouest de la région Tripolitaine (1863). — Guide dans la Macédoine (1857).

Gyorée, vivait 39 ans avant J.-C.
Astronome et navigateur.

H.

Hermentier (Antoine).
Conseiller de Louis III, comte de Provence et son envoyé en Italie en 1423.

Holmon-Durand (François).
Auteur de poésies couronnées aux Jeux Floraux, etc.

Hozier (Pierre d'), né (à Salon) le 10 juillet 1592, mort le 1er décembre 1660.
Conseiller d'Etat, généalogiste. Ses principaux ouvrages sont : Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit, in-folio (1643). — Généalogie de la Maison de Larochefoucault, in-4 (1654). — Généalogie des principales Familles de France, manuscrit in-folio. — Recueil armorial des anciennes maisons de Bretagne (1638). — Remarques sommaires sur la généalogie de la maison de Gondi (1652). — De Bournonville (1657). — D'Amauzé (1659). — De Saint-Simon (1632)

Hubaud (Louis-Joseph), né le 11 août 1772, mort le 7 juillet 1866.
Propriétaire, bibliophile distingué, membre de l'Académie de Marseille, auteur d'un complément au Dictionnaire de Fournier, et d'une dizaine de brochures relatives à la bibliographie et à l'histoire littéraire.

HUGOLEN (Isnard), XVIe siècle.
Avocat d'une grande réputation cité par César Nostradamus.

HUGUES (Victor), mort en 1826.
Se distingua pendant la Révolution, par plusieurs hauts faits d'armes contre les Anglais, prit sur eux la Guadeloupe en 1794, et rentra ensuite dans la vie privée.

I.

IMBERT (Joseph-Gabriel), né en 1666, mort en 1749.
Chartreux, peintre distingué, élève de Serre. — Voir l'art.: *Les Chartreux.*

ISARN (Saint), né (à Toulouse), mort le 2 septembre 1048.
Célèbre abbé de Saint-Victor.

ITIER DE ROQUEFORT.
Marchand ; fonda, durant les premières années du XIIIe siècle, au bas de la plaine Saint-Michel, un hospice pour les voyageurs.

J.

JAUFFRET (Louis-François), né (à Roquebrussane, Var) le 4 octobre 1770, mort le 11 décembre 1840.
Poète, fabuliste, conservateur de la bibliothèque de Marseille, membre de l'Académie de cette ville. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : Les charmes de l'enfance et les plaisirs de l'amour maternel (1791). — Histoire impartiale du procès de Louis XVI (1793). — Romans historiques (1795). — Le courrier des enfants et des adolescents (1796).— Petit théâtre de famille (1797). — Voyage au jardin des plantes (1798). — Dictionnaire étymologique de la langue française (1799). — L'art épistolaire (1799). — Les voyages de Rolando et de ses compagnons de fortune autour du monde (1799 et suiv.). — Les merveilles du corps humain (1799). — Les deux frères, comédie (1799). — Géographie des diverses régions tant de l'ancien que du nouveau continent (1800). — Promenades à la campagne dans les plus beaux sites des environs de Paris (1803). — Le Taureau, roman (1804). — Les six jours ou leçons d'un père à son fils sur l'origine du monde d'après la Bible (1805).— Géographie dramatique de la jeunesse (1807). — Les veillées du pensionnat (1808). — Théâtre des maisons d'éducation (1811). — Fables nouvelles (1815), etc.

JOSSAUD (Louis).
Professeur d'éloquence au collége de Marseille, membre de l'Académie de Marseille (1809) a publié : Discours sur l'honneur français et sur la loyauté française, des poésies, etc.

JOURDAN (Jean-Baptiste), né en 1711, mort en 1793.
Historien, romancier, auteur dramatique, a écrit : Mémoires de Monville.—Le Guerrier philosophe.—Histoire de Pyrrhus, roi d'Epire. — Histoire d'Aristomène. — Le Correcteur des Bouffons.—L'Ecole des Prudes.—Abrocome et Anthia, roman traduit du grec.

JULLIANY (Jules), né le 22 novembre 1802, mort le 4 juillet 1862.
Négociant, économiste, membre de l'Académie de Marseille, chevalier de la Légion-d'Honneur, a publié : Lettres sur Marseille (1826). — Discours sur Marseille, ville manufacturière et sur les Filatures de coton (1828). —L'industrie commerciale et manufacturière de Marseille. — Essai sur le commerce de Marseille, 3 vol. (2 éditions 1834-1832, ouvrage qui valut à l'auteur le prix Beaujour).

JULLIEN (Joseph).
Courtier de commerce (1723-1750) surnommé *Neptune*, imprima un grand mouvement au commerce marseillais.

L.

LACÉPÈDE (Jean de), né en 1550, mort en 1622.
Président de chambre de la Cour des Comptes à Aix (1586), poète (ami de Malherbe) a écrit : Imitation des psaumes de la Pénitence (1594). — Les Théorèmées spirituels sur la vie et la mort de J.-C. et sur les autres mystères de la Religion (1613-1621).

LAGRANGE (Léon), né le 11 mai 1828, mort le 15 janvier 1868.
Publiciste. On a de lui : Joseph Vernet et la peinture au XVIIIe siècle (1864). — Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte et décorateur de vaisseaux (1868). — Essai sur l'histoire de l'Art en Provence (manuscrit).

LAMY (Jean-Augustin), né le 28 août 1773, mort en février 1844.
Peintre de fruits, etc., membre de l'Académie de Marseille.

LAMY (Louis-Augustin), né le 28 août 1746, mort en juillet 1831.
Peintre paysagiste, membre de l'Académie de Marseille.

LANTIER (Etienne-François de), né le 1er octobre 1734, mort le 31 janvier 1826.
Romancier et auteur dramatique, membre de l'Académie de Marseille, a publié : L'Impatient, comédie. — Le Flatteur, comédie. — Contes en prose et en vers. — Le Voyage d'Anténor, roman. — Les Voyageurs en Suisse. — Le Voyage en Espagne.— La Correspondance de Mademoiselle Suzette Césa-

rine d'Arly.— Geoffroi Rudel.— Les Travaux de l'abbé Mouche. — Le Faquir. — Les Coquettes rivales, comédie. — L'Inconséquent, comédie. — Erminie, poème. — Le Jeune Métastase à Naples, comédie.—Le Confiant, comédie. — Recueil de poésies, etc. — Voir l'art. : *Saint-Jean-du-Désert.*

Lantier (Thérèse-Pauline, comtesse de Baux), née en 1751, morte le 8 juillet 1814.
Sœur de l'auteur du Voyage d'Anténor; a écrit un grand nombre de Notes, de Mémoires, de Romans restés manuscrits ou qui ont été imprimés sous le nom de ceux qui se les sont appropriés. Il existe cependant, publiés avec l'assentiment de Madame de Baux : Les dangers de la sympathie ; lettres de Henriette de Belval au baron de Luzi (1786). — Choix de lettres édifiantes écrites des missions étrangères (1808-1809).

Lardier (Alexandre), né (à Ollioules) le 24 novembre 1785, mort le 14 janvier 1857.
Publiciste, a donné : Mémoires d'Henriette Wilson (1824). — Mémoires du sergent Robert Guillemart (1825), en collaboration avec C.-O. Barbaroux.— Voyage du général Lafayette aux Etats-Unis (1825) avec le même.— Histoire biographique de la Chambre des Pairs (1829) avec le même.—Lettre à sir James Mackinlosh (1829), traduction.— Souvenirs du Midi (1839). — Histoire de la révolution en Provence (1840). — Histoire des pontons et des prisons d'Angleterre (1845). — Histoire du Château-d'If, des îles Sainte-Marguerite, des forts Lamalgue, Saint-Jean, Saint-Nicolas, du château de Tarascon (1845). — Les épisodes célèbres de la Révolution dans les provinces (1847) avec divers collaborateurs. — Les confidences d'un homme de lettres en disponibilité (1854), etc.

Laroche (Michel), mort le 20 octobre 1807.
Médecin du Lazaret, connu par sa bienfaisance.

Laroque. — Voir Roque.

Laurent (Pierre), né en 1739, mort le 30 juin 1809.
Graveur; on lui doit : Le Déluge, d'après le Poussin. — La Mort du Chevalier d'Assas d'après Casanova. — Le Musée français.

Lautard (Jean-Baptiste), né (à Puget-Theniers) le 10 avril 1768, mort le 5 octobre 1855.
Docteur en médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie, a produit : Histoire de l'Académie de Marseille depuis 1726 jusqu'à 1836.— Tableau littéraire de Marseille depuis sa fondation jusqu'à nos jours. — Essai sur la maison des Fous à Marseille. — Lettres archéologiques sur Marseille. — Un grand nombre de Mémoires divers, d'Eloges académiques, etc.

Lautard (Laurent-Marie), né en 1763, mort le 3 décembre 1848.
Négociant, membre de l'Académie de Marseille, publiciste; a écrit : Histoire du séjour du roi Charles IV à Marseille. — Esquisses historiques : Marseille depuis 1789 jusqu'en 1815.

La Visclède (Antoine-Louis-Chalamond de), né (à Tarascon) le 2 août 1692, mort le 22 août 1760.
L'un des principaux fondateurs de l'Académie de Marseille, dont il a été à trente-quatre ans secrétaire perpétuel, auteur d'un grand nombre de poésies, de discours et de mémoires divers. On cite son Eloge de Mgr de Belsunce (1755).

Le Blanc (César), né en 1618, mort en 1699.
Oratorien, publia plusieurs ouvrages de piété.

Le Blanc (Vincent), né en 1554, mort en 1640.
Voyageur. On publia, après sa mort, en 1649 : Les Voyages fameux de Vincent Le Blanc, Marseillais, qu'il a faits depuis l'âge de 12 ans jusqu'à 60, aux quatre parties du monde, avec les diverses observations qu'il y a faites.

Leblanc de Guillet (Antoine-Blanc dit), né le 2 mars 1730, mort le 2 juillet 1799.
Professeur, poète, a publié : Mémoires du Comte de Guigne.— De la nature des choses, poème de Lucrèce. — Manco-Capac. — Les Druides. — Tarquin. — Abenzaid-Albert, tragédies. — L'heureux événement.— Albert Ier ou Adeline, comédies, et divers autres ouvrages.

Le Fournier (Thomas), mort le 18 décembre 1743.
Religieux de Saint-Victor, l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, a écrit : Recherches topographiques sur la véritable situation de Marseille au temps de César. — Dissertation sur la Bibliothèque de Saint-Victor, etc.

Legrand.
Compositeur.

Lejourdan (Etienne-Jean), né en 1756.
Magistrat, membre du Conseil des Anciens.

Lemerre (Ignace), né en 1677, mort le 28 mars 1752.
Helléniste; a traduit : Les Homélies de Saint-Chrysostome et plusieurs autres ouvrages des Pères grecs, et écrit : Pensées morales et chrétiennes (1734).

Lenfant (Alexandre-Charles), né (à Lyon) en 1726, mort victime des massacres de septembre 1792.

Professeur de rhétorique au collége Belsunce, prédicateur de Marie-Antoinette, auteur de 8 volumes de sermons (imprimés en 1821).

LÉONARD (Jean), mort en 1749.
Oratorien, a publié des Panégyriques et des Oraisons funèbres.

LEPORIUS, vivait en 440.
Moine de Saint-Victor, théologien pélagien puis orthodoxe. A écrit : *Libellus emendationis sive satisfactionis ad episcopos Galliæ.*

LESBROS DE LA VERSANE (Louis).
A publié : L'Esprit de S. Réal. — Dissertation sur les Nourrices. — Lettres sur les Femmes. — Pensées de l'ami des Hommes ; des romans, des contes et des comédies : L'Orpheline (1766). — La Rosière (1766). — Le Philosophe soi-disant (1766).

LION (Claude), né en 1625, mort en 1704.
Oratorien, poète et orateur sacré. On lui doit : Panégyriques des Saints. — Sermons. — Conférences morales sur les mystères et les vérités de la Religion. — Mystères abrégés de la grâce et de la morale chrétienne, en vers latins.— Recueil de poésies.

LIONS (Antoine-Charles-Marie).
Notaire. On a de lui : Tableau statistique des Plantes médicinales ou économiques qui croissent ou qui sont cultivées dans le territoire de Marseille (1856). — Essai sur les Végétaux qui croissent spontanément dans le département des Bouches-du-Rhône, qui y sont cultivés ou qui seraient susceptibles de l'être. (Répertoire des Travaux de la Société de statistique de Marseille, XXVI. 33) et quelques autres Mémoires.

LIQUIER (André), mort en mai 1789.
Négociant, membre de l'Académie de Marseille, député à l'Assemblée nationale ; a écrit : Discours sur l'influence que le commerce a eu, dans tous les temps, sur l'esprit et sur les mœurs des peuples (1774).

LYLE St MARTIN (Jean-Gaspard), ou De Lyle-Saint-Martin, mort en mai 1821.
Ancien officier de marine, agriculteur, inventeur d'un semoir (an XI), membre de l'Académie de Marseille ; a écrit : Mémoires sur la manière d'extraire le goudron. — Le Semoir économique, etc.

LOUBON (Jean-Baptiste-Emile), né (à Aix) le 12 Janvier 1809, mort le 1er mai 1863.
Peintre, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille (1845), membre de l'Académie de cette ville. On cite parmi ses œuvres : Nantes, le Havre, la Ciotat, Martigues (Chambre de Commerce de Marseille). — Episode du choléra (Musée de Montpellier). — Le Camp du Midi (M. d'Aix). — Vue de la Ville et du port de Marseille, prise des Aygalades (M. de Marseille). — Matinée d'Automne. — Après-midi d'automne aux environs d'Aix.

LOUET (Alexandre), né en 1753, mort en 1807.
Musicien-compositeur, membre de l'Académie de Marseille. On a de lui : La double clef, ou Colombine commissaire, opéra. — Amélie, opéra. — Instructions sur l'accord du Piano-forte et plusieurs Sonates.

LUCE (Lazare).
Négociant, l'un des fondateurs de la Société des Mines de la Grand'Combe et promoteur de plusieurs Chemins de fer de la Région Sud-Est.

M.

MAGALLON (Charles de), né le 30 mai 1741, mort le 4 décembre 1820.
Consul de France au Caire, rendit de grands services à son pays pendant l'expédition en Egypte de Bonaparte.

MAGALLON (Paul de), né (à Aix) le 1er décembre 1874, mort le 14 juillet 1859.
Militaire, chevalier de la Légion d'Honneur, promoteur du rétablissement des Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, dont il prit lui-même l'habit. — Voir l'art. : *Saint-Barthélemy*.

MAGNAN (Emmanuel).
Minime, mécanicien, tourneur très-habile.

MAILLET (Alexis), né le 20 mars 1794.
Militaire, se conduisit vaillamment dans la guerre d'indépendance des Hellènes.

MALAVAL (François), né le 17 décembre 1627, mort le 15 mai 1719.
Théologien mystique ; quoique aveugle dès l'âge de 9 mois il composa un grand nombre d'ouvrages, des poésies spirituelles, etc. On cite : Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation (1676). — Vie de saint Philippe Benizzi. — Discours contre les superstitions des jours heureux et malheureux. — Traité sur l'obligation de sanctifier le Dimanche, etc.

MANAUD DE MONIER.
Conseiller au Parlement d'Aix (1597), fut l'âme et le soutien des Royalistes contre les Ligueurs.

MARCHETTY (François), mort le 16 novembre 1688
Prêtre, chroniqueur ; a publié : Paraphrase sur les Epîtres de saint Pierre (1639). — La vie de Messire J.-B. Gault (1650). — La Vie de François Galaup de Chasteuil (1666). — Discours sur le Négoce des Gentilshommes de Marseille (1671). — Explication des usages et coutumes des Marseillais (1683). —

Traité sur la Messe. — Quelques panégyriques, des odes latines ou françaises, etc.

MARIN (Michel-Ange), né le 23 décembre 1697, mort le 3 avril 1767.
Minime, a écrit un grand nombre d'ouvrages religieux dont les plus important sont : Les Vies des Pères des déserts avec leur doctrine spirituelle et la discipline monastique (1761). —Conduite spirituelle de la sœur Violet (1740).—Adélaïde de Witsburg (1744). — La Parfaite Religieuse (1752). — Virginie ou la vierge chrétienne (1752). — Le Baron de Van Hesden (1762). — Agnès de Saint-Amour (1762). — Théodule ou l'enfant de la bénédiction (1762). — Farfalla ou la comédienne convertie (1762). — Angélique (1766). — La Marquise de Los Valientes (1765). — Lettres ascétiques et morales (1769) et divers poèmes dont le plus connu est : Leis desastres de Barbacan chin errant dins Avignoun (1722).

MARION (Pierre-Xavier), né le 25 novembre 1704, mort en août 1781.
Jésuite, poète, auteur de plusieurs tragédies parmi lesquelles on cite : Absalon(1770). — Cromwel (1764). — Asdrubal, etc.

MARTELLY (Honoré-François Richaud de), né (à Aix) le 27 octobre 1751, mort le 11 juillet 1817.
D'abord avocat, puis auteur dramatique et acteur, enfin membre de l'Académie de Marseille. A publié : Fables nouvelles (1788) — Les Deux Figures, comédie (1790). — L'Intrigant dupé par lui-même, comédie (1802). — Une heure de Jocrisse, comédie (1804). — Le Maladroit, les Amours supposées, les Trois Rimeurs. — La journée de Bonheur, conte en vers, etc.

MARTIN (Joseph Vincent) né en 1757, mort le 19 août 1825.
Négociant, érudit, membre de l'Académie de Marseille, a écrit : Deux mémoires sur la Topographie de Marseille. — Recueil de mots provencaux tirés du grec, etc. — Fit l'acquisition des manuscrits de M. de Nicolaï, actuellement aux archives départementales.

MARTIN.
Auteur de l'Histoire de la dernière peste de Marseille, Aix, Arles et Toulon (1732).

MARTIN (Etienne).
Négociant, maire de Marseille (du 9 février 1790 au 12 décembre 1791).

MARTIN (Henri), né le 10 janvier 1793.
Célèbre dompteur d'animaux.

MARTIN.
Philologue, a écrit : Des travaux sur divers points de la grammaire. — Discours sur l'alphabet. — Le pa.ais organique de la parole, etc.

MARTIN DE COMPIAN (Jacques-Augustin).
Prévot de la cathédrale, membre de l'Académie de Marseille, auteur de : Recherches sur l'antiquité de Marseille puisées dans les cartulaires de l'église de la Major (1001 à 1127).

MARTINS (Hilaire des)
Moine de Saint-Victor, poète et biographe

MASCARON (Pierre).
Libraire, qui sous le patronage du consul Charles de Casaulx et suivant acte du 5 novembre 1594, introduisit l'imprimerie à Marseille.

MASCARON (Pierre-Antoine de), né (dans le pays de Foix) en 1609, mort en 1647.
Avocat au Parlement de Provence, auteur de : La mort et les véritables paroles de Sénèque.—Marseille aux pieds du roi. — Relation de tout ce qui s'est passé au voyage des Galères de France en 1638. — Rome délivrée par la retraite de Coriolan, avec son apologie.

MASCARON (Jules de) né le 14 mars 1634, mort le 16 novembre 1703.
Evêque de Tulle (1671), puis d'Agen (1679). — Célèbre orateur. On cite ses Oraisons funèbres d'Anne d'Autriche, de Turenne, du duc de Beaufort, etc.

MAURIN (Albert)
Poète, a publié : Les feuilles de Printemps. — Chants lyriques,— et collaboré à plusieurs journaux. — A écrit un Annuaire du département des Bouches-du-Rhône pour l'année 1837.

MAXIME (Saint), vivait en 461.
Evêque de Riez.

MAYSSONI (François), mort en 1590.
Jurisconsulte, a traduit : Le Consulat de la mer (1577) qui fut publié aux frais de Guillaume Giraud, négociant de Marseille.

MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), né (à Aix) le 1er août 1782, mort le 21 mai 1861.
Evêque de Marseille, sénateur, officier de la Légion d'honneur, etc., fondateur des Oblats de Marie, créa un grand nombre d'églises dans la ville et la banlieue de Marseille.

MAZET (Jean-Joseph)
Aéronaute (1784), publia pendant plusieurs années un Guide Marseillais.

MAZUY (François-Bernard), né le 29 septembre 1813, mort le 30 avril 1862.
Poète-cordonnier, a écrit : La Némésis ouvrière. — Essai sur les mœurs et coutumes de Marseille au XIXe siècle. — La

Fondation de Marseille. — Le Chevalier Roze. — Papéty. — Lettre à Proudhon. — Masaniello, monologue, etc.

MEAULX (Jean de)
Orateur, publia : Panégyrique du comte d'Harcourt (1639)

MEISSONNIER (Antoine), né le 8 décembre 1783.
Compositeur fécond de musique pour guitarre, auteur de l'opéra-bouffe : La Dona Correta.

MEISTRE (Jean-Antoine-Louis-Marie), né le 7 septembre 1797, mort le 17 décembre 1863.
Recteur de Saint-Vincent-de-Paul, puis chanoine ; a publié un certain nombre de petits ouvrages. On cite : Le plus beau jour de la vie — L'âme aux pieds de Marie. — Vies édifiantes de quelques Enfants chrétiens, etc.

MELICY (Pierre), né le 31 octobre 1732, mort le 2 prairial an XII.
Chirurgien distingué, professeur d'anatomie, membre de l'Académie de Marseille. a écrit : Mémoire sur l'ossification des tendons.

MENC (Paul-Antoine), mort à l'hospice pendant la Révolution.
Dominicain, membre de l'Académie de Marseille, auteur de plusieurs Panégyriques et Discours littéraires, d'un Eloge de Gassendi. etc.

MÉRY (Joseph), né le 21 janvier 1797, mort le 17 juin 1866.
Poète, publiciste, romancier, auteur dramatique, membre de l'Académie de Marseille, chevalier de la Légion-d'Honneur, célèbrepar son esprit et sa prodigieuse facilité, a écrit une grande quantité d'articles de journaux et publié seul ou en collaboration avec Auguste-Marseille Barthélemy de nombreux ouvrages de tous les genres.On cite : L'Assassinat.—Les Sidiennes, satires (en collaboration avec Barthélemy).—La Villéliade poème héroï-comique, (avec le même). — Napoléon en Egypte, poème épique,(avec le même).— Le Bonnet vert. — La Némésis, (avec Barthélemy). — Les scènes de la vie italienne. — Un amour dans l'avenir. — Van Dick au palais Brignola. — Les adeptes de l'Immortalité. — L'âme transmise — Saint Pierre de Rome. — La Sémiramide. — Les bonheurs d'un millionnaire. — Les amants du Vésuve. — La bataille de Toulouse. — L'univers et la maison. — Le sage et le fou. — La fiancée aux millions. — Guzman-le-Brave.—Le Chariot d'enfant.—Le Paquebot. — Le vrai club des Femmes. — L'imagier de Harlem. — Frère et sœur. — Le théâtre de salon. — Héva. — La Floride. — La guerre du Nizam. — La croix de Berny. — La chasse au chastre. — Marseille et les Marseillais. — La Province. — L'Eden. — Christophe Colomb. — Herculanum. —Maître Vilfrand. — Erostrate. — Don Carlos.— Contes et nouvelles. — Les Matinées du Louvre. — La Juive au Vatican. — Le château d'Uteldorff. — Les hôtelleries de la Lune. — Le Centaure et la Sirène. — La Vénus hottentote. — Le Chimpanzé polyglotte et virtuose. — La tortue à grande vitesse. — L'homme à trompe. — Gaspard Hauser l'enfant des bois. — Schubry. — André Chénier. — Napoléon en Italie. — La Comédie des animaux. — Les fleurs mystérieuses. — Sous les palmiers.— Les nuits italiennes.— Histoire de famille.— Le transporté. — Les nuits anglaises. — Le paradis terrestre.— Debora. — Les damnés de Java. — Le pouvoir de la femme. — Le dernier fantôme. — Salons et souterrains. — Les nuits d'Orient, etc.

MÉNÉCRATE.
Jurisconsulte.

MICHEL (Honoré).
Observantin, prédicateur, a publié : La Vie de Marie de Clermont, abbesse et réformatrice du monastère de Sainte Claire d'Avignon. — Les Ministres détruits par eux-mêmes dans leurs articles de foi (1681).

MICHEL (J.-P.-A.) de Saint-Maurice.
Agronome et horticulteur; a écrit : Guide pratique de la culture du mûrier (1839). — Manuel d'agriculture pour le Midi de la France et en particulier pour le terroir de Marseille (1854). — Considérations sur les plantations dans les villes et en particulier dans la ville de Marseille (1861).

MICHEL DE LÉON.
Bibliophile distingué, avait réuni un grand nombre de livres et de manuscrits précieux.

MICHEL (Marc-Antoine-Amédée), né le 12 juillet 1812, mort en mars 1867.
Auteur dramatique, a fait, seul ou en collaboration, un grand nombre de vaudevilles. On cite : Le chapeau de paille d'Italie. — Un tigre du Bengale. — Les sabots de Marguerite. — L'avocat du Diable. — Les finesse de Bouchavannes.— M. de Coylin. — La chanteuse des rues. — Une femme qui perd ses jarretières. — Maman Sabouleux.— Madame de Montenfriche. — La dame aux jambes d'azur, etc.

MILLEY, mort le 2 septembre 1720.
Jésuite ; s'enferma dès le début de la peste dans la rue de l'Echelle et ne tarda pas à succomber, victime de son dévouement.

MIRABEAU (Victor de Riquetti, marquis de),

né (à Pertuis) le 5 octobre 1715, mort le 13 juillet 1789.

Militaire, littérateur, économiste, associé de l'académie de Marseille, a écrit : Mémoire concernant l'utilité des Etats provinciaux.— L'ami des hommes. — Théorie de l'impôt. — Eléments de la philosophie rurale. — Les Economiques. — Lettres sur les corvées. — Lettres sur le commerce des grains. — Leçons économiques.— Les devoirs. —Voyage de Languedoc et de Provence (en collaboration avec Lefranc de Pompignan et l'abbé de Merville). - Voyage à Marseille. — Divers mémoires, etc.

MOLARD.
Fit jouer : Marius et Sylla, tragédie (1716) — Talestris, reine des Amazones, tragédie (1717).— Les Eaux d'Eauplet (1717).

MONDONVILLE.
Compositeur.

MONTGRAND (Jean-Baptiste-Jacques-Guy-Thérèse, marquis de) né le 9 septembre 1776, mort le 19 août 1847.

Maire de Marseille, de 1813 à 1830, gentilhomme de la Chambre de Charles X, officier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Académie de Marseille dont il a été cinq fois président, a écrit ou traduit plusieurs ouvrages italiens : Promessi sposi, Inni sacri, etc.

MONTOLIEU (Etienne de), mort en 1533.
Homme de guerre.

MONTOLIEU (Honoré de), mort en 1513.
Homme de guerre.

MONTRICHER (Frantz Mayor de), né (à Lully près de Morges, canton de Vaud) le 19 avril 1810, mort le 28 mai 1858.

Ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées, donna les plans du Canal de Marseille et en fit exécuter les travaux sous l'inspiration de M. Max Consolat, avec une rare habileté. (Voir notre historique du Canal de Marseille dans le présent volume, page 54), membre de l'Académie de Marseille A écrit un grand nombre de Mémoires et de Rapports relatifs au Canal de Marseille et un Mémoire sur le chemin de fer direct de Marseille à Avignon.

MONTVALLON (André Barrigue de), né (à Aix) le 3 mars 1678, mort le 18 janvier 1779.

Conseiller au Parlement de Provence, publia : Dissertation sur la Peste et de la manière dont elle se communique (1720). — Précis des ordonnances et déclarations, lettres-patentes, statuts et règlements dont les dispositions sont le plus souvent en usage dans le ressort du Parlement de Provence (1752). — Epitome juris et legum Romanorum frequentioris usus juxta seriem Digestorum (1756). — Nouveau système sur la transmission et les effets des sons et le tempérament du clavecin et la manière de l'accorder (1747). — Et divers Mémoires, Observations touchant la jurisprudence, des Contes, des Fables, etc.

MOREAU (César), né le 22 novembre 1791.

Agent diplomatique, statisticien remarquable; a écrit un nombre considérable de livres et de mémoires touchant cette science et fondé la Société française de statistique universelle. On cite de lui : Etat du commerce de la Grande-Bretagne de 1697 à 1825. — Examen statistique du royaume de France. — Archives de la Compagnie des Indes. Orientales. — Industrie britannique de 1798 à 1830.—Aperçu du commerce de la Grande-Bretagne de 1821 à 1827. — Examen comparatif du royaume de France avec tous les pays du monde de 1787 à 1821.—Commerce de la France avec tous les pays du monde depuis 1815 jusqu'en 1829. — Situation détaillée et comparée des cinquante-trois principales branches du commerce français en 1827 et 1828, etc.

MOSSY.
Imprimeur-libraire; non-seulement a imprimé un grand nombre d'ouvrages, mais a écrit plusieurs Mémoires anonymes (1784).

MOURAILLE (Jean-Raimond-Pierre), né à Séon-Saint-Henri, en 1720, mort le 31 décembre 1808.

Astronome, secrétaire prepétuel de l'Académie de Marseille, maire de cette ville du 14 novembre 1791 au 16 avril 1793. On a de lui : Traité de la résolution des équations. — Plusieurs discours, éloges ou mémoires. — Réflexions sur les bornes des connaissances humaines (1768).-- Traité des fluxions (1781). — Voir l'art. : *Séon-Saint-Henri*.

MOULAT, vivait au commencement du XVIIIe siècle,
Avocat remarquable.

MOULAUD (Joseph-Thomas), enfant trouvé de Marseille, né le 7 mars 1763, mort le 14 juin 1836.

Médecin aussi célèbre par sa science que par l'originalité de ses manières.

MOUTET.
Avocat, fit preuve de courage et de patriotisme pendant la grande peste de 1581.

MOUTTET (Thomas-Antoine), né le 27 décembre 1777, mort le 24 janvier 1859.

Chef de division à la Préfecture, prit part à l'établissement de plusieurs sociétés de bienfaisance et à la fondation de l'œuvre de Saint-François-Régis.

MOUSTIÉS (Jean-Pierre), né le 13 septembre 1674, mort le 5 octobre 1751.

Echevin de Marseille, connu pour son dévoûmemt pendant la peste de 1720. — Voir l'art.: *Saint-Jean-du-Désert*.

Muraire, xviie siècle.
Versificateur dont les œuvres sont d'une rareté excessive. On cite de lui: Description de la celebre solemnitat que ses facho à Marseillo à la canonnisation de Sant Francez de Sales, lou 8 de may 1666. — Marseillo victoriouzo, etc. - (Voir le titre complet de ce dernier ouvrage, page 95).

Musée, mórt vers 461.
Auteur d'un Sacramentaire, etc.

Muy (Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du), né en 1711, mort le 10 octobre 1775.
Lieutenant-général (1748), ministre de la guerre (1774), fait Maréchal de France par Louis XVI (1775), avait été l'ami du Grand-Dauphin.

Muy (Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix-Saint-Maime, comte du), né (a Ollières, Var) le 21 décembre 1755, mort le 6 juin 1820.
Lieutenant-général (1792), baron de l'Empire (1808), pair de France (1815), membre honoraire de l'Académie de Marseille.

N.

Natoire.
Membre du Conseil des Cinq-Cents pour le département du Rhône.

Négrel-Féraud (François-Denis-Marie), né (à Roquevaire), le 18 septembre 1783, mort le 2 avril 1853.
Membre de l'Académie de Marseille, l'un des collaborateurs de la Statistique du département, a publié diverses poésies: L'Epitre a ma Patrie (1817).— Epitre aux Voyageurs (1820). — Chant Lyrique sur la naissance du Duc de Bordeaux (1821).— Et divers Mémoires insérés dans le Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille, etc.

Nicolas (Antoine), né en 1648, mort en 1737.
Peintre héraldique.

Noble de la Lauzière (Jean-François de), né le 24 août 1718, mort le 16 décembre 1806.
Militaire, premier consul d'Arles (1763). A produit: Abrégé chronologique de l'Histoire d'Arles (1808). — Mémoire sur la navigation de l'embouchure du Rhône (1780). Passe pour être né à Arles.

Noguier de Malijay (Louis-Maximilien-Toussaint), né le 12 octobre 1743, mort le 23 décembre 1808.
Membre du Conseil des Cinq-Cents; membre de l'Académie de Marseille (1775).

Nuiratte (Louis-Thomas), né en 1724, mort par arrêt du tribunal révolutionnaire, le 23 juillet 1793.
Orateur sacré très-populaire, minime de la maison de Marseille. Amateur éclairé de littérature, il avait formé pour son couvent une bibliothèque remarquable qui constitue aujourd'hui un des fonds les plus riches de la Bibliotheque communale, et composé des poésies. On croit que les articles du Dictionnaire d'Achard signés P. N. lui appartiennent. (Nuiratte passe pour être né à Martigues.)

O.

Olivier (Claude-Mathieu), surnommé l'*Ornement du Bel-Age*, né le 21 septembre 1701, mort le 24 octobre 1736.
Avocat au Parlement d'Aix, l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, auteur de poésies et d'un grand nombre de Dissertations et de Mémoires historiques. Ses ouvrages les plus importants sont: Histoire de Philippe, roi de Macédoine, 2 vol. (imprimée après sa mort, 1740).—Histoire de Prudence. — Mémoires sur les secours donnés aux Romains par les Marseillais pendant la deuxième guerre punique et durant la guerre contre les Gaulois.

Oscus, vivait en l'an 24.
Orateur qui se distingua sous Auguste et Tibère.

P.

Pacatus, vivait sous Auguste et Tibère.
Orateur.

Papéty (Dominique-Louis-Ferréol), né le 12 août 1815, mort le 21 septembre 1849.
Peintre, grand prix de Rome en 1836, a produit un certain nombre de tableaux, en s'occupant d'Archéologie et surtout d'Art antique. On cite: Le Sinite parvulos venire ad me.— Le Rêve de Bonheur qu'il envoya de Rome en 1843. — Le Frappement du Rocher. — Saint-Joseph recevant l'Enfant Jésus (Saint-Victor). — Le Sacré-Cœur (N.-D. de la Garde). — La Vierge Consolatrice.— Mercure.— Italiens (Musée de Marseille). — Le Sauveur (N.-D. du Mont).—La Tentation de Saint-Hilarion. —Guillaume de Clermont défendant Ptolémaïs en 1291. — Le récit de Télémaque. — Des moines caloyers décorant une chapelle d'un couvent du Mont-Athos.

Papon (Jean-Pierre), né (à Puget-Théniers) en 1734, mort en 1803.
Oratorien, membre de l'Académie de Marseille (1773), a publié: Origine de la langue provençale et son influence sur les langues française, italienne et espagnole. — Mémoires des anciens provençaux. — Dissertation

sur les trouvères ou troubadours. — Voyage littéraire en Provence. — Histoire de Provence, etc.

Paris (Jean-Baptiste).
Administrateur, sous-préfet à Tarascon, membre non résidant de l'Académie de Marseille. A publié: Exposé historique des améliorations introduites dans l'économie rurale de l'arrondissement de Tarascon (1811).

Parseval (Abel de), né le 11 décembre 1797, mort le 7 juillet 1856.
Receveur principal des contributions indirectes, chevalier de la Légion d'honneur, introduisit à Marseille la médecine homœopathique et donna de nombreuses preuves de dévouement envers les indigents.

Pascal (Alexis).
Négociant, helléniste, membre de l'Académie de Marseille; a écrit : Rapport sur la culture du coton dans les départements méridionaux.

Pascal (Frédéric), né le 28 octobre 1801, mort le 1er mai 1862.
Banquier, magistrat consulaire, député (1849).

Pastoret (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, comte, puis marquis de), né le 25 octobre 1756, mort le 28 septembre 1840.
Conseiller à la cour des Aydes de Paris (1781), membre de Conseil des Cinq-Cents (1795), ministre d'Etat, d'abord associé de l'Académie de Marseille en 1781, puis membre honoraire de cette savante compagnie, en 1815, a écrit divers ouvrages, dissertations et mémoires. On cite : Eloge de Voltaire (1779). — Tributs offerts à l'Académie de Marseille (1782). — Traduction nouvelle des Elégies de Tibulle (1784). — Zoroaste, Confucius et Mahomet comparés comme sectaires, législateurs et moralistes (1787). — Dissertation sur les lois des Rhodiens(1784). — Parallèle des lois des Francs et des Germains. — Histoire de la Législation, en 11 volumes. — Discours en vers sur l'union qui doit régner entre la magistrature, la philosophie et les lettres (1783). — Moïse considéré comme législateur et comme moraliste (1788). — Des lois pénales (1790). — Discours sur les moyens mis en usage par Henri IV pour s'assurer la couronne et pacifier la France au sortir des troubles civils.

Pastoret (Jean-Baptiste de).
Conseiller au siége de l'Amirauté, a écrit : Notes instructives sur le Droit maritime, etc.

Patai.
Composa, en 1778, un Armorial des familles de Marseille, avec le lieu de leur sépulture. (Cet ouvrage in-f° de 200 pages est demeuré manuscrit.)

Patou (Marie-Rose), née en 1840, morte le 2 février 1869.
Compositeur-typographe, femme de lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes; a publié : Abrégé des plantes médicinales croissant dans les environs de Toulon, etc.

Paul (Guillaume de), né à Saint-Julien en 1738, mort le 30 juillet 1793.
Lieutenant-général civil de la sénéchaussée de Marseille, membre de l'Académie de cette ville. Amateur distingué de peinture et collectionneur de tableaux.

Paul (Jean-Charles), né le 16 décembre 1787.
Officier d'administration de la Marine, a écrit : Essai sur l'organisation de la Marine. — Réflexions sur la Révolution des Cortès d'Espagne. — Nouveau Manuel des Maires, etc.

Paul (Pierre), né en 1565.
Poète provençal, a écrit : Lous passatems de Loys de la Bellaudièro mez en sa luzour. — Barbouillado et Phantasies journalièros de Pierre Pau (1595).

Paul.
Danseur fameux, inventeur de la danse horizontale; a vécu sous la Restauration.

Paul (Le Père), voir : David (François).

Paul de Saumur (dit le Chevalier), né en décembre 1597, mort le 17 octobre 1667.
Passé jusqu'à ce jour pour le fils d'une lavandière, né dans un bateau durant le trajet de Marseille au Château-d'If, pendant une tempête; marin distingué qui livra plusieurs combats heureux aux Espagnols et aux Anglais, nommé chef d'escadre par Richelieu, lieutenant-général, vice-amiral et commandant maritime à Toulon.

Payan (Jean), mort en 1794.
Riche négociant, fit de grandes constructions dans plusieurs quartiers de la ville et communiqua à ses concitoyens le goût des embellissements.

Peirier (Lazare).
Négociant, échevin (1764), rendit de grands services au commerce.

Pellas.
Minime, a publié : Dictionnaire Provençal-Français (1783).

Pellegrin (Simon-Joseph), né en 1663 mort le 5 septembre 1745.
Prêtre, poète d'une prodigieuse fécondité qui écrivit un grand nombre de tragédies, d'opéras-comiques, de comédies, de pastorales, de pantomimes, etc. On peut citer:

Cantiques spirituels sur les points les plus importants de la Religion, sur différents airs d'opéra. — Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, le tout mis en cantiques sur des airs d'opéra et de vaudeville (1705). — Les psaumes de David sur les plus beaux airs de MM. Lambert, Lully et Campra (1705). — Les proverbes et paraboles de Salomon mis en cantiques sur des airs et des vaudevilles choisis et notés (1725). — L'Imitation de Jésus-Christ sur les plus beaux airs de vaudeville (1729). — Jephté, opéra (1732). — Polydore, tragédie (1705). — La mort d'Ulysse, tragédie (1706). — Tibère, tragédie (1727). — Pélopée, tragédie (1733). — Hippolyte et Aricie, tragédie (1733). — Bajazet Ier, tragédie (1739). — Catilina, tragédie (1742). — Le Nouveau-Monde, comédie (1722), etc.

Pelletan (Jean-Gabriel), né en 1747, mort en décembre 1802.
Voyageur, directeur de la Compagnie du Sénégal, a publié un Mémoire sur cette colonie (an IX-1801).

Pellicot (François), né en 1627, mort en 1680.
Aumônier d'Anne d'Autriche. On a de lui : Traduction française des lettres de Sainte Thérèse avec les remarques de Jean Palafox de Mendore, évêque d'Osma.

Pellissery (Etienne),
Médecin des galères, a écrit: Instruction d'un père à un fils sur la pratique de la médecine et sur la nature et la curation des fièvres.

Pellissery (Antoine), fils du précédent, né en 1696, mort le 6 avril 1748.
Médecin distingué, membre de l'Académie de Marseille, a écrit plusieurs discours estimés. – De l'utilité de l'observation des règles.

Penchaud (Michel-Robert), né (à Poitiers), le 25 décembre 1772, mort le 16 décembre 1833.
Architecte, durant de longues années, du département des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie de Marseille. A construit : Le Jardin botanique (des Chartreux). — La Fontaine de la place Montyon (cours Julien). — La Prison et la caserne des Présentines. — L'Arc de triomphe. — L'Hôpital de Ratonneau. — L'Asile des aliénés. — Le Palais de justice (de Draguignan). — L'Eglise de Saint-Rémy, etc. — A publié : Plan d'un projet de ferme et de maiterie. — Plan et dessin des Arènes de Nîmes et exposé des moyens propres à les réparer. — Aperçu des objets d'antiquité découverts dans le village de Vernègues.

Perlet (Adrien), né le 28 janvier 1795.
Comédien d'un grand mérite.

Pescioni (Charles de). XVIIe s.
Religieux-antonin, prédicateur.

Petronius Arbiter, mort 66 ans après J.-C.
Proconsul en Bithynie, puis consul. On lui attribue le *Satyricon*, roman en prose mêlé de vers, en seize livres, dans lequel il dépeint la corruption des mœurs de son temps.

Peyron (Jean-Pierre).
Agronome, a écrit : Dissertation sur les moulins à l'huile ou l'art de fabriquer les huiles d'olive (1811).

Peyssonel (Jean), mort en 1670.
Médecin, auteur d'ouvrages traitant de son art. A écrit : De temporibus humani partus juxta doctrinam Hippocratis (1665). — Physica revelata.

Peyssonel (Charles), né en 1640, mort en 1720.
Médecin, se distingua pendant la peste de 1720 dont il fut une des victimes. Auteur de : La physique mécanique ou Histoire de la machine du Monde (1704), non imprimé, et de deux autres ouvrages touchant les mêmes problèmes.

Peyssonel (Jean-André), né le 19 juin 1694, mort en 1759.
Médecin, l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, a écrit: La contagion de la Peste expliquée et les moyens de s'en préserver. (1722). — Essais de physique. — Traité sur la Lèpre. — Dissertation sur les Zoophites. — Observations sur le corail (1756), et divers mémoires sur l'histoire naturelle.

Peyssonel (Charles), né le 17 décembre 1700, mort le 16 mai 1757.
Avocat, consul à Smyrne, archéologue, l'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, a beaucoup écrit. On cite : Dissertation sur les rois du Bosphore. — Comparaison des anciens Grecs avec ceux d'aujourd'hui. — Lettre sur Constantinople. — Eloge du maréchal de Villars, etc.

Peyssonel (Louis-Charles de), né en 1727, mort en mai 1790.
Consul à Smyrne, en Crimée, en Grèce ; orientaliste, auteur de : Traité sur le commerce de la mer Noire. — Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du Pont-Euxin. — Situation politique de la France. — Essai sur les troubles actuels de Perse et de Géorgie. — Les Numéros. — L'antiradoteur ou le petit philosophe moderne. — Sur l'alliance de la France avec la Suisse, etc., etc.

Pézénas (Esprit), né (à Avignon), le 28 septembre 1692, mort le 4 février 1776.
Jésuite, astronome, directeur de l'Obser-

vatoire de Marseille (1729-1764), collaborateur de Floquet, dans ses études sur le canal de Provence. — A publié des études dans les Mémoires de Trévoux, etc.

PISANÇON (Joachim de la Croix de), mort en 1775.

Lieutenant de galère, chevalier de Saint-Louis, légua ses biens à l'Hôtel-Dieu.

PISTON (Victor). XVIII° siècle.

Publia des observations météorologiques et raisonnées de 1758 à 1777.

PLOTIUS. 1er siècle.

Orateur dont Quintilien vante l'éloquence, auteur d'un Traité sur le Geste, ouvrage qui a péri.

PLUMIER (Charles), né (à Auriol), le 20 avril 1646, mort le 16 novembre 1704.

Minime, mécanicien, botaniste, envoyé quatre fois au-delà des mers par Louis XIV, pour rechercher des plantes utiles. Ses principaux ouvrages sont: L'Art de travailler au tour (grand in-f° avec planches gravées). — Description des plantes de l'Amérique (1693). — Nova plantarum americanarum genera (1703). — Traité des Fougères de l'Amérique (imprimé après sa mort, 1705). -- Divers Mémoires insérés dans des Recueils.

Poize (Pierre), né (à Beaucaire) en 1765, mort le 19 février 1846.

Graveur et dessinateur habile, membre de l'Académie de Marseille. Il ne reste de lui que peu de travaux, mais on sait qu'il forma de nombreux élèves, grava le sceau de l'Académie de Marseille et exécuta pour la même société une très-belle médaille dont les coins ne furent jamais employés, Poize ayant refusé de la faire frapper ailleurs qu'à Marseille.

PONS (Jean-Louis), né (à Peyre), le 25 décembre 1761, mort le 14 octobre 1831.

D'abord concierge à l'observatoire de Marseille, étudia seul l'astronomie, fabriqua ses propres instruments avec lesquels il découvrit successivement quarante-cinq comètes et fut nommé directeur de l'observatoire de Lucques (1819).

PONTÈVES (Voyez : Carcès).

PONTEVÈS (Louis-Jean-Baptiste-Edmond, comte de), né le 24 juin 1805, blessé mortellement à l'assaut de la Tour Malakoff, mort le 9 septembre 1855.

Général de brigade, commandeur de la Légion-d'Honneur.

POMET
Célèbre sculpteur, à Rome.

PORTE (Marius), né en 1814, mort en décembre 1866.

Voyageur, botaniste, conchyliologiste et paléontologiste, a introduit plusieurs plantes en Europe.

PORRADE (Paul-Augustin de), né le 5 septembre 1696, mort le 11 avril 1782.

Un des fondateurs de l'Académie de Marseille, collaborateur de l'Encyclopédie universelle. — A écrit : Dissertation sur la vie et les ouvrages de Saint-Athanase. — Discours sur la manière d'écrire une nouvelle histoire de Marseille, etc.

PORRADE (Pierre de), né en 1651, mort en 1708.

Auteur de : Le Philosophisme des Jésuites de Marseille (1692).

POUCEL (Benjamin), né en 1807, mort le 14 décembre 1869.

Consul en Amérique, a publié : Cartas criticas. — Itinéraire à travers les provinces Argentines. — Etudes sur les intérêts réciproques de l'Europe et de l'Amérique (1849). — Monographie de la province de Catamarca (1865). — Histoire du Paraguay moderne (1868). — Essai d'une monographie du Rio de la Plata. — Les Otages de Durazno, etc.

POULAIRHIÉS (Pierre-Nicolas Cavanac, marquis de).

Négociant, grand ami des arts, pour qui Joseph Vernet peignit plusieurs marines et auquel le graveur Balechou dédia ses plus belles productions. A publié des Fables et des Poésies diverses. — Le Taciturne, comédie (1773), etc.

POURRIÈRES (Pierre), né en 1675, mort le 17 septembre 1747.

Curé de la paroisse Saint-Ferréol, prédicateur provençal, se distingua pendant la peste de 1720.

POUTET (Jean-Joseph-Etienne), né en 1780, mort en 1858.

Chimiste, pharmacien, membre de l'Académie de Marseille. A écrit : Mémoire sur la fabrication du sirop et du sucre de raisin (1810). — Instruction pour reconnaître la falsification de l'huile d'olive par celle de graines (1819). — Recherches chimiques sur les sulfites contenus dans les sels de soude et les sulfures des soudes artificielles (1820). — Traité des huiles et traité des savons (1828). — Mémoire sur la matière colorante du miel. etc.

PUGET (Bertrand), vivait en 1300.
Troubadour.

PUGET (Pierre), né à Séon (l'Estaque) le 31 octobre 1622, mort le 22 décembre 1694.

Architecte, peintre, sculpteur, directeur des décorations des navires du port de Tou-

lon. Ses principaux ouvrages sont : L'Hôtel-de-Ville et les Cariatides de Toulon. — Les maisons du grand Cours de Marseille.—Persée délivrant Andromède, groupe. — Milon de Crotone, groupe. — Alexandre et Diogène, bas-relief. — La Peste de Milan, bas-relief, (Musée de Marseille). — La Halle dite Puget, à Marseille. — L'Eglise de l'Hospice de la Charité de Marseille.— La Vocation de Saint-Mathieu, tableau.—Le Baptême de Constantin, tableau. - Le Baptême de Clovis, tableau (Musée de Marseille). — L'Hercule français, statue. — Salvator Mundi, tableau. — Son portrait (Musée de Marseille). —Louis XIV, médaillon, et portrait de Louis XIV, maquette (Musée de Marseille). — Voir : *L'Estaque*.

Puget (François), fils de Pierre, né en 1657, mort en 1707.
Architecte et peintre de portraits.

Pythéas, vivait en 350 avant J.-C.
Astronome et navigateur; aurait doublé le cap Saint-Vincent, reconnu les îles d'Ouessan, abordé le pays de Kent, pénétré dans la Baltique et serait allé jusqu'à Thulé. On lui attribue : Description de l'Océan.—Periple ou Voyage autour de la terre.

Q.

Quirinalis, vivait au 1er siècle.
Orateur distingué.

R.

Rabbe (Alphonse), né (à Riez) en 1786, mort le 31 décembre 1829.
Publiciste. A écrit : Précis de l'histoire de Russie (1812).— Résumé de l'histoire d'Espagne (1823). - Résumé de l'histoire de Russie (1825). - Histoire d'Alexandre Ier, empereur de Russie (1826). — Biographie universelle et portative des Contemporains (1836) en collaboration, etc.

Rambaud (Honorat), mort en 1500.
Grammairien. On a publié de lui : La Déclaration des abus que l'on commet en écrivant et le moyen de les éviter et représenter naïvement ce que jamais homme n'a fait (1578).

Rambert (François-Marie-Alexis-Philip).
Compositeur.

Rampal (Marius) né en 1799, mort le 28 novembre 1858.
Préfet de la Loire-Inférieure (1848). A écrit plusieurs ouvrages touchant l'économie olitique.

Raymond (Dominique), mort en 1754.
Docteur en médecine, membre de l'Académie de Marseille, rendit de grands services à ses concitoyens durant la peste de 1720. Auteur d'un recueil d'observations sur la peste de Marseille et d'un traité des maladies qu'il est dangereux de guérir. Ce dernier ouvrage a été réimprimé avec des notes par M. Giraudy, médecin de l'école de Paris.

Raymond (François), né à Saint-Loup, le 22 avril 1804, mort le 27 mai 1865.
Peintre de talent, directeur du Musée de Nevers (1830).

Raymond (François), né (à Auriol), mort en 1788.
Docteur en médecine, membre de l'Académie de Marseille, a publié : Histoire de l'éléphantiasis.— Recherches sur la topographie médicale de Marseille. — Mémoire sur la Lèpre. — Essai sur les moyens d'évaluer la population de la ville de Marseille, etc. de son territoire et des étrangers qu'elle reçoit habituellement. — Mémoire sur le feu de Saint-Antoine. etc.

Razac (Gaston de Beaulieu sieur de) né (en Gascogne), mort en 1617.
Capitaine de la Maison du Roi (1568), se conduisit vaillamment; eut de sa femme trente-deux enfants (20 garçons et 12 filles) et mourut âgé de 103 ans.

Razac (Nicolas de Beaulieu, seigneur de Rozé, marquis de), mort vers 1654.
Militaire; arma à ses trais un vaisseau de guerre pour combattre les Espagnols et incendia la flotte de Tunis (1639).

Reboul (B.-L.)
Avocat au Parlement d'Aix, agronome distingué; a écrit : Mémoire sur l'olivier. et un grand nombre de mémoires agricoles imprmés de 1773 à 1785 aux frais des Etats de Provence.

Reimonet (Gabriel-Bernard-Nazaire), né (au Bausset, Var), le 28 juillet 1765, mort le 24 mars 1803.
Missionnaire, vicaire-général apostolique des diocèses de Marseille, Aix, Toulon, Fréjus, pendant la Révolution, fit preuve du plus grand dévouement et exposa souvent sa vie pour porter les secours de la religion aux fidèles.

Reimonet (Marie-Dorothée-Henry), né le 15 juillet 1815, mort le 25 juin 1861.
Pharmacien, bibliophile distingué et amateur éclairé de curiosités locales.

Régis de la Colombière (Marcel-Blaise), né le 2 février 1802, mort le 18 avril 1871.
A publié divers ouvrages. On cite : Notice sur la Chapelle et le fort de N.-D. de la Garde (1855). — Notice sur le côté N.-O. de la rade de Marseille, la Nerte, le Rove, Carry, etc. (1857).— Les Fontaines de Marseille (1860).

— Fêtes patronales et usages des Corporations et Associations qui existaient à Marseille avant 1789 (1863). — Les Cris populaires de Marseille (1868), etc.

REMEZAN (Julien de), mort en 1440.
Seigneur des îles d'If et des Aygalades, intendant des finances du roi, fondateur de l'Observance (1432).

RÉMUSAT (Auguste-Laurent, comte de), né le 28 avril 1762, mort le 15 mai 1823.
Administrateur, préfet de la Haute-Garonne (1815), du Nord (1817).

RÉMUSAT (Pierre-François de), né le 4 octobre 1755, mort le 7 février 1803.
Avocat-général près la Cour des Comptes d'Aix, puis membre du Conseil des Anciens. On a publié de lui un ouvrage intitulé: Poésies diverses suivies du Comte de Saufrein ou l'Homme pervers, comédie en vers, et un Mémoire sur sa détention à la prison du Temple (1817).

RÉMUSAT (Claire-Elisabeth-Jeanne Gravier de Vergennes), née (à Paris) le 17 janvier 1780, morte le 16 décembre 1821.
A ecrit : Essai sur l'éducation des Femmes (publié par son fils en 1824).

REMUZAT (Anne-Madeleine), née le 30 novembre 1696, morte le 15 février 1730.
Religieuse du premier monastère de la Visitation de Marseille, promotrice de la dévotion au Sacré-Cœur à Marseille, en 1720.

REYBAUD (Joseph-Charles), né le 10 janvier 1801, mort le 17 octobre 1864.
Publiciste; on a de lui : Le Brésil (1856).

REY-DUSSEUIL (Antoine-François-Marius), né le 12 juillet 1800, mort le 3 mai 1850.
A publié : Résumé de l'Histoire d'Egypte (1826). — Les Fiancés (traduction) 1827. — La Confrérie du Saint-Esprit (1829). — La Fin du Monde (1830). — Le Monde nouveau (1831). — Andréa, roman (1831). — Samuel Bernard et Jacques Borgarelli (1830). — Les Trois Amis (1831). — Le cloître Saint-Méry (1832). — Estella (1843). — A collaboré à l'Histoire de l'expédition des Français en Egypte, etc.

REY-FORESTA.
Avocat, littérateur. On cite de lui : De 'Amour depuis la Charte (1830).

REYMONET (Jacques-Dominique), né en 1798, mort le 21 décembre 1867.
Habile praticien, chevalier de la Légion-d'Honneur.

REYNARD (André-Elisée), né le 29 novembre 1800.
Publiciste, maire de Marseille (1843), déuté, pair de France (1846).

REYNIER (Paul), né le 10 mai 1832, mort en mars 1856.
Poète, couronné sept fois aux Jeux-floraux de Toulouse, élu membre de l'Académie de Marseille, décédé avant sa réception.

RICARD (Louis-Etienne), né en 1704, mort le 24 août 1777.
Avocat au Parlement, membre de l'Académie de Marseille.

RICARD (Joseph-César-Paul de), né (à Aix), en 1794, mort le 12 avril 1858.
Archiviste, durant de longues années, du département des Bouches-du-Rhône. On lui doit de grandes recherches et des travaux de classement considérables dans les archives du département dont il fit un inventaire raisonné (en collaboration avec son fils Eugène de Ricard, sous-archiviste). A publié : Notice sur l'ermitage de Notre-Dame des Anges (près Marseille), etc. et écrit plusieurs rapports et mémoires (Répertoire de la société de statistique de Marseille).

RICARD (Louis-Gustave), né le 1er septembre 1823, mort le 25 janvier 1873.
Peintre. On cite ses portraits de la famille Grandval, — de Loubon (Musée de Marseille). — La Jeune Bohémienne. — Mlle Whilhelmine Clauss. — Le Docteur Philipps. — M. Troplong, etc.

RICAUD (Honoré-César), mort en 1806.
Négociant, échevin, lauréat et ensuite membre de l'Académie de Marseille; a écrit : Vues nouvelles pour travailler à l'Histoire de Marseille. — Poésies diverses, etc.

RICHAUD-MARTELLY (Voir : Martelly).

RICORD (Alexandre), né en 1770.
Publiciste, poète; administrateur du département des Bouches-du-Rhône. A collaboré à plusieurs journaux, publié des poésies et fait représenter : Le Banqueroutier du jour, comédie.

RICORD (Jean-Pierre), né le 18 janvier 1656, mort le 20 juillet 1727.
Ennobli en récompense de sa conduite pendant la peste de 1720, subdélégué de l'intendant, membre de l'Académie de Marseille; a écrit : Dissertations sur deux Médailles rares. — Dissertation curieuse sur l'Origine des langues, et plusieurs autres mémoires et divers écrits sur la religion.

RIQUETTI (François de), mort en 1719.
Orateur sacré.

ROBERT (Louis-Joseph-Marie), né (à Sainte-Tulle) le 21 avril 1771.
Docteur en médecine, membre de l'Académie de Marseille, a publié un grand nombre d'ouvrages; on cite : Essai sur la mégalanthropogénésie (1801 et 1803). — Manuel de

santé (1805). — Histoire médicale et chimique des eaux minérales de Gréoulx (1810). — Essai historique et médical sur les eaux thermales d'Aix (1812). — L'Hermite de Saint-Jean (1814, 1815 et 1823).— Observations sur la fièvre jaune importée à Marseille (1822). — Manuel des bains de mer sur le littoral de Marseille (1827). — Précis historiques de petite vérole, etc. (3 éditions 1728, 1829 et 1830). - Mémoires divers, rapports et fragments, etc.

Robineau de Beaulieu (Pierre de), né le 10 août 1694, mort le 26 janvier 1764.
Commissaire des guerres, littérateur, premier directeur de l'Académie de Marseille en 1726.

Rome (Esprit-Jean de... sieur d'Ardène), né le 3 mars 1684, nort le 27 mars 1748.
Poète-fabuliste, lauréat de l'Académie de Marseille; écrivit, outre des fables, plusieurs mémoires et un discours intitulé : Le mauvais usage que nous faisons de notre bonheur est souvent la cause de nos disgrâces. (1725). — Le Nouvelliste, comédie. — Ses œuvres ont été imprimées en 4 volumes en 1767. — Ses travaux sur les anciens poetes provençaux sont restés manuscrits.

Rome (Jean-Paul de... dit le Père d'Ardène), né en 1689, mort en 1779.
Oratorien, associé de l'Académie de Marseille, botaniste; a publié : Traité des Renoncules (1746).—L'année champêtre (1769).— Lettres intéressantes pour les médecins de profession (1759). — Traités divers sur les Œillets, les Tulipes, les Jacintes, l'Oreille d'ours, etc.

Roncelin, mort en 1218.
Vicomte de Marseille, dont l'existence fut des plus agitées.

Roque (Antoine de la), né en 1672, mort le 3 octobre 1744.
Rédacteur du Mercure de France, dont il avait obtenu le privilége en 1721, et dont il publia 321 volumes : associé de l'Académie de Marseille, a écrit : Médée et Jason, opéra. — Théonoé, tragédie, etc.

Roque (Jean de la), né en 1661, mort le 28 décembre 1745.
Voyageur, antiquaire, associé de l'Académie de Marseille, collaborateur du Mercure de France, publia : Voyage de l'Arabie heureuse (1713). — Mémoire concernant l'arbre du Café (1716). — Voyage de la Palestine (1717). — Voyage de Syrie et du mont Liban (1722) etc.

Rostaing-Bérenger.
Gentilhomme de Marseille, troubadour, écrivit : *La falsa vida dels Templiers* et diverses chansons.

Rostan (Casimir), né en 1773, mort en 1817.
Négociant, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille; a écrit : Mémoire sur les sauterelles. — Mémoire sur les chevaux de Camargue. — Recherches sur les noms que les anciens avaient donnés aux plantes et sur les usages qu'ils faisaient de celles-ci.— Fabrication du sucre liquide de raisin et divers autres mémoires touchant l'histoire naturelle, la numismatique, etc.

Rostan (Camille), né le 7 août 1774, mort le 5 décembre 1833.
Pasteur protestant, botaniste, attaché au Consulat de France à la Havane (1825), publia : Le Chant du Coq (1821).

Rostand (Alexis-Joseph), né le 23 janvier 1769, mort le 27 janvier 1854.
Négociant, président du Tribunal de Commerce, maire de Marseille, a écrit un grand nombre de Mémoires relatifs au Commerce et à la Législation commerciale, etc.

Rougier (Jean-Antoine), né en 1741, mort en 1792.
Officier de marine, armateur, négociant, surnommé le Capitaine de l'Epée, a cause de l'épée d'honneur qui lui avait été envoyée par Louis XVI, en récompense d'un beau fait d'armes accompli contre une corvette anglaise.

Roussier (Michel), né le 28 juillet 1744, mort le 29 janvier 1806.
Député à l'Assemblée nationale, président de la direction du district, membre de l'Académie de Marseille.

Roussier (Pierre-Joseph), né en 1716, mort vers 1790.
Chanoine d'Ecouis, compositeur, a écrit : Traité des accords et de leur succession (1764) — Observations sur divers points d'harmonie (1775). — Mémoire sur la musique des anciens (1770) — Notes et observations sur la musique des Chinois (1779), et diverses lettres touchant la science musicale.

Roux (George de... marquis de Brue), né en 1703, mort le 12 mars 1792.
Armateur, négociant, deux fois échevin de Marseille, chevalier de Saint-Michel (1742), créé marquis en 1750, colonisa à ses frais la Martinique et en 1756 lança tous ses navires armés en guerre à la poursuite des vaisseaux de l'Angleterre. Personnage presque légendaire connu sous le nom de Roux de Corse.

Roux (Jean-Baptiste-Charles), né en 1805, mort le 11 décembre 1870.
Fabricant de savon, chevalier de la Légion-d'Honneur, amateur très-distingué de musique et de beaux-arts. Dota le hameau de Sausset (Carri-le-Rouet) d'une école et d'une église.

Roux (Jean-Louis-Florent-Polydore), né le 29 juillet 1792, mort le 12 avril 1833.
Peintre et naturaliste ; a publié plusieurs ouvrages sur l'Ornithologie et la Conchyliologie et un Mémoire sur diverses espèces d'insectes découvertes par lui dans les environs de Marseille ; a peint à l'aquarelle des marines très-estimées.

Roux (Pierre-Martin), né le 3 juin 1791, mort le 2 octobre 1864.
Docteur en médecine, chevalier de beaucoup d'Ordres, membre de l'Académie de Marseille et de tous les corps savants français et étrangers, auteur d'un grand nombre de brochures médicales ou statistiques, fondateur de la Société de statistique de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône, etc.

Roze (Nicolas), né le 15 février 1671, mort le 2 septembre 1733.
Négociant, puis militaire, consul en Morée, chevalier de l'ordre hospitalier et militaire de Saint-Lazare, connu pour sa belle conduite pendant la peste de 1720, sous le nom de chevalier Roze.

Ruffi (Antoine de), né en 1607, mort le 3 avril 1689.
Conseiller du roi en la Sénéchaussée de Marseille (1654) ; a publié : Histoire de Marseille, in-folio. (1642).—Histoire des Comtes de Provence, depuis 934 jusqu'à 1480, in-f° (1655). — Vie de Gaspard de Simiane, chevalier de La Coste (1655).

Ruffi (Louis-Antoine de), né le 31 décembre 1657, mort le 26 mars 1724.
Donna en 1695 une nouvelle édition augmentée de l'Histoire de Marseille et une deuxième édition de l'Histoire des Comtes de Provence. — A écrit : Dissertation historique et critique sur l'origine des Comtes de Provence (1712). — Dissertation historique, chronologique et critique sur les Evêques de Marseille (1716). — Histoire de saint Louis, évêque de Toulouse et de son culte (1714). — Histoire des généraux des galères, etc.

Rustique (Saint), mort en 461.
Evêque de Narbonne.

S.

Sabran (Elzéar-Louis-Zozime de), né (à Aix), le 3 janvier 1764, mort le 23 janvier 1847.
Lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis, pair de France (1815), créé duc héréditaire (1825).

Sabran (Guillaume de).
Oncle de saint Elzéar de Sabran, né en 1285, dont il avait formé l'esprit.

Saint-Jacques (Pierre de).
Viguier de Marseille en 1213, croisé en 1229.

Saint-Jacques-Sylvabelle (Guillaume de), né le 18 janvier 1722, mort le 10 février 1801.
Astronome, directeur de l'Observatoire de Marseille, membre de l'Académie de cette ville, a écrit divers ouvrages sur l'astronomie et sur les mathématiques ; on cite : De l'utilité des observations météorologiques par rapport à la physique végétale et animale. — Causes de la chevelure et de la queue des comètes. — Dissertations sur l'anneau de Saturne, etc.

Saint-Jean (Simon de), vivait dans le XVI° siècle.
Marin, se battit avec succès contre les Turcs.

Saint Martin. Voir : *Lyle*.

Salles (Raymond de), né dans le XIV° siècle.
Troubadour.

Salomon (Antoine), né en 1663.
Oratorien, écrivit : Abrégé des Décrétales.

Salomon, mort en 1727.
Poète, auteur de : La querèle des médecins, poème héroï-comique (1722). — Les aventures d'Aristonoüs, poème.—Des épîtres satiriques, etc.

Salvien, né (à Cologne) vers 390, mort en 484.
Prêtre de Marseille et considéré par tous les biographes comme Marseillais. A écrit : Adversus avariciam. — De gubernatione Dei et un grand nombre d'autres ouvrages, homélies, etc.

Salze (Jean-Baptiste-Félix), né en 1778, mort le 13 février 1860.
Botaniste, directeur du Jardin des plantes, membre de l'Académie de Marseille, a publié : Essai sur le territoire de Marseille, arrosé par les eaux de la Durance. — Essai sur quelques rapprochements entre les animaux et les végétaux. — Réflexions sur l'influence de l'électricité sur les végétaux. — Notice sur les animaux et les végétaux naturalisés en Europe, etc.

Sardou (Martin-Guillaume), né le 11 novembre 1764, mort le 26 octobre 1853.
Chanoine de la cathédrale de Marseille, ancien prédicateur du Roi.

Sauvaire Barthélemy (Antoine-François-Xavier, marquis de), né le 16 novembre 1800, mort le 6 février 1875.
Homme politique, pair de France, plusieurs fois député ou représentant du peuple pour le département des Bouches-du-Rhône et conseiller général pour le canton d'Aubagne.

Segaud.
Médecin, l'un des fondateurs de la Société de bienfaisance et de charité maternelle ; a publié : Précis de la vaccination. — Marseille et ses prisons (1826)

Seigneuret (Honoré de).
Fondateur de l'église de l'hôpital de la Charité (1679).

Segond-Cresp (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), né le 25 novembre 1810, mort le 19 février 1873.
Avocat, avait collectionné tous les plans et cartes relatifs à Marseille. A écrit divers mémoires et brochures; on cite : Notice sur le Crédit foncier de Marseille (1858).— Quelques mots sur la lithographie à Marseille, (1852), etc.

Sénac de Meilhan (Gabriel), né (à Paris) en 1736, mort le 5 avril 1803.
Publiciste, a produit : Mémoires d'Anne de Gonzague (1736). Considérations sur le luxe et les richesses (1787). — Considérations sur l'esprit et les mœurs (1787). — Des principes et des causes de la Révolution (1790). — Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution (1795), etc.

Sené (Jean-Antoine-Etienne), né en 1777.
Médecin, chimiste ; a publié : Essai physiologique sur l'habitude (1812). — L'habitude sous le rapport de la pathologie et de la thérapeutique (1813).

Seren (Esprit-François-Joseph), né le 26 avril 1714, mort le 28 juillet 1783.
Conseiller du roi, membre de l'Académie de Marseille; a écrit des Discours sur divers sujets de jurisprudence.

Serre (Louis) ; vivait au milieu du XVIe s.
Médecin habile, cité avec éloge par Michel Nostradamus.

Serre (Michel), né (en Catalogne) en 1658, mort en 1733.
Peintre fécond qui se distingua par l'invention et le coloris; se fit remarquer par son dévouement pendant la peste de 1720. Ses plus beaux ouvrages sont à Valence, à Aix et à Marseille. — Dans cette dernière ville on cite : La Peste en 1720 (le Cours et l'Hôtel-de-Ville), — Martyre de saint Pierre-Dominique, Sainte-Marthe, Notre-Dame-de-Bon-Voyage, Le Père Eternel, Repos de la Sainte-Famille, Jésus au Temple, Jésus et les Docteurs, Agonie de saint Joseph, Education de la Vierge, Portrait de Madame Serre, Fuite en Egypte, Vie de saint François (14 tableaux), Portrait de Monseigneur de Belsunce, Saint François et le blessé (Musée de Marseille). — Intérieur de Nazareth, Adoration des Bergers, Mariage de la Vierge, Fuite en Egypte (N.-D.-du-Mont). — Le Christ dans les bras de sa divine mère (Notre-Dame-du-Mont-Carmel). — Présentation au Temple (Saint-Cannat). — Martyre de Sainte-Barbe (Saint-Théodore). — La Vierge en prières (Saint-Victor). – Exaltation de sainte-Madeleine (Chartreux), etc. — Voir l'art. : *Bonneveine.*

Sestier (Antoine de).
Voyageur, publia : Discours spirituel sur la Terre-Sainte et des lieux circonvoisins (1605).

Setta (Jean Paul de la), mort le 17 janvier 1657.
Capucin, a écrit : Responsiones contra falsem doctrinam nonnullorun hereticorum sectæ Calvinisticæ (1657).

Seux (Vincent), né (à Eygalières) le 22 mai 1761, mort le 20 février 1844.
Chirurgien de marine (1780), praticien distingué, auteur de plusieurs ouvrages de médecine ; on cite : Mémoire sur la fièvre scarlatine anginale (1808). — Beaucoup de ses mémoires sont imprimés dans les Recueils de la Société de Médecine de Marseille.

Seymandi (Jacques de), supplicié en février 1794.
Négociant, secrétaire du roi, membre de l'Académie de Marseille, a écrit divers Mémoires qui figurent dans les Recueils de cette société.

Seytres, né le 14 novembre 1785, mort le 16 avril 1868.
Célèbre avocat ; a écrit un mémoire fort estimé relativement au bail partiaire.

Sieuve (Gaspard).
Echevin (1750), s'intéressa sérieusement aux agrandissements de la ville qui se firent à cette époque.

Sigaud (Joseph-François-Xavier), né en 1796, mort en février 1857.
Publiciste, médecin, fondateur de l'Académie de Rio-Janeiro, a publié : Climat et maladies du Brésil. — Statistique médicale, etc.

Sinéty de Puilong (Jean-Baptiste-Ignace-Elzéar de), né (à Apt), mort le 14 avril 1779.
Commissaire des galères, membre de l'Académie de Marseille (1733), poète ; a écrit : Dissertation sur une pierre tombale trouvée à Apt. — Odes diverses, etc.

Sinéty (André-Louis-Esprit de), mort le 31 janvier 1811.
Député aux Etats-Généraux et à la Constituante, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille. — Poète et agronome, a produit : Mémoires sur les forêts de la Provence

(1803). — De l'influence des sciences sur le bonheur de l'homme. — L'Agriculture du midi. — La mort d'Achille, tragédie (1804). — Traduction en vers de plusieurs odes d'Horace, etc.

Sinéty (Alphonse-Marie-Louis de) né (à Esparron), mort le 13 avril 1865.
Ancien chef de bataillon, membre de l'Académie de Marseille (1829), a écrit : Mémoire sur l'agriculture et l'économie domestique. — Améliorations importantes dans la fabrication des huiles d'olive, et divers autres mémoires relatifs à l'agriculture.

Soissans (Charles-Gaspard-Guillaume de Raffelis de), né le 15 mars 1691, mort le 7 juin 1742.
Prédicateur, membre de l'Académie de Marseille. On a de lui : Dissertation historique sur la vie de Procule.

Sommerive (Honoré de Savoie, Comte de, puis comte de Tende), né en octobre 1538, mort en 1572.
Joua comme militaire un grand rôle pendant les guerres de religion en Provence.

Somis (Justinien-Victor, baron de), né en 1745.
Lieutenant-général, se joignit d'abord au mouvement insurrectionnel qui eut pour résultat de livrer le port de Toulon aux Anglais, mais servit ensuite fidèlement son pays.

Strafforello (Dominique-André), né en 1756, mort le 25 décembre 1832.
Négociant, magistrat consulaire, député de Marseille sous la Restauration, officier de la Légion d'Honneur, connu par la fermeté de ses opinions politiques qu'il manifesta hautement en 1814 ; prit à la Chambre une grande part aux discussions relatives aux Entrepôts de douanes, et à l'importation des graines, etc.

Sue (Georges-Antoine-Thomas), né (à Cannes) le 24 décembre 1792, mort le 15 avril 1865.
Médecin distingué ; a écrit plusieurs Mémoires sur les Pneumaloses intestinales, la Fièvre jaune, le Magnétisme animal, etc.

Surian (Joseph-Donat).
Botaniste, adonné à la chimie végétale, compagnon de voyage du Père Plumier aux Antilles, auquel Linnée dédia un arbuste de la famille des Rosacées qui à Cayenne donne la soude. — Ses travaux sur l'utilisation des plantes n'ont pas été imprimés.

Surian (Joachim) né en 1696, mort le 8 juillet 1781.
Négociant, ennobli en récompense de services rendus au commerce.

Surian (Thomas-Joachim-Marie-Alfred de) mort le 10 mai 1863.
Député de Marseille, membre de l'Académie de cette ville, etc.

T

Taix, né en 1796, mort le 16 février 1857.
Négociant, concessionnaire de l'exploitation des mines de soufre de Sicile (1837) ; auteur de *Patroun Cauvin*, etc.

Tardieu (Laurent-Marien), mort en 1824.
Négociant, érudit.

Tardieu (Pierre-Honoré-Antoine), né le 17 mai 1784, mort le 30 avril 1837.
Magistrat ; a écrit plusieurs mémoires statistiques.

Tardivy (Joseph).
Vicaire des Accoules, fondateur de l'asile de Notre-Dame-de-Bon-Secours (1714).

Tersan (Charles-Philippe Campion de), né en 1736, mort le 11 mai 1819.
Abbé, archéologue distingué, qui avait réuni une magnifique collection d'objets antiques, de médailles, etc.

Textoris (Adolphe).
Médecin, a publié : Etude sur les eaux (1826).

Thélon, vivait 75 ans avant J.-C.
Astronome et navigateur.

Théodore (Saint) vivait dans la seconde moitié du VI[e] siècle.
Prêtre de l'église de Marseille, puis évêque de cette ville.

Thulis (Jacques-Joseph), né le 7 juin 1748, mort le 25 janvier 1810.
Astronome, directeur de l'Oservatoire de Marseille, membre de l'Académie de cette ville, a publié : Description de l'Anatolie en 1768. — Observations faites à l'Observatoire de Marseille.

Tian (Jean-Baptiste), mort le 17 septembre 1859.
Soldat de marine, planta le premier drapeau français sur les remparts de Canton (1859).

Tiran (Melchior).
A publié : La Russie pendant les guerres de l'Empire.

Tours (Raymond de), vivait dans le XIII[e] s.
Troubadour.

Tocchi (Jean-Esprit-Brutus), né le 4 février 1794, mort le 17 juillet 1856.
Chimiste, manufacturier, numismate, membre de l'Académie de Marseille. Auteur d'un certain nombre d'ouvrages de caractères di-

vers : De l'imperfection du mode d'essai de l'argent par la coupellation. —Essai de statistique électrique. — Coup d'œil sur les questions relatives à la fabrication des monnaies. —Notice sur les poids et mesures et sur les monnaies d'Alger sous le régime turc. — L'art d'indiquer les eaux de sources et de puits. — Etude sur les trois mondes considérés dans leurs rapports avec la Très-Sainte-Trinité. — Les effets pernicieux du voisinage d'un dépôt de marc de soude sur la volaille. — Mode de traitement des catarrhes chez les poules, etc. — Il avait réuni une riche collection de médailles des successeurs d'Alexandre, qui a été dispersée.

Topino-Lebrun (François-Jean-Baptiste), né en 1769, supplicié le 31 janvier 1801.
Peintre; se lança de bonne heure dans les conspirations politiques et fut condamné à mort, à la suite d'une tentative dirigée contre Bonaparte, le 9 novembre 1800. A peint des tableanx de mérite, entre autres : La mort de Caius Gracchus.

Toulouzan (Nicolas), né (à Ollioules) le 6 mars 1781, mort le 27 mai 1840.
Professeur d'histoire et de géographie, principal collaborateur de la Statistique des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie de Marseille, a écrit : Mémoires et rapports sur les fouilles du bassin de carénage. — Recherches géodésiques sur l'ancien sol du bassin de Marseille. — Mémoire sur la région de la Trévaresse, sur les peuples qui l'habitaient et sur le volcan éteint de Beaulieu. — Notice historique et agronomique urs les orangers. — Essai sur l'Histoire. — Essai sur la Diplomatie. — Histoire du commerce de Marseille (manuscrit), etc.-- Fonda le journal l'Ami du Bien et les Annales provençales d'agriculture pratique et d'économie rurale.

Travaux.
Sculpteur, plusieurs fois médaillé à diverses expositions. A produit : Les statues de Turgot, d'Amyot et du Génie de la Marine (Louvre). — La statue de la Bienfaisance (Mairie du Louvre). — Les bas-reliefs des façades latérales du Palais de Justice (Marseille). — La Religion consolant la Douleur (cimetière Saint-Pierre, monument Barbaroux). — Le groupe du bassin du Château Borély (Marseille), etc.

Trogue-Pompée.
Auteur d'une Histoire des Gaules, connue par l'abrégé qu'en a fait Justin. (Passe aussi pour être né à Vaison (Vaucluse).

Truilhard (Denis), né en 1689, mort le 21 septembre 1743.
Prêtre, renommé par sa piété et ses actes de bienfaisance.

U.

Urbain V (Guillaume de Grimoard), né (à Grisac) en 1309, mort le 19 décemdre 1370.
Ancien abbé de Saint-Victor, pape (1362), ramena le siége pontifical d'Avignon à Rome et fut enseveli dans son ancien monastère.

Urfé (Honoré d'), né le 11 février 1568, mort le 1er juin 1625.
Militaire, moraliste, romancier, poète; a écrit : Epîtres morales. — L'Astrée, roman (1610-1612). — Sireine, poème (1611). — Paraphrases des Psaumes.—Silvanire (1625). — La Triomphante entrée. — La Savoysiade, etc.

V.

Vaïsse (Claude-Marius-Magdeleine), né le 8 août 1799, mort le 29 août 1864.
Administrateur des Bouches-du-Rhône, sénateur, grand-croix de la Légion-d'Honneur, ministre de l'intérieur en 1851.

Vaïsse (Marc-Antoine-Henri-Martin), né le 8 septembre 1805, mort le 17 juillet 1874.
Président de la Cour de cassation, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Valbelle (Jean-Baptiste de), mort en 1681.
Chef d'escadre, chevalier de Malte.

Valerius Cato, vivait 24 ans avant J.-C.
Grammairien.

Valz (Jean-Félix-Benjamin), né (à Nîmes) le 27 mai 1787, mort le 22 février 1867.
Directeur de l'Observatoire, membre de l'Académie de Marseille, a rédigé plusieurs Mémoires touchant la météorologie (Répertoire des Travaux de la Société de statistique) et divers ouvrages : Mémoire sur un nouveau projet de docks, de port auxiliaire et de passe de sortie pour le port de Marseille dans le vallon de la Joliette (1838), etc.

Vasse de Saint-Ouen (Armand-Thomas).
Professeur de mathématiques, membre de l'Académie de Marseille (1806). A publié : Fabrication du sirop et du sucre de raisin. — Mémoire sur le mal de mer. — Nouvelle méthode pour jauger les tonneaux sans les peser. — Observations sur l'emploi des sulfures pour l'engrais des prairies. — Vues nouvelles sur l'exécution d'une machine hydraulique ou bélier marin, etc.

Van-Gaver (Jules).
Auteur de diverses poésies. A écrit : Le Lion batave, roman.

Venel (Magdeleine de Gaillard de), née le 24 janvier 1620, morte le 24 novembre 1637.
D'une habileté extrême, elle fut mêlée aux intrigues de la cour de Louis XIV et devint

gouvernante des nièces de Mazarin, puis des ducs de Bourgogne, de Berri et d'Anjou, et enfin dame de la reine.

Vento (Adam de), mort en 1500.
Auteur de la Belle harangue provençale prononcée devant l'assemblée générale de la ville (1489).

Vento (Christophe de), mort en 1590.
Ambassadeur à Constantinople.

Vento (Henri-Nicolas de, marquis des Pennes), né le 23 mars 1664, mort le 18 mars 1738.
Chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis ; membre de l'Académie de Marseille.

Vento (Nicolas de, marquis des Pennes), né en 1727, mort en 1792.
Premier procureur du pays, membre de l'Académie de Marseille, agronome, économiste, auteur de : La Noblesse ramenée à ses vrais principes. — Eloge d'Honoré Armand, duc de Villars. — Doléances du pays de Provence sur l'augmentation du prix du sel. — Mémoire sur la reproduction de l olivier à l'aide des pépinières. — De l'administration de la Provence, etc.

Venture de Paradis (Jean-Michel), né en 1742, mort en mai 1799.
Orientaliste et diplomate, a rendu comme interprète de grands services au gouvernement français. A beaucoup écrit, mais a fait peu imprimer. On cite des traductions arabes.— Séance à Ramlah.— Discours de prééminence entre la bougie et le vin. — Anecdote sur le mariage du Khalife Al-Mamoun avec Bouran-Dockht.

Vergy, mort en 1752.
Auteur.

Vestris (Françoise-Rose Gourgaud), née le 7 avril 1743, morte le 5 octobre 1804.
Actrice, sœur de M[lle] Dugazon.

Vian (Victor), né en 1807, mort en 1864.
Poète, auteur de la Gorgone, satire politique (1831).

Vias (Balthazard de), né le 14 septembre 1587, mort en 1667.
Docteur en droit, assista aux Etats de 1614, fut gentilhomme de la chambre de Louis XIII et conseiller d'Etat. A publié un grand nombre de poésies latines ; on cite: Henricæ, poésies dédiées à Henri IV (1606). Astreæ apologia (1609). — Genialis Erato, ubi præcepta Chironis (1610) — Silvæ regiæ (1623). — Panegyricus Urbani VII (1628). — Rupella obsessa et expeditio in Italiam ad Ludovicum XIII (1628). — Epicedion Nicolai Claudii Fabricii Peireskii (1642). — Balthazaris de Vias Massiliensis, Regi Christianissimo à consiliis, Charitum libri III, ad Henricum Ludovicum Habertum Monmorium, Regi à consiliis, libellorum supplicum magistrum (1660).

Victor (Saint), martyrisé en 303, étant soldat ou officier de l'armée de Maximien.

Victorinus Claudius Marius, vivait en 425.
Religieux, poète, a écrit: Commentaires sur la Genèse. — Epitre sur les Maures.

Vidal (Léon-Jérôme), né en 1797, mort en décembre 1873.
Inspecteur général des prisons, publiciste, a écrit: Résumé de l'histoire du Languedoc (1824). — Biographie des quarante de l'Académie française, en collaboration (1826). — Vie du général Foy. — La couronne poétique de M. de Villèle. — Diverses notices ou études sur les prisons.— Des vaudevilles, etc.

Vidal (Barthélemy), mort le 20 novembre 1806.
Docteur en médecine, membre de l'Académie de Marseille (1786) ; a publié: Discours sur l'appui que se prêtent le commerce et les sciences. — Mémoires sur la physique, la chimie, la médecine. — Traité sur les gaz animaux. — De la nécessité du dessèchement des marais en Provence, etc.

Villages (Jean de), né (à Bourges), mort en 1477.
Négociant fameux et armateur, correspondant de l'argentier de Charles VII, Jacques Cœur, son oncle, qu'il fit évader de prison et auquel il put conserver quelque fortune (1453), d'accord avec René d'Anjou ; capitaine général de la mer (1462), viguier de Marseille (1473), fit don à la ville de son jardin pour en faire la Place-Neuve. — Voir l'art. : *La Salle*.

Villeneuve-Bargemont (Christophe, comte de), né (à Bargemont), le 3 mars 1771, mort le 13 octobre 1829.
Administrateur, préfet des Bouches-du-Rhône (de 1815 à 1829), membre de l'Académie de Marseille, a produit : Notice sur Nérac (1807). — Voyage dans la vallée de Barcelonnette (1816). — Précis historique sur René d'Anjou (1819). — Notice sur la peste de Marseille en 1720 et 1721 (1819). — Adèle ou la jeune Turque à Marseille (1823). — A dirigé la rédaction de la Statistique du département des Bouches-du-Rhône (1821-1829) avec atlas.

Villeneuve-Vauclause, né le 30 juin 1545, mort en 1615.
Militaire et homme d'Etat ; contribua à empêcher en Provence le massacre de la Saint-Barthélemy.

Villeneuve-Flayosc (Hyppolite, comte de), né (à Lorgues), le 19 avril 1803, mort le 11 mai 1874.

Ingénieur en chef des mines, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de Marseille, a introduit dans le département la fabrication et l'emploi des mortiers à chaux hydrauliques et du ciment. A écrit : Divers mémoires relatifs au canal de Marseille. — Description minéralogique et géologique du Var et des autres parties de la Provence (1856). — Histoire de Sainte Roseline de Villeneuve (1867), etc.

Y.

Yvan.

Négociant, a écrit : Quelle est la meilleure manière de fabriquer le savon et quel usage pourrait-on faire de la cendre de savonnerie ?

(Un grand nombre des documents produits dans ce chapitre ont été rectifiés ou complétés par MM. Dassy, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, Louis Camoin, bibliothécaire-adjoint de la ville, Alexandre Gueidon, fondateur du *Plutarque provençal* et plusieurs autres personnes qui désirent rester inconnues).

XXIV. — ENTOMOLOGIE.

LEPIDOPTÈRES.

Les environs de Marseille, offrant des altitudes et des expositions diverses, sont assez riches en Lépidoptères ; mais l'existence des papillons étant intimément liée à celle des plantes, le Lépidoptériste voit, comme le botaniste, le champ de ses explorations restreint de jour en jour par le déboisement désordonné des collines et par la clôture progressive des propriétés. L'irrigation du territoire; en se développant, modifie à son tour la flore de la contrée et bien des espèces recherchées tendent à s'éloigner insensiblement et à disparaître, à *mesure* que les vergers, les vignes ou les céréales remplacent les prairies naturelles, les *garrigues* et les bois.

L'amateur d'insectes, qui désire faire des chasses fructueuses, est donc contraint d'emprunter la voie ferrée pour trouver des espaces qu'il puisse librement parcourir.

Deux directions s'offrent principalement à son choix : Le Nord, vers la Nerte et Septèmes, et le Sud, vers Aubagne ou la vallée de l'Huveaune. Cette dernière est la plus abondante en papillons. Les nombreux vallons qui y rayonnent dans tous les sens présentent des terrains accidentés, des expositions opposées et une végétation très variée.

Nous allons parcourir rapidement ces diverses localités en notant les principales espèces méridionales qu'on trouve plus particulièrement dans chacune d'elles. Plusieurs de ces espèces sont d'ailleurs très localisées et ne se rencontrent que difficilement, sinon pas du tout, ailleurs, dans l'arrondissement.

La colline de Notre-Dame de la Garde est le point qui appelle l'attention, tout d'abord. — Très-fructueux, il y a quelques années encore, il est aujourd'hui bien déchu, sous ce rapport, de son ancienne renommée, les propriétés murées et l'exploitation des carrières limitant incessamment l'espace libre.— Dans la partie aride qui fait face à l'Est, on récolte cependant actuellement l'*Heliophobus Hirta*, très recherché des collectionneurs, et la charmante ***Chelonia Pudica***, seul papillon doué de la faculté d'émettre un *son*. Les chenilles de ces deux hétérocères, vivent des rares graminées qui entourent les pierres sous lesquelles elles se tapissent durant le jour. — Dans les campagnes qui s'étagent sur le flanc méridional de la colline, on capture le ***Deilephila Lineata***, butinant, au crépuscule, sur le Centranthus ruber. On a chance d'y rencontrer le ***Charaxes Jasius***, magnifique exotique acclimaté sur le littoral provençal et qui tend à se propager dans notre localité, partout où croît l'Arbutus Unedo (Arbousier) sur lequel vit sa remarquable chenille. — La nuit, les chasses à la lanterne peuvent procurer en outre un assez bon nombre de noctuelles et principalement : ***Eudagria Pantherina, Noctua C. Nigrum, N. Glareosa, Agrotis Cos, A. Spinifera, Luperina, Dumerilii, Polia Vetula, P. Cærulesceus, Polyphœnis Prospiecua, Leucania Punctosa, L. Loregii, Caradrina variété Flavirena, C. Exigua, Episema Hispida, la variété Hispana, Cerastis Silene, Xylina Vetusta, Antophila Polygramma, Stilbia Stagnicola, Eupisteria Hepararia, Eubolia Partitaria, Cidaria Basochesiaria, C. Ulicaria, C. Cupresseria.***

L'extrémité du Prado n'est pas à négliger : Sur les Tamaris Gallica qui y existent, on peut recueillir à l'état de chenille : ***Godonella Œstimaria, Ophiusa Illunaris,*** et ***Hepialis Hectus.***

Mazargues.— Localité presque totalement interdite aujourd'hui, ce qui est d'autant plus à regretter qu'elle fournit notamment l'***Eubolia Peribolaria*** et l'***E. Peltaria,*** toutes les deux essentiellement méridionales. La première vit sur l'Ulex parviflora et la seconde sur le Rosmarinus officinalis. La ***Zigœna Fausta*** y abonde en sa saison. Cette zigène, une des plus jolies du genre, n'a que le tort d'être répandue partout. L'***Eupithecia Innotaria*** s'y trouve aussi.

Saint Tronc et Vallon de Toulouse.— Bons endroits, particulièrement en automne.— On y capture *Colias Helice*, variété femelle de *C. Edusa*, *Lycœna Bœtica*, et *L. Telicanus*, dont la chenille, indiquée par les auteurs sur le Lithrum Salicaria, vit aussi sur l'Erica Vulgaris, plante très répandue dans le fond du vallon. On y rencontre encore : *Trachea Piniperda*, *Ophiusa Lunaris*, *Antophila Parva.*

Saint-Loup — où croit abondamment la Biscutella Lævigata, fournit surtout l'*Anthocaris Eupheno*, appelé vulgairement *Aurore de Provence.* Ce gentil précurseur de la chaude saison justifie bien son titre, car il ne dépasse guère les limites de la province, aussi est-il très demandé par les collectionneurs étrangers. L'*Anthocaris Belia*, son congénère, s'y trouve à la même époque.— C'est particulièrement dans les recoins bien abrités de cette localité qu'on peut rencontrer l'*Ophiusa Tirrhœa*, superbe noctuelle d'origine africaine aujourd'hui acclimatée sur notre littoral. La chenille se nourrit des feuilles du Pistacia Terebinthus, du P. Lentiscus, mais surtout du Rhus Coriaria. On prend aussi à saint Loup: *Thecla Spini*, *Fidonia Piniaria*, *Plusia Chalsytis*, *Larentia Vitalbaria*, *Cidaria Malvaria*. La *Boarmia Solieraria*, espèce rare, y a été prise quelquefois.

Saint Marcel. — Malgré qu'une cloture continue défende l'accès de l'immense propriété de M. de Forbin d'Oppède, ce quartier offre encore des espaces considérables. Les vallons de *Piscatoris* et de la *Barasse* se recommandent surtout aux entomologistes. C'est dans le premier qu'on capture la *Thais variété Medesicaste*, papillon qui ne se retrouve qu'à la Penne et à Saint-Pons. Il voltige autour de l'Aristolochia Pistolochia, plante qui végète dans les éboulis des rochers, sur les pentes abritées. — La *Cleophana Ustulata* s'y trouve aussi sur les hauteurs où croit la Scabiosa Leucautha.

Les terrains qui longent et qui dominent le canal, entre la Barasse et la Penne, et où croissent diverses espèces de chênes doivent être explorés aussi avec attention. Ils fournissent les *Satyrus Actœa*, *S. Fidia*, et la *Xylina variété Lautierii*, qui vit sur les cyprès et les genévriers.

Le vallon des Escourtines mérite d'être visité aussi : on y rencontre l'*Anthocaris Ausonia*, *Catocala Conversa*, *C. Nymphagoga*.

Dans les divers vallons que nous venons de citer on trouve en outre: *Satyrus Ida*, *S. Pasyphaë*, *S. Dorus*, *S. variété Lyllus*, *Deilephila Celerio*, *D. Porcellus*, *Euchelia Pulchra*, *Psyche Gondebautella*, *Acronycta*, *Euphorbiœ*, *Amphipyra Effusa*, *Eriopus*, *Latreillei*, *Cleophana Opalina*, *Cuculia Caninœ.*

Il ne faut pas quitter le quartier de saint Marcel sans explorer les bords de l'Huveaune et y fouiller soigneusement les haies, refuge de prédilection de la *Zerene Pantaria*, grande géomètre du midi, qui peuple sur les frênes environnants.— Il faut y rechercher aussi la *Xanthia Pulmonaris*, qui vit sur le Symphitum Tuberosum.

La Penne. — Le vallon à l'entrée duquel se trouve l'aqueduc qu'on aperçoit du village est fructueux en Polyomates. Il s'y trouve: *Polyomatus Gordius*, *Lycœna Dorylas*, *L. Cyllarus*, *Orgya Trigotephras*, *Hadena Saportœ*, *H. variété Suberis*, *H. Protea*, *H. Occlusa*, *H. variété Cerris.*

Du côté opposé de la vallée sont situés les Camoins et la Treille. — Dans les environs de ce dernier endroit on chasse *Leucophasia Lathyri* et *Anthocaris Bellezina*, qui y sont d'ailleurs peu communs et qu'il faut aller chercher a Aix. *L'Arge Psyche* y abonde et *Lycœna Melanops* s'y rencontre aussi.

Les environs de l'ombreux village de Gémenos se recommandent surtout au naturaliste.

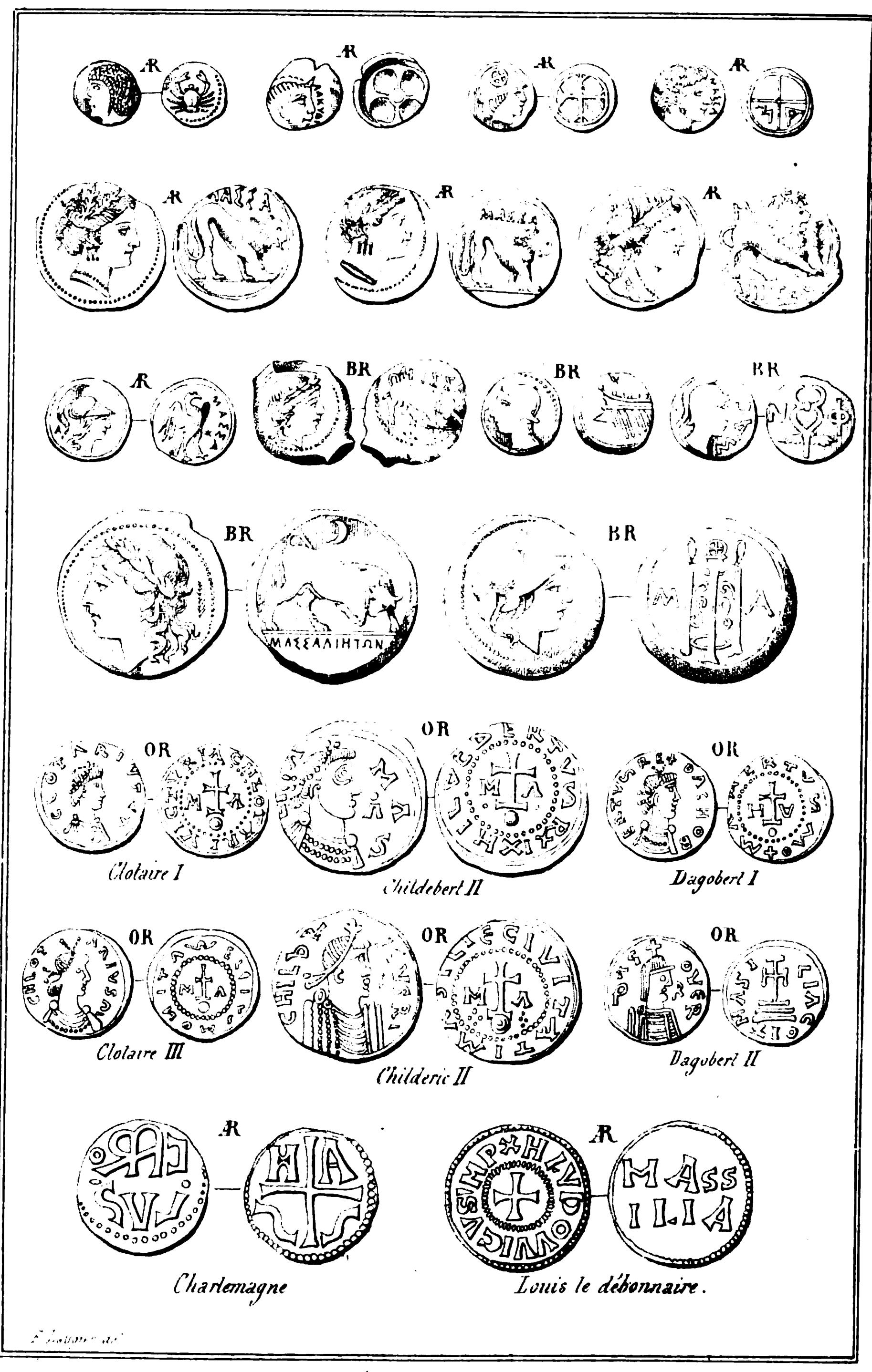
C'est d'abord le vallon de Saint-Jean-de-Garguier, habitat de *Thecla Evippus*, qui n'existe pas ailleurs.

Ensuite le vallon de Saint-Clair, son voisin.— L'ascension du pic qui le domine est un peu pénible, mais, arrivé au sommet, on n'a pas lieu de regretter la fatigue.—En montant on rencontre *Lycœna Eumedon*, volant autour du Geranium Colombinum, sur lequel doit vivre sa chenille, qui n'a pas encore été découverte; *Thyris Fenestrina*, qui butine en plein soleil sur le Dorycnium Suffruticosum; Puis *Thecla variété Cerri*, *Lycœna Escheri*, *Syrictus Sidœ*, *Deilephila Nicœa*, *D. Lineata*, *Zigœna Lavundulœ*, *Z. Rhadamanthus*, *Heterogynis Penella*, *Clidia Geograhica*, *Triphœna Fimbria*, *Euclidia Monagramma*, *Phorodesma Smaragdaria*, *Gnophos Furvaria.* — La variété femelle d'Adonis, *Ceronus*, y est assez fréquente — En s'élevant jusqu'à la prairie alpestre qui s'étend au pied du pic de Roque-Fourcade, on trouve assez abondamment l'*Acidalia Sericearia*, espèce méridionale.

Enfin la vallée de Saint-Pons. — De tous nos environs, c'est incomparablement la localité la plus agréable et la plus pittoresque. La végétation y est aussi puissante que variée, l'eau y coule en toute saison, — ce qui n'est pas à dédaigner durant les fortes chaleurs, — et les papillons y abondent. Non seulement on retrouve à Saint-Pons la plupart des espèces que nous avons déjà vues ailleurs, mais en outre : *Lycœna Sebrus*, *L. Dolus*, *Melitœa Deione*, *Vanessa*, *L. Album*, *Satynus variété Pirata*, *Hesperia Linea*, *H. Actœon*, *Syrichtus Altheœ*, *S. Lavaterœ*,

MONNAIES DE MARSEILLE

Périodes grecque, mérovingienne et carlovingienne



Aut H. Olivier C. Devilliers 14

Zigœna Sarpedon, Z. Hilaris, Z. Occitanica, Z. Angelicœ, Procris Statices, Naclia Rubea, Typhonia Melas, Spintherops Spectrum, S. Diluccida, Apamea Strigilis, Hadena Treistkü, Dianthœcia Cœsia, Antophila Ostrina, Hemithea Cythisaria, H. Viridaria, Boarmia Nyctemararia, Mniophila Cineraria, Eubolia Bipunctaria, Ephyra Punctaria et *Acidalia. Imitaria.*

C'est aussi l'endroit par excellence pour les grandes Argynes et parmi celles-ci : la riche *A. Pandora*, la *variété Valesina*, l'*A. Niobe*. A côté d'elles, *Ch. Jasius* et *Libythea Celtis*. — La *Rhodocera Cleopatra* y est très-commune en juillet ; — *Stygia Australis* y a été prise accidentellement, ainsi que *Polyommatus Ballus, Thecla Betulœ* et *Vanessa Jo.*

On trouvait à Saint-Pons la *Lycœna Jolas*, une des plus belles du genre, mais depuis quelques années on ne l'a plus revue et il est bien à craindre qu'elle ait disparu pour toujours de la contrée. Elle est fort peu répandue en France.

Les prairies naturelles qui s'étendent entre l'ancienne glacière et le Baou Bretagne sont fructueuses en Lycœnides et en Ziguenides. — La *Chelonia Purpurea* y a été rencontrée.

A mesure qu'on s'élève, la végétation prend un caractère plus alpestre. Arrivé sur le col, on touche à la limite du département. Puisque nous ne devons pas la franchir, force nous est de rétrograder, non toutefois avant d'avoir admiré l'imposant paysage que présente le Var, notre voisin. De quelque côté que l'œil se promène, il est satisfait de l'aspect des grandioses lignes qu'il parcourt. Au dessous de soi, et semblable à un cirque immense, fermé de tous côtés par des collines élevées, on aperçoit le plan d'Aups, avec ses métairies irrégulièrement espacées ; — à droite, sur une crête, le village, avec son campanile rustique ; — là-bas, là-bas, au fond de la plaine, assis sur la lisière de la grande forêt, le couvent semble attendre le touriste fatigué et altéré ; — puis, un peu sur la droite, émergeant au dessus des arbres séculaires, et creusé dans le flanc abrupt de la montagne comme l'aire d'un aigle, la grotte traditionnelle de la populaire Pénitente ; — puis, plus haut encore, et posé comme un phare sur le point culminant de la chaîne, le Saint-Pilon surmonté de sa vieille chapelle.

Redescendons vers Marseille et revenons à ces charmants papillons que nous avons, un instant, perdus de vue.

La partie Nord, comprenant les collines de la Nerte, de Sainte-Marthe, de l'Etoile, etc., n'offre pas d'autres espèces que celles que nous avons déjà signalées. Une localité fait exception cependant et doit être soigneusement explorée : c'est Septèmes ou plutôt le vallon de Fabregoules, fraiche oasis au milieu d'une contrée aride et brulée par les émanations des fabriques voisines.

On y récolte particulièrement : *Thecla W. Album, T. Quercus, Arge Galathea variété Procida, Syrichtus Marubii*. Le grand *Satyrus Circe* y abonde. Les chênes et les ormes y nourrissent en outre : *Uropus Ulmi, Orthosia Pistacina, Cosmia Diffinis, Amphidasys Prodomaria* et *Lasiocampa Suberifolia*. Le *Syrictus Proto* se reproduit sur les monticules où croissent les Phlomis Lychnitis et P. Herba Venti, dans les feuilles desquels s'enroule la chenille.

Si dans notre excursion nous avons négligé les bords de la mer, c'est qu'ils sont très-peu productifs, et à part l'*Aplecta Chenopodiphaga*, qui vit sur le Chenopodium fructicosum, plante assez commune du côté de la Madrague, on n'y capture rien de remarquable.

Avec les espèces que nous avons rencontrées et que nous avons notées, volent une foule d'autres papillons communs à toute la France et que nous n'avons pas nommés. D'ailleurs la Provence, s'étendant de la Méditerranée aux Alpes, réunit presque tous les climats de l'Europe et, à quelques exceptions près, en possède tous les Lépidoptères.

(L'article qui précède a été spécialement écrit pour le présent ouvrage par M. Amédée Faure de Marseille.)

XXV. — NUMISMATIQUE

Le monnayage grec a commencé à Marseille dès la possession ou la fondation de la ville par les Phocéens. Les premiers types furent la tête de Diane au revers du *Crabe* et celle d'Apollon au revers de la *Rouelle* ou du *Cyclus Manticus*. A mesure que l'art progressait, les types devinrent plus beaux, et on finit par émettre des drachmes dont l'effigie de Diane révèle la plus belle époque de l'art grec.

Les monnaies de bronze représentaient les têtes d'Apollon et de Minerve. Le *Lion* qui avait figuré sur les drachmes parut aussi sur le bronze, ainsi que le *Taureau cornupète*, le *Trépied*, la *Galère*, le *Dauphin*, l'*Aigle*, etc.

Les comptoirs que les Massaliètes avaient établis sur le littoral de la Méditerranée, ainsi que dans l'intérieur des terres, devinrent autant de petites colonies qui empruntèrent les types de leur numéraire à ceux de la

mère-patrie. Les monnayages d'Antipolis, des Cœnicenses, des Samnagenses, des Segovii, etc., portent les types des pièces massaliètes.

Après la chute de Rome, Marseille passa sous la domination des Goths, ensuite sous celle des Francs; alors on y frappa des monnaies d'or aux noms de Clotaire, de Childebert, de Dagobert, de Childéric, de Sigebert. Ces pièces rappelaient d'une manière barbare les sous d'or et les triens du Bas-Empire. On frappa aussi des saïgas ou deniers d'argent aux noms de divers patrices : Anténor, Nimfidius, Metrano, Ansebertus et autres.

Il existe des monnaies d'or frappées à Marseille portant les noms de divers empereurs de Constantinople, et dont quelques-unes avaient été attribuées à Gondovald, prétendu fils de Clotaire. Quoique ces pièces portent les noms de Justin, Anastase, Maurice Tibère, Focas et Héraclius, elles n'ont point été émises par ces empereurs qui n'avaient aucune autorité sur cette ville, mais bien par les Marseillais qui, en imitant les espèces bysantines, trouvaient le moyen de faciliter les transactions.

Sous les Carlovingiens, on frappa des deniers à Marseille en même temps qu'à Aix et à Arles. Mais après que Boson eut créé le royaume de Provence, c'est à Vienne que fut établi l'atelier de monnayage. Louis l'Aveugle, fils de Boson, frappa ses monnaies à Vienne et à Arles.

Rien n'indique que les monnaies des Comtes de Provence de la maison d'Aragon aient été frappées à Marseille, et parmi celles attribuées aux princes de la maison d'Anjou on connaît seulement les deniers de Charles Ier, que l'on appelle *gros* et *menus marseillais*.

La série des monnaies des Comtes de Provence est extrêmement riche. Jeanne, Louis II et René ont non-seulement imité les belles monnaies d'or et d'argent des rois de France, mais encore ils ont créé des types nouveaux, fait qui s'est rarement produit parmi les grands barons qui imitaient toujours et créaient fort peu.

René avait établi un atelier de monnayage dans son château de Tarascon. C'est là qu'il fit frapper les *magdalons* portant l'emblème de la *Tarasque* et dont le type fut continué par son successeur Charles III.

Après la réunion de la Provence à la France, il y eut des concessions royales en faveur du monnayage marseillais. En vertu des ordonnances de 1492, on émit de petites monnaies sur lesquelles le nom de Marseille est écrit en toutes lettres. Aix, alors capitale de la Provence, jouissait de prérogatives parmi lesquelles le droit de monnayage était compris.

En 1539, lors de la réglementation des ateliers monétaires de France, François Ier assigna à chaque ville possédant un hôtel de monnaies une lettre particulière comme marque distinctive du lieu de frappe; l'alphabet fut bientôt épuisé et on dut donner a Aix comme indication spéciale le signe complémentaire, &.

Plusieurs ordonnances de Henri II. dont les originaux sont conservés dans les archives départementales, désignent les noms de diverses monnaies fabriquées à Marseille en 1549.

Rien ne nous apprend si Marseille a battu monnaie durant la Ligue.

Sous Louis XIII, le monnayage fonctionna seulement pour des pièces de petite valeur. Aix n'en conservait pas moins son privilége en émettant constamment et en abondance du numéraire, faisant ainsi face aux besoins d'une partie du midi de la France.

Pour obtenir un semblable privilége, Marseille luttait énergiquement, car il s'agissait pour elle d'un établissement que sa situation exceptionnelle rendait indispensable.

Malgré les services qu'il rendait, l'atelier d'Aix étant tombé dans un état de négligence qui s'approchait du délabrement, Louis XVI profita de cette situation pour satisfaire les vœux des Marseillais, et en 1786 il décida qu'à l'avenir toutes les espèces monétaires seraient frappées dans leur ville.

Placé provisoirement dans l'ancien couvent des Pères de la Merci, rue Tapis-Vert, l'hôtel des monnaies fut installé avec soin et d'une manière définitive dans le beau local de la rue des Convalescents, occupé aujourd'hui par l'administration des Hôpitaux militaires.

Après avoir éprouvé alternativement des moments d'activité et de ralentissement, le monnayage subit, en 1839, un temps d'arrêt. Rouvert en 1853, l'atelier concourut à la refonte des monnaies de cuivre.

L'hôtel des monnaies de Marseille a été définitivement fermé en 1857.

(L'article qui précède a été spécialement écrit pour le présent ouvrage par M. Laugier, Conservateur du cabinet des médailles de Marseille.)

XXVI. — HISTOIRE.

§ I.

La ville qui, après avoir été, du temps de César, l'Athènes de l'Occident, aspire aujourd'hui à devenir la métropole de la Méditerranée, pourrait bien avoir une origine

beaucoup plus reculée qu'on ne le croyait généralement au siècle dernier.

Des navigateurs, allant les premiers à la recherche des échanges, ont dû nécessairement remonter le Rhône pour se mettre en rapport avec les populations de l'intérieur des terres ; mais comme les mauvais temps prolongés, les tempêtes et les inondations rendent souvent les embouchures du fleuve impraticables, ils avaient, à l'occasion de leurs entreprises, à relâcher dans les meilleurs mouillages des environs.

Cette retraite sûre, telle qu'il la fallait pour leurs frêles et légères embarcations, leur était offerte par le Port-Vieux de Marseille, ce beau bassin naturel si bien abrité des vents, auquel est dévolu le nom primordial de Lacydon.

Après avoir mis à sec sur le rivage leurs barques et les cargaisons qu'elles contenaient, ces navigateurs étaient naturellement portés à profiter de leur temps perdu, de leurs longs jours de starie pour se rendre dans les *mallus* qui pouvaient se trouver alors au sommet des collines et des montagnes qui entourent l'emplacement actuel de Marseille Guidés même par les courants, ils remontaient les cours d'eau du Jarret *(Gerenus)*, et de l'Huveaune *(Vuelna)*, retrouvant les sentiers qui leur servaient pour atteindre un grand nombre de mallus plus éloignés.

Il est facile de croire qu'ils profitaient de courses semblables pour offrir aux habitants, des armes, des bijoux et des étoffes, en retour des fourrures, des cuirs non préparés et des toisons de bêtes à laine.

Ces premiers explorateurs des environs du Lacydon, du Port-Vieux de Marseille, la plus ancienne reine du commerce maritime, la ville de Tyr les envoyait : ils étaient Phéniciens.

Ils avaient déjà parcouru toutes les côtes de l'Afrique et l'Ibérie, ils étaient même sortis dans le grand Océan, établissant partout des comptoirs, et même des colonies, pour les besoins de leur trafic.

Comment serait-il possible de supposer qu'ils auraient négligé de remonter le Rhône et de mettre à profit les mouillages les plus voisins de l'entrée du fleuve, parmi lesquels celui qui passe à bon droit pour le meilleur serait resté inconnu ?

Quant à la présence des Phéniciens sur le littoral, depuis le Var jusqu'au Rhône, pour faire cesser tout doute, nous n'en appellerons pas seulement au voyage d'Hercule en Espagne, à ce combat qui eut lieu au retour, dans la plaine de la Crau, entre lui et les fils de Neptune, combat décrit par Eschyle. Nous renverrons plus volontiers nos lecteurs aux recherches qui ont eu lieu sur un nombre infini de points du rivage de la Méditerranée, desquelles il résulte qu'à un moment donné, les Grecs asiatiques, mus par une sorte de rivalité commerciale, arrivèrent à les supplanter dans leurs principaux comptoirs, soit en les chassant d'une manière violente, soit en travaillant en concurence avec eux sur les mêmes points.

Relativement à Marseille, les choses ne se passèrent pas autrement que partout ailleurs. Ainsi les auteurs anciens se trouvent nous avoir raconté, sans se douter du parti à en tirer, quant aux origines de Marseille, que les Phocéens vinrent s'établir à Massalia après un combat naval avec les Phéniciens, combat dans lequel le sort des armes avait été défavorable à ces derniers.

Avant l'arrivée des Grecs asiatiques, les Phéniciens étaient établis sur les bords du Lacydon d'une manière tellement définitive qu'ils y avaient implanté dans toute sa somptuosité le culte de leurs divinités topiques, parmi lesquelles on peut reconnaître Astarté symbolisant la force productive de la nature comme issue de Baal qui, d'après M. de Saulcy, représentait le passage dn monothéisme primitif au panthéisme grossier, devenu le fond de la religion payenne.

L'exercice du culte de Baal, à Marseille, comme témoignage du séjour prolongé des Phéniciens, est prouvé matériellement depuis quelques années par les découvertes de l'archéologie, à l'occasion des grands travaux publics qui ont permis de pénétrer bien avant dans les profondeurs du sol. D'autres objets exhumés dans les mêmes circonstances peuvent servir à la même démonstration et nous en parlerons plus au long ci-après.

Cependant nous croyons devoir déclarer dès à présent que dans le cas où ces trouvailles ne paraîtraient pas suffisantes pour le maintien de notre thèse, il ne faudrait pas craindre de renvoyer pour tout supplément de preuve aux résultats des nouvelles fouilles qui pourront avoir lieu dans un avenir prochain.

La population n'ayant pas cessé d'habiter les mêmes points sur lesquels elle s'est trouvée fixée le plus anciennement, il en résulte que les couches de débris se trouvent entassées suivant une épaisseur telle que le fond en est rarement atteint. Mais les grands travaux projetés à travers la vieille ville n'étant point réalisés en entier, on peut compter sur eux pour la manifestation de toute la vérité touchant l'histoire locale.

§ II.

Aux préliminaires phéniciens de la civilisation gallo-grecque de Massalia, il convient de joindre l'influence des relations de bon voisinage avec l'antique Etrurie.

Les aborigènes n'ont pas pu être aussi

insensibles qu'on veut bien le dire au contact des peuples adonnés aux arts et à l'industrie, et les Grecs asiatiques, en abandonnant le littoral compris entre le Rhône et le Var, n'en déplaise à leurs historiens, ne se sont point trouvés en présence de tribus entièrement sauvages.

Il est encore moins vrai que ce pays fut alors entièrement désert. En effet, il n'est point admissible que *depuis le commencement du monde* (et par ces mots nous entendons la constitution du globe devenu habitable pour l'espèce humaine), le littoral entre le Rhône et le Var ait été longtemps une solitude profonde.

Des peuplades de cette grande nation que les Grecs ont appelée celtique et les Romains gauloise, des peuplades composées à la fois de familles Ligures et de familles Ibères, ne se contentant plus des produits de la chasse ou de la garde des troupeaux, auront voulu profiter des ressources de la mer, et il est à croire qu'elles sont venues habiter le littoral pour se livrer à la pêche, et plus encore pour recueillir le sel dans les lieux où le soleil se chargeait lui seul de le produire.

De tout temps le sel ayant été un objet de première nécessité, et presque aucun aliment, si l'on en excepte quelques fruits, ne pouvant servir à la nourriture de l'homme s'il n'est rendu sapide par cet assaisonnement, il est à présumer que son exploitation, sinon sa fabrication, a été une des premières industries de l'homme.

Les tribus du littoral assez heureuses, pour pouvoir récolter le sel chez elles ont eu à le distribuer aux tribus moins bien partagées. Or, les marais qui ont existé pendant tant de siècles, en prolongement du Lacydon, étaient des plus favorables pour des salines, si bien que quelques personnes voudraient que de leur commerce du sel les habitants primitifs des environs du Lacydon aient reçu le nom de Saliens.

Ces mêmes personnes proposent comme étymologie du nom de la ville de Massalia le double mot de Μας-αλς ou Mas-sal, formé de *mas* (demeure, habitation,) l'un des plus communs et des plus répandus en Provence, et *sal* (sel), qui existe dans toutes les langues pas ou peu défiguré. Il serait possible d'entourer d'arguments favorables ce système; mais nous déclarons que ce n'est pas le nôtre ; on le verra bientôt.

Quand même nous appellerions Massalia, habitation des Saliens, nous ne prétendrions pas dire qu'aux époques anté-historiques, l'emplacement actuel de la *vieille ville* a été occupé par la population aborigène, sur les bords mêmes de l'anse du Lacydon, où elle n'aurait pas trouvé les conditions de salubrité voulues pour son établissement, mais nous pensons que cette population disséminée en tribus, occupait les environs dans un rayon dont les collines et les montagnes du territoire actuel marquent suffisamment l'étendue.

Il est parfaitement démontré aujourd'hui, que les sommets des montagnes et des collines aussi bien de la commune de Marseille, que du département, portent, presque tous, des traces du séjour plus ou moins prolongé des peuples primitifs.

D'après l'examen des divers débris, nous croyons que plusieurs générations ont dû se succéder sur les points mêmes qui maintenant nous paraissent inhabitables, et que si quelques-uns de ces points n'étaient pas occupés par des habitations bâties en vue d'un séjour suivi, du moins à des moments donnés dont il nous est impossible d'apprécier l'opportunité, ces stations élevées servaient de refuge à plusieurs familles, sinon à des tribus entières.

Dans le cas où l'on ne partagerait pas cette opinion, comment expliquerait-on la présence sur la cime des montagnes et des collines de fragments souvent nombreux de poteries que les archéologues classent hardiment parmi les ustensiles les plus antiques? Depuis le travail le plus grossier jusqu'à l'œuvre la plus artistique ; depuis la forme la plus élémentaire jusqu'à la conception la plus compliquée, tous les genres se rencontrent souvent mêlés, mais quelquefois superposés, dans l'ordre des générations qui les ont abandonnés sur place.

Puisqu'il est impossible d'admettre que sur tant de points différents, des débris d'une nature analogue et accumulés de la même manière ont été réunis par l'effet du hasard, on est bien forcé de croire que ces objets ont été transportés, sinon fabriqués sur les lieux par les habitants qui s'en servaient pour leur propre usage et que, dès lors, ces divers emplacements trop inaccessibles et isolés pour les citadins modernes étaient des stations fixes en temps ordinaire ou des campements appropriés au refuge ou à la défense, en temps de guerre ou d'invasion.

Ce qui prouve encore que les environs de Massalia renfermaient une population relativement considérable, c'est que de l'aveu même des historiens de l'antiquité qui ont admis le facile établissement des Phocéens sur notre côte, les autochthones, moins de dix ans après le mariage inpromptu de Protis et de Gyptis, purent s'assembler en grand nombre, sous le commandement de Comanus, l'un d'eux, pour étouffer la ville naissante dans le sang des nouveaux venus, fait qui se serait certainement produit, sans les révélations d'une femme qui voulut, dit-on, sauver son amant. Si nous raisonnons ainsi, ce n'est pas que nous admettions,

comme le font ces historiens, le massacre, dans une seule embuscade, de *sept mille* hommes du côte de Comanus ; nous retenons seulement l'aveu qui établirait que son armée était bien forte et que les peuplades qui l'avaient fournie étaient redoutables par leur nombre.

§ III.

Après avoir prouvé que la contrée était loin d'être déserte à l'arrivée des Phocéens, nous hésitons à déterminer l'*emplacement* de l'habitat principal dont les indigènes du littoral avaient fait choix dans les collines ou les montagnes des environs de la ville de Marseille actuelle ; de cet habitat qui a pu partager le nom de Massalia avec la ville grecque et le porter même longtemps avant elle.

La position que l'on pourrait indiquer comme la plus probable, serait la montagne de Marseilleveïre, si l'on voulait admettre qu'un écrit relativement peu ancien a pu retenir et perpétuer jusqu'à nous les traces d'un état de choses des plus reculés.

Ce document, cité par M. Mortreuil, est un acte du 16 août 1395, de Joseph Grossi, notaire à Marseille, d'après lequel, la Baume de Saint-Michel-d'Eau-Douce, sise dans le territoire, se trouve signalée comme existant au-dessus du port de *Marseille-Vieux (Balmam de Roca, sitam in territorio Massilie, supra portum Massilie veteris.*

Il faudrait donc retrouver le port de cette ville, qu'il nous serait permis de qualifier de *primigena*, à moins d'imaginer à plaisir des bouleversements complets de la côte maritime, tout près de la calanque de Calelongue ou de l'anse des Goudes. Autant vaudrait supposer que le centre de cet habitat d'origine, (retranchement, camp ou *mallus*,) était placé sur le cap Croisette même, entre les deux criques où les bateaux pouvaient se réfugier et être tirés à terre, l'une étroite et parfaitement abritée contre les coups de vent du Nord, l'autre garantie par une défense naturelle, contre les vagues arrivant de l'Est et du Sud.

Le nom de Maïre *(Mater)*, la mère, donné à l'île qui a été placée par la nature comme une fortification inexpugnable en avant du cap, aurait, dans ce cas, une signification que nous ne comprenons guère aujourd'hui.

Mais l'acte cité plus haut devient pour nous sans importance, si nous procédons par comparaison, relativement au nom de Marseilleveïre.

Il y a deux autres localités appartenant à ce département qui ont été appelées ou qui sont dénommées encore *Château-Vieux*, tandis qu'elles auraient dû toujours être appelées Castel-*Veire* ou Castel de *Veilh*.

L'une consiste en une tour en ruine qui domine les vestiges de l'ancienne ville de *Maritima Avaticorum* (à quelques pas de Saint-Blaise) sur les bords de l'étang de Lavalduc, canton d'Istres ; l'autre n'est qu'une fortification, également en ruine, posée en vedette, au-dessus de l'anse de Port-Pin, presque sur la limite des communes de Cassis et de Marseille.

La première portait le nom de *Castelveire* bien avant le XIIIme siècle, et cette appellation lui est revenue, de nos jours, quoique d'après des actes relatifs aux droits de pâturage que possédaient les habitants de Ferrières (Martigues), on l'eût désignée, dans l'intervalle, sous le nom de *Châteauvieux.*

La seconde était jadis *Castellum de Vigilia* (château de Veilh ou de Veille). Donnant au mot château la finale que nous trouvons à Castel*veire*, les habitants de Cassis appellent aujourd'hui cette ruine *Château-Vieux* (Casteou-Vieï).

Si donc le Châteauvieux de Saint-Blaise et le Casteou-Vieï de Port-Pin ne sont que des Châteauveire, ne faudrait-il pas admettre que la dénomination de *Massilia Vetus* dans les temps les plus reculés comme aujourd'hui celle de *Marseilleveire*, ne signifiait que château de *veilhe*, vigie de la véritable Marseille ?

Au reste, nous n'aurons pas été les premiers à placer la ville primitive de Marseille sur le cap Croisette. Vossius, dans une dissertation touchant Pomponius Mela émet cette version en termes si précis qu'il nous paraît nécessaire de transcrire la traduction littérale de sa note. — (Voir pour le texte : *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, par Dom Bouquet, I, 49).

« Le Lacydon était nommé autrefois le Port des Marseillais, mais on sait aussi que jadis Olbia, Antipolis, Tauroentum et d'autres colonies de ce littoral ont été appelées Ports des Marseillais. Je crois cependant que ce terme doit être appliqué de préférence au port lui même situé près de Marseille.

« Il est vrai que, en établissant l'emplacement de ce port, qui est la source d'un travail rénumérateur, nous devons avertir que l'ancienne Marseille n'était pas située sur le point où elle est aujourd'hui, mais bien assez loin de là, aux environs du promontoire que l'on appelle vulgairement la *Crocette.* A cet endroit, se montrent des restes de l'ancienne Marseille qui disparaissent de jour en jour. Quant au port des Marseillais il ne fut pas davantage autrefois ce qu'il est maintenant. C'est avec raison que l'auteur Strabon prétend qu'il était tout près, car le port actuel le touche à l'Ouest.

« Mais la vérité est qu'aux environs du promontoire de Crocette (Croisette) il y a deux

ports exposés l'un et l'autre au midi ; le premier, un peu plus éloigné, lequel, dans l'itinéraire maritime, est appelé *Portus Œmines* ou *Mines*, et qui même aujourd'hui conserve son ancien nom, puisqu'il est nommé *Pormiou* ou *Pormino* ; le second port, plus rapproché du cap et de l'ancienne Marseille, s'enfonce assez avant dans les terres et offre aussi aux navires un ancrage commode. C'est ce dernier port qui, à mon avis, a été jadis appelé Lacydon (Λακυδον) et c'est là que se trouvaient les premiers Marseillais, avant qu'ils eussent creusé le port dont ils se servent actuellement. »

Nous nous garderons bien de contester l'immense savoir de Vossius, mais on nous permettra de croire que cet écrivain qui vécut de 1618 à 1689, n'est jamais venu étudier sur place le cap Croisette, l'anse de Port-Miou et le port des Goudes, et qu'il n'a établi sa dissertation que sur des cartes qui, à l'époque où il s'en servait, étaient loin d'être rigoureusement exactes.

Si Vossius avait parcouru cette partie du littoral marseillais, il aurait pu peut-être transporter sur ce même cap Croisette l'habitat principal des aborigènes qui précédèrent les Phéniciens et les Phocéens, mais il n'aurait probablement pas songé à déplacer le Lacydon. Dans tous les cas, il aurait constaté que la calanque de Port-Miou n'a jamais été qu un port de refuge, autour duquel l'établissement d'une ville quelconque était impossible. (Voir dans cet ouvrage même, *Cassis, Maire, Montredon, Calelongue, Goudes* et notre *Statistique de la commune de Cassis*).

Ces réserves faites aussi bien contre le dire de Vossius que contre ceux qui s'appuyant sur les recherches de M. Mortreuil, voudraient qu'il ait existé à Marseilleveire ou auprès une population stable, passablement nombreuse et un peu civilisée, il ne nous répugne pas de croire que sur ce cap Croisette, si abandonné de nos jours (le fortin qui le dominait étant lui même en ruine), il a pu se trouver jadis quelque habitat celtique ou gaulois composé de misérables huttes qui ont dû être délaissées après l'arrivée des Phocéens, sinon du temps des Phéniciens.

Il peut se faire même que le point que Vossius ne désigne que par les mots de *portus veteri Massiliæ proprior* et que nous appelons l'anse des *Goudes*, ait servi du temps des Romains de station maritime sous le nom d'*Immadras positio*; mais nous ne saurions admettre l'existence sur le cap Croisette de *Massilia Græcorum*, à aucune époque de son existence.

§ IV.

Reste à vider la question de savoir sur quel point du littoral les premiers émigrés de Phocée prirent terre, et à mettre les historiens de l'antiquité d'accord à ce sujet.

De leurs dires divers combinés avec les découvertes de stèles, de bas reliefs et d'inscriptions, on peut conclure que les Grecs s'établirent d'abord aussi bien sur les bords du Rhône ou à l'anse de Canevieille, près de Port-de-Bouc, que dans la calanque de *Lacydon*.

Pour nous, allant droit au but, nous devons trouver le trait d'union entre les tribus celtiques ou saliennes, soit les habitants autochthones et stables, et les Grecs asiatiques, navigateurs émigrants et colonisateurs, fondateurs supposés de la ville de Marseille.

On serait tenté tout d'abord d'accepter, au sujet de la fondation de cette ville, la version d'Hérodote, le titre de *père de l'histoire* qu'on lui donne devant faire tomber les préventions. Mais d'autres auteurs aussi sérieux qu'Hérodote ayant raconté différemment les premières expéditions des Phocéens il nous paraît convenable sinon de faire concorder tous les récits, du moins de chercher à suivre avec eux la filiation des faits.

La ville de Phocée, bâtie vers l'an 1080 avant notre ère, était arrivée rapidement à un état de prospérité et de splendeur qui lui permit d'envoyer au loin le trop plein de sa population. C'est ainsi qu'elle avait déjà fondé des colonies dans la Sicile, et même sur les côtes de l'Italie et de la Corse, lorsqu'elle songea à ravir aux Phéniciens la prépondérance que ceux-ci avaient acquise sur le littoral de la Gaule, ou tout au moins d'y créer, comme eux, quelque établissement qui permit aux Phocéens de se mettre en rapport avec les habitants de l'intérieur.

Les premières données sur ces régions lui ayant été fournies par des navigateurs que personne ne nomme, le sénat de Phocée équipa quelques navires et en donna le commandement à Euxenos, suivant Aristote, à Peranus, d'après Athénée, à Protos, selon Plutarque. Justin veut que ce soit à la fois Protis et Simos, avec cette différence qu'il n'attribue pas, comme d'autres, à ces derniers les divers événements survenus pendant une expédition antérieure. Quant à Gyptis, d'après Justin et Aristote, elle se serait nommée Petta ou Aristoxena.

La flotte phocéenne s'étant arrêtée quelque temps à l'embouchure du Tibre, les chefs de l'expédition contractèrent alliance avec Tarquin l'ancien, alors roi de Rome, puis, se rembarquant, allèrent choisir un endroit propice à remplir le but de la mission dont ils étaient chargés.

Le lieu de cette station fut près de l'embouchure du *Cœnus*, c'est-à-dire l'endroit où les étangs connus aujourd'hui sous les noms de Berre et de Caronte se joignent à la mer,

non loin de *Ponteau*. Cet endroit est encore appelé *Canevielle*.

Que le radical de ce dernier mot soit Καινος, Cœnus, ou Can, terme celtique qui signifie creux, bas-fond, port, la finale de *vieille*, si nous la rapprochons de ce que nous avons déjà dit à propos de Marseilleveire et de Castelveire, servira à préciser plus sûrement les lieux.

Canevieille veut dire Canneveire, *vigilia*, la veilhe, la vigie du port ou de la rivière dans laquelle les Grecs asiatiques viennent jeter l'ancre, et voici la preuve que nous en donnons.

Il existe dans la salle des séances de l'Académie de Marseille, à la Bibliothèque publique, un bas-relief qui a été détaché d'un rocher contre lequel il était scellé, sur les bords mêmes de l'anse de Canevieille. Cet enlèvement attesté par divers auteurs presque nos contemporains, change pour nous en tradition historique ce qu'on eut pu appeler seulement une attribution bénévole.

Quant au bas-relief, en marbre blanc, ciselé avec art, il représente une femme aux vêtements d'une coupe grecque très caractérisée qui s'embarque sur une chaloupe, au moyen d'une planche appuyée sur le rivage. Un jeune homme nu courbé vers elle et ayant un capuchon de marin rejeté sur le dos, la reçoit à bord. La femme qui paraît marcher avec légèreté, en posant le pied sur la planche, porte sur l'épaule gauche et soutient de la main du même côté, une statuette terminée en gaîne. Derrière elle se trouve un arbre, et au pied de l'arbre un buisson. Nous n'affirmerons pas que l'arbre représente un olivier et le buisson une vigne, mais nous croyons fort qu'il faudrait reconnaître dans l'homme au capuchon le chef des premiers émigrants phocéens que nous appelerons, si l'on veut, *Euxenus*, et dans la femme aux vêtements archaïquement drapés, la célèbre *Aristarché* apportant la statue de Diane, image de la divinité à laquelle on éleva cet *ephesium* si souvent cité par les anciens historiens et dont nous aurons probablement à parler plus tard.

Euxenus et les siens auraient reconnu Canevieille; ils y auraient débarqué avec l'intention de s'y fixer, et leur prise de possession initiale du littoral se trouverait avoir été marquée par un artiste grec qui traduisit sur le marbre l'épisode le plus intéressant du poème qui plane sur les origines marseillaises, et que nous devons redire, pour complaire aux cœurs marseillais.

Nous raconterons donc, les anciens auteurs à la main, que la flotille en partant de la métropole, mit le cap sur Ephèse où l'oracle avait prescrit aux émigrants de se rendre pour y recevoir le *guide* que Diane leur destinait.

Pendant la nuit qui précéda leur arrivée, la déesse était apparue à *Aristarché* (l'une des femmes les plus éminentes de la ville) et lui avait ordonné de s'embarquer avec les Phocéens, en emportant du temple une de ses statues. Aristarché n'eut pas plutôt mis le pied sur le vaisseau destiné à son passage, que le vent qui avait été contraire jusqu'alors devint favorable. Euxenus remit à la voile et aborda sur ce point de la côte que nous croyons être Canevieille.

Ce point sera certainement *Canevieille* si l'on sait identifier des noms modernes aux lieux anciens qui y correspondent.

L'embouchure du *Cœnus* n'ayant pas paru aussi favorable qu'on l'avait cru d'abord pour l'établissement d'une colonie (et le temps a démontré la justesse d'appréciation des Phocéens, puisque l'anse de Canevieille ne peut plus donner passage aujourd'hui qu'à des bateaux de la plus petite dimension), les compagnons d'*Euxenus* songeaient à se déplacer lorsque arriva de la mère patrie une seconde expédition ou émigration conduite par Simos et *Protis*.

Cette circonstance ne pût que précipiter la résolution de rechercher un emplacement plus avantageux pour la nouvelle colonie.

Nos explorateurs, ayant remis à la voile, pénétrèrent dans la baie du Lacydon, et, croyant que cet endroit remplirait toutes les conditions voulues pour l'établissement projeté, ils y débarquèrent, et s'avancèrent même dans les terres, jusque chez les Ségobriges, peuple voisin des Saliens, qui avaient pour roi Nanus. Protis, disent les historiens, demanda au souverain la permission d'établir une ville sur les confins de ses états.

En suivant ainsi à la lettre les anciens auteurs, nous nous trouverons sans doute en pleine poésie, mais la vérité sera discernée au sein même du merveilleux chargé de la conserver et de la faire arriver plus sûrement jusqu'à nous. Continuons donc.

Or, ce jour-là, Nanus donnait aux chefs de sa nation un grand festin durant lequel sa fille Gyptis devait, conformément à la coutume de ce peuple, choisir un époux, en présentant à l'un des convives une coupe remplie d'eau.

Nanus, en roi hospitalier envers les étrangers, avait invité Protis au festin.

Il faut croire que Gyptis n'assistait pas au repas, ou tout au moins qu'elle s'était retirée discrètement, à un moment convenu, puisque, à la fin du festin, elle entra dans la salle, la coupe à la main, et avisant Protis, alla sans hésitation la lui présenter.

Protis se garda bien de refuser : il devint l'époux de la jeune princesse et rejoignit avec elle ses compagnons qu'il avait probablement renvoyés sur les bords du Lacydon.

Si l'on nous demandait, à l'occasion du

chemin que Protis eut à suivre, pour revenir au Lacydon, de signaler en quel endroit se trouvait la capitale de Nanus, nous renverrions le lecteur à ce que nous avons déjà dit des habitats des Aborigènes dans les environs de Marseille actuelle.

Mais nous ferions observer que cette capitale devait être plus éloignée que celle des Saliens, les Ségobriges formant une nation à part, quoique soumise au même souverain.

En tenant compte de la réalité des actes des personnages plus ou moins imaginaires qui sont indiqués comme les ayant accomplis, on doit conclure que les Grecs asiatiques n'ont arraché Massalia aux Phéniciens qu'avec l'assentiment et, s'il le faut, le concours des Saliens et de leurs alliés les Ségobriges.

§ V.

Au moment de la conquête de Massalia qui correspond aux époques où l'on voudrait placer sa fondation, la lutte entre les Phocéens et les Phéniciens était vive.

C'est dans l'intervalle que les premiers eurent à recevoir de Phocée de nouveaux émigrants; mais cette fois, c'est d'un désastre survenu à la métropole que dépendit l'accroissement de leurs forces.

Phocée, menacée d'un siége par les Perses, avait entrevu le moment où elle serait prise par Harpagus le Mède, un des généraux de Cyrus. De son côté, désireux d'éviter à la ville, dont le commerce était encore si florisant, des dégâts matériels qui pouvaient devenir considérables, Harpagus avait offert à son sénat un moyen d'empêcher les ruines qu'il entrevoyait pour la cité : c'était de reconnaître la supériorité de Cyrus et de lui prêter le serment de fidélité.

Le sénat demanda et obtint un jour pour délibérer sur la proposition, et, profitant de la trêve qui avait été acceptée, il invita les habitants à abandonner la ville. Le patriotisme était grand parmi les Phocéens, car les conseils du sénat ayant été écoutés, les habitants s'embarquèrent à la hâte sur les navires qui remplissaient le port, quittèrent en masse la ville, et mirent à la voile. Mais ce n'était, paraît-il, qu'une feinte. Harpagus voyant la ville déserte, y entra sans coup férir, y mit une petite garnison et se retira.

Informés de ce fait, les Phocéens, soit qu'ils eussent eu réellement l'intention de s'établir à Chio, distante de 400 stades de Phocée, soit qu'ils conservassent l'envie de rentrer dans leurs demeures, revinrent subitement à Phocée et massacrèrent la garnison perse. Mais la réflexion revenant bien vite dans les esprits, ils comprirent qu'Harpagus ne tarderait pas à s'en indigner et qu'ils couraient risque d'être égorgés à leur tour ; aussi, s'embarquant une seconde fois, ils firent prendre le large à leurs navires et allèrent se réfugier dans l'île de Corse, chez les Alaliens, leurs compatriotes (543).

Ceux-ci, se souvenant de leur origine, les reçurent en frères et confondant leurs goûts et leurs aptitudes, ils se livrèrent tous ensemble à la piraterie, poursuivant les navires qui portaient les pavillons de Tyr et de Carthage, les pillant et s'appropriant leurs dépouilles.

Cela ne pouvait durer toujours ; les Phéniciens, dont le commerce était gravement atteint, s'armèrent contre eux, les poursuivirent dans les mers de Sardaigne, et leur brûlèrent en une fois quarante vaisseaux.

Mais les vaincus de la veille devinrent les vainqueurs du lendemain : les Phéniciens, débordés par leurs ennemis, qui revenaient sans cesse à la charge, ceux-ci étant continuellement renforcés par de nouvelles expéditions parties de la Grèce, abandonnèrent peu à peu les rivages de la Ligurie et finirent par se concentrer à proximité de Carthage qui était devenue le port principal de leur commerce dans la Méditerranée, Thucydide établit le fait.

Il est constant aussi que, bien avant cette époque de décadence relative, les Phéniciens avaient colonisé la Gaule. Polybe, Ammien Marcellin, Strabon, Pomponius Mela, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, n'émettent pas le moindre doute à cet égard.

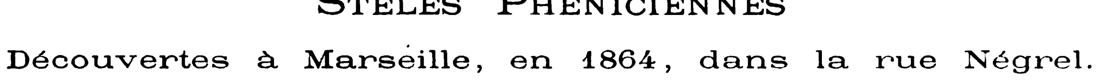
On comprend bien que nous ne préciserons pas l'époque à laquelle les Grecs chassèrent définitivement les Phéniciens du poste devenu depuis Marseille. Les guerres entre ces deux peuples ayant duré de longues années, et les alternatives de succès et de revers ayant été longtemps prolongées, la position de Massalia à cause de son éloignement de Carthage, a pu être conquise une des premières.

Et c'est ici le cas d'affirmer plus nettement ce que nous pensons des victoires remportées définitivement par les Grecs asiatiques sur les Phéniciens couverts alors du pavillon Carthaginois.

Hérodote qui a écrit vers l'année 444 (avant notre ère) voulant déterminer l'ordre chronologique d'après lequel les peuples ont commencé à avoir des flottes, mentionne, relativement aux Phocéens, leur premier grand combat avec les Carthaginois, (I, 166).

Thucydide qui, peu d'années après, revisait et complétait le travail d'Hérodote, dit que les Phocéens, à l'*époque où ils s'établissaient à Massalia*, remportèrent sur les Carthaginois une bataille navale.

Pausanias le dit aussi dans une phrase suffisamment claire. « Les Massatiètes sont une



Stèles Phéniciennes

Découvertes à Marseille, en 1864, dans la rue Négrel.





des colonies des Phocéens d'Ionie, dont une partie quitta Phocée pour fuir Harpagus le Mède. Ils battirent sur mer les Carthaginois, *occupèrent les terres que ceux-ci possédaient* et devinrent très-florissants.

Quelle que soit donc l'époque précise de cette occupation par les Phocéens, la possession antérieure par leurs rivaux nous semble largement démontrée. Comme pour marquer le sol d'un signe ineffaçable à cet égard, des fouilles accidentelles ont plusieurs fois ramené à la lumière des inscriptions phéniciennes. Notamment, en l'année 1845, à quelques mètres des fondations de la nouvelle cathédrale, qui touche elle-même à la Major, construite sur les ruines d'un temple antique, on découvrit une inscription phénicienne, très-longue, en caractères bien nets, gravée en creux sur la pierre froide et remontant aux premiers âges de l'écriture lapidaire.

Cette inscription, que l'on peut voir au Musée d'archéologie du château Borély, déchiffrée, traduite et commentée par M. de Sauley, le docteur Judas, l'abbé Bargès, M. Morin, M. Munk, M. Ewald, est considérée définitivement comme relatant le tarif des offrandes à faire aux prêtres, à l'occasion des sacrifices plus ou moins solennels qui pouvaient s'accomplir dans un sanctuaire construit en l'honneur de Baal.

Disons encore que l'on retrouva, en 1863, lors du percement de la *rue* dite alors *impériale*, au haut de la rue Négrel, à quatre mètres de profondeur et la face tournée à rebours du jour, quarante-sept stèles phéniciennes, montrant des personnages assis ou droits, nus ou drapés, taillés dans des blocs de pierre tendre, de dimensions moyennes, avec réserve d'un encadrement de formes diverses.

Toutes ces représentations divines sont très-grossièrement faites et n'éveillent que des idées artistiques de prélude ou de déclin, mais elles sont le témoignage d'un séjour très prolongé des Phéniciens et d'un passage violent d'un culte à un autre, puisqu'elles paraissent avoir été rejetées avec mépris toutes à la fois.

L'outrage aurait-il eu lieu à l'heure de la conquête ou bien à un moment où l'on n'a plus voulu à Massalia de culte public d'un reste de la colonie phénicienne primitive?

S'il nous est difficile d'éclaircir ces faits et de fournir des dates, au sujet d'évènements aussi éloignés de notre époque, il est permis, en faisant des rapprochements que la raison ne peut contredire, d'étudier l'étymologie du mot *Massalia*.

Nous avons déjà dit que nous n'admettions pas facilement la décomposition du mot en Mas-Salia (demeure et sel ou salien) puisque nous savons que les Phéniciens ont colonisé le littoral bien avant les Phocéens. Pourtant nous croyons qu'ils se contentèrent d'explorer et de négocier dans leurs ports, attendant que les indigènes vinssent apporter des denrées et autres productions du pays ou prendre leurs propres marchandises à bord, ou *sous vergues*. Mais tout nous autorise à penser que les Phéniciens plus anciens qu'eux en matière de trafic avaient donné un nom à ce marché. Ce nom venait d'autant mieux d'eux, que les environs du Lacydon devaient être, à cette époque, inhabités, les indigènes préférant établir leurs mallus au sommet des montagnes et des collines.

Mais où les Phéniciens avaient-ils pris ce nom? Chez eux probablement, car le mot de Massalia se trouve presque en entier dans une région éminemment phénicienne, dans les possessions carthaginoises. L'histoire nous apprend en effet que Masinissa, roi des *Massyliens* ou Numides orientaux, avant de devenir l'ennemi mortel de Carthage, combattit à son profit, en l'année 213 (av. J.-C.) Syphax, roi des *Massésyliens*.

Nous n'essayerons pas d'aller plus loin dans cette voie, laissant à d'autres le soin d'apporter de nouvelles preuves à notre appui, mais nous pensons que la similitude de noms fournit en faveur de l'étymologie que nous adoptons un argument qui n'est pas à dédaigner.

§ VI.

Nous ne saurions accepter comme vrais les récits des auteurs touchant les premières années de l'établissement des Phocéens à Massalia, tout en admettant ce qu'ils racontent des difficultés que les voisins suscitèrent à la colonie jusqu'au moment où elle fut devenue pour eux une véritable puissance. Nous ne redirons donc pas, sans protestation, que Comanus fut égorgé avec sept mille des siens *dans une embuscade*, dès les premiers temps. Affirmer ce fait ce serait faire entendre que les Massaliètes formaient déjà une ville de 30,000 âmes au moins, des calculs établis pour diverses époques démontrant que les hommes en état de porter les armes, ne constituent pas plus du quart de la population totale; or, nous avons beaucoup de peine à consigner ce chiffre comme exact, en acceptant même l'établissement du comptoir par les Phéniciens.

Nous croyons plutôt aux attaques partielles que les Carthaginois, encore si puissants dans la Méditerranée, devaient leur susciter de la part des tribus guerrières qui habitaient en dehors de la zône des terres Massaliètes, dans la crainte que les nouveaux venus leur enlevassent les colonies

qu'ils possèdaient encore sur divers points des côtes de l'Ibérie.

Ces combats, à nos yeux, n'étaient que des épisodes de cette lutte commencée depuis des siècles autour des îles de Corse et de Sardaigne et de laquelle les Grecs, qu'on les appelle Phocéens ou Massaliètes, sortirent enfin victorieux, du moins dans les eaux de la Gaule, excitant ainsi l'émulation des deux peuples qui étaient les plus intéressés à leur perte ou à leur réussite : les Romains tenant pour les Massaliètes et les Liguriens pour les Carthaginois.

Et cela serait une preuve à ajouter à toutes les autres : admettre une alliance entre les Liguriens et les Carthaginois, c'est consacrer le fait des souvenirs d'amitié entre les Phéniciens et les Celtes, leurs devanciers aux uns et aux autres. Il fallait bien que les ennemis maritimes de Massilia exerçassent encore une grande influence sur les habitants de l'intérieur puisqu'ils surent exciter ceux-ci à se lever et a venir, sous les ordres de leur chef Catumandus, faire le siége de la ville grecque.

Ici nous retombons dans le domaine du merveilleux : Catumandus, arrivé devant Massilia eut la vision d'une déesse aux yeux menaçants lui ordonnant de lever le siége, à la suite de laquelle le barbare, intimidé, non-seulement fit mettre bas les armes aux siens, mais encore fit des propositions d'alliance aux Massaliètes qui les acceptèrent.

Peut-être ne faudrait-il retrouver là qu'un hommage déguisé aux progrès que faisait autour de ses murs l'influence civilisatrice de Massalia. Les peuples gaulois étaient alors attirés par un appât plus attrayant que celui d'une ville qui se contentait de trafic et d'expéditition maritimes, et qui, du reste, ne leur causait pas grande inquiétude ; ils avaient en vue l'Italie dans laquelle plusieurs expéditions avaient déjà pénétré et surtout Rome dont les conquêtes sur ses voisins avaient accru la puissance.

On peut supposer, par conséquent, que les Massaliètes recherchèrent toute alliance qui pouvait être favorable à leur prospérité, et c'est ainsi qu'on les vit, à peu d'années d'intervalle, nouer des relations d'amitié avec les chefs des tribus nomades qui se dirigeaient du Nord vers le Midi.

Bellovèse, qui, au dire de quelques historiens, marchait sur l'Italie, à la tête d'une armée de *trois cent* mille émigrants bituriges, édues, arvernes et ambarres, reçut la visite d'ambassadeurs massaliètes venant lui demander sa protection contre certains voisins.

Si les choses se sont passées ainsi, c'était faire preuve d'un grand sens politique : on ne courait pas la chance d'être attaqué par les tribus avides de pillage et l'on se débarrassait pour longtemps de ses propres ennemis.

Bellovèse qu'il faudrait, à ce compte-là, considérer aussi comme un homme fort civilisé pour l'époque, accueillit favorablement les députés massaliètes, et probablement en échange de quelque service dont les historiens de l'antiquité ne disent rien. Il vint tomber sur les tribus celtiques, ennemies de Massalia, et les mit à la raison. On ajoute que le chef gaulois ne se contenta pas de battre l'armée assiégeante, mais qu'il fit rendre à la colonie grecque les terres enlevées et lui en donna même d'autres.

Avec Bellovèse, nous arrivons à une époque où les faits se présentent avec plus de netteté, et nous rentrons dans la période vraiment historique pour laquelle les documents deviennent d'une appréciation plus facile.

§ VII.

Massalia parvenue à vivre d'une existence à elle particulière, comme colonie grecque indépendante, avait, dès les premiers temps un gouvernement qui fit sa force. L'autorité fut d'abord exercée par les *protiades*, terme voulant dire non pas descendants de Protis, mais bien les plus considérables, les premiers (προτος), qui recevaient le pouvoir par hérédité. Les Massaliètes appelèrent ensuite aux fonctions publiques un grand nombre d'autres citoyens qu'ils nommèrent Timouques.

Ce mot signifiait par lui-même : *homme possédant les honneurs*, et il fut employé à Neucratis, en Egypte, pour désigner ceux qui gouvernaient. Les Messeniens et les Ioniens en firent également usage.

Les Timouques de Massalia, au nombre de 2400, étaient nommés toutes les années par les quatre quartiers de la ville, et sur ce nombre, 600 que désignait le sort formaient le conseil chargé de choisir les *quinze* magistrats en qui résidait le pouvoir exécutif, et qui, à leur tour, élisaient les trois Archontes.

C'était un système complet d'organisation électorale à trois degrés qui faisait arriver à la tête des affaires les plus influents et les plus capables des citoyens.

Les trois Archontes ou présidents, que l'on appellerait aujourd'hui ministres, avaient la direction, l'un, des affaires de l'intérieur et du commerce, le second, des affaires extérieures, le troisième, de la justice. Les douze autres Timouques, élus magistrats, remplissaient des fonctions analogues à celles de nos secrétaires d'Etat.

Il était exigé pour les candidats sollicitant les honneurs publics quelques conditions essentielles : ils devaient payer un sens dont nous ignorons le taux, être mariés, avoir des enfants et prouver que le titre de citoyen leur

venait de trois générations au moins. Deux membres de la même famille ne pouvaient siéger ensemble dans le conseil.

L'organisation gouvernementale des Massaliètes mérita, quatre cents ans avant notre ère, l'admiration de tous les contemporains. Les lois avaient été tirées du code ionien, extrait lui-même des lois de Thésée.

Aristote qui avait suivi pendant vingt ans, à Athènes, les enseignements du divin Platon, avait cru devoir composer un Traité de la République, ou des lois constitutionnelles des Massaliètes. Il n'en reste qu'un fragment conservé par Athénée, fragment bien capable de faire regretter le surplus de l'ouvrage.

Hérodote, Plutarque, Cicéron, Thucydide, Polybe, Justin, Strabon, Valère-Maxime vantent, chacun en leur temps, la sagesse de ses institutions.

Donnons en un aperçu. Chacun devait se livrer à un métier, qu'il fut riche ou pauvre, les fonctions sacerdotales elles-mêmes n'étaient point capables de dispenser de cette obligation.

Les femmes ne pouvaient ni boire de vin, ni recevoir en dot plus de cent pièces d'or. Les habits et les bijoux portés par un citoyen ne devaient pas excéder la valeur de dix pièces d'or.

Il n'était permis à personne d'entrer armé dans Massalia ; les étrangers reprenaient leurs armes à la sortie.

Le maître qui affranchissait un esclave pouvait jusqu'à trois fois revenir sur sa promesse ; mais à la quatrième fois l'acte devenait irrévocable.

Les mimes, les musiciens, les prêtres mendiants étaient bannis.

Aux portes de la ville deux bières étaient constamment exposées, l'une pour les hommes morts libres, l'autre pour les esclaves. Ce spectacle, en habituant tous les citoyens à l'idée de la mort, les rendait moins craintifs à l'approche d'un danger. Aux funérailles nul ne devait afficher ses larmes, mais un repas terminait la cérémonie.

La peine de mort était rarement édictée ; aussi, dit Valère-Maxime, la rouille rongeait-elle le glaive destiné à l'exécution des criminels.

Le culte admis s'adressait à trois divinités : Artémis ou Diane l'Ephésienne, Apollon Delphinien et Minerve.

La civilisation des Massaliètes était trop avancée et avait pour base des principes trop parfaits pour que nous devions croire, avec Valère-Maxime, que le suicide pouvait être accompli chez eux avec la sanction du gouvernement.

Aussi n'est-ce qu'en déclarant que nous n'y avons guère foi, que nous citons ce qui suit.

Celui qui était ennuyé de la vie exposait aux magistrats les motifs qui le portaient à y renoncer. Si ces motifs paraissaient fondés, les magistrats lui envoyaient de la part de la République la ciguë qui devait devancer le terme de ses jours. On ne voulait pas permettre, ajoute Valère-Maxime, qu'un citoyen se donnât la mort dans un moment de dégoût ou pour une cause légère ; mais on ne voulait pas non plus imposer le fardeau de la vie à l'individu qui la trouvait insupportable.

Dans une calamité publique, un pauvre se dévouait lui-même a la mort.

Toutes ces lois devaient être concises dans leur rédaction et afin que personne ne put exciper de son ignorance quand il serait pris en faute, on les grava sur des tables de bronze qui étaient exposées dans les lieux publics. Cela doit-il faire supposer que tout le monde était en état de les lire ou que certains officiers publics étaient chargés d'en donner, de temps à autre, connaissance aux illettrés ?

§ VIII

Grâce à un tel gouvernement, la civilisation grandit au dedans et le commerce put se développer au dehors.

La puissance maritime des Massaliètes prit bientôt un accroissement formidable. Nous croyons même que dès le principe les vues de tous les administrateurs se tournèrent de ce côté. Supposer qu'ils ne songèrent à construire une flotte « dans la presqu'île du Pharo » comme le veulent beaucoup d'historiens, que lorsqu'ils se furent solidement établis sur terre, c'est oublier qu'ils étaient essentiellement navigateurs et qu'ils prospéraient surtout du commerce de la mer. Mais ces mêmes historiens ne se contredisent-ils pas bénévolement quand ils nous les montrent livrant de nombreux combats aux Carthaginois et remportant sur eux de grandes victoires ?

Ils oublient que le commerce avait lieu alors le plus souvent à main armée. Les luttes maritimes étaient surtout des luttes commerciales; et tant que cela dura, il leur fallut une flotte dans les eaux du Rhône pour maintenir le service des divers comptoirs et pour empêcher d'autres navigateurs d'en approcher.

Ces comptoirs ne tardèrent pas à devenir des établissements stables et d'une possession définitive.

Parmi les colonies on cite : Nice (Nicæa), Antibes (Antipolis), Léoube (Olbia), près d'Hyères, Athenopolis, près de la Calanque d'Antéa, entre Agay et la Napoule, Fréjus, Tauroentum, Citharista, près de la Ciotat, Agde (Agatha), Saint-Gilles (Heraclœa Cacabaria), Maritima Avaticorum, près de Fos, Stomalimné, près du Port-de-Bouc, Narbonne,

Trézène, Marseillan, sur l'étang de Thau, Elea, dans le golfe de Salerne, Lagaria, près de Thurium, Abarnos, Ampurias et Rosas (Rhoda), dans la Catalogne, Rhodanusia, à l'embouchure du Rhône.

Les comptoirs de l'intérieur s'appellent aujourd'hui : Saint-Jean-de-Garguier, Trets, Saint-Rémy, Nimes, Arles, Tarascon, Avignon, Cavaillon, Vaison.

On voit Massalia luttant toujours avec Carthage pour devenir la souveraine du commerce en Occident, comme Tyr l'était dans les mers de l'Orient, et lorsque cette dernière ville fut prise par Alexandre, en l'an 332, elle chercha à disputer encore à Carthage, au point de la rendre jalouse, l'influence nouvelle que cet évènement pouvait lui procurer.

Toutes ces colonies avaient embrassé le culte de Diane ; des Timouques les administraient et leur commerce particulier s'appuyait sur le code nautique des Massaliètes, code perdu aujourd'hui, ce qui est d'autant plus digne de regret que, au rapport des historiens, il ressemblait à celui des Rhodiens qui mérita, en son temps, le suffrage de toutes les nations.

Un sujet de méditation auquel on ne s'est pas suffisamment arrêté, quant au passé le plus reculé, consisterait à remarquer que l'île de Rhodes et Massalia n'ont pas eu seulement entr'elles la similitude de célébrité des lois maritimes, mais encore celle des lettres, des arts, du commerce, de l'industrie, et même des armes, avec leur grandeur et leur décadence !

Les Massaliètes, dès le temps de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre, allaient partout dans le Levant, au sujet de leurs opérations commerciales, réclamer l'application des vrais principes du droit nautique. Nous en avons la preuve dans ce qui nous reste d'une harangue de Démosthène, prononcée de 355 à 345 avant notre ère.

Ainsi, un armateur de Massalia plaidait contre un bailleur de fonds athénien qui avait choisi pour défenseur, devant l'Aréopage d'Athènes, le roi des orateurs, et il paraissait le faire sans crainte de perdre sa cause.

On voit par les détails du procès que les Massaliètes importaient alors dans la Gaule des blés qu'ils allaient prendre dans les entrepôts des grandes îles de la Méditerranée.

Les Massaliètes eurent, dit-on, comme tous les autres peuples, à envoyer des ambassadeurs à Alexandre, alors à Babylone, vers l'année 323. Ils avaient en particulier à remercier ce grand conquérant de les avoir débarrassés de la concurrence de la ville de Tyr.

Le monde connu ne suffisant plus, Massalia organisa plusieurs expéditions lointaines auxquelles se rattachent les découvertes de Pythéas et d'Euthymènes (320).

Euthymènes côtoya les terres d'Afrique jusqu'au Sénégal ; Pythéas celles de l'Europe jusqu'à Thulé (les îles Shetland ou, selon d'autres, Jutland). On croit que Pythéas soupçonna le premier la relation des marées avec les phases de la lune, et découvrit que l'étoile polaire ne coïncide pas exactement avec le pôle.

Les Massaliètes qui allaient chercher partout des cargaisons pour leurs navires eurent à alimenter Rome des objets de consommation les plus indispensables, jusqu'au moment où cette ville devint puissance maritime.

§ IX.

Avant de poursuivre cet exposé, il sera utile de revenir en quelque sorte sur nos pas, en faisant remarquer combien, 350 ans avant notre ère, les Massaliètes se trouvaient avoir progressé matériellement plus que les Romains.

Ils avaient pu, riches et respectés, s'abandonner sans réserve à leur génie civilisateur. Traçant ou rectifiant les routes déjà existantes, ils établissent des comptoirs sur les bords du Rhône et de la Durance et fondent des villes, le long de la côte, pendant que, soucieux de la richesse du sol qui les avoisine et des douceurs d'un climat analogue à celui de la Grèce, ils introduisent certaines espèces d'oliviers, de figuiers et d'autres arbres fruitiers et perfectionnent la culture de la vigne.

Les Romains, sans flotte et sans colonies, pauvres en numéraire et ne possédant encore qu'une faible partie de l'Italie, n'avaient pas même alors sur terre une force armée suffisante pour repousser les peuples voisins qui venaient les harceler jusqu'aux portes de leur capitale.

En l'an 387, le terrible Brennus parvint jusqu'à la ville qui aspirait à devenir la maîtresse du monde, la brûla en grande partie, exigeant pour ménager le reste, de fortes contributions. « Les Massaliètes, disent plusieurs auteurs, s'empressèrent d'envoyer de grandes sommes pour payer la rançon des Romains ».

Ce mouvement généreux devint inutile, attendu les succès inespérés de Camille contre les Gaulois ; mais il n'en témoigne pas moins de la vieille amitié des Massaliètes et d'un grand désintéressement de leur part.

Les Romains avaient alors à recourir à la monnaie étrangère, même pour leurs moindres échanges, et cet état de choses dura encore longtemps, car ils ne commencèrent à frapper des pièces d'argent qu'en l'année 259. Les Massaliètes, au contraire, avaient de la monnaie de ce métal à leur marque depuis

une époque reculée, en quantité, transformant ainsi le minerai d'argent qu'ils ne cessaient de puiser dans les mines des côtes d'Espagne.

Dans aucun livre nous ne lisons combien les Massaliètes devaient souffrir de voir les Romains obligés sans cesse de consentir de nouveaux traités de commerce avec les Carthaginois; cependant il nous est permis de croire qu'ils furent heureux de les voir entrer enfin en lutte avec de tels rivaux et équiper une flotte, en l'année 261.

La première guerre punique ayant eu un résultat favorable pour les Romains, les Massaliètes purent commencer à espérer qu'ils verraient un jour la ruine de Carthage, comme ils avaient vu celle de Tyr.

Mais la seconde guerre punique dut plus d'une fois tenir en émoi l'esprit des Massaliètes, les alternatives de succès d'Annibal et des Consuls romains étant bien faites pour solliciter leurs inquiétudes. Mais aussi intéressée que Rome à la destruction de Carthage, Massalia brava l'hostilité des tribus qu'Annibal soulevait en sa faveur, ne prenant pas garde qu'en agissant ainsi elle s'isolait et s'acheminait à devenir protégée à son tour.

Ce fut Massalia qui avisa le Sénat romain du passage de l'Ebre par Annibal et de la marche des Carthaginois vers les Pyrénées, et abrita, peu de temps après, dans son port, la flotte de soixante galères qui portait P. Cornelius Scipion et son armée. Que le débarquement de ces troupes ait eu lieu dans cette ville ou aux abords de Maritima Avaticorum, dans les environs du village actuel de Fos, peu importe; l'action des Massaliètes est évidente dans cette guerre, et il est probable que c'est parmi eux que les trois cents cavaliers romains qui battirent une troupe de cinq cents Numides,au passage du Rhône, trouvèrent des guides pour diriger leur marche dans des localités qu'envahissaient les eaux écoulées des terres supérieures.

Même après le désastre de Cannes le dévouement de Massalia pour Rome continua à se montrer et Rome parut en comprendre le mérite.

Mais les avantages du présent firent fermer les yeux à Massalia sur les dangers de l'avenir; il lui suffit, lorsque Carthage fut enfin anéantie, de recueillir la succession de sa rivale et d'accaparer à son profit tout le commerce de la Méditerranée. Elle se crut même l'obligée de Rome et, par une convention que nous n'osons croire tacite, elle la tint au courant de tout ce qui se passait dans les Gaules, surtout lorsque ses propres intérêts étaient en jeu.

En l'an 154, Massilia se départ des rapports de bon voisinage qu'elle entretenait avec quelques unes des tribus rapprochées de son territoire. Les Oxybes et les Décéates, outrés des empiètements des Massaliètes, aux environs du Var, se réunissent autour d'*Antipolis* et de *Nicœa* pour enlever ces deux colonies ou les anéantir. Massalia jette le cri d'alarme et demande aux Romains le secours de leurs légions. Rome saisit avec empressement l'occasion d'intervenir et agissant directement, au point de vue de sa politique, sous prétexte que ses commissaires ont été malmenés par les barbares, elle attaque à la fois les Oxybes et les Décéates, s'empare de leurs capitales et établit ses premiers postes militaires dans les Gaules.

Peu importait aux Massaliètes que Rome prît pied au-delà du Var; ils recevaient de celle-ci, à titre de compensation des dommages qu'ils avaient pu éprouver, les terres des tribus vaincues. C'est tout ce qu'il leur fallait.

Une fois entrés dans cette voie d'arrangements, rien n'était de nature à arrêter les Romains et les Massaliètes. Au nord de son territoire, Massalia était inquiétée par les Salluves ou Saliens, puissamment organisés sous le commandement de Teutomal. La capitale de ceux-ci n'était plus un simple mallus élevé grossièrement sur une cime de rochers, mais bien un véritable oppidum solidement bâti et défendu par de belles murailles. C'est la ville que les savants ont cru retrouver près d'Aix et qu'ils ont appelée Entremont.

A peine Massalia a-t-elle exprimé ses craintes au sujet des Saliens, que Rome envoie sous les ordres de M. Fulvius Flaccus, une armée qui bat les premières tribus gauloises qui veulent lui résister et de proche en proche, les Voconces dont les Massaliètes n'avaient jamais eu à souffrir. A Flaccus succéda C. Sextius Calvinus. Celui-ci, muni sans doute d'instructions nouvelles, après avoir battu de nouveau les Saliens, démantela leur capitale, vendit ses habitants comme esclaves, et fonda aux pieds des collines d'Entremont une ville qu'il peupla de soldats et de colons romains (124). C'est Aquæ Sextiæ, devenue la ville d'Aix.

Enhardie par le succès, Massalia intervint directement dans les affaires politiques des divers peuples gaulois. D'après ses conseils les Eduens firent alliance avec les Romains et dépouillèrent, concurremment avec eux, les Allobroges et les Arvernes de la suprématie qu'ils s'étaient arrogée.

Mais Rome fut menacée à son tour par des ennemis d'autant plus redoutables qu'ils étaient décidés d'avance à s'établir dans les pays qu'ils voulaient conquérir; les Teutons, les Cimbres et les Ambrons. Réunis au nombre de 300,000 combattants, disent les au-

teurs anciens, ils franchirent le Rhône et se dirigèrent vers les Alpes, ne suivant dans leur marche aucune ligne déterminée, mais dévastant tout sur leur passage.

Vainement Rome essaya de les arrêter ; les barbares taillèrent d'abord en pièces, sur les bords du lac Léman, l'armée de Cassius, puis forcèrent les camps de Cépion et de Manlius et massacrèrent, à peu de distance du Rhône, 80,000 soldats romains et 40,000 esclaves ou valets d'armée.

Des désastres aussi multipliés épouvantèrent le Sénat ; un homme seul lui parut capable de sauver l'état ; aussi, dérogeant aux usages les plus respectés, il donna à Caius Marius le commandement des légions envoyées dans les Gaules.

Pendant que le consul romain parcourait les territoires compris dans la vallée de l'Arc et dirigeait sur les points désignés par lui les corps organisés d'abord aux alentours de Maritima Avaticorum, Massalia lui prêtait son concours : elle l'aida puissamment dans le transport de ses troupes et des vivres et des munitions qui leur étaient nécessaires, et contribua ainsi à la défaite des barbares.

Le dévouement des Massaliètes n'était peut-être pas désintéressé dans tout cela.

Marius, en établissant entre le Rhône et la mer une des communications qui avait existé probablement déjà, par le fait seul de la nature, travailla autant dans l'intérêt de ses alliés que dans le sien propre. D'après tout ce que nous savons de sa campagne de plusieurs années dans la Gaule, il est douteux qu'il ait jamais été bien au-delà de la rive gauche de l'Arc. Qu'avait-il besoin dès lors de conduire directement les eaux du Rhône dans la mer ? Qu'avait-il à tirer de la région du Nord qui était occupée par les barbares dans celle du Midi qu'il possédait lui-même avec la certitude de pouvoir l'abandonner, en cas d'insuccès, quand il le voudrait, sans être inquiété ?

Ne peut-on pas supposer plutôt que c'est pour complaire aux Massaliètes ou peut-être même pour payer leurs services, qu'il fit travailler par son armée à ces *fosses* que le courant des eaux du Rhône et des marais de l'intérieur convertirent d'elles-mêmes en canal ?

D'après ce que nous savons de l'habilité que les Massaliètes déployèrent de si bonne heure pour l'établissement de leurs relations commerciales, et de la persistance qu'ils mirent à créer sur le Rhône et la Durance, aussi bien que sur la côte maritime, des comptoirs et des colonies, on peut hardiment supposer que, sous la protection des aigles romaines, ils profitèrent des moindres occasions qui leur furent offertes de montrer aux populations subjuguées la marque de leurs marchandises.

En l'absence de documents authentiques on peut mettre en doute la participation de Massilia à la création des Fosses-Mariennes. Mais si le véritable motif nous est inconnu, nous savons, en revanche, que Marius, la guerre finie, donna aux Massaliètes l'entière jouissance de ce canal et que ceux-ci en tirèrent largement profit pendant plusieurs siècles.

Il faut croire que les Massaliètes avaient eu sérieusement à se louer de Marius, car pendant la guerre sociale ils tinrent pour celui-ci contre Sylla et les siens, ce qui les exposa à voir se ruer contre leurs murs les divers peuples gaulois que ces derniers soulevaient contre Rome. Heureusement pour Massalia le propréteur Fonteius et Pompée lui-même purent les refouler à temps. Un danger nouveau fut écarté de Massalia : les Allobroges la menaçaient. Pomptineus les repoussa et cet important service la lia plus intimément aux Romains.

§ X.

Après cinq cents ans d'efforts d'un gouvernement sage et prudent, les Massaliètes étaient arrivés à l'apogée de la puissance et de la grandeur, sans avoir eu à traverser de trop fortes vicissitudes.

Les dépouilles de leurs ennemis avaient pu successivement trouver place dans les temples sans s'exposer à la honte de les y voir reprendre.

Le commerce s'était étendu au loin et avec lui les arts et la civilisation avaient grandi chez eux à un tel point que l'historien Justin, parlant de cette époque, a pu dire en toute vérité que *ce n'était pas la Grèce qui avait passé en Gaule, mais la Gaule qui avait été transportée en Grèce.*

Les Massaliètes, à l'aide de leurs flottes ou de leurs arsenaux bien pourvus d'armes, et surtout à l'aide de leurs richesses, avaient porté largement secours aux Romains pendant la seconde guerre punique, aussi bien qu'à l'occasion de la guerre contre les Gaulois.

La destruction de Carthage les avait débarrassés d'une rivale puissante qui menaçait leur commerce et avec laquelle, réduits à leurs seules forces, ils auraient pu ne pas lutter toujours heureusement.

Sans avoir besoin d'aide, ils avaient triomphé d'une manière définitive des Rhodiens.

La mer était libre pour eux.

Sur terre ils se trouvaient désormais à la tête d'un petit Etat, aux frontières déterminées et qui allait s'agrandissant.

C'est dans l'intérêt de leurs possessions territoriales qu'ils avaient opposé les Romains aux Ligures, en l'année 150, et aux Cavares, en 125.

La colonisation d'Aquæ-Sextiæ, par les Romains, et surtout l'établissement de la province immense qui vint s'y joindre, avaient refoulé les Barbares loin de Massalia, tout en ouvrant un vaste champ à son négoce et à son influence civilisatrice.

Sous ce rapport, les Massaliètes avaient tiré si bon parti de la situation nouvelle, dit Pline l'Ancien (Hist. nat. liv. III, cap. IV) « que Massalia était devenue moralement la capitale de la Province romaine et que cette province était une véritable Italie. » Elle était mieux que cela, dirions-nous, si nous anticipions sur ce que nous exposerons bientôt.

Quant aux relations commerciales, avant l'arrivée des légions romaines, les Massaliètes avaient l'habitude de fréquenter, en armes ou sans armes, les marches gaulois les plus voisins, aussi bien que les plus éloignés, se servant des fleuves et des rivières des Gaules pour écouler dans le nord de l'Europe non-seulement les riches marchandises qu'ils tiraient de l'Orient, mais encore les produits particuliers de leur industrie propre.

Ce transit et ce commerce d'importation ne firent que s'accroître après la formation de la Province romaine, car sa sécurité ne pouvait plus être troublée.

Massalia fournissait plus que jamais aux Gaulois, en outre des étoffes, des parfums et des armes de luxe, des colliers et des bracelets en or et en argent très bien travaillés et le plus souvent ornés de perles, d'ambre ou de corail. Elle tirait l'ambre de la Baltique, à l'état brut; et le corail des rivages de la mer Massaliète ne suffisant pas à ses fabriques et à son commerce d'échange avec l'Asie, elle allait le recueillir le long des autres côtes de la Méditerranée.

Ce qui donnait surtout un grand prix aux bijoux massaliètes, c'est que sous le rapport de la forme, ils étaient d'un goût exquis.

Le sentiment du beau apporté en germe dans l'Occident par les enfants de l'Ionie, s'y était développé d'une manière aussi parfaite que dans l'ancienne Grèce, si nous en jugeons par ces monnaies de Massalia si remarquables de dessin et de gravure.

Or, l'art de frapper des monnaies fait supposer qu'on a déjà cultivé une foule d'autres arts industriels et mécaniques; il fait admettre surtout la connaissance du travail des métaux en général.

Les artistes massaliètes ciselaient le bronze et le marbre de manière à produire de belles statues. Ce n'était pas toujours la reproduction de la Diane d'Ephèse, destinée à de nouvelles colonies, ou à des témoignages d'amitié envers les autres nations, comme la statue qui, au rapport de Strabon (Ter. Geogr, l. IV) avait trouvé place à Rome sur le Mont-Aventin.— Pausanias (Phoc. lib. X, cap. VIII) mentionne une Minerve *pronoa* (prévoyante) que Massalia avait envoyée à Delphes et qui, placée à l'entrée du temple, dépassait en grandeur celle de l'intérieur de l'édifice.

Les constructeurs de navires étaient des plus habiles; les ouvriers qui taillaient le bois pour les armes de guerre, à eux seuls, formaient, d'après les inscriptions retrouvées, une corporation importante sous le nom de Collége des Dindrophores.

Les architectes devaient aller de pair avec les autres artistes. Mais pour mettre en doute le talent de ceux-ci, quelques écrivains se prévalant du peu de restes de l'art architectural de cette époque, vont jusqu'à soutenir que les Massaliètes n'ont jamais eu de monuments.

Pour leur donner satisfaction, il faudrait admettre que les Dindrophores n'avaient d'autres lieux de réunion que les places publiques, et ne rien assigner de mieux pour la tenue des écoles et des académies dont nous allons essayer de faire connaître l'importance Ce serait vraiment laisser trop attaquer la plus belle époque de l'histoire marseillaise.

Non, Massalia n'a pas manqué de monuments; son enceinte a renfermé tous ceux qui, par leur grandeur et leur importance, répondaient à la renommée de cette antique république, avant qu'elle fut asservie par les Romains. Si les débris ou les restes de ces monuments n'existent pas à la surface du sol et s'il est nécessaire de descendre à 8 ou 10 mètres de profondeur pour les retrouver, c'est que la population, continuant sans interruption et sans déplacement à habiter l'antique Massalia ou Vieille-Ville, il en est résulté l'obligation de remanier sans cesse les mêmes matériaux pour des emplois successifs des plus variés, en les rendant par cela méconnaissables même pour les yeux exercés.

Plusieurs fois le curage du Port-Vieux a permis de retrouver des débris d'architecture et des statues, qui malheureusement ne sont pas allées enrichir les collections locales, partageant ainsi le triste sort des produits de bon nombre d'anciennes fouilles.

Mais quelque incomplètes que puissent être les preuves fournies par l'archéologie, il est incontestable qu'il y avait à Massalia, au moment du siége par Jules-César, au moins des temples. Le plus célèbre entre tous était celui de la Diane d'Ephèse, cette *Diane multimammia* dont les statuettes sont sorties assez souvent des mains de ses artistes.

Les Massaliètes honoraient aussi la Diane *venetrix*, si on en juge par leurs médailles.

Malgré la préférence marquée pour Diane, Jupiter-Serapis recevait des hommages à

Massalia, ainsi que le prouve un buste en bronze dont nous aurons à parler plus tard.

Esculape ne devait pas davantage être négligé par les Massaliètes, à moins qu'on admette que leur *Minerva pronoa* en tenait la place, une sage prévoyance pouvant affranchir l'humanité de bien des maux.

Minerve avait son sanctuaire dans l'*Ephesium*, tout comme Apollon dont l'image est sur bien de monnaies anciennes des Massaliètes.

Venait enfin le temple de Vénus et d'Hercule, divinités dont le culte réuni remontait peut-être à l'époque phénicienne. On a pour preuve de l'existence de ce temple l'inscription grecque trouvée dans les fondations de l'abbaye de Saint-Victor, dont le but était de conserver le souvenir d'Aurelius Dioclides, né *dans le temple de Vénus où l'on honore aussi Hercule*, mort le jour où étaient publiés les Jeux pithyens. »

A propos des jeux publics, nous ne chercherons pas à faire admettre qu'il ait existé à Massalia des cirques et des théâtres; nous serions plus jaloux de cette faveur pour une bibliothèque dans laquelle devaient se trouver réunis les écrits qui résumaient alors toutes les opinions sociales, politiques, littéraires, scientifiques, philosophiques, religieuses même, telles qu'elles étaient émises en Orient.

Sans livres, comment former des mathématiciens, des rhéteurs, des médecins, en un mot des savants comme ceux que Massalia renfermait, et dont quelques-uns étaient appelés au-dehors pour professer, de préférence à ceux qui auraient pu venir d'Athènes ou d'Alexandrie ?

Il n'y avait eu de progrès possibles dans les écoles de Massalia qu'avec l'aide des travaux d'Euclide, de Platon, d'Hippocrate et d'Aristote. Ceux de ce dernier surtout avaient dû être recherchés, par suite d'un sentiment patriotique particulier, puisque les Massaliètes y sont loués au sujet de ce qu'ils avaient de sage dans leurs lois et de sévère dans leurs mœurs.

Les Massaliètes croyaient à l'immortalite de l'âme, Septime-Sévère le dit formellement, et il est permis d'admettre qu'il y avait déjà dans la pensée de plusieurs que Jehova était supérieur à Jupiter.

Par l'effet des relations commerciales journalières des Massaliètes et l'arrivée des étrangers dans ses murs, tous les battements profonds de la vie intellectuelle de l'Orient pouvaient être comptés et étudiés dans la Gaule hellénisée.

Il n'est pas possible que la version grecque des livres hiératiques des Juifs, opérée dès l'année 277 avant notre ère, n'ait pas été apportée promptement, ne fusse que par les Juifs eux-mêmes à Massalia qui, par sa position, se trouvait, comme Alexandrie, un point de ralliement pour ce peuple dans l'intérêt des colonies encore plus éloignées de la Palestine.

Quant à l'établissement des Juifs à Massilia avant le siége, nous ne nous bornerons pas à en apporter comme preuve le caractere inné de cette nation; nous avons le témoignage écrit de ce juif-hellène d'Alexandrie qui, cent ans avant notre ère, proclamait, sans crainte d'être démenti, que Jehova avait été prêché par toute la terre, puisque des familles juives avaient pu déjà s'établir dans tous les pays connus.

Alexandrie était devenue un vaste foyer de commerce et de science où tous les peuples se rendaient, les Massaliètes plus volontiers que d autres, depuis que les souverains de l'Egypte, grecs d'origine, poussaient à la civilisation grecque. Ils devaient d'autant plus y être traites en frères, que, d'après la harangue des ambassadeurs de Rhodes rapportée par Tite-Live (Décad. VI; lib. VIII), ils avaient conservé non-seulement les vêtements de l'Ionie, mais encore les mœurs et le génie de leur mère.

Les Massaliètes parlaient purement le grec, l'employant dans tous les usages de la vie, et si plusieurs auteurs anciens les qualifient de *trilingues*, c'est que, dans des vues commerciales et civilisatrices, ils consentaient, en outre de leur langue natale, à parler gaulois et latin.

Le latin dans leur bouche et sous leur plume prit de la douceur et de l'élégance. On avait déjà le *De Latino sermone*, du massaliète Gniphon, qui fut le précepteur de César et de Cicéron.

Les rhéteurs formés à Massalia étaient tres recherchés pour professer à Rome et dans d'autres pays, mais le plus souvent on venait profiter de leurs leçons dans leur propre ville.

Les Romains préféraient Massalia à Rhodes, à Athènes, à Alexandrie, à leur capitale même pour l'éducation de leurs enfants, s'attachant surtout à donner à leur brillante jeunesse ce ton d'aménité, cette politesse de langage et cette urbanité qui ne peuvent s'acquérir que par le contact du beau monde.

On voit par la harangue de Cicéron, prononcée pour Fonteius, que cet état de choses n'avait pas changé, même à la veille du siége, puisqu'il trace l'éloge le plus parfait de Massalia et des Massaliètes de cette époque.

Dans une autre circonstance, Cicéron rend justice à la célébrité des Massaliètes dans l'art de bien dire, en témoignant un vif regret de n'avoir pas pu entendre dans son temps l'orateur Lucius Plotius.

Finalement, Cicéron, dans sa belle réponse

pro Flacco, cite la république de Massalia comme le modèle de la république la plus parfaite.

Cette république, si digne de vivre, n'en était pas moins alors, l'aurait-on cru, à la veille de périr de la main d'une autre république qui eût eu besoin encore longtemps de ses enseignements.

§ XI.

On n'a jamais assez recherché les motifs qu'avait eus Massalia de se ranger du parti de Pompée ; nous allons essayer d'y suppléer.

Pompée, de passage plusieurs fois dans la ville, s'était fait apprécier favorablement des habitants. Souvent les circonstances de la vie de ce grand homme l'avaient mis dans le cas de favoriser les intérêts de la république massaliete, tout en assurant ceux de Rome.

Ainsi, chargé d'enlever la Narbonnaise à Sestorius, il avait pu favoriser l'agrandissement des possessions territoriales de Massalia (78).

Gouverneur de l'Ibérie pendant les quatre années qui suivirent, il avait procuré la sécurité aux riches colonies des Massaliètes dans ces contrées.

La loi Gabinia lui ayant donné le consulat des mers, pendant trois ans, dès les premiers jours d'exercice de sa charge (67) pour le plus grand avantage du commerce de Massalia, il avait détruit tous les pirates.

Puis, étaient venues, de 64 à 60, ces nombreuses expéditions en Orient qui soumettant l'Arménie, le Pont, la Syrie et la Judée, avaient étendu et assuré les relations commerciales dans ces contrées lontaines.

Massalia pouvait d'autant plus suivre l'impulsion de la reconnaissance, lors de la grande mésintelligence survenue entre les deux triunvirs César et Pompée, que ce dernier avait encore avec lui le Sénat et toute la noblesse romaine, c'est-à-dire la partie de la société dont les goûts et l'urbanité approchaient le plus de sa propre civilisation. Se décider pour Pompée était en quelque sorte pour elle se prononcer contre la barbarie.

Malheureusement, la république massaliète était fort riche ; elle possédait une flotte puissante et son gouvernement avait le tort de démontrer par une longue expérience qu'on pouvait jouir de la paix au dedans sans avoir jamais à recourir a la dictature.

César, jaloux et ambitieux, à qui la république massaliète portait ombrage, conçut dès lors le projet de la détruire. Les trésors de Massalia allaient en outre lui permettre d'asservir Rome à prix d'argent.

Le siége de l'Athènes des Gaules fut décidé.

La situation de Massalia à cette époque, la forme de ses murailles et ses dispositions principales à l'intérieur ont soulevé de nombreuses discussions. Plusieurs contemporains ont écrit des mémoires volumineux pour déterminer la topographie ancienne de la ville et expliquer d'une façon plus ou moins intelligible les opérations de l'attaque et de la défense.

Nous ne voulons ni suivre, ni approuver, ni combattre ces écrivains qui ont fait du siége de Massalia par César une étude spéciale, mais nous ne pouvons nous soustraire à l'obligation de donner nos propres idées que nous devons autant à l'examen attentif et soutenu de la localité et des altitudes de quelques-uns de ses quartiers qu'à l'examen attentif des auteurs. Notre conviction, du reste, ne s'est pas formée dans un jour ; car elle est le fruit de conférences faites sur place par un savant qui connaissait mieux que personne Marseille et son histoire, M. Segond-Cresp, à la mémoire duquel nous tenons à rendre hommage ici même.

Cet excellent homme, dont l'existence a été malheureusement trop courte, ne cessait de proclamer que les auteurs anciens devaient être suivis à la lettre dans la recherche du sol de la ville grecque.

D'après lui, les faits géogènes accomplis, *du côté de la mer*, quelque grands qu'on veuille arbitrairement les supposer, n'étant pas capables de rendre ces auteurs compréhensibles, il fallait reporter toutes les études, tous les calculs *du côté de la terre* pour retrouver en entier la Massalia de l'époque du siége mémorable de l'année 49 avant notre ère !

Il voulait que le sol actuel, dépouillé mentalement et d'une manière mathématique des *apports* de débris réalisés en puissantes couches, vingt siècles durant, laissât reparaître la surface native ou mieux la configuration de l'Athènes des Gaules.

Or, de la même façon que l'archéologie sert à expliquer des faits historiques incompréhensibles jusqu'au moment de la découverte des vieux monuments, la géodésie sert à reconstituer la topographie ancienne complètement défigurée par mille causes diverses en tête desquelles il faut mettre les nivellements qui sont une des passions de l'époque moderne.

Du temps de César la ville était à peu près une presqu'île formée par la mer du large, le vallon de la Joliette, au N. de l'anse de l'Ourse, le Port-Vieux et *une crique profonde* qui occupant l'emplacement de la Cannebière et du cours Belsunce décrivait une courbe et s'étendait jusqu'à l'endroit où le quartier de Saint-Martin prend un peu de relief.

Cela peut être facilement prouvé, car de nos jours encore les rues des Templiers et de la Pyramide ne sont qu'à 1 m. 50 à 3 m.

au-dessus du niveau de la mer. Les maisons qui les bordent, bâties sur pilotis, n'ont point de caves et l'on y trouve l'eau presque à fleur de terre.

Lorsque l'on creusa le souterrain sous la rue d'Aix, pour le passage de l'égoût, on constata qu'il avait été fait un énorme remblai d'une puissance de 12 mètres, entre la rue des Dominicaines et le bas de la rue d'Aix et le terrain vierge ne fut rencontré qu'au-dela de la rue des Dominicaines.

Tous ceux qui tiendront compte des sondages faits jusqu'à ce jour, admettront donc avec nous que les parties les plus élevées de la ville sont celles qui ont été habitées le plus anciennement et que du temps de César c'était sur ces mêmes points que se trouvaient l'arsenal et la citadelle.

Cette citadelle contre laquelle furent dirigés tous les efforts de Trébonius était située sur les hauteurs des Carmes, et encore aujourd'hui, si l'on veut en faire le tour, en suivant les rues les plus larges, il sera facile de comprendre que, avant d'être exhaussés ou nivelés, les abords de cette colline offraient des défenses naturelles.

« Sur la colline des Carmes, dit M. Alfred Verdillon, dans un mémoire spécial inspiré par M. Segond-Cresp, le périmètre passant par les rues dites des Grands-Carmes, Vieux-Palais, Petite-Roquebarbe, Festons-Rouges et Foie-de-Bœuf, se soutient par une hauteur de 31 à 39 mètres et offre une ligne d'environ 700 mètres de circuit, c'est-à-dire une superficie à peu près égale à la surface de la citadelle d'Athènes. Comme position défensive, cet emplacement ne pouvait être mieux choisi, car c'était le seul endroit par où l'on put communiquer avec la terre et où aboutissait la route des Gaules, devenue la rue Malaval de nos jours. »

Défendue par une vallée naturelle com prise aujourd'hui entre la rue des Présentines et la rue d'Aix, à l'E. et au S. par le port, la citadelle était gardée au Nord par les prolongements de cette même vallée dont les rues de la Butte et de la Joliette indiquent nettement la direction. Une seule éminence au N.-E., pouvait dominer la citadelle et permettre à l'assiégeant de voir ce qui s'y passait : c'était la colline occupée aujourd'hui par l'ancien cimetière de Saint-Charles (50 mètres), la gare du chemin de fer (48 m. 50) et le mamelon de Saint-Lazare (44 mètres).

Quant à la hauteur des Grands-Carmes, elle est de 35 m. 29, et celle de la Plate-Forme de 40 m.; enfin la distance qui sépare les deux élévations est de 500 m.

Ces données générales, dont il n'est pas permis de contester l'exactitude, sont suffisantes pour faire comprendre ce que racontent Lucain et César lui-même au sujet des travaux du siége.

« Non loin des murs, dit le premier, s'élève un mamelon dont le sommet forme, en s'élargissant, un petit plateau : cette éminence, qu'on peut fortifier d'une longue enceinte, paraît à César très favorable au campement. La partie de la ville la plus voisine du camp est une citadelle élevée dont la hauteur est égale à celle du mamelon. Au milieu est une vallée. César est séduit par le gigantesque projet de réunir les deux collines par une vaste chaussée ; mais d'abord, pour bloquer entièrement la ville du côté de la terre, il ouvre une tranchée et la conduit du haut de son camp à la mer. Ce fossé ferme la campagne aux assiégés et leur coupe les eaux, les vivres et les fourrages. »

Ce fossé, ainsi que nous l'avait démontré sur place M. Segond-Cresp, pouvait se reconnaître encore, il y a quelques annees : il partait de la rue du Bon-Pasteur et ne s'arrêtait qu'à la mer, au-dessous du boulevard des Dames.

Du fait même de la nature une dépression existait déjà, et il est aisé de s'en rendre compte en se reportant aux diverses altitudes que nous avons fournies déjà (page 37).

Les crêtes étant, au Nord, celle de l'ancien Lazaret (40 mètres) et du cimetière St-Charles (50 mètres), et au Sud, le plateau des Moulins (42 m. 27) et la Plate-Forme (40 mètres) ; mais César fit creuser ce fossé au fond même de la vallée, depuis son camp jusqu'à la mer.

L'emplacement de ce camp ne saurait être douteux : il était *non loin des murs* de la citadelle des Massaliètes, et occupait une partie de l'éminence que César fit peut-être fortifier d'une *longue enceinte*, cette dernière expression disant assez qu'il avait utilisé la colline tout entière.

Quant à cette vaste chaussée dont le *gigantesque projet* séduisit le général, on la reconnaîtra sans peine dans les terrassements qui constituent en partie la place d'Aix actuelle et sans lesquels les communications entre le boulevard des Dames et le boulevard de la Paix seraient fort malaisées pour les voitures.

En rétablissant les lieux d'après ces indications, le récit fait par César des diverses opérations du siége devient intelligible et on retrouve bien la description telle qu'elle résulte de tous les auteurs anciens, et identique à celle que César lui-même donne dans ce passage de ses Commentaires si mal appliqué jusqu'ici et que, pour ce motif, nous donnons textuellement :

« Massilia enim ferè ex tribus oppidi partibus mari alluitur. Reliqua quarta est quæ aditum habet à terrâ ; hujus quoque spatii

pars ea quæ ad arcem pertinet, loci naturâ et valle altissimâ munita, longam et difficilem habet oppugnationem. » (De bell. civ. lib. II, cap. I.)

Nous croyons devoir proposer pour la meilleure entente de ce passage, cette phrase :

« Marseille entourée des eaux de la mer au moins de trois côtés, touche à la terre seulement par le quatrième côté où se trouve la citadelle naturellement défendue au moyen d'une vallée bordée d'escarpements, ce qui entraîne un siége long et difficile. »

D'après Justin (Lib. XLIII, cap. III) la ville est fondée près de l'embouchure du Rhône, dans un golfe profond, tout comme dans un coin caché ou éloigné de la mer.

« Condita igitur Massilia est propè ostia « Rhodani amnis, in remoto sinu, velut in « angulo maris.»

C'est ainsi probablement que Trogue-Pompée, le propre historien de Massalia, avait dû décrire la topographie de sa ville natale.

Strabon (Lib. IV) dit que le port est très sûr à cause de son embouchure étroite qui vient s'arrondir au midi. Il affirme de plus, que les ouvrages faits de main d'homme l'ont rendu commode; la ville est bâtie au fond dudit port.

Denys *périégète* (le voyageur), dans sa description de la terre habitable, décrivant Massalia, dit que la ville s'avance vers la mer ayant devant elle un port *courbé*, ce qui n'est explicable que tout autant que le port actuel aura eu une partie cintrée dans ses prolongements.

Denys, qui a écrit au temps d'Auguste ou de Sévère, s'exprime ainsi : « Ibique terra « Massaliæ extensa est, flexuosum portum « habens. »

Eustathe, son commentateur (au XII[e] siècle) parlant de la ville telle qu'elle était du temps de Denys, entend expliquer *flexuosum portum*, comme nous venons de le faire nous-même, sous l'empire de nos convictions, en disant : « Obversum portum habens, hoc est circulatum, rotundum, incurvum, vel ubi convertantur navigantes. Bonus est enim portus Massiliensis Lacydon. »

On trouve une description topographique de Marseille semblable à celle de Denys et d'Eustathe dans l'Ora maritima, du poète Avienus Rufus Festus, ouvrage écrit du temps de Théodose l'Ancien.

Nous croyons devoir citer les vers mêmes d'Avienus, comme pouvant être médités par toute personne qui à l'avenir voudra encore écrire le siége de notre ville par César :

Massilia et ipsa est, cujus urbis hic situs;
Pro fonte littus præjacet, tenuis via
Patet inter undas; latera gurges alluit.
Stagnum ambit urbem, et unda lambit oppidum
Larem que fusa : civitas pene insula est.
Sic æquor omne æspiti infudit manus.
Labor et olim conditorum diligens
Formam locorum et arva naturalia
Evicit a te...

(Voir tom. XLIX des Hist des Gaules et de la France)

Ce qui veut dire que Massalia avait la mer en face, un passage resserré donnant accès aux flots; un marais baignait les flancs de la ville et de la citadelle qui, enceintes par l'eau, formaient presque une île. Si la mer, dit-il, contourne la terre de telle sorte, c'est que les fondateurs ont su, à force de travail et d'art, tirer parti de la nature du sol et de sa configuration.

Encore un autre auteur qui décrit Marseille comme entourée d'eau *plus particulièrement par son port*. Eumène, dans son panégyrique de Constantin (Cap. XIX) s'exprime ainsi : « Massilia, ut audio, in profundum mare proeminens et munitissimo accinc ta portu, in quem angusto aditu meridianus refluit sinus, solis MD passibus terre coheret.

C'est-à-dire : « Marseille fait saillie sur la mer profonde. Cette ville est pourvue d'un port bien défendu, dans lequel les flots du golfe meridional s'introduisent par une étroite ouverture ; elle ne tient à la terre ferme que par un espace de 1500 pas. »

Nous nous arrêterons là ; toutes ces descriptions ont été dictées par le sentiment du vrai, de là leur ressemblance. On ne peut pas supposer que des hommes de mœurs et d'idées différentes, écrivant en vers ou en prose, dans des circonstances et des lieux dissemblables, aient voulu nous tromper et aient pu se tromper eux-mêmes !

La topographie était donc alors telle que nous l'avons indiquée. Le port prolongé s'arrondissait au S. et à l'E. de Massalia et décrivait une courbe, de manière à former de l'ensemble de la cité une presqu'île bien prononcée.

Pour retrouver cette presqu'île, les stratégistes, après les travaux de géodésie, conseillés si sagement par le savant Second-Cresp, n'auront plus besoin à l'avenir d'invoquer les évolutions insignifiantes qui ont pû s'accomplir sur le rivage ouest de la mer à Massalia.

Grosson a écrit à ce sujet que, de son temps, on pouvait encore observer, par les jours calmes, dans la mer, entre la Tourette et le rocher de l'Estel, des vestiges d'édifices, entr'autres la forme d'un puits.

Nous n'ajoutons pas la moindre foi à ce témoignage. De pareilles ruines d'édifices auraient existé naguère à Stomalimmé (près de Fos) et dans l'anse de l'Arène (près de Cassis) ; or, nous avons eu déjà occasion de dire (Voir nos ouvrages intitulés : ***Fossæ Marianæ*** et ***Statistique de la Commune de Cas-***

sis) qu'aucune trace de constructions n'existe sur ces deux points. Si l'on dit que depuis Grosson tout a disparu, nous serons en droit de nous étonner que des ruines qui auraient résisté pendant dix-huit ou vingt siecles à tous les assauts de la mer, aient été enlevées justement au moment où l'on avait sérieusement à constater leur existence.

Il vaut mieux convenir que ces murs n'ont pas existé et que les personnes qui ont cru les voir ont pris des bancs de rochers naturels pour des constructions faites de main d'homme.

En ce qui nous concerne, bien rassurés sous le rapport du fonctionnement du sol réel de Massalia dans les résultats journaliers du siége, nous n'avons plus qu'à raconter brièvement les principaux détails de l'attaque et de la défense.

Ce n'est pas brusquement que l'idée vînt à César de s'emparer de Massalia ; il avait essayé de la mettre dans son parti, d'abord à l'aide d'émissaires agissant d'une manière plus ou moins directe et en dernier lieu par des démarches personnelles et formelles.

Dans la conférence qu'il eut avec le Conseil des Quinze, il fit entrevoir aux Massaliètes l'intérêt qu'ils auraient à abandonner le parti de son rival ; mais ses conseils n'ayant pas été écoutés, il fit cerner la ville par trois légions, prescrivit les grands travaux dont nous avons parlé plus haut, et après avoir fait construire à Arles douze galères afin de pouvoir attaquer Massalia par mer aussi bien que par terre, il partit pour l'Espagne laissant à Brutus le commandement de la flotte et à C. Trébonius la conduite du siége qu'il venait de commencer en personne.

Si les Massaliètes, trop confiants en la fortune de Pompée, avaient eu le tort de ne songer que tardivement à la défense, ils montrèrent au dernier moment une activité prodigieuse. Ils donnèrent à L. Domitius, chef de la flotte de Pompée, non seulement le commandement de leurs vaisseaux, mais encore la direction complète de la défense, et après avoir fait venir auprès d'eux les Albiciens, peuple sauvage, au dire de César, habitant les montagnes au-dessus de Massalia et qui de tout temps leur était dévoué, ils amassèrent dans la ville les réserves de blé de toutes leurs colonies et de tous lieux forts compris dans leurs possessions.

Le nombre des Albiciens n'étant pas suffisant, ils firent entrer comme auxiliaires les cultivateurs et les pâtres mêmes du territoire. Ces concentrations de forces avaient lieu pendant que l'on pressait le travail des fabriques d'armes, qu'on réparait les murailles de la ville et qu'on mettait en état les vaisseaux de guerre.

Dès les premiers moments de la lutte avec les lieutenants de César, les Massaliètes furent malmenés sur mer; leur flotte fut battue, aux environs des îles Stæchades, par celle de Brutus ; du côté de la terre les choses semblaient mieux aller. Les assiégés purent détruire une terrasse de 80 pieds de hauteur protégée par des parapets et des mantelets que les assiégeants avaient élevée, incendier de grands entassements de bois formés contre leurs murs et anéantir une galerie couverte à l'aide de laquelle les soldats de Trébonius tentaient d'entamer les remparts.

Mais les secours que les Massaliètes étaient en droit d'attendre du côté de la mer manquèrent complètement. Par surcroît de malheur, une nouvelle flotte qu'ils avaient équipée à grands frais de tout ce que la ville renfermait d'hommes valides et courageux, et qui avait pu rejoindre, aux environs de Tauroentum, l'armée navale de T. Nasidius envoyée par Pompée, fut complètement détruite par les vaisseaux de Brutus, comme la première.

Ce dernier combat naval a été raconté par Lucain dans sa Pharsale (Lib. III) de manière à immortaliser deux frères jumeaux massaliètes, marins capables et courageux qui surent l'un et l'autre se faire couler au fond des flots, tandis que le lieutenant de Pompée ne craignait pas de fuir vers l'Italie avec le reste de sa flotte.

Tout Marseillais ami de son pays sera jaloux de lire cet épisode palpitant d'intérêt, mais il devra se garder d'ajouter foi à ce que dit le poète de certaine forêt voisine de Massalia, laquelle aurait été alors encore ensanglantée par les sacrifices humains de la part des Druides.

En effet, pareille forêt n'a jamais existé que dans le cerveau de Lucain.

Cette forêt, quand bien même le sol qu'on lui assigne au-dessus du Bassin de Carenage eut pu la produire, avait été envahie dès avant le siége par des sépultures gallo-grecques. Ajoutons qu'à l'époque dont parle Lucain, la civilisation des Massaliètes était trop avancée et rayonnait trop au-dehors pour qu'il fut possible d'accomplir de telles horreurs à leurs portes et sous leurs yeux.

La prétendue forêt, voisine de Marseille, du temps de César, est donc à placer dans le monde idéal, à côté de celle que le Tasse signale aux environs de Jérusalem comme repaire des divinités infernales.

Reprenons notre récit.

Maître de la mer, Brutus vint bloquer le port de Massalia et empêcher par là l'entrée des munitions de guerre et de bouche. Trébonius, de son côté, avait gagné du terrain ; il avait construit une galerie de soixante pieds de long et de quatre pieds de large, avec des briques et du mortier très dur

et une tour de six étages plus élevée que les remparts et percée d'ouvertures où s'allongaient des machines de guerre.

Les Massaliètes se sentant alors perdus demandèrent une trève comme acheminement à leur soumission. Trébonius qui n'avait point l'ordre de détruire la ville, mais devait seulement parvenir à la faire occuper par ses troupes, ne crut pas devoir la leur refuser ; mais au mépris de leur parole, les Massaliètes, profitant d'une nuit obscure et d'un vent violent, mirent le feu aux machines de guerre des Romains et les anéantirent.

Les assiégeants furent outrés d'une action qui témoignait de la mauvaise foi des assiégés; aussi reprenant tous leurs moyens d'attaque et resserrant de plus près les Massaliètes, ils les considérèrent désormais comme des ennemis indignes de pitié.

Bientôt les Massaliètes, à la vue de leurs remparts ébranlés et des ravages occasionnés parmi eux par la faim et les maladise pestilentielles, offrirent de se rendre à Trébonius. Ce fut César lui-même qui, revenant d'Espagne à ce moment, entra en vainqueur dans la ville et dicta ses conditions (49).

§ XII.

Malgré l'irritation des troupes portée à son comble dans les derniers moments du siége, les Massaliètes espéraient encore que César, considérant l'ancienneté de leur république, leurs nombreux titres de gloire et les services qu'ils n'avaient cessé de rendre à Rome et dont les résultats, vingt ans auparavant, avaient été la chute de Carthage, et en dernier lieu la conquête de la Gaule, se contenterait de vider le trésor public et les arsenaux. Ils revinrent bientôt de leurs illusions.

Il ne suffisait plus au vainqueur de posséder une citadelle au sein même de Massalia pour y tenir désormais garnison ; il lui fallait surtout une cession de territoire. Aussi toutes les colonies, à l'exception de Nice, durent être abandonnées et les possessions sur le sol de la Gaule furent réduites à des limites qui, à peu de chose près, sont celles de l'arrondissement actuel de Marseille.

La citadelle ayant à commander à ce qui allait rester de Massalia, tout en assurant l'accès de la mer par l'ancien port de la Joliette, embrassait nécessairement l'Ephesium

On vit alors coexister deux villes : celle des soldats de César qui fut la Ville Haute, et la Ville Basse qui resta grecque et conserva la plupart de ses antiques institutions.

Au moyen-âge ces deux villes subsistaient encore ; mais il n'est pas certain qu'elles fussent séparées de fait par un mur continu, flanqué de tours et percé d'une seule porte pour faire communiquer les habitants entre eux. Cela se trouve répété dans plusieurs livres, en dépit des documents authentiques qui démontrent que si cette muraille a pu être construite à une époque, postérieurement, la démarcation était seulement indiquée par une ligne fictive qui coupait même en deux certaines maisons.

Ce mur ou la ligne de démarcation fictive, suivrait aujourd'hui la rue Sainte-Marthe, passerait par la Montée des Accoules et irait aboutir au fort Saint-Jean, donnant à la Ville Haute la butte de Saint-Laurent.

Pour désigner désormais cette dualité de ville, nous aussi, abandonnant le nom antique de Massalia, nous n'allons plus employer que celui de Massilia que l'auteur des Commentaires imposa peut-être à la ville conquise et dont il paraît s'être servi le premier.

César ne séjourna point à Massilia après le siége; il avait hâte de passer en Italie, car, ainsi que l'observent les auteurs anciens, après avoir conquis la Gaule avec le fer des Romains, il lui restait à conquérir Rome avec l'or des Gaulois et en particulier avec celui des Massaliètes.

Le vainqueur laissa en garnison à Massilia deux légions, c'est-à-dire douze mille soldats dont l'insolence dut grandir en proportion des humiliations nouvelles que leur chef infligeait à ses habitants.

Cicéron, auteur contemporain, qui nous a déjà fait connaître l'élévation, la grandeur et la prospérité de l'Athènes des Gaules, *avant le siége*, peint bien, à une autre époque de sa vie, l'ingratitude de César envers cette même ville, lorsqu'il écrit à son fils(De offic. lib. II, cap. VIII) : Nous avons vu comme « dernière marque de l'extinction de notre « république l'image de la ville de Massalia « portée en triomphe, et l'on n'a pas honte de « triompher d'une ville sans le secours de la- « quelle nos généraux n'auraient jamais sou- « mis les peuples qui sont au-delà des Alpes. »

Celui qui abusait ainsi de la victoire devait sa vaste instruction à un rhéteur massaliète, et tout en reconnaissant(De Bell. civ., lib. II) l'antique supériorité dans les armes et dans les lettres acquise par Massalia, il crut faire assez en lui laissant un simulacre d'autonomie.

Ce n'était qu'un simulacre, en effet, car les lois et les coutumes anciennes allaient être transformées et modifiées. Il n'était plus possible d'obliger l'homme de guerre à déposer ses armes avant de mettre le pied dans la ville et les Massiliens étaient encore moins libres de continuer à fabriquer des armes pour en faire trafic au loin ou pour les besoins d'une flotte qui aurait à tout évènement appuyé leur commerce jusqu'aux extrémités du monde.

Sans colonies plus de monopole, plus de territoire réservé.

Dans la lutte commerciale, il ne restait plus pour eux d'autre élément de force que l'intelligence. Heureusement elle ne leur fit pas défaut.

Les Massiliens, malgré le siége, la famine et la peste qui les avaient décimés en même temps, étaient encore nombreux. On peut en trouver la preuve dans l'importance de la garnison que César dut leur opposer.

Mettant un terme aux regrets du passé, ils reprirent courage et surent entreprendre largement un commerce d'économie et faire même du métier à propos d'art, pour acquérir de l'argent.

La monnaie des Massiliens ne fut plus aussi belle qu'avant le siége; mais ils en frappèrent beaucoup et trouvèrent à la faire circuler, car elle était préférée à celle des Romains.

Leurs poteries rouges si remarquables par leur légèreté et le fini de leurs décors furent exportées plus que jamais; les produits de leurs verreries également; il n'est pas jusqu'aux plantes médicinales des environs de Massilia qui ne fussent devenues, au dire de Pline, d'un placement avantageux.

Si le travail industriel aidé du commerce avait repris une activité qui ne cessa plus, les écoles rouvertes, peu après le siége, brillèrent encore et Massilia continua a être le foyer des lumières de l'Occident.

La supériorité morale sur leurs vainqueurs était la seule consolation des Massiliens; les seules libertés réelles laissées, celles de savoir, de penser et d'enseigner.

Les diverses sciences eurent leurs chaires particulières entourées de nombreux écoliers venant de la ville, du dehors et de Rome même.

Les professeurs massiliens, facilités par le mouvement mercantile local pour leurs communications avec les savants de la Grèce et de l'Egypte, sûrent toujours rivaliser avec eux en fait d'enseignement.

Des relations intellectuelles plus intimes avec l'Egypte furent surtout possibles, à l'occasion de Gallus. Ce poète dont Virgile a immortalisé le nom, qui était né, selon toute probabilité, à Massilia, et avait été formé dans ses écoles, dut à la faveur d'Auguste, le gouvernement de l'Egypte, ce qui le mit dans le cas de séjourner à Alexandrie, en souverain, et d'y favoriser ses compatriotes.

A côté de Gallus présentons Valerius Cato, ce grammairien de Massilia qui, donnant à Rome des leçons de littérature et de poésie, vers la 24e année avant notre ère, eut ses cours tellement suivis qu'il parvint à gagner une grande fortune. S'il ne sut pas la conserver, malgré la continuité de la faveur publique, il garda la supériorité de son talent et la régularité de sa conduite privée.

Les bonnes mœurs de Valerius Cato étaient les mœurs de Massilia, de *Massilia Græcorum*, qu'il ne faut pas confondre avec la Ville Haute, soit la citadelle qui était devenue ville romaine.

Dans la Ville Haute, aussi bien qu'à Rome, on vivait dans l'oisiveté et la corruption ; on aimait mieux piller que travailler. Les dépouilles des vaincus subvenaient à tous les besoins ; il suffisait de s'adresser à l'Empereur pour obtenir *du pain et des plaisirs*.

Dans la Ville Basse, au contraire, régnait, pour le bien de tous, l'économie et l'activité. On ne recourait à Rome que pour se plaindre des obstacles apportés aux efforts individuels par les exactions d'un gouverneur de province ou de tout autre représentant de César.

Malheureusement, le mot d'ordre devant le Sénat était, depuis plus de quarante ans, d'étouffer les cris de Massilia-Græcorum. Il ne faudrait point, par conséquent, prendre comme mesure du talent des orateurs massiliens le peu de succès de leurs efforts dans l'intérêt de leur patrie.

Ces orateurs n'étaient pas moins dignes d'être remarqués et écoutés. Nous citerons parmi eux, comme ayant brillé à la fin du règne d'Auguste et au commencement de celui de Tibère : Oscus, Pacatus et Agrotas.

Oscus s'était fait admirer à la barre, à Massilia, avant d'aller briller à Rome. Il était disert, judicieux et surtout prompt à la réplique.

Pacatus, l'émule d'Oscus, donnait dans sa patrie des leçons d'éloquence latine avant de passer à Rome où ses harangues furent fort appréciées. Il lui arriva souvent, dit-on, d'être chargé d'écrire les discours que des personnages romains avaient à prononcer.

Agrotas, enfin, qui avait été formé à Massalia à l'éloquence latine aussi bien qu'à l'éloquence grecque, eut, d'après Senèque, les plus grands succès à Rome. Cet auteur, pour louer son éloquence latine, fait observer qu'on l'aurait cru romain d'origine, tant sa voix était sympathique et sa prononciation choisie.

Ces trois orateurs, sortis des écoles de Massilia, ne furent pas les derniers, bien s'en faut. Nous avons voulu les montrer surtout comme marquant la transition de l'ère ancienne à l'ère nouvelle; en effet, le dernier d'entr'eux avait à peine fini de se faire entendre, qu'arrivait à Rome Claudius Quirinalis.

Quirinalis, né à Massilia, s'illustra par ses études dans sa patrie, d'après saint Jérôme, et alla ensuite professer avec distinction dans

la capitale du monde connu, où il donnait encore des leçons, vers l'an 50 de notre ère.

§ XIII.

Avant de poursuivre ce que nous pourrions dire des écoles de Massilia, nous devons exprimer nos idées touchant l'enseignement philosophique de ces mêmes écoles, depuis le siége jusqu'à l'époque dont nous parlons.

Dans le passé, les aspirations des Massaliètes avaient été spiritualistes comme celles de la partie la plus avancée des écoles d'Athènes et d'Alexandrie. Ces écoles, ayant donné le même exemple jusqu'à l'avènement du christianisme, ainsi que le prouve leur histoire, il est difficile de supposer que Massilia ait pu changer de voie.

Il n'y avait pas de motif pour cela, bien au contraire. Captive, déchue désormais de son rang politique, elle devait, tout en rongeant son frein, recourir plus que jamais à un enseignement philosophique réparateur.

Combien de ses habitants devaient partager ces espérances qui allaient se généralisant alors, et que Virgile exprimait si bien en annonçant *la Justice qui revient* ! « Cet enfant qui mettra fin à l'âge de fer et qui assurera le retour de l'âge d'or dans ce monde.». (Egl. IV.)

Ne devaient-ils pas être disposés à accueillir les promesses messeniaques plus formelles encore du groupe juif—alexandrien, de Marseille, dont il a été question plus haut ?

Quel que soit l'ordre des faits auquel on veuille s'arrêter, il faudra bien admettre des influences d'un ordre élevé, pour imprimer cette honnêteté et cette urbanité de bonne compagnie qui, vers l'année 50 de notre ère, permettait de présenter Massilia comme un modèle de vertus publiques et privées.

Ecoutons plutôt Tacite qui, écrivant la vie d'Agricola, son beau-père, de cet homme de bien, objet de l'admiration générale, fait observer qu'il dût l'éducation morale qui le garantit des désordres de son époque, au soin qu'avait eu sa mère Procilla de faire choix de la ville de Massilia comme d'une école où l'on trouvait la politesse des Grecs alliée à la simplicité et à la retenue des provinces. (Cap. IV.)

Tite-Live fait le même éloge de Massilia, en félicitant Procilla d'avoir eu recours à cette ville pour donner à son fils Agricola les enseignements les plus précieux.

Des hommes comme les instituteurs d'Agricola et des femmes recherchant le bien à l'égal de Procilla, auraient été assurément bien aptes à recevoir les premières leçons de la foi chrétienne de la bouche de saint Paul, si cet apôtre avait traversé la Province romaine, en allant en Espagne, vers l'an 60. « Cum in Hispaniam proficisci capero, spero « quod prætcrius videam vos, et à vobis de- « ducam illic. » (Epist. ad Roman. C. XV, 24.)

C'est encore dans un entourage semblable à celui qu'a dû avoir Agricola, à Massilia, que l'on retrouverait volontiers Lazare de Béthanie, en admettant la tradition particulière de l'église de Marseille, d'après laquelle il aurait été premier évêque de cette ville et y aurait été martyrisé sous Néron (an 63).

Nous sommes trop partisan de la vérité en fait d'histoire, pour ne pas admettre la libre discussion de cette tradition à laquelle se rattacherait la prédication de l'Evangile dans la province romaine.

Cette question sera étudiée ailleurs. (Voir : Commune des *Saintes-Maries*). Contentons-nous ici de faire remarquer qu'il n'y aurait pas eu impossibilité matérielle pour Lazare d'arriver à Massilia, comme tant d'autres persécutés et exilés qui, avant et après le siége par Jules César, n'ont cessé d'y accourir des pays les plus éloignés pour y chercher le repos.

Quant à l'acceptation des principes nouveaux, éclos en Orient, aucune difficulté ne devait se présenter dans une ville où les idées progressives étaient si facilement admises.

Nier ce fait ce serait soutenir que Massilia aurait cessé pendant deux ou trois siècles de communiquer avec le reste du monde et que pendant le même temps, le mouvement commercial s'y serait arrêté entièrement, aussi bien que le mouvement intellectuel.

Afin de réclamer contre une pareille monstruosité, sera-t-il nécessaire de faire remarquer que Massilia était, du temps de Tibère, au dire de Pline l'Ancien, une très grande ville qui avait des rapports journaliers au moins avec Rome ? Cette communication par malheur n'était que trop réelle, et l'exemple de Pétrone, connu par son *Satyricon* prouverait que les occasions ne manquaient pas pour entraîner dans la voie du libertinage les jeunes Massiliens qui séjournaient dans la capitale romaine.

A Massilia, au contraire, la vertu continuait à y être en honneur; ses écoles étaient encore fréquentées et leur enseignement rivalisait avec celui d'Athènes et d'Alexandrie. C'est à cette époque que brillaient trois médecins quelque peu spécialistes.

Citons d'abord Démosthènes, qui, tout en traitant avec supériorité les autres maladies, se faisait remarquer dans les affections de l'organe de la vue. Malheureusement son livre sur les maladies des yeux est perdu.

Charmis ne se fit pas moins remarquer en opposant, comme résultat de ses études

les bains froids aux bains chauds dont les Romains abusaient. Il gagna beaucoup d'argent en appliquant son systèmes hydrothérapique, quoique ses détracteurs lui aient reproché d'avoir ainsi tué bien des malades.

Crinas venant à Rome de Massilia, devint encore plus riche que Charmis. Il s'est rendu célèbre en léguant une partie de sa fortune, dix mille sesterces, pour la construction des murs de sa patrie. Il avait eu à lutter longtemps avec Thessalus qui avant lui avait joui à Rome d'une grande renommée, et pour en triompher, il n'avait pas craint, dit-on, de recourir à l'astrologie.

Il ne sortait pas seulement alors de bons médecins des écoles de Massilia, on y formait de doctes légistes parmi lesquels se recrutaient des magistrats parfaits pour administrer la ville et défendre ses droits.

L'histoire a conservé le nom du jurisconsulte Charmalaus, aussi bien que celui de Zenothemis, son fils, deux hommes de talent et très-vertueux, qui étant Timouques, eurent, l'un ou l'autre, à faire reconstruire les murs de Massilia avec l'argent légué par Crinas. Ces mêmes murs que César avait fait détruire allaient bientôt être nécessaires pour arrêter un moment les Barbares et leur reconstruction devenait possible pendant des règnes réparateurs comme ceux de Titus et d'Antonin.

C'est sous ce dernier (140 à 160), qu'il fût permis d'élever à Massilia un premier temple chrétien au-dessus de l'hypogée qui forme encore aujourd'hui en partie la crypte de l'église de Saint-Victor.

Des marbres l'ont attesté jusqu'en 1040, ainsi que le prouvent ces mots de la charte n° 14 du Cartulaire de Saint-Victor : « *Acte-* « *nus impressum antiquis continetur mar-* « *moribus... tempore Antonini fondatum.* »

Ces marbres ne sont plus sous nos yeux comme au moment où la charte citée fut écrite, mais à défaut, cette même charte n'est-elle pas un document historique formel?

Quand au choix de l'emplacement de ce temple il est bon de rappeler que les premiers chrétiens se réunissaient dans des lieux de sépulture parce que ils étaient par eux-mêmes des propriétés incontestables auxquelles le droit d'asile était attaché.

D'après les lois les plus anciennes, tout emplacement qui avait reçu intentionnellement la dépouille d'un homme était sacré et jouissait d'un *arca* autour, et l'on pouvait ajouter à cet arca des dépendances qui étaient sacrées comme lui. On avait le droit de construire au-dessus un monument, ou bien de creuser au-dessous une hypogée pour sa famille et ses clients.

L'hypogée que l'on voit à Saint-Victor a dû être la propriété de l'un des premiers Massiliens convertis. La tradition veut que saint Lazare et sainte Madeleine y aient prêché et trouvé momentanément un refuge.

Assurément d'autres chrétiens, à défaut de saint Lazare et de sainte Madeleine, ont usé de cet hypogée, avant l'époque d'Antonin, comme d'un lieu de réunion sûr où la force brutale et la violence pouvaient seules venir les troubler.

Ces néophites venaient de la ville romaine aussi bien que de la ville hellénique, car la connaissance de l'Evangile avait pénétré dans l'une aussi bien que dans l'autre par des voies différentes peut-être, mais le résultat n'en était pas moins une société religieuse unique, exposée aux mêmes épreuves. On avait pu avoir a déposer dans cet hypogée, avant le règne d'Antonin, des martyrs de la foi.

Le temple construit au-dessus dût être respecté sous les premiers successeurs d'Antonin. Mais les persécutions contre les chrétiens reprenant toute leur force, ce ne fut plus qu'à travers des ruines que les chrétiens massiliens purent entrevoir leur précieux hypogée pour se concerter et prier en commun.

De nouveaux martyrs y trouvèrent encore leur sépulture ; de ce nombre furent probablement saint Défendent et ses compagnons qui viennent d'être donnés pour patrons à une église surburbaine, mais certainement saint Victor et ses compagnons d'armes Longin, Alexandre et Félicien.

De 303 à 304, d'après les hagiographes, Maximien Hercule, associé au trône par Dioclétien, serait venu à Massilia, encore tout couvert du sang de la légion thébaine pour persécuter les chrétiens, et le préfet Astérius lui aurait dénoncé Victor comme un des plus fervents adeptes de la religion nouvelle.

Le courageux soldat fut mis à mort ainsi que ceux qui confessèrent la foi en même temps que lui et tous les corps furent précipités dans la mer pour être soustraits à la piété des fidèles ; mais les flots les ayant rejetés sur le rivage, quelques chrétiens les recueillirent et allèrent les ensevelir dans l'hypogée qui, depuis lors, a pris le nom du glorieux soldat et l'a donné à toutes les constructions qui y furent adjointes ou superposées.

Le martyre de saint Victor, comme tous les martyres qui avaient eu lieu antérieurement, s'était accompli dans la Ville Haute, parce que là seulement la puissance des tyrans de Rome pouvait se faire sentir jusqu'a l'effusion du sang, sans protestation.

Il ne faut pas oublier que la Ville Basse, ou ville grecque, n'avait pas cessé d'être administrée par ses Timouques, et rien ne permet de supposer que des magistrats aussi éclairés aient pu subir une pression allant jusqu'à

faire prendre des mesures sévères contre les chrétiens.

Au reste, ces mêmes Timouques usèrent toujours à la fois de tant de réserve et d'habileté que la Ville Basse de Massilia fut peu inquiétée au milieu des rivalités et des compétitions des empereurs. On ne la voit guère citée que lors de la lutte entre Constantin et Maximien-Hercule, lorsque celui-ci, revenant sur sa troisième abdication, disputa à son gendre le commandement supérieur des légions. Peu confiant dans la force des remparts d'Arles où il voulait d'abord se défendre, Maximien parvint à se renfermer dans Massilia (310). Mais lorsque les habitants virent leurs murs cernés par l'armée de Constantin et sur le point d'être escaladés, ce qui leur fit une obligation d'opter entre les deux compétiteurs, ils n'hésitèrent pas à se prononcer pour ce dernier et ouvrirent eux-mêmes leurs portes à ses soldats.

Les Massiliens durent accueillir avec bonheur la conversion de Constantin, laquelle eut lieu en 311. Depuis trois cents ans les progrès de la religion du Christ avaient été considérables parmi eux, et c'est surtout dans la ville grecque que les fideles, moins en butte aux persécutions que dans la ville supérieure, purent voir leur nombre s'accroître de jour en jour. Mais la liberté étant accordée alors à la ville romaine, l'unité se fit en quelque sorte spontanément entre les deux villes. S'unissant alors, les habitants, d'un commun accord, élevèrent Oresius à l'épiscopat.

§ XIV.

Oresius fut un éminent personnage qui ne se borna pas à donner l'exemple des vertus au sein de la société qu'il avait à diriger. Homme de science il fut jugé plus que tout autre apte à représenter au dehors Massilia chrétienne. On le voit, en effet, en l'année 314, assister au Concile d'Arles et figurer, au treizième rang parmi les quarante-cinq évêques qui y furent réunis.

On peut en dire autant de Proculus, son successeur, qui fut choisi, en 381, lors du Concile d'Aquilée, par les églises de la Gaule méridionale pour les y représenter. Les vertus et les talents qui distinguaient cet évêque lui valurent la primauté dans le Concile de Turin, en 397.

Cette primauté accordée sans doute au mérite personnel ne passa point à la ville elle-même, quoique elle y eut droit. Les titres qui auraient milité en sa faveur sont résumés par saint Paulin dans ces trois vers :

Posita Gallorum solo
Massilia, Grajum filia,
Alumna sancta civitas ecclesia.
(Epist. ad Cytharium).

Ce témoignage est d'autant plus digne d'attention que saint Paulin avait séjourné à Massilia pendant que la lutte pour la primauté préoccupait les esprits.

Le siége épiscopal tirait surtout son importance de la juridiction sur la ville grecque, cette portion de Massilia formant encore à cette époque une République gouvernée par les Timouques dont l'assemblée avait pris le nom de Sénat, mais qui ne pouvaient prescrire l'exécution des lois que lorsque celles-ci avaient été ratifiées par le peuple.

La ville grecque était demeurée, en outre, la capitale d'un petit Etat territorial auquel avait été conservé, comme expression géographique, le nom antique de *Græcia.* Cela est prouvé par la Table de Peutinger dont le travail remontant à la période comprise entre Auguste et les fils de Constantin, présente les détails les plus sûrs de l'*Orbis terrarum* des Romains.

De son côté, la ville romaine continuait à être administrée, comme toutes les autres villes de l'empire, par les fonctionnaires romains ; mais sous le rapport religieux, elle acceptait la juridiction de l'évêque sans se préoccuper de la nationalité à laquelle il appartenait.

Cette unité et cet accord offraient des avantages sous le rapport religieux, mais le contact permanent et direct avec la corruption romaine opérait au sein de beaucoup de familles grecques de si grands changements, que l'on ne tarda pas à pouvoir appliquer à chacune des deux villes le triste adage qui jadis ne pouvait convenir qu'à l'une d'elles : *Massiliam naviges !* « Si vous êtes avide de débauche, allez à Massilia ! »

La colonie grecque n'avait plus seulement à ses côtés une ville romaine de troisième ou de quatrième ordre ; à une courte distance de ses murs se trouvait la capitale même de l'empire, depuis que les faveurs de Constantin-le-Grand et de ses successeurs pour Arles ne connaissaient plus de limites. Ce n'était pas impunément qu'on se trouvait dans le voisinage ou sur le passage de cette foule immense de courtisans et de solliciteurs dont les derniers Césars aimèrent tant à s'entourer.

L'établissement d'une capitale sur les bords du Rhône eut en outre des préjudices moraux : ceux qui résultaient de la création d'une rivalité commerciale entre Massilia et Arles. Cette dernière ville gagnait sous le double rapport du trafic et de la population tout ce que perdait la première.

Arles parvint à renfermer cent mille habitants, dit-on, et les langues grecque et latine y furent parlées avec une égale distinction. Tout en faisant la part de l'exagération, on ne saurait nier que si la grandeur de cette capitale fut de courte durée, le coup porté à la prospérité matérielle de Massilia fut d'au-

tant plus fatal que les malheurs du temps qui allaient suivre ne permirent pas d'y remédier.

Quoi qu'il en soit, Massilia ne cessa point encore d'être la maîtresse des bonnes études, et ses écoles, relativement célèbres, continuèrent à être très fréquentées. Le déclin que l'on pouvait y remarquer, quant au bon goût dans l'art et dans la littérature, dépendait seulement de cette décadence universelle que rien n'avait été capable d'enrayer depuis la fin du siècle d'Auguste.

L'enseignement philosophique chrétien avait généralement prévalu à Massilia, comme à Athènes et à Alexandrie, mais les derniers efforts du paganisme qui se montraient partout sous forme d'hérésie y avaient été plus actifs qu'ailleurs, lorsque à côté des chaires déjà établies vinrent se dresser des chaires monacales, vers l'an 410.

L'innovation fut le fait de Cassien qui, avant de se fixer à Massilia, avait, dans un but religieux, séjourné longtemps en Palestine, en Egypte, à Constantinople et à Rome. De l'aveu de ce saint personnage, la vie des cénobites entièrement consacrée à la charité aurait présenté une lacune, si l'on n'avait pas trouvé à portée de la cellule des livres et une école.

Cassien qui appelait à la pratique de sa règle les femmes aussi bien que les hommes, ouvrit deux monastères séparés, tous deux sous l'invocation de la Vierge Marie.

On disserte encore aujourd'hui au sujet de l'emplacement primitif de la maison-mère des Dames Cassianites, dont la célébrité ne tarda pas à s'établir, sous les dénominations plus ou moins locales de Saint-Cyr et de Saint-Sauveur. Pour nous, nous avons de fortes raisons de croire que leur premier monastère fut établi à l'entrée du Port-Vieux. (Voir les articles : *Saint-Giniez* et *Saint-Tronc.*) Quant à la congrégation d'hommes, il est certain que Cassien lui-même la fixa tout auprès des catacombes massiliennes ou de l'hypogée dont nous avons déjà parlé. A cause des reliques du principal martyr qui y reposaient, elle ne tarda pas à recevoir le nom de Saint-Victor.

Les disciples réunis de son vivant à Saint-Victor par Cassien furent nombreux (439); ils s'adonnaient aux études religieuses sans négliger les lettres profanes. Ils suivaient en cela l'exemple du maître qui écrivit les Traités théologiques les plus remarquables de l'époque.

Il y avait alors à combattre les erreurs des Ariens et des Nestoriens, mais en accomplissant ce rude labeur on se laissa aller, à Saint-Victor, au demi-pelasgianisme, si bien que l'évêque Venerius, pieux et zélé comme son prédécesseur Proculus, eut, à cet égard, à sévir fortement contre Leporius et quelques autres moines. Il le fit avec force, sans nuire pourtant au développement religieux et scientifique de l'abbaye.

Sous l'abbé Salmon ou Salomon, successeur de Cassien, l'émulation imprimée par Saint-Victor eut pour résultat de faire briller les écoles de Massilia d'un éclat tout particulier. C'est à ce moment que le poète Claudius Marius Victorinus instruisait la jeunesse en cherchant à la moraliser. Son ami, l'orateur Corvinus, agissait de même. Massilia avait encore dans ses murs le prêtre Musée, écrivain d'une haute éloquence, et, comme pour ajouter quelques lueurs à cet éclat littéraire, l'empereur Honorius donnait le gouvernement de la ville au poète Prudence.

Peu après on vit converger vers ce centre de lumières, le savant Gennade et le prêtre Salvien que l'on surnomma le *Guide des évêques*. Ce dernier qui avait puisé la science à Trêves et surtout à Lérins, passa la majeure partie de son existence à Massilia. C'est là qu'il écrivit les ouvrages dans lesquels il déplore les vices de son temps : l'égoïsme et l'amour des distractions profanes. Dans l'expansion de ses doléances, il alla jusqu'a souhaiter l'arrivée des Barbares, comme le seul moyen de précipiter la résolution de réformes indispensables. Salvien passe avec raison pour avoir été le Jérémie du Ve siècle et particulièrement celui de l'Athènes des Gaules.

§ XV

Pendant que la religion chrétienne, par la beauté de sa doctrine et la pureté de mœurs de ses docteurs, constitue une civilisation nouvelle, l'empire d'Occident succombant à ses longues discordes est mis en lambeaux par différents peuples que mènent à la conquête des chefs habiles et entreprenants.

Les invasions des divers Barbares qui couvrirent successivement de ruines la Provence ne commencent pourtant à inquiéter Massilia que plusieurs années après la mort de Theodose (398) et d'Alaric, roi des Goths (410). En l'année 413, Ataulphe qui avait épousé à Rome Placidie, sœur d'Honorius, franchit les Alpes et vient attaquer Massilia; mais la ville, sous le commandement de Boniface, se défend héroïquement.

Pendant plus d'un demi-siècle les provinces romaines comprises entre les Pyrénées, les Alpes et la Méditerranée sont disputées par divers peuples envahisseurs et conquérants qui les désolent, sans parvenir à s'y fixer. Enfin, Aëtius, le dernier soutien de l'empire d'Occident, est obligé de composer d'une manière définitive avec les Bourguignons (473); mais ceux-ci ont à peine pris

possession qu'ils se voient délogés de la manière la plus inattendue par les Visigoths ou Goths d'Occident qui étaient du nombre des plus anciens compétiteurs dans la lutte avec les Romains.

Les nouveaux maîtres du pays pouvaient accroître ses malheurs en changeant son organisation légale et administrative, ou tout au moins en troublant l'exercice du culte, car ils étaient ariens très ardents. On voit alors l'évêque de Massilia, Græcus, que Sidoine Apollinaire signale avec juste raison comme *la fleur des prêtres et la perle des pontifes*, aller au devant des vainqueurs des Bourguignons leur porter des paroles de paix qui sont favorablement accueillies.

Euric, roi des Visigoths, arrive en Provence (vers l'année 480) à la tête de cent mille hommes, et la ville romaine de Massilia tombe entre ses mains. Dans ces mêmes murs où les légions envoyées de Rome avaient tenu garnison pendant cinq siècles, les Barbares s'établissent, prêts à lutter contre les autres peuples envahisseurs qui les suivent dans les contrées méridionales.

Les Massaliètes avaient dû céder à César la citadelle qu'ils avaient élevée sur le rocher, point culminant de la ville. Les Visigoths l'occupent à leur tour; ce rocher fortifié, avec l'arrivée des nouveaux conquérants, reçoit un nom que nous retrouvons presque entier dans celui de la rue de Roquebarbe : *Roca barbara*.

Peu importait jusqu'à ce moment aux habitants de la ville grecque que les maîtres de la citadelle fussent romains ou barbares; leur propre ville n'étant pas défendue par des remparts et s'étendant au Sud de la Ville Haute, le long du port, ne pouvait tenter les chefs des armées qui n'aimaient à lutter que contre des troupes rangées et qui cherchaient avant tout à s'emparer des places fortes. L'époque n'était pas encore arrivée où les populations avaient à se défendre contre des bandes de pillards et de pirates, toujours prêts à faire usage du fer et du feu, même lorsqu'on ne leur résistait pas.

Euric habitait Arles dont il avait fait le siége du gouvernement de la vaste monarchie qu'il venaitde fonder; ses vues étaient droites; les principales mesures qu'il prenait avaient pour objet d'assurer la marche régulière des affaires.

On lui attribue, entre autres choses, la détermination des limites de la province ecclésiastique de Vienne, de manière à rendre l'évêque de Marseille suffragant d'Arles. Græcus, dont nous avons déjà dépeint le caractère, n'aurait eu garde de réclamer, s'estimant heureux de conserver les pouvoirs civils qu'il tenait des Romains et qui lui permettaient de s'interposer journellement comme juge entre les Barbares et les habitants de Massilia.

Euric eut pour successeur son fils Alaric II qui chercha à maintenir dans le midi de la Gaule tout comme il l'avait trouvé. C'est sous son règne que Massilia posséda pour évêques Honoré Ier et saint Cannat.

Mais Alaric eut le malheur de déplaire au roi des Francs, Clovis; de là l'obligation de prendre les armes et de courir les chances des combats. Alaric perdit la vie et ses troupes furent battues, malgré les secours envoyés d'Italie par Théodoric, roi des Goths orientaux ou Ostrogoths.

Les souvenirs d'une commune origine entre les Ostrogoths et les Visigoths qui avaient porté Théodoric à venir en aide à Alaric, furent cause, après la mort de ce roi, de l'envoi en Provence d'une très forte armée. Ibbas, général de Théodoric, ne tarda pas à reprendre aux Francs tout ce qu'ils avaient envahi en Provence et à les obliger à lever le siége d'Arles (508). Maître de cette ville, il en vint à y rétablir la préfecture des Gaules, donnant ainsi une nouvelle preuve du désir que manifestaient les Visigoths de faire croire qu'ils étaient appelés à fonder un nouvel empire d'Occident.

Trop d'armées nombreuses se trouvent en moins de deux siècles avoir foulé le sol de Massilia pour ne pas avoir effacé en grande partie les anciennes distinctions entre la Ville Haute et la Ville-Basse. Les conquérants de la ville romaine n'étaient-ils pas aussi les conquérants de la ville grecque ?

Les Massiliens, après avoir cédé une fois de plus à la force, ne purent s'empêcher de reconnaître que les Ostrogoths étaient plus civilisés que les Visigoths, et c'est ce qui nous autorise à croire qu'ils acceptèrent de bonne grâce ou les ordres ou les avances de Marabadus, gouverneur envoyé par Théodoric. Sous son administration on vit le commerce refleurir et la ville redevenir l'entrepôt des blés et des grains nécessaires aux populations de l'Occident. Massilia reprenait alors sur Arles la prépondérance commerciale que cette dernière lui avait ravie du temps des Romains.

Théodoric entretenait dans la Méditerranée une flotte considérable pour favoriser la navigation et la mettre ainsi à l'abri des efforts des pirates. Son règne fut long et relativement heureux pour ses peuples. Bon nombre de méfaits, dûs aux envahissements antérieurs, eurent tous les palliatifs possibles et la religion jouit d'une grande liberté. Le roi des Ostrogoths, quoique sectateur de l'arianisme, aima saint Césaire d'Arles d'une manière toute particulière. Saint Césaire put librement prendre, dans le monastère de

Saint-Victor de Massilia, Cyprien pour en faire son collaborateur et confier aux Dames Cassianites, de la même ville, l'éducation de sa sœur Césarie, qui était destinée à fonder à Arles une abbaye de femmes.

En 510, on ne parlait plus des anciennes écoles de Massilia, car elles avaient dû cesser d'exister, mais il y avait à leur place des maisons religieuses dans lesquelles les femmes, aussi bien que les hommes, recevaient l'instruction la plus soignée, témoin le mode distingué d'écrire de la sœur de saint Césaire

A la mort de Théodoric (526) la Græcie, qui n'était plus connue depuis Euric que sous le nom de *Massiliensis Provincia*, passa à l'infortunée reine Amalasonte qui, continuant une administration sage, se fit aimer par les Massiliens. Lorsque son meurtrier Théodat lui succéda, ils applaudirent à la détermination prise par les Francs et même par l'empereur d'Orient, Justinien, de punir ce prince, en lui enlevant sa couronne. Vitigès, héritier de Théodat, eut à tenir la promesse de celui-ci de renoncer à la domination ostrogothe du midi de la Gaule.

En 536, la Provence étant passée aux mains des rois francs, successeurs de Clovis, et la cession des droits des empereurs d'Orient ayant bientôt apres ajouté à la sécurité de la conquête, l'administration fut paternelle et régulière ; mais comme il était dans les usages de la famille souveraine d'en venir à des partages incessants, peu après, la province d'Arles passa sous le pouvoir de Childebert, roi de Paris, et celle dite *Massiliensis Provincia*, sous la domination de Clotaire, roi de Soissons (549).

Désormais nous employerons, pour désigner la ville, le nom de *Massilie.*

§ XVI

En 562, la Provence fut de nouveau divisée en deux parties dont l'une échut à Sigebert, roi d'Austrasie, et l'autre à Gontran, roi de Bourgogne. Massilie fut donnée au premier, Arlés au second.

C'est peu après qu'eurent lieu les descentes des Lombards et des Saxons ; les Lombards surtout furent un fléau pour Massilie et les villes voisines et ils ne purent être repoussés qu'après avoir commis de grands ravages.

Dans l'incertitude où nous laissent les historiens quant à l'époque où furent détruits les monuments de Massilie, on pourrait proposer celle-là comme très-probable, d'autant mieux que l'auteur anonyme qui a écrit les actes du martyre de saint Victor, à la fin du V[e] siècle, nous affirme que cette cité n'avait encore de son temps rien perdu de sa splendeur, puisqu'il dit : « Massilia civitas ampla, quondam mirabili structura sua, firmitate simul et pulchritudine gloriosa, in optimo terræ solo, in capite Galliarum sita, terra marique omnium fere gentium commerciis patens. »

Il y aurait une étude fort intéressante a faire sur l'emploi que certaines familles massiliennes pouvaient faire de leur fortune, a cette époque si troublée. A cet effet, nous conseillons la recherche, dans le Musée archéologique du château Borély, de la pierre tumulaire de cette Eugeria qui rapatriait des malheureux en masse et rachetait bon nombre de captifs que les vainqueurs avaient réduits à la condition d'esclaves.

A Sigebert succéda Childebert, âgé de cinq ans. Gontran, son oncle et son tuteur, prétendit avoir obtenu de lui (576), la moitié de Massilie, appelée Ville-Basse ; mais plus avancé en âge le jeune roi la lui reprit. De là ces luttes qui eurent pour résultat de soulever des haines et des guerres intestines auxquelles vinrent s'ajouter d'autres malheurs.

D'horribles bouleversements physiques, dit un historien, désolèrent à cette époque la Provence; des montagnes entières s'écroulèrent sous de violents tremblements de terre et écrasèrent dans leur chûte des habitations et des moissons ; une peste violente éclata (en 586) et la famine vint en augmenter les horreurs.

Dans ces dernières circonstances l'évêque Théodore avait fait preuve d'un grand courage et d'un sublime dévouement pour Massilie, après avoir eu déjà l'occasion de montrer une force inouie de caractere en luttant contre Gontran, pour la défense des droits du souverain légitime.

Nous renvoyons à Grégoire de Tours (lib. 1, cap. 2) pour les détails à cet égard, nous bornant a faire remarquer chez Théodore l'intention de défendre en même temps les intérêts des habitants et leurs priviléges.

Comme ombre au tableau on pourrait dire que cet évêque, s'alarmant de la proportion énorme que prenait la population juive, eut avec Virgile, archevêque d'Arles, le projet de les amener par la force au christianisme. Mais rien ne prouve qu'il y ait eu commencement d'exécution et que la lettre de Grégoire-le-Grand qui conseille à Théodore de se borner a prêcher aux Juifs, fut bien indispensable pour le rappeler à la justice.

Une critique analogue a pu être adressée à son successeur Sérénus qui, lui aussi, se laissa entraîner un moment par son zèle dans la répression des abus que l'on faisait des images.

Sérénus fut évêque de Massilie, dès 595, et ne tarda pas à acquérir la célébrité sous le rapport du savoir. Il avait été initié aux saintes Ecritures par les moines de Saint-

Victor et formé par eux à cet art de bien dire qu'ils s'étaient chargés de perpétuer, en l'absence des antiques écoles avec lesquelles ils avaient eu seulement à rivaliser dans le principe.

En 596 commencèrent à passer à Massilie et à être recommandés d'une manière toute particulière à Sérénus les moines que le pape Grégoire-le-Grand envoyait prêcher l'Evangile en Angleterre (Lib. VI, lett. 51 et 52).

Le même pape accorda de grands privilèges aux Dames Cassianites de Massilie (597) Voir dans les œuvres de saint Grégoire (Lib. VII, lett. 12). Les donations en faveur de ces religieuses étaient fréquentes alors, car il était nécessaire de leur assurer la libre disposition de leurs biens dans l'intérêt des bonnes œuvres qu'elles avaient à effectuer.

On donnait aussi beaucoup aux moines de Saint-Victor pour les aider à réparer de grandes injustices. Souvent les donateurs avaient été, il est impossible de ne pas le reconnaître, à l'époque du roi Gontran, la cause même des maux qu'ils étaient plus tard jaloux de faire oublier.

Les partages de la Provence continuaient à se renouveler.

Massilie et Arles furent bien réunies pendant quelque temps après la mort de Gontran (59), mais elles furent de nouveau séparées et échurent l'une à Thierry, l'autre à Théodebert: elles furent réunies de nouveau sous Clotaire et Dagobert, puis encore partagées entre Sigebert II et Clovis II (633).

Lorsque Pépin d'Héristal se fut fait proclamer duc d'Austrasie (687), Massilie s'alliant aux autres villes du Midi, accepta le commandement d'Eudes, mais celui-ci fut impuissant pour les soutenir contre les Sarrasins (Maures et Arabes), qui venaient de supplanter les Visigoths en Espagne et qui cherchaient à s'emparer aussi de tout ce que cette nation avait possédé dans la Gaule. On voit alors Avignon, Arles et Aix saccagées plus qu'elles ne l'ont jamais été. Quant à Massilie elle devait d'être épargnée à un traité passablement honteux consenti par Mauronte, son gouverneur. Cet homme que les Provençaux qualifient volontiers de parjure et même de complice des envahisseurs, aura, peut-être, cédé à l'instinct de la conservation, en présence d'une flotte sarrasine encore plus redoutable que l'armée de terre dont elle appuyait les mouvements.

Comme ces barbares, à quelque temps de là, recommençaient à tout mettre à feu et à sang dans la Gaule et ne voulaient plus faire d'exceptions, même à prix d'argent, ainsi qu'ils y avaient consenti une première fois, Massilie s'empressa de reconnaître (739) le pouvoir de Charles-Martel, à la nouvelle de la victoire que celui-ci venait de remporter sur eux et qui semblait devoir les anéantir.

Mais le calme qui ne dura pour les Massiliens que pendant le règne de Pepin et un peu au-delà tenait plus encore à des querelles intestines des Maures en Espagne, qu'à toute autre raison.

Le fils de Pepin, Carloman, mécontent du partage fait avec Charlemagne, son frère, ajouta alors aux malheurs de la Provence, en y provoquant un soulèvement à la tête duquel on vit se mettre Huerault, gouverneur de Marseille. Ce traitre fut vaincu et obligé de fuir successivement en Aquitaine et en Lombardie.

Charlemagne avait à peine pacifié le midi de la Gaule qu'il dût y revenir, au moment le plus inattendu, pour repousser les Maures, qui sentant leur domination bien établie en Espagne par la formation du royaume de Cordoue, oublièrent le châtiment infligé autrefois par Charles-Martel et furent même jaloux de se mesurer avec son petit-fils.

Les Maures ravageaient le pays, et cherchaient à s'y fixer, lorsqu'ils en furent momentanément chassés par Charlemagne (en 771). Mais il est à croire que la leçon ne fut pas suffisante puisqu'ils étaient encore en armes en Provence en 793. Cette fois Arles était le principal objectif de leurs conquête. Il fut bien difficile de leur en faire lever le siége, cependant on y parvint et avec le secours des habitants il fut fait un tel massacre des Maures qu'on put croire en avoir fini avec eux, au moins pour longtemps.

Dans l'intervalle de ces deux invasions, Charlemagne avait mis sous sa protection et sauvegarde toutes particulières le monastère de Saint-Victor à Massilie (790), ainsi que le témoigne l'acte n° 8 du Cartulaire de cette abbaye.

Le foyer de savoir et de piété créé par Cassien ne pouvait qu'être agréable au monarque qui essayait de rendre à l'Europe la civilisation romaine profondément transformée par le christianisme.

Massilie elle-même demandait à être favorisée, à cause de ses aptitudes pour le commerce lointain et de ce qui pouvait survivre de son antique amour pour les arts. Dans tous les cas, on peut toujours affirmer que par le seul fait de la tranquillité, la Provence entra dans une période de temps relativement prospère, après la levée du siége d'Arles et que les Massiliens furent heureux de voir la consolidation de l'état des choses qui résulta du couronnement de Charlemagne comme empereur d'Occident (800).

§ XVII.

Au commencement du IXe siècle il partait de France, par le port de Massilie, beau-

coup de voyageurs qui, tout en *allant faire leurs dévotions en Orient*, profitaient de leur déplacement pour *entreprendre le négoce*. Ces voyageurs n'en conservaient pas moins le nom et les priviléges de pèlerin, si la marchandise portée par eux était peu considérable.

Dès la même époque les commerçants de Lyon, unis à ceux de Massilie, allaient deux fois par an pour leurs affaires à Alexandrie d'Egypte d'où ils apportaient des épiceries de l'Inde et des parfums de l'Arabie. Une partie de ces riches marchandises restait à Massilie, pour être vendue en Espagne ou dans le midi de la France, et l'autre remontait le Rhône et arrivait à Lyon pour être distribuée à l'aide de la Saône, de la Moselle et du Rhin dans le Nord, jusqu'aux extrémités de l'Allemagne.

Si une importation aussi étendue pouvait avoir pour objet des produits venant de si loin, on le devait aux armements maritimes de Charlemagne qui procuraient la sécurité de la navigation de la Méditerranée, malgré la présence de nombreux pirates.

C'est avec la marine formée à Massilie et sur le littoral voisin, que Charlemagne s'empara de la Corse et des îles Baléares, qu'il délivra la Sardaigne et défit la flotte grecque de Nicéphore, dans l'Adriatique, et que, dominant l'Italie, il parvint à se faire reconnaître comme empereur d'Occident. L'apogée de puissance ainsi atteint ne se soutint point, parce que l'on cessa de favoriser les hommes de mer. Ainsi, deux ans avant la mort du grand monarque, on vit, pour le plus grand préjudice de Massilie (812) les Maures reparaître sur les côtes de Provence. Le châtiment qu'ils éprouvèrent fut tellement faible qu'ils ne redoutèrent plus de se livrer à de nouvelles tentatives.

On a assigné l'année de la mort de Charlemagne (814) comme date du précieux dénombrement des biens de l'*Eglise de Marseille*, retrouvé, en 1855, par M. Mortreuil, aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, dans le fonds de la Major. Ce titre nous permettra d'apprécier, à la veille de toutes les dévastations et transformations qui vont suivre, non seulement l'état des personnes et des terres en Provence, mais encore la richesse de la cathédrale et des deux abbayes fondées par Jean Cassien.

L'évêque Vadaldus qui avait provoqué le dénombrement général de 814, eut dans Thidebert un successeur aussi dévoué aux intérêts de Saint-Victor, comme le prouve la charte de 822, obtenue de Louis-le-Débonnaire, à l'effet de confirmer les priviléges et dotations de Charlemagne. Mais, au fond, que pouvait pour assurer le sort de cette célèbre abbaye le prince qui, la même année, partageait l'empire entre ses enfants et qui, avant d'en venir là, avait laissé décliner la marine autant que toutes les autres ressources de l'Etat ?

Les Maures qui avaient ravagé la Septimanie, en 827, et s'y étaient fixés, à la faveur des guerres civiles provoquées par les enfants de Louis-le-Débonnaire, firent irruption en Provence, en 838. Le sort en était jeté. Massilie, sans force suffisante pour repousser de tels envahisseurs, allait partager le malheureux sort de tout le midi de la France. Dès lors, on doit regarder comme une sorte de dérision le diplôme de 841 par lequel l'empereur Lothaire à qui la Provence et Massilie venaient d'échoir, dans son partage avec ses frères Charles et Louis, ratifie les bienfaits de ses prédécesseurs envers Saint-Victor.

Quoi qu'il en soit, on n'avait pas encore perdu l'espérance à Massilie d'échapper au désastre et de pouvoir profiter du diplôme de 841; l'illusion allait même durant encore quatre ans plus tard; cela résulte d'un *plaid* qui fut tenue en 845 (Cartul. charte n° 26), non loin de la ville, pour assurer à l'abbaye de Saint-Victor la paisible jouissance des concessions de Lothaire.

Mais les Maures se chargèrent de rendre la sentence et de la faire exécuter, car, maîtres de Marseille, en 846, ils mirent tout à feu et à sang à Saint-Victor comme dans le reste de la ville.

C'est a cette époque qu'il faudrait reporter le trait de l'admirable courage que témoignèrent sainte Eusébie et ses quarante compagnes, religieuses cassianites, dans leur monastere située à l'entrée du Port-Vieux de Marseille. (Voir : *Saint Giniez*).

Cependant il ne serait pas impossible d'admettre que le martyre de ces nobles femmes remontât à l'année 838, car alors Massilie eut à subir divers assauts des Sarrasins qui ne pouvant s'emparer de la ville, renouvelerent en dehors de ses remparts les massacres et les dévastations qui marquaient inévitablement leur passage.

Quant aux dévastations de 846 dans la ville même opérées par les Maures, vinrent se joindre, en 848, celles des pirates grecs et puis encore d'autres plus affreuses, en 859 et en 860, de la part des Normands qui se rendaient en Italie.

Les Normands, aussi bien que les Maures, se montraient d'autant plus redoutables qu'ils comptaient dans leurs rangs un nombre plus grand de rénégats attirés par l'appât du mal et du pillage. Ces misérables s'acharnaient surtout aux édifices religieux qu'ils détruisaient jusque dans leurs fondements.

L'année 860 peut être marquée comme date des plus affreux malheurs de Massilie. C'est alors également qu'ont dû être ruinés

ses derniers monuments antiques et les constructions de Cassien à Saint-Victor.

Les Normands n'avaient fait que passer, mais les Maures étaient à demeure et prétendaient occuper la Provence et Massilie au nom de l'empire d'Orient.

Entre temps, l'Empire créé par Charlemagne fut démembré plusieurs fois et les lambeaux, dans peu d'années, passèrent des fils aux petits-fils de ce grand homme. En dernier lieu, les provinces comprises entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône furent érigées en royaume de Provence (855) en faveur d'un fils de Lothaire du nom de Charles.

Celui-ci également maître des comtés d'Uzès et de Viviers et de la ville de Lyon fit sa résidence dans cette dernière ville.

La Provence reprenait alors une existence à part, après avoir été réunie aux états des Francs pendant 242 ans, soit depuis Thierry II et Clotaire II.

C'est durant le règne de Charles, fils de Lothaire, que les Normands, remontant, au moyen de leurs innombrables bateaux armés en pirates, les principales rivières de la France, le Rhône aussi bien que la Seine et la Loire, pénétrèrent dans l'intérieur des terres et apportèrent la désolation partout où il leur plût d'aborder.

L'année 860 fut particulièrement funeste à la Provence.

Mais la faute n'en fut pas, bien s'en faut, au jeune roi Charles, lui qui ne négligea rien pour arrêter les maux du pays. Il serait donc injuste de le confondre avec Charles-le-Chauve, son oncle, dont il sera bientôt fait mention.

Charles avait trouvé la Provence d'autant plus accessible aux entreprises des Normands et de tous autres envahisseurs qu'elle venait d'être désolée par les intrigues du duc ou gouverneur Folcrade qui avait voulu la soustraire à l'autorité de Lothaire. Or, son premier soin avait été de révoquer un mandataire aussi peu recommandable et de lui substituer précisément le comte Gérard de Roussillon, le héros légendaire de toutes les épopées méridionales les plus chevaleresques. C'est à Gérard de Roussillon qu'on doit attribuer la cessation à Massilie et en Provence des maux que les Normands y causaient et peut-être aussi l'éloignement momentané des Maures ou Arabes.

Gérard était encore gouverneur de la Provence, en 863, lorsque le jeune Charles mourut sans enfants, laissant la couronne à son frere, l'empereur Louis II, dit le Jeune. Ce fut un bonheur pour le pays, car il y eut bientôt à lutter les armes à la main avec Charles II, dit le Chauve, qui voulut s'emparer de l'héritage de son neveu et ne négligea rien pour y parvenir. Rien d'affreux comme les guerres civiles de cette époque où les camps ne se remplissaient pas seulement de part et d'autre de mécontents avides de pillage, mais encore de gens nomades chez qui était éteint tout attrait pour la propriété du sol !

Les troupes de Louis II succombèrent sous le poids du nombre, en 869, près d'Aix, dit-on, et Gérard fut refoulé jusqu'à Vienne. Charles-le-Chauve avait mis à la tête de son armée en Provence, son beau-frère Boson, ne se doutant pas que celui-ci travaillerait seulement dans son intérêt particulier.

Mais l'illusion ne fut pas de longue durée, car du vivant même de Louis II, Boson laissa deviner ses projets ambitieux. Créé duc de Normandie par Charles-le-Chauve, son beau-frère, il obtint encore de celui-ci, à la mort de Louis II (875) le titre de gouverneur de la Provence, et peu après, dans le but de nouer des alliances, il enleva Hermengarde, fille de Louis.

On va jusqu'à dire que pour être libre d'épouser la plus riche héritiere de l'Europe, le nouveau gouverneur s'était débarrassé de sa première femme en l'empoisonnant.

De son côté, Hermengarde, naguère fiancée à l'empereur d'Orient, était très envieuse d'une couronne de souveraine et on l'accuse d'avoir aidé Boson, vers la fin du règne de Charles-le-Chauve, à se rendre indépendant en Provence. Le moment de réaliser complètement ces désirs leur sembla opportun, dès que Louis-le-Bègue eut cessé de vivre (879).

A la première nouvelle de la mort de ce prince, Boson se présente aux troupes comme roi, et, pour légitimer son usurpation, il a l'habileté de se faire investir presque aussitôt de ce titre, dans le château de Mantaille, près de Valence, par un concile composé de six évêques et de dix-sept archevêques. Son sacre eut lieu dans la cathédrale de Vienne, le 15 octobre 879.

De grands troubles et des guerres presque continuelles eurent lieu sous Boson, Louis III et Carloman refusant de renoncer à leurs droits sur la Provence. En 884 encore, Massilie tenait pour les princes carlovingiens. Cela résulte de la charte 9 du Cartulaire de Saint-Victor. Ce même document qualifie de *Comté* une subdivision territoriale assez étendue dont cette ville était le chef-lieu.

Boson, au moment de sa mort (887) jouissait paisiblement du royaume d'Arles, parce qu'il avait été admis à l'hommage par Charles le-Gros. Il put ainsi le transmettre a son fils Louis, à peine âgé de quatre ans.

C'est pendant la minorité de ce dernier

les Maures s'emparèrent du port
ropez et du massif de montagnes
inent au Nord, et se retranchè-
les endroits les plus difficiles, de
pouvoir désoler la Provence sans
crainte d'être poursuivis dans leurs refuges.

Devenu homme, au lieu de tourner son activité contre les Maures et les bandits de toute race qui les aidaient, Louis se rendit en Italie pour y disputer la couronne impériale. Il parvint à la poser sur sa tête (900), mais ce succès momentané lui coûta cher, car, surpris dans Vérone, il fut dépouillé par son compétiteur et renvoyé en Provence après qu'on lui eut crevé les yeux (903).

Ce prince infortuné qui ne fut plus connu que sous le nom de Louis-l'Aveugle, étant à Arles (904), fixa le périmètre d'un fief qui entourait le monastère de Saint-Victor et comprenait tous les emplacements des principaux faubourgs de Massilie, ou Ville-Abbatiale. (Charte 10 du Cartulaire de Saint-Victor.)

C'est à peu près à cette époque que le nom de Massilie, sans que nous puissions expliquer pourquoi, se modifie. Dans une période relativement très courte, les actes publics indiquent les mots de Masilie, Marsilie et Marcelie. Cette dernière forme subsiste pendant plusieurs siècles; c'est celle que nous adopterons dorénavant.

§ XVIII.

C'est dans le même temps que l'évêque qui était le seigneur le plus puissant à Marcelie acheva de s'emparer de la Villé Haute et en devint le baron. Il substitua ainsi son pouvoir à celui que les Romains avaient exercé et qui, de la main de ceux-ci, était passé dans celle des Goths. Quant à la Ville-Basse de la même façon qu'elle avait su échapper à la domination des conquérants, elle continua à conserver une administration indépendante et un pouvoir municipal capable, en temps ordinaire, d'assurer le respect des habitants.

Malheureusement, Marcelie était alors en proie à des épreuves qui rendaient toute réglementation inutile. Les bandits cantonnés dans les montagnes nommées depuis lors *Chaîne des Maures* venaient sans cesse désoler toutes les parties de la ville. Le pillage avait été poussé si loin, en 923, que l'évêque Drogon déclarait la ville de Marcelie inhabitable pour son clergé, *(Propter continuos Sarracenorum impetus suis in locis manere non posse,* et obtenait de son métropolitain, l'archevêque d'Arles, des secours en vivres et en vêtements.

Tout le restant de la Provence était également désolé et le découragement était tel qu'on trouvait difficilement alors, d'après le moine Ermentaire, un homme qui put dire : « Arrêtez, arrêtez, arrêtez ! combattez pour « la patrie, pour vos enfants, pour la nation : « *pro patria, liberis et gente.* »

Quoi qu'il en soit, ce cri généreux sortit enfin de la poitrine d'un ancien gouverneur de Provence, Hugues, qui laissant au fils de l'Aveugle le seul comté de Vienne, retint pour lui le surplus du pays, à titre de comté d'Arles, et se mit à préparer de grands armements contre les Maures ou Sarrasins.

Hugues était beau-frère de l'empereur d'Orient dont la flotte, à sa demande, vint dans le golfe de Saint-Tropez, l'antique Semblencie, détruire la marine de ces misérables, pendant que les troupes levées en Provence, assiégeaient leurs redoutables forteresses de Fraxinet.

On touchait au moment d'en finir avec les Maures en Provence, lorsque Hugues, apprenant qu'il avait des chances favorables pour ceindre la couronne d'Italie, eut la perfidie non-seulement interrompre la guerre contre les plus grands ennemis de l'humanité, mais encore de leur abandonner le pays et de traiter même de la garde des Alpes, afin de régner seul en paix en Italie (926).

Hugues crut calmer l'ambition de son fils Lothaire en partageant le trône avec lui, mais il ne tarda pas à être obligé de le céder en entier et de retourner ignominieusement en Provence où il attendit la fin de ses jours, au fond d'un cloître, à Vienne (947).

Sa mort concordant presque avec celle de son fils Lothaire, il n'y eut pas de conteste au sujet du testament par lequel il léguait son immense fortune privée à la princesse Berthe, veuve d'un comte ou gouverneur partiel de Provence du nom de Boson.

Quant aux Etats que Hugues possédait encore, ils ne passèrent pas tous dans les mêmes mains ; on peut dire, avec quelque fondement, que ce fut alors que finit en réalité ce royaume d'Arles dont nous avons déjà suivi les dernières traces (Voir : *Commune d'Arles*) et que commença véritablement le *comté de Provence* dont Marseille allait dépendre longtemps d'une manière plus ou moins défavorable pour ses intérêts.

Boson II, par motif de parenté, dit-on, avec Boson, époux de Berthe, se trouva à la mort de Hugues, chargé de gouverner les provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun et il en profita pour en former, à son profit, un comté à part, ce qui ne souleva aucune protestation, car le pays tout entier était alors à conquérir sur les Maures (948).

On croit assez généralement que Boson II, époux de Constance, a été le père non

seulement du comte de Provence Guillaume-le-Grand, dont il va être parlé bientôt, mais encore de Pons, duquel descendirent ces nombreux vicomtes qui, pour la plupart, furent heureusement mêlés aux destinées de Marseille.

Le comte Boson ne négligea rien pour atténuer, autant que les circonstances le permettaient, les maux causés par Hugues. Ainsi, les moines de Saint-Victor ayant pu revenir à Marcelie (965), ce qui donne la mesure du calme relatif de cette époque, il s'empressa de leur départir des propriétés territoriales nombreuses et importantes (Cart. charte n° 29). Ce n'était la, soit dit bien vite et en toute réalité, qu'une restitution partielle des grands biens que l'abbaye avait possédés très anciennement et que les malheurs du temps avaient permis de réunir, depuis peu, au domaine du prince. Si un doute pouvait exister, il suffirait pour le voir disparaître, de s'arrêter un instant aux noms et aux confronts des propriétés dont il s'agit.

Le comte Guillaume succéda à son père Boson (968) et parvint à assurer définitivement la tranquillité à Marcelie et à toute la Provence, en détruisant les forteresses du Fraxinet qui servaient de repaires depuis 80 ans aux Maures et à tous les brigands des contrées voisines. L'entreprise fut longue et difficile.

L'empereur Othon offrit de venir en aide à Guillaume, après avoir expulsé les Maures de l'Italie (969), mais le comte de Provence aima mieux triompher avec les seules ressources locales, heureux de faire ainsi renaître le patriotisme et la foi en l'avenir.

Il fallut disputer pied à pied presque toutes les parties de la Provence aux bandes qui s'échappèrent du Fraxinet et la guerre ne fut entièrement terminée qu'en 975.

Alors commença pour Guillaume un travail immense, celui de rétablir les limites des héritages, de faire rendre aux légitimes propriétaires les terres envahies, et de donner celles qui n'avaient plus de maître aux personnes qui l'avaient le mieux secondé dans la lutte contre les Maures.

Les documents historiques, à cet égard, abondent et il est à désirer qu'un jour il en soit fait largement usage, dans l'intérêt de notre honneur national.

L'autorité de Guillaume sur les provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Embrun et d'Aix fut absolue et le comte pouvait dire qu'il la tenait de Dieu, car le sort des armes et l'assentiment des habitants lui avaient livré le pays.

Il n'est pas probable que ce prince, mort en 992, se soit jamais soumis à l'hommage envers personne ; cependant depuis que l'antique royaume de Provence était arrivé à former deux états indépendants portant l'un et l'autre le nom de Bourgogne (888) tout ce qu'il avait possédé (le comté d'Arles ou de Provence, y compris Marseille) passait, au point de vue des grandes divisions territoriales, pour faire partie de la Bourgogne cisjurane.

En conséquence Guillaume aurait dû reconnaître pour son suzerain Rodolphe III, dit le Fainéant, qui prenait au sérieux l'exercice de ses droits de souveraineté sur les deux Bourgognes, si bien qu'un jour (893) il prétendit avoir, *proprio motu*, subdivisé ces contrées en quatre comtés distincts : Bourgogne, Dauphiné, Maurienne et Provence.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce point, car nous avons eu déjà l'occasion (Voir *Commune d'Aix*), sinon d'éclaircir les faits relatifs au commencement du comté de Provence et à la filiation des premiers comtes, du moins de faire connaître la nouvelle forme de gouvernement que se donna le pays.

Nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Il nous paraît plus naturel de jeter un coup-d'œil d'ensemble sur les institutions marcéliennes et sur les divers pouvoirs qui étaient en mesure d'influencer les destinées du pays.

§ XIX.

Toute autorité souveraine venant du dehors ne fut plus seulement fictive; elle devint répulsive, lorsque les rois de Bourgogne se trouvèrent être de nationalité allemande, tandis que la fille de Guillaume, Constance, épousait (998) le roi de France, Robert, fils de Hugues Capet.

Les comtes d'Arles étaient véritablement les seigneurs et maîtres en Provence, et ils en donnèrent la mesure en établissant un de leurs proches parents vicomte de Marseille, moyennant obligation de relever d'eux, mais sans retour possible des biens cédés et avec pouvoir de les aliéner en totalité aussi bien qu'en partie, liberté dont ils ne manquèrent pas de profiter.

La vicomté de Marcelie fut formée de tout le littoral compris entre Fos et Fréjus, des pays situés sur la rive orientale de l'étang de Berre, de l'ancienne vicarie de Trets et de la vallée de l'Huveaune.

Si l'on néglige les prolongements de la vicomté sur le littoral, d'un coté vers Fos et de l'autre vers Fréjus, on aura son périmètre à l'aide d'une ligne passant, de l'Ouest à l'Est, par les Pennes, Cabriès, Gardanne, puis descendant brusquement sur Saint-Savournin, en laissant Mimet en dehors, pour venir à Auriol, Nans, Mazaugues, et de là arriver à Cuges, au Castelet et la Cadière et enfin à la mer.

Cette délimitation correspond à peu de

choses près, au partage qui fut fait de la vicomté de Marseille, le 14 juin 1212, entre Hugues de Baux, Roncelin et Adhémar, partage qui avait pour objet Aubagne, le Castelet, la Cadière, Seillon, Saint-Marcel, Roquefort, Juillans, Mazaugues, Gardanne, Roquevaire, Gémenos et Aups. Au reste ce périmètre correspond à celui de l'ancien évêché de Marseille.

Marcelie était la capitale de ce petit Etat, et en disant Marcelie on doit entendre seulement la Ville-Basse, c'est-à-dire les restes de la ville grecque, les comtes n'ayant pu attribuer à leurs parents que le gouvernement de la partie de la cité dite *Villa Comitatis seu inferior*, attendu que le surplus de la cité se trouvait déjà depuis longtemps dévolu à d'autres.

Ainsi, la Ville-Haute, *Villa episcopalis seu turrium* et *Villa prepositurœ et operœ sedis* était placée sous la juridiction des évêques et formait un fief dit de Sainte-Marie.

Enfin les abbés de Saint-Victor, depuis longues années et malgré les désastres qu'ils avaient eu à subir de la part des Normands et des Sarrasins, jouissaient de la juridiction sur les faubourgs qui s'étendaient aux alentours de leur monastère et dont l'ensemble était connu sous le nom de fief du Pin ou du Paradis.

L'*ager marsiliensis*, soit le territoire avoisinant la ville, qui comprenait principalement les quartiers dénommés alors *Arcolens, Centro, Plumbarias, Sarturan, Sanctus-Genesius* se trouvait réparti entre trois seigneurs, comme la ville elle-même. Seulement le lot de l'évêque, situé à l'Est et au Nord de la Ville-Haute, était le moins important.

Toutes ces divisions de juridiction, quant aux personnes et aux choses, ne pouvant que contrarier la prompte et sûre expédition des affaires, il en résulta un réveil des idées d'association d'intérêts remontant peut-être aux Gaulois, mais développés largement autrefois par les Grecs et les Romains. Aussi, les chefs de famille des trois fractions de la ville ne tardèrent pas à se considérer comme formant un seul municipe, et avant de pouvoir réaliser ce municipe ils eurent des conseils particuliers fonctionnant auprès de l'évêque et auprès du vicomte.

Le conseil de ville, tout en travaillant à réduire l'autorité du vicomte, ne craignit pas dans certaines occasions de lui déléguer, dans l'intérêt des habitants et comme témoignage d'une estime toute personnelle, quelques uns des pouvoirs dont il avait le plus raison d'être jaloux.

Il rentrerait sans doute dans notre sujet de suivre la succession des vicomtes de Marseille et de les nommer en indiquant brièvement, au point de vue local, ce qui est le plus digne de remarque pour chacun d'eux, mais nous sommes forcé de nous maintenir dans les limites proportionnées à notre cadre.

Nous devons nous contenter de dire que les vicomtes de Marseille furent toujours entourés de nombreux enfants et aimèrent infiniment le luxe, ce qui leur occasionna des embarras dont la communauté de la Ville-Basse sut très-habilement profiter.

Le premier prince qui ait été seigneur de la Ville-Basse, ou du moins celui que l'on voit commencer à prendre le titre de vicomte (972) est un Guillaume, fils de Pons. Il a existé à la même époque qu'un autre Guillaume, son parent, qui était fils de ce Boson que nous avons déjà signalé comme ayant chassé les Maures du Fraxinet.

Guillaume, vicomte de Marcelie et peut-être même son père avaient fortement aidé à la délivrance du pays ; c'est ce qui explique pourquoi leurs successeurs, ainsi qu'ils l'avaient été eux-mêmes, n'étaient tenus envers les comtes de Provence qu'à un service de chevauchée. Ils disaient tenir leur vicomté de la grâce de Dieu. Leurs sceaux les représentent à cheval armés de toutes pièces. Un de leurs fils occupa souvent le siége épiscopal de Marcelie, ce qui donnait à l'administration une unité favorable et était de nature à éviter des tiraillements prolongés.

Aucun membre de la famille des vicomtes n'est allé guerroyer en Terre-Sainte, à l'exception d'Aycard, petit-fils du vicomte Geoffroi, qui prit dans sa jeunesse une part glorieuse à la première croisade, avant de devenir prévôt de l'église de Marcelie (de 1117 à 1165). Raimond, comte de Saint-Gilles, faisait très grand cas de son compagnon d'armes, ainsi qu'il le déclare dans une charte de l'an 1103.

Sauf cette exception, on peut donc dire que les seigneurs marceliens n'eurent pas l'humeur belliqueuse, car ils ne sont nommés dans aucune chronique comme ayant accompli des actions d'éclat, dans les XIe et XIIe siècles. Pour la plupart ils vécurent pieusement et presque tous ils enrichirent de leurs dons le monastère de Saint-Victor.

C'est tout d'abord le vicomte Guillaume Ier qui après avoir relevé de ses ruines l'abbaye de Saint-Victor, y meurt (1004) entre les bras du prieur, et sous l'habit de saint Benoit, laissant de sa première femme Billielis quatre fils : Pons, Guillaume, Fulco, Arnulphe, et une fille Billielis, et de sa seconde femme Hermengarde, une fille nommée Astrude. Viennent ensuite Guillaume II, dit le Gros, et Fulco, qui se signalent, comme leur père, par de nombreux dons en faveur des églises et surtout de l'abbaye de Saint-Victor.

A Guillaume II, mort en 1047, succédèrent Guillaume III qui mourut en 1085 et Geoffroi Ier qui décéda en 1090.

Pons II et Hugues possédèrent la vicomté

après leur père Geoffroi Ier. Celui-ci, plus connu sous le nom de Hugues-Geoffroi eut pour successeurs ses fils Aycard, Geoffroi II, Hugues-Geoffroi et Bertrand.

Nous avons déjà dit combien il serait difficile d'indiquer l'étendue de la part de souveraineté de chacun des vicomtes dans la Ville-Basse, car il est à croire qu'à la mort de chacun d'eux, le fief de la Ville-Basse, tout comme le surplus de l'héritage, se subdivisait, et c'est ainsi que la commune de Marcelie put successivement acheter les droits de chacun d'eux. Groupons les dates et les faits.

Hugues-Geoffroi eut de sa femme Dulcetine Raymond-Geoffroi Ier, et celui-ci qui se maria à Pontia eut pour héritiers Hugues-Geoffroi II, Bertrand-Geoffroi et Geoffroi III qui portèrent tous les trois le titre de vicomte de Marcelie. Mais seul le premier continua la descendance de la famille vicomtale. Sa femme Cécile lui donna Hugues-Geoffroi III, Guillaume, Barral, Raymond-Geoffroi, surnommé Barral-Geoffroi, qui fut évêque de Marcelie et Roncelin, dont l'existence fut marquée, dès 1170, par des écarts singuliers dont nous aurons à parler bientôt en énumérant par ordre de date les vicomtes qui cédèrent à la communauté leur part de juridiction sur la Ville-Basse.

Hugues-Geoffroi III a le premier donné à Marseille, l'exemple de la vente à des bourgeois des droits seigneuriaux. Pour la somme de 20,000 sous royaux couronnés, il engagea à Guillaume Vivaux et au juif Botris, la quatrième partie du port de la ville, jusqu'au moment où il pourrait leur rendre cette somme.

Hugues l'endetté épousa Sibille dont il eut trois fils : Rostand d'Agout ; Raymond-Geoffroi qui laissa deux fils Isnard d'Entrevènes et Reforciat ; Geoffroi-Gaufridet qui n'eut qu'une fille nommée Sibille de sa femme Guillaumette de Blacas, et une fille Adalasia qui épousa Raymond de Baux, fils de Bertrand, prince d'Orange, lui apportant en dot la portion que son père avait eue dans la vicomté de Marseille.

De leur coté Guillaume et Barral, fils de Hugues-Geoffroi II s'étaient mariés, mais ils n'eurent qu'une fille chacun.

Mabile, fille de Guillaume, épousa Gérard Adhémar et Barrale, fille de Barral, fut mariée à Hugues de Baux, fils de Bertrand de Baux et de Tiburge d'Orange.

Roncelin qui occupe dans l'histoire de Marseille plus de place que tous les autres personnages que nous venons de nommer, se rendit célèbre par ses nombreuses dettes et sa légéreté de caractère. On le vit successivement moine de Saint-Victor, époux de sa nièce Adalasie, excommunié par Innocent III, moine une seconde fois et finalement laïque et vicomte de Marcelie. C'est en cette qualité qu'on le voit partager ses terres avec Hugues de Baux et Gérard Adhémar, époux de ses nièces Mabile et Barrale, vendre à Saint-Victor le château de Julhans, engager à Guillaume-Anselme une partie du port, et faire don au monastere de Saint-Victor de tout ce qu'il possédait dans la vicomté et du sixième de la seigneurie du port, ne se réservant que celle des tours du Château-Babon qui lui était échue. Roncelin mourut en 1216, sans avoir éteint ses dettes.

Les noms de tous les personnages que nous venons de mentionner se trouvent trop souvent dans les actes marseillais du moyen-âge, pour que nous ayons pu nous dispenser de rappeler sommairement leur filiation. Nous clôturerons la liste des derniers vicomtes si nous nommons Reforciat et Burgondion Ier et les enfants de ce dernier : Raymond de Roquefeuil, Burgondion II, Isnard d'Entrevènes, Dragonet et Raymond-Geoffroi, tous fils et descendants de Raymond-Geoffroi II, surnommé Barral, qui comme Roncelin ne garda que sa *tour* de toutes les portions de la vicomté qui lui avaient appartenu et qu'il vendit aux Marceliens.

Le signe apparent de la puissance que les vicomtes ou seigneurs de Marcelie tenaient généralement à conserver, consistait en une *tour* qu'ils élevaient eux-mêmes quand ils ne l'avaient pas reçue déjà en héritage. Ces constructions si nombreuses à un moment donné, disparaissaient au fur et à mesure du rachat partiel de la vicomté. Mais les acquisitions des propriétés, les droits et les prérogatives des vicomtes ne furent pas opérées coup sur coup. Loin de là, les années s'écoulaient des unes aux autres et ce n'est que dans les occasions favorables que les habitants de la Ville-Basse pouvaient agir ; il fallait attendre le plus souvent les embarras financiers du côté des détenteurs.

L'évêque et l'abbé de Saint-Victor étaient favorables à l'émancipation de la Ville-Basse et voyaient de bon œil l'emploi que les Marceliens faisaient ainsi des bénéfices qu'ils réalisaient journellement.

§ XX

Les croisades furent pour la ville une de ses plus grandes époques de prospérité commerciale. L'approvisionnement des flottes, le mouvement continuel qui s'opéra entre les armées des Croisés et le continent d'où partaient des renforts et des expéditions annuelles occasionnèrent des échanges importants et les richesses des habitants augmentèrent avec rapidité.

Transcrivons à ce propos une page du livre intitulé : ***Marseille, son passé, son présent, son avenir.***

Les statuts municipaux de Marseille, ré-

digés en 1228, et qui constatent probablement des usages antérieurs, attestent le grand mouvement d'hommes d'armes, et de pèlerins qui, pendant deux siècles, affluèrent dans son port. Tout y est prévu : le nombre d'hommes qu'un navire peut porter, l'espace qu'il faut accorder à chaque passager, la quantité de provisions qu'il peut emporter.

Habituellement il partait deux convois par an, l'un au printemps, l'autre en été ; la nécessité de se défendre contre les pirates obligeait a ne marcher que de conserve.

Comme la concurrence était grande, le sort fixait à chaque patron son tour de chargement. Tout navire était soumis à une visite de la part des prud'hommes désignés par le commerce; les patrons s'engageaient par serment a prendre soin des pèlerins en santé et en maladie, à la vie et a la mort ; en cas de décès, le patron devait recueillir leurs effets et les déposer au lieu d'arrivée dans une maison hospitalière pour y demeurer à la disposition de leur famille. Chaque pèlerin pouvait occuper dans le navire un espace de deux palmes et demie de haut sur six et demi de large et sept de long pour se coucher. La solde des matelots était de quinze sous par mois ; on ne pouvait introduire dans l'équipage plus de quatre marins étrangers ; chaque navire devait être muni d'armes suffisantes pour repousser une attaque. Tous ceux qui s'embarquaient, les pèlerins exceptés, contractaient l'obligation de concourir à la défense commune ; partout où le navire abordait, ils acceptaient par avance la juridiction des consuls de la cité.

Le transport des pèlerins n'était pas la seule occupation de la marine marseillaise ; pendant les croisades, l'approvisionnement des armées donna lieu à un grand mouvement de marchandises et à de riches retours.

Les cargaisons de sortie se composaient de vin, d'huile, de farine, de viandes salées et de marchandises de toute sorte ; l'équipement des Croisés avait donné lieu a une active fabrication d'armes. La rue Lancerie doit son nom aux nombreux ateliers dans lequel les lances étaient forgées. Il y avait des fabriques de drap a Marseille, Arles et Grasse, on teignait la laine en rouge. La Romanie, l'Espagne, Narbonne et la Provence fournissaient les colorants ; les laines venaient de Barbarie et des plaines de la Crau ; les draps de Provence étaient recherchés par les étrangers et surtout par les Génois. Pour empêcher leur concurrence, il leur fut défendu de charger des draps sur leurs navires quand il y avait dans le port des navires marseillais qui en formaient leur cargaison. On tissait également des toiles en coton du Levant et en chanvre de Bourgogne, et diverses espèces de serges en fil de chanvre. Les cuirs de Marseille étaient renommés en Espagne et en Italie ; la corporation des tanneurs jouissait d'une haute considération dans la cité, qui prenait habituellement dans son sein des consuls, des échevins et des conseillers municipaux. Dès le XIIIme siècle, on fit à Marseille du papier de coton ; c'est sur ce papier que sont écrits les vieux registres de la ville et probablement aussi une partie des actes judiciaires du temps.

Marseille, outre ses propres productions, faisait un transit assez considérable des produits de l'intérieur : la draperie de France, la toilerie de Bourgogne, les maroquins trouvaient dans son port un écoulement facile.

Les principaux articles qui composaient les cargaisons de retour, étaient les pelleteries, la cire, les épiceries, le poivre, le sucre, l'ivoire, l'encens et la soie.

Avec l'or ainsi récolté les détenteurs de la dernière fraction des droits de vicomté avaient été désintéressés. La partie principale de la ville était maîtresse de ses destinées et les deux villes épiscopale et abbatiale se trouvaient assez bien administrées pour suivre librement une impulsion unique. Ainsi, dès les premières années du XIIe siècle, Marcelie formait une petite puissance homogène capable de tenir tête au besoin à de puissants souverains.

Il n'en fut pas jugé autrement par Raymond Bérenger, lorsque le comté de Provence vint à lui échoir. Ce prince, plus sage que ses successeurs, crut devoir, *comme suzerain de Marcelie*, respecter les cessions successives de toutes les fractions de la vicomté de Marcelie en faveur de la Ville-Basse et laissa celle-ci perfectionner son organisation municipale et donner à cette organisation un caractère souverain sous le nom de République.

Il eût eu bien tort d'agir autrement, car les vicomtes n'avaient rien fait qu'ils ne fussent en droit de faire. En outre la transmission de pouvoir avait eu lieu sans trouble, a la satisfaction de tous et pour le plus grand avantage commun au dedans et au dehors.

C'était, d'ailleurs, les gens de négoce les plus capables, qui, réunis en conseil, veillaient sur l'administration de la chose publique. Cette prépondérance leur était dûe, car ils possédaient des richesses dont ils savaient faire le plus noble emploi jusqu'au fond de l'Orient.

Résumons les faits principaux d'une période aussi prospère pour la ville que nous appellerons désormais Marseille, de la forme que l'on voit apparaître dans les actes publics dès le commencement du XIIIe siècle.

Foulques, un des premiers rois de Jérusalem (1131), accorda aux Marseillais des

exemptions de droits d'entrée et de sortie sur toutes les marchandises, voulant ainsi récompenser plusieurs d'entre eux d'avoir pris part à la conquête de la Palestine sous la conduite d'Aycard.

Cet exemple de bonne justice fut suivi en Orient par d'autres princes chrétiens. Baudoin III, fils de Foulques, alla plus loin : comme témoignage de reconnaissance des 3,000 besans d'or que les Marseillais lui fournirent, il leur donna dans la ville de Jérusalem une maison, et, à Saint-Jean-d'Acre, un four, une église et une rue; en un mot, les éléments d'une factorerie au sein de laquelle ils pourraient vivre suivant leurs usages.

Afin que rien ne put manquer pour la formation de cette factorerie, en l'année 1163, on vit l'évêque de Bethléem leur céder à son tour un château appelé Romadet et diverses maisons dans la ville d'Acre, et ce pour les remercier de 2,208 besans sarrasins qu'il en avait reçus. C'est également en guise de remerciement des secours qu'il avait obtenus des Marseillais qu'Aymeric, roi de Chypre, confirma en leur faveur les exemptions et les franchises que ses prédécesseurs leur avaient déjà accordées dans l'île de Chypre.

En 1187, Conrad devenu maître du comté de Tyr, leur expédia des lettres-patentes par lesquelles il leur permettait de faire le négoce dans Tyr, sans avoir à payer aucun droit et d'y établir une juridiction consulaire, c'est-à-dire des juges particuliers pour vider leurs procès commerciaux.

Ainsi commençaient ces Echelles du Levant qui ont été si favorables aux relations lointaines des Européens.

Guy, huitième roi de Jérusalem, consentait, en 1190, une déclaration par laquelle, comme ses prédécesseurs depuis Foulques, il octroyait aux Marseillais la faculté de faire le commerce dans toute l'étendue de son royaume, et spécialement à Saint-Jean-d'Acre, sans être tenus d'acquitter aucun droit d'entrée et de sortie. Ils étaient autorisés, en outre, à avoir dans cette dernière ville un consul ou vicomte.

Ces diverses concessions furent confirmées et même augmentées par Amaury Ier, roi de Jérusalem, en 1162; par Henri Ier, roi de Chypre, en 1236, et par Jean de Brienne, en 1212, pendant qu'au nom de sa femme Marie, héritière de Jérusalem, il veillait sur les dernières possessions des Croisés en Terre-Sainte.

§ XXI.

Mais les affaires du commerce extérieur ne faisaient point oublier aux négociants marseillais celles de leur indépendance municipale. Sous les faibles vicomtes, auxquels était échue la puissance féodale dans l'ancienne ville grecque, les habitants avaient repris des idées d'initiative et d'indépendance, et ils étaient parvenus, avec beaucoup d'esprit de vérité, à unir les intérêts et à agir collectivement. L'exemple des villes de Gênes, de Pise, de Venise était continuellement sous leurs yeux et ils ne tentèrent pas vainement de l'imiter.

Ils s'affranchissent définitivement de la suprématie de la vicomté et formulent une *ghilde* au mois d'avril 1212.

En 1214, rassurée du côté de l'Italie par des traités de paix et de commerce avec Gaëte (1208) et Pise (1210) *l'Université* marseillaise qui possédait presque en entier, à titre souverain, la ville vice-comitale, obtient de Hugues de Baux la cession de la portion de la vicomté qui lui appartenait encore.

Il ne restait plus qu'à faire consentir Gérard-Adhémar. Celui-ci, résistant aux propositions amiables, est chassé de Marseille avec sa femme Mabile ; réduit à l'extrémité de se trouver en exil, il consent à vendre ses droits, moyennant 5,000 sous royaux couronnés et une pension de 100 livres par an.

Nous empruntons à un auteur contemporain quelques lignes de son livre sur le *Mouvement communal et municipal au moyen-âge*, relatives au fonctionnement de la seconde République de Marseille, en leur faisant subir toutefois des corrections nécessaires.

« La commune, cependant, prudente dans son triomphe, sentit la nécessité de faire un acte d'énergie. Par une délibération solennelle, elle exclut à perpétuité la race vicomtale des emplois publics. Tous les membres jurèrent par trois fois d'être inébranlables à cet égard, et il fut ordonné que tous les citoyens marseillais de l'ancienne ville vice-comtale, répéteraient ce serment, ce qui eut lieu, en effet, de la part de toutes les classes de la société, avec des accents d'enthousiasme et au milieu des fêtes publiques.

« Voici comment s'organisa le gouvernement de la cité. Un magistrat suprême fut chargé de la haute administration du pouvoir exécutif et du commandement des troupes. Il eut le titre de Podestat. Il devait être étranger au pays, pour ne pas être soumis, dans l'exercice de son autorité, à des influences locales et à des considérations de famille. La République lui faisait un traitement de 1,800 livres royales couronnées.

« Le Podestat avait sous ses ordres un Viguier ou lieutenant; trois Syndics lui étaient encore subordonnés, lesquels, suivant les termes contenus dans la charte de leur institution, devaient être « *probi homines, providi et discreti ac legales cives civitatis vice comitalis Massiliæ, et habitantes in ea, non tamen jurisperiti.* »

« Une Amirauté composée de six officiers,

désignés sous le nom de Prud'hommes dirigeait le département de la guerre et de la marine.

« Un Grand-Conseil était investi du droit de discuter les questions législatives et d'en préparer la solution. Il surveillait tous les fonctionnaires et pouvait les destituer, dans le cas d'une mauvaise gestion.

« Le Conseil-Général était composé de quatre-vingt-neuf membres, savoir : quatre-vingts bourgeois, négociants ou marchands, trois docteurs en droit et six chefs de métier.

« Le Podestat et tous les fonctionnaires publics n'étaient nommés que pour un an. Ils n'étaient rééligibles qu'après une année d'intervalle.

« On ne pouvait cumuler deux emplois. Les membres du Grand-Conseil et les chefs de métier étaient seuls aptes à exercer une autre fonction publique en même temps.

« Les chefs de métier qui avaient tant d'influence dans ce système de gouvernement étaient nommés, chaque année, par leurs corporations respectives.

« La toute puissance nationale, la véritable souveraineté résidait dans l'Assemblée Générale du peuple, appelée *Parlamentum*, parlement. Tous les citoyens de la ville inférieure, ayant l'exercice de leurs droits civils, y étaient admis.

« L'assentiment du Parlement était nécessaire dans toutes les affaires importantes. Lui seul pouvait faire la guerre ou la paix, conclure des traités de commerce et d'alliance, et ce n'est qu'après son approbation que les résolutions du Grand-Conseil avaient force de loi. Ces résolutions ne pouvaient pas êtres modifiées; le peuple devait les adopter ou les rejeter purement et simplement.

« Le Podestat, à son avènement, prêtait serment au milieu des pompes les plus solennelles devant le Grand-Conseil et tous les chefs de métier réunis dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, appellée Salle-Verte.

« Là, une main sur l'Evangile, il jurait : 1° de respecter la liberté marseillaise et de ne gouverner que suivant les lois de la République ; 2° de se conformer à la volonté du Conseil et à celle du Peuple ; 3° de ne point divulguer les secrets de l'Etat; 4° de ne point permettre que les hérétiques demeurassent à Marseille et dans son territoire ; 5° de n'ouvrir et de ne lire qu'en présence des syndics, des clavaires et des chefs de corporations en service semainier, les lettres et les dépêches qui lui seraient personnellement adressées, ainsi que celles qui seraient à l'adresse du Conseil ; 6° de ne rien écrire lui-même à qui que ce fût, touchant les affaires publiques, hors de la présence et sans la participation des mêmes membres des corps auxquels était délégué l'exercice de la puissance souveraine.

« Le Podestat, entouré des syndics et des grands officiers, se plaçait ensuite sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville. Les bannières inclinées saluaient le nouveau chef de la République qui renouvelait son serment, toujours la main sur le livre sacré. Quand il avait finit de parler, les bannières s'inclinaient encore; alors le peuple faisait retentir l'air d'acclamations patriotiques, puis se répandait dans la Ville-Basse, ornée comme à son plus beau jour de fête, pour célébrer avec les vives démonstrations de la joie méridionale l'alliance heureuse du pouvoir et de la liberté.

« Le Podestat devait demeurer dans la ville quinze jours encore après l'expiration de sa charge, pour rendre compte de sa conduite et répondre aux plaintes que les citoyens auraient pu porter contre lui, soit pour malversation, soit même pour dettes.

« A l'exemple des autres états souverains, en outre de son antique pavillon massilien, l'ancienne Ville vice-comitale voulut avoir son oriflamme particulière. Comme il était d'usage de mettre tout étendard national ou local sous la protection de quelque saint, les Marseillais choisirent naturellement saint Victor, intrépide guerrier qui avait répandu son sang en confessant la foi chrétienne.

« Cet étendard, objet de la vénération publique, était déposé dans l'église abbatiale de Saint-Victor, sous la garde des religieux. Il figurait à la procession, le jour destiné à célébrer la fête du saint protecteur, et il était porté par un capitaine élu annuellement. Cet emploi infiniment honorable, était recherché par les preux chevaliers et par les principaux gentilshommes.

« Le sceau de la République portait l'effigie de saint Victor et l'inscription suivante :

Actibus immensis urbs fulget Massiliensis,
Massiliam vere Victor civesque tuere.

Ajoutons que l'empreinte de ce sceau fut mise souvent au bas des actes publics dont les stipulations mutuelles furent plus que jamais rédigées en langue provençale. Il ne pouvait en être autrement, après que les troubadours eurent donné à l'association du grec et de la langue vulgaire primordiale, une forme harmonieuse qui n'excluait ni la précision ni l'énergie.

Le mode de gouvernement que la République marseillaise s'était donné, fut accepté au dehors et personne ne songea a venir en troubler la paix.

Dom Sanche, exerçant le pouvoir au nom de son neveu Raymond-Bérenger, comte de Provence, contracte un traité par lequel il s'engage à protéger et à défendre les Marseillais (1216). L'année suivante, la République marseillaise fait alliance avec Hugues,

comte d'Empurias en Catalogne. En 1219, elle signe avec Nice un traité de commerce.

Marseille témoigne de sa puissance autant que de son indépendance par d'autres actes ou traités d'une importance plus ou moins considérable. En 1219, elle signe une transaction avec l'évêque et les chanoines de la Major; en 1221 et 1223, elle passe des actes du même genre avec les seigneurs d'Hyères et de Brégançon; en 1225, elle resserre avec la ville d'Avignon les liens d'amitié existant précédemment; en 1226, elle achète à Raymond de Baux la seigneurie de Roquevaire; enfin elle obtient de l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, qui affichait des prétentions à la suzeraineté de la Provence, la faveur de battre monnaie d'or.

Tout n'est pas là. En 1228, Marseille rédige son tarif des droits de douanes; en 1229, elle envoie des vaisseaux armés au secours de Jacques Ier, roi d'Aragon, occupé à chasser les Maures des îles Baléares et obtient de ce prince en retour le don de trois cents maisons de ville, d'une église et de sept maisons de campagne dans l'île de Mayorque.

Dès ce moment, l'Université marseillaise peut se livrer aux opérations commerciales les plus fructueuses dans toute la Méditerranée. Elle n'aurait eu plus rien à désirer, si par suite d'actes divers consentis autrefois par Roncelin, l'abbaye de Saint-Victor, alors toute puissante, n'était pas venue distraire quelques-uns de ses droits.

Roncelin, ce singulier vicomte qui fut tour à tour moine et homme du monde, sans cesser de battre monnaie au profit de tout venant avec les atômes de sa souveraineté féodale à Marseille, avait vendu et cédé formellement à l'abbaye de Saint-Victor, la troisième partie du palais vice-comital, la sixième partie du domaine seigneurial de la ville inférieure et la totalité du fief de Saint-Marcel. Le pape Honoré III, s'étant prononcé en faveur du monastère, la République proposa une transaction qui ne fut pas acceptée.

Marseille n'offrit pas alors seulement le spectacle d'une même ville appartenant à trois pouvoirs différents ayant chacun leur territoire et leur port : la Ville-Episcopale ou supérieure, sous la juridiction de l'évêque, qui possédait l'anse ou rade foraine de la Joliette (Porto-Gallo); la Ville-Abbatiale appartenant au monastère de Saint-Victor, avec l'anse des Catalans ou de Saint-Lambert pour port : la Ville-Basse, naguère vice-comitale possédant le véritable port, le Lacydon des Grecs, le Port-Vieux de nos jours. Cette dernière eut eu à être subdivisée et n'eut plus appartenu en entier à la République. Les abbés de Saint-Victor auraient eu à agrandir leur seigneurie déjà si considérable de la Ville-Abbatiale et cela serait venu atténuer d'autant l'importance de la Ville-Basse.

Ne pouvant amener les religieux à une cession amicale des droits qu'ils tenaient eux aussi de Roncelin, les Marseillais firent disparaître de vive force la colonne qui indiquait les limites des possessions respectives des deux villes, s'emparèrent des faubourgs avoisinant le port et rasèrent le château vice-comtal dont une tour appartenait encore au monastère.

L'abbé tint bon, appuyé par l'autorité du Saint-Siége, et pour faire lever l'excommunication qui avait été lancée contre eux, les habitants furent obligés de remettre les choses sur le même pied qu'auparavant. La colonne fut replacée (à l'Ouest du palais actuel de la Bourse) et le château vice-comtal rebâti sur son ancien emplacement (place Janguin de nos jours). Cela se passait en 1229.

Cet échec fut sensible aux Marseillais, qui crurent y voir, non sans raison, un triste présage pour le sort des libertés conquises. L'évêque Benoît d'Alignano qui avait été employé comme médiateur dans cette affaire n'avait pas travaillé du reste dans l'intérêt de la Ville-Basse, mais bien plutôt dans le sien propre et dans celui de Raymond-Bérenger, comte de Provence. Comme seigneur de la Ville-Haute, Benoît d'Alignano ne pouvait oublier que son prédécesseur avait vu un moment ses sujets s'ériger en République et suivre l'exemple de la Ville-Basse en nommant même un podestat.

En ce qui concerne le comte de Provence, le désir de lui complaire de la part de l'évêque, se traduisit bientôt ouvertement par la promesse publique d'empêcher les habitants de la Ville-Haute de prendre part aux hostilités contre lui (1230).

On était bien loin du temps où les habitants de la Ville-Basse pouvaient se prononcer librement en faveur de Raymond VI, comte de Toulouse, contre Simon de Montfort, tandis que Dom Sanche venait à peine de leur promettre de les défendre envers et contre tous. Raymond-Bérenger IV lui-même n'était-il pas convenu, peu d'années auparavant avec les Marseillais, de se pourvoir réciproquement de gens d'armes et de fantassins?

Au lieu de tout cela, le comte de Provence manifestait des regrets des concessions qu'il avait faites autrefois et essayait de reprendre l'autorité qu'il avait volontairement abandonnée.

Se voyant menacée dans son indépendance l'Université marseillaise se tourne du côté du jeune Raymond VII, comte de Toulouse, qui venait d'être investi du comté de Forcalquier, et déclare le reconnaître comme seigneur, sa vie durant, et à l'exclusion de

ses successeurs. Cet acte était plutôt un traité de commerce et un défi à l'adresse du comte de Provence qu'un acte de subordination, car la Ville conservait ses tarifs de commerce, ses magistrats et le droit de ne recevoir dans ses murs que les forces qu'elle voudrait y admettre. En retour, le prince accordait aux citoyens de Marseille la faculté d'aller dans ses terres, d'y séjourner, d'y négocier et d'en sortir à leur gré (1235).

Raymond-Bérenger, plus jaloux que jamais de la perte de ce qu'il appelait ses droits et prétendant remettre Marseille sous sa domination, se porta sur la ville avec ses troupes et en forma le siége. Les Marseillais ne manquèrent pas d'appeler à leur secours le comte de Toulouse, qui accourut pour les défendre.

Après une guerre de six ans, Raymond-Bérenger se vit contraint de conclure la paix dont les conditions furent réglées à Tarascon, en 1243, la ville de Marseille étant représentée en cette circonstance par Roolin, simple marchand drapier. La seule obligation imposée à Marseille fut de reconnaître le comte de Provence pour suzerain, ayant seulement le droit de chevauchée et celui de la monnaie.

Malgré ces abandons, la Ville-Basse ne restait pas moins souveraine, comme elle avait le droit de l'être d'après les cessions des anciens vicomtes. Son indépendance était reconnue par le comte de Provence

Cette guerre ne porta au négoce marseillais aucun préjudice notable. Des traités de commerce conclus avec Jean, seigneur de Beyrouth, et Henri, roi de Chypre (1236), lui furent d'ailleurs très-avantageux. Les armements dans son port n'avaient pas cessé de se multiplier et des expéditions maritimes se succédaient sans interruption.

En 1239, Thibault, roi de Navarre et comte de Champagne, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Bar, de Mâcon et de Nevers vinrent s'embarquer à Marseille. Le mouvement des Croisades qui contiuuait à l'enrichir, allait même reprendre une force nouvelle, pendant les deux expéditions de Louis IX (1248 et 1270). Mais cette prospérité fut gravement compromise par suite de faits politiques.

§ XXII.

Béatrix avait succédé à son père Raymond-Bérenger IV, et peu de temps après s'était mariée à Charles d'Anjou, frère de Louis IX (1245).

Charles se déclara d'abord satisfait des concessions que l'Université marseillaise avait faites à son beau-père et renouvela même les traités à cet égard. Ainsi la Ville-Basse put continuer à user largement du droit de souveraineté, comme le prouve le pacte d'alliance et de commerce conclu en 1246 avec la Sardaigne, pacte autorisant dans cette île l'établissement d'un consul marseillais et réduisant à un taux modéré les droits d'entrée des marchandises importées de Marseille.

Le bon accord avec le nouveau comte de Provence durait encore lorsqu'il voulut accompagner son frère Louis IX en Orient. Les Marseillais le secondèrent dans son entreprise autant qu'il était en leur pouvoir, et durant son absence, le sage ministre qui fut chargé du gouvernement de la Provence, Romée de Villeneuve, se garda bien de rien entreprendre contre eux.

Malheureusement, au retour de la Terre-Sainte, Charles, naturellement ambitieux et plein d'audace, se trouva dans des dispositions d'esprit toutes différentes à l'égard des Marseillais. Ne pouvant, disait-il, tolérer qu'au milieu de ses états de Provence quelques villes continuassent à être libres et à se régir par leurs propres lois, il entreprit de les soumettre pour établir son pouvoir partout. Arles et Avignon cédèrent; Marseille seule se défendit avec énergie. Pendant huit mois elle tint bon, mais elle finit par se rendre, obtenant du vainqueur des conditions sinon avantageuses, du moins propres à ménager son amour-propre.

Le titre de Ville-Municipale qui lui fut conservé put faire croire aux habitants qu'on leur laissait un peu d'indépendance, les deux traités signés entre Charles d'Anjou et Marseille, et connus sous le nom de *Chapitre de Paix*, contenant, du reste, quelques dispositions rassurantes.

Les affaires criminelles seraient encore jugées à Marseille en dernier ressort par des magistrats municipaux.

Les juges du prince qui connaîtraient par appel des matières civiles résideraient dans la ville.

Le gouvernement appartiendrait aux officiers municipaux qui auraient pouvoir de créer les magistrats, les notaires et les chapelains.

La monnaie de Marseille continuerait à avoir cours dans la ville comme auparavant.

Le comte n'imposerait ni droit, ni subside, ni taille sur les habitants.

Enfin, le comte ne pourrait faire élever aucune citadelle, ni abattre les remparts (1252, 1253).

Ce nouvel ordre de choses au fond acceptable eut duré et aurait pu donner de bons résultats, si, toujours trop jaloux de reprendre entièrement possession de leur liberté, les Marseillais n'avaient pas voulu faire acte d'indépendance, en 1256, en s'alliant avec Alphonse X, roi de Castille, qui leur assurait la plus grande protection pour leur commerce dans ses Etats. Mais mal leur en prit, car Charles marcha sur la ville, l'enleva par la famine et fit trancher la tête aux chefs de la

révolte; puis, revenant sur les concessions qu'il avait faites, quelques années auparavant, il institua un viguier qui présida le conseil communal dont les chefs de métier furent exclus à perpétuite et gouverna la ville au nom du comte.

Jusque-là le pouvoir de Charles n'avait pas dépassé les limites de la Ville-Basse; la Ville-Haute ou épiscopale dépendait encore de l'évêque, celui-ci exerçant sur ses habitants, en outre de son pouvoir spirituel, les mêmes droits que les seigneurs laïques sur leurs vassaux ; mais soit qu'une pression occulte fut exercée par Charles, soit que l'évêque fut réellement fatigué de la lutte qu'il était obligé de temps à autre de soutenir contre une partie des habitants de la Ville-Haute qui tendaient à se ranger sous l'administration municipale, le prélat céda sa juridiction au comte de Provence.

Le gouvernement de Marseille alors devint à peu près uniforme dans les deux villes, et pour consacrer définitivement ses droits sur la Ville-Basse, Charles fit dresser une troisième convention qui dut paraître bien dure aux Marseillais. Le Grand-Conseil, avec l'assentiment du Conseil-Général, fut obligé de faire démolir les fortifications, de remettre toutes les armes et de payer un fort tribut.

Marseille ainsi asservie, Charles se trouva bien le maître de toute la Provence, et telle fut l'habileté de ceux qui gouvernaient pour lui ou la terreur qu'inspirait son nom, que personne ne fit refus de s'embarquer avec lui pour Naples, dans le Port-Vieux, le 15 mai 1265 et que nul ne songea à se soustraire à son obéissance pendant qu'il était en train de guerroyer en Sicile et d'ouvrir cette série d'expéditions italiennes où tant de sang fut inutilement répandu. On sait que c'est en représaille des cruautés exercées par Charles qui se laissait emporter par sa passion d'absolutisme dont Marseille eut tant à souffrir, qu'eut lieu le massacre connu sous le nom de Vêpres Siciliennes (1282).

(Voir à la *Commune d'Arles*, ce qui est relatif au seul provençal, un Porcellet, dont la vie fut sauve à cette occasion).

Comme si ce n'était pas assez d'épreuves pour celui qui avait détruit la seconde République marseillaise, peu après, deux flottes armées successivement à Marseille furent détruites par les Aragonais, sur les côtes d'Italie. Il ne lui restait plus qu'à mourir de chagrin de tout le mal qu'il avait fait; ce qui ne tarda pas à arriver.

§ XXIII.

Lorsque Charles mourait (7 janvier 1285), son fils aîné, Charles II dit le Boîteux, appelé à lui succéder, était retenu à Barcelone par les ennemis de son père, qui l'avaient capturé dans le dernier combat naval livré devant Naples. Il eut été facile aux Marseillais de reconquérir leur indépendance ; non seulement ils n'y songèrent pas, mais ils s'empressèrent de négocier sa délivrance. Vingt de leurs gentilshommes s'offrirent en ôtages et furent acceptés.

Charles II fit son entrée à Marseille, le 2 décembre 1288, au milieu de l'enthousiasme populaire. Peut-être y eut-il quelque concession tacite de sa part ou promesse particulière, car avant de lui prêter le serment d'obéissance et de fidélité, les Marseillais exigèrent qu'il jurât d'observer toutes les conventions passées avec son père; la cérémonie s'accomplit en présence du peuple assemblé dans le cimetière des Accoules.

Et, à ce sujet, on lit dans un ouvrage déjà cité :

« A côté de l'église des Accoules, et en face de la Maison-de-Ville, située où est maintenant la chapelle du Saint-Esprit, et proche de l'Hôtel-Dieu, était une grande surface servant, de temps immémorial, à la sépulture des Marseillais ; ce cimetière était clos de murailles, et des tombeaux voûtés à l'antique en ornaient le pourtour.

« C'est là que le Parlement était convoqué, au son des cloches, *sono campanarum*. Toutes les corporations s'y rendaient processionnellement, ayant chacune une bannière sur laquelle était peinte l'image d'un saint choisi pour patron. Etablir son forum dans l'asile de la mort, sur une poussière qui avait été jadis animée, c'était une idée morale et patriotique (qui du reste a été mise en pratique dans bien d'autres villes que Marseille).

« Cette poussière était la cendre des vieux Massaliètes dont le monde avait admiré les sages lois et le génie. Le souvenir de ces glorieux ancêtres, inspirant une juste fierté, semblait dicter de grands devoirs; il invitait à suivre et leurs leçons et leurs exemples.

« Là, tout forçait au recueillement et au respect, tout commandait l'amour du bien public et de la vertu. Sur le seuil de cette enceinte sacrée semblaient venir expirer toutes les passions désordonnées, toutes les injustices. »

De mœurs beaucoup plus douces que son père et malgré les guerres auxquelles il se crut obligé de prendre part pour maintenir sur sa tête la couronne de Naples que les Souverains-Pontifes lui avaient définitivement octroyée, Charles II ne laissa échapper aucune occasion d'être agréable aux Marseillais auxquels le liait la plus grande reconnaissance. Il établit pour Viguier dans leur ville Guillaume de Cadenet, gentilhomme qu'il qualifiait de *fidèle conseiller*.

Ce prince mourut le 5 mai 1308, au milieu des regrets universels, laissant la succession à son fils Robert, quoique dans l'ordre de primogéniture il eut dû avoir pour héritier son petit-fils Carobert, alors roi de Hongrie. Ce fut un acte de sagesse auquel les Marseillais ne manquèrent pas d'applaudir.

Ce prince, après la mort de l'empereur Henri VII, fut nommé Vicaire impérial de toute l'Italie, par Clément V qui avait transféré le Saint-Siége à Avignon, et maintenu dans cette dignité par Jean XXII. Se rappelant ses devoirs de comte de Provence, même durant la guerre des Guelfes et des Gibelins à laquelle il fut mêlé, il sut mériter sans cesse de la part des Provençaux des témoignages non équivoques de satisfactions.

Marseille aida Robert dans son expédition contre Fréderic, roi d'Aragon, et les flottes qu'elle lui fournit constituèrent ses plus grandes ressources dans toutes les autres campagnes qu'il entreprit. C'est avec le concours tout particulier de Marseille qu'il délivra Gênes (1320).

Ami des sciences et des arts, Robert passa à bon droit pour un des hommes les plus savants de l'Europe. L'histoire le place parmi les membres du conseil qui fut chargé d'examiner les titres de Pétrarque, avant de lui décerner le triomphe. Il ne pouvait y avoir un meilleur juge des poésies du chantre de Laure qu'un lettré provençal fréquentant à Avignon la Cour papale.

Robert, après un long règne et des luttes prolongées, se proposait de laisser le paisible héritage du royaume de Naples et du comté de Provence à son fils le duc de Calabre. Déjà il lui avait confié l'administration de la Provence pendant les quelques années où il avait eu à gouverner la République de Gênes, à la demande de ses citoyens. Jamais les finances ne furent plus prospères et les lois et règlements appliqués dans une plus large mesure.

Robert termina ses jours à Naples, le 19 janvier 1343, laissant la couronne à sa petite-fille Jeanne Ire, dont le nom est demeuré si populaire en Provence, malgré les torts et les écarts dont le nombre et la nature ont été évidemment exagérés par des ennemis de sa cause.

§ XXIV.

Il nous est impossible, à propos d'un règne aussi tourmenté, de nous renfermer strictement dans ce qui est relatif seulement à Marseille et à la Provence. Il faut, pour montrer successivement les faits sous leur jour véritable, suivre la famille comtale à Naples et descendre dans l'examen de sa vie privée.

L'origine des malheurs de Jeanne se trouve dans son premier mariage dont elle eut à sentir les liens pénibles dès son enfance.

Robert avait cru assurer le bonheur de ses Etats et mettre l'accord dans sa maison d'Anjou en donnant pour epoux à sa petite-fille André de Hongrie, fils de Carobert, son compétiteur au royaume de Naples et au comté de Provence. Ses prévisions furent trompées. André, en grandissant, laissa voir ses propensions à la cruauté, à la vengeance et à l'intempérance, et ne sut rien faire pour être agréable à la reine et à son entourage. Bien plus, contrairement à ce qui avait été décidé par le conseil de Régence, il osa prétendre à une autorité qui eût primé celle de sa femme. Ce fut la cause de la division qui se produisit dans la cour de Naples.

On vit alors deux partis se disputer la direction des affaires : l'un avait à sa tête un religieux cordelier, ancien précepteur du prince de Hongrie, mari de Jeanne, l'autre Philippine de Cabanes, la Catanaise, jadis nourrice d'un fils de Robert, mort en bas-âge.

Les galas, les joutes, les tournois et les danses n'en allaient pas moins leur train, emportant les dernières épargnes du roi Robert. Mais un parti vint à l'emporter sur l'autre au point que le prince de Hongrie fut étranglé presque publiquement dans le palais d'Aversa, une des résidences des rois de Naples (1346).

Le peu de soin et d'activité que mit la reine Jeanne à poursuivre les coupables ou des bruits habilement répandus autorisèrent à penser qu'elle avait approuvé le meurtre de son mari. Ses regrets ne furent pas dans tous les cas de longue durée, car elle épousa Louis de Tarente, peu de temps après. Pour venger la mort de son frère, Louis de Hongrie envahit le royaume de Naples, et les siens y firent de tels progrès, que Jeanne, n'ayant plus à sa disposition que quelques galères provençales, fut obligée de se réfugier en Provence.

Abordant à Nice (1348), l'infortunée princesse trouva la Provence désolée par deux horribles fléaux : la famine et la peste noire, auxquels il faut ajouter une surexcitation des esprits qui arma les citoyens les uns contre les autres. Au milieu d'une mortalité effrayante que les historiens portent aux cinq sixièmes de la population, les Juifs accusés d'empoisonnement furent presque tous assassinés.

Aussi, de Nice la comtesse de Provence se rendit à Aix où, à son grand étonnement, elle se vit retenir prisonnière dans son palais. Elle craignit d'abord quelque intrigue du roi de Hongrie, mais apprenant qu'il s'agissait seulement de lui faire repousser le projet qu'avait Philippe de Valois d'obtenir la Provence pour son fils le duc de Normandie, en

échange de quelque partie de la France, elle s'engagea de la manière la plus formelle à demeurer souveraine de Provence.

Profitant de la liberté, elle se hâta d'aller à Avignon pour se justifier devant le Pape Clément VI de l'accusation portée par le roi de Hongrie à l'occasion du meurtre de son frère. Sa défense fut d'un éloquence rare et eut un grand succès.

Ayant été enfin rejointe à Avignon par son mari qui, lui aussi, avait échappé avec peine à Louis de Hongrie, Jeanne vint à Marseille et reçut le serment de fidélité dans une assemblé solennelle; mais ce ne fut pas sans avoir préalablement juré elle-même le maintien des chapitres de paix.

Les Marseillais qui avaient gardé bonne mémoire du duc de Calabre étaient naturellement portés pour sa fille; sa jeunesse, sa beauté, ses malheurs mêmes la leur rendit plus chère. Ils n'hésitèrent pas à lui accorder des secours de tout genre pour reconquérir le royaume de Naples, dès que les chances parurent favorables.

Jeanne remonta sur le trône et parvint même à repousser une seconde invasion du roi de Hongrie plus terrible que la première (1351). Mais par suite de la faiblesse que la reine montra devant les exigences du duc de Tarente, son époux, de grands troubles éclatèrent peu après en Provence. Jeanne ayant, au mépris des chartes qui repoussaient les étrangers des hautes fonctions, nommé un italien, Aimeric Rollandi, à la dignité de sénéchal, la plus grande partie du comté se prononça contre la reine, Marseille seule tenant pour elle. La paix se fit pourtant, en 1355, à la suite de la tenue des Etats-Généraux à Aix et du remplacement du sénéchal Rollandi par Raymond d'Agout; malheureusement pour la Provence, elle ne fut que de courte durée.

Robert de Duras, ennemi personnel du second mari de Jeanne, laissant à son frère Louis de Duras le soin de continuer la révolte à Naples, débarqua en Provence et s'associant avec Arnoult de Servole qui commandait les hordes de pillards formées à la suite des désastres essuyés par le roi de France, Jean-le-Bon, à Poitiers, vint en aide aux princes de la maison des Baux qui nourrissaient toujours de vieilles rancunes contre les comtes de Provence. Ces hordes abritées derrière les places Baussenques, si nombreuses et si disséminées, apparurent sur tous les points du pays, ravageant et pillant tout ce qui fut hors d'état de leur résister. Les troupes commandées par Arnould de Servole furent même assez hardies pour paraître devant Avignon.

En présence d'un danger aussi grand, Marseille, Arles, Toulon, Nice et quelques autres villes formèrent une ligue en faveur de Jeanne contre Robert de Duras et les princes des Baux, chefs du parti, appelèrent à leur aide les troupes françaises et battirent les turbulents. Pour reconnaître les services que lui rendait Marseille, Jeanne fit à cette ville des concessions importantes qui lui firent recouvrer une partie de son ancienne splendeur. (1363) La comtesse de Provence était libre depuis un an de tout faire pour le bonheur de ses peuples, puisque le duc de Tarente, usé par les plaisirs, avait enfin quitté la vie. Malheureusement, en l'année 1365, on voit la veuve de Louis de Tarente épouser Jacques d'Aragon, roi de Majorque.

Ce roi sans royaume accoutumé à une vie errante alla guerroyer au dehors pour son propre compte et, fait prisonnier, il ne fut mis en liberté qu'en retour d'une forte rançon que Jeanne eut à payer pour lui.

Pendant la captivité de Jacques d'Aragon, deux princes essayèrent de se partager la Provence (1368): le premier, fils du roi d'Angleterre, prétendant réclamer la légitime de sa trisaïeule, fille de Raymond-Bérenger, et l'autre, Louis d'Anjou, frère de Charles V, roi de France, comme cessionnaire des droits de l'empereur Charles IV au royaume d'Arles.

Louis d'Anjou tente de s'emparer d'Aix et de Marseille qui résistent heureusement à l'armée française, mais Tarascon est obligée d'ouvrir ses portes au corps d'armée commandé par Duguesclin. L'intervention d'Urbain V, l'un des plus grands pontifes que cite l'histoire et qui avait été abbé de Saint-Victor, se fit sentir à propos pour la pacification générale. Ayant été à même de juger de près les sentiments d'affection que les Provençaux gardaient pour leur souveraine, il exerça une influence décisive sans laquelle Jeanne eut été dépouillée et la Provence démembrée.

Urbain V avait également cru nécessaire d'intervenir pour rendre à la liberté Jacques d'Aragon, ne se doutant pas que celui-ci s'engagerait encore dans de folles entreprises et irait bientôt terminer sa vie en prison chez ses ennemis.

Jeanne parvenue à un âge où elle n'espérait plus laisser d'héritier direct, oublia l'ingratitude de Robert de Duras et promit sa succession à son fils, Charles de Duras. Ce fut une mauvaise inspiration, car ce prince n'agissait que sous l'impulsion du roi de Hongrie qui recherchait toutes les occasions d'entraver la marche des affaires de l'Etat.

L'appui manquant du côté où il devait venir et Jacques d'Aragon étant mort, en 1374, Jeanne se remaria avec Othon, duc de Brunswick, de l'illustre maison d'Est, qui passait pour un prince de mérite; mais la

marche des affaires ne devint pas meilleure en Italie. Jeanne était poursuivie par la haine de Charles de Duras qui n'eut ni mesure, ni limite, dès qu'il vit la reine pourvue d'un époux capable, et décidée à préférer pour héritier de Naples et de la Provence Louis d'Anjou, frère du roi de France.

Les pernicieux projets du roi de Hongrie furent suivis. Les débuts du schisme d'Occident fournirent à Charles de Duras le prétexte d'entrer en armes dans le royaume de Naples ; il s'agissait en apparence, dans l'intérêt d'Urbain VI, d'expulser son compétiteur Clément VII. Ce dernier, en effet, reçut asile de la part de Jeanne à Naples, mais ne se croyant pas assez en sûreté, il monta sur des galères provençales, arriva à Marseille (1379), puis alla se fixer à Avignon.

Urbain VI tranquille en Italie, la guerre n'en continua pas moins dans le royaume de Naples avec des vicissitudes diverses. Le roi de Hongrie ne cessait d'envoyer des troupes, et Othon de Brunswick, accablé par le nombre, finit par perdre sa dernière bataille. Charles de Duras s'empara de la capitale par un coup de main hardi et assiégea la reine dans la forteresse de Château-Neuf où elle s'était réfugiée, espérant être secourue par mer.

La famine avait forcé cette malheureuse princesse à se rendre à discrétion, depuis cinq jours, lorsque les galères provençales se présentèrent.

Ces galères n'avaient point à bord le matériel qu'il eut fallu pour faire le siége de la forteresse, et leur démonstration ne put avoir d'autre résultat que celui d'obtenir pour les capitaines provençaux un sauf-conduit qui leur permit d'arriver jusqu'à Jeanne à titre de simples visiteurs.

L'entrevue fut déchirante, et comme conclusion, à la demande de leur ancienne souveraine, ces chefs de galère jurèrent devant elle de reconnaître comme son successeur Louis d'Anjou, et, dans aucun cas, de n'accepter comme comte de Provence l'ingrat et perfide Charles de Duras.

Jeanne ne tarda pas à être arrachée des appartements qu'elle occupait au Château-Neuf, pour être enfermée dans le Château-Saint-Ange, sur le mont Gargano. C'est là que, le 22 mai 1382, elle fut étranglée par quatre soldats hongrois, dans la chapelle, pendant qu'elle priait au pied de l'autel.

Il est à croire que tel était le supplice que le roi de Hongrie avait lui-même prescrit et réglé.

En présence d'une haine aussi implacable et aussi vivace qui, pendant trente-huit ans, paralysa les plus généreux efforts, il est impossible de ne pas déplorer l'infortune de Jeanne et de ne pas comprendre que le peuple de Provence, malgré ses souffrances particulières, ait maintenu invariablement à cette princesse la qualification de *Bonne reine*.

§ XXV.

Louis d'Anjou désirait depuis longtemps devenir comte de Provence, témoin la tentative que le pape Urbain V avait eu à réprimer de sa part ; il s'applaudissait donc des bonnes intentions de Jeanne et il eut voulu, ne fusse que par reconnaissance, faire cesser sa captivité.

Une assemblée des Etats de Provence eut lieu, en force des lettres-patentes du 29 juin 1381, pour mettre à la disposition de ce prince des secours en hommes et en argent destinés à Jeanne. Le départ vers Naples aurait eu lieu immédiatement si, par une sorte de fatalité, le frere de Louis d'Anjou, Cherles V dit le Sage, venant à mourir, il n'avait pas fallu, avant tout, aviser à la régence de la France.

Malgré ces retards, l'héritier désigné par Jeanne entrait dans le royaume de Naples à un moment où il pouvait encore croire la sauver, car le supplice ne remontait qu'à neuf jours, et on avait eu le soin de le tenir secret.

Charles de Duras, pour faire diversion aux efforts de Louis d'Anjou en Italie, essaya de conquérir la Provence, envoyant des troupes pour l'envahir. Mais les Marseillais se déclarèrent contre lui en faveur de Louis d'Anjou, se mirent en campagne et s'emparèrent des châteaux d'Auriol, de Roquevaire, de Bouc, de Gardanne et de Châteauneuf-les-Martigues qui s'étaient livrés à Duras.

S'il était possible en Provence, grâce au dévouement des Marseillais, de faire reconnaître comme successeur de Jeanne le chef de la seconde maison d'Anjou, on était loin de pouvoir espérer rien de semblable à Naples, quoique un parti, pour venger Jeanne, s'y fut formé et que le même sentiment eut appelé auprès de Louis I[er] les chevaliers français et provençaux les plus braves et les plus illustres. Charles de Duras, formé à la guerre par le roi de Hongrie et aidé de ses troupes, rendait inutiles tous les beaux faits d'armes de ses adversaires à Foggia et ailleurs.

Dans cette situation, Louis voulut combattre Duras en personne. Celui-ci accepta le duel et eut la perfidie d'en retarder si fort les préparatifs qu'il laissa son compétiteur mourir misérablement dans un château de la terre de Bari (1384), attendant toujours la chance d'un heureux coup d'épée qui l'eut mis en possession du royaume de Naples.

Il sembla à Duras que la triste fin de Louis ne devait pas seulement être favorable à ses intérêts en Italie, et aussitôt il redoubla d'ef-

forts én Provence, si bien que l'*Union d'Aix* ou soit le parti hostile à la seconde maison d'Anjou, à cause de ses attaches françaises, ne fut jamais plus audacieuse.

Les chances étaient belles. Le fils de Louis Ier, connu plus tard sous le nom de Louis II, n'était alors âgé que de huit ans, mais sa mère, Marie de Blois, était une femme d'une grande energie qui, loin de désespérer de la succession, habitua le jeune comte à l'idée de la reconquérir. Elle quitta l'Anjou avec lui et se fixa d'abord à Avignon. De la, elle put lever des troupes et seconder le mouvement des villes de Marseille, d Arles et de Pertuis qui résistaient au grand sénéchal Spinoli que Charles de Duras avait envoyé en Provence et qui occupait Aix.

Spinoli était un général habile qui avait pu réunir assez de partisans pour marcher sur la ville d'Arles, s'en emparer et la piller. Il fallut lui opposer Bellegarde, le sénéchal du Languedoc, un viel ami de Louis Ier, qui ne tarda pas à mettre le siége devant Aix.

Marseille fournit alors à Bellegarde 1,000 hommes armés et 200 archers ; aussi dès que la capitale de la Provence eut été réduite et soumise, Marie, reconnaissante envers Marseille, y transporta les cours de justice et toute l'administration. Elle finit même par avoir sa résidence particulière dans cette ville, et c'est de là qu'elle suivit les derniers détails de la déroute et du départ des troupes de Duras. Il ne restait plus alors en Provence que les bandes de pillards dont Raymond de Turenne était le chef avoué.

Marie en eut purgé plus tôt la Provence, si le désir de rendre à son fils la couronne de Naples ne lui avait fait concentrer ses forces de ce côté pour profiter des chances que lui présentait la mort que Duras avait reçue d'une main hongroise.

Louis II partit de Marseille (1390) avec une flotte de vingt vaisseaux des mieux armés et fit son entrée à Naples d'une manière triomphale. Il parvint même à se maintenir durant neuf années sur le trône de Jeanne, mais pendant ce temps Raymond de Turenne courait de place en place et de château en château, pillant et incendiant tout ce qui n'était pas assez puissamment défendu pour lui résister, et méritait ainsi le titre de *fléau de la Provence* que les historiens locaux lui ont décerné.

Expliquons cette haine profonde de Raymond de Turenne. Nous en trouvons l'origine dans l'aliénation plus ou moins onéreuse et régulière de nombreuses terres et seigneuries du domaine comtal qui avait été faite pour subvenir aux besoins du trésor pendant le long règne de Jeanne.

Louis Ier n'écoutant que l'intérêt du pays avait crû devoir redemander les *châteaux de Jeanne* et entrer en procès avec ceux qui les détenaient. Le père de Raymond de Turenne, qui se trouvait très-largement et injustement pourvu, avait dû rendre gorge plus qu'un autre. De là ces projets de vengeance,

Combien de seigneurs moins haut placés que Raymond de Turenne, qui détenaient aussi des châteaux de la reine, non sans crainte d'avoir à les restituer, avaient fait peu avant la force secrète de l'*Union d'Aix*, qui prétendait faire passer le comté de Provence à Duras !

Marie de Blois avait su mettre fin à l'union; elle songea aussi à anéantir le *fléau de la Provence.*

Une trève de deux ans permit aux populations de respirer, mais la guerre ayant recommencé, Marseille, Arles, Tarascon et d'autres villes se levèrent en masse et purent enfin disperser les bandits que Raymond de Turenne avait appelés d'Espagne et d'ailleurs.

Marseille avait rendu de trop grands services à la cause de Louis II pour qu'ils fussent méconnus; aussi la reine Marie lui accorda de nouveaux priviléges et l'exempta de plusieurs péages.

C'est à la même époque que les troubles religieux redoublaient de force en Provence. Deux papes occupant le Saint-Siége en même temps, l'un à Rome, l'autre à Avignon, les souverains, suivant leur intérêt, acceptaient l'un ou l'autre. Charles VI, roi de France, prétendit aller plus loin et faire cesser le schisme d'Occident en obtenant l'abdication de Pierre de Luna. Mais celui-ci qui régnait à Avignon depuis 1394, sous le nom de Benoit XIII, refusa de renoncer à la tiare, et, défendu par l'enceinte de remparts et le château-fort que ses prédécesseurs avaient construits, défia ses ennemis et résista même avec succès à l'armée du maréchal Boucicaut que Charles VI avait envoyée pour le réduire (1398).

Le 10 mai 1399, Louis II, revenant du royaume de Naples, dont il avait dû céder la possession au fils de Charles de Duras, ne se croyant pas tenu à se rendre solidaire des actes du roi de France, fit alliance avec le pontife avignonnais, et, lorsque déclaré anti-pape, Benoit XIII fut chassé d'Avignon, en 1405, il lui offrit un asile à Marseille, jusqu'au moment de son départ pour l'Espagne.

La complication des affaires de l'Eglise augmenta, après les conciles de Pise et de Constance, où, pour faire cesser un schisme aussi funeste, Alexandre V fut nommé Souverain-Pontife, à l'exclusion de Benoit XIII et de Grégoire XII qui persistaient tous les deux à méconnaître les décrets du concile.

Mais le comte de Provence, autant par respect pour les décisions des cardinaux que par esprit politique, se soumit à Alexandre V qui lui donna l'investiture du royaume de Naples et de Jérusalem.

C'était ainsi reconnaître la justice de la transmission de l'hérédité de Jeanne à la seconde maison d'Anjou, tout en rendant hommage au mérite personnel d'un prince que le pontife avait eu le temps d'apprécier.

Louis II ne vit là qu'un encouragement pour recommencer la guerre en Italie; il se joignit aux troupes de Florence qui agissaient contre Ladislas, fils de Charles de Duras. Il le battit et le chassa de Rome où il commandait. Mais Ladislas était allié aux Génois dont les forces sur mer étaient considérables. Animés par cet esprit de rivalité qui durant cette longue époque de guerres et de troubles poussait les villes maritimes les unes contre les autres, les Génois attaquèrent la flotte marseillaise et la coulèrent à fond, et la Provence eut été envahie par eux, sans les sages mesures que Yolande, femme de Louis II, sut prendre pour les arrêter

Vaincu sur terre, le compétiteur à la couronne de Naples ne fut pas plus heureux sur mer, et voyant que les siens succombaient à la lassitude, il ne voulut pas rester seul abandonné sur le sol italien.

Louis II revint donc en Provence, espérant des jours meilleurs qui ne se levèrent pas pour lui, car il fut contraint de partir pour aller veiller à la conservation de l'Anjou et du Maine qui étaient menacés par les ennemis de la France et les siens. Heureusement, il put être suppléé à Marseille par sa femme Yolande qui, dans les moments difficiles, sut habilement administrer le pays.

Louis était à Angers quand il mourut, en 1417, laissant trois filles et trois fils, dont l'aîné lui succéda dans les comtés d'Anjou et de Provence, sous le nom de Louis III.

§ XXVI.

Louis III étant à peine âgé de quatorze ans, Yolande put encore exercer la régence, mais dès qu'il prit l'autorité en main, il s'empressa, à l'instar de ses prédécesseurs, de songer à la conquête du royaume de Naples dont le trône était occupé par la sœur de Ladislas. Il y arriva avec une flotte composée de tout ce que Marseille comptait d'hommes hardis et désireux de venger la mémoire de Jeanne Ire que la reine de Naples, par ses excentricités, profanait sous le nom de Jeanne II.

Malheureusement les marins provençaux ne surent pas distinguer la force des ennemis qu'ils avaient à combattre; s'étant emparés de deux vaisseaux aragonais, ils les avaient amenés à Marseille en triomphe, comme des trophées de victoire. C'était plus qu'il n'en fallait pour exciter les désirs de vengeance chez un prince qui, par l'effet de l'entrée en lice de Louis III, était forcé de retourner en Espagne avec sa flotte, ne se sentant pas en état de lutter avec avantage pour le maintien de ses droits à une couronne qui lui avait été d'abord promise.

Passant devant Marseille qu'il savait sans défense, Alphonse V, à titre de représailles, pénètre dans le port, dans la nuit du 21 novembre 1423, et livre la ville au pillage, à l'incendie et au massacre, puis il fait saisir et accrocher au gibet, dans *l'île des Pendus*, douze des principaux habitants de la ville. C'est du moins ce que raconte la légende, les documents se taisant sur cet acte particulier de vengeance qu'expliqueraient les mœurs du temps, mais qui ferait peu d'honneur à un prince que l'on représente comme un homme supérieur et auquel les historiens ont décerné le titre de magnanime.

Peut-être serait-il plus vrai d'attribuer le pillage de la ville, non pas aux troupes d'Alphonse V, mais à la populace, à cette tourbe qui, à toutes les époques de désordre et de malheur, s'est levée en armes pour intimider la population paisible et commettre des dégâts de toute nature. Ce qu'il y a de certain néanmoins, au sujet de cette expédition d'Alphonse, c'est que ce prince croyant à l'approche des troupes qui venaient du dehors pour secourir Marseille, ne tarda pas à remettre à la voile pour l'Espagne, emportant la chaîne du port, les archives de la ville, les protocoles des notaires et les reliques de Saint-Louis, évêque, fils de Charles II, comte de Provence, tout autant d'objets précieux dont la perte serait perpétuellement sensible aux Marseillais et devrait les humilier.

Le fait du pillage de la ville par certains provençaux eux-mêmes ne demeure pas moins établi. Au dire des historiens, la populace, trouvant la ville en désordre, se livra à des excès qui rendirent encore plus funestes le passage d'Alphonse. Les paysans, se noircissant le visage, pour ne pas être reconnus, accoururent prendre part au pillage. C'est de là que vient l'expression de *Mascarats* dont le mot sonne encore si fâcheusement à l'oreille des Marseillais.

Les magistrats qui avaient compris trop tard le danger de demeurer sans défense, achetèrent des armes à Gênes et rétablirent l'ordre. La reine Yolande, qui, pendant l'absence de son fils, gouvernait la Provence, aida Marseille à réparer ses pertes et à reconquérir sa splendeur; le commerce reprit avec vigueur, malgré les menaces incessan-

tes et les apparitions des flottes catalanes ou aragonaises.

Alphonse V, reprenant l'offensive, s'était montré de nouveau devant Marseille, quand il retournait à Naples, en 1432, et après que, dans le but de terminer une guerre qui durait depuis si longtemps, Jeanne II eut adopté pour héritier de sa couronne Louis III, Alphonse n'en continua pas moins à travailler à une conquête qui lui fut enfin acquise, quelques années après la mort du comte de Provence, lequel, fatigué des intrigues des favoris de Jeanne et du rôle effaré qui en résultait pour lui, avait eu le temps de voir son compétiteur s'acharner à une conquête pour laquelle il disposait de forces toujours renouvelées.

Louis III mourut, au mois de novembre 1434, à peine âgé de 28 ans, laissant sa succession à son frère René, en ce moment prisonnier du duc de Bourgogne.

Yolande, sa mère, entrevit en mourant les difficultés de la transmission de l'héritage de Louis III, mais elle savait tout ce qu'on pouvait attendre de l'affection des Provençaux et des Marseillais en particulier pour les princes angevins.

§ XXVII.

René ne fut délivré des mains du duc de Bourgogne qu'au moyen d'une rançon considérable que la Provence dut payer pour le tirer de sa captivité. Dès qu'il fut libre, il se rendit à Marseille et y fit son entrée, le dimanche 15 décembre 1437, au milieu des transports populaires. René prêta le serment de maintenir les priviléges de la ville.

Il dut le faire de bon cœur, car ses bienfaits en sa faveur grandissaient sans cesse.

Avant même son retour de la captivité, les Marseillais avaient aidé sa femme, Isabelle de Lorraine, à aller prendre possession du royaume de Naples que Jeanne II, voulant se faire pardonner à son lit de mort tout le mal qu'elle avait fait à Louis III, venait de léguer formellement au nouveau comte de Provence.

Bien plus, dès que René voulut aller rejoindre Isabelle à Naples, il lui fut possible de partir de Marseille avec sept galères génoises chargées de troupes en quantité suffisante pour faire triompher définitivement le parti angevin en Italie.

Tout eut marché à cet égard suivant les espérances des Marseillais, si les prisons du duc de Milan ne s'étaient pas ouvertes alors pour obliger René à entrer en lutte avec un compétiteur tel que Alphonse V d'Aragon.

Celui-ci à des talents militaires remarquables joignait des forces considérables. René fut contraint d'abandonner la partie et de retourner en Provence avec son armée, pendant qu'Alphonse prenait définitivement possession du trône de Naples (1442).

Ce n'est pas qu'il renonçât à ses droits ou qu'il n'eût plus le concours et l'assentiment des Marseillais pour pareille conquête. En effet, lorsque son fils, le duc de Calabre, gouvernant Gênes pour Charles VII, roi de France, profita de la mort d'Alphonse V pour se porter vers Naples avec dix galères génoises, il vint les rallier avec douze autres galères sorties bien équipées de Marseille en 1460.

Le gain de la bataille de Sarno qui couvrit le duc de Calabre de gloire semblait avoir anéanti ses ennemis ; cependant la guerre continua et ce fut en vain que René conduisit lui-même, en 1464, dix galères chargées de secours, puisque aussitôt les deux princes durent se rembarquer pour Marseille.

Le roi René, que des écrivains représentent comme un personnage mélancolique exclusivement occupé de poésie, de chasse et de peinture, ne fut donc pas aussi pacifique et débonnaire qu'on veut bien le dire. Il se mêla plus d'une fois aux troubles et aux guerres à la suite desquels les divers Etats qui subsistent presque en entier de nos jours se constituèrent.

Notamment, on le vit suivi d'une petite armée provençale, de son fils, le duc de Calabre, et de son gendre Ferri de Vaudemont, aider non sans gloire les Français à chasser les Anglais de la Guienne et de la Normandie.

En l'année 1467, pour punir les Aragonais d'avoir enlevé le trône de Naples à sa famille, René consent que son fils se mette à la tête des Catalans, qui après s'être séparés de l'Aragon, avaient appelé Don Pedro au trône de leur province. Un brillant avenir attendait le duc de Calabre en Espagne, lorsque, atteint d'une maladie contagieuse, il succomba, à Barcelonne, le 16 décembre 1470.

René vit augmenter ses chagrins et diminuer son influence. Louis XI, roi de France, qui réunissait à sa couronne tous les Etats qui avoisinaient le sien, l'obligeait à lui céder l'Anjou, lui faisant pressentir l'absorption de la Provence.

Soit dit en toute vérité : ce ne fut que dans des moments de loisir et à des époques où les intérêts administratifs ou autres de ses états ne le reclamaient pas, qu'on le vit changeant souvent de résidence, aller tantôt à Aix, tantôt à Marseille, tantôt dans les maisons de campagne qu'il possédait sur différents points de la Provence, organisant des fêtes et des tournois, imaginant des jeux allégoriques qu'il rendait populaires. C'est l'adversité qui l'obligeait à se renfermer dans des occupations que personne de plus puissant ne venait contrarier.

A une époque aussi triste de sa vie, René adopta comme symbole de sa souffrance morale *l'Arc détendu* avec ses mots « *Débander l'arc ne guérit pas la playe* » Pareille devise a suffi aux chroniqueurs rétrospectifs pour le représenter sous un jour imaginaire.

Hâtons-nous de reconnaître que c'est à bon droit que le nom de René est resté si populaire. D'une simplicité de mœurs extrême, il se laissait facilement aborder par ses sujets, il écoutait leurs plaintes et savait au besoin y faire droit sans retard; loin de molester et de pressurer les travailleurs et les gens de négoce, il était heureux de leur prospérité et de leur richesse.

Il encouragea les lettres et les arts, institua des foires, aida aux progrès du commerce et de l'agriculture de Marseille et posa même les fondements du régime sanitaire qu'il confia aux prud'hommes.

La juridiction des juges-marchands qui étaient nommés annuellement par le Conseil de ville est due également à ce prince. Enfin c'est sous son règne que les syndics chargés de gérer les intérêts de Marseille reprirent le nom de Consuls et que le nombre des conseillers fut porté à quarante-huit.

Pour donner plus d'activité aux relations commerciales et ramener Marseille au temps des croisades si fructueux pour elle, René offrait un sauf-conduit d'un an à tout étranger chrétien ou infidèle, qui voulut venir y négocier. Bien plus, en 1472, par un décret, il ouvrit le port de Marseille à toutes les nations étrangères, sans distinction de pavillon et sans qu'elles eussent à payer des droits.

En agissant ainsi, René ne faisait que seconder le grand mouvement commercial imprimé par un homme de génie, Jacques Cœur, auquel la hauteur de ses vues et la fermeté de son caractère l'avaient toujours rendu favorable. C'est ce Jacques Cœur que Charles VII exploita et abandonna ensuite lâchement comme il avait abandonné la sublime fille qui lui avait rendu la couronne.

Jusqu'à Jacques Cœur, Narbonne et Montpellier, réunis à la France depuis longtemps, avaient concentré, par la protection dont elles jouissaient, nn trafic borné aux besoins de l'intérieur du royaume. Celui que ses conceptions commerciales allaient rendre assez puissant pour être employé comme médiateur par les Vénitiens, à l'effet d'obtenir leur rentrée en Egypte d'où ils avaient été chassés, ne pouvait se contenter de donner au Languedoc un plus grand développement. Il couvrit de comptoirs toutes les côtes de la Méditerranée; trois cents facteurs se partagèrent les détails de ses immenses opérations. Aucune branche de commerce ne lui fut étrangère : étoffes, épiceries, métaux ouvrés ou non ouvrés, banque, il embrassa tout. Lyon, Tours, Bourges avaient, en outre, des succursales de la maison de Jacques Cœur, des manufactures dont les produits étaient exportés dans le monde entier.

Le plus grand entrepôt des marchandises, à la sortie aussi bien qu'à l'entrée, avait fini par se trouver tout naturellement à Marseille, et lorsque Charles VII eut retiré sa faveur à son argentier pour s'emparer des richesses que celui-ci avait accumulées sur le sol de la Provence, René sut résister avec force et en conserver la libre disposition à Jean de Villages, neveu de Jacques Cœur et son facteur à Marseille. Jean de Villages, profita de sa position pour faire évader Jacques Cœur, et lui permettre de passer à Rome ou en Orient. Ce qui est plus certain encore, c'est que les faveurs de René envers lui redoublèrent. Après l'avoir nommé son maître d'hôtel, il l'établissait, en 1462, capitaine général de la mer et en 1473, il lui confiait la charge de Viguier de Marseille, afin que son action plus directe fit retrouver à la ville quelque chose de son ancienne splendeur.

René voulant juger par lui-même des besoins de Marseille venait le plus souvent possible vivre simplement dans une résidence créée par lui à Rive-Neuve, sur un terrain cédé par l'Abbaye de Saint-Victor. Rien, pas même une simple pierre commémorative, ne localise le souvenir de cette résidence. Cependant c'est de là que, en 1479, *le bon roi* organisait les secours pour conjurer la peste qui désolait *sa chère* ville de Marseille.

Tous les historiens sont d'accord pour admettre que René rapporta de ce dernier voyage un redoublement de tristesse tel que, le 1er juillet 1480, il terminait ses jours à Aix, laissant à Charles du Maine, son neveu, le comté de Provence que Louis XI couvait des yeux depuis longtemps et qu'il ne tarda pas à posséder.

§ XXVIII.

Après la mort du duc de Calabre, René qui tenait, on le sait, le comté de Provence et les droits sur Naples d'un frère plus âgé, s'était proposé de les laisser en héritage à un frère plus jeune, le comte du Maine, dont il appréciait fort les bonnes qualités; mais ce frère l'ayant depuis lors précédé également dans la tombe, il avait tourné ses vues vers le fils de celui-ci, Charles du Maine.

Les filles du bon roi se trouvaient dotées d'autre part de la manière la plus riche et la plus honorable. Il n'est pas jusqu'à sa petite

fille, Jeanne de Lorraine, qui, à dessein, avait été mariée précisément à Charles du Maine. Tout semblait donc préparé pour une transmission paisible de la Provence, et les premiers événements furent de nature à confirmer les espérances à cet égard.

Le nouveau comte, après avoir été proclamé sous le nom de Charles III, avait accordé aux Etats le droit de mettre les impôts et d'en régler l'emploi, ce qui avait causé un grand contentement dans le pays.

Il s'agissait même de profiter de cette bonne disposition des esprits pour une tentative du prince sur Naples, lorsque des troubles graves éclatèrent à l'instigation de la princesse Yolande. Cette fille de René entendait tenir de son père, en outre de ses autres biens, la Provence par droit d'hérédité naturelle.

Pour réprimer la révolte, il fallut recourir aux armes de la France. L'affliction que Charles III éprouva des difficultés qu'il avait à défendre sa couronne, venant se joindre à celle de perdre sa femme de la manière la plus inattendue, il mourut à Marseille, après dix-sept mois de règne, instituant par son testament du 11 octobre 1481, Louis XI, son héritier.

En cela il ne faisait que ratifier la substitution établie par René en faveur de la maison de France, mais, plus formellement encore que son oncle, il imposait la condition expresse que tous les priviléges dont jouissaient toutes les villes de Provence et particulièrement Marseille seraient conservés.

Cela n'empêcha pas un certain sentiment de terreur parmi les Provençaux, lorsque ils virent leur sort remis définitivement entre les mains de Louis XI. On redoutait tout ce que ce roi astucieux pouvait faire de réserves tacites dans la prestation de son serment. Cependant Palamède de Forbin, qui avait eu la confiance des deux derniers comtes et avait pris quelque part à la rédaction de leurs testaments, fut nommé gouverneur absolu de la Provence et vint jurer à Marseille le maintien des franchises et des institutions sur lesquelles reposaient les destinées de la ville ; il obtint même du roi des lettres-patentes qui exonéraient les Marseillais des droits de sortie que payaient les marchandises exportées par leurs navires.

Malgré les efforts de Palamède de Forbin, tous les gentilshommes provençaux n'acceptèrent pas sans protestation le testament de Charles du Maine et l'annexion du comté à la couronne de France. Reprenant la querelle d'Yolande, sous Charles III, ils se soulevèrent en faveur du duc de Lorraine, petit-fils de René et son héritier direct. Mais la main puissante de Louis XI s'appesantit sur eux.

Les prétentions du duc ne se renouvelèrent que sous Charles VIII, successeur de Louis XI. Il agita les esprits à Marseille et ailleurs en faisant d'abord valoir ses droits devant les Etats-Généraux alors assemblés à Tours, puis devant les Etats de Provence qui réunis à Aix, au mois de mars 1486 pour décider la question, conclurent à la réunion définitive de la Provence au royaume de France.

Sous le règne de Charles VIII des événements non moins graves s'étaient produits à Marseille, par suite d'une lacune dans la définition des pouvoirs en Provence du gouverneur et du sénéchal, et à la suite de la compétition de deux viguiers. Bertrand de Marseille et Jean Cottier, nommés le premier par le gouverneur Louis de Luxembourg et le second par le sénéchal Aymar de Poitiers, causèrent des émeutes sanglantes entre les citoyens qui prirent parti pour l'un ou pour l autre. La tranquillité put renaître seulement lorsque Charles VIII, revoquant du même coup Luxembourg et Aymar de Poitiers eut réuni les fonctions de Gouverneur et de Sénéchal entre les mains du Marquis de Hocbert (1498).

Nous ne suivrons pas Charles VIII et Louis XII cherchant à reprendre en Italie les Etats auxquels René avait été forcé de renoncer; il nous suffit de mentionner que durant la guerre forcée contre la République de Venise, sous Louis XII, Marseille arma de nombreux corsaires et accapara le commerce dans la Méditerranée. De Louis XII disons que ce prince, au mois de mai 1511, confirma « les priviléges, libertés, franchises, usances, coustumes et traités de paix en faveur de Marseille, octroyés et confirmés par ses prédécesseurs. »

Les mêmes assurances sont données par François Ier, au mois de février 1515, pour la *bonne loyauté* que les Marseillais *ont tenue* envers lui et les anciens comtes de Provence.

Après avoir repris les projets de ses prédécesseurs sur l'Italie et terminé la conquête du Milanais, François vient en Provence où il reçoit les hommages de toutes la noblesse, visite la Sainte-Baume et arrive, le 22 janvier 1516, à Marseille, où le peuple l'acclame, au milieu des fêtes publiques.

Bientôt la guerre recommençait en Italie où les armes françaises se heurtaient avec désavantage contre celles d'un nouveau et redoutable compétiteur, Charles-Quint. A la suite de ces échecs qui semblaient rendre l'entreprise plus facile, le connétable Charles de Bourbon ligué contre le roi de France pénétra en Provence avec des forces considérables, que lui confiait Charles-Quint, tout

en ayant soin de le faire assister d'un de ses généraux les plus expérimentés, le marquis de Pescaire. Le connétable, maître de Grasse, de Fréjus, de Draguignan et de Toulon, entre à Aix qui lui ouvre ses portes et de là vient mettre le siége devant Marseille, le 19 août 1524. avec une armée composée de quarante mille combattants, reitres, lansquenets et condottieri.

Les premières démonstrations de l'ennemi consistèrent à entourer la ville et à couper toute communication avec la terre. A cet effet, le connétable de Bourbon établit son quartier au Cannet; le marquis de Pescaire, à Saint-Lazare; les lansquenets depuis les hauteurs du Lazaret jusqu'à Portegalle; les Espagnols et les Italiens depuis le chemin d'Aubagne jusqu'à Saint-Victor.

Le Connétable qui, en quittant Aix, se croyait déjà à même de profiter de l'investiture du comté de Provence que Charles-Quint lui avait accordée par avance, ne trouva pas Marseille aussi impuissante à se défendre qu'il l'avait espéré. Sous l'impulsion d'Antoine de Glandevès, viguier, et des consuls Pierre de Vento, Pierre Comte et Mathieu Lause, une garde bourgeoise forte de 9,000 hommes avait été organisée et placée sous le commandement des capitaines de quartier Carlin Blanc, Charles de Monteoux, Cosme Arnaud et Julien de Beissan.

De son côté, François Ier n'avait rien négligé, malgré ses récentes défaites, pour aider à la défense de Marseille. Lafayette, amiral des mers du Levant, chargé d'assurer à la ville la liberté des communications du côté de la mer, allait avec trente-trois vaisseaux à la rencontre de la flotte espagnole et la dispersait.

Toujours par les soins du roi de France, 6,000 hommes environ de troupes conduites par le maréchal de Chabannes, le baron Rance de Cères, le seigneur de Brion et les capitaines Barbesieux et Laval, entrèrent dans la ville avant qu'elle fût investie, mais Chabannes ne tarda pas à en sortir, afin de se mettre à la tête des gentilshommes que Pontevès, comte de Carcès, réunissait pour faire diversion au dehors. Alors la garde bourgeoise et la milice furent placées sous les ordres de Rance de Cères, tandis que Gabriel Vivaud et Jean de Caux furent chargés de la direction de l'artillerie.

Quant à l'ingénieur Miradel qui avait été aussi envoyé par François Ier, il organisait les moyens de défense, en faisant réparer ou exhausser les remparts sur quelques points ou démolir dans les faubourgs les édifices qui, par la nature de leur construction pouvaient abriter l'ennemi. Plusieurs monastères et l'évêché furent ainsi rasés, et les habitants des faubourgs abandonnèrent leurs maisons après les avoir vidées de tout ce qui semblait devoir être utile aux assiégeants.

Malgré toutes les précautions prises pour la lutte, les forces du Connétable n'en auraient pas moins été de nature à effrayer les Marseillais si le patriotisme dont ils étaient animés ne les avait rendus capables d'affronter un danger imminent. Aussi quand l'armée ennemie entreprit l'attaque de la ville, celle-ci lui répondit par le feu des canons que Gabriel Vivaud et Jean de Caux avaient braqués sur les remparts, le clocher de la Major et la tour Sainte-Paule.

Deux fois les boulets de connétable ouvrirent la brèche, deux fois elle fut réparée sous la protection du tir de la place, mais l'attaque se prolongeait. Epuisés par quarante jours de résistance, les assiégés étaient sur le point de succomber, lorsque les dames des premières familles de Marseille, prenant un rôle actif, se mêlent aux défenseurs de la place et entraînent à leur suite le plus grand nombre des femmes de la ville. On les voit, toutes ensembles, armées de pics et de pioches, s'avancer vers les retranchements du Connétable et les détruire sur une longueur de sept toises. De plus elles font en trois jours une contre-mine qui anéantit les efforts des assiégeants sur les points les plus menacés; les boulets marseillais pénètrent même jusque dans la tente de l'un des chefs ennemis et jettent le découragement parmi les soldats en démontrant l'impuissance de ceux qui les commandent.

On peut voir encore aujourd'hui, dans une maison attenant aux entrepôts Grandval les restes du bastion qui fut alors si bien disputé et qui avait été élevé sur le bord du fossé de circonvallation creusé par les Romains, lors du siége par Jules César. La voie qui passe sur les prolongements de ce bastion s'appelle à bon droit de nos jours ***Boulevard des Dames***.

Le marquis de Pescaire était d'avis de lever le siége de suite, mais le Connétable s'y refusa jusqu'au moment où il fut averti que les troupes provençales, commandées par le maréchal de Chabannes, marchaient au secours de Marseille. Alors seulement il jugea la retraite indispensable et après un nouvel assaut infructueux, il se retira honteusement, faisant retomber sa colère sur les villages des environs qui étaient hors d'état de lui résister.

L'armée ennemie n'avait pas encore passé le Var que François Ier qui avait trouvé Chabannes à Avignon, arriva à Aix pour faire punir Honoré de Puget d'avoir livré la capitale de la Provence, sans essayer de la défendre. Les consuls de Marseille allèrent saluer le roi avant son depart d'Aix, et il

leur fut fait un accueil des plus distingués. Comme allusion aux fêtes du premier voyage à Marseille, le roi leur dit qu'il avait pu juger par lui-même de l'enthousiasme que déployait la population aussi bien dans les réjouissances publiques que dans les dangers de la guerre.

Il s'excusa de ne pouvoir aller à cette heure à Marseille, à cause de son désir d'aller se mesurer avec les Impériaux en Italie, mais il promit de s'y arrêter à son retour.

La campagne à laquelle se préparait François Ier est celle qui finit si misérablement à Pavie. Au lieu de divertissements à organiser et à payer, Marseille eut à pourvoir pour sa part à la rançon du roi. Elle le fit avec empressement, ce qui lui valut bientôt, comme récompense, le maintien le plus formel de son droit de battre monnaie, malgré l'opposition de la ville d'Aix.

Après la captivité, de nouvelles guerres retardèrent encore la visite promise. Enfin, François Ier vint à Marseille, le 8 octobre 1533, pour recevoir sa future belle-fille, Catherine de Médicis, qu'accompagnait le pape Clément VII.

Le souverain fut accueilli au milieu des acclamations générales. Mais l'enivrement des plaisirs ne fit pas oublier à François Ier les intérêts de la ville, car c'est alors que fut arrêtée en principe cette grande réformation de la justice civile et criminelle qui se réalisa deux ans plus tard. Marseille qui n'avait autrefois que des juridictions locales isolées, dont les conflits étaient désolants, devint, à partir de l'édit de février 1535, siége de sénéchaussée royale ressortissant au parlement d'Aix ; il n'y eut plus dans son territoire que cinq juridictions seigneuriales qui furent ; Saint-Marcel, Pierrefeu, Mazargues, Beaumont et les Aygalades.

Marseille n'eut guère à souffrir de la deuxième invasion des armées combinées de Charles-Quint et du duc de Savoie, en 1536 ; mais si un certain nombre de villes et de villages, hors d'état de se défendre furent ruinés ou pillés, le patriotisme des habitants le disputa au nombre et à l'avidité des envahisseurs. Brûlant leurs récoltes et leurs demeures, détruisant les moulins et les puits et se réfugiant ensuite sur les montagnes, derrière des retranchements, sur les points habités jadis par les tribus celtiques, les paysans attendirent les effets de la solitude et de la dévastation qu'ils avaient répandues eux-mêmes. Vainement Charles-Quint vint se faire proclamer souverain à Aix et en exercer les actes, vainement il fit arriver des troupes jusque sous les murs de Marseille pour s'en emparer, il fut obligé de fuir de la Provence avec les restes d'une armée que des partis isolés traquaient à l'improviste et anéantissaient partiellement, achevant l'œuvre commencée par les privations et la famine que l'on entretenait à leur approche.

La politique de François Ier l'ayant porté à contracter alliance avec les Turcs, Marseille dut faire bon accueil à l'amiral Barberousse qui arriva avec la flotte ottomane et fit son entrée dans la ville, le 20 juillet 1543, accompagné de quelques janissaires.

La même année, comme dernier témoignage d'une grande bienveillance, François Ier rendait un édit d'après lequel Marseille serait désormais l'entrepôt exclusif des drogueries. C'était ainsi ajouter une cause de prospérité nouvelle à l'accroissement toujours plus considérable de son commerce.

§ XXIX.

En 1547, une peste des plus affreuses ayant porté une grave atteinte à la prospérité de Marseille, Henri II, qui venait de succéder à son père François Ier et qui avait conservé un bon souvenir de l'accueil qu'il avait trouvé dans cette ville, à l'occasion de son mariage, ne négligea rien pour lui faciliter la reprise de sa splendeur.

Toutes les anciennes franchises furent confirmées et leur application assurée plus que jamais.

La guerre soutenue en Italie par Henri II et l'expédition du duc de Guise à Naples procurèrent à Marseille quelques armements fructueux (1557).

L'ingénieur ordinaire d'Henri II, Adam de Crapponne, élabora un projet des mieux étudiés pour conduire les eaux de la Durance à Aix et à Marseille (1558).

L'attention que réclamaient de la part des Marseillais les intérêts locaux et le commerce avec l'Orient les détournèrent, sous Henri II, comme cela avait déjà eu lieu sous François Ier, de se mêler trop activement aux discussions et aux troubles religieux qui agitaient alors la France et qui de proche en proche gagnaient la Provence, au point d'y provoquer, dès 1544, la terrible exécution de Mérindol.

Il n'en fut malheureusement plus de même sous Charles IX ; les Marseillais se prononcèrent avec énergie contre les Protestants.

L'édit qui autorisait l'exercice public du nouveau culte leur semblait un empiétement royal sur leurs franchises, sur leur droit de s'administrer eux-mêmes : une tentative qui était même à réprimer. Il s'en suivit que quelques individus, après avoir encouru la haine publique, furent égorgés comme protestants. Le retrait de l'édit, en ce qui concernait son application à Marseille, ne rétablit pas le calme.

Charles IX crut être plus heureux en venant lui-même à Marseille, le 6 novembre 1564, jurer le maintien de toutes les immunités et libertés de la Ville. Il était accompagné de sa mère Catherine de Médicis, de quelques grands dignitaires de la couronne et de plusieurs jeunes princes.

Ces derniers se livraient à des ébattements joyeux qui furent remarqués parce qu'ils eurent pour résultat de faire faire acte de catholicité à Henri IV alors enfant, en l'obligeant à entendre la messe à Marseille. Sans ce souvenir on oublierait volontiers la visite inutile de Charles IX.

L'agitation continua, malgré les efforts du comte de Tende à qui le gouvernement de la Provence avait été confie pour le seconde fois. A la mort de ce gouverneur (1566), les partis, au nom de la religion, étaient plus tranchés que jamais. Le Conseil de ville de Marseille, enflammé d'ardeur pour la cause du catholicisme, envoya deux cents hommes rejoindre les royalistes qui battirent les dissidents à Jarnac (1569).

Quoi qu'il en soit, les horreurs de la journée de la Saint-Barthélemy ne virent pas souiller Marseille, et le comte de Carcès y fut fort applaudi d'avoir répondu aux ordres de la cour, et témoigné de sa fidélité de soldat, tout en déclinant l'*office de bourreau.*

Peu après, les Marseillais qui ne voulaient en venir aux mains avec les Protestants que sur les champs de bataille, dirigèrent trois cents arquebusiers vers le comte de Carcès qui entrait de nouveau en campagne pour défendre les intérêts des catholiques.

Plus tard, le 17 octobre 1574, les Marseillais expédiaient six galiotes à Arles pour repousser les religionnaires du Languedoc qui avaient fait irruption dans la Camargue.

Le règne d'Henri III avait commencé sans apporter le moindre calme dans les esprits en Provence. Aux Etats de Blois, les députés de Marseille se firent remarquer par leur exagération (1576).

On ne désarmait pas et les chefs se transmettaient, comme un héritage, le commandement des troupes de leur parti. A la mort du comte Jean de Carcès, son neveu, le Seigneur de Vins, était le chef des catholiques que l'on surnommait depuis longtemps les *Carcistes,* tandis que les Protestants ne craignaient pas de les appeler *Marabous* (voleurs) se réservant pour eux seuls le nom de *Razats* (pillés).

Les Razats aussi bien que les Marabous, non contents de se faire réciproquement tout le mal possible, attaquaient les troupes du roi et les taillaient en pièces. Cette situation n'était pas tenable ; il fallut dès lors donner rendez-vous à Marseille aux chefs des deux partis, et Catherine de Médicis, entourée de personnages éminents, arriva, le 5 Janvier 1579, pour entendre les justifications des Razats et des Marabous, mais surtout pour essayer de les concilier. Elle y parvint. Un traité de paix fut conveuu et signé à Aix peu après.

L'exécution des engagements pris par les chefs de partis fut d'autant plus facile, que la *grande peste,* qui éclata en 1580, contribua trop efficacement à l'apaisement de toutes les discordes civiles et religieuses. Marseille perdit trente mille habitants, et eut, en outre, à souffrir de la famine. La peste reprit toute sa force en 1582 et pour la faire cesser la population dût émigrer, au point de laisser la ville presque déserte.

Après cette terrible épreuve, Marseille qui reprenait son activité commerciale, ne se doutait pas de tout ce qu'elle allait avoir à souffrir des désordres et des fureurs de la Ligue.

§ XXX.

L'*Union catholique* venait à peine de commencer que le seigneur de Vins s'en proclama le chef en Provence. L'ancien chef des Marabous ne tarda pas à ***ranger sous ses couleurs*** bon nombre de villes et de châteaux, mais pour assurer son autorité il avait besoin de frapper quelque grand coup ; c'est alors qu'il chercha à se rendre maître de Marseille, en utilisant l'exaltation religieuse du deuxième consul, Louis de la Motte Dariès qui exerçait dans cette ville une sorte de pouvoir dictatorial.

Dariès, depuis quelque temps, s'était mis à la tête d'une faction populaire dont il flattait les croyances passionnées. Désormais, inspiré par de Vins, il prêcha contre les Protestants ou Huguenots une croisade qui causa des émeutes sérieuses.

Sous le prétexte qu'ils pactisaient av[illegible] les ennemis des catholiques, les citoyens [illegible] plus honorables furent mis au cachot [illegible] l'un d'eux périt même assassiné. Ce fu[illegible] signal de l'anarchie la plus grande qui [illegible] déchaîna sur la ville et arma les habit[illegible] les uns contre les autres.

L'évêque Frédéric Ragueneau et tout[illegible] les autres personnes qui tenaient ouvertement pour le roi, avaient dû chercher un refuge dans la partie la mieux fortifiée d[illegible] l'abbaye de Saint-Victor.

Les factieux triomphaient. Mais aprè[illegible] avoir demandé à Aix l'assentiment du du[illegible] d'Angoulême, gouverneur de Provence, Bouquier, simple citoyen de Marseille, anime le viguier et quelques membres du Conseil de [illegible] ville de tels sentiments pour le bien public qu'il les détermine à écraser le parti de Dariès.

Des hommes de bonne volonté sont réu-

nis en grand nombre le plus secrètement possible ; on en vient aux mains. La lutte est vive ; cependant Bouquier parvient à traquer les chefs Dariès et Claude Boniface, le conseiller de ville, qui l'avait le plus aidé, et on les emprisonne. Leur procès est bientôt fait ; condamnés tous deux, ils sont pendus à la lueur des flambeaux, en présence du duc d'Angoulême, dans la nuit du 13 avril 1585.

Marseille ayant été remise au pouvoir du roi, le seigneur de Vins suspendit un moment ses projets sur cette ville ; mais le calme ne reprenait pas.

Aux prétextes déjà si nombreux que fournissaient les idées religieuses se joignaient maintenant les compétitions au pouvoir consulaire, et les intérêts purement personnels prévalant dans les élections, on se bat et le sang coule dans l'Hôtel de Ville.

L'opinion générale est que, pour faire disparaître toute cause de troubles, il devait être fait des changements au dernier règlement municipal. Le duc d'Angoulême, voulant faire ces modifications, n'en souleva pas moins des haines et finit par être tué par un gentilhomme marseillais Philippe d'Altoviti (1er juin 1586).

Le duc d'Epernon, qui succéda au duc d'Angoulême dans le gouvernement de la Provence, fut magnifiquement reçu à Marseille dans les premiers jours d'octobre 1586 : la population tenait à lui témoigner combien elle déplorait l'erreur qui avait consisté, de la part de quelques-uns, à méconnaître les avantages du nouveau règlement municipal.

Des mariniers marseillais furent fournis au nouveau gouvernement pour transporter les canons dans les montagnes de la Haute-ovence et assurer ainsi partout l'exécu- des édits de paix de la part des pro-ants. Nogaret de la Valette, son frère, le remplaça lorsqu'il fut rappelé à la , ne sut pas conserver le même crédit rseille. Il croyait apaiser tous les trou-s en usant de rigueur, mais les parti-is de la Ligue, mécontents de cette ma-ere d'agir, avaient fait des progrès tels ue sa parole fut peu écoutée. C'était tous s jours, dans les rues, des combats dans squels se jouaient des vies précieuses.

Alors, pour suppléer à la défaillance du présentant du roi, se montrent les *Bigar-ats* ou amis de la tranquillité qui, cherchant s'interposer entre les partis extrêmes, formèrent un troisième parti dont les débuts ne furent pas heureux. C'est contre les premiers *Bigarrats* que tourna l'émeute où l'on vit les consuls Antoine de Lenche et Jean ousquet combattre à main armée Nicolas e Lacépède, premier consul, aidé de ses partisans, et succomber dans la lutte (27 août 1588.)

La Valette avait déjà été obligé de se retirer de la ville, et de Vins, qui ne tarda pas à y arriver, appelé par ses nombreux amis, lui fit perdre tout espoir de reprise d'autorité sur les Marseillais. Quand la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise fut connue, les habitants se prononcèrent hautement en faveur de la Ligue. Mais cette reconnaissance, quoique devenue officielle, après que Mayenne, lieutenant-général de royaume, eut proclamé le cardinal de Bourbon roi de France et comte de Provence, au mépris des droits d'Henri IV, n'arrêta pas les émeutes et les meurtres.

Le 29 octobre 1589, à propos des élections à la dignité de consul que briguaient Caradet de Bourgogne et Charles de Casaulx, l'Hôtel de Ville est envahi, des coups d'arquebuse retentissent, le consul sortant Gaspard d'Albertas, sieur de Villecroze, est tué.

Casaulx, évincé une première fois par Caradet que les *Bigarrats* soutenaient, le fut une seconde par Cornelius de Ramezan, sans se laisser décourager, quel que fut son ressentiment.

§ XXXI.

Le seigneur de Vins, tué en assiégeant la ville de Grasse, avait été remplacé, comme chef des ligueurs, par le comte Gaspard de Carcès, le fils de l'autre comte de Carcès qui refusa de prendre part aux massacres de la Saint-Barthélemy. Casaulx avait vu là un homme naturellement calme et porté à la modération, un *escambarliat*, comme on disait alors, disposé à discipliner les siens plutôt qu'à les lancer dans des compétitions nouvelles à Marseille. Pour le moment, il jugea prudent d'aller rejoindre à Aix la comtesse de Sault (Christine d'Aguère, belle-sœur du seigneur de Vins) dont les intrigues ajoutaient tant de difficultés aux embarras existants déjà.

Cette femme ambitieuse, aspirant à un crédit illimité en Provence, s'était déclarée hostile au jeune chef des ligueurs et accueillait avec bonheur tous les mécontents de son parti. Casaulx était une vieille connaissance, car, utilisé dans le temps contre d'Epernon, il avait, à la tête de 1,200 Marseillais, présidé au pillage de la ville d'Aubagne qui tenait pour le souverain légitime. Cette fois la comtesse de Sault agissait elle-même pour le duc de Savoie qui, de son côté, sous prétexte de défendre la Ligue, ne cherchait qu'à se rendre maître de la Provence (1590).

Le duc de Savoie vint en personne à Marseille pour tâter le terrain, le 2 mars 1591. Il fut bientôt rejoint par la comtesse

de Sault, accompagnée de Casaulx et de Castellane de Besaudun, personnage important qui partageait les vues de ce dernier et intriguait avec lui à Aix depuis quelque temps. Les consuls pressentant sans doute le danger, organisent une conspiration dans le but d'expulser la comtesse et ses deux affidés. Casaulx ne se laisse pas surprendre, il soulève les siens qui cette fois étaient des mieux préparés, et c'est aux cris de *Vive la France*, poussés par les uns et de *Vive le duc de Savoie* poussés par les autres, qu'il s'empare de la tour des Accoules et de l'Hôtel de Ville, fait accepter son autorité par le plus grand nombre des habitants et finalement se fait nommer premier consul, après avoir arraché le chaperon des épaules de celui qui avait le droit de le porter (1591).

Casaulx qui ne pouvait se tromper sur les intentions du duc de Savoie, autant que d'autres, mais chez qui le patriotisme allait renaître, ne voulant pas favoriser ses visées sur la Provence, ne tarda pas à rompre ouvertement avec lui. Les désirs secrets du duc furent alors dévoilés. Il avait gagné à son parti Méolhon, gouverneur du fort Notre-Dame-de-la-Garde, qui s'empara dans la nuit du 16 au 17 novembre 1591, du monastère de Saint-Victor, prenant ainsi contre la ville une position qui lui permettait de la foudroyer avec son artillerie.

Les premiers boulets venus de Saint-Victor, furent le premier signal d'une prise d'armes si générale de la part des Marseillais, que le duc, dont les troupes partagèrent le découragement, reprit bien vite la route de la Savoie.

Il ne fut pas harcelé dans les premiers moments de sa fuite, mais arrivé dans la vallée de la Durance, La Valette lui fit éprouver la déroute la plus complète (15 décembre 1591).

Quant à Méolhon, c'est en vain qu'il croit pouvoir tenir bon après le départ du duc de Savoie Casaulx qui n'avait agi jusqu'à ce moment que dans son intérêt personnel, se met à la tête de quelques hommes déterminés, assiége Méolhon, et le force à capituler. Ce fait d'armes qui n'a pu être inspiré que par l'amour de la patrie, rallie autour de Casaulx la grande majorité des habitants et lui permet d'établir ce pouvoir dictatorial qu'il sut garder pendant plusieurs années. Maintenu de gré ou de force dans ses fonctions de premier consul, il devint pour les chefs de factions un adversaire redoutable. Il put malgré les cris d'ingratitude qui se firent entendre autour de lui, se débarrasser de la comtesse de Sault qu'il obligea à quitter Marseille et à éloigner du pouvoir Castellane de Besaudun lequel avait été nommé viguier, et n'était pas d'humeur à oublier que, hiérarchiquement, il était au-dessus du premier consul. Louis d'Aix, successeur de Besaudun, partageait au contraire ses vues et savait les seconder. Avec lui plus de compétition de pouvoir à craindre. Le premier consul le fit nommer viguier à vie et ils formèrent ensemble un duumvirat d'une très grande force. Il restait cependant encore le danger des conspirateurs vulgaires et des assassins. Casaulx, vit son existence plus d'une fois en danger et c'est sans doute ce qui le détermina à s'entourer d'une sorte de garde prétorienne qui l'escortait toutes les fois qu'il avait à se produire en public.

Organisée militairement par ses soins, Marseille put, à différents intervalles, répondre victorieusement aux attaques du comte de Carcès, du duc d'Epernon et de Charles de Guise.

Ces deux derniers furent successivement gouverneurs de Provence pour le roi, après que La Valette eut perdu la vie devant Roquebune, près de Draguignan.

D'Epernon qui, en août 1593, avait cru un instant s'emparer de Marseille, avait été obligé de se retirer après avoir perdu assez de monde.

Charles de Guise ne fut pas plus heureux dans diverses attaques, lorsque Henri IV ayant solennellement abjuré la religion calviniste à Saint-Denis, le 22 juillet 1593, eut rallié à sa cause le plus grand nombre des personnages influents de la Ligue.

Mais Casaulx repoussa les ouvertures qui lui furent faites par le duc de Guise, ne tint aucun compte des invitations du duc de Mayenne lui-même, et, action vraiment blâmable, conclut même avec Philippe II, roi d'Espagne, pour obtenir des secours en hommes et en argent, un traité qui lui promettait, en cas de succès, la Grandesse en Espagne et de bonnes terres en Calabre.

Les troupes espagnoles arrivèrent bien avant le traité qui ne fut signé à Madrid que le 20 janvier 1596, et furent accueillies avec joie par les partisans de Casaulx qui les employait dans ses sorties contre l'armée du duc de Guise. Marseille eut peut-être été mise sous la domination étrangère la plus antipathique à ses habitants et perdue momentanément pour la France, sans un autre ambitieux nommé Bayon de Libertat.

Trahissant la confiance de Casaulx qui l'avait chargé du commandement de la porte Réale, Libertat complota avec Geoffroi Dupré, Nicolas de Bausset et quelques autres personnages de livrer Marseille au duc de Guise.

Rien de triste comme cet arrangement conclu de sang-froid et par lequel les conjurés se réservèrent des charges, des honneurs et des sommes d'argent et qui démontre que si de la part de quelqus-uns le sen-

timent patriotique était un mobile avouable, chez Libertat la cupidité seule était en jeu.

Quoi qu'il en soit, et sans tenir compte des bienfaits dont l'avait comblé le chef qu'il s'était librement donné, Libertat, le 17 février 1796, ouvrait la porte Réale aux troupes du duc de Guise et plongeait son épée dans le corps de Casaulx qui accourait pour s'opposer à leur entrée.

La garde prétorienne qui entourait le consul ne chercha que faiblement à faire un mauvais parti à l'assassin; elle s'enfuit même et se dispersa. Les troupes espagnoles qui marchaient derrière Casaulx agirent de même.

Peu d'instants après le cri de *Vive le roi!* retentissait dans toute la ville. Louis d'Aix qui avait essayé d'abord de résister, ne tarda pas à s'enfuir avec les galères qui emportaient les troupes espagnoles et l'autorité du duc de Guise fut acceptée par acclamation.

Les franchises de la ville sont jurées par le représentant du roi: Les notables assemblés, le 20 février 1596, délibèrent sur les mesures les plus urgentes que réclame la situation. Le duc de Guise, à la tête de quelques galères montées par des Marseillais, attaque les Toscans qui s'étaient emparés des îles, en haine des Espagnols, et qui continuaient à les garder Le résultat du combat est favorable. L'ennemi n'a plus que le Château d'If, dont le rachat a lieu à prix d'argent.

Au sujet de cette affaire nous avons à mentionner le message du roi aux consuls et aux habitants de Marseille. Ce message, à la date du 6 mars 1596, fut suivi de l'envoi des députés qui trouvèrent le roi à Amiens, le 15 mai 1596, et lui présentèrent un plan de de Marseille dont les détails l'intéressèrent infiniment et donnèrent lieu de sa part aux observations les plus judicieuses.

Le duc de Guise, jaloux de seconder les vues du roi en favorisant Marseille, convoqua dans cette ville les Etats de la Provence. Les séances s'ouvrirent le 11 mars 1597 dans l'abbaye de Saint-Victor. Il y fut pris les résolutions les plus capables de développer la prospérité publique.

Nous touchons au moment où l'édit de Nantes assure définitivement la paix religieuse (1598). Nous allons être en pleine jouissance de cette administration de Sully qui fut si profitable à la France et à Marseille surtout. Le grand ministre s'occupe d'un nouvel affouagement ou mieux d'un cadastre général et veille à l'équitable répartition des impôts. Il améliore les voies de communication par terre et par eau et en ouvre de nouvelles. L'agriculture, l'industrie et le commerce sont aidés, secourus, encouragés.

Sous un règne essentiellement réparateur, Marseille renaît à la prospérité. Jamais les échanges avec l'Orient, si favorisés par les capitulations de François Ier, n'avaient été aussi fructueux. Les quais du port de l'antique Lacydon ne suffisant plus au débarquement et à l'embarquement des marchandises, on conçut la singulière idée d'une digue qui devait partager le bassin dans le sens de la longueur et dès lors doubler le développement des quais.

C'est au moment même où la ville de Marseille était la plus florissante qu'elle eut à étaler son luxe à l'arrivée des galères florentines qui amenaient dans ses murs, le 3 novembre 1600, la seconde femme du roi, Marie de Médicis.

La prospérité qui avait permis de faire assaut de faste avec la cour de Florence se soutint, et ce fut en vain que les Espagnols cherchèrent plusieurs fois à la troubler. Diverses dispositions furent prises pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Si les corsaires de Tunis firent éprouver quelques pertes au commerce de Marseille, le capitaine d'Hautefort se chargea de les châtier, et c'est ce qui lui valut à son retour à Marseille un accueil enthousiaste.

Le bonheur dont on espérait jouir longtemps encore sous la sage administration d'Henri IV fut brusquement interrompu lorsque ce prince eut succombé sous les coups d'un assassin (14 mai 1610).

§ XXXII.

Louis XIII qui alors avait à peine neuf ans fut proclamé roi de France et comte de Provence sous la régence de Marie de Médicis. Le 29 juin 1610, le roi et la reine-mère écrivirent aux Marseillais pour les remercier des regrets exprimés à l'occasion de la mort d'Henri IV et de leur empressement à jurer fidélité au nouveau gouvernement. Les franchises municipales étaient confirmées, mais il eut fallu aussi le maintien prolongé du ministre du grand roi. Or, Sully fut éloigné dès 1611.

Marseille ne vit pas ses habitants distraits de leurs occupations habituelles seulement par ce fâcheux événement, car à la même époque commençaient les poursuites contre les personnes soupçonnées de sorcellerie.

On comprend difficilement que la magistrature ait pu se prêter à cette persécution si ridicule et si générale qui a fait tant de victimes en Provence. A Marseille même on trouva les éléments du grand procès intenté au prêtre Gaufridy qui finalement fut brûlé à Aix comme coupable ***d'être allé au sabbat et d'avoir exercé la magie.***

Charles Turricella, cet évêque vertueux

et instruit qui occupait alors le siége de Marseille, tout en laissant condamner Gaufridy, comme coupable d'immoralité, eut pu réclamer contre bien d'autres chefs de l'accusation.

A défaut de mouvement maritime commercial, Marseille allait avoir désormais un mouvement maritime militaire, car sous Louis XIII, son port fut choisi pour devenir le lieu de station des galères royales. On y établit un chantier de construction, des ateliers d'armement et un arsenal qui les uns et les autres acquirent une grande importance. C'est du port de Marseille que partaient les expéditions dirigées contre les ennemis de l'Etat aussi bien que contre les corsaires turcs dont l'audace ne connaissait plus de bornes.

Le roi qui avait été appelé en Languedoc par une prise d'armes des protestants, vint le 8 octobre 1622, à Marseille. La réception préparée par l'autorité municipale fut splendide. Boniface de Cabanes, le premier consul, offrit au roi les clefs de la ville devant la porte Réale; mais en même temps, suivant l'ancienne coutume, il tira du fond d'un sac de velours vert le livre contenant les *chapitres de paix* et il demanda le jurement de leur maintien.

Louis XIII se rendit aux désirs de Boniface de Cabanes, ne se doutant pas peut-être de tous les dédits qu'un ministre despote imposerait à la parole royale.

Le soulèvement des protestants qui devait se terminer par la prise de la Rochelle par Richelieu, et la toute puissance de ce célèbre cardinal, fut cause d'armements maritimes qui firent que les Marseillais ne restèrent pas tout-à-fait en dehors des événements politiques de cette époque.

Les galères exclusivement montées par eux furent surtout remarquées dans les combats livrés aux Anglais devant La Rochelle (1628).

Mais pour triompher de cette ville le ministre-cardinal avait eu besoin d'autre chose que d'hommes et de galères; il lui fallait beaucoup d'argent. Marseille dut bien davantage vider ses coffres à l'occasion de la guerre d'Italie qui suivit de près; en outre la ville eut à subir une de ces épreuves cruelles qui ne devait être dépassée qu'un siècle plus tard. Le 22 février 1630, la peste amenée en France par l'armée du marquis d'Uxelles qui se rendait en Italie, à la demande de Richelieu, éclatait avec violence. La population chercha vainement à abandonner la ville pour se disséminer dans les environs, le fléau enleva près de neuf mille victimes. en peu de jours. C'est dans l'espoir de toucher la miséricorde divine que les consuls Léon de Valbelle et Nicolas de Gratian qui n'avaient rien négligé pour secourir la population, firent, le 24 juin 1630, un vœu solennel à la suite duquel plusieurs institutions de bienfaisance furent fondées.

Marseille avait dans le chanoine Emmanuel Pachier un digne émule de Vincent de Paul qui se chargea d'accomplir en partie le vœu des consuls en fondant l'hospice de la Charité.

La désolation dans laquelle la Provence et surtout Marseille étaient plongées n'empêcha pas Richelieu d'exiger de nouveaux sacrifices d'argent et même d'essayer d'empiéter encore sur les droits garantis par les chapitres de paix, en levant un impôt illégal sur le sel. Le motif caché était de faire perdre toute popularité au duc de Guise en le chargeant de faire exécuter des décrets de nature à provoquer une violente opposition.

Le duc de Guise descendait du roi René dont il tenait de riches dotations. Gouverneur en Provence depuis trente cinq ans il avait surtout le tort de posséder la charge d'amiral des mers du Levant que Richelieu désirait pour lui-même.

La révolte prévue ne manqua pas d'éclater. Les Etats réunis par le duc de Guise à Marseille, dans l'abbaye de Saint-Victor, le 10 Janvier 1631, ne donnèrent lieu qu'à une trève. La révolte continuait. Le prince de Condé envoyé tout exprès avec ses troupes pour la combattre réussit à la pacifier, en promettant le retrait des édits contre payement de la part de la Provence de la somme d'un million cinquante mille livres.

Richelieu exigea rigoureusement l'argent promis, sans se mettre en peine de rendre les libertés communales ou provinciales déjà confisquées. Le duc de Guise trouvé trop faible, trop bienveillant, fut remplacé comme gouverneur, par le Maréchal de Vitry (Nicolas de l'Hospital), homme irascible et dur dont tous les efforts tendaient à se faire détester et le gouvernement avec lui.

Quoi qu'il en soit, les Espagnols, dont les flottes étaient puissantes, venaient de commencer contre la France cette guerre qui dura vingt cinq années. Une de leurs premières hostilités avait consisté à s'emparer des îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat (1635). Les Marseillais firent preuve de patriotisme, en aidant à les reprendre (1637). Pour cela ils fournirent trente mille livres en numéraire, des munitions pour six mille livres, plus six vaisseaux, deux pataches et deux barques.

L'année suivante, une flotte considérable sortie, comme par enchantement, des chantiers de Marseille, joint la flotte espagnole également forte, près de Gênes, et lui fait éprouver les plus grandes pertes (septembre 1638). Presque tous les soldats mis à bord des vaisseaux victorieux étaient Mar-

seillais. En revenant chez eux ils apportèrent de nombreux étendards et pavillons espagnols qui restèrent longtemps appendus aux voûtes des églises.

Tant de dévouement ne put détourner le cardinal d'empiéter plus que jamais sur les priviléges de la Provence et de Marseille. Finalement, les Etats, quoiqu'ils n'eussent pas cessé de donner tout l'argent qu'on leur avait demandé, furent supprimés pour être remplacés par les Assemblées des députés des Communautés et des procureurs joints pour la Noblesse et le Clergé (1640).

La dernière séance des Etats eut lieu à Aix en Février 1639. La Provence perdait son antique constitution ; elle en était humiliée ; de là les désordres qui agitèrent Aix et Marseille peu avant la mort de Richelieu et celle de Louis XIII (1643).

Le nouveau gouverneur, le comte d'Alais (Louis de Valois), malgré son caractère doux et conciliant, eut bien de la peine à calmer les esprits. Il y compromit la popularité qu'il devait achever de perdre dans les commencements du nouveau règne.

§ XXXIII

Le cardinal de Mazarin aspirait, pendant la minorité de Louis XIV, à continuer le despotisme de Richelieu. Il n'était pas moins hostile aux franchises municipales; aussi des troubles se produisirent à Marseille, tout autant que dans les autres villes de la province, et l'on vit s'y former les partis des *sabreurs* et des *canivets* qui s'y disputèrent l'influence pendant plusieurs années et compromirent la tranquilité publique.

Les sabreurs tenaient pour les princes contre Mazarin, et comptaient, parmi eux, le plus grand nombre des gens d'épée.

Les canivets pour la plupart, gens de plume et bourgeois, eussent voulu la paix.

Ces partis en venaient souvent aux mains et leurs luttes correspondaient à celles qui dans le reste du royaume, furent, sous le nom de guerres de la Fronde, la dernière manifestation de l'indépendance de la France avant l'intronisation du pouvoir absolu.

Ces mouvements insurrectionnels alternaient en quelque sorte avec les grandes épidémies qui venaient ajouter au malheur public.

Au mois de juillet 1649, la peste éclate de nouveau ; cette fois les habitants ne peuvent plus, par ordre du Parlement, franchir les murs de la ville, mesure inutile qui exaspéra la population et n'empêcha point le fléau d'atteindre Aix et d'autres localités d'abord épargnées.

Cette même peste de 1649 servit à l'autorité royale de prétexte pour s'arroger des droits nouveaux à Marseille et y doubler l'agitation populaire après la cessation du fléau.

L'insurrection qui éclata le 14 mars 1650 fut motivée par la nomination que le gouverneur de Provence fit d'office pendant la contagion, des consuls qui, suivant le vieil usage, devaient être nommés par élection. Un parti puissant à la tête duquel étaient Nicolas de Félix de la Reynarde, Pierre Dupont et Jean-Baptiste Mazet, s'arma, s'empara de la porte Réale, de l'abbaye de Saint-Victor, de la tour de Saint-Jean et du fort de N.-D.-de-la-Garde et après avoir chassé de l'Hôtel-de-Ville les officiers municipaux nommés par le roi, forma un autre conseil. Offensé personnellement de cette manière d'agir, le gouverneur de la province, Louis de Valois, comte d'Alais, crut que son apparition devant la ville avec une simple escorte militaire suffirait pour la faire rentrer dans l'ordre, mais on lui refusa l'entrée des portes et après avoir vu quelques-uns de ses officiers tués, il fut obligé de retourner à Aix.

Disgracié peu de temps après, à cause de cet échec, il fut remplacé par le marquis d'Aiguebonne d'abord, puis par le duc de Mercœur.

Une nouvelle municipalité suivant l'impulsion d'Antoine de Valbelle fit acte de vigueur et prouva l'étendue de ses prérogations en délibérant (1652), pour les élections à venir. Le *Règlement du sort* rédigé par Antoine de Félix eut la sanction du roi, en octobre 1652.

Au lieu de favoriser le maintien des prérogatives des Marseillais, Mercœur prêta la main au parti qui acceptait la nomination des consuls par le roi, contrairement aux désirs exprimés par la majorité des habitants, et favorisa, au mépris des priviléges de la cité, l'entrée dans le port de la galère du chevalier de Vendôme, son fils. Il n'en fallait pas davantage pour soulever le mécontentement d'une population si fermement attachée à ses vieilles franchises.

Le 13 juillet 1658, une véritable bataille se livra autour de l'Hôtel-de-Ville et Gaspard de Nioselles, le chef du mouvement, devint le maître de Marseille. Malheureusement la ville n'était pas en état de se maintenir longtemps contre les forces dont le duc de Mercœur pouvait disposer. Celui-ci interceptant les routes qui conduisaient à la ville établit différents corps de troupes à Vitrolles, aux Pennes et à Aubagne, et envoya le chevalier Paul, avec six vaisseaux, bloquer le port. Les Marseillais firent des propositions de paix qui, grâce à l'intervention des consuls de Toulon et d'Arles, furent entendues. Une amnistie fut proclamée, le 14 du mois d'août 1658.

Mais l'arrêt du conseil d'Etat qui retardait

de deux mois l'époque des élections consulaires motiva de nouveaux actes d'indépendance de la part des Marseillais. Pour éviter une répression qui entrait dans les vues de Louis XIV, en ce moment à Lyon, Nioselles et les chefs de son parti consentirent à implorer du roi une nouvelle amnistie qui leur fut accordée. Cependant d'autres troubles attribués à Nioselles ayant éclaté peu de mois après, et l'autorité du roi, du parlement et du gouverneur de Provence pouvant être considérée comme également méconnue, Louis XIV résolut d'en tirer vengeance et de faire par lui-même acte de pouvoir. A cet effet il arriva en Provence après avoir donné ses ordres au gouverneur.

Le duc de Mercœur partit d'Aix où se trouvait le roi, avec sept mille hommes, et s'avança d'abord jusqu'à Arenc; puis, après avoir exigé qu'on lui remit les clefs de la ville, il entra dans ses murs (21 janvier 1660) suivi de ses soldats, français ou suisses, qui se logèrent chez les habitants, dans l'intérieur de la ville et dans les faubourgs. Pour rester maître de toutes les portes et des principaux carrefours, il y posa des corps de garde. En même temps on vit se dresser des potences à la place Royale, à la place Neuve, a la place Saint-Jean, à la place de Lenche et à la Tourette.

Le duc de Mercœur mit pied à terre à l'Hôtel-de-Ville seulement, et fit faire la lecture des ordres du roi, déclarant que toutes les franchises municipales seraient supprimées et décrétant criminels de lèse-majesté Nioselles et tous ses adhérents. Les canons de la ville furent sciés en morceaux pour être fondus à Toulon, et les habitants désarmés durent se soumettre à rester renfermés chez eux tous les soirs dès huit heures.

Pour montrer jusqu'à quel point le pouvoir royal prétendait les réduire, Mercœur fit détacher de la porte Réale la plaque de marbre noir sur laquelle était gravée la devise dont les Marseillais étaient si justement fiers : *Sub cujus imperio summa libertas.*

Il fallut encore que les consuls se dépouillassent de leurs chaperons, afin que ces insignes pussent être envoyés à Aix comme trophées.

Le 27 janvier 1660, une chambre de justice condamnait à mort Nioselles et quatorze autres personnes, et ordonnait que la maison du premier serait rasée et que sur l'emplacement qu'elle occupait une pyramide infamante serait érigée.

Nioselles fut assez heureux pour se soustraire aux recherches du duc de Mercœur ainsi que la plupart des autres condamnés Plus tard, il put se réfugier à Barcelonne mais sa maison fut démolie sur l'heure même.

C'est au moment où ces mesures de rigueur glaçaient les habitants d'effroi, que Louis XIV entrait à Marseille en carosse, le 2 mars 1660, à 4 heures de l'après-midi, par une brèche faite dans le rempart, près de la porte Réale, voulant montrer ainsi que c'était en vainqueur qu'il prenait possession de la ville et allait loger dans l'hôtel de Riquetti-Mirabeau, situé sur la place de Lenche. Il était accompagné de la reine-mère, du duc d'Anjou, son frère, de la grande Mademoiselle, sa cousine, des princes de Beaufort, de Conti, et autres, enfin du cardinal Mazarin.

Trois jours après cette entrée si peu sympathique à la population, Louis XIV rendait un édit par lequel il adjoignait le titre de viguier à celui de gouverneur, supprimait le consulat et réduisait le conseil de ville à soixante-six membres. Le titre de consul fut même remplacé par celui d'échevin et les échevins nommés furent réduits à deux; la charge d'assesseur seule fut maintenue.

C'est deux ans après que les échevins furent portés au nombre de quatre (1662).

La longueur et la teneur de cet édit, le soin avec lequel sont indiqués les devoirs de tous les fonctionnaires et les prérogatives de chacun d'eux prouvent suffisamment qu'il était préparé de longue main et qu'on n'attendait plus qu'une occasion de le lancer.

Par le même édit fut décrétée la construction « d'une citadelle et de quelques forts pour mettre fin pour toujours aux désordres. »

En quittant Marseille, le 8 mars 1660, Louis XIV y laissa une garnison de 3500 hommes et nomma Fortia de Pilles gouverneur-viguier. Les Marseillais n'eurent qu'à s'incliner devant la force qui venait de faire disparaître jusqu'aux dernières traces de l'autonomie de la ville grecque et à reporter vers le commerce leurs soins et leurs aspirations.

Le mouvement maritime de Marseille ne tarda pas à être ranimé par les diverses expéditions entreprises par la France contre les Etats Barbaresques pour venger le le nom chrétien et protéger le commerce dans la Méditerranée (1665). On vit alors sur les côtes de la Provence un enthousiasme qui ressemblait à celui des anciennes croisades et qui fit accepter sans trop de peine les accroissements de l'impôt du sel et autres occasionnés par les nombreuses guerres du règne de Louis XIV.

D'ailleurs la fortune privée grandissait beaucoup ; on ne craignait pas de sacrifier à l'avenir. Soit que le nombre des habitants se fût accru, soit que le luxe exigeât des demeures plus spacieuses, l'enceinte de la ville parut trop étroite et la création de nouveaux quartiers au midi et à l'est fut résolue. Un enfant de Marseille, Pierre

Puget, aussi habile ingénieur et architecte que sculpteur, se chargea de donner le tracé des grands alignements du Cours et de la rue de Rome (1666). En même temps il fournissait les plans des édifices publics qui devaient orner les anciens quartiers aussi bien que les nouveaux. Des intrigues locales, des rivalités peu louables découragèrent Puget et empêchèrent l'exécution des projets qu'il avait présentés.

C'est d'autant plus déplorable que l'argent n'eût pas manqué pour l'exécution. Le commerce prospérait de plus en plus, au moment où le ministre Colbert vint accroître ses bénéfices en obtenant du roi les lettres-patentes du 12 août 1669 qui déclaraient le port de Marseille franc et libre à toutes les marchandises, supprimant tous les droits d'entrée et de sortie, aussi bien que l'impôt d'ancrage et de radoub.

Les hommes de négoce de Marseille méritaient largement les faveurs de la fortune aussi bien que de l'Etat, car toujours dignes de leurs nobles ancêtres ils portaient au loin la bonne renommée de Midi de la France. L'histoire conservera longtemps le nom de Nicolas Compian, esclave à Tripoli et venant y reprendre ses fers, après avoir trouvé à Marseille sa famille dans l'impossibilité momentanée de le racheter.

Celui qui arrivait à l'aisance avec le concours plus ou moins direct du trafic maritime se montrait ingénieux dans le choix des moyens de venir en aide à ses semblables, témoin Jean de Puget qui fonda le Mont-de-Piété, en 1695, et lui légua plus tard soixante mille livres.

Les Marseillais, comme collectivité d'habitants, n'avaient pas été insensibles aux succès de Louis XIV en Europe ; de leur mouvement spontané ils avaient envoyé, en 1684, pour la démonstration contre Gênes, une bombarde montée par des marins des plus braves.

Leurs sentiments envers le souverain s'étaient même fort améliorés, car dans la visite que ses petits fils, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, firent à Marseille en 1701, ils furent chaleureusement acclamés par la population.

Quand les mauvais jours survinrent pour la France, au commencement du XVII° siècle, les Marseillais virent leur fortune commerciale décliner fortement, mais ils surent rester fidèles et donner des preuves de leur patriotisme.

L'agitation guerrière et politique que produisit en Europe l'avènement du petit-fils de Louis XIV au trône d'Espagne fut ressentie vivement à Marseille et dans tout le reste de la Provence. Le pays fut envahi, le 11 juillet 1707, par les ennemis et leur flotte combinée vient aussitôt mouiller devant Toulon. Heureusement, le vieux comte de Grignan put arriver à temps pour secourir cette ville, si bien que le duc de Savoie et le prince Eugène qui étaient à la tête de cette ligue contre la France n'atteignirent pas le but qu'ils s'étaient proposé, pour complaire à la Hollande et a l'Angleterre.

Le siége fut levé pendant la nuit et il fut fait main-basse sur les traînards. Le gros de l'armée atteignait le Var en novembre (1707). Pendant ce temps, Marseille qui avait fourni des hommes et des approvisionnements au comte de Grignan pour seconder Toulon, organisait un corps de 9,500 miliciens pour sa propre protection.

Aux pertes immenses de la guerre étaient venues s'en joindre d'autres. L'année 1709 avait été terrible pour Marseille et son territoire; les oliviers ayant péri à la suite de froids excessifs et trop humides, et toutes les récoltes manquant, une misère extrême en fut la suite.

Cette même année 1709 restait aussi d'une date sinistre à cause de l'édit qui vint permettre aux courtiers de s'occuper directement de banque, de change et de commerce, et prépara les grands désastres financiers qui éclatèrent cinquante ans plus tard.

Les malheureuses querelles de religion et les déplorables tiraillements de famille qui employèrent les dernières années de la vieillesse de Louis XIV ne furent pourtant pas capables de faire désespérer à Marseille de l'avenir de la France.

§ XXXIV.

La régence du duc d'Orléans à l'avènement au trône du petit-fils de Louis XIV (1715) fut acceptée avec bonheur par les Marseillais, comme capable de mettre un terme à la décadence de la nation et de donner une vie nouvelle au commerce.

L'arbitre des destinées de la France et de Marseille était alors un administrateur habile, mais sans principes, si bien que la voie fut désormais ouverte à une série d'actes flétris généralement par la qualification de *mœurs de la régence.*

Pour réparer les finances de l'Etat et remplir les coffres qui étaient vides, le duc d'Orléans suivit les conseils de l'économiste Law qui remplaça la monnaie par une quantité énorme de papiers. Il en résulta sur l'heure une grande reprise des affaires. Aucune difficulté d'argent dès lors ne vient distraire les Marseillais des travaux du négoce ; leurs navires reparurent dans toutes les mers et tel fut l'entraînement général que l'administration de la santé elle-même se relâcha des mesures sanitaires auxquelles vingt deu

pestes bien constatées depuis la conquête de César, auraient dû la rendre attentive.

Le 25 mai 1720, le *Grand-Saint-Antoine*, capitaine Chataud, arrive à Marseille et déclare tous les cas de mort qui se sont produits à son bord pendant sa traversée depuis Seyde. Mais au lieu de prendre les précautions que conseillaient les déclarations du capitaine et la certitude des ravages qu'exerçait la peste dans le pays d'où le navire arrivait, on s'aveugla, dit un historien, non par confiance, mais par cupidité. La cargai son du *Grand-Saint-Antoine* était riche et abondante; les principaux négociants y étaient intéressés et l'approche de la foire de Beaucaire leur en assurait un débit avantageux. On admit dans les Infirmeries l'équipage, les passagers, les ballots de marchandises qui recelaient la peste.

Quand on voulut aviser, il était trop tard; le 20 juin une femme mourait de la peste dans la rue de l'Echelle; la contagion gagna toute la rue. Marseille décidément était infectée.

Le Parlement de Provence, dans le but de concentrer le fléau dans son foyer, défendit sous peine de mort toute communication avec Marseille. Cette mesure rigoureuse n'empêcha pas la peste de se répandre au dehors et en ce qui concerne Marseille, le retranchement de toute alimentation venant du dehors grandit les ravages de la peste de tous ceux que la famine peut causer. C'est au point que lorsque les médecins de Montpellier, envoyés par le duc d'Orléans, régent du royaume, s'y rendirent, ils trouvèrent à leur arrivée plus de vingt mille morts et de neuf à dix mille mourants.

L'épouvante envahit toutes les classes de la société : des fonctionnaires publics, des magistrats abandonnent leur poste ne pouvant supporter la vue des nouveaux cadavres qui s'entassent sans cesse dans les rues, et sous les fenêtres mêmes des maisons d'où les parents des victimes les précipitent, espérant ainsi diminuer leurs propres chances de mort. L'égoïsme apparut alors chez quelques-uns avec tout son cynisme, mais à côté de traits de lâcheté, l'histoire cite les actions sublimes de dévouement et de charité qu'accomplirent un grand nombre de personnages importants ou de modestes citoyens. Les noms de ces hommes doivent être conservés avec orgueil et énumérés toutes les fois qu'on s'occupera de la grande peste de 1720-1721. Nous citerons les principaux.

Mgr de Belsunce, évêque de Marseille; de Langeron, commandant des galères et gouverneur de la ville; de Fortia de Pilles, viguier; Estelle, Moustiés, Dieudé, Audimar, échevins; Pichatty de Croissainte, conseil et orateur de la Ville; de Rigord, subdélégué de l'intendant; Capus, archivaire; Bouis, trésorier; Rolland et Claude Roze, intendants de la santé; le chevalier Nicolas Roze; Serre, le peintre; Peyssonel père et fils, Chicoyneau. Verny, Deidier, Soulier, Montaignier, Bertrand, Michel, Boyer, Pelissieri, Colomb et Audon, médecins; Boujarel, Estay et Guérin, chanoines; De La Fare, Miley et Lever, jésuites.

Parmi les corps religieux, il y eut rivalité de dévouement. Pour en donner la mesure, on peut citer le nombre des victimes de chacun d'eux : 42 capucins, 32 observantins, 29 recollets, 22 augustins réformés, 21 jésuites, 10 carmes-déchaussés et la plupart des vicaires du Chapitre et des Paroisses Le clergé marseillais prenait exemple sur l'Evêque.

Les Oratoriens se firent remarquer par leur charité. Ils eurent d'autant plus de mérite que le retrait de leurs pouvoirs spirituels, a cause de leurs opinions jansénistes restreignait depuis longtemps leurs relations.

On ne peut en dire autant des religieux de Saint-Victor dont les prédécesseurs avaient été si dévoués aux intérêts de Marseille, car après avoir entassé dans leur forteresse toute sorte de provisions ils en murèrent les portes et n'eurent plus de contact avec personne. De Matignon, leur abbé, homme d'ailleurs respectable, se borna à envoyer aux échevins un secours en argent considérable.

Au reste un cadeau de numéraire était des plus commandés par la situation, car, isolée en quelque sorte du monde entier, Marseille avait à se débattre non-seulement contre la contagion qui pendant près de deux ans sévissait cruellement, mais contre la misère du plus grand nombre de ses habitants. On était surtout sans ressources et sans travail, menacé de mourir de faim, parce que personne ne voulait accepter le papier-monnaie en payement. On savait que *le système* croulait, mais on redoutait plus encore, comme capable de transmettre la peste, la matière même dont le papier-monnaie se trouvait composé. Pour conjurer la crise financière, le gouvernement dût faire arriver à Marseille jusqu'à concurrence de vingt-deux mille marcs d'argent. Les envois particuliers de numéraire ne furent pas moins importants. Law y prit part pour cent mille livres, malgré ses fâcheuses déconvenues du moment.

Les dons en denrées alimentaires finirent par abonder; les marseillais Constans et Remuzat employèrent leur fortune en achats de grains à l'étranger. Le souverain pontife fit recueillir et expédier trois mille charges de blé.

Toutes ces ressources se concentraient dans les mains des échevins, si admirable-

ment secondés par quelques autres citoyens, laïques ou prêtres, à l'effet de pourvoir à tous les besoins.

On vit les uns et les autres aller de porte en porte distribuant des secours matériels ou spirituels et relever ainsi le courage de la population.

Le plus beau trait de dévouement et le plus utile fut accompli par le chevalier Roze. Les moyens d'ensevelir les morts en creusant les tombes manquaient et c'est à peine si pour débarrasser les rues on transportait les cadavres au couchant de la ville, entre les maisons et le rempart. Depuis le fort Saint-Jean jusqu'à La Major d'horribles monceaux de débris humains se formaient devenant par eux-mêmes des foyers de corruption. Procéder ainsi c'était accroître les causes d'infection et de mortalité. Le chevalier Roze qui se rend compte du danger, propose d'enlever ces entassements de cadavres ; sur l'heure il se met à la tête de diverses escouades de forçats à qui l'on promet la liberté, et, donnant l'exemple, traîne de ses mains le cadavre le plus hideux et fait enfouir et consumer avec de la chaux vive dans les casemates de deux bastions abandonnés au pied de la Tourette les corps en putréfaction. Tous les forçats périrent de la peste; Roze seul échappa.

Il fallut aussi pendant la peste des hommes de courage pour sévir contre cette populace qui augmente toujours par ses exigences et ses tendances au pillage les difficultés des grands malheurs publics.

Il y eut même des crimes qui ne furent consommés que dans l'espérance d'échapper à la justice.

Pendant ce temps, Mgr de Belsunce était l'inspirateur de toutes les mesures salutaires à prendre soit dans la ville, soit au dehors. Sans s'arrêter à la différence de juridiction Abbatiale ou Episcopale, il visitait les malades de tous les quartiers jusque dans leurs derniers réduits. Pour subvenir aux pertes que la peste imposait à son clergé il devançait pour les séminaristes et les jeunes religieux l'âge de l'ordination.

Plus de la moitié de la population avait déjà succombé et les survivants ne se trouvant pas rassurés par les moyens humains, dès le 22 Octobre, à la suite d'un admirable mandement, il ordonna des prières publiques et pour conjurer la colère du Ciel prescrivit pour le 1er novembre une procession où figureraient tout le clergé, les confréries religieuses et les autorités civiles.

Ce jour-là, sur un autel élevé au haut du Grand-Cours, les pieds nus et la corde au cou, il célébra la messe et voua Marseille au Sacré-Cœur.

Toujours, pour soutenir le moral de la population le Prélat écrivit son mandement du 16 juin 1721, et le 28 mai 1722, tandis que le fléau allait s'affaiblissant, il obtint la délibération par laquelle les échevins firent un vœu au nom de la Ville de renouveler cette cérémonie toutes les années. Telle est l'origine de la fête locale du vendredi, dans l'octave du Saint-Sacrement.

Le fléau disparut enfin et le 22 août 1722, après un acte déclaratif du bon état sanitaire de la ville, le roi rendit un édit qui rétablit les communications entre Marseille et les pays circonvoisins. On fit alors un dénombrement de toutes les personnes mortes pendant ces deux années de désolation ; le chiffre officiel présenta un total de 39,107 décès, dont 30,137 dans la ville et 8970 dans la banlieue. Il est permis de croire cependant que le chiffre réel était supérieur au chiffre légalement constaté à l'Hôtel-de-Ville.

§ XXXV.

Rien n'avait été négligé pour l'application des lois pendant la peste; il n'est pas jusqu'au règlement imposé en 1660 pour le renouvellement et l'établissement des officiers municipaux qui n'eut été exécuté au moment voulu. Les élections avaient eu lieu le 21 décembre 1721 à la satisfaction des habitants, car ce règlement, modifié d'ailleurs dans un sens libéral par les édits de 1712 et 1717, avait fini par entrer dans les mœurs du pays.

Les choix pour les fonctions d'échevin portaient de plus en plus sur de vrais *protecteurs et défenseurs des priviléges, libertés et immunités de la ville*, sur des hommes par lesquels de Belsunce se trouva fortement appuyé et secondé dans tout ce qu'il entreprit pour faire disparaître les dernières traces du fléau, plus particulièrement pour venir en aide aux quatorze cents orphelins qui restaient sans ressources.

Un hospice pour ces jeunes infortunés était fondé et doté dès 1725. On donnait largement pour toutes les bonnes œuvres d'autant plus volontiers que de grands bénéfices furent réalisés dès qu'on put se remettre aux affaires. Ce n'était pas seulement la franchise du port qui était profitable, mais bien aussi des entreprises plus larges que par le passé. Les erreurs financières de Law qui avaient fait perdre tant d'argent aux Marseillais particulièrement avaient modifié leurs idées commerciales au point de les rendre même trop aventureux, comme nous serons obligés de le constater bientôt.

Pour le moment bornons-nous à dire que la fièvre des affaires n'excluait pas alors des cerveaux marseillais les jouissances purement intellectuelles. Les hommes de goût

s'étaient rapprochés depuis quelque temps et ils se communiquaient leurs productions régulièrement. L'académie des Belles-Lettres fut fondée en août 1726. Elle eut pour devise le Phénix que le soleil levant vient ranimer et ces mots *Primis renascor radiis*. Le désir de faire revivre l'antique splendeur littéraire de Massalia était un sentiment bien louable, un emploi du temps bien plus digne que celui qui consistait, de la part de bien des gens, à se mêler de discussions entre les acceptants et les appelants de la bulle *Unigenitus* et par suite à prendre parti à l'occasion des plus grands scandales, tels que celui du Père Girard qui fut accusé par devant le Parlement d'Aix d'avoir détourné de ses devoirs la jeune Catherine La Cadière. Ce procès passionna la population et fut cause de véritables émeutes, même après l'acquittement du Père Girard (10 octobre 1731).

Les Jansénistes ne purent que se promettre de mieux choisir le terrain une autre fois pour mesurer leurs forces. En attendant il n'y eut à Marseille d'autre lutte apparente que la rivalité entre le collège des Oratoriens fondé depuis longtemps par la municipalité et celui des Jésuites dit de Saint-Regis ouvert en 1725, rue Paradis, à la demande de Belsunce.

Le commerce le plus lucratif pour les Marseillais, en 1740, avait lieu avec les Antilles, la Martinique surtout. La Martinique peu importante avant 1725, avait vu sa colonisation et sa richesse développées par un des plus grands armateurs de cette époque, George Roux.

Déjà avait éclaté cette funeste guerre contre l'Autriche et l'Angleterre dont la Provence eut fort à souffrir et pendant laquelle Marseille donna plus d'une preuve de patriotisme.

Le 30 novembre 1746 les troupes autrichiennes et piémontaises passaient le Var et venaient camper près d'Antibes, levant dans tous les environs des contributions énormes. Quinze jours après, la flotte anglaise qui combinait ses mouvements avec les troupes de terre, venait bombarder l'île Sainte-Marguerite et s'en emparer. Ce fut pour toute la Provence, et notamment pour Toulon et Marseille, une menace redoutable dont il fallait tenir compte.

Mais Marseille n'avait pas attendu le dernier moment pour se mettre en état de défense. Dès le mois de février 1744, grâce à l'activité déployée par George Roux, toutes les batteries de la rade de Marseille avaient pu être montées et tous les habitants armés; on empêcha ainsi l'attaque de la flotte anglaise composée de quarante-deux vaisseaux de guerre et l'amiral Matheus se borna à un blocus qui était journellement forcé.

Les grands négociants de Marseille arment des corsaires pour protéger leurs propres navires et George Roux leur donne encore l'exemple, en équipant à ses frais un vaisseau de ligne et une frégate de quarante canons, et en 1747 (25 et 26 mai) la flotte française, aidée des Marseillais, reprend l'île de Sainte-Marguerite. Peu de jours auparavant profitant des embarras que donnait aux impériaux l'insurrection de Gênes, le maréchal de Belle-Isle avait pu gagner sur eux, le 12 avril 1747, la bataille de Castellane et les forcer à battre en retraite. Les paysans provençaux, comme ils l'avaient déjà fait sous François Iᵉʳ, surent harceler à propos les fuyards.

La paix conclue en octobre 1748, à Aix-la-Chapelle, ne fut pas de longue durée; la guerre se renouvela entre la France et l'Angleterre et Marseille menacée de nouveau se remit sur la défensive.

Les navires qui n'avaient plus depuis la paix à se surcharger d'armes pour leur propre défense portaient plus que jamais des marchandises pour les échanges les plus fructueux. Le développement de la fortune privée en devint des plus grandes et se traduisit en constructions, principalement sur les terrains de l'Abbaye de Saint-Victor dits du Camp-Major, la place Montyon et le haut de la rue Grignan (1749-1750).

Les religieux de Saint-Victor cédaient à bas prix leurs droits, surtout en retour de l'engagement de bâtir dans l'année. Les actes qui le constatent sont encore entre les mains de bien des gens. C'était l'effet d'antiques traditions de bienveillance, et l'influence anticipée de la sécularisation n'y était pour rien.

Jamais Marseille n'avait étalé plus de luxe et de richesse. Malheureusement le traité d'Aix-la-Chapelle ne tarda pas à être rompu et les vaisseaux anglais reparurent troublant partout le commerce français.

Mais Marseille qui dans toutes les guerres que la France a eues sur mer, dit un document de l'époque, s'est toujours distinguée et par sa promptitude à armer et par le nombre de ses armements, s'est surpassée elle-même dans celle-ci. Jamais on ne vit tant d'armateurs pour aller en course contre les ennemis de la couronne.

En tête de ces armateurs nous retrouvons George Roux. Il arme jusqu'à treize vaisseaux de guerre et poursuit non-seulement les navires de commerce anglais dans les parages les plus éloignés, mais il attaque en face les vaisseaux de guerre.

Pendant que George Roux envoie sa petite flotte à la poursuite de l'ennemi dans l'Océan, le maréchal de Richelieu, très-fortement aidé par divers armateurs marseillais d'un désintéressement admirable s'empare de Port-Mahon (17 avril 1756).

Le vainqueur de Mahon vient bientôt après à Marseille; il y est reçu d'une façon princière, mais moins bien qu'en autre temps, car la place souffrait, et les mauvaises affaires se succédaient. Une de celles qui impressionnèrent le plus les négociants marseillais fut l'affaire de la maison de banque Lioncy et Gouffre, qui entretenait des relations suivies avec le Père Lavalette, visiteur-général et préfet apostolique des missions de la Martinique, lequel avait établi une maison de commerce qui jouissait en Europe d'un immense crédit.

Les Anglais s'étant emparés, en 1755, de plusieurs navires que Lavalette adressait aux banquiers Lioncy et Gouffre, ceux-ci durent se déclarer en faillite (1756), entraînant avec eux Lavalette que son chef, le général des Jésuites à Rome, refusa de secourir autrement qu'à titre de transaction et dans la seule proportion d'un tiers.

Le passif des frères Lioncy et Gouffre était de trois millions et leur créance sur Lavalette y figurait pour moitié, soit dit en chiffres ronds. Il y eut décision consulaire, le 19 février 1759, condamnant Lavalette avec commune exécution contre la Compagnie de Jésus. Il eut pu y avoir appel devant la commission du conseil chargée de juger les différents relatifs au commerce d'Amérique, si nombreux alors et pour la plupart si mal appréciés par les tribunaux ordinaires. Le général des Jésuites aima mieux investir le Parlement de Paris : mal en advint. Les passions religieuses s'en mêlèrent de plus en plus largement, la sentence consulaire fut confirmée en 1761. Il y eut plus : le Parlement de Paris se mettant dès ce moment à examiner les constitutions des Jésuites, comme mesure d'ordre public arriva à supprimer la Compagnie de Jésus (1762). Le 28 juin 1763, il y eut aussi un arrêt du Parlement d'Aix pour la suppression, mais à une très faible majorité et après de bien grandes intrigues.

Tandis que les haines religieuses permettaient d'atteindre les dernières conséquences du reproche qu'on pouvait faire aux Jésuites d'avoir voulu s'enrichir à la Martinique, cette reine des Antilles venait de tomber au pouvoir des Anglais (1762), après avoir occassionné à des Marseillais des plus méritants des pertes bien autrement considérables que celles de Léoncy et Gouffre, mais pour lesquelles on avait eu la générosité d'accepter les mauvaises chances de la guerre.

La paix signée à Paris avec les Anglais, le 10 février 1763, et qui reste flétrie du nom de *Paix hon'euse*, mit le sceau de la tombe aux malheurs commerciaux des Marseillais en ôtant tout espoir de revanche prochaine.

Nous dirons très-brièvement, comme enseignement historique, de quelle manière périrent de semblables richesses, mais ce ne sera qu'après avoir fait connaître ce qu'était en 1766, à la suite de diverses concessions royales, l'organisation municipale.

§ XXXVI.

Nous avons raconte plus haut comment des émeutes se produisirent toutes les fois que les souverains voulurent attenter aux franchises ou aux institutions municipales. Elevés pendant des siècles au milieu des idées d'un libéralisme excessif, les Marseillais n'admettaient pas qu'on put toucher aux lois qui les régissaient ; mais depuis 1660 la population perdant peu à peu le souvenir du passé, accepte sans la moindre protestation les réglements nouveaux qu'on lui impose.

Des édits sont rendus en 1712, 1717, 1752, 1766 modifiant d'une manière plus ou moins sensible l'organisation municipale ; nul n'élève la voix pour s'en plaindre. Citons les principales dispositions du réglement de 1766.

Il y aura à Marseille un maire, quatre échevins, dont deux anciens et deux nouveaux, et un assesseur. La durée de leurs fonctions sera de trois ans. Le maire devra être pris parmi les nobles et l'assesseur parmi les avocats. Le premier échevin devra être négociant ou marchand en gros ; le second sera choisi parmi les bourgeois ou marchands ayant cessé de tenir boutique ouverte. Les conseillers de ville, réduits au nombre de 36, devront être renouvelés par tiers chaque année. Le maire devra posséder 30,000 livres en bien-fonds, les échevins 20,000 livres et l'assesseur 10,000 livres. Les élections du maire, des échevins et de l'assesseur seront soumises à la sanction du roi. Le conseil ordinaire devra se composer de 16 personnes et ce nombre sera porté à 25 pour le conseil d'élection. La présidence, la préséance et la parole, en l'absence du viguier, seront dévolues au maire et successivement aux deux plus anciens échevins, à l'assesseur et aux deux derniers échevins nommés. Un édit de 1767 établit à titre d'office la place de maire de Marseille et par lettres-patentes de septembre 1769 l'assessorat fut supprimé ; mais ces lettres-patentes furent révoquées par ordonnance du 1er novembre 1770.

Ces dernières variations dans le règlement municipal eussent achevé de ruiner le pouvoir absolu dans l'opinion publique, si à la fin du règne désastreux de Louis XV, on n'avait pas eu à Marseille, au lieu de s'occuper des intrigues de la cour, à réserver toute sa sollicitude pour une liquidation commerciale presque générale qui allait s'accomplis-

sant, sans qu'il fut possible d'y porter remède. Les plus grandes faillites étaient à régler ; on en comptait jusqu'à dix-huit ; de ce nombre celle de Pierre Verdilhon s'élevant à neuf millions dont trois millions d'acceptations.

Verdilhon avait en réalité abusé plus largement qu'un autre de la double qualité de courtier et de banquier pour produire autour de lui une richesse chimérique à l'aide du papier de complaisance. Ce genre de faux billets avait pris d'autant plus de développement que depuis une cinquantaine d'années, pour en grandir l'emploi, on avait imaginé à Marseille les *billets de compensation*, ou soit les billets payables en papier. C'est contre la circulation du faux billet dit de *bendouce* que voulut au fond réagir l'arrêt du parlement de Provence du 6 mars 1771, mais c'était trop tard, le mal avait été produit.

§ XXXVII.

Un nouveau règne pouvait porter remède à tant de maux. Louis XVI est proclamé roi de France (mai 1774) avec un empressement des plus grands à Marseille et avec une solemnité toute particulière.

Parmi les nouveaux ministres, Turgot est très-favorable au commerce et de Vergennes ne néglige rien pour faire reprendre à la marine son ancien éclat. Ainsi soutenue Marseille ne tarde pas à donner une extension prodigieuse à son commerce de blé : elle recevait plus que jamais des navires chargés de grains des ports d'Ancône, de Trieste dans l'Adriatique, des Deux-Siciles, des Etats du Pape, de la Toscane, de la Hollande, de Hambourg et la mer Baltique. Son commerce général s'élevait à 358 millions, le Levant seul figurant dans ce mouvement pour 92 millions.

Le pavillon marseillais flottait dans les Antilles, à l'Ile-de-France et à l'île Bourbon, sur les côtes de Coromandel, du Bengale et de la mer Rouge.

Les malheurs du règne de Louis XV s'oublient vite, et Marseille jusqu'en 1788 ne songe plus qu'aux fêtes et aux solemnités pompeuses en l'honneur des princes et des grands personnages ; mais ces fêtes, pas plus que toutes les protestations possibles d'amour pour le souverain régnant, ne l'empêchent pas de s'occuper de son commerce, et à l'époque même de la guerre contre les Anglais pour l'indépendance de l'Amérique, elle lutte contre les vaisseaux armés, tout en expédiant aux extrémités du monde des marchandises et des matelots.

On touchait un moment où, au bruit des luttes engagées pour le succès de l'indépendance américaine, l'entraînement des Marseillais allait être universel. En 1779, un *Te Deum* est ordonné par Mgr de Belloy pour remercier Dieu des victoires de l'amiral d'Estaing. L'église de la Major ne saurait contenir la centième partie des personnes qui accourent à la suite du maire et des officiers municipaux.

Il y a des volontaires marseillais sous tous les amiraux qui ont successivement à combattre les Anglais; il y en a même dans les rangs des troupes avec lesquelles Rochambeau contribue à la capitulation de Cornwallis à Yorktow (1781).

Le désir de voir la France puissance maritime des plus fortes était si grand et si général que l'on vit, le 8 juin 1782, tous les négociants réunis dans la salle de la Bourse (La Loge) voter uue somme de 1,200,000 livres pour la construction d'un vaisseau de 110 canons que Louis XVI admettra dans la flotte sous le nom de *Commerce de Marseille.*

Le même jour, les mêmes hommes assignent 200,000 livres pour secours aux familles des marins morts dans les dernières campagnes et semblent indiquer qu'ils sont prêts au besoin à de plus grands sacrifices d'argent.

L'expédition d'Amérique fut doublement heureuse pour les négociants qui entreprirent d'expédier leurs navires dans le Nouveau-Monde et la place tout entière en recueillit de grands avantages.

C'est pour faire emploi de l'argent gagné de la sorte qu'en 1782 la ville acquit de l'Etat, au prix de 10,000,000 de francs, somme énorme pour l'époque, l'Arsenal qui s'étendait au sud du port.

La flotte ayant été transportée à Toulon, ce qui laissait aux négociants plus de liberté pour les mouvements de leurs navires, l'Arsenal était devenu inutile ; Malouet avait fait au roi (10 mars et 1er août 1782), deux rapports favorables à la vente.

Soutenue et électrisée par l'extension de son commerce, Marseille agrandit alors son enceinte ; de nouveaux quartiers s'élevèrent comme par enchantement, et au-delà de la ligne depuis longtemps effacée de ses remparts, on traça des promenades qui bientôt furent bordées d'élégantes maisons. Ses faubourgs s'étendirent, pendant que la compagnie à laquelle la Ville avait revendu les terrains de l'Arsenal, ouvrait sur ces terrains des rues spacieuses, élevait des maisons monumentales et construisait la salle du Grand-Théâtre.

On en était alors au temps des victoires navales du bailli de Suffren.

Celui qui avait porté si haut la gloire de la marine française vint à Marseille, le 9 septembre 1785. Le maire et le conseil de ville lui offrirent les plus vifs témoignages

de reconnaissance, et lorsqu'il se présenta à la Bourse (rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville), il fut salué des acclamations chaleureuses de tous les notables négociants.

Un édit de février 1786 prescrivit de construire à Marseille le laboratoire de monnaie de la Provence, celui d'Aix tombant de vétusté. Il restait dans cette dernière ville, d'après l'édit, les officiers seulement, pour l'exercice de la juridiction et le maintien des règlements monétaires. L'hôtel des monnaies de Marseille fut solennellement ouvert le 1er décembre 1787.

Marseille était arrivée à l'apogée de la prospérité lorsque les évènements politiques de la France vinrent modifier la face des choses et lui faire perdre rapidement les immenses avantages qu'elle avait conquis.

§ XXXVIII.

Des embarras financiers gouvernementaux qui remontaient aux règnes antérieurs, portaient à désirer la convocation des Etats-Généraux. Ces mêmes Etats-Généraux trop longtemps négligés par le pouvoir absolu eussent été capables de remédier à bien des abus et d'ouvrir la voie à bon nombre de réformes utiles dont le besoin se faisait cependant moins sentir à Marseille qu'ailleurs, car la ville payait peu d'impôts et il lui restait encore des franchises importantes.

Il pouvait s'agir tout au plus d'améliorations de détail. Le 29 décembre 1788, le Conseil s'assemble en Corps de Ville et Communauté pour délibérer sur la demande du Tiers-Etat d'avoir un nombre de voix supérieur à celui des deux autres ordres; on eut même voulu députer comme Corps de Ville et non par classe.

Marseille entrée dans le mouvement, lors des premières élections aux Etats-Généraux se laissa bientôt subjuguer par l'immense talent oratoire d'Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau. Elle le couronna au Théâtre et lui décerna une sorte de triomphe à son arrivée et à son départ, espérant que, élu à la fois à Aix et à Marseille, il n'opterait point pour Aix.

Malgré la déception du Tiers-Etat à cet égard, il y eut du calme en ville jusqu'au 23 mai 1789, où la populace pilla la maison de Rebufel, fermier de la boucherie, menaçant de dévaster également les magasins de Rive-Neuve pour en retirer du blé. La garde bourgeoise put arrêter à temps l'exécution de ce dernier méfait. Nous dirons en passant que les drapeaux de cette grade, bénis le 16 août 1789, étaient blancs avec un morceau d'étoffe tricolore dans un des quatre angles.

Le Conseil Municipal nouvellement élu fut augmenté de plusieurs membres et prit le nom de Conseil des Trois-Ordres, et pour marquer sa bienvenue, autant que pour calmer l'effervescence populaire, il diminua le prix du pain et de la viande. Mais aucune concession ne pouvait satisfaire des gens dont les fauteurs de désordre savaient exciter les passions à tout propos. Au lieu d'attendre les effets d'une régénérescence politique qui était dans les vues de toutes les classes, ils conduisaient le peuple à des excès inutiles.

Le premier conflit sanglant eut lieu peu de jours après la prise de la Bastille par les Parisiens. On voulait la réforme de la garde bourgeoise; des attroupements se formèrent; la foule se porta devant la Tourette menaçant et huant la garde bourgeoise qui s'y trouvait réunie avec la troupe : le comte de Caraman, commandant de la force armée en Provence, fit tirer sur les émeutiers. Ce fut le signal de tristes représailles.

Le cadavre du nommé Garcin, ramassé par la populace, fut traîné dans les rues aux cris de vengeance contre la garde bourgeoise, et le cortège ne s'arrêta que devant la maison de l'échevin Laflèche, qui, à la faveur de la nuit, fut pillée et à demie-brûlée.

A la nouvelle de ces désordres le roi envoya à Marseille, en qualité de commissaire pacificateur, d'André, député d'Aix à l'Assemblée Nationale. Celui-ci, d'accord avec le comte de Caraman, ayant éloigné du Conseil municipal les citoyens dont on l'avait renforcé, ou pour mieux, dire cassé le conseil des Trois-Ordres, les Marseillais revinrent d'instinct à leurs anciennes coutumes. Le 25 novembre, il fut procédé dans l'antique forme à l'élection des échevins.

Les députés de Provence et de Forcalquier ayant fait, au nom de leurs mandataires, l'abandon solennel des priviléges et constitutions particulières du pays, pour s'absorber dans une constitution générale du royaume, un décret, en date du 8 décembre 1789, divise Marseille et sa banlieue en 32 sections pour les opérations municipales et donne le droit de suffrage à tous les citoyens actifs. Les échevins sont supprimés et pour la première fois, le 9 février 1790, il est procédé à l'élection du maire. La garde bourgeoise est dissoute et la garde nationale s'organise.

Dans la grande division de la France en 83 départements qui eut lieu par décret du 26 février 1790, le comté de Provence et les Terres adjacentes formèrent les départements parmi lesquels celui des Bouches-du-Rhône compta trois districts. Marseille, le troisième, eut comme circonscription judiciaire et administrative huit cantons qui furent: 1° ***Marseille***; 2° ***Séon*** (Séon, les Cadenels, Notre-Dame, la Nerte, les Baumes, Saint-Antoine,

les Aygalades, Saint-Joseph, Saint-Louis, les Crottes, le Cannet, la Bédoule); 3° *Château-Gombert* (Château-Gombert, Sainte-Marthe, Saint-Jérôme, Saint-Just, les Olives, le Plan-de-Cuques, la Palud, Saint-Barthélemy); 4° *Saint-Marcel* (Saint-Marcel, Saint-Julien, Saint-Loup, la Capelette, Saint-Barnabé, la Pomme, Saint-Dominique); 5° *Mazargues* (Mazargues, Sainte-Marguerite, Bonneveine, Montredon, Carpiagne, Luminy, le Rouet, Saint-Geniès, Notre-Dame-de-la Garde); 6° *Aubagne*; 7° *Cassis* (Cassis et la Penne); 8° *La Ciotat* (La Ciotat, Ceyreste, Roquefort, Juilhans).

Au mois d'avril 1790, *l'Assemblée patriotique des Amis de la Constitution* décide d'imiter les vainqueurs de la Bastille en s'emparant des forts qui sont au pouvoir des troupes du roi.

Le 30 avril, à la pointe du jour, quatre hommes résolus s'introduisent dans le fort de Notre-Dame-de-la-Garde, saisissent les sentinelles et ouvrent les portes aux conjurés. La municipalité, pour arrêter un conflit sanglant, traita alors de l'introduction de quelques compagnies de la garde nationale dans la citadelle Saint-Nicolas, puis dans le fort Saint-Jean, pour y faire le service de concert avec les troupes régulières.

Malheureusement ce triomphe pacifique du peuple fut souillé par le meurtre du major de Bausset, qui avait refusé de consentir à la capitulation du fort Saint-Jean.

Protestons du reste avec des écrivains de l'époque, contre les excès et les crimes que l'on attribue aux Marseillais.

« Depuis ce moment, disent-ils, les dominateurs de Marseille exercent dans tout le Midi une puissante influence, et ce qui ajoute à leur force c'est qu'ils ont à leurs ordres des milliers d'hommes que l'Italie et l'Afrique vomissaient alors sur nos côtes et que le génie du mal semblait envoyer au milieu de nous pour prêter leurs mains sanguinaires à l'accomplissement des plus horribles actions. »

Le 12 juillet 1790 parut le décret relatif à la constitution civile du clergé, supprimant l'Evêché de Marseille et le réunissant au siége constitutionnel métropolitain des *Côtes de la Méditerranée*.

Le 15 mai 1791, l'évêque Roux officiait pontificalement à l'église de la Major; la *Société populaire* prit texte de sa présence à Marseille pour redoubler ses rigueurs contre les prêtres non assermentés.

Le 29 juin 1792 on planta le premier arbre de la Liberté à l'extrémité méridionale du Cours; et le 2 juillet suivant au pied de cet arbre le bataillon des *Hommes sachant mourir*, était harangué par Rebecquy et Barbaroux, députés à l'Assemblée Nationale qui demandaient des soldats pour le corps de 20,000 hommes que les Jacobins voulaient former aux environs de la capitale.

On sait que ces Marseillais ou soi-disant tels, firent le trajet de Marseille à Paris en chantant l'hymne de Rouget de l'Isle qui dès ce jour prit le nom de *Marseillaise*.

Le décret du 19 septembre 1792 rendu par l'Assemblée qui allait se retirer fut mal accueilli à Marseille, car il supprimait l'ordre de Malte, qui, disposant de forces maritimes encore importantes, tenait en respect les pirates musulmans. On se souvenait d'ailleurs que deux ans auparavant le commandeur de Saint-Tropez, un Suffren, revenant de Lisbonne avec une frégate de la religion, avait eu soin de rallier tous les navires français retenus dans les ports d'Espagne par la déclaration subite de guerre des puissances barbaresques et était parvenu à les ramener en France sains et saufs.

Nous arrêterons là, pour le moment, notre étude historique sur Marseille, car nous chercherions vainement à faire entrer dans un cadre proportionné à l'ensemble de ce chapitre les évènements qui se sont produits entre l'abolition de la royauté qui fut proclamée par la Convention nationale le 22 septembre 1792, jusqu'au 4 septembre 1870, jour de la chûte du second empire.

Ce dernier chapitre, sous le titre de *Histoire Contemporaine*, trouvera sa place ailleurs, après que nous aurons fait la description des monuments à propos desquels nous aurons forcément à mentionner plus d'un fait historique.

Les récits que nous ferons encore seront écrits impartialement, sans réflexions, sans commentaires. Mais disons déjà que jusqu'à la Restauration nous n'aurons plus à faire valoir la prépondérance maritime de la vieille cité.

Il nous sera donc pénible de dépeindre les malheurs qu'elle éprouve de 1792 à 1815 et de décrire l'état de son port, durant cette époque de transition si tourmentée. Au lieu de regarder « ses navires à l'ancre pourrir dans l'inaction, pendant que les cordages et les mâts sont inutilement fatigués par le vent » étudions les mœurs, les coutumes, les qualités et les défauts de la population marseillaise. Cette transition nous parait forcée.

Et quand on pourra apprécier ce qu'il y a de noble, de généreux dans le cœur du véritable Marseillais, on fera remonter la responsabilité des excès aux hommes qui les ont inspirés et l'on aura plus d'indulgence pour ceux qui n'ont pas eu le bonheur de les arrêter.

XXV. — CARACTÈRE. — MŒURS. — COUTUMES. — FÊTES LOCALES.

Il y a longtemps que les Marseillais ont une réputation singulière qui les signale comme étrangers, en quelque sorte, aux mœurs des autres habitants de la France. Il est même de bon goût, dans certaines villes du Nord, et surtout à Paris, de rire de Marseille et de ses rues; de la tenue, du caractère et surtout de l'*accent* des Marseillais. Cette réputation de gens ridicules contre laquelle il faut bien que nous nous élevions, puisque rien ne la justifie, est due principalement aux réflexions des écrivains superficiels qui, n'ayant vu Marseille qu'en passant, n'ayant eu avec ses véritables habitants que des relations légères, ou même n'en ayant eu aucune, ont cru indispensable de critiquer un caractère, des aptitudes et des mœurs qu'il leur était impossible de connaître exactement.

Ce sont les écrivains voyageurs, les faiseurs de guides et d'itinéraires surtout qui se sont donné la mission de médire à outrance de la manière d'être et de l'esprit des Marseillais, et, grâce à la profusion avec laquelle leurs livres sont répandus, les jugements qu'ils ont portés ont fini par être acceptés par les indifférents.

Nous n'avons pas à nous indigner contre ces façons de procéder ; il nous suffira de recueillir de nombreuses citations dans des volumes édités à diverses époques, en faisant ressortir la valeur et l'importance des écrivains qui les ont produits, et de résumer, à la suite, les principaux points de la question.

On verra en définitive que les critiques les plus amères sont celles qui reposent sur les plus faibles fondements, et que, si l'on est autorisé à reprocher aux Marseillais certains défauts, ces défauts sont rachetés par des qualités que l'on ne rencontre pas facilement chez les habitants des autres provinces.

Nous n'aurons pas de subdivisions spéciales à ouvrir dans ce chapitre ; nous suivrons seulement un ordre qui nous paraît rationnel, en nous occupant successivement du caractère, du langage, des mœurs au point de vue de la société et de la famille, des coutumes religieuses et des fêtes ou amusements publics, en citant autant que possible les auteurs dans l'ordre chronologique.

Nous avons eu l'occasion dans le chapitre précédent de mentionner les auteurs anciens les plus connus, tels que Aristote, Hérodote, Plutarque, Thucydide, Polybe, Justin, Strabon, Valère - Maxime, qui vantent tous la sagesse des institutions marseillaises.

Il est donc inutile que nous revenions sur ce qui a déjà été dit, nous bornant à faire ressortir ceci : que la manière de vivre des peuples recevant forcément un reflet de l'esprit des lois qui les régissent durant des siècles, il faut bien admettre que les Marseillais se ressentaient dans leur vie privée de l'excellence de leur constitution politique.

Et cela était tellement ainsi que Plaute prenait les mœurs massaliètes pour type de mœurs irréprochables.

Ce témoignage est moins suspect encore que celui du plus grand des orateurs romains.

« Marseille, dit textuellement Cicéron dans sa plaidoirie : *Pro Flacco*, non-seulement doit être préférée à la Grèce pour sa docilité et sa stabilité, mais je dirai même qu'elle doit être placée en tête de toutes les nations, car, bien qu'elle soit fort éloignée de toutes les régions grecques, de leurs lois et de leur langue; qu'elle soit entourée des terres extrêmes des Gaulois et baignée par les flots de la Barbarie, elle se laisse gouverner par les conseils des meilleures gens de bien, de telle façon qu'il est plus facile d'en louer les institutions que de les imiter. »

Mais Grecs et Romains disparaissent les uns après les autres, au point de vue général de l'histoire des peuples ; Marseille conserve vainement pendant plusieurs siècles quelque chose de ses vieilles lois, l'influence des diverses invasions de Barbares se fait sentir; il faut bien que ses mœurs dans leur ensemble en subissent le contre-coup.

Cependant ses réglements municipaux résistent longtemps encore à la pression des comtes et des rois qui veulent tout absorber ; de père en fils les idées d'*indépendance* se perpétuent; le Marseillais se montre rebelle à tout ce qu'on veut lui imposer du dehors ; c'est la nuance saillante qui constitue le fond de son *caractère*.

En vain les deux personnages dont Marseille eut à supporter les plus dures exigences, Charles d'Anjou et Louis XIV, posent sur elle leur main de fer; ses habitants, toujours indomptables, saisissent les moindres occasions de secouer le joug. Ce n'était ni de la turbulence, ni de l'indocilité, ni de l'inconstance dans leurs idées ; c'était l'amour de l'indépendance qui se manifestait ainsi à tout propos.

Et ce qui montre bien que ce sentiment était inné dans toutes les classes de la société, c'est que la plupart des émeutes qui se sont produites étaient excitées par les membres des familles les plus honorables et les plus anciennes du pays, et non pas par des

ambitieux vulgaires qui rêvaient des positions que la bassesse de leur naissance ne leur permettait pas d'atteindre.

« Vous aurez d'étranges esprits à gouverner en Provence, » disait à Louis XIV, le 8 novembre 1673, Marin, premier président du Parlement d'Aix.

Marin avait raison si en s'exprimant ainsi, il faisait allusion aux difficultés qu'avait fait naître ses façons de gouverner les Marseillais et le roi avait eu depuis longtemps l'occasion de s'en douter. Il existait un moyen de rendre le gouvernement plus facile : c'était de ne pas saper brusquement des lois, des règlements et des privilèges qui, naguère, avaient fait la prospérité des plus belles régions du Midi de la France.

Et puisque nous parlons des Provençaux en général, voyons ce qu'en pensent certains auteurs.

« Ils sont dans ce pays-là, fait dire Honoré d'Urfé, dans son *Atrée*, riches de peu de bien, glorieux de peu d'honneur et savants de peu de science. »

D'Urfé était poète et romancier, cela peut tout expliquer. Un autre poète marseillais que nous aurons à nommer plus tard n'a pas beaucoup mieux parlé de ses compatriotes.

« Les Provençaux, lit-on dans les *Etats, empires, royaumes et principautés du monde*, par le sieur D. T. V. Y., ouvrage écrit sous le règne de Louis XIII, ont une merveilleuse disposition et sont extrêmement *sobres lorsqu'ils vivent à leurs dépens*, et assez vaillants ; mais inconstants, avares, doubles et de foi mal assurée. Ils sont tous grands parleurs, se plaisent à faire des contes d'eux-mêmes et s'estiment au possible. Ils sont arrogants et fiers de tout ce qui se peut en leur pays et ne portent leur respect à leurs seigneurs ou à ceux qui sont élevés en dignité sur eux, vu même qu'il y en a beaucoup qui ont malheureusement meurtri ceux qui leur commandaient.

« Le paysan y est plus spirituel qu'en aucun pays de France et dit si bien sa raison que l'on dirait que quelque habile homme, nourri parmi les affaires, l'en instruit en cette sorte. Ceux qui sont aux lieux maritimes s'adonnent fort au trafic et manient dextrement leurs affaires. Ils sont grands faiseurs de chansons avec lesquelles ils passent bien souvent leur fougue quand il leur arrive quelques troubles. Au reste, ils sont fort affectionnés à la religion et sont bons catholiques. »

Ce portrait, largement tracé, se rapproche assez de celui que fait, dans un document officiel du commencement du siècle dernier, Cardin Lebret, alors qu'il était intendant de Provence.

« Les Provençaux, écrivait-il, sont naturellement sobres, surtout lorsqu'ils vivent à leurs dépens : ils ont assez de courage, mais ils sont inconstants et doubles. On ne doit que rarement se fier à leur bonne foi. Ils sont tous grands parleurs, aiment à débiter des fables de leur composition, fort entêtés de leur propre mérite et arrogants, singulièrement dans leurs terrains. Ils haïssent la dépendance au point que les seigneurs des lieux et tous ceux qui ont de supériorité y sont sujets à des mortifications sensibles; encore est-ce le moindre cas où ils puissent tomber, y en ayant eu souvent de massacrés ou indignement traités.

« Les Provençaux aiment fort les ajustements et les beaux habits, mais ce qu'il y a de singulier dans le pays est l'éloquence naturelle et le bon sens ordinaire du paysan qui paraît toujours si bien instruit des matières dont il s'agit que l'on a peine à comprendre comment il a pu acquérir ces talents sans éducation. »

Dulaure terminait le portrait des Provençaux en général par les lignes suivantes :

« Le peuple, c'est-à-dire une grande partie des habitants, est robuste et laborieux ; mais la modération, la douceur et le désintéressement ne sont point ses vertus principales : il est fier, peu obligeant, brutal et souvent cruel jusque dans ses plaisanteries. »

Si nous passons à une étude particulière des Marseillais, nous verrons que les auteurs ou les hauts fonctionnaires qui vivaient du temps de Louis XIV et de Louis XV n'ont pas été bien tendres pour eux.

L'intendant Nicolas d'Arnoul écrivait, le 21 décembre 1666, que les échevins de Marseille avaient à faire à des peuples chauds et toujours sans raison, mais qu'il les comptait pour rien... « Les Marseillais seraient bien difficiles à contenter, ajoutait-il, s'il fallait prendre leur avis... Il s'en faut servir comme de méchants outils et faire pourtant un bel ouvrage. »

« Ce n'est pas que les habitants de Marseille, dit-il une autre fois, ne soient de bonnes gens, mais la chaleur du pays les emporte et la raison leur vient un peu trop tard. Vous les connaissez grands brailleurs qui parlent plus des épaules que de la langue et qui expriment plus de mal par leurs gestes que par la bouche. » (22 janvier 1667).

Les termes employés par d'Arnoul font supposer que les Marseillais ne le portaient pas dans le cœur. Cependant, en ce qui concerne la rudesse des manières, l'intendant ne paraît pas avoir trop forcé les couleurs.

A cette époque, du reste, les mœurs n'étaient-elles pas un peu rudes partout en France ?

Le chirurgien Lambert, dans un ouvrage publié en 1677, et Chabert, autre chirurgien, dans un de ses écrits de 1724, reconnaissent, en effet, que les Marseillais avaient un caractère brutal et des habitudes querelleuses. Ils signalent parmi eux de fréquentes rixes suivies de voies de fait et de duels, et de nombreux exemples de blessures faites par des armes à feu et des armes blanches.

Il pourrait se faire cependant que la plupart de ces blessures eussent pour auteurs des habitants n'appartenant pas, par leur naissance, à la population marseillaise. Nous aurons à constater bientôt que de nos jours il en est ainsi.

Les portraits tracés par les écrivains du XVIIIe siècle se ressemblent singulièrement.

On peut lire dans les *Nouvelles Lettres sur l'Académie de Marseille*, les lignes suivantes écrites vers l'année 1744 : « Les Marseillais sont vifs, mais paresseux. Leur conversation animée ressemble à celle des Italiens. Ils y crient trop et parlent souvent tous à la fois. Toujours caustiques dans leur entretien, la médisance est un de leurs vices les plus communs ; ils sont propres et sobres en général ; leur politesse a toujours un petit air de grossièreté. L'avarice leur est inconnue. Ardents dans leurs amours, leur passion sur ce point est indomptable... La jeunesse est assez mal élevée en ce pays. Les pères ne prennent pas grand soin de l'éducation de leurs enfants et les laissent croupir dans l'ignorance et l'impolitesse. C'est ce qui fait que les jeunes gens sont brusques et brutaux, défauts qui naissent plutôt de leur mauvaise éducation que de leur méchant naturel. »

Pauvres Marseillais ! Décidément personne ne veut leur accorder en partage la politesse et la douceur !

Leurs mœurs s'adoucissent cependant ; voici du moins un auteur qui ne les critique plus avec cette amertume qui pourrait faire croire au parti pris.

« Les Marseillais, comme presque tous les Provençaux, écrivait Dulaure en 1789, sont gais, vifs, emportés dans leurs plaisirs comme dans la colère ; leur esprit est brillant, leur tête prompte à s'enflammer ; leur sang bouillonne ; ils sont éloquents, mais ordinairement plus propres aux ouvrages d'imagination qu'à ceux qui demandent de la méditation et de la profondeur. »

Nous avons épuisé les citations recueillies dans des ouvrages sérieux ; il nous reste à voir ce que disent les auteurs contemporains presque tous voyageurs enclins à la raillerie mais peu soucieux de la vérité, et les faiseurs de *Guides*, ces livres au petit format, qui sont si répandus de nos jours.

« A part la nombreuse colonie toujours croissante de commerçants italiens et grecs ; à part les matelots génois, napolitains, grecs, turcs, levantins, espagnols, que l'on rencontre sur le port, observez un peu le Marseillais natif de Marseille ; il vaut la peine d'être étudié.

« Les hommes doués d'un tempérament sec, rappellent par leur physionomie et leurs manières les habitants des côtes de la Catalogne. Ils ont l'humeur gaie, l'esprit rusé et sagace, mais ils sont emportés et violents souvent : ce n'est pas sans raison que leur irritabilité a passé en proverbe. — (*Guide Philipps*). »

C'est toujours le même thème. Passons à un autre Guide.

« Les différences anciennement observées entre les classes élevées de la société marseillaise et la classe ouvrière n'existent plus depuis longtemps. Le riche négociant et l'humble travailleur, réunis par le goût des jouissances de la nature, passent vis-à-vis l'un de l'autre les loisirs du dimanche ; l'un dans sa riante villa, l'autre dans son modeste cabanon.

« Cependant il y a chez les prolétaires des traits caractéristiques, inimitables, des traits d'un relief que le contact de la civilisation la plus raffinée ne parviendra jamais à effacer entièrement.

« Chez le Marseillais de race, il n'y a rien d'indécis, rien de dissimulé. Il vous témoignera sa haine ou son attachement, son mépris ou son estime avec aussi peu de ménagement. Au reste, si vous l'avez offensé craignez sa vengeance instantanée, mais soyez sans inquiétude pour l'avenir. Ses passions sont ardentes, mais mobiles, ses affections exaltées, mais de peu de durée.

« Voilà ce qui, a diverses époques, en a fait un instrument dont se sont servi des ambitieux à vues opposées ; voilà la cause de la versatilité plus apparente que réelle reprochée à la population marseillaise. Qu'un appel se fasse entendre pour la défense de la patrie, le prolétaire marseillais est soldat, il court à la frontière et ne rêve plus que combats et gloire des armes. Mais voilà les missionnaires qui passent avec leurs croix, leurs bannières et leurs chants ; les drapeaux sont abandonnés, cinquante mille individus des deux sexes et de tout âge suivent la procession et tombent à genoux au signal donné par la sainte clochette. » (*Conducteur de l'Etranger dans Marseille* par Richard, 1854.)

Le jugement de Richard est porté, sinon en connaissance parfaite de cause, du moins sans partialité apparente. Mais ne lèvera-t-on pas les épaules à la lecture des quelques lignes suivantes extraites du *Guide Philipps* ?

« Il y a du reste un rapport évident entre l'accent des habitants et la manière d'être des habitants. La rudesse de l'idiôme des *maucots* frappe singulièrement les étrangers. Enfin, disons-le tout bas, car les Marseillais sont susceptibles et ils pourraient en garder rancune au *guidiste* impartial, le *maucot* ou homme du peuple de Marseille est querelleur, brutal et trop enclin à mettre le couteau à la main!... Mais rassurez-vous; il n'y a que certains quartiers où vous voyez s'élever entre matelots provençaux ou levantins de ces querelles dégénérant en lutte sanglante. »

Cela n'est pas de l'observation, ce n'est pas même de la critique, c'est de la malveillance. Accuser les Marseillais d'être sanguinaires, c'est faire preuve d'une ignorance complète et attribuer gratuitement à une population éminemment française des crimes que commettent journellement les réfugiés qui habitent en assez grand nombre la ville de Marseille.

La statistique démontre que le département des Bouches-du-Rhône est un des plus mal notés au point de vue de la justice criminelle, mais elle prouve également que sur dix méfaits un tout au plus doit être attribué aux Français.

Si, comme le prétend le guide Philipps, on voit tant de gens mettre le *couteau à la main*, il faut se hâter de dire que ce sont notamment des Piémontais, gens sans aveu pour la plupart, qui sous le moindre prétexte, tirent le couteau ou le poignard dont ils sont constamment armés, et font le plus souvent des victimes parmi leurs propres compatriotes.

A distance, la multiplicité de ces meurtres jette sur les Marseillais un reflet fâcheux qui s'efface entièrement quand on les approche. L'auteur du *Guide Philipps* évidemment a écrit son livre sans avoir vécu au milieu d'eux. Qui sait même s'il a jamais visité leur ville ?

Jusqu'à présent nous ne nous sommes occupé que des Marseillais ; il est juste que nous citions les remarques et les réflexions que les écrivains ont faites relativement aux Marseillaises.

« Les femmes, suivant un auteur moderne, sont aussi terribles dans leur colère que vives dans la conversation. Il n'y a ni tiédeur ni ennui dans leur société. Rien de plus aimable lorsqu'elles savent se tempérer ; mais c'est un effort qui leur coûte. » (Dulaure, 1789.)

« Il y a beaucoup de jolies femmes à Marseille, lit-on dans le *Guide principal des chemins de fer français par Louviès* et *Bassi*, il y en a aussi comme partout ailleurs que la nature a fort maltraitées. La différence très remarquable qui existe entre elles et celles de Paris, c'est que les Marseillaises sont généralement plus jolies ou plus laides que les Parisiennes. Les jolies femmes de Paris ont des yeux d'une grande douceur et une expression de physionomie très fine, très distinguée, mais celles de Marseille ont des traits plus réguliers et le teint plus animé, des yeux vifs et spirituels, des cheveux d'un noir d'ébène d'une grande beauté, le sourire d'une fraîcheur irréprochable et la tournure correcte. Dans ce nombre quelques-unes sont d'une élégance athénienne, et leur aspect a quelque chose de la statue antique. Ceci ne veut pas dire qu'elles soient supérieures aux Parisiennes dans l'art de s'habiller, mais si les Marseillaises mettent une judicieuse réserve dans l'emploi de certains ornements et une simplicité de bon goût dans quelques menus détails de toilette, elles sont certainement de très redoutables rivales des Parisiennes.

« On rencontre dans la classe ouvrière beaucoup de jeunes filles fraîches, proprettes et d'un visage très agréable, mais de ceux qui plaisent de prime abord et dont l'expression est plus piquante qu'elle n'a de distinction et qu'on appelle en termes familiers, des figures chiffonnées. Il y a aussi parmi les femmes de cette classe quelques profils grecs d'une rare beauté. Elles sont en général bien faites, mais lorsqu'on les voit marcher avec une indolence qui fait ombre à la vivacité méridionale, la tête haute, le nez au vent, quelquefois une petite fleur à la bouche, les mains dans les poches de leurs robes ou les bras ballants, on est très peu émerveillé de cette allure.

« Les ouvrières marseillaises sont ordinairement très réservées avec les gens de bon ton; la moindre distinction dans la parole ou dans la tenue les gêne ou les effarouche.

« Marseille a aussi des grisettes distinguées, des ouvrières élégantes, portant ombrelles, manchons et crinolines et dont la mise diffère peu de celle de la grande dame. Celles-là gravitent en sens inverse, comme les ouvrières parisiennes, dont pourtant, à quelques exceptions près, elles n'ont pas encore adopté le chapeau. Un reproche bien fondé que l'on peut faire aux jolies femmes de toutes les classes de Marseille, c'est que la plupart ont trop l'air de savoir qu'elles sont jolies. Il y a dans l'expression de leur physionomie quelque chose de fier, de dédaigneux ; quelque chose d'un oiseau qui fait la roue, ce qui porte, sans qu'elles s'en doutent, une atteinte grave à leur beauté ; ce qui fait naître tout de suite des idées désagréables et donne lieu souvent à de grossières plaisanteries Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de belles femmes gracieuses à Marseille ; il y en a, mais la

grâce y est assez rare parmi celles qui ont été richement dotées par la nature.

« Le caractère des Marseillaises est gai comme le soleil de leur pays, elles aiment la plaisanterie plus ou moins athénienne, selon l'éducation qu'elles ont reçue; elles sont rieuses, mais elles ne rient pas, comme on pourrait le croire, pour avoir l'occasion de mettre en évidence l'émail de leurs belles dents; elles rient réellement, parce que rire est un plaisir, peut-être un besoin pour elles. Le ton de leur parole a ordinairement quelque chose d'affectueux qui semble annoncer la beauté du cœur : quel dommage que leur accent ne soit pas plus agréable ! Elles sont pourtant intelligentes ; elles n'ignorent pas qu'une prononciation vicieuse dépare même la bouche la plus fraîche : pourquoi celles qui ont reçu de l'éducation ne prononcent-elles pas plus correctement ? Cela viendrait-il de ce que dans les pensionnats de Marseille on s'occupe beaucoup plus de musique, de dessin, d'histoire, de géographie, etc., que de prononciation de la langue française, ou faut-il attribuer une bonne partie de ce résultat à l'insuffisance des institutrices elles-mêmes ? Nous ne serions pas étonnés que le mauvais choix des domestiques y fut aussi pour quelque chose.

« Ce qui est surtout précieux chez la Marseillaise c'est son ardent amour pour ses enfants ; il n'est pas rare que le plaisir qu'elle a de les parer lui fasse oublier sa propre coquetterie. Je ne parle point de sa beauté, le sang est naturellement fort mêlé dans une ville qui depuis plus de deux mille ans, voit sa population se grossir sans cesse de gens de toutes les races, de tous les pays. Le type italien est toutefois le typé dominant ; l'admirable type grec s'est conservé à peu près pur dans quelques recoins de la vieille ville.

« Les Marseillaises sont spirituelles ; je ne crois pas pourtant qu'il y ait parmi elles aucun bas bleu. En revanche, elles savent toutes, tant bien que mal, jouer du piano. »

Bien que nous ayons cité MM. Louviés et Bassi comme auteurs des lignes qui précèdent, nous sommes en droit de les attribuer à M. Marius Chaumelin. Ce dernier écrivain a habité Marseille durant plusieurs années, fréquentant le meilleur monde en même temps que le monde artistique ; ses observations sont puisées à bonne source. Les auteurs du *Guide principal du chemin de fer* n'ont guère inventé que la phrase suivante :

« La Marseillaise est de son naturel vive, spirituelle, impressionnable, sans tomber toutefois dans le romanesque. Elle s'occupe beaucoup de sa toilette et met tout son bonheur à éblouir, à écraser ses bonnes amies par quelque nouveau colifichet. »

Nous rougissons presque d'avoir à faire suivre ces extraits des réflexions d'un auteur que l'on cite si volontiers, mais peut-être à tort, dans les questions artistiques, et dont le nom est si répandu, M. Mérimée.

« Sale et joli convient parfaitement aux Marseillaises. Elles ont toutes de la physionomie, de beaux yeux, de belles dents, un très-petit pied et des chevilles imperceptibles. Elles sont chaussées de bas de cannelle, couleur de la boue de Marseille, gros et raccommodés avec vingt cotons de nuances différentes. Leurs robes sont mal faites, toujours fripées et couvertes de taches. Leurs beaux cheveux noirs doivent la plus grande partie de leur lustre au suif de chandelle. Ajoutez à cela une atmosphère d'ail mêlée de vapeur d'huile rance, et vous pouvez vous représenter la beauté marseillaise. »

On se demande quel monde a dû fréquenter M. Mérimée pour écrire de pareilles lignes, et s'il ne parle que de ce qu'il a vu dans la rue quel est donc le quartier qu'il a parcouru ?

M. Francis Wey, lui aussi, s'occupe de la chevelure des Marseillais; mais si ses réflexions ne reposent sur aucun fondement sérieux du moins elles éveillent des sensations agréables. (Voir *Dick Moon en France* 1863).

« Les soins qu'en général les Marseillais donnent à leur chevelure sont peut-être une instinctive reminiscence de leurs antiques aïeux et de la coquetterie asiatique; nulle part, en effet, on ne voit tant de gens frisés, ruisselants de pommades ou d'huiles odorantes.

« Les coiffeurs de Marseille qui donnent un peu le ton à la fashion boutiquiere sont d'une dextérité célèbre ; les barbiers du pays raseraient une bulle de savon sans la crever. »

L'auteur du *Guide Philipps* pourra donner des leçons de galanterie a M. Mérimée cité plus haut.

« En général, dit-il, les femmes marseillaises ont toujours passé pour être jolies. Cette réputation est méritée; toutefois, nous ne croyons pas être loin du vrai, en supposant que la Marseillaise redoute particulièrement le cap de la trentaine. En général, à cet âge-là, elle est plus que jolie, elle devient d'une opulence à ravir d'aise un descendant des Osmanlis; mais comme il ne sourit guère à l'accorte Marseillaise d'aller se calfeutrer dans les harems turcs, elle a la faiblesse de regretter la sveltesse de sa première jeunesse. Quoi qu'il en soit et malgré tout, elle est jolie. Celles qui ne le sont pas suffisent à peine pour apporter des ombres aux tableaux.

« Les Marseillaises ont un caractère de

physionomie qui leur est propre ; elles sont blanches sous un ciel brûlant ; en général elles manquent de teint, mais cette absence d'incarnat donne à leurs traits un air de langueur qui n'est pas sans charme. Leur nez tient de l'aquilin, leurs yeux sont noirs et brillants et leurs dents incomparablement plus belles que dans les provinces de la France exposées à l'humidité et au brouillard. »

De tout ce qui précède, on pourrait, croyons-nous, tirer les conclusions suivantes à l'avantage des Marseillaises : d'abord que si les jeunes filles de Marseille n'ont pas l'aristocratique maintien des Parisiennes elles possèdent plus que ces dernières cette mobilité de la physionomie et ce gracieux sourire qui font le plus grand charme de la femme ; ensuite que sur le pavé, autant mais non pas plus que dans leur intérieur, elles prisent l'élégance et la propreté. M. Marius Chaumelin constatait que le mobilier de l'artisan aisé ne le cède guère en élégance à celui du médecin ou de l'avocat, et, un fait digne de remarque, disait-il, c'est que la jeune fille à marier s'enquiert avant tout de la manière dont son prétendant meublera la chambre nuptiale.

Il aurait pu ajouter que, une fois mariée, si elle ne peut cirer son appartement, elle le lave une ou deux fois par semaine, et que la cuisine est surtout l'objet de ses soins ; son plus grand bonheur consiste à en faire reluire les cuivres et la vaisselle et à passer au moindre prétexte, le linge humide sur les carreaux rouges.

Ne trouverons-nous pas à citer quelques traits du courage natif des Marseillaises ?

« Les femmes de l'ancienne Marseille, dit le *Tableau historique de Marseille*, méritent une place dans cet ouvrage. L'histoire nous a conservé l'éloge de leur pudeur, de leur fidélité et de leur sobriété. Elles poussaient même leurs scrupules sur cet article jusqu'à un degré si éminent que nous avons presque de la peine à nous le persuader. Nous osons même blâmer nos ancêtres d'avoir interdit à leurs femmes l'usage du vin et d'avoir permis à un mari de tuer son épouse, s'il la trouvait coupable de cette faute.

« L'amour de la patrie a fait des héroïnes de nos Marseillaises. Ici, elles volent sur les murs pour accabler à coups de pierre les assiégeants ; là, je les vois réunies pour seconder les efforts de leurs maris, et dans un siége long et opiniâtre, elles ont le courage de couper leurs cheveux et de les tresser pour en faire des cordes dont l'usage était nécessaire dans un temps où l'on se servait des flèches et des arcs. »

L'auteur du *Tableau historique* se contente d'une allusion au siége de Marseille par Jules César ; il eut plus heureusement pu rappelé les traits de courage et de persévérance que montrèrent les dames de cette ville aux moments critiques que le Connétable de Bourbon fit supporter à Marseille.

Nous avons vu, parmi les citations qui précèdent, quelques écrivains faire allusion à la *rudesse* de l'idiôme marseillais.

Bien d'autres écrivains que nous n'avons pas à mentionner ici, ont poussé plus loin la critique à ce propos, et parmi les griefs qu'ils énumèrent ils voudraient faire un crime à la plus grande partie de la population de l'usage qu'elle pratique de la langue provençale.

Nous ne saurions accepter toutes les conclusions présentées par les ennemis des idiômes particuliers. Nous croyons bien que l'emploi du Provençal nuit à la pureté de la langue française ; il est certain que les personnes ayant reçu une éducation complète sont elles-mêmes entraînées parfois à faire ce que l'on est convenu d'appeler des *provençalismes*, mais il ne faut pas oublier que le provençal a été et demeure une langue qui a compté et compte encore de nos jours des poètes du plus grand mérite et qu'il ne sera pas facile dès lors de la supprimer d'un seul coup. Nous voyons d'autant moins la nécessité d'en poursuivre la proscription que les archives de toutes les communes des provinces méridionales sont remplies de documents intéressants et même précieux dont le classement est loin d'être terminé et dont l'étude deviendrait impossible si l'on parvenait à faire oublier le provençal.

Richard, dans son *Guide* de l'année 1854, résume fort bien la question en une dizaine de lignes.

« Il y a un demi-siècle à peine, dit-il, que les personnes aisées parlaient encore en famille le patois du pays, et l'on sait que lorsque Louis XVIII, encore enfant, vint visiter la Provence, on eut de la peine à trouver des personnes capables de le haranguer en français. Le patois n'est aujourd'hui en usage que chez le peuple et s'est tellement adouci qu'il présente des différences notables avec le patois primitif, idiôme d'une énergie et d'une concision remarquables.

« Mais cette langue sera encore nécessaire au peuple ; elle le sera aussi aux philologues, car elle a eu ses poètes, ses orateurs et ses historiens avant la plupart des langues aujourd'hui dominantes. C'est elle qui s'est élevée la première pour la cause de la civilisation européenne ; ses titres sont assez beaux, ses richesses sont assez grandes pour qu'elle survive à des disgrâces dont les causes lui sont étrangères et elle n'est pas déchue au point de ne pouvoir dédommager le petit nombre de ceux qui la cultivent. »

L'usage de la langue provençale ne pouvait, à notre avis, être plus éloquemment défendu en aussi peu de lignes. Mais *l'accent* contre lequel on a si souvent l'occasion d'entendre médire les étrangers au Midi de la France, est-il aussi désagréable qu'on veut bien le dire et doit-on le trouver si détestable ? L'accent picard par exemple est-il beaucoup plus agréable que l'accent provençal et n'est-il pas plus barbare que celui du Midi qui se ressent forcément de l'espagnol sur la rive droite du Rhône et de l'italien sur la rive gauche du même fleuve ?

Du reste, au sujet de cet accent, de l'aigreur et du grasseyement de la prononciation, les avis sont fort partagés. Dulaure écrivait à ce propos (1789) :

« La langue provençale qui est généralement en usage à Marseille, par ses mignardises et ses diminutifs, reçoit dans la bouche des femmes un charme qui reflue sur celles qui la parlent. »

Du temps de Dulaure, aussi bien que de nos jours, la langue provençale a dû paraître plus dure dans la bouche de l'homme que dans celle de la femme, mais faut-il croire qu'en 1869 tous les hommes de Marseille parlaient le français comme le personnage cité par M. Francis Wey ?

« Etant tombé malade, je fus abandonné impitoyablement dans mon hôtel et le médecin appelé se borna, pour tout traitement, à me conseiller *dè boirè lè cougnaque.* »

Quel hôtel fréquente donc le spirituel auteur de *Dick Moon* ?

Il nous a paru utile de définir tout d'abord le caractère des Marseillais et la nature de leur langue avant de raconter leur manière de vivre. Nous arrivons de cette façon à retracer les mœurs générales et privées qui, non moins que le caractère, ont servi de texte à la critique des écrivains. Mais parmi eux plusieurs ont pris hautement la défense des Marseillais.

Voici, par exemple, ce qu'écrivait Raymond de Solier, en l'année 1613. (Traduction de Fabrot.) :

« On se pourroit ici estendre sur plusieurs louanges touchant l'espargne des Marseillois... Les ambassadeurs des Rhodiens dans Tite-Live, au livre 37, tesmoignent : que les Marseillois sont en tel crédit et honneur parmi les Romains comme s'ils estaient venus du cœur de la Grèce ; car ils n'ont pas seulement un mesme langage et vestement, mais aussi ils ont maintenu leurs mœurs, ordonnances et bon naturel entre leurs voisins, lesquels au commencement que Marseille fut bastie, estaient moins polis et moins civilisez. Et pour ce Valere le Grand met, comme nous avons dit cy dessus, que les Marseillois ont été fort renommez pour avoir été exactes observateurs de leurs anciennes coustumes et pour la bonne affection des Romains en leur endroit Cornelius Tacitus, en la vie d'Agricola, parlant de leur espargne et courtoisie. Il ne se laissoit point, dit-il, emporter aux desbauches, parce qu'outre son bon naturel, il s'estoit nourri à Marseille, maîtresse des estudes, lieu composé de la civilité grecque et de l'espargne provençale. »

Ce qui parait avoir motivé cette sorte d'antipathie que laissent paraître tant d'écrivains, c'est ce que nous appelons *l'esprit des affaires* par lequel l'immense majorité des Marseillais est dominé.

« Marseille, lit-on dans les *Aventures de M. d'Assouci*, publiées en 1677, est une ville

« Où l'on n'adore que Neptume,
« Les vents, la mer et la pécune. »

« Les esprits des Marseillais, écrivait, le 25 août 1688, Nicolas d'Arnoul, intendant des galeres à Marseille, à l'illustre Colbert, ne sont pas d'une grande estendue. Ils ne savent pas tout ce qu'ils croient. C'est le plus grand de leurs maux que la bonne opinion d'eux-mêmes. Toute leur veue n'est que d'agir en commissionnaires, manier de l'argent qu'il faut suivre de pied en pied sans le perdre de veue, autrement il s'esgare quelquefois. »

Un autre reproche généralement adressé aux Marseillais, vise directement ce que l'on appelle, à proprement parler, les *mœurs.*

Dulaure résumerait en quelques lignes tout ce qu'on pourrait dire sur l'ensemble de ces questions, si nous n'avions pas à leur donner plus de développement.

« Le sol aride et pierreux, l'air sec et brûlant de Marseille, son commerce dont l'activité s'étend sur toutes les classes de la société, ont dû puissamment influer sur les mœurs et le caractère des habitants. L'intérêt des richesses et celui des plaisirs, comme dans toutes les villes commerçantes, sont les principaux liens de la société L'opulence ou le luxe qui en a l'air, est l'objet de l'émulation générale. La débauche s'y affiche..... »

Nous n'avons pas l'intention de nous étendre outre mesure sur ce sujet ; nous serons forcé pourtant d'y revenir bientôt. Mais auparavant, rendons la plume à Richard (1844) et aux différents auteurs qu'il cite :

« Sterne a comparé les Français à des pièces de monnaie dont l'empreinte s'est effacée à la suite d'une longue et active circulation. Cette comparaison semble avoir été faite pour les hautes classes de la société marseillaise. Elles sont composées en grande majorité de négociants étrangers appelés dans le pays par le désir de faire ou d'accroître leur fortune et décidés à le quitter

quand ce but sera atteint. Le mélange de leurs mœurs locales qui par le besoin de rapprochement se fondent et s'annihilent mutuellement; leur attention exclusive, leur pensée de tous les instants ; leur existence entière consacrée aux affaires ne leur laissent pas la possibilité de s'arrêter sur autre chose que le commerce. Aussi, gardez-vous de leur parler poésie, arts, littérature, antiquités ; ils vous regarderont en pitié et les plus avancés vous diront que des occupations plus graves ne leur permettent pas de s'occuper de ces futilités.

« Vous croirez peut-être qu'ils sont plongés dans les sciences relatives à leurs occupations; détrompez-vous. Tel négociant dont les vaisseaux visitent tous les ports du monde est étranger aux premiers éléments de géographie; tel possesseur et directeur de riches et nombreuses usines ignore qu'il existe une science ayant le nom de chimie, et tel individu qui fait annuellement des affaires pour un million en épiceries et en drogueries ne s'est jamais enquis à quel règne de la nature appartiennent les divers produits, source de sa fortune. »

Il est dommage que Sterne n'ait pas ajouté que les capitaines marins ne connaissent pas même le nom des mers sur lesquelles ils naviguent. Le tableau eut été parfait.

« Il est une remarque qui n'échappera pas à l'observateur attentif : c'est que dans cette portion aristocratique de la société marseillaise, les femmes ont l'esprit plus cultivé, les habitudes plus studieuses que les hommes. Cette différence à leur avantage s'explique par l'isolement auquel elles sont livrées.

« Le négociant passe la journée au comptoir, la soirée au cercle où l'on ne se réunit guère que pour jouer et quelquefois auprès d'une maîtresse, car l'usage veut qu'il ait une maîtresse, comme une voiture, un cabriolet ou un cheval, comme un certain nombre de domestiques, selon sa fortune et l'importance de sa maison. Si par quelques épouses ces longues heures de délaissement sont livrées aux plaisirs et à la dissipation, par un grand nombre elles sont consacrées à la littérature et aux arts d'agrément, et c'est peut-être aussi l'ennui causé par une femme que l'on ne comprend pas, parlant autre chose qu'escompte et commission, qui fait chercher des distractions auprès d'un automate à gages.

« Voilà le secret de la supériorité dont nous venons de parler.

« Si le Marseillais haut placé par sa fortune et sa position ressemble à une monnaie sans empreinte et par cela même presque sans couleur, l'homme du peuple, au contraire, est une de ces médailles d'un travail grossier, mais fortement prononcé et dont le moindre trait se détache en relief.

« Mais tout ce qui fait partie de ses mœurs et de son caractère n'est pas instantané et précaire. Il a des habitudes d'ordre et d'économie, des goûts de famille et de propriété qui ne l'abandonnent jamais. L'ouvrier le plus pauvre, le portefaix de l'ordre le plus infime trouve toujours le moyen de mettre chaque semaine, quelque chose de côté pour porter à la caisse d'épargne. Il n'est pas un prolétaire marseillais qui n'ait un asile simplement mais proprement meublé ; qui pendant le travail et la prospérité ne songe aux jours de dénûment et d'inactivité qui pourront venir.

« De pareilles habitudes seraient plus que suffisantes pour faire pardonner la brusquerie qu'on lui reproche avec raison et que d'autres qualités rachètent encore. Extrêmement sobre, d'un tempérement en général sec et sanguin, il supporte aisément les fatigues et serait bon soldat, si son amour du foyer domestique et sa mobilité d'imagination ne lui faisaient supporter avec peine la contrainte et la discipline militaires. Il est plus aisément et plus naturellement porté vers la mer. Peut-être est-ce le résultat de sa première impression; peut-être aussi l'effet d'une profession qui, variable dans ses chances comme les éléments dont elles dépendent, s'accorde mieux avec son caractère impressionnable, léger et changeant. »

En regard de ces appréciations qui semblent impartiales, plaçons en d'autres qui sont beaucoup moins élogieuses. Les lignes qui suivent sont extraites du *Guide général des chemins de fer.*

« Le luxe qui est une conséquence fatale de la richesse, dépasse à Marseille toutes les bornes. Parmi tant de gens partis du même point et chez lesquels l'éducation est à peu près nulle, celui qui paraît le plus est d'ordinaire celui qui est le mieux considéré. L'enrichi, le simple portefaix, écrasent l'homme intelligent qui n'a pour lui que ses idées.

« Paraître, voilà le grand. Pour y parvenir, il n'est rien qu'on ne fasse. Que de gens se serrent le ventre à table et s'envont, élégants et fashionables, étaler au théâtre, à la promenade, une toilette coûteuse ! Les femmes en cela renchérissent sur les hommes, comme on pense bien.

« Le Marseillais passe le moins de temps possible dans son intérieur ; les femmes seules se tiennent à la maison ; elles sortent rarement et vivent un peu comme des recluses à la façon orientale ; surtout elles n'accompagnent jamais leurs maris à la promenade. La fréquentation entre familles n'existe pas ; les gens un peu apparents, les hauts fonctionnaires donnent quelques soi-

rées en hiver, mais tout s'y passe sur le ton officiel; on se borne pour le reste aux visites de simple politesse.

« Ainsi, à proprement parler, il n'y a pas de société à Marseille ; les cercles intimes y sont du moins extrêmement rares. On dirait que le Marseillais éprouve une sorte d'appréhension a introduire des étrangers dans son intérieur.

« Mais, si en dehors de la maison, les distractions sont nulles pour les femmes, elles sont au contraire fort nombreuses pour les hommes; les cercles, les cafés, les théâtres, les promenades, les boudoirs du demi-monde jouissent d'une vogue dont il n'est pas d'exemple ailleurs.

« La fréquentation de la bonne société, dit M. Marius Chaumelin, ne serait d'ailleurs d'aucune utilité à un jeune homme qui, pour peu qu'il ait de tête, se fait courtier de marchandises, d'assurances, etc., et gagne bien vite cinq ou six mille francs par an. A-t-il un moment, il court à la campagne chasser au *poste ;* en été, il va se baigner, le soir, aux *Catalans ;* quand le *mistral* souffle, il va fumer au cercle, tout en parlant fort haut avec ses amis. Cette passion du cercle est poussée si loin chez les Marseillais, que l'on a vu des jeunes gens, à peine sortis du collége, s'associer pour en fonder un sous le nom de *Club des Moutards.* Un autre cercle s'est constitué sous le nom de *Pipe's club.* Mais s'il n'y a pas de société à Marseille, en revanche il y a beaucoup de luxe. »

Voici ce que dit de son côté M. Edmond About, dans sa satire intitulée : *Rome contemporaine :*

« Marseille est la ville de France où l'égalité des hommes ressemble le moins a une chimère. Pas plus de castes que sur la main : il ne saurait y avoir de vieille noblesse dans une population toute neuve ; les principaux habitants sont des parvenus dans le sens le plus honorable du mot ; les autres ont l'espoir de parvenir en travaillant. Il n'y a donc que deux catégories de Marseillais : ceux qui ont fait leur fortune et ceux qui cherchent à la faire.... Ils ont l'œil vif, la parole prompte, le geste infatigable ; leur esprit aventureux et leur tempérament sanguin les poussent aux grandes entreprises et aux grandes folies.

« Dans presque tous les pays du monde, le père de famille amasse des millions et le fils les dépense ; on voit a Marseille des hommes de tout âge cumuler les deux rôles du pere et du fils. Apres au gain, prodigues de leur temps, de leur peine, ils s'arrêtent de temps en temps, comme l'écureuil sur la branche, pour croquer le fruit de leur travail.... Nous travaillons dans l'âge du plaisir, et nous commençons à prendre du bon temps le jour où nous n'en pouvons plus ; le Marseillais n'attend pas pour mordre à la pomme que ses dernières dents soient tombées. »

Nous ne saurions accepter comme fondé le jugement de M. Edmond About. Qu'il y ait à Marseille certains négociants qui se hâtent de jouir de l'aisance qu'ils ont acquise, cela ne saurait être nié, mais du moins ceux-là devenus riches, continuant à vivre dans leur ville natale, contribuent par leur prodigalité au bien-être des autres.

Mais que dire des étrangers à la ville, au département ou même à la France, qui, non moins entraînés que les Marseillais aux *grandes entreprises et aux grandes folies* viennent faire fortune, par la voie du commerce, de la finance ou de l'industrie, quelquefois à l'aide de moyens médiocrement convenables, au milieu d'une population dont ils ont besoin, et qui ne craignent pas de médire de cette même population, de la ridiculiser, de l'injurier à l'occasion ? Que penser de ces parvenus de tout étage qui après avoir retiré de la ville tout ce qu'ils en espéraient, l'abandonnent un beau jour pour aller dépenser ailleurs la fortune qu'ils y ont gagnée, rougissant d'avouer que c'est à Marseille qu'ils l'ont acquise ?

A côté de la prose de M. Edmond About plaçons celle de M. Francis Wey. C'est entre les deux écrivains si renommés par leurs saillies, un véritable assaut d'esprit. Qu'on en juge.

« Fière d'un passé dont elle a effacé les traces, Marseille se souvient pourtant de son origine grecque. Ignorants et diserts, les descendants des grammairiens se dispensent plus aisément de s'instruire que de professer; ils se plaisent a pérorer devant un auditoire. Leur humeur indépendante, mais aristocratiquement bourgeoise, les prédestine invariablement à se jeter dans le parti de Pompée...

« En dépit des gestes abondants qui accentuaient leurs dires intarissables, je ne comprenais pas toujours les gens qui m'accompagnaient, tant l'esprit naturel du terroir est éloigné de la simplicité... Le bizarre accent, la phraséologie particulière du Marseillais, si différente du style des livres, la volubilité de ce parler tranchant me persuadèrent que je ne possédais ni le ton ni le langage de la France, et la crainte du ridicule me rendit muet.

« Leur obstination à considérer comme sans égal au monde tout ce qui se fait à Marseille, ne laisse pas que de fatiguer.

« Un poète marseillais infiniment spirituel a persuadé sans peine à ses trop crédules compatriotes qn'ils avaient tous autant d'es-

prit que lui. Ce patriotique mensonge, soutenu depuis trente ans, donne un certain renom de finesse et de vivacité pétillante aux Marseillais, tant célébrés jadis, par leurs naïvetés et leurs coq-à-l'âne, dans les historiettes facétieuses des gaudissards gaulois.

« Marseille a par sa nature, la pensée somnolente, l'esprit turbulent et des goûts peu conservateurs. Le sentiment des arts n'y est point éveillé et *il en fut ainsi de tout temps.* Ce n'est que cinq cents ans avant le XVIIe siècle que la patrie de Pétrone et du Puget a possédé une imprimerie...

« Il ne fut jamais facile d'imposer à cette population traficante des dépenses qui ne rapportent rien...

« Dans la patrie d'Euthymènes la muse des Grecs n'a laissé aucun écho. C'est à grand peine que notre temps a fait à M. de Belsunce la tardive aumône d'une statue fort laide et érigé *au* Puget une statue plus laide encore.

« Spéculateur hasardeux, positif avec enthousiasme, traficant à larges vues, trop bouillant pour la culture assidue des mêmes profits, trop glorieux pour être sèchement avare et enclin à la confiance par une sorte de générosité naturelle, le Marseillais d'âge en âge a été exploité et pressuré par les tribus dispersées d'Israël...

« Il n'existe en France aucun pays où l'autorité exerce moins de prestige, où l'on soit moins occupé du gouvernement. Les événements n'y sont observés qu'au point de vue des échéances et de la *liquidation.* Les plus gros bonnets sont traités sans plus de façon que les autres citoyens; on ne courtise même l'argent que s'il s'agit d'un intérêt à débattre. Le sentiment de l'égalité est réel chez ces républicains du Moyen-âge, parmi ces transfuges de la Phocide qui, pensant remonter à la race des demi-dieux, se croient supérieurs aux barbares.»

M. Marius Chaumelin a renchéri sur ce qu'ont dit MM. Edmond About et Francis Wey, et pour qu'il soit bien entendu qu'il n'a pas voulu parler seulement des classes aristocratiques et bourgeoises, il prend à parti les portefaix, ces travailleurs si honorablement appréciés par tous ceux qui habitent Marseille.

« Certains portefaix, dit-il, gagnent de 15 à 20 fr. par jour, et ceux qui sont à la tête des compagnies, ou *maîtres-portefaix,* touchent parfois 50, 60 et même 100 fr. dans une seule journée. Il est assez rare toutefois que ces hommes laborieux s'enrichissent, la plupart ayant des habitudes de luxe qui paraissent peu compatibles avec leur profession. Il faut les voir le dimanche, lorsqu'ils ont déposé la barre, endosser des vêtements d'une finesse et d'une coupe irréprochables, se carrer sur les promenades ou dans les cafés, faire voler au *Prado* d'élégants tilburys, ou se prélasser dans leur maison de campagne, dans leur bastide.... »

On sait ce que l'on entend par le mot de maison de campagne, et pour ce qui nous concerne nous en avons suffisamment parlé (Voir l'art : Sol arable, page 84). Laissons donc les écrivains railler les Marseillais de leurs goûts champêtres, aussi bien que de leur passion pour la chasse.

Nous ne citerons que deux auteurs auxquels nous reconnaissions le droit de rire des Marseillais, précisément parce qu'ils sont Marseillais eux-mêmes.

« Chaque citoyen, dit Joseph Méry, possède son arpent de terre au soleil ; l'ouvrier qui n'est pas assez riche pour se donner quatre murailles ornées d'un toit à tuiles rouges et de quatre pins à cigales, se donne le cabanon. Dans toutes les bastides de Marseille il y a un *poste.* Le poste est un cabanon recouvert de feuillages et percé de meurtrières, où se cache le chasseur muni d'appeaux pour attirer les oiseaux et les tirer à son aise. Car tout Marseillais est chasseur, bien que le gibier soit presque aussi rare aux alentours de Marseille que dans la plaine Saint-Denis, le rendez-vous des chasseurs parisiens. »

Au demeurant, la passion pour la chasse au poste qui dévore tous les Marseillais est fort inoffensive par elle-même et c'est, à tout prendre, une distraction qui ne cause la ruine de personne.

Nous en dirons autant de la passion pour la pêche qui entraîne tant d'amateurs vers la mer. Le désir de prendre dans leurs propres filets et à leur propre ligne les poissons qui fréquentent la côte, les pousse à des dépenses qui ne sauraient être bien exagérées. Les plus modestes se contentent de parcourir à pied les sites les plus inabordables du rivage, à affronter le vent, la pluie, le soleil et à revenir le plus souvent, au logis, le panier vide et la ligne intacte.

Les plus fortunés entretiennent des bateaux d'un faible tonnage qui les transportent à deux ou trois kilomètres au large tout au plus et leur rendent possible la capture d'une proie plus riche ou plus recherchée.

M. Maurice Bouquet, écrivain marseillais, a présenté d'une façon humouristique cette double passion qui entraîne ses compatriotes vers la chasse et la pêche.

« Marseille, dit-il, a sa passion malheureuse : elle raffole de villégiature. Renouvelant le supplice de Tantale, elle n'a cessé, durant des siècles, de tendre les bras vers une eau et un arbre imaginaires.

« Aujourd'hui Marseille, à force de millions, a fait venir l'eau, et l'eau a fait venir l'arbre

« Tantale est satisfait.

« D'autant plus que, rendu sage, il a su véritablement ici se contenter de peu.

« Des rochers, un sol presque partout ingrat, où l'eau fait pousser plus de maisons que de verdure, où il vente de la poussière et pleut du soleil, tel est en général le fond de sa villégiature.

« Le Marseillais, né malin, est le premier à en rire, mais tout en l'aimant comme un fou.

« Pour s'illusionner à son égard, il a fait peindre sur les quatre murs de sa bastide des paysages enchanteurs, et, ma foi, il en est enchanté. C'est au milieu d'eux, sous leur ombre figurée, et sous celle, plus réelle, d'un parasol, qu'il s'enivre de toutes les délices de la vie champêtre ; il y fume sa pipe et doucement s'endort, en écoutant clapoter l'eau qui tombe d'une cascade en ferblanc, ou qui seringue le ciel sous forme de jet dans un bassin grand comme un plat à barbe.

« La villégiature marseillaise peut se diviser en trois catégories : la *villa*, la *bastide*, et le *cabanon* : la noblesse, la bourgeoisie, le peuple.

« Le haut commerce, à Marseille, constitue la noblesse ; le petit commerce, la bourgeoisie ; l'état manuel, le peuple.

« La *Villa*, comme son nom l'indique, est une importation d'Italie ; c'est la campagne parée, fardée, peignée et tirée à quatre épingles, L'art, chez elle, a suppléé à la nature. Tout y est compas et convention ; c'est ennuyeux à dormir debout. Aussi est-ce debout qu'y dorment ces habitants, parés, fardés, tirés à quatre épingles.

« La *Bastide* est essentiellement marseillaise ; c'est la campagne du vieux Marseillais, fidèle aux vieilles traditions. Ce n'est ni bien beau, ni bien attrayant, mais enfin il y règne l'aise et le sans-façon. Les arbres, les parterres y affectent des formes et des allures naturelles, que l'on retrouve chez les hôtes du lieu.

« On y fait assaut de *mangeaille* ; on y fume la pipe de terre rouge, et l'on y joue au loto et aux jeux innocents.

Le *cabanon*.— A part quelques exceptions qui affichent des prétentions de luxe, c'est la villégiature populaire par excellence. C'est là, dans une maisonnette grande comme la main, dans un jardinet aussi grand que la maisonnette, que règne en souveraine l'exubérante gaieté du dimanche.

« Que sian coutèn quand sian au cabanoun ! »

dit la *chanson du cabanon*, et elle dit vrai, car on s'y donne du rire et du bon temps pour tout le reste de la semaine.

« C'est là, particulièrement, qu'on fait l'*aioli*, sorte de remoulade à l'ail. C'est fort, très-fort, à faire évanouir nos Parisiens au beurre frais, mais pas mauvais du tout.

« Seulement, après en avoir goûté, on se trouve passé à l'état de tue-mouche ou d'insecticide Bouvarel ; en soufflant, on tue les mouches au vol.

« Le cabanon est presque toujours situé au bord de mer ; inutile donc de dire qu'on y fait aussi la *bouillabaisse*.

« C'est délicieux, cette soupe au poisson. Seulement, comme il faut qu'elle soit condimentée dans toutes les règles de l'art et réussie, il arrive fort souvent qu'elle ne vaut pas le diable. Mais au cabanon on a toujours bon appétit, et l'appétit fait la bouillabaisse excellente.

« D'ailleurs le poisson qui a servi à la confection de ladite bouillabaisse a été, d'ordinaire pêché (en partie minime) par l'habitant du cabanon, pêcheur endurci, a la *cannette*, instrument de pêche appelé en français *ligne*, et qui, selon la définition d'un railleur célèbre, commence par un asticot et finit par un imbécile. Définition impertinente et démentie journellement.

« Donc, le pêcheur marseillais est un sage qui pêche quelquefois tout le jour, pour ramener du fond de l'eau une semelle de soulier.

« Mais tout est bon pour la bouillabaisse, pourvu que ça ait son parfum marin. Un restaurateur célèbre du bord de mer, le père Clastrier, assurait avoir fricoté ses plus fameuses bouillabaisses avec des cailloux et des algues du rivage en guise de poisson.

« Il y aussi le pêcheur muni d'une embarcation, et qui va jeter ses palangres vers la haute mer. Celui-là peut prétendre à tout, même à pêcher des baleines... de corset.

« La mer, image de la vie, est, comme elle, pleine de déceptions ; pour un pêcheur heureux, quatre-vingt-dix-neuf y font chou-blanc, ou trouvent au bout de leur hameçon une mystification ahurissante.

« Au plaisir de la pêche, la villégiature marseillaise réunit naturellement celui de la chasse ; une chasse tout à fait exceptionnelle et unique en son genre, la *chasse au poste*.

« Dès que l'aube blanchit le ciel, le chasseur s'enferme dans le poste à feu, sorte de cabane entourée d'arbres, sur lesquels s'étalent des branchages dépouillés de ramée, appelés *cimeaux*. Au pied desdits arbres sont placées des cages renfermant divers oiseaux qualifiés du nom d'*appeaux*, c'est-à-dire destinés, par leur chant, à attirer et captiver sur les cimeaux les oiseaux de passage. A peine ceux-ci y ont-ils ployé leur aile fatiguée, que la meurtrière du poste vomit sur eux un plomb mortel.

« C'est particulièrement en automne que cette chasse prend une certaine importance, car c'est à cette époque que les grives effectuent en masse leur passage sur le terroir marseillais. Un statisticien a relevé que Marseille possède treize mille postes à feu, par lesquels il est tué, en moyenne, pendant leur passage, cinq grives par jour, soit pour la totalité des postes, 65,000 grives. Le passage de celles-ci durant environ deux mois, on peut donc compter sur un massacre de trois millions neuf cent mille grives pour la saison. »

Mais si l'on peut rire de la passion pour la chasse, la bastide et la pêche, on ne saurait plaisanter au sujet de la passion du jeu qui, malheureusement, détourne beaucoup de Marseillais de leurs travaux, et finit parfois par les ruiner.

Cette passion ne date pas d'aujourd'hui.

Au XIVe et au XVe siecles, les habitudes du jeu étaient à peu près générales dans les familles marseillaises ; on jouait aux échecs, aux tables ou tric-trac et au dés, et non-seulement on jouait dans les maisons particulières, mais on jouait aussi dans les lieux publics.

Ces lieux publics se nomment aujourd'hui *Cafés* et *Cercles*, et au lieu de dames, d'échecs et de trictrac, les joueurs manient les cartes. La roulette, le baccarat, eux-mêmes sont insuffisants pour satisfaire les habitués de certains cercles, mais ils suffisent pour entamer les fortunes les mieux établies.

Une autre passion qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence est celle que le langage moderne a appelée *ménage en ville*.

Procédons par ordre de dates.

Le 28 octobre 1543, le premier consul de Marseille, Pierre d'Albertas, propose au conseil municipal « de porter remède à plusieurs inconvenients qui proviennent des grands estats, dorrures, chaynes, bagues et pompeus accoustrements que portent les femmes de la présente ville, tant d'ung estat que d'aultre. Il fault aux pères qui veulent colloquer leurs filles en mariage tant de deniers pour entretenir tels estats que les maisons se destruisent et outre ce proviennent plusieurs escandales. »

Emu par la harangue du consul d'Albertas, le conseil défendit aux personnes du sexe de porter tous joyaux, fors et excepté l'anel de mariage.

Il est facile de comprendre la nature des *escandales* auxquels Pierre d'Albertas entend faire allusion.

« La corruption des mœurs, attestée, dit Augustin Fabre, par des témoignages irrécusables, est écrite à Marseille, sur tous les monuments du XVIIIme siècle. Les habitudes sociales favorisaient le libertinage qui se voyait entouré d'images voluptueuses et de piéges couverts de fleurs... Pour les hommes de qualité et pour ceux qui sans l'être, voulaient en avoir les apparences, le bon genre et le suprême bonheur consistaient a entretenir des actrices et des danseuses de l'opéra qui poussaient loin l'avidité des richesses et raffinaient sur tous les plaisirs. Il n'était bruit que de leurs volages amours et de leurs débauches fastueuses. »

En 1724 un négociant de Marseille écrivait ce qui suit à un de ses correspondants de Lubeck. « Quoique Marseille soit en France, on peut la regarder comme la petite Turquie, la petite Italie, la petite Barbarie et un abrégé de tous ces pays-là en bien et en mal. En un mot, Marseille, par la vie voluptueuse qu'on peut y mener, est le paradis de Mahomet. »

Ozicellarius, gentilhomme florentin, reprochait (en 1725) aux Marseillais l'ardeur trop impétueuse de leur tempérament amoureux ; reconnaissant que les femmes de cette ville avaient de l'agrément, mais qu'elles étaient naturellement trop portées à la galanterie.

Jacques Casanova de Seingalt, écrivait en 1760, bien pis que cela, si bien que nous n'osons pas répéter ce qu'il disait.

En revanche, un auteur anglais, en 1777, déclarait que les gens du peuple à Marseille montraient une rudesse de caractère et même une brutalité de mœurs plus compatible avec des institutions républicaines qu'avec un gouvernement monarchique et absolu. »

Les réflexions de ce dernier écrivain sembleraient faire entendre que c'est à la classe aisée que le reproche de libertinage pouvait être adressé.

Il en est de même aujourd'hui ; la classe ouvrière est sous ce rapport bien moins répréhensible que la bourgeoisie C'est chez elle surtout que l'on peut trouver des traces de l'ancienne vie de famille qu'il est bon de mentionner.

« Il est d'habitude à Marseille. dit Mazuy, le poète-cordonnier, que lorsqu'une jeune fille a fait sa première communion on lui cherche une profession selon son goût et sa constitution ; en même temps qu'elle apprend cet état elle est incorporée dans une congrégation religieuse, ce qui l'oblige, le dimanche, à assister aux offices.

Mais il existe une autre habitude non moins générale :

« Dans les familles composées de filles et de garçons, si le garçon est ouvrier, la fille ne doit rien à la maison du fruit de son travail ; l'argent qu'elle gagne lui appartient, elle en a soin, elle en est avare, car cette

somme est destinée à la confection du *trousseau* qu'elle doit apporter à son époux, à défaut de dot. »

Cet abandon volontaire que fait le frère au profit de la sœur met en quelque sorte celle-ci sous la dépendance du premier, si bien qu'arrive un moment où le père et la mère, par consentement tacite, délèguent au frère une partie de leur propre autorité.

Tant que la fille ne peut être considérée que comme une enfant, celle-ci accepte cette autorité sans élever la moindre objection, mais lorsqu'elle est plus avancée en âge elle se sert de son frère comme d'un chaperon. « Si le frère a un cabanon, ajoute Mazuy, la sœur est pleine d'attentions pour lui, elle s'intéresse à ses actions, épouse volontiers ses querelles et partage ses affections; elle le cajole parfois pour obtenir de lui l'insigne faveur d'aller respirer avec lui, et en compagnie de ses amis, l'air de la campagne ou la brise de la mer, et de se promener à son bras ailleurs qu'au Prado ou sur les Allées de Meilhan. »

On a vu, par quelques-unes des citations mentionnées plus haut, combien on accuse les Marseillais d'être âpres au gain et prompts à la prodigalité.

Le tableau est exagéré : quiconque a passé un an seulement à Marseille sait que peu de négociants se retirent des affaires avant d'avoir atteint un âge avancé, et que généralement ils viennent encore s'asseoir à leur comptoir quand leurs fils ou leurs neveux gèrent depuis longtemps la maison.

Une *caste* (le mot a été écrit bien souvent) qui excite la colère des écrivains voyageurs, c'est la *caste* des portefaix. Ces messieurs comprennent difficilement que l'on puisse gagner de l'argent sans être docteur-ès-lettres et devenir riche sans être licencié en droit.

« La classe des négociants et des armateurs n'est pas seule à profiter des avantages que Marseille doit à son commerce, dit M. Chaumelin; le bien-être s'étend aux travailleurs les plus humbles; les portefaix notamment réalisent des gains parfois considérables. Placés dans les autres villes au dernier degré de l'échelle sociale, ils forment, à Marseille, une classe à part, riche, presque influente, ayant ses privilèges et ses prérogatives.

Le grand crime que l'on fait au portefaix marseillais c'est d'aimer le *cabanon* et d'en parler à tout propos et d'en user largement. Pourtant il n'y a là rien de bien extraordinaire.

Quand un homme a travaillé pendant six jours de la semaine avec une activité fiévreuse, qu'il a passé des journées entières exposé au vent et au soleil; qu'après s'être couché fort tard, pour mettre ses écritures en ordre, il s'est levé le lendemain avant le jour pour organiser ses chantiers et distribuer le travail à ses hommes, peut-on trouver mauvais qu'à certains moments il monte dans son boghey et que faisant claquer son fouet, il conduise son modeste équipage vers la petite propriété dont il a hérité ou qu'il a acquise du fruit de ses économies ? Peut-on lui faire un reproche de humer quelquefois l'air tranquillement, de faire sa partie de boules ou de manger la bouillabaisse traditionnelle ?

Il faut savoir, d'ailleurs, ce que signifie à Marseille le mot *portefaix*.

Le portefaix de Marseille n'est pas ce vulgaire porteur de fardeaux qui vit au jour le jour et qui généralement n'a reçu ni instructisn ni éducation. Investi de toute la confiance de son patron, il reçoit les marchandises, les vérifie, les met en magasin et reste détenteur des clefs. Tous les jours il va à la Bourse prendre les ordres du négociant qui l'emploie, livre les marchandises à l'acheteur et surveille leur embarquement pour l'étranger ou leur expédition par la voie du chemin de fer. Les négociants, les armateurs, les commissionnaires ont tous leurs portefaix, avec qui ils sont en relations continuelles, et il n'y a que peu d'exemples qu'un portefaix ait manqué aux lois de la probité.

Les agents subalternes, les ouvriers qui travaillent sous la direction du portefaix et qu'il paye, font partie de sa chambre; ce sont ses *hommes*, et ils ne prennent pas le titre de portefaix réservé au maître.

Les portefaix ont reçu, en général, une instruction élémentaire très suffisante, et, grâce à une intelligence très marquée, grâce à leur contact continuel avec des personnes instruites, ils acquièrent de bonne heure ce savoir-vivre si apprécié partout.

« Les anciens portefaix, dit Mazuy, ne se font pas faute de réprimander les jeunes à propos de leurs manières bruyantes... Le vieux portefaix est généralement calme, posé, méthodique; mais il aime à se trouver parmi les jeunes gens avec lesquels, presque toujours, il est lié par la parenté. Les jeunes gens le vénèrent parce qu'ils n'ont eu qu'à se louer de ses bons procédés. Sa vieillesse est moins décrépite que celle des autres ouvriers; son repos ne consiste pas dans une inaction complète et il ne quitte définitivement le faix et ne profite des secours accordés aux invalides par la caisse de la Société que lorsque ses jambes fléchissent et le plus souvent sur les invitations réitérées de ses parents. Sauf le cas d'infirmités majeures, il continue plus doucement sa vie d'autrefois, mais le cabanon reçoit plus fréquemment ses visites et le jeu de boules de-

vient son passe-temps favori. Il est salué par tous du nom de *Mesté* (maître), titre qu'on lui donne autant par déférence pour son âge que par respect pour l'honorabilité de son existence.»

Le titre d'oncle (*Moun ounclé*) est réservé aux anciens portefaix qui dirigent encore les chantiers.

Il semble qu'en résumant toutes les appréciations des auteurs tant anciens que modernes, citées dans ce chapitre, on devrait avoir des mœurs et du caractère marseillais un aperçu complet. Il n'en est rien. Aucun auteur n'a représenté le Marseillais sous son jour le plus favorable, et personne ne l'a montré tel qu'il est, compatissant et charitable jusqu'à l'abnégation.

Si l'on veut bien se reporter au chapitre VIII (Œuvres de charité et établissements de bienfaisance), on verra combien sont nombreuses les maisons hospitalières de toute nature et les fondations qui ont pour but d'élever les enfants pauvres, de soustraire les filles à la débauche et de secourir les malheureux dont le nombre pourrait être disproportionné avec le chiffre de la population aisée.

Toute comparaison faite, les œuvres instituées par l'*amour du prochain* sont, à Marseille, plus nombreuses que partout ailleurs et presque tous les établissements sont soutenus et entretenus par la *charité*.

On pourra se convaincre de ce que nous disons et se former une idée à peu près exacte, en parcourant un livre que nous avons signalé (page 91) sous son titre de *Guide de la Charité* à Marseille.

Mais ce que ce petit ouvrage ne fait pas ressortir, c'est la spontanéité du mouvement chez la population marseillaise en présence des fléaux et sa persistance à les combattre par ses aumônes aussi bien que par ses œuvres.

L'histoire a dit ce qui se produisit de dévouements durant les grandes épidémies qui, à divers intervalles assez rapprochés, désolèrent Marseille; elle dira un jour, pour laver les Marseillais du reproche de n'avoir rien fait, lors de notre malheureuse guerre contre la Prusse, en 1870-71, qu'à cette époque la population entière se dévoua pour l'établissement et l'entretien des ambulances militaires et que nulle part on ne vit autant d'actes d'abnégation se produire et autant de sommes d'argent se répandre pour soulager les misères des indigents ou calmer les souffrances des militaires malades ou blessés.

Et qu'on lise à ce propos ce qu'a écrit un auteur sérieux au sujet des *Femmes de la halle* elles-mêmes :

« Quelque grossières que soient ces femmes, dit Regis de La Colombière dans ses *Cris populaires de Marseille*, elles n'en sont pas moins très charitables. Qu'un malheureux privé de ressources se trouve sur la voie publique dans un état pénible, que des enfants égarés dans la ville se désolent de cet abandon momentané, les voilà quittant leur travail, transformées en crieuses publiques, soit pour recueillir l'aumône des passants en faveur de l'être souffrant, soit pour connaître la demeure de l'enfant oublié.

« On se souvient des quêtes fructueuses que ces femmes faisaient dans les lieux les plus fréquentés, en faveur des prisonniers militaires auxquels on donnait alors la permission de circuler sous due escorte. On remplissait alors de menue monnaie les schakos de ces soldats sans s'informer ni du motif, ni de la justice et de la rigueur de leur condamnation.»

Une remarque qui nous est peut-être personnelle, mais que nous croyons utile de consigner, c'est que depuis quelques années la folle gaîté marseillaise perd journellement de ses explosions. Les idées deviennent plus sérieuses, le goût du travail se répand de proche en proche et c'est peut-être la classe ouvrière qui donne les plus grands exemples de retour vers le calme et l'étude.

Cela n'arrête nullement ses préférences marquées pour la musique et, comme un document utile à consulter un jour, nous mentionnons qu'en l'année 1870 on comptait dans la ville de Marseille et sa banlieue 68 sociétés musicales composées de 2720 membres.

Que dire maintenant au sujet des fêtes locales ? Reste-t-il quelque chose de ces manifestations générales ayant leur caractère propre et un cachet particulier qui puisse les faire citer au-dehors et attirer les étrangers au moment où elles se produisent ? Nous ne le croyons pas, et, sauf ce qui se pratique pour la Noël et pour la Fête-Dieu, nous ne voyons rien de vraiment local à faire ressortir. Les processions de la Fête-Dieu, à Marseille, se font encore avec une pompe remarquable. Pendant huit jours la population tout entière se porte avec empressement sur le passage du Saint-Sacrement, parant les fenêtres des maisons de tentures et de draperies, jonchant le sol des rues de fleurs et de feuillages, construisant sur les places des autels les plus riches et garnissant les trottoirs de plusieurs rangées de siéges que remplissent des milliers de spectateurs.

Les deux processions les plus intéressantes sont celles de Notre-Dame-de-la-Garde et du Sacré-Cœur.

« C'est quelque chose de bien poétique, de bien émouvant, dit Mazuy, de voir, le matin de la Fête-Dieu, l'aride colline de la Garde, couverte entièrement de femmes, de jeunes

filles qui vont toutes demander une faveur a leur protectrice dévouée. Mais ce qui est le plus touchant, c'est lorsque la statue passe dans les rues de la ville, portée par des pénitents vêtus de blanc, de voir les petites filles placées sur des tables lui débiter, avec des gestes enfantins, ce que les parents appellent naïvement un compliment.»

La procession du Sacré-Cœur aujourd'hui offre un caractère plus religieux qu'autrefois. On n'y voit plus figurer ce *bœuf* que des auteurs ecclésiastiques ont vainement cherché a défendre et qui rappelait un peu trop le bœuf Apis.

Voici ce que disait à ce sujet, l'auteur du *Tableau Historique* (1789) :

« Les étrangers ne manquent pas de dire que c'est un reste du paganisme et s'ils savent que l'on adorait autrefois Jupiter sous la forme d'un taureau, ils se persuadent que c'est encore un emblême de cette fausse divinité.

« Pour les détromper, je n'ai qu'à leur apprendre que cet usage n'est pas fort ancien. Les confrères du Saint-Sacrement mangeaient un bœuf aux Dominicains, le jour de la Fête-Dieu, et ils le faisaient bénir dans ce monastère. Peu à peu, on fit promener cet animal la veille de la fête, et à la fin on le mit dans la procession, et il serait difficile de le retrancher parce que cela amuse le peuple.

« On ne sait pas à quelle époque le bœuf de la procession a commencé à porter le deuil ; mais lorsque la ville est en deuil, les bouchers ont grand soin d'avoir un bœuf noir, et le peuple toujours superstitieux ne manque pas d'annoncer que c'est un signe de quelque malheur, tandis que ce n'est que la suite. »

Ce spectacle était bien fait pour étonner surtout les habitants des régions septentrionales de la France, et ce n'est pas sans raison que Richard a pu écrire ce qui suit :

« Voyez ces hommes bizarement vêtus, portant par-dessus la courte tunique romaine la large écharpe des chevaliers du moyen-âge, a laquelle pend une épée moderne a poignée de nacre. Leur costume est complété par le chapeau monté, bordé de plumes blanches, par les culottes courtes, les bas de soie et les souliers à boucles. Tout cela est frangé, doré, couvert de rubans et de clinquant et accompagné d'un énorme bouquet.

« Au milieu du groupe est un bœuf dont le cou, les cornes et la queue sont aussi entourés de fleurs et de rubans et sur son dos un jeune et bel enfant, habillé d'une peau d'agneau, portant une couronne de roses sur ses cheveux bouclés, tenant en main une petite croix de bois. Ces hommes sont les maîtres bouchers de la ville. Ce bœuf a été même jusqu'en 1849 un accessoire obligé de la procession de la Fête-Dieu où l'enfant figurait saint Jean-Baptiste. Pendant les huit jours qui précèdent la fête, ce cortége parcourt les divers quartiers au son du galoubet et du tambourin. On mène le bœuf visiter, en grande cérémonie, les autorités, les fonctionnaires publics, les individus en évidence par leur fortune et par leur rang.»

Empruntons à Marchetty le récit de ce qui se faisait de son temps (1683) :

« Enfin, ma curiosité a été satisfaite ; et j'ai vu avec un extrême plaisir la cérémonie du bœuf... J'ai compté à la procession plus de quatre cents religieux qui marchaient avec une modestie tout a fait édifiante et plus de deux mille artisans, les uns avec des flambeaux et les autres avec des cierges de cire blanche allumés. Ils suivaient tous les riches bannières des saints de leurs confréries. Les flûtes, les fifres et les tambourins qui accompagnaient chaque bannière, servaient à réveiller la dévotion du peuple ; les dehors des maisons étaient revêtus des plus beaux tapis de Turquie ; on avait jonché toutes les rues de fleurs ; un nombre innombrable d'hommes et de femmes bordaient les rues des deux côtés et y faisaient une espèce d'amphithéâtre. Le dais sous lequel on portait le Très-Saint-Sacrement était d'une précieuse étoffe toute rayée de grands passements d'or. Les six bâtons qui le soutenaient étaient, non de bois argenté ou surdoré, mais d'orfévrerie. J'admirai la richesse et la magnificence des chapes du clergé. Les magistrats y assistaient en robes rouges, précédés du gouverneur et celui-ci de ses gardes. Une infinité de peuple de toutes sortes de conditions les suivait. La grande bande de violons s'y trouva et pour prendre en sa manière la part qu'elle devait à ce triomphe elle ne cessa d'y sonner ses plus beaux airs. En un mot, tout m'édifia en cette sainte et auguste cérémonie, et je puis dire en vérité, que je ne vis jamais ni plus d'ordre, ni plus de silence, ni plus de modestie que j'en remarquai, ce jour-là, en cette processsion.

« La seule chose qui me déplut fut de voir une troupe de garçons de quatorze à quinze ans qui couraient tumultuairement et en désordre devant cette procession, représentant des démons. Ils avaient de vilaines cornes à la tête et de longues chaînes à l'entour du corps qu'ils traînaient après eux. Ils étaient tout barbouillés de suie et tout nus, à la réserve d'un caleçon. Leurs mains étaient armées de crocs de fer ; quelques uns pour se rendre plus difformes et plus ressemblants aux peintures que l'on fait des démons, avaient emprunté des queues qui leur pendaient jusqu'à terre. »

Aujourd'hui, l'on ne voit plus ni bœuf ni démons et le spectacle, perdant tout caractère profane ou burlesque, rien n'excite plus l'hilarité des fidèles.

Les fêtes de la Noël qu'à Marseille on appelle aussi les bonnes fêtes sont précédées de la *Foire des Santons*. C'est sur le cours Belsunce, au centre de la ville, que sont mis en vente de petits bonshommes en terre cuite représentant les divers personnages qui doivent figurer dans les crèches, et l'on ne trouve guere de familles marseillaises qui n'aient leur *crèche* devant laquelle une lampe doit briller tous les soirs, jusqu'au jour de la Purification.

Les crèches ne se font pas seulement à Marseille, il est vrai, mais dans cette ville et dans son territoire elles ont un cachet local qui persiste malgré les envahissements toujours croissants des idées apportées des autres provinces.

Il faut pour dépeindre exactement la crèche une plume vraiment marseillaise :

« On établit un cadre, dit Mazuy, au fond duquel on représente en relief et dans des proportions convenables, tout ce qui constitue un paysage. Suivant la grandeur du cadre, on place, dans le fond, des moulins à vent, des lacs, des rivières qui entourent le tableau, des ruisseaux qui serpentent autour des collines, de petites branches d'if, empruntées aux arbres séculaires de la Sainte-Baume. Le cintre principal du petit édifice est entrelacé de laurier et d'un petit arbuste à baies rouges. Au premier plan, dans une étable, se trouvent groupés l'enfant Jésus, entre le bœuf et l'âne, saint Joseph et la Sainte-Vierge. »

Derrière les personnages principaux sont disséminés les santons représentant tous des individus chargés de victuailles de toute nature et parmi eux d'autres personnages munis de leurs instruments de travail. Non seulement les anachronismes en action sont tolérés, mais ils sont obligés ; le vrai marseillais accepterait difficilement une crèche où tout ne se heurterait pas un peu.

« Au point de vue social, écrit Richard, la fête de la Noël n'a rien perdu à Marseille du caractère de fête de famille qu'elle avait jadis dans quelques autres contrées. Mais la veille, surtout, est une solennité que le peuple et même la bourgeoisie célèbrent avec des circonstances et une exactitude qui ont quelque chose de patriarchal. Il n'est pas rare de voir des individus faire d'assez longs voyages pour venir prendre place à la collation qui, le soir de ce jour, doit réunir tous les membres de la famille. La concorde y règne toujours et bien sonvent de vieilles animosités, des sujets de querelle s'expliquent, se terminent et s'oublient dans ces banquets où la rancune et les pensées haineuses ne sont point admises.

« Le repas religieusement et scrupuleusement servi en maigre, en sucreries et en fruits du pays, se prolonge bien avant dans la nuit.

Comme on le voit, cela n'a rien de commun avec le *réveillon* de certaines villes du Nord de la France.

Parmi les fêtes qu'affectionne la population marseillaise, une des plus brillantes est celle de St Jean-Baptiste.

Il nous paraît utile de faire un court historique de cette fête qui intéresse encore tant de personnes.

Le feu de la Saint-Jean avait lieu anciennement sur la place de ce nom. Les consuls, et plus tard, les échevins allaient l'allumer, escortés par les compagnies de la garde civique et les capitaines de quartier.

De la place Saint-Jean, la cérémonie fut transportée sur la place Neuve, à cause du danger que pouvaient courir les navires. Mais la licence, plus que le bon ordre, présidait a la fête ; de mauvais plaisants faisaient des farandoles désordonnées et précipitaient parfois dans le port les spectateurs inoffensifs.

Dans le courant du XVIe siècle, les feux de mousqueterie devinrent d'un accompagnement obligé, et dans ce but la municipalité faisait régulièrement des livraisons de poudre.

Dans le siècle suivant, des bandes de violons accompagnent les administrateurs de la ville, quand ils vont allumer le feu, et de leur côté les mauvais plaisants ne manquent pas à l'usage d'asperger les spectateurs.

On est bien obligé de convenir que ce feu de joie a servi de temps à autre, et plus spécialemet au siècle dernier, de prétexte de désordre ou tout au moins de turbulence qu'il fallut réprimer. Non contents de s'amuser aux dépens des spectateurs pacifiques, les jeunes gens imaginèrent un beau jour d'allumer des serpenteaux et de les lancer dans les jambes des assistants.

Cette mode dangereuse ne cessa que difficilement ; cependant elle était à peu près perdue quand on transporta le feu de la place Neuve au cours Saint-Louis. Cette translation eut lieu peu avant la Révolution.

En 1791, defense fut faite par la municipalité d'allumer des feux et l'on est bien forcé de reconnaître qu'elle n'avait pas tout à fait tort de les interdire, les précédents justifiant assez les craintes que les attroupements pussent devenir dangereux par le concours et le mélange de personnes mal intentionnées.

De 1814, époque à laquelle la cérémonie fut reprise, jusqu'à nos jours, de rares in-

terruptions ont empêché la population marseillaise de jouir de ce plaisir qu'elle goûte avec un empressement toujours soutenu. Que le feu fut allumé sur la place d'Aix, sur la place Saint-Michel ou sur le cours Saint-Louis, la foule s'y porta aussi compacte. Disons à sa louange que si de nos jours sa joie est moins expansive, on ne voit plus en revanche se renouveler les plaisanteries un peu crues d'autrefois.

Le maire, qu'accompagnent les adjoints et les conseillers municipaux, se transporte précédé de la musique des sapeurs-pompiers et escorté des autres membres de ce corps en armes, à l'intersection du Cours et de la Cannebière, fait trois fois le tour du bûcher formé par des fascines et surmonté de quelques pièces d'artifice et y met le feu avec une torche.

La foule laisse éclater un cri de joie, admire un instant le jet des flammes et des fusées qui illumine les façades des maisons environnantes, et s'écoule satisfaite de voir se perpétuer un usage dix fois séculaire.

Nous n'osons pas considérer comme usage général la dévotion qui se manifeste chaque année, à l'époque de la *Chandeleur*, envers la *Vierge Noire* de Saint-Victor, appelée *Notre-Dame-de-Confession*. Cependant nous ne saurions omettre d'en faire mention.

La Vierge noire de Saint-Victor est une statue en bois de noyer que les Marseillais du siècle dernier attribuaient à Saint-Luc et qu'ils croyaient taillée dans une *branche de fenouil*. La foi envers cette image était si profonde que dans les temps de sécheresse prolongée, la population en masse demandait qu'elle fut promenée processionnellement par la ville, pour obtenir du ciel la faveur de quelques ondées.

Cette croyance religieuse n'a pas entièrement disparu ; mais de nos jours le clergé hésite à renouveler les cérémonies d'autrefois et se contente d'exposer publiquement à la vénération des fidèles, durant l'octave de la Purification, cette statue, qui date tout au plus du XIV° siècle, dans la crypte de l'ancienne abbaye que visitent de nombreux habitants de la ville et de la banlieue. A la porte même de l'antique édifice, ceux-ci achètent des cierges faits de cire verte qu'ils vont faire brûler devant la Vierge Noire et des *navettes* ou gâteaux pétris avec de l'anis dont la saveur est, ce jour-là seulement, considérée comme délicieuse.

Il n'est peut-être pas inutile de dire un mot de certains jeux d'enfants qui feront ressortir la différence des goûts des filles et des garçons.

« Les jeunes filles, dit Régis de la Colombière, aux premiers jours du mois de mai ou même vers la fin d'avril, si elles peuvent se procurer des fleurs, font l'exibition de la *Belle de Mai*.

« L'une d'elles, la plus jolie parmi les plus jeunes, couronnée de fleurs, en robe blanche, est placée sur un siége élevé au-devant d'une table recouverte d'un linge blanc. Elle se tient immobile sous les ornements de tout genre dont on l'a affublée pendant que les autres demandent des *sous* aux passants.

« Le produit bien maigre des bassins est converti en friandises, et elles font un petit régal en commun. »

Le jeu d'enfants qui a résisté à toutes les entraves des parents et à toutes les défenses de la police est celui du *Bataillon*. Il consiste en un combat à coups de pierres auquel se livrent les garçons préalablement divisés en deux camps de force égale. Non seulement les combattants, mais encore les passants, reçoivent souvent des blessures qui ne sont pas sans gravité, et il ne se passe pas de mois que les journaux ne contiennent de justes réclamations de la part des victimes. Mais quand ils sont chassés d'un endroit les jeunes combattants s'éparpillent, et quittant leur champ de bataille ils se retrouvent plus loin pour recommencer la lutte.

« Ces combats entre les enfants des divers quartiers, dit Régis de la Colombière, remonte bien loin, et aurait pour point de départ l'inimitié qui existait jadis entre les habitants des trois villes anciennes : la supérieure, l'inférieure et l'épiscopale. »

Dans le territoire de Marseille les chapelles qui jouissent d'une certaine vogue ne sont pas nombreuses ; il n'y a guère à citer que Notre-Dame-de-la-Garde (Voir : *Edifices Religieux*); Notre-Dame-de-Nazareth (Saint-Marcel) ; Notre-Dame-de-la-Salette (Les Accates). En revanche quelques *trins* sont suivis avec un certain empressement, bien qu'on n'y trouve presque plus rien de la gaieté et de l'entrain dont les Marseillais avaient jadis le monopole.

Les deux extraits suivants peuvent suffire pour expliquer comment tout se passe de nos jours.

« Voilà encore, dit Richard, les ménétriers provençaux, les tambourins, les galoubets. A leur suite marchent des jeunes gens en veste, au chapeau monté bordé de plumes blanches et aux milieu d'eux on porte une perche à laquelle sont appendus des plats d'étain, des écharpes en soie et quelquefois une timbale en argent. Ce sont les commissaires de la fête patronale d'un des nombreux villages qui environnent Marseille.... »

Les *trins* sont généralement organisés par des sociétés de jeunes gens dont l'envie de prendre quelque délassement est le principal mobile, ou par des cafetiers ou cabaretiers

qui n'ont d'autre but que d'attirer les désœuvrés et les curieux dans leurs établissements. Mais pour masquer la spéculation ils cherchent à perpétuer les anciens usages et les promenades préparatoires que décrit assez exactement l'*Album des Etrangers*.(1833).

« Les bals champêtres ne manquent point aux environs de Marseille. Chaque quartier de campagne a sa fête, par un beau dimanche d'été, et son bal qu'on appelle *trin*. La veille du *trin*, les commissaires du bal champêtre se rendent en grande cérémonie à la ville ; ils sont précédés de rustiques hérauts qui portent au bout d'une pique les plats d'étain et les écharpes destinées aux vainqueurs de différents jeux et exercices qu'on exécutera à la fête et suivis de musiciens jouant du flageolet et du tambourin. Ce cortège s'arrête devant la maison de chaque propriétaire du quartier où le *trin* a lieu et lui donne une aubade et des gâteaux appelés *torques*. La gratification reçue en échange de ces dons et de ces sérénades sert, avec le prix des contredanses, à défrayer le bal et à payer les écharpes et les plats d'étain. »

Aujourd'hui les plats d'étain ont disparu et les fifres et les tambourins cèdent déjà le pas à la clarinette et au cornet à piston. Il ne subsiste en entier que le paquet d'épingles que le cavalier offre à sa danseuse, au commencement de chaque danse, minime objet qu'il a payé chèrement lui-même entre les mains des *abbats* ou commissaires du bal.

On ne connaît pas même exactement l'ordre des fêtes indiquées par le calendrier pour la célébration des *trins*.Tout est subordonné à la volonté de leurs organisateurs. Beaucoup de ces fêtes sont célébrées sous le vocable de *Sant Aloi* (saint Eloi). Saint Eloi n'est pourtant pas un personnage provençal ; aussi croyons-nous, sans pouvoir expliquer cette confusion de noms et de souvenirs, que saint *Aloi* n'est autre que saint Louis, *Sanctus Aloysius*, dont le culte est éminemment marseillais. L'histoire est là pour dire comment Alphonse, roi des Aragonais, en l'année 1423, vint piller Marseille, afin d'en enlever le corps de saint Louis, évêque de Toulouse, en qui les Marseillais avaient une grande dévotion.

Bien que nous évitions d'en faire une énumération qui pourrait être aussi longue que fastidieuse, nous sommes obligé de convenir que la population marseillaise, notamment celle des vieux quartiers de la ville et des hameaux de la banlieue, n'est pas exempte de préjugés et de superstitions. Mais ces préjugés et ces superstitions sont exactement les mêmes que ceux que nous avons trouvés en Roussillon et en Bretagne, avec cette différence que dans cette dernière province ils sont beaucoup plus accentués qu'à Marseille.

Les plus dangereux ennemis de la vérité dans des questions aussi délicates ne sont pas les *rebouteurs* ou guérisseurs d'entorses et de *tours de reins*, qui peuvent, au bout du compte, être des gens réellement habiles et adroits, mais bien les *conjureurs* ou *escounjuraires*.

« Au moyen de quelques simagrées, dit Régis de la Colombière, ces faiseurs de miracles remettent en place un membre disloqué ; en employant certaines herbes, ils font disparaître les excroissances de toute nature, ils calment les douleurs les plus atroces, ils délivrent les malades des cancers les plus inguérissables.

« Leur présence seule enraye à l'instant, car on croit qu'ils ont fait pacte avec le diable, les ravages des brûlures les plus horribles ; ils ont le don d'arrêter les incendies au moyen de leurs charmes. »

Faut-il ajouter qu'il y a des personnes qui croient encore aux jeteurs de sort et que ces mêmes personnes ont une foi aveugle en ceux qui possèdent la vertu d'annihiler le pouvoir des premiers ?

Après toutes les réflexions que nous avons émises à la suite de chaque citation d'auteur, le lecteur ne saurait se méprendre sur l'opinion que nous avons nous-mêmes des Marseillais et qu'on voudrait peut-être nous voir accentuer davantage. Mais nous ne saurions oublier que nous n'avons pas mission de défendre contre toutes les attaques une population que nous tenons pour franche, honnête, laborieuse, intelligente et sobre, et nullement âpre au gain illicite et incapable d'apprécier les œuvres d'art et d'esprit.

Prétendre toutefois que les Marseillais considérés dans leur ensemble, sont exempts de défauts, ce serait aller trop loin, mais nous nous croyons autorisé à dire que jusqu'ici aucun auteur étranger à Marseille n'a sainement jugé les Marseillais et que nous jugeons seuls en état de faire cette étude les écrivains depuis longtemps domiciliés dans le pays.

Que tout auteur nouveau qui voudra traiter des mœurs et coutumes des Marseillais n'oublie pas d'ailleurs que leur ville est depuis de longues années envahie par des familles étrangères même à la Provence, et que si ces familles ont pu y apporter quelques vertus, elles y ont surtout introduit des ridicules et des vices qui ont exercé une influence fâcheuse sur les qualités natives de ses véritables habitants.

Critiquer donc les Marseillais de nos jours c'est faire le procès de tout le monde et manquer ainsi le véritable but que l'on semblerait d'abord vouloir atteindre.

ARMOIRIES DE LA VILLE DE MARSEILLE AU XIVe. SIÈCLE.

F. Laugier del

Aut. H. Olivier C. Devilliers

XXVIII. — ARMOIRIES.

Des recherches nombreuses opérées à différentes époques par les paléographes et les archéologues provençaux il résulte que le document le plus ancien dans lequel il soit question des Armoiries de Marseille est d'une date comprise entre le mois de septembre 1253 et le mois de décembre 1255. C'est un statut ou règlement municipal relatif au pavillon des navires, dont voici le texte :

« De vexillo cum cruce communis Massilie portando in navibus et de alio vexillo.

« Statuimus quod quelibet navis hominum Massilie portet et portare teneatur in nave vexillum communis Massilie cum cruce extensum in altum. Et quod aliqui cives Massilie domini navium, non possint vel debeant deferre in navibus suis, intra portum Massilie vel extra, aliquam segneriam vel vexillum aliquod communitatis alicujus civitatis, nisi tantum vexillum communis Massilie cum cruce, excepta terra Surie in qua illi cives Massilie, domini navium, qui in illa terra majori gaudent libertate quam cæteri cives Massilie, communiter possint aliud vexillum in suis navibus ponere, dumtamen in illis navibus sit semper vexillum communis Massilie cum cruce in altum extensum. »

Comme on le voit, ce règlement prescrit aux capitaines des navires marseillais de déployer en haut le pavillon avec *la croix de Marseille*.

L'absence de toute prescription particulière, en ce qui concerne la *croix* elle-même, autorise à croire que bien avant l'ordonnance municipale, cet emblème était déjà connu de tous et accepté comme un signe de reconnaissance et de ralliement.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les Armoiries ont varié de forme dans les supports et les détails d'ornementation, les devises elles-mêmes ont changé, mais on retrouve toujours la *croix d'azur* sur champ d'argent. C'est ce que nous pouvons démontrer sans peine.

Il n'est qu'implicitement question de la *croix* dans la deuxième convention passée avec Charles d'Anjou, sous la date du 2 juin 1257, où il est dit que sur terre et sur mer, sur leurs nefs, galères et autres bâtiments les Marseillais continueraient à porter le pavillon de leur commune à la manière accoutumée, mais le sceau de Roalin Drapier, citoyen de Marseille, qui agit en cette circonstance comme fondé de pouvoirs des Recteurs et du Conseil de la commune, porte la *croix* de Marseille gravée sur le bouclier qui couvre la poitrine de Saint-Victor. Il est nécessaire, pour expliquer l'importance que peut avoir cet emblème, de transcrire la partie de l'acte notarié en vertu duquel Raolin Drapier reçoit son mandat.

« Sigillatum sigillo presentis civitatis Massilie in quo erant, ab una parte, littere : Actibus immensis urbs fulget Massiliensis ; ab alia : Massiliam vere Victor civesque tuere. Et errant in dicto sigillo, ab una parte, sculptura facta admodum civitatis super mare constructe et, ab alia, ymago beati Victoris super equo.... »

Le manuscrit in folio sur velin, datant du XIV[e] siècle, connu sous le nom de *livre rouge*, qui est une copie inachevée des Statuts du comté de Provence, fixe difinitivement la nature du blason de Marseille. Ce blason y est reproduit jusqu'à cinq fois, mais c'est sur la première page que se trouvent les Armoiries proprement dites, dont nous donnons la description, d'après M. Bouillon-Landais et le dessin exact d'après M. Laugier.

« L'écusson d'argent à la croix d'azur, est de la plus pure forme héraldique, carré en chef et en forme de cœur en pointe. Les émaux sont diaprés : pour l'argent, en mat sur bruni ; pour l'azur, en argent mat. Il n'y a ni timbre, ni ornements extérieurs, mais seulement pour tenants, deux anges à genoux. Ces anges ont les cheveux longs et bouclés ; leurs têtes sont entourées d'auréoles d'or ; ils ont des ailes d'or et de sinople et portent d'amples tuniques brodées dont les cols rabattus en épaulières et les parements sont d'or ; ils sont chaussés de souliers à pointe, de gueules ; la tunique du tenant à dextre est gris-argenté : celle du tenant à senestre est pourpre. Enfin le tout est ajusté avec un goût parfait au milieu d'un système d'ornements d'or, de pourpre et d'azur d'une délicatesse infinie. »

Les Armes de Marseille figurent, dès les premiers temps de l'imprimerie provençale sur des livres et des estampes. En 1595, l'écusson de la ville, représenté sur le frontispice des œuvres de Bellaud de la Belaudière, apparaît dans un cartouche, au simple trait, sans hâchures pour distinguer les émaux. — Sur un plan de Marseille publié de 1620 à 1630, dans un cartouche, on voit les Armes de Marseille soutenues par un ange. La croix a des arêtes saillantes dont les ombres sont indiquées par des hâchures sans que l'on ait tenu compte de la couleur.

Des anges servent encore de tenants aux Armoiries sculptées, qui se remarquent à l'Hôtel-de-Ville, dont la construction fut commencée en 1653.

Jusqu'à ce moment il n'a été question que d'une seule devise accompagnant les Armoiries ; en 1705, on en voit paraître une nouvelle dans l'armorial exécuté par le peintre Antoine Nicolas et elle est ainsi concue : *Illustrat quos summa fides*. En outre, l'écus-

son est accosté de deux anges et timbré de la couronne antique ou couronne à pointes.

A peu près à la même époque, apparaît un écusson ovale, dans un cartouche entouré de feuillage qu'une Renommée emporte dans les airs en sonnant de la trompette, avec une banderolle portant ces mots: *Fama volat.*

C'est de l'année 1675 que date la devise *Massilia Civitas,* que l'on peut considérer comme officielle et que l'on voit alterner avec la première: *Actibus immensis urbs fulget Massiliensis* dont les termes étaient si nobles et si vrais en même temps. L'une et l'autre disparurent pendant la Révolution.

La ville de Marseille ne fit plus usage de ses Armoiries jusqu'au 8 janvier 1811. Depuis deux ans elle sollicitait, non pas le rétablissement des anciennes, mais l'autorisation d'avoir de nouvelles Armes dont voici la description, d'après les termes mêmes du décret impérial, daté du 21 novembre 1810 :

« Tranché d'argent et d'azur; l'argent à la croix alesée d'azur ; l'azur à la demi-trirème antique d'or, mouvante à dextre et soutenue d'une mer de sinople ; au chef de gueules chargé de trois abeilles d'or en fasce ; pour ornements extérieurs : une couronne murale à sept créneaux, sommée d'une aigle naissante d'or pour cimier et deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier du même, noués et attachés par des bandelettes de gueules ; à un caducée d'or posé en fasce au-dessus du chef de l'écu. »

A la Restauration, la municipalité délibéra de demander au roi l'autorisation de reprendre ses anciennes Armoiries et en attendant une ordonnance elle les reprit de fait. L'ornementation seule éprouva plusieurs variations; quant à la *croix d'azur*, elle reparut dans sa simplicité primitive.

Les Armoiries de Marseille, telles qu'elles sont gravées sur les affiches municipales et sculptées sur les monuments publics construits depuis peu, remontent à 1828. En voici la description technique :

« D'argent à la croix d'azur ; supports; une corne d'abondance et un trident posés en sautoir derrière l'écu ; ornements extérieurs: un cartouche à feuilles d'acanthe ; timbre : une couronne murale composée de cinq tourelles formant quatre créneaux; devise : *Massilia Civitas.* »

(Les documents qui précèdent ont été extraits en grande partie d'un travail sur les *Armoiries* de Marseille par feu Bouillon-Landais (1857) et revus par M. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles.

XXIX. — ARCHÉOLOGIE.

ANTIQUITÉS ET NÉCROPOLES

Preuves matérielles de l'ancienneté de Marseille

Marseille, la ville la plus ancienne de France, si l'on admet comme nous son origine phénicienne, n'a conservé aucun monument antique proprement dit.

C'est dans le Musée archéologique du Château-Borély qu'il faut se rendre, si l'on veut trouver les débris de ses vieux édifices et étudier en même temps ce qui a été recueilli de remarquable à Marseille et dans les environs.

Les fouilles opérées sur les emplacements qu'occupent aujourd'hui le Bassin de Carénage, la Rue de la République et le Cours Lieutaud, ont sans doute amené de beaux résultats : stèles, mosaïques, inscriptions, tombeaux, statuettes, médailles, monnaies, amphores, lampes sépulcrales, etc., tout a été classé convenablement.

Mais il est malheureusement à constater que ce sont les objets de petite dimension et dont la découverte est relativement récente qui seuls ont été déposés avec soin dans le Musée. Quant aux véritables débris, aux colonnes, aux statues volumineuses, aux inscriptions grandioses, restes éloquents qui auraient pu fournir des preuves certaines de l'existence des monuments grecs, presque tout a disparu, gaspillé en quelque sorte par des mains avides ou ignorantes.

Nous croyons donc de notre devoir de résumer ce que nous savons des découvertes contemporaines. Ceux qui viendront après nous trouveront peut-être le moyen de tirer parti de nos indications, s'aidant d'ailleurs de quelques ouvrages tels que : le ***Recueil des Antiquités et Monuments Marseillois*** de Grosson dont les descriptions et les explications n'ont été pour nous que d'un médiocre secours.

§ Ier. — ANTIQUITÉS.

Aux personnes de bonne foi qui s'étonnent que Marseille ne renferme pas plus de débris du passé, nous rappellerons seulement les innombrables enlèvements d'objets antiques opérés pour le compte de Charles IX et de Catherine de Médicis, d'Henri de Valois, comte d'Angoulême, gouverneur de Provence, du cardinal de Richelieu, de Henri IV, de Peiresc, etc.

« Je pourrais vous parler encore, écrivait en 1774 Jean Bernoulli, auteur des ***Lettres sur différents sujets***, etc, de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, de ses chapelles souterraines, de ses inscriptions tant antiques que

du moyen-âge, de ses colonnes de granit; d'un grand nombre d'autres colonnes des *temples de Diane, de Minerve, de Cybèle, etc., dont on a tiré un parti fort avantageux en formant un portique*, de ses châsses remplies de reliques, etc. »

« Et que n'a-t-on pas enlevé à Marseille, disait naguère Augustin Fabre ? Des vases, des bustes, des médailles, des objets funéraires, toute sorte d'épaves amenées par le flot des âges étaient encore, du temps de Ruffi, trouvés à Marseille et cédés à quelques savants qui en ornaient leurs cabinets. »

Peut-on nier l'existence de vieux monuments quand on sait d'une manière certaine que des bas-reliefs, des autels antiques et des colonnes entières ont été emportés volontairement bien loin de la ville qui aujourd'hui en aurait tant besoin pour justifier de son ancienneté et de son importance à différentes époques? Si nous ne pouvons pas tout énumérer, citons du moins quelques découvertes particulières dont on ne saurait contester l'authenticité.

Nous avons déjà parlé ailleurs des stèles phéniciennes que nous présentons comme preuves certaines de l'antique origine de Marseille, de l'inscription du temple de Baal, d'un quai du port contemporain peut-être de Pythéas, de la galère qui a dû jouer son rôle avant ou durant le siége par Jules César et de bien d'autres objets; mais il est utile de compléter les renseignements.

Inscription phénicienne.

« Au mois de mars 1845, dit M. Augustin Fabre dans ses *Rues de Marseille*, un entrepreneur de bâtisses nommé Saurin et l'un de ses ouvriers nommé Allègre, travaillant ensemble à la démolition d'une vieille maison située du côté de l'ancien cimetière de la Major, et tout près du Grand Séminaire, maison appartenant au sieur Gazel, trouvèrent dans les fondations deux fragments de pierre offrant une surface polie et chargée de caractères indéchiffrables. Ces deux fragments s'adaptaient d'une manière parfaite, mais il en manquait un qui formait à peu près le quart de la dalle à gauche qui est resté sans doute enfoui sur place au milieu des autres débris. Les deux morceaux, d'abord déposés dans un magasin de la rue Duprat, disparue depuis par suite de la création de la rue de la République, furent acquis le 12 juin 1845 au prix de vingt francs, par la Mairie de Marseille, représentée par M. Feautrier, qui les plaça le 25 du même mois au Musée de la Ville. »

(Voir trois mémoires de l'abbé Bargès : Temple de Baal à Marseille, Paris 1847. — Nouvelle interprétation de l'inscription phénicienne de Marseille. — Nouvelles observations; Paris, 1868).

(Voir également notre *Notice historique sur le Château-Borély, suivie d'un Catalogue raisonné du Musée lapidaire* (1876).

Cette inscription habilement enchassée dans un bloc de pierre de Cassis se présente de face dans la salle 7 du Château-Borély, en avant des stèles phéniciennes. Sa place ne pouvait être mieux trouvée.

Il va sans dire que cette inscription n'a rien de commun avec des fragments phéniciens peut-être qui furent découverts dans les fondations d'un domaine du boulevard de la Corderie, en l'année 1866, que M. Gentet s'était chargé de réparer.

Stèles.

Voici comment M. Penon, conservateur du Musée archéologique, raconte leur découverte.

« C'est vers le haut de la rue Négrel, à une profondeur de 3 à 4 mètres et à 75 centimètres au dessus du sol vierge, que l'on a successivement mis à découvert quarante-sept stèles en pierre calcaire, gisant pêle mêle, presque toutes semblables, très grossièrement sculptées et affectant la forme d'une petite niche, au milieu de laquelle ressort une figure taillée en relief.

« Ces sculptures, par leur simplicité, témoignent de leur archaïsme; elles sont à peu près identiques et représentent, sauf une, des femmes assises de face, revêtues d'une robe et d'un manteau qui leur recouvre la tête et tenant les mains appuyées sur les genoux dans une attitude calme qui rappelle la pose bien connue du colosse de Memnon.

« L'une d'elles a sur son giron un animal dont l'état de dégradation ne permet pas de désigner sûrement l'espèce, mais qui pourrait bien être le lion de l'Artémis ionienne.

« Une autre figure, l'exception signalée plus haut, est debout dans sa niche. Mieux fouillée que les autres, elle montre ses bras levés qui soutiennent le fronton simplement orné et supporté par deux petits piliers détachés du fond. Sa coiffure est à peu près la même que celle des autres figures, mais les draperies de la robe ou du manteau retombant par derrière jusqu'à mi-jambes, sont retroussées par devant jusque vers la ceinture, laissant ainsi à nu la partie inférieure du corps. Le style général du travail indiquerait un peu moins d'antiquité que chez les autres stèles.

« Nous pensons d'autant mieux que ces ouvrages sont phéniciens que diverses sculptures recueillies à Chypre, colonie phénicienne, fournissent des images affectant des poses, des vêtements, des coiffures, un ensemble de travail, en un mot, semblable à celui des stèles qui nous occupent. »

Galère.

Vers le milieu du mois d'avril 1864, un ouvrier creusant un puits à béton pour fonder une maison, au commencement de la rue de la République, à main gauche, découvrit, a 60 mètres du quai actuel, l'avant d'un navire et, non loin de celui-la, la partie d'un autre navire ayant 8 mètres de longueur. Malheureusement ces charpentes étaient engagées sous des maisons, ce qui mit obstacle à leur enlèvement en entier.

La quille mesurant 40 centimètres de largeur, on peut supposer que les navires avaient de 15 à 18 mètres de longueur au moins.

Quant à l'avant du premier navire, il a pu être enlevé et transporté au Château-Borély. Il est presque entièrement en *bois de cèdre* et mesure 4 m. 60 c. de longueur sur 4 m. 50 c. de largeur. Les bordages sont retenus par des chevilles de bronze et de bois et quelques assemblages laissent voir le *trait au crayon* du constructeur qui opérait il y a plus de deux mille ans.

Le jour de l'extraction, 28 avril 1864, on put constater que des réparations majeures avaient été faites au navire peu de temps avant son immersion.

Ce qu'il est essentiel de mentionner c'est que la partie la plus enfoncée de ce navire était à 4 m. 50 c. au dessous du sol actuel, à 2 m. 40 c. en contrebas du niveau de la mer et a 1 m. 50 c. du quai antique dont nous allons parler.

Quai.

Le 11 avril 1864, presque en même temps que les galères, on découvrait un quai que l'on a pu reconnaître sur une longueur de 25 mètres. Il était formé de larges dalles mesurant en moyenne plus de 2 mètres de longueur sur 0.90 cent. de largeur. Présentant la forme d'un angle légèrement obtus, une de ses lignes tendait à l'O.-N.-O., sur une longueur de 20 mètres et arrivée la, déviait à l'O. en se dirigeant vers l'Hôtel-de-Ville actuel. Les restes de quai que M. Ferrié, architecte de la Ville, avait déjà reconnus lorsqu'il restaura la façade du monument, faisaient évidemment suite au quai dont nous nous occupons. L'autre ligne se dirigeait a travers le quai actuel dans la direction du canal de Rive-Neuve.

Ce quai antique était à 5 mètres environ de profondeur. Dans son voisinage immédiat ou sur les dalles mêmes, on a recueilli une grande quantité de débris de poteries, dont plusieurs en terre sammienne avec reliefs; un poculum uni en terre de Samos renfermé dans un autre vase en terre grise grossière; la partie supérieure de deux énormes amphores auxquelles adhéraient de grandes quantités d'huîtres; des verreries dont quelques-unes de couleur irisée; une grosse pierre percée d'outre en outre vers le milieu et ayant servi d'ancre de bateau; une rondelle de plomb avec inscription; plusieurs monnaies massaliètes (tête de Diane, d'Apollon); des monnaies romaines depuis Hadrien jusqu'à Claude-le-Gothique; un anneau de bronze; une petite clé; au milieu d'une grande quantité de coquilles dont plusieurs espèces n'existent plus dans les eaux de Marseille, divers débris d'ossements d'animaux, tels que machoires de porc et de cheval et une partie de bois de cerf scié de main d'homme; un fragment de poterie très-fine en terre grise portant un hippocampe tracé au style, objet unique sous le rapport de l'archaïsme; des débris nombreux de pots renfermant de la résine encore inflammable, etc.

Mosaïque.

En 1831, l'état de vétusté de la Halle-Vieille ayant nécessité sa reconstruction, on découvrit, en travaillant aux excavations, à environ *quatre mètres de profondeur*, une mosaïque antique, remarquable par la pureté du dessin et par la grandeur des figures. Elle mesurait une assez grande superficie et s'étendait du Midi au Nord vers la Grand'-Rue et sous des maisons particulières.

C'est assez dire qu'on ne put extraire qu'une partie de cet ouvrage qui représente le corps nu d'une femme couvert en partie par les eaux dont elle paraît sortir.

M. Penchaud, directeur des travaux communaux, présida à l'enlèvement de cette mosaïque précieuse qui avait été découverte par M. Leroy, architecte-entrepreneur.

Cette mosaïque convenablement encadrée est actuellement conservée au Château-Borély (salle 3 du rez-de-chaussée).

C'est une preuve de plus à ajouter à tout ce que nous avons déjà dit touchant l'exhaussement général de tous les terrains occupés par la ville, sur les points les plus élevés aussi bien que dans les parties basses.

Le fait de l'exhaussement par les décombres fut bien démontré, vers 1853, quand on voulut construire la Bourse.

Ce monument a été établi sur le sol le plus bas de la ville, au point où confluent toutes les eaux de source pour se rendre dans le port. Les fondations ont dû être creusées à une profondeur de 3 m. 80 c. en traversant une épaisseur de plus *d'un mètre d'anciens décombres* où une nappe d'eau de source a surgi sur toute la surface des terrains, puis une couche d'alluvion et ensuite une couche d'argile jaune au-dessous de laquelle on a rencontré u argile grise

serrée où les pilotis ferrés de sabot se sont arrêtés.

Fondations d'édifices.

Sur la place occupée naguère par l'Oratoire, on découvrit, en l'année 1864, une galerie souterraine à 6 mètres de profondeur de l'édifice; elle était construite en maçonnerie dans laquelle on avait aménagé des vides pour en faciliter la descente.

Deux directions de la galerie étaient tournées l'une vers l'église des Prêcheurs (60 mètres environ de longueur sur 2 mètres de hauteur, avec une voûte en partie de sable fin, en partie de maçonnerie); l'autre vers la mer (longueur 150 mètres, sur une hauteur variant de 2 mètres à 5 mètres 25).

Augustin Fabre pensait que cette galerie tenait à un système de défense de la ville et que c'était une voie de communication pour porter des secours d'un point à un autre ou pour se ménager des moyens de fuite (?)

Dans le même quartier, sous le sol de l'ancienne rue *Lit-des-Gavots*, on trouva à 3 mètres environ de profondeur, une enceinte circulaire entièrement taillée dans le poudingue d'un diamètre de 31 mètres sur une hauteur de 1 m. 10 c. A proximité était enfouie une sorte de meule en poudingue (?).

Dans les terrains du quartier des Grands-Carmes on a recueilli des fragments d'une mosaïque grecque qui ont été déposés au Château-Borély.

Sur le même point on a relevé une colonne en granit de 3 mètres de hauteur sans chapiteau qui semble avoir appartenu à l'édifice décoré de la mosaïque, et que l'on voit dans le vestibule du Château-Borély, à coté de l'épave de la galère massaliète. Cette découverte à nos yeux est très-importante, car elle servirait à démontrer que le monument auquel elle appartenait était l'Ephesium ou Temple de Diane. (Voir : *Edifices religieux; Notre-Dame-du-Mont-Carmel*).

Dans la métropole d'Aix, écrivait Jean Bernoulli, en 1774, on voyait le mausolée du fameux ligueur de Vins. Le marbre qui fut employé à ce monument fut tiré des vestiges du *temple de Diane* à Marseille

A propos de temples rappelons que nous avons eu déjà l'occasion de mentionner, page 156, une inscription grecque établissant qu'il y avait à Massalia un temple de Vénus.

Voici la traduction entière de cette inscription :

« Aux Dieux infernaux! A Aurelius Dioclidès qui vécut dix-sept ans quinze jours. Aurelius Dioclès et Aurelia Tertia, ses père et mère, élevèrent ce monument pour honorer sa mémoire. Il naquit dans le temple de Vénus où Hercule est aussi honoré, le jour consacré à Vénus. Il fut enlevé par ces dieux lorsqu'on proclamait les jeux Pythiens. (Voir notre *Notice historique sur le Musée archéologique du Château-Borély et le Catalogue raisonné des objets qu'il renferme* (1876).

Une découverte qui donne à réfléchir est celle du pied gauche en marbre de Paros d'une statue qui devait être colossale et fort belle, si l'on en juge par ce fragment qui est admirablement sculpté. Ce pied est déposé dans une des vitrines du Château-Borély.

On a trouvé également quelques médailles et des poteries endommagées, un fragment d'autel, une pomme de pin en pierre de forme colossale, des clous en fer, un anneau en bronze, des boucles de ceinturon du même métal, et une en argent, un fer d'ascia, des fers de flèche, des urnes grossières en terre grise, et *les restes d'un monument à colonne engagée*, le tout dans les déblais de la rue de la République, en 1864.

Les fouilles opérées à la même époque et sur les mêmes points ont mis à jour des fragments de vases de terre, des amphores brisées, une lampe sépulcrale d'une forme exceptionnelle en argile simplement séchée au soleil.

On découvrit également une boîte en plomb qui renfermait deux urnes cinéraires en verre irisé; l'une était brisée, mais l'autre d'une conservation admirable avait une forme des plus élégantes. Elle appartient aux beaux siècles de l'art.

Ce n'est pas la première fois, du reste, que des urnes cinéraires en verre ont été trouvées à Marseille. En 1591, dit Grosson, dans les travaux exécutés pour le pont-levis de la porte Réale, près de la place Marone, on mit à jour deux boîtes de plomb avec leurs couvercles et chacune d'elles renfermait une urne en verre pleine d'ossements brûlés. Ces boîtes de plomb étaient posées sous deux petites voûtes en maçonnerie à 2 mètres de profondeur dans la terre.

Caves Saint-Sauveur.

Il serait bien difficile aujourd'hui d'argumenter au sujet de cette construction, puisque tout en a disparu, mais quelle qu'ait été sa véritable destination, quelle que soit la date précise à laquelle elle a été élevée, il est essentiel de dire en quel état elle se trouvait encore en 1825. Il ne faut pour cela que transcrire quelques lignes de la longue description donnée par la *Statistique du département* (II, 384).

« Sous la masse des bâtiments qui composaient l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur, située sur la place de Lenche, dans une po-

sition souterraine par rapport à la place, mais au niveau des rues inférieures du côté du port, se trouvent sept salles toutes égales et parallèles, enveloppées de trois côtés par une galerie en retour un peu plus étroite et moins élevée. La longueur des salles est de 10 m. 33 c., leur largeur de 5 m.; la hauteur paraît avoir été de 8 m. La galerie n'a que 4 m. de largeur. Sa branche principale dont la longueur est de 49 m., dans œuvre, occupe le côté du Nord entre les salles et le massif sur lequel est la place de Lenche; les deux autres les embrassent au Levant et au Couchant. Il n'y a aucune ouverture ni au fond des salles, ni dans les murs qui les séparent l'une de l'autre; chacune a son entrée sur la face qui regarde le Midi; c'est de ce côté aussi que s'ouvre la grande galerie par ses deux branches en retour. Le corridor du fond est complètement obscur.

« Toute cette bâtisse est en pierres de taille de grande dimension faisant parpaing; l'épaisseur des murs et de la voûte est de 0,75 cent. Les voussoirs, un peu plus étroits que les blocs qui forment les murs perpendiculaires, sont d'une longueur encore plus considérable et quelques-uns ont près de 2 mètres dans ce sens.

« L'appareillage est excellent et le mortier y paraît peu.

« Aux points de retour de la galerie, un arc d'arête part de l'angle rentrant du mur extérieur et vient s'appuyer sur l'angle saillant du mur intérieur; à cette arête aboutissent sous un angle de 45 cent. les voussoirs des deux voûtes qui se rencontrent.

« Dans les salles, à une hauteur de 5 m. au-dessous de la clef de la voûte, se trouve une assise en saillie qui excède d'environ 0,15 c. le parement du mur. Sur cette espèce de corniche sont percés dans le mur des trous carrés longs très rapprochés et d'environ 0,15 cent. de large. Ces trous semblent avoir été faits pour recevoir la tête des solives d'un plancher qui divisait chaque salle en deux étages.

« Nous avons remarqué, en dehors du mur, d'énormes pierres dirigées vers l'Est qui sont les arrachements du mur septentrional de la galerie. Cette circonstance prouve que la construction se prolongeait au Levant et que, indépendamment de l'ensemble que nous avons décrit, d'autres parties encore composaient l'édifice antique.»

Sur une base en pierre du pays, on lisait, avant la Révolution, une inscription grecque dont voici la traduction :

« A Titus Porcius Cornelianus, fils de Porcius Aelianus, homme très-distingué et prophète, de la tribu Quirina; prêtre de Leucothée; tribun de la quinzième légion Apollinaire; commandant de la neuvième cohorte des Bataves; préfet de la seconde cohorte de Ligurie; préfet de la quatrième cohorte des Gaulois; préfet de la cohorte des Dardaniens; préfet des éclaireurs Allemands; vicaire du campement à faire sur la voie Flaminienne, la voie Emilienne et la voie Ligurienne; vicaire et conducteur des gens de mer. »

Les caves de Saint-Sauveur ont été détruites en 1857 pour faire place à une maison particulière. On dit et l'on répète que c'était une *caserne romaine*, version que nous ne saurions admettre.

On pensera peut-être que nous nous aventurons beaucoup en trouvant dans ce monument aux larges et puissantes assises les restes d'une construction phénicienne ou carthaginoise et l'on nous objectera qu'aucun savant jusqu'à ce jour n'a émis cette opinion. A cela nous n'avons qu'à répondre que la théorie de la fondation de Massalia par les Phéniciens est une idée nouvelle et que néanmoins les découvertes opérées depuis peu d'années, donnant un corps à cette idée, l'ont définitivement consacrée.

Aux critiques qui chercheraient à démontrer que les caves de Saint-Sauveur étaient bien solidement bâties pour des navigateurs que nous avons représentés nous-mêmes comme n'ayant eu avec les habitants du littoral que des relations commerciales, rappelons quelques vers de l'*Enéide* de Virgile, qui prouveront que, du temps d'Auguste, on croyait qu'à l'époque où Carthage fut fondée les Phéniciens étaient capables de faire autre chose que des murs en pierres sèches.

Ces mêmes Phéniciens ne peuvent-ils pas avoir construit à Massalia de vastes et solides magasins destinés à renfermer leurs marchandises?

Miratur molem Æneas, magalia quondam.
Miratur portas, strepitumque et strata viarum.
Instant ardentes Tyrii : pars ducere muros,
Molirique arcem et manibus subvolvere saxa;
Pars optare locum tecto et concludere sulco.
Hic portus alii effodiunt : hic alta theatris
Fundamenta locant alii, immanesque columnas
Rupibus excidunt, scenis decora alta futuris.

(Enée, en approchant, admire de superbes édifices où l'on ne voyait autrefois que des cabanes; il admire la magnificence des portes, le pavé des rues et le bruit d'un peuple nombreux dont elles sont remplies. Les Tyriens pressent les travaux avec ardeur. Les uns continuent l'enceinte des murs, élèvent la citadelle et roulent de grosses pierres à force de bras. D'autres choisissent pour leurs maisons des emplacements commodes et les clôturent d'un jardin. Là, on creuse des ports, ailleurs, on jette les fondations d'un vaste amphithéâtre et l'on taille dans les carrières d'énormes colonnes, superbes décorations qui ajouteront à la magnificence des spectacles). (Énéide, liv. Ier, v. 425).

Il n'est pas hors de propos d'ajouter que les caves de Saint-Sauveur avaient subi à intervalles prolongés de profondes modifications, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et que les indices d'appropriations relativement récentes avaient été reconnues par les auteurs de la *Statistique*.

Quant aux murs eux-mêmes ils présentaient des caractères de haute antiquité que l'on ne peut révoquer en doute.

Ex-voto antique.

A la partie supérieure de la rue Radeau et sur le côté septentrional de la maison qui forme le coin de la place de Lenche, on voit, incrusté dans le mur, un bas-relief en pierre, recouvert de diverses couches de couleur, qui fut trouvé dans les fondations de l'habitation voisine.

Ce bas-relief, de dimensions assez restreintes, représente, dans la partie supérieure, deux personnages. Le premier porte une robe longue. La tête est méconnaissable et le haut du corps, imparfaitement dessiné, est dégradé. Le second est vêtu comme un homme de mer : il a des chausses courtes, ses jambes et ses bras sont nus. Entre les deux, se trouve un chien.

Dans la partie inférieure, on voit une barque dans laquelle est assis un jeune garçon, puis, à la partie opposée, une sorte de figure indéchiffrable ; sur la coque, près la poupe, une tête de dauphin sculptée à babord. La barque est amarrée et la mer est calme. Dans le fond, un nuage noir, qui semble fuir, annonce la fin de la tempête.

L'inscription qui figure sur la plinthe de la pierre est ainsi conçue :

VALISINIUS MARCARII ANEONNVSID

c'est-à-dire d'après Grosson :

Valisinius Marci Carii annonæ voto soluto dicat : « Valisinius, fils de Marcus Caris, « après avoir accompli son vœu de distribu- « tion de vivres, a dédié ce monument de « son plein gré. »

Depuis Grosson on a pensé que les deux noms *Mar Carii* doivent être traduits différemment, et que les trois dernières lettres *sid* forment un seul mot, *sidens*, abordant, et que dès lors il faut lire l'inscription de la manière suivante :

Valisinius maris Carii annonæ sidens — Valisinius, marchand de denrées, arrivant de la mer des Cariens.

Voici l'explication que donne le savant prélat Mgr Xavier Barbier de Montault :

« Ce bas-relif n'a rien de commun avec l'arrivée de saint Lazare à Marseille ou aux Saintes-Maries. C'est un monument romain qui représente un nautonnier dans sa barque et au-dessous ses deux protecteurs qui se reconnaissent facilement à leurs attributs caractéristiques. Le torse nu et la corne d'abondance désignent l'Hercule champêtre, comme le chien le dieu Sylvain. Neptune n'étant pas favorable à ce nautonnier, il s'est adressé aux divinités protectrices du sol. De la présence d'Hercule et de Sylvain, je concluerais qu'il n'habitait pas Marseille, mais la campagne, car il fait appel aux dieux des champs et des bois. »

De toute façon, ce bas-relief nous apprend que ce personnage apportait diverses marchandises à Massalia, et que les Massaliètes faisaient le commerce avec les anciens ports du Levant, ce que nous croyons avoir suffisamment démontré. Il prouve en outre que les *Ex-Voto* étaient en usage à cette époque déjà si éloignée de nous.

§ II. — NÉCROPOLES.

Il nous paraît nécessaire de comprendre dans ce chapitre une courte étude des anciens cimetières marseillais et de rappeler en peu de mots leur étendue et leur position.

N'est-ce pas dans les nécropoles que les savants ont le plus de récoltes à faire, et les découvertes d'inscriptions et de menus objets ne comblent-elles pas tous les jours quelques-unes des nombreuses lacunes que renferme l'histoire ?

Versants de la Plaine.

C'est surtout à proximité des anciens chemins que les découvertes sont les plus fréquentes, car, aussi bien que les Grecs et les Romains, les Massaliètes établissaient leurs tombeaux le long des voies et des avenues.

Mais ce n'est pas là seulement que des cimetières ont existé.

Il y en avait encore sur les pentes occidentales du plateau occupé maintenant par la place Saint-Michel, *in loco qui dicitur campus Martius et in campo Marcio.* (Chartes 37 et 40 du cartulaire de Saint-Victor, XI° siècle), termes que nous ne traduisons pas du tout, comme d'autres auteurs, par *Champ de Mars* de l'occupation romaine.

Cet espace était compris entre la Plaine, les Allées de Meilhan, la rue Noailles, la rue Paradis et l'enceinte fortifiée de 1666.

Cours Lieutaud.

Des découvertes les plus intéressantes ont eu lieu quand on a raccordé le cours Lieutaud au boulevard du Musée.

Déjà, en 1849, en construisant les fondations de la maison Jullien (n° 18), on avait exhumé trois tombes en briques de forme

rectangulaire. Depuis, on a mis à jour sept tombes en briques et une en plomb, celle-ci mesurant 1 m. 70 cent. de long sur 40 cent. de large et 28 cent. de haut, contenant un squelette de femme, une petite phiale en verre, une épingle en ivoire et une bague en bronze; et un peu plus loin une sépulture creusée dans le tuf et l'autre dans le poudingue.

Dans la rue Piscatoris, à 25 m. de la rue Neuve, on a trouvé deux amphores contenant des ossements calcinés, un cippe portant une inscription, en tête d'une tombe antique de forme triangulaire, et tout autour beaucoup de petites poteries et deux phiales en verre.

A peu de distance de là on a découvert un tombeau en pierre, forme d'auge, grossièrement taillé, mais à demi arrondi a l'intérieur, et scellé par quatre gros crochets de fer, renfermant un squelette de femme. Une médaille moyen-bronze de l'empereur Commode était tombée jusqu'à la hauteur du gosier. Ce dernier témoin dit l'âge de l'ensevelissement. (IIe siècle).

Cours Belsunce.

Il y avait un autre cimetière sur l'emplacement des rues de l'Arbre, du Poids-de-la-Farine, de la rue Thubaneau et d'une partie du Cours jusqu'à la place Marone, mais celui-ci a dû être bien postérieur à la prise de Massalia par les Romains, les eaux, du temps des premiers empereurs, s'étendant encore jusque dans les terrains couverts maintenant par le quartier Saint-Martin.

Rue Neuve-Sainte-Catherine, Colline Saint-Victor, Pharo.

Les terrains situés au-dessus du quai de Rive-Neuve, bien antérieurement à l'époque dont nous parlons, ont été employés pour la sépulture des morts, soit qu'ils fussent préalablement incinérés, soit qu'ils fussent ensevelis tout entiers. Des découvertes faites depuis 1829 démontrent que cet ossuaire s'étendait depuis la rue Paradis jusque sur le petit promontoire occupé par le Château du Pharo et les jardins qui l'entourent.

Nous croyons même qu'il faut voir dans cet usage d'ensevelir les morts *de l'autre côté de l'eau*, c'est-à-dire du Lacydon, un souvenir des coutumes égyptiennes et grecques, celles-ci ayant quelques affinités religieuses avec le passage du Styx et celles-là avec la coutume des sépultures sur la rive du Nil opposée à la rive qu'occupaient les villes.

Ce que l'on ne pourrait nier, c'est que les travaux du creusement du Bassin de Carénage, vers 1830, amenèrent la découverte d'un grand nombre d'objets phéniciens, grecs et romains. Une commission fut bien instituée pour surveiller les fouilles et faire un rapport sur ce sujet, mais que de pièces perdues ou négligées, par suite d'ignorance, de parti-pris ou de mauvais vouloir !

La création de la gare du Port-Vieux a amené des résultats analogues aux travaux du Bassin de Carénage. On sait du reste que les deux points se touchent et que des découvertes étaient à prévoir.

On a mis à jour, en effet, plusieurs tombeaux en briques, un tombeau en pierre, des urnes entières ou brisées, soit en terre soit en verre, et bien d'autres objets relativement modernes, tels que des inscriptions des premiers temps de l'ère chrétienne. On a exhumé aussi un fragment de colonne en marbre blanc de trente centimètres environ de diamètre qui, aussi bien que tout le reste, a été déposé au Château-Borély.

Un plan en relief exécuté par M. Augier, l'habile employé du Musée archéologique, représente la disposition de tous les objets recueillis et fait ressortir le peu d'ordre ou pour mieux dire le peu de relation qu'il y a eu dans l'ensevelissement des corps.

Les découvertes faites sur les terrains du château du Pharo sont aussi intéressantes que celles de la rue Neuve-Sainte-Catherine. On a exhumé tout d'abord des tombeaux en briques plates reliées entre elles par d'autres briques concaves et renfermant des ossements qui ont été réduits en poussière, la nature du terrain n'ayant pas permis de rien retirer d'entier. Il n'a guère été possible que de recueillir des débris d'os maxillaires retenant dans leurs alvéoles des dents d'une extrême blancheur.

Dans le courant des mois de janvier, février et mars 1876, il a été découvert sur le même point (Pharo), une urne en plomb renfermant des ossements calcinés et un strigille, les débris de trois vases campaniens placés en triangle dont le centre était occupé par *une urne en poterie grise à filets marrons* que tout autorise à croire *phénicienne*

Quelques jours auparavant, on avait mis à jour un cercueil en plomb renfermant un squelette ayant les bras croisés sur le ventre. A côté de ce cercueil il y avait un petit tas de tubes en plomb dont quelques-uns portant un nom, et une aiguille à faire les filets de pêche, communément appelée navette, ce qui ferait penser que ces tubes de plomb faisaient partie d'un filet de pêche. Au pied du cercueil on a recueilli une lampe funéraire et des débris de fiole et à quelques pas de là, une grande fiole aussi en verre intacte.

Enfin, il fut découvert une urne en plomb contenant des cendres, et un tombeau en

briques enchassées. Ce spécimen de tombeau est unique dans son genre jusqu'à présent.

Ajoutons que dans les terrains de la rue Neuve-Sainte-Catherine, M. Augier a recueilli au milieu d'entassements de vieilles poteries, des fragments de *poteries antiques* couvertes à l'intérieur d'un vernis admirablement conservé. C'est tout une révélation sur l'art de la céramique aux époques les plus reculées.

Une découverte de tombeaux qui malheureusement ne purent être retirés, fut faite en l'année 1866, au boulevard de la Corderie. On trouva entre autres trois tombes établies l'une sur l'autre ; la supérieure était fermée par une dalle, l'intermédiaire était en briques, l'inférieure était creusée dans le roc. A l'entour on recueillit des fragments d'inscriptions que l'on assure être phéniciennes. Les travaux étaient exécutés sous la direction de M. Gentet.

Chemins au Sud de la Ville.

Au midi de la ville et à une distance relativement considérable de ses murs, se trouvaient jadis un certain nombre de tombeaux. Quelques auteurs contemporains, se basant sur le dire de Ruffi qu'il a lu dans les chartes du commencement du XI[e] siècle qu'il y avait entre l'Huveaune et les montagnes au midi bien des sépulcres construits avant l'ère chrétienne, croient que ces sépultures étaient nombreuses.

Selon nous, cela serait exagéré ; il ne faut pas oublier, en effet, que tout le fond du territoire occupé de nos jours par le Prado, le Château des Fleurs, le parc du Château-Borély, étaient des marais ou même une lagune envahie par l'eau de la mer, une charte de Saint-Victor témoignant qu'en l'année 1096, l'église elle-même de Saint-Giniez était *in ripâ maris* (sur la rive de la mer).

Cela dit suffisamment que toute cette partie du territoire était impropre à l'ensevelissement des corps.

Ruffi a peut-être fait allusion à la charte de Saint-Victor qui figure dans le cartulaire imprimé, sous le n° 27, laquelle mentionne un quartier, *villa de Carviliana*, compris aujourd'hui dans la paroisse de Sainte-Marguerite, et dont la ferme principale, celle tout au moins qui portait le nom dont il s'agit, se trouvait sur l'emplacement du mur septentrional du moderne *Château-Noir*, appartenant à M. Vidal, au Cabot. (Voir *Le Cabot* et *Sainte-Marguerite*).

Cette charte dit : *Hoc est, a parte orientali, ab ipsa ripa fluviali* (l'Huveaune), *ubi videntur antiquitus fundati mauseoli, saxa ingentia adhuc in quadrum jacentia, quæ composuit gentilis amentia.*

En l'an 1020, il n'existait donc que des ruines de monuments funéraires construits avec des blocs énormes.

Nous expliquerons ailleurs ce que ces mots veulent dire, déclarant déjà que ces constructions ne peuvent avoir le moindre rapport avec la *Pennelle*. (Voir *Commune de la Penne*).

Butte des Moulins.

Nous ne dirons quelque chose des cimetières de la Butte-des-Moulins que pour prouver que nous ne les avons pas oubliés. Aucune découverte archéologique n'y ayant été faite, on est autorisé à croire que ce sommet de la ville ne fut utilisé pour la sépulture qu'à des époques relativement modernes.

Là se trouvaient le cimetière de l'Hôtel-Dieu, celui des Suisses, établi en vertu des capitulations du gouvernement français avec les Cantons helvétiques et celui des protestants, depuis le commencement du XVIII[e] siècle.

On ignore encore si ce point culminant fut occupé anciennement par des constructions militaires ou privées. Nous sommes porté à croire qu'il n'a jamais été utilisé sous ce double rapport, les plans les plus vieux que nous connaissons de la ville marquant cet espace comme inhabité, sur une assez large surface, ou du moins occupé seulement par des moulins à blé. Ces moulins, en l'année 1596, étaient encore au nombre de quinze.

Rue de la République et Lazaret.

Les cimetières les plus considérables, au troisième âge de Marseille, paraissent avoir existé au N. de la ville, suivant peut-être des usages qui de nos jours ont été règlementés par les lois qui prescrivent autant que possible l'établissement des cimetières au Nord des agglomérations locales.

A différentes époques on a mis à jour des ossements humains et des monuments funéraires dans les terrains du Lazaret et de la Joliette. Grosson et Achard assurent que de leur temps on y trouvait des tombeaux en grand nombre. Les plus grandes découvertes sur ce point ont été faites de 1863 à 1865, lors des travaux de la rue de la République.

De nombreux renseignements ont été recueillis au fur et à mesure, par M. Augustin Fabre, président de la commission qui fut nommée pour se rendre compte de ces découvertes, et par M. Penon, conservateur du Musée archéologique du Château-Borély, qui l'un et l'autre, ont publié le résultat des recherches.

C'est à ces deux auteurs que nous empruntons nos documents.

La plus remarquable des nécropoles marseillaises occupait, au Nord de la Vieille-Ville, le sommet et les pentes des collines du Lazaret et de Saint-Lazare, entre lesquelles passait la voie Aurélienne. Elle était connue depuis longtemps, mais les découvertes les plus importantes qui y aient été faites datent du 20 juin 1865.

On croit que ces sépultures sont du IIIe siècle. Quelques-unes cependant que l'on a rencontrées sur divers points du Lazaret remonteraient à une époque plus ancienne, et l'on a reconnu en certains endroits des tombeaux séparés par une couche de terre de 4 à 5 mètres d'épaisseur.

Généralement ces sépultures étaient orientées. Il y avait trente-un tombeaux en pierre calcaire d'un très-beau grain rosé, quatre en plomb, dont deux rectangulaires et deux en forme de boîte ronde, un seul en marbre; quatre-vingts tombes entières en briques, sans tenir compte de celles qui disparaissaient sous l'éboulement des terres. Ces dernières étaient faites en grandes briques plates à rebords ou ourlets et en briques faîtières.

Des vestiges de maçonnerie formant un massif en béton de trois mètres au carré supportaient un tombeau en briques.

Quatre tombeaux en pierre et un cercueil en pierre témoignaient de l'incinération des cadavres. Celui-ci était de forme cubique et renfermait une urne en verre contenue dans une enveloppe de plomb; deux cercueils en pierre portaient à leur extrémité inférieure des trous par lesquels passaient les pieds des cadavres.

Tous ces cercueils taillés à grands coups portant l'ascia et recouverts d'une pierre massive de forme prismatique étaient sans ornements, sauf des *cornes* imitant le fronton.

Une seule tombe était en marbre et quelque peu ornée sur la face principale d'un cartouche flanqué de chaque côté d'une guirlande; mais son couvercle n'a pu être retrouvé.

Les pierres qui recouvraient les cercueils, évidemment, avaient été soulevées. Des têtes séparées des troncs se trouvaient aux pieds et quelques tombeaux contenaient les ossements incomplets de plusieurs cadavres. Il y avait là des signes certains de précipitation et de désordre.

On a eu raison de croire que cet asile funèbre avait été violé en des temps reculés. On attribue cette violation aux Sarrasins qui renversaient les tombeaux, et profanaient toutes les choses saintes, dans la rage d'un fanatisme exterminateur.

Conclusions.

La constatation authentique des exhaussements du sol dans les terrains occupés aujourd'hui par les différents quartiers de la ville, est, au point de vue de son existence prolongée sur *la même place*, d'une importance capitale. Nous avons dit et nous répèterons que ce n'est pas parce que l'on ne trouve à la surface du sol aucune ruine importante de monuments que l'on doit dire qu'il n'y a pas eu dans Massalia antique de monuments.

Si à ce sujet on nous demande comment il se fait que beaucoup de villes moins importantes que Marseille et appartenant à la même région, telles que Nîmes, Arles, Orange, Saint-Rémy, ont gardé leurs monuments presque entiers, nous répondrons que cette conservation est dûe à la décroissance même de ces villes depuis la chute de l'empire romain. Les habitants n'ayant pas eu besoin de matériaux pour agrandir les enceintes ou relever leurs maisons ont respecté des édifices qui ne menaçaient pas ruine. Marseille au contraire s'étant agrandie considérablement sur place, ses habitants ont achevé de démolir les monuments déjà ruinés par les guerres et les invasions et en ont utilisé les matériaux sans prévoir les déboires et les difficultés, et surtout les regrets qu'ils préparaient à leurs descendants.

Selon toute apparence les fondations de ces monuments existent; il s'agit seulement d'aller les chercher sous des maisons plus ou moins modernes, à plusieurs mètres de profondeur.

Les conclusions à tirer de tout ce que nous venons de dire sont : 1° que du temps des Phéniciens, Massalià occupait les terrains compris entre la butte des Moulins et celle des Carmes, s'étendant plus volontiers du côté de l'embouchure du port.

2° Qu'après l'occupation par les Grecs asiatiques, la ville se porta davantage vers le fond du Lacydon, pendant que le sommet des Carmes était plus particulièrement fortifié, autant pour constituer un asile sûr pour ses défenseurs que pour mettre l'Ephesium à l'abri de toute atteinte.

3° Que du temps des Césars les versants septentrionaux des Moulins et des Carmes étaient habités de préférence par les Romains et les colons étrangers, et les versants méridionaux par les descendants des Grecs, par les véritables Massaliens.

4° Enfin que la ville a vu tous les bouleversements divers qu'elle a subis s'opérer sur place et que c'est sur cette même place qu'elle s'est constamment reconstruite et renouvelée à plusieurs reprises.

XXX. – PORT ET RADE.

APERÇU GÉNÉRAL.

Le port de Marseille est actuellement formé par une suite de bassins qui sont, en allant du S. au N. :

Le bassin du Pharo;
L'ancien bassin ou Port-Vieux ;
Le bassin de la Joliette;
Le bassin du Lazaret;
Le bassin d'Arenc (ces deux derniers compris aussi sous les noms de bassins des Docks);
Le bassin de la Gare maritime;
Le bassin National;
Les petits bassins annexes;
Les avant-ports.

Le port est précédé d'une rade que protégent à l'E. le cap Croisette, et à l'O. le cap Couronne et, à laquelle les îles de Pomègue et de Ratonneau servent de premier abri.

On ne rencontre dans cette rade qu'un seul écueil, le *Canoubier*, qui est du reste signalé aux navigateurs par une tour ronde qui le domine.

On aborde au port par quatre passes : la première ou grande passe, entre le cap Couronne et l'île de Ratonneau ; c'est celle que prennent les navires venant du détroit de Gibraltar ; la deuxième entre l'île de Pomègue et le Château d'If, étroite, mais sûre ; la troisième entre le Château d'If et le Canoubier, semée de quelques roches sous-marines ; la quatrième entre le Canoubier et la côte, dangereuse par les gros temps.

Le Port-Vieux, les bassins de la Joliette, des Docks, de la Gare-Maritime et leurs annexes, le bassin National, celui de Radoub et les avant-ports, occupent une surface totale abritée de 152 hect. 50 dont on utilise seulement 136 hect. 50 pour les opérations commerciales ; le développement total des quais est de 12,615 m. dont 8,560 servent au mouvement des marchandises.

Malgré leur immense développement, l'insuffisance des bassins de Marseille était devenue évidente.

Les navires ne peuvent être placés, pour le chargement et le déchargement, sur la plupart des points, que perpendiculairement aux quais, c'est-à-dire dans la position la plus défavorable pour la promptitude de ces opérations. En ce qui concerne les chargements dans le Port-Vieux et dans le bassin de la Joliette, un grand nombre d'entre eux sont placés au deuxième ou au troisième rang, et se voient dans la nécessité de pratiquer leurs opérations au moyen de bateaux de servitude *(chattes* et *mahonnes)* qui transportent les marchandises du quai à bord. Ce mode irrationnel de chargement occasionne à la fois une perte de temps, une augmentation de frais et un surcroît de risques, en même temps qu'il ajoute à l'encombrement du port par la présence même des bateaux de servitude. C'est là une situation fâcheuse qui influe sensiblement sur les prix du marché, les consignations et le transit.

En outre, les mouvements d'entrée et de sortie des navires ayant lieu directement dans les bassins d'opération où doivent aussi se réfugier les navires qui stationnent, il en résulte des embarras, des dangers et le grave inconvénient de soustraire une partie notable des bassins au mouvement de la marchandise.

Pendant de longues années la Chambre de Commerce a sollicité l'agrandissement et l'achèvement des bassins commencés, afin de remédier à l'état de choses qui excite des plaintes légitimes.

La loi du 5 avril 1874 a enfin permis l'exécution des travaux, pour lesquels une dépense de 20 millions a été autorisée. Ces travaux comprennent :

La construction d'un môle dans le bassin de la Gare maritime ;

La construction de quais tout autour du bassin National;

La construction de trois môles dans ce dernier bassin et d'un mur d'abri sur la partie de la digue extérieure qui le couvre ;

L'établissement d'un avant-port du côté Nord, par le prolongement de la digue extérieure ;

La construction d'un pont mobile sur la passe de l'Abattoir.

Le premier versement de 1,500,000 francs a été effectué pour l'exécution de ces travaux par la Chambre de Commerce de Marseille.

La création de môles d'abri destinés à donner plus de sécurité aux navires et la fondation de nouveaux quais, représentent seules une dépense de 10,726,000 francs ; la dépense totale prévue par la loi est de 20 millions.

La mise à prix de l'adjudication pour la construction de trois môles intérieurs, prolongement de la grande jetée et des quais du bassin National était de 9,500,000 francs ; vingt-deux concurents s'étaient présentés après avoir déposé, chacun un cautionnement de 300,000 francs. L'adjudication est restée à MM. Dupuy et Magnac, entrepreneurs à Bordeaux, qui ont fait un rabais de 15 % sur le cahier des charges.

L'échouage des enrochements a commencé au mois de juillet 1875.

Les travaux qui s'exécutent actuellement dans le bassin National et dans l'avant-

port Nord ont un cachet grandiose qui impressionne vivement le spectateur. Ce n'est pas, en effet, une petite affaire que d'arracher à la haute mer une partie de son domaine et de transformer en bassins tranquilles et sûrs des étendues d'eau considérables. Il faut pour cela élever au-dessus des flots incessamment agités des murs dont la base élargie repose au fond de la mer. Les matériaux exigent une préparation particulière et l'on emploie, pour arrêter les lames des blocs de pierre de trente mille kilos. La pierraille et les blocs reliés par un ciment indestructible, sont extraits de l'île de Ratonneau où plusieurs carrières sont en exploitation. On voit passer, tout le jour, sur des bâteaux plats, les blocs gigantesque qui de la carrière sont apportés a l'extrémité des nouveaux bassins. Là, au milieu de machines énormes, les ouvriers s'agitent et jettent, sous l'œil des ingénieurs, les fondements des môles et des jetées qui doivent agrandir le port de Marseille.

En attendant que ces nouveaux bassins soient desservis par des lignes de chemins de fer plus complètes que l'embranchement de la Joliette, disons un mot du chemin de fer du Port-Vieux, dont nous n'avons pu que parler sommairement, page 39. (Chapitre: *Voies de communication.)*

Ce chemin de fer est créé dans le but de relier le Port-Vieux à la gare de Saint-Charles par l'intermédiaire de la gare dite du Prado.

Sa longueur totale est de 3 kil. 800 m. dont 2500 m. en souterrain et 1300 m. en lignes de raccordement ou de gare.

Le point de départ est situé à l'angle N.-E. du bassin de Carénage, et le point d'arrivée à la gare du Prado.

Le souterrain passe sous la rue Neuve-Sainte - Catherine — rue d'Endoume — rue Sainte — boulevard Corderie — Colline Bonaparte — boulevard Gazzino — boulevard Notre-Dame — rue Montevideo — rue Montebello — rue Breteuil - rue Paradis — rue Haute-Montaux — rue Saint-Sébastien — rue Sainte-Philomène Prado — chemin de grande communication n° 1 — boulevard de la Gare.

Le chemin de fer, exclusivement destiné au mouvement des marchandises, est à deux voies dans tout son parcours.

La gare d'une surface de 20,000 mètres carrés est assise à l'Est du bassin de Carénage sur l'emplacement jadis occupé par les domaines Raspail, Falgueirette, Cépieres et Michel Bonnafoux, immeubles acquis et démolis à cet effet par la Compagnie Anglaise.

Cette gare est pourvue de trois grandes entrées : la première par le quai Rive-Neuve, qui s'y relie au moyen de deux voies ferrées à plaques tournantes, la seconde par le quai du bassin de Carénage, côté Sud, et le troisième par le quai du même bassin, côté Est.

Le souterrain traverse tour à tour des masses calcaires et des terrains argileux saturés d'eau, ce qui a nécessité pour ceux-ci des revêtements complets en maçonnerie.

Des deux puits ayant servi pour l'extraction du déblais, l'un est situé aux carrières de N.-D. de la Garde, près de la rue Cherchell, à une profondeur de 48 mètres, point de niveau de la plate-forme de la voie ferrée souterraine, avec un puisard de 5 m. de surface sur 5 m. de profondeur ; l'autre puits est situé sur la rue Fortunée, à 38 mètres de profondeur avec un puisard comme le premier.

PORT-VIEUX.

Nous n'avons pas l'intention de faire l'historique des agrandissements et des amoindrissements du Port-Vieux dont le nom de *Lacydon* est perdu depuis tant de siècles. On pourra toutefois se reporter aux pages 157 à 159 (*Histoire*) si l'on veut savoir quelle fut la forme primitive de l'anse naturelle qui abrita les flottes des Phéniciens et des Grecs asiatiques.

Nous n'avons que peu de lignes à ajouter :

« La découverte du navire phénicien, dit Rouby, nous démontre que le port ancien s'étendait vers le Nort-Est, et que l'exhaussement du sol dans cette partie a été, depuis une époque inconnue, de trois mètres environ au-dessus du niveau des eaux du port. De gros blocs de pierre taillés, trouvés tout près du navire qu'ils entouraient à l'Est et au Nord-Est, formaient une ligne non interrompue qui se dirigeait vers l'Ouest parallèlement à la rive septentrionale du port actuel ; ces blocs, qui appartenaient sans doute à un quai, paraîtraient limiter de ce côté le port ancien. »

Les dernières modifications que le Port-Vieux ait subies sont celles du creusement du bassin de Carénage et de l'élargissement du quai de la Fraternité.

Le creusement du bassin de Carénage fut commencé en 1829 et terminé en 1835. La Chambre de Commerce y concourut pour 600,000 francs.

Les travaux pour l'élargissement du quai de la Fraternité furent entrepris dans les premiers jours de 1855 et durèrent jusqu'à la fin de juillet 1856. C'est en comblant une partie du port qu'on put obtenir ce quai de 45 mètres de largeur.

Du goulet au quai de la Fraternité ou à la Cannebière, le Port-Vieux mesure 900 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 300 mètres.

Sa surface est de 28 hectares 70, savoir :

1° Bassin proprement dit.....	26 h.	40
2° Canal de Rive-Neuve......	0	70
3° Bassin de Carénage.......	1	60

Il possède 3.200 mètres courants de quai dont 2,750 seulement sont utilisés pour le débarquement et l'embarquement des marchandises, savoir :

Bassin proprement dit...	1.900 m. 00
Canal de Rive-Neuve....	950 m. 00
Bassin de Carénage......	450 m. 00

Les quais du bassin de Carénage ne sont pas utilisés pour le débarquement et l'embarquement des marchandises.

La profondeur du Port-Vieux varie ; la plus grande, à la passe, est de 7 mètres 50 cent.; celle du bassin de Carénage est de 5 mèt.; quand au Canal, il n'a que 4 mèt. et encore faut-il qu'il soit fréquemment nettoyé. La largeur de la passe entre le fort Saint-Jean et le môle à arcades est de 72 mèt. 60 centimètres.

Il y a quatre ponts mobiles sur le canal de de Rive-Neuve et un sur le bassin de Carénage ; les premiers ont 8 mèt. d'ouverture; le dernier a 16 mètres 30 c.

Tel qu'il est, le canal de Rive-Neuve rend de grands services ; il est extrêmement utile non-seulement pour l'embarquement des liquides et des spiritueux manipulés dans les chais qui sont établis sur ses bords, mais pour l'embarquement des farines, des plombs, des verreries et de mille autres marchandises dont l'énumération serait trop longue.

Si l'on peut faire entrer à la rigueur près de 800 navires dans le vieux bassin, il s'en faut de beaucoup que les opérations y soient faciles, lorsqu'il est ainsi encombré. Ces opérations ne sont praticables que si le nombre des navires se trouve réduit à 300 ou 350 au plus.

Certains points des quais sont particulièrement affectés à l'embarquement ou au débarquement de marchandises déterminées. En voici les noms, avec la nature des opérations qui s'y produisent le plus habituellement :

Carénage, lestage et délestage des navires ;— *Pierre de marbre*, débarquement des blés, bois, peaux, marbres, etc.;— *Place aux huiles*, débarquement des huiles ;— *Hangar*, débarquement des marchandises coloniales; — *Quai aux blés*, débarquement des blés ; — *Quai de la Fraternité*, débarquement des sels, blés, etc.; embarquement des marchandises de cabotage ;— *Cannebière*, embarquement des marchandises de cabotage ; — *Sainte-Anne*, débarquement des oranges; — *Juge-du-Palais*, débarquement des blés, laines, cotons, poteries, etc.; *Place-Neuve*, embarquement des marchandises de cabotage ; — *Pompes*, débarquement des blés, graines, etc.; — *Loge*, embarquement des marchandises de cabotage, etc.;— *Rue de la Prison*, débarquement des graines, blés ; — *Place Vivaux*, embarquement des marchandises de cabotage, etc.; — *Coin de Reboul*, embarquement et débarquement de diverses marchandises ; — *Bouquetiers*, débarquement des bois, charbons, etc.; — *Saint-Jean*, embarquement des matières inflammables.

Bassin du Pharo.— Sous la batterie et le château du Pharo, il existe une anse abritée au moyen d'une jetée, de manière à former un bassin suffisamment tranquille qui dessert le chantier de construction situé en arrière.

Sur ce chantier on pourrait construire simultanément dix navires.

NOUVEAUX BASSINS.

On entend généralement par nouveaux ports ou ports de la Joliette, les bassins autres que ceux du Port-Vieux, conquis sur la mer, au Nord du port primitif de Marseille.

Une loi du 5 août 1844 alloua un crédit de 18.200.000 fr., pour tous les travaux qui furent terminés vers le milieu de 1854, sauf quelques approfondissements, pavage de quais, murs d'abri, etc. Au mois d'août de cette même année, la navigation et le commerce en prirent possession.

Les travaux comprenant la continuation de la jetée du large depuis le bassin de la Joliette, adjugés en 1856, furent terminés en 1864.

La surface des nouveaux bassins, non compris les avants-ports, le bassin National et les instruments du radoub est de 61 hect. 48 a. Les bassins sont entourés de quais dont le développement est de 6000 mètres.

Le tirant d'eau dans ces bassins est partout supérieur à 6 mètres et atteint 15 mètres près de la digue extérieure qui couvre tous les nouveaux bassins et dont la longeur est de 3070 mètres.

Nous allons examiner sommairement l'étendue et l'importance de chacun des bassins, en suivant leur ordre du S. au N.

Le *bassin de la Joliette*, construit en vertu de la loi du 5 août 1844, par M. Pascal, ingénieur en chef du service maritime, est formé par la jetée du large, longue de 1118 mètres, et deux jetées transversales, longues chacune de 400 mèt.

Il présente, non compris l'avant port *Sud*, une surface totale de 22 hectares 50 ares, savoir :

Bassin proprement dit.....	20 h.	»
Bassin de stationnement...	1	70
Bassin de communication..	»	80

La longueur des quais utilisables pour le débarquement, non compris les avant-ports et le canal de communication, est de 2,108 mètres.

La profondeur de ce bassin varie de 6 à 12 mètres.

La largeur de la passe *Sud*, complètement libre, est de 40 mètres ; celle de la passe *Nord* est de 24 mètres 50 c., avec un pont tournant permettant d'utiliser, pour les opérations commerciales, le quai de la jetée du large. La distance comprise entre le musoir *Sud* de la jetée du large et la pointe du Pharo, formant l'entrée de l'avant-port *Sud*, commune au Port-Vieux et au bassin de la Joliette, est de 550 mètres.

Comme les quais du Port-Vieux, les quais du bassin de la Joliette portent différents noms, et les points que ces noms désignent sont affectés plus particulièrement à certaines opérations d'embarquement et de débarquement. En voici la nomenclature, en commençant par le fort Saint-Jean.

Carénage (canal de jonction), embarquement des tourteaux, du noir animal, etc.; débarquement des blés avariés, etc.; — *Traverse de la Major*, débarquement de minerais, blés, cornes de bétail et diverses marchandises ; embarquement des marchandises de cabotage ; — *Cathédrale*, débarquement de marchandises diverses ; — *Fraissinet*, embarquement et débarquement des marchandises importées et exportées par les navires de la compagnie Fraissinet ; — *Sainte-Pauline*, embarquement et débarquement de marchandises diverses ; — *Boulevard des Dames*, embarquement et débarquement de marchandises diverses ; — *Omnibus*, débarquement des œufs, volailles, légumes et diverses; embarquement de diverses marchandises ; — *Hangar, arrivée et départ des voyageurs*, embarquement et débarquement des marchandises importées ou exportées par les navires des Messageries Maritimes ; — *Grande Jetée*, embarquement et débarquement de marchandises diverses ; — *Place d'Afrique*, débarquement des marchandises importées par les navires des Messageries ; — *Rond-Point*, embarquement et débarquement de marchandises diverses ; — *Anglais*, embarquement et débarquement de marchandises diverses.

Le bassin de la Joliette est à proprement parler le port des bateaux à vapeur. Dans le Port-Vieux, sauf les remorqueurs et les steamers de l'Etat, frégates et avisos, on ne voit que des navires à voiles. Dans le port de la Joliette, au contraire, les vapeurs dominent. C'est là que stationnent les flottes des Messageries Maritimes, des compagnies Fraissinet, Valéry, Paquet. Une grande animation règne dans ce bassin, dont on embrasse parfaitement l'ensemble du haut de la Tourette et de l'esplanade de la Major.

Le *Bassin du Lazaret ou des Docks* est réservé pour le service de la Compagnie des Docks et Entrepôts de Marseille.

Il a été construit par la compagnie des Docks et ne sert qu'au débarquement des marchandises destinées à l'entrepôt. Sa surface est de 15 hect.; ses quais présentent un développement de 2700 mèt.

Sans tenir compte des terrains réservés pour 120,000 mèt. de magasins, les Docks couvrent une superficie de 18 hect. sur les 2700 mèt. de quais dont ils ont la jouissance exclusive ; les hangars occupent une surface de 10,000 mèt.

Les vapeurs et les navires à voiles indistinctement débarquent les marchandises dont ils sont chargés sur le point qu'il est plus opportun aux agents de la Compagnie de choisir et de désigner. Ces marchandises sont principalement le sucre, le café, les céréales et les spiritueux.

Le *bassin d'Arenc*, qui sépare le bassin des Docks du bassin National appartient également à la Compagnie des Docks. Ce point est aussi désigné sous le nom de *Cheminées*, à cause des cheminées des chaudières à vapeur qui mettent en mouvement les grues et autres appareils de l'établissement.

Le *Bassin de la Gare maritime* est formé par l'établissement d'une jetée au large et d'une jetée transversale. La jetée au large est établie en prolongement de celle du bassin de la Joliette, sur une longueur de 1,100 mèt. dans la direction semblablement parallèle à la côte d'Arenc, à une distance de 800 mèt. environ de cette côte.

La jetée transversale dite de l'Abattoir est établie perpendiculairement à la jetée du large, à une distance de 300 met. du musoir extrême de cette jetée.

Le Bassin de la Gare maritime présente une surface de 24 hectares et un développement de quais utilisables pour les opérations commerciales de 1,500 mèt.

Le *bassin National* fut commencé en exécution du décret en date du 29 août 1863.

Il est formé par une jetée de 680 mèt. de longueur, construite dans la direction et le prolongement de celle du bassin de la Gare maritime ; d'une traverse dite du cap Pinède, perpendiculaire à la précédente jetée, d'une longueur de 520 mèt., dans laquelle est ménagée une passe de 100 mèt. de largeur, ayant un tirant d'eau de plus de 15 mèt., et dont l'axe est à 370 mèt. du quai de rive. L'axe de cette traverse est établi à 980 mèt. du quai extérieur de la traverse de l'Abattoir, laquelle ferme le bassin de la Gare maritime du côté Nord.

Le bassin National présente une surface de 48 hect.

BASSINS DE RADOUB

Ils sont situés sous le cap Pinède, à l'*Attaque*, et comprennent :

Un bassin pour les réparations à flot, de 5 hect. de superficie et 8 mèt. de tirant d'eau.

Un bassin pour les réparations sur pontons, de 3 hect. 15 ares de superficie et de 2 mèt. 50 c. de tirant d'eau.

Une passe de 28 mèt. de largeur mettant ces bassins en communication avec le bassin National.

Quatre formes en pierre ayant :

La premiere 141 mèt. de longueur et 7 mèt. de tirant d'eau sur les tins ;

La deuxième 110 mèt. de longueur et 7 mèt. de tirant d'eau.

Les deux dernières 90 mèt. de longueur et 6 mèt. de tirant d'eau.

La préparation des têtes de deux nouvelles formes qui pourront être établies ultérieurement.

Nous devons dire un mot du pont qui donne passage aux voitures et aux piétons sur la passe des bassins de Radoub.

Ce pont mobile, unique en son genre, est l'un des plus considérables qui aient été construits en France.

Il est tournant, en fer, d'une seule travée de 62 mèt. de longueur sur 16 mèt. de largeur. Il présente trois voies, dont une pour les charrettes et les voitures et une pour le chemin de fer. La troisième est une passerelle extérieure pour les piétons.

Le tablier mobile du pont dont le poids est de 700 tonnes, soit 700,000 kilogrammes, effectue sa rotation sur un pivot central actionné par l'eau comprimée à 270 atmosphères. Ce pivot est le plongeur d'une presse hydraulique capable de soulever le pont, de manière à dégager l'extrémité de la volée.

En service, le pont s'appuie : à l'extrémité de la volée, sur des plaques en fonte : à l'extrémité de la culasse, sur trois coins de callage qu'on manœuvre simultanément au moyen d'un axe qui les réunit; enfin. dans sa partie centrale, sur un chevêtre posé lui-même sur des sommiers en pierres de taille.

L'ouverture du pont comprend trois périodes successives :

1° On décale les coins de la culasse à l'aide d'une petite presse spéciale, de façon à faire porter les galets de roulement sur un rail circulaire ;

2° On introduit de l'eau comprimée sous le pivot, jusqu'à ce que la volée soit entièrement dégagée de son appui, ce qui exige une montée du plongeur d'environ 5 centimètres.

3° On produit la rotation au moyen de deux presses attelées à l'extrémité d'une chaîne qui embrasse une couronne fixée sous le tablier.

Les mêmes manœuvres se répètent en sens inverse pour la fermeture et ne nécessitent que la présence d'un seul homme.

C'est la première fois en France que ce système a été appliqué; la presse hydraulique formant pivot remplace avec avantage les plaques tournantes employées jusqu'à ce jour.

Tous les appareils de manœuvres sont mus par l'eau à la pression de 52 atmosphères fournis par les accumulateurs des Docks. Un appareil spécial transforme cette pression en celle de 270 atmosphères qui est indispensable dans la presse centrale pour le soulèvement du pont.

Les expériences pour s'assurer de la solidité de cette construction consistèrent en une charge morte de 450 tonnes et en une charge roulante de charrettes, de locomotives et de wagons.

Cette œuvre est sortie des Forges et Chantiers de la Méditerranée, d'après les plans de M. Barret, ingénieur de la Compagnie des Docks

On pourrait encore comprendre dans les ports de Marseille les deux ports du *Frioul*. L'un, celui de *Pomègue*, réservé aux navires suspectés de la peste, présente une surface de 2 hect. 30 ares ; l'autre, formé par les îles de Pomègue et de *Ratonneau* et par deux jetées, présente une surface de 16 hect. C'est dans ce dernier port que se trouvent la *Quarantaine* et le *Lazaret*. C'est aussi un port de relâche ou de refuge. Très-abrité, il offre des fonds compris entre 7 et 14 mètres.

La longueur de la digue qui relie Pomègue à Ratonneau est de 300 mèt.; sa base au fond de l'eau est de 90 mèt., et sa largeur à fleur d'eau de 38 mèt.

Commencée le 15 juillet 1822, elle fut terminée en juin 1824. Elle a coûté 1.730,000 fr.

La masse de rochers qui la forme est évaluée à 250.610 mèt. cubes, et son poids à 651.588.496 kilogr.

La seconde jetée, adossée contre l'île de Ratonneau, a été construite en 1846.

Nous aurons à nous occuper tout spécialement de l'histoire des lazarets à Marseille quand nous parlerons des *iles*.

Mentionnons seulement ici le mouvement maritime des entrées et des sorties.

1873	Quarantaine	1299 nav.	jaug^t	415,142 tx.
	Relâches...	14 »	»	1,354 »
1874	Quarantaine	207 nav.	jaug^t	126.575 tx.
	Relâches...	6 »	»	586 »

PHARES, FANAUX ET BALISES

Deux phares, cinq fanaux et trois balises existent pour guider les navigateurs dans les eaux de Marseille.

1° Le Phare de Planier; 2° le Fanal de la Joliette; 3° le Fanal du Fort-Saint-Jean; 4° le Fanal de Tête-de-More; 5° le Phare flottant placé à l'entrée Nord des nouveaux bassins; 6° le Fanal du Château d'If, dans la rade; 7° le Fanal du port du Frioul; 8° la Balise du Canoubier; 9° la Balise du Sourdaras; 10° la Balise de Mangevin.

1. *Phare de Planier*,— Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute (1er ordre).

Sur le rocher de Planier, à 8 milles au Sud-Ouest de l'entrée du port de Marseille. — Tour cylindrique,

Latitude 43° 11' 57". — Longitude 2° 53' 35" E.

Elévation, 40 mètres.— Portée, 20 milles.

Les éclipses ne paraissent totales, en temps ordinaire, qu'au-delà d'une distance de 6 milles.

(Voir à la fin du paragraphe et en outre au chapitre : *Iles de Marseille*, l'art. *Planier*, les détails que nous avons à ajouter.)

2. *Phare flottant à l'entrée Nord des nouveaux bassins du port de Marseille.*— Le ponton le Bidon qui supporte ce phare, est mouillé dans le prolongement de la jetée du large, à 570 mètres au Nord de la traverse de la Pinède. Ce phare est surmonté de trois appareils lenticulaires à feu fixe rouge, qui se confondent en un seul à une grande distance, dominent de 12 mètres le niveau de la mer, et ont une portée de 7 milles environ, dans les circonstances ordinaires de l'atmosphère. Le ponton est peint en rouge.

3. *Fanal de la Joliette.* — Feu fixe rouge (4° ordre).

Sur le musoir méridional de la jetée du bassin de la Joliette, à Marseille. — Tour cylindrique.

Latitude, 43° 17' 56". — Longitude, 3° 1' 17" E.

Elévation, 25 mètres. — Portée 8 milles.

4. *Fanal du Fort-Saint-Jean,* — Feu fixe (4° ordre).

Au pied de la tour du Fort-Saint-Jean, à gauche de l'entrée du port de Marseille.— Tourelle cylindrique.

Latitude, 43° 17' 43". — Longitude, 3° 1" 26" E.

Elévation, 9 mètres.— Portée, 9 milles.

5. *Fanal de Tête-de-More.*— Feu varié de 3 en 3 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses (4° ordre).

Sur la pointe dite Tête-de-More, entre l'anse de la Réserve et celle du Pharo, à droite de l'entrée du port de Marseille.— Tourelle avec corps de logis.

Latitude, 43° 17' 43" — Longitude, 3° 1' 15" E.

Elévation, 19 mètres.— Portée 10 milles.

(Ces deux derniers feux se trouvent masqués, dans la direction du Sud-Est, par la butte du Pharo.)

6. *Fanal du Château-d'If.* — Feu fixe (4° ordre).

Sur la pointe orientale de l'île d'If, dans la rade de Marseille.

Latitude, 34° 10' 48". — Longitude, 2° 59' 27" E.

Elévation au-dessus du sol, 9 mètres.

Au-dessus des hautes mers, 21 mètres.

7. *Fanal du Port du Frioul.* — Feu fixe rouge (4° ordre).

Sur l'extrémité du mur d'abri du môle neuf, à droite de l'entrée du port.

Latitude, 43° 16' 42". — Longitude, 2° 58' 28" E.

Hauteur du foyer: Au-dessus du couronnement du mur d'abri, 6 mètres 40 ; au-dessus du niveau des hautes mers, 10 mètres 50 c.

Portée, 5 milles

(Ce feu n'éclaire que du côté de l'Est, dans un espace angulaire de 113° 40" compris entre l'île de Ratonneau et l'île de Pomègue.)

8. *Balise du Canoubier.* — Dans la rade de Marseille, à 600 mèt. environ de la côte.

Tourelle en pierre de taille, d'une élévation de 16 mèt. peinte par bandes horizontales alternativement rouges et noires.

9. *Balise du Sourdaras.*— Dans la rade de Marseille, à 150 mèt. environ du Canoubier.

Borne en fonte posée sur un socle de maçonnerie d'une élévation de 4 mèt. et peinte par bandes horizontales alternativement rouges et noires.

10. *Balise de Mangevin.*— Dans la passe du Port-Vieux en avant du Fort-Saint-Jean.

Tourelle en maçonnerie posée sur un béton, peinte en noir.

Dans quelques années ce que nous avons dit du phare de Planier ne sera plus exact, son insuffisance ayant décidé l'administration des Ponts-et-Chaussées à prendre une détermination à son sujet.

Voici ce qu'écrivait, dans le courant de l'année 1875, l'Ingénieur en chef du département :

« A Planier, l'appareil déjà ancien et d'un modèle abandonné doit être remplacé par un feu qui permette d'éclairer l'horizon à plus grande distance, afin de signaler d'une manière satisfaisante, les approches du port, et l'on profitera de cette circonstance pour donner au nouveau feu un caractère qui le distingue complétement de celui de Faraman ».

Mais comme la tour actuelle n'a pas la

hauteur nécessaire pour le nouveau feu et qu'elle n'est pas construite de manière à pouvoir être exhaussée, l'Ingénieur a présenté un projet pour la construction d'une nouvelle tour qui aura 61 mèt. 40 cent. de hauteur et supportera une lampe à feux intermittents plus puissante que celle qui fonctionne actuellement. Avec une atmosphère claire, on pourra voir le feu tournant de Planier à plus de 30 milles. Les éclats se reproduiront de trente secondes en trente secondes. Le logement du gardien communiquera directement avec la tour nouvelle.

Lorsque le temps est beau, les pilotes de Marseille se tiennent sous voile au large de Planier pour attendre les bâtiments qui viennent dans ses eaux. L'île de Planier est la première, en effet, de la rade que l'on voie quand on vient du Sud. Elle forme comme une sentinelle avancée devant l'entrée du golfe, étant située à six milles et quart de l'île d'If et à 4 milles de l'île Peirot, improprement appelée Tiboulen.

Les travaux d'agrandissement ou d'amélioration des ports sont exécutés d'après les plans fournis par les Ponts-et-Chaussées et sous la surveillance de cet administration, mais on ne saurait nier, en ce qui concerne le port de Marseille, que la Chambre de Commerce a eu maintes fois l'initiative. Sa persévérance à signaler les dangers, les inconvénients ou l'insuffisance de certaines constructions a eu bien souvent les plus heureux résultats. Aussi pouvons-nous déjà dire, sans empiéter sur l'historique que nous ferons dans un des chapitres suivants de la Chambre de Commerce, que c'est à elle qu'il faut attribuer l'achèvement des bassins de Marseille en cours d'exécution.

La Chambre de Commerce qui, dès l'année 1869, avait offert au Gouvernement de faire à l'Etat l'avance des sommes nécessaires pour le prompt achèvement des travaux du bassin National, dans le but d'activer cette importante affaire, chargea, dans le courant du mois de décembre 1873, deux de ses délégués de se rendre à Paris à l'effet de faire accueillir par le Gouvernement ses nouvelles offres.

Les propositions formulées par lettre du 15 décembre 1873, adressée au Ministre du commerce, et confirmées par une autre lettre spéciale, en date du 7 mars suivant, étaient ainsi acceptées par le Ministre, le 19 mai :

La dépense des travaux arrêtée en 1870, pour l'agrandissement du port de Marseille, était évaluée à vingt millions.

L'Etat affecterait à ces travaux, pendant cinq ans, une somme de un million par an.

De son côté, la Chambre de Commerce avancerait au Trésor, pendant la même période de temps, une somme de quinze millions. Cette avance porterait intérêt à 4 1/2 %, et son amortissement, calculé au même taux, s'effectuerait en quinze annuités.

La Chambre serait autorisée à emprunter la dite somme de 15 millions à un taux d'intérêt n'excédant pas 6 %, non compris la commission qui ne dépasserait pas 0,45 %.

Enfin, la différence entre l'intérêt servi par l'Etat et celui que la Chambre de Commerce aurait à payer, serait couverte au moyen de la perception par la Douane d'un droit de tonnage de 0,10 cent. de jauge sur les navires de commerce entrant dans le port.

Le 5 août 1874, l'Assemblée Nationale votait la loi déclarant d'utilité publique les travaux à faire pour l'amélioration du port de Marseille, et autorisant le Ministre des Travaux publics à accepter, au nom de l'Etat, l'offre faite par la Chambre de Commerce de Marseille d'avancer à l'Etat la somme de quinze millions de francs, à l'effet d'assurer l'exécution de ces travaux.

Immédiatement après la promulgation de cette loi, la Chambre ayant chargé deux de ses membres de traiter dans les meilleures conditions possibles du placement de l'emprunt qu'elle était autorisée à contracter, l'emprunt était définitivement conclu avec *la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, à charge par elle d'en opérer le versement total en dix semestres égaux de quinze cent mille francs chacun.

C'est à la suite du premier versement de 1,500,000 francs, ainsi que nous l'avons dit (page 205), que les travaux du Bassin National ont été repris.

Pilotage.

Le service du pilotage dans le port de Marseille est régi par l'ordonnance du 19 mars 1843, qui fixait le nombre de pilotes à 14 plus 56 aspirants. Ce nombre a été augmenté par le décret du 23 juillet 1859 et porté à 70 pilotes, dont 14 aspirants, répartis entre 12 bateaux à voiles et 2 vapeurs.

Les bâtiments français de 80 tonneaux et au-dessus payent un droit de 22 centimes le jour et de 24 centimes la nuit par tonneau à l'entrée, et de 15 centimes par tonneau à la sortie.

Les bateaux à vapeur payent moitié droit.

Il y a trois lignes d'opération pour le service du pilotage ; la première est fixée à partir de Riou, passant par Planier et aboutissant à Carri ; la deuxième ligne à partir de la Pointe-Rouge passant par le cap Areaux (Pomègue) ; la troisième ligne à partir de ce point au port.

Le droit de pilotage est dû en entier lorsque le bâtiment est abordé en dehors de la

16

première ligne; il est réduit aux trois-quarts lorsque le bâtiment n'est abordé qu'entre la première et la deuxième ligne; il est de du quart lorsque le navire est abordé entre la deuxième ligne et le port.

Le bâtiment qui désire avoir un pilote la nuit doit montrer un feu blanc le long du plat bord pendant 15 secondes et à des intervalles cachés de 15 secondes ou bien encore en brûlant des *moines* (feux de Bengale).

Formalités pour entrer dans le port de Marseille et faire les opérations de débarquement et d'embarquement de marchandises.

Les formalités que tout capitaine entrant dans le port de Marseille doit remplir sont les suivantes.

Il doit se présenter tout d'abord au bureau de la santé (soit dit la Consigne), y déposer sa patente et recevoir de cette administration l'autorisation de communiquer avec la terre; il va ensuite à la patache du Port faire la déclaration verbale d'arrivée, y recevoir un bulletin d'inscription pour la direction du Port, puis à la patache des Douanes faire la déclaration d'arrivée, y déposer son manifeste de chargement et du restant de provisions, l'inventaire des objets du bord, et faire viser son livre-journal de rapport; il va enfin à la direction du Port pour faire inscrire le tour du déchargement à quai du navire.

Le courtier reçoit du capitaine les connaissements sur lesquels il dresse un manifeste à triple expédition, qu'il dépose au bureau des Douanes avec l'acte de francisation et le congé du navire; il remet aussi un manifeste à l'Octroi, un à la Marine, un à la Chambre de Commerce. Il dépose au Tribunal de Commerce le rapport de mer du capitaine. Celui-ci va ensuite l'affirmer, quand c'est nécessaire, devant le juge avec deux hommes de l'équipage.

Le courtier paie les droits de pilotage; les droits d'octroi sur les vivres consommés à bord pendant le séjour du navire dans le port; les droits de douane sur provisions de navire français consommées dans le port, lorsque les provisions ont été prises à l'étranger.

S'il s'agit d'un navire français, le capitaine dépose son rôle d'équipage au bureau de la Marine et va l'expédier lui-même à cette administration au départ. Pour les navires étrangers, c'est le courtier qui se charge des formalités.

A la sortie, le courtier dépose un manifeste de sortie à toutes les administrations qui ont déjà reçu un manifeste à l'entrée du navire; il reçoit de chacune de ces administrations un bulletin qu'il remet à la direction du Port.

Il fait en Douane le relevé du chargement qu'il transcrit sur deux manifestes, dont un reste à la Douane et l'autre accompagne le navire.

Il prend à l'Intendance sanitaire une patente de santé, la fait signer aux consuls quand il y a lieu, retire à la Douane l'acte de francisation et le congé du navire, prend à la direction du Port un permis de sortie.

Ces diverses opérations donnent lieu, au profit des courtiers, soit à l'entrée, soit à la sortie, à une rétribution fixée par le tarif qui se trouve déposé au secrétariat de la Chambre de Commerce.

La manutention de la marchandise, soit dans le port, soit sur le quai, est confiée à la corporation des portefaix, aux acconniers et aux emballeurs. Les acconniers transportent la marchandise du bord du navire au quai sur des embarcations qui se nomment *accons* lorsqu'elles sont creuses, *chattes* quand elles sont pontées. Autrefois cette profession était libre, aujourd'hui tous les propriétaires de ces embarcations se sont réunis en société et obéissent à une direction unique.

Le tarif de ces embarcations est ainsi fixé :

Mahonne hors classe de	120 tx.		15 fr.	par jour.
» 1re id.	80	»	10	»
» 2e id.	60	»	8	»
» 3e id.	40	»	6	»
» 4e id.	20	»	4	»
Casserole en fer......	12	»	3	»
Chatte de 1re classe..			8	»
» 2e id.			6	»
» 3e id.			4	»
Accon de 1re classe..........			4	»
» 2e id.			4	»
» 3e id.			3	»
Chaloupe de 1re et de 2e classe			2	»
Gourse....................			» 60	»

Pesage, jaugeage, mesurage.

Le pesage, jaugeage ou mesurage est la première opération que subit la marchandise au moment où elle touche le quai. Les peseurs, jaugeurs et mesureurs ont été constitués par un arrêté du deuxième jour complémentaire de l'an II de la République, mais la création du corps des peseurs date de l'an 1228.

Les peseurs étaient d'abord tributaires de la commune et en dépendirent jusqu'à la réduction de Marseille par Louis XIV. Lorsque Marseille fut déclarée port-franc, l'Etat s'attribua ses revenus sur la demande du commerce et par un édit contresigné Colbert; les peseurs furent maintenus, mais ils ressortirent des fermiers-généraux et prirent le nom de peseurs du roi. La Révolution les rendit indépendants; enfin ils furent définitivement constitués par l'arrêté précité.

Actuellement les peseurs se subdivisent

en trois corps : les peseurs jurés de commerce qui comptent quatre-vingts titulaires et vingt supplémentaires, chargés du pesage de toutes les marchandises et du service des halles et marchés ; les peseurs spéciaux de bois, charbon et fourrages, au nombre de quatorze exerçants, et les peseurs égaliseurs de grains, créés le 12 mai 1873, en dehors des peseurs de commerce et recrutés parmi les mesureurs.

Le tarif des droits de pesage actuellement en vigueur a été établi par une délibération du conseil municipal du 13 août 1834, approuvé par décision ministérielle du 9 février, revu et augmenté en 1835. Ces droits perçus au profit partie de la ville et partie des peseurs, sont payables moitié par l'acheteur et moitié par le vendeur. Ils varient de 0,05 à 1,40 les 100 kilog. suivant le plus ou moins de valeur de la marchandise.

Les bois et charbons paient 0.20 c. et les céréales 0.10.

Le mesurage des grains confié jusqu'à ce jour à un certain nombre de portefaix spécialement commissionnés par l'administration municipale, se paye à raison de 0 fr. 3125 par décalitre.

Le corps des jaugeurs a été constitué par la loi du 29 floréal an X. Ses règlements ont été successivement modifiés par des arrêtés municipaux des 20 fructidor an XI, 1er mars 1826, 5 juillet 1837, 17 septembre 1842, 29 décembre 1846, 3 août 1850, 16 avril 1856, 10 juillet 1857, 22 novembre 1862, 23 janvier 1864 et enfin par l'arrêté du 26 octobre 1868, actuellement en vigueur.

Le tarif de jaugeage est celui-ci :

Huiles d'olives, de graines et de grignons	0,45 c. l'hect.
Huiles de poissons	0,75 —
Esprits, eaux-de-vie, vins et liqueurs	0,22 c. 1/2 »
Tafia	0,47 c. 1/2 »
Futailles vides	0.15 c. l'hect.

Les droits de jaugeage sont payés moitié par le vendeur, moitié par l'acheteur. Pour les huiles d'olives et de graines seulement le montant du droit est partagé par fractions égales entre la ville et les jaugeurs. Pour les autres articles, la plus grande partie est attribuée à ces derniers, le tout indépendamment du droit de 79 cent. l'hectol., attribué à la Chambre de Commerce, et perçu, au vu de la quittance de l'octroi, sur l'importateur. L'éprouvette se paye à raison de 30 cent. par futaille, dont 15 cent. à la charge de l'acheteur, et 15 cent. à la charge du vendeur. Le nombre des jaugeurs est de quatorze titulaires et deux élèves.

Les mesureurs-experts pour les bois ne sont pas règlementés par l'administration ; ils sont au nombre de cinq.

Les articles principaux sont ainsi tarifés :

Poutres de l'Adriatique	0,50 c. le stère.
Bois dur	0,75 —
Bois en grume et de charronnage	2 » —

Les autres articles, suivant leur nature, sont tarifés au mètre carré ou au mètre cube.

Les portefaix sont chargés de la mise à quai et de la mise en magasin. Les portefaix de Marseille se sont constitués en association de bienfaisance, par acte du 25 septembre 1816, dont les règles ont été plusieurs fois modifiées par des délibérations de l'assemblée générale. Le règlement actuellement en vigueur est à la date du 16 mai 1853.

Nous nous sommes déjà occupé de cette corporation qui remonte au XIVe siècle. (*Voir page* 21.)

Les portefaix sont divisés en plusieurs catégories : les maîtres portefaix, les portefaix de la muse et les débarqueurs.

Le travail de la muse se compose du débarquement et embarquement des grains, sels, charbons et marcs d'olives. Tout portefaix reçu a le droit de se faire inscrire au rôle de la muse ; lorsqu'un maître-portefaix veut opérer un déchargement, il est tenu de demander à la muse la moitié des hommes dont il a besoin, l'autre moitié demeure à son choix ; chaque portefaix inscrit prend part suivant son tour de rôle au travail qui se présente.

Le débarquement s'exécute par une autre catégorie de portefaix, appelés les *débarqueurs*, qui sont organisés d'après le même système que la muse et employés également à tour de rôle. Les marchandises qui ne sont pas réservées à la muse, telles que sucre, café, etc., sont débarquées par les maîtres-portefaix à l'aide d'hommes de leur choix, pris dans la corporation.

L'association des portefaix se compose de près de 2,000 personnes, et le commerce de Marseille se loue du zèle, de l'intelligence et de la probité traditionnelle qu'il rencontre dans ces utiles auxiliaires.

Les emballeurs sont chargés de tout ce qui est relatif au conditionnement de la marchandise, réparation des emballages, subdivision des colis, mélange et remaniement de la marchandise.

Les emballeurs sont remplacés par les tonneliers quand il s'agit de futailles, boucauts, etc.

Administrations de la Marine et du Port.

La première se compose d'un chef de service, d'un sous-commissaire préposé à l'inscription maritime, d'un trésorier et d'un lieu

tenant de vaisseau chargé des mouvements militaires. C'est dans les bureaux de la Marine que se dressent les rôles d'équipage au départ, et qu'à l'arrivée se règle la paye des hommes du bord, etc.

Le Bureau du Port comprend un capitaine, cinq lieutenants et vingt-quatre maîtres ; la police des bassins lui est confiée. Le capitaine du port détermine à l'arrivée d'un navire la place qu'il doit occuper, et lui délivre à son départ un permis de sortie après avoir vérifié la régularité de ses papiers de bord.

Direction de la Santé.

Le bureau de l'intendance sanitaire remonte à 1496. Le lazaret fut transféré sur les terrains de la Joliette, en 1660. Le décret du 24 juillet 1850 a transporté cet établissement aux îles du Frioul ; celui du 24 décembre 1850 abolit l'intendance et lui substitua un directeur unique.

Le 27 mai 1853, il fut promulgué une convention sanitaire internationale, conclue le 21 avril précédent entre la France, la Sardaigne, le Portugal et la Turquie ; un règlement sanitaire fut dressé d'un commun accord. Un décret en date du 4 juin 1853, destiné à assurer l'exécution de ce règlement, comme celui de 1850, confie le service sanitaire à un directeur unique, assisté d'un conseil local, investi de simples attributions consultatives.

Règlementée par le décret du 22 février 1876, qui maintient ses pouvoirs distincts et exceptionnels, le service sanitaire est chargé de l'administration et de la police des populations en quarantaine. La Direction de la Santé a son corps d'officiers, sa police judiciaire et un tribunal spécial, ses établissements civils, militaires et religieux, ses hôpitaux, ses ports, un territoire placé en dehors de l'intervention municipale et toute une législation spéciale à faire observer. Elle a mandat de constater les délits et les crimes ; de requérir la force militaire. Elle intervient dans la recette des deniers publics. Elle est appelée à maintenir et à faire respecter l'autorité de la loi civile parmi les nombreuses populations flottantes de tout sexe et de tout âge qui dans le Lazaret se succèdent trop souvent, au milieu de circonstances d'une haute gravité.

Le ressort de la Direction s'étend à tous les arrivages maritimes qui s'effectuent sur le littoral des départements des Bouches-du-Rhône et du Gard et à la surveillance sanitaire des parages étrangers en relation avec le port de Marseille.

Matériel de Service.

Au port de Marseille sont attachés un certain nombre de bateaux de remorquage, de servitude, de pontons, etc., qui ne sauraient être compris dans le chapitre *Navigation*. Cependant leur importance n'étant pas à dédaigner, au point de vue de la statistique générale, nous en faisons mentions ci-après.

Les chiffres sont établis à la date du 1er janvier 1876.

Bateaux et Chaloupes à vapeur.

Bateaux à aubes	Bateaux à hélice	Tonneaux de jauge	Force en chevaux
9	21	932	1.080

Embarcations de servitude.

Mahonnes	Chattes	Accons	Chaloupes	Gourses	Radeaux	Citernes	Totaux
135	146	56	14	79	249	6	685

Matériel divers.

1	Ponton-grue, levant.........	40.000k.
1	d° d°	25.000 »
1	d° élévateur.	
1	d° levant.........	20.000 »
2	d° d° chacun...	30.000 »
1	d° d°	5.000 »
4	Chalands clapets jaugeant ensemble..................	400tx
1	Ponton-grue, levant.........	15.000k.
1	d° d°	10.000 »
1	d° d°	5.000 »
21	Chalands et embarcations diverses jaugeant....	500tx
43	Dragues, clapets, bateaux et embarcations diverses.	
2,700	Bateaux de plaisance, de pêche, bateaux borneurs, etc.	
17	Chalands jaugeant ensemble..	1.800tx
1	Vapeur remorqueur.	

XXX. — NAVIGATION.

Malgré les doléances de certains écrivains qui veulent démontrer que la France est entrée dans la période décroissante et les plaintes de quelques armateurs qui cherchent à prouver que l'Etat ne fait plus rien pour la navigation, il nous serait aisé d'établir que ces craintes ne reposent sur aucun fondement sérieux.

Obligé de nous restreindre à ce qui concerne Marseille, nous allons mettre sous les yeux du lecteur des chiffres qui prouveront, ainsi que l'écrivait dernièrement M. Joseph Mathieu, que l'importance du port de Marseille est loin de décroître, et que bien qu'on

ait lieu de redouter le voisinage et la concurrence du port de Gênes, les effets de cette concurrence à son égard ne paraissent pas s'être fait sentir jusqu'ici.

Marseille est toujours le premier port de France et il sera certainement en mesure de lutter avec succès contre la concurrence étrangère, lorsque toutes ses grandes installations maritimes seront achevées et que de nouvelles améliorations auront été introduites dans tout ce qui peut être de nature à restreindre les frais de manipulation, d'embarquement, de débarquement et de magasinage des marchandises.

Le développement constant du port de Marseille est également lié à la question des tarifs de chemins de fer et la prospérité des compagnies ne saurait être séparée de celle de ce port. Les réseaux du midi de la France surtout verraient singulièrement s'amoindrir leur trafic, si elles négligeaient comme objectif le port de Marseille et laissaient dans un temps donné, au profit de l'Italie, transiter les marchandises provenant du Nord ou y allant, par les trouées du Saint-Gothard et du Mont-Cénis.

En l'état, les chiffres que nous allons fournir touchant le mouvement de la navigation du port de Marseille prouvent que ce port est le plus important non-seulement du littoral français de la Méditerranée, mais encore de la France entière, et que le Havre même, si considérable pourtant, ne saurait rivaliser avec lui.

Cette supériorité ne date pas d'hier, et si l'on veut bien se reporter à notre partie historique, on verra que de tout temps, sauf à des moments de révolution ou de changement de régime politique, il en a été ainsi.

Notre travail devient maintenant purement statistique : nous entrons dans le domaine des chiffres, mais nos documents sont aussi authentiques que possible et puisés aux meilleures sources.

Nous avons préféré les prendre dans les archives de la Douane plutôt que dans celles de la Chambre de Commerce, la marche adoptée par la Douane étant uniforme depuis de longues années et certains des termes employés par elle ayant une valeur plus accentuée que celle des autres branches de l'administration.

Ainsi par exemple, la Chambre de Commerce, la Marine et le Bureau du Port entendent par *cabotage*, non seulement toute navigation de France en France, mais aussi toute navigation entre le port de Marseille et un port quelconque de l'Europe ou de la Méditerranée ou de la côte du Maroc ; c'est le point de vue maritime. L'administration des Douanes ne le comprend point ainsi ; pour elle le cabotage est la navigation entre *ports français* seulement.

Au contraire, d'après la loi du 14 juin 1854, sont réputés, pour les gens de mer, voyages au long cours, ceux qui se font au-delà des limites ci-après déterminées :

Au Sud, le 30me degré de latitude nord ;

Au Nord, le 72me degré de latitude nord ;

A l'Ouest, le 15me degré de longitude du méridien de Paris.

(La loi n'a marqué aucune limite à l'Est, parce que cette limite est naturellement fixée par les terres ; elle n'a pas visé le canal de Suez qui n'était pas alors en exploitation. Cependant une partie de ce canal, et par conséquent la ville de Suez, est au Sud du parallèle de 30e degrés.)

La navigation au cabotage comprend donc tout le bassin de la Méditerranée y compris la mer Noire et toute mer intérieure, le canal de Suez, la côte du Maroc jusqu'au 30me degré de latitude Nord et toutes les mers d'Europe jusqu'au 72me degré de latitude Nord et au 15me degré de longitude Ouest.

Ainsi, les navires venant de la mer d'Azoff, du canal de Suez, d'un point quelconque de la Méditerranée, de Mogador et même d'Agadir (côte du Maroc) ou allant vers ces pays, sont des caboteurs. De même les navires venant d'un point quelconque du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, y compris les îles qui en font partie géographiquement, d'un port de la mer du Nord, de la Baltique ou d'un point quelconque du royaume de Suède et Norvége, et en doublant le cap Nord, qui est le point le plus septentrional de l'Europe, d'Arkhangel dans la mer Blanche, ou allant dans ces pays, sont des caboteurs.

Par contre, les navires venant d'un point quelconque de la mer Rouge, des îles Canaries, Madère, Açores, Islande et tous pays au delà sont des longs courriers.

Nous devions faire cette remarque avant de présenter nos chiffres, ceux-ci pouvant être comparés avec d'autres puisés ailleurs.

Etablissons d'abord quelques données générales et moyennes calculées pour différentes époques. Elles montreront suffisamment l'accroissement suivi du mouvement général de la navigation à l'entrée.

Périodes	Navires	Tonnage
De 1825 à 1831	5.788	447.080
De 1832 à 1839	7.047	650.203
De 1844 à 1849	9.104	1.038.999
De 1850 à 1854	8.148	998.550
De 1866 à 1870	9.878	2.119.092
De 1871 à 1876	8.741	2.371.359

L'augmentation est évidente pour le nombre de tonneaux de jauge, ce qui compense la diminution du nombre des navires.

Il faut s'attendre à une accentuation plus

sensible pour l'avenir dans ce mouvement de bascule. Le nombre des navires diminuera forcément, tandis que le tonnage augmentera. La raison en est simple. On ne construit presque que des navires d'une grande portée d'une part, et de l'autre les bateaux à vapeur vont toujours en augmentant, ainsi que nous le démontrerons plus loin.

Nous avons cru utile de grouper dans les deux tableaux ci-près tout ce qui est relatif au mouvement général de la navigation pendant dix ans, pour l'ensemble, et pendant cinq ans pour le mouvement de provenance et de destination.

Ainsi groupés, les chiffres n'ont pas besoin d'être expliqués ou commentés.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA NAVIGATION DU PORT DE MARSEILLE DE 1866 A 1876

ENTRÉE : NAVIRES CHARGÉS ET SUR LEST				SORTIE : NAVIRES CHARGÉS ET SUR LEST			
Années	Navires	Tonnage	Equipage	Années	Navires	Tonnage	Equipage
1866	9.012	1.770.822	115.473	1866	8.472	1.739.624	110.579
1867	9.373	2.006.244	127.292	1867	9.252	2.006.607	126.288
1868	11.691	2.416.310	155.073	1868	11.687	2.419.265	153.799
1869	10.281	2.218.503	147.199	1869	9.681	2.161.648	138.858
1870	9.033	2.183.582	135.837	1770	9.120	2.189.105	132.366
1871	8.771	2.203.542	127.436	1871	8.886	2.224.935	125.840
1872	8.585	2.245.013	133.151	1872	9.099	2.289.903	135.800
1873	9.208	2.460.672	137.347	1873	9.641	2.517.889	144.866
1874	8.369	2.403.206	135.509	1874	8.797	2.578.275	148.243
1875	8.770	2.544.261	140.303	1875	8.683	2.519.865	138.627

Mais avant de poursuivre nos relevés statistiques exclusivement relatifs à Marseille, il n'est pas, croyons-nous, sans quelque utilité de montrer le mouvement général de la navigation du port du Havre pendant ces dernières années, pour qu'on puisse le comparer à celui de Marseille.

Nous agirons de la même manière quand nous nous occuperons du mouvement des marchandises.

Il ne sera pas difficile de remarquer que l'avantage reste à Marseille, malgré le voisinage de Paris et les relations très-marquées qui unissent le Havre à la capitale et nonobstant tous les travaux d'amélioration et d'agrandissement que l'on a exécutés au Havre.

Ainsi qu'à Marseille, dans cette ville, des rues nouvelles ont été tracées, de nombreuses constructions ont été commencées, mais comme à Marseille aussi, le Havre attend le moment propice de couvrir de maisons les vastes terrains qu'il a disposés pour les recevoir.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA NAVIGATION DU PORT DU HAVRE DE 1870 A 1875

ENTRÉE : NAVIRES CHARGÉS ET SUR LEST				SORTIE : NAVIRES CHARGÉS ET SUR LEST			
Années	Navires	Tonnage	Equipage	Années	Navires	Tonnage	Equipage
1870	5.739	1.432.650	75.031	1870	5.713	1.387.756	72.293
1871	6.263	1.314.903	69.535	1871	6.088	1.260.208	68.467
1872	5.460	1.405.731	70.814	1872	5.732	1.449.381	73.797
1873	5.886	1.454.559	70.031	1873	5.885	1.459.976	70.548
1874	6.004	1.664.280	70.306	1874	6.065	1.711.165	81.947

BULLETIN, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, DU MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DE 1871 A 1876

Années	Entrée																	
	Navires chargés									Navires sur lest								
	Français			Étrangers						Français			Étrangers					
				Portant pavillon du pays d'où ils viennent			Autres pavillons						Portant pavillon du pays d'où ils viennent			Autres pavillons		
	Nombre de navires	Tonnage	Equipage	Nombre de navires	Tonnage	Equipage	Nombre de navires	Tonnage	Equipage	Nombre de navires	Tonnage	Equipage	Nombre de navires	Tonnage	Equipage	Nombre de navires	Tonnage	Equipage
1871	4674	1209276	77263	1797	324596	23167	1840	565433	22663	446	99321	4210	24	3394	266	40	8985	406
1872	5029	1414124	90196	1948	342766	22487	1146	359857	14527	427	116329	5606	23	5515	252	68	16071	802
1873	5132	1495027	90364	2297	397658	23990	1446	493835	19387	337	65973	3555	14	6595	260	33	8946	343
1874	5001	1538661	93897	1792	331171	20126	1351	498465	19500	312	23663	1951	37	8535	435	75	19432	806
1875	5290	1625853	98037	1771	338480	19619	1409	525297	19647	214	27375	1594	39	13771	785	47	13485	621
	Sortie																	
1871	4687	1229356	78007	1420	270223	19383	609	190250	8162	545	121807	6238	525	87320	5106	1023	330947	11765
1872	4524	1355691	86076	1406	246317	18322	749	242711	9356	948	172961	9177	556	89778	5110	551	164225	6108
1873	4619	1408619	85732	1249	249893	16598	798	260569	9935	830	157757	8830	730	104346	6479	896	249760	9604
1874	4438	1437974	90264	1258	226883	17183	711	244484	9416	787	116518	6646	536	85234	4856	903	309821	10865
1875	4549	1503841	92531	1279	304814	16752	623	219995	8287	877	123960	6398	664	112028	6343	691	255227	8316

ENTRÉE	1873			1874		
	NAVIRES	TONNAGE	ÉQUIPAGE	NAVIRES	TONNAGE	ÉQUIPAGE
Russie. Mer Baltique	»	»	»	40	13.893	442
Russie. Mer Noire	»	»	»	398	191.626	6.750
Suède	»	»	»	20	6.897	220
Norvége	»	»	»	2	896	20
Danemarck	»	»	»	5	2.238	81
Angleterre	193	98.955	4.152	191	95.645	3.984
Allemagne	3	1.608	55	1	135	7
Pays-Bas	2	1.032	41	8	6.304	215
Portugal	16	4.413	222	16	4.319	214
Espagne	1.111	183.707	13.358	784	183.600	11.886
Autriche	82	24.546	979	88	25.099	956
Italie	1.610	300.288	21.331	1.449	260.091	18.130
Possessions Angl. de la Médit.	3	1.823	88	1	162	8
Grèce	25	5.754	277	15	3.071	149
Turquie	682	306.041	14.300	478	239.268	11.708
Egypte	130	90.366	4.906	119	86.290	4.525
Etats barbaresques	66	10.957	657	58	9.490	584
Côte occidentale d'Afrique	55	16.830	627	118	35.030	1.239
Afrique Anglaise. Côte occid.	74	27.484	899	87	32.572	1.079
Afrique Anglaise. Côte orient	9	4.766	183	3	1.383	48
Autres pays d'Afrique	12	3.798	147	14	4.272	168
Indes Anglaises	50	27.897	1.055	89	57.600	2.007
Indes Hollandaises	2	1.226	28	7	5.208	166
Japon	1	1.767	80	24	50.576	2.305
Chine	25	47.203	1.990	3	4.512	191
Cochinchine	3	1.320	45	10	4.050	132
Etats-Unis, Océan Atlantique	79	30.875	747	57	25.725	644
Mexique	7	2.089	71	22	5.519	232
Venezuela et Nouv. Grenade	24	4.507	218	21	3.999	197
Brésil	59	14.314	622	33	9.161	457
Uruguay	15	5.259	199	10	4.587	242
Rio de la Plata	43	42.278	2.537	42	44.130	2.884
Pérou et Equateur	6	3.236	80	4	1.936	58
Haïti et Bolivie	9	2.007	92	11	2.960	127
Amérique Espagnole	43	10.090	524	48	11.198	602
Amérique Anglaise	1	301	14	6	2.261	62
Amérique Hollandaise	1	136	9	2	343	16
Saint-Thomas	»	»	»	1	219	11
Réunion	9	3.754	128	15	6.675	225
Guyane Française	3	663	34	5	1.174	55
Martinique	25	7.144	286	26	7.813	304
Guadeloupe	25	7.749	303	22	5.678	261
Algérie	856	438.667	25.378	869	462.972	28.059
Sénégal. Saint-Louis	11	1.986	96	26	6.179	278
Sénégal. Gorée	67	20.773	741	34	12.070	402
Ste-Marie de Madag. et Mayotte	3	1.192	39	2	525	28
Indes Françaises	11	5.604	167	3	1.137	40
Pêche de la Morue	44	6.813	1.247	45	6.942	1.701
	6.074	1.990.467	106.602	5.332	1.947.280	104.166

SORTIE	1873			1874		
	NAVIRES	TONNAGE	ÉQUIPAGE	NAVIRES	TONNAGE	ÉQUIPAGE
Russie. Mer Baltique......	6	1.460	57	9	2.623	93
Russie. Mer Noire.........	83	36.259	1365	90	33.445	1.246
Suède.	2	595	22	2	305	15
Norvège	2	591	19	4	1.274	42
Danemarck.....	1	408	12	1	444	15
Angleterre................	79	48.059	2.267	87	53.032	2.428
Allemagne.................	7	3.398	115	5	1.322	57
Pays-Bas..................	11	7.813	298	13	11.266	386
Belgique.....	5	2.884	90	»	»	»
Portugal	13	4.147	189	8	2.301	86
Espagne	1.050	211.446	14.148	827	230.887	13.669
Autriche	42	9.578	438	31	9.426	342
Italie...........	1.856	416.533	28.401	1.870	429.788	28.427
Possess. Angl. de la Méditer.	280	45.190	2.454	201	33.582	1.862
Grèce.....................	85	17.981	829	70	15.898	672
Turquie...	666	300.983	13.967	642	312.052	13.832
Egypte....................	173	96.199	4.948	171	104.054	5.383
Etats barbaresques........ .	122	39.913	2.741	103	41.778	2.853
Côte Occidentale d'Afrique...	22	6.366	239	53	15.495	533
Afrique Angl. Côte occident	87	32.292	1.060	111	39.112	1.305
Afrique Angl. Côte orientale	10	4.413	181	12	5.378	166
Autres pays d'Afrique.......	9	3.438	120	11	3.373	131
Indes Anglaises...........	1	1.154	25	1	687	70
Philippines	»	»	»	1	148	17
Japon....................	4	2.937	118	3	5.844	300
Chine.....................	25	47.245	2.482	24	49.979	2.340
Cochinchine et royau. de Siam	2	954	30	4	1.856	54
Etats-Unis. Océan atlantiq.	68	37.778	1.211	73	43.713	1.417
Etats-Unis. Océan pacifique	6	2.794	82	4	2.062	60
Mexique..................	8	2.045	87	16	3.858	169
Nouvelle Grenade..........	1	165	7	1	263	10
Venezuela.................	14	2.581	129	13	2.430	117
Brésil....................	49	15.517	632	35	12.116	447
Urugay	39	17.071	570	38	16.839	464
Rio de la Plata...........	104	63.729	3.065	72	52.714	2.800
Equateur et Bolivie.........	1	248	10	3	549	24
Chili....................	5	2.319	72	2	830	29
Haïti.....................	13	2.672	120	10	1.971	105
Possess. Espagnol. d'Amér.	38	14.322	384	31	10.868	323
Possess. Anglaises d'Amér.	7	3.831	110	14	7.152	189
Saint-Thomas..............	2	496	17	5	1.039	48
Possess. Holland. d'Amérique	3	569	28	3	507	26
Réunion...................	13	6.032	222	15	5.963	215
Guyane Française..........	11	2.627	124	13	3.360	142
Martinique............	34	9.111	371	31	8.458	332
Guadeloupe	19	5.843	226	19	5.614	211
Algérie...................	933	442.933	25.743	1.009	488.290	29.950
Sénégal. Saint-Louis......	12	2 503	113	22	4.787	220
Sénégal. Gorée.........	55	18.832	651	50	17.580	601
Ste-Marie-Madag. et Mayotte.	1	226	12	4	1.177	55
Pêche de la Morue..........	2	370	16	15	2.331	147
	6.081	1.996 850	110.617	5.852	2.099.820	114.445

Le tableau qui suit est exclusivement relatif à l'année 1875.

Il nous a paru de quelque utilité de grouper le nombre des navires seulement, sans tenir compte du tonnage et des hommes d'équipage.

Cette manière de procéder rendra plus sensible l'importance que présente le pavillon de chacune des puissances d'où viennent les navires. Le terme de *nationaux* employé par nous équivaut à celui de : *portant pavillon de la nation d'où ils arrivent.*

BULLETIN PAR PAYS DE PROVENANCE DU MOUVEMENT DE LA NAVIGATION (navires à voile et à vapeur) PENDANT L'ANNÉE 1875.

NOMS DES ÉTATS D'OU VIENNENT LES NAVIRES	NAVIRES CHARGÉS			NAVIRES SUR LEST		
	Français	Nationaux	Tiers	Français	Nationaux	Tiers
Russie { Baltique et mer Blanche	»	4	32	»	»	»
Russie { Mer Noire	41	46	539	»	»	»
Suède	»	6	5	»	»	»
Norwége	»	1	»	»	»	»
Danemarck	»	»	2	»	»	»
Angleterre	74	74	23	1	»	»
Allemagne	»	18	»	»	»	»
Pay-Bas	»	9	1	»	»	»
Portugal	3	2	2	»	»	»
Espagne	176	293	88	9	31	10
Autriche	1	34	34	3	»	»
Italie	267	1.129	13	10	8	13
Possess. Angl. de la Méditerr. (Malte, etc)	3	»	1	»	»	»
Grèce et ses îles de l'Archipel	2	12	»	»	»	»
Turquie et ses îles de l'Archipel	143	12	306	»	»	»
Egypte	94	»	25	»	»	»
Etats barbaresques	29	1	19	»	»	»
Côte occident. d'Afr. (Sénégal non compris)	24	»	38	»	»	»
Posses. angl. d'Afrique. { Côte occid. et Cap de B.-Espé.	66	4	26	»	»	»
Posses. angl. d'Afrique. { Partie orient. et île Maurice.	1	»	»	»	»	»
Autres pays d'Afr. (y compris Madagascar).	17	»	1	»	»	»
Indes : possessions { Anglaises	43	31	37	»	»	»
Indes : possessions { Hollandaises	1	2	7	»	»	»
Japon	26	»	»	»	»	»
Cochinchine et royaume de Siam	3	»	2	»	»	»
Iles de l'Océanie (et îles Marquises)	»	»	1	»	»	»
Etats-Unis : Océan Atlantique	4	16	24	»	»	»
Mexique	16	1	1	»	»	»
Vénézuela	10	1	6	»	»	»
Brésil	2	»	25	»	»	»
Uruguay (Montevideo)	1	1	11	»	»	»
Rio de la Plata (Buenos-Ayres)	13	2	11	»	»	»
Pérou (Bas-Pérou)	2	»	»	»	»	»
Haïti	13	1	1	»	»	»
Possessions d'Amérique. { Espagnoles	7	70	3	»	»	»
Possessions d'Amérique. { Anglaises. { Du Nord	»	1	»	»	»	»
Possessions d'Amérique. { Anglaises. { Autres, y compris les Antilles.	»	»	1	»	»	»
Possessions d'Amérique. { Hollandaises	1	»	»	»	»	»
	1.083	1.771	1.285	23	39	23

L'observation placée en tête du tableau précédent peut-être répétée à propos de celui-ci. Il s'agit de faire ressortir les rapports directs qu'entretiennent avec chaque Etat les navires portant pavillon de la puissance dans les ports de laquelle ils se rendent.

BULLETIN PAR PAYS DE DESTINATION DU MOUVEMENT DE LA NAVIGATION (navires à voiles et à vapeur) PENDANT L'ANNÉE 1875.

NOMS DES ÉTATS OU VONT LES NAVIRES	NAVIRES CHARGÉS			NAVIRES SUR LEST		
	Français	Nationaux	Tiers	Français	Nationaux	Tiers
Russie { Baltique et mer Blanche	»	3	6	»	1	2
Russie { Mer Noire	44	5	43	»	16	114
Suède	»	1	»	»	2	»
Norwège	»	»	»	»	3	»
Angleterre	34	57	18	»	3	1
Allemagne	»	18	»	1	7	2
Pays-Bas	2	13	1	»	»	»
Belgique	1	»	1	»	»	»
Portugal	1	2	2	1	»	4
Espagne	119	242	24	23	170	62
Autriche	1	8	9	1	17	11
Italie	510	851	28	36	417	68
Possess. angl. de la Méditerranée (Malte etc)	39	1	10	»	5	22
Grèce et ses îles de l'Archipel	2	49	4	1	16	2
Turquie et ses îles de l'Archipel	141	7	206	4	2	272
Egypte	86	»	50	1	»	8
Etats barbaresques	75	1	15	»	»	5
Côte occid. d'Af. (Sénégal non compris)	3	»	9	»	»	10
Possess. ang. d'Afrique. { Côte occid. et Cap. de B.-Esp.	63	6	14	8	2	14
Possess. ang. d'Afrique. { Partie orient. et île Maurice	6	»	»	»	»	»
Autres pays d'Afr. (y compris Madagascar)	8	»	»	1	»	»
Indes : possessions { anglaises	7	»	2	1	»	»
Indes : possessions { hollandaises	1	»	»	»	»	»
Japon	5	»	»	»	»	»
Chine	21	»	»	»	»	»
Iles de l'Océanie	3	»	»	»	»	1
Etats-Unis { Océan Atlantique	8	4	43	2	2	19
Etats-Unis { Océan Pacifique	1	»	2	»	»	»
Mexique	4	1	»	»	»	»
Vénézuela	10	»	6	»	»	»
Brésil	23	»	21	2	»	4
Uruguay (Montevideo)	9	»	10	»	»	»
Rio-de-la-Plata (Buenes-Ayres)	18	1	17	2	»	1
Equateur	»	»	2	»	»	»
Pérou (Bas-Pérou)	1	»	»	1	»	1
Bolivie (Haut-Pérou)	»	»	1	»	»	»
Chili	2	»	»	»	»	»
Haïti	14	»	3	»	»	»
Possessions d'Amérique. { Espagnoles	7	6	10	1	1	»
Possessions d'Amérique. { Anglaises. { du Nord	1	3	»	»	»	1
Possessions d'Amérique. { Anglaises. { Autres, y compris les Antilles	»	»	»	»	»	1
Possessions d'Amérique. { Danoises (Saint-Thomas)	3	»	1	»	»	2
Possessions d'Amérique. { Hollandaises	»	»	2	»	»	»
	1.273	1.279	560	86	664	627

Les deux tableaux qui suivent résument le mouvement de la navigation entre Marseille et les colonies françaises.

Dans le premier l'Algérie se trouve comprise. Dans le second figurent seulement les chiffres relatifs à l'Algérie. On pourra ainsi se rendre compte de l'importance des relations suivies que Marseille entretient avec l'Afrique française et qui deviennent de jour en jour plus considérables.

NAVIGATION AVEC L'ALGÉRIE ET LES COLONIES FRANÇAISES RÉUNIES

(ENTRÉE)

ANNÉES	NAVIRES CHARGÉS				ANNÉES	NAVIRES SUR LEST			
	FRANÇAIS		ÉTRANGERS			FRANÇAIS		ÉTRANGERS	
	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage		Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
1871	817	373.901	28	5.600	1871	3	538	»	»
1872	1.036	479.941	38	13.359	1872	»	»	»	»
1873	993	472.655	59	20.431	1873	1	907	1	352
1874	1.007	502 841	91	22.304	1874	»	»	»	»
1875	1.017	520.045	95	32.487	1875	»	»	7	1.522
(SORTIE)									
1871	885	591.507	43	7.030	1871	43	11.321	»	»
1872	1 010	459.057	23	6 441	1872	89	21.705	36	9.746
1873	943	441.697	68	20.230	1873	25	9.060	44	17.490
1874	1.015	486.012	68	14 455	1874	55	25 140	74	21.519
1875	984	488.021	59	10.423	1875	48	18.330	58	22.110

NAVIGAAION AVEC L'ALGÉRIE SEULE

(ENTRÉE)

ANNÉES	NAVIRES CHARGÉS				ANNÉES	NAVIRES SUR LEST			
	FRANÇAIS		ÉTRANGERS			FRANÇAIS		ÉTRANGERS	
	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage		Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
1871	701	344.676	19	2.915	1871	3	538	1	526
1872	895	443.036	32	11.467	1872	»	»	2	632
1873	821	423.811	34	13.949	1873	1	907	»	»
1874	848	459.148	21	3 824	1874	»	»	»	»
1875	830	464.512	28	10.028	1875	»	»	2	105
(SORTIE)									
1871	753	350.670	41	6.592	1871	22	4.960	11	2.586
1872	888	423.368	19	5.252	1872	83	19.766	34	9.016
1873	829	404.962	39	12.517	1873	25	9.060	40	16.394
1874	883	445.644	32	5.096	1874	43	22.139	51	15.411
1875	853	441.673	40	4.649	1875	41	15.988	41	17.364

Notre but, en présentant des chiffres afférents aux années 1874 et 1875 est d'indiquer nominativement chacune des colonies ou des établissements avec lesquels Marseille continue à avoir des relations suivies.

On remarquera que la Martinique figure en tête de toutes ces possessions françaises. Et à ce sujet il n'est pas inutile de rappeler que celle-ci a été colonisée par un marseillais, le fameux Roux de Corse, qui a tenu une si grande place à Marseille au milieu du siècle dernier.

NAVIGATION AVEC LES COLONIES ET LES COMPTOIRS FRANÇAIS DANS L'INDE, EN 1874.

	NAVIRES	TONNAGE	EQUIPAGE
(ENTRÉE)			
Réunion	15	6.675	225
Guyane française	5	1.174	55
Martinique	26	7.813	304
Guadeloupe	22	5.678	261
Sénégal	60	18.249	680
Ste-Marie de Madagascar, Mayotte et Nossi-Bé	2	525	28
Etablissements dans l'Inde	3	1.137	40
	133	41.251	1.593
(SORTIE)			
Réunion	15	5.963	215
Guyane française	13	3.360	142
Martinique	31	8.458	352
Guadeloupe	19	5.614	211
Sénégal	61	19.411	711
Ste-Marie de Madagascar, Mayotte et Nossi-Bé	3	842	45
Etablissements dans l'Inde	1	335	10
	143	43 983	1.686

NAVIGATION AVEC LES COLONIES ET LES COMPTOIRS FRANÇAIS DANS L'INDE, PENDANT L'ANNÉE 1875

(ENTRÉE)

POSSESSIONS D'OU VIENNENT LES NAVIRES	NAVIRES CHARGÉS			NAVIRES SUR LEST		
	Français	Nationaux	Tiers	Français	Nationaux	Tiers
Réunion	8	»	»	»	»	»
Guyane française	6	»	1	»	»	»
Martinique	46	»	2	»	»	»
Guadeloupe	35	»	12	»	»	»
Sénégal { Saint-Louis	7	»	4	»	»	»
Sénégal { Gorée et ses dépendances	42	»	45	»	»	5
Ste-Marie de Madag., Mayotte et Nossi-Bé	»	»	»	»	»	»
Etablissements français dans l'Inde	10	»	3	»	»	»
Cochinchine	»	»	»	»	»	»
	154	»	67	»	»	5

NAVIGATION AVEC LES COLONIES ET LES COMPTOIRS FRANÇAIS DANS L'INDE, PENDANT L'ANNÉE 1875

(SORTIE)

POSSESSIONS OU VONT LES NAVIRES	NAVIRES CHARGÉS			NAVIRES SUR LEST		
	Français	Nationaux	Tiers	Français	Nationaux	Tiers
Réunion	16	»	»	»	»	»
Guyane française	15	»	»	»	»	»
Martinique	30	»	»	»	»	»
Guadeloupe	19	»	»	»	»	»
Sénégal { Saint-Louis	8	»	3	»	»	»
Sénégal { Gorée et ses dépendances	36	»	16	5	»	17
Sᵗᵉ-Marie de Madagas. Mayotte et Nossi-Bé	2	»	»	»	»	»
Etablissements français dans l'Inde	»	»	»	1	»	»
Cochinchine	4	»	»	»	»	»
	126	»	19	5	»	17

L'examen des chiffres relatifs à plusieurs années établit une grande diminution dans le mouvement de la marine à voile. Le tonnage des navires à l'entrée seulement qui, en 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, avaient atteint régulièrement un million de tonneaux en chiffres ronds, est tombé au dessous de 900,000 en 1872, 1873 et 1874.

Il est évident, au dire de la Chambre de Commerce de Marseille, que le champ réservé a la navigation à voiles se resserre chaque jour davantage. Le cabotage à voiles est presque complètement détruit par la concurrence des bateaux à vapeur, et cette concurrence se fait sentir de plus en plus vive pour le long-cours.

Les steamers qui partent de Marseille pour l'Amérique du Sud, ainsi que les événements politiques qui se sont produits à la Plata, et la crise commerciale qui a suivi, ont enlevé aux voiliers un de leurs principaux éléments de fret de sortie. Quant aux frets de retour de l'Inde, ils ont été en grande partie accaparés par les vapeurs anglais qui, faute d'emploi ailleurs, s'étaient dirigés à l'aventure sur cette partie du monde et ont accepté pour leur retour des frets réduits au delà de toutes proportions.

Comme conséquence de cet état de choses, nous constaterons que le nombre des navires à voiles inscrits au port de Marseille va toujours en diminuant. Mais le mal n'atteint pas Marseille seulement.

Il est présumable que le tonnage des navires à voiles décroîtra encore davantage. Mais c'est là une condition forcée par la transformation de la marine à voiles en marine à vapeur. C'est la loi du progrès.

La marine à voiles subit, en ce moment, la crise que les transports par messageries et par charrettes ont eu à traverser à l'apparition des chemins de fer. Ce n'est pas seulement la marine à voiles française qui souffre de cette crise mais bien toutes les marines à voiles du monde, et les plaintes de la marine à vapeur elle-même viennent se mêler à celles de la marine à voiles. Le nœud de la question est tout simplement dans le tonnage trop considérable de toutes les marines réunies pour un transport de frets trop restreint.

Ces chiffres viennent à l'appui de l'augmentation constante que nous signalons, car ils indiquent l'accroissement dans le nombre et la jauge des bateaux à vapeur. Néanmoins il faut dire que pour la navigation à vapeur, faite pour la plus grande par des Compagnies ayant des services réguliers, les vapeurs se succèdent à intervalles déterminés, qu'ils soient vides ou pleins. On ne peut donc pas induire rigoureusement de la prospérité de cette navigation par le nombre de tonneaux de jauge indiqués à l'entrée ou à la sortie.

Les relevés de 1871 à 1876 donnent pour les *entrées et les sorties réunies* les résultats suivants :

1871	4322	navires	jaugeant	1887359	ton.
1872	4402	»	»	2115046	»
1873	4398	»	»	2377556	»
1874	4589	»	»	2653822	»
1875	4536	»	»	2701393	»

BULLETIN DU MOUVEMENT DE LA GRANDE NAVIGATION A VAPEUR PENDANT LES ANNÉES 1874 et 1875

NOMS DES PUISSANCES	1874				1875			
	ENTRÉE		SORTIE		ENTRÉE		SORTIE	
	NAVIRES	TONNAGE	NAVIRES	TONNAGE	NAVIRES	TONNAGE	NAVIRES	TONNAGE
Russie, Mer Noire	127	104.578	19	13.941	461	154.316	82	82.462
— Mer Baltique	»	»	1	624	»	»	1	317
Angleterre	86	70.538	51	44.296	76	73.469	69	62.105
Pays-Bas	8	6.504	13	11.266	7	5.480	14	11.463
Portugal	6	2.650	2	999	2	909	1	651
Espagne	304	116.896	362	153.600	268	115.047	291	125.638
Autriche et Allemagne	2	1.432	1	944	24	12.244	25	16.745
Italie	370	128.734	708	266.736	340	107.923	712	276.042
Grèce	1	657	2	1.150	»	»	»	»
Turquie	208	170.575	252	201 180	156	124.920	205	164.718
Possessions angl. de la Méditerr.	»	»	24	9.731	4	1.064	18	6.979
Egypte	85	76.139	89	82.199	97	94.583	85	81.286
États Barbaresques	13	3.893	56	35.071	17	5.791	65	37.035
Indes Anglaises	35	31.583	1	687	58	61.000	3	2.268
— Hollandaises	3	3.721	»	»	5	4.796	1	727
Philippines	»	»	1	148	6	4.236	4	2.428
Japon	24	50.576	3	5.844	26	55.992	5	11.183
Chine	2	4.245	24	49.979	»	»	21	45.740
États-Unis, Océan Atlantique	»	»	17	19.773	»	»	17	23.209
Brésil	2	2.837	1	1.751	2	1.955	1	1.520
Urugay	2	2.345	»	»	»	»	»	»
Rio de la Plata	37	42.905	25	31.046	18	23.721	11	18.361
Algérie	806	452.062	815	450.049	820	429.208	832	453.182
Mayotte, Nossi-Bé et Gorée	»	»	1	138	2	1.366	»	»
Total pour 1874	2.121	1.272.670	2.468	1.381.152	2.072	1 278.021	2.464	1.423.372

Ce serait donner de la navigation du port de Marseille une idée très incomplète que de ne pas indiquer exactement le nombre des navires étrangers qui le fréquentent. Les deux tableaux suivant sont destinés à présenter ces résultats. Le premier relatif a 1875 sera suffisant pour établir la proportion et l'importance de chaque pavillon étranger, les chiffres, à peu de chose près, étant identiques chaque année.

On remarquera la relation qui existe entre le nombre des navires de certaines nations et le nombre des habitants de ces mêmes nations domiciliés à Marseille.

Ces chiffres sont frappants surtout en ce qui concerne les Italiens, les Espagnols, les Allemands, les Grecs et les Anglais. On peut à ce sujet consulter les chiffres des *nationalités* relevés lors du recensement de 1872 (pages 5 et 6).

BULLETIN PAR PAVILLON DU MOUVEMENT DE LA NAVIGATION ÉTRANGÈRE (navires à voiles et à vapeur) PENDANT L'ANNÉE 1875.

PAVILLONS ÉTRANGERS	ENTRÉE				SORTIE			
	NAVIRES CHARGÉS		NAVIRES SUR LEST		NAVIRES CHARGÉS		NAVIRES SUR LEST	
	Nombre de navires	Tonnage	Nombre de navires	Tonnage	Nombre de navires	Tonnage	Nombre de navires	Tonnage
Russe	61	25.946	»	»	13	6.672	41	16.125
Suédois	21	8.045	6	2.105	19	7.900	11	4.796
Norwégien	47	16.527	»	»	22	8.332	33	12.254
Danois	4	987	»	»	3	581	2	633
Anglais	224	147.451	8	4.521	137	92.271	115	69.452
Allemand	52	22.556	»	»	26	13.613	21	6.504
Hollandais	19	10.936	1	398	17	11.262	5	1.405
Belge	1	1.113	»	»	»	»	1	1.113
Portugais	4	1.611	1	83	4	1.040	»	»
Espagnol	383	72.135	33	11.068	259	55.088	182	30.679
Autrichien	177	64.341	»	»	88	34.040	78	27.571
Italien	1.606	335.007	12	3.597	1.007	221.997	577	111.692
Grec	414	101.175	1	140	219	51.377	211	54.623
Turc	15	2.916	»	»	8	1.425	3	844
Egyptien	»	»	»	»	»	»	»	»
Américain	19	10.265	»	»	8	3.728	10	5.996
Mexicain	1	174	»	»	1	174	»	»
Brésilien	»	»	»	»	»	»	»	»
Haïtien	1	160	»	»	»	»	»	»
Argentin	2	2.167	»	»	3	2.561	»	»
Monégasque	2	828	»	»	2	828	1	414
Oriental	1	207	»	»	1	207	»	»
Tunisien	1	40	»	»	1	40	»	»
Vénézuélien	1	183	»	»	1	183	»	»
TOTAL	3.056	825.170	62	21.912	1.839	513.319	1.291	344.101

Nous clôturons cette série de tableaux par le *Mouvement général du cabotage* de 1871 à 1876. Ces données seraient suffisantes pour démontrer que ce genre de navigation est en pleine prospérité si l'on ne savait que les navires sont rarement chargés à fond.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION ÉTRANGÈRE (NAVIRES A VOILES ET A VAPEUR) DE 1871 à 1876.

ANNÉES	ENTRÉE						SORTIE					
	NAVIRES CHARGÉS			NAVIRES SUR LEST			NAVIRES CHARGÉS			NAVIRES SUR LEST		
	Navires	Tonnage	Equipage	Navires	Tonnage	Equipage	Navires	Tonnage	Equipage	Navires	Tonnage	Equipage
1871	3585	880028	45228	37	8691	463	1970	449892	26911	1488	404459	16132
1872	3032	685546	35933	51	15023	657	2119	479918	27163	1044	238747	10431
1873	3658	868423	42194	21	10461	352	1924	482945	25233	1558	332636	15236
1874	3001	799155	38024	64	19423	798	1880	490106	25806	1343	367738	14697
1875	3056	825170	37621	62	21912	1134	1839	513319	24480	1291	344101	13867

MOUVEMENT GÉNÉRAL DU CABOTAGE (NAVIRES A VOILES ET A VAPEUR) DE 1871 à 1876.

ANNÉES	NAVIRES FRANÇAIS								NAVIRES ÉTRANGERS							
	ENTRÉE				SORTIE				ENTRÉE				SORTIE			
	CHARGÉS		SUR LEST		CHARGÉS		SUR LEST		CHARGÉS		SUR LEST		CHARGÉS		SUR LEST	
	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
1871	2.490	326.901	435	96.850	2 656	361.014	423	88.835	24	4.301	26	3.162	16	3.551	45	10.062
1872	2.741	379.544	421	115.408	2.355	356 145	769	130.784	24	3.718	38	5.931	13	2.669	27	5.510
1873	2.809	413.084	325	57.121	2.345	338.792	613	84.085	26	2.639	25	4.728	55	7 287	24	3.980
1874	2.738	435.931	299	19.995	2.121	301.227	617	47.263	51	8.177	48	8.544	21	2.806	22	5.798
1875	3.190	494.710	191	19.049	2.292	350.214	743	60.766	29	6.120	17	3.822	4	1.067	6	1.044

Effectif de la marine marchande du port de Marseille

D'après les relevés de la Douane, la situation de la marine de Marseille, au 1er janvier 1875, était la suivante :

Navires à voiles :	530 jaug.	80041 tx ayant	3938 hom. d'éq.
Navires à vapeur :	204 »	116580 »	5547 »
Totaux...	734	196621	9483

Ces derniers représentaient une force totale de 36293 chevaux.

En divisant ces chiffres, on trouvait ainsi l'emploi de tous ces navires :

Voiliers	Nombre	Tonnage	Equipage
Service du Port..	18	131	100
Petite Pêche.....	193	728	781
Petit Cabotage..	78	3.438	254
Grand Cabotage.	46	5.794	305
Long-Cours....	190	69.884	2.494
	525	79.975	3.934
Non employés...	5	66	4
	530	80.041	3.938

Vapeurs	Nombre	Tonnage	Equipage
Remorquage....	41	1.254	199
Petit Cabotage..	11	2.096	138
Grand Cabotage.	102	60.574	2.967
Long-cours.....	36	47.129	2.229
	190	111.053	5.533
Non employés..	14	5 527	14
	204	116.580	5.547

Catégories	Navires	Chevaux
De 200 chevaux et au-dessus.	76	25.685
100 » à 200 chev..	55	7.195
60 » 100 »	28	2.195
30 » 60 »	18	814
Moins de 30 chevaux......	27	404
Totaux égaux......	204	36.293

Voici maintenant le chiffre de l'effectif au 1er janvier 1876.

Navires à voiles en bois	515	73.385	ton.
» » en fer.	9	4.013	»
Navires à vapeur en bois	26	737	»
» » en fer.	182	120.186	»
Navires......	732	198.321	»

La marine à voiles au 1er Janvier 1876, représentait donc un effectif de 524 navires jaugeant 77,398 tonneaux.

En voici le classement par catégorie :

Au-dessous de....		30	ton. :	262	nav.	1.852	ton.
Jaug. de	30 à	50	»	5	»	202	»
» de	50 à	60	»	6	»	338	»
» de	60 à	100	»	35	»	2.714	»
» de	100 à	200	»	41	»	5.839	»
» de	200 à	300	»	59	»	14.806	»
» de	300 à	400	»	52	»	17.528	»
» de	400 à	500	»	34	»	15.135	»
» de	500 à	600	»	12	»	6.588	»
» de	600 à	700	»	12	»	7.824	»
» de	700 à	800	»	4	»	2.907	»
» de	800 à	1000	»	2	»	1.665	»
Totaux......				524	»	77.398	»

L'emploi, en 1875, de cette flotte commerciale a été :

Petite Pêche...	193	nav.	jaug.	737	ton.
Petit Cabotage.	76	»	»	3.162	»
Grand Cabotage	72	»	»	6.469	»
Long-Cours....	183	»	»	67.030	»
Totaux égaux.	524	»	»	77.398	»

Le nombre des marins affectés au service des navires à voiles du port de Marseille a été, en 1875, de 3.845.

Le nombre des bateaux à vapeur devenant de plus en plus considérable, il n'est pas sans intérêt de connaître les noms des armateurs de cette puissante flotte qui représente, à elle seule, la moitié de tout le tonnage des navires à vapeur français.

Nombre et Noms des Armateurs au 1er Janvier 1876	Nombre des navires	Tonneaux de jauge	Force en chevaux
Messageries Maritimes.	57	75.219	21.270
Valéry frères et fils...	25	10.745	4.450
A. et L. Fraissinet et Ce	19	7.235	2.230
Société Générale des Transports Maritim.	14	11.137	2.630
Ce de Navigation Mixte	11	4.957	1.605
N. Paquet et Ce. ...	5	2.296	645
Cyp. Fabre et Ce.....	3	1.873	340
Divers...............	12	3.157	4.310
Totaux pour l'année 1875..	146	166.619	34.480
Les totaux étaient pour 1874	150	96.071	32.110

Ce détail est fourni par le bureau du Port ; nous le donnons à titre de renseignement, le total n'étant pas conforme à celui de la Douane qui est, ainsi que nous l'avons indi-

qué plus haut, de 208 navires jaugeant 120.923 tonneaux.

Ajoutons que l'on n'a point fait entrer en ligne 30 bateaux et chaloupes à vapeur faisant le remorquage, dont la jauge forme un ensemble de 932 tonneaux représentant en force 1080 chevaux nominaux.

Mouvement des Passagers.

Un très-grand mouvement de voyageurs s'opère, tant à l'arrivée qu'au départ, par les bateaux à vapeur qui fréquentent le port de Marseille. Le service régulier des paquebots-poste pour les voyageurs comprend les lignes du Brésil, de la Plata, de l'Italie, de l'Egypte et de la Syrie, de Constantinople, de la Thessalie, de l'Archipel, du Danube, de Trébizonde, d'Alger, d'Oran (touchant à Valence), de Tunis (touchant à Bone), d'Alicante, etc.

Les chiffres suivants donneront un aperçu exact de ce grand mouvement.

Années	Arrivés	Partis
1866	71.937	65.415
1867	78.198	79.115
1868	79.391	65.622
1869	101.048	83.803
1870	107.464	82.340
1871	91.374	89.711
1872	72.531	61.963
1873	63.044	54.986
1874	60.381	47.126
1875	65.505	46.090

Il est facile de remarquer que le nombre des voyageurs tend à décroître plutôt qu'à augmenter. Cela s'explique aisément.

La mer offre des dangers et des chances de retard que les chemins de fer ne sauraient présenter. Or, la construction de lignes importantes qui mettent l'Espagne, l'Italie, l'Autriche. la Grèce et la Turquie d'Europe en communication directe avec Marseille ne peut que faire abandonner la voie de mer par les personnes craintives ou désireuses d'arriver à destination dans un délai déterminé.

Il est donc probable que, malgré tout le confortable des bateaux a vapeur et la sécurité relative que peut procurer leur solide installation, le nombre des passagers tendra forcément à décroître encore.

Quoi qu'il en soit ces voyageurs fournissent un chiffre considérable. Les quelques colonnes ci-après établiront l'avantage des navires français sur les navires étrangers.

BATEAUX A VAPEUR	1871		1872		1873		1874		1875	
	ARRIVÉS	PARTIS	ARRIVÉS	PARTIS	ARRIVÉS	PARTIS	ARRIVÉS	PARTIS	ARRIVÉS	PARTIS
Français....	79.938	77 619	66.171	56.617	57.932	49.467	53.773	43.261	58.464	43.878
Italiens.....	6.964	7.222	3.616	2.687	2.768	3.200	4 809	1.713	5.918	423
Espagnols..	3.909	4.321	2.408	2.386	1.462	1.840	1.767	2.109	2.123	1.789
Anglais.....	210	257	134	111	882	479	321	43	»	»
Autres.....	353	292	202	162	»	»	»	»	»	»
Totaux..	91.374	89.711	72.531	61.963	63.044	54.986	60.381	47.126	65. 505	46.090

Mentionnons encore, à titre de document statistique, le mouvement des passagers ayant lieu spécialement entre Marseille et la Corse et l'Algérie et celui des émigrants partis par le port de Marseille.

Années	Partis	Arrivés
1874	13.298	18.427
1875	11.725	12.416

Emigrants

Années	Français	Etrangers
1865.......	41	496
1866.......	34	696
1867.......	326	2.506
1868.......	784	4.168
1869.......	951	6.617
1870.......	777	6.867
1871	826	3.777
1872.......	1.026	8.699
1873.......	767	11.120
1874.......	781	9.128

XXXII. — COMMERCE.

---

§ 1. INDICATIONS GÉNÉRALES

Ce n'est pas sans raison que l'on a dit et que nous répétons à notre tour que Marseille est le premier port commercial de France.

La démonstration de son importance maritime a été faite, au moyen de chiffres statistiques officiels ; nous prouverons qu'il en est de même au point de vue commercial, en présentant de la même façon des rélevés partiels ou des totaux généraux puisés aux meilleures sources.

Les documents que nous produisons proviennent, les uns de la Douane, les autres de la Chambre de Commerce.

Ici toute réflexion de notre part n'est plus nécessaire, les rapprochements des dates et des chiffres suffisant pour faire ressortir la prospérité toujours croissante de Marseille.

Cette prospérité n'aurait presque pas de limites si le gouvernement pouvait faire droit d'une manière complète aux vœux de la Chambre de Commerce qui si trouvent résumés en ces quelques lignes :

« Plus nous étudions les faits qui se déroulent sous nos yeux et plus nous demeurons convaincus que l'intérêt de notre commerce exige d'une manière impérieuse que tous les efforts tendent à la transformation de notre matériel naval, à l'amélioration incessante de notre navigation fluviale, à l'achèvement de nos canaux et de nos ports et à une réduction sur les tarifs de nos chemins de fer. »

Quant à l'ensemble du commerce, il sera bon un jour de citer le propre témoignage de cette même Chambre de Commerce, relativement à la situation *commerciale* et *industrielle*, pendant l'année 1874, époque où les doléances ont été si générales.

« Le mouvement commercial, quoique n'ayant pas encore repris sur notre place toute l'activité des années qui avaient précédé la guerre de 1870, et que nous avons un instant vu revivre en 1872, a conservé cependant toute son importance, relativement au chiffre de nos arrivages, et rien ne peut, à notre avis, faire craindre de voir, dans l'avenir, cette importance diminuer.

« Néanmoins les lourdes charges qui pèsent sur le commerce, par suite de tous les nouveaux impôts dont il a été frappé, rendent sa situation plus difficile et les plaintes qui se produisent à ce sujet sont d'autant plus vives que les bénéfices acquis se trouvent amoindris.

« Le petit commerce qui, dans l'ensemble du mouvement commercial, joue un rôle qui mérite d'attirer l'attention, souffre incontestablement de cet état de choses qui, s'il devait se prolonger, finirait par exercer une influence fâcheuse sur notre commerce en général.

« Tout permet d'espérer cependant que le calme dont nous jouissons ne tardera pas à ramener dans toutes les branches du commerce, ce mouvement d'activité générale qui, seul, peut assurer sa prospérité. »

Commençons nos relevés statistiques par le dénombrement de la population commerciale de Marseille, d'apres le recensement officiel de 1872.

I. Commerce.

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Patrons, négociants et marchands en gros.	2042	572	2614
Patrons, marchands au détail, boutiquiers, débitants..........	12600	1892	14492
Employés, caissiers, commis...........	7000	1272	8272
Journaliers, hommes de peine, garçons de service, portefaix et commissionnaires..	6942	4004	10946
	28584	7740	36324
Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents...........	26672	37541	64213
Domestiques attachés au service personnel des uns et des autres	350	14010	14360
Totaux....	55606	59291	114897

II. Transports. — Crédit. — Banque. — Commission.

Chefs et directeurs de chemins de fer.....	6	»	6
Chefs d'entreprises de transports, diligences, omnibus, voitures publiques, bateaux à vapeur.....	601	10	611
Chefs d'établissements de crédit, de compagnies d'assurance...	30	»	30
Chefs de banque, banquiers, changeurs, agents de change...	92	»	92
Armateurs, commissionnaires, courtiers interprètes........	1550	15	1565
Employés, ingénieurs et administrateurs..	1209	»	1209
Ouvriers employés dans les entreprises de transports, de chemins de fer, de postes, de télégraphes.	3570	»	3570
Marins du commerce..	6900	»	6900
Mariniers et agents des ports et canaux....	102	»	102
Journaliers, garçons de service, hommes de peine, charretiers..	5457	»	5457
A reporter.......	19517	25	19542

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Report.......	19517	25	19542
Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents	7404	18495	25899
Domestiques attachées au service personnel des uns et des autres	262	6965	7227
Totaux	27183	25485	52668

En additionnant les totaux généraux, on arrive à connaitre que sur une population de 312,864 habitants, le commerce et les professions qui se relient directement au commerce occupent ou font vivre 82,789 hommes et 84,776 femmes, soit 167,565 individus, c'est-à-dire plus de la moitié de la population marseillaise.

Il va sans dire que nous n'entendons par le mot *commerce* que les grandes opérations ayant pour but les arrivages ou les expéditions par grandes masses des marchandises, soit le *négoce*. Quoique démodée aujourd'hui, cette expression résumerait mieux notre programme et ferait mieux comprendre nos intentions.

Nous n'aurons donc pas à nous occuper de chaque branche partielle du commerce, ce travail ne pouvant être entrepris que comme complément d'une étude spéciale et complète que nous ne pouvons songer à présenter dans cet ouvrage.

Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce de Marseille est non-seulement la plus ancienne de France, s'il s'agit de produire des dates officielles, mais on est en droit de dire qu'elle existe de temps immémorial; on peut revoir ce que nous avons écrit nous-même au sujet des anciens réglements de commerce. Tout cela autorise à avancer que la Chambre se confond avec la Municipalité.

Durant les Croisades l'intervention de ce que l'on pourrait appeler le *Conseil de mer* est évidente et les diverses concessions obtenues des rois du Levant sont dues à sa constante sollicitude.

L'influence du Comité commercial parait moins dans les siècles suivants; mais la délibération prise par le Conseil de Ville, le 5 août 1599, montre qu'il fonctionnait toujours, au moins d'une manière active, sinon officielle. Il y est arrêté que pour le bon plaisir du roi, on élira annuellement les principaux négociants pour veiller aux affaires du commerce du Levant, pour le défendre contre les avanies des indigènes et les déprédations des forbans et corsaires, et qu'on nommera un trésorier pour le recouvrement des deniers du commerce.

La Chambre de Commerce, d'après un vieux manuscrit cité par M. Berteaut, laquelle avait été supprimée, nous ne savons pour quel motif, fut rétablie en l'année 1612 et dès l'année 1618, « comme elle usurpait divers pouvoirs et même l'autorité consulaire, elle fut supprimée par les factions de la ville et rétablie en 1619; mais, lors des grands désordres de Marseille, elle fut d'abondance supprimée en 1659 et dès 1660, réorganisée par le nouveau règlement de S. M. Par un édit du 13 août 1751, il est ordonné qu'à l'avenir la Chambre de Commerce sera composée de quatre échevins et de douze députés. Des lettres-patentes du roi du 27 novembre 1779 et une ordonnance du 29 du même mois, en reconstituant la Chambre, statue qu'elle réunira à la Direction générale du commerce du Levant et de Barbarie le soin des intérêts de toute la branche du commerce de Marseille. » Depuis ce moment, les membres qui précédemment étaient nommés par le Conseil de ville furent élus par la Chambre elle-même.

L'influence de la Chambre était telle alors que ce corps devint une véritable puissance; il n'y avait pas même pour lui de secret d'Etat, car il recevait du gouvernement central les confidences les plus délicates et jouait souvent un rôle actif dans les interventions diplomatiques.

Ce rôle aussi important qu'honorable, la Chambre le conserva plus ou moins jusqu'au 27 septembre 1791, moment où l'Assemblée nationale supprima toutes les Chambres de Commerce.

Remplacée par un *Bureau provisoire* de commerce créé par la Municipalité, la Chambre de Marseille fut rétablie comme la plupart des autres Chambres de France par arrêté des Consuls du 3 nivose an XI.

Les règlements, les droits et les prérogatives de la Chambre de Commerce ont été modifiés d'une manière plus ou moins importante par arrêtés, décrets ou lois des 4 messidor an XII, 23 décembre 1806, 4 mai 1812, 15 juillet 1821, 16 juin 1832.

Actuellement la Chambre est composée de dix-huit membres dont le renouvellement s'opère par tiers. Elle a pour attributions :

« De donner au gouvernement les avis et les renseignements qui lui sont demandés de sa part sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux :

« De présenter ses vues sur l'état de l'industrie et du commerce, et sur les moyens d'en accroître la prospérité, ainsi que sur toutes les branches de la législation commerciale, y compris les tarifs des douanes.

La correspondance de la Chambre avec

le ministre du commerce et des travaux publics est directe et sans intermédiaire.

L'avis de la Chambre est demandé spécialement :

« Sur les changement projetés dans la législation commerciale ;

« Sur les érections et règlements des Chambres de Commerce ;

« Sur les créations de Bourses, sur les établissements d'agents de change ou de courtiers ;

« Sur les tarifs et règlements de courtages et des autres services établis à l'usage du commerce et sujets à des tarifs ;

« Sur les créations de Tribunaux de commerce dans sa circonscription ;

« Sur les établissements de banque locale.

« Sur les projets de travaux publics locaux relatifs au commerce et l'exécution de ces projets.

L'administration de la Bourse appartient à la Chambre, sans préjudice des droits ordinaires du Maire et de la police municipale dans les lieux publics.

Les établissements créés pour l'usage du commerce, comme les magasins de sauvetage, entrepôts, conditions pour les soies, cours publics des connaissances commerciales et industrielles sont administrés par la Chambre de Commerce.

Tribunal de Commerce

L'établissement de la juridiction consulaire à Marseille remonte à la plus haute antiquité et les preuves en ont été fournies notamment par M. J. Julliany dans son *Essai sur le commerce de Marseille*.

Il suffit ici de mentionner que son fonctionnement est bien antérieur au roi René, puisqu'il est dit dans le *Livre du Consulat*, que les chapitres qui consacrent l'élection annuelle des consuls et juges des appellations furent octroyés à Marseille, à l'hôpital, en présence du seigneur Jauffre Antor et jurés par lui au mois d'août 1162.

L'institution des juges consulaires fut confirmée par René, en 1474, par Charles VIII en 1484, par Charles IX en 1565, et modifiée par les édits ou règlements de 1660 et 1717.

Les juges-consuls furent supprimés en 1790 et le décret du 16 août de la même année les remplaça par les Tribunaux de Commerce. Le Tribunal de Marseille fut installé le 24 novembre 1791.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 18 août 1848 relatif à l'organisation des Tribunaux de Commerce, conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 8 août 1840. Les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, de capitaines au long-cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des batiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du Tribunal.

Le Tribunal se compose d'un président, de neuf juges titulaires, de six juges suppléants et d'un greffier.

Par délibération du 21 août 1875, le Tribunal a décidé que les noms des présidents qui se sont succédé depuis le 24 novembre 1791, seraient inscrits sur des plaques en marbre placées dans des panneaux de la galerie du Tribunal de commerce.

Etablissements financiers

Marseille est une place de banque de premier ordre et sa succursale de la Banque de France est la plus importante de toutes celles qui sont établies dans les départements ; le total de ses escomptes dépasse même de 90 millions celui de Lyon et de Bordeaux réunis.

Le chiffre de ces escomptes a été :

1871	430 millions.
1872	735 »
1873	976 »
1874	851 »

Les dépôts de titres ont été les suivants :

1871 —	93.999	titres pour	41 millions
1872 —	116.031	»	46 »
1873 —	132.983	»	53 »
1874 —	163.522	»	65 »

En dehors de la Banque de France, il existe une quinzaine de maisons de banque de premier ordre, dont on peut estimer le mouvement d'escompte à 800 millions de francs, et une dizaine de maisons de banque secondaires qui escomptent environ 300 millions de francs par an.

On peut évaluer à 50 millions le papier qui se négocie par l'entremise des agents de change, et à 200 millions le papier remis directement à la banque par les négociants sans signature de banquiers.

La matière escomptable s'élève donc annuellement à 1,200 millions de francs qui se décomposent ainsi : 1 milliard de papier sur la place, Paris et les départements ; 200 millions de papier sur l'étranger, dont 150 sur Londres et 50 millions sur l'Italie, l'Espagne ou l'Allemagne. A côté de ces mouvements de papier, les mouvements d'espèces jouent un rôle très-importants, et forment un des aliments principaux des affaires de banque.

L'Italie et l'Espagne absorbent des som-

mes considérables de pièces de 20 fr. au moment des récoltes des soies et des huiles; l'Egypte reçoit annuellement une centaine de millions de souverains anglais et de napoléons français, dont une bonne partie est exportée par Marseille. Constantinople, la Grèce et la Syrie, au moment de la récolte des soies et des laines, reçoivent nos monnaies d'or, et nous renvoient, dans d'autres saisons, leurs monnaies indigènes en or ou en argent. L'Inde et la Chine reçoivent incessamment, par Marseille, notre monnaie d'argent sous forme d'écus de cinq francs, mais plus souvent en lingots d'argent fin. Il se fait, enfin, des transactions considérables en monnaies étrangères telles que quadruples d'Espagne, destinées à nos colonies, piastres Ferdinand, expédiées à Batavia, piastres Carolus pour Shangaï, piastres mexicaines pour Hong-Kong, etc.

Il s'est introduit depuis quelque temps, dit M. Clapier, une pratique qui donne au commerce de grandes facilités: ce sont les négociations à forfait. Un négociant qui s'étant fait régler en billets la marchandise qu'il a vendue, veut diminuer ou faire cesser son risque, trouve facilement et moyennant un léger accroissement dans le taux de l'escompte, à négocier à forfait (c'est-à-dire sans sa garantie) le billet dont il est porteur. Par ce moyen il peut faire au même acheteur un crédit à peu près illimité, certain qu'il est de s'exonérer de toutes chances, en négociant à forfait les billets qu'il reçoit en payement. Le taux du forfait varie suivant le plus ou moins de crédit du souscripteur du billet; ce taux donne en outre à chaque maison la mesure du crédit qu'elle peut demander à la place, car une maison qui dépasserait les bornes de son crédit verrait instamment son papier se déprécier et le taux de son forfait s'élever.

Indépendamment du forfait, on trouve encore à Marseille des donneurs d'aval, qui, moyennant une prime, garantissent la solvabilité du souscripteur; mais cette pratique n'est usitée que pour les petites signatures. Quant au forfait, il se pratique publiquement pour les signatures de premier ordre: c'est l'orgueil d'une maison de pouvoir dire que son forfait ne se fait pas à plus de 1 0/0 au-dessus du taux d'escompte de la Banque. Le taux courant du forfait est de 1 1/2 à 2 0/0 au-dessus du taux de la banque. L'introduction du forfait est l'une des combinaisons les plus utiles au commerce marseillais.

Usages du port de Marseille

Quand la charte-partie ou le connaissement ne fixe pas le délai dans lequel le débarquement doit avoir lieu, ce délai est de huit jours pour les navires au dessous de 100 tonneaux et de quinze jours pour les navires d'une portée supérieure. Les navires de 500 à 600 tonneaux obtiennent même davantage. C'est ce qu'on appelle *jours de planche* ou *staries*. On ne compte dans ce délai que les jours ouvrables, et ces jours ne courent qu'autant que le consignataire a été prévenu.

Si le connaissement se tait sur le mode de déchargement de la marchandise, l'usage de Marseille veut que le capitaine soit tenu de mettre la marchandise au bord du quai. Dans ce cas, les jours de planche commencent le lendemain du jour où le capitaine ayant déposé son manifeste à la Douane, le capitaine a mis son navire bord à quai, ou lorsque, étant mouillé à distance, il a fait prévenir son consignataire qu'il est prêt à lui livrer la marchandise sur accons, dont les frais, dans ce cas, sont à la charge du navire.

C'est au consignataire de la marchandise qu'incombe l'obligation de faire retirer à la Douane le permis du débarquement. Aussi longtemps que ce permis n'est pas délivré, les jours de planche ne courent pas, à moins que le retard ne provienne de la faute du consignataire.

Au cas où le connaissement stipule que la marchandise sera livrée sous palan, le consignataire doit aller chercher sa marchandise et envoyer, le long du bord, des accons pour la recevoir. Dans ce cas encore toutes les formalités de douane sont à la charge du consignataire, et les jours de planche courent dès le lendemain du jour où le capitaine a remis son manifeste.

Il arrive souvent que le connaissement ou la charte-partie, indépendamment des jours convenus pour le débarquement, accorde un délai supplémentaire, moyennant une indemnité, qui est habituellement de 1 0/0 du montant du fret par chaque jour supplémentaire, et qu'on nomme *surestaries*. Si ce second délai expire sans que le débarquement ait été effectué, il est dû au capitaine de nouvelles indemnités, appelées *contre-surestaries*.

Les surestaries et les contre-surestaries ne courent pas de plein droit; elles ne sont dues au capitaine qu'à dater du jour où le consignataire a été mis judiciairement en demeure; la base adoptée par le Tribunal pour le taux des surestaries est de 50 c. par tonneau de jauge et par jour.

La marchandise mise à quai est immédiatement pesée. D'après l'usage, ce sont les portefaix du consignataire du navire qui font procéder au pesage de la marchandise, à l'exclusion des portefaix du consignataire de la cargaison. Néanmoins, pour les navires venant du Levant, les frais de portefaix pour le pesage effectué au débarquement sont partagés

entre le consignataire de la marchandise et le capitaine. Quand il s'agit de déchargement de plomb, l'usage met à la charge du consignataire de la marchandise les frais de portefaix employés au pesage.

L'embarquement de la marchandise se fait à peu près de la même manière que le débarquement. L'usage de Marseille veut que la marchandise destinée à être embarquée soit transportée aux frais. risques et périls du propriétaire, le long du bord du navire qui doit la recevoir. L'obligation du chargeur est accomplie et sa responsabilité cesse dès le moment où l'accon est amarré le long du bord du navire, et que le capitaine, après l'avoir vérifié, a reçu le billet de l'acconnier. Quand le déchargement a lieu en transbordement, le capitaine qui décharge met la marchandise sur le pont où le capitaine qui charge vient la prendre

Des réclamations se sont souvent produites sur l'élévation des frais, soit à l'embarquement, soit au débarquement à Marseille ; Voici quelques indications à ce sujet :

Les frais relatifs au blé varient suivant les diverses opérations qu'il subit. Quand le blé est reçu en transbordement,les frais s'élèvent à 22 fr. les 100 charges, droit de mesurage compris (15 fr. 74 c. les 100 hectol). Sur ces 22 fr., 12 sont à la charge du livreur et 10 fr. à la charge de l'acheteur. Quand la livraison a lieu à quai sans crible, les frais sont de 53 fr. les 100 charges, dont 30 fr. à la charge du livreur et 23 fr. à la charge de l'acheteur. Avec criblage les frais s'élèvent à 73 fr. 50 ; avec mise en magasin ils montent jusqu'à 103 fr. 50 c. les 100 charges, plus 1 fr. 50 c. pour nivellement dans les salles. Le vendeur et l'acheteur accordent, en outre, chacun à leur maître-portefaix, 2 fr. par 100 charges pour droit de surveillance. S'il y a lieu d'employer les accons pour le débarquement, les frais augmentent de 9 fr. par 150 charges.

Les sucres payent pour réception à quai, et conduite au poids, 40 c. par caisse ; cette somme s'élève à 1 franc quand il y a mise en magasin. Les sucres en boucaut payent 12 c. 1/2 les 100 kilog. pour réception à quai et pesée.

Le café paye aussi 12 c. 1/2 les 100 kilog. pour réception à quai et pesée ; la mise en magasin se paye en sus 40 c. par sac.

Les laines payent 1 fr. 25 c. par balle de 150 kilog. pour réception à quai, pesée et mise en magasin. Quand elles arrivent par bateaux à vapeur, l'administration leur fait supporter, en outre, 1 fr. par 100 kilog. pour l'entrée dans son magasin général.

Les graines oléagineuses payent 6 fr. les 100 kilog. pour débarquement, et 7 fr. 50 c, pour mise en sacs. La mise en magasin coûte 40 c. les 100 kilog.

Les huiles payent 2 fr. par futaille pour réception à quai, mise sous la balance et mise en piles.

Les soies payent 1 fr. 50 c. la balle pour réception à quai, pesée et mise en magasin.

Les frais dont il vient d'être question sont ceux qui grèvent les marchandises manipulées sur les quais par le corps des portefaix.

Si l'on voulait connaître ceux qui résultent de la manipulation par les Docks et Entrepôts, il faudrait consulter le Tarif général de cette administration, homologué par arrêté préfectoral du 8 avril 1874.

Courtage

Les règlements des courtiers près la Bourse de Marseille ont subi plusieurs modifications depuis l'arrêté consulaire du 13 messidor an IX, qui les a réorganisés, en créant une Bourse de Commerce à Marseille. Cet arrêté déclarait que le nombre des courtiers de commerce, assurances, conducteurs des navires et roulage ne pourrait excéder le chiffre de 50 ; leur cautionnement était de 5000 fr. Toutefois le décret du 22 janvier 1813 porta leur nombre à 54, dont 8 cumulaient les fonctions de courtiers-interprètes conducteurs de navires. Le chiffre de 54 ayant même paru insuffisant, une loi du 15 octobre 1817 l'éleva à 70, dont 15 courtiers-interprètes conducteurs de navires. Leur cautionnement fut fixé à 8000 fr.

Le développement de la prospérité commerciale ayant rendu nécessaire l'accroissement de la compagnie des courtiers, leur nombre fut doublé par ordonnance du 26 août 1839, et porté de 70 à 140. L'ordonnance du 31 août 1847 fixait à 45 le nombre des courtiers qui cumulaient, avec leurs fonctions, celles d'interprètes et conducteurs de navires. La loi du 18 juillet 1866 a définitivement aboli le privilège des courtiers de marchandises, et depuis le 1er janvier 1867 toute personne est libre d'en exercer la profession ; néanmoins les courtiers inscrits près le Tribunal de Commerce peuvent seuls présider aux enchères publiques.

Ce droit s'achète par le versement de 3,000 francs entre les mains du caissier du Tribunal.

Les courtiers de marchandises inscrits sont actuellement au nombre de 38.

Les droits de courtage pris dans leur ensemble, sont les suivants :

Sur les ventes de marchandises, le courtier perçoit pour son entremise un tiers % du vendeur et un tiers % de l'acheteur, si le montant du traité excède 1,200 fr. ; si la

valeur du traité est de 1,200 fr. ou au-dessous, il perçoit 1 % de chaque côté.

Des exceptions à la règle ci-dessus existent pour diverses marchandises, telles que les savons ou pour les articles dont la vente nécessite de la part du courtier un triage ou une dégustation, par exemple, les cuirs, les spiritueux etc.

Pour les assurances maritimes, le droit est de 7 1/2 % sur le montant de la prime; il est payé par l'assureur. Pour les affrétements, il est de 2 %; etc.

Tares et usages de la place

Le tarif des tares a été arrêté par délibération du 17 octobre 1825. Celles admises pour les principaux articles du commerce sont les suivantes :

Alizari de Chypre, 4 0/0; de Smyrne, emballage en toile, 2 0/0; — bœuf salé en barils, 10 0/0; — cacao en sacs, 1 0/0; — café en sacs, 1 0/0; de Bourbon, 2 kilog. par couffe; — chanvre de Grenoble, 1 kilog. 2 hect. par balle; de Piémont, 6 hect. par balle; de Boulogne, 6 kilog. 1 hect. par balle; — cire jaune, 3 0/0, emballage de crin; — coton de Smyrne, emballage de crin, 4 0/0, de toile 3 0/0; de Jumel, 4 0/0; d'Amérique, 8 0/0; — — étain en barils, 4 0/0; — garance, en barriques, 8 0/0; — gomme de toutes qualité, en sacs 1 0/0; — indigo en surons de 40 à 50 kilog. 6 kilog. 5 hect.; — laines du Levant, 2 à 3 0/0; — morues, 2 hect. par balle de 122 kilog.; — riz en couffe de 122 kilog., 2 kilog. 9 hect.; — sucre brut, en barriques, 15 0/0; Havane, en caisses, 14 0/0; Brésil, en caisses 18 0/0; — suif, en barils de 100 kilog., 10 kilog. 2 hect.; — tabac, en barriques, 12 0/0; en balles 2 0/0.

Malgré ce tarif la tare nette est toujours facultative.

Nous devons ajouter que les tares de la Douane ne sont pas les mêmes que celles du Commerce pour un grand nombre de marchandises.

Fret.

Le règlement du frêt a lieu immédiatement après la livraison de la marchandise; ce règlement se fait habituellement par tonneau. Dans le silence du connaissement, on doit s'en rapporter à l'usage du lieu où le frêt doit être réglé

Il faut distinguer le tonneau de jauge du tonneau de marchandise; le tonneau de jauge est une mesure de capacité qui détermine la portée du navire; elle est invariable. Le tonneau sur lequel se paye le frêt des marchandises varie suivant leur poids et leur volume.

Le tonneau se compose, en France, de 1,000 kilog. pour les marchandises lourdes. Il a été dressé à Marseille, par une commission de courtiers maritimes, un règlement approuvé par la Chambre de Commerce, par délibération du 4 juillet 1843, qui fixe la quantité de chaque espèce de marchandise dont se compose le tonneau.

Un décret du 25 août 1861, depuis lors, en a réglé la composition.

Toutes les marchandises lourdes, telles que métaux, pierres, terres, argiles et autres, sont réglées à 1,000 kilog. le tonneau; le tonneau des marchandises légères est tarifié à raison d'un mètre 44 centimètres cubes de place occupée. Les cafés en sacs sont réglés à 900 kilog. le tonneau; les sucres bruts en barriques à 1,000 kilog.; le sucre raffiné en caisses ou fûts, à 700 kilog.; le blé en sacs ou en grenier à 1,000 kilog.; le vin à 4 bordelaises ou 13 caisses de 25 bouteilles; l'huile d'olive à 900 litres; l'indigo à 700 kilog., etc.

Les frêts varient suivant les lieux de destination; voici l'indication des principaux par tonneau.

Havane, aller et retour. 90 à 100 fr., plus 10 0/0; Antilles, 80 à 90 fr. id.; Brésil, 85 a 90 fr., id.; Calcutta, la Plata, 125 à 130 fr., id.

Lorsque le frêt d'entrée est payé, le navire peut prendre son chargement de sortie.

Dans les chargements cueillette, il est d'usage que l'embarquement des marchandises soit toujours subordonné à l'ordre d'arrimage qui appartient exclusivement au capitaine, lequel en est responsable. Le capitaine n'est pas obligé de mettre à la voile avant d'avoir reçu sinon son complet chargement, au moins une portion assez importante de son chargement pour le dédommager des frais et dépenses de voyage.

La plupart du temps les navires ne peuvent sortir du port qu'à l'aide d'un remorqueur.

Le tarif ces frais du remorquage, soit à l'entrée, soit à la sortie, est établi comme suit: Navires de 100 tonneaux, 25 fr; de 126 tonneaux, 30 fr.; de 151 tonneaux, 40 fr,; de 201 tonneaux, 45 fr., etc.

§ 2. MOUVEMENT GÉNÉRAL DES MARCHANDISES.

Il ne nous a pas été difficile de démontrer que sous le rapport de la navigation, le port de Marseille continuait à voir s'accroître sa prospérité.

La statistique vient prouver qu'il en est de même sous le rapport commercial.

Pris dans son ensemble, tant à l'importation qu'à l'exportation, ce mouvement commercial se traduit ainsi :

Années	Ton. de 1000 kil.	Valʳˢ: Millions
1863.........	1.571.637	1.468
1864.........	1.518.316	1.574
1865.........	1.632.982	1.629
1866...	1.671.362	1.485
1867.........	2.221.630	1.591

Années	Ton. de 1000 k.	Valr : Millions
1868.........	2.925.796	1.801
1869.........	2.279.475	1.580
1870.........	2.314.043	1.519
1871.........	2.103.139	1.569
1872.........	2.276.391	1.921
1873.........	2.616.401	1.996
1874.........	2.837.049	1.916

On s'est plu quelquefois à comparer l'importance du port du Havre avec celle du port de Marseille. Loin de nous la pensée de démontrer que le mouvement commercial de la ville si bien posée à l'embouchure de la Seine n'a pas tout le développement que l'on croit; mais tout en constatant que le Havre est un port de premier ordre, nous devons à la vérité de démontrer que le port de Marseille lui est bien supérieur.

Il suffira de mettre en regard des chiffres relatifs à Marseille les totaux suivants qui donnent l'ensemble des importations et des exportations du Havre :

Années	Ton. de 1000 k.	Valr : Millions
1868.........	1.223.502	1.341
1869.........	1.215.135	1.578
1870.........	1.303.666	1.506
1871.........	1.061.173	1.081
1872.........	1.261.933	1.666
1873.........	1.328.279	1.598
1874.........	1.370.963	1.519

Droits d'importation et d'exportation perçus à la douane de Marseille.

Mais si l'on peut tirer une conclusion raisonnable des chiffres qui précèdent, on ne saurait faire de même au sujet du montant des droits de douane que nous présentons ci-après.

Personne n'ignore que les tarifs ont subi depuis un certain nombre d'années des modifications profondes et que les traités de commerce avec le plus grand nombre des puissances européennes ont eu pour premier résultat de diminuer d'une manière très-notable les revenus de la douane sans augmenter d'une manière sensible la prospérité commerciale.

En revanche, depuis la guerre de 1870, une élévation de tarif a été appliquée sur un certain nombre de marchandises, ce qui a eu pour effet d'augmenter les recettes à l'importation.

Au résumé, il n'y a aucune conclusion à tirer des chiffres que voici :

1865.............	19.105.301	francs
1866.............	17.698.394	»
1867.............	14.339.585	»
1868........... ..	15.939.673	»
1869.............	14.753.610	»
1870.............	17.604.964	»
1871.............	22.870.459	francs
1872.............	14.517.210	»
1873.............	34 212.301	»
1874.............	28.592.988	»
1875.............	38.287.177	»

1° Importations.

Résumées dans leur ensemble les marchandises à l'importation peuvent être ainsi groupées par poids et valeur.

	COMMERCE GÉNÉRAL		COMMERCE SPÉCIAL	
Années	Ton. de 1000 k.	Millions	Ton. de 1000 k.	Millions
1868	1943192	1073	1438002	783
1869	1420686	843	1097342	647
1870	1571488	830	1219176	657
1871	1510175	1035	1400512	921
1872	1492390	1059	1344024	805
1873	1755447	1155	1494833	793
1874	1829569	1097	1698304	780

Les chiffres relevés pour les trois dernières années suffisent pour établir la nature et l'importance des principales marchandises habituellement importées.

Il s'agit de tonnes de 1000 kil.

	1872	1873	1874
Céréales (grains et farines).........	357980	508206	565777
Fers, fontes, aciers minerais compris.	344604	390311	454407
Graines oléagineuses	102443	134978	129026
Bois	77139	61091	61177
Fruits de table.....	23940	24611	19522
Sucres bruts étrangers............	60816	60087	46860
Plomb (minerais compris)............	24549	23465	29362
Bestiaux..........	29647	33959	8720
Coton en laine.....	19498	20420	24003
Laines............	24744	22569	21080
Soufre brut........	13458	13232	15904
Légumes secs......	14691	21895	9796
Houille...........	39316	85387	74472
Café..............	10039	26810	20184
Fruits oléagineux..	66839	71211	79641
Huiles d'olive......	15356	23496	17631
Peaux et pelleteries.	19962	18226	19587
Tabac en feuilles...	6673	11566	10576
Huiles de pétrole...	4533	6277	10172
Riz en grains......	8757	10427	9982
Vins..............	9413	6958	9152
Soies	4827	5189	6071
Tissus de coton....	5123	4870	6213
Thé.....	2555	2722	3941

Il nous a paru nécessaire de fournir un relevé complet d'une année, pour servir de comparaison entre la nature des marchandises et leur valeur.

Le relevé ci-après est relatif à l'année 1874.

TABLEAU DES IMPORTATIONS POUR L'ANNÉE 1874

	COMMERCE GÉNÉRAL		COMMERCE SPÉCIAL	
	quint. métr.	valeurs fr.	quint. métr.	valeurs fr.
Soie et bourre de soie	60.713	192.119.167	47.682	143.548.265
Céréales (grains et farines)	5.657.771	170.668.413	5.110.701	153.315.957
Peaux et pelleteries brutes	195.866	61.283.330	149.057	51.873.480
Laines en masse	210.803	55.862.845	203.014	53.798.673
Café	201.839	46 019.205	56.655	12.917.315
Tissus, passement., rubans de coton	62.134	43.815.980	296	570.527
Coton en laine	240.033	43.331.084	178.700	33.950.308
Graines oléagineuses	1.290.265	42.600.570	1.277.928	42.152.232
Fruits oléagineux	796.409	28 683.166	794.277	28.497.161
Sucres bruts	468.597	26.610.195	471.525	26.979.941
Cigares	4.471	22.335.340	3	16.840
Bois communs	611.774	19.100.839	609.086	19.010.328
Thé	39.409	18.522.160	226	106.267
Bestiaux	87.207	16.447.216	87.182	16.446.180
Plumes de parure	632	16.200.018	610	15.815.668
Huiles fixes pures	176.313	14.825.097	129.695	10.928.832
Plomb (y compris le minerai)	293.623	13.327.756	283.052	12.784.988
Tabacs en feuilles ou en côtes	105.762	12.162.646	97.482	11.210.422
Tissus, passement., rubans de soie.	1.156	11.798.694	125	605.916
Tissus, passement., rubans de laine.	8.459	11.412.060	234	347.178
Fer (minerai)	4.544.075	10.451.372	4.543.966	10.451.121
Fruits de table	195.220	10.357.149	187.596	9.798.050
Œufs de vers à soie	1.110	8.602.035	496	3.841.520
Indigo	4.369	7.645.172	3.961	6.932.047
Bijouterie d'or ou de platine	17	6.617.973	»	47.658
Graisses de toute sorte	57.053	6.475.065	56.299	6.380.327
Nattes ou tresses de paille, d'écorce et de sparte	20.064	6.015.993	9.472	1.982.922
Peaux préparées	3.477	5.954.141	1.179	2.072.139
Fils de toute sorte	7.934	5.089.765	306	68.349
Sucres raffinés ou assim. aux raffinés	76.765	5.068.491	59.748	3.943.411
Vins	91.522	4.660.175	60.764	3.041.449
Riz en grains	99.815	4.482.134	73.751	3 318.783
Chanvre	38.898	4.124.755	30.311	3.228.059
Cochenille	6.964	4.039.068	6.931	4.020.050
Cheveux non ouvrés	700	3.778.812	685	3.696.300
Huiles de pétrole et de schiste brutes et rectifiées	101.717	3.455.516	90.530	3.015.400
Morue sèche	54.225	3.361.952	55.883	3.464.722
Poivre	20.288	3.246.018	4.170	667.160
Fromages	21.525	3.228.809	7.892	1.184.135
Safran	457	3.198.090	220	1.537.270
Batiments de mer	37.120	2.970.550	37.080	2.969.200
Garance en racine	62.886	2.955.645	62.870	2.954 890
Légumes secs et leurs farines	97.969	2.939.055	97.191	2.915.741
Œufs de volaille et de gibier	20.884	2.714.964	20.884	2.714.964
Cachou en masse	41.628	2.580.963	40.833	2.531.645
Résineux exotiques	6.471	2.577.293	3.831	1.359.763
Drilles	55.583	2.556.712	54.198	2.490.302
Soufre non épuré	159.041	2.544.656	158.955	2.543.282
Chapeaux de paille	708	2.525.846	618	2.207.188
Os, sabots et cornes de bétail brut.	76.332	2.422.391	75.980	2.387.123
Autres articles	1.877.638	184.656.548	1.738.913	131.012.758
	18.295.691	1.188.422.889	16.983.043	863.664.206



TABLEAU DES EXPORTATIONS POUR L'ANNÉE 1874

	COMMERCE GÉNÉRAL		COMMERCE SPÉCIAL	
	quint. métr.	valeurs fr.	quint. métr.	valeurs fr.
Tissus, passementerie et rubans de coton	112.028	70.522.067	48.851	25.790.472
Soie et bourre de soie	16.966	67.588.024	4.071	13.643 517
Tissus, passementerie et rubans de laine	40.121	52.610.119	31.897	41.376 533
Sucres raffinés	569.082	42.681.634	360.779	42.058.520
Tissus, passementerie et rubans de soie	3 800	40.936.031	2.765	30 527.771
Café	160.804	36.663.362	18	4.150
Mercerie et boutons	35.514	28.572.564	26.186	19.881.787
Céréales (graines et farines)	848.863	28.408.672	107.955	2.960.159
Outils et ouvrages en métaux	247.555	27.749.274	225.455	25.480 456
Peaux préparées	21.544	26.351.303	18.832	22.600.475
Ouvrages en peau ou en cuir	8.225	21.903.884	7.134	18.732.810
Vins de toute sorte	369.770	21.584.554	339.996	19.831.738
Coton et laine	112.732	19 389.919	51.611	8.877.094
Peaux et pelleteries brutes	90.021	18.970.028	43.744	9.224.614
Thé	39.105	18.379.453	16	7.398
Orfèvrerie et bijouterie	127	17.890 571	82	7.766.923
Vêtements et pièces de lingerie cousues	9.914	12 580 606	8.267	11.265.349
Huiles fixes pures	127.005	11.535.930	70.491	5.863.452
Poterie, verres et cristaux	153.381	10.664.885	140.152	9.192.117
Papiers, cartons, livres et gravures	59.658	10.398.656	54.032	9.070.601
Eau-de-vie, esprits et liqueurs	106.493	10.244.558	94.238	8.996.919
Tissus et passement. de lin ou de chanvre	16.792	7.989.767	14.905	7.300.591
Laines en masse	24.783	7.370.727	14.876	4.497.569
Fer, fonte, acier et débris de vieux ouvr.	203.131	6.782.760	156.743	5.230.642
Armes de toute sorte	4.681	6.251.076	2.543	3.463.586
Tabac en feuilles ou en côtes	49.959	5.995.030	865	103.746
Bougies de toute sorte	29.857	5.971 469	29.806	5.961.155
Matériaux à bâtir	2.227.977	5.599.196	2.200.551	5.561.728
Machines et mécaniques	52.076	5.517.896	33.701	4.694.111
Œufs de vers-à-soie	632	5.217.630	18	149.325
Horlogerie et fournitures d'horlogerie	1.009	5.137.068	436	998.240
Tourteaux de graines et de fruits oléag.	287.572	5.030.784	287.567	5.030.647
Savons ordinaires	81.590	4.650.608	81.470	4.643.787
Fils de toute sorte	11.854	4.523.480	4.447	1.551.386
Plomb	83.216	4.317.073	73.164	3.798.728
Sucres bruts de toute provenance	63.151	3.991.021	12.403	818.525
Fromages	25.267	3.790.038	11.879	1.781.917
Houille crue	2.317.072	3.707.315	2.142.077	3.427.323
Fruits de table	27.465	3.588.330	18.770	2.847.022
Fruits oléagineux	37.796	3.162.551	35.659	3.019.090
Meubles	15.660	3.137.671	14.741	2.946.818
Morues sèches	46.359	3.013.358	44.391	2.885.411
Cuivre (minerai compris)	15.729	2.831.936	14.494	2.586.201
Médicaments composés	6.927	2.337.513	6.653	2.206.442
Ouvrages en bois autres que les meubles	13.615	2.246.193	12.796	2.006 938
Safran	315	2.207.240	78	546.420
Garance moulue ou en paille	35.927	2.041.913	35.901	2.040.436
Soudes et cristaux de soude	64.763	1.932.092	64.510	1.924.951
Allumettes chimiques	6.778	1.897.904	6.722	1.882.213
Tartre brut, cristaux et crême de tartre	10.257	1.886.583	9.723	1.840.364
Chapeaux de paille	385	1.733.805	297	1.335.690
Cochenille	2.922	1.694.737	2.901	1.682.592
Autres articles	1.176.571	180.217.130	1.012.622	140.336.213
	10.074.796	900.397.988	8.184.281	562.252.662

2° Exportations.

Le relevé précédent destiné à faire ressortir la valeur des marchandises en même temps que leur valeur est relatif à l'année 1874. Nous avons pensé qu'il serait de quelque utilité de placer en regard l'un de l'autre les chiffres relatifs à la même année.

Quant à l'ensemble du commerce d'exportation pendant ces derniers temps, il est résumé dans le tableau suivant.

	COMMERCE GÉNÉRAL		COMMERCE SPÉCIAL	
Années	Ton. de 1000 k.	Millions	Ton. de 1000 k.	Millions
1868	982.604	729	550.214	447
1869	858.789	736	574.149	501
1870	742.555	688	512.922	509
1871	592.964	713	452.288	570
1872	784.001	861	555.932	547
1873	859.954	841	628.695	511
1874	1.007.480	819	818.428	489

Voici les objets principaux exportés (en tonnes de 1000 kil.)

	1872	1873	1874
Céréales (gr. et far.)	130051	130416	84886
Houille crue.......	100586	112221	231707
Matériaux de constr.	74328	179157	222798
Tourteaux de graines	22474	22488	28758
Sucre raffinés......	47011	50563	56908
Outils, ouvr. en mét.	21348	21720	24755
Vins.............	42007	38779	36977
Fers, fontes et aciers	44027	23488	20313
Café..............	10275	11606	16080
Poteries, verreries..	21193	16091	15338
Eaux-de-vie, esprit.	15665	14595	10649
Huiles pures.......	8743	9391	12700
Garance...........	8244	4614	3593
Savons............	9061	7302	8159

3° Cabotage.

Dans le chapitre relatif à la *Navigation*, nous avons donné un tableau général des navires entrés et sortis. Les développements que nécessitaient ces chiffres d'ensemble trouvent ici leur place, n'ayant d'autres observations à faire qu'à prévenir le lecteur que, au point de vue de la statistique de Marseille, les mots de *ports d'expédition* équivalent à celui de *entrée* et les mots de *ports de destination* à celui de *sortie*.

		Ports d'expédition		Ports de destination	
	Années	Nav. ch.	Tonnes	Nav. ch.	Tonnes.
GRAND CABOTAGE	1868	93	17620	25	3574
	1869	100	24357	19	3275
	1870	111	19508	14	1659
	1871	189	46492	94	10789
	1872	137	50504	17	5962
	1873	120	33253	12	7973
	1874	82	21156	22	6711
PETIT CABOTAGE	1868	2657	232945	2890	203531
	1869	2720	237010	3088	202529
	1870	2623	184343	2430	151536
	1871	2656	205175	2456	227685
	1872	2499	168405	2724	219207
	1873	2522	229579	2797	216869
	1874	2621	167189	2716	211642
GRAND ET PETIT CABOTAGE RÉUNIS	1868	2750	250565	2915	207105
	1869	2820	261366	3107	205804
	1870	2734	203851	2444	153195
	1871	2845	251667	2490	255401
	1872	2636	218909	2741	225168
	1873	2642	262832	2809	224841
	1874	2703	188275	2738	218354

Indiquons les ports principaux de la Méditerranée et de l'Océan d'*où ont été expédiées* les marchandises destinées au port de Marseille, pendant les années 1872, 1873 et 1874. Il s'agit toujours de tonnes de 1000 kil.

	1872	1873	1874
Port-de-Bouc.....	43318	53260	43161
Cette............	40832	38426	35991
Arles............	33284	36960	24430
Saint-Raphaël.....	9562	10746	9350
Bastia............	11735	10722	12071
Agde.............	13092	7193	11089
Porto-Vecchio.....	3732	6463	803
Saint-Tropez.......	3416	4884	5363
Porquerolles.......	4194	4084	3977
Les Peschiers......	»	3958	1287
Ajaccio............	3116	3925	5475
Dunkerque........	2969	4756	1659
Havre............	2671	2410	1898

Les principales marchandises que nous énumérons ci-après proviennent de la Méditerranée seulement. Elles se subdivisent ainsi (Tonnes de 1000 k.).

	1872	1873	1874
Matériaux de construction.........	29905	50433	30979
Vins..............	56436	46600	48542
Sel marin.........	32785	31253	27033
Bois..............	42606	28626	41136
Fonte.............	9161	12778	16087
Fers et acier.......	9240	7228	7056
Alcalis............	5249	4705	4173
Futailles vides.....	2004	2543	1939

Les chiffres qui figurent ci-dessous sont relatifs aux marchandises expédiées de Marseille aux principaux *ports de destination*. (Tonnes de 1000 kil.).

	1872	1873	1874
Bastia............	10628	46858	12361
Arles.............	30283	39901	19464
Cette.............	33979	34712	44849

	1872	1873	1874
La Ciotat..........	19381	20990	3250
Nice..............	9440	19689	12089
Agde	12081	12745	13574
Port-de-Bouc......	8797	9355	6155
Ajaccio...........	6796	6817	8892
Toulon............	4848	5949	5465
Cannes	7105	4636	6232
Port-Vendres......	2650	3537	3917
Dunkerque	9539	7539	3933
Havre.............	10298	6917	1710
Nantes............	4812	5547	5281
Rouen	4757	3464	2405
Caen..............	42434	2589	907

Pour la Méditerranée seulement, les principales marchandises expédiées sont ainsi classées (Tonnes de 1000 kil.)

	1872	1873	1874
Grains et farines...	51776	92396	51790
Houille...........	22327	14295	5700
Bois............ .	10158	17062	8109
Matériaux de construction.........	8829	10587	12182
Minerais	8229	10002	4022
Savons	8961	8039	6145
Grains	2421	6457	5673
Pommes de terre et légumes	5482	6169	2883
Futailles vides.....	5279	5126	5123

Les marchandises habituellement expédiées pour les ports du Nord sont, par rang d'importance, les savons, les vins et eaux de vie, les engrais, les tourteaux, les mélasses, les sucs végétaux, les tabacs en feuilles, les sels marins, les soufres et les céréales.

Résumons en quelques chiffres le mouvement des marchandises de cabotage tant à l'entrée qu'à la sortie, en tonnes de 1000 kil.

Années	Quantités expédiées	Quantités reçues
1868	250,565 ton.	207,105 ton.
1869	205,804	261,366
1870	153,195	203,851
1871	255,401	251,677
1872	225,168	218,909
1873	224,841	262,832
1874	218,354	188,275

4° *Entrepôts.*

Nous avons eu l'occasion de dire comment Colbert obtint du roi, le 12 mars 1669, des lettres-patentes qui déclaraient le port de Marseille franc et libre à toutes les marchandises.

Une déclaration du 26 du même mois, ordonna le transport hors des murs de Marseille des bureaux de perception des droits d'entrée dans le royaume.

Malgré les modifications considérables et de plus en plus restrictives que subit l'édit de 1669, même au mois d'avril de l'année durant laquelle il fut rendu, puis en 1673, 1681, 1691, la franchise du port de Marseille subsista jusqu'en 1790, époque à laquelle on la supprima. Un décret du 26 juillet 1791 la rétablit, mais une nouvelle loi, rendue le 11 nivôse an III, l'abolit de nouveau.

Vainement, au mois de fructidor an XII, la Chambre de Commerce de Marseille en demanda énergiquement le rétablissement, aucune loi d'exception ne fut rendue en faveur de son port. Cependant, Bonaparte inclinait pour établir à Marseille un port franc tel que celui de Gênes, et paraissait disposé à donner à cet effet le fort Saint-Jean ou la citadelle Saint-Nicolas.

« La Chambre, dit M. Julliany, crut devoir repousser ce projet, et persista dans la demande du rétablissement de la franchise telle qu'elle existait avant la Révolution.

« C'était, pour ainsi dire, l'idée fixe du commerce de Marseille ; on voulait que l'édit de 1669 fut de nouveau promulgué. On demandait trop, on n'obtint rien. »

Le premier cri des négociants marseillais, quand Napoléon eut été renversé, fut pour réclamer plus que jamais la franchise du port. Ils se remuèrent tant, ils écrivirent de si nombreux mémoires et se mirent si bien dans les bonnes grâces du comte d'Artois, qu'enfin cette franchise fut déclarée en principe par la loi du 16 décembre 1814.

« La joie fut vive, dit l'auteur de l'*Essai sur le Commerce de Marseille*, elle ne devait pas être de longue durée. L'ordonnance du 20 février 1815, rendue pour l'exécution de la loi du 16 décembre, était hérissée de tant de restrictions, que, au lieu d'affranchir le commerce de Marseille, elle devait l'enchaîner sous mille entraves.

« Marseille, pressée, étouffée entre deux lignes de douanes, ne pouvait faire en liberté le moindre mouvement et rien ne venait la dédommager de cette gêne. Elle s'aperçut alors que les changements apportés par le temps à son commerce, rendraient la franchise sans avantages notables quand même elle eut été plus large; mais que telle qu'on la lui avait donnée, c'était une véritable calamité. »

Cédant aux réclamations réitérées des marchands et manufacturiers et aux vœux de leurs commissaires, le roi rendit, le 10 septembre 1817, l'ordonnance qui faisait rentrer Marseille dans le droit commun pour la législation des douanes. Cette ville obtint cependant quelques exceptions favorables à son commerce, dont quelques-unes subsistent encore.

Le seul avantage marqué qui lui resta fut l'exemption des droits de tonnage et l'exemp-

tion de la surtaxe établie par la loi du 28 avril 1816 sur les marchandises tarifées à un droit principal au-dessous de 15 francs et provenant d'un port de la Méditerranée.

Cette dernière faveur a été supprimée depuis lors et sauf l'exemption du droit de tonnage et de permis, Marseille n'est plus réglementée par aucune législation particulière. On peut en dire autant des *entrepôts* qui, en principe, lui étaient favorables.

Au point de vue commercial et douanier, l'entrepôt est l'affranchissement momentané du payement des droits d'entrée auxquels les marchandises sont assujetties, avec la faculté pour les négociants d'en trafiquer soit pour la consommation, le transit ou la réexportation, sans autres réserves que de se soumettre aux règlements administratifs.

L'entrepôt se divise en trois catégories : le prohibé, le réel et le fictif.

Le prohibé est spécial aux marchandises qui ne peuvent être mises à la consommation et qui ne touchent dans les ports français que pour être réexportées.

L'entrepôt réel et l'entrepôt fictif sont également applicables, suivant le cas, à des marchandises de même nature. Cependant il y a une ligne de démarcation assez déterminée.

Le commerce est libre de mettre dans des locaux à son choix, les marchandises soumises au régime de l'entrepôt fictif, mais les marchandises d'entrepôt prohibé et d'entrepôt réel sont placées sous double clé de la douane et du commerce, représenté pour cela par l'administration des Docks et Entrepôts.

Il existe encore ce que l'on appelle *l'Entrepôt fictif colonial* pour les marchandises provenant des colonies françaises, mais nous ne pouvons entrer dans tous les détails que ce sujet comporterait.

Nous en dirons autant du régime des *Admissions temporaires*, de la *Prime*, etc.; cela nous entrainerait trop loin. Il suffit de dire que les négociants ont ou peuvent avoir la facilité de représenter, après un temps déterminé, des marchandises fabriquées ou transformées, en remplacement des matières premières qu'ils ont importées à cet effet.

Avant la création des docks de la Joliette, l'entrepôt réel se composait d'un certain nombre de magasins répandus dans une partie de la ville spécialement délimitée à cet effet. Quant à l'entrepôt prohibé, conformément à une délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 1817, il était placé dans le domaine dit de la *Miséricorde,* appartenant au Bureau de Bienfaisance, sur le quai de Rive-Neuve.

Mais telles étaient les habitudes de la population que, malgré les défectuosités de certains locaux, la translation des entrepôts réel et prohibé dans le local des Docks ne s'est pas faite sans soulever, notamment de la part du corps des portefaix, des réclamations dont il a fallu tenir compte.

L'exploitation des docks et entrepôts de Marseille a été concédée à la ville de Marseille par décret du 23 octobre 1856, pour une durée de quatre vingt dix neuf ans, qui compte de la mise en exploitation de l'entrepôt.

Dès le 14 octobre 1856, la ville de Marseille avait cédé au représentant d'une compagnie qui se constituait la concession qu'elle sollicitait de l'Etat. Cette cession avait été faite moyennant une redevance payable, à dater de la mise en exploitation, de 50,000 francs par an pour les premières années, et de 100,000 francs pour les autres. En outre, la compagnie s'engageait à procurer à la Ville la possession du Château-Borély, et à concourir à divers travaux d'embellissement par une avance de 500,000 francs compensable avec les premières annuités promises à la Ville, et le payement à sa charge du solde de ces travaux, évalués au moins à 400,000 francs. Ces avantages faits à la Ville étaient estimés à 1,200,000 francs.

La société concessionnaire a été constituée en société anonyme par décret du 23 février 1859, sous le titre de *Compagnie des Docks et Entrepôts de Marseille*; son fond social de 20 millions est divisé en 40,000 actions de 500 francs chacune.

Le règlement a prévu les mesures nécessaires pour régulariser le mouvement des bateaux à l'arrivée, pendant leur stationnement à quai, et à leur départ ; les rapports et les obligations réciproques de la compagnie avec les armateurs et les consignataires de la marchandise ; les soins à donner par la société à l'embarquement et au débarquement des voyageurs et à la visite en douane de leurs bagages, etc.

Les tarifs précisent les opérations à faire par la Société et la rétribution fixée pour chacune de ces opérations.

Nous aurons à nous occuper du *batiment des Docks*, à l'article *Monuments civils*. Ici nous devons nous borner à faire ressortir le mouvement général des marchandises entrées en entrepôt, sans tenir compte du mouvement des *mutations* et des *continuations* d'entrepôt par terre ou par mer.

Années	Quintaux métriques	Valeur : francs
1868	4,193,301	184,200,000
1869	2,926,508	157,200,000
1870	4,384,391	170,500,000
1871	6,139,746	287,300,000
1872	3,007,751	153,200,000
1873	4,479,398	234,800,000
1874	5,345,251	270,000,000

5° Transit.

Le transit était autrefois pour un grand nombre de négociants et de *commissionnaires* marseillais une source considérable de bénéfices. On ne saurait en dire autant aujourd'hui. La marchandise étrangère qui emprunte le sol français pour passer ensuite à l'étranger ne s'arrête que fort peu a Marseille. Les grandes compagnies ont du reste absorbé la presque totalité de ce mouvement.

Les chiffres ci-dessous donneront le *Relevé des marchandises en Transit sorties par le port de Marseille.* (kilog.)

Années	Navires français	Navires étrangers	Total
1871	2.982.524	1.182.863	4.165.387
1872	7.677.642	2.578.191	10.255.833
1873	7.597.840	1.876.206	9.474.046
1874	8 720.205	2.540.049	11.260.254
1875	8.279.357	2.751.669	11.031.026

Les deux tableaux suivants indiquent le mouvement des marchandises à l'*arrivée* et au *départ*, par *Transit international.*

C'est à proprement parler le résultat des expéditions faites sous *plomb de douane* par la Gare maritime de la Joliette. Il nous a paru suffisant de présenter les chiffres relatifs à 1874 et à 1875, en avisant le lecteur qu'il n'y a aucun rapport et aucun rapprochement à établir entre l'arrivée et le départ.

En effet, parvenues à la Douane qui figure comme lieu de destination, les marchandises expédiées d'une autre Douane peuvent être mises aussi bien à la consommation et en entrepôt qu'en réexportation, et, dès lors, n'être pas envoyées directement à l'étranger, comme on pourrait le croire tout d'abord.

Le terme d'*international* n'a donc pas une valeur absolue et il est bon de ne le prendre que pour ce qu'il vaut réellement.

MOUVEMENT DE LA GARE MARITIME PENDANT LES ANNÉES 1874 ET 1875 (KILOGR.)

ARRIVÉE

PROVENANCES	NOMBRE DE Wagons 1874	Wagons 1875	Colis 1874	Colis 1875	QUANTITÉS de MARCHANDISES 1874	1875
Frontières de l'Est.........	2970	3022	102455	96930	10399320	11119645
» du Nord........	992	384	127311	22863	12264015	2686900
Ports de l'Océan....	1218	674	96053	97026	7409437	6870431
Paris et douanes de l'intérieur	1474	601	23462	3705	2087446	467100
TOTAUX.........	6654	4681	349281	220524	32160218	21144079

MOUVEMENT DE LA GARE MARITIME PENDANT LES ANNÉES 1874 ET 1875 (KILOGR.)

DÉPART

DESTINATIONS	NOMBRE DE Wagons 1874	Wagons 1875	Colis 1874	Colis 1875	QUANTITÉS DE Froment 1874	Froment 1875	Autres marchandises 1874	Autres marchandises 1875
Frontières de l'Est.	14845	13844	847742	775735	79998634	79191716	20225379	15572952
» du Nord..	346	441	6801	7518	»	»	579486	694396
Ports de l'Océan...	1124	1297	53869	65774	»	»	3037560	3480591
Paris et douanes de l'intérieur......	1692	2068	103518	124178	»	»	7076774	8873696
TOTAUX......	18007	17650	1011930	973205	79998634	79191716	30919199	28621635

§ 3. ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DU COMMERCE MARSEILLAIS

Céréales

De tout temps et quelque éloignée que soit l'époque à laquelle on veuille remonter, le commerce des céréales a été d'une haute importance à Marseille. C'est pendant les années de disette, soit en France, soit dans une autre nation de l'Europe que ce mouvement s'accentue et se traduit en manipulations de plusieurs sortes qui toutes laissent à la ville de grands bénéfices.

Les transactions sur les blés se divisent, à Marseille, en deux catégories : ventes en disponibles, ventes a livrer. Les premières ont lieu comme pour toutes autres marchandises ; les secondes sont ou *fermes* ou *à l'heureuse arrivée du navire*.

Les ventes à livrer fermes doivent être exécutées forcément au terme fixé ; dans les ventes à l'heureuse arrivée du navire, on fixe habituellement l'époque à laquelle le navire doit être désigné et celle où il doit arriver; faute de désignation du navire dans le délai fixé, l'acheteur à la faculté de demander la résiliation avec dommages-intérêts, et, faute de l'arrivée du navire à l'époque désignée, l'acheteur a l'option de résilier le marché ou d'en proroger l'exécution.

L'acheteur a le droit de recevoir la marchandise à quai ou en transbordement; mais comme, aux termes de tous les traités, les blés doivent être criblés et mesurés sur quai, l'acheteur qui reçoit en transbordement a droit à une bonification de 70 c. par charge de 160 litres.

Les blés se vendent ordinairement au comptant, sous l'escompte de 1 % à l'entrepôt de la douane ; le traité stipule le maximum et le minimum du poids par hectolitre; l'excédant profite à l'acheteur. Le déficit donne lieu aux bonifications suivantes : le premier et le deuxième kilog. en dessous du poids indiqué, donnent droit chacun à 1 fr. de bonification, mais en dessous de ces deux premiers kilog., chaque kilog. manquant donne lieu à une bonification de 2 fr.; l'acheteur peut rejeter les blés pesant moins du minimum indiqué au traité. La différence entre le maximum et le minimum varie habituellement de 3 à 4 kil., suivant la finesse du blé.

L'acheteur n'est tenu de recevoir les blés que cinq jours après leur présentation pour les marchés fermes ; pour les marchés sur désignation de navire, le vendeur accorde ordinairement de dix à quinze jours.

Afin de donner plus de poids à un blé faible, le propriétaire le fait habituellement manipuler au moyen du pelletage qui le dépouille des corps légers et inutiles. Mais le plus souvent le pelletage ne suffisant pas, on a recours au *criblage*. C'est cette dernière opération qui, par moment, donne tant d'animation à certaines parties des quais, sous le beaupré même des navires. C'est ce que l'on appelle les *chantiers* de blé.

Le même navire peut avoir plusieurs chantiers, mais tous les chantiers se ressemblent et sont composés de la même façon.

Voilà d'abord les deux *débarqueurs* qui transportent le blé dans les sacs qu'on a remplis à bord et le versent sur le quai. Ici les deux *metteurs-dessus* remplissent les couffins et jettent le blé sur le crible du *passeur*. Le blé qui passe par ce premier crible est ramassé par autant de *metteurs-dessus* qu'il y a de *cribleurs*, soit quatre, si l'on manipule du blé dur, soit trois, s'il s'agit de blé tendre. Dans la *caisse* formée par trois planches seulement et retenues l'une à l'autre par des moyens rudimentaires, les metteurs-dessus chargés de desservir les deux ou trois *chevalets* du chantier, puisent le blé et le versent dans ces chevalets ou trémies à l'orifice desquels on pose le double décalitre. Le *mesureur* tourne de l'un à l'autre, mesure ou pour mieux dire *rade* le double décalitre que le *retombeur* enlève et vide dans les sacs que lui tendent trois *ensacheurs*.

Ces ensacheurs lient les sacs et les chargent sur la charrette. Le charretier *vie* ses cordes, excite ses chevaux et les sacs s'en vont, soit directement à la minoterie ou à la gare du chemin de fer, soit aux entrepôts à la porte desquels d'autres portefaix attendent pour les monter dans des salles où ils les vident, en attendant que le négociant ait trouvé pour sa marchandise un placement avantageux.

Ces salles à blé, d'une superficie souvent considérable, se vident ou se remplissent plusieurs fois dans l'année ; il n'est pas de semaine durant laquelle des pelleteurs ne viennent remuer le blé, le changer de place, lui donner de l'air, car le blé doit être défendu entre deux ennemis puissants : l'échauffement et le charançon.

Les ventes de blé à livrer donnent lieu habituellement à une multitude d'opérations successives, par suite desquelles le même chargement de blé, passant en mains d'un grand nombre d'acheteurs, est reçu en définitive par le dernier, les acheteurs intermédiaires se réglant entre eux à l'aide de différences. Ce genre d'opérations se nomme *filières*. Le vendeur primitif donne à son acheteur un ordre de livraison qui doit être exécuté par son portefaix ; cet ordre passe de main en main jusqu'à l'acheteur définitif, qui reçoit la marchandise. Le soin de régler les différences est confié à des agents spé-

ciaux, appelés filiéristes, qui dressent les comptes et font régler les différences. Ces réglements entraînent souvent des difficultés inextricables et d'interminables lenteurs.

Les blés sont variables dans leurs poids. Aussi les poids habituels de l'hectolitre 1/2 ou de la charge en : blés tendres d'Alexandrie, 114 à 118 kil.; du Danube, 118 à 122 kil.; de Pologne, 120 à 123 kil.; de Salonique, 121 à 124 kil.; de Marionpol, 125 à 128 kil.; de Rechelles, 124 à 130 kil ; et pour les blés durs : d'Anatolie, 120 a 123 kil.; de Tanganrog, 124 à 127 kil.; d'Odessa, 125 à 128 kil.; de Manfrédonia, 129 à 131 kil.

Les tableaux suivants donneront une idée de l'importance des importations et des exportations des Céréales par le port de Marseille.

IMPORTATIONS. — COMMERCE GÉNÉRAL (HECTOLITRES)

PROVENANCES	1871	1872	1873	1874	1875
Russie	4.613.792	1.908.305	3.145.380	2.926.526	3.472.141
Autriche	3.745	»	»	1.327	»
Espagne	4.952	»	759.560	288.563	14 069
Italie	412.326	253.647	228.160	62.377	68.742
Turquie	2.221.980	1.259.097	2.371.197	1.717.163	1.140.018
Egypte	7.040	»	40.223	2.652	14.521
Etats-Barbaresques	»	»	»	525	2.389
Indes anglaises	»	»	»	144.013	138.408
Algérie	328.845	714 134	899.175	837.866	464.885
Divers	19.524	57.222	6.570	2.666	26.553
	7.412.204	4.192.406	7.450.565	5.983.668	5.341.726

EXPORTATIONS. — COMMERCE GÉNÉRAL (HECTOLITRES)

DÉSIGNATIONS	1871	1872	1873	1874	1875
Angleterre et pos. angl.	92.178	298.570	1.477	5.485	1.009
Espagne	409.353	242.483	2.267	111.650	67.331
Italie	115.706	130.096	22.832	199.227	63.193
Suisse	130.453	707.356	126.189	215.356	11.018
Allemagne	5.802	268.098	23.331	16.955	261
Algérie	8.926	28.418	248	260	4.935
Egypte	85	»	175	»	»
Turquie	4.400	»	131	680	283
Divers	51.149	205.425	16.825	313	348
Par transit internat.	»	»	1.886.534	662.849	1.041.996
	818.052	1.880.446	2.079.979	1.212.775	1.190.374

Cafés

Les cafés donnent lieu à un grand mouvement commercial et à de nombreuses manipulations C'est en parcourant surtout les magasins des Docks qu'on peut s'en rendre facilement compte.

VOICI LE RELEVÉ DES IMPORTATIONS DE 1871 A 1876 (en tonnes de 1000 kil.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Égypte (Moka)............	505	229	319	1.943	797
Cuba et Porto-Rico.......	125	20	358	705	901
Venezuela...............	577	744	1.300	1.040	870
Haïti....................	420	489	1.065	512	833
Brésil..................	9.825	6.737	13.294	10.010	12.225
Indes..................	316	733	1.878	4.417	6.373
Autres pays.............	2.986	1.087	2.595	1.552	2.423
TOTAL..........	14.754	10.039	20.809	20.179	24.422

Soies.

Sous le rapport de la *valeur*, les soies sont d'une haute importance pour le commerce marseillais.

C'est par Marseille que passent les fortes quantités de soie de Chine, Japon et Bengale que la France, et Lyon particulièrement, demandent à l'extrême Orient, au lieu de les tirer des entrepôts de Londres, comme précédemment. Le commerce français a donc pu détourner la moitié de ces importations au grand détriment des marchés anglais. C'est là un beau résultat ; il est seulement à regretter que, dans ce mouvement considérable, Marseille ne participe que pour une faible part et reste presque seulement place de transit.

Le nombre de balles importées se trouve indiqué, année par année, ci-après.

PROVENANCES ET ESPÈCES	1871	1872	1873	1874	1875
Filatures Brousse et Andrinople......	1.288	960	1.009	1.556	1.687
» Syrie..................	1.280	903	1.125	1.225	1.130
» Salonique et Morée.........	378	317	292	378	275
» Espagne, Naples et Messine.	1.003	562	617	24	522
» Nouka................	12	64	70	117	233
Perse....................	910	785	721	1 146	217
Ardassine....................	123	86	22	10	»
Chine } Japon }	18.987	»	22.418	42.851	50.761
Japon....................			3.710	5.753	
Bengale....................	439	»	2.238	4.754	2.234
Douppions divers................	443	676	141	212	339
	24.863	4.353	32.366	58.036	56.706

Quant au chiffre des ventes enregistrées, il est ainsi résumé :

1871	—	2.433	balles.
1872	—	4.474	»
1873	—	2.703	»
1874	—	5.329	»
1875	—	4.071	»

Les cocons constituent aussi un grand élément du commerce à l'importation, et c'est à Marseille que les filateurs de la région du S.-E. de la France viennent faire leurs approvisionnements.

Huiles d'olive.

Les huiles d'olive se vendent ou en disponible ou à livrer sur désignation de navire et avec indication de provenance, ou avec ordre de livraison pour toutes les époques de l'année. Les marchés à livrer sur

désignation de navire sont à peu près de même nature que ceux sur les blés; les marchés en ordre de livraison se font ordinairement par trimestre et par semestre, sans indication spéciale de qualité d'huile Ces traités donnent également lieu à des filières dont le règlement présente des embarras non moins grands que celles des blés.

Les huiles fines se vendent au comptant, sous escompte de 1 %; les lampantes et celles de fabrique se vendent au comptant sans escompte; les ressences étrangères se vendent à trois mois de terme; celles de Provence au comptant.

Le charroi de l'huile du quai à la fabrique est à la charge de l'acheteur; il se paye en ville 7 centimes 1/2 par millerolle. Les futailles vides, que l'on emprunte pour aller chercher l'huile, se louent de 40 à 70 c. par millerolle, suivant la destination du navire; le loyer des piles varie de 5 à 20 c. par millerolle et par mois.

On appelle piles des réservoirs voûtés et en pierres de taille cimentées établis dans le sous-sol de magasins spéciaux. Une ouverture relativement étroite et fermée par une trape suffit pour l'emmagasinage aussi bien que pour le vidage des huiles qui y sont renfermées et qui se clarifient par le seul fait de leur état de repos.

La millerolle est un terme de capacité éminemment provençal qui était appliqué autrefois au vin et à l'huile, avec cette différence que la millerolle d'huile ne valait que 69 litres 688 millilitres.

Le terme est encore usité pour l'huile seulement.

Nous aurons à nous occuper des huiles au point de vue industriel dans le chapitre suivant. Ici nous ne devons faire figurer que les chiffres des importations et des exportations.

HUILES D'OLIVE : IMPORTATIONS PAR MER (Tonnes de 1000 kil.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Huiles à fabrique	6.000	2.000	7.500	1.800	5.400
Ressences	7.000	5.000	1.500	3.200	6.200
Huiles de pulpes	3.000	2.000	700	1.800	2.500
Huile à réexporter	4.000	4.000	5.000	4.000	4.900
Huile lampante ou comestible	2.000	3.000	1.300	4.400	3.600
TOTAUX	22.000	16.000	17.000	15.200	22 600

On évalue de cinq à six millions de kilog. les huiles de Provence reçues annuellement par voie de terre.

Quant aux exportations, elles sont indiquées par les chiffres suivants :

1871	4.000	tonnes de 1000 kil.
1872	4.000	»
1873	5.000	»
1874	4.000	»
1875	3.600	»

HUILES DE GRAINES : IMPORTATIONS PAR MER (Tonnes de 1000 kil.)

ESPÈCES	1871	1872	1873	1874	1875
Palme	2.800	3.900	5.400	3.300	5.300
Arachide	400	400	100	100	400
Coco et autres fruits oléagineux	»	200	400	200	800
Sésame	100	»	200	200	100
Coton	700	600	700	900	600
Diverses	400	100	200	100	200
TOTAUX	4.400	5.200	7.000	4.800	7.400

EXPORTATIONS (Tonnes de 1000 kil.)

ESPÈCES	1871	1872	1873	1874	1875
Palme	200	200	200	100	400
Arachide	400	200	500	700	1.000
Lin	»	200	400	1.100	600
Sésame	1.600	1.600	2.600	2.700	2.500
Colza	200	200	100	200	200
Ravison	»	»	100	300	200
Coton	200	400	300	900	500
Autres	400	»	300	200	400
TOTAUX	3.000	2.800	4.500	6.200	5.800

Métaux.

D'autres indications que celles qui suivent seront données dans le chapitre suivant, à chaque article spécial. Mais au point de vue du commerce général nous ne pouvons nous dispenser de présenter les quantités de minerais de fer et de plomb ou de saumons de plomb importées.

RELEVÉ DES IMPORTATIONS DE 1871 A 1876 (Kilogrammes.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Mineral de Fer					
Espagne	32.777.318	54.902.951	52.201.135	75.035.897	62.340.946
Italie	18 562.660	74.886.390	96.487.867	126.379.016	110.614.125
Algérie	121.150.000	213.842.230	224.867.765	252.595.635	248.226.126
Autres pays	387.200	972.946	420.368	396.973	3.281
TOTAUX	172.877.178	344.604 517	373.977.135	454.407.487	421.184.478
Mineral de Plomb					
Espagne	1.317.358	1 350.139	1·357.072	4.149.326	2.899.489
Italie	379.176	1.134.297	3.204.867	742.115	1.222.453
Algérie	1.580.432	1 582.216	3.462.912	3.482.325	1.572.458
Autres pays	913.876	473.792	95.362	132.479	803.237
TOTAUX	1.190.842	4.540.444	8.120.213	8.506.245	6.677.637
Plomb en masses et en saumons					
Espagne	18.847.811	19.461.229	14.769.983	19.682.940	17.790.522
Italie	2.685	»	»	6 184	16.173
Autres pays	13.864	511.548	232.313	992.546	259.298
TOTAUX	18.864.360	19.972.777	15.002.296	20.681.670	18.065.995

Quand les minerais de plomb ne sont pas accompagnés de blinde, on les paye en bonifiant 7 kil. de plomb pour 500 kil. de minerai. L'argent qu'il contient est payé à raison de 21 centimes le gramme, sous la bonification de 4 % pour déchet, et 6 fr. par 100 kil. de plomb pour frais de fabrication. Tous les minerais sont soumis à un essai pour déterminer leur degré de richesse.

Bétail.

Depuis 1862, époque où a été autorisée l'entrée des bestiaux étrangers, les arrivages se sont multipliés dans des proportions considérables. Ils se sont élevés du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1872, au chiffre de 883,883 têtes de bétail, tandis que vingt ans auparavant, après la création de l'abattoir, le total des importations, sans distinction de provenance, n'avait pas dépassé annuellement 66,593 têtes.

Voici, d'après les relevés de la Chambre de Commerce, comment se sont réparties les importations de 1873 et 1874, savoir :

	BŒUFS	MOUTONS	AGNEAUX	PORCS	VEAUX	TOTAUX
1873.......	49.480	689.845	25.267	19.514	8.576	792.682 têtes.
1874......	46.193	458.161	40.789	22.467	12.197	579.807
1875......	46.656	476.789	53.883	23.669	12 571	608.568 »
			DONT PAR VOIE DE TERRE :			
1873.......	17.933	157.299	25.056	13.788	8.478	222.554 têtes.
1874.......	43.559	166 746	40.775	20.068	12.175	283.323 »
1875..	35.833	166.740	53.873	22.578	12.516	291.540 »
			ET PAR VOIE DE MER :			
1873.......	31.547	522.546	211	5.726	98	570.128 têtes.
1874.......	5.634	291.415	14	2.399	22	296.484 »
1875.......	5.823	310.049	10	1.091	55	317.028 »

Les bestiaux qui arrivent par mer proviennent de l'Italie de l'Espagne et surtout de l'Algérie.

Quant à ceux qui sont introduits par les barrières, il n'est guère possible d'en indiquer l'origine. On peut dire néanmoins qu'un très-grand nombre arrivent de la Lozère, de l'Auvergne, du Languedoc, de tous les pays du Midi de la France et de l'Italie.

On compte sur un grand développement du commerce de bétail, lorsque l'installation du grand marché aux bestiaux de la Villette, sur la grande route d'Aix, décidée au mois de février 1876 par le Conseil Municipal, sera complète.

Laines.

Les importations de laine sont d'une grande importance pour Marseille ; mais comme il n'existe plus dans la ville et son territoire de fabrique de tissus, ces laines ne font que toucher à ses entrepôts.

Leur plus grande partie est expédiée en Languedoc.

Voici le relevé des importations de 1871 à 1876. Il s'agit ici de *balles*.

	1871	1872	1873	1874	1875
Levant (Provenances diverses).	27.846	39.145	44.450	40.962	39.409
Georgie..................	10.438	10.495	13.171	13.898	22.701
Syrie et Perse............	20.345	34.147	31.950	29.741	36.979
Tunis....................	3.115	6.440	1.953	2.535	5.039
Algérie... Alger.........	14.377	22.270	13 069	11.124	14 008
Algérie... Oran	7.740	14.605	9.706	4.044	1.618
Algérie... Constantine ...	10.329	23.502	19.196	14.873	20.955
Maroc....................	14.115	17.684	18.077	22.284	22.350
Buenos-Ayres.............	1.642	5.489	6.600	3.627	4.647
Italie...................	5.153	4.121	1.741	3.293	2.577
Espagne..................	1.200	2.798	784	2.673	7.591
Indes....................	146	310	102	230	365
Angleterre...............	67	195	»	168	»

Cotons.

Le relevé des importations de 1871 à 1876 donne les résultats suivants :

Années	Balles	Kilogr.
1871......	99.395	
1872......	104.425	
1873......	124.103	20.420.203
1874......	120.820	24.003.307
1875......	107.658	19.222.292

Houilles.

Un grand développement industriel, dit M. Clapier, ne peut avoir lieu sans une forte consommation de charbon. Marseille, sous ce rapport, se trouve placée dans de favorables conditions. Il existe dans le département un gisement important de lignite très-propre à la consommation des fabriques ; le Rhône facilite l'arrivée des houilles du département de la Loire ; le département du Gard possède les riches mines de la Grand'Combe, de Bességе et de Portes, reliées à Marseille par un chemin de fer. Les navires anglais qui viennent prendre des chargements dans la mer Noire et la Méditerranée apportent à Marseille les charbons de Newcastle et de Cardiff à un fret modéré; enfin, plusieurs mines, jusqu'à ce jour inexploitées, se préparent à venir prendre part à son approvisionnement.

On n'aurait qu'une idée inexacte de la consommation des charbons à Marseille, si l'on ne consultait que les renseignements obtenus des producteurs ou des consommateurs eux-mêmes. Les documents fournis par l'administration de l'Octroi n'étant relatifs qu'à une partie du territoire de Marseille sont également insuffisants.

Nous devons donc nous borner à transcrire les chiffres que donne la Chambre de Commerce.

Voici le tableau des arrivages par provenances pendant les cinq dernières années ; (Tonnes de 1000 kil.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Par chemin de fer..........	356.000	471.000	589.000	619.000	594.000
Par voie de terre............	169.000	235.000	358.000	53.000	46.000
Par voie de mer..............	127.000	105.000	98.000	87.000	60.000
Totaux.......	652.000	811.000	1.045.000	759.000	700.000

Exportations : (Tonnes de 1000 kil.)

1871.........	88.807	tonnes
1872.........	100.586	»
1873.........	112.221	»
1874.........	231.707	»
1875.........	175.494	»

Quant à l'exploitation du bassin houiller du département des Bouches-du-Rhône, elle compte trois établissements qui occupent 1,325 ouvriers, 35 femmes et 373 enfants. La production de ces établissements s'est élevée, en 1874, à 358.258 tonnes de charbons. Il n'est pas sans intérêt d'indiquer qu'il y a six ans à peine, c'est-à-dire en 1869, les quantités de ce lignite extraites de ce même bassin n'atteignaient encore que le chiffre de 242,402 tonnes.

Sel marin.

Les sels consommés à Marseille arrivent en majeure partie des marais salants qui avoisinent le grand étang de Berre et sont alimentés directement par les eaux de la mer ou par celles de l'étang.

Voici d'après la Chambre de commerce de Marseille les chiffres relatifs aux arrivages et à l'emploi des sels durant les cinq dernières années. (Tonnes de 1000 kil.)

EMPLOI	1871	1872	1873	1874	1875
Produits chimiques	13.171	14.119	10.197	9.533	9.681
Savonnerie	2.251	1.990	2.059	1.781	1.963
Exportation........	12.466	14.239	14.536	13.211	20.317
Grande pêche et grand cabotage	1.014	2.167	1.730	2.468	1.292
Consommation, (voie de mer)........	206	30	217	268	200
	29.108	32.545	28.739	27.281	33.453

Les fabriques situées dans l'intérieur du département s'alimentent sur les lieux de production et les sels sont expédiés sous la surveillance de la douane.

	1871	1872	1873	1874	1875
Ces usines ont consommé (tonnes)....	13.442	16.878	20.481	20.185	20.065
Les usines situées dans les environs de Marseille ont consommé...........	13.171	14.111	10.197	9.533	9.681
La consommation totale des usines a donc été de......................	26.613	30.989	30.678	29.718	29.746

Riz (quintaux métriques).

IMPORTATIONS.

1871	110.000	dont	30.000	p[r] la consom[on] locale
1872	100.000	»	25.000	»
1873	80.000	»	20.000	»
1874	85.000	»	20.000	»
1875	80.000	»	20.000	»

Les riz consommés à Marseille sont en général les riz dits *du Piémont*.

Il existe aux environs de la Capelette une usine à *glacer* ou pour mieux dire à dépouiller le riz de tous les corps étrangers. Cette usine a livré au commerce :

En	1871	20.000	q. m. valant de	40 à 42	les 100 K.
»	1872	20.000	»	43 à 45	»
»	1873	15.000	»	44 à 46	»
»	1874	20.000	»	40 à 44	»
»	1875	15.000	»	40 à 44	»

Morues.

Pendant plusieurs mois les arrivages ou les réexpéditions de morues donnent un grand mouvement aux quais du Canal. Ces poissons, arrivant généralement en vrac, sont débarqués, mis en balles, déposés dans de vastes salles aérées et finalement expédiés pour la consommation ou l'étranger.

La Chambre de Commerce fournit sur cette marchandise les chiffres suivants :

IMPORTATIONS : (Tonnes de 1000 kil.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Poissons de la Côte	2.200	3.000	2.050	2 600	1.935
— du Golfe....................	1.100	1.500	1.600	1.200	785
— de Saint-Pierre Miquelon.....	700	1.000	1.000	1.100	500
— du Grand-Banc...............	500	400	600	300	300
TOTAUX........	4.500	5.900	5.250	5.200	3.520

EXPORTATIONS : (Tonnes de 1000 kil.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Italie..................................	1.000	1.700	1 200	1.500	1.000
Levant..................................	600	1.000	1.000	1.000	700
Algérie.................................	300	300	400	400	300
Corse...................................	200	300	300	»	»
Colonies................................	»	»	100	34	80

Les chiffres de la Douane présentent ces mêmes résultats, sous des formes différentes. Citons, comme exemple, les chiffres relatifs à 1874 :

RETOUR DE LA PÊCHE DE LA MORUE

44 navires jaugeant 6,692 tonneaux, avec 1,734 hommes d'équipage, ont apporté :

Morues vertes	473 k.
Morues sèches	5.435.800 »
Huiles	129.193 »
Issues	2.244 »
	5.567.710 k.

Réexpedition pour la Réunion.	79.519 k.
— pour l'Espagne..	1.010 »
— pour l'Italie	1.506.299 »
— pour l'Algérie...	369.684 »
— pour le Levant .	1.563.279 »
— pour les Antilles.	763 »
	3.520.554 k.

Le nombre des navires importateurs n'a été, pour l'année 1875, que de 31.

XXXIII. — INDUSTRIE.

Considérations générales

Premier port commercial de la France, Marseille est en même temps le premier et le plus considérable des centres industriels du littoral français de la Méditerranée. Il faut renoncer à cette fausse distinction entre le commerce et l'industrie, car on ne peut plus dire que le commerce seul est tout à Marseille et l'industrie à peine un auxiliaire. Les révolutions économiques de ces derniers vingt ans ont transformé le mouvement commercial de Marseille, et son port ne serait rien qu'un lieu de passage si l'industrie n'y existait pas, puissante, forte, se développant chaque jour.

Si Marseille est ce grand marché de céréales, qui rend d'inestimables services à la France entière dans les temps de disette, c'est que Marseille est aussi un grand centre pour l'industrie de la meunerie, pour les fabrications de pâtes alimentaires, de semoules, etc.

Si Marseille est un marché de sucres exotiques, c'est qu'elle compte de puissantes raffineries.

Si Marseille est, avant même l'Angleterre, le grand marché des principales graines oléagineuses de l'Inde, c'est que Marseille possède des nombreuses huileries qui triturent chaque année plus de deux millions de quintaux métriques de fruits oléagineux de toutes sortes et livrent à l'agriculture plus d'un milllion de quintaux d'engrais.

Si Marseille est le marché où affluent les huiles d'Algérie, du Levant, de Tunis, d'Italie, d'Espagne, c'est que ces produits y sont mis en œuvre par une nombreuse industrie savonnière, laquelle produit annuellement plus de 85 millions de kilogrammes.

Nous pourrions multiplier les exemples; ceux-là suffisent. Ils démontrent que sans l'industrie marseillaise, c'en serait fait de l'activité de ses bassins, du mouvement commercial qu'indiquent les statistiques douanières dont on a raison de se prévaloir et dont le pays entier tire un incontestable profit.

Notre intention est de fournir quelques détails sur les principales industries qui font actuellement la prospérité de Marseille, négligeant nécessairement les industries secondaires.

Si nous voulions seulement énumérer ces dernières, en les accompagnant de quelques chiffres, nous dépasserions peut-être sans profit pour personne le cadre que nous nous sommes tracé.

Mais avant d'entrer en matière il peut être utile de revoir ce que disait de l'industrie marseillaise, il y a un siècle, un voyageur étranger, Jean Bernoulli. (*Lettres sur différents sujets*, 1774.)

« Les *manufactures de Savons* sont les plus renommées de toutes.

« *Les manufactures de blanchissage des cires et fabrication des cierges* sont également estimées par la beauté de leurs ouvrages.

« *Les manufactures de fayance* de Marseille sont à un tel point de perfection qu'elles rivalisent la porcelaine. Depuis l'établissement de l'Académie de peinture, ces manufactures trouvant a un modique salaire des dessinateurs et des peintres à souhait, ont acquis par là l'élégance dans les formes et toutes les beautés de l'art. Une preuve non équivoque de leur supériorité, c'est que Sa Majesté le roi de Portugal ayant établi une pareille manufacture dans sa capitale n'a pas cru donner une meilleure idée de la bonté et de la beauté des ouvrages qu'en la désignant sous le nom de manufacture royale de fayance, façon de Marseille. Toute l'Europe et nos colonies tirent de Marseille cet article.

« *Les manufactures des étoffes*, façon des Indes, établies à Marseille, jouissent depuis longtemps d'une réputation méritée. Il passe peu de personnes de considération du sexe en cette ville qui ne se donne une robe de ces étoffes qui joignent aux mêmes beautes que celles des Indes, la régularité et un meilleur choix du dessin.

« *Les manufactures des tapisseries*, imprimées à l'*huile* qui avaient commencé à

l'Arsenal, il n'y a que quelques années, continuent avec succès : elles sont même parvenues au plus haut degré de perfection. Il y en a de différents dessins ; à tableau, à grandes et à petites figures, à façon de Damas et de Satinade, en cartouche avec des fleurs, etc. On les exécute également sur les différentes couleurs qu'on demande pour pouvoir assortir les meubles des appartements.

« *Les raffineries de sucre* sont très renommées.

« *La fabrication des salaisons*, telle que le thon mariné, les anchois, les câpres, les truffes et soles marinées, à laquelle est jointe celle des olives préparées à la fameuse façon de *Pesceolini*, forme un objet très considérable pour le Nord, les îles françaises de l'Amérique et l'intérieur de la France.

« *Les manufactures de bonnets, façon de Tunis*, dont la première imitation est dûe à Marseille, forme encore de nos jours un objet essentiel pour le commerce du Levant.

« *Les raffineries de soufre* sont très considérées par la bonne qualité de leurs ouvrages.

« *Les manufactures de verrerie* sont d'une grande importance pour le commerce de l'Amérique, du Nord, etc.

« *La fabrication des chapeaux* qui est considérable est très estimée par l'Espagne et nos colonies d'Amérique qui en font une grande consommation.

« *Les fabriques de briques* tuiles et carreaux à paver les appartements, forment un objet considérable pour le commerce de nos colonies.

« *La fabrication des chandelles de suif* est très multipliée.

« *Les fabriques de teinture des cotons filés* sont très estimées.

« *Les manufactures des fils de poils de chèvre en cordonnet* sont très connues et forment un objet de grand prix.

« *Le lavage des laines de toute qualité* est très considérable ; il y a plusieurs manufactures très vastes en ce genre.

« *La manufacture de sumach* subsiste depuis longtemps avec succès.

« *Les manufactures de plomb à giboyer ou grénaille* forment un objet considérable pour le commerce du Levant.

« *Les fabriques d'amidon* sont très estimées.

« *Celles des liqueurs et parfums* sont en grande quantité.

« *Les fabriques de cartes à jouer* sont nombreuses.

« *La manufacture pour le raffinage de l'alun* est très connue. »

(Il n'est pas fait mention de la manufacture de corail).

Résumons la situation industrielle au moment où la Révolution éclate.

On comptait, en 1789, 65 fabriques de savon, 60 fabriques de chapeaux, 14 raffineries de sucre, 10 fabriques de faïence, 1 de porcelaine, 12 fabriques d'indienne peinte, 20 fabriques de bas de soie, 2 fabriques de tapisserie, 20 de liqueurs, 35 d'amidon, 11 verreries, 20 tanneries, 3 fabriques de maroquins, 1 papeterie, 2 fabriques d'eau-de-vie, 6 de chandelles, 7 de bougies, 8 de bonnets de laine, et quelques autres de moindre importance.

Le recensement de 1872 repartit ainsi la population industrielle de la commune de Marseille.

	Hommes	Femmes	Total
Patrons-chefs d'exploitation de mines et de carrières..........	21	27	48
Patrons-chefs d'usine où l'on modifie les matières premières.....	200	15	215
Patrons-fabricants de machines, de tissus, d'objets industriels de toute nature........	80	»	80
Patrons-entrepreneurs de travaux, constructeurs, architectes....	422	»	422
Chefs-ouvriers attachés aux arts et métiers..	110	»	110
Employés ingénieurs, administrateurs, commis................	1002	»	1002
Ouvriers de mines et carrières...........	271	»	271
Ouvriers attachés aux usines et aux fabriques..............	171	»	171
Ouvriers de la petite industrie..........	572	105	677
Journaliers, hommes de peine, charretiers...	11720	2043	13763
	14569	2190	16759
Parents à tous degrés vivant du travail ou de la fortune des précédents............	11926	15440	27366
Domestiques attachés au service des uns et des autres..............	173	1493	1666
	26668	19123	45791

§ 1er. Savonneries.

Originaire de Savone, dit-on, dont elle a tiré son nom, puis transportée à Gênes, la fabrication du savon fut introduite à Marseille vers le milieu du XVIe siècle. En 1789, elle produisait 225,000 quintaux métriques de savon ; en 1830, sous l'influence de la paix

et de la découverte récente des soudes factices, sa production s'éleva à plus de 400,000 quintaux métriques. De 1836 à 1841, la fabrication des huiles de graines donna un nouvel essor à sa production qui atteignit 500,000 quintaux métriques répartis entre 45 fabriques occupant 500 ouvriers.

Cette quantité demeura stationnaire pendant plusieurs années, mais depuis cette époque elle a pris des développements bien autrement considérables, ainsi que nous les verrons tout-à-l'heure.

Centre principal de l'industrie savonnière, Marseille est tout naturellement la ville où l'on consomme la plus grande quantité de savon. Le relevé de la consommation marseillaise, tel qu'il résulte des documents obtenus par l'Administration, fixe cette consommation à près de 8 kilogrammes par tête et par an, ce qui fait 2,500,000 kil. par année.

Ce chiffre n'est pas énorme, si on le compare à la totalité de la fabrication marseillaise.

Citons en entier la note que l'un des hommes les plus compétents de Marseille, en ce qui touche la savonnerie, M. Jules-Ch. Roux, a bien voulu nous adresser.

La savonnerie Marseillaise a produit, en 1875, 86 millions de kilogrammes de savon d'une valeur approximative de 51 millions 600 mille francs (droits non compris.)

Elle compte 85 usines, d'importance diverse, employant au minimum 4,500 ouvriers à demeure, dont les salaires sont de 4 francs par jour en moyenne, soit par an (5,400,000 francs).

Elle groupe autour d'elle les industries suivantes, qui emploient à leur tour :

			par jour	par an
Huileries..	3,000	**ouvriers**	fr. 3,50	3,150,000
Fabriques de soude...	1,750	»	» 3,50	1,837,500
Fabriques de chaux...	150	»	» 4,00	180,000
Caissiers...	450	»	» 5,00	675,000
Camionneurs, Portefaix..	250	»	» 4,00	300,000
	5,600	»		6,142,500

Si nous résumons, nous trouvons un total de *dix mille cent* ouvriers au minimum, gagnant annuellement une somme de *onze millions cinq cent quarante deux mille francs*, qui concourent à l'ensemble du travail ; mais il est aisé de se rendre compte des salaires et des profits que peuvent produire, en outre, à la population ouvrière locale le débarquement sur les quais de 240 millions de kilogrammes de graines d'une valeur de 80 millions de francs, la mise en sacs, le transport aux usines situées sur tous les points de la banlieue, les procédés perfectionnés de trituration, de filtrage, d'épuration ; le transport à quai ou en gare des produits fabriqués, huiles et tourteaux.

Indépendamment des 3,000 ouvriers employés directement dans les huileries, on peut admettre sans exagération qu'une *vingtaine de mille* travailleurs de tout genre trouvent indirectement dans les manipulations diverses des graines oléagineuses la source d'une honnête aisance ; plaçant en première ligne les mécaniciens, les tisseurs de scortins, les tonneliers, les fabricants de sacs, les camionneurs, les portefaix, etc. Si nous prenons, en effet, pour base une paye *de 3 francs* par jour, ce qui est très-modéré, nous arrivons à une somme de *dix-huit millions* par an, qui vient s'ajouter aux onze millions cinq cent quarante-deux mille francs et forment le total respectable de *vingt millions cinq cent quarante-deux mille francs.*

Nous ferons remarquer, de plus, qu'en établissant une production moyenne de 35 0/0 d'huile par 0/0 kilogr. de graines, les 65 0/0 de tourteaux formant le complément de production de 240 millions de graines, représentent une quantité de 156 millions de kilog. de tourteaux d'une valeur de 15,600,000 fr., servant à nourrir le bétail ou à fumer les terres.

La situation actuelle de la savonnerie étant ainsi résumée, rappelons avec M. Clapier, les principales modifications que cette industrie a subies depuis une trentaine d'années.

Quand le savon se fabriquait exclusivement avec des soudes naturelles, l'huile d'olive entrait seule dans sa composition ; Marseille, placée à la portée des lieux de production, devait à cette situation le monopole de la fabrication du savon. L'emploi des soudes artificielles ayant rendu l'usage des huiles de graines indispensable, Marseille dut les demander aux départements du Nord qui les récoltent en abondance ; de là un double transport, l'un résultant de l'envoi des huiles de graines à Marseille, l'autre, de l'envoi des savons dans les pays producteurs de l'huile. Cette circonstance fit naître la pensée de créer des fabriques à Paris, à Reims, à Rouen. C'est leur concurrence qui, pendant quelques années, arrêta le développement de la savonnerie à Marseile. Mais un fait nouveau se produisit qui lui a rendu sa suprématie.

Ce fait c'est l'introduction de la trituration des graines oléagineuses dans le territoire même de Marseille et l'introduction des huiles obtenues dans la fabrication du savon. (Voir *Huileries.*)

Les huiles de lin, de sésame, d'arachides,

de navette, de coton et de coco ont remplacé l'huile d'œillette dans la composition du savon, et leur fabrication a reçu depuis lors un si grand développement que le bas prix auquel elles sont descendues a permis à Marseille de dominer le marché français.

L'importation de l'huile d'olive et la fabrication des huiles de graines, telles sont donc les deux conditions du succès de la savonnerie marseillaise.

La soude factice est, avec l'huile, l'élément indispensable de la fabrication du savon.

Jusqu'en 1793 on n'a employé que les *soudes naturelles*, qu'on tirait en grande partie d'Espagne, et les *natrons* d'Egypte ; mais le *blocus continental* nous ayant réduit à nos propres ressources et les soudes naturelles récoltées en France ne suffisant pas à la savonnerie, cette industrie allait succomber quand *Leblanc* inventa la *soude artificielle*.

L'invention de Leblanc est le fait dominant dans l'histoire de la savonnerie. Elle a eu pour effet d'affranchir la France d'un tribut étranger, d'offrir un débouché considérable à un produit naturel de nos côtes, *le sel marin*, ainsi qu'à nos roches calcaires et à nos mines de lignites. De plus, la soude factice fournissant pour base à la fabrication du savon un produit plus pur que les soudes naturelles, exempt de tout alcali déliquescent, a permis de mélanger à l'huile d'olive toute la série des huiles de graines que le commerce va chercher sur les divers points du globe.

Les fabriques de soude livrent annuellement 260,000 quintaux métriques de soude factice, 120,000 quintaux métriques de sel de soude pour l'intérieur et 20,000 quintaux métriques de chlorure de chaux ; elles consomment 230,000 quintaux métriques de sel provenant des salins du département des Bouches-du-Rhône et des départements voisins.

La décomposition du sel, pour la fabrication de la soude, s'opère à l'aide de l'acide sulfurique. L'importation du soufre qui était en moyenne, il y a quelques années, de 200,000 quintaux métriques seulement, s'est élevée jusqu'à 424,638 quintaux métriques, à cause de l'accroissement de consommation qu'a provoqué le soufrage de la vigne.

D'autre part, depuis quelques années, un certain nombre de fabriques ont remplacé le soufre par la pyrite que l'on trouve en abondance dans les environs d'Alais, et que le chemin de fer transporte à prix très-réduits.

Le soufre et les nitrates qu'exige la fabrication de l'acide sulfurique nécessaire pour la fabrication de la soude, donnent lieu à des importations considérables.

L'enchaînement de ces diverses fabrications, qui toutes vont aboutir à la fabrication du savon, forme, comme on le voit, la branche la plus importante du commerce marseillais.

Cependant il s'en faut de beaucoup que les fabricants de savon et d'huile soient satisfaits. Les réclamations proviennent surtout de la part des industriels qui restent fidèles aux anciennes traditions.

Il existe en effet un certain nombre de fabriques qui tiennent à honneur de conserver à leurs savons le type primitif et invariable du savon de Marseile ; leur marque est pour le consommateur une incontestable garantie de la loyauté de la marchandise sortie de leur fabrique. Mais leurs savons se payent environ 12 à 15 0/0 plus cher que les autres.

A côté de ces établissements, dit un des nombreux mémoires publiés par les savonniers en 1876, il y a des fabriques produisant des savons dont les éléments, au point de vue du corps gras employé, sont des huiles concrètes, palme, coco, etc. Ces fabriques n'échappent pas à l'impôt. Une fabrique produisant quelque peu de savon ne se dissimule pas dans un recoin, au fond d'une mansarde ou d'un cabinet noir, et les agents du fisc savent bien découvrir ces fabriques où qu'elles soient.

Mais on sait qu'il existe divers procédés de fabrication. Les fabricants de savon, d'après le procédé marseillais, opèrent dans des conditions particulières ; d'autres fabricants obtiennent des savons d'après le procédé *dit à froid*. Le premier exige un développement industriel et une installation qu'on ne saurait dissimuler. Le second, employé sur une vaste échelle, par des fabricants importants, se prête, malheureusement pour le fisc, à des combinaisons très-restreintes ; il s'adapte aux proportions les plus modestes. Aussi est-il devenu fort aisé de dissimuler la fabrication de certain savon fait à froid, en employant ces huiles que l'on a assimilées à des beurres. Ce savon-là, on le produit déjà, on le produira bientôt un peu partout, sans inconvénient, sans obstacle et sans danger d'être surpris. Les ateliers dissimulés, qui ne sont pas des ateliers, qui sont souvent la première cuisine venue, produisent peu sans doute ; ils produisent pourtant assez ou du moins suffisamment. Leur concurrence est désormais sensible pour les industriels et il n'y a pas lieu d'être surpris si ceux-ci se plaignent d'avoir à lutter contre des produits auxquels l'impôt payé par eux ne s'applique pas.

Les termes employés dans un autre mémoire sont d'une netteté qui dévoile le mal et explique les réclamations du Syndicat des principaux fabricants.

« Vous le savez, Messieurs, écrivaient-ils

aux Députés en fonction en 1876, nos industries sont basées sur des bénéfices très restreints et nous n'arrivons à des résultats satisfaisants que par les quantités que nous produisons.

« C'est ainsi du reste que doit être comprise la véritable industrie, et nous nous contentons de 50 c. à 1 fr. par 100 kil.

« Comment pourrions-nous donc lutter avec des gens auxquels des moyens de fraude presque insaisissables donnent sur nous des marges de 20 fr. par 100 kil. sur l'huile, de 5 fr. par 100 kil. sur les savons? »

Cette fraude qui est si onéreuse pour les fabricants loyaux est occasionnée par l'impôt contre lequel ils protestent non moins que contre la fraude.

« Les savons sont frappés, en vertu de la loi votée le 30 décembre 1873, d'un droit d'accise de 5 francs par 100 kilogrammes.

« Nous n'avons pas à apprendre que le principal centre de la production du savon en France, c'est Marseille. L'antique réputation de la fabrique marseillaise est bien connue ; un seul chiffre l'établira : sur une production totale évaluée à plus de 200 millions de kilogrammes pour toute la France, la savonnerie marseillaise prend pour sa part 86 millions. C'est le chiffre de la production de l'année 1875. L'impôt a été acquitté à Marseille sur 67,739,480 kil.

« Or, jusqu'ici l'Etat n'avait jamais prélevé de taxe sur le savon. Quand tant de produits divers ont été classés depuis soixante ans dans la catégorie des matières susceptibles de fournir leur quote-part aux recettes de l'Etat, pourquoi le savon n'avait-il jamais été imposé avant 1873 ? Nous n'avons pas à le rechercher. Serait-ce que les financiers, sous tous les régimes, partageaient l'opinion formulée par l'illustre Liebig dans ses *Lettres sur la chimie*, que l'on pourrait apprécier le degré de civilisation d'un pays d'après la quantité de savon consommée? Nous l'ignorons. Nous aimons mieux rappeler qu'en France, quelques villes seules ont essayé parfois de frapper le savon d'un droit d'octroi, mais les conseils des grandes et populeuses cités, mieux inspirés à coup sûr, et en première ligne nous citerons les conseils municipaux qui ont administré la grande agglomération parisienne, ont en tout temps été opposés à une pareille taxe. Ils ont toujours regardé le savon comme un produit de première nécessité pour les classes ouvrières, comme une consommation essentiellement moralisatrice, et ils ont constamment écarté cet article de leurs tarifs.

« L'ingérence du fisc dans nos usines, disent-ils encore, les règlements auxquels nous sommes soumis, les tracasseries et les faux frais qui en résultent, les fraudes énormes de toute nature qui se produisent nous paralysent entièrement et nous sommes en instance auprès du Gouvernement et des Chambres pour qu'on nous débarrasse au plus tôt d'entraves qui sont sans profit pour le trésor et ne servent qu'à démoraliser nos fabricants, à enrichir les voleurs et à ruiner les honnêtes gens.

« Et la conséquence, c'est que, depuis deux ans, malgré les avantages commerciaux qui sont résultés de la baisse très-considérable du prix des corps gras, les fabricants de savon se trouvent dans la plus difficile des situations. Les uns résistent et perdent ; les autres recourent pour se maintenir soit à des spéculations, soit — ce qui est déplorable pour notre réputation industrielle — à des transformations de produits, qui introduisent dans le savon des corps absolument étrangers, des matières inertes, telles que baryte, craie, talc, etc.

« Qu'il faille satisfaire le consommateur, s'il veut des produits à bon marché, et qu'il soit admis que l'industrie est libre de confectionner de tels savons, puisqu'elle prend la peine d'en avertir le consommateur, en lui livrant des savons baryteux ou des savons au talc, on peut tout au plus le regretter. Il n'y a rien à redire à un procédé ouvertement avoué. Mais qui ne voit que la pente est glissante et rapide, et que, peu à peu, on est fatalement entraîné par les nécessités de soutenir la lutte commerciale contre le voisin, à augmenter cette proportion de matières inertes. Ainsi périssent les réputations les plus solidement établies. Le danger est là et il est temps d'y prendre garde. »

Les conclusions de toutes ces doléances sont alarmantes pour la savonnerie marseillaise ; nous les reproduisons sans y rien ajouter.

« Risquer, en maintenant les droits actuels, de priver l'agriculture française d'une partie de ces tourteaux qui lui sont indispensables ; d'amoindrir les ressources de notre navigation, de porter atteinte au développement industriel et commercial de Marseille, de ne plus pouvoir fournir à sa population ouvrière le pain dont elle a besoin ; c'est, de l'avis des hommes compétents, courir la chance de pertes accumulées et autrement graves que la privation pour le budget de notre pays d'une recette brute de onze millions de francs. »

Heureusement, au point de vue de l'exportation, l'impôt dont se plaignent les fabricants de savon ne paraît pas exercer une grande influence.

On s'en rendra compte en comparant les chiffres relatifs aux dernières années. (Tonnes de 1000 kil.)

DESTINATIONS.	1871	1872	1873	1874	1875
Algérie	2.000	2.300	2.300	2.200	2.100
Etats-Unis	1.400	2.100	1.200	1.300	1.300
Maurice	300	1.200	900	1.100	700
Réunion	200	500	400	600	600
Espagne	500	300	300	400	400
Italie	400	400	300	300	400
Pays-Bas	400	200	200	200	200
Belgique	600	100	200	200	200
Turquie	100	200	200	200	200
Martinique	200	300	100	200	200
Egypte	200	200	200	200	100
Guadeloupe	200	200	100	200	100
Angleterre	100	100	100	100	100
Malte et Gibraltar	200	200	100	100	100
Sénégal	200	200	100	100	100
Cayenne	100	100	100	100	100
Autres pays	300	400	500	700	700
	7.400	9.000	7.300	8.200	7.600

§ 2me. Huileries.

Dans les premières années de ce siècle, écrivait récemment M. Joseph Mathieu, on ne comptait à Marseille qu'une dizaine de moulins à huile destinés à la fabrication de l'huile d'olive seulement, les graines oléagineuses n'étant pas cultivées dans le département des Bouches-du-Rhône.

Il y avait pour ces usines deux sortes de moteurs, savoir : l'eau et les chevaux, ce qui les faisait désigner par les expressions de *moulins à eau* et de *moulins à sang*.

Les opérations de ces moulins se réduisaient à deux points : broyer les olives et leurs noyaux et les réduire en pâte le plus complètement possible ; extraire de cette pâte toute l'huile qu'elle contenait.

Le moulin à huile se composait de la meule et des presses. La meule consistait en un massif de maçonnerie, au centre duquel était posée une pierre circulaire d'environ 1 mètre 35 cent. de diamètre, sur 25 cent. d'épaisseur, posée à plat, et entourée d'un talus ou plan circulaire, en pierres polies de 2 mètres de rayon. Cet appareil se nommait la *coupe*. Au milieu était fixé un axe en bois auquel était attachée, avec un fort boulon, une meule de même dimension que la première et posée verticalement sur celle-là. Son centre était percé d'un trou rond, qui laissait passer un levier dont l'une des extrémités était fixée dans l'axe ; à l'autre bout était attelé le cheval qui la faisait mouvoir circulairement.

Dans plusieurs moulins, le cheval au lieu d'être attaché directement à la meule, était attaché a un appareil à engrenage qui procurait une plus grande vitesse et une économie de temps dans le triturage. Dans les moulins à eau, une roue à aubes communiquait le mouvement à un appareil semblable.

L'huile ainsi obtenue servait en grande partie à la fabrication du savon ; mais la consommation toujours croissante que les fabriques de savon faisaient de ces huiles d'olive jointe à une série de mauvaises récoltes, éleva le prix de cette huile à un taux exagéré. Aussi dans les premiers jours de l'année 1818, les classes inférieures, à Marseille, furent-elles obligées de recourir aux huiles de graines, même pour les besoins du ménage, parce que le prix de l'huile d'olive était inabordable.

Ce fut alors que de nombreuses usines, représentant un capital énorme, s'établirent et employèrent les générateurs, machines à feu, presses hydrauliques. Elles donnaient journellement de l'occupation à un grand nombre d'ouvriers.

Outre l'huile de graines qu'elles fournissaient en abondance, les huileries livraient également à l'agriculture un excellent engrais qui ne tarda pas à fournir un nouvel aliment aux exportations de la France pour l'étranger.

La trituration des graines oléagineuses ne s'exerçait d'abord que sur les graines de lin ; mais bientôt on s'aperçut que la graine de sésame renfermait une proportion bien plus grande d'huile, et que cette huile, se rapprochant infiniment de celle d'olive, était

beaucoup plus convenable que celle de lin à la fabrication du savon. Aux graines de lin et de sésame se sont successivement ajoutées celles de ravison, de coton, d'arachide, de pavot, etc.

Il y avait à Marseille, en 1834, quatre fabriques qui faisaient à peine quelques tonnes d'huile de lin par an ; à la fin de l'année 1840, il en existait 18 qui produisaient de 4 à 5,000 tonnes.

A partir de cette époque, le nombre des huileries augmenta à Marseille dans de fort grandes proportions, puisque a la fin de l'année 1842 on en comptait déjà 36, dont 20 étaient mises en mouvement par la vapeur, 14 par des chutes d'eau, et 2, qui étaient fort anciennes et peu importantes, par des chevaux. Ces usines occupaient annuellement de 7 à 800 ouvriers ; elles purent livrer en 1840 une quantité de 48,598 quintaux métriques d'huiles, et en 1841 une quantité de 98,787 quintaux métriques ; l s huileries fabriquaient en outre à cette époque 200,000 quintaux métriques environ de tourteaux.

Depuis lors, le nombre des huileries à Marseille n'a pas augmenté dans de bien grandes proportions, mais en revanche, que d'améliorations ont été apportées dans ces ateliers de fabrication et combien sont élevées les quantités d'huiles qui sortent annuellement de ces usines !

On compte à Marseille 42 huileries, dont 5 servent à l'extraction des huiles par le sulfure de carbone, 34 à la fabrication des huiles de graines (arachides, cotons, palmistes, lins, copras, boreff, colzas, ricins, pavots, corazas, pulghères, ravisons, niger ou tournesols). 3 huileries, situées hors du rayon de l'octroi, sont affectées à la fabrication des huiles d'olive, mais elle ne travaillent qu'à l'époque de la récolte de ce fruit.

Sur ces 42 huileries, 30 fonctionnent au moyen de la vapeur, 6 au moyen de l'eau, et 3 à la fois au moyen de l'eau et de la vapeur. Ensemble, elles renferment 990 presses hydrauliques ; les fabriques les plus considérables en possèdent de 90 à 95 et les moins importantes de 13 à 17. La moyenne est de 20 à 40 presses hydrauliques par chaque huilerie.

Les huileries les mieux organisées peuvent fabriquer en moyenne 19,500 à 20,800 kilog. d'huile par jour ; les moins importantes en fabriquent 2,080 à 3,600 kil. par jour.

Les graines oléagineuses le plus fréquemment employées pour la fabrication des huiles sont les sésames de l'Inde, les arachides en coque, les cotons divers, les palmistes, les ravisons, les lins et les niger.

La fabrication de l'huile occupe annuellement à Marseille 2,196 ouvriers (hommes, femmes et enfants).

Les usines sont alimentées exclusivement par les importations du port de Marseille dont voici le relevé (Quintaux métriques).

ANNÉES	SÉSAMES		ARACHIDES		LINS.	GRAINES de Coton.	COPRAS et Palmistes.	COLZAS et Ravisons.	AUTRES sortes	TOTAUX
	Levant	Inde et Afrique.	En coques.	Décortiquées.						
1871.....	112590	441730	419120	51340	197610	156720	151660	166500	35160	1732430
1872.....	131470	295450	435890	64720	161150	198580	165110	188760	34380	1675510
1873.....	142180	288350	445760	65420	118580	310000	144130	337710	60200	1912330
1874.....	41790	551130	624650	36820	108350	295180	154660	218260	39790	2070630
1875.....	125970	797670	559430	64090	134210	175870	177720	122460	70860	2228280

Les quantités de graines importées en 1875 représentent en huiles environ 792,239 quintaux métriques ; en tourteaux, 1,436,041 quintaux métriques, soit approximativement un rendement moyen de 35,55 p. $^0/_0$.

« Il est hors de doute aujourd'hui, disent les compte-rendus de la Chambre de Commerce, que les débouchés de nos huiles ont grandi dans une proportion au moins égale à l'accroissement de notre importation, ce qui peut-être attribué aux meilleures conditions, dans lesquelles nous arrivent les graines de qualité supérieure, dont le transport rapide par bateaux à vapeur prend chaque année plus de développement, et aussi aux perfectionnements que s'efforce constamment d'apporter l'huilerie à la fabrication de ses produits. »

Il existe une relation étroite entre la savonnerie et l'huilerie, et dans toutes les questions qui intéressent ces deux industries on voit les fabricants toujours prêts à se soutenir.

Tous les mémoires écrits dans l'intérêt des uns ou des autres font ressortir cette communauté d'idées.

L'industrie de l'huilerie, dit l'un de ces mémoires, est l'une des plus importantes de notre ville. Elle est sœur de la savonnerie ; elle alimente pour une part très considérable

le travail de nos ports, les transports de notre marine et de nos voies ferrées ; elle est indispensable, par la masse des engrais qu'elle produit, à notre agriculture méridionale. A tous ces titres, elle a droit, nous ne dirons pas seulement à la bienveillance du législateur, mais surtout à sa justice.

« Nous ne saurions dissimuler au surplus que l'état de souffrance de l'huilerie et de la savonnerie a motivé un avilissement considérable des prix. Jamais les pertes de nos importateurs de graines oléagineuses n'ont été plus sensibles et plus cuisantes. »

Les doléances des fabricants de savons et d'huiles se font jour dans les extraits qui suivent.

« Si l'huilerie ne nous livre pas toutes les huiles sortant de ses presses, si elle en expédie hors de Marseille une grande partie comme mangeable et lampante, elle ne pourrait le faire avantageusement si la savonnerie n'était pas à ses côtés pour consommer en totalité les huiles provenant des graines de qualité inférieure, toutes les secondes et troisièmes pressions dont elle ne saurait trouver ailleurs le débouché.

« Grâce au système de liberté qui nous avait régis jusqu'en 1873, la trituration des huiles de graines était une industrie en voie constante de développement.

« Les importations de graines oléagineuses ont atteint, en 1875, le chiffre de 240 millions de kil. pour le port de Marseille seulement, ce qui représente à peu près 500 mille tonneaux, soit le chargement de mille navires de 500 tonneaux chacun. — (Elles ont été de 400 millions pour toute la France).

« Du simple énoncé de ce fait il ressort que l'accroissement sensible des relations commerciales de la France en Afrique occidentale et orientale et dans l'Inde, principaux marchés producteurs, est dû à l'industrie de la trituration des graines oléagineuses.

« Notre importation représente 80 millions de francs environ, mais il est aisé de se rendre compte des salaires et des profits que peuvent produire pour notre population ouvrière le débarquement sur nos quais de 240 millions de kilog. de graines, la mise en sacs, le transport aux usines situées sur tous les points de notre banlieue, les procédés perfectionnés de trituration, de filtrage, d'épuration, le transport à quai ou en gare des produits fabriqués huiles et tourteaux.

« Indépendamment des ouvriers employés directement dans les huileries, on peut admettre qu'une vingtaine de mille travailleurs de tout genre trouvent indirectement dans les manipulations diverses des graines oléagineuses la source d'une honnête aisance ; plaçant en première ligne les mécaniciens, les tisseurs des cortins ou étreindelles ; les tonneliers, les portefaix, les camionneurs, les fabricants de sacs, etc., etc. »

Nous devons ici faire remarquer qu'en établissant une production moyenne de 35 pour cent d'huile par 100 kilogrammes de graines, les 65 pour cent de tourteaux formant le complément de production de nos 240 millions de graines, représentent une quantité de 156 millions de kilogrammes de tourteaux, d'une valeur approximative de 15 millions 600 mille francs, qui servent à nourrir le bétail ou à fumer les terres.

Les deux tableaux qui suivent donneront une idee de l'importance de la fabrication des tourteaux.

RELEVÉ DE LA PRODUCTION DES TOURTEAUX (TONNES DE 1000 KIL.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Lin	13.000	12.200	11.000	9.000	9400
Sésame du Levant	6.400	7.500	7.600	2.100	6000
Sésame de l'Inde	24.500	16.500	16 600	22.000	38 000
Arachides en coques	28.000	30.000	31.000	40.400	35.500
» décortiquées	2.500	4.000	3.400	5.700	7.500
Colza	6.600	4.500	8.000	4.000	4.000
Ravison	4.600	10.500	11.500	10.000	5.000
Coton	12.800	17.000	21.000	24.000	15.000
Palmiste et copra	11.000	11.500	10.000	8.500	11.200
Pavot	1.200	1.500	500	»	
Niger	500	»	1.100	600	4.400
Graines diverses	500	1.100	1.200	1.800	
TOTAUX	111.600	116.300	122.900	127.700	136.000

DESTINATION DES TOURTEAUX (TONNES DE 1000 KIL.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Angleterre...............	18.000	14.000	18.500	34.400	36.400
Colonies, Italie, etc.......	4.500	6.000	8.000	4.000	5.000
Centre et Nord de la France	5.500	4.500	6.000	8.500	12.000
Consommation du département et de la région méridionale de la France.....	78.000	80.000	84.200	67.800	67.600
TOTAUX......	103.000	104.500	116.700	114.700	121.000

Minoteries.

Nous avons assez longuement parlé, dans le chapitre précédent, du commerce des blés à Marseille. Nous devons nous borner ici à fournir les documents relatifs à l'industrie meunière.

Les produits de cette industrie sont un accessoire important du commerce des céréales, mais ils en partagent les fluctuations très-variables.

Le grand développement des minoteries date de 1850, c'est-à-dire depuis que, sous le régime de l'*admission temporaire*, la mouture des blés *en entrepôt*, a été autorisée.

Malheureusement, disent les comptes-rendus de la Chambre de Commerce, « les facilités de transport accordées sur les chemins de fer allemands tendent à diminuer le rayon de nos débouchés; d'un autre côté, le grand nombre d'établissements créés depuis plusieurs années, en restreignant la part de chacun, rend de plus en plus difficile le placement de la marchandise fabriquée et provoque, à certains moments, le chômage forcé de la plupart de nos usines.

« Il est à craindre que cette situation pénible soit encore aggravée, si nos départements méridionaux, où sont les débouchés ordinaires de notre industrie meunière, ne parviennent pas à se débarrasser du phylloxéra et abandonnent la culture de la vigne pour revenir à celle des céréales, comme cela a déjà eu lieu dans certaines localités.

« Pour donner de l'aliment aux nombreux établissements que possède notre circonscription, il est à désirer que cette industrie puisse jouir de tarifs réduits sur les chemins de fer et de dispositions législatives les plus libérales soit à l'entrée, soit à la sortie des blés et farines, par toutes nos frontières. »

Autrefois, les boulangers faisaient moudre pour leur compte les blés nécessaires à leur consommation; aujourd'hui, la plupart d'entre eux achètent les farines toutes confectionnées, et le commerce des blés, pour l'approvisionnement local, a passé ainsi aux mains des minotiers.

Dans des années de disette, les exportations de farines prennent un grand développement, et la minoterie en reçoit une grande activité.

On comptait, en 1856, à Marseille, 43 moulins, sur lesquels 15 étaient à vent; les autres étaient mus par l'eau ou par la vapeur. 708 ouvriers étaient occupés par cette industrie.

Il y a déjà bien des années que les moulins à vent ont disparu et toutes les minoteries, même celles qui ont à leur disposition les eaux du Canal de Marseille ou du grand béal de l'Huveaune, ont des appareils à vapeur. Au mois de janvier 1875, on comptait 100 usines renfermant 600 paires de meules et occupant ensemble 800 ouvriers divers. Elles produisaient annuellement 4 millions de quintaux métriques de farine, dont le cinquième environ était destiné à l'exportation.

D'après les relevés établis par la Chambre de Commerce de Marseille, au mois d'avril 1876, il y avait à Marseille et dans le reste du département des Bouches-du-Rhône 235 moulins occupant ensemble 1150 ouvriers qui étaient payés chacun à raison de cent francs par mois.

Si les moulins à vent ont disparu dans la commune de Marseille, au dehors il en existe encore quelques-uns sur des points élevés; mais leur prospérité est fort contestable.

La plus grande partie des farines expor-

tées par le port de Marseille proviennent des minoteries locales. Les principales destinations sont les suivantes : (Quintaux métriques).

	1871	1872	1873	1874	1875
Allemagne	4.352	132.812	197.510	103.077	4.766
Belgique	»	34.059	122.868	4.143	»
Angleterre	12.437	113.270	563.305	27.800	1.099
Malte et Gibraltar	22.243	30.428	19.792	20.759	54.423
Espagne	60.960	»	42.900	38.857	101.577
Italie	»	»	»	13.565	8.999
Suisse	60.145	111.654	112.746	72.445	15.434
Levant	»	»	»	18.573	30.525
Algérie	7.000	»	50.162	10.817	13.000
Martinique et Guadeloupe	13.461	»	21.620	5.685	2.012
Cayenne	6.332	»	10.061	8.193	7.682
Chine, Cochinchine et Japon.	2.756	»	2.302	2.752	6.751

Le complément du chiffre des exportations a été employé aux provisions de bord des armements maritimes.

Les farines s'expédient en balles dont le poids était naguère uniformément de kil. 122 50. Depuis quelque temps l'usage s'introduit de faire les balles de 100 et même de 50 kil.

Elles se vendent toujours toile perdue.

Raffineries de Sucre.

En 1843, Marseille recevait 32,000,000 de kil. de sucre dont 22,000,000 des colonies; en 1856, ce mouvement d'importation s'élevait à 42,500,000 kil. dont 29,500,000 kil. des colonies.

Durant ces dernières années l'importation des sucres bruts fournit les totaux suivants : (Tonnes de 1000 kil.)

	1871	1872	1873	1874	1875
1° Par Mer.					
Des colonies françaises	13.636	19.185	17.494	17.191	24.691
» de l'étranger	22.628	39.705	29.639	19.121	26.548
	36.264	58.890	47.133	36.312	51.239
2° Par les Gares.					
Sucres de betteraves	15.928	28.610	32.030	35.282	27.285
	52.192	87.500	79.163	71.594	78.524

La proportion dans la consommation des sucres exotiques et indigènes dans la commune de Marseille seulement est celle-ci : (Tonnes de 1000 kil.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Exotiques	36.797	59.133	58.783	36.312	41.942
Betteraves	15.395	28.367	25.934	35.282	27.285
	52.192	87.500	84.717	71.594	69.227

La part prise à l'entrée par le pavillon national ressort ci-après : (Tonnes de 1000 kil.)

	1871	1872	1873	1874	1875
Pour les Sucres des Colonies françaises.					
Pavillon français..........	12.180	18.024	16.859	16.193	21.152
» étranger.........	1.456	1.161	634	998	3.529
	13.636	19.185	17.493	17.191	24.691
Pour les Sucres des Colonies étrangères					
Pavillon français..........	8.955	17.590	18.895	7.540	4.401
» étranger.........	13.672	22.114	10.744	11.581	22.137
	22.627	39.704	29.639	19.127	26.538

Les exportations de sucres bruts se résument par les chiffres suivants :

1871........	3.976.922	kil.
1872........	6.955.488	»
1873........	6.171.247	»
1874........	6.315.068	»
1875........	9.296 398	»

Le travail de la raffinerie, en 1856, était réparti entre cinq usines, dont les principales brûlaient jusqu'à 20 millions de kil. par année.

En 1876, on compte deux raffineries occupant 2,427 ouvriers et produisant 80 millions de kilog. de sucre, dont plus de 50 millions de kilog. exportés à l'étranger.

La raffinerie de sucre, outre son immense mouvement de marchandises saccharines, alimente plusieurs industries accessoires. Toute usine de raffinage possède, comme annexe obligée, une fabrique de noir animal, qui donne lieu à une grande importation d'os d'animaux; plusieurs possèdent. en outre, une distillerie pour convertir leurs mélasses en alcool, quand il y a convenance. La raffinerie offre, de plus, un débouché important aux papeteries pour le papier de pliage, et à la tonnellerie pour les barriques dans lesquelles le sucre est exporté; débouché qui rejaillit par contre-coup sur le commerce des chiffons et sur l'importation des douelles; enfin les résidus de ses noirs animaux procurent à l'agriculture un engrais fort apprécié dans les départements de l'Ouest et qui provoque un mouvement d'exportation assez considérable. La raffinerie est donc une des plus fécondes branches du commerce de Marseille, un des plus sûrs éléments de sa prospérité.

L'exportation des sucres raffinés expédiés de Marseille à l'étranger se fait partie en pains entiers, partie en pains pilés. Il est des pays dans lesquels le consommateur repousse le sucre brut de la plus belle nuance, à cause de son goût sirupeux et du dépôt qu'il laisse, et réclame néanmoins du sucre en poudre, parce qu'il fond plus vite et qu'il est plus économique, à cause de la facilité qu'il offre à mesurer la dose voulue; l'exportation pour ces pays se fait alors en sucres que l'on pile dans l'enceinte des Docks et qui sont soumis à la surveillance de la Douane.

Il est bon de faire ressortir l'ensemble des exportations de 1871 à 1876, en présentant ensuite les quantités de sucres raffinés qui ont été exportées par la voie de mer, et en nommant les pays de destination, pendant les deux dernières années :

ENSEMBLE DES EXPORTATIONS (Ton. de 1000 k.)

Années	Par mer	Par les Gares	Totaux
1871.	30.600	»	30.600
1872.	45.000	6.500	51.500
1873.	47.000	12.500	69.500
1874.	56.000	11.000	67.000
1875.	53.000	12.500	65.500

	1874	1875
Russie...........	5,005,776	4,970,414
Italie.............	12,704,677	7,757,916
Grèce............	3,049,937	3,455,632
Turquie..........	17,182,454	16,072,537
Egypte...........	3,202,413	3,789,058
Etats-Barbaresques	2,101,042	3,030,357
Amérique du Sud..	1,959,816	1,645,959
Algérie...........	7,109,662	6,854,362
Autres pays.......	3,761,397	5,833,734
Totaux en kil.	56,077,174	52,909,969

« L'examen de ces chiffres, écrivait à ce sujet, en 1876, M. Joseph Mathieu, démontre que c'est surtout avec l'Italie que nous avons à constater la plus forte diminution d'expéditions de sucres raffinés. La cause en est non-seulement dans les cargaisons flottantes de sucres raffinés de la Hollande qui viennent nous faire concurrence dans le bassin de la Méditerranée, mais encore dans les envois de sucres raffinés indigènes que le nord de la France expédie dans la Haute-Italie par la voie du Mont-Cenis. »

On sait que les sucres raffinés jouissent à la sortie de France de la *prime*, ou soit du remboursement du montant des droits, par compensation, sur les sucres bruts importés sous le régime de l'*admission temporaire.*

Tanneries.

La tannerie était autrefois plus florissante encore que de nos jours.

Cependant, de l'aveu de la Chambre de Commerce, à Marseille seulement, elle emploie encore près de 2,000 ouvriers et donne lieu à des transactions très-importantes. Sous tous les rapports, elle mérite donc qu'on s'intéresse à elle et qu'on lui facilite les moyens de sortir d'une crise dont la principale cause est la concurrence des peaux anglaises.

La petite peau, une fois tannée, trouve son débouché soit à Lyon, Strasbourg, Paris et à Marseille où la corroierie de cet article a pris depuis quelque temps un certain développement, soit dans les départements voisins, soit par l'exportation dans la Grèce et dans le Levant.

Les causes qui ont fait déchoir la tannerie à Marseille sont la concurrence des fabriques de l'Italie et de celles qui se sont créées depuis quelque temps dans le département du Var, avec des conditions plus favorables de main-d'œuvre; c'est, de plus, l'insuffisance du capital de la plupart des tanneurs, qui sont obligés de payer fort cher le crédit qu'on leur fait.

La tannerie de Marseille reçoit du département du Var les écorces de chêne-vert dont elle a besoin. Ces écorces, d'une qualité supérieure, donnent beaucoup de poids au cuir.

Le sumac nécessaire pour la fabrication du maroquin et des peaux de moutons est importé de Sicile, en feuilles ou moulu.

Au commencement de l'année 1876, on comptait dans la commune de Marseille 25 établissements occupant 1,450 ouvriers et 250 ouvrières. On y travaillait 335,000 peaux de chèvres, 500,000 peaux de moutons et 14,000 cuirs légers; le tout représentant une valeur de 3,215,000 fr.

oici le relevé comparatif des importations de cuirs de 1870 à 1876 (Nombre) :

ANNÉES	BUENOS-AYRES ET MONTEVIDEO	RIO-GRANDE	BRÉSIL	DIVERS	TOTAUX
1870	203.265	47.942	9.695	455.895	716.797
1871	130.436	17.459	2.513	369.432	529.840
1872	183.543	39.506	1.076	737.281	961.406
1373	250.811	25.069	»	594.083	869.963
1874	175.382	19.161	2.000	402.894	599.437
1875	340.083	12.900	545	572.090	925.618

Les *balles* de peaux de chèvres importées pendant la même période de diverses provenances parmi lesquelles figurent les *Etats* dits *barbaresques*, se récapitulent ainsi :

	1871	1872	1873	1874	1875
Mogador	35.980	30.280	23.954	20.397	17.683
Levant, Tripoli et Bengazi	11.284	15.187	14.436	11.739	6.721
Alger, Constantine, Tunis, Oran et Tanger	6.319	7.355	10.422	7.760	5.398
Cap	154	1.638	1.865	2.877	3.505
Naples, Sardaigne et Trieste	1.500	606	2.573	4.087	4.879
Calcutta et Amérique	»	»	1.867	113	436
TOTAUX	55.237	55.066	55.117	46.973	38.622

Pêche

La pêche forme à Marseille une industrie qui n'est pas sans importance ; naguère les côtes de la Méditerranée, fort poissonneuses, étaient peuplées d'une foule de poissons sédentaires et visitées en outre, à certaines époques de l'année, par des bandes considérables de poissons voyageurs.

Il y a plusieurs espèces de pêches : celle aux filets, celle aux hameçons, celle de la madrague et celle des bourdigues. On distingue entre les filets ceux à simple nappe et les filets trainants.

Le plus important des filets trainants est le *bœuf*, immense réseau de plusieurs centaines de mètres de long, que deux forts bateaux traînent à toute voile ; c'est à l'usage de ce filet qu'on impute la diminution du poisson sur les côtes de la Méditerranée.

La pêche aux hameçons se pratique à l'aide d'une ligne dormante garnie de distance en distance de lignes secondaires au bout desquelles on ajuste l'hameçon.

La madrague est une enceinte de filets dans laquelle le poisson est conduit habilement et d'où il ne peut sortir lorsqu'il y est entré.

L'industrie de la pêche, qui autrefois occupait à Marseille une population nombreuse, y décroît depuis quelque temps, soit à cause de la concurrence que font aux pêcheurs de Marseille les pêcheurs plus hardis des petits ports voisins, soit à cause des salaires élevés que les travaux du quai offrent à la population maritime. Le nombre des pêcheurs qui, en 1830, était à Marseille de 1,500 hommes montant 36 bateaux, n'était plus en 1856 que de 3 à 400 hommes montant à peine une douzaine de bateaux.

On peut voir à l'article *Navigation* la situation actuelle des bateaux exclusivement affectés à la pêche.

Mais, d'après les dernières recherches de M. Joseph Mathieu sur le commerce du poisson à Marseille, les quantités apportées en ce port diminuent d'une manière très sensible.

« Le dépeuplement du golfe par les engins destructeurs de pêche, dit-il, a diminué au moins de moitié les quantités de poissons provenant de nos contrées qui approvisionnaient seules autrefois nos marchés.

« Aujourd'hui la moitié du poisson vendu à la criée arrive par la voie ferrée des côtes de l'Océan. La Corse et l'Algérie nous en fournissent aussi de grandes quantités, et c'est grâce à tous ces arrivages que notre marché a pu être encore suffisamment approvisionné de poissons.

« On a même établi des rapports avec des compagnies de pêcheurs de la Hollande et du Hanovre afin de faire affluer vers Marseille les plus grandes quantités possibles de poissons.

« Ces arrivages seront plus importants encore si l'on peut obtenir des Compagnies de chemins de fer un tarif à prix réduit. »

Ajoutons que, en plein été même, des caisses de poissons arrivent des côtes de l'Algérie ; elles sont remplies de glace, ou pour mieux dire le poisson est renfermé dans des blocs de glace factice qui le maintiennent entier jusqu'à destination.

Industrie métallurgique et mécanique

Cette industrie, écrivait M. Clapier en 1863, est pour Marseille une conquête récente. Marseille, il y a vingt ans, possédait, pour tout établissement métallurgique, une petite fonderie de seconde fusion.

En 1862 on y compta 2 hauts fourneaux pouvant produire 30 tonnes de fer par jour, 5 fonderies de deuxième fusion pouvant produire ensemble 25 tonnes de fer par jour; un établissement de tôlerie avec marteaux-pilons pour les grosses pièces de forge, mettant en œuvre environ 10 tonnes de fer par jour; 6 ateliers de machines à vapeur et d'ajustage, dont un, celui des Forges et Chantiers, construisant des machines maritimes de haute dimension, un autre produisant spécialement les machines de terre et les presses de fabriques d'huile, et les quatre derniers plus exclusivement occupés à des réparations des machines maritimes. Ces usines occupaient ensemble 2,500 ouvriers, et donnaient une production d'environ 40,000 francs par jour.

Le relevé des industries métallurgiques et mécaniques, au 1er avril 1876 a donné les résultats suivants :

Forges et hauts fourneaux.— 3 en activité employant 300 ouvriers. Ces établissements fondent annuellement, 50,000,000 de kil. de minerai de fer produisant 30,000,000 de kil. de fontes fines destinées à la fabrication de l'acier, des fers fins et de moulage en seconde fusion.

Ateliers de fonte et de moulage — 8 occupant 250 ouvriers ; produits : 2,500,000 fr.

Forges de marine.— 8 établissements employant 60 ouvriers.

Fonderies de cuivre.— 6 établissements en activité occupant 100 ouvriers. Total des produits annuels : 900,000 fr.

Affinages de plomb. — 4 usines employant 200 ouvriers. Elles fondent annuellement 16,000,000 de kil. de plomb qui produisent 25,000 kil. d'argent.

Fabriques de grenaille.— 4, employant 34 ouvriers et 5 ouvrières, et produisant quatre mille quintaux métriques.

Fonderies d'étain.— 2 établissements occupant 50 ouvriers et 15 ouvrières.

Constructions de navires. — 3 chantiers occupant annuellement 120 ouvriers.

Atelier des Messageries Maritimes.— Il occupe 239 ouvriers employés exclusivement à l'entretien de la flotte.

Corderies et Poulieries. — 15 établissements occupant 160 ouvriers.

Constructions mécaniques. — 10 ateliers, occupant 2,000 ouvriers et produisant chaque année pour une valeur de 3,000,000 de francs.

Semoules et Pâtes alimentaires.

La fabrication des semoules a son travail assuré et des résultats assez avantageux, car les débouchés sont en rapport avec la fabrication. Mais la concurrence des fabricants entre eux cause parfois l'amoindrissement des bénéfices de cette industrie qui, comme la minoterie, se trouve aujourd'hui pourvue d'un grand nombre d'établissements.

La matière première ne manque pas, la semoulerie ayant à sa disposition des blés durs d'Afrique, de Bombay, de Rodosto, de Taganrock et de Jaffa.

Les blés durs d'Afrique et ceux de Bombay constituent généralement le principal approvisionnement de cette industrie.

La fabrication des pâtes alimentaires, qui depuis cinq ans a quintuplé ses produits, se maintient dans une situation prospère, car elle trouve d'excellents approvisionnements dans les produits améliorés de la semoulerie. Les fabricants de pâtes, qui ne rivalisent entre eux du reste que par la qualité de leurs produits, n'ont pas à subir, par la concurrence, de trop grande dépréciation de prix et trouvent le placement de leurs pâtes à des conditions avantageuses.

En 1876 il existait : 1° *Semoules* : 16 établissements occupant 275 ouvriers et triturant chaque année 300,000 hectolitres de blé; 2° *Pâtes alimentaires* : 70 établissements employant 110 ouvriers. Produits fabriqués : 8,000,000 kilogr. par an, sur lesquels le cinquième environ destiné à l'exportation.

Fabriques de Bougies.

On compte à Marseille, en 1876, 3 établissements occupant 507 ouvriers et ouvrières et produisant 3,500,000 kilogr. de bougies.

A cette industrie se rattache nécessairement le commerce des suifs et des graisses.

Voici les quantités importées pendant ces dernières années :

	1871	1872	1873	1874	1875
Russie (mer Noire).......	1.139.990	12.000	14.050	176.000	225.000
Angleterre	42.016	40.967	4.708	1.283	3.428
Possessions Angl. Médit...	63.605	35.363	»	»	»
Italie..................	2.313.096	429.079	164.224	37.085	94.388
Etats-Romains	32.101	»	»	»	»
Grèce..................	»	10.000	2.000	»	»
Turquie................	169.127	59.139	58	»	19.565
Indes Anglaises.........	»	»	»	5.800	315.610
Etats-Unis	3.351.887	5.622.803	7.314.776	4.227.316	1.433.986
Brésil	243.550	»	60.000	»	400
Plata et Uruguay.........	1.885.915	2.777.045	3.184.890	940.045	835.308
Algérie................	134.423	174.768	205.806	190.399	136.541
Autres pays.............	1.782	165.341	8.325	6.622	3.053
Totaux.....	9.377.495	9.326.505	10.951.344	5.584.550	3.067.389

Relevé de la consommation à Marseille, pendant la même période :

1871	kilos	142.059
1872	»	908.749
1873	»	531.944
1874	»	371.806
1875	»	111.632

Quant à l'exportation par mer en voici les chiffres :

1871	kilos	1.000.000
1872	»	800.000
1873	»	900.000
1874	»	1.170.000
1875	»	1.097.000

Raffineries d'huile de Pétrole.

On compte aux portes de Marseille 2 fabriques seulement en activité. Ces deux usines emploient 100 ouvriers et épurent annuellement 5.400.000 kilogrammes de pétrole.

Dans le tableau ci-après figurent les pétroles bruts dont la plus grande partie est épurée à Marseille.

	PÉTROLE ÉPURÉ		PÉTROLE BRUT	ESSENCE DE PÉTROLE	
	Barils	Caisses	Barils	Barils	Caisses
Année 1871	62.398	57.159	36.905	9.373	5.550
— 1872	27.803	50.318	49.807	300	3.000
— 1873	24.690	62.440	43.455	4.479	4.500
— 1874	25.638	24.815	49.039	4.498	»
— 1875	4.775	16.999	54.381	3.036	»

Raffineries de soufre.

Les soufres bruts qui arrivent à Marseille servent à peu près exclusivement à l'alimentation de quatre raffineries produisant environ 10,000 tonnes par an.

Les chiffres des importations sont les suivants :

1871	7,800	Tonnes.
1872	13,800	
1873	14,500	
1874	12,500	
1875	17,950	

Les produits des raffineries sont : le soufre sublimé ou fleur de soufre ; le soufre trituré ; le soufre raffiné en canons.

Les soufres sublimés ou triturés n'ont aujourd'hui à peu près d'autres débouchés que les besoins de l'agriculture soit dans notre département, soit dans les départements voisins ; mais le phylloxéra, en détruisant une partie des vignobles, en a nécessairement diminué l'emploi.

Les soufres raffinés en canons sont exportés en quantités considérables aux Etats-Unis, dans diverses contrées de l'Amérique du Sud, au Canada, dans l'Inde, en Espagne et en Portugal.

Autrefois, le soufre était employé dans les fabriques de produits chimiques pour la production de l'acide sulfurique ; actuellement il est remplacé par la pyrite de fer provenant des mines situées dans les départements de l'Ardèche et du Gard.

Il reste, à Marseille, que deux usines brûlant du soufre pour la fabrication de l'acide sulfurique concentré.

On y compte une soixantaine d'ouvriers u d'ouvrières.

Quant aux raffineries de soufre, il en existe 4, employant 43 hommes et 30 femmes.

Briqueteries et Tuileries.

La briqueterie, industrie jadis obscure, a pris depuis plusieurs années une grande extension qui est attribuée à la pureté de l'argile et à sa bonne cuisson. On comptait en 1855, dans les environs de Marseille, 150 fabriques pour briques et tuiles, et 15 fabriques pour petits carreaux d'appartement, occupant environ 800 ouvriers ; l'exploitation de ces fabriques se faisant le plus souvent en famille, le propriétaire dirigeait lui-même le travail que ses enfants exécutaient.

Les divers fours existant actuellement dans la commune de Marseille produisent environ 255,000 tonnes d'une valeur de 6,400,000 fr., et nécessitent l'emploi de 50,000 tonnes de charbon. 1,925 ouvriers environ sont occupés à cette industrie.

Le nombre de ces établissements est de 102, d'après les relevés de la Chambre de Commerce.

Les plus grandes briqueteries se trouvent à Séon-Saint-André, Séon-Saint-Henri et L'Estaque. Elles fonctionnent sans interruption.

Quant aux petits fours, leur exploitation ne dure que pendant sept mois de l'année ; les mois d'hiver sont employés à l'extraction des argiles.

L'exportation de ces produits à lieu principalement pour l'Afrique française, les échelles du Levant, les Antilles, l'Inde et Cuba.

Chais de vin et fabriques de vermouth.

C'est en 1780 que fut établi dans le domaine Surian, par M. Bergasse, négociant suisse, le premier *chai* ou atelier pour la manipulation ou le mélange de vins.

En 1876, on comptait à Marseille 14 fabriques de vermouth et de liqueurs, employant 220 hommes et 280 femmes. Plusieurs ont une importance capitale.

Les renseignements qui suivent peuvent être consultés avec fruit. Dans quelques années surtout on pourra, en comparant les chiffres des importations et des exportations, se rendre compte des ravages du phylloxéra en France.

RELEVÉ DES IMPORTATIONS DE VINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE DE VIN, RHUM ET TAFIA (Litres).

	1871	1872	1873	1874	1875
Vins ordinaires en futailles......	1.140.287	6.076.439	4.718.635	6.262.230	2.657.419
» en bouteilles....	40.368	88.956	40.612	101.848	150.668
Vins de liqueurs en futailles.....	823.127	1.624.304	1.233.266	1.540.209	1.263.513
» en bouteilles....	46.374	82.737	73.132	77.132	56.196
Eaux-de-vie de vin.............	17.170	5.884	12.467	1.931	8.446
Eaux-de-vie de mélasse (Rhum et Tafia)......................	681.979	913.730	621.070	938.078	902.899

EXPORTATIONS (Litres).

	1871	1872	1873	1874	1875
Vins ordinaires en futailles.................	29.031.388	29.549.952	27.983.657	26.585.878	25.663.354
Vins en bouteilles.......	1.080.239	1.648.404	1.515.137	1.275.339	1.662.247
Vins de liqueurs en futailles..............	1.836.286	2.672.867	2.559.106	2.642.796	2.500.945
Vins de liqueurs en bouteilles..............	2 289.115	3.302.878	2.139.709	2.088.718	2.660.648
Eaux-de-vie de vin......	3.619.523	4.014.526	2.632.349	2.257.635	1.535.941

Verreries.

Indépendamment de ses architectes et de ses sculpteurs, Marseille avait des verriers qui étaient en grande réputation. On possède des actes passés en 1309 et 1321 relatifs à des locations d'établissements de verriers. On sait que des peintres étaient attachés à ces établissements. Quelques-uns de ces verriers étaient de très habiles artistes; parmi ceux-ci l'on cite Claude et Guillaume. *(Voir Biographie.)*

Une autre industrie artistique introduite d'Italie fut celle des faïences coloriées. Au milieu du XVIIIme siècle cette industrie avait acquis une telle supériorité par l'élégance des formes et la beauté de ses produits, que le roi de Portugal établit dans sa capitale une manufacture de ces produits *façon* de Marseille.

De tout cela il ne subsiste plus que trois verreries employant 425 ouvriers et ouvrières et produisant des marchandises pour une valeur de 1 million de francs. La moitié des produits est exportée.

Nous comprenons dans ces derniers chiffres ce qui concerne le four d'Aubagne.

Autres industries.

Imprimeries typographiques. — 13 à Marseille (et 9 dans la circonscription), employant 265 hommes, 37 garçons, 82 femmes et 116 filles.

Fabriques d'ouvrages en sparterie. — 24, employant 70 hommes et 75 enfants.

Fabriques de produits chimiques. — 2 à Marseille (et 4 dans la circonscription) : 1715 ouvriers.

Fabriques de chapeaux. — 4 grandes et 8 petites; 70 ouvriers et ouvrières.

Fabriques de papier et de carton. — 2 à Marseille (et 11 dans la circonscription) : 130 hommes, 127 femmes et 32 enfants.

Fabriques de cartes à jouer. — 2 employant 30 hommes, 12 femmes et 8 enfants.

Fabrique d'allumettes. — 1, employant 80 hommes et 400 femmes.

Fabrique de pianos. — 1, employant 125 ouvriers.

Fabrique de goudron végétal. — 1, employant 15 ouvriers.

Ateliers du chemin de fer et Manufacture de tabacs, voir ces deux mots *(Edifices civils.)*

XXXIV. — BOULEVARDS ET COURS. — PLACES. — RUES. — PROMENADES

Les rues de Marseille ont trouvé dans M. Augustin Fabre un historien aussi consciencieux qu'érudit. Nous ne pouvons donc que renvoyer le lecteur à l'ouvrage qui porte le nom de *les Rues de Marseille*, en faisant pourtant des réserves au sujet de plusieurs étymologies hasardées.

Nous nous serions abstenu d'ouvrir ce chapitre, si nous n'avions craint que l'on considérât comme une lacune ce qui n'eût été de notre part qu'une réserve calculée.

Notre description, toutefois, ne portera que sur les artères principales de la ville, sur quelques places et sur les promenades.

1° *Boulevards et Cours.*

Boulevard Baille.

Cette belle avenue court du Jarret jusqu'à la place Castellane, sur une longueur de 1300 mèt. et une largeur de 30 mèt.

Lorsque la route de Toulon, détournée dans le quartier Menpenti, viendra y déboucher, elle formera une des voies les plus animées et les plus grandioses de la ville.

Boulevard des Dames.

Ce nom lui a été donné par suite de la délibération du Conseil Municipal, prise à la date du 7 août 1805, comme souvenir de la conduite héroïque des dames marseillaises lors du siége de leur ville par le Connétable de Bourbon, en 1524.

Des travaux d'appropriation furent exécutés en 1812 et surtout en 1864 et 1865.

Tel qu'il est aujourd'hui, ce boulevard ne ressemble en rien à celui dont parlent les anciens ouvrages sur Marseille, et que « les immondices accumulées aux environs et les tanneries rendaient triste et solitaire. » Il est très-fréquenté et son aspect sera remarquable quand ses abords, aux environs de la place d'Aix, auront été modifiés.

C'est là que se voyaient, il y a un demi-siècle, les restants de la tour Sainte-Paule d'où l'artillerie marseillaise lutta victorieusement contre celle du Connétable de Bourbon et les dernières assises du bastion que défendirent si bien les dames, à la même époque.

Il subsiste des fragments de ce rempart dans un magasin qui touche les entrepôts Grandval, à l'Ouest.

Cours Belsunce et Cours Saint-Louis

C'est à la persistance d'un maître maçon nommé François Rostang qu'est due la création de ce cours. Pierre Puget en avait dressé les plans, mais c'est Rostang qui sut arracher à Colbert l'ordonnance royale qui autorisa les travaux.

Aligné en 1670, hors des remparts, sur les lisses nommées *lou grand Caire*, on y fit la même année une plantation de micocouliers. Trente ans après ces arbres furent remplacés par des mûriers, auxquels on substitua, en 1755, des ormeaux qui furent arrachés en 1840, pour céder le terrain aux platanes que l'on voit aujourd'hui.

En 1725 et 1726, on éleva vers le milieu de la promenade, une fontaine ornée d'une tête de Méduse et d'un double abreuvoir en marbre. Cet ouvrage du sculpteur André Marquetti disparut, et au commencement de 1846, on construisit, de chaque côté de la rue Cannebière, les deux fontaines en fonte dont l'ensemble est fort gracieux.

Au siècle dernier, le Grand-Cours obtint une vogue énorme et la conserva plusieurs années. Un mémoire du temps assure que durant l'été les promeneurs s'y rendaient en foule tous les soirs et qu'on avait peine à s'y tourner. C'était le rendez-vous des personnages des deux sexes qui y allaient pour se montrer plus encore que pour voir les autres.

Non seulement les marseillais étaient fiers de leur promenade, mais les étrangers la citaient comme une chose merveilleuse. C'était, aux yeux de bien des gens, le plus bel endroit de l'Europe et des voyageurs fort aptes à juger sainement ce qu'ils voyaient écrivaient, en 1707, qu'il n'y avait pas dans Paris une rue aussi belle.

En 1866 la promenade fut ornée des deux côtés de bancs de pierre.

Enfin le nom de Belsunce fut donné au Grand-Cours, à la suite d'une délibération municipale du 2 août 1852.

L'érection de la statue de Belsunce avait été votée par le Conseil Municipal le 13 octobre 1851. Elle fut confiée aux soins de M. Ramus, sculpteur d'Aix, et de M. Toussaint Maurel, fondeur à Marseille. La statue et les frais accessoires ont coûté 37,184 francs.

Le piédestal porte sur les deux faces latérales des bas-reliefs en bronze représentant des épisodes de la peste de 1720. Des inscriptions occupent les faces méridionale et septentrionale.

Celle-ci rappelle les noms des hauts fonctionnaires sous l'administration desquels la statue a été élevée. L'inscription du côté du Cours (midi) est ainsi conçue :

A
MGR DE BELSUNCE
POUR PERPÉTUER LE SOUVENIR DE SA CHARITÉ
ET DE SON DÉVOUEMENT
DURANT LA PESTE QUI DÉSOLA MARSEILLE
EN 1720.

Le monument fut inauguré le 28 mars 1853.

Le Cours, c'est le forum marseillais, c'est le rendez-vous de toute la partie de la population ouvrière qui vit de ses bras et de ses épaules ; de ce peuple travailleur, qui se porte là pour chercher ou attendre de l'ouvrage.

Le cours Saint-Louis qui n'est séparé du cours Belsunce que par le prolongement de la Cannebière, n'a plus qu'un nom pour rappeler le second fils de Charles II, comte de Provence, frère du roi Robert, un des princes les plus éclairés de son temps. Saint Louis prit l'habit de frère-mineur, ce qui ne l'empêcha pas de devenir évêque de Toulouse, à peine adolescent, puisqu'il n'avait que vingt-trois ans et demi, lorsqu'il mourut, occupant ce siége. Ses restes furent transportés à Marseille; mais dans la nuit du 21 novembre 1423, Alphonse V, roi d'Aragon, vint les enlever, après avoir mis dans la ville tout à feu et à sang.

Il ne subsiste rien du couvent et de la chapelle qui se trouvait sur ce point.

Au mois de novembre 1847, on installa les pavillons des marchandes de fleurs.

Cours du Chapitre et boulevard Longchamp.

Le boulevard Longchamp a été longtemps considéré comme une promenade ; l'engouement ne pouvait durer longtemps. Aujourd'hui cette voie est devenue la résidence des bourgeois riches et ennemis du bruit. Le cours du Chapitre qui le précède n'est plus lui-même comme autrefois le rendez-vous des flâneurs. C'est à l'extrémité du boulevard Longchamp qu'on aperçoit le *Palais des Arts.*

Cours Pierre-Puget.

Cette large voie fut commencée en l'année 1800 sur la ligne des anciens remparts : des arbres y furent plantés l'année suivante. L'initiative appartient au préfet Charles Delacroix.

Les embellissements de la colline commencèrent en 1807. Deux années plus tard, des propriétés particulières furent acquises pour augmenter l'étendue de la promenade.

Durant l'Empire, le point culminant faisant face au cours avait été orné du cénotaphe du général Desaix et d'une colonne surmontée du buste de Bonaparte; le 14 avril 1814 presque tout cela fut détruit par le peuple : la colonne fut ornée d'une fleur de lys dorée et le cours reçut le nom de Bourbon. Le buste du vainqueur d'Austerlitz fut rétabli en 1833.

Divers agrandissements ou modifications eurent lieu en 1842, en 1843, en 1847, mais surtout en 1857 et en 1858.

Quant au nom primitif qui, en 1830, avait été repris spontanément, il fut modifié en 1870, en celui du 4 *Septembre*. Espérons qu'on aura le bon esprit de conserver définitivement celui de Pierre Puget, adopté depuis quelques années, comme témoignage de satisfaction envers un artiste qui de son vivant fut médiocrement apprécié.

Le cours Pierre Puget est plutôt une promenade qu'une rue, surtout depuis que derrière l'hémicycle on a créé une magnifique *cascade*, et que le Palais de Justice a été terminé.

C'est, du reste, le quartier aristocratique de la ville, une sorte de Chaussée-d'Antin prisée par le haut commerce et la finance. On trouve, en effet, à proximité, les rues de l'Arsenal, Nicolas, Sylvabelle, Saint-Jacques, etc. Ces rues abondent en superbes maisons, véritables hôtels par leur architecture et leur étendue.

2° *Places.*

Place Castellane

Avant la création du Prado, cette place, de forme circulaire, était bornée, dans le fond, par un mur en pierres de taille. Un élégant portail donnait entrée sur la propriété de la famille du comte de Castellane, dont la maison se trouvait vers la rue Fortunée, ouverte depuis quelques années.

« On comptait là, dit M. Meynier, plusieurs belles fabriques de faïences appartenant aux sieurs Agnel, Sauze, Robert, Savy, tous renommés pour leurs précieux produits. Ce fut aussi, en dernier lieu, le quartier des auberges, des entrepôts de plâtre et de résine de Cuges, des charrons, des cordiers et des tisserands. »

Grâce à l'*obélisque* qui en fait le principal ornement, cette place a obtenu une certaine notoriété. Projetée en 1808 par d'Anthoine, maire de Marseille, la création de la fontaine fut votée en 1810.

Elevé sur les dessins de M. Penchaud, architecte du département, l'Obélisque a eu autant de vicissitudes que l'Arc de triomphe de la porte d'Aix; car, érigé primitivement en l'honneur du mariage de Napoléon 1er avec Marie-Louise, il fut consacré à la mémoire de la naissance du roi de Rome (délibération du 27 avril 1811), puis à celle du duc de Bordeaux, puis à la Révolution de Juillet.

Ce monument est formé de quarante assises de pierre froide, monté sur un socle d'un bon style et entouré d'un vaste bassin-abreuvoir. Il termine heureusement la perspective de la rue de Rome, au sud, du Prado, au nord.

Sur un des côtés se déroule le boulevard Baille, à quelque pas de la grande route de Toulon.

La place Castellane fut le théâtre, au mois de juin 1848, d'une insurrection accompagnée de barricades.

Place d'Aix

Cette place est occupée en grande partie par l'Arc de Triomphe dont nous faisons l'histoire un peu plus loin. Elle est à peu-près circulaire et vaste, mais on ne saurait la citer comme un modèle d'élégance.

Il n'y pas très longtemps qu'elle était coupée par une succession d'arcades qui portaient les eaux de l'aqueduc de la ville. Ecrivons à ce propos quelques lignes qui pourraient servir de complément au chapitre traitant de l'hydrographie, page 64.

Il est une réflexion que nous aurions pu ajouter a ce que nous avons dit que, selon toute probabilité, les anciens habitants de Marseille faisait exclusivement usage d'eau de puits: c'est que la non découverte de vieux aqueducs n'est pas suffisante pour prouver que jadis l'eau courante n'était pas amenée jusque dans la ville.

Serait-on en droit de croire que l'aqueduc de la ville qui conduit encore aujourd'hui les eaux de l'Huveaune est l'ancien aqueduc massaliète? nous ne savons. Cela pourrait être cependant, bien qu'il ne reste aucune trace de constructions vraiment antiques, ces constructions ayant. pu être démolies successivement et refaites au fur et à mesure des besoins.

Quoique nous n'ayons aux poètes, quand il s'agit de preuves historiques, qu'une confiance très restreinte, nous ne saurions omettre de citer une dernière fois cette phrase de Lucain, écrite au sujet du fossé que César fit creuser pour bloquer entièrement Massalia :

« Ce fossé ferma la campagne aux assiégés et leur coupa *les eaux*, les vivres et les fourrages. »

D'après ce que l'examen attentif des lieux nous permet de supposer, ces eaux étaient celles de la source de la *Frache* qui a été captée en 1640 et qui aujourd'hui donne quinze litres à la minute.

Du temps de César, les terres n'étant pas, comme de nos jours, couvertes de maisons, cette source devait être bien plus abondante, et selon toute probabilité César s'en servit pour alimenter son camp qui occupait, au moins en partie, la colline de Saint-Charles, plus encore que celle de Saint-Lazare.

Place de la Bourse.

Cette place date de l'année 1758. Devenue dès le principe Marché de charbon et de fourrage, elle ne tarda pas à être utilisée pour l'embarquement et le débarquement des marchandises, mais elle fut diminuée par suite des réclamations des riverains. En 1765, on construisit une salle de concert sur une partie; sur l'autre partie qui porta le nom de La Tour, l'administration municipale fit élever une fontaine monumentale que le sculpteur Fossati exécuta en 1778.

Connue successivement sous les noms de place *Royale*, place *Necker*, place de la *Paille*, elle fut agrandie par la démolition de la salle des concerts et de quelques bâtiments adjacents. Les emplacements de ces édifices ayant été vendus aux propriétaires voisins, ceux-ci y construisirent des magasins, une salle de bal et le café Chinois, dit *Pònchu* (pointu). « Ce café, dit un livre de l'époque, était l'égout de toutes les immondices physiques et morales de la ville, espèce de Wauxhall de la dernière classe et rendez-vous des plaisirs crapuleux. »

Tout cela disparut peu à peu et la place prit de plus amples proportions.

En 1825, la ville dépensa 20,000 francs pour élever, sur l'alignement des rues Suffren et Pavillon, une autre fontaine que Joseph Méry traita d'hydrophobe ; c'est la même année qu'avait été démoli le pavillon chinois.

De 1841 à 1860, le fond de la place fut occupé par la Bourse provisoire.

C'est dans la dernière semaine de 1862, que le préfet-sénateur fit exécuter par la municipalité, sous la direction de M. Alphand de Paris, la transformation de la place en square.

Au midi de ce square une terrasse factice dominant un bassin, permet de contempler dans son ensemble le palais de la Bourse. A l'extrémité opposé se dresse une colonne astronomique, qui a été édifiée en 1870-71, par le Conseil Municipal, sur la proposition et d'après les plans et dessins de M. H. Amat.

L'auteur a donné à cette colonne le nom de *physiorama ;* il y a fait graver des indications sérieuses au point de vue de la situation de Marseille.

Des cadrans solaires sont tracés sur la plupart des faces du pilier et du chapiteau ; le plus important et le plus utile est sur la face méridionale ; il porte une méridienne du temps moyen. Au bas de cette même face, sur une colonne circulaire horizontale, se trouvent deux autres cadrans, l'un horizontal, l'autre vertical, et une boussole de déclinaison dans sa boîte vitrée.

La face occidentale ne porte qu'un cadran rarement éclairé par le soleil.

Sur la face orientale se trouve tracé le tableau des heures comparées des principales villes et d'un certain nombre de points du globe, les altitudes d'un grand nombre de localités voisines, célèbres ou remarquables, et, enchassé dans la pierre, un baromètre à cuvette.

La longitude du milieu de cette installation est : 3°, 2', 23" à l'est de Paris ; — sa latitude : 43°, 17', 44" nord, — et l'altitude de la cuvette du baromètre : 4 mètres.

Place de Lenche.

Appelée dans le courant du XIVme siècle, place Saint-Thomas ou Saint-Thomé, elle fut agrandie successivement en 1470, 1611 et 1613. Le nom actuel rappelle une famille d'origine corse qui s'établit à Marseille au milieu du XVIme siècle, et fit construire à cet endroit un hôtel dans le courant du XVIIIme siècle. Il ne reste rien de cet hôtel, mais les chroniques marseillaises racontent avec quelques détails l'émeute royaliste qui fut suscitée contre la masse de la population marseillaise qui pactisait avec les ligueurs, par Antoine de Lenche, deuxième consul, en 1587, et la fin malheureuse de ce personnage.

Sur le côté oriental de la place on montre l'ancien hôtel de la famille Riquetti de Mirabeau, dans lequel logea Louis XIV, en l'année 1660, lorsqu'il vint, poussé par le cardinal de Mazarin et servi par le duc de Mercœur, mettre Marseille *à la raison*.

A l'angle de la place et de la rue Radeau apparait un petit bas relief très curieux sur lequel le peuple croit mal à propos reconnaître l'arrivée de Saint-Lazare (Voir *Antiquités*, page 231.)

C'est au-dessous de la même place que se trouvaient les fameuses constructions antiques, dites *Caves de Saint-Sauveur*, dont il ne reste rien. Au dire des archéologues du siècle dernier et du commencement de ce siècle, ces caves auraient été les restes d'une caserne romaine. Nous avons dit ailleurs (voir page 230), sur quoi nous nous basons pour croire que c'était une construction phénicienne, et un entrepôt de marchandises apportées par les Carthaginois, avant l'arrivée des Phocéens.

Une halle occupe depuis quelques années la plus grande partie de la place de Lenche.

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Au centre de cette place, assez fréquentée, se trouve une *fontaine* surmontée du buste fort ressemblant du comte de Villeneuve de Bargemont, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, qui fut grand ami des belles-lettres et concourut à la publication de la *Statistique du département*, en quatre volumes in-8°, ouvrage estimé et recherché.

C'est une sorte de borne, en forme de pyramide renversée. Quatre griffons en bronze jettent l'eau par leurs naseaux.

Cette fontaine qui a coûté 7,800 francs fut inaugurée en 1833.

Place des Capucines

Son nom vulgairement est *Place des Fainéants* ; elle est située entre les Allées nord de Meilhan et le débouché des rues Dauphine, Petit-Saint-Jean et Tapis-Vert.

Elle est ornée d'une assez belle fontaine qui est composée d'une vasque se dressant au milieu d'une vaste ellipse qui contient à la fois un trottoir en asphalte et une élégante corbeille de verdure. Quatre bancs sont fixés sur la place qu'ombragent huit platanes. La vasque est surmontée d'une pyramide de granit oriental que supportent quatre lions reposant sur un piédestal en marbre.

C'est en 1863 qu'elle a été transportée de l'emplacement qu'elle occupait dans l'axe du boulevard Dugommier, depuis 1805. Précédemment la fontaine, sauf l'obélisque, décorait la place Royale.

Place des Moulins.

On l'appelait autrefois roche des Moulins. En 1596 on y comptait 15 moulins. Il y avait là le cimetière de l'Hôtel-Dieu et celui des Suisses et des Protestants. Avant l'arrivée des eaux du canal, ses maisons étaient aussi mal bâties que mal habitées. Depuis lors on y a planté un square, qui lui a fait perdre la majeure partie de son cachet primitif, ce qui n'est pas à regretter.

On n'y arrive qu'en parcourant les rues les plus difficiles *du vieux Marseille*, à moins toutefois d'y monter par l'un des escaliers de la place *Centrale*. N'était le brouhaha dont on entend les échos rapprochés, on se croirait dans un village isolé de la Provence, tant le public qui la fréquente ressemble peu à celui de la rue Saint-Ferréol.

Le plateau des Moulins est à 40 mèt. au-dessus du niveau du port.

Place Montyon.

Cette place fut terminée en 1865, après avoir donné lieu à de nombreuses difficultés entre la Ville et divers propriétaires, au sujet de son aménagement définitif.

Elle est ainsi nommée en souvenir du créateur des prix de vertu. Située entre la rue Fortia et la rue Breteuil, elle est reliée à la rue Montgrand par des escaliers ornés de balustres à colonnettes et ombragée par une quadruple allée de platanes. La statue de Berryer, œuvre de M. Barre, placée sur un piédestal construit par M. Letz, est entourée de plates-bandes de fleurs.

Au N. s'élève le Palais de Justice. (Voir ci-dessous : *Edifices civils*).

La place est très-fréquentée. Sa création a coûté à la ville 2,500,000 fr.

Place Neuve.

Cette place avait été donnée par la Ville à Jacques Cœur de Bourges et à Jean de Villages, son facteur à Marseille. En l'année 1458 ce dernier la rendit à la Ville ne mettant d'autres conditions en sa propre faveur que celle du payement par elle de cinquante florins qui devaient le couvrir des dépenses qu'il avait faites pour déblayer cette place à laquelle il voulut que les syndics donnassent, dans un délai de cinq ans, une forme régulière, avec une fontaine.

La Ville accepta, et la même année procéda à l'agrandissement convenu par la démolition de quelques maisons ; mais la place ne commença à être régularisée qu'en 1555. Quatre ans après, on l'exhaussa de trois rangées de marches.

Une fontaine élevée en 1473, fut adossée contre l'une des maisons faisant face au port : mais après avoir été réparée et modifiée à long intervalle elle disparut.

La place Neuve fut longtemps en quelque sorte la place Municipale, et c'est là qu'était allumé le feu de la Saint-Jean.

C'est presque de nos jours que cette place a été élargie par la démolition des maisons qui la bordaient du côté du port. Réduite à sa dimension primitive, elle était encore, au XVIe siècle, la plus belle de la ville ; la place *de Lenche* seule pouvait lui être comparée.

C'est aujourd'hui, la Bourse des marins de tout pays, le théâtre des rixes des Piémontais et des Américains.

Les ruelles qui avoisinent la place Neuve sont assurément les plus insalubres et les plus affreuses de Marseille.

Place Saint-Ferréol.

La rue qui lui fait face ne fut ouverte qu'en l'année 1693 et prit son nom d'une petite église du quartier.

En 1693, on arrêtait le plan de l'église qui devait occuper la plus grande partie de la place actuelle. La première pierre en fut posée, le 2 juillet 1716, par Mgr de Belsunce et le maréchal de Villars, assisté du gouverneur, M. de Pilles et des échevins en chaperon. La consécration en fut faite par de Belsunce en 1740.

Quoique spacieux, ce monument n'avait rien de remarquable et fut vivement critiqué par les contemporains.

Ce n'est point en haine du culte religieux et catholique, que cette église fut démolie pendant la Révolution.

« La proscription, après le mouvement sectionnaire qui motiva l'arrivée du général Cartaux dans nos murs, en août 1793, disent les auteurs de la *Statistique*, n'atteignit pas seulement les hommes : elle s'attacha aussi aux monuments. L'église Saint-Ferréol, celle des Accoules et plusieurs autres édifices publics furent démolis, en grande partie, parce qu'ils avaient réuni dans leur enceinte les *Assemblées des sections*, qui s'étaient soulevées contre la Convention. »

L'arrêté des représentants du peuple Barras et Fréron était daté du 17 nivose an II (6 janvier 1794).

En 1806, les restes de l'église furent rasés et la place plantée d'une double rangée de marronniers.

En 1821, fut posée la première pierre de la basilique qui devait remplacer l'ancienne, mais les travaux de construction furent arrêtés peu après.

En 1837, la fontaine élevée en l'honneur des hommes courageux qui s'étaient distingués durant la peste de 1720, avec le *génie* de Chardigny qui la surmontait, y fut transportée.

En 1853, les marronniers tombèrent sous la cognée pour être remplacés par des platanes. Enfin, en 1866, la place Saint-Ferréol devint ce tronçon de boulevard qui se perd dans le désert de la place de la Préfecture.

Place Saint-Michel.

La plaine Saint-Michel est nommée dans un grand nombre d'actes de la ville *Podium Santi-Michaelis* et *Plant de Sant-Miquel*.

La place occupe le sommet d'une petite colline d'une altitude de 49 mèt. dont la couche supérieure repose sur un lit de safre et de limon durci, d'une forme irrégulière. dont le plus grand diamètre est de 600 mèt. environ.

Son nom lui vient d'une ancienne chapelle sous le titre de l'archange saint Michel qui était située sur le point culminant. On sait que beaucoup de points élevés de Provence portent non-seulement le nom de l'archange, mais encore des sanctuaires à lui dédiés. C'est un souvenir des guerres contre les Sarrasins et de l'expulsion définitive de ce peuple ravageur qui finit par tomber sous les coups répétés de Charles Martel et des seigneurs coalisés.

Au XIIIme siècle, ce plateau se nommait *Campus Marcius*, mots que l'on a traduits par *Champ de Mars*, et dont on fait remonter l'origine aux Romains. Selon la croyance de quelques historiens, c'est là que les vainqueurs de Marseille venaient faire leurs manœuvres et leurs exercices militaires. Nous avons beaucoup de peine à accepter cette étymologie.

Nous ne croyons pas plus facilement à ce champ de Mars, qu'au camp de Jules César de Camp-Major des environs de la Penne.

Mais il ne serait pas impossible qu'on eut

fait plus tard de ce plateau un champ d'exercices comme on en fit le théâtre des grandes réceptions d'apparat dont certains grands personnages furent l'objet.

La chapelle Saint-Michel fut démolie par les Minimes, lorsque ceux-ci établirent leur couvent dont Charles de Casaulx avait posé la première pierre, au mois de janvier 1592.

La facilité que l'on avait de la fermer de tous les côtés permettait d'en faire un vaste amphithéâtre. C'est de là que s'élevèrent les premiers aérostats. Aujourd'hui *la Plaine*, ainsi qu'on l'appellera longtemps encore, est une charmante promenade très-appréciée des habitants du quartier.

C'est de 1848 que date le nivellement de cette place, et sans les ateliers nationaux, elle serait peut-être encore à l'état de montagne encombrée de vieux matériaux provenant de démolitions.

La place est traversée par la galerie qui renferme à la fois la conduite du bassin Vincent et celle du bassin Vauban, ayant leur prise, la première sur le grand bassin de Longchamp, à la cote 74, et la seconde sur la dérivation de Saint-Barnabé, à la cote 132.

Le centre de la place est occupé par une fontaine qui se compose d'un bassin de 40 mèt. de diamètre et de 0,70 de profondeur, construit en béton et entouré d'une pelouse de 2 mèt. de largeur protégé par une balustrade en fer. Au milieu s'élève un massif de rocailles de 3 mèt. au-dessus du socle. Il a 10 mèt. de diamètre. Les eaux amenées du bassin Vincent s'échappent du sommet du rocher par quatre ouvertures ménagées à la base du socle. Du milieu de ce socle jaillit le jet d'eau alimenté par la conduite du bassin Vauban qui peut atteindre une hauteur de 50 mèt. Une conduite, formant un cercle de 14 mèt. de diamètre entoure la fontaine : elle porte 100 petits tuyaux en plomb dirigés obliquement sur la fontaine qu'ils enveloppent d'une ceinture de jets d'eau convergeant au pied du rocher.

Elle fut inaugurée le 15 août 1852.

Une double rangée de platanes magnifiques fait tout le tour de la place. Ces arbres furent plantés en 1852.

Place Thiars.

C'était autrefois le centre du mouvement et du bruit ; cris de charretiers et de portefaix, coups de maillet des plombeurs de la douane, aigres frottements du boulon courant sur les romaines des peseurs de commerce, tout donnait au quartier une animation extraordinaire.

Ce bruit, ce mouvement ont été transportés à la Joliette, à proximité des maisons Mirès.

En 1856, la place Thiars a été privée d'une fontaine que surmontait la double face de Pythéas et d'Euthymènes, tous deux marins célèbres et savants astronomes.

3° *Rues.*

Rue Cannebière.

Marseille existait depuis longtemps que le sol de cette rue n'était pas encore établi ; à sa place il y avait un marais formé par la mer et les eaux pluviales qui descendaient des collines environnantes.

Les alluvions constituèrent peu à peu un terrain qui fut nommé *Podium Formiguerii*, d'où l'on fit Plan-Fourmiguier.

Des chartes du XIe siècle parlent d'un *Puteus Formigarius*.

Nous ne nous expliquons pas ces deux mots qui ont une signification diamétralement opposée.

A la fin du XIVe siècle, c'était encore un terrain vague sur lequel on éleva une partie des remparts.

Le mot de Cannebière est employé pour la première fois par Ruffi, en 1696. Le nom de *Canebiero*, à proprement parler, signifie champ de chanvre, mais on ignore si cette plante y fut réellement cultivée ou si les fabricants de cordes y entreposaient seulement les matières qu'ils employaient.

La première maison fut bâtie vers 1666. C'est de 1743 à 1751 que l'on commença sérieusement à faire une rue; mais l'extrémité du côté du port était fermée par une partie des dépendances de l'arsenal et l'extrémité opposée était barrée par le rempart qu'ont remplacé depuis les boulevards du Musée et Dugommier. Ce n'est qu'en 1786 que la rue atteignit le quai.

Tout le monde connaît le dicton :

Si Paris avait une Cannebière... Mais ce que tout le monde devrait savoir également, c'est que cette phrase grotesque qui a fait le tour du monde et que l'on jette si volontiers à la tête des Marseillais, a été lancée pour la première fois par Joseph Méry, le poète (1), dans un dîner où figuraient comme

(1) Voici une lettre justificative.

Marseille, 12 octobre 1874.

Une plaisanterie plus ou moins spirituelle sur la Cannebière ne pouvait naître qu'à Marseille; ainsi Paris aurait tort de se l'attribuer. C'est à la fin d'un dîner qu'Alexandre Dumas père donna au restaurant de feue la *Muette de Portici*, au Prado, qu'un de ses convives prétendit qu'un Marseillais, peu touché des splendeurs de la capitale, avait, dans son enthousiasme exagéré, déclaré que si Paris avait une Cannebière il serait un petit Marseille. Dumas recueillit ce mot dont Levassor fit la fortune, et l'imprima dans le premier chapitre de son *Monte-Christo*.

Comme j'ai assisté à la naissance de cette phrase, qui a eu pour parrains le champagne du dessert et l'auteur de *Marseille et les Marseillais*, je crois, en qualité d'ancien professeur, devoir rappeler à ce sujet le proverbe suivant: *Cuique suum*.

Signé : Louis MÉRY.

convives les écrivains les plus connus de l'époque; Méry, qui aimait tant Marseille, sa ville natale, mais qui n'a cessé de se moquer de ses compatriotes!

Au surplus, la Cannebière n'a rien à redouter de la raillerie: sa largeur, son étendue, la beauté de la plupart des maisons qui la bordent, la richesse de ses magasins, le nombre de voitures et des charrettes qui s'y croisent à toute heure, la signalent à l'attention des étrangers. La Cannebière n'est-elle pas aussi le centre auquel aboutissent les belles rues Noailles, de Rome, Saint-Ferréol, Paradis, et ne débouche-t-elle pas sur le port, à l'entrée de la rue de la République?

Ouvrages à consulter: *La Canebière*, par Bouillon-Landais (1856). — *Notice historique sur la Canebière*, par P. Mazière (1874).

Rue d'Aubagne

Cette artère importante relie les quartiers hauts de la Plaine Saint-Michel au centre de la ville. Elle a été fort mal traitée par les travaux du cours Lieutaud et, au point de rencontre, la rue franchit le cours au moyen d'un viaduc en fer d'une portée considérable.

A la hauteur de la rue Moustiés se trouve la fontaine d'Homère qui fut élevée, en l'an XI, par les soins du préfet Charles Delacroix, en l'honneur de ce barde fameux dont l'existence est un problème. L'habile administrateur qui ne soupçonnait pas les origines phéniciennes de Marseille, fit graver ces mots sur le monument: *Les descendants des Phocéens à Homère.*

Au pied de la colonne de granit monolithe qui porte la tête de l'auteur de l'*Illiade*, se trouve un lavoir public ombragé par un platane grec, que l'on croit à tort être un arbre de la liberté planté en 1789.

Ce tableau est animé et original, mais il faut vraiment être poète pour trouver là « un souvenir de l'*Illiade* et se croire transporté aux bords du Scamandre, à l'une des portes de Troie. »

Dans la même rue on remarque le couvent des Bénédictins récemment érigé en abbaye.

Rue de la République.

La création des bassins de la Joliette rendait nécessaire l'établissement d'une voie directe à travers les vieux quartiers. Bien qu'il soit prouvé aujourd'hui que l'on pouvait faire mieux, il est certain que l'aspect de la rue nouvelle est imposant, et les services qu'elle rend considérables.

C'est au mois de novembre 1860 que les études préliminaires sur la percée de cette rue commencèrent à devenir sérieuses. Le 12 août 1862, M. Emile Pereire vint à Marseille passer avec la Ville le traité pour l'exécution des travaux. Au mois d'octobre suivant, toutes les acquisitions d'immeubles étaient terminées et, le 15 août 1864, la rue était ouverte, mais non achevée.

Pour établir cette grande artère, il a fallu exproprier des immeubles couvrant 105,000 mèt. carrés environ, démolir 935 maisons, détruire 38 rues, en toucher 23 autres et déloger 16,000 hab. Les déblais ont atteint 1,500,000 mèt. cubes; la tranchée au point central n'a pas moins de 25 mèt. de profondeur. Ces travaux gigantesques ne devaient pas dépasser primitivement le chiffre de 90 millions, mais on sait ce qu'en général il faut penser des devis primitifs.

Il est regrettable que des circonstances impossibles à prévoir aient arrêté l'achèvement des dernières maisons qui étaient en voie de construction, aux environs du boulevard des Dames. Quand les difficultés auront été levées et que les maisons déjà commencées seront terminées, la rue de la République sera une des plus belles voies de Marseille.

La rue a 1,083 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur. Les maisons qui la forment, bien que dans le même genre, ne sont pas uniformes, mais divisées en îles, la hauteur est égale pour chacune d'elles, et les cordons des étages, les corniches et les toitures suivent les mêmes lignes horizontales.

La rue est en quelque sorte divisée par la place Centrale dont la forme est octogone.

Ouvrage à consulter: *Découvertes archéologiques faites dans les terrains de la rue Impériale*, par Penon (1866).

Rue de Rome.

Avant les agrandissements de Marseille, en 1860, dit M. Meynier, auteur marseillais que nous citons avec plaisir quand il ne s'écarte pas trop de la vérité, le grand chemin de Toulon suivait la ligne de la rue de la Palud, puis, celle du Vieux chemin de Rome qui en forme la continuation.

La rue de Rome se forma assez lentement.

On y comptait, en 1768, environ quatre-vingts magasins, à petites portes basses cintrées, jusqu'à la rue de la Darse seulement.

Les remparts se trouvaient sur la ligne du nouvel hôtel de la Préfecture, où finissait la rue. On voyait à droite, un grand édifice à arcades, construit en 1776, pour servir au Poids de la farine et de Marché aux grains.

Cette bâtisse ne servait plus à sa destination primitive, lorsque l'administration municipale conçut, en 1843, le projet de la convertir en halle, et le Conseil de Ville, dans sa

séance du 11 décembre, approuva les plans et devis. La dépense était évaluée à 78,572 fr.

Vingt ans après, cette halle disparut pour l'encadrement symétrique du nouvel hôtel de la Préfecture. Par délibération du 10 juillet 1862, le Conseil Municipal approuva la convention par laquelle M. Blavet vendait à la Ville, au prix de 510,000 francs, un terrain situé entre la rue Saint-Suffren et la rue Montaux pour la construction d'un nouveau marché qui devait coûter 54,544 francs, et la translation fut faite en 1864.

La halle Montaux a été convertie en poste-caserne, conformément aux accords intervenus entre l'autorité militaire et la commission municipale, le 21 juillet 1876.

La rue fait partie de cette longue voie qui commence à Arenc pour finir au rond-point du Prado et dont la ligne, rigoureusement droite, a 5100 mètres de longueur. Il est regrettable que les échevins, trop avares des deniers de la ville, n'aient pas, à propos de cette rue, adopté autrefois les projets de l'illustre Pierre Puget; Marseille posséderait aujourd'hui la plus belle rue du monde.

Le seul témoignage de gratitude que le grand artiste obtint des édiles, ses compatriotes et ses contemporains, fut le don gratuit d'une parcelle de terrain située à l'éperon des chemins de Rome et de la Palud. (Voir : *Edifices civils*, Maisons remarquables).

La fontaine que l'on apercoit au devant de la maison de Puget date de deux époques bien distinctes.

Le 9 août 1685, le premier échevin, François Borély, exposait au Conseil de Ville « qu'il était absolument nécessaire de faire « une fontaine à la rue de Rome pour l'usage « des habitants du quartier et aussi pour « abreuver le bestail, dont la despanse « pourra monter à deux ou trois cents livres; « lequel endroit a été désigné à la maison « du sieur Puget, faisant coin à deux rues. »

La seconde époque, c'est-à-dire la reconstruction de la fontaine date de 1801. Sur la proposition du préfet Charles Delacroix, on plaça au sommet de la colonne le buste de Puget, œuvre du sculpteur Dantoine qui reçut pour ce travail 2,400 francs.

Le socle de la colonne porte cette inscription :

A PUGET, SCULPTEUR,
PEINTRE ET ARCHITECTE, MARSEILLE SA PATRIE
QU'IL HONORA ET EMBELLIT
A ÉLEVÉ CE MONUMENT 112 ANS APRÈS
SA MORT.

Rue Noailles.

L'élargissement de la rue Noailles fut décrété, suivant les vues du Conseil Municipal, le 16 juin 1859. Les démolitions commencèrent au milieu du mois de janvier 1860 et les travaux s'exécutèrent sous la direction de M. Gassend. L'élargissement a coûté à la ville 6,409,000 francs.

A vrai dire, cette rue n'est que le prolongement de la Cannebière, avec une largeur de 30 mèt., bordée plus encore que celle-ci de maisons et d'hôtels imposants.

Quant au coup d'œil dont on y jouit, il a été ainsi décrit: « Ce qui fait surtout le mérite et le charme de cette œuvre, ce sont les horizons qu'elle a ouverts. La nouvelle rue, la Cannebière et les Allées de Meilhan forment, par leur soudure, un ensemble d'une admirable grandeur. Les trois rues sont en ligne droite, en sorte que, du haut des Allées, le spectateur jouit d'un coup d'œil enchanteur et embrasse à l'extrémité de cette ligne de plus d'un kilomètre de développement et semée des accidents les plus variés, le bassin du Port-Vieux, hérissé de mâtures, et le panorama si vivement coloré de cette marine animée. »

Rue Paradis.

Lorsque cette jolie rue débouchera sur le Prado, suivant les plans connus, ce sera assurément la plus longue de la ville, car elle aura alors 4 kil. de parcours.

En l'état actuel, elle le dispute presque à la rue Saint-Ferréol pour la richesse des magasins, surtout dans la partie comprise entre les rues Montgrand et Vacon.

Il n'y a rien de commun entre ce mot et celui de Jean-Michel Venture de Paradis, orientaliste et diplomate marseillais, né en 1799. Son nom rappelle le prieuré de Saint-Pierre du Paradis, dont il est question dans un acte du 22 février 1213 et une chapelle construite en l'an 1044.

La partie de la rue avoisinant le cours Pierre Puget était un cimetière des plus étendus que traversait la rue Sainte, *via Sancta*, jusqu'à Saint-Victor où se trouvait le monument funéraire le plus vénéré, sinon le plus ancien.

Rue Saint-Ferréol.

C'est en quelque sorte la bonbonière de Marseille, le bazar des marchandises riches, le rendez-vous des femmes élégantes; bijoutiers, marchands de nouveautés, fabricants de gants, dépositaires de cachemires et de dentelles y ont leurs plus beaux magasins. Les photographes en renom y ont établi leurs ateliers, les éditeurs de musique et d'instruments y déballent les partitions nouvelles, les pianos d'Erard et de Pleyel, et les fourreurs y suspendent à leurs devantures les plus riches pelleteries.



VUE DU CHATEAU BORÉLY.

4° *Promenades.*

Allées de Meilhan.

Les formalités et les études pour l'établissement de cette promenade durèrent du 10 septembre 1728 au 12 octobre 1761, jour où le Conseil d'Etat rendit son arrêt définitif.

L'intendant de Provence, Gabriel Sénac de Meilhan, ayant obtenu l'applanissement d'un grand nombre de difficultés, le Conseil Municipal lui vota des remerciements publics.

La plantation des arbres date de 1774. Les travaux de terrassement furent terminés au mois de juin 1775.

La création du cours du Pommier ou Devilliers fut entreprise l'année suivante. Quant à la rectification du grand chemin de la Madeleine, dénommé aujourd'hui Avenue de la Madeleine, elle ne fut exécutée qu'en 1788.

Cette promenade occupe un assez vaste triangle équilatéral dont la base est formée par le boulevard Dugommier et le sommet orné d'une fontaine en rocaille. Une triple allée de platanes et d'ormes entoure le pâté de maisons qui occupe le centre du triangle; les allées du Nord portent le nom de Capucines et celles du Sud celui de Meilhan.

A peine créée, la promenade devint le théâtre des élégances marseillaises et le centre de réunion des oisifs. Cette faveur s'est continuée jusqu'à nos jours.

Les Allées sont très-fréquentées les jours de concerts militaires et les jours de marché aux fleurs. C'est véritablement alors une promenade charmante.

C'est en 1861 que la fontaine actuelle fut élevée en remplacement de celle qui était à quelques mètres plus haut et qui charma longtemps les Marseillais.

Château-Borély

Nous avons à nous occuper deux fois, dans ce même ouvrage, du Château-Borély et à écrire deux paragraphes spéciaux. Dans le premier nous devons l'étudier comme *promenade*, dans le second comme *musée*.

C'est sous son premier aspect que nous l'examinons ici.

Le Parc-Borély est depuis 1856 une propriété communale, dont la population marseillaise est fière à bon droit et qu'elle fréquente assidument. Ecrivons en brièvement l'histoire.

Avant d'être réunies en une seule main, les terres qui concoururent à former le domaine connu sous le nom de Bonneveine appartenaient à plusieurs propriétaires. Les diverses fermes portaient les noms de la Dumone, la Valbelle, la Tirane, l'Anjouvine, la Charrière, le pré Michèle, etc. C'étaient des exploitatations distinctes et séparées pour la plupart par des murailles.

Des acquisitions successives furent faites à diverses époques, de 1684 à 1775, par plusieurs membres de la famille Borély.

L'un d'eux, Louis Borély, qui s'était établi d'abord à Alexandrie, quitta le commerce qui lui avait procuré des sommes considérables et se fixa définitivement dans sa ville natale. Après avoir fait contracter de beaux mariages à ses filles, il se complut, de 1755 à 1760, à faire de grandes acquisitions de terrain auprès de sa bastide patrimoniale de Bonneveine et à combiner les moyens de construction de la belle demeure qui porte aujourd'hui le nom de Château-Borély.

Il demanda d'abord à Clérisseau un plan que l'architecte Brun modifia profondément, si bien que ce dernier passe avec raison pour l'avoir fait à nouveau.

On commença la construction sans retard, mais le gros œuvre du Château était à peine achevé, en 1768, quand Louis Borély mourut.

Cette fin prématurée aurait pu tout enrayer, si son fils aîné, Louis-Joseph-Denis, ne s'était pas proposé de terminer les travaux en cours d'exécution.

L'architecte Brun acheva son œuvre et livra les murs au peintre Chaix qui, de retour d'Italie où il avait été envoyé pour étudier, aux frais de Louis Borély, les modes les plus brillants de décoration, put étaler sur les plafonds et sur les lambris toutes les conceptions et imitations venant du delà des Alpes.

En 1775, les jardins étaient dessinés par Embry, architecte en renom pour ce genre de travail. Mais il ne paraît pas qu'on ait suivi exactement ses plans.

Quoi qu'il en soit, le Château, terminé en 1778, fut somptueusement habité, car son propriétaire, non content d'y réunir tout d'abord des objets d'art et des tableaux et d'accroître ses collections, d'un jour à l'autre, se complut à y donner des fêtes et de grandes reunions,

Membre de l'Académie de Marseille et de celle des Arcades de Rome, Louis-Joseph-Denis Borély, fut artiste dans l'âme et, admirateur de peinture et de poésie, il favorisa de sa protection et de sa fortune tous ceux qui cultivaient les arts à Marseille.

Mais cette heureuse et brillante manière d'être ne dura que peu d'années.

Ce Mécène, qui n'avait jamais été marié, mourait le 6 avril 1784, laissant pour héritier son frère cadet Honoré qui aimait à partager avec lui ses jouissances intellectuelles et son affection pour son Château de Bonneveine.

Honoré Borély, qui s'était marié en 1773 à Catherine de Surian, veuve de François-Toussaint Borély, son cousin germain, habita le Château avec tout le luxe voulu, ce qui ne

manqua pas de plaire à la haute société de Marseille.

Mais aux approches de 1793, bien qu'il n'eut été nullement inquiété, Honoré de Borély s'éloigna de Bonneveine, voyagea en Suisse avec sa famille, puis s'arrêta a Montpellier, où il passa les plus mauvais jours de la Révolution, sans être troublé.

A son retour, Honoré de Borély qui aimait le Château d'une façon toute particulière, se plut à y résider durant la belle saison.

Il mourut en 1802, deux ans après avoir marié sa fille unique au comte Pierre-Léandre de Marck Tripoly, marquis de Panisse-Passis.

Celui-ci avait des goûts artistiques et les habitudes du grand monde; le Château fut apprécié par lui ; il en compléta les collections et y donna des fêtes dont le souvenir est encore vivant.

Le marquis de Panisse résida surtout dans le Château-Borély, d'une manière suivie avec ses enfants, et il transmit en mourant cette belle habitation à son fils aîné.

Le marquis Gaston de Panisse ayant trouvé, plus tard, la belle terre de Lamanon dans le riche héritage du chef de la maison de Panisse-Passis, crut devoir borner là ses jouissances.

Le Château-Borély fut vendu en 1856, à M. Paulin Talabot qui se proposait de morceler le parc,

Les matériaux pour l'établissement des murs de séparation et de clôture étaient déjà apportés à pied d'œuvre et le partage. allait être commencé, lorsque, dans le courant de la même année, M. Talabot trouva convenance à mettre la Ville de Marseille à son lieu et place, au moment où l'on allait entreprendre la création du chemin de fer de Toulon.

M. Talabot, en sa qualité de Directeur de la ligne de Lyon à la Méditerranée, proposa de céder à la Ville le Château-Borély et ses dépendances, en échange du Jardin des Plantes des Chartreux que la voie détruisait presque en totalité.

Nous n'avons pas à répéter ce que nous avons écrit ailleurs au sujet des échanges, des achats divers et des additions de terrain qui se firent spécialement, dans le but d'arrondir la propriété communale ; disons seulement que c'est le jour de la fête nationale de l'*Assomption* de l'année 1863, que le public put enfin pénétrer librement dans le domaine municipal.

Depuis cette époque la Ville n'a plus eu qu'à compléter l'ornementation et les embellissements pour donner au Parc et au Château leur physionomie actuelle.

Le Parc-Borély est circonscrit par l'Huveaune, le chemin vicinal n° 8 de Montredon et l'avenue de Bonneveine, les propriétés Teissère et Demandols et la promenade dite du Bord de Mer ou continuation du Chemin de la Corniche.

La distance du point d'intersection du Cours et de la Cannebière à la construction principale du Château, en suivant les plus larges voies, est de 4,990 mètres.

La grande entrée du Parc se trouve à l'extrémité de l'Avenue de 42 mètres de largeur et de 250 mètres de longueur qui se soude à la promenade du Prado et s'ouvre dans l'axe du Château ; à droite et à gauche se montrent deux pavillons élégants destinés au logement des gardiens du Parc.

Si l'on s'arrête un instant à l'entrée, on aperçoit tout d'abord, se dirigeant des bords de l'Huveaune au pied de la Terrasse, et en ligne droite, deux larges allées ombragées par des platanes démasquant entièrement le Château et encadrant un jardin français, dont la distribution rappelle les parterres créés par Lenôtre, à la fin du XVII° siècle.

Au centre, un bassin aux bords arrondis, dont les contours ont été laissés libres pour la circulation des voitures, est accompagné, dans le sens du Nord au Midi. de deux vastes carrés, encadrant chacun un bassin à jet-d'eau.

A main gauche et à l'Est du Château, entre l'allée de platanes et les propriétés Teissère et Demandols, une allée carrossable enveloppe un lac factice de 110 mètres de longueur sur une largeur de 50 mètres, alimenté par les eaux du Béal de Barral et du Canal de Marseille. Des accidents de terrain imitant parfaitement les mouvements de la nature présentent des massifs ombragés.

Les mêmes effets ont été ménagés le long de l'Huveaune que bordent des arbres de la plus belle venue et non loin de laquelle on a disposé des ronds-points d'où s'échappent des perspectives variées.

Le centre du rond-point, établi à l'extrémité de l'allée principale, est orné de l'élégant piédestal qui supportait naguère la statue de Diane chasseresse.

De là partent plusieurs allées, dont l'une, longeant les propriétés particulières, vient passer sur la plate-forme de la grotte de la Cascade. Cette grotte en rocaille, divisée en plusieurs compartiments, est un chef d'œuvre d'imitation qui séduit par sa disposition et la fraîcheur qu'on y ressent.

Une autre allée suit la rive du lac au centre duquel, sur un ilot, s'élève un Chalet où l'on arrive par une plate-forme en charpente reposant sur des pilotis.

A main droite, la surface du sol présente un caractère tout différent ; quelques bouquets d'arbustes et un pavillon chinois fort gracieux coupent à peine une vaste surface

aménagée en prairie. C'est le Champ des Courses, dont la piste à un développement intérieur de 1550 mètres et de 1800 mètres à l'extérieur, sur 15 mètres de largeur. Trois pavillons élégants renferment les tribunes des spectateurs.

Cet hippodrome est entouré d'une large voie carrossable ayant ses issues aboutissant aux quatre points d'entrée qui sont : la principale, sur la Grande Avenue du Prado ; la seconde, dans la Cour d'Honneur du Château ; les deux dernières aux deux extrémités des Avenues de Bonneveine et du Bord de mer. Il est traversé, en outre, par deux voies carrossables dirigées, l'une de la porte de la Valbelle à la porte du Bord de mer, et l'autre du Château au centre du Champ des Courses.

En face de la Grande Avenue, se montre à découvert, sur une vaste esplanade qui domine toute la propriété, le Château dont les belles proportions, les lignes simples, les ouvertures sveltes, les attiques à balustres, et les frontons à figures allégoriques charment et reposent l'œil.

C'est là que se trouvent les collections remarquables qui forment le Musée d'archéologie.

La surface totale du domaine Borély est de 477,968 mètres 97 centimètres, qui se décomposent ainsi :

Surface bâtie........	5,070 95
Allées, cours, terrasses, ronds-points..	104,395 22
Lac, bassins, etc.....	24,205 71
Pelouses, massifs....	344,296 09
Total.........	477,968 97

A consulter : *Le Château-Borély illustré*, par Barthélemy Lapommeraye (1860).

Notice historique sur le Château-Borély, par Alfred Saurel (1876).

Château des Fleurs.

Situé à l'angle formé par les deux lignes du Prado, le Château des Fleurs fut, pendant quelques années, une charmante promenade que fréquentaient indistinctement toutes les classes de la société. On y voit encore un magnifique *parc* de création récente, d'une grande étendue, et divisé en trois parties distinctes ayant chacune un caractère particulier. La partie centrale, convertie en parterre français, est encadrée par deux belles allées de platanes.

A l'époque où il florissait, les divertissements de tout genre y abondaient; pendant le jour et durant la nuit, les partisans des soupers fins et des aventures romanesques s'y rendaient avec empressement. On y trouvait, en effet, une salle de bal et de concert, un restaurant et un café. Un peu plus tard les propriétaires adjoignirent à l'établissement un hippodrome, où avaient lieu des jeux, des luttes, des courses de taureaux, des festivals et des carrousels.

Peu à peu les goûts de la population changèrent, et le Château des Fleurs fut délaissé. Aujourd'hui cet établissement, qui n'est pas moins agréable que par le passé, est occupé par la *Société du tir marseillais*, composée d'amateurs de tout âge, mais du meilleur monde, qui donne des fêtes et des concerts lesquels sont d'autant plus courus qu'ils sont plus rares.

De vastes terrains situés au S. du Château des Fleurs sont actuellement convertis en champ de manœuvre. (Voir : *Le Rouet.*)

Chemin de la Corniche.

La vue de la mer ne lasse jamais, car ses aspects varient à l'infini. C'est le plus grand charme de la promenade de la Corniche, route spacieuse qui court depuis les Catalans jusqu'au Prado, sur une longueur de 7 kil.

Entendre continuellement les vagues mugir au pied des rochers aux flancs desquels sont suspendus des cabanons et des bastides, des restaurants modestes et des hôtels splendides, respirer à pleins poumons cette brise si chère aux Marseillais, recevoir les caresses de ce soleil d'hiver si chaud et si bienfaisant, tels seront les premiers résultats d'une course que l'on peut faire en voiture sans avoir à redouter les ennuis qu'offrent habituellement les grandes routes.

La création de ce chemin est due à M. de Montricher. Commencé en 1848 par les ateliers nationaux, il fut entièrement terminé quinze ans plus tard. Le chiffre de la dépense a été fort élevé (4,750,000 fr.).

La promenade commence à l'anse des Catalans, un des points les plus connus de la côte marseillaise.

C'était autrefois un petit port fréquenté presque exclusivement par les descendants des Espagnols qui vinrent, dit-on, s'établir sur ces côtes à la suite de Raymond Bérenger IV, comte de Barcelone et de Provence. Il vaut mieux croire que c'est de la Restauration seulement que date l'établissement des Catalans qui se logèrent dans les constructions abandonnées des Vieilles-Infirmeries.

Au pied de l'ancienne tour de garde que l'on a défigurée en la réparant, se trouve l'établissement principal des Bains de mer desservi par des omnibus et des voitures de place.

Non loin de là s'élève un vaste hôtel. Les murailles d'un casino qui n'a pu être achevé

donnent un cachet de tristesse à cette partie de la plage.

Sur les terrains bas et humides qui faisaient suite à l'anse, des rues ont été tracées, des maisons construites; de grands travaux de nivellement et de terrassement ont été exécutés.

Il eut peut-être mieux valu exécuter le projet d'agrandissement de cette anse, élaboré à plusieurs reprises, pour en faire un port vaste, sûr et commode.

L'aspect autrefois sauvage et pittoresque des Catalans a donc été complètement modifié depuis une vingtaine d'années; si l'on veut savoir ce qu'ils étaient, il y a un demi-siècle, il faut relire le *Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas.

Au Nord des Catalans se trouve l'esplanade du Pharo, champ de manœuvre des régiments en garnison à Marseille, et lieu d'exécutions militaires.

De nombreuses villas, construites sur des plans divers, bordent presque sans interruption cette promenade dont la largeur varie de 12 à 25 mètres. La plus belle est sans contredit le *château Talabot*, délicieuse résidence du style Louis XIII, bâtie au milieu d'un bois de pins, sur un coteau qu'entourent des allées où se développent, sans que l'art s'y montre trop, les plantes et les arbres exotiques, et où s'épanouissent les fleurs les plus rares et les plus riches.

Du sommet de ce côteau qui porte le nom de *Rocher*, on jouit d'une vue admirable qui s'étend depuis la Couronne jusqu'à l'île de Maïre.

Les villages du *Roucas-Blanc* et du *Vallon de l'Oriol*, qui forment les prolongements du quartier d'Endoume, accrochés en quelque sorte aux rochers qui dominent la route, embellissent le paysage par l'originalité et les couleurs variées de leurs habitations.

C'est aussi sur le chemin de la Corniche que se trouve la fameuse *Réserve* de Roubion, magnifique hôtel renommé parmi les gourmets pour ses excellentes bouillabaises, et dans lequel se sont données déjà tant de fêtes gastronomiques; c'est là que l'on voit le spacieux établissement de Bains de mer et d'eaux thermales connu sous le nom de *Roucas-Blanc*.

Le chemin de la Corniche commence aux Catalans; il franchit le vallon des Auffes au moyen d'une arche unique de 17 mètres d'élévation, puis l'anse dite de la Fausse-Monnaie, sur un viaduc de trois arches de 12 mètres d'ouverture et de 16 mètres de hauteur, longe la mer en suivant tous les contours de la côte et aboutit à la plage du Prado après un parcours de 4,566 mètres. Là, il franchit l'Huveaune sur un pont en fer de 12 mètres d'ouverture et de 25 mètres de longueur, pour s'arrêter à Montredon.

« Le plus grand attrait de cette magnifique promenade, lit-on dans la *France nouvelle illustrée*, est dans les accidents pittoresques que présente, sur le passage de la voie, la masse rocheuse qu'il a fallu traverser. La configuration bizarre des roches, les halliers sauvages, les suintements qui s'échappent par les ravines du terrain, les stries qui sillonnent les parois du chemin, quelques rares échappées de vue par le défilé d'une gorge, les méandres de la voie, tout concourt à former une décoration naturelle d'un caractère rude, qui s'oppose bien à la mer; puis, du côté du large, l'immensité sous le dôme azuré du ciel; dans le lointain, les îles disséminées dans le golfe et, plus loin encore, les navires aux voiles tannées qui tracent leur sillage et disparaissent dans les vapeurs de l'horizon.

« C'est ce spectacle grandiose et charmant que l'on embrasse du chemin de la Corniche. Il n'est pas au monde de site plus beau, de panorama plus attachant, et, pour peu que l'on soit homme de sentiment ou poète, c'est avec une âme émue que l'on parcourt les sinuosités de cette voie splendide. »

A consulter : *Marseille ville d'eaux*, par Sérénus Partl (1875). — *Eaux thermales et Bains de mer du Roucas-Blanc* (1875).

Colline Bonaparte.

C'est pour le voyageur qui aperçoit la mer pour la première fois, une promenade délicieuse, créée sur une colline calcaire, au Sud du Port-Vieux, et d'où l'on peut jouir largement de la vue des bassins anciens et nouveaux et du mouvement des navires qui se produit sans cesse à leur entrée.

Le jardin, formant un terre-plein en pente de 150 mètres environ de longueur sur 60 mètres de largeur, recouvre un des quatre bassins d'épuration du canal, sans objet aujourd'hui. Il est dominé par un charmant kiosque d'une construction légère et gracieuse.

Cette colline était, dans l'ancien système défensif de Marseille, la contrescarpe du fort de Notre-Dame-de-la-Garde.

Pour le promeneur qui descend de ce sanctuaire vénéré, le point de vue de la colline Bonaparte peut paraître un peu restreint; mais il satisfera certainement celui qui a borné là son ascension.

(Voir : Boulevards et Cours, *Cours Pierre-Puget*.)

Jardin de Longchamp.

Ce jardin a été formé au-dessus du souterrain long de plus de 367 mètres qui part

de l'extrémité du pont-aqueduc et se termine sous le rond-point du boulevard Longchamp.

Les bassins qui avaient été disposés de manière à filtrer les eaux qu'ils reçoivent sont divisés en deux étages au moyen de voûtes jetées sur piliers. Sur ces voûtes percées aux reins de barbacanes est répandue la matière filtrante. L'étage supérieur reçoit l'eau trouble et l'étage inférieur l'eau filtrée. La superficie totale de ces bassins est de 9,000 mètres carrés et les deux étages ensemble peuvent accumuler de 30 à 40,000 mètres cubes d'eau.

Malheureusement cet immense bassin de filtrage n'a pas rendu les services qu'on en attendait. Depuis plusieurs années les vases déposées par les eaux ont annulé son action et l'on ne songe plus à en tirer parti.

Jardin des Plantes.

On donne aujourd'hui le nom de Jardin des Plantes à l'ancien Jardin zoologique, d'une étendue de six hectares, attenant au plateau. Il ne peut plus, du reste, être question de l'ancien, situé aux Chartreux, le long du ruisseau du Jarret, qui renfermait une belle serre que l'on considéra longtemps comme une merveille.

Le nouveau Jardin des Plantes est bien moins vaste que le Jardin des Plantes de Paris, mais il est plus accidenté et plus pittoresque, et en outre admirablement exposé au soleil.

Fondé en 1854 par une société privée, sur l'initiative de MM. de Montricher, Marcotte, Ad. Lucy et quelques autres personnes notables, le Jardin zoologique obtint pendant deux ou trois ans la prédilection de la population marseillaise.

Il ne reste d'exact de la description que l'on pouvait en faire, il y a quelques années, que ceci :

« Placé sur le plateau le plus élevé du jardin, le promeneur voit se dérouler à ses pieds la fraîche vallée des Chartreux, que sillonne, sous une voûte de saules, de peupliers et de frênes, le paisible ruisseau du Jarret. Des centaines de bastides s'élèvent coquettement sur les hauteurs voisines et montrent leurs blanches murailles à travers les éclaircies des grands arbres. Par delà ce rideau de verdure, des coteaux chargés de pinèdes embaumées et d'habitations pimpantes, s'étagent et se poursuivent jusqu'au pied des montagnes qui circonscrivent la banlieue de Marseille et dont les cimes dentelées se dessinent sur le bleu du ciel. Au Nord, c'est la chaîne grisâtre et terne de l'Etoile ; du côté du levant se dressent les cônes bleuâtres du *Saint-Pilon* et du *Baou de Bretagne* ; au Sud, les collines de Saint-Cyr présentent leurs masses imposantes, à demi-voilées par un sombre manteau de verdure que déchirent les rochers, et revêtues des teintes resplendissantes du soleil couchant. Les cimes abruptes et dépouillées de *Marseilleveïre* prolongent au loin cette chaîne pittoresque, et le pic de Notre-Dame-de-la-Garde, plus rapproché, projette sa silhouette grisâtre sur le fond lumineux de cet immense tableau. Au pied de cette colline apparaît Marseille, avec ses vingt-cinq mille maisons agglomérées, et plus loin, vers le couchant, la Méditerranée avec ses lointains infinis. »

Un pont jeté sur le boulevard fait communiquer la première partie du jardin avec l'annexe, où l'on remarque l'aqueduc qui amène à Marseille, pour le service exclusif de la ville, une partie des eaux de la Durance.

On a conservé une *volière* entourée d'un double escalier qui conduit au logement de la girafe, construit dans le style des marabouts algériens; un *grand bassin*, où s'ébattent des oiseaux aquatiques ; une belle *cascade*; un *pavillon* représentant une pagode indienne qu'habite un éléphant, etc.; Cet éléphant seul coûte 10,000 fr. et son cornac 2,000 fr. par an.

Prado.

Le Prado, dont la longueur, de la place Castellane à la mer, est de 3,400 m., fut ouvert de 1840 à 1842, à travers une plaine marécageuse par des spéculateurs qui se ruinèrent dans cette entreprise. En tête de ces courageux entrepreneurs dont les travaux méritaient un autre résultat, il faut mentionner M. J.-S. Mery et Bernex. Pour rendre hommage à la vérité, nous devons transcrire la plus grande partie d'une lettre écrite par l'un d'eux, le 30 juin 1874.

« Quand on a, comme je l'ai fait, sacrifié à l'exécution d'une idée, sa fortune, son repos, sa vie presque tout entière, ne reste-t-il pas du moins le droit de revendiquer, devant l'opinion publique, l'honneur du service rendu, de la grande œuvre accomplie?

« Je ne veux point ravir à M. Bernex père la moindre part de la reconnaissance bien légitime des Marseillais pour tous les embellissements et les utiles institutions dont il a eu l'initiative.

« Mais il s'attachera toujours à la mémoire de M. Bernex assez de souvenirs honorables, pour qu'il ne soit pas besoin de lui rapporter un mérite qui n'est pas le sien.

« Celui-ci consentit, moyennant une riche rémunération, à m'aider dans l'exécution de mes plans gigantesques. Nous constituâmes alors une société par actions, lesquelles furent émises à mille francs.

« Pendant quinze années d'un labeur ingrat, je luttai avec acharnement contre des difficultés presque invincibles; j'y épuisai mes sueurs. D'insuccès en insuccès, d'é-

preuves en épreuves, M. Bernex, lassé, m'abandonna deux fois ; ce ne fut que par ma persévérance et au prix de sacrifices énormes que je parvins à le ramener à mes vues et à mener à fin l'entreprise.

« J'ai eu, pour toutes récompenses, procès avec le Génie, procès avec la Ville, sacrifice de mes terrains, perte de ma fortune personnelle, très considérable alors, etc., etc. A la liquidation de la Société, j'étais possesseur d'un grand nombre d'actions ; j'éprouvai sur chacune d'elles une perte sèche de de 85 0/0, outre les intérêts.

« La République arriva. M. Emile Olivier m'expropria de mon bel établissement des Bains de mer, si péniblement créé, si chèrement obtenu. Je construisais alors des maisons de plaisance, ornées avec luxe, enrichies de tout ce confortable si cher aux étrangers au logement desquels je les destinais : en même temps j'achevais un magnifique hôtel sur la plage, à l'extrémité gauche du Prado, pour servir d'annexe à mon établissement de bains. La suppression de cet établissement m'occasionna une perte de 50 0/0 sur tous mes capitaux... Ce fut le coup fatal... je me vis ruiné.

« J.-S. Méry. »

Le Prado se divise en deux parties : la première de la place Castellane au Rond-Point a 1,600 mètres de longueur ; l'autre du Rond-Point à la mer mesure 1,800 mètres.

Aux piétons sont réservées, de chaque côté de la voie principale, deux allées spacieuses, sablées et parfaitement ombragées ; la chaussée du milieu, et les deux voies latérales qui bordent les maisons sont réservées aux chevaux et aux voitures. La double voie des tramways court sur les côtés de l'allée centrale.

Le Prado est une promenade fréquentée en toute saison et digne d'attirer la foule, surtout en été, par l'abondance de ses ombrages.

A l'extrémité du Prado doit se terminer tôt ou tard un môle ou embarcadère dont la Commission municipale s'est occupée dans sa séance du 17 août 1875.

A la suite d'une délibération du Conseil municipal de 1854, un embarcadère fut établi sur la plage en prolongement de l'hémicycle de la promenade. Cet ouvrage fut construit par le service des Ponts-et-Chaussées, à frais communs entre l'Etat et la Ville, la dépense totale étant de 20,000 francs. Il consistait en un plancher de plateaux de bois reposant sur des potences ou tréteaux de fer enfoncés dans le sable.

En 1863, cet embarcadère, mal entretenu, étant en mauvais état, le ministre des Travaux publics décida que l'Etat ne concourrait plus à sa conservation, par le motif que ce n'était pas un ouvrage d'utilité générale.

En 1865, il était hors de service. L'Etat en fit la remise à la Ville qui jugeant convenable de ne pas restaurer cet ouvrage, vota la construction sur le même point d'un embarcadère en maçonnerie, mais de dimension très-réduite et dont la dépense était évaluée à 20,000 francs.

La construction de ce môle fut mise en adjudication, mais les travaux ne furent pas activés en 1865.

En juillet 1866, à la suite d'une tempête qui désorganisa le chantier, la direction de la voirie sollicita un crédit supplémentaire, et l'achèvement fut renvoyé à l'année suivante. Le budget de 1867 portait un nouveau crédit de 4,700 francs. Mais les travaux, enfin repris, n'étaient pas encore achevés lorsque l'entrepreneur mourut. Sur leur demande, les héritiers furent libérés de l'engagement de M. Clérisseau, et procès-verbal de réception des travaux fut dressé en leur faveur.

Depuis cette époque, les choses sont restées en l'état ; les crédits sont tombés en *boni* et le môle est demeuré inachevé.

Voici le tableau qu'a tracé une plume parisienne de la partie du chemin qui longe la plage du Prado :

« C'est sur cette scène animée que viennent se montrer, *dans une pose indolente*, avec leurs grâces mutines, les belles dames de la société marseillaise, au type méridional si fièrement accentué, à l'œil noir et vif, à la *physionomie un peu dure*, à la vérité, dans son *immobilité*, mais s'animant tout à coup des passions les plus soudaines et les exprimant avec une singulière vivacité. A côté de ces brunes beautés qui appellent le regard, qui distraient plutôt qu'elles ne font songer, vient se placer quelque blonde figure du Nord, *douce*, *rêveuse*, dont le calme contraste avec la pétulance méridionale. Car Marseille est aujourd'hui une ville de passage, et l'on y rencontre à chaque pas un curieux mélange de types et de manières.

« Le coup d'œil que présente la promenade du Prado à cette heure est d'une singulière animation. Les équipages et les cavaliers remplissent la chaussée, tandis que les promeneurs suivent les allées. C'est un mouvement et une cohue qui rappellent le chemin du bois de Boulogne à Paris, au moment de la promenade. »

A moins de 100 m. de la mer, sur l'allée méridionale s'ouvre la grande avenue du Château-Borély.

Ouvrages à consulter :

Villa des bains du Prado (1851).

Les Bains de mer, la plage du Prado et la plage de Trouville, par Alfred Saurel (1871).



XXXV. — MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.

Nous comprenons dans ce chapitre toutes les constructions qui par leur nature sont destinées à rendre des services publics, qu'elles appartiennent à l'Etat, au Département, à la Commune ou à des Compagnies.

Quelques-unes ne se recommandent ni par leurs dimensions, ni par leur caractère architectural; mais il ne nous était pas permis de signaler seulement les monuments dignes d'attirer l'attention du touriste.

§ 1er. — *Edifices religieux.*

Accoules.

Si l'on considérait les Accoules comme Tour d'horloge municipale seulement, il faudrait renvoyer cet article au chapitre traitant des Monuments Civils.

Mais, à nos yeux, c'est le restant d'une église et dès lors nous devons classer ce clocher parmi les édifices religieux.

Au commencement du XIe siècle, cette église était appelée *Nostra Donna* ou *Senhora de las Accoas*. D'anciens actes la désignent sous les noms de *Sancta Maria des Accuis* ou *Arcuis*.

Les religieuses de Saint-Sauveur en devinrent propriétaires en 1060. Son titre de paroisse lui fut confirmé en 1183.

Elle fut reconstruite au XIIIe siècle. C'est du balcon qui ornait son clocher que les évêques donnaient, dans les occasions solennelles, la bénédiction au peuple; c'est là que se trouvait la fameuse cloche, appelée *Sauveterre*, fort grosse et fort ancienne, qui sonnait quand il fallait convoquer le Parlement ou l'Assemblée générale de la Ville au temps des Podestats.

Le clocher qui occupait l'emplacement de la tour fut reconstruit, d'abord, en 1359, puis en 1685, aux frais de la confrérie du Saint-Sacrement.

L'église fut adjugée le 2 mai 1794 pour être démolie, attendu qu'elle avait servi de lieu de réunion aux sections communales en 1793.

Le 29 août 1853, le Conseil municipal ouvrait un crédit de 18,000 fr. pour la démolition du clocher qui menaçait ruine, mais se ravisant, le 10 mars 1856, il votait la somme de 35,945 francs pour reconstruire à neuf la flèche qui est bien moins élancée que l'ancienne.

On consultera avec intérêt une brochure intitulée : *Quelques mots sur l'ancienne église des Accoules*, par Casimir Bousquet.

Calvaire.

C'est le 27 février 1820 que fut inauguré ce monument, consistant en un vaste perron revêtu de rocailles à l'extérieur, percé d'une chapelle souterraine et surmonté d'une terrasse. Au-dessus s'élève, adossée au mur du clocher des Accoules, la croix de mission qui fut plantée le même jour. Une grille en fer forme, autour de cette sorte d'édifice, une vaste enceinte demi-circulaire, dans laquelle ont été construits plusieurs oratoires.

Le 17 septembre 1825 a eu lieu la bénédiction de la chapelle de N.-D. de Bon-Secours, renfermée dans la même grille que le Calvaire et dont la façade se présente au midi. Cette chapelle avait été construite l'année précédente.

La place du Vieux-Palais que domine le Calvaire a beaucoup gagné à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, dont l'imposante façade regarde le Sud. Vue de l'entrée de la Grand' Rue, cette place offre un aspect pittoresque.

C'est bien là le *vieux* Marseille avec son caractère primitif.

Cathédrale nouvelle.

C'est en 1838 que l'idée de la reconstruction de la Cathédrale germa dans l'esprit de Mgr de Mazenod, et c'est la même année que le Conseil Municipal, après avoir étudié sommairement le projet, se contenta d'émettre un vœu.

L'affaire fut reprise de 1844 à 1846 sans succès. L'emplacement définitivement arrêté fut celui de la Major et le 26 septembre 1852, la première pierre de l'édifice, après avoir été solennellement bénite par l'évêque, fut posée et scellée par Louis-Napoléon Bonaparte, encore président de la République. « C'est un simple cube de calcaire compacte placé au niveau du sol sous l'une des arcades qui séparent la grande nef latérale gauche. L'arcade est celle qui correspond à la chapelle des Ames du Purgatoire. »

L'édifice est posé sur une esplanade d'une altitude de 9 mètres, à laquelle on arrive de divers côtés, par des escaliers à double rangée. Du côté du quai cette terrasse, large de 40 mètres, est soutenue par des arcades donnant accès dans de vastes magasins ouverts tant sur la façade du quai que sur les façades latérales au Nord et au Sud. Ces magasins d'un style large et simple sont au nombre de vingt-quatre.

L'escalier à double volée qui sépare les magasins du quai, enclave une fontaine, placée en applique contre le mur du terre-plein, dont le couronnement représente deux enfants soutenant les Armes de la ville de Marseille. Les jets sont indiqués par des dauphins. Ce travail est dû à M. Ottin.

La disposition du plan de la Cathédrale est celle de la croix latine : le style est néo-byzantin.

La façade principale se compose d'un grand porche sous lequel s'ouvre la porte principale et de deux tours des clochers abritant les portes secondaires.

La première partie de l'édifice se compose d'une grande nef et de deux collatéraux.

La nef est divisée en trois grandes travées voûtées sur les bas côtés et dans chacune de ces travées s'ouvrent de grandes tribunes.

Au centre les transsepts et une vaste coupole ; puis, le chœur flanqué des deux chapelles capitulaire et paroissiale et la grande abside entourée de six chapelles rayonnantes. Dans l'axe et à l'extrémité orientale du monument la chapelle de la Vierge. Deux autres chapelles, à l'entrée des bas-côtés, l'une pour les baptêmes, l'autre pour les offices des morts.

Cinq dômes au sommet desquels brillent des croix dorées surmontent les transsepts, leur intersection, le chœur et la chapelle de la Vierge.

Les dimensions principales sont : longueur, 140 mèt.; largeur entre les bas côtés, 16 mèt.; longueur du transsept, 50 mèt.; hauteur de la nef, 25 mèt.; hauteur du dôme, du sol au sommet de la croix : 60 m.

Les assises des pierres de taille vertes et blanches alternent de la base au sommet de l'édifice. Les pierres vertes proviennent des environs de Florence et les pierres blanches des carrières de Calissanne.

L'ornementation est soignée jusqu'à la recherche et les détails charment autant par leur richesse que par leur originalité.

L'architecte, M. Léon Vaudoyer, auteur de ce beau projet, et M. Henri Espérandieu, son élève, qui le continuait après lui, sont morts tous les deux avant d'avoir vu achever cette œuvre gigantesque.

On a chargé depuis lors M. H. Révoil, architecte diocésain et des monuments historiques de terminer ces importants travaux et MM. Mouren, Jolly et Roustan d'inspecter ce grand chantier.

La Major.

Augustin Fabre prétend que si la foi avait été prêchée à Marseille par Lazare de Béthanie, l'église *la plus ancienne* de Marseille, la Major, lui eut été dédiée.

Nous ne partageons en rien à cet égard les idées de cet historien. Pour nous l'église la plus ancienne serait Saint-Victor, entendant par ces mots non pas l'édifice actuel, mais la construction qui a dû être élevée sur l'*hypogée* dont nous avons parlé longuement ailleurs (page 164).

En ce qui concerne la Major, certains archéologues prétendent qu'elle fut construite sur les ruines d'un temple de Diane. Ruffi le dit positivement, s'appuyant sur le fait de la découverte de plusieurs colonnes d'ordre dorique et corinthien du plus beau style qui ornaient l'antique baptistère. C'est ce baptistère dont les restes ont été trouvés dans le jardin de la prévôté qui avait été pris pour le temple lui-même. Depuis lors, d'autres savants ont cru pouvoir soutenir que ce temple de Diane avait lui-même remplacé un temple élevé à Baal, le dieu des Phéniciens et des Carthaginois. Nous accepterions la deuxième version de préférence à la première, sauf en ce qui concerne le nom de la divinité ; mais les documents font défaut pour que nous portions à ce sujet à un jugement définitif.

Pour nous le temple de Diane était situé à l'endroit où se trouve aujourd'hui Notre-Dame du Mont-Carmel ; quant au temple de Baal nous ne serions pas éloigné de croire qu'il avait succédé lui-même à un édifice religieux élevé par les habitants aborigènes du pays.

Quand le paganisme dût disparaître devant les idées religieuses nouvelles, le sol qui avait supporté déjà et successivement deux ou trois temples, en vit s'élever un troisième. Mais ce n'était pas fini.

La Major fut ruinée, disent plusieurs auteurs par les Sarrasins en 923. Cette église portait alors le nom de *Ecclesia Sanctæ Mariæ* ou *Nostræ dominæ antiquæ sedis*.

Ce dernier vocable est tout une révélation puisqu'il constate l'*ancienneté* du siége de l'église.

Des documents authentiques autorisent à dire qu'au commencement du Xe siècle cette basilique subsistait en entier, et que Pons II, évêque de Marseille, qui siégea de 1014 à 1073, rebâtit seulement la voûte de l'antique cathédrale que les injures du temps avaient fait tomber.

Cependant plusieurs archéologues prétendent que l'édifice fut entièrement rasé et rebati à neuf par Pons II. Les documents écrits manquent, mais la simplicité qui règne dans toute la construction, la forme carrée des nervures de l'abside et de la coupole, ainsi que celles des consoles qui leur servent d'appui, tout fait croire aux gens compétents que c'est bien à la fin du XIe siècle que la Major fut relevée.

Le clocher ne fut construit que peu avant 1390. Détruit, ainsi que trois autres tours qui faisaient de l'édifice une véritable forteresse, il fut remplacé vers l'année 1600 par celui, plus que modeste, qui subsiste encore aujourd'hui et qui paraît avoir été destiné surtout à l'horloge.

Au commencement du XVIIe siècle on voyait à la Major plusieurs belles colonnes de mar-

bre blanc, mais Henri IV les fit enlever peu de temps avant sa mort; elles soutenaient la voûte de la principale porte d'entrée. Déjà le comte de Tende, gouverneur de Provence, s'était approprié deux autres colonnes de marbre, pour les donner au connétable de Montmorency, son beau frère.

Une inscription arabe, la statue de la princesse Arthusie de Laval, et le tombeau de la famille de Bausset furent détruits en 1794. Il ne reste rien non plus du superbe baptistère octogone dont les débris furent pris pour des restes de l'ancien temple de Diane.

Quoi qu'il en soit, dépossédée en 1856 de son titre de Cathédrale, la Major a été démolie en grande partie; actuellement il ne reste guère que l'abside qui date du XI[e] siècle et la coupole qui mérite d'être examinée.

Cette coupole repose sur dix arcs longitudinaux à plein cintre en encorbellement (cinq de chaque côté) qui sont appuyés sur les grands arcs doubleaux de la travée du chœur, dans le but d'obtenir un carré parfait; à l'intérieur de ce carré quatre trompes ornées de têtes d'animaux, attributs des quatre évangélistes, forment un octogone. Sur cette base s'élève la coupole octogonale n'ayant d'autre ornement que des nervures épaisses soutenues par des consoles dont les nervures sont répétées à l'abside ou imitées de celles-ci. La lanterne qui selon toute probabilité terminait la coupole, n'existe plus.

On regrette le buffet de l'orgue de Jean Mathias, l'un des meilleurs élèves de Puget. C'était une œuvre d'art des plus considérables, qui faisait l'admiration des connaisseurs par la beauté de ses formes mâles et sévères, par la perfection de ses détails et par ses remarquables sculptures.

Lorsqu'on démolit, en 1855, l'ancienne prévôté de Marseille, ainsi que la chapelle de la Sainte-Vierge, on eut un moment l'espoir de pouvoir le placer dans la nouvelle cathédrale; mais on s'aperçut bientôt que ce chef-d'œuvre était entièrement vermoulu, et toutes les sculptures tombèrent en poussière.

On ne retrouve plus dans ce qui reste de la Major que peu de témoins de son ancienne beauté. Signalons l'autel de St Lazare, qui consiste en deux arcades surmontées d'une frise au-dessus de laquelle sont placés deux frontons circulaires qui couronnent chacune des arcades. Celles-ci portent, aux deux extrémités, sur deux pilastres et au centre sur une colonne isolée, derrière laquelle est aussi un pilastre. Le tout est orné de sculptures et de personnages en relief et d'une inscription en vers latins.

Cette inscription doit être lue ainsi:

ISTAM PATRIE ET CLERI SPECULAM CUSTODIT (LAZARUS IPSE
A QUEM CHRISTUS VIVUM REVOCAVIT AB UMBRIS
MASSILIE PRESUL HIC MORIBVS INDE REFVLGENS
TRVNCATO CAPITE CONCEDIT AD AVRAS
.... PROLES FILIUS ATQUE NEPOS CAROLVS (FVIT ILLE
RENATI QUEM NVMERO DIVVM DOMINVS CON- (SERVET
EN EVVUM MCCCCLXXXI

Cet autel, commencé sous le roi René et exécuté par des artistes florentins, fut consacré par Charles III, neveu et successeur de René.

Une seconde inscription se trouve sous l'arceau de droite; elle est ainsi conçue:

Laus Patri sit et Genito decus atque Paraclito,
Beatus vero Lazarus oret pro nobis omnibus. (*Amen.* 1481.

Une troisième inscription se voit encore, mais on n'y distingue que les mots de *Renato rege.*

On doit en outre examiner de près le devant de l'ancien maître-autel enchassé dans un autel de marbre moderne (chapelle de St-Sérénus); une faïence blanche de Lucca della Robia, sculpteur florentin, inventeur des terres cuites émaillées; un *Saint Joseph* et une *Sainte Philomène* de Dominique Papety, ainsi qu'une *Descente du Saint-Esprit* et une *Adoration des Bergers*, attribuées peut-être à tort à Louis Parrocel.

Les archéologues qui désireront des renseignements plus complets devront parcourir une monographie volumineuse mais très-intéressante de Casimir Bousquet: *La Major, cathédrale de Marseille, in-8°, avec vues et portraits* (1857).

D'autres travaux ont été publiés sur cette vieille église dont la disparition paraît prochaine. On peut consulter: *Autel de la Cathédrale de Marseille*, par Alfred Ramé (1851). — *La Major*, par Verdilhon, dans la *Revue de Marseille* (1875).

Mission de France

En 1648, les disciples de S[t]-Vincent-de-Paul achetèrent de Marc-Antoine de Vento un terrain au lieu intermédiaire représenté plus tard par les alignements de la rue Tapis-Vert et de la rue Thubaneau. Ces prêtres songèrent à y édifier un établissement religieux sous l'appellation de Mission de France.

Mais les travaux préparatoires éprouvèrent une lenteur excessive, à un tel point que la première pierre ne fut bénite qu'en 1667.

Pendant la Révolution, la Mission devint bien national. Bientôt après, la famille Savine en fit l'acquisition et la loua, du moins en partie, d'abord aux religieuses de Sainte-Claire, puis aux missionnaires de France du P. Rauzan, enfin à une confrérie de Pénitents qui y avaient une réunion tous les dimanches, grâce au concours du clergé de Saint-Théodore, dont l'église de la Mission était comme une annexe. Ce fut alors que les PP. Jésuites l'achetèrent de la famille Savine.

Cette église, du style grec, a été plusieurs fois restaurée depuis cette époque et tout récemment encore. La façade jolie et coquette est en ciment de la Valentine.

L'édifice appartient aux Jésuites aussi bien que plusieurs maisons du quartier. Au fond d'une impasse ouvrant sur la rue Thubaneau, se montre la porte du collége Saint-Ignace dirigé par les PP. de la même compagnie.

Notre-Dame-de-la-Garde.

Grâce au poète Lucain, quelques personnes se plaisent à répéter que, même du temps de César, les Druides immolaient dans les bois épais qui couvraient cette colline, des victimes humaines.

Nous avons protesté et nous protestons encore contre ce rêve d'un poète. Non seulement il n'y a jamais eu ni Druides, ni victimes humaines à Massalia, mais le bois lui-même n'a dû être que fort restreint.

Ce qui le prouverait, c'est que la partie inférieure de la colline servait de cimetière à l'époque où Massalia était libre, fait démontré par la découverte de tombes nombreuses, grecques et romaines.

Nous n'osons pas affirmer que dès la plus haute antiquité le sommet de la Garde portait un sanctuaire dédié à une divinité quelconque, mais nous serions porté à le croire. Dans tous les cas il a dû être utilisé comme vigie correspondant avec celle de Marseilleveire.

L'histoire de Notre-Dame-de-la-Garde ancienne se résume en quelques lignes.

1214. — Guillaume de Petra, abbé de Saint-Victor, donne à Pierre Oblat la montagne de la Garde, avec l'autorisation d'y bâtir une chapelle, une maison et un jardin, sous la condition qu'il payera annuellement au monastère, le jour de la fête de St Victor, douze deniers royaux couronnés et qu'à sa mort la colline et les bâtisses qu'il y aura fait élever deviendront la propriété du couvent.

1385. — La communauté fait construire sur la montagne de la Garde une tour, laquelle est appelée dans les actes de l'époque : *Turris beatæ Mariæ de Gardia aut turris gardiæ.*

1477. — L'église est agrandie.

1524. — François Ier fait construire le fort de Notre-Dame-de-la-Garde dans lequel sont enclavés l'église élevée par Pierre Oblat et la vigie bâtie par la ville.

1544.— La chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, réédifiée en 1477, est consacrée par Barthélemy Portalenqui, évêque de Troyes, coadjuteur de l'évêque de Marseille.

1732. — La chapelle est réparée d'une façon notable.

1793. — Le culte est interrompu. La chapelle pendant plusieurs années est louée au sieur Scamaranga, capitaine marin.

1807.— (4 avril). Réouverture de la chapelle.

1845. — (5 octobre). Bénédiction par Mgr Eug. de Mazenod, sur la place Saint-Michel, du bourdon que l'on appelle *Marie-Joséphine* pesant 8234 kil. et mesurant 2 mèt. 40 c. de diamètre sur 2 m. 50 c. de hauteur. Cette cloche a été fondue dans les ateliers de M. Gédéon Morel, à Lyon.

1852. — (1er novembre). Lettre pastorale demandant des aumônes pour l'érection de la nouvelle église.

1853. — (11 septembre). Pose de la première pierre de ce monument.

1864.— (25 juillet). Décret érigeant Notre-Dame-de-la-Garde en chapelle vicariale dépendant de Saint-Victor.

1864. — (4 juin), Consécration de la chapelle par le cardinal Villecourt, assisté des évêques d'Aix, de Carcassonne, de Digne, de Belley, de Gap et de Cérame qui consacrent simultanément les autels placés dans les chapelles latérales.

L'édifice bâti au sommet d'une colline d'une altitude de 150 mètres, dans le style romano-byzantin, par M. H. Espérandieu, mesure à l'extérieur 47 mètres de longueur sur 16 mètres de largeur.

A l'extérieur, la chapelle est construite en pierre de Calissane dont la teinte blanche est relevée par des soubassements, et de distance en distance par des cordons de colfaline de couleur bleu pâle. Des colonnes de marbre des Alpes soutiennent les arcs des fenêtres. Une rangée de colonnes analogues portant les arcs, entoure l'abside, à partir du point où s'arrête le transsept.

La chapelle se compose à l'intérieur d'une nef de 5 mèt. 20 c. de largeur, flanquée de trois chapelles, et de deux nefs latérales de 3 mèt. 80 c. de largeur, d'un transsept et d'une abside.

Les pilastres de la grande nef ont 11 m. 50 c. jusqu'à la retombée de la voûte qui est à plein cintre.

Le transsept, disposé en tribune dans sa partie inférieure, est soutenu par des colonnes de marbre vert des Alpes. Dans sa partie supérieure, il présente deux grandes fenêtres géminées que surmonte une rosace

rayonnante ; les arcs de ces fenêtres et de celles des nefs sont supportés par des colonnes de marbre des Alpes.

L'abside, dominée par une coupole haute de 15 m. et large de 9 m. 50 c., est terminée par une chapelle en hémicycle dans laquelle se dresse le piédestal qui supporte la statue de la Vierge en argent repoussé au marteau, chef-d'œuvre de Chanuel.

Six chapelles s'ouvrent dans toute la longueur de la nef principale et chacune d'elles contient un autel.

Ces six chapelles latérales sont dédiées : du côté de l'Evangile, à St Joseph, à St Charles et à St Lazare ; celle du côté de l'épître : à St Pierre, à Ste Marie-Madeleine et à St Roch.

On admire surtout les mosaïques de Florence et deux petites colonnes en lapis lazzuli qui soutiennent le dôme du tabernacle.

Le revêtement de la chapelle est disposé par assises de marbre blanc d'Italie et rouge de Brignoles (Marbrier M. Cantini).

On remarque un beau porphyre de Fréjus et un magnifique granit rouge.

Le sanctuaire est terminé par un tambour monumental surmonté d'une galerie admirable. Deux rosaces en marbre s'épanouissent à côté de ce chef-d'œuvre (M. Hémeric).

Les deux confessionnaux, style romano-byzantin ont été exécutés par M. Laugier de Marseille. Les sculptures sont de M. Vittoz.

Les peintures murales sont d'un artiste de l'école de Dusseldorf, M. Müller.

La chapelle inférieure est aussi digne d'une visite que l'église elle-même. Le pavé est en mosaïque et les murs, les pilastres, sont chargés d'inscriptions et des noms des bienfaiteurs du sanctuaire.

Les soubassements qui en supportent la voûte se composent de fortes colonnes et de pilastres ; sous la retombée des arcs règne un cordon formé d'enroulements avec entrelacements de feuillages.

L'autel qui décore cette crypte est dans le style du XVIIe siècle ; la table en pierre de Florence, dite colfaline, est supportée par des colonnettes de marbre et présente un agréable agencement d'ornements et de guirlandes, taillés dans la pierre et dorés.

Depuis deux ou trois siècles, Notre-Dame-de-la-Garde jouit d'une haute réputation parmi les âmes pieuses ; aussi les murs de la chapelle supérieure sont-ils tapissés d'ex-voto de tout genre qui laissent beaucoup à désirer au point de vue de l'art, mais qui témoignent de la foi des donateurs. Les *pèlerins*, et même les simples curieux sont nombreux à toute heure. Il n'est pas un prêtre de passage à Marseille qui n'y monte pour y dire la messe ; aussi, de cinq heures du matin à midi, tous les autels sont-ils bien souvent occupés.

Un vaste perron précède le portail surmonté d'un clocher, haut de 45 mèt., qui renferme le bourdon dont les vibrations peuvent être entendues de toute la ville, et que termine une statue de la Vierge. Cette statue, œuvre de M. Lequesne, est en galvanoplastie et sort des ateliers Ch. Christofle et Ce. Elle mesure 9 mèt. de hauteur ; son épaisseur est de 4 à 5 milim. ; son poids, de 4,500 kil. Un escalier en fonte, de 1 mèt. 30 c. de diamètre, permet de monter jusque dans la tête, d'où l'on peut jouir du panorama. Elle est formée de plusieurs tronçons, qui sont reliés les uns aux autres par des boulons de fer, et elle est soutenue par un système d'armatures en fer forgé, dont le poids est à peu près de 11,000 kilogr.

Le modèle, l'exécution, la dorure et la pose de la statue ont coûté 63,480 francs.

Il a été souvent question de reboiser la colline de Notre-Dame-la-Garde, d'y tracer une belle route carossable, d'y construire même un chemin de fer funiculaire, mais les projets jusqu'à ce jour ont avorté.

Il y aurait cependant quelques améliorations urgentes à faire aux quatre voies qui conduisent au Sanctuaire. Au nord, le chemin qui relie la colline Bonaparte à la chapelle et qui passe par le boulevard Gazzino, quoique très fatiguant, serait suffisant si on le débarrassait de ces baraques ou échopes dans lesquelles le commerce des objets de dévotion s'allie d'une façon peu convenable au commerce des rafraîchissements. Au couchant, le chemin qui prend naissance à la Corderie serait très agréable si, après avoir commencé par un boulevard, il ne finissait pas en sentier difficile.

Au levant, le chemin qui prend naissance au boulevard Vauban. et qui est spécialement destiné aux voitures, manque d'une largeur suffisante presque partout.

Au midi, les communications sont très difficiles, même pour les piétons. La rue Montée-de-la-Croix, qui traverse tout un quartier populeux, n'aboutit pas à la Croix.

En outre, il semblerait de toute nécessité d'établir des parapets aux endroits de la colline où sont établies des carrières qui se creusent de façon à entamer fort sérieusement le rocher qui supporte les fondations de la chapelle.

Enfin une plate-forme plus large et dégagée de toute annexe, serait nécessaire autour de la chapelle, pour contenir le flot de visiteurs qui, à certains jours, ne peuvent pénétrer dans le sanctuaire que lentement et avec difficulté.

A titre de souvenir retrospectif, disons que

le fort de Notre-Dame-de-la-Garde a joué un grand rôle dans l'histoire de Marseille avant et même pendant la Révolution. Il a souvent servi de prison. Parmi les personnages les plus connus qui y furent renfermés citons le poète romancier de Lantier, puis Louis-Philippe d'Orléans, le duc de Beaujolais, la duchesse de Bourbon, la princesse Conti et le duc de Montpensier (1793).

Ouvrages à consulter :

Dévotion à Notre-Dame-de-la-Garde, par le comte de Villeneuve (1816).

Dévotion à Notre-Dame-de-la-Garde (1851).

Notice sur la Chapelle et le Fort de Notre-Dame-de-la-Garde, par Régis de La Colombière (1855).

Sanctuaire de N.-D.-de-la-Garde à Marseille depuis l'an 600 jusqu'à nos jours (1873).

Notre-Dame-du-Mont

Au VIe siècle c'était une petite chapelle dédiée à saint Etienne. Grégoire de Tours raconte que, en 581, sixième année du règne de Childebert II, roi d'Austrasie, Gondulfe, son lieutenant, fit proposer à Dynamius, gouverneur de Provence pour le compte de Gontran, roi de Bourgogne, une entrevue dans cette basilique. Dynamius se rendit sans méfiance à l'invitation de Gondulfe, mais celui-ci s'empara de sa personne et obtint par force le serment de Dynamius de faire rentrer Marseille sous l'obéissance de Childebert.

Saint-Etienne-du-Plan fut rebâtie en 1586, sous le titre de Notre-Dame-du-Mont-de-Rome et renferma un autel dédié à Notre-Dame-de-la Mer, à qui les marins échappés au naufrage venaient rendre leurs actions de grâces; ils y déposaient en outre des offrandes, comme ils le feraient aujourd'hui à Notre-Dame-de-la-Garde.

C'était alors un prieuré rural de l'abbaye de Saint-Victor et l'église devint succursale de la paroisse Saint-Martin.

Aujourd'hui elle est succursale de Saint-Ferréol.

Restée intacte pendant la Révolution, après avoir été vendue à un particulier, le 26 août 1791, l'église fut rendue au culte en 1795, et passa successivement aux mains de plusieurs particuliers, jusqu'au 30 mai 1821, époque à laquelle la Ville la racheta et décida de la reconstruire.

La pose de la première pierre de la nouvelle église eut lieu le 14 avril 1823, par les mains de M. Vigne, vicaire-général de l'Archevêque d'Aix. La consécration fut faite par Mgr Fortuné de Mazenod, le 29 février 1824.

Une inscription placée à l'intérieur de l'église, au-dessus de la grande porte, rappelle toute l'histoire de l'édifice.

ECCLESIAM HANC
ANTE ANNUM A REPARATE SAL. DLXXXIX
IN HONOREM D. STEPHANI PROTOMART. FONDATAM
DEIN PRO VETUSTATE COLLABENTEM
SUB INVOCATIONE VIRGINIS DEIPARÆ COGNATAM (VISITANTIS
AN MDXXXVIII DENUO CONSTRUCTAM
TANDEM QUIA FIDELIBUS MINUS COMMODA NEC (SATIS AMPLA FUIT
A FONDAMENTIS SUPRA IDEM SOLUM AMPLIORI (ET MELIORI FORMA
SUMPTIBUS ÆRARII CIVITATIS NEC NON ET (FIDELIUM
MAXIME PAROCHIANORUM
AN. MDCCCXXIV REEDIFICATAM
RR. DD. CF. DE MAZENOD EP. MASS. DIE XXIII (FEB. EJUSDEM ANNI
RITU SOLEMNI CONSECRAVIT.

L'église de Notre-Dame-du-Mont renferme deux toiles d'Auguste Nancy (Belsunce au milieu des pestiférés — Fortuné Mazenod et les cholériques). — Un tableau de Dominique Papéty (le Sacré-Cœur). — Cinq tableaux de Serre (la Vierge, l'Enfant-Jésus, Saint François de Paule et Saint François de Sales; la fuite en Egypte; l'intérieur de Nazareth; les épousailles de la Vierge; la Naissance du Sauveur). — Deux tableaux d'Augustin Aubert (la Visitation; l'agonie de Saint Joseph). — Une toile d'Auguste-Hyacinthe Debay (St Loup et Attila). « Cette œuvre, dit un critique, d'un mérite réel mais d'un sentiment religieux très-effacé, serait mieux placée dans nos galeries de musée, dont elle compléterait l'histoire. » – Une toile de Jourdan (le Baptême de Notre Seigneur).

La chaire représentant la visite de la Vierge à Sainte Elisabeth, par Vian, a été donnée en 1841.

L'orgue inauguré le 11 novembre 1847, est de M. Ducroquel.

Notre-Dame du Mont-Carmel

En 1238, les religieux du Mont-Carmel, en Palestine, quittant en partie leur monastère que dévastaient les Infidèles, arrivèrent à Marseille et s'établirent d'abord aux Aygalades; mais une cinquantaine d'années après, en 1285, ils obtinrent la permission de venir à Marseille même et ils y fondèrent un monastère.

L'église fut construite des libéralités de la famille de Monteux.

Comme cette église tombait en ruine, vers la fin XVIe siècle, on la rebâtit, au commencement du siècle suivant, des aumônes des membres de la confrérie du Saint-Scapulaire. En 1603, Frédéric Ragueneau, évêque de

Marseille, en avait posé la première pierre. Le Conseil Municipal délibéra, le 10 novembre 1619, d'accorder aux Carmes, « pour l'honneur de Dieu, uue aumône de 150 livres pour pouvoir subvenir au parachèvement du presbytère. »

La pose de la première pierre du clocher eut lieu le 31 mars 1640.

L'église fut érigée en paroisse, après la première Révolution qui l'avait entièrement respectée, mais elle n'a jamais cessé d'être le siége canonique de la confrérie du Saint-Scapulaire.

La façade modeste de cette église s'aperçoit entièrement à découvert, du bas de la place Centrale; mais la Commission municipale, le 25 septembre 1876, a jugé que cette façade avait besoin d'être réparée et a alloué a cet effet la somme de 3,700 francs. L'intérieur de l'église est remarquable à plus d'un titre, surtout par la hauteur de sa voûte.

Nous signalerons, en outre, comme dignes d'attention: la *chaire à prêcher*, exécutée d'après les plans de Puget; une *lampe* datant de 1619, et offerte au nom de la Ville, à la suite d'un vœu fait à l'occasion de la grande peste; les *sculptures* qui entourent le chœur et qu'on attribue à Antoine Duparc; un tableau de Serre, représentant le *Christ dans la bras de sa divine Mère*; une autre toile, l'*Adoration des Mages*, qui paraît n'être qu'une copie d'Otto Nemus.

De grands travaux d'embellissements ont été terminés en novembre 1868.

Les murs recouverts de brillantes couleurs et de doruros dans le genre byzantin sont éclairés par plus de 20 fenêtres aux vitraux peints, représentant les sujets de l'ancien et du nouveau testament (œuvre de Thibaud de Clermont).

Neuf chapelles font couronne à l'unique et élégante nef ogivale, dont la voûte azurée est parsemée d'or. Les divers autels, de style gothique byzantin, sont éblouissants de dorures et ornés de pyramidions, de dais à jours, de clochetons, de trèfles, de feuillages, de crossettes, de cordons perlés, de bas-reliefs et d'une infinité de statuettes en bois (travail de Goyer de Louvain).

Aux tableaux dont quelques-uns ont trouvé un refuge dans l'église de Sainte-Marguerite (banlieue), on a substitué des statues coloriées de grandeur naturelle.

Diverses peintures et des groupes ont été faits par Mayer de Munich, Tartas, Virebint de Toulouse, Champignol de Metz et Froc-Robert de Paris.

L'église de Notre-Dame du Mont-Carmel, d'après le système que nous avons développé dans la partie historique, occuperait la place de l'ancien *Ephesium* grec qui était renfermé dans l'enceinte de la citadelle contre laquelle se portèrent tous les efforts de Jules César.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler (Voir *Archéologie*) la découverte aux environs des Grands-Carmes d'une mosaïque grecque et d'une colonne en granit paraissant avoir appartenu à un même édifice.

Mentionnons encore qu'en creusant les fondations de l'église actuelle, on trouva une plaque de marbre blanc sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

Q MINATI CELERIS CLAUDIANI FECER. PLARIA
VERA UXOR EI Q. MINATIUS TIRIDA STAT.

Avant 1792, on remarquait aussi dans cette église les tombes de Valbelle, du capitaine Fabre et de Marseille d'Altoviti, qui fut surnommé la muse marseillaise du XVIe siècle.

De tous les monuments funéraires que Notre-Dame du Mont-Carmel renfermait, il ne reste plus qu'une plaque portant le millésime de 1620, et rappelant le nom de *Jean de Marelhan, baron de Palhiers et de Lucresse de Monteoues, sa femme, fondateurs de cette église.*

Ouvrage à consulter : *Monographie de N.-D.-du-Mont-Carmel à Marseille*, par J.-B. Cantel (1874).

Saint-Cannat (*Les Prêcheurs*)

Les Dominicains, dont l'établissement à Marseille date de 1215, furent longtemps chargés des cours publics de théologie et de philosophie: ils jouissaient du privilége de conférer les grades à leurs écoliers tant séculiers que réguliers.

A l'époque du siége de Marseille, en 1524, voyant l'église qu'ils avaient construite près de la porte de Rome entièrement démolie, dans l'intérêt de la défense même de la ville, ils vinrent s'établir dans son enceinte et y bâtirent l'église encore plus connue sous le nom *de Prêcheurs* que sous celui de Saint-Cannat.

La première pierre de l'établissement des Frères Prêcheurs de l'Observance de l'ordre de Saint-Dominique fut posée solennellement le 31 décembre 1526, par Bernardin des Baux, capitaine au service du roi de France, et l'un des fondateurs du nouvel édifice.

Bénite, le 11 mai 1528, par Guillaume de Boib, évêque de Girone, du consentement du cardinal Innocent Cibo, évêque de Marseille, l'église ne fut entièrement terminée qu'en 1619 et consacrée, le 18 mai de la même année, sous le titre de *l'Annonciation*, par Barthélemy Camelin, évêque de Fréjus. Dans cet intervalle (5 novembre 1617) le Conseil de la ville avait délibéré d'achever

l'horloge, la cloche du clocher servant déjà à annoncer les conseils de la Ville et les heures de retraite ou couvre-feu.

Cette église a eu une histoire des plus tourmentées, surtout pendant la Terreur, où elle fut Temple de la déesse Raison, lieu de réunion, club, refuge des insurgés. Des jours plus tranquilles étant revenus on a mis l'édifice sous le vocable de Saint-Cannat.

Le 17 avril 1866, le Conseil municipal vota 79,950 francs, pour réparer la façade qui, malheureusement, ne se présente pas parallèlement à la rue de la République, et qui a été bâtie, en 1739, par Giraud, architecte marseillais.

C'est au mois de septembre 1876 que la Commission municipale a décidé qu'il y avait lieu de poser une grille en fer en avant de la façade de l'édifice.

L'intérieur de l'église, digne d'une visite, contient diverses œuvres d'art. Le maître-autel mérite une mention spéciale : la hardiesse du baldaquin et le fini des Anges adorateurs frappent tout d'abord les regards. Cet autel, attribué à Fortis, se trouvait jadis dans l'église des Bernardines, qui vient d'être annexée au Lycée, après avoir servi pendant un demi-siècle de Musée des tableaux. La chaire à prêcher, la tribune et le frontispice sont dus à Duparc. Parmi les tableaux nous signalerons : la ***Présentation au temple***, de Serre, le *Baptême de Notre-Seigneur*, attribué à Pierre Parrocel, et la *Vierge au rosaire*, de M. Bronzet aîné.

Saint-Charles.

C'est sous le vocable de Saint-Jérôme *intrà-muros* que fut établie, lors de la restauration du culte, la paroisse connue aujourd'hui sous le titre de Saint-Charles. L'édifice consista d'abord en deux grands magasins, à l'angle des rues Grignan et Breteuil.

Le 23 septembre 1824, le Conseil municipal votait l'agrandissement de cette chapelle et allouait en 1827, des sommes importantes pour sa construction définitive.

La consécration eut lieu le 3 novembre 1828.

C'est une petite église, mais elle est fréquentée par l'aristocratie marseillaise.

Dans les vides laissés par les piliers, on aperçoit : le *Christ en croix*, la *Résurrection*, l'*Ascension* et la *Transfiguration* d'Aubert, et une *Adoration des Mages* de Dassy. La chapelle des fonts baptismaux contient un bas-relief représentant l'*Enlèvement de Ste-Madeleine par les Anges*. On remarque en outre un crucifix en ivoire de grande dimension, d'un travail justement apprécié des connaisseurs, et une belle copie de la *Vierge* de Murillo, par Mlle Beaugé.

Sainte-Marie-Madeleine (*les Chartreux*).

En 1214, les Chartreux se fixèrent à Marseille dans une maison établie dans l'enceinte de l'ancien hôpital de Saint-Michel. En 1249, ils occupèrent une autre maison laquelle était annexée au couvent des Frères-Mineurs qui se trouvait au lieu du Cours actuel de Saint-Louis. C'est vers l'année 1633 que ces religieux se fixèrent dans le quartier de la Madeleine, et que l'église, placée sous l'invocation de l'illustre pécheresse, fut bâtie à l'aide des secours qu'envoyèrent les Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon.

L'édifice, commencé en 1633 et achevé en 1652, ne fut consacré que le 11 décembre 1702.

Les deux premières dates sont rappelées dans une inscription placée sous le porche de l'église et ainsi conçue :

Hic est domus Dei, ædificata anno 1633, *perfecta anno* 1652.

Deux campaniles d'une légèreté remarquable attirent l'attention de l'archéologue ; on peut constater toutefois qu'ils appartiennent à un ordre d'architecture tout différent du restant de l'édifice, dont le vaisseau, d'aspect majestueux, est divisé en trois nefs séparées et soutenues par des piliers massifs. La façade est belle, mais on regrette l'absence des statues dont la partie supérieure du portique devrait être surmontée.

Ce portique a subi dans le courant de 1876 d'importantes réparations.

La chaire mérite d'être examinée attentivement. Elle est des frères Goyers de Louvain. Les stalles du sanctuaire et le banc d'œuvre sont d'un très bon style. Les verrières qui représentent les principaux épisodes de la vie de la Ste-Vierge et de Ste-Madeleine sont de MM. Maréchal et Champigueulle de Bar-le-Duc (précédemment de Metz).

Les orgues sont de MM. Daublaine et Callinet de Paris ; elles datent de 1843, mais en 1866 elles ont été considérablement augmentées.

Dans le chœur, on remarque surtout l'*Exaltation de sainte Madeleine*, grande toile due au pinceau de Serre, encadrée d'un cordon de marbre noir, orné d'arabesques et de filets d'or.

Sous le dernier vitrail de la nef de Ste-Madeleine se trouve un bas-relief en plâtre, attribué à Veyrier, élève de Puget. Il représente l'*Enlèvement de sainte Madeleine par les anges, à la grotte de la Sainte-Baume*.

Signalons les ouvrages intitulés : *Monographie de la Chartreuse de Marseille*, par Félix Vérany (1861).

Les nouveaux embellissements de l'église Ste-Marie-Madeleine, par le même (1874).

Saint-Ferréol.

Le monastère de Saint-Augustin fut construit, vers 1258, sur un terrain qui serait aujourd'hui situé au milieu de la rue d'Aubagne. Il exista jusqu'en 1361, époque à laquelle il fut démoli, dans l'intérêt de la défense de la ville.

Après de nombreuses vicissitudes, les Grands-Augustins firent construire un nouveau couvent qui fut consacré le 15 janvier 1542, par Barthélemy Portalenqui, évêque de Troyes.

Ce qui subsiste encore n'est qu'une partie de ce monastère. Son ancienne église reçut l'appellation de Saint-Ferréol, qu'on avait donné, avant la Révolution, à l'église située sur la place qui porte aujourd'hui ce nom et dont la démolition avait été opérée en 1794.

La population, ne tenant pas compte du titre officiel, n'a pas cessé de l'appeler Saint-Augustin, ou simplement les Augustins.

On vient de réparer la façade, dont le délabrement déparait l'entrée de la rue de la République sur l'alignement de laquelle elle ne se trouve pas.

Le plan a été dressé par M. Letz, et ce travail a été exécuté par la maison Désiré Michel et Ce.

Au-dessus de la porte, on voit dans une niche la statue de la Vierge-Immaculée, et sur le fronton la colombe allégorique, représentant le Saint-Esprit.

La façade est couronnée par une grande croix, et sur les côtés elle est ornementée de vases antiques.

Saint-Ferréol est la propriété exclusive de la fabrique.

A l'intérieur on ne trouve de remarquable que le *Martyre de St Ferréol*, tableau de Natoire, ancien directeur de l'Académie de Rome et maître de Boucher.

Ouvrage à consulter : *Notice sur une pierre tumulaire trouvée devant l'église St-Ferréol*, par Bouillon-Landais (1839).

Saint-François-d'Assise.

Située au sommet du boulevard Vauban, cette église modeste se compose d'une seule nef. La façade, de style roman, est en ciment.

Elle a été bénite par Mgr O'Cruice, le 10 janvier 1864.

Saint-Jean-Baptiste.

Cette église a été construite vers 1852. Le 14 novembre 1859, la Ville acquit de l'évêque l'église et son mobilier, le presbytère et les terrains dépendant de l'immeuble, au prix de 120,000 francs.

Le clocher a été inauguré le 10 avril 1875.

Saint-Joseph

Au premier abord, la façade de cet édifice, large de 13 mètres, n'annonce guère une église catholique. C'est une sorte de portique d'ordre corinthien, composé de six colonnes en saillie de 3 m. 50 du mur de face et couronné d'un fronton, qui a été substitué, en 1864, sous la direction de M. Ferrier, architecte de la Ville, au péristyle primitif encore inachevé. L'église elle-même, bien que sa construction eût été autorisée le 14 août 1831, n'a été commencée qu'en 1833, sur un terrain acquis de M. Maxime Martin, au prix de 90,000 fr. Inaugurée en février 1836 et consacrée par Mgr Eug. de Mazenod, le 29 avril 1855, elle ne fut entièrement terminée qu'en 1864. Elle a coûté 800,000 fr. environ.

Le plan de M. Pascal Coste fut exécuté par M. Barral, architecte.

L'église a été érigée en succursale le 19 mars 1838. La Ville en fit l'acquisition le 20 août 1854, au prix de 240,000 francs.

L'intérieur de cette église, très-spacieuse, a la forme de la basilique latine à plafond et caissons Renaissance. Elle se compose d'une nef longue de 40 mèt., large de 11 mèt. 47 centimèt., d'un sanctuaire en hémicycle ayant 15 mèt. de longueur, et de deux nefs latérales ayant chacune 5 mèt. 05 centimèt. de largeur, et 8 mèt. 50 c. de hauteur, et terminées par deux chapelles sous l'invocation de la Vierge et de Saint-Joseph. La hauteur de la nef principale, du sol au plafond, est de 16 mèt. 50 c.

Les murs de cette nef sont soutenus de chaque côté par huit colonnes d'ordre corinthien portant impostes et arceaux avec archivoltes.

La partie supérieure est ornée de pilastres à chapiteaux composites, correspondant aux colonnes et entre lesquels sont des ouvertures de fenêtres disposées alternativement.

Les chapelles des bas-côtés ont 2 mèt. de profondeur sur la largeur des entre-colonnements de la nef, avec pilastres, chapiteaux, impostes et arceaux correspondant aux colonnes.

La porte principale est au centre du pérystile. Sur les deux côtés des murs de face et dans l'axe des bas-côtés, s'ouvrent deux portes secondaires. Les angles de la façade se terminent par des antes.

On y remarque de bons tableaux de M. Bronzet aîné. Les peintures murales et les décorations du plafond, exécutées en 1859, sont de M. Orsi.

Saint-Laurent.

Cette église, ancien prieuré de la Major, est appelée dans un titre de l'an 1249, église

de Saint-Laurent du *Château-Babon*, parce qu'elle était située près de cet édifice dont il ne reste plus une seule pierre.

A la même époque, le cardinal Pierre de Collomedio, évêque d'Albano et légat du Pape Innocent IV, donna pouvoir au curé Pierre Magnardi, prieur, d'y tenir des fonts baptismaux et commit l'évêque de Marseille pour l'en faire jouir.

C'est à cette époque, d'après l'historien A. Fabre, que l'église de Saint-Laurent fut érigée en paroisse.

Saint-Laurent est la paroisse des pêcheurs du quartier de Saint-Jean; leurs prud'hommes y assistaient jadis à toutes les cérémonies; et ils y étaient possesseurs d'un banc recouvert d'un tapis à leurs armes.

L'horloge du clocher a été établie par délibération du 8 avril 1657.

L'église a été souvent modifiée depuis cette époque. Nous signalerons tout spécialement à l'attention des connaisseurs le *baldaquin en fer ciselé*, exécuté par Colfan, qui surmonte le maître-autel. Les fonts baptismaux méritent également d'être examinés avec soin. Le bas-relief qui en occupe le centre date du XIIIe siècle.

Saint-Lazare.

C'est à Mgr de Mazenod qu'appartient le projet de la construction de cette église. C'était en 1832. La chapelle primitive qu'il fit élever fut remplacée, sur les plans de M. Pascal Coste (1834) par l'église actuelle qui fut bénite le 18 mars 1837, et consacrée par Mgr de Mazenod, le 31 août 1838.

Le 9 décembre 1841, le Conseil Municipal délibéra d'en faire l'acquisition au prix de 168,000 fr., bien que l'édifice et ses dépendance eussent coûté 456,000 fr.

La façade est encore inachevée. L'intérieur a été décoré à profusion de tableaux qui ne se recommandent pas tous par un égal mérite. Enumérons : Nancy : *La mort de Saint Joseph, Saint Pierre recevant les clés de N.-S.* et *le Paralytique guéri*; — Dassy : *L'apostolat, le Martyre, la Résurrection de Saint Lazare* et *le Couronnement de la Sainte Vierge*; — M. Bronzet aîné : *Le Possédé guéri par N.-S.* et *le Retour de l'Enfant prodigue*; — M. Bronzet cadet : *Les Saints du diocèse de Marseille*; — M. Magaud : *La Sainte-Famille*; — M. Gagliardini : *N.-S. chez Marthe et Marie*; *J.-C. et la Samaritaine* et *Saint Michel*; — M. Gagliari aîné : *La Délivrance des Ames du Purgatoire*; — M. Canterini : *La Femme adultère* et *Jésus chez Simon le pharisien*; — M. Mariotti : *Le Baptême de l'Eunuque de la Reine Candace*; — M. l'abbé Cartier : *L'apparition de N.-S. à la Bienheureuse Marguerite-Marie*.

Saint-Martin

Nous n'avons pas à répéter que bien après César les terrains occupés aujourd'hui par le quartier Saint-Martin n'existaient pas. La mer pénétrait jusque-là, baignant le pied des rochers sur lesquels s'élevaient la citadelle massaliète et les temples qu'elle renfermait.

Un titre de l'année 1163 dit que cette église avait été construite depuis peu sur l'emplacement de l'ancienne qui tombait en ruine. C'était une chapelle auxiliaire appartenant au Chapitre de la Major. En l'an 1000 elle avait pris rang parmi les paroisses.

L'édifice qui était fort petit fut agrandi dans les premières années du XVIe siècle, par les libéralités de Barthélemy Reinaud de Marseille, mais le clocher, commencé en 1556 ne fut terminé qu'en 1620.

Le 2 août 1597, les commissaires du Saint-Siége érigèrent en collégiale l'église Saint-Martin et y établirent une prévôté, six canonicats et deux vicairies perpétuelles.

Le 24 mai 1756, Mgr de Belloy supprimait les deux vicaires et les remplaçait par deux nouveaux chanoines.

L'église forme une enceinte spacieuse, composée de cinq nefs dont plusieurs sont dues à des agrandissements succesifs. Elle est du reste remarquable par son style ogival et la pureté des lignes de sa façade. Mais l'ensemble de la construction primitive a été gâté, au XVIIe siècle, par l'adjonction d'un portail, du chœur et surtout du clocher qui ne s'harmonisent nullement avec le reste de l'édifice.

En parcourant ses vastes nefs, on remarque : la *Sainte-Famille* de Defaudran, peintre marseillais; l'*Agonie de Saint-Joseph*, de Louis Parrocel; une *Marie-Madeleine lavant les pieds à Jésus*, tableau attribué à Pierre Parrocel, enfin une toile d'Aubert, représentant le *Baptême de N. S.*

Les sculpteurs admirent aussi la *Gloire* en marbre qui domine le maître autel et qui est l'œuvre d'Antoine Duparc.

Ouvrage à consulter : *Notice sur l'église paroissiale et cathédrale provisoire de Saint-Martin à Marseille*, par J. Louche (1871).

Saint-Michel.

Peu après les évènements de 1848, Mgr de Mazenod, sur l'initiative de M. l'abbé Meistre, établit une chapelle dans une maison particulière à l'extrémité de la rue Terrusse.

Le déblaiement du sol sur lequel repose l'église actuelle fut commencé le 2 novembre 1849, et la première pierre de l'édifice posée

par Mgr de Mazenod, le 2 avril 1850, à peu près à l'époque où fut lancé le décret relatif à la constitution de la succursale. Les travaux de construction furent conduits par l'architecte Bérenger.

La Ville se chargea de la suite de l'affaire, par délibération du 17 mars 1859.

L'église fut inaugurée le 8 octobre 1864.

Elle fait face à la rue Terrusse, une des voies les plus larges du quartier de la Plaine. Elle a été bâtie dans le style ogival du XIII• siècle. La longueur de la grande nef est de 60 mèt. et sa largeur de 10 mèt. 50 c.; les nefs collatérales ont 6 mèt. de largeur. La hauteur de la grande nef sous clé est de 23 mèt. 50 c., et celle des petites de 13 mèt. 40 c. Il y a en outre, de chaque côté des petites nefs, un rang de chapelles éclairées chacune par une fenêtre sur la façade latérale.

La grande nef est éclairée par des fenêtres placées au-dessus des arcs formerets et dans la pénétration des voûtes d'arête.

L'abside prend jour par cinq baies de toute la hauteur de l'église, à partir de 5 mètres du sol.

Toutes les ouvertures des fenêtres sont génimées par des meneaux de pierre et garnies de verrières peintes.

L'église paraît à l'œil encore plus spacieuse qu'elle ne l'est, par suite de l'absence de rosaces au transsept et de la légèreté très accentuée des piliers.

La façade, encore inachevée, est en pierre de taille de Beaucaire.

Au milieu et au-devant du grand portail se trouve une rose en pierre découpée de de 5 m. 50 de diamètre, dont les ajours sont garnis de vitraux coloriés à figures.

La hauteur de la façade, du sol de l'église à la croix qui termine le fronton ou tympan du cintre, a une hauteur de 33 mètres; les tours surmontées de leurs flèches atteindront une hauteur de 52 mètres.

La *chaire*, en bois sculpté, est fort belle et mérite d'être vue de près.

Saint-Nicolas-de-Myre.

La construction de cette église, consacrée au rite grec catholique, fut décidée à la suite d'un vote du Conseil municipal en date du 29 janvier 1821, sur la demande des catholiques grecs, dirigés par Mgr Maximos Mazlum, archevêque de Myre. L'érection de l'église en succursale fut approuvée par ordonnance royale, le 10 mars de la même année.

Les travaux ayant été commencés le 7 juin suivant, l'église fut consacrée le 5 janvier 1822. C'est un édifice de modeste apparence.

M. Reynaud, professeur à la chaire d'arabe de Marseille, a bien voulu, sur notre demande, écrire la courte notice qui suit.

On ne saurait contester l'intérêt qui peut s'attacher à une très courte monographie de cette église, qui est placée sous le vocable d'un saint dont le culte est si universellement répandu en Orient, et qui rappelle le souvenir d'une des nations qui ont voué le plus inébranlable attachement à la France.

Cet édifice religieux fut construit en l'année 1821 par Mgr Maximos Mazlum, qui, plus tard, fut élevé au patriarcat de l'Eglise grecque catholique, et jeta un si vif éclat sur son époque par ses rares talents d'orateur et d'écrivain. La présence de nombreux réfugiés égyptiens et de quelques familles syriennes que le commerce attire ici exigeait qu'une église de leur rite y fût édifiée. Tel fut le mobile qui inspira ce vénéré et illustre pontife quand il fit construire celle qu'on remarque dans la rue Montaux. Il la consacra solennellement, le 5 janvier 1822, sous l'épiscopat de Mgr de Beausset, archevêque d'Aix, d'Arles et d'Embrun. Bien qu'elle appartienne au patriarcat, à qui est dévolu le choix et la nomination du prêtre destiné à desservir ce sanctuaire, cet ecclésiastique relève néanmoins de l'autorité diocésaine de Marseille. L'église de Saint-Nicolas a, depuis dix-huit ans, l'abbé Philippe Abdou pour desservant. Ses qualités sacerdotales sont si notoirement connues, qu'on peut justement le considérer comme propre à resserer les liens de respect et d'affection qui unissent l'Eglise latine à l'Eglise d'Orient.

En dehors de ceux qui se livrent à des études techniques, la dénomination d'Eglise d'Orient ne peut avoir qu'un sens très vague : il importe dès lors d'en préciser la signification en peu de mots.

On doit entendre par là les rites arménien, chaldéen, syriaque, maronite et melchite. L'espace dans lequel nous sommes obligé de nous circonscrire ne nous permet quelque développement que sur le rite melchite, qui, du reste, rentre dans notre sujet, attendu que l'église de Saint-Nicolas lui appartient.

Le mot de melchite remonte au concile de Chalcédoine, qui eut lieu en 451, et signifie en arabe *Royal*. D'après l'histoire ecclésiastique, on a voulu désigner par là l'adhésion donnée par les Grecs aux définitions dogmatiques du Concile auquel l'empereur Marcien donna un appui si ferme et si éclairé.

La dénomination de melchite a donc une origine tout a fait royale, et ne peut avoir aucun sens politique. Ajoutons que l'Eglise melchite est restée fermement unie à celle de Rome depuis cette époque.

Dioscore opéra les premiers déchirements

au sein de cette antique Eglise grecque, et rallia à ses idées les Coptes, qui, à l'heure qu'il est, constituent encore une fraction très importante parmi les populations de l'Egypte.

Barsumas et Jacob Zanzale firent prévaloir les mêmes idées de schisme dans une partie de l'Arménie et de la Syrie.

Vint ensuite la grande séparation de l'église photienne, dont le rite est absolument semblable à celui que l'Eglise melchite a conservé.

Cette dernière a toujours allié à l'immuabilité de sa foi un inviolable attachement pour la France, qui, de son côté, a fait preuve, en tout temps, du plus noble désintéressement, en lui rendant les plus signalés services.

Il est des hommes qui, à eux seuls, résument pour ainsi dire toute l'activité intellectuelle de leur nation et marquent leur époque du sceau de leur talent ou de leur génie. Tels furent, à des degrés différents, Nassif Eliasji et Maximos Mazlum. Nous nous bornerons à une rapide esquisse de ce dernier, vu le sujet dans lequel nous devons strictement nous renfermer.

Nous avons déjà dit que ce savant pontife avait illustré le siége patriarcal de l'Eglise melchite comme orateur et comme écrivain. Il avait été placé au sommet de la hiérarchie orientale en 1833. Son éloquence était telle que l'on a vu, dans l'église même de Saint-Nicolas, à Marseille, des musulmans aller souvent entendre ses prédications.

Le pape Grégoire XVI crut devoir récompenser ces services éclatants rendus à la religion et à la science, en ajoutant les titres de patriarche d'Alexandrie et de Jérusalem à celui d'Antioche qui était le seul dont ses vénérés prédécesseurs fussent investis.

Comme écrivain, il a fait plusieurs ouvrages dogmatiques, ascétiques et scolaires qui ont eu un grand retentissement en Orient. Il a aussi traduit en arabe la plupart des œuvres d'Alphonse de Liguori.

L'Eglise melchite lui doit aussi le degré d'indépendance spirituelle dont elle jouit; car c'est lui qui, pendant un séjour de huit ans à Constantinople, ne cessa de revendiquer ce droit imprescriptible, si nécessaire à la religion, et à l'exercice duquel est subordonnée l'influence qu'elle doit avoir sur les âmes,

Toutes ces qualités étaient encore rehaussées par de sublimes vertus. Aussi la mémoire de ce vénéré Pontife qui, mourut en 1855, est-elle entourée d'une douce auréole de respect et d'admiration.

Il reste à la biographie de retracer cette grande physionomie qui demeurera dans l'histoire comme un des types les plus achevés du talent trascendant uni aux plus austères vertus du ministère sacré.

C'est à Mgr Grégoire Joseph qu'incombe, à l'heure présente, la lourde tâche de diriger le patriarcat de l'Eglise melchite, dont la juridiction embrasse une si vaste étendue. Il a déjà fourni des preuves de haute capacité dans cette difficile mission, et, notamment, par la vigoureuse impulsion qu'il a su donner à toutes les branches de l'instruction publique. Nous désirons du fond du cœur que ces efforts, faits en vue d'élever le niveau moral de la nation, soient couronnés du succès le plus complet. Le souvenir d'une mère vénérée, non moins que celui d'une jeunesse depuis longtemps envolée, nous rattache à cette noble cause. Elle peut dès lors compter sur notre profonde et inaltérable sympathie et sur notre dévouement le plus absolu.

N. Reynaud,

Professeur à la Chaire d'arabe de Marseille.

Saint-Victor.

Nous avons assez longuement raconté dans la partie historique de ce livre les commencements de Saint-Victor pour qu'il nous soit permis encore d'entrer dans de grands détails. (Voir *Histoire*, page 164.)

Rappelons seulement que, en principe, la crypte de Saint-Victor creusée en partie dans le roc, fut un hypogée dans lequel le martyr fut enseveli avec plusieurs de ses compagnons d'armes, et où, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, les fidèles se réunirent pour prier. La tradition veut même que Saint Lazare et Sainte Madeleine s'y soient réfugiés.

Cet hypogée occupait à peu près le centre des Champs-Elysées qui s'étendaient depuis la rue Paradis jusqu'au Pharo, et, suivant toute probabilité, servirent de lieu de sépulture dès l'arrivée des Phéniciens à Massalia.

On croit que c'est vers 140 qu'une construction apparente fut élevée au-dessus et à côté de la grotte. Ce qui est plus certain, c'est que Saint Cassien fonda une chapelle et un monastère d'hommes sur l'hypogée même (419), et un monastère de femmes à peu de distance du même endroit. Mais les Sarrasins, vers l'an 800, détruisirent l'un et l'autre.

En l'année 1018, Vilfred, abbé de Saint-Victor, fit commencer la nouvelle église; on ne la termina qu'en 1040. Moins de deux cents ans après, en l'année 1200, cet édifice tombant en ruines, il fallut le reconstruire: cela dura jusqu'en 1279.

C'est à Guillaume de Grimoard, né en 1309, qui devint pape sous le nom d'Urbain V, que sont dues la tour du clocher qui subsiste encore au dessus de la porte d'entrée latérale au N. et quelques murs de l'église actuelle, mais il ne reste presque

plus rien du monastère qu'il avait reconstruit en entier vers 1350.

On sait que les moines possédèrent même avant l'an 1000 de vastes propriétés, jouirent longtemps d'un pouvoir très considérable et exercèrent leur juridiction non seulement sur une partie de la ville et plusieurs de ses faubourgs, mais qu'ils furent en état de faire valoir des droits et des prérogatives sur des parties de territoires même très éloignés de l'abbaye.

Mais la richesse finit par les amollir et les éloigner des œuvres de leurs devanciers.

En vain une réforme sérieuse était demandée par les plus pieux d'entre eux, les religieux de Saint-Victor furent définitivement sécularisés par lettres-patentes de Louis XV, du mois de juillet 1751. L'abbaye fut érigée en *noble et insigne* collégiale. Les chanoines devaient être provençaux et faire preuve de 150 ans de noblesse paternelle. Ils portaient une croix à huit pointes attachée à un cordon rouge en sautoir, sur laquelle il y avait d'un côté ces mots : *Sancti Victoris Massiliensis* et de l'autre, le portail de l'église avec cette devise : *Monumentis et nobilitate insignis.*

Par suite des lettres-patentes de mars 1774, et conformément à la bulle du Souverain-Pontife, les chanoines de Saint-Victor eurent tous le titre de *comtes*, mais ces chanoines-comtes oublièrent trop vite le but de leur ordre et s'occupèrent beaucoup des choses de ce monde, frequentant la meilleure société et recherchant les succès académiques.

Pendant ce temps les offices n'étaient plus célébrés que par six petits chanoines amovibles et un bas clergé composé de sept prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, sept clercs et huit enfants de chœur.

Bien avant la Révolution l'abbaye, malgré son antique prestige, avait singulièrement perdu de sa puissance, et, en 1792, les portes purent en être fermées sans bruit.

Les immenses bâtiments du monastère furent d'abord occupés pendant quelque temps par les galériens ; puis, de démolition en démolition, il finit par ne rester que l'église, la tour servant de clocher et les souterrains qu'une version populaire disait plus vastes encore qu'ils ne le sont en effet, et auxquels elle prétendait que les moines avaient donné des issues en dehors de l'enceinte de la ville.

Aujourd'hui encore le peuple croit, bien à tort, qu'une ramification de ces souterrains passe sous le port et communique avec les Accoules et le fort Saint-Jean.

Ce que l'on est autorisé à dire c'est qu'il existe des communications non explorées encore, vu l'entassement de vieux matériaux, entre la crypte et quelque autre hypogée.

L'église elle-même devait être démolie par suite de l'arrêté, daté du 18 janvier 1794, pris par Barras et Fréron, mais elle fut épargnée parce qu'elle servait de magasin à fourrages pour l'administration de la guerre.

En 1802, avant que Saint-Victor fut rendu au culte, le préfet Charles Delacroix fit niveler les restes de l'abbaye qui étaient tombés en ruines, et transporter au musée divers tombeaux que renfermaient la crypte, des inscriptions antiques ainsi que les belles colonnes qui ornaient la chapelle de *Notre-Dame-de-Confession*. Ces colonnes sont celles que l'on peut admirer de nos jours au Musée d'archéologie du Château-Borély.

Le clergé de Saint-Victor a manifesté à diverses reprises le désir de rentrer en possession des tombeaux et de l'autel majeur que renferme cet établissement. On pourrait satisfaire ses désirs en lui en accordant des reproductions exactes.

Dans la crypte qui a été réparée, il y a peu d'années, mais d'une façon peu habile, on montre la *Vierge Noire* ou *Notre-Dame-de-Confession*, vénérable statue en bois de noyer fort ancienne, qui n'est devenue d'un brun foncé qu'à la suite de vétusté. Elle jouit encore d'une haute réputation parmi les âmes pieuses, et, chaque année, à l'époque de la *Chandeleur*, elle est exposée publiquement. Il n'y a pas longtemps qu'on la promenait processionnellement durant les années de sécheresse, pour obtenir la pluie.

La crypte se compose de plusieurs parties ou chapelles séparées par des piliers naturels ou bâtis en maçonnerie.

Dans la partie qui est entièrement creusée dans le rocher, on voit un autel où Madeleine est représentée repentante, et qui passe pour le plus ancien de ceux qui existent en Europe, malgré les changements qu'il a subis, il y a quelques années. Au plafond, on remarque une croix incisée dans la pierre et accompagnée de l'alpha et l'omega, et l'on voit aux voussures d'un petit arceau monolithe, voisin de l'autel de la Vierge Noire, des feuilles et des grappes de raisin ciselées en relief.

Une ouverture étroite conduit aux catacombes, renfermant les tombeaux taillés dans le roc et très exigus qui ont dû recevoir les reliques des martyrs, ainsi qu'un *arcosolium* ou voûte qui contenait les tombeaux de saint Victor, de saint Cassien, de sainte Eusébie et de saint Isarn.

Dans une autre partie de la crypte est un autel dédié à saint André, remarquable par un reliquaire renfermant une grande partie de la croix sur laquelle cet apôtre subit le supplice.

Au dessus d'un autre autel en pierre, avec colonnes et têtes d'anges, figure le groupe de saint Mauront ayant d'un côté saint Maurice et de l'autre saint Elzéar.

Enfin un autel avec bas-relief représentant saint Blaise et saint Laurent.

La portion de la crypte qui sépare la chapelle de la Vierge Noire de l'autel de saint Blaise et de saint Laurent est surmontée d'un *tholus* dont les arcatures forment coupole et présentent des restes de mosaïque à cubes d'émail bleu et or.

En fait d'œuvres artistiques, on ne voit dans l'église supérieure de Saint-Victor qu'une *Vierge en prière* de Serre, une *Descente de croix*, d'un auteur inconnu, et un *Saint Joseph* de Papéty. L'œil est affligé à la vue des restes mutilés du tombeau d'Urbain V.

Les abords de l'antique abbaye au Nord, ont été considérablement modifiés par la création de la gare du chemin du Port-Vieux. De grands coupements de rochers ont été faits et on a supprimé toute la pente de la colline qui jadis descendait naturellement vers le port. Ces changements importants avaient déjà commencé lors de la création du Bassin de Carénage.

La fontaine que les anciens dessins montrent comme un ornement de la place avait été créée aux frais de l'abbaye qui dut surmonter de grandes difficultés pour y amener de l'eau. On l'avait ornée, en janvier 1775, d'une colonne antique de brèche jaune à cannelures torses.

Une plaque de marbre appliquée au piédestal de la colonne de la fontaine portait l'inscription suivante :

HAC PARTE CIVITATIS
AQUARUM PENURIA
LABORANTE, CAPITULUM
COMITUM SANCTI-VICTORIS,
SUIS IMPENSIS, UTILITATE
PUBLICA ET ORNAMENTO
AQUAS DEDUXIT HOCQUE
MONUMENTUM EREXIT,
AN. DOM. MDCCLXXV.

L'inscription disparut, mais la colonne fut maintenue quand on répara la fontaine en 1845. On eut tort toutefois de ne pas rétablir l'inscription. Au mois de février 1875, le tout a dû être enlevé pour faire place à la gare du chemin de fer du Port-Vieux; la colonne a trouvé un asile au Château-Borély.

On se demande si les abords de Saint-Victor ne comporteraient pas une fontaine encore plus belle que l'ancienne et surtout des plantations d'arbres.

Puisque nous en sommes venu à exprimer des souhaits, témoignons le désir de voir l'antique église qui est classée comme monument historique devenir l'objet d'une restauration complète. On ne saurait oublier que chaque coup de marteau peut amener pour l'histoire locale les révélations les plus précieuses et les plus inattendues.

Ouvrages divers à consulter : *Notice des monuments conservés dans l'église noble, antique et collégiale de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, par Fauris de Saint-Vincens ; — *Essai historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille*, par M. B. (1850) ; — *Notice sur la croix de Saint-André* (vénérée à l'abbaye de Saint-Victor), par l'abbé Magnan (1856) ; — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille* (1857) ; — *Les caves de Saint-Victor*, simples observations sur les dernières fouilles qu'on vient d'y faire, par J.-B. Magnan (1857) ; — *Notice sur les cryptes de l'abbaye Saint-Victor-lès-Marseille*, précis historique, description de ses souterrains, par Kothen (1864); — *L'ancienne bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor*, par Mortreuil, 1864. (Cet ouvrage fut suivi de deux attaques de M. Aug. Fabre et d'une réplique de M. Mortreuil) — *Quelques mots sur l'obituaire* du XIIe au XIIIe siècle *de Saint-Victor*, par Kothen (1873); — *La Vierge Noire de Saint-Victor*, par H. Guichenné (1873).

Saint-Philippe.

L'église Saint-Philippe, située à l'extrémité de la rue Sylvabelle, fut constituée en paroisse au mois d'avril 1869, et ouverte au culte le 1er mai suivant. Elle a été érigée en succursale par décret du 26 avril 1873. C'était précédemment la chapelle du Sacré-Cœur des Pères Doctrinaires.

La maison dans laquelle se trouve l'église de Saint-Philippe appartient aux héritiers Hœffer, qui la donnent en location. Il y a deux ans, elle a été agrandie par l'adjonction d'une cour, sur laquelle ont été construits le sanctuaire, une chapelle pour les hommes et la sacristie.

La Commission municipale a voté pour la première fois en 1873, la somme nécessaire au paiement du loyer qui avait été jusqu'à ce moment à la charge des fidèles.

Saint-Pierre et Saint-Paul.

Cette succursale de Saint-Martin, reconnue par l'Etat en juillet 1865, est située entre la rue de la Madeleine et le boulevard ou avenue du même nom.

Les frais de construction furent couverts par des souscriptions dues à l'initiative privée.

C'est dans le courant du mois d'octobre 1863 que l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul a été livrée au culte. Quelques années plus tard, le Conseil Municipal vota les fonds nécessaires à son achat par la Ville.

En l'état actuel ce n'est pas un monument digne d'attirer les curieux; on voit trop que

c'est une construction provisoire où les bois de charpente et le ciment ont pris la plus grande place.

Saints-Adrien et Hermès.

Cette église, située sur la première ligne du Prado, a été érigée en succursale le 12 septembre 1857.

Voici ce que disent les auteurs ecclésiastiques du titulaire de l'église.

« Pendant que la persécution de Dioclétien et de Maximilien sévissait, Marseille fut rougie du sang de nombreux martyrs. Outre saint Victor, dont le culte est très-connu, on conserve la mémoire de saint Adrien et de saint Hermès qui présentèrent courageusement leur tête au bourreau, après avoir résisté à divers tourments pour la foi. »

Plusieurs autres, sur le nombre et le nom desquels on n'est pas d'accord, souffrirent avec eux. On honorait autrefois leur corps dans l'église de Saint-Victor. Un bras de saint Adrien, renfermé dans une châsse d'argent, a été conservé jusqu'à la Révolution.

Dans une de ses séances de mai 1876, la Commission municipale ayant voté des fonds, l'agrandissement de l'église a pu avoir lieu.

Saint-Théodore.

Cet édifice a été construit en 1633 par les Recollets, religieux de l'ordre de Saint-François. Le faubourg se nommait alors *Coulet de Jean Jérosme* ou *Sainte-Claire*. C'était après l'abandon de la maison qu'ils avaient fondée au Rouet, en 1619.

La nouvelle église fut consacrée par Mgr Estienne de Puget, évêque de Marseille, le 21 octobre 1648, sous le titre de saint Louis, roi de France, et de saint Etienne de Padoue.

Le couvent seul fut vendu pendant la Révolution; quant à l'église elle servit de lieu de réunion et fut le théâtre de plusieurs évènements. Au retour de l'expédition qui avait été dirigée par les Marseillais, sous la conduite de Barbaroux et de Rebecquy, contre la ville d'Arles, le cloître des Recollets devint l'arsenal de la garde nationale. C'est là qu'eut lieu accidentellement, le 1er mai 1792, une explosion formidable qui couta la vie à dix personnes au moins.

Le culte fut rétabli dès 1801 et l'église fut placée sous le titre de son patron actuel.

D'importantes réparations y furent faites en 1856 et 1857, à l'aide des subventions de la Ville et des aumônes des fidèles.

Les statues de la façade sont de M. Bagnasco, sculpteur italien; les peintures de la voûte sont l'œuvre de M. Sublet et la décoration de la nef et du chœur de M. Chenillon.

On remarque divers tableaux: le *Départ de saint Louis pour la croisade*, toile due à Beaufort, l'un des fondateurs de l'Académie de peinture de Marseille (1777): le *Martyre de sainte Barbe*, par Serre; un *Saint Jérôme* attribué à Finsonius ou à Zurbaran.

Nous renvoyons le lecteur à la *Notice historique sur l'église Saint-Théodore*, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Casimir Bousquet (1856).

Saint-Vincent-de-Paul.

La belle église qui s'achève à l'angle de la rue Barbaroux et du cours Devilliers occupe l'emplacement de l'église des Augustins-Réformés, dont la première pierre avait été posée par le duc de Guise, le 20 juin 1611.

Rachetée, le 29 août 1803, l'ancienne chapelle des religieux devint, malgré son insuffisance, église de la succursale créée le 8 avril 1802. — Sa démolition a été commencée le 31 octobre 1868.

La première pierre du nouvel édifice fut posée par Mgr de Mazenod, le 22 avril 1855.

C'est à M. Reybaud que revient l'honneur d'avoir conçu et dressé le plan d'ensemble de ce bel édifice. Il a même construit, jusqu'à la hauteur de 11 mètres environ, le transsept et l'abside.

M. Reybaud s'étant retiré, M. l'abbé Pougnet a repris la suite de la construction sur de nouveaux plans.

Les premiers frais ont été couverts par les fidèles; mais depuis lors, la Ville contribue à l'édification pour des sommes considérables.

On écrivait à ce sujet en 1874:

« Les fidèles de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul ont fait, depuis vingt ans, des sacrifices qu'on peut appeler héroïques. Ils ont contribué pour un million environ à la construction de leur nouvelle église. Ils se proposent de donner encore une somme équivalente. Mais qu'est-ce que deux millions pour une église qui doit être un des plus beaux monuments de Marseille? Bâtie dans le style de la Sainte-Chapelle, elle nous donnera une idée parfaite des merveilles que l'architecture gothique sut accomplir à sa plus belle époque, qui fut le XIIIe siècle, au temps de saint Louis. Rien ne manquera à la décoration, ni les vitraux qui sont un chef-d'œuvre, ni les autels, dont un sera vraiment monumental. »

La bénédiction d'une partie de l'édifice, comprenant l'abside et le transsept a eu lieu le 19 mai 1867.

Lorsque le monument sera achevé, on pourra le décrire ainsi: Dans son ensemble, la nouvelle église forme une croix latine avec collatéral. Elle est orientée à trois portails: l'un occidental, a trois portes; les deux autres, méridional et septentrional. La

nef se compose de six travées en deçà du transsept, et de deux travées au-delà. L'abside polygonale est à sept pans. Chaque bras de croisée du transsept forme deux travées; des chapelles, au nombre de seize, relient les contreforts aux arcs-boutants qui reçoivent les poussées des voûtes hautes; une crypte s'étend sous la nef, ses collatéraux et ses chapelles.

Une galerie de service, praticable dans tout le pourtour de l'église, permet de circuler au premier étage. Cette galerie, ornée de 246 colonnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est percée à jour dans l'abside, au fond des bras de transsept et au portail occidental. Vingt-trois fenêtres se partagent les parties inférieures, cinquante-huit la galerie, et trente et une, auxquelles il faut ajouter trois roses, éclairent la nef principale.

Toutes ces fenêtres sont garnies de vitraux dus à M. Didron. De longues théories de saints se déroulent aux fenêtres supérieures; partout ailleurs, d'innombrables médaillons entourés d'ornements fantastiques retracent des scènes tirées des anciennes écritures ou de la vie des saints, et notamment de la vie de saint Vincent de Paul.

L'ornemention intérieure de l'édifice, et spécialement celle de la chaire, des autels et des autres objets du culte, est magnifique. Le maître-autel, par ses incrustations et ses émaux, est un chef-d'œuvre d'orfévrerie.

Deux grandes flèches s'élèvent jusqu'à 60 mètres de hauteur sur le portail de la façade principale qui se présente en face des Allées de Meilhan.

Ouvrage à consulter : *Notice sur les inscriptions découvertes dans le sous-sol de l'église de Saint-Vincent-de-Paul*, par Kothen (1857).

Très-Sainte-Trinité.

Dès l'an 1651, les RR. PP. Trinitaires-Déchaussés d'Aix furent appelés à fonder un couvent de leur ordre dans la banlieue de Marseille, au lieu dit la Palud, près de Saint-Barthélemy. (Voir : *Saint-Barthélemy*, banlieue).

Dix ans plus tard, Henri de Puget, baron de St-Marc, leur acheta une maison hors de l'ancienne enceinte de Marseille, chemin ou faubourg Fongate, pour y former un nouvel établissement. Par des acquisitions successives, ils descendirent jusqu'à l'endroit où se trouve l'église actuelle de la Palud, et s'y s'établirent.

L'église et le couvent venaient à peine d'être achevés, lorsque, en 1777 les Trinitaires-Déchaussés ayant été réunis par arrêt du roi aux Grands-Trinitaires que St Jean de Matha avait établis à la Joliette, près des terrains occupés depuis par la Charité, la nouvelle congrégation formée des deux anciennes, vint habiter les nouveaux bâtiments, autour de l'église qui avait été bâtie sur le même emplacement, et à peu-près dans les mêmes proportions que celle d'aujourd'hui. Les religieux avaient construit déjà plusieurs maisons qui furent le commencement des rues de la *Palud* et Moustiés, précédemment *Première Calade*, noms empruntés, dit-on; au quartier sur lequel les Trinitaires avaient été primitivement établis.

L'église fut détruite avec le couvent sous la Révolution.

Le 1er juin 1806, un des anciens pères Trinitaires, le R. P. Guillaume Mathieu, ouvrait une chapelle en bois sur l'emplacement de l'ancienne église.

Le 31 décembre 1806, Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, agissant pour les catholiques de Marseille, acquit, au prix de 20,000 francs, le terrain nécessaire à la construction de l'église de la Trinité, sur l'emplacement du couvent des anciens Trinitaires dits de la Palud. Les travaux commencèrent peu après, par les soins de Mgr de Cicé, avec le concours des fidèles. Mais l'archevêque reconnut bientôt l'insuffisance des moyens et parvint à faire acheter l'église par la Ville, qui dut achever de payer les frais de construction.

Cette vente fut autorisée par décret impérial du 5 septembre 1810.

La chapelle en bois fut enfin remplacée par une église en pierre, laquelle fut érigée en succursale. Elle ne consistait d'abord que dans la nef actuelle, et ne s'étendait pas plus loin que l'endroit où se trouve aujourd'hui la table de communion. En 1825, elle fut considérablement agrandie par M. Blanc, alors recteur, qui y ajouta le sanctuaire, le chœur, les chapelles formant les travées et les nefs latérales. L'administration municipale fit ensuite construire les chapelles de St-Sérénus et de la Ste-Vierge, à la suite des petites nefs, la première en 1845 et la seconde en 1847, et exécuter d'autres travaux, qui, en la consolidant, l'ont rendue une des plus jolies églises de Marseille.

L'église de la Très-Sainte-Trinité a été consacrée par Mgr Charles-Fortuné de Mazenod, le 24 novembre 1829. En 1841, son successeur, Charles-Joseph-Eugène, lui donna St-Sérénus pour patron. Un moment elle fut destinée à remplacer l'ancienne église de St-Ferréol, mais on y a conservé le culte de la Ste-Trinité et les autres dévotions des Trinitaires.

On y voit deux toiles remarquables; au dessus du maître autel : *la Sainte Trinité entourée d'une gloire d'anges*, par Aubert (1822), et un *Christ au tombeau*, de Dassy (1831).

Abbaye des Bénédictins

Par décision du Saint-Père, en date du 9 février 1876, le monastère des Bénédictins, rue d'Aubagne, a été élevé du rang de Prieuré simple à celui d'Abbaye. Ce monasnastère avait été fondé le 22 Juillet 1865 sur la demande de Mgr Patrice Cruice par le Rme Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, supérieur général des Bénédictins de France.

Les Bénédictins peu nombreux d'abord s'établirent provisoirement dans deux petites maisons attenant à la chapelle bâtie par le chanoine Coulin, chapelle qui leur avait été cédée par ledit M. Coulin, et dont ils firent leur église. La construction du monastère fut commencée en 1872 par M. Bérengier. Elle était terminée l'année suivante. Au mois de décembre 1874, le Rme P. abbé de Solesmes Dom Guéranger vint la bénir. Cette bénédiction eut lieu le 21 Décembre. Mgr Charles Philippe Place obtint du Souverain-Pontife l'érection de ce Prieuré en Abbaye le 9 Février 1876. Ce fut le 28 mars suivant, qu'il procéda à cette érection au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles. La cérémonie eut lieu au Chapitre. Le cortége étant remonté à l'Eglise, Mgr l'Evêque après avoir annoncé aux fidèles l'érection en Abbaye du Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine, donna solennellement la bénédiction pontificale.

Le 4 avril suivant, le Rme P. Dom Charles Couturier, successeur de Dom Guéranger nomma et institua abbé de la nouvelle Abbaye Dom J. Christophe Gauthey, moine du monastère.

Temple Israélite.

Avant le XVIe siècle, les Israélites avaient un temple dans la rue Juiverie. Après la Révolution, un local fut d'abord approprié dans la rue Grignan, puis au haut du Cours Bonaparte, pour l'exercice du culte.

Le 9 janvier 1857 le Consistoire acheta le terrain sur lequel s'élève le temple actuel; les plans furent présentés par l'architecte, le 2 avril 1860.

La première pierre de ce monument a été posée le 15 juillet 1863; il a été inauguré le 25 septembre 1864. Construit par l'architecte Salomon, avec le produit des libéralités de la population israélite de Marseille et des environs, l'Etat n'ayant alloué qu'une somme de 3500 fr., et la Ville une somme de 41,000 fr. La dépense totale s'est élevée à 295,000 francs.

L'édifice qui offre le mélange du style arabe et du style bysantin, occupe une surface de 891 mèt. La principale nef a 25 mèt. 30 de longueur sur 10 mèt. 70 de largeur et 17 mèt. 20 c. de hauteur sous le plafond; les deux nefs latérales ont chacune 4 mèt. de largeur. La nef, terminée par un hémicycle de 8 mèt. 90 de diamètre. derrière lequel se trouve une salle ronde où sont enfermés les livres sacrés, les manuscrits et les objets du culte, est précédée d'un vestibule de 10 m. 70 c. de largeur sur 3 mèt. 90 de profondeur, dans lequel sont placées deux fontaines en marbre.

Au-dessus du vestibule et des bas-côtés règnent deux rangs de tribunes superposées destinées aux femmes.

Le consistoire de Marseille se compose d'un grand rabbin et sept membres laïques.

La circonscription comprend les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, du Gard, de l'Hérault, de la Drôme, du Var, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, de la Lozère et de la Corse.

Temple Protestant.

Ce n'est que fort tard que les Protestants purent avoir un temple à Marseille. Peu avant la Révolution leurs réunions avaient lieu dans une maison particulière de la rue Malaval; en 1801 elles se tinrent rue Venture, 10.

Le temple de la rue Grignan fut construit en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 1822. La Ville s'engagea à concourir pour un tiers de la dépense.

Les plans sont de l'architecte Penchaud. La façade formée d'un pérystile à quatre colonnes surmontées d'un fronton, rappelle assez bien les temples de l'ancienne Grèce, mais les dimensions en sont modestes.

Le consistoire comprend dans son ressort: le Var, les Bouches-du-Rhône et la Corse. Il est composé de sept membres, savoir: trois pour Marseille, un pour Toulon, un pour Aix, un pour Mouriès et un pour Arles.

Autres églises et chapelles.

Parmi les nombreuses chapelles de communautés religieuses ou d'établissements divers que l'on trouve dans la ville, il en est quelques-unes qui méritent d'être visitées.

On cite: La chapelle du pensionnat et des sœurs du *Saint Nom de Jésus*, boulevard de la Madeleine, 110 (style ogival); — la chapelle du monastère de la *Visitation*, chemin de Saint-Barnabé (style ogival); — la chapelle de l'*Œuvre de la Jeunesse*, boulevard de la Madeleine, 88 A (style ogival); — l'église du couvent des *Capucins*, à la Croix-de-Reynier: — la chapelle du pensionnat des *Frères des écoles chrétiennes*, chemin de Saint-Charles (style ogival).

Il faut encore signaler la chapelle des Dominicains, rue Montaux, dont la construction a duré plusieurs années. Le gros œuvre a été terminé le 18 novembre 1876.

C'est un édifice où les divers styles sont associés, mais dont l'ensemble est fort gracieux. Il est dédié à *Notre-Dame du Saint-Rosaire.*

§ 2. — *Edifices civils.*

Arc-de-Triomphe.

L'idée de la construction de ce monnment date de 1784. C'est en 1823 qu'elle ressuscita.

La première pierre de l'Arc de Triomphe de la place d'Aix fut posée le 6 novembre 1825, par le marquis de Montgrand, maire de Marseille ; elle est placee au-dessous du socle du pied-droit S. E. de l'arcade. Une plaque de marbre scellée dans cette pierre porte l'inscription qui commence ainsi :

CET ARC DE TRIOMPHE
FUT VOTÉ LE 17 OCTOBRE 1823 PAR LA VILLE
DE MARSEILLE,
POUR RENDRE UN HOMMAGE ÉCLATANT
A LA GLOIRE ACQUISE EN ESPAGNE
PAR L'ARMÉE FRANÇAISE ET SON ILLUSTRE CHEF
S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC D'ANGOULÊME
DEPUIS DAUPHIN DE FRANCE.
SA MAJESTÉ·LOUIS XVIII DE GLORIEUSE
MÉMOIRE,
PERMIT PAR ORDONNANCE ROYALE DU 30
DÉCEMBRE 1823,
L'ÉRECTION DE CE MONUMENT D'AMOUR ET DE
RECONNAISSANCE ENVERS SON AUGUSTE
FAMILLE.

L'architecte du département, M. Penchaud, qui avait dessiné le plan, fut chargé de faire exécuter les travaux ; les sculpteurs David d'Angers et Ramey furent désignés pour les œuvres d'art.

La révolution de 1830 interrompit les travaux, et le but du monument fut officiellement changé, aussi bien que les sujets des bas-reliefs. Le 31 août 1831, le conseil municipal ordonna la reprise de la construction.

L'Arc de Triomphe, d'après le plan primitivement adopté, devait se composer d'une seule arcade et d'un attique et avoir 17 mèt. 86 c. de largeur et 17 mèt. 86 c. de hauteur totale; la largeur des côtés étant de 11 mèt. 50, et l'arcade de 6 mèt. 13 c. d'ouverture et de 10 mèt. 40 de hauteur. Les colonnes corinthiennes devaient mesurer 8 mèt., et l'ordre entier, piédestal et entablement compris, 13 mèt. 05.

L'ensemble du modèle a été suivi, mais les dimensions ont été changées.

Le monument est isolé au milieu de la place d'Aix : ses deux faces principales exposées au N. et au S. sont ornées de colonnes corinthiennes en saillie de chaque côté d'une arcade unique. Ces colonnes sont surmontées de statues allégoriques composées chacune de deux pièces rapportées.

Les dimensions que nous avons relevées sont celles-ci :

Hauteur totale : 18 m. 95 c.
Largeur de chaque face : 18 m. 55 c.
Largeur de chaque côté : 12 m. 60 c.
Ouverture de l'arcade : 5 m. 60 c.

David d'Angers est l'auteur des bas-reliefs et des statues qui regardent la face N. Ces dernières représentent la Valeur, la Résignation, la Prudence et le Dévouement.

La face opposée est l'œuvre de Ramey. Les statues dues à son ciseau représentent la Vigilance, la Clémence, l'Energie et la Modération.

Quant aux bas-reliefs, en voici les motifs : La Patrie appelant ses enfants à la défense de la Liberté (David). — Les braves revenant après la victoire et recevant de la Patrie la récompense de leurs exploits (Ramey). — La bataille de Fleurus, Jourdan. — La bataille d'Héliopolis, Kléber (David). — La bataille de Marengo, Desaix. — La bataille d'Austerlitz (Ramey).

L'arcade est ornée dans sa voûte de rosaces ciselées avec une extrême élégance et d'une double arabesque à chaque extrémité. Les ciselures des chapiteaux, les divers ornements qui décorent la corniche, tout est exécuté avec un fini qui ne laisse rien à désirer.

Deux portes sont percées dans l'arcade; l'une donne accès à une pièce unique au rez-de-chaussée; l'autre, côté Est, s'ouvre sur un large escalier en pierre qui conduit à une belle salle voûtée dont le plancher repose directement sur l'arcade et qui renferme quelques modèles en plâtre des bas-reliefs du monument. Pour monter de là sur le faîte de l'édifice, il faut emprunter une échelle en bois.

Il va sans dire que l'ascension terminée on jouit d'un beau coup d'œil.

L'ouvrage ne put être entièrement terminé qu'en l'année 1839. L'entourage fut exécuté en 1842, sur les plans de M. Rivaud, architecte de la Ville.

Les pierres qui ont servi à la construction du monument sortent des carrières de Saint-Remy.

L'Arc de Triomphe gagnera singulièrement quand ses abords seront dégagés et que, à la place des vieilles et noires maisons qui l'entourent, s'élèveront des constructions plus régulières et plus vastes.

A consulter : *L'Arc de Triomphe de Marseille*; *Dialogue entre un jeune et un vieux Marseillais* (1829) ; — *Notice sur l'Arc de Triomphe de Marseille* (1835).

Bourse et Tribunal de Commerce.

C'est vers l'année 1481, que les négociants commencèrent à avoir leur lieu de réunion, nommé *Loge*, dans les dépendances de l'Hôtel-de-Ville, qui venait d'être construit.

Quand celui-ci fut relevé vers 1653, les négociants installèrent leur Bourse dans la salle du rez-de-chaussée de l'édifice municipal.

En 1841, une baraque en bois ayant été construite par la Chambre de Commerce sur la place Royale, l'Hôtel-de-Ville fut abandonné.

C'est le 28 novembre 1850 que fut adopté par la Chambre de Commerce l'emplacement de la Bourse actuelle.

Un décret du 15 décembre 1851, déclara le projet d'utilité publique, en fixa la dépense et les voies et moyens.

La première pierre fut posée le 26 septembre 1852, par le Président de la République.

Le plan est de M. Pascal Coste; les travaux furent conduits par l'architecte, auteur du projet, et par M. Ferrié. Le palais fut inauguré le 10 septembre 1860.

Cet édifice, dont le seul défaut est de ne pas se trouver dans l'axe de la place de la Bourse ou de la rue Paradis, forme un parallélogramme régulier de 68 mètres de longueur sur 47 mètres de largeur, couvrant une surface de 3,196 mètres carrés.

Il a coûté 4,800,000 francs pour l'achat des terrains et 3,200,000 francs pour les constructions, soit 8 millions, dont 7,400,000 fr. payés par la Chambre de Commerce et 600,000 fr. par la Ville.

Au rez-de-chaussée, la salle centrale de la Bourse jusqu'au niveau du premier étage, est décoré de 18 arcades avec pilastres doriques cannelés à chapiteaux ornés et d'une architrave à denticules, avec consoles aux clefs des arcades. Dans les tympans, se trouvent des cartouches circulaires où sont inscrits les noms des principaux pays en relation avec Marseille.

La partie supérieure qui comprend la hauteur des deux étages, a, comme le rez-de-chaussée, 18 arcades ornées de pilastres cannelés d'ordre composite, avec piédestal à balustres à deux poires; un entablement complet avec modillons et denticules; frise avec des rinceaux entrecoupés par des allégories du Commerce et moulures ornées. Aux tympans des arcades sont des rosaces dont l'ornementation rappelle celle des consoles des dés.

Au premier étage se trouvent la Chambre de Commerce avec ses dépendances, le Tribunal de Commerce et le Syndicat des agents de change. On doit visiter la grande salle de réception décorée de magnifiques peintures dues au pinceau de M. Magaud. Au second étage: le greffe du Tribunal, le Syndicat des courtiers, les Assurances maritimes, le logement des secrétaires et de divers employés de la Chambre. L'attique renferme les archives du Tribunal et de la Chambre de Commerce et divers logements d'employés.

Le socle établi sur toute l'épaisseur des murs du rez-de-chaussée, est en pierre de Cassis; le reste de la construction, en pierre de Fontvieille. Les voûtes des caves sont en briques; les planchers, en fer et en poterie creuse; la charpente et la lanterne, en fer forgé; la toiture couverte en zinc, est surmontée de six paratonnerres.

La hauteur de l'édifice est de 26 mèt. 40 c. du sol des trottoirs jusqu'au dessus de la corniche qui règne tout autour du monument.

Sur la façade principale, qui forme un avant-corps de 4 mèt. 50 c. de saillie, on remarque deux bas-reliefs représentant le *Commerce* et la *Navigation*, par M. Guillaume. Au centre de l'avant-corps, derrière une colonnade d'ordre corinthien, s'ouvrent neuf fenêtres ornées de pilastres à chapiteaux Renaissance. Au-dessus de ces fenêtres, un grand bas-relief représente *Marseille recevant les produits de l'Océan et de la Méditerranée.* A droite de Marseille on aperçoit douze figures qui débouchent par les colonnes d'Hercule, et sont caractérisées par la girafe, le lion d'Afrique, le lama, le perroquet de l'Amérique du Sud, le taureau d'Ecosse, les mérinos et les mulets d'Espagne. A gauche, arrivent par le canal de Suez, onze figures avec le thé de la Chine, l'éléphant de l'Inde, les parfums de l'Asie, le café de l'Arabie, le dromadaire et le cheval de l'Egypte; l'Italie, particularisée par le buffle et les marbres, se joint à ce groupe à son entrée dans la Méditerranée. C'est l'œuvre de M. Toussaint à qui l'on doit également le couronnement de 4 mètres de hauteur sur 9 mèt. 30 cent. de largeur, représentant les *Armes de Marseille* soutenues par la *Méditerranée* et l'*Océan*. L'attique, au-dessus duquel il est placé, d'une hauteur de 9 mèt. 20 c., est orné de pilastres cannelés avec chapiteaux Renaissance et de cartouches circulaires, dans lesquels sont inscrits les noms de Lapérouse, Tasman, Colomb, Vespuce, Magellan, Cook et d'Urville. Au centre est le cadran de l'horloge.

Les deux angles de cet avant-corps se terminent par deux Génies-enfants de 1 mètre 50 c. de haut, représentant la *Force* et la *Paix*. Les sculptures sont reliées entre elles par un rang d'antéfixes à têtes d'hommes, avec une auréole de feuilles de chêne et à têtes de femmes couronnées d'olivier, avec enroulements et fleurons.

Sur les faces, en arrière-corps de la façade, de grandes niches renferment les statues d'*Euthymènes* et de *Pythéas*. Deux statues en marbre, la *France* et *Marseille*, décorent le vestibule.

Le centre de la façade postérieure est un avant-corps peu saillant, dans lequel s'ouvrent au rez-de-chaussée trois arcades encadrées de chambranles et de cartouches aux dés de voussures avec les attributs relatifs à la Justice.

Sur ce soubassement, au-dessus du cordon corniche à denticules, sont trois grandes arcades ornées de quatre colonnes corinthiennes engagées, de mêmes proportions que la colonnade de la façade principale, avec son attique à pilastre et chapiteaux Renaissance, entre lesquels se trouvent trois bas-reliefs, où sont sculptés les armes de Marseille et les attributs de la Justice, soutenus par des Génies ailés, antés sur des rinceaux d'ornements. L'attique se termine par des antéfixes comme à la façade principale. La partie en retrait de cette façade est décorée par des arcades-fenêtres, et au-dessus du cordon-corniche à denticules s'élèvent de grands pilastres à chapiteaux Renaissance, entre lesquels s'ouvrent les croisées qui accusent le premier et le second étages. L'attique à pilastres simples avec croisées, forme le troisième étage ou mansardes.

Les façades latérales ont une série d'arcades avec galeries ; au-dessus du cordon-corniche s'élèvent jusqu'à l'attique des fenêtres et des pilastres semblables à ceux des parties en retrait de la façade postérieure.

Le rez-de-chaussée de la Bourse comprend un portique sur sa façade principale, deux salles des Pas-Perdus, deux grands escaliers, des salles pour les agents de change, le cabinet et les bureaux du syndic des courtiers. Il renferme aussi deux galeries latérales sous lesquelles sont établis des bureaux de courtiers, de changeurs, etc.

La salle de la Bourse proprement dite, entourée de galeries en arcades avec pilastres de l'ordre dorique, est longue de 35 mètres et large de 17 mètres. Sa hauteur jusqu'au sommet de la voussure est de 28 mètres. Elle est entourée de galeries de 3 mètres 50 cent. de largeur. Occupant. y compris les galeries, une superficie de 1120 mètres, elle peut contenir 3000 personnes. (La Bourse de Paris n'a que 1020 mètres de superficie, et celle de Lyon 776).

Les deux sujets principaux couvrant les petits côtés du rectangle formé par la voussure de la salle, représentent : l'un, la *Justice consulaire* ; l'autre, la *Chambre de Commerce recevant les plans de la Bourse*.

Aux quatre encognures paraissent en saillie les *Armes de la Ville* ; chaque écusson est supporté par deux Génies assis.

Les deux grands côtés de la voussure forment huit panneaux, comprenant les principaux épisodes de l'épopée marseillaise : La *Fondation de Marseille*, *Marseille devenant chrétienne*, la *Réunion de la Provence à la France*, les *Capitulations de la France avec le Levant*, la *Chambre de Commerce soldant des expéditions scientifiques*, la *Conquête de l'Algérie*, la *France recevant les trophées de Crimée et d'Italie*.

Ces divers travaux sont l'œuvre de M. Gilbert.

La salle et les galeries sont pavées en marbre blanc et noir a compartiments.

L'ornementation intérieure est l'œuvre de MM. Thiébaud, Cottebrune et Corbel ; celle de l'extérieur est l'œuvre de MM. Armand et Baleitz.

La dépense totale s'est élevée à huit millions, savoir :

Le terrain et les abords des rues, quatre millions six cent mille francs.

L'édifice avec sa terrasse, les perrons et les trottoirs, trois millions quatre cent mille francs.

Il est depuis longtemps question d'ouvrir une place devant la façade Nord de l'édifice; il semble, en effet, que ce serait là un travail urgent, et l'on se demande comment la Ville a hésité si longtemps à dégager le Palais en faisant disparaître les ruelles sales et obscures qui déshonorent ce quartier.

Un des projets qui semblent appelés à mériter un examen sérieux, serait celui consistant à démolir ce pâté de petites rues telles que les rues de Bausset, Gambony, et à les remplacer par de grands hôtels avec de vastes cours intérieures pour y loger la Poste, le Télégraphe, les bureaux et magasins des grandes compagnies maritimes, etc.

Un autre projet consisterait à construire les *Halles centrales* à la place de ces mêmes rues.

A consulter : *Palais de la Bourse de Marseille*, par Pascal Coste (1874).

Château du Pharo.

La première pierre de cet édifice, dès le premier jour sans utilité, a été posée le 15 août 1858 ; les travaux ont été exécutés par M. Vaucher, sur les plans de M. Lefuel, architecte du Louvre.

L'édifice, jusqu'au 4 septembre 1870, a porté le nom pompeux de *Résidence impériale*, mais il n'a jamais reçu la visite de celui pour lequel il était bâti, sur un terrain gratuitement offert par la Municipalité.

La façade se développe en un corps de bâtiment flanqué de deux ailes faisant écran sur les côtés.

On arrive au château par le boulevard du Pharo qui traverse le fort Saint-Nicolas. Il est permis à tous les passants qui vont aux Catalans de jeter un coup d'œil sur la façade qui se montre derrière la grille. Quant à l'intérieur, il n'y a pas lieu de le visiter, car il n'est pas terminé.

Bannie de ce coin privilégié de la Réserve et du Pharo, qu'elle a tant fréquenté jadis, la population verrait avec plaisir qu'on lui permît l'accès du vaste jardin qui entoure l'édifice. Il y a là des fleurs et des arbustes cultivés à grand frais et dont personne ne jouit.

Nous avons dit ailleurs que des découvertes intéressantes au point de vue de l'archéologie ont été faites dans les jardins qui environnent le château.

Dans le courant de 1876, le génie militaire a fait construire, sur la partie Est du promontoire, un parc d'artillerie.

Conservatoire de Musique.

La fondation de cet établissement peut remonter au commencement de 1821, époque à laquelle M. Barsotti ouvrit une école gratuite de musique. Dès l'année suivante le professeur reçut une subvention de la Ville de 1500 fr.

L'école fut érigée en succursale du Conservatoire de Paris par ordonnance royale du 30 Mai 1841 ; les cours se donnaient alors dans le local de la rue d'Aubagne. De 1847 à 1855, ils se firent dans l'édifice occupé aujourd'hui par la Faculté des Sciences De 1855 à 1873, ils furent repris dans l'ancien local de la rue d'Aubagne.

En exécution de la délibération du Conseil Municipal, en date du 6 avril 1872, le Conservatoire redevint Ecole communale de musique, mais la Commission municipale ayant émis un vote le 17 septembre 1874, pour qu'elle fut érigée de nouveau en succursale du Conservatoire de Paris, cette délibération a été approuvée par l'autorité supérieure, le 14 janvier 1876.

Depuis 1874, les cours se font dans l'édifice destiné à la Nouvelle Bibliothèque.

Le personnel enseignant se compose de vingt-cinq professeurs. Quatre cents élèves environ des deux sexes suivent régulièrement les cours. Sur ce nombre, 20 étudient l'art de la déclamation ; 50 apprennent le piano et différents instruments à cordes ou à vent ; 30 autres élèves plus avancés dans le chant proprement dit se perfectionnent et travaillent avec l'espérance de se faire par la suite une position au théâtre.

A consulter : *Recherches sur l'origine, la marche et les progrès de l'Ecole spéciale et gratuite de musique de Marseille* (1837).

Consigne.

Nous avons déjà dit, page 244, ce qu'il faut entendre par de Direction de la Santé.

Les circonscriptions de la Direction de Marseille sont au nombre de treize ; savoir :

La Ciotat, depuis le Bivouac jusqu'à l'anse du Capucin. — Cassis, depuis l'anse du Capucin jusqu'à l'Eysadon. — Sormiou, depuis l'Eysadon jusqu'au Mauvais-Pas. — Marseille, depuis le Mauvais-Pas jusqu'à Niolon, (Resquiadou). — Carri, depuis Niolon jusqu'au Grand-Valla. — Carri, depuis le Grand-Valla jusqu'à l'anse d'Anguette. — Bouc, depuis l'anse d'Anguette jusqu'à l'Etang de Gloria. — Tour-Saint-Louis, depuis l'étang de Gloria jusqu'au Crau de Giraud. — Arles, la navigation sur le Rhône et le port d'Arles. — Beauduc, depuis le Grau de Giraud jusqu'à Galabert. — Saintes-Maries, depuis Galabert jusqu'à la rive gauche du Petit-Rhône. — Grau d'Orgon, depuis la rive gauche du Petit-Rhône jusqu'au Rhône-Mort. — Aiguesmortes, depuis le Rhône-Mort jusqu'au Canalet.

Dans l'article consacré au *Frioul* (voir Iles de Marseille) nous dirons ce que signifie le terme de Lazaret.

En ce qui concerne le bâtiment lui-même de la Consigne, il suffit ici de rappeler qu'en l'année 1660 le bureau de la Santé se trouvait encore dans le fort Saint-Jean. Mais à cette époque, comme il s'agissait d'entourer la tour de René de remparts, les Intendants demandèrent vainement à conserver leur local. Ils firent alors construire un bâtiment flottant ou patache.

Une ordonnance royale du 24 août 1717 les ayant autorisés à faire bâtir la Consigne sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, « le 10 juillet 1719, dit le Cérémonial de la Ville, les échevins assistent, en chaperon, à la cérémonie du posement de la première pierre du nouvel édifice que les sieurs Intendants de la Santé font faire près le fort Saint-Jean pour leur consigne. Les échevins donnent un louis d'or de 35 livres au bassin. »

Le bâtiment a été considérablement agrandi en 1803, et modifié plus encore en 1827.

Il est séparé d'un autre petit bâtiment dans lequel ont été réunis les bureaux du *Port* et la *Patache de la Douane*.

La Consigne est pour l'artiste un véritable musée qui mérite toute son attention.

La porte est surmontée d'une statue de Saint-Roch, en pierre de Calissanne, due au ciseau de Chardigny. Dans les archives on conserve les « Conventions faites avec les Intendants de la Santé, en date du 3 fructidor an XII, par laquelle le sculpteur s'engage à faire la statue, hauteur de quatre pieds et demi à cinq pieds, moyennant la somme de six cents francs. »

Cette statue malheureusement fut renversée et cassée en deux dans sa chûte, le 21 février 1839, par le beaupré de la corvette américaine le *Cyand*, appareillant pour le départ.

Dans la salle des délibérations, on ne voit que des œuvres remarquables.

C'est d'abord, à la place d'honneur, sur la cheminée, le bas-relief en marbre blanc représentant la *Peste de Milan et St-Charles Borromée priant pour les pestiférés*, œuvre inachevée mais magistrale de Pierre Puget. On peut lui reprocher des incorrections, lit-

on dans la *Statistique du Département*, mais la composition est pathétique, l'expression vive et le sentiment de la chair, mérite particulier des ouvrages de Puget, est porté dans celui-ci à un degré éminent. Nous avons reconnu que la tête de St Charles est le portrait de l'auteur. — Ce bas-relief qui mesure 1 mèt. 90 de hauteur, sur 1 mèt. 30 de largeur, fut acheté en 1730, par les Intendants de la Santé, à un descendant de l'illustre sculpteur.

A droite de la cheminée est placée la belle toile de David : *St Roch priant pour les pestiférés par l'intercession de la Sainte Vierge*. Cette toile, ouvrage du peintre, alors qu'il étudiait encore à Rome, est peut-être son chef-d'œuvre. Elle est datée de 1780. Elle ne fut payée que *douze cents* livres.

A gauche de la cheminée : *Mgr de Belsunce distribuant des secours aux pestiférés* en 1720, par le baron Gérard, (1834).

En face des fenêtres : *la Frégate la Justice revenant de Constantinople, ayant la peste à bord*, par Tanneur, (1842). Cette toile fut payée à l'auteur 5000 francs.

Vis-à-vis de Belsunce : *Le chevalier Roze faisant inhumer les cadavres des pestiférés*, par Paulin Guérin, (1833).

En face de Saint-Roch : *Le choléra à bord de la Melpomène*, par Horace Vernet, (1834).

Au-dessus de la porte : *le Christ en croix*, par Aubert, (1825), qui fut payé 600 fr. a l'auteur.

Enfin entre les deux fenêtres : *le portrait de Mgr de Belsunce*, par un inconnu.

Toutes ces œuvres seraient certes admirablement placées dans le Musée de peinture, mais il serait injuste, puisqu'elles ont été commandées par les anciens Intendants sanitaires pour demeurer à la Consigne, d'en dépouiller un local où s'agitent journellement les questions qui intéressent le plus la santé publique.

Docks.

Le 28 août 1838, le Conseil-Général émit un vœu pour l'établissement d'un Dock. Un décret du 23 octobre 1856 concéda à la Ville de Marseille le droit de construire et d'exploiter pendant 99 ans le Dock de la Joliette.

Par traités des 14 octobre et 5 novembre 1856, la Ville céda à la compagnie Talabot la concession du Dock en échange du Château-Borély.

A la fin de 1863 le Dock fonctionnait ; la Douane prit possession de l'Entrepôt réel le 1er janvier 1864.

Ces vastes bâtiments, destinés à renfermer les marchandises d'entrepôt du commerce marseillais, étonnent par leur aspect monumental. La hauteur des murs est de 35 mèt. environ et leur épaisseur leur permettra de résister pendant bien des siècles aux ravages du temps.

La division des magasins en cas d'incendie, les fermetures ainsi que les combles entièrement métalliques ; l'emploi des poutres et solives en fer pour porter les voûtes des étages ; l'absence de soudures dans les ferrures; le règlement des tirants et des chainages ; les doubles toitures pour éviter dans les magasins les trop grandes variations de température ; la machinerie à eau comprimée employée au débarquement des navires et à l'élévation et à la descente des marchandises aux divers étages des magasins, méritent surtout l'attention des personnes compétentes.

Indépendamment du vaste bâtiment auquel est annexée la Gare Maritime et qui, à proprement parler, devrait s'appeler *Magasins généraux*, les Docks occupent des emplacements considérables le long des Bassins du Lazaret et d'Arenc.

Sans tenir compte des terrains réservés pour 120,000 mèt. de magasins, ils couvrent une superficie de 18 hect. Les quais dont la compagnie a la jouissance exclusive ont 2,700 mèt. de longueur, les hangars établis le long de ces quais occupent une surface de 21,600 mèt., et les magasins, en tenant compte de tous les étages, 198,000 mèt. environ.

Quant à l'hôtel proprement dit qui a sa façade sur la place de la Joliette, il est du style Renaissance.

La quantité de marchandises de toute nature qui entrent dans les docks ou qui en sortent est vraiment énorme. Ce mouvement se résume ainsi :

Années.	Entrée.	Sortie.
1870	186,433 Tonnes.	145,599 Tonnes.
1871	256,344	257,177
1872	128,400	177,099
1873	186,943	143,677
1874	165,021	189,197
1875	196,029	155,259

Stock au 1er janvier 1874 : 73,391,908 Kil.
— 1875 : 49,216,596 »

Warrants.

1873 :	15,919,024 fr.	sommes prêtées,	8,258,981 fr.
1874 :	16,932,585 fr.	—	8,626,503 fr.
1875 :	19,515,316 fr.	—	11,235,847 fr.

Voici le nombre des navires qui ont chargé ou déchargé des marchandises dans le bassin des Docks avec le poids des cargaisons :

	CHARGEMENTS.		DÉBARQUEMENTS.	
Années.	Navires.	Tonnes.	Navires.	Tonnes.
1872	614	302,499	1,541	600,361
1873	684	330,807	1,967	879,568
1874	799	364,309	2,174	1,008,514
1875	742	360,747	2,164	1,021,222

A consulter : *Dock de la Joliette; Procès-verbaux de la Commission d'enquête*, (1853)

Ecole Belsunce.

L'emplacement occupé par l'Ecole Belsunce était autrefois le jardin des Evêques de Marseille. Quant aux premières constructions de cet établissement elles furent élevées par les Récollettes, ordre supprimé en 1767, par raison de pauvreté, et annexé par ordonnance royale de 1772 à celui de Saint-Sauveur.

Les dames de St-Sauveur, obligées d'abandonner leur couvent de la place de Lenche, dépensèrent dans leur nouveau local 100,000 francs, de 1779 à 1783, avant d'en prendre possession. La translation eut lieu le 29 mai 1783. Dix ans après le couvent était vendu aux enchères publiques, et il servit pendant plusieurs années d'hôpital militaire.

Le Petit-Séminaire y fut établi en 1808 par M. Ripert. Les professeurs étaient des prêtres du Sacré-Cœur qui prirent plus tard le nom du Bon-Pasteur.

Depuis l'année 1863 cet établissement, qui en 1852 avait pris le nom de Collége Catholique, porte celui d'Ecole Belsunce. Les prêtres du diocèse continuent à en avoir la direction.

On y compte actuellement plus de 500 élèves.

En face du boulevard du Nord, se trouve la colonne qui fut élevée par Mgr de Mazenod pour perpétuer le souvenir de la fête célébrée le 8 décembre 1854, lors de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

La première pierre en fut posée le 8 décembre 1855 ; l'inauguration eut lieu le 8 décembre 1857. La colonne en marbre de Carrare, du style roman pur, mesure 14 mèt. de hauteur ; elle supporte une statue en métal doré dont le poids est de 11,000 kilogr.

Les frais de ce monument s'élevant à 75,000 fr. environ, furent couverts par une souscription populaire.

C'est l'œuvre d'Henri Espérandieu.

(Voir plus loin : *Petit-Séminaire.*)

Ecole de Médecine.

C'est l'ancien Palais-de-Justice qui a été construit de 1743 à 1747 sur les ruines d'un autre édifice destiné au même usage, et dont les frais s'élevèrent à la somme de 192,212 livres.

D'abord école secondaire de médecine, puis école préparatoire de médecine et de pharmacie, l'école a été érigée par un décret du Président de la République du 25 novembre 1875, en établissement de plein exercice, ce qui offre aux étudiants l'avantage de terminer à Marseille leur scolarité, c'est-à-dire d'y prendre leurs seize inscriptions règlementaires, sauf à aller ensuite subir leurs examens définitifs devant une Faculté.

Par un autre décret du 28 janvier 1876, l'enseignement de l'école de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de Marseille a été organisé ainsi qu'il suit :

Anatomie, une chaire.
Physiologie, une chaire.
Pathologie interne et pathologie générale, une chaire.
Anatomie pathologique, une chaire.
Hygiène et médecine légale, une chaire.
Clinique médicale, deux chaires.
Pathologie externe et médecine opératoire, une chaire.
Clinique chirurgicale, deux chaires.
Clinique obstétricale, une chaire.
Gynécologie, une chaire.
Thérapeutique, une chaire.
Matière médicale, une chaire.
Botanique et zoologie élémentaire, une chaire.
Chimie médicale, une chaire.
Pharmacie, une chaire.

Les suppléants, au nombre de huit, sont répartis comme il suit :

Deux pour les chaires de sciences naturelles (botanique et zoologie élémentaire, chimie, pharmacie).
Deux pour les chaires de médecine.
Deux pour les chaires de chirurgie.
Un pour la chaire d'accouchements et de gynécologie.
Un pour les chaires d'anatomie et de physiologie.

Le budget de l'Ecole pour l'année 1876 était ainsi arrêté :

Préciput du directeur, 1,000 fr. — 17 professeurs à 4,000 fr. — 8 suppléants à 2,000 fr. — 5 chefs de clinique à 1,000 fr. — 1 chef des travaux anatomiques et 1 chef des travaux chimiques à 1,700 fr. — 1 prosecteur à 800 fr. — 2 aides d'anatomie à 500 fr. — 1 préparateur des sciences naturelles à 1,000 fr. — 1 secrétaire agent-comptable à 2,000 fr. — 1 bibliothécaire, 1 concierge appariteur, 1 garçon de bureau et de bibliothèque, 1 garçon de pavillon, 1 garçon de laboratoire de chimie, 1 jardinier à 1,000 fr.

Le compte général à la même époque était ainsi établi :

RECETTES

Rétributions des élèves.......	Fr.	20.000
Subvention municipale.......	»	93.248
Total des recettes...	Fr.	113.248

DÉPENSES

Personnel	Fr.	106.048
Frais d'enseignement et matériel.....................	»	7.200
Total des dépenses..	Fr.	113.248

A l'ouverture des cours, au mois d'octobre 1876, on comptait : 200 élèves pour le doctorat en médecine ; 178, pour l'officiat de santé ; 20 étudiants pharmaciens de 1re classe et 130, de 2me classe ; total : 528 élèves.

Faculté des Sciences.

C'est le 7 juin 1757 que le médecin Antoine Aubert acheta le terrain sur lequel il fit ensuite bâtir une belle maison. Le 27 mars 1772, cet excellent homme commençait, à l'angle même de l'île, la construction de l'*Hôpital du Sauveur*, où furent traités les pauvres atteints de maladies syphilitiques et cancéreuses.

L'œuvre d'Aubert ne subsista pas longtemps ; la maison obvint à l'administration des hospices qui la loua, et pendant vingt-cinq ans, on y vit une maison d'éducation.

En 1832, l'hospice de la Maternité y était établi ; en 1847, le local devenait Conservatoire de Musique, enfin, le 19 octobre 1854, l'édifice était définitivement destiné aux cours de la Faculté des Sciences qui y fut installée le 29 janvier 1855.

Le personnel administratif se compose d'un doyen et d'un secrétaire, et le personnel enseignant de sept professeurs titulaires ; il y a, en outre, quatre préparateurs.

Cours : Mathématiques pures et appliquées ; — Physique ; — Chimie ; — Botanique ; — Géologie ; — Zoologie ; — Mécanique ; — Astronomie ; — Histoire ; — Littérature.

Les cours publics sont très-fréquentés et les conférences établies par quelques professeurs, attirent un certain nombre de jeunes gens se destinant pour la plupart à l'enseignement.

Des professeurs des Facultés de Théologie, de Droit et des Lettres d'Aix, font, chaque semaine, des leçons publiques qui attirent un nombreux auditoire.

Gare du Chemin de Fer.

Située à une altitude de 48 mèt. 50 cent. sur l'emplacement de l'ancien couvent des Petites-Maries, la gare P.-L.-M. est précédée de jardins entourés de grilles où sont cultivés des arbustes et des plantes rares.

On y voit surtout une allée de *Magnolias* de toute beauté, qui conduit de l'escalier principal auquel on accède par l'avenue du boulevard de la Liberté, jusqu'à la cour où les voitures amènent les voyageurs.

De cette cour, longue de 171 mèt. et large d'environ 30 mètres, on pénètre dans un vestibule à sept grandes arcades de 3 mèt. 50 c. de largeur sur 7 mèt. 30 c. de hauteur, ayant 36 mèt. de longueur sur 9 de largeur. Sur la grande halle couverte qui a 159 mètres de longueur sur 30 de largeur, s'ouvrent, parallèlement à la voie, les salles d'attente.

La salle des bagages, ainsi que la cour d'arrivée où stationnent les voitures, sont situées de l'autre côté. A droite de cette cour se trouve celle des marchandises, et à gauche s'étend une vaste remise, de 42 mèt. sur 40, ayant huit voies et pouvant contenir quarante voitures à voyageurs.

De grands remaniements de terrains ont été exécutés depuis trente ans pour l'établissement des dépendances de la gare et des rues qui relient le boulevard Longchamp aux quartiers Saint-Charles et de la Belle-de-Mai. Le travail le plus considérable a été la construction au-dessus du boulevard National d'un pont de 150 mèt. de longueur sur 12 mèt. de largeur, avec deux vastes ouvertures à ciel ouvert.

La gare a été inaugurée le 8 janvier 1848.

Voici le nombre des voyageurs partis de Marseille ou arrivés :

1870..............	1,412,862
1871..............	1,570,196
1872..............	1,555,617
1873..............	1,511,451
1874..............	1,622,804
1875..............	1,560,078

La *Gare Maritime* est située derrière les *Docks* : elle n'est nullement monumentale ; quant à la *Gare du Sud*, les constructions n'en sont pas terminées, mais elles seront fort étendues à en juger par les hangars existant déjà.

Grand Séminaire.

(Voir : *Montolivet*, banlieue).

Halle Charles-Delacroix.

Elle a été construite en 1803, sur l'initiative des propriétaires du quartier. Ce fut sur une motion du préfet Thibaudeau que ce nom lui fut donné en souvenir de son prédécesseur Charles Delacroix. (Voir ce nom à la *Biographie*.)

Cette halle se compose de trente-deux colonnes sur lesquelles repose directement la toiture. A angles droits du côté de la rue Rouvière, elle affecte, sur la rue Vacon, une forme circulaire.

Halle des Capucins.

La place et la halle des Capucins occupent une partie de l'emplacement de l'ancien couvent des religieux de ce nom.

Vendues en 1792, les dépendances de ce couvent furent converties en place publique. En 1827, un projet fut présenté par les sieurs Blanchet et Amphoux ayant pour but la création d'une halle.

Le 10 avril 1835, le Conseil Municipal accepta la proposition du sieur Papère qui se chargeait de construire une halle moyen-

nant 100,000 fr.; mais l'aménagement des rues et de la place voisines fut bien coûteux à la Ville et les frais de construction de la halle elle-même dépassèrent de beaucoup les devis. La halle fut reçue le 13 août 1839.

La statue de la Paix qu'on y voit avait été sculptée par Chinard, artiste de Lyon, sur la commande que lui en fit, en 1802, le préfet Charles Delacroix et payée 11,000 francs. Inaugurée sur la place Saint-Ferréol en 1809, elle fut, en 1818, transportée au haut du cours Bonaparte, puis reléguée dans la cour de la préfecture, en 1821; enfin, elle fut mise en place au marché des Capucins, en 1834.

Halle Montaux

C'est pour mémoire que nous signalons cette halle qui après avoir été transportée de la place de Rome, lors de la construction de la Préfecture, en 1864, n'a jamais pu rendre aucun service bien qu'elle ait coûté fort cher.

Par une lettre , en date du 17 juillet 1876, le Préfet ayant exposé au Maire la nécessité de pourvoir d'urgence à la transformation de l'ancienne halle Montaux en poste-caserne, conformément aux accords intervenus entre l'autorité militaire et la Ville, et le général commandant le 15e corps d'armée ayant de son côté donné au Préfet l'assurance que l'administration de la guerre n'abandonnerait pas ce poste-caserne ; qu'il y avait au surplus un intérêt de premier ordre à posséder un point d'appui militaire dans le quartier de la Préfecture, ainsi qu'un lieu d'habitation pour le personnel employé dans les divers bureaux militaires, la Commission municipale, dans sa séance du 21 juillet 1876, délibéra: 1° d'approuver le projet de bail à la date du 30 décembre 1875 par lequel le Maire donnait en location à l'administration de la guerre la halle Montaux convertie en poste-caserne, pour une durée de trois ans, moyennant le prix de location de 1,200 francs par an ; — 2° d'approuver le devis s'élevant à 28,000 francs.

Les travaux ont été commencés dans le courant du mois de novembre 1876.

Halle Puget.

L'enchère pour la construction de cette halle fut remportée, le 18 mai 1672, par Pierre Puget, maître-maçon, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre sculpteur. L'architecte fut Jean Puget, frère de celui-ci, mais il parait que l'auteur des cariatides de Toulon ne fut pas étranger au plan.

Cette halle se compose de vingt colonnes isolées, d'ordre ionique, disposées sur un carré long, au nombre de cinq sur deux cotés et de sept sur chacun des deux autres; les colonnes sont élevées sur des stylobates entre lesquels règnent trois rangs de marches; les arcs reposent directement sur les chapiteaux ; la saillie du toit sert de corniche.

Toutes ces parties habilement combinées forment un ensemble élégant.

Halle Vieille

En 1831 elle fut bâtie sur l'emplacement d'une autre halle qui menaçait ruine et fut consolidée en 1842.

C'est tout auprès de ses fondations qu'on découvrit la belle mosaïque qui occupe une place d'honneur au Château-Borély. (Voir le n° 179 du *Catalogue raisonné du Musée d'Archéologie*.)

Hôtel de la Banque

Cet hôtel fut construit en 1748 par un riche négociant nommé de Calas. En l'année 1764 il passait entre les mains de la famille Timon-David, puis, en 1786, dans celles de la famile Samatan. En 1797, Jacob Bacri, s'en rendit acquéreur. Majastre (1805) et Nathan Bacri (1816) en devinrent à leur tour propriétaires.

En 1849, Mme Baronnet qui l'avait acquis dix ans auparavant, le vendit à la Banque de France.

Cet hôtel construit entre cour et jardin est parfaitement approprié pour sa nouvelle destination; il donne d'un côté sur la rue Montgrand, n° 33, et de l'autre sur le cours Pierre-Puget.

Il a été habité par le roi d'Espagne, Charles IV, que Napoléon avait dépossédé, depuis le 8 novembre 1808 jusqu'au 25 mai 1812, jour où il partit pour Rome avec sa femme et son fils Don Antonio.

Hôtel de la Préfecture.

Les fondations de ce monument furent commencées au mois de novembre 1861 sur un terrain dont l'achat et l'expropriation avaient coûté fort cher.

Le *Palais* préfectoral qui offre une façade de 90 mèt. sur 80 mèt. de profondeur, avec trois pavillons en saillie dans l'axe de la rue Saint-Ferréol, occupe une superficie de 7200 mèt. carrés et se développe sur une place ne faisant qu'un avec la place Saint-Ferréol. Au centre de l'édifice se trouve une cour d'honneur qui est entièrement séparée des cours de service par deux tours à pans coupés se détachant des ailes à droite et à gauche, dans lesquelles sont renfermés des escaliers et qui servent d'attache au bâtiment du fond de la cour d'honneur, lequel affecte une forme circulaire et est destiné à dissimuler les bâtiments des écuries.

Voici la disposition des quatre corps de bâtiments.

Corps de la façade principale : Au rez-de-chaussée, à droite, grand escalier d'honneur, salle du Conseil de préfecture; à gauche, galeries d'accès aux appartements du préfet et à son cabinet de réception; au premier étage, salle du Conseil général, grandes antichambres et premiers salons des appartements des fêtes.

Corps de l'est : Appartements du préfet; au rez-de-chaussée, salon des fêtes; appartements d'honneur au premier étage et chambres de réserve au second.

Corps de l'ouest : Bureaux de la préfecture et autres services administratifs et logement du Secrétaire général, du chef de cabinet du Préfet, de l'Inspecteur d'Académie, de l'Archiviste et de l'Architecte du département; Bureaux de la Commission départementale.

Corps du midi : Dépôt des archives.

Les appartements d'honneur du premier étage sont décorés de peintures dues au pinceau de M. Magaud; on remarque entre autres celles du plafond représentant des allégories ayant trait à l'histoire de Marseille.

Au rez-de-chaussée, sur le plafond du cabinet on voit l'Industrie, et sur celui du salon de conversation des sujets allégoriques. Les dessus de portes représentent le Toucher, l'Ouïe, l'Odorat, la Vue, le Goût et un sixième sens, le Sens moral. Ces décorations sont également de M. Magaud.

Dans une galerie on remarque les Embellissements de Marseille, en quatre panneaux, par M. Raphaël Ponson.

Les moulures et les autres décorations tant intérieures qu'extérieures sont de M. Aldebert.

Quatorze statues décorent l'hôtel : les dix qui figurent sur la façade représentent le roi René, Palamède de Forbin, Jean de Pontevès, Vendôme, Cardin Lebret, Portalis, Constantin, saint Trophime, Belsunce, le chevalier Roze. Ces statues sont les œuvres de MM. Jeanson, Marcelin, Chevalier, Grumery, Travaux et Lequesne.

La façade de la cour intérieure porte celles du duc de Villars, Mirabeau, Puget et Suffren, par M. Chevalier.

Construit sur les plans de M. Martin et de M. Nolon, architectes du département, dès 1861, le palais était terminé en 1867. Sa construction et son ameublement ont coûté près de 15 millions.

Les auteurs se sont évidemment inspirés du style de la Renaissance, qui a produit de si jolis monuments ; mais le dôme carré qui occupe le centre de la façade est loin de produire un bel effet.

La place qui précède la préfecture a 6000 mèt. de superficie ; des constructions monumentales l'entourent, mais généralement on est d'avis que l'ancienne petite place Saint-Ferréol, qui se développait modestement sous l'œil du génie de Chardigny, était plus coquette et beaucoup plus fréquentée, et qu'on a eu tort de la sacrifier.

Le local des Archives, se compose de trois salles de dépôt, sises aux trois étages de l'aile de la rue Sylvabelle, d'une salle de travail pour le public, située au premier étage et prise dans la première salle de dépôt, enfin de deux pièces superposées servant de cabinet et de bureau à l'archiviste et aux employés des Archives.

La salle de travail, amplement aérée et éclairée, peut contenir quatorze travailleurs. Elle est sous la surveillance d'un employé. Ses dimensions sont de 6 m. sur 8 m. 35 c.

La salle de dépôt du premier étage a 43 m. de longueur sur 8 m. 05 c. de largeur. Elle est divisée en trois parties inégales par des murs de soutènement percés de larges ouvertures. Dans la première partie, de 12 m. de long, est placée la bibliothèque administrative qui contient les *Recueils des délibérations des Conseils généraux de France*, les fonds de ceux des Bouches-du-Rhône, de la *Statistique du département*, du *Recueil administratif*, la collection du *Bulletin des Loi*, celle des *Brevets d'invention*, celles des *Délibérations des anciens États de Provence*, etc. Dans les deux autres se trouve classée la portion des Archives modernes que le public consulte le plus souvent : les Arrêtés préfectoraux et du Conseil, les Archives de l'Administration départementale et des districts, les Rôles des Contributions directes, etc., etc.

Les autres pièces modernes sont déposées au troisième étage, dans une salle de la largeur de la precédente, mais d'une longueur de 49 m. Là, comme au premier étage, des casiers sont placés contre les murs et dans l'axe de la salle. Ceux-ci sont doubles et à deux faces. Il contiennent les papiers sortis des divisions de la Préfecture, des Registres du Trésorier-Payeur, des comptes réglés des Receveurs et Percepteurs, etc.

Au deuxième étage, la salle a la dimension de surface de la salle du troisième étage : mais la hauteur en est double, c'est-à-dire qu'elle est de 9 mèt.

Un balcon divise cette galerie, en deux parties inégales dans le sens de la hauteur. Sous le balcon sont développées, dans l'ordre réglementaire des séries, les Archives de la Cour des comptes, du Parlement, des Sénéchaussées, de plusieurs autres Corps judiciaires, de l'Intendance du pays et des États de Provence.

Au-dessus du balcon, sont ordonnées les Archives ecclésiastiques des Archevêchés d'Aix et d'Arles et de leurs Chapitres, de celui de Marseille et de l'Evêché de cette ville, des Abbayes et des Couvents de ces



trois villes, et enfin du Grand-Prieuré de Saint-Gilles, dont le chef-lieu était à Arles, et de toutes les Commanderies qui en formaient les membres.

Les registres et les papiers mis en liasse, sont classés sur des étagères disposées contre la muraille.

Signalons de préférence un vaste fonds de 2,000 parchemins environ, connus sous la dénomination générale de *Chartes de la Tour du Trésor* (anciennes armoires Q et V de la Cour des Comptes), qui remontent jusqu'au temps des premiers comtes de Provence de la maison de Barcelone. Tous les grands événements de l'histoire provençale, tels que traités de paix, mariages de princes et princesses, délimitations d'États, traités d'alliances, concessions de libertés, aveux de vasselage, etc., y sont relatés généralement en documents originaux qui ont d'autant plus d'importance que la maison de Provence est devenue souveraine de Sicile, et que pendant plusieurs siècles, son histoire s'est rattachée à celle de l'Europe.

Ces chartes étaient, avant la réunion de la Provence à la France, conservées à Aix, dans la Tour où les Comtes tenaient enfermés leurs trésors les plus précieux, d'où elles ont pris la dénomination de *Chartes de la Tour du Trésor*.

Elles sont actuellement assemblées dans les cartons et renfermées dans des armoires qui sont dressées dos à dos dans l'axe de la grande salle.

Les Archives ecclésiastiques sont d'une très grande richesse.

Elles commencent à l'année 817, par un titre qui énumère toutes les possessions de terre et de serfs de l'Eglise de Marseille. Ce document, le plus curieux et le plus considérable qui existe de cette époque et de cette nature, a été découvert par M. Kothen, et mis au jour avec de savantes notes par M. Mortreuil. L'école des chartes l'a publié en entier à la suite du Cartulaire de Saint-Victor, précieux recueil fait au XIe et XIIe siècles des chartes des temps antérieurs.

La suprématie constante de l'Eglise pendant tout le moyen-âge et surtout du Xe au XIVe siècle, donne un intérêt général aux titres qui nous sont arrivés par ses soins. En effet, l'Église intervenait toujours dans les actes les plus importants de la vie des particuliers et des princes qui la comblaient tous de leurs faveurs, soit par crainte, soit par vénération. C'est ainsi que les diplômes impériaux et royaux de Lothaire, de Boson, de Louis l'Aveugle, de Frédéric Barberousse, etc., font partie des archives de Saint-Victor, de l'archevêché d'Arles et l'évêché de Marseille.

L'Ordre des chevaliers de Malte avait à Saint-Gilles un grand prieuré, dont les archives d'abord classées à Arles, nous sont parvenues en même temps que celles de l'église de cette ville. Il y a dans ce fonds environ dix mille chartes et plusieurs milliers de livres et de registres.

Les dotations particulières qui amenèrent dans l'Ordre un grand nombre de biens, ont été souvent faites par des familles provençales : leurs descendants peuvent y trouver des renseignements précieux, soit sur leur généalogie, soit sur l'histoire de leurs ancêtres.

Une des chartes de cette nature les plus curieuses est sans contredit celle de Bertrand, comte de Forcalquier, confirmant aux Hospitaliers la donation que leur avait faite son frère Guillaume V. A ce parchemin original est suspendu un sceau qui représente le prince assis jouant du violon.

A ce propos, on peut affirmer que la collection des sceaux et bulles des Archives est très riche en monuments sigillaires relatifs à la Provence. Depuis Raymond Bérenger III, jusqu'à Charles du Maine, tous les comtes de Provence ont fourni leur contingent à cette série qui comprend deux bulles d'or : celles de Charles II et de Robert Ier.

L'inventaire est activement conduit. Un deuxième tome du fonds de la Cour des Comptes est en partie imprimé, ainsi que le premier livre du fonds de l'ordre de Malte. Les registres des Trésoriers de France, du XVIIIe s. ont été inventoriées. Ceux de l'enquête des faux-nobles de 1698-1709 dépouillés et les dossiers de cette enquêtes catalogués. Le fonds des archives privées des Demanduel, négociants marseillais du XIIIe s., a été entièrement analysé. Les archives hospitalières de Marseille sont classées et inventoriées et leur inventaire en grande partie imprimé.

La publication du premier volume de l'inventaire, en faisant connaître les richesses du dépôt départemental, a déterminé des savants italiens et allemands à venir y faire des recherches.

Le second volume et une partie du troisième sont imprimés depuis peu. Les feuilles de ce dernier renferment l'analyse, article par article, d'un budget du Comté de Provence de l'année 1323-1324.

L'impression de l'inventaire des archives hospitalières de Marseille est continuée; une vingtaine de chartes de Saint-Victor, découvertes dans les archives municipales, en 1876, ont été réintégrées dans les fonds de cette abbaye.

Nous ne quitterons pas l'Hôtel de la Préfecture sans émettre le vœu que lorsqu'il faudra, par suite d'une circonstance majeure, remplacer quelques unes des statues énumérées plus haut, on songe à Paul de Lamanon, à Roux de Corse, à Jean de

Villages, à Adam de Crapponne, plutôt qu'à Constantin, à Saint Trophime ou à d'autres personnages dont les statues sont mal placées à Marseille.

A consulter : *Notice sur les dépôts d'archives conservées à la préfecture des Bouches-du-Rhône*, par Paul Ricard, (1838).

Archives du département des Bouches-du-Rhône, par Adolphe Latil, (1868).

Hotel des Postes.

Le siége de cette administration est établi depuis le mois de septembre 1861, rue Grignan, 53, dans l'hôtel bâti par Guillaume de Paul, lieutenant-général civil en la sénéchaussée de Marseille, qui a laissé de nobles souvenirs pour l'emploi qu'il faisait de sa fortune.

Durant les Cent-Jours, ce même hôtel servait de logement au maréchal Masséna, prince d'Essling, alors chef de la 8me division militaire.

Hôtel-de-Ville.

Avant le XIIIme siècle, les administrateurs de la commune de Marseille s'assemblaient, selon toute apparence, dans une maison particulière.

Le premier édifice qui fut construit pour leur usage, s'éleva vis-à-vis le cimetière des Accoules, et sur l'emplacement de l'ancien Palais-de Justice. Cet édifice, désigné sous le nom de *Pallatium communis Massiliæ*, Palais de la commune de Marseille, fut, en exécution des Chapitres de paix, cédé, en 1262, à Charles d'Anjou, comte de Provence. Plus tard, ayant échangé cette dénomination contre celle de *Palatium Regium*, Palais-Royal, en commémoration de l'élévation de Charles d'Anjou au trône de Naples, la Municipalité, (bien qu'on y vît siéger les officiers royaux), n'en continua pas moins à y tenir ses séances, dont la première, mentionnée dans les archives, remonte au 11 avril 1225.

A quelques années de là, ledit Palais se trouvant abandonné aux ravages du temps et étant devenu par la suite inhabitable, le Conseil résolut de se réunir dans une des salles de l'Hôpital du Saint-Esprit. Ce projet fut mis à exécution, et le règlement ne subit de modifications qu'en 1415, époque à laquelle la maison de Jacques de Fava, ayant été acquise par la Municipalité, au prix de 800 florins d'or, fut transformée en Maison Commune. C'est l'usage auquel elle servit jusqu'en 1653.

Le 26 octobre 1653 la première pierre de l'édifice actuel, bâti sur le même emplacement que l'ancien, fut posée par Etienne de Puget, évêque de Marseille.

Le 11 mars 1655, la Ville passait un contrat avec le maître maçon Ripert pour la construction d'une nouvelle bâtisse dans laquelle Puget n'entra pour rien. Ce grand artiste n'eût à sculpter que l'écusson aux armes royales de France, soutenu par deux anges-enfants, travail qui lui rapporta 104 livres d'honoraires seulement. L'Hôtel-de-Ville put être occupé en 1673, bien qu'il fut loin d'être terminé.

Parmi les autres sculptures postérieures on remarque le buste de Louis XIV qui orne la façade; c'est l'ouvrage d'un artiste nommé Maurel. On y voit également quatre bas-reliefs exécutés par Garavaque, élève de Puget. Ces derniers ouvrages, dignes d'intérêt quoique d'une infériorité bien marquée comparés aux œuvres du maître, remontent à l'année 1718.

Au milieu du siècle suivant on songea à terminer l'Hôtel-de-Ville et Hardouin Mansard vint passer trois mois à Marseille pour combiner et présenter ses plans.

Les travaux entrepris sous la direction des architectes Brun et Guimet, furent commencés en 1782, et terminés en 1786.

L'Hôtel-de-Ville est divisé en deux parties bien distinctes, qui sont reliées, au-dessus de la rue de la *Loge*, par une arcade supportant un long vestibule.

Dans la partie la plus ancienne de l'édifice, on remarque le grand escalier de marbre qui conduit aux différents étages de l'Hôtel, étages mesquins, écrasés et insalubres ; mais, en revanche, on trouve fort belles les salles de réception, de mariage, etc., comprises dans la partie qui donne sur le port, et qui prennent jour, pour la plupart, sur le grand balcon dont la façade est décorée.

Le plan et la coupe de l'arcade qui relie les deux corps de bâtiments au-dessus de la rue de la Loge, sont de l'architecte Pelet.

C'est le sculpteur Alexandre Reinaud qu'on avait chargé, en 1792, d'approprier au point de vue des idées nouvelles la façade méridionale, qui, en 1795, fit la belle cheminée de la salle du Conseil.

La rampe en marbre du grand escalier fut exécutée en 1810, par Michault, directeur des travaux de la commune de Marseille.

L'aile S.-O., démolie en 1842, fut reconstruite en 1844. Des projets de continuation de travaux ont été faits depuis lors, mais les circonstances en ont empêché l'exécution.

Il serait très urgent, croyons-nous, de reprendre l'œuvre et de la terminer.

Hotel Roux de Corse.

George de Roux, marquis de Brue, fut un négociant armateur, aussi riche qu'audacieux, qui rendit de grands services à son pays, colonisa la Martinique et envoya longtemps ses corsaires à la poursuite des vaisseaux du roi d'Angleterre.

Nous avons eu l'occasion de nous occuper de cet homme extraordinaire dans une notice spéciale d'abord (Voir *Notice historique sur George Roux, marquis de Brue*), puis dans le paragraphe XXXV *Histoire* de ce même ouvrage.

Cet hôtel lui appartint, mais il ne paraît pas qu'il l'ait jamais habité.

C'est en l'année 1764 que Roux, toujours grand et généreux et surtout bon patriote, maria sa fille unique à Raymond de Glandevès, officier de marine sans fortune, mais sortant de la même famille que ce Niozelle qui lutta si courageusement avec Louis XIV pour les franchises locales.

La dot de Marie-Désirée-Marseille de Roux fut d'un million : il eut pu lui en être donné trois ou quatre, car il restait à George de Roux, quoiqu'il en eut sacrifié huit ou neuf dans *la guerre de sept ans* qui venait de finir. de grandes propriétés et des valeurs considérables. Cependant le seigneur de Brue fut ruiné par le courtier Verdilhon qui poursuivit le payement d'un solde de compte de trois cent mille livres avec une rigueur telle que le bel établissement agricole et industriel de Brue se trouva désert et anéanti (1772).

George de Roux, entièrement privé de fortune désormais, donne la mesure des souffrances de la place de Marseille en 1774, à la mort de Louis XV.

L'hôtel avec ses dépendances fut vendu à la Ville, en l'année 1805, par le comte de Glandevès, petit-fils de George de Roux; pour la somme de 220,000 fr.. Il devait être occupé par la *Préfecture* dès son acquisition par la Ville; toutefois le premier magistrat du département n'en prit possession qu'en 1811, lorsque l'hôtel eut été meublé magnifiquement. La dépense totale s'éleva à 574,000 francs.

Après avoir été habité jusqu'au transfert de la Préfecture dans le nouvel édifice de la place Saint-Ferréol, l'hôtel Roux de Corse a servi à des expositions, à des cours publics, à l'Etat-Major de la Garde-Nationale en 1870 et 1871, etc.

En exécution du traité intervenu entre la Ville et le département de la guerre, sous la date du 27 novembre 1875, les bâtiments de l'ancienne préfecture, occupés par la troupe depuis les évènements de 1871, ont dû être évacués et restitués à la Ville. Aux termes de ce même traité, celle-ci s'était engagée à fournir et à appropier, avant le délai fixé pour la remise des bâtiments dont s'agit, le local nécessaire à l'établissement de 60 hommes environ dans l'immeuble affecté au service de l'octroi en face du quartier général du 15ᵉ corps d'armée, toutes les dépenses d'entretien de ce casernement restant à la charge exclusive de la Ville.

Le département de la guerre ayant rempli ses engagements envers la Ville en lui restituant le local, l'administration municipale a dû prendre des dispositions pour remplir les siens. C'est ce qui a donné lieu à deux devis.

Le premier, relatif aux travaux d'appropriation à faire dans la partie de l'ancienne préfecture donnant rue Armény, pour l'installation de casernement d'une compagnie d'infanterie, s'élevait à 2,700 francs.

Le second, comprenant les travaux nécessaires à l'installation d'un poste de sapeurs-pompiers dans la rue Montgrand, s'élevait a 4,170 francs.

Ces deux devis ayant été adoptés par la Commission municipale, celle-ci a voté, en conséquence, le 10 juillet 1876, un crédit de 6,870 francs.

Lycée.

Etabli par un décret du 24 vendémiaire an XI (26 octobre 1802), le Lycée fut ouvert peu de temps après dans une partie du couvent qui avait été construit de 1746 à 1751, par les Bernardines, sur les plans de l'architecte marseillais Dreveton, moyennant une dépense de 800,000 fr.

Déjà, lors de la Révolution, le corps de logis principal qui se composait d'un bâtiment ayant 142 mèt. de longueur et d'une aile de 57 mètres, était devenu le siége de l'administration départementale.

Le décret qui avait supprimé les écoles centrales des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, portait que la Municipalité de Marseille devait pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour installer cent élèves dans ce Lycée.

L'installation se fit le 3 août 1803 dans la chapelle, en présence des autorités civiles et militaires, et la rentrée solennelle eut lieu le 8 octobre suivant.

Trente élèves du Prytanée de Paris désignés par le Ministre de l'intérieur furent transférés alors au Lycée de Marseille.

On comptait dans l'établissement, en 1805, 230 élèves ; en 1815, 210 ; en 1825, 497 ; en 1866, 1009 ; en 1870, 1150 ; au 1ᵉʳ février 1875, 1025.

L'achat de la maison de la Belle-de-Mai appartenant au Lycée, date de l'année 1825 ; l'installation de la succursale eut lieu en 1863.

La superficie totale du Grand-Lycée est de 17,000 mètres, dont 6,200 bâtis et 10,800 en cours et jardins. La superficie occupée par le Petit-Lycée à la Belle-de-Mai est de 22,345 mètres, dont 2,535 couverts de bâtiments et 19,810 libres.

La façade principale du Lycée est précédée d'une place plantée de quelques beaux arbres. Elle fut édifiée par M. Penchaud, architecte du département.

Le personnel enseignant du grand et du petit lycée se compose de : 1 proviseur, 2

censeurs, 3 aumôniers, 5 employés à l'économat, 57 professeurs, 22 maîtres ou aspirants répétiteurs. 3 médecins sont attachés aux deux établissements.

Quant à la chapelle, après avoir servi de théâtre, de salle de bal, de musée et de caserne, elle a été rendue au culte le 28 février 1875; elle avait été réparée sous la direction des architectes Riboulet et Dioulouffet.

Cette chapelle est un des plus gracieux monuments religieux de Marseille ; on admire sa nef que soutiennent des colonnes en pierre, admirables de grâce et de légèreté, et son dôme qui rappelle dans des proportions restreintes, ceux du Panthéon, à Paris, et de Saint-Pierre, à Rome.

Maison de la Merci.

« Le 1er février 1693 a lieu la pose de la première pierre de la batisse de l'église des Révérends PP. de la Merci. Les échevins assistent à la cérémonie et donnent aux RR. PP. 100 livres pour les aider à ladite batisse. »

Ainsi s'exprime le *Cerémonial* de la Ville au sujet de l'église de la Merci de la rue Tapis-Vert, convertie depuis la Révolution en entrepôt de marchandises.

A consulter : *Histoire de la fondation de l'ordre de N.-D. de la Mercy pour la Rédemption des captifs*, (1618).

Maison de Puget.

Elle occupe l'angle formé par la rue de Rome et la rue de la Palud et présente sa façade principale à l'angle lui-même. Elle se compose au-dessus du rez-de-chaussée, de deux pilastres composites accompagnant un balcon en saillie et surmonté d'un fronton qui forme le faîte de l'édifice. Dans l'architrave et dans une portion de la frise, au-dessus de la fenêtre du premier étage, s'ouvre une niche ou était placé un buste du Sauveur du monde, remplacé aujourd'hui par une copie. Dans la frise est tracée cette inscription : *Salvator mundi miserere nobis*, et dans le couronnement qui surmonte la corniche de la porte-fenêtre du balcon, on lit cette devise qui paraît avoir été celle de Puget : *Nul bien sans peine.* (A. Fabre.)

Le chambranle, la corniche du rez-de-chaussée, l'attique ont été détruits et bien d'autres détails encore ont disparu depuis lors pour l'établissement d'une devanture de magasin.

(Voir : *Rue de Rome*, page 303).

Maison Diamantée.

On remarque dans la rue de la Prison, une maison singulière dont toute la façade noircie est en pierres taillées en pointes de diamant. Cet édifice existait au commencement du XVIIe siècle, car un acte d'exposition d'enfant-trouvé, du 21 juillet 1623, parle d'une nourrice demeurant à la *maison bigarrade de pointes de diamant.*

M. H. Guichenné, auteur de plusieurs ouvrages archéologiques, a bien voulu, sur notre demande, écrire sur cette singulière construction l'étude qui suit.

La *Maison diamantée*, appelée on ne sait pourquoi par quelques uns la *Maison du roi René*, loin de remonter si haut, ne date que des premières années du règne de Henri IV, soit de 1590 à 1595, époque à laquelle les maisons en pierre ou en briques succédèrent définitivement aux maisons en bois du moyen-âge.

Au lieu d'être baignées de soleil et de lumière comme celles de nos jours, les rues à cette époque étaient fort étroites ; elles n'avaient généralement que dix pieds au plus ; les plus larges en avaient vingt. C'est ce qui explique la surprise que l'on éprouve de rencontrer une construction aussi remarquable dans un tel lieu.

Elle s'élève sur un terrain de 18 mèt. de longueur sur 14 mètres de profondeur ; elle occupe donc une surface de 252 mètres carrés environ.

On remarque sur sa façade une porte principale carrée, dont les jambages et le linteau sont ornés alternativement d'assises annelées, formant bossages. Cette porte qui mesure 4 mèt. 50 c. de hauteur sur 2 mèt. de largeur, est couronnée par un entablement décoré de triglyphes, dont les métopes sont ornées de boucliers ronds.

Elle était flanquée primitivement de deux ouvertures grillagées de 1 mèt. 10 de largeur sur 2 mèt. de hauteur, qui prennent naissance à 2 mètres environ du sol de la rue.

Aux deux extrémités de la façade s'ouvrent encore deux autres baies, dont l'une fort simple et l'autre haute seulement de 3 mèt. 10 sous clé sur 1 mèt. 90 de largeur à plein cintre. Leurs voussoirs *diamantés* comme toutes les assises de la façade, reposent sur deux pilastres terminés par deux chapiteaux ioniques, supportant une corniche légère et d'un galbe très pur. Cette corniche est surmontée de deux consoles encadrant un cartouche au centre duquel se dessine un écusson supporté par deux petites cariatides, lequel devait autrefois porter les armes du fondateur, que l'état de la pierre et les mutilations nombreuses dont il a été l'objet nous empêchent aujourd'hui de déchiffrer.

Le rez-de-chaussée mesure jusqu'au plancher du premier étage une hauteur d'environ 5 mèt. 80 à 6 mètres ; celle des deux étages au-dessus est de 5 mètres. Le troisième étage qui n'a que 3 mètres d'élévation, n'est pas terminé ; les chevrons de la toiture reposent directement sur le mur qui

forme sablière ; les six baies qui l'éclairent sont basses et d'une largeur qui ne correspond pas à leur hauteur. Il est évident que cet étage, arrêté au point où nous le voyons aujourd'hui, devait avoir la hauteur des étages inférieurs, dont les baies carrées sont séparées par cinq trumeaux dont la largeur correspond à l'épaisseur des murailles maîtresses intérieures.

La hauteur totale de la construction est de 30 mètres environ au-dessus du sol de la rue de la Prison.

L'édifice a reçu le nom de *Maison diamantée*, parce que toutes les pierres qui forment les assises dont se compose sa façade, depuis le socle inférieur jusqu'à la sablière qui supporte la charpente de la toiture, sont taillées en *forme de prismes*. Cet appareil étonne autant par son originalité qu'il déplaît à cause du cachet de lourdeur qu'il donne à la construction.

On arrive aux divers étages de la maison par un escalier tournant en hélice sur un noyau central formé par des colonnes cylindriques, dont les fûts cannelés sont surmontés d'un riche chapiteau, sur lequel repose le palier de l'étage supérieur. Les balustres présentent des poires carrées, applaties, et portant une lourde rampe sur laquelle s'étale un large porte-main. Le dessous rampant de cet escalier est plafonné et garni de caissons, décorés d'entrelacs et d'arabesques, dont les contours délicats se perdent sous l'affreux badigeon qui les recouvre. Ce rampant est supporté dans les angles du mur dans lequel il se développe par des bustes en pierre de taille, formant culs de lampe, d'un fini et d'une sûreté de main fort remarquables, mais dont la chaux qui depuis des siècles leur est superposée empêche de reconnaître le caractère.

Divers ouvrages de serrurerie qui mériteraient de figurer dans une publication spéciale, ornent l'imposte de la porte d'entrée principale et les balcons des paliers qui donnent accès aux appartements des divers étages. Il faut reconnaître toutefois qu'il y a dans les ouvrages de ferronnerie de la fin du XVI[e] siècle une certaine exagération de formes et de recherches qui décèlent un peu le goût italien de la Renaissance, mais dont on s'est abstenu généralement dans le Nord de la France, à la même époque. Néanmoins en étudiant et analysant la ferronnerie de la *Maison diamantée*, nous sommes obligé de reconnaître que l'industrie moderne, sous ce rapport, malgré la diversité de ses moyens, n'atteint qu'exceptionnellement cette perfection.

Manufacture des Tabacs.

C'est un des établissements les plus importants de Marseille. Bâtie par M. Désiré Michel sur les plans et les devis des ingénieurs et des directeurs de l'administration des Tabacs, entre la rue Guibal, la rue Bleue et le boulevard Jobin, la manufacture occupe une superficie de 26,000 mèt. carrés. Ses façades principales se développent sur la première de ces voies, à quelques mètres de l'arsenal, de la caserne Saint-Charles et de la gare des marchandises du chemin de fer.

Elle comprend, sans compter les locaux affectés au logement des fonctionnaires de l'administration, cinq grands corps de bâtiments, dont deux, parallèles à la rue Bleue, mesurent 104 mèt. de longueur et 15 mèt. de largeur.

Le caractère architectonique de l'édifice rappelle le style roman, par ses fenêtres jumellées, la corniche à console des grandes façades, les couronnements et les amortissements de pignons.

Les dépenses se sont élevées au chiffre de 2,300,000 fr., non compris le prix d'achat des terrains qui a été de 500,000 fr.

La manufacture a été ouverte au mois de juillet 1867. Au 1[er] janvier 1875, on comptait dans la manufacture : ouvriers divers, 94 ; — cigarières et autres ouvrières 1,240 ; — et au 1[er] janvier 1876 : ouvriers divers, 89 ; cigarières et autres ouvrières, 1278.

La manufacture dessert les entrepôts des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes et de l'Algérie.

Les quantités de tabacs de toute nature, sauf les tabacs en poudre ou à priser, qui y sont fabriqués, sont considérables ; on peut en juger par les chiffres suivants :

	1871	1872	1873	1874	1875
Scaferlati	801 637 k.	797.493 k.	872.431 k.	939.389 k.	996.227 k.
Rôles à chiquer	70.131 »	83.810 »	100.164 »	93.166 »	103.689 »
Cigares	324.774 »	317.495 »	329.562 »	336.111 »	292.621 »
Cigarettes	»	»	7.812 »	24.852 »	33.338 »
TOTAUX	1.196.542 k.	1.198.798 k.	1.309.969 k.	1.393.518 k.	1.425.875 k.

Mont de Piété.

Cet établissement de *bienfaisance* fut fondé par suite du testament de Jean de Puget, gentilhomme marseillais, qui affecta 60,000 livres à cet objet. Il commença à fonctionner en 1674.

Ses statuts furent approuvés par l'évêque de Marseille, le 23 août 1688, et l'administration siégea longtemps à l'hôpital Saint-Esprit.

La première pierre de l'ancien hôtel, sis près de l'église Saint-Martin, fut posée le 9 juin 1703; sa construction fut terminée en 1705.

Le 27 février 1797 l'œuvre passa sous la direction de la commission administrative des hospices.

Quoique rétabli sur ses anciennes bases, le 1er ventôse an X (20 février 1802) le Mont de Piété ne recommença à fonctionner régulièrement dans le local situé près de Saint-Martin qu'à la suite du décret du 10 mars 1807.

Le 23 février 1853, l'administration acheta l'ancienne maison des Filles de la Providence pour y établir son nouveau local dont la construction fut exécutée par M. Rodet, sur les plans de M. Blanchet, et sous l'administration de M. Croze-Magnan.

Cet établissement, forme un parallélogramme presque régulier compris entre les rues Petit-Saint-Jean (façade principale), Dauphine, Longue-des-Capucins et de la Providence.

On a estimé à 850,000 fr. le chiffre total des dépenses pour achat de terrains et d'immeubles et frais de construction.

Il a été inauguré le 2 janvier 1855.

Il y a place dans ce local pour le dépôt de 400,000 gages.

Les chiffres statistiques ci-après donneront une idée des services que rend l'établissement :

Années.	Nombre de dépôts.	Sommes prêtées.
1871.....	102.128	1.907.526 fr.
1872.....	121.217	2.527.737 »
1873.....	127.411	2.638.856 »
1874.....	118.057	2.313.626 »
1875.....	98.434	2.024.634 »

Observatoire.

Les études astronomiques, à toutes les époques, ont été pratiquées à Marseille avec un plein succès. Près de 400 ans avant notre ère, Pythéas élevait un gnomon dans le temple de Diane, et les savants qui se sont succédé de siècle en siècle ont reconnu l'exactitude des calculs du grand navigateur. En 1636 encore Gassendi, sur l'initiative de Peiresc, vérifiait ces observations et ne trouvait rien à y redire.

En 1672 et en 1692, Dominique Cassini venait de nouveau déterminer la latitude de Marseille; en 1685, Mathieu de Chazelles installait un observatoire dans les dépendances de l'Arsenal et faisait de nombreuses observations astronomiques; en 1707 le père Feuillée se livrait à des travaux analogues dans l'observatoire que le roi lui avait fait bâtir dans le couvent des Minimes, à la plaine Saint-Michel.

Les Jésuites qui, dès 1630, avaient fait jeter les fondements d'une maison sous le titre de Sainte-Croix, au quartier appelé le Roc des Moulins, obtinrent que le roi fit construire, sur l'emplacement d'une fonderie, un observatoire qui fut mis en activité en 1702. Cet établissement fut dirigé successivement par le père Laval (1702), et le père Pezenas (1729), jésuites, de Saint-Jacques Silvabelle (1764), et l'Académie de Marseille (1780) jusqu'à la Révolution; et depuis 1801, par M. Thulis, Blanpain, Gambard et Benjamin Walz.

L'Observatoire actuel est sous la dépendance du Ministre de l'Intérieur.

Le 19 juin 1862, une convention fut passée entre M. Leverrier, directeur de l'Observatoire de Paris, agissant au nom de l'Etat, et M. Rouvière, alors maire de Marseille. Cette convention se rapportait à la fondation éventuelle d'une station astronomique dépendant de l'Observatoire de Paris qui devait être établie dans les terrains annexés au Château-Borély.

Le 16 mai 1865 fut approuvé le traité par lequel l'Etat cédait à la Ville, moyennant 120,000 francs, l'ancien local de la Montée des Accoules.

Quelques années plus tard, le 13 février 1874, un décret rendu par le Président de la République portait que la station astronomique de Marseille cessait d'être une dépendance de l'Observatoire de Paris et constituait cet établissement en Observatoire distinct.

La Commission Municipale a adopté après une longue discussion, le 8 août 1876, une convention nouvelle, d'après laquelle la Ville devra : 1° Conserver à l'Observatoire l'emplacement qui lui a été jusqu'ici affecté au plateau de Longchamp, ainsi que la parcelle de terrain récemment acquise par elle pour l'agrandissement de cet établissement.

2° Continuer à fournir à l'Observatoire une subvention annuelle de 15,000 fr. qui sera employée en constructions et achats d'instruments, appointements ou gratifications aux divers employés, enfin, à payer toutes les dépenses que le directeur de l'Observatoire jugera utiles dans l'intérêt de la science.

Quant aux instruments achetés par l'Etat, ils continueront à appartenir à ce dernier.

Placé sous le 43° 18, 19" de latitude et le

3° 3' 32" 5 de longitude, sur un plateau dont l'altitude est de 74 mèt. 56 cent., l'Observatoire se compose d'un corps de bâtiment de forme rectangulaire, flanqué aux deux extrémités de deux demi-pavillons hexagonaux. Ce n'est qu'un rez-de-chaussée dont la façade méridionale est percée de huit ouvertures cintrées. (Voir *Météorologie*, page 64).

A quelques mètres de distance et sur un tertre un peu plus élevé, se trouve une tour dont le sommet est à l'altitude de 84 mèt. 25 cent., hexagonale dans la partie inférieure, ronde dans la partie supérieure et percée de grandes fenêtres cintrées, dans laquelle se trouve le grand télescope.

Ce télescope est monté dans le système newtonien ; son objectif est un miroir parabolique, poli et argenté selon les procédés imaginés par M. Foucault, et n'ayant pas moins de 78 cent. de diamètre utile, avec une distance focale de 4 mèt. 50 cent.

Les deux bâtiments de l'Observatoire se voient très distinctement du jardin du plateau de Longchamp et c'est même par là qu'il faut passer si l'on veut y parvenir sans difficulté.

Palais de Justice.

L'emplacement qu'occupe ce monument n'a rien de commun avec celui de l'ancien palais, et l'histoire de l'un n'a aucune liaison avec celle de l'autre.

L'administration de la justice resta longtemps rapprochée du siége de l'autorité communale. Ce fut seulement au XV° siècle qu'elle fut établie dans la maison du Roi, grand bâtiment de mince apparence qui avait été la demeure du roi René, avant que ce prince eut fait bâtir sa maison du quai de Rive-Neuve, près de Saint-Victor. Dans la suite, cet édifice ayant fait retour à la Ville, celle-ci le fit réparer à ses frais et la Cour souveraine s'y installa.

En 1544, ce bâtiment était tellement délabré, que la Ville fut contrainte par le lieutenant du sénéchal d'en élever un nouveau ; mais vu la pénurie de ses finances, elle dut aliéner le produit des droits de greffe pour subvenir à la dépense.

La Cour souveraine s'installa dans ce nouveau local, en 1570, avant même son parfait achèvement.

Moins de deux siècles plus tard, l'obligation qui avait été imposée à la Ville, se renouvela. Par ordre du cardinal Fleury, décrété en 1742, la Ville fut forcée de démolir l'édifice pour le reconstruire en entier. Le nouveau palais était achevé en 1743, et la Ville avait dépensé à cet effet 194,212 livres.

La Justice a siégé dans ce palais jusqu'en 1862. Depuis, les locaux ont été appropriés pour divers services, notamment pour l'Ecole de médecine et de pharmacie. (Voir : *Ecole de médecine)*.

Le nouveau Palais de Justice occupe l'emplacement de l'ancienne place Montyon, ainsi nommée en souvenir de Antoine-Auguste-Jean-Baptiste Auget, baron de Montyon, intendant de Provence de 1771 à 1774, célèbre dans les annales de la philanthropie.

Les plans du palais et les devis de la construction elle-même furent approuvés par le Conseil Général du département, le 15 décembre 1856, et la direction des travaux fut confiée à l'architecte M. Martin ; la dépense s'est élevée à 1,050,000 francs. Le palais fut inauguré le 4 novembre 1862.

Le monument présente deux façades principales ; l'une sur la place attenant au cours Pierre-Puget, l'autre sur l'alignement de la rue Grignan. L'inégalité de niveau de ces deux voies est rachetée par un soubassement massif, percé de jours carrés et distancés, où l'on a relégué les services secondaires : le dépôt des prisonniers, le corps de garde, etc.. Au-dessus s'ouvrent de hautes et larges fenêtres qui éclairent les chambres civiles et correctionnelles. L'étage supérieur renferme les principaux services : greffe, archives, etc. Un cheneau en forme de balustrade en pierre, interrompu par des mascarons soigneusement sculptés, couronne l'édifice.

Le Palais de Justice a 57 mètres de longueur sur 54 de largeur.

Un large perron de 25 marches conduit au péristyle ionique de 6 colonnes, qui donne accès dans la salle des Pas-Perdus.

Le fronton de la façade principale, représente la *Justice* assise tenant de sa main droite la balance et de la gauche la main de Justice. A sa droite est assise la *Force*, et dans l'angle le *Crime* accroupi, représenté par une figure d'homme. A gauche la *Prudence*, tenant un miroir, accueille l'*Innocence*, qui s'approche en suppliante, présentant la loi et le rameau d'olivier. C'est l'œuvre de M. Guillaume.

Les deux bas-reliefs placés sous le porche (la *Justice répressive* et la *Justice protectrice)* sont du même sculpteur.

La salle des Pas-Perdus, de forme carrée, de 16 mètres de côté, est ornée de 16 colonnes en marbre rouge du Languedoc supportant une galerie à la hauteur du premier étage. La voussure est ainsi disposée : les quatre côtés égaux sont divisés en compartiments ou caissons, un grand et quatre petits. Le grand est occupé par la figure historique d'un législateur, les autres par les médaillons des jurisconsultes français.

Au-dessus de la porte : *Solon*, avec Thalès, Anacharsis, Brias et Epiménide ; à droite, *Justinien*, avec Tribonien, Thallèle, Théo-

phile et Dorothée; à gauche, *Charlemagne*, entouré d'Alcuin, Anségise, Angilbert et Eginhard; en face de la porte, *Napoléon*, accompagné de Cambacérès, Tronchet, Portalis et Bigot de Préameneu.

Les génies représentent : la *Force*, l'*Équité*, la *Raison*, le *Droit*, la *Liberté*, l'*Autorité*, la *Vérité*, l'*Eloquence*.

La voussure en entier est de M. Gilbert.

La façade de l'édifice de la rue Grignan mérite moins d'être signalée. Dans le fronton sont sculptés les armes napoléoniennes et deux lions accotant la table commémorative, par M. Aldebert.

Les deux statues occupant les angles rentrants du péristyle, sont de M. Ramus. Elles représentent la *Force* et la *Prudence*.

Les frontons des façades latérales qui ont été décorés également de bas-reliefs, appréciés dès le premier jour comme ils méritent de l'être, sont dus au ciseau de Travaux. Le bas-relief de la rue Breteuil représente la *Fermeté* et la *Modération*; celui de la rue Fortia, la *Vigilance* et la *Sagesse*.

Le vestibule ouvrant sur la rue Grignan, renferme les bustes de *Guillaume de Vair*, de *Montyon*, d'*Emerigon*, de *Portalis*, de *Régnier* et d'*Abbatucci*, par Dubray, Lefebvre, Deumier, Ottin et Poitevin.

Les décorations des salles sont celles-ci :

Chambre correctionnelle : L'*Acquittement* et la *Condamnation*, bas-reliefs de M. Ferrat.

1re Chambre : Bonaparte discutant le Code au Conseil d'Etat, et le Corps législatif présentant le Code à Napoléon, et deux figures isolées : l'*Eloquence* et la *Vérité*, par M. Truphème.

2e Chambre : Le serment des magistrats entre les mains de Louis Bonaparte, et la Provence présentant ses Jurisconsultes à la France, par M. Chabaud.

La statue placée au milieu d'un petit jardin occupant le centre de la place Montyon, a été inaugurée le 25 avril 1875; elle représente l'orateur Berryer à la Tribune. C'est l'œuvre de M. Barre.

A consulter : *Essai historique sur l'ancien Palais de Justice de Marseille*, par Augustin Fabre (1863).

Inauguration du Palais de Justice (1862).

Palais épiscopal.

Le voisinage de la cathédrale a porté bonheur à cet édifice qui tombait en ruine et était indigne d'une grande ville. Le nouveau palais, encore inachevé, ne sera peut-être pas remarquable sous le rapport de la décoration, mais les dispositions sont bien entendues. Il se compose de deux ailes orientées de l'Est à l'Ouest réunies par une aile centrale placée entre deux cours. Un jardin de dimensions médiocres isole l'aile Nord de la rue.

Il n'y a à signaler dans l'édifice que la grande salle de reception qui est fort belle.

Pensionnat des Frères des Écoles Chrétiennes

Situé sur une éminence, presque à côté du Palais de Longchamp et de l'avenue qui y conduit, cet établissement, remarquable par son étendue, offre toutes les conditions désirables de salubrité et d'agrément.

Il possède de belles et vastes cours parfaitement ombragées, un bassin de natation et un gymnase.

Les divisions de l'intérieur répondent à toutes les exigences d'une maison d'éducation : classes, réfectoires, dortoirs, tout y est vaste et aéré. Il y a, en outre, un laboratoire de chimie et un cabinet de physique et d'histoire naturelle des plus complets.

L'établissement compte environ 600 élèves soit pensionnaires soit demi-pensionnaires, et un personnel de 50 à 60 professeurs.

Petit Séminaire.

C'est en l'année 1747 que les prêtres du Sacré-Cœur qui avaient été fondés en 1729 obtinrent de Mgr de Belsunce l'autorisation de créer dans le quartier Saint-Lazare un Petit-Séminaire pour l'étude de la philosophie et de la théologie. Le privilége fut reconnu par lettres-patentes de 1762.

La Révolution supprima l'établissement, et ce n'est qu'en 1806 que M. Rippert, curé des Aygalades, avec l'aide des prêtres du Bon-Pasteur, fit revivre le Petit-Séminaire. Ouvert d'abord aux Aygalades, il fut successivement transporté à la rue Grignan, au boulevard de Rome, à la Rue Bernard-Dubois, au boulevard du Nord.

En 1852, la nature de l'enseignement ayant été modifiée, l'autorité diocésaine fonda le pensionnat du Sacré-Cœur pour les jeunes enfants et annexa le Petit-Séminaire à la maison de la Sainte-Famille située au Prado.

La dernière translation du Petit-Séminaire s'opéra en 1864 dans le local actuel de la rue d'Alger qui avait été fondé par les frères de Bon-Secours et occupé ensuite par les Sacramentines.

Ce local est composé d'un corps principal avec deux ailes en retour dont l'une est la chapelle de l'établissement et l'autre le parloir, etc.

Le Petit-Séminaire est dirigé depuis 1864 par les P. P. Lazaristes.

§ 3. — *Édifices militaires.*

Fort Saint-Jean.

On ignore à quelle époque l'extrémité du promontoire qui porte le fort fut utilisée

pour la construction d'un édifice ; on sait seulement qu'antérieurement à l'année 1226 il existait sur ce point une église dédiée à saint Jean.

Ce nom lui aurait été donné par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à qui appartenaient non seulement l'église, mais encore la maison du commandant et les logements y attenants.

Le tout fut ruiné ou tout au moins gravement endommagé, au mois de novembre 1423, lors de la prise de la ville par les Aragonais. Le roi René fit reconstruire la tour, en 1447, sur les plans de son ingénieur Jean Pardo et avec l'aide de divers corps parmi lesquels celui des pêcheurs concourut pour la somme de douze cents florins.

La tour du phare, qui daterait de la même époque, était encore employée pour cet usage, au mois de février 1660.

Les fortifications actuelles furent élevées, en 1664. Quelques parties des travaux extérieurs du fort du côté de la ville, furent démolies par le peuple insurgé en 1789. Depuis lors des changements et des réparations considérables ont été exécutés à l'édifice.

Sa physionomie fut singulièrement modifiée à la suite de la reconstruction des bâtiments qui prennent jour sur le goulet du port et du creusement du canal de jonction, qui relie le Port-Vieux au bassin de la Joliette.

Le fort se trouve ainsi de nos jours complètement isolé de la Tourette et l'on ne peut y avoir accès que par le pont-tournant qui s'ouvre en face du quai de la Consigne.

Un grand nombre de souvenirs s'attachent à la tour Saint-Jean, où plus d'un prisonnier célèbre fut enfermé. Citons, entre autres : Louis-Philippe Égalité et deux de ses fils, le duc de Montpensier et le duc de Beaujolais (1793).

Au mois de prairial an III, un certain nombre de prisonniers détenus comme *complices ou partisans de la tyrannie* y furent massacrés. C'est une des pages les plus tristes de l'histoire de Marseille.

A l'extrémité de l'*île* occupée par le fort, se trouve un *fanal*, à feu fixe de 4me ordre. (Voir page 240).

Fort Saint-Nicolas.

Sur l'emplacement occupé par le fort, il y avait, avant 1500, une chapelle sous le titre de *Notre-Dame de Bon-Port et de Saint-Nicolas* et une ancienne tour datant de 1383, qui défendait l'entrée du port.

La première pierre de cette citadelle fut posée par le duc de Mercœur, le 11 février 1660 ; en 1664, elle était entièrement terminée. C'était ce que Louis XIV appela, dit-on, sa *bastide*, mais cela n'est pas prouvé ; ce qui est plus certain c'est qu'elle avait pour but de contenir les Marseillais.

Trois médailles commémoratives furent frappées à cette occasion. La première porte cette mention : MASSILIA ARCE MVNITA MDCLX. La seconde : A CVNCTIS IAM TVTA PRO CELLIS.

La troisième médaille porte les mots suivants :

ARCEM
HANC A REBELLIB-
VS. OPPIDANIS. DIRV-
TAM. IISDEM. SUBACTIS
FORTIOREM. F. RVDERI-
BVS. ATQVE. INEXPVG-
NABILEM. ERIGIT.
LVDOV. XIIII
1660.

Un boulevard ouvert en 1862 joint le quai de Rive-Neuve aux Catalans, coupant en deux parties la citadelle, dont la superficie est de 75,000 mètres carrés environ.

Les lecteurs désireux d'avoir plus de détails sur ce fort, pourront consulter l'ouvrage intitulé : *Des prisons d'Etat dans le Midi de la France. — Histoire dn Château-d'If, du Fort Saint-Jean, du fort Saint-Nicolas*, etc., par Lardier (1845).

Fort de Notre-Dame-de-la-Garde.

Nous ne pouvons prévoir si les remparts de Notre-Dame-de-la-Garde seront relevés, ainsi que le projet en a été formé. C'est ce qui nous détermine à ne le mentionner que sommairement.

On trouvera d'ailleurs dans le § 1er de ce chapitre (page 314) tout ce que nous avons eu à raconter de son histoire.

Actuellement il existe un réduit fortifié, armé d'une demi-batterie destinée à battre la ville, en cas de mouvement populaire.

Casernes.

La caserne de Saint-Charles qui passe pour un modèle du genre a coûté cinq millions.

Construite par le colonel du génie Guillemaud, de 1861 à 1863, elle se compose d'un corps principal de bâtiment long de 156 mètres et de deux ailes en retour, qui encadrent la cour intérieure. Le bâtiment principal est surmonté d'un dôme de 20 mètres de largeur sur une hauteur de 35 mètres au-dessus du sol, se rapprochant beaucoup du pavillon de Rohan aux Tuileries. Au rez-de-chaussée, au-dessous des fenêtres de la grande cour, se trouve une galerie composée de 53 arcades. Les salles grandes et aérées sont desservies par douze escaliers.

Cette caserne occupe une superficie de

4,500 mètres carrés, et peut loger 2,550 hommes avec tous les accessoires d'un régiment complet d'infanterie.

La caserne du boulevard des Catalans ou de la Corderie, est un parallélogramme, orienté du Nord au Sud, et composé de deux étages avec mansardes. Appuyée au fort Saint-Nicolas, elle est entourée de murailles percées de meurtrières.

La caserne de Gendarmerie, située dans le même enclos que la Maison d'arrêt pour les femmes, a été construite de janvier 1822 au 15 septembre 1824 et à coûté 176,338 fr. Elle forme un pallélogramme, à deux étages, de 36 mètres de façade sur 16 mètres de profondeur.

Les écuries sont situées dans un autre bâtiment de 47 mètres de longueur sur 12 mètres de profondeur.

La caserne de cavalerie de Menpenti, située dans ce faubourg, sur la grand'route de Toulon, près du Jarret, est placée dans d'excellentes conditions ; les cours, plus que suffisantes pour le pansage des chevaux, servent à la manœuvre.

La Caserne de la gendarmerie à cheval (avenue du Prado, 75) n'a rien de monumental, mais elle est spacieuse et peut loger plusieurs brigades. Les écuries occupent un bâtiment en arrière de celui qui est en façade sur la promenade.

L'*Arsenal* avec parc d'artillerie est à proximité de la caserne de Saint-Charles. Un quartier pour deux batteries occupe le Nord de cet établissement.

La *Manutention* possède une machine à vapeur pour huit paires de meules et des magasins pour 30,000 quintaux de blé.

§ 4. — *Bibliothèques et Musées.*

Bibliothèque Publique

En attendant qu'elle soit transportée dans le nouveau bâtiment qui s'achève à l'entrée de la rue des Trois-Mages, la bibliothèque occupe des locaux contigus aux bâtiments du Lycée.

L'idée première de constituer une bibliothèque publique appartient à la municipalité marseillaise qui gérait les affaires de la Ville en 1790. Deux ans plus tard, le médecin C.-F. Achard proposait de mettre la main à l'œuvre en réunissant les livres recueillis dans plusieurs maisons religieuses, et sa motion ayant été acceptée, il fit transporter dans le local désigné 70,000 volumes environ.

Le 6 novembre 1794, une commission de sept membres, parmi lesquels on voit figurer C.-F. Achard, J.-B. Audibert et Barrigues de Fontainieu, commençait à travailler à l'organisation et à faire un choix parmi tous les livres ramassés un peu au hasard.

Le 10 mars 1799, la Bibliothèque était inaugurée dans l'ancien couvent des Bernardines qui avait été affecté par le préfet Charles Delacroix aux Sociétés scientifiques et aux institutions des Beaux-Arts.

Ce n'est toutefois qu'en l'année 1805 que la Bibliothèque commença à fonctionner d'une façon régulière.

En 1819, elle comptait 40,000 volumes ; le 1[er] janvier 1876, ses richesses officielles comprenaient 85,000 volumes et 1300 manuscrits.

Les divers bibliothécaires qui ont été placés à la tête de l'établissement sont : Achard, son créateur, 1794 ; Croze-Magnan, 1809 ; Jauffret le fabuliste, 1818 ; Joseph Méry, 1840 ; Joseph Autran, de l'Académie française, 1850 ; J. Reynier, 1850 ; Lieutaud, 1871.

Le local actuellement affecté à la Bibliothèque peut recevoir de 60 à 70 personnes, travaillant dans une salle de 40 mèt. de longueur sur 6 mèt. de largeur. On remarque depuis quelques années que le plus souvent toutes les places sont occupées durant les séances du soir et même parfois qu'elles sont insuffisantes.

Parmi les 1300 manuscrits que possède la Bibliothèque, quelques-uns méritent d'être cités, mais beaucoup d'autres sont de vrais *cahiers d'élèves*, sans mérite et sans valeur.

On distingue parmi les premiers : un manuscrit du XIII[e] siècle, portant le titre de *Speculum humanæ salvationis*, enrichi d'enluminures, mais dont les pages ont été touchées par des mains peu délicates, ce qui n'empêche pas qu'on l'estime encore 4000 à 5000 fr., — 6 volumes de François Calvet, né à Avignon en 1728, traitant spécialement de la science épigraphique et numismatique ; — les manuscrits du père Arcère, de l'Oratoire, né à Marseille en 1663, formant 5 volumes in-folio et un demi volume de tables, dans lesquels se trouve un dictionnaire turc ; — les ouvrages du père Giraud, religieux des Grands-Trinitaires, né à Salon en 1677 ; — les tables manuscrites du père Dardenne (Jean-Paul de Rome), né à Marseille en 1689 ; — les voyages et les observations astronomiques ou d'histoire naturelle du père Feuillée, de l'ordre des Minimes du couvent de Marseille, en 10 volumes in-folio ; — les manuscrits de Pierre-Joseph Haitze, né à Cavaillon en 1648, ayant trait en grande partie à l'histoire de la Provence, en 9 volumes in-4°.

Quant aux volumes imprimés, il est certain que des *connaisseurs* ont eu l'adresse de faire un choix parmi les meilleurs et très probablement de se les approprier.

Aux curieux on recommande vingt-un volumes in-18 d'une reliure uniforme, dorés sur tranche et portant au dos un chiffre particulier formé d'un B et d'un P entrelacés. Ces volumes sont renfermés dans une petite vitrine portée sur un corps de bibliothèque ayant la forme d'un monument Egyptien où est conservé un bel exemplaire de la grande édition du magnifique ouvrage sur l'*Egypte*. On assure qu'ils ont fait partie de la bibliothèque de campagne du général Buonaparte dans son expédition d'Egypte; mais pour beaucoup de gens cela n'est qu'une suppositiou. La version qui paraît la plus admissible est celle qui nomme comme premier propriétaire de ces livres le fameux Paul Barras. La composition de la bibliothèque donne un grand poids à cette opinion.

En l'état actuel, la Bibliothèque n'est nullement en rapport avec l'importance d'une ville comme Marseille ; l'aspect général des livres est peu satisfaisant ; quelques-uns sont richement reliés, mais quand on ouvre les in-folio, les in-quarto, et bon nombre d'in-octavo, on constate que les vers les ont parcourus bien plus souvent que les lecteurs.

Les volumes en bon état sont des livres tout-à-fait modernes ; il y a progrès, mais les ouvrages traitant de la géographie, de la technologie, de l'industrie, de l'économie politique, de la philosophie, en un mot de toutes les études actuelles imposées par les besoins de l'époque, sont trop peu nombreux.

Pour tout dire, la Bibliothèque est encore, suivant l'expression pittoresque d'un connaisseur, non pas un *arsenal*, mais un musée *d'armes antiques*.

L'établissement est pourtant placé sous la surveillance d'une Commission composée de bibliophiles et d'hommes les plus distingués, mais la modicité des sommes portées au budget pour l'entretien ou l'accroissement de la Bibliothèque ne lui permet pas de réaliser toutes ses bonnes intentions.

Il faut espérer que lorsque la nouvelle Ecole des Beaux-Arts sera terminée et que les livres seront transportés dans les locaux qui leur sont destinés, le Conseil Municipal tiendra à honneur de combler les vastes lacunes que nous venons de signaler.

Le catalogue de la Bibliothèque est en voie de publication : trois volumes peuvent déjà être mis à la disposition des personnes studieuses qui ont des recherches à faire dans les parties suivantes : *Bibliographie*, *Géographie*, *Voyages*, *Histoire*, *Paralipomènes historiques*.

Il est vivement à regretter que, depuis l'année 1871, cette publication ait été interrompue.

(Voir l'article suivant).

Ecole des Beaux-Arts et Bibliothèque nouvelle.

Cet édifice ne pourra probablement être terminé qu'en 1877. Mais on peut déjà juger de l'excellent effet que produit le bâtiment principal de forme rectangulaire de 54 mèt. de longueur sur 50 mèt. de profondeur, présentant sa façade au fond d'une cour d'honneur fermée par une grille et mise en communication avec le boulevard du Musée, au moyen d'une avenue de 30 mèt. de largeur.

Il a eté construit sur les plans et sous la direction d'Henri Espérandieu et terminé par M. Letz, architecte du département.

La dépense totale s'élèvera à 2,150,000 fr.

On nous permettra de faire la description du monument comme s'il était déjà à la disposition du public.

La surface totale y compris les terrains libres est de 8,831 mèt. et la surface bâtie de 2,960 mèt. carrés.

La façade principale en pierre de Tarascon est d'un grand caractère et exprime franchement les besoins intérieurs. Deux avant-corps d'une largeur de travée et peu saillants indiquent les entrées, à gauche, de l'Ecole des Beaux-Arts ; à droite, de la Bibliothèque. Au dessus de ces entrées deux baies superposées s'ouvrent sur les galeries et les tribunes de la grande salle des fêtes du 1er étage. Cette salle et celle des modèles au rez-de-chaussée sont accusées à l'extérieur par cinq grandes fenêtres cintrées et cinq à segment.

L'ornementation de toute la façade principale est très étudiée et exécutée avec le plus grand soin ; ici encore l'expression est parfaite. Sur chaque avant-corps deux génies ailés tiennent dans un cartouche les dates 1864-1869, temps qui s'est écoulé pour la construction. Ces avant-corps sont en outre couronnés chacun par une niche contenant des figures de femmes assises : l'Art et la Science.

Entre chaque fenêtre d'élégantes colonnes engagées supportent des bustes de rois et d'empereurs des époques renommées de l'Art, des temps les plus reculés jusqu'à nos jours : Sésostris, Périclès, Septime-Sévère, Constantin, Charlemagne, St Louis, Jules II, François Ier, Louis XIV et Napoléon Ier.

Ces bustes correspondent à des plaques en faïence où sont indiquées les diverses écoles et dans les tympans, sur un riche semis d'étoiles, les monuments les plus remarquables de chacune des époques et des écoles.

Ecole Egyptienne : Un grand Pylône ; Ecole Grecque : le Parthénon ; Ecole Romaine : l'Arc de Septime-Sévère ; Ecole Bysantine : Ste-Sophie de Constantinople ; Ecole Romane : Aix-la-Chapelle ; Ecole Gothique : la Ste-Chapelle ; Ecole Italienne : St-Pierre de Rome ; Ecole Renaissance :

Château de Chambord ; Ecole Française : les Invalides ; Ecole Moderne : l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

En outre de ce grand parti décoratif, des attributs divers des Arts et des Sciences viennent encore enrichir cette façade dont les rapports des pleins et des vides sont aussi bien étudiés que possible.

L'édifice renferme, au 1er étage: la salle de lecture de la Bibliothèque, la grande salle des livres, le Cabinet des médailles et la salle des séances de l'Académie des Belles Lettres, Sciences et Arts de Marseille.

Une vaste salle, de 24 mètres de longueur sur 12 mètres de hauteur avec tribunes et grand hémicycle, occupe le milieu de la façade principale; elle sert aux solennités exceptionnelles.

Au rez-de-chaussée se trouvent, pour le service de l'Ecole des Beaux-Arts: une classe de dessin pouvant contenir 200 élèves ; une classe d'architecture pour 100 élèves; une classe de sculpture pour 100 élèves ; une salle de modèles; une galerie pour les œuvres exposées ; l'atelier du directeur ; une salle des archives et la bibliothèque ; le grand amphithéâtre des modèles vivants ; deux amphithéâtres pour la bosse ; le grand atelier de peinture pour les élèves ; un atelier pour les professeurs.

Les logements annexés à l'établissement, sur le flanc droit et en façade sur la rue de la Bibliothèque et la cour intérieure, présentent un mélange de briques rouges et de pierres de taille blanches, qui rappelle l'époque de Louis XIII.

Au devant de la façade latérale qui regarde le boulevard du Musée existe un terre-plein au milieu duquel on a élevé (octobre 1876) la belle colonne qui ornait naguère l'ancienne fontaine de la place Saint-Ferréol. Sur le socle de cette colonne on lit les inscriptions suivantes :

Face Ouest : « A l'éternelle mémoire des hommes courageux dont les noms suivent : Langeron, commandant de Marseille ; De Pilles, gouverneur-viguier ; De Belsunce, évêque ; Estelle , premier échevin ; Moustier, Audimar, Dieudé, échevins; Roze, commissaire-général pour le quartier de Rive-Neuve; Milley, jésuite, commissaire pour la rue de l'Escale, principal foyer de la contagion ; Serre, peintre célèbre, élève de Puget ; Roze l'aîné et Rolland, intendants de la Santé; Chicoineau, Verny, Peyssonnel, Montiguier, Bertrand, Michel et Deidier, médecins. Ils se dévouèrent pour le salut des Marseillais dans l'horrible peste de 1720. »

Face Nord : « Hommage à plus de cent cinquante religieux, à un grand nombre de médecins et de chirurgiens, qui moururent victimes de leur zèle à secourir et consoler les mourants; leurs noms ont péri, puisse leur exemple n'être pas perdu, puissent-ils trouver des imitateurs si ces jours de calamité venaient à renaître. »

Face Est : « Ce monument élevé l'an X de la République Française, par les soins du citoyen Charles Delacroix, préfet du département des Bouches-du-Rhône, organe de la reconnaissance des Marseillais, a été restauré en 1839 et transféré de la rue Paradis à la place Saint-Ferréol, sous l'administration de M. Max Consolat, maire de la ville de Marseille ; M. Delacoste étant préfet du département. »

Face Sud : « Hommage à Clément XI, qui nourrit Marseille affligée; hommage au Raïs tunisien qui respecta ce don qu'un pape faisait au malheur. Ainsi la Morale universelle rallie à la Bienfaisance les hommes vertueux que divisent les opinions religieuses. »

Nous ignorons encore si cette colonne portera un emblème politique ou si elle sera surmontée du même *Génie de l'Immortalité* que Barthélemy Chardigny exécuta en 1801.

Il nous est aussi difficile de dire si le monument à la mémoire d'Henri Espérandieu sera élevé dans le square qui précède l'Ecole des Beaux-Arts. Au moment où ceci s'imprime (décembre 1876) aucune décision n'est définitivement prise.

Pour le moment le projet consiste en un piédestal élancé duquel se déroule une riche banderole où sont représentés les trois principaux monuments dûs à l'artiste regretté. Ce piédestal en pierre de l'Echaillon supporte le buste en marbre d'Espérandieu.

Ce projet d'une convenance parfaite et d'une remarquable distinction est de M. Letz; il a été adopté à la suite d'un brillant concours entre plusieurs artistes avantageusement connus.

Le monument serait placé dans la cour intérieure de l'édifice.

L'Ecole des Beaux-Arts est terminée quant à la construction. Toute la décoration intérieure et l'ameublement seront faits sur les dessins de M. Letz, continuateur des œuvres d'Espérandieu.

Cabinet des médailles.

C'est en exécution de l'ordonnance royale du 31 juillet 1821 que fut créé le Musée Numismatique, dont le noyau fut le cabinet de M. Fauris de Saint-Vincens, président de la cour royale d'Aix. Cette collection fut achetée par la Ville au prix de 18,000 francs.

Le cabinet tel qu'il existe a été inauguré le 24 octobre 1857.

Situé dans deux salles faisant suite à la grande salle de lecture de la Bibliothèque publique, le Musée de Numismatique possède une collection de médailles grecques, ro-

maines, coloniales, byzantines; des monnaies des rois de France, des papes, des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; des médailles modernes de tout genre, etc.

La série la plus importante est la collection des *monnaies provençales*, qui compte environ 2,600 pièces et se subdivise en onze séries composées de pièces commençant à Marseille grecque et se continuant jusqu'à nos jours.

Il faut citer ensuite, suivant M. Laugier, l'habile conservateur du Cabinet : les monnaies que les empereurs romains ont frappées à Arles ; — les séries de la Provence franque qui renferment les rares et curieux sous et tiers de sous d'or de l'époque mérovingienne ; — les saïgas ou petites pièces d'argent des patrices de Marseille ; —les pièces frappées à Marseille, à Aix et à Arles par Charlemagne et ses successeurs, parmi lesquelles sont des exemplaires d'une grande rareté ; — celles frappées sous Boson, Louis l'Aveugle, les comtes de Provence de la maison d'Aragon et ceux de la maison d'Anjou, depuis Charles Ier jusqu'à Charles III inclusivement ; — la série des papes et légats d'Avignon ; — les monnaies des abbés de Lérins, celles des archevêques d'Arles, celles des princes d'Orange, comprenant les maisons de Baux, de Chalon et de Nassau, ainsi que celles des princes de Monaco ; — les monnaies frappées depuis la réunion de la Provence à la France ; — les médailles et jetons relatifs à des événements historiques, etc.

Des acquisitions faites en temps opportun et à des conditions très favorables ont donné au Musée Numismatique de Marseille une richesse telle qu'il est actuellement un des premiers, sinon le premier de la Province.

C'est ainsi que dans le courant de 1875 la Ville a acquis des héritiers de M. Martin, pour la somme de 8,000 fr., une collection remarquable renfermant des pièces de valeur.

Dans le Cabinet des médailles, on a eu l'heureuse idée de placer les ouvrages les plus précieux de numismatique, d'archéologie et d'iconographie. Les savants et les amateurs studieux ont ainsi sous la main tout ce qui peut les intéresser.

A consulter : *Notice sur les monnaies et médailles de la Bibliothèque de Marseille*, par Carpentin (1862).

Notice sur quelques monnaies anciennes acquises en 1869 par le Cabinet des médailles de Marseille, par Laugier (1870).

Notice sur quelques monnaies et médailles acquises par le Musée Numismatique de Marseille, par Laugier (1874).

Monnaies rares du Cabinet des médailles de Marseille, par Laugier (1876).

Musée d'Archéologie.

L'origine du Musée d'Archéologie dont les collections occupent la majeure partie du Château-Borély est commune avec celle du Musée des tableaux.

La plupart des objets antiques recueillis sous l'administration du préfet Charles Delacroix, en même temps que les tableaux, par les soins d'Achard, (1802 à 1804), étaient réunis dans l'ancien couvent des Bernardines lorsque, dans le courant de l'année 1861, l'Administration municipale ayant fait placer au Château-Borély la collection égyptienne achetée au docteur Clot-Bey, la création du Musée archéologique fut décidée en principe. Son installation définitive eut fort traîné en longueur, si M. Penon qui avait été nommé conservateur le 1er avril 1863, saisissant un moment favorable, n'avait obtenu du maire Bernex, l'autorisation de faire transporter dans les salles de la Bastide marseillaise tous les objets antiques qui se trouvaient à l'ancien Musée.

L'activité employée en cette circonstance par M. Penon et par son premier employé M. Augier, a permis d'obtenir un classement à peu près définitif.

Une commission consultative composée des personnes les plus compétentes en fait d'archéologie, seconde le Conservateur et assure l'emploi des sommes que la Ville alloue chaque année pour l'entretien ou l'accroissement des collections.

Le musée d'Archéologie se divise en deux parties : le *Musée lapidaire*, au rez-de chaussée et le *Musée des menus objets*, au premier étage.

1° *Musée Lapidaire*

Lorsqu'on a franchi le seuil du bâtiment, on se trouve dans un vestibule très-vaste dont les angles sont occupés par deux colonnes en brèche et deux colonnes en marbre griote qui proviennent de la crypte de Saint-Victor. Ces belles pièces avaient été, selon toute apparence, arrachées à des monuments antiques.

A droite, en avant du grand escalier et au milieu d'autres objets attendant classement, on remarque une masse de vieilles charpentes en bois de cèdre ayant 4 mètres 60 cent. de longueur sur 4 mètres 50 cent. de largeur. Ce sont les restes de l'une des deux galères massaliètes trouvées à 60 mètres du quai actuel, en avant dans les terres, non loin de l'église Saint-Ferréol, à 7 mètres environ de profondeur, quand on creusa les fondations des maisons à l'entrée de la rue Impériale, aujourd'hui rue de la République. (Voir *Archéologie*, p. 228).

Tout auprès, on aperçoit un tronçon de colonne retiré de la butte des Carmes et qui

a dû appartenir à l'antique Ephesium ou Temple de Diane.

Au pied du mur, à gauche, sont rangées plusieurs inscriptions et des armoiries relativement modernes (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles).

La *première* salle du Musée lapidaire renferme des plans en relief des restes de la *galère* massaliète et des terrains dans lesquels ils ont été retrouvés ; du *cimetière* gallo-romain découvert à 4 mètres de profondeur, au haut de la rue de la République; du *cimetière* de même caractère du cours Lieutaud ; de la place des fouilles de *Trinquetaille* (faubourg d'Arles) ; des tombeaux et d'autres objets provenant presque tous des fouilles de la rue ex-Impériale.

La *deuxième* salle est remplie de monuments de différentes grandeurs, *cippes* grecs et romains recueillis en grande partie sur le sol marseillais et quelques restes de monuments chrétiens, entre autres *l'Autel* majeur de *l'abbaye de Saint-Victor*, du IVe ou Ve siècle. (Voir *Saint-Victor*, page 322).

La *troisième* salle renferme une magnifique série de *sarcophages* païens et chrétiens découverts à Marseille, à Arles, à Tauroentum, etc. ; diverses *inscriptions* grecques, romaines, païennes et chrétiennes, différents *bustes, bas-reliefs, mosaïques*, etc. Plusieurs de ces *sarcophages* païens ou chrétiens proviennent des cryptes de Saint-Victor.

Cette salle ouvre sur le *Salon doré*, magnifique appartement Louis XVI, dont on a conservé l'ameublement.

La *cinquième salle*, très-vaste, contient le *Musée lapidaire égyptien*, composé en grande partie des objets ayant appartenu au docteur Clot-Bey. Citons deux magnifiques sarcophages en basalte; des statues et fragments de statues, en nombre considérable: de grands vases balsamaires ou canopes recouverts d'inscriptions ; quelqes stèles antiques ; une pierre à libation sur laquelle sont gravés trente-quatre cartouches royaux de Pharaons; enfin un petit morceau de calcaire qui faisait partie du linteau supérieur d'une porte de tombeau, où on lit le nom de Ases-kafanch, et qui a par conséquent 5,000 ans.

La *sixième* et la *septième* salles renferment des *menus objets* en bronze, pierre dure, terre cuite, terres émaillées et des statuettes en albâtre, des scarabées sacrés avec cartouches et hiéroglyphes, des verres, des ustensiles, et divers précieux papyrus en caractères hiéroglyphiques, hiératiques et démotiques, des chaussures en bois, en feuilles de palmier, en cuir, des bijoux en or, en argent et en pierres dures, un encrier et des roseaux de scribe, des objets de toilette, des peignes en bois doré, des vases de toute forme, etc,

La collection des extrémités des étendards de prêtres est fort remarquable et c'estla plus complète qui existe.

La *huitième* salle, outre divers autres objets égyptiens, renferme le musée Phénicien, c'est-à-dire une inscription portant réglement des émoluments dus aux prêtres du Temple de Baal et diverses stèles de trente à cinquante centimètres chacune de hauteur représentant les divinités phéniciennes.

C'est au point de vue de l'histoire marseillaise une collection de la plus haute importance.

(Voir *Archéologie*, page 228).

2° Musée des Menus objets.

Il occupe presque en entier les salles du premier étage.

Dans la *première* salle, en face de l'escalier, se trouvent les *Verreries antiques* dont la collection est si complète qu'il ne sera plus désormais possible de douter de la connaissance avancée qu'avaient les anciens de cette fabrication et surtout du parti qu'ils savaient en tirer pour les bijoux.

On voit entre autres curiosités :

Six colliers en verre, formés par des perles de couleurs et de grosseurs diverses.

Un serpent de petite taille dont le corps onduleux est composé de verres diaphanes diversement colorés et recouverts d'un émail diapré qui réussit à imiter la peau chatoyante du reptile.

Des marques de jeu, bleues, rouges, vertes, etc.

Un grand nombre de fioles faussement appelées *lacrymatoires*.

Un instrument à fard, un peu déformé par le feu du bûcher funéraire.

Des verres à boire, des coupes, des plateaux.

Neuf urnes funéraires de très grand prix.

Un tube coudé contenant du liquide et que l'on croit être un thermomètre.

La *deuxième* salle renferme les faïences provençales dont plusieurs échantillons de Marseille, de Saint-Jean-du-Désert (banlieue) etc. On remarque un magnifique plat de Moustiers représentant le *bon Samaritain*, un *Christ* dans son cadre de 1 mètre 10 cent. de hauteur, et une *sainte Claire* en relief (fabrique d'Aubagne) qui rappellent les Lucca della Robia, enfin diverses autres pièces de grand prix.

La *troisième* salle consiste en un long corridor où l'on voit un échantillon *ethnologique* des peuples des bords de l'Amazone, avec leurs armes, leurs parures et leurs meubles ou ustensiles.

La *quatrième* salle est occupée par les *objets de bronze, de plomb, d'argent, d'or, d'ivoire*, etc., grecs, romains, gallo-romains et bas-empire, statuettes, ustensiles, urnes

funéraires, coupes, armes, bijoux et ustensiles de cuisine en bronze.

La *cinquième* salle est consacrée à l'*art céramique*. On y voit des vases phéniciens, étrusques, campaniens, grecs, romains et surtout provençaux ; des terres cuites, statuettes, débris de sépultures et de nombreuses lampes, dont plusieurs chrétiennes ont été recueillies à Marseille et à Arles.

Dans la *sixième* salle, se trouvent le plan en relief de Marseille, exécuté par Ducros, en 1821, et deux autres plans en relief : la vieille église de La Major et le fort de Notre-Dame-de-la-Garde avant la construction du sanctuaire actuel, dûs l'un et l'autre à M. Augier.

Il y a contre les murs de cette salle des bustes et des armoiries en marbre, des armes, des armures de chevaliers, et, enfin, comme remplissage momentané, des objets dits de curiosité : porcelaines de Chine de la famille verte, retrouvées dans le Château, statues de l'extrême Orient, etc.

La *septième* salle est une *Chambre à coucher* Louis XVI, que l'on a eu le bon esprit de laisser intacte comme le Salon doré du rez-de-chaussée.

Un beau portrait de Louis-Joseph-Denis de Borély, le principal créateur du Château, œuvre de Vanvick, membre de l'Académie de peinture de Marseille, y occupe naturellement la place d'honneur.

De là, après avoir traversé un petit cabinet de repos qui a conservé son ancien ameublement, on arrive à *la Chapelle*, oratoire privé, bijou d'élégance et de richesse, où l'on remarque cinq bas-reliefs en marbre fort beaux et des copies de deux tableaux de maîtres.

Sur les murs d'un long corridor de gauche sont appendus le portrait de l'ingénieur Brun, qui a fait exécuter les travaux du Château, un plan des jardins et du parc, par Embry, une vue à vol d'oiseau des arsenaux qui devaient être exécutés à Marseille, sous Louis XIV, et deux tableaux du même genre représentant Marseille au XV[e] siècle et un plan de construction par Clérisseau.

Au fond de ce corridor, à droite, se trouve une pièce dans laquelle on a réuni une partie des anciens meubles retirés des appartements actuellement consacrés à l'archéologie. On y a également déposé un petit édifice en bois des Iles, chef-d'œuvre exécuté, avant 1779, par des compagnons menuisiers ; des bustes historiques, enfin un marbre datant du XVI[me] siècle chargé d'arabesques d'un travail exquis qui formait le dessus d'un tombeau arabe.

A consulter : *Notice des monuments conservés dans le Muséum de Marseille*, par Alex.-Jules-Antoine Fauris de Saint-Vincens (1805).

Catalogue de la collection d'antiquités égyptiennes du D[r] Clot-Bey (1861).

Catalogue raisonné des objets provenant de la collection Campana envoyés par le gouvernement au Musée Archéologique de Marseille, par C.-J. Penon (1865).

Catalogue raisonné des objets contenus dans le musée d'Archéologie de Marseille, avec un plan et deux gravures, par C. J. Penon (1876).

Notice historique sur le Château-Borély, avec une vue et un plan, par Alfred Saurel (1876).

Palais de Longchamp

Par délibération du 18 avril 1859, le Conseil Municipal avait chargé M. Bartholdi, artiste de Paris, d'étudier le projet du monument et d'en dresser le plan et le devis. Mais les idées ayant changé, on adopta, le 7 juin 1862, les plans de M. Espérandieu. Ceux-ci furent modifiés plus tard et ce n'est que le 4 février 1864 qu'ils furent arrêtés, après que la demande eut été faite à M. Espérandieu de relier, par une colonnade, à un Château-d'Eau central, deux corps de bâtiment destinés à devenir, l'un le Musée des tableaux, l'autre le Muséum d'histoire naturelle.

Le Palais des Arts se présente en face du boulevard de Longchamp. Bâti à mi-côte d'une colline jadis peu fréquentée, il offre un développement total de 135 mèt. de façade. Au centre, est le Château-d'Eau ; à gauche, le Musée des tableaux ; à droite, le Muséum d'histoire naturelle. Le monument étant orienté du N. au S., chacun de ces bâtiments, dirigé de l'E. à l'O., mesure 63 mètres de longueur et domine les jardins de 25 mètres.

Le Château-d'Eau a 39 mèt. de hauteur, du pied du perron au sommet de la corbeille qui couronne l'Arc-de-Triomphe. En ajoutant 20 mèt. pour la hauteur de la chute d'eau, on a une élévation totale de près de 60 mèt.

Le style adopté, dit M. Louis Brès, rappelle celui des ouvrages de la Renaissance. Par la combinaison des lignes droites et des courbes, des retours et des saillies, la disposition variée des rampes, des perrons, des pavillons et des toitures, enfin par le jeu de la lumière largement prodiguée à travers les colonnades et les arceaux qui forment le motif central de l'édifice, l'architecte a donné à son œuvre, en dehors même de l'effet grandiose inhérent à un tel développement de constructions, un caractère de légèreté, de grâce spirituelle et aérienne qui lui est propre.

L'entrée du monument est dans l'axe du boulevard de Longchamp ; elle est formée d'une double grille fixée à des piliers-colonnes s'appuyant d'un côté seulement à un

bassin aux bords demi-circulaires. A droite et à gauche de ce bassin, dans lequel tombent en cascades les eaux destinées à l'alimentation des parties basses de la ville, une rampe conduit à une terrasse d'où partent deux larges escaliers par lesquels on accède aux étages supérieurs du monument.

M. Barye est l'auteur du tigre, de la panthère et des deux lions qui décorent les piliers des portes en fer.

Le groupe principal du monument, qui représente la *Durance* accompagnée de la *Vigne* et du *Blé*, et dont l'effet est si heureux ainsi que la série des trois frises qui se développent sur le front du Château-d'Eau et des Musées, sont de M. Cavelier, de l'Institut.

Au ciseau de M. Lequesne sont dus les deux *Tritons* qui sonnent de la conque, à droite et à gauche du Château-d'Eau, ainsi que les *Génies* qui portent des corbeilles de fruits, sur les colonnes triomphales, et les *Armes de la ville*, qui dominent le Château-d'Eau.

Les deux *Griffons* qui se détachent au sommet du monument, les *têtes de Faunes* qui sont enveloppés par les pétrifications de l'hémicycle intérieur, ainsi que les quatre *Termes* qui supportent la corniche circulaire extérieure du Château-d'Eau, sont l'œuvre de M. Gilbert.

Les médaillons en bronze enchâssés dans le mur et représentant Puget et Poussin, Aristote et Cuvier, sont dus à MM. Philippe Poitevin et Maurel.

Dans deux niches placées près du bassin de l'hémicycle on voit les bustes M. de Montricher, ingénieur du Canal de Marseille, et de M. Max Consolat, ancien maire, considérés, à bon droit, l'un et l'autre comme créateurs du Canal.

La cascade verse 600 litres d'eau par seconde, et cette eau, reprise à une hauteur de 47 mètres au-dessus du niveau de la mer, est utilisée pour le service d'une partie de la ville.

Les travaux commencés en août 1862, furent achevés dans le courant de l'année 1870 seulement, bien que le Palais eût été inauguré le 14 août 1869, le jour même que furent livrés au public la Promenade du Plateau, qui mesure 35,000 mille mètres carrés, et l'ancien Jardin Zoologique, devenu depuis Jardin des Plantes, qui lui été définitvement annexé le 1er novembre 1869.

Le Palais des Arts a coûté, y compris l'achat du terrain, plus de 6,000,000 fr.

A consulter : *Le Palais de Longchamp, le Monument, les Collections*, par Louis Brès (1870).

Musée des Tableaux

On peut en faire remonter la fondation à l'arrêté du Directoire du département en date du 15 brumaire an III (6 novembre 1794).

L'ouverture du Musée placé sous la direction du peintre Goubaud, eut lieu le 9 septembre 1804, dans la chapelle de l'ancien couvent des Bernardines.

Complétées par la collection remarquable de tableaux que renfermait le Château-Borély, les galeries du Musée de peinture et de sculpture sont dignes d'une attention sérieuse.

Le local spacieux qui leur est affecté, et qui est situé au N. du Château-d'Eau, comprend, au rez-de-chaussée, un vestibule, trois grandes salles, deux salles accessoires ; au premier étage : trois vastes salles, un atelier de travail et divers cabinets.

La salle principale du rez-de-chaussée, éclairée d'un seul côté, est destinée à la peinture et à la gravure ; les deux salles qui se relient à la précédente sont affectées à la sculpture moderne.

Le grand escalier à double révolution conduisant au premier étage, est somptueux de dimension ; il est décoré de deux peintures : *Marseille*, *colonie grecque* et *Marseille, porte de l'Orient*, par M. Puvis de Chavannes. Il y a en outre deux cariatides par M. Cavalier et seize groupes d'enfants exécutés par MM. Poitevin, Chauvet, Chabaud, Ferrat, Truphème et Guindon. Le jour y pénètre par six ouvertures du grand vestibule qui donne accès au jardin.

Le salon d'honneur du premier étage contient les œuvres des maîtres des écoles anciennes.

A défaut de livret, dont M. Bouillon-Landais est l'auteur et dont l'impression est commencée, nous croyons devoir indiquer tous les tableaux et les autres objets d'art par noms d'auteurs.

L'étude de toutes ces œuvres, d'ailleurs, est facile; le directenr actuel du Musée, M. Bouillon-Landais, ayant eu la bonne inspiration de faire placer au bas de chaque tableau le nom de l'artiste, avec la date de sa naissance et de sa mort, ainsi que le sujet que la toile représente.

ÉCOLES FRANÇAISES.

Abel. Mademoiselle de Sombreuil. — *Adenet*. L'Enfant Jésus donnant l'anneau nuptial à sainte Rose. —*Aiguier*. Marine (*soir*). — *Aubert*. Noé. Le Massacre des Innocents. Paysage. — *Anastasi*. Paysage. — *Bachelier*. Vieillard.— *Bally*. Portrait. — *Baron*. Une Mère.— *Barry*. Rade de Cherbourg. Le Cardinal Patrizzi. Constantinople. Combat naval.— *Beaume*. Guerre de Russie. — *Bellangé*. Prise de Malakoff. — *Henriette Bertaud*. Les funérailles. — *Bin*. Prométhée.— *Bon Boulongne*. L'incendie du Bourg (*d'après Raphaël*.) — *Bouguereau*. Inondés à

Tarascon en 1856. — *Séb. Bourdon.* Portrait de Ph. de Champaigne. — *Brendel.* Le départ des champs. — *Brest.* Un Caravansérail. — *Brissot.* Granville. — *Bruandet.* Paysage. — *Busson.* Paysage (*soir*). — *Chaix.* Transfiguration (*copie*). Romulus et Rémus (*copie*). Fête du Saint-Sacrement (*copie*). — *Chaplin.* Le Rêve. — *Combes.* Mort du lieutenant-colonel Rey. — *Corot.* Vue du Tyrol. — *Couder.* Léonidas. — *Courbet.* Le Cerf. — *J. Courtois.* Batailles. — *T. Couture.* Portrait. — *Antoine Coypel.* Joseph et ses frères. — *Noël Coypel.* Apollon et Marsyas. — *Crapelet.* Thèbes. — *De Curzon.* Femmes de Picinisio. — *Dabos.* Le cardinal de Belloy. — *Daret.* Portrait d'un magistrat. — *Dassy.* Madeleine. — *Daubigny.* Les Graves au bord de la mer. — *Dauzats.* Chapelle St-Jacques de Compostelle. — *Debon.* Défaite d'Attila. — *Desportes* Gibiers. — *Deyrieux.* Fruits et légumes. *Drouais.* Portraits. — *Dufau.* Gustave Wasa. — *Françoise Duparc.* Annibal Camoux. Tricoteuse. Laitière. Vieille. — *Durangel.* Le Pêcheur — *Duvivier.* Sujet tiré des Martyrs. — *Engalière.* Vue de Grenade. — *Espérandieu.* Portrait d'Aubert. — *Fauchier.* Un abbé. — *De Faudran.* Allégorie de Marseille. — *Fauvelet.* Les Plaideurs. — *Félix.* Siége de Zaatcha. — *Féraud.* Mona Lisa (*copie*). — *Féron.* Passage des Alpes par l'armée d'Annibal. — *Finsonius.* Portraits d'homme. Madeleine. — *Flandin.* Bagdad. — *Fontainieu.* Villa Cava. — *Fontenay.* Fruits. Fleurs. Vases et fleurs (*attribution*). — *D. Fontenay.* Souvenir des Pyrénées. — *Forbin.* Intérieurs et fond de paysage. — *Fragonard.* Allégorie de Marseille. — *Gendron.* Tibère. — *Gérard.* Louis XVIII. Duc de Berry. Duchesse de Berry. — *Girodet.* Portrait de femme. — *Glaize.* Le Pilori. — *Goubaud.* Saint Lazare. Portrait d'homme. — *Granet.* Intérieur d'atelier. Vieille. — *Grenier.* Chasse. — *Grésy.* Paysage. — *Greuze.* Portrait d'homme. — *Gros.* Portrait de femme. — *Mme Guyard.* Portrait de femme — *Noël Hallé.* Trajan. — *Hamman.* André Vésale. — *Hamon.* Le Calvaire. — *Hanoteau.* Le Paradis des oies. — *Heim.* Bataille de Rocroy. — *Jean Henry.* Tempête. — *Hubert-Robert.* Ruines. — *De la Hyre.* Sainte Thérèse. Angélique et Médor. — *Ingres.* Etude d'après Poussin. — *Isabey.* Village à Falaise. — *Jalabert.* Œdipe et Antigone. — *Jeanron.* La Pierre *levade.* — *Kapeller.* Combat de Galères. Bords de mer. — *Lacoste.* Le premier travail (*février* 1848). — *Lagrenée.* L'Amour et les Grâces. — *Landelle.* Femmes captives à Babylone. — *Langlois.* Belsunce. — *Lavieille.* Paysage (*soir*). — *Lebrun.* Alexandre à Babylone. Amphitrite. Le Christ. — *Lepoitevin.* Le Fort de l'Œuf (Naples). — *Leray.* Guerre des Maures. — *Leullier.* Une scène au Maroc. — *Loir.* Sainte Marie Egyptienne. — *Carle Vanloo.* Portrait équestre. Portrait de femme. — *J.-B. Vanloo.* Portrait de femme orientale. — *Loubon.* Vue de Marseille. Route d'Antibes. — *Lucy.* La Grande Chartreuse. — *Mallet.* La Nature et l'Honneur. — *Marbeau.* La Fuite en Egypte. — *Mignard.* Ninon. La Vallière. Portrait de femme. Mme de Maintenon. — *Millet.* Une Mère. — *Monier.* Arles. — *Monjin.* Bénédiction des troupeaux. — *Monsiau.* Iphigénie. Mgr de Belsunce et les Pestiférés. — *Moulignon.* Café d'Afrique. — *Nancy.* Les Buveurs. Femme âgée. Homme âgé. — *Natoire.* Cléopâtre à Tarse. Saint Jérôme. Le Christ (*copie*). — *Nattier.* Mme de Pompadour en Aurore. — *Papéty.* La Vierge consolatrice. Mercure (*copie*). Italiens. — *Joseph Parrocel.* Bataille. — *Etienne Parrocel.* Saint François Régis. — *Pierre Parrocel.* Le couronnement de la Vierge Vie de Tobie. (14 *tableaux*). — *Pasine.* Tripoli. — *P.-A. Patel.* Crépuscule du matin. Soleil couchant. — *Perelle.* Architecture. — *Peyron.* Curtius Dentatus. — *Philippoteaux.* La mort de Turenne. Les Girondins. — *J.-B. Pierre.* Martyre de Saint Etienne. — *Poussin.* Triomphe de Flore (*copie*). Berger et Moutons (*attribué*). — *Protais.* Retour au camp. — *Pierre Puget.* Le baptême de Constantin. Le baptême de Clovis. Salvador Mundi. Portrait de Pierre Puget. Sommeil de l'Enfant-Jésus (*attribué*). La Vierge et l'Enfant (*attribué*). — *François Puget.* La Sainte Vierge et Sainte Elisabeth. — *Puvis de Chavannes.* Chasse antique. Marseille, colonie grecque (*escalier*). Marseille, porte de l'Orient (*escalier*). — *Raoux.* La lettre. — *Mlle Raulin.* La prière. — *François Reynaud.* La fin de la journée. — *Regamey.* Tirailleurs algériens. — *Baron Regnault.* Oreste et Electre. — *Henri Regnault.* Judith et Holopherne. — *René d'Anjou.* Portrait du roi René. — *Restout.* Jésus-Christ et Saint Pierre. — *Ricard.* Portrait de Loubon. — *Rigaud.* Le duc de Villars. Portrait d'un Magistrat. Louis XIV (*copie*). — *Roujet.* Henri IV et Sully. — *Roze.* Galère royale. — *Saintpierre.* La Nymphe. — *Scheffer.* Madeleine. — *Serre.* La Peste de 1720 (le Cours). La Peste de 1720 (l'Hôtel-de-Ville). Martyre de Saint Pierre-Dominique. Sainte Marthe. Notre-Dame du Bon-Voyage. Le Père Eternel. Le Repos de la Sainte Famille. Jésus au Temple. Jésus et les Docteurs. L'agonie de Saint Joseph. L'Education de la Vierge. Portrait de Mme Serre. La Fuite en Egypte. Vie de Saint François (14 *tableaux*). Portrait de Belsunce. Saint François et le blessé. — *Simon.* Les veaux. Les Moutons. — *Soumy.* Tête d'étude. — *Stevens.* Le Mercredi des Cendres. — *Suchet.* La Pêche au thon — *Le Sueur.* La Présentation au Temple. Jésus, Marthe et Marie. — *Swebach.* Chasse. — *Tanneur.*

Vue de Marseille. Escadre. — *Tarraval.* Job. — *Tardieu.* Ulysse. — *Tocqué.* Le comte de Saint Florentin. — *De Tournemine.* Chasse indienne.—*J.-L. Troy.* La Peste de Marseille (1720). —*F. Troy.* Une Liseuse. — *Turpin.* Paysage. — *Ulmann.* L'ora del Piento. — *De Vaines.* Les Esclaves. — *Vanderburch.* Le lac de Genève. — *Verdussen.* Chocs de Cavalerie. — *Vernet.* Tempête. Marine (brouillard) *(copie).* — *Vien.* Jésus et le Paralytique. Jésus et le Centurion. Pèlerin. *(attribué).*—*Viger.* L'impératrice Joséphine avant le sacre. — *Viot.* Paysage *(soir).* — *Vivien.* Racine *(copie).* *Vouet.* La Vierge à la Rose. — *Wallaert.* Naufrage. — *Ziem.* Quai Saint-Jean (Marseille. — *Achille Zo.* Hôtel-de-Ville de Séville. — *Maitres inconnus.* Trait de la vie d'Alexandre.— Portrait d'un chanoine.— Le char du Soleil (exquisse).—Portrait de Blain de Fontenay.

ÉCOLES ITALIENNES

Le Caravage (Amorighi). Le Christ mort. —*Giorgione Barbarelli.* Judith portant la tête d'Holopherne.— *Guercino Barbieri.* Hector et Priam. — *Barocci.* La Visitation. — *Moretto Bonvicino.* Saint Sébastien. — *Bordone.* Mendiants. — *Véronèse Caliari.* Portrait d'une jeune Princesse. La Charité (attribué). — *Canaletti Canale.* — Intérieur (fond de paysage). Vue de Venise (attribué). — *Ludovico Carracci.* L'Assomption de la Vierge (attribué).—*Annibale Carricci.* David et Goliath. Berger. La Vierge. Une Noce de village. — *Grechetto Castiglione.* La ferme. — *Le Josepin Cesari.* Noé. — *Sébastien Conca.* Sacrifice à Jupiter. Sacrifice à Vénus. — *Feti.* L'ange Raphaël. Vestale.— *Lavinia Fontana.* Consécration à la Vierge. — *Gabiani.* Sainte Cécile. — *Gimignani.* Présentation au Temple. Visitation. Adoration des Bergers.—*Luca Giordano.* Flore. Taureau et chiens.— *Lanfranco.* Le Père Eternel. Saint Jérôme. — *Lippi.* La Vierge et l'Enfant-Jésus. — *Lucatelli.* Paysage. — *Carlo Maratti.* La Vierge et l'Enfant Jésus. Le Cardinal Cibo. — *Pelligrino Munari.* Sainte Famille. — *Panini.* Architecture. — *Passarotti.* Portrait du Passarotti — *Jules Romain (Pippi).* Trois cavaliers. Portrait de Michel Ange.— *Le Bassan Ponte.* L'Arche.— *Ecole du Bassan Ponte.* Hercule et Omphale. — *Calabrese Preti.* Saint Jérôme. — *Le Guide (Reni).* Les Saints Protecteurs de Milan. La Charité romaine (copie). L'Aurore (copie). La Charité (copie). — *Salvator Rosa.* Un Ermite. Paysage (attribué). — *Daniel Saiter.* Saint Bruno célébrant la Messe. Saint Bruno guérissant un homme. Saint Bruno en adoration. Sainte Rossoline. Tête d'homme. Tête d'homme. — *Raphaël Sanzio.* Saint Jean écrivant l'Apocalypse. Mariage de sainte Catherine (attribué). — *Solimena.* Jésus sur la Croix. — *Tintoretto Robusti.* Sainte Famille. Saint Bernard. Le doge Marosini. — *Trevisami.* Jésus au jardin des Oliviers. — *Le Perugin.* La Famille de la Vierge. — *Sarto Vannuchi* Saint Jean. — *Le Dominiquin.* La Madeleine (attribué). — *Inconnus.* Suzanne. Les évangélistes. La Madeleine.

ÉCOLES ESPAGNOLES.

Murillo. Les œuvres de Miséricorde (attribué).— *L'Espagnolet Ribera.* J. de Procida. Saint Pierre (attribué). — *Zurbaran.* Saint François.

ÉCOLES DU NORD: ALLEMANDE, FLAMANDE, HOLLANDAISE.

Orizonte Bloemen. Paysages.— *Ferdinand Bol.* Portrait d'un Russe. — Portrait de vieille.— *Both d'Italie.* Paysage avec figure. —*Van Boucle.* Marais et oiseaux. Basse cour. —*Baut* et *Boudewyns.* Paysages et figures. —*Breughel.* Environs d'Anvers. L'air. Le Feu (attributions). — *Le Chevalier Breydel.* Bataille. — *Philippe de Champaigne.* L'Apothéose de Madeleine. L'Assomption de la Vierge. — *J.-B. Champaigne.* Lapidation de Saint Etienne. — *Gaspard de Crayer.* L'homme entre le vice et la vertu. — *Decker.* Paysage. — *Van Dick.* Le Christ (attribué). Portrait du Comte de Strafford. — *Govaert Flinck.* Atelier de peinture. Atelier de sculpture. — *Le vieux Franck.* Le Paradis. — *Van Goyen.* Paysage. Rivière. — *Gryef.* Marché. — *Holbein.* Portrait d'homme. — *Hooge.* La Lettre. — *Jean Rudolphe Hubert.* Reinaud et Armide. — *Karel du Jardin.* Un torse d'homme. — *Jordaens.* La Pêche miraculeuse. — *Laenen.* Scène de cabaret. - *Gérard de Lairesse.* Enée à Carthage. — *Jean Miel.* Le départ pour le travail. Le coup de l'étrier. La blessure au pied. —*Van Mol.* L'Adoration des Bergers. —*Le Vieux Oost.* Allégorie. — *Le jeune Opstal.* Le prince d'Orange. — *Ostade.* Marché au poisson. — *Bonaventure Peeters* Marine. — *Le vieux Porbus.* Un gentilhomme. — *Le jeune Porbus.* — Un gentilhomme. — *Erasme Quellyn.* Pensée sur la mort.— *Van Ryn Rembrant.* Sybille. Tête de femme.— *Roos de Tivoli.* Chevaux.— *P.-P. Rubens.* L'Adoration des Bergers. La Résurrection. La Flagellation (répétition). Chasse au sanglier. Daniel dans la fosse aux lions (copie). Tête de femme (attribuée). Tête d'homme (attribuée). — *Ruel.* Nature morte.—*Jakob Ruysdael.* Paysage.— *Schalken.* Un Philosophe. — *Snyders* Animaux et fruits.— *Vérendael.* Fleurs.— *Willaerts.* Escadre hollandaise. — *P. Wouwerman.* Paysage. — *Zeegers.* Le roi David. —

Zeeman. Marine. — *Rokes Zorg*. La Laveuse d'écuelle. — *Maitres inconnus*. Marine, Tempête. Duc de Savoie (supposé). Invasion d'un pays. Paysage, figure et vaches. La Tête de juif. L'Homme à la ganse jaune.

Sculpture et Plâtres.

Bontoux. L'Enfant à la toupie. — *Chardigny*. Le Génie de l'Immortalité. La Cueillette des olives (bas-relief). La pêche (bas-relief). Saint Roch. La justice. — *Claude-Vignon*. — Daphné changée en laurier. — *David d'Angers*. Espercieux, médaillon. — *Delaplanche*. L'Enfant à la tortue. Pécoraro. — *Després*. Buste de Puget. — *Daniel Du Commun*. Cléopâtre. — *Elshoëct*. Buste d'Espercieux. — *Etex*. Hyacinthe. — *Foucou*. Buste de Puget. Vénus. Faune. Bacchante. — *Girardon* Louis XIV (médaillon). —*Jaley*. La Méditation.— *Moreau*. Studiosa. — *P. Puget*. Louis XIV. (médaillon). L'Assomption de la Vierge. Cariatides (de Toulon). Milon de Crotone. Un Faune. Un Faune (maquette). La Peste de Milan. Portrait de Louis XVI (maquette). — *Ramus*. Première pensée. — *Thorvaldsen*. Buste d'homme. — *D'après l'antique*. Diane chasseresse. Héros (le gladiateur).

Dessins, Aquarelles, etc.

ÉCOLE FRANÇAISE

Bernard. Projet d'une place à Marseille. — *Bidault*. Vue prise à Lyon. — *Boissieu*. Paysage. — *Jean Bosio*. Mendiant. — *Bourdon*. Sortie de l'arche. — *Constantin*. Vue prise à Saint-Pons. Hermitage. Vue du Château-Borély. Vue prise à Saint-Pons. Etude de paysage. — *Carle Vanloo*. Académie. — *Chaix*. Projets de plafond. — *Forbin*. Ancienne église. Une tour. — *David* (*de Marseille*). Paysage. — *Foucou*. Saint Louis se rendant à l'église. Saint Louis recevant la couronne d'épines. Derniers moments de Saint Louis.— *Le Lorrain*. Paysage. — *Granet*. Intérieur d'église. — *Poussin*. Etude d'arbre. - *P. Puget*. Achille et le Centaure Etude de cheval. Vaisseaux. Académie. Une Vierge. Vaisseau. Projets de place. — *Réattu*. Junon. — *Roullet*. Madeleine. — *F. de la Rue*. Silène. — *De Vaines*. Sainte Famille. — *Joseph Vernet*. Marine.

ÉCOLES ITALIENNES

Barocci. Vierge et saints. La Nativité. — *Michel Ange Buonaroti* et *del Piombo*. La leçon.—*Carache*. La Circoncision.— *Le Dominiquin*. Femme drapée.— *Guercino*. Académie drapée. — *Le Guide*. Pêcheurs. — *Jules Romain*. Lucrèce. — *Raphaël Sanzio*. L'Enfant Jésus.—*Paul Véronèse*. Les Noces de Cana. La Résurrection.

ÉCOLES DU NORD

Nicolas Berghem Paysage. — *Bloemaert*. Saint Pierre et Saint Paul. — *Rembrandt*. Croquis d'un portrait. —*Van Dyck*. Etudes de figure. La Vierge. La Vierge et l'enfant Jésus.

A consulter : *Catalogue des tableaux qui composent le Museum de Marseille*. par Goubaud (1806).

Notice des tableaux et monuments antiques qui composent la collection du Musée de Marseille, par Augustin Aubert, (éditions en 1827, 1830, 1834, 1838, 1842, 1844.)

Même *Notice*, par Joseph Dassy, (éditions en 1849 et 1851).

Revue du Musee de Marseille, par Henri Bruneel (1850).

Coup d'œil sur le Musée de Marseille, par Bouillon-Landais (1867).

Les Origines du Musée de Marseille, par Bory (1870).

Nomenclature des objets d'art composant le Musée de Marseille, suivi d'un Essai historique sur le Musée, par Bouillon-Landais (1874).

Museum d'Histoire naturelle.

Il date du 1er juin 1819, du moins c'est ce jour-là que les premiers fonds furent votés dans ce but par le Conseil Municipal.

L'organisateur du Museum fut Polydore Roux, aussi bon peintre de navires que naturaliste, qui déploya une grande activité et en peu de temps réussit à le rendre remarquable.

A Roux succéda Négrel-Féraud, et à ce dernier Barthélemy-Lapommeraye.

Renfermées jusqu'en 1869 dans un local assez vaste mais médiocrement entretenu, presque à l'entrée du cours Julien, les collections sont enfin parfaitement installées dans les salles qui leur ont été réservées au Palais de Longchamp.

Malgré les ravages inévitables du temps, ces collections sont fort belles et leur classification mérite des éloges.

Les trois grandes divisions du règne animal, les vertébrés, les articulés et les mollusco-radiaires, sont divisées en genres et en espèces et réparties dans des vitrines distinctes.

Voici l'ordre des salles à chaque étage, avec leur affectation spéciale.

Rez-de-chaussée, – *Armoires vitrées* : mammalogie et squelettes. *Tables vitrées* (grande salle du milieu et salle de l'avant) : paléontologie. *Salle du fond* : ichthyologie.

Premier étage. — *Armoires vitrées* de la grande salle et de la salle de l'avant : ornithologie générale. *Salle du fond*, dite salle de Provence : ornithologie locale. *Tables vitrées* de la salle du milieu et de celle du

fond : conchyliologie. (Les vitrines de la salle de l'avant renfermant actuellement des insectes, doivent prendre une autre destination).

De toutes ces collections, les plus importantes et les plus remarquables sont : la galerie conchyliologique, qui comprend 30,000 sujets environ, et la collection des ammonites, dans laquelle on compte 14,000 individus.

Les grandes salles du Muséum sont ornées de peintures à la cire. Celles qui représentent les *animaux antédiluviens* sont dues au pinceau de M. Durangel. M. Raphaël Ponson est l'auteur des peintures représentant les *Phénomènes de la nature* et les principales *Productions de la Provence*.

En sortant du palais de Longchamp, on peut parcourir la promenade du plateau exécutée d'après les plans de M. Lejourdan, et le Jardin des Plantes, ancien Jardin Zoologique (Voir *Promenades*), et contempler le panorama qui se déroule autour du monument, l'un des plus remarquables assurément de l'architecture *contemporaine*.

Collections particulières.

Plusieurs habitants de Marseille possèdent de remarquables collections d'objets d'art.

Celle de M. *Joseph Autran*, rue Montgrand, 72, ayant appartenu autrefois à M. *Bec*, se compose d'un grand nombre de tableaux de divers maîtres italiens, flamands et français. On y voit entre autres : un magnifique Andrea del Sarto ; le *Maréchal ferrant* de Paul Potter ; l'*Abreuvoir* de Wouwerman ; un Berghem ; une *Sainte Famille* de Sodoma ; un *Pâturage* de Brascassat ; un Terburg, deux Vernet, etc.

M. *Chighisola*, ancien négociant, rue Grignan, 47, possède une belle collection de tableaux modernes, parmi lesquels : le *Lupanar* de Gérôme ; *Une chasse au tigre* de Delacroix ; le *Boucher turc* de Decamps ; *Une vue de Constantinople* de Ziem.

M. Antony Roux (rue Sylvabelle, 101) : les *Joueurs de boules* de Meissonnier, deux *Têtes* de Ricard, une superbe *Forêt* de Diaz, plusieurs *Paysages* et *Marines* de Jules Dupré et des aquarelles de Ziem.

M. Léon Fraissinet (boulevard Notre-Dame, 66) : tableaux modernes, la *Veuve* d'Hébert, le *Giaour* de Delacroix, le *Départ pour la Fantasia à Tanger*, de Regnault, très connu et très apprécié.

M. le Marquis de Clapiers (à la Blancarde), collection de monnaies anciennes, gravures autographes, livres rares et précieux.

M. Jules Charles Roux (rue Sainte 79) : possède une galerie remarquable de tableaux modernes : Un Delacroix ; un Decamps ; un Roybet ; un Vollon ; un Millet ; un Fortuny ; un Papéty et des portraits de Ricard, de Couture ; des paysages de Jules Dupré, de Théodore Rousseau, de Ziem, etc., et une collection d'eaux-fortes très complète. M. J. Ch. Roux possède, en outre une bibliothèque où, parmi de nombreux ouvrages soigneusement reliés, on distingue tous les livres sérieux anciens ou modernes qui traitent de la peinture, et la collection de tous les catalogues illustrés ou non, des grandes ventes d'objets d'art qui ont eu lieu à Paris et à l'étranger. On trouve également dans ses appartements des faïences provençales, des tapisseries, des meubles et des encadrements rares.

M. Michel Ferrié (rue Noailles, 45) : portraits anciens de l'école française ; tapisseries anciennes ; autographes.

M. Louis Meilleur (rue des Ferrats) : ouvrages sur la Provence ; autographes.

M. Emile Ricard (boulevard Gazzino, 1) : tableaux et dessins anciens ; portraits de Gustave Ricard (son frère) et études du même.

M. Laurent de Crozet, rue Sénac, 66 (livres rares et curieux) ; — *M*[me] *Mortreuil*, rue Montaux, 45 (riche collection d'anciennes faïences et surtout de faïences provençales) ; — *M. Michel Colomb*, rue de Rome, 62 (objets d'art) ; — *M. Racine*, rue Breteuil, 30 (collection magnifique de monnaies consulaires, impériales-romaines et byzantines) ; — *M. Maurel*, boulevard Longchamp, 90 (dessins anciens) ; — *M. l'Abbé Couissinier*, aumônier de la Charité (tableaux gothiques, ivoires et bronzes du moyen âge) ; — *M. Marcel-Isnard*, rue Montgrand, 49 (objets exotiques). — *M. Louis Brès*, place Saint-Michel, 23 (dessins anciens) ; — *M. Teissère*, rue Cannebière, 5 (estampes) : — *M. Bensamon*, rue Estelle, 23 (livres curieux, dessins, estampes) ; — *M. Magne*, cours du Chapitre, 37 (dessins anciens) ; — *M. de Saint-Jacques*. boulevard du Musée, 62 (tableaux et gravures) ; — *M. Auguste Norén*, à Mazargues (monnaies antiques et étrangères) ; — *M. Henri Reynard - Lespinasse*, rue Reinard, 50 (monnaies françaises et baronales). — *M. de Villeneuve-Trans*, cours Lieutaud, 13 (livres riches et curieux). — *M. Godefroy de Montgrand*, rue d'Aubagne, 44 (livres rares et traitant spécialement de l'art heraldique) ; — *M. Gilles*, rue Bernex, 7 (poteries celtiques)..

Le *Cercle artistique*, rue Saint-Ferréol, n° 42, a ouvert une exposition permanente de tableaux et d'objets d'arts. On est admis sans difficulté à la visiter.

§ 5. — *Hôpitaux et Hospices*.

Aperçu général.

Depuis bien des siècles la ville de Marseille a mérité la réputation de ville charita-

ble, que nous avons revendiquée pour elle. (Voir le chapitre *Mœurs et coutumes*). Pour le prouver il suffirait de mentionner que durant le moyen-âge et les époques qui lui ont succédé, on a vu concurremment avec l'Hôtel-Dieu-Saint-Esprit se créer l'hôpital de Saint-Jacques-de-Galice; l'hôpital Saint-Jacques-des-Epées, en faveur des pélerins; l'hôpital Saint-Antoine, pour les malades atteints du *feu;* l'hôpital Sainte-Marthe; l'hôpital de N.-D.-de-Paradis, au-delà du port; l'hôpital du Château-Babon; l'hôpital Notre-Dame-d'Espérance; l'hôpital Saint-Michel; l'hôpital Saint-Lazare ou des Lépreux; l'hôpital Saint-Eutrope; l'hôpital Saint-Geniès.

La plupart ont été joints à l'hôpital du Saint-Esprit.

Avant de nous occuper successivement de chacun des grands établissements hospitaliers de Marseille, il nous paraît utile de reproduire ce qu'écrivait un publiciste, le 7 mars 1876 :

« De tous les besoins des hospices de Marseille, celui qui est le plus universellement et le mieux compris, et auquel il conviendrait de donner la plus large satisfaction, est celui de leur translation à la campagne.

« Actuellement, les bâtiments dans lesquels se trouve rassemblé tout le personnel des assistés de la *Charité* (vieillards des deux sexes, incurables et enfants impropres aux travaux de la campagne), doivent renfermer près de 800 individus secourus, sans compter le personnel du service. Le local est non-seulement insuffisant, mais des plus insalubres, car la population y est entassée à tel point que les dortoirs sont établis jusque sous les combles. Faute de place, les enfants sont forcément relégués dans des bâtiments peu aérés, voisins de fabriques à émanations délétères; en outre, l'édifice est imprégné de causes morbides qui atteignent particulièrement les enfants et produisent parmi eux des ophthalmies purulentes à l'état épidémique. Il faut ajouter que le bâtiment est dépourvu d'espaces libres destinés à ses habitants et qu'il est entouré de quartiers à population entassée et malsains.

« Il en est de même pour la *Maternité* et pour les enfants, que seule la nécessité a fait installer au milieu de la *Conception.* Les femmes en couches et leurs nourrissons ne sont nullement à leur place dans une atmosphère de maladies, à proximité de foyers épidémiques.

« Enfin il est d'autres affections soumises tout à la fois à des mesures de police et aux soins spéciaux qu'exige l'intérêt de la santé publique; ces affections pour le traitement desquelles une section d'hôpital ne saurait suffire, ne peuvent, faute de place, être que faiblement combattues par la science médicale. Pour la cure de ces maladies, et au point de vue de l'intérêt général des malades ordinaires, il importe d'opérer le déplacement de ce service, en l'installant dans une situation large et isolée, ce qui ne peut se faire qu'à la campagne.

« Dans la translation des services de charité à la campagne, l'administration hospitalière trouverait aussi le moyen de créer un quartier spécial pour les épileptiques. Ces malheureux qui, n'étant pas admissibles à l'Asile des aliénés et ne pouvant, sans danger de contagion, être mêlés à la population des malades dans les hôpitaux, ni à celle des valides indigents à la Charité, sont, en l'état, délaissés et n'offrent que trop souvent sur la voie publique, le tableau affligeant de leurs misères.

« Une translation est donc réclamée, car elle serait un bienfait pour les hôpitaux parce qu'elle les dégagerait des services parasites qui les envahissent et les vicient. »

Ces critiques sont exagérées, sans doute, mais elles peuvent donner l'éveil au sujet des améliorations à entreprendre.

Des chiffres statistiques officiels donneront une idée des services que les divers établissements hospitaliers peuvent rendre aux malheureux.

Personnes traitées ou entretenues au-dedans.

	1872	1873	1874
Malades	8.742	8.211	8.602
Vieillards	585	583	552
Enfants assistés	472	404	405
Voyageurs indigents	7.873	7.632	8.871
Femmes accouchées	336	322	341
Enfants nouveaux-nés	956	884	898
Nourrices pensionnaires	49	58	57
Elèves sages-femmes	18	26	16
	19.031	18.120	19.742

Personnes secourues au dehors.

	1872	1873	1874
Malades	4.879	5.681	3.549
Enfants assistés	4.020	3.889	3.911
Employés retraités	24	27	29
Employés en activité	333	333	336
	28.287	28.050	27.567

Le chiffre des administrateurs rétribués est de 12.

Voici maintenant les chiffres des recettes et des dépenses :

RECETTES :

1872	1873	1874
1.007.615 75	948.797 10	1.190.794 41

DÉPENSES :

1872	1873	1874
963.948 59	999.134 01	1.118.893 32

La répartition des dépenses entre les divers services a été celle qui suit :

	1872	1873	1874
Charges générales....	198.817	190.977	147.824
Hôtel-Dieu ..	175.756	192.737	221.537
Conception ..	324.954	368.044	428 519
Charité......	249.420	240.180	270.681
Dépenses extraordinaires.	52.545	15.000	56.882
Dépenses supplémentaires.......	92.136	179.341	166.076

A consulter : *Histoire des hôpitaux et institutions de bienfaisance de Marseille*, par Augustin Fabre (1854).

Hôtel-Dieu-Saint-Esprit.

Cet établissement est dû à des Hospitaliers dits du Saint-Esprit, appartenant à un ordre mixte fondé par Guy de Montpellier. Les Hospitaliers de Marseille achetèrent leur première maison en septembre 1186, Barral étant gouverneur de Provence, aux Dames de Saint-Sauveur, pour la guérison des hommes et l'entretien des enfants trouvés.

En 1344, Bernard Garnier fonda un nouvel hôpital, sous le titre de Saint-Jacques-de-Galice.

Le 8 novembre 1592, le Conseil municipal prononça l'annexion des deux hôpitaux.

Le 8 septembre suivant, Charles de Casaulx et Louis d'Aix, posèrent la première pierre de l'agrandissement. Les travaux purent être poussés avec activité par suite du legs de Guillaume du Vair, mort garde des sceaux, le 3 août 1621.

Un nouvel agrandissement jugé nécessaire fut décidé, le 3 janvier 1676; la première pierre en fut posée, le 17 septembre 1692.

Jacques de Matignon, abbé de Saint-Victor, ayant donné 120,000 livres pour la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu, les administrateurs demandèrent à Mansard, en 1753, un plan de l'édifice dont la première pierre fut posée le 13 septembre de cette année; mais les travaux n'auraient pu être continués sans la munificence de quelques citoyens, parmi lesquels il faut citer Gabriel Remusat, ancien échevin, et Gautier, négociant, qui lui léguèrent, le premier, 50,000 francs, et le second 60,000.

C'est en 1852 que le Conseil municipal délibéra de reconstruire l'hôpital, mais ce n'est que dans le courant d'août 1861 que l'on arrêta définitivement le projet. Les plans de Mansard furent repris en partie et complétés par M. Blanchet, architecte des hospices. Les travaux commencèrent en 1862. En 1865, l'Hôtel-Dieu était entièrement reconstruit.

L'édifice domine toutes les maisons qui l'avoisinent, étant placé en amphithéâtre au centre de la vieille ville et sur un des mamelons les plus élevés. Il occupe une superficie de 14,508 mètres.

Il mesure de l'Est à l'Ouest 90 mètres, et du Sud au Nord 80 mèt. Il est élevé de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol.

Les bâtiments latéraux sont terminés par des pavillons ayant 16 mètres de côté.

Il est précédé au S. par un square compris entre le perron de la Grand'-Rue et la cour. Le sous-sol se trouve au niveau du jardin. Deux perrons adossés aux pavillons E et O, conduisent à la cour, dont le niveau est de 3 mètres plus élevé que le square, et d'un mètre plus bas que la galerie du rez-de-chaussée. Le rabaissement du sol de la cour dans laquelle on descend par six rangs de marches qui règnent sur tout le parcours de la galerie, a été fait dans le but de dégager les arcades qui auraient paru surbaissées, comparativement à celles des étages.

La cour principale est à 21 mèt. au-dessus du niveau de la mer.

Au centre de la face Sud du bâtiment principal un campanile s'élève au-dessus du troisième étage.

La reconstruction de l'édifice a coûté 683,960 francs, non compris la somme de 624,239 fr. employés à l'achat de quelques maisons et à l'aménagement des abords.

Dans la nouvelle chapelle de l'hospice qui se trouve à l'angle E. des bâtiments neufs, sous les arcades, ont été transportées une statue et des plaques de marbre qui se voyaient jadis dans l'ancienne chapelle que l'on a démolie en 1864. Une de ces plaques mentionne les libéralités de Guillaume du Vair, président au Parlement de Provence et plus tard garde des sceaux et évêque-comte de Lisieux, qui avait légué aux malades de l'hôpital la somme de 36,000 livres.

Les escaliers en pierre qui conduisent au premier et au second étages sont fort beaux et très hardis.

En comptant 32 lits par salle, les bâtiments contiennent 450 lits.

Personnel de l'Hôtel-Dieu et mouvement de la population.

		1872	1873	1874
Total des malades entrés		3.359	3.185	1.132
Moyenne de la population par jour........		243	238	242
Personnel	Employés nourris..	4	4	12
	Sœurs	21	21	23
	Servants Hommes.	69	67	62
	Servants Femmes.	25	20	20
Employés non nourris.		15	15	15

A consulter : *L'Hôpital du Saint-Esprit, ses origines*, par Mortreuil (1873).

Hospice de la Charité.

Le 8 décembre 1622, le Conseil de Ville avait délibéré de renfermer dans un lieu propre et choisi les pauvres natifs de Marseille. Le 8 juillet 1639, le chanoine théologal Emmanuel Pachier commença à organiser les moyens préliminaires. Le terrain pour l'établissement projeté fut acheté le 3 mai 1640, la première pierre en fut posée le 24 juin suivant; à pareil jour de l'année 1641 l'Œuvre fut inaugurée.

Les personnes qui aidèrent le plus Pachier furent César de la Setta, seigneur de Nans ; Léonard de Sacco ; de Valbelle, lieutenant en l'Amirauté, de Félix, trésorier-général; Jérôme d'Anthoine ; Nicolas de Cassin, seigneur de Peipin et de la Destrousse; Jacques d'Achard-Ferrus de Sainte-Colombe; les dames Anne Camoin et Marguerite de Cabre.

En l'année 1655 on songea à agrandir l'édifice, et des plans furent demandés en même temps à l'architecte Méolan et à Pierre Puget.

Le 14 août 1671 fut posée la première pierre du nouveau local, dont la construction fut confiée au maître-maçon Borély.

La première pierre de l'église, pour l'érection de laquelle Honoré de Seigneuret donna 6,000 livres, fut posée le 20 avril 1679, et l'on suivit en partie les plans donnés par Pierre Puget, qui reçut pour honoraires la somme de quinze pistoles. Le 25 septembre 1687 fut commencée la construction d'un nouveau corps de bâtisse.

Les agrandissements furent exécutés par Arnoux et Julian.

Leur inauguration eut lieu le 22 février 1688, par une procession à laquelle assistèrent le comte de Grignan, lieutenant près le Roi en Provence ; Forville de Pilles, gouverneur-viguier, et les échevins.

En 1689, le roi s'étant déclaré protecteur de l'hospice, l'établissement prit le titre d'Hôpital-général de la Charité.

En 1700, Chambon et Aubert complétèrent les travaux. La construction de l'aile gauche fut entreprise par Allègre en 1727 et terminée en 1729.

Tel qu'il est de nos jours, l'hospice qui a la forme d'un parallélogramme, occupe une superficie de 5,700 mètres, et la cour centrale un espace de 3,000 mèt. Les bâtiments qui entourent la cour, bordés par des galeries, ont trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol ; ils peuvent contenir 600 malades.

La chapelle, de forme elliptique et couverte d'un dôme en pierre de taille, est située à l'extrémité Sud de la cour, et fait face à l'entrée principale. Elle est entourée de portiques et de corridors. Il est fâcheux que les massifs mêlés aux colonnes lui ôtent la légèreté qui en eût fait le mérite.

En 1862, elle a été décorée par M. Blanchet d'un péristyle qui lui manquait.

Le clocher date de 1708.

Les derniers travaux de restauration et d'embellissement, exécutés en 1862, ont coûté 103,000 francs.

Personnel et mouvement de la population de l'hospice.

		1872	1873	1874
Moyenne de la population par jour........		641	622	645
Personnel	Employés nourris..	9	107	10
	Sœurs.........	25	31	26
	Servants Hommes.	23	37	48
	Servants Femmes.	13	16	16
Employés non nourris.		3	3	3
Total des malades entrés :				
Vieillards valides......		302	302	282
» incurables ..		283	281	270
Enfants indigents......		32	41	29
» assistés.......		440	363	376
Voyageurs indigents...		7.873	7.632	8.871

A consulter : *Statuts de l'hospice de la Charité de Marseille* (1689).

Hospice de la Conception.

Les plans et les devis relatifs à l'érection de cet hôpital furent faits par M. Blanchet en 1844, et approuvés par le Ministre de l'intérieur en 1846. Les travaux ne furent commencés qu'en 1852. En 1857 on avait construit quatre pavillons pour les malades et les bâtiments de service qui furent occupés en 1858. Repris en 1861, les derniers travaux furent achevés en 1863, et les bâtiments purent être occupés au mois d'août de cette même année.

L'hospice tout entier couvre une superficie de 49,411 mèt. carrés ; il a coûté 1 million 400,000 francs.

Il se compose de huit bâtiments orientés du N. au S., ayant entre eux des cours larges de 27 mèt. Les huit pavillons (un d'eux est consacré à l'école d'accouchement) sont

réunis à d'autres bâtiments affectés à divers services par des galeries couvertes au rez-de-chaussée et au premier étage, et découvertes au deuxième.

Chaque pavillon comprend trois dortoirs de malades sur sous-sol. Les salles contiennent 30 lits chacune, soit 90 lits pour les trois étages, plus 10 autres lits dans des chambres pour malades payants et autres ; en tout 100 lits dans chaque pavillon, soit un total de 800 lits.

Le pavillon situé à l'extrémité Sud-Est a été provisoirement affecté au service de la Maternité et de l'Ecole d'accouchement.

La chapelle est située à l'extrémité de la grande cour du centre, qui plantée d'arbres, couvre une superficie de 6,000 mètres environ.

L'établissement comprend, en outre des dépendances nécessaires, une buanderie et un service complet de bains.

Dans sa séance du 13 mai 1876, la Commission municipale a décidé d'approuver le cahier des charges et le devis dressé par l'architecte de la Ville relatifs à la construction d'un bâtiment à l'*Hôpital de la Conception*, avec annexes, pour être affecté à une clinique obstétricale.

Le montant du devis s'élève à la somme de 95,840 fr. 87 cent.

De son côté l'Administration des hospices ne peut affecter la construction projetée qu'au service et aux besoins de l'École de médecine et de pharmacie, et n'y établir de service dépendant de l'administration des hospices.

La Ville n'aura à sa charge que les dépenses relatives à l'entretien dudit bâtiment.

La délibération porte, en outre, que la Commission municipale ne vote la somme de 95,840 fr. 87 c. que sous la réserve très expresse de n'être tenue à fournir que la somme de 110,000 fr. pour les années subséquentes, suivant la promesse du Ministre au Recteur de l'Académie d'Aix, au lieu des 132,000 fr. déjà votés, jusqu'à due compensation de ladite somme de 95,840 fr. 87 c. dont la Ville consent à faire l'avance.

Personnel et mouvement de la population de l'hospice de la Conception :

	1872	1873	1874
Total des malades entrés	5.383	5.026	5.470
Moyenne de la population par jour	422	446	489
Personnel — Employés nourris	9	10	12
Personnel — Sœurs	37	43	47
Personnel — Servants — Hommes	39	132	125
Personnel — Servants — Femmes	47	70	67
Employés non nourris	21	21	23
Vieillards utilisés, non rétribués	9	11	9

Personnel et mouvement de la population de la Maternité.

	1872	1873	1874
Femmes enceintes et en couches	336	322	341
Nourrices	49	58	57
Elèves sages-femmes	18	26	16
Enfants nés à la Maternité	297	286	313
Enfants nés hors la Maternité	659	598	585
	1.359	1.290	1.312

Hospice ou Asile des Aliénés.

Il a été fondé en 1692, dans les bâtiments de l'ancien hôpital de Saint-Lazare, institué lui-même au XIIIe siècle, pour le traitement des lépreux.

Erigé en Asile, il a été transporté dans l'ancienne propriété Roux-Labaume, au quartier de Saint-Pierre, par échange des bâtiments de Saint-Lazare, fait en vertu de l'ordonnance royale du 30 octobre 1843.

L'asile, bâti d'après le plan de M. Martin, présente deux grands corps de bâtiments distincts destinés à séparer complètement les deux sexes. Ces bâtiments sont reliés entre eux par celui de l'Administration, qui est l'édifice primitif.

Chaque quartier est divisé lui-même en cinq divisions consacrées aux diverses catégories de malades. Chaque division a une cour plantée d'arbres et ouverte vers la campagne, un promenoir couvert, un réfectoire, un ouvroir, un chauffoir, des dortoirs, De vastes infirmeries reçoivent les malades atteints d'affections accidentelles. On peut dire, en un mot, que l'établissement renferme dix asiles spéciaux à chaque degré de l'aliénation dans les deux sexes.

Voici quelques données statistiques sur le mouvement de la population de l'asile :

ANNÉES	ENTRÉS	SORTIS — Guéris.	SORTIS — Morts.	SORTIS — Autres motifs.
1870...	439	152	130	159
1871...	439	89	124	245
1872...	406	80	91	225
1873...	369	57	121	156
1874...	291	69	144	121
1875...	312	60	138	106

Chiffres de la population :

1er Janvier	1871.	482	hommes	458	femmes.
»	1872.	453	»	468	»
»	1873.	465	»	466	»
»	1874.	491	»	475	»
»	1875.	454	»	469	»
»	1876.	455	»	476	»

Sur ce nombre on compte en moyenne 500 indigents, dont la dépense annuelle incombant au département, a atteint les chiffres suivants, savoir :

1870.......	125.000 fr.
1871.......	151.000 »
1872.......	155.000 »
1873.......	167.000 »
1874.......	144.000 »
1875.......	140.000 »

A consulter : *Règlement de l'Hôpital des Insensés de cette ville de Marseille* (1775).

Essai historique et statistique sur la Maison des fous à Marseille, par Lautard (1840).

Hôpital Militaire.

Cet établissement occupe un vaste terrain de 18,200 mètres environ de superficie, compris entre les rues de Lodi, Manuel, Perrin-Solliers et de Villages.

Les travaux de construction, commencés en 1842 furent terminés le 30 septembre 1848; ils ont coûté 1,216,00 francs. Dans ce chiffre sont compris les achats de terrains.

Le bâtiment principal situé au milieu d'un mur d'enceinte ayant en moyenne 130 mètres de la rue de Lodi à la rue Perrin-Solliers et 140 mètres de la rue de Villages à la rue Manuel, a 105 mètres de profondeur sur 90 mètres de largeur. Il est élevé de trois étages sur rez-de-chaussée sur trois de ses façades. La quatrième façade, qui se présente en arrière de la grille d'entrée, n'a qu'un étage sur rez-de-chaussée.

Au centre du bâtiment se trouve une cour plantée d'arbres, avec fontaine au milieu. La porte de la chapelle s'ouvre au fond de cette cour dans l'axe de la grille d'entrée et une galerie ouverte règne tout autour.

L'hôpital Militaire renferme 750 lits, répartis en 14 salles pour les soldats et 10 salles pour les officiers.

Il contient en outre quatre logements pour les officiers d'administration, un logement pour l'aumônier et un casernement pour 150 infirmiers.

On trouve dans l'établissement deux cuisines, une salle à manger pour les officiers, un réfectoire pour les infirmiers, une pharmacie, une salle d'amphithéâtre, une bibliothèque scientifique pour les médecins et les officiers, une buanderie, des salles de bains, un service complet d'hydrothérapie, des magasins pour le linge et les approvisionnements, etc.

Un bâtiment spécial pour 18 sœurs de Saint-Vincent-de-Paul avec ses dépendances est compris dans l'enceinte de l'hôpital ; enfin un jardin situé dans la partie méridionale est affecté à l'usage des convalescents.

De vastes réservoirs contiennent en abondance les eaux de la Durance et de la Rose, et une citerne immense peut suffire pendant longtemps en cas de chômage du Canal.

L'hôpital Militaire est dans son ensemble un très-bel établissement, placé dans d'excellentes conditions hygiéniques. On y compte en moyenne 200 malades.

Maison de Saint-Jean-de-Dieu, à Saint-Barthélemy.

Cet établissement hospitalier, fondé le 2 février 1852, par les religieux de Saint-Jean-de-Dieu, à l'aide d'aumônes et de dons nombreux, est destiné spécialement aux hommes infirmes. Nul peut y être admis s'il n'est affecté d'aliénation mentale, d'idiotie, de démence sénile, de mal caduc ou d'infirmités contagieuses.

La maison, sise dans une propriété d'une étendue de onze hectares environ, fertile et salubre, offre un ensemble d'ordre et de confort relatif. Elle se compose d'un vaste corps de logis avec deux ailes en retour, ayant trois étages sur rez-de-chaussée. On y compte des chambres particulières, des salles de réunion, une bibliothèque, etc. Les lits sont divisés en quatre catégories : lits fondés à perpétuité et tenus à la disposition des fondateurs ; lits temporaires de la section individuelle et commerciale ; lits temporaires de la section collective. Des tableaux placés dans le parloir résument l'historique de chaque lit.

Un corps de bâtiment est réservé à la classe bourgeoise avec des chambres particulières, un réfertoire et un salon de lecture.

La population moyenne de l'établissement est de 465 infirmes ou incurables ; on y compte, en outre, 35 religieux.

Les conditions d'admission des pensionnaires se traitent de gré à gré avec le Directeur.

(Voir : *Saint-Barthélemy*, banlieue).

Petites-Sœurs des Pauvres, à Saint-Just.

L'établissement des Petites-Sœurs à Marseille, date du mois de février 1852. C'est du moins à cette époque qu'elles reçurent elles-mêmes l'hospitalité dans une maison particulière. Peu de temps après, elles étaient en état de s'occuper de leur mission. Mgr de Mazenod les soutint, la Ville et le Département leur allouèrent des fonds.

Le premier local devenant insuffisant, elles purent, grâce à des aumônes considérables, acheter la maison de campagne sur laquelle s'élève l'édifice actuel, à gauche de la route nationale n° 8 bis, entre le faubourg des Chartreux et le village de Saint-Just.

Les travaux commencèrent en 1858. Le déblaiement ayant été opéré gratuitement par des soldats de la garnison, la première pierre de l'hospice fut posée au mois de juin de la même année. L'inauguration du bâtiment eut lieu le 28 septembre de l'année suivante.

Ce bâtiment se compose de deux corps de logis séparés par la chapelle qui se trouve au milieu. L'aile droite est réservée aux hommes, et l'aile gauche aux femmes. Les infirmeries sont également disposées à droite et à gauche.

La construction a coûté 400,000 francs environ.

Au mois de janvier 1875, on comptait dans l'établissement 415 vieillards ou infirmes et 25 sœurs.

C'est, du reste, le chiffre de la population moyenne.

(Voir : *Saint-Just*, banlieue).

§ 6. — *Prisons*.

Aperçu général.

Notre intention ne peut être de faire l'historique des anciennes prisons de Marseille. Nous nous contenterons de dire qu'autrefois ces établissements étaient tenus d'une façon déplorable.

« Jusqu'en 1864, écrivait en 1866, M. Ménard, directeur des prisons, le système général des établissements de Marseille a laissé beaucoup à désirer ; les bâtiments consacrés au service étaient d'une notoire insuffisance pour une population de détenus qui s'élève souvent à 800 individus. Les prisons annexées aux bas étages de l'ancien Palais de Justice, la prison provisoire des femmes, vieux bâtiments placés dans des conditions hygiéniques et disciplinaires déplorables, la maison d'arrêt elle-même, quoique de construction plus moderne, présentaient souvent un encombrement fâcheux à tous les points de vue. Seule la maison de correction conçue dans le système cellulaire et ouverte en 1854, présentait des conditions satisfaisantes. »

On verra, en parcourant chacun des alinéas suivants que les conditions sont bien différentes.

Voici quelques chiffres statistiques relatifs au mouvement de la population des détenus :

NOMBRE DE DÉTENUS DANS LES PRISONS DE MARSEILLE

Au 1er Janvier...........	1873	1874	1875
Maison d'arrêt......	142	159	144
Maison de correction.	384	485	587
Maison des femmes..	64	82	89

DÉTENUS ENTRÉS :

	1873	1874	1875
Maison d'arrêt......	1220	2873	2987
Maison de correction.	4770	4439	4752
Maison des femmes..	1055	1111	1207

A consulter : *Marseille et ses Prisons*, par Segaud (1826).

Étude statistique sur les Prisons des Bouches-du-Rhône, par L. Ménard (1866).

Maison d'Arrêt (boulevard Chave).

La prison départementale, d'abord nommée prison cellulaire et maison de correction, porte maintenant le titre de Maison d'Arrêt. Elle est située à l'extrémité du boulevard Chave, à une petite distance du ruisseau de Jarret.

Elle fut construite en 1852 sur un terrain appartenant aux dames Roussel-Doria, qui fut acheté par le Département au prix de 42,000 francs.

Cette maison, après avoir été créée pour l'emprisonnement cellulaire absolu, a fonctionné, de 1857 à 1873, d'après le système de l'encellulement la nuit et du travail en commun pendant le jour. Cet établissement devait, suivant les prévisions, lorsque la construction en fut décidée, réunir tous les correctionnels du chef-lieu et ceux des arrondissements qu'il y avait lieu d'y centraliser, mais le chiffre des 144 cellules qu'il renfermait se trouva promptement insuffisant non seulement pour la centralisation, mais même pour les besoins du service de Marseille. Aujourd'hui les prévenus vivent en commun le jour seulement et ne travaillent qu'accidentellement et sur leur demande.

La prison se compose de quatre corps de bâtiment formant une croix de Saint-André avec chapelle au centre. Elle pourrait facilement être agrandie sur les terrains appartenant déjà au Département.

Un mur d'enceinte élevé entoure toutes les constructions.

Maison de Correction (rue Saint-Pierre).

La Maison de Correction pour les hommes, installée en 1864, peut recevoir de quatre à six cents détenus sans encombrement sérieux. Construite dans le système de la vie en commun, elle reçoit toutes les catégories de détenus hommes répartis dans huit divisions, savoir : quatre quartiers spéciaux, un quartier cellulaire et trois grands quartiers communs parfaitement disposés à tous les points de vue.

« Cet édifice, dit M. L. Ménard, d'une fort remarquable construction et dont le quartier central, en particulier, est empreint d'un

véritable caractère de grandeur, renferme tous les aménagements que demande sa destination : dortoirs, chauffoirs, réfectoires, vastes ateliers, infirmeries, préaux spacieux, locaux pour les services généraux. »

On peut seulement regretter que ses chemins de ronde n'aient pas reçu un plus grand développement ; il est encore plus fâcheux que la prison soit dans le voisinage de l'hospice de la Conception et se trouve par conséquent exposée à subir les influences épidémiques qui sévissent dans cet hôpital.

Maison d'Arrêt et de Correction des femmes.

Cet établissement occupe une partie de l'ancien jardin des Présentines, situé près de la porte d'Aix. On se rappelle que durant la Révolution les salles de cet ancien couvent furent converties en prisons des suspects.

L'administration départementale ayant acheté les terrains nécessaires, au prix de 38,597 francs, les travaux furent adjugés le 7 avril 1820. La prison fut meublée et put être occupée au mois d'août 1823.

L'édifice forme un parallélogramme de 36 mètres sur 33 mètres extérieurement, composé d'un étage sur rez-de-chaussée. Les façades semblables, à l'exception de celle où est la porte d'entrée, sont terminées par une grande corniche et ne présentent que de petites ouvertures de fenêtres éclairant le chemin de ronde à chaque étage, six arcades aux quatre angles destinées à éclairer autant d'escaliers et enfin trois arcades semblables au-dessus de la porte pour donner du jour à l'infirmerie.

L'intérieur est divisé en quatre quartiers pouvant contenir une centaine de détenues dont les logements sont éclairés sur les cours, lesquelles communiquent avec la chapelle et les chemins de ronde.

Le rez-de-chaussée entièrement voûté contient quatre grands chauffoirs servant d'ateliers, dix chambres particulières et quatre chambres de discipline. Le premier étage également voûté renferme les dortoirs, le vestiaire, la lingerie, l'infirmerie, etc.

Dépôt de Mendicité.

Le Dépôt de Mendicité peut à bon droit être considéré comme une prison, car la population qu'il renferme ne saurait être regardée comme l'élément honnête du département.

« Comme toujours, disait le rapport du Préfet au Conseil Général, service de 1876, le contingent fourni par la paresse et la vie délictueuse est de beaucoup le plus important. Des ouvriers que l'attrait de l'oisiveté et des aventures pousse vers la grande ville, des repris de justice, des libérés en surveillance qui y cherchent un asile et des occasions de mal faire, tel est l'élément dominant. »

Le chiffre des individus envoyés au Dépôt va toujours en augmentant ; il y est entré en 1872, 695 individus ; en 1873, 590 ; en 1874, 739 ; en 1875, 994.

Les relevés relatifs à cette dernière année établissent qu'il est entré 379 récidivistes, 590 repris de justice et 26 libérés en surveillance, et que sur ces chiffres 144 étaient étrangers, 722 appartenaient à d'autres départements et 128 seulement étaient originaires des Bouches-du-Rhône.

La bonne volonté des philanthropes pourrait largement s'exercer à ce sujet ; quant à l'administration, au point de vue matériel, elle aurait non moins à faire, car les bâtiments, au dire des personnes les plus compétentes, se trouvent dans un grand état de délabrement.

Ajoutons que l'Administration, concuremment avec la Conseil-Général, s'occupe depuis plusieurs années d'apporter à cet établissement les améliorations indispensables.

§ 7. — *Cimetières.*

Le cimetière Saint-Charles, dont la superficie dépasse neuf hectares, n'est séparé de la gare du chemin de fer que par une rue. Trop rapproché de la ville pour être maintenu, il a été supprimé et les inhumations dans son enceinte ont cessé le 31 mai 1865.

Dans quelques années, ce terrain sera traversé par des boulevards et couvert de maisons.

Actuellement il n'y reste plus que quelques tombeaux de famille et le mausolée portant : *A la mémoire des citoyens de la garde nationale et de l'armée morts les 22 et 23 juin 1848 en défendant l'ordre et la loi, Marseille reconnaissante.*

Sur l'une des assises on lit les noms des victimes :

Robuste, capitaine au 20e de ligne ; Pecoul (Pierre), grenadier de la 1re légion ; Mittre (Casimir), sous-lieutenant de la 1re légion ; Clair (Jean-Marie), fusilier du 20e de ligne ; Durand (Guillaume), soldat du 6e de ligne ; Laplace (François), artilleur de la garde nationale ; de Villiers, capitaine du 20e de ligne ; Le Baron (Toussaint), grenadier ; Pees, fourrier du 20e de ligne.

Le cimetière Saint-Pierre, situé à 700 mèt. du ruisseau de Jarret, date de l'année 1854. Il n'avait d'abord que 134,000 mèt. de superficie. En 1862, 94,000 mèt. y furent ajoutés ; en 1870, il a été de nouveau augmenté de 8,500 mèt., ce qui donne une surface totale de 236,500 mèt.

Aujourd'hui, c'est par la grande route de

la Pomme qu'on accède de préférence au cimetière, laissant à gauche l'église du village de *Saint-Pierre*. On y parvient de l'autre côté par le chemin vicinal dit du Cimetière ouvert depuis peu d'années.

Le cimetière est divisé en carrés que l'on emploie successivement pour la sépulture commune. Plusieurs allées aboutissent à d'anciennes maisons de campagne entourées de pinèdes, aujourdhui occupées pour les logements du directeur et du gardien chef.

Les monuments remarquables sont nombreux. On y trouve tout ce que l'art architectural a pu produire de sévère et de gracieux, de lugubre et de consolant. Les tombes de mauvais goût sont rares.

Parmi les mausolées qui méritent l'attention, on peut citer ceux de :

La famille *Gauthier*, surmonté de 3 statues en marbre blanc ; — *Clot-Bey*, sorte de chapelle du style oriental ; — *Gay* ; — *Chambon*, très ornementé (statues) ; — famille *Audibert* ; — famille *Grenel*, chapelle ogivale ; — famille *Double*, construction analogue ; — famille *Raphaël*, chapelle romane ; — *Reymonet* ; — *Puy* ; — famille *Salvator*, chapelle romane ; — *L'ambassadeur japonais* (mort en 1862) ; — *Édouard Melchion*, fronton en marbre magnifique ; — *Rabattu*, rochers susperposés formant grotte ; — famille *Rivoire* ; — famille *Grandval* ; — famille *Giraud* ; — *Lapommeraie*, rédacteur de la *Voix du peuple* (monument élevé par voie de souscription) ; — *Henri Abel*, rédacteur de la *Gazette du Midi* (statue dominant un rocher) ; — *Loubon*, peintre (monument élevé par ses élèves) ; — *Chevalier*, compositeur de musique (monument élevé par ses élèves en 1862) ; — famille *Vaïsse* (monument en pierre de Cassis et en marbre blanc) ; — famille *Armand*, rédnction de la Tour-Sainte.

Le plus beau monument est sans contredit celui de la famille *Eugène Barbaroux*. Sur un piédestal en granit s'élève un groupe en marbre blanc représentant la *Religion consolant la douleur*. Ce groupe est un véritable chef-d'œuvre dû à Travaux, auteur des bas-reliefs des façades latérales du Palais-de-Justice. C'est le dernier travail de cet artiste, mort jeune encore et dans la gêne.

On porte au chiffre de 8,000 le nombre des personnes inhumées chaque année dans le cimetière Saint-Pierre.

Ce chiffre correspond au relevé établi au mois de novembre 1876. Il y avait alors 5,497 tombeaux ou monuments, dans lesquels il avait été enseveli depuis l'année 1868, 10,178 corps. Pendant la même période il avait été inhumé dans les fosses communes 59,926 personnes.

L'enclos réservé aux Israélites est au S. du cimetière catholique. L'enclos des Protestants se trouve à l'O. La surface de ce dernier qui était de 10,872 mèt. 21 décimèt. carrés étant insuffisante, dans le courant de l'année 1876, la Commission municipale délibéra de l'agrandir, en y annexant une surface de 13,741 mètres carrés, à prendre sur la propriété Beaussier, le restant de ladite propriété, soit 7,039 mètres carrés formant un nouveau carré à annexer au cimetière catholique ; elle vota, en outre, un crédit de 25,000 fr. pour l'exécution des travaux.

Le 27 juillet 1876, la même Commission a fait une concession gratuite de neuf mètres de terrain dans ce cimetière pour l'inhumation des diaconnesses desservant l'infirmerie protestante de Marseille.

§ 8. — *Établissements publics.*

Alcazar

Il occupe le jardin de la maison qui a remplacé celle de l'Institut des prêtres du Saint-Sacrement, fondé en 1636 par Christophe d'Authier de Sisgaw de Marseille. Cette maison reçut l'appellation populaire de *Saint-Hommebon*, parce que Sisgaw y avait érigé sous ce titre une congrégation d'artisans qui se perpétua jusqu'à la Révolution.

La maison fut alors convertie en auberge et l'on y établit un service de voitures publiques pour Aix.

L'Alcazar qui fut détruit par un incendie, le 24 juin 1873, a été reconstruit presque immédiatement et ouvert de nouveau au public le 25 décembre suivant.

C'est une propriété particulière.

Grand-Théâtre.

Il a été bâti sur une partie des terrains occupés par l'arsenal qui avaient été cédés par la Ville à la compagnie Rabaud, d'après les dessins de Besnard, architecte de Paris.

La première pierre fut posée, le 14 juillet 1786, par l'Intendant de Provence, au nom du duc de Beauvau, gouverneur, et la salle fut ouverte au public le 31 octobre 1787. La dépense de la construction et de la décoration, non compris la valeur du sol, s'éleva à 1.320.000 fr.

La façade, composée d'un beau péristyle de six colonnes ioniques, décore bien la place ; mais il est fâcheux qu'à mesure qu'on s'en éloigne, apparaisse, au-dessus de l'attique, le toit dont la hauteur écrase le frontispice et le dépare.

La salle peut contenir 1.900 spectateurs.

On y joue presque exclusivement le grand-opéra, l'opéra comique et le ballet.

Sous le rapport de l'acoustique cette salle est excellente.

Le Grand-Théâtre constitue une propriété non communale.

Gymnase

Sa construction fut autorisée par décret du 22 mai 1800.

Son fondateur est Giraud Destinval, ancien acteur du Grand-Théâtre. Le terrain acquis en 1800, au prix de 37.700 fr., et d'une superficie de 922 mètres, dépendait de l'ancien couvent des religieuses de Sainte-Elisabeth, ou Lyonnaises du Tiers-Ordre de Saint-François qui, bien qu'elles eussent été envoyées par la maison-mère de Lyon, en 1634, n'avaient commencé à établir leur maison de Marseille qu'en 1687.

La première pierre fut posée par le préfet Charles Delacroix, le 7 mars 1801, et les travaux furent dirigés par Défougères, ingénieur en chef du Département, d'après les plans de l'architecte Paul Audibert.

Son inauguration eut lieu le 13 septembre 1804 (26 fructidor an XIII), sous le nom de Théâtre-Français.

Cette salle de spectacle qui appartient à divers particuliers, peut contenir 1100 spectateurs.

Théâtre Chave

Ce théâtre, ainsi appelé du nom des frères Chave qui ouvrirent le boulevard sur lequel il a été construit, fut d'abord connu sous le nom de *théâtre d'élèves*, et il ne servit, en effet, durant de longues années qu'aux representations données par des artistes débutants. La salle, bien décorée, qui peut contenir 1,000 spectateurs, fut inaugurée le 27 novembre 1842.

Elle n'appartient pas à la Ville de Marseille.

Théâtre Vallette.

Cet établissement, aussi bien que les théâtres dont nous venons de parler, est une propriété particulière.

Situé assez haut dans la rue Paradis, le théâtre Vallette a été construit aux frais d'un riche négociant, M. Vallette, sur des terrains neufs déblayés à cette intention. Le chiffre des sommes qu'il y a dépensées jusqu'à ce jour est de 1,600,000 fr. environ, et rien encore n'est terminé.

La façade est grandiose; mais elle produirait bien plus d'effet si elle était isolée et précédée d'une place. La salle renferme 143 loges de 4 à 8 places, 239 stalles, 125 fauteuils d'orchestre et 900 siéges de pourtour; c'est donc 3,000 places environ. Les jours de grand spectacle, on compte jusqu'à 3,800 spectateurs.

Cet établissement a été construit par M. Gauzin de 1868 à 1870, pour servir de *cirque*. Inauguré au mois de septembre 1870 par une troupe équestre, il fut modifié presque de fond en comble en 1872.

La salle de spectacle n'est pas remarquable seulement par son étendue et ses qualités d'acoustique; elle se recommande encore par ses vastes dépendances et son remarquable sous-sol, ses foyers, ses buvettes, ses fumoirs, etc.

Autres Théâtres et Cafés chantants.

Aucun souvenir historique n'étant attaché au *Châlet lyrique*, devenu *Théâtre des Bouffes*, au *Casino*, aux *Folies Bergères*, nous croyons devoir nous abstenir de toute description de ces établissements, d'autant mieux qu'ils n'ont rien de monumental. Nous devons dire cependant que le *Casino* a été reconstruit au commencement de 1876, et qu'il le dispute en confortable à l'*Alcazar*.

Cafés.

On lit dans un *Guide de l'étranger à Marseille* publié par Mossy en 1843 :

« Quant aux cafés, il y a une particularité qui ne manquera pas d'attirer l'attention des voyageurs, c'est qu'on fume dans presque tous, circonstance désagréable quelquefois, même pour les fumeurs d'habitude. Il est peu de tabagies, peu d'estaminets à Marseille, et le peu qu'il y en a, situés dans des rues où l'on n'aime pas à pénétrer en plein jour, ne peuvent être visités par des personnes qui se respectent.

« La plupart des cafés de Marseille sont décorés avec autant de luxe que de goût, et les objets de consommation y sont délicats et non fraudés, avantage qu'on ne trouve pas ordinairement dans les grandes villes et surtout à Paris, où l'on donne effrontément pour de la crême de la farine délayée dans de l'eau avec quelques gouttes de lait. »

Sans accepter la responsabilité des lignes qui précèdent, nous aurions peu de choses à y modifier. Aujourd'hui on trouve des estaminets, des brasseries et des *tavernes* dans toutes les rues de la ville, et les personnes de toute conditions n'hésitent pas à les fréquenter.

Quant à la décoration des grands cafés que l'on voit sur la Cannebière et dans d'autres rues principales, nulle part en France elle n'a été poussée aussi loin qu'à Marseille.

Nous croyons utile de dire quelques mots des établissements de ce genre les plus connus et les plus importants.

Le café des Allées s'est appelé d'abord café Bruno. Le nom historique de *Cachofle* (artichaut) lui fut donné par des *bohêmes* de la littérature. Il a toujours été du reste fréquenté par des artistes. Il a été décoré par M. Coulange-Lautrec.

Le café Bodoul, dont la fondation remonte à l'année 1798, fut dès le principe et continue à être le lieu de rendez-vous des principaux négociants de la ville. A la Restauration, il prit le nom de Café de la Chambre des Pairs, mais pendant les Cent-Jours le café afficha des opinions napoléoniennes. Les officiers de la garnison avaient l'habitude de s'y rencontrer et il était rare que chaque semaine ne fut pas marquée par deux ou trois affaires d'honneur. Tout cela a bien disparu de nos jours, car il n'y a rien de plus tranquille que le café Bodoul.

Le café du Cirque est simplement ornementé, mais il possède un joli jardin, très fréquenté pendant la belle saison, surtout par les adeptes des Beaux-Arts.

Le grand café du Commerce ou Allemand, fondé en 1866, se compose de deux grandes salles décorées l'une dans le style Louis XV, et l'autre dans le style mauresque ; les peintures sont de feu Amable Crapelet.

Le café de France obtint dès le jour de son ouverture, dit Bertin, un succès immense ; jamais on n'avait rencontré un pareil luxe de dorures, de miroirs et de tapisseries. Les peintures du plafond de la première salle sont dues à M. Magaud ; mais la salle mauresque, avec ses colonnettes, ses fenêtres à trèfle, son coloriage d'or, ses arabesques, ses grandes glaces et ses dalles de marbre attire surtout l'admiration.

Le grand café Glacier, qui date de 1866, a vu un jour son plafond tomber en entier. Sa décoration rappelle le style néo-grec. MM. Souplet et Barias en sont les auteurs.

Le Grand-Café, ouvert en 1876, occupe l'emplacement du passage Noailles, où se trouvait naguère le café du Caveau.

La Maison dorée est connue autant comme restaurant que comme café. On y trouve de grandes arcades émaillées d'or, avec un plafond très élevé, de magnifiques lampadaires, etc. Il s'y produisit en 1873 une explosion de gaz formidable.

Le café de Marseille, ouvert en 1858, porta d'abord le nom de café d'Europe et prit en 1865 son titre actuel. On y remarque des peintures de MM. Antony Regnier et Geydon.

Le café Martino, inauguré en 1855, possède un jardin et une salle vitrée. « Dans la belle saison, dit l'auteur de l'*Histoire anecdotique des cafés*, le café Martino revêt une riante physionomie, en ouvrant les portes de son joli jardin aux buveurs de bière, aux amateurs de sorbets, aux bourgeois et à leurs jeunes filles, pèle-mêle original et guilleret que caressent les brises attiédies qui courent dans le feuillage. »

Le café des Mille colonnes a été cité longtemps comme le plus beau de Marseille. Détruit par un incendie, il renaquit de ses cendres plus ornementé qu'auparavant.

Le café Moullet, ouvert en 1875, est composé de trois salles au rez-de-chaussée et d'une salle de billards au-dessus. On remarque dans un panneau de la première salle le *Passage de la mer Rouge*, par M. Chevalier.

Le café de la Rotonde date de 1864. Ses ornementations étrusques rappellent Pompeie ; son plafond est de M. Quinzio, et sa décoration de MM. Blanqui et Serret frères.

Le café Turc est le premier café richement décoré qui ait été ouvert à Marseille. Il jouit pendant longtemps d'une vogue telle qu'on faisait queue pour le visiter et qu'il fallait chaque jour faire prendre les armes à un piquet. Les garçons étaient tous nègres et vêtus à la mauresque. Ce café a été décrit et célébré par Théophile Gautier à cause de sa décôration. Son architecture est élégante et originale ; on admire dans une petite salle, à l'entresol, des boiseries divisées en panneaux renfermant des toiles de mérite. Citons : Loubon (Descente de buffles); Brest Paysages) ; Lagier (Turc) ; Reynaud (Conversation orientale) ; Bouillon-Landais (Marines) ; Maggy (Paysages).

Le café de l'Univers, fondé en 1853, est d'un aspect éblouissant, d'un luxe de décoration inouï ; les peintures gracieuses de M. Lagier, supportent pourtant avec avantage le voisinage des plus belles glaces et des dorures les plus chatoyantes.

La taverne Alsacienne, ancien café du Carrousel, date de 1866. Sa décoration justifie son nom. Sur les murs de la première salle on voit des paysans alsaciens et dans la salle du fond : la Fête d'un village et les jeux Badois, la Récolte du houblon, la Taille des perches et le Pont du Rhin ; le tout par M. Louis Ponchin.

La brasserie Noailles a été ouverte en 1856, mais elle a été transformée en 1860. Elle se distingue par une salle vitrée, légère et coquette, précédée d'un joli jardin.

A consulter : *Histoire anecdotique des cafés de Marseille*, par Horace Bertin (1869).

(Un grand nombre de personnes, répondant à notre appel, ont bien voulu nous fournir les renseignements que nous leur avons demandés. Nous devons en particulier des remerciments à MM. Blondel, secrétaire particulier de M. le Préfet ; M. H. Révoil, architecte des monuments historiques ; M. Mouren, architecte de la Ville ; M. Letz, architecte du Département ; M. Pascal Coste, architecte ; M. Marquis, secrétaire du Con-

servatoire de Musique ; M. Gautier, chef du bureau de la direction de la Santé ; M Reinaud, chef de l'exploitation des Docks ; M Jauffret, supérieur de l'école Belsunce ; M. Livon, professeur à l'école de Médecine ; M. Nouguier, secrétaire de la Faculté des Sciences ; M. Guichenné, archéologue ; M. Pradines, directeur des Tabacs, M. Touffet, directeur du Mont-de-Piété ; M. le Colonel du Génie ; M. Barthélemy, directeur de l'Hôpital Militaire ; M. Louis Camoin, bibliothécaire-adjoint de la Ville ; M. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles ; M. Bouillon-Landais, conservateur du Musée des tableaux ; M. Jules-Charles Roux, juge au Tribunal de Commerce ; le frère Mathias Bernard, directeur de la maison de Saint-Jean-de-Dieu ; MM. Peyre et Levet, directeur et inspecteur des prisons ; M. Jules Vérany, homme de lettres ; MM. Brousset et Rabier, curé et vicaire de la Major ; M. E. Cloiret, supérieur des PP. de la Mission de France ; M. Décanis, recteur de N.-D. du Mont-Carmel ; M. Gondran, curé de Saint-Canriat ; M. Rayol, recteur de Sainte-Marie-Madeleine ; M. Canorgue, recteur de Saint-François-d'Assise ; M. Blanc, recteur de Saint-Laurent ; M. Louis Guiol, recteur de Saint-Lazare ; M. Chaffard, recteur de Saint-Victor ; M. Blanc, recteur de Saint-Philippe ; M. Vidal, recteur de Saint-Vincent-de-Paul ; M. C. Guiol, recteur de Saint-Joseph ; Le R. P. Dom F. Christophe Gauthey, abbé des Bénédictins de Marseille ; M. Dufau, supérieur du Petit-Séminaire.)

XXXVII. — LES ILES DE MARSEILLE.

Un instant nous avons cru devoir regarder les Iles comme appartenant à la *Banlieue* et renvoyer par conséquent leur description au deuxième volume de cet ouvrage.

Mais les relations entre le *port* de Marseille et les Iles sont tellement suivies que l'on peut considérer celles-ci comme une annexe des établissements maritimes.

Aussi n'hésitons-nous pas à terminer ce que nous avons à dire de la ville même de Marseille par l'histoire et la topographie de l'archipel marseillais.

Les Iles de Marseille forment deux groupes. Les unes qui constituent au devant des bassins un brise-lames précieux, sont les dernières ramifications de la petite chaîne de montagnes dont le sommet de Notre-Dame-de-la-Garde est le point le plus élevé.

Si un simple coup-d'œil jeté sur la rade fait comprendre qu'aux époques antéhistoriques, ce premier groupe était lié au cap d'Endoume ou de Malmousque, à 3 kil. au S. O. de la ville, des observations ont démontré que, au-dessous du niveau actuel des eaux, la chaîne suit la direction indiquée et qu'elle est formée de la même roche calcaire que celle des collines de la côte.

Au sujet de la formation des îles, M. Lenthérie, dans ses *Villes mortes du golfe de Lyon*, page 428, fait ressortir le degré de mauvaise foi que peut atteindre un écrivain lorsqu'il veut étudier un sujet à un point de vue uniquement personnel.

Il s'agit ici de M. Ernest Desjardins et de son ouvrage intitulé : *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône* (vol. in-4°, 1867).

« Les îles de Pomègue et de Ratoneau, par exemple, dont les massifs calcaires émergent au milieu de la rade de Marseille et dont tous les touristes connaissent les crêtes rocheuses, dit M. Lentherie, sont indiquées (sur la carte de M. Desjardins) comme des dépôts vaseux et des atterrissements tout à fait récents, de même formation et de même date que la plage des Saintes-Maries, *bien postérieurs par conséquent*, d'après ledit M. Ernest Desjardins, *au quatrième siècle*.

« Cette confusion entre les terrains d'alluvions et les terrains de l'époque secondaire nous autorise à dire que la carte à effet, destinée à reproduire l'ancien état des lieux pendant la campagne de Marius et la limite du rivage cinq siècles après cette campagne, *est une œuvre d'imagination qui laisse beaucoup à désirer* sous le rapport de l'exactitude scientifique. »

Nous n'avons rien à ajouter à cela. M. Desjardins ne pouvait guère ignorer que les anciens auteurs ont parlé, ainsi que nous allons le prouver bientôt, des îles de Marseille.

Les principales de ces îles sont ***Ratoneau***, au N., *Pomègue*, au S., *If*, à l'E. ; ***Tiboulen***, à l'O., et, près d'Endoume, le *Canoubier* et le *Sourdava*, les deux îles des *Pendus* ou ***îles d'Endoume***, et les *Ilettes*.

Le second groupe, au S. du premier, a appartenu jadis à la chaine de Marseilleveïre, avec cette différence que tandis que la direction de l'un court du S.-O. au N.-E., la direction de l'autre court du N.-O. au S.-E.

Ce dernier groupe d'îles « je les appelle rochers, écrivait Ruffi, à cause que ce sont des lieux de petite étendue et si stériles qu'ils ne produisent que quelque peu d'herbage qu'on n'afferme que 50 ou 60 livres par an. »

Ces îles sont au N. *Maïre* et *Peirot*, à peu de distance du cap Croisette ; au S.-E., *Jarre*, *Caleseragne* et *Plane* : au S. ***Riou***, avec le grand et le petit *Conclu* : enfin, à l'O., mais bien avant dans la mer, ***Planier***.

Nous allons reprendre en deux paragraphes la description et l'histoire de chacun de ces deux groupes.

§ Ier. — *Premier groupe d'îles.*

Les îles de Marseille, disent presque tous les dictionnaires géographiques, portaient jadis les mêmes noms que les îles d'Hyères, leur configuration étant probablement assez semblable à la forme de ces dernières. Ce nom était celui de *Stœcades* (Στοιχάδες) par-

ce qu'elles étaient rangées les unes à la suite des autres sur une même ligne (κατα στοιχειον). Il n'y avait qu'une différence : les îles d'Hyères étaient surnommées *Majores*, et celles de Marseille *Minores*. Les auteurs qui s'en sont occupés le plus se nomment Pline, Tacite, Strabon, Suétone, Pomponius Mela, Dioscorides, etc.

Voici le texte de Pline (livre III, chap. V.) « *Tres Stœchades a vicinis Massilientibus dictæ propter ordinem quas item nominant singulis vocabulis, Proten et Mesen, quæ et Pomponiana vocatur ; tertia Hypea.* »

Ce qu'il y a de plus singulier c'est que les mêmes noms se trouvent répétés pour chacune des îles d'Hyères et des îles de Marseille.

Ainsi, Porquerolles, la première en venant de Marseille, s'appelait *Protè* ; Port-Cros l'île du milieu, *Mesè*, et l'île du Levant ou du Titan, la dernière, *Hypea*.

Des principales îles de Marseille Ratoneau s'appelait *Protè* (la première) ; Pomègue, *Mesè* (la moyenne), et If, *Hypœa* ou *Hyphea* (la dernière).

Quelque bonne volonté que nous y mettions, il nous paraît bien difficile de faire dériver tous les noms nouveaux des noms anciens. Passe pour If ; mais pouvons-nous accepter sans quelques protestations ce qu'on lit dans la *Statistique? Ratoneau*, dit cet ouvrage, s'est ainsi formé : Proto, Proto in aquis, Proto-en-eau, enfin Ratoneau ; *Pomègues* : Mesè, Port-mèse-aigues, c'est-à-dire le port de l'île de Mesè, enfin Pomègue.

Il n'est pas douteux que les Massaliètes fondèrent de bonne heure des établissements dans ces îles ; ils étaient trop habiles pour méconnaître l'importance de leur position. Jules César, lorsqu'il vint assiéger la ville qui avait dédaigné son alliance, sut bien en tirer parti pour en faire le port de ses galères, et l'histoire nous apprend que Domitius Brutus, qui commandait sa flotte, s'y mit en sûreté pour attendre les galères massaliètes qu'on envoyait à sa rencontre. Mais les Romains, plus heureux ou plus habiles, mirent leurs ennemis en déroute et les poursuivirent jusqu'à l'entrée du Lacydon.

Du temps des Romains il y eut probablement à If et à Ratoneau, sinon des villes et des châteaux-forts, au moins des établissements particuliers. Mais quelques écrivains nous paraissent aller bien loin dans leurs affirmations, et parmi ceux-là nous rangeons les auteurs de la *Statistique du Département*. « Suivant la tradition, disent-ils, les murs du château d'If furent élevés sur les débris d'un *cirque* qui avait été construit par les Romains » Placer un cirque sur un rocher pareil, cela nous paraît vraiment trop extraordinaire, même de la part de ces écrivains qui ont tenu compte outre mesure des *on dit*.

Que faut-il penser, en revanche, de ce qu'avance Ruffi, l'historien si consciencieux et que l'on cite si volontiers ?

« Il y avait, dit-il, dans l'île de Ratoneau un fort beau palais qui était en état au milieu du siècle de 1300. Il est appelé dans les auteurs le *Palais de Gallien*. Cet édifice est venu tellement en ruine qu'on n'en saurait trouver aucun vestige. J'estime qu'il était situé au même endroit où nous voyons un grand rocher creusé qui porte le nom de *Baume de Gallien*. Je ne sais si c'était un amphithéâtre... »

Si du temps de Ruffi, c'est-à-dire il y a plus de deux cents ans, il ne restait absolument plus rien de ce monument, toute recherche nouvelle semblerait superflue. Cependant l'avenir pourrait nous réserver quelque surprise.

Les auteurs ecclésiastiques ne craignent pas d'avancer que dès les premiers temps du christianisme plusieurs solitaires vinrent se fixer dans les îles. Ces rochers étaient probablement alors couverts d'arbres, comme le sont encore de nos jours les îles d'Hyères. Ruffi, dont le témoignage fait autorité, affirme, ainsi que nous le verrons plus loin, qu'au XIV[e] siècle encore, elles étaient fort bien *peuplées de bois* et de chasse.

Les solitaires des premiers temps du christianisme ne devaient pas être les seuls habitants des îles, mais rien ne nous dit s'ils fuyaient leurs demeures quand les barbares apparaissaient, ou s'ils pactisaient avec eux. Généralement, les insulaires avoisinant les côtes ont pratiqué volontiers le métier de pirates, et il n'est pas prouvé que les colons de Pomègue et de Ratoneau n'aient pas exercé, durant les invasions des Normands et des Sarrasins, la profession d'écumeurs de mer.

Dans tous les cas, il dut être mis bon ordre à tout cela, lorsque la Provence reprit tout entière la voie de la civilisation sous la conduite des Guillaume et des Pons, et les insulaires eurent leurs chapelles tout comme les habitants de l'intérieur.

Ruffi nous donne, à cet égard, des renseignements précieux.

« Les églises de ces îles, dit-il, étaient desservies dans le courant du XIIIe siècle, par un prêtre qui était obligé de se trouver aux synodes qui se tenaient toutes les années dans l'église cathédrale. Cela avait continué jusqu'aux premières années de ce siècle. Il est appelé dans ce titre : *Rector ecclesiarum de insulis et de Pomegues*. Celle qui était sous le titre de Saint Etienne était bâtie l'an 1182. Le pape Luce III la prit en sa protection et de l'Eglise romaine, avec tous les biens de l'église Majeure. C'était un

prieuré dont la collation appartenait au prévot de l'église cathédrale ; en effet, Hugues d'Arpajon, chapelain du pape et administrateur, tant au spirituel qu'au temporel, de la prévoté, conféra cette chapellenie, l'an 1353.

« Il n'y a pas longtemps que les Marseillais étaient en possession des îles d'If, de Ratoneau et de Pomègues ; car, bien que quelques particuliers en eussent obtenu don des comtes de Provence, néanmoins, comme la Ville de Marseille prétendait qu'il n'avait pu être fait à son préjudice, à cause que les îles lui avaient appartenu de tout temps, elle ne souffrit pas que ces gens-là les possédassent paisiblement.

« La reine Jeanne fut la première qui inféoda les îles de Marseille, par lettres-patentes qu'elle fit expédier, en l'an 1381, à Arnaud de Montolieu, son écuyer, qui, trois ans après, se pourvut par devant le viguier de Marseille, pour faire signifier défenses à toutes personnes d'aller chasser à ces îles avec des oiseaux, des filets, des bâtons, des chiens, des furets et d'autres animaux, sans sa permission, à peine de cent livres royales chaque fois qu'on y contreviendrait. Il fit aussi défendre sous les, mêmes peines, d'aller faire du bois dans les îles, à la réserve des pêcheurs à qui il était permis d'en prendre pour faire chauffer leur chaudron, sans toutefois en porter chez eux.

« Ce que je viens de dire et que les titres énoncent formellement, font voir que les îles étaient en ce temps-là fort bien peuplées de bois et de chasse. Cela est si vrai, que le roi René pourvut, l'an 1470, Clovis de Beaumont, son chambellan, de la charge de veneur général tant aux îles de Marseille qu'aux autres lieux maritimes, depuis le cap Couronne jusqu'à Toulon et aux îles de Sainte-Marguerite.

« Les prétentions d'Arnaud de Montolieu obvinrent à Montolieu de Montolieu, son fils, qui en fit hommage, l'an 1408, à Louis II, comte de Provence. Celui-ci, venant à mourir sans enfants, institua héritiers Alaidete et Marguerite de Montolieu, ses sœurs. Alaidete donna la portion qu'elle avait sur ces îles à Crapace de Isia, l'an 1424 ; le restant lui fut donné en la même année par Louis III, comte de Provence, pour reconnaître les services qu'il avait reçus de lui et de Jacques de Isia, son fils, dans ses armées navales, à condition de lui en prêter hommage, ce qu'il fit en l'année 1435, en la personne de la reine Isabeau, femme du roi René, dans le couvent des Frères Mineurs de Marseille.

« Quant à l'autre portion de ces îles, elle fut transportée dans la famille de Remezan par le mariage de Marguerite de Montolieu avec Jean de Remezan, lequel en fit hommage, l'an 1425, à Louis III, comte de Provence,

« Julien de Remezan, son fils, se fit accorder par René des lettres-patentes, le 27 juin 1435,par lesquelles il lui inféoda de nouveau lesdites îles qui furent réunies en la personne de Jacques de Remezan qui les posséda jusqu'à sa mort et les laissa par testament à François et Jacques de Remezan, ses petits-fils. »

En 1501, une des deux parties appartenait aux descendants de Jacques de Remezan et l'autre à Christophe Camot ; les propriétaires furent alors troublés dans leur jouissance par la Ville ; un procès s'en suivit, mais tout cela, dit Ruffi, est demeuré indécis.

L'histoire des îles, étudiées dans leur ensemble, se trouve complétée par ce qu'en dit le *Calendrier spirituel de* 1713.

« Il y a trois îles éloignées d'environ trois milles qui font une lieue ; elles sont de la paroisse de la cathédrale et n'ont qu'un même gouverneur et un aumonier entretenu qui y réside, pour faire les fonctions curiales aux trois îles.

« La première est celle d'If dont le château qui est un fort porte le nom. Il y a deux chapelles ; une au Donjon à l'honneur de la *Sainte-Vierge*, et l'autre au bas de la place sous le titre de *la Conversion de Saint-Paul*.

« La seconde île est celle de *Saint-Jean-Baptiste* dite de Pomègue ; on y voit une tour dans laquelle il y a une chapelle dédiée au même saint, où un prêtre va dire la messe tous les dimanches et fêtes.

« La troisième est celle de *Saint-Etienne*, dite Ratoneau : on y aperçoit un petit fort dans lequel il y a une chapelle sous le titre de Saint-Roch, où un prêtre va aussi dire la messe tous les jours d'obligation.

« Ces îles ne sont habitées que par des officiers et gens de guerre et lorsqu'ils veulent se marier ou baptiser leurs enfants ils doivent se rendre à la cathédrale.

« Notez que lorsqu'on parle des fonctions curiales pour la citadelle, les forts, les galères et les îles, c'est toujours à l'exclusion du baptême et des mariages ; chacun est obligé pour cela d'aller à la paroisse. »

Au point de vue de la géologie et de la botanique, les îles sont intéressantes.

M. Jules Itier, membre de l'Académie de Marseille, a constaté l'existence d'une brèche osseuse dans l'île de Ratoneau et au port du Frioul.

A Ratoneau il a observé une cavité remplie de limon rougeâtre et renfermant des restes de cerf. Il a également reconnu dans la carrière ouverte au N. O. du Frioul, au sein des roches néocomiennes un porc-épic (*Histrix major* Gerv.) et un *Lagomys*.

D'autres savants ont découvert un ours de très petite taille et un renard dans la brêche osseuse de l'île de Ratoneau.

Les botanistes qui acceptent M. Derbès pour guide, rechercheront avec succès, dans les îles, les plantes suivantes : *Senecio crassifolius, convolvulus soldanella, pancratium maritimum, silene sedoides, melitotus messanensis, daucus hispidus, sonchus glaucescens, ephedra distachia, allium acutiflorum, asphodelus microcarpus, lavatera arborea, lotus edulis, etc.*

Reprenons l'une après l'autre les îles de notre premier groupe.

Ile de Ratoneau.

L'île de Ratoneau mesure 2,700 mètres de longueur, sur une largeur variant de 100 à 600 mètres.

En en faisant le tour, on rencontre les calanques de Saint-Estève et de Ratoneau à l'Est, les calanques de Léoubes et de Banc au Nord, le cap de Croix, au Nord-Ouest, les pointes de Banc, du Soldat et Brigantin, à l'Ouest, le Hâvre de Morgeret, au Sud-Ouest.

L'île est formée de roches calcaires avec crête longitudinale et versant de chaque côté. Quelques unes des calanques de l'île, sont de véritables ports que les marins recherchent avec succès, quand ils ne peuvent atteindre le port du Frioul.

Le port de l'île de Ratoneau autrefois servait de refuge aux navires de Marseille, mais nous ne savons si c'était pour les soustraire aux dangers de la tempête ou à la cupidité des ennemis qu'il était défendu aux Marseillais d'y conduire ou d'y laisser à l'ancre leurs navires, depuis la fête de Saint-Michel jusqu'à Pâques, à moins de s'exposer au payement d'une amende dn cinq livres royales couronnées ou plus, suivant le bon plaisir du recteur ou des consuls de la Ville.

Voici le texte de l'ordonnance :

« De Navibus non tenendi in portu Ratonelli certis temporibus (Cap. XI, liber quartus statutorum Massiliæ*)*.

« Statuimus hoc præsenti capitulo quod nullus de Massilia mittat vel teneat navem de cætero a festo sancti Michaelis usque ad Pascha in portu Ratonelli qui est in insula nostra sancti Stephani et quis contra fecerit puniatur inde in L lib. reg. vel in plus arbitrio rectoris vel consulum ».

Ce règlement est beaucoup moins connu que l'histoire du *Roi de Ratoneau* que l'on trouve racontée tout au long dans toutes les chroniques marseillaises. Ce roi de quarante huit heures, qui exerça sa souveraineté absolue sur l'île, s'appelait Jean Gourin et portait le surnom de Francœur. C'était un invalide en garnison dans le fort avec une vingtaine de ses camarades, qui, pris d'un accès de folie, dans les derniers jours d'octobre 1765, s'imagina être le roi de l'île, ferma les portes du fort pendant que ses compagnons d'armes étaient allés pêcher dans les criques voisines, tira le canon sur eux, les prenant pour des ennemis, et capitula honorablement quand il eut été saisi par eux, au moment où il faisait sa ronde autour des remparts, ne demandant à conserver dans sa captivité que sa pipe et sa blague à tabac.

Ile de Pomègue et Frioul.

Cette île a une longueur de 2,500 mètres et une largeur variant de 100 à 600 mètres. Sa nature est identique à celle de Ratoneau.

Les points principaux à signaler sont : la pointe Doriou, à l'E., la pointe de Marlé et le cap Caveaux, au S., les pointes de la Luque et de Carapègue, à l'O.

On donne le nom de port à l'anse la plus remarquable par son étendue.

Il ne reste rien des bois qui s'y trouvaient jadis et n'y a que quelques veines de terre végétale dont on ne tire pas parti. Les lapins y abondent et partagent avec les chèvres les quelques plantes aromatiques qui ont survécu aux dévastations dont ces ruminants doivent être les véritables auteurs.

Il n'est pas probable que l'on songe de longtemps à reboiser ces îles, bien que la chose paraisse très-pratique, la sollicitude de l'administration se concentrant tout entière sur le port et les établissements sanitaires connus sous l'unique nom de Frionl.

C'est à la suite de l'épidémie de fièvre jaune qui ravageait Barcelone en 1821, et qui apparut sur les côtes de France, qu'on songea à créer le port du Frioul, et qu'une ordonnance royale du 5 juin 1822 autorisa la construction de la digue.

Mais bien avant cette époque on avait songé à utiliser les îles pour en faire le dépôt des marchandises suspectes. Des actes des années 1621 et 1626 disent qu'en exécution d'un édit de Louis XIII, il fut reconstruit aux îles de Marseille des *halles* pour y déposer les marchandises qui arrivaient des lieux contanimés. Mais ces halles ne furent pas suffisantes, puisqu'un procès-verbal du 26 août 1627 témoigne que l'on conçut l'idée d'en augmenter le nombre.

Le 1er juillet 1720, les intendants de la Santé délibèrent de faire retirer tous les bâtiments venant avec patente brute à la grande baie de l'île de Pomègue.

Le 23 juillet 1790 et 16 septembre 1793, le Maire et les officiers municipaux, informés que des personnes étrangères au serviee de la Santé parcourent librement l'île de Pomè-

gue *où est le port de la Quarantaine,* font défense d'aborder l'île de Pomègue et son port.

C'est l'ordonnance royale du 5 juin 1822 qui autorisa l'établissement d'une digue de 300 mèt. de longueur pour unir l'île de Pomègue à celle de Ratoneau. Les travaux adjugés le 29 mai 1822, moyennant la somme de 1,481,252 fr., furent commencés le 15 juin de la même année et terminés au mois de juin 1824. Une somme de 248,120 fr. fut employée à quelques travaux supplémentaires.

Les travaux furent exécutés sous la direction de M. Garella, ingénieur en chef du département. Une inscription gravée sur marbre, et placée au centre de la digue, rappelle ce fait. La digue reçut d'abord le nom de *Berry* et le port celui de *Dieudonné*.

Un décret du Président de la République, du 24 juillet 1850, ayant ordonné la suppression du Lazaret continental de Marseille, le Lazaret du Frioul fut ouvert le 25 novembre suivant.

A proprement parler, il existe deux ports au Frioul : l'un, celui de Pomègue, réservé pour les navires suspectés de la peste, est un port naturel présentant une surface d'environ deux hectares et demi ; l'autre, formé par les îles de Pomègue et de Ratoneau, la grande jetée de Berry à l'O. et une seconde jetée à l'E., construite dans ces derniers temps et adossée contre l'île de Ratoneau, présente une surface d'environ 16 hectares. Très abrité, ce dernier port offre des fonds compris entre 7 et 14 mètres.

Non seulement il est utilisé comme port de quarantaine, mais il sert encore de port de relâche. Il arrive même souvent que les navires qui ont complété leur chargement dans le port de Marseille, se font remorquer dans celui de Ratoneau pour pouvoir y appareiller par les vents du N.-O.

Voici du reste quelques chiffres sur le mouvement du port de Ratoneau pendant les années comprises entre 1871 et 1876.

	ANNÉES.	NAVIRES.	TONNAGE.
Total des Navires entrés	1871.	711.	256,326.
	1872.	1015.	341,808.
	1873.	1313.	416,496.
	1874.	207.	126,575.
	1875.	139.	75,593.
En quarantaine	1871.	659.	247,560
	1872.	939.	332,066.
	1873.	1299.	415,142.
	1874.	101.	125,989.
	1875.	134.	75,035.
En relâche	1871.	52.	8,766.
	1872.	76.	9,792.
	1873.	14.	1,354.
	1874.	6.	586.
	1875.	5.	558.

Le port de Ratoneau est, en outre, utilisé comme port d'embarquement de tous les rochers dont les travaux du port de Marseille nécessitent l'emploi.

Rappelons, à titre de document statistique, que la grande jetée du Frioul, qui a 300 mètres de longueur sur 38 mètres de largeur à fleur d'eau et 90 mètres de largeur à sa base, renferme plus de 250,600 mètres cubes de pierres pesant 651,588,496 kilogrammes.

Entre autres constructions constituant les locaux de l'Administration sanitaire, on peut citer l'hôpital de l'île de Ratoneau, situé à l'E. de l'île, entre les anses de Léoubes au N. et de Saint-Estève au S., qui, adjugé le 4 juillet 1823, fut construit par M. Penchaud, architecte du Département. On y remarque la chapelle qui peut être aperçue de toutes les parties de l'édifice, un belvédère, sept vastes citernes creusées dans le roc, etc.

Dans Pomègue, sur une éminence à gauche, se trouve une chapelle ouverte sur trois faces et construite de manière que tous les quarantenaires puissent, sans descendre de leur bord, entendre la Messe.

Le port du Frioul est défendu par plusieurs batteries ou fortins : le Château-d'If d'abord ; la tour de *Bramefam*, sur la crète de Pomègue, le fort de Ratoneau, qui s'élève sur le point culminant de cette île, célèbre par les exploits de Francœur, et par les batteries situées aux pointes de Sainte-Croix, au N.-E. de Banc, du Soldat et du Brigantin, à l'O. (Ratoneau), de Doriou, à l'E. (Pomègue) etc.

Le Frioul est indiqué aux navigateurs par deux phares ou fanaux, dont voici la description technique :

Fanal du port de Frioul, sur l'extrémité des murs d'abri du môle neuf, à droite de l'entrée du port, feu fixe et rouge de 4ᵉ ordre, élévation au-dessus du commencement du mur d'abri, 6 mèt. 40 c., au-dessus des hautes mers 10 mèt. 50. Portée, 5 milles. Ce feu n'éclaire que le côté de l'Est, dans un espace angulaire de 113° 40"; compris entre l'île de Ratoneau et l'île de Pomègue. Lat. 43° 16' 42", long. 2° 58' 28".

Fanal du Château-d'If, sur la pointe orientale de l'île, feu fixe de 4ᵉ ordre, élévation au-dessus du sol 9 mètres ; au-dessus des hautes mers, 21 mètres. Lat. 34° 10' 48", long. 2° 59' 27".

Un sémaphore est placé à l'extrémité occidentale de l'île de Pomègue.

Histoire des Lazarets.

Les lazarets sont régis par le règlement spécial sur la police sanitaire du 22 février

1876 qui, basé sur la loi du 3 mars 1822, et abrogeant les règlements antérieurs, est devenu la règle uniforme du service sanitaire.

Quant aux anciens *lazarets* de Marseille, rappelons en peu de mots qu'on appela successivement *léproseries* ou *infirmeries*, les établissements où les personnes* atteintes de maladies contagieuses étaient enfermées et soignées.

Le plus ancien de ces établissements dont Augustin Fabre ait pu trouver trace dans les archives, consistait en une maison située à l'endroit occupé aujourd'hui par l'angle des rues Radeau et Lancerie. Mais il semblerait, au dire du même auteur, que c'était en cas de suspicion seulement de peste ou d'autres maladies éminemment contagieuses que ces lazarets volants étaient constitués.

En 1526, ajoute-t-il, les Consuls de Marseille placèrent les pestiférés dans plusieurs bastides de la banlieue, moyennant une indemnité donnée aux propriétaires. Quelques années après, la Ville possédait un lazaret situé devant le couvent de la Trinité, qui fut destiné beaucoup plus tard à l'abattoir public, près la porte de l'Ourse. Cette infirmerie fut réparée en 1543.

Le lazaret de l'Ourse étant devenu insuffisant, le Conseil Municipal, sur l'initiative du Consul d'Albertas, acheta, au commencement de 1558, des terrains au quartier de Saint-Lambert, et y fit construire un *hospital de peste*, dont les salles d'abord au nombre de vingt, furent, dix ans après, portées au chiffre de trente-sept.

Cet établissement fut encore augmenté en 1631, bien que dans l'intervalle, ainsi que nous l'avons dit dans un des paragraphes précédents,, on se fut servi des îles pour les quarantaines des navires contaminés.

En 1662, le gouverneur de la citadelle Saint-Nicolas, nommé de Beringhen, ayant démontré que l'établissement militaire souffrait du voisinage des Infirmeries, la Ville dût se résigner à vendre au roi son lazaret. La vente fut consentie, le 24 février 1663, pour le prix de 62,000 livres.

De Saint-Lambert, les Infirmeries furent transportées près de la chapelle de Saint-Martin, à Arenc, et d'agrandissements en agrandissements opérés en 1688, 1713, 1724, il arriva à occuper la colline tout entière que les grands travaux de ces dernières années ont si considérablement entamée.

L'ordonnance royale du 18 avril 1847 modifia profondément le régime des quarantaines, et le décret du président de la République du 10 août 1849 compléta ce changement.

La population marseillaise vit de mauvais œil ces modifications, et fit une opposition sérieuse au nouvel ordre de choses. On n'a pas oublié le dévouement que montrèrent les Intendants de la santé, en 1850. Mis en demeure d'admettre en libre pratique les provenances de Malte, où régnait le choléra, ils refusèrent courageusement d'obéir et restèrent à leur poste. On sait aussi que pour ce fait ils furent révoqués de leurs fonctions.

Nous avons vu (Edifices civils, page 331) en quoi consiste la *Consigne*. Complétons ce qui est relatif aux formalités et aux règlements sanitaires par quelques lignes.

Les bâtiments partis du Levant et de la Barbarie doivent aborder au port du Frioul avant d'entrer à Marseille. S'ils sont en patente brute, s'ils ont vu mourir des passagers ou s'ils ont eu à soigner des malades, le capitaine de l'île leur signifie l'ordre, à l'aide d'un porte-voix, de mouiller au loin.

Les marchandises susceptibles de contagion sont débarquées au Lazaret.

Quant aux passagers qui ont fait route avec ces marchandises, le capitaine du Lazaret les place dans les divers enclos, suivant la nature de leur patente, et indique en même temps les dispositions à prendre à leur égard

Aucun navire du reste ne peut se dispenser d'aller *raisonner* à la Consigne. C'est là que les capitaines font les serments et les déclarations que la loi exige, et qu'ils répondent aux questions des agents sanitaires.

En quittant la Consigne, les capitaines savent si leurs navires sont admis en libre pratique ou s'ils sont soumis à une quarantaine d'observation.

Le Lazaret ayant été transporté au Frioul, et ouvert le 25 novembre 1850, l'ancien local devint libre et fut abandonné.

C'est seulement dans les derniers mois de l'année 1875 qu'une solution est intervenue entre l'Etat et la Ville, au sujet de la revendication qui était faite par l'un et par l'autre de la plus grande partie de cet emplacement et du règlement des dépenses qui avaient été faites pour le déblaiement de terrains, la création de rues, etc.

Cette importante affaire qui avait été étudiée avec un soin tout particulier par les deux délégués de la Ville, MM. A. De Jessé-Charleval et Fernand Rouvière a été ainsi réglée :

1° Renonciation de la part de l'Etat, à la réclamation du prix des excédants de terrain annexés aux rues et places ;

2° Abandon par l'Etat de toute prétention sur la place triangulaire sise au Sud de l'esplanade de la Cathédrale qui demeure la propriété de la Ville ;

3° Renonciation par la Ville à sa demande de paiement des remblais supplémentaires ;

4° Renonciation par la Ville à réclamer le

prix des murs de soutènement de l'esplanade de la Cathédrale, en considération de l'abandon consacré par l'Etat du sol des magasins établis sous cette esplanade qui restent la propriété de la Ville ;

5° Renonciation par la Ville à toute réclamation pour les dépenses occasionnées par les raccordements effectués en dehors du périmètre de l'opération, qui sont considérés comme charges municipales, les hors lignes qui résultent de ces raccordements demeurant, par voie de conséquence, la propriété de la Ville ;

6° Paiement par l'Etat à la Ville de la somme de 2,500,000 francs par annuités de 500,000 fr. à partir du 1er janvier 1876 et sans intérêts.

Château-d'If.

L'île d'If que Raymond de Soliers appelait *Did*, a, dans sa plus grande dimension, 290 mètres de long et 168 mètres de large ; son pourtour est de 850 mètres environ. C'est un rocher dans toute la force du terme.

Relativement à Marseille, elle est placée en avant des îles de Pomègue et de Ratoneau.

« En 1529, lit-on dans une brochure publiée en 1868, sous le titre de *Excursion au Château-d'If par P. Etienne*, François Ier fit construire le Château-d'If destiné à servir, non seulement d'avant-poste de Marseille, mais encore de lieu de détention. Le roi voulut lui-même poser la première pierre du nouvel édifice ; il plaça sous cette pierre une fiole remplie d'huile, un flacon de vin, une boîte en métal hermétiquememt fermée contenant du blé et une plaque commémorative de la fondation. Ce qu'on appelait le Château-d'If et qui n'était qu'un simple bâtiment à l'usage de ceux qui avaient obtenu le droit de chasse dans l'île, fut alors démoli Le premier commandant de ce fort fut un capitaine nommé Louis de Fournillon. »

Après lui furent nommés Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan (1539) ; puis, François et Claude de Simiane; ensuite (1573), Nicolas de Bausset de Roquefort. C'est pendant l'administration de ce dernier (1596 et 1597) que furent construites les fortifications qui environnent les rochers et ceignent tout le contour de l'île. Ces travaux furent exécutés avec la protection du grand duc de Toscane, sous laquelle Nicolas de Bausset avait placé l'île, afin de la préserver de l'occupation espagnole. Mais ce qui s'est vu tant de fois se passa à cette occasion. Les Toscans qui n'étaient que protecteurs dans le principe, s'étant rendus maîtres absolus de la place, les Marseillais tentèrent d'élever un fort dans l'île de Ratoneau pour battre le Château-d'If. Don Juan de Médicis, frère naturel du grand duc, survint avec un renfort de galères et de galiotes, empêcha les Marseillais d'achever les fortifications de Ratoneau et fit travailler à un nouveau fort dans l'île de Pomègue.

Enfin, le duc de Guise, gouverneur de Provence, parvint à battre l'ennemi et fit jeter dans le fort de Ratoneau 200 soldats et le garnit de munitions de guerre et de bouche. En 1598, il y eut cessation d'armes, et il fut conclu à Florence un traité par lequel les îles du Château-d'If, de Ratoneau et de Pomègue furent restituées à la France qui en fit achever les fortifications.

Après Nicolas de Bausset, le Château-d'If, fut gouverné de père en fils, par les Fortia, qui en prirent le commandement, le premier, en 1598, le second, en 1614, et le troisième, en 1660, probablement à la suite de la visite que fit le roi au château, le 6 mars 1660.

Ce même Paul de Fortia de Pilles, viguier de Marseille, mourut en fonctions, le 13 juin 1682. « On lui fit de belles funérailles à la Cathédrale où son oraison funèbre fut prononcée par le Père Pièche, prêtre de l'Oratoire. On porta ensuite son corps dans les principales rues de la ville, puis on le transporta dans la galère d'Alphonse de Fortia marquis de Forville, fils du défunt, et ses proches parents l'accompagnèrent jusqu'au Château-d'If où il fut inhumé avec cérémonie. »

Il serait peut-être intéressant de compléter la suite des gouverneurs du Château-d'If; mais les recherches, outre qu'elles ne seraient pas faciles, feraient ressortir des lacunes considérables. Contentons-nous d'énumérer les droits du Château-d'If au titre de prison.

Le terme de prison d'Etat est généralement employé, mais devrait-on s'en servir lorsque l'on voit quel abus ont pu faire de leur pouvoir des personnages importants ? Que penser en présence de ceci ?

« Trente prisonniers gémissaient au Château-d'If en l'année 1775, dit Augustin Fabre. Trois avaient pour crime unique d'être mariés à de jolies femmes entretenues par des hommes riches et puissants »

« Six prisonniers, a écrit Mirabeau incarcéré lui-même, m'ont paru d'assez mauvais sujets, l'un desquels, plutôt fou que pervers, était détenu par un proche parent qui vivait publiquement avec la fille du prisonnier. Tous les autres, excepté un malheureux vieillard, ancien armateur, dont la fille hautement *protégée* par l'Intendant ou les siens, étaient jeunes, simples et sans expérience. Beaucoup avaient de l'esprit naturel et du talent »

« Dans une de ces îles, dit enfin Achard il y a une petite citadelle, gardée par des in

valides, dans laquelle on renferme de *mauvais garnements*. »

Or, voici les noms et qualités de quelques-uns de ces garnements, qui ne sauraient être mis sur la même ligne, ni classés de la même façon.

Alberto del Campo, sorte d'illuminé, qui après s'être échappé des prisons d'Italie, deux fois condamné à mort, vint se réfugier à Aix, prit l'habit de moine et se fit considérer comme un saint, en affectant de grands dehors religieux. Dans le fait, ce n'était qu'un misérable qui empoisonnait les gens dont il avait prophétisé la mort. (Enfermé au Château-d'If le 4 décembre 1588 ; brûlé à Aix le 23 du même mois).

Bernardot, négociant marseillais, *inculpé* d'avoir tenu des propos contre le cardinal de Richelieu, mort volontairement de faim.

Le prince Casimir, frère de Ladislas VII, roi de Pologne, écroué pendant quelque temps pour avoir servi en Espagne (1638).

Les deux frères Serres, qui avaient donné asile à Glandevès-Niozelle (1660).

L'*Homme au masque de fer*, en attendant son transfert aux îles Sainte-Marguerite (1686).

Gabriel-Honoré comte de Mirabeau, le fougueux orateur, aussi célèbre par ses débordements de jeunesse que par son éloquence. Enfermé sur la demande de son père, Riqueti de Mirabeau, lequel écrivit des traités d'économie politique et ne sut pas élever son fils (23 août 1774).

L'abbé Perretti, détenu pour inconduite, libéré dans les premiers jours de la Révolution et finalement fusillé, étant officier, pour avoir passé dans le camp des Chouans.

Paul et Louis Martel, assassins de grands chemins, exécutés ensuite à Aix. (Période révolutionnaire).

Louis-Philippe d'Orléans, connu sous le nom d'*Egalité*, père du roi Louis-Philippe Ier, exécuté à Paris (7 avril 1793).

Lajolais, complice de Cadoudal et de Pichegru, dans la tentative d'assassinat du premier cousul, mort dans le château en 1808 (août 1804).

Le chevalier d'Hozier, ancien page de Louis XVI, autre complice de Cadoudal, libéré le 15 avril 1814 (décembre 1804).

Fayet et neuf de ses compagnons, voleurs de grands chemins.

Le chevalier de Ballestros, premier chambellan de Charles IV, roi d'Espagne, et Lahoru, consul d'Espagne à Bayonne (août 1810).

L'abbé Desmazures, prédicateur fameux, accusé d'entretenir des relations avec l'Angleterre et d'avoir attaqué le gouvernement impérial en chaire (11 mars 1814).

Boissin, assasin du général Lagarde (du 29 juillet au 9 septembre 1816).

Le Château-d'If a eu le triste privilége de servir de dépôt provisoire aux vrais prisonniers d'Etat, soit aux émeutiers ou gens considérés comme tels, en 1793 et pendant plusieurs autres années de la période révolutionnaire ; en 1848, après les funestes journées de juin ; en 1851, à la suite du coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, en 1871, après les affaires d'avril.

Quant à Edmond Dantès et à son compagnon, l'abbé Faria, dont il est si longuement question dans le roman intitulé : *Le comte de Monte-Christo*, par Alexandre Dumas, pardonnons au célèbre romancier de les avoir enfermés si longtemps dans le Château-d'If, en raison de l'intérêt puissant qu'offre ce livre, dont les chapitres consacrés à Marseille sont empreints d'une couleur locale délicieuse.

Le plus grand nombre des touristes qui font le voyage des îles s'arrêtant au Château-d'If, nous croyons devoir en donner une description un peu plus détaillée.

Les bateaux abordent généralement en face de la porte du chemin couvert qui est pratiqué dans le roc et qui en suit toutes les sinuosités. On monte dans l'intérieur du fort par ce chemin en zig-zag formé de talus et de quelques séries de marches, et l'on parvient dans l'enceinte supérieure où se trouvent divers bâtiments affectés au logement de la garnison, du commandant et des services de l'artillerie et du génie, une cantine, un parc d'artillerie, une poudrière, etc.

La construction la plus remarquable et la plus intéressante du fort, sur la côte O. de l'île, est celle à qui l'on donne le nom de Donjon, et sur la porte de laquelle on voit le millésime de 1592. L'aspect intérieur en est triste, comme celui de toutes les prisons. Considérée dans son ensemble, la forme est carrée, mais à chaque angle est une tourelle ronde engagée et de dimensions semblables, sauf celle qui regarde Ratoneau dont l'élévation et la circonférence sont plus considérables. Au centre du donjon se trouve un préau relativement large, laissant arriver un peu d'air et de jour aux dix-sept prisons ou cachots qui l'entourent. Cinq de ces cellules sont situées au rez-de-chaussée. Les autres sont au premier étage et leur entrée donne sur une galerie en assez pauvre état.

Trois citernes, dont la principale occupe le centre du préau du donjon, alimentent la population du Château-d'If, qui, dans les temps ordinaires, se compose d'une quinzaine d'hommes appartenant en majorité au corps de l'infanterie, mais, qui en d'autres moments, n'est que trop nombreuse.

C'est ainsi que du 11 décembre 1851 au 23 avril 1852, à la suite du coup d Etat, on y vit séjourner jusqu'à trois cent quatre per-

sonnes, parmi lesquelles se trouvaient des médecins, des avocats, des hommes de lettres, des libraires, etc.

Habituellement, la permission de visiter le Château-d'If est facilement accordée ; on n'a qu'à se présenter pour l'obtenir du commandant ou du portier-consigne ou, à leur défaut, du concierge. Ce dernier remplit volontiers l'office de cicerone.

Le fanal du château d'If est situé sur la pointe orientale de l'île, c'est un feu fixe de 4° ordre avec une élévation au-dessus du sol, 9 mètres ; au-dessus des hautes mers, 21 mètres. — Lat. 34° 10' 48". long 2°59' 27".

Iles d'Endoume ou des Pendus et les Ilettes.

Au Sud du Cap d'Endoume, émergent à peine de la mer les deux îles dites d'*Endoume* ou des *Pendus*, dont l'une est convertie aujourd'hui en fortin. La tradition a conservé le souvenir du fait qui valut à ces deux rochers le nom sinistre de Pendus.

L'histoire dit: Alphonse, roi d'Aragon, passant avec sa flotte à la hauteur de Marseille, qui se trouvait à peu près sans défense, la surprit dans la nuit du 20 au 21 novembre 1423 et la livra à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. « Tout fut mis à feu et à sang. Les hôpitaux eux-mêmes ne furent pas épargnés. »

La tradition ajoute : « Le vainqueur fit planter douze gibets dans les îles d'Endoume et à ces gibets il fit accrocher douze des principaux habitants qui avaient tenté de résister. »

Nous avons déjà eu l'occasion de dire (Voir *Histoire*, page 186) qu'il y a lieu de révoquer en doute ce dernier acte d'atrocité de la part d'un prince qui, bien qu'ennemi personnel des comtes de Provence, était doué des plus grandes qualités.

Au N. du cap de Malmousque, se montrent les *Ilettes*, rochers plats assez rapprochés de l'anse dite *Vallon des Auffes*, et où se donnent rendez-vous les pêcheurs à la ligne.

Les autres îlots appartenant au premier groupe sont: *Tiboulen*, rocher inhabitable, à l'O. de Ratoneau ;

Le *Canoubier*, à 600 mètres environ de la côte d'Endoume, et sur lequel est bâtie une balise ou tourelle en pierres de taille, d'une élévation de 16 mètres, peintes par bandes horizontales, alternativement rouges et noires ;

Le *Sourdava*, qui l'avoisine au S., autrefois récif dangereux, aujourd'hui surmonté d'une balise, but des nageurs expérimentés des bains des Catalans et du Petit-Pavillon.

A consulter : *Des Prisons d'Etat dans le Midi; Histoire du Château-d'If*, etc., par Lardier (1841).

Une excursion au Château-d'If, par P. Etienne (1868).

§ 2. — *Second groupe d'îles.*

Le second groupe des îles de Marseille qui, à l'époque antéhistorique, a dû être relié à la montagne de Marseilleveire, comprend les îles de *Maïre*, de *Caleseragne*, de *Plane* et de *Riou* et les rochers de *Peirot*, de *Jarre*, du grand et petit *Conclu* et des *Impériaux*, enfin *Planier* au large.

Maïre, Riou et Planier méritent seules une description détaillée ; quant aux autres, il n'y a rien à dire que ceci :

Peirot, que toutes les cartes s'obstinent à nommer *Tiboulen*, a été rendu célèbre par le roman de *Monte-Christo*. N'est-ce pas là que le fameux Dantès prit pied après sa fuite du Château-d'If et sa périlleuse course à la nage ?

C'est devant *Jarre*, nommée aussi Jaïre, Jaro et Jarros, que l'on a relégué quelquefois les navires qui avaient la peste à bord.

A *Plane*, les botanistes peuvent sûrement aller cueillir le *convolvulus soldanella*.

A *Caleseragne* il y a, dit l'historien de l'île de Riou, une grotte dite des morts et une légende dont tout le monde parle et que personne ne sait.

Quant aux *Conclus* et aux *Impériaux* nul ne s'aventure à y débarquer.

Ile de Maïre.

L'île de *Maïre* n'est séparée du cap Croisette, point extrême de la chaîne de la Gardiole, connue par les sommets de la Gineste, de la Tête-de-Puget et de *Marseilleveire*, que par ce qu'on appelait naguère une portée de fusil. Son point culminant a 135 mèt d'altitude, sa largeur est de 1,100 m. et sa longueur de 550 m. Sa forme est triangulaire.

Au point de vue pittoresque, Maïre est admirablement placée pour encadrer la plage de Montredon, et ce premier contrefort de roches dénudées qui dominent la plaine de Mazargues revêt parfois des nuances qui font le bonheur des artistes. De près, ce n'est qu'un îlot sec et aride autour duquel les vents se livrent souvent de furieuses batailles, si bien que les navires évitent de s'en approcher de trop près.

Les botanistes seuls ont le courage de le parcourir dans tous les sens, car ils y trouvent, au dire de M. Derbès, les plantes suivantes : *Reseda suffruticulosa, scolopendrium hemionitis. centaurea intybacea, antirrhinum latifolium, pancratium maritimum*, etc.

Le nom de Maïre a déjà intrigué plus d'un savant et fera probablement encore le sup-

plice de plus d'un archéologue à venir. Que signifie ce mot?

Les mots de *Madre* et de *Maire*, selon Ruffi, n'ont qu'une même signification; le premier étant italien et l'autre provençal. Ce serait donc *Mère*.

Maïre, ont écrit plusieurs autres auteurs, dérive d'*Immadras positio*, car c'était un lieu de relâche des bateaux-poste qu'entretenaient les Romains. Son nom figure ainsi dans l'itinéraire d'Antonin :

A portu Œmines Immadras aut Immatras positio (MP. XII.
Ab Immadris Massiliam Græcorem portus MP. XII.

Or, pour savoir au juste où se trouvait la position d'*Immadras*, il faudrait connaître exactement celle d'*Œmines*, point principalement en litige.

Les auteurs de la *Statistique* disent bien que vis-à-vis la calanque de Calelongue on trouve encore quelques ruines et des fragments de briques romaines, mais ces débris seraient insuffisants pour justifier l'existence d'une *position*, et à plus forte raison d'un port.

Nous avons déjà nettement formulé notre opinion à ce sujet (voir *Histoire*, pages 145 et 146) et nous devons répéter que, à notre avis, la station romaine d'*Immadras positio* était dans l'anse actuelle des Goudes. Le radical d'*Immadras*, *in*, dans, semblerait indiquer que cette station était *dans* Maïre, soit à l'abri de l'île et non à l'île elle-même.

Il ne faut pas oublier surtout que Maïre n'offre aucun refuge aux navires, même de petites dimensions, et que selon toute probabilité, du temps des Romains, l'île avait une forme identique à celle qu'elle a de nos jours, les érosions de la côte, vu la nature de sa composition, n'ayant pu se produire depuis cette époque.

M. Mortreuil, dans son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, s'est abstenu de rechercher le mot de cette énigme ; il indique seulement que dans le courant du XIII[e] siècle l'île était désignée officiellement sous le nom de *Insula de Maires de civitate et episcopatu Massilie*.

Nous aurions voulu voir ce savant, dont on déplore la mort récente, garder la même réserve relativement à un petit îlot que les cartes de Provence, dit-il, marquent sous le nom d'île de la Madrague, îlot qui se trouve situé en face du cap de Port-Miou. Ce nom formé de *Mandra* (Μανδρα) et de *aqua* (eau), désigne l'enceinte en filets dont on se sert pour la pêche au thon, dont les diverses parties sont encore désignées aujourd'hui par des mots d'origine grecque : *Immadras*, *Immatras*, *In matras*.

En partageant ainsi l'opinion des auteurs de la *Statistique*, M. Mortreuil se laisse aller à la dérive jusqu'à Maïre, l'*Immadras* des collaborateurs du comte de Villeneuve, qui pensent que ce nom paraît être l'abréviation d'*Insula Mandra*, île de la Madrague, ainsi nommée par les anciens Marseillais du mot **Μανδρα**, enclos, pour renfermer les animaux.

Nous ne clôturerons cette étude qu'après avoir rappelé que la Madrague la plus ancienne de Marseille paraît être celle que les pêcheurs de cette ville avaient établie devant *Morgil* ou Morgiou. Celle de l'Estaque ne date que de 1622. Toutes les autres qui ont été établies, supprimées ou rétablies de nouveau à diverses époques près de Cassis, de La Ciotat, etc., ne sont pas antérieures à l'année 1634.

L'île de Maïre, d'après la tradition, était jadis couverte de bois. Les personnes qui pensent que nos ancêtres étaient trop sensés pour commettre la moindre sottise, regretteront, sans doute, avec nous, que sur ce point, comme sur tant d'autres, ils aient laissé commettre aux chèvres des dévastations que nous déplorons aujourd'hui si amèrement.

Ile de Riou.

L'île de Riou a 2,500 mèt. de longueur et 750 mèt. de largeur.

Elle est à trois kilomètres de la côte, où, sur un parcours de moins de 13 kilomètres, on trouve les calanques de *Calelongue*, de la *Mounine*, des *Cairons*, du *Podestat*, de *Courtiou*, de *Sormiou*, de *Giparel*, de *Morgiou*, du *Segeton*, de l'*Oulle*, de *Vau*, de *Port-Pin* et de *Port-Miou*. De toutes ces anses, celles de *Morgiou* et de *Sormiou* sont seules à signaler, et nous nous en occuperons dans le prochain volume (*Banlieue de Marseille*).

Quant à Port-Miou, nous ne pourrons que que renvoyer le lecteur à notre *Statistique de la commune de Cassis* (1856).

De tout temps les Marseillais ont été possesseurs de l'île de Riou, et durant des siècles, elle a fait partie du quartier de Mazargues.

Les auteurs de la *Statistique* ont cru retrouver une désinence grecque dans le mot de *Riou* aussi bien que dans les finales de certains autres noms cités plus haut. Nous craignons qu'ici, comme sur bien d'autres points, l'amour de l'antiquité les ait amenés trop loin. En ce qui concerne Riou, il suffit de savoir que les anciens titres l'appellent plus souvent *Mons* ou *Insula* de *Riva*, *Riau*, *Rieu* qui *Riou*.

Quant à l'étymologie de ces noms, nous ne sommes pas en mesure de la fournir, nous contentant de remarquer qu'elle semblerait rappeler le mot de *rive*, rivage. Il nous est plus facile de donner, après M. Bouillon-Landais, la description exacte de l'île.

« Riou, dit cet auteur, s'étend à peu près de l'E. à l'O., parallèlement à la terre ferme, sur une longueur de 2,200 mèt. ; sa plus grande largeur n'excède pas 750 m. Elle est presque inabordable du côté de la haute mer, car cette partie est un véritable chaos, un labyrinthe inextricable de roches verticales, de blocs tombés, de crevasses, de ravins, de précipices qui lui ont mérité le nom de *mauvais pays.* »

Du côté opposé, c'est-à-dire du côté du Nord, l'île est parfaitement abordable sur plusieurs points. Il y a entre autres une petite anse à fond de sable, appelé *Menesteirol*, en face d'un vallon qui s'élève vers le centre de l'île jusqu'à un énorme rocher de forme conique.

Toute l'île est d'une aridité qu'on s'explique fort bien quand on sait que pendant de longs siècles on a brûlé presque constamment sur les vigies dont nous parlerons tout à l'heure, les bois recueillis dans l'île même et qu'en même temps elle était peuplée par des troupeaux de chèvres qu'on y lâchait pendant des saisons entières et qui s'y rendaient tout à fait sauvages.

Mais la dévastation date de loin, et des actes qu'il n'est pas mal aisé de retrouver dans les archives, prouvent qu'au commencsment du XVII° siècle, le fermier des herbages de cette île n'en retirait pas grand profit. Cependant le fait même d'une consommation considérable de bois et de broussailles, bien antérieurement à cette époque, prouve que l'île était boisée et qu'elle le redeviendrait encore si on voulait favoriser les tendances de la nature. Le figuier sauvage, la clématite, la scille s'y rencontrent fréquemment, ainsi qu'une multitude d'autres plantes qui feraient la joie d'un botaniste et qui démontrent que ce sol, si aride au premier coup d'œil, n'a pas perdu sa fécondité.

Au point de vue de l'ornithologie, Riou a eu sa spécialité : celle des faucons. Le genre de cette famille d'oiseaux de proie diurnes est le faucon *ordinaire*, nommé aussi *pèlerin, passager*, chez lequel la femelle, proprement appelée *faucon*, beaucoup plus grosse que le mâle dit *tiercelet*, est réputé pour la puissance de son vol, la force de son bec crochu, la vigueur de ses ongles, son audace et son courage.

Vivant par couples solitaires, les faucons placent leurs nids dans les fentes des rochers escarpés sur lesquels ils se plaisent à habiter. Riou serait donc fait, sous tous les rapports, pour les séduire.

Dans son intéressante notice sur l'*Ile de Riou*, feu M. Bouillon-Landais fait l'histoire presque complète de cet oiseau chasseur. On comprendra sans peine que nous ne le suivions pas dans cette voie, mais notre devoir est de compléter ou même de rectifier certains passages de son étude.

Ainsi, devons-nous dire que si la Ville de Marseille était seule maîtresse de l'île de Riou et dépensait à l'occasion certaines sommes pour dénicher et élever les faucons qu'elle offrait à de grands personnages, d'autres communes savaient s'attirer les bonnes grâces des hauts dignitaires dont elles avaient besoin, en leur faisant présenter des cadeaux analogues. A l'appui, nous citerons deux pièces extraites des archives de Cassis, que nous avons déjà mentionnées dans notre *Statistique* de cette commune :

« 10 juin 1657. — La commune achète au sieur Honoré Bérard, au prix de 40 livres l'un, trois faucons dressés dont elle fait don au gouverneur de la province. »

« 13 mai 1663. — Le même personnage ayant sollicité un nouveau cadeau du même genre, la commune achète deux faucons *formats* au prix de 36 livres l'un. »

Comme on le voit, le prix moyen de trois livres par faucon, dont parle M. Bouillon-Landais, à peu près à la même époque, se trouve bien dépassé.

Cet auteur cite divers ouvrages traitant de la fauconnerie, mais il ne dit pas que les seuls livres relatifs à la fauconnerie ont été écrits par des provençaux dont l'un fut Charles d'Arcussia. Les deux éditions qu'eût son livre sont de 1598 et de 1644.

Quant au traité de Jacques de Léon, bien qu'il ait été écrit ou tout simplement copié en 1512, il n'a été imprimé qu'en l'année 1643.

A ces détails, purement bibliographiques, il faut en ajouter un historique : c'est que le fief de Mazargues, dans lequel était comprise l'île de Riou, était chargé envers la recette du domaine du Roi, d'un *faucon avec son chaperon et deux sonnettes d'argent* et d'un homme armé, à cheval.

De nos jours, le faucon n'est guère plus considéré que l'épervier, et à Riou même on n'en voit plus que de rares individus, attendu qu'ils sont obligés d'aller quêter leur vie sur le continent.

L'île de Riou n'est fréquentée que par les pêcheurs de profession qui vont y chercher un refuge en cas de mauvais temps, ou par les pêcheurs-amateurs qu'y conduisent, le dimanche, de petits bateaux à vapeur ou des chaloupes à voile. Aux premiers, il n'y a rien à apprendre, aux seconds, on peut donner quelques indications dont ils sauront tirer profit dans leurs excursions à l'intérieur de l'île.

Riou a trois points culminants ; le plus élevé, qui occupe le milieu, a 166 m. d'altitude, d'après la *Statistique du département*

et 192 mètres d'après la carte de l'Etat-major. C'est sur ce point, qui présente un plateau arrondi d'environ 6 m., que les Marseillais avaient établi une vigie dont les feux ou les signaux correspondaient avec ceux de la côte, et dont la construction ne différait pas beaucoup des œuvres du même genre. C'était une tour sans porte dans laquelle les gardiens montaient au moyen d'une échelle qu'ils retiraient ensuite derrière eux, et en passant par une fenêtre qui, généralement, était l'unique ouverture.

Les ruines de la vigie de Riou, dont chaque orage emporte une pierre, consistent en un mur circulaire d'un mètre environ d'épaisseur solidement construit formant une tour de 4 mètres de diamètre. A l'intérieur et au Nord de cette tour, il y a une citerne creusée dans le roc et voûtée en pierres. A la partie méridionale et dans l'épaisseur du mur, on remarque un enfoncement qui paraît avoir été une cheminée, et tout à côté une petite fenêtre cintrée en briques de 60 centimètres dans toutes ses dimensions.

A quelques mètres à l'Est de cette tour, et en contrebas, on voit les ruines d'une cabane qui avait 3 m. environ de largeur sur autant de profondeur.

Il est difficile de dire à quelle date ces deux constructions furent élevées. Des actes en font mention en 1386, mais il est à croire qu'elles sont antérieures à cette époque. Le moment où elles furent abandonnées est plus précis; c'est en 1695 que les gardiens et les guetteurs cessèrent d'y exercer leurs fonctions.

Une autre construction, aussi ancienne que la vigie, fut établie évidemment dans l'intérêt des navires ou des bateaux qui viennent se réfugier dans l'anse du *Menesteirol*. C'est une citerne carrée en maçonnerie de 2 mètres de tout sens qui se remplit d'eau pluviale au moyen d'une rigole étroite qui circonscrit la face antérieure du rocher conique qui domine à la fois le vallon et l'anse de *Ménesteirol*.

Ce dernier point est aujourd'hui le seul endroit habité et habitable de l'île. On y a construit une maison pour servir de refuge aux quelques ouvriers que l'on emploie pour l'extraction d'un sable destiné au pavage des rues de Marseille.

C'est là tout ce qu'on retire de Riou. Ses parages ne sont plus fréquentés que par les pêcheurs de Cassis. Jadis ils étaient frayés par les bateaux sardes ou catalans corailleurs qui souvent y faisaient de belles récoltes de ce magnifique polypier si vanté par Pline : *Laudatissimum corallium circa Stœcades insulas.*

A consulter : L'*Ile de Riou*, par Bouillon-Landais (1859).

Ile de Planier.

L'île de Planier, dont le nom s'est écrit *Planissa* (1319) et *Planiès* (1529), est située à 8 milles au S.-O. de l'entrée du port de Marseille. Elle est composée d'un amas d'écueils et de récifs dont les parties les plus saillantes s'élèvent à peine de un à deux mètres au-dessus des basses eaux.

Sa forme générale est à peu près triangulaire, la base étant au S. et la pointe au N. Sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., est de 250 m. ; sa plus grande largeur, du S. au N., est de 120 m.

De tout temps Planier a dû être redoutée des navigateurs venant à Marseille, car elle est justement placée sur la ligne de navigation suivie par tous les navires arrivant de l'Algérie, de l'Italie, de l'Orient, c'est-à-dire sur la grande passe que fréquentent la majeure partie des bâtiments.

Sur cet écueil viendraient fatalement se heurter et se briser les navires, s'il n'était indiqué par un grand jet de lumière, et c'est ce qui permet de supposer qu'un phare y a été établi par les Marseillais dès qu'ils ont pu en tirer quelque profit. Nous ne saurions pourtant appuyer notre dire sur un document authentique portant une date vraiment reculée. Le plus ancien que nous connaissions est de 1319.

Cette pièce, qui est une ordonnance rendue au nom du roi de Jérusalem et de Sicile, et de son viguier, prescrit à tout patron de barque qui se rendra à Planier d'y transporter cent pierres qui serviront pour la défense de la tour.

« Et que cascun patron de barcha que andara en Planissa devan portar 100 peiras et aquellas aqui laissar per la defension de la torre. »

Ces trois lignes nous apprennent trois choses : que l'île se nommait *Planissa*, que le mot de Planier explique parfaitement ; qu'il y existait une tour ; enfin que cette tour devait être armée, puisqu'elle pouvait être défendue assez facilement avec des pierres. Le peu d'étendue de l'île et la danger qu'il y avait et qu'il y a de s'en approcher encore aujourd'hui, l'expliquent suffisamment.

Le second acte où il soit fait mention de Planier, est de l'année 1529 : il y est dit que la Communauté fait réparer la tour de *Planiès*, mais nous ignorons si c'était encore, comme en 1319, une fortification, ou si l'on y entretenait déjà des feux ou une vigie.

De nos jours on y voit un phare de premier ordre, d'une élévation de 40 mètres et d'une portée de 28 milles, situé à peu de distance de l'ancien phare qui se trouve à la pointe E. de l'île, près d'une petite calanque, seul point abordable.

Le vieux phare, abandonné depuis longtemps, mais entretenu en bon état de conservation, consiste en une tour circulaire de 8 mèt. et demi de diamètre, solidement bâtie en pierres, dont les murs ont 1 mètre d'épaisseur et 23 m. de hauteur, jusqu'à la flèche de la lanterne vitrée. On arrive à la tour par un perron ou escalier extérieur de dix-huit marches qui conduit à la porte d'entrée dont l'exposition est en plein midi. A proximité, on voit une maisonnette qui était autrefois le logement des gardiens.

Le nouveau phare est placé presque au centre de l'île, à l'extrémité d'une terrasse que protége une muraille solide à hauteur d'appui contre les coups de mer, et à laquelle conduisent cinq chemins étroits, mais nivelés et pavés, sans lesquels elle serait presque inabordable. La base de la tour du phare, dont le diamètre est de 4 m. 50 cent., est formée par un carré d'épaisse maçonnerie, d'une hauteur d'environ 10 m., dans lequel on a ménagé les magasins et les chambres des gardiens. Un premier escalier d'une dizaine de marches est construit dans l'épaisseur de ce massif. Un second escalier conduit à la fois au logement et au sommet de la tour dont la hauteur, y compris la lampe et la calotte, dépasse 40 mètres.

Le phare, placé sous la latitude de 43° 11' 57" et la longitude de 2° 53' 35", consiste en un feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. Ces éclipses toutefois ne paraissent, totales, en temps ordinaire, qu'au-delà d'une distance de 6 milles.

Nous avons déjà donné quelques détails au sujet de la construction du nouveau phare (voir *Port et Rade*, pages 240 et 241). Ces premiers renseignements peuvent être complétés par ce qui suit.

Le phare qu'on élève sur l'écueil sera de premier ordre, à éclipses, et les appareils lenticulaires qui seront appliqués, permettront de distinguer les éclats lumineux à une distance qui ne sera pas moindre de 26 kil. La plus forte portée des appareils ne va guère, croyons-nous, au-delà de 44 kil.

Cette importante construction est dirigée par les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et relève, par conséquent du ministre des travaux publics.

La difficulté qu'avaient à surmonter les ingénieurs était de pouvoir entreprendre ces travaux sans supprimer le feu existant et sans modifier sensiblement l'éclairage des abords de Marseille. La tour nouvelle devait donc s'élever sur un point de l'îlot autre que l'emplacement actuel, et il fallait encore respecter l'ancienne tour considérée comme offrant un certain intérêt au point de vue archéologique et historique. C'était là une question capitale à résoudre et qui a nécessité d'assez nombreuses études.

Des divers emplacements proposés, les uns avaient l'inconvénient de trop couvrir le feu actuel, dès que la tour nouvelle serait montée au niveau de la tour existante ; les autres n'offraient pas des conditions suffisantes de solidité pour la fondation d'une maçonnerie de cette importance, à cause de la nature du terrain qui constitue l'îlot de Planier, enfin, il s'agissait d'assurer le service du phare par les gardiens, dont l'habitation restant séparée de la tour devait avoir avec elle des relations faciles par les jours de gros temps.

On s'est arrêté à un emplacement situé au N.-O. de la tour actuelle. Sur ce point la tour nouvelle ne masquera le feu de la tour ancienne que pour une partie du golfe de Marseille située au Sud de ses bassins, ce qui offre la moindre somme d'inconvénients pour les navigateurs pendant la période de construction.

La tour est construite en maçonnerie, en briques et en pierres de Cassis. L'ensemble de la dépense ne doit pas s'écarter beaucoup du chiffre de 150,000 à 160,000 francs.

Pour le marin, Planier c'est Marseille, c'est presque l'entrée du port, car c'est dans ses parages que le pilote vient prendre la conduite du navire pour l'amarrer aux quais de la Joliette ou aux palissades plus hospitalières encore de l'antique Lacydon.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Dès le premier jour, notre intention a été d'ouvrir, à la suite de chaque partie de cet ouvrage, un paragraphe consacré à la rectification des inexactitudes commises dans l'impression du volume, ou au complément de certains renseignements qui, sans cette sorte de mise au courant, pourraient paraître vieillis ou erronnés.

Nous serions très heureux que nos lecteurs voulussent nous signaler les imperfections autres que celles que nous corrigeons ci-après.

TITRE III. — DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION.

	Années.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Naissances.	1875.	4,771	4,583	9,354
»	1876.	5,143	4,752	9,895
Décès.....	1875.	5,051	4,637	9,688
»	1876.	4,682	4,283	8,965
Mariages ..	1875.	.,...	.,...	2,445
»	1876.	.,...	.,...	2,428

RECENSEMENT DE 1876.

Population agglomérée......... » éparse..............	303.596
» comptée à part........	11.203
» troupes..............	3.943
Total de la population au 31 décembre 1876..	318.742

TITRE XXI. — NAVIGATION.

Mouvement de la navigation du port de Marseille pendant l'année 1876 :

ENTRÉE.

NAVIRES CHARGÉS.

	Navires.	Tonnage.	Equipage.
Français	5.203	1.660.658	96.233
Etrangers...	1.761	377.640	20.145
	1.481	526.813	19.273
Chargés .. .	8.445	2.565.111	135.651

NAVIRES SUR LEST.

	Navires.	Tonnage.	Equipage.
Français	211	56.325	2.643
Etrangers...	36	9.273	622
	54	14.263	685
Sur lest....	301	79.861	3.950

SORTIE.

NAVIRES CHARGÉS.

	Navires.	Tonnage.	Equipage.
Français. ...	4.432	1.530.613	90.813
Etrangers...	1.336	307.549	17.714
	599	199.913	7.472
Chargés	6.367	2.038.075	115.999

NAVIRES SUR LEST.

	Navires.	Tonnage.	Equipage.
Français	837	134.804	6.979
Etrangers...	652	116.199	6.238
	798	300.644	9.827
Sur lest.....	2.287	551.647	23.044

RÉSUMÉ.

	Navires.	Tonnage.	Equipage.
Entrée......	8.746	2.644.972	139.601
Sortie.......	8.654	2.589.722	139.043

TITRE XXII. — BIBLIOGRAPHIE.

La Savonnerie marseillaise, par Jules-Charles Roux, in-8°, 1871.

Les Anciens courtiers de Marseille jusques à la première suppression du privilége par l'Assemblée nationale en 1791, par F. Timon-David, in-8°, 1867.

Les Archives paroissiales de Marseille, au XVI° et XVII° siècles, par F. Timon-David, in-8°, 1875.

L'Industrie de la savonnerie à Marseille, étude locale, par P. Mazière, in-12, 1876.

Marseille (dans le *Tour de France*, grand in-8°, tome II), 160 pages, par A. Saurel, 1876.

Marseille depuis 3,000 ans, par I. Gilles. in-8°, 1877.

Marseille (France nouvelle illustrée), 4 feuilles, in-folio, 1864.

Marseille 49 ans avant J.-C., par I. Gilles, in-8°, 1874.

Notice historique et topographique sur Sainte-Marguerite, par l'abbé E. Arnaud, in-8°, 1876.

Régime des eaux à Marseille. L'Huveaune et le Canal, par H. Tournaire, in-12, 1870.

TITRE XXIII. — BIOGRAPHIE.

BOUQUET (Emile), né (à Lyon), en 1819, mort le 31 août 1876.
Peintre d'histoire et de genre, auteur des grands tableaux qui décorent la chapelle de l'Ecole Militaire de Paris et de diverses autres œuvres. A écrit sur son art.

CANAPLE (Edmond), né le 20 novembre 1797, mort le 8 juin 1876.
Administrateur, membre du Tribunal et de la Chambre de Commerce de Marseille, député (1852 à 1863), chevalier de la Légion d'Honneur, etc.

GUÉIDON (Alexandre-Marius-Louis), né le 22 février 1819, mort le 31 janvier 1876.
Editeur d'un grand nombre d'ouvrages relatifs à la Provence, fondateur et directeur du Plutarque provençal, in-4°, de la Bibliothèque provençale, etc. A publié : Almanach de Provence, in-8°, de 1856 à 1876, etc.

MORTREUIL (Jean-Anselme-Bernard), né le 1er janvier 1806, mort le 24 mai 1876.
Juge de paix, membre de l'Académie de Marseille, membre correspondant de l'Institut, a écrit : Histoire du droit byzantin ou du droit romain dans l'Empire d'Orient, 3 vol. in-8° (1845). — L'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, in-8° (1854). — Les possessions de l'église de Marseille au commencement du IXme siècle, in-8° (1855). — L'Hôpital Sainte-Marthe, in-8° (1856). — Anciennes industries marseillaises (faïences, verres, etc.), in-8° (1858). — Consulats marseillais dans le Levant, consuls étrangers dans Marseille, in-8° (1859). — L'Hôpital du Saint-Esprit, ses origines, in-8° (1873). — Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille, in-8° (1873). A laissé de nombreux manuscrits et des copies de chartes et de documents importants qui devaient lui servir à écrire une Histoire de Marseille. Tous ces manuscrits sont en ce moment déposés à la Bibliothèque nationale de Paris. Mortreuil avait, en outre, formé une magnifique collection de faïences en majeure partie provençales.

SEYMANDI (voir page 135), au lieu de : supplicié, lisez : mort sur l'échafaud.

VERDILLON (François-Honoré-Alfred de), né le 20 octobre 1812, mort le 26 avril 1876.
A écrit : Observations sur les projets de halles centrales, in-8° (1871). — Dissertation sur l'ancienne topographie de Marseille, avec cartes et plans, in-8° (1872) et divers mémoires statistiques et archéologiques.

URBAIN V (voir page 137). Au lieu de : ramena le Siège pontifical d'Avignon à Rome, lisez : essaya de ramener.

TITRE XXXV. — MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.

Bibliothèque Publique. — M. Dassy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles-lettres, Sciences et Arts de Marseille, nous a fourni des preuves établissant que l'idée première de la constitution de la Bibliothèque appartient, non pas à la Municipalité, mais à l'Académie de Marseille.
Le savant écrivain se proposant de justifier cette prétention, nous devons nous borner ici à reconnaître notre erreur et à laisser à M. Dassy l'honneur de l'avoir signalée le premier.

Eglise Saint-Cannat. — Nous avons reçu trop tard pour les insérer à leur place, les renseignements que M. Gondran, curé de cette paroisse a bien voulu nous adresser.

Au sujet de l'église elle-même dont la construction a été commencée avant celle du couvent, un document conservé aux Archives Départementale est ainsi conçu :

« 1524. Eglise.— Christophe de Lubiano, capitaine des deux galères du roy et maître d'hôtel de Anne de Montmorency, connétable et grand maître de France, mit la première pierre à cet édifice et fit aussi beaucoup de bien. En mémoire de tant de bienfaits, le couvent le fit tailler en marbre après sa mort, et mis à genoux au milieu de la chapelle qu'il avait fait bastir à costé droit de la grande porte de l'église. »

Guillaume de Boib, est appelé aussi Guillaume de Podio, de l'ordre de Saint Jérôme, évêque de Girone.

L'architecte de la façade est non pas *Giraud*, mais Joseph-Ignace Gérard, et cette façade coûta, tout compris, 39,390 livres. Sur cette somme figurent les honoraires de Gérard (3,130 livres), et ceux d'Antoine Duparc (7,000 livres).

C'est à tort que nous avons attribué à ce sculpteur la chaire à prêcher. Duparc avait

bien fait une chaire pour les Prêcheurs, mais cette œuvre a disparu.

Quant à la somme de 79,950 fr., votée en 1866 pour réparer la façade, la moitié seulement a été employée.

Maison des Jeunes Aveugles. — Nous avons déjà parlé de l'Institut des Jeunes Aveugles dans le chapitre consacré aux Œuvres de Charité, page 19; mais au point de vue monumental ce paragraphe doit être complété par les détails suivants.

La maison composée d'un grand bâtiment et de deux bâtiments collatéraux, a été construite en 1859. Le premier bâtiment, d'une longueur de 33 mètres sur une largeur de 16 mètres, est destiné aux garçons ; les bâtiments secondaires ayant chacun 15 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, sont destinés aux filles.

Entre ces deux bâtiments, et au fond d'un jardin, dans l'axe de la porte d'entrée, se montre la façade de la chapelle du style de transition du roman à l'ogive, fort gracieuse et richement ornementée : c'est le premier monument dont M. Letz, architecte actuel du département, ait dirigé la construction (1866).

A l'intérieur, la chapelle a 16 mètres de profondeur sur 7 mètres de largeur ; la voûte en est très élevée ; elle est entièrement couverte, aussi bien que les murs, de peintures dues à M. Arnaud-Durbec de Marseille.

Les vitraux offerts par les familles de Sabran-Pontevès et de Panisse, sortent des ateliers de M. Thibaut de Clermont ; l'autel fort gracieux a été donné par M. Prat.

L'orgue a été fait par M. Mader ; les sculptures sont l'œuvre de divers sculpteurs marseillais.

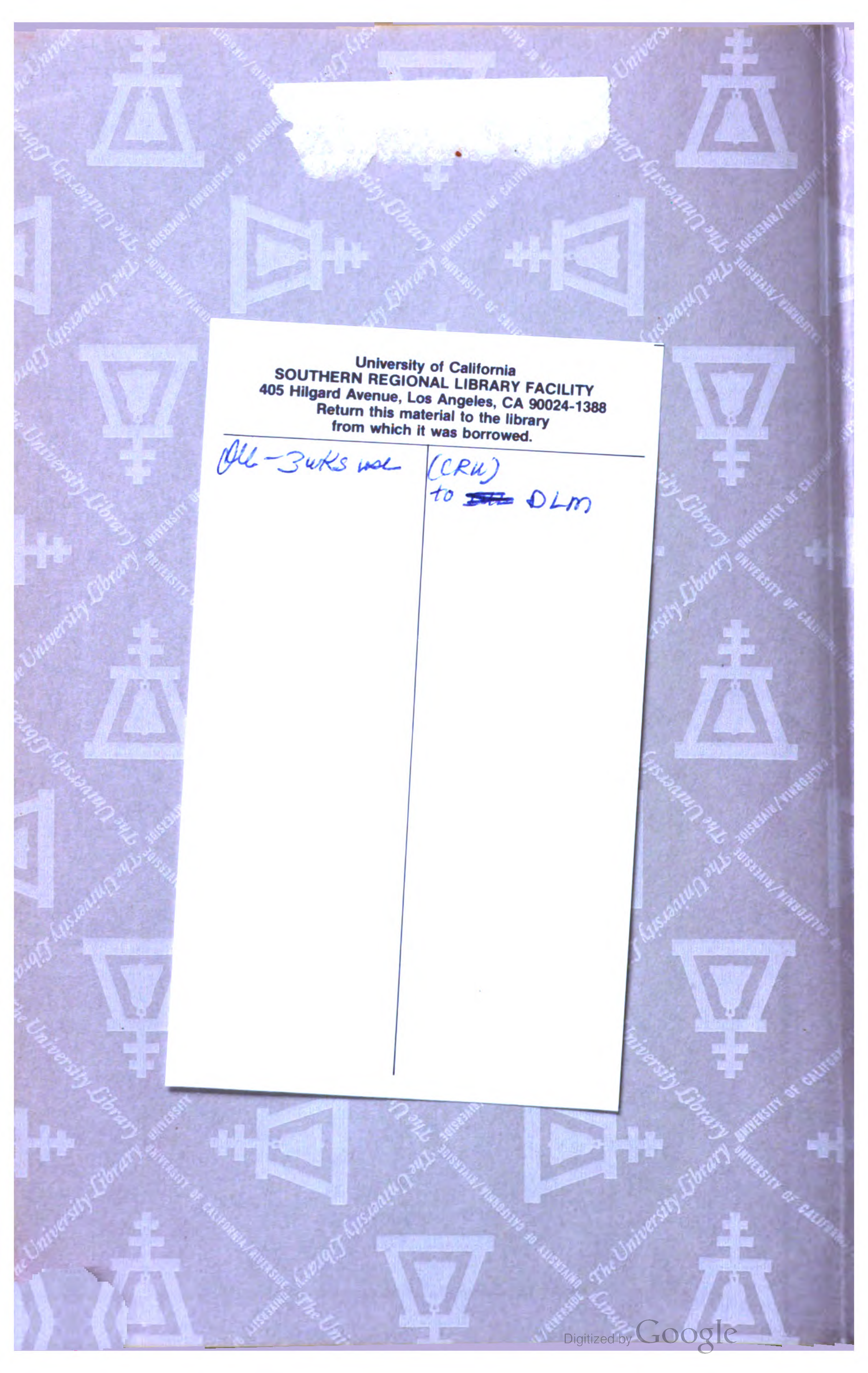
Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la maison a été fondée et continue à être dirigée par M. l'abbé Dassy.

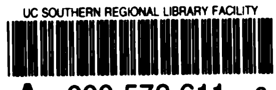
FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CARTES, DESSINS ET GRAVURES


University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388
Return this material to the library
from which it was borrowed.
(CRU)
Digitized by Google


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 572 611 2



